تفسير السعدي

تيسير الكريم الرحمن في تفسير كلام المنان

للشيخ السعدي

TAFSIR AS-SA'DI

Abd Ar-Rahman Nassir As-Sa'di

Traduction AbdelHakim Boutrif

INTERPRÉTATION DU QUR'AN

Facilitation du Magnanime, le Miséricordieux dans l'Interprétation des Paroles du Bienfaisant

TOME 2

تفسير السعدي

تيسير الكريم الرحمن في تفسير كلام المنان

الشيخ عبد الرحمن بن ناصر السعدي

TAFSIR AS-SA'DI

Facilitation du Magnanime, le Miséricordieux
dans l'Interprétation des Paroles du Bienfaisant

'Abd Ar-Rahman Nassir As-Sa'di

Tome 02

Traduction AbdelHakim Boutrif

Du même traducteur

Abrégé de l'Histoire des Omeyyades
Abrégé de l'Histoire du Maghreb et de l'Andalousie
- Volume I : La conquête du Maghreb et de l'Andalousie jusqu'à sa chute.
- Volume II : Suite de l'Histoire de l'Afrique du Nord et de l'Afrique Centrale jusqu'au 18e siècle.
Abrégé de l'Histoire des Abbassides
- Volume I : Les Zanj et les 'Oubaydi.
- Volume II : Les Croisades et les Tatars.
Livre de La Fin dans les Epreuves et l'Adversité
Atlas des Conquêtes Islamiques
Abrégé de l'Histoire des Osmanlis (Ottomans)
- Volumes I et II : Les Désistoriens.
- Les Chefs d'œuvres des maîtres dans les Expéditions en mer.
Abrégé de l'Histoire des Ottomans
Volume I : Des Seljouks à l'entrée de de la Tribu des Ghouz en Asie Mineure.
Et Du Premier Sultan Ottoman 'Uthman Ghazi au Septième Sultan Ottoman Muhammad Thani al-Fatih.
Volume II : Du Huitième Sultan Ottoman Bayazid ath-Thani à la chute du Califat Première Partie.
Volume III : La Chute du Califat Deuxième Partie.
Expéditions Navales des Ottomans jusqu'à la Bataille de Chisma et des Ahadith sur les Prises de Constantinople.
Les Vertus de l'Effort
Fatawah Islamiyyah
- Volumes I, II, III.
Al-Fathul Majid
Volume I et II : L'Obligation oubliée. L'Accord et le Désaveu et autres textes.
Al Mahdi, Ad-Dajjal, 'Issa Ibn Maryam ('aleyhi salam) et Ya'jouj wa Ma'jouj
L'âge d'Or et le Déclin de la Civilisation Islamique
- Volume 1 : Civilisation Islamique Un Aperçu.
- Volume 2 : Sciences et Scientifiques Musulmans.
- Volume 3 : La dimension islamique.
Abrégé de la Conquête d'As-Sind wal Hind
Livre Un et deux
Abrégé de l'Histoire de la Palestine.
Al-Kawakib At-Tarikh.
Al-Malik Az-Zahir Roukn Ad-Din Baybars Al-Boundouqdari As-Salihi
Tafsir As-Sa'di

Archives
https://archive.org/details/@alfutuhat_com

© 2013 **Tous droits de reproduction, de traduction et d'adaptation réservés**
Abdel Hakim Boutrif : alfutuhat.com@gmail.com

Tables des Matières

05 1
Sourate Al-Ma'idah 1
06 121
Sourate Al-An’am 121
07 249
Sourate Al-A’râf 249
08 383
Sourate Al-Anfâl 383
09 435
Sourate At-Tawbah 435
10 549
Sourate Younous 549

05

Sourate Al-Ma'idah

Les Table Servie

(Madani sauf verset 3 révélé à 'Arafat durant Hajj al-Wada')

120 versets

Révélation N°112

Au nom d'Allah, le Tout Miséricordieux, le Très Miséricordieux.

يَٰٓأَيُّهَا ٱلَّذِينَ ءَامَنُوٓاْ أَوۡفُواْ بِٱلۡعُقُودِۚ أُحِلَّتۡ لَكُم بَهِيمَةُ ٱلۡأَنۡعَٰمِ
إِلَّا مَا يُتۡلَىٰ عَلَيۡكُمۡ غَيۡرَ مُحِلِّي ٱلصَّيۡدِ وَأَنتُمۡ حُرُمٌۗ إِنَّ ٱللَّهَ يَحۡكُمُ مَا
يُرِيدُ ١

5-1. Ô les croyants ! Remplissez fidèlement vos engagements. Vous est permise la bête du cheptel, sauf ce qui sera énoncé [comme étant interdit]. Ne vous permettez point la chasse alors que vous êtes en état d'iḥrām. Allah en vérité, décide ce qu'Il veut.

Ceci est un commandement d'Allah, Exalté et Loué soit-Il, à Ses serviteurs croyants, leur indiquant ce que la foi exige de l'accomplissement des alliances, c'est-à-dire qu'il faut s'y conformer correctement et pleinement, et ne pas les rompre ni manquer à ses obligations.

Cela inclut toutes les alliances entre l'individu et son Seigneur, qui exigent de lui qu'il soit un véritable serviteur et qu'il accomplisse son devoir correctement, sans y manquer. Cela inclut également l'alliance entre l'individu et le Messager (sallallahou 'aleyhi wa sallam), et le devoir de lui obéir et de le suivre ; l'alliance entre l'individu et ses parents et proches, qui lui impose de les honorer

et de maintenir les liens avec eux, et de ne pas les rompre ; l'alliance entre l'individu et ses compagnons, qui lui impose de maintenir les liens de camaraderie dans la richesse comme dans la pauvreté, dans l'aisance comme dans l'épreuve ; l'alliance entre l'individu et autrui, dans les transactions telles que l'achat, la vente, la location, etc., et les alliances impliquant un don gratuit, comme les cadeaux et autres. Cela exige également de l'individu qu'il respecte les droits des musulmans qu'Allah a établis parmi eux lorsqu'Il a dit :
« **Les croyants ne sont que des frères**. » (Al-Houjourât 49 : 10)

Ils devraient donc se soutenir mutuellement dans leur attachement à la vérité, coopérer en ce sens, établir des liens d'amitié et d'affection entre les musulmans et ne pas rompre les liens qui les uns avec les autres.

Ce sujet englobe à la fois les fondements de l'Islam et les questions mineures ; tous font partie des engagements qu'Allah nous enjoint de respecter.

Puis Allah Exalté rappelle à Ses serviteurs Ses bienfaits : « **Vous est permise la bête du cheptel** » – le mot « *an'am* » (traduit ici par « cheptel, animaux d'élevage ») inclut les chameaux, les bovins et les moutons. Il peut également inclure des animaux sauvages tels que les gazelles, les onagres (ânes sauvages) et d'autres animaux chassés.

Certains des Compagnons ont cité ce verset comme preuve qu'il était permis de manger le fœtus mort dans le ventre de sa mère après que celle-ci ait été abattue de la manière prescrite.

« …**sauf ce qui sera énoncé [comme étant interdit]** » c'est-à-dire, l'interdiction vous est annoncée dans le verset suivant : « **Vous sont interdits la bête trouvée morte, le sang, la chair de porc, ce sur quoi on a invoqué un autre nom que celui d'Allah, la bête étouffée, la bête assommée ou morte d'une chute ou morte d'un coup de corne, et celle qu'une bête féroce a dévorée - sauf celle que vous égorgez avant qu'elle ne soit morte. (Vous sont interdits aussi la bête) qu'on a immolée sur les pierres dressées**…, » (5 : 3) les choses mentionnées dans ce verset, même s'il s'agit d'animaux d'élevage, sont interdites.

Étant donné que la permission de posséder des animaux d'élevage est générale et applicable en toutes circonstances et en tout temps, une exception est faite dans le cas de la chasse en état d'ihrâm, comme Allah le dit :
« **Ne vous permettez point la chasse alors que vous êtes en état d'ihrām** (pour le Hajj ou la 'Oumrah). » Autrement dit, la consommation d'animaux d'élevage vous est permise en toutes circonstances sauf lorsque vous êtes en état d'ihrâm, état durant lequel la chasse est interdite. Dans ce

cas, vous ne devez pas transgresser l'interdiction en tuant de tels animaux si vous êtes en état d'ihrâm et dans les limites de la zone sacrée (Haram). Cela vous est interdit si l'animal est du gibier, comme les gazelles. Le terme « gibier » désigne les animaux sauvages dont la consommation est autorisée.

« **Allah en vérité, décide ce qu'Il veut** » c'est-à-dire que tout ce qu'Allah, à Lui les Louanges et la Gloire, veut, Il l'ordonne conformément à Sa sagesse, tout comme Il vous a ordonné de remplir vos alliances afin d'atteindre vos meilleurs intérêts et de vous protéger du mal.

Il vous a permis de posséder des animaux d'élevage par miséricorde et compassion envers vous, et Il vous a interdit des exceptions à cette règle, comme la viande trouvée morte et autres, afin de vous protéger de tout mal, et Il a interdit la chasse pendant l'ihrâm, par respect pour l'état d'ihrâm.

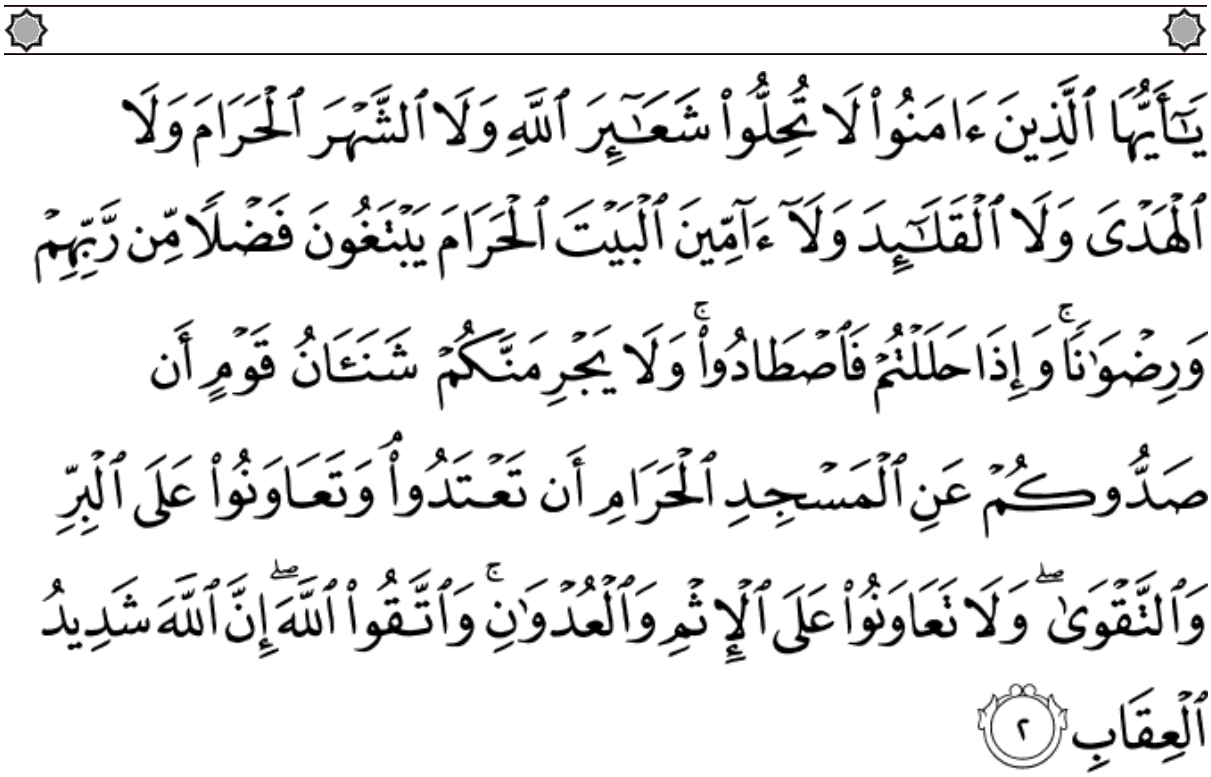
يَٰٓأَيُّهَا ٱلَّذِينَ ءَامَنُواْ لَا تُحِلُّواْ شَعَٰٓئِرَ ٱللَّهِ وَلَا ٱلشَّهۡرَ ٱلۡحَرَامَ وَلَا
ٱلۡهَدۡيَ وَلَا ٱلۡقَلَٰٓئِدَ وَلَآ ءَآمِّينَ ٱلۡبَيۡتَ ٱلۡحَرَامَ يَبۡتَغُونَ فَضۡلٗا مِّن رَّبِّهِمۡ
وَرِضۡوَٰنٗاۚ وَإِذَا حَلَلۡتُمۡ فَٱصۡطَادُواْۚ وَلَا يَجۡرِمَنَّكُمۡ شَنَـَٔانُ قَوۡمٍ أَن
صَدُّوكُمۡ عَنِ ٱلۡمَسۡجِدِ ٱلۡحَرَامِ أَن تَعۡتَدُواْۘ وَتَعَاوَنُواْ عَلَى ٱلۡبِرِّ
وَٱلتَّقۡوَىٰۖ وَلَا تَعَاوَنُواْ عَلَى ٱلۡإِثۡمِ وَٱلۡعُدۡوَٰنِۚ وَٱتَّقُواْ ٱللَّهَۖ إِنَّ ٱللَّهَ شَدِيدُ
ٱلۡعِقَابِ ٢

5-2. Ô les croyants ! Ne profanez ni les rites du pèlerinage (dans les endroits sacrés) d'Allah, ni le mois sacré, ni les animaux de sacrifice, ni les guirlandes, ni ceux qui se dirigent vers la Maison Sacrée cherchant de leur Seigneur grâce et agrément. Une fois désacralisés, vous êtes libres de chasser. Et ne laissez pas la haine pour un peuple qui vous a obstrué la route vers la Mosquée Sacrée vous inciter à transgresser. Entraidez-vous dans l'accomplissement des bonnes œuvres et de la piété et ne vous entraidez pas dans le péché et la transgression. Et craignez Allah, car Allah est, certes, dur en punition !

Ici, Allah, à Lui les Louanges et la Gloire, dit : « **Ô vous qui croyez, ne violez pas le caractère sacré des rites d'Allah**, » c'est-à-dire, ne transgressez pas les limites sacrées qu'Il vous a prescrites et ne faites pas ce qu'Il vous a interdit. Cette interdiction englobe aussi bien le fait de commettre un acte répréhensible que la croyance en sa licéité. Cela inclut l'interdiction de commettre un mal en croyant qu'il est permis.

Cela inclut également l'interdiction de faire les choses interdites lorsqu'on est en état d'ihrâm et lorsqu'on se trouve dans la zone Haram (sanctuaire).

« …**ni le mois sacré** » c'est-à-dire, ne violez pas son caractère sacré en combattant pendant ces mois, ou en commettant d'autres types de méfaits, comme Allah, qu'Il soit Glorifié et Exalté, le dit :
« **Le nombre de mois, auprès d'Allah, est de douze [mois], dans la prescription d'Allah, le jour où Il créa les cieux et la terre. Quatre d'entre eux sont sacrés : telle est la religion droite. [Durant ces mois], ne faites pas de tort à vous-mêmes**… » (At-Tawbah 9 : 36)

La majorité des savants sont d'avis que l'interdiction de combattre pendant les mois sacrés a été abrogée par le verset dans lequel Allah, à Lui les Louanges et la Gloire, dit :
« **Puis, lorsque les mois sacrés seront terminés, tuez les polythéistes[1] où que vous les trouviez**... » (At-Tawbah 9 : 5)

Et il existe d'autres textes qui parlent de tuer les mécréants en termes généraux et mettent en garde contre toute inaction face à leur combat. Le Prophète (sallallahou 'aleyhi wa sallam) a combattu les habitants de Ta'if durant Dzoul Qi'dah qui était l'un des mois sacrés.

D'autres ont dit : L'interdiction de combattre pendant les mois sacrés n'a pas été abrogée par ce verset ni par d'autres car l'interdiction a été mentionnée en termes spécifiques, et la permission en termes généraux, et ce qui est mentionné en termes généraux doit être compris à la lumière de ce qui est mentionné en termes spécifiques.

Certains ont expliqué la question en disant qu'il n'est pas permis d'engager un combat pendant les mois sacrés mais que si le combat se poursuit et se termine, s'il a commencé pendant d'autres périodes, cela est permis.

[1] Cela ne concerne que les polythéistes qui avaient rompu leur traité avec les musulmans et soutenu leurs ennemis contre eux.

Ils ont interprété le combat du Prophète contre les habitants de Ta'if sur cette base, car ce combat avait commencé à Hounayn durant le mois de Shawwal.

Dans tous les cas, cela concerne les combats qui ne sont pas menés à des fins défensives. Dans le cas d'un combat défensif, si les mécréants ont initié le combat contre les musulmans, il est permis à ces derniers de se battre pour se défendre pendant les mois sacrés ou autres, selon le consensus des savants.

« ….**ni les animaux de sacrifice**, » c'est-à-dire, ne portez pas atteinte au caractère sacré des animaux sacrificiels amenés à la Maison d'Allah lors du Hajj, de la 'Oumrah ou autre. Ne les empêchez pas d'atteindre le lieu du sacrifice, ne vous les appropriez pas par le vol ou autrement, et ne les maltraitez pas, ni ne leur imposez de charges supérieures à leurs capacités, de peur qu'ils ne meurent avant d'atteindre le lieu du sacrifice. Respectez-les et respectez les personnes qui les ont amenés.

« …**ni les guirlandes**, » Cela fait référence à un type particulier d'animal sacrificiel, celui pour lequel des cordelettes ont été torsadées ou nouées, puis placées autour de son cou comme une manifestation des rites d'Allah et vise à encourager les gens à suivre cet exemple et à leur enseigner la Sounnah ; elle permet également de reconnaître l'animal sacrificiel et de le respecter comme tel. C'est pourquoi orner l'animal sacrificiel d'une guirlande est une Sounnah.

« …**ni ceux qui se dirigent vers la Maison sacrée**, » c'est-à-dire qui se dirigent vers elle « …**cherchant de leur Seigneur grâce et agrément**. » Ceux qui se rendent à la Maison Sacrée, en quête de la grâce d'Allah par le commerce et les gains licites, ou pour obtenir Son agrément en accomplissant le Hajj ou la 'Oumrah, en circumambulant la Maison, en priant et en accomplissant d'autres actes d'adoration, sont ceux qui recherchent la grâce d'Allah. Ne les maltraitez pas et ne les humiliez pas ; au contraire, honorez-les et témoignez du respect à ceux qui viennent visiter la Maison de leur Seigneur.

Cela implique implicitement de sécuriser les routes menant à la Maison d'Allah et de faire en sorte que ceux qui s'y rendent se sentent en sécurité et à l'aise, sans craindre pour leur vie ni d'autres formes de préjudice, ni que leurs biens ne soient soumis à des impôts injustes, au pillage, etc.

Ce verset exclut ceux qui sont mentionnés dans un autre verset, à savoir :
« **Ô vous qui croyez ! Les associateurs ne sont qu'impureté : qu'ils ne s'approchent plus de la Mosquée sacrée, après cette année-ci**. » (At-Tawbah 9 : 28)
- Les polythéistes ne devraient plus être autorisés à entrer dans la zone Haram.

La restriction contenue dans ce verset, qui interdit de déranger ceux qui se dirigent vers la Ka'bah, cherchant la grâce de leur Seigneur et pour Lui plaire, indique que si quelqu'un s'y rend dans le but d'y commettre un péché, alors le respect du sanctuaire implique d'empêcher quiconque ayant de telles intentions de transgresser la sainteté de la Maison d'Allah, comme Allah, à Lui les Louanges et la Gloire, le dit :
« **Mais ceux qui mécroient et qui obstruent la voie d'Allah et celui de la Mosquée Sacrée, que Nous avons établie pour les gens : aussi bien les résidents que ceux de passage... Quiconque cherche à y commettre un sacrilège injustement, Nous lui ferons goûter un châtiment douloureux**. » (Al-Hajj 22 : 25)

Puisqu'Il leur a interdit de chasser pendant l'état d'ihrâm, Allah dit ensuite : « **Une fois désacralisés, vous êtes libres de chasser**, » c'est-à-dire que lorsque vous sortirez de l'ihrâm après avoir accompli le Hajj ou la 'Oumrah et que vous quitterez la zone sacrée (Haram), la chasse vous sera de nouveau permise et l'interdiction ne s'appliquera plus. Ce commandement après l'interdiction vise à rétablir la situation antérieure.

« **Ne laissez pas votre haine envers ceux qui vous ont empêché d'atteindre la Mosquée Sacrée vous conduire à transgresser**. » Autrement dit, ne laissez pas votre haine et votre inimitié envers certaines personnes, et l'agression dont elles ont été victimes lorsqu'elles vous ont empêché d'atteindre la mosquée, vous pousser à transgresser contre elles par vengeance. Il faut se conformer au commandement d'Allah et suivre le chemin de la justice, même lorsqu'on a subi un tort, un mauvais traitement ou une agression. Il n'est pas permis de mentir sur celui qui a menti sur vous, ni de trahir celui qui vous a trahi.

« **Entraidez-vous dans l'accomplissement des bonnes œuvres et de la piété**, » c'est-à-dire s'aider mutuellement à être justes. Le mot *birr* (traduit ici par « **bonnes œuvres** (droiture) » englobe tout ce qu'Allah aime et qui Lui plaît, tant dans les actions extérieures qu'intérieures, concernant les droits d'Allah et les droits d'autrui.
Dans ce contexte, le mot *taqwâ* (traduit ici par (piété)) comprend le fait de s'abstenir de tout ce qu'Allah et Son Messager (sallallahou 'aleyhi wa sallam) détestent, des actions tant extérieures qu'intérieures.

Il est donc commandé d'accomplir tout acte considéré comme bon et de s'abstenir de tout acte considéré comme mauvais. Chacun est tenu d'agir ainsi et de collaborer avec ses coreligionnaires en disant et en faisant tout ce qui puisse les inciter et les encourager à faire de même.

« …**mais ne vous entraidez pas dans le péché**, » c'est-à-dire en dépassant la limite par des actes de désobéissance qui entraînent un fardeau de péché et peuvent être une cause de malaise et d'embarras

« …**et la transgression**, » c'est-à-dire transgresser les droits d'autrui en ce qui concerne leur sang, leurs biens et leur honneur. Il faut s'abstenir de tout péché et de toute méchanceté, et aider les autres à s'en abstenir également.

« **Et craignez Allah car Allah est, certes, dur en punition** » envers ceux qui Lui désobéissent et transgressent Ses limites sacrées. Respectez donc ces limites, de peur qu'un châtiment ne vous atteigne dans ce monde et dans l'au-delà.

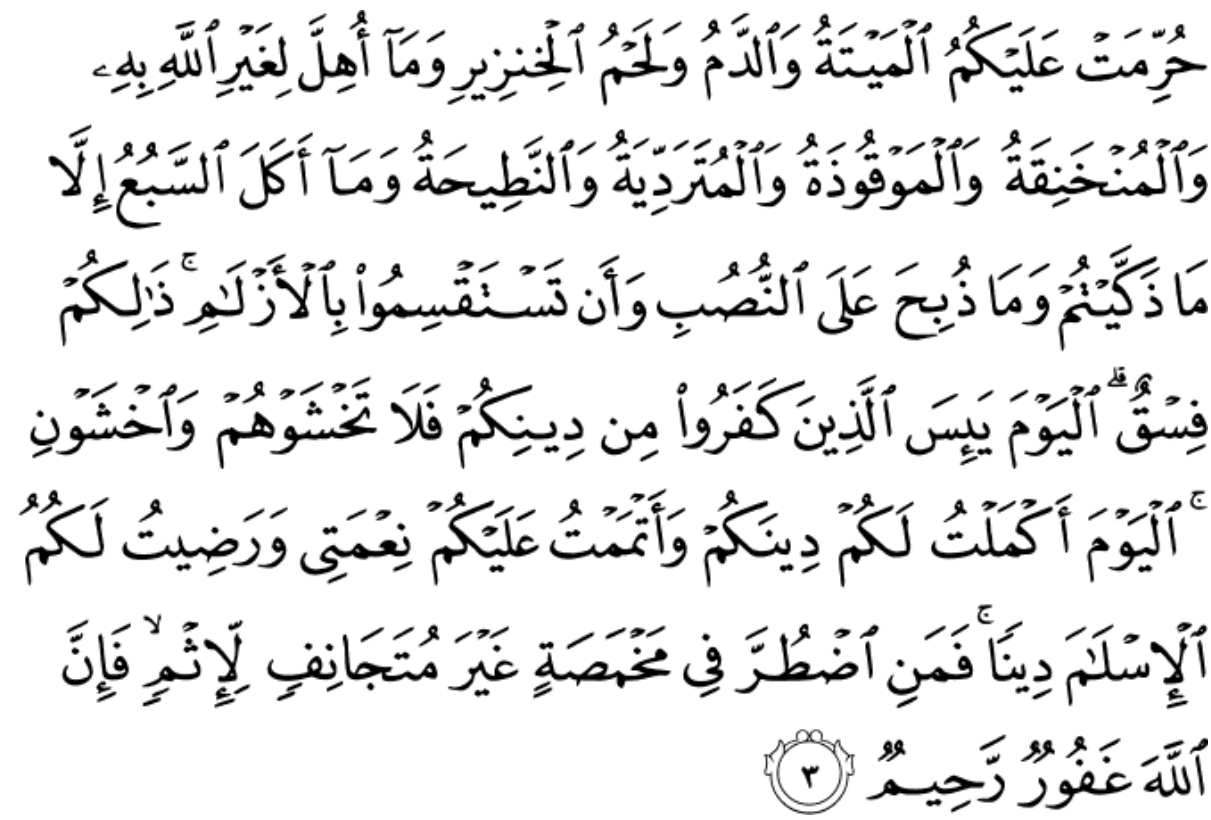
حُرِّمَتْ عَلَيْكُمُ ٱلْمَيْتَةُ وَٱلدَّمُ وَلَحْمُ ٱلْخِنزِيرِ وَمَآ أُهِلَّ لِغَيْرِ ٱللَّهِ بِهِۦ
وَٱلْمُنْخَنِقَةُ وَٱلْمَوْقُوذَةُ وَٱلْمُتَرَدِّيَةُ وَٱلنَّطِيحَةُ وَمَآ أَكَلَ ٱلسَّبُعُ إِلَّا
مَا ذَكَّيْتُمْ وَمَا ذُبِحَ عَلَى ٱلنُّصُبِ وَأَن تَسْتَقْسِمُوا۟ بِٱلْأَزْلَٰمِ ۚ ذَٰلِكُمْ
فِسْقٌ ۗ ٱلْيَوْمَ يَئِسَ ٱلَّذِينَ كَفَرُوا۟ مِن دِينِكُمْ فَلَا تَخْشَوْهُمْ وَٱخْشَوْنِ
ۚ ٱلْيَوْمَ أَكْمَلْتُ لَكُمْ دِينَكُمْ وَأَتْمَمْتُ عَلَيْكُمْ نِعْمَتِى وَرَضِيتُ لَكُمُ
ٱلْإِسْلَٰمَ دِينًا ۚ فَمَنِ ٱضْطُرَّ فِى مَخْمَصَةٍ غَيْرَ مُتَجَانِفٍ لِّإِثْمٍ ۙ فَإِنَّ
ٱللَّهَ غَفُورٌ رَّحِيمٌ ٣

5-3. Vous sont interdits la bête trouvée morte, le sang, la chair de porc, ce sur quoi on a invoqué un autre nom que celui d'Allah, la bête étouffée, la bête assommée ou morte d'une chute ou morte d'un coup de corne, et celle qu'une bête féroce a dévorée sauf celle que vous égorgez avant qu'elle ne soit morte. (Vous sont interdits aussi la bête) qu'on a immolée sur les pierres dressées, ainsi que de procéder au partage par tirage au sort au moyen de flèches. Car cela est perversité…

C'est ce à quoi il était fait référence dans le premier verset, où Allah dit : «…**sauf ce qui sera énoncé [comme étant interdit]**. » Il faut comprendre qu'Allah n'a interdit ce qu'Il a interdit que pour protéger Ses serviteurs du mal inhérent à ce qui est interdit, et qu'Il peut ou non expliquer à Ses serviteurs.

Ici, Allah Exalté nous dit qu'Il a interdit la viande des animaux trouvés morts. Par « **la bête trouvée morte**, » on entend la viande d'un animal décédé sans avoir été abattu selon le rite prescrit. Elle est interdite car elle est nocive : le sang étant encore présent dans son corps, sa chair est toxique pour celui qui la consomme. Dans de tels cas, l'animal meurt souvent d'une maladie, ce qui rend sa consommation dangereuse. Par exception, les sauterelles et les poissons trouvés morts sont autorisés à la consommation.

« …**le sang**, » c'est-à-dire le sang qui a été versé ou répandu, comme indiqué dans un autre verset.

« …**la chair de porc**, » Cela inclut toutes les parties du porc. Allah a mentionné le porc parmi tous les animaux sauvages impurs car certains Gens du Livre, notamment les chrétiens, prétendent qu'Allah le leur a permis[1]. Le sens est donc le suivant : ne vous laissez pas tromper par eux car cela est interdit et compte parmi les choses impures.

« **Et ce sur quoi un autre nom que celui d'Allah a été invoqué (au moment du sacrifice)**, » c'est-à-dire, le nom d'une autre entité que Lui, comme les noms d'idoles, des saints, des étoiles ou d'autres créatures et choses. De même qu'invoquer le nom d'Allah sur un sacrifice le rend bon et licite, invoquer le nom d'une autre entité le rend impur car cela revient à associer autre chose à Allah, à Lui les Louanges et la Gloire.

« …**la bête étouffée**, » qui a été tué par strangulation, que ce soit à la main, avec une corde, ou en lui mettant la tête dans quelque chose de serré dont il ne pouvait s'échapper avant de mourir.

« …**la bête assommée**, » c'est-à-dire qu'elle est morte parce qu'elle a été frappé avec un bâton, une pierre ou un morceau de bois, ou que quelque chose lui est tombé dessus, que ce soit intentionnel ou non.

« …**ou morte d'une chute**, » c'est-à-dire qu'elle est tombé d'une certaine hauteur, comme d'une montagne, d'un mur ou d'un toit, et qu'elle est mort des suites de cette chute.

[1] Le porc est interdit dans l'ancien testament. Voir Lévitique et Deutéronome.

« ….**ou morte d'un coup de corne**, » ceci fait référence à un animal qui a été encorné par un autre et qui est mort.

« …**ce qui a été [partiellement] mangé par un animal sauvage**, » comme un loup, un lion, un tigre ou un rapace. Si la bête meurt des suites de cette attaque, sa consommation est interdite.

L'expression « **sauf celle que vous égorgez avant qu'elle ne soit morte** » se réfère à tous ces cas, à savoir l'étranglement, un coup violent, une chute mortelle, un coup de corne et la prédation par un animal sauvage ; si l'animal est abattu de la manière prescrite alors qu'il est encore vivant et que sa survie est possible, de sorte qu'il est possible de l'abattre de cette manière. C'est pourquoi les fouqaha' ont dit : Si l'animal sauvage ou autre a ouvert l'estomac ou a tranché la gorge, même s'il est encore vivant, il est considéré comme ayant été trouvé mort car il n'y a aucun avantage à l'abattre de la manière prescrite. (D'autres ne tiennent compte que de la question de savoir s'il est encore vivant ; s'il est abattu de la manière prescrite alors qu'il est encore vivant, cela devient permis, même si son estomac a été ouvert, et c'est le sens apparent du verset.)

« **Il est également interdit** » de prendre des décisions au moyen de flèches divinatoires. Cela fait référence à trois flèches utilisées durant la jâhiliyah. Sur l'une d'elles était inscrit « Fais-le » ; sur la deuxième, « Ne le fais pas » ; et sur la troisième, rien n'était écrit.

Si l'un d'eux envisageait de voyager, de se marier, etc., il mélangeait les trois flèches de même taille, puis en tirait une au sort. S'il tirait celle sur laquelle était écrit « Fais-le, » il poursuivrait son projet. S'il tirait celle sur laquelle était écrit « Ne le fais pas, » il y renonçait. S'il tirait celle sur laquelle il n'y avait rien d'écrit, il répétait l'opération jusqu'à ce qu'il tire l'une des deux autres flèches, puis agissait en conséquence. Allah leur a interdit cela et d'autres choses semblables, et Il leur a donné une alternative sous la forme de l'*istikhârah* (prière de consultation), par laquelle ils pouvaient demander à leur Seigneur de les guider dans toutes leurs décisions.

« **Car cela est perversité**. » Ceci fait référence à toutes les choses interdites mentionnées ci-dessus, qu'Allah a proscrites afin de protéger Ses serviteurs. Il s'agit d'une perversité, c'est-à-dire la désobéissance à Ses ordres et l'obéissance à Satan.

Puis Il rappelle à Ses esclaves Ses faveurs :

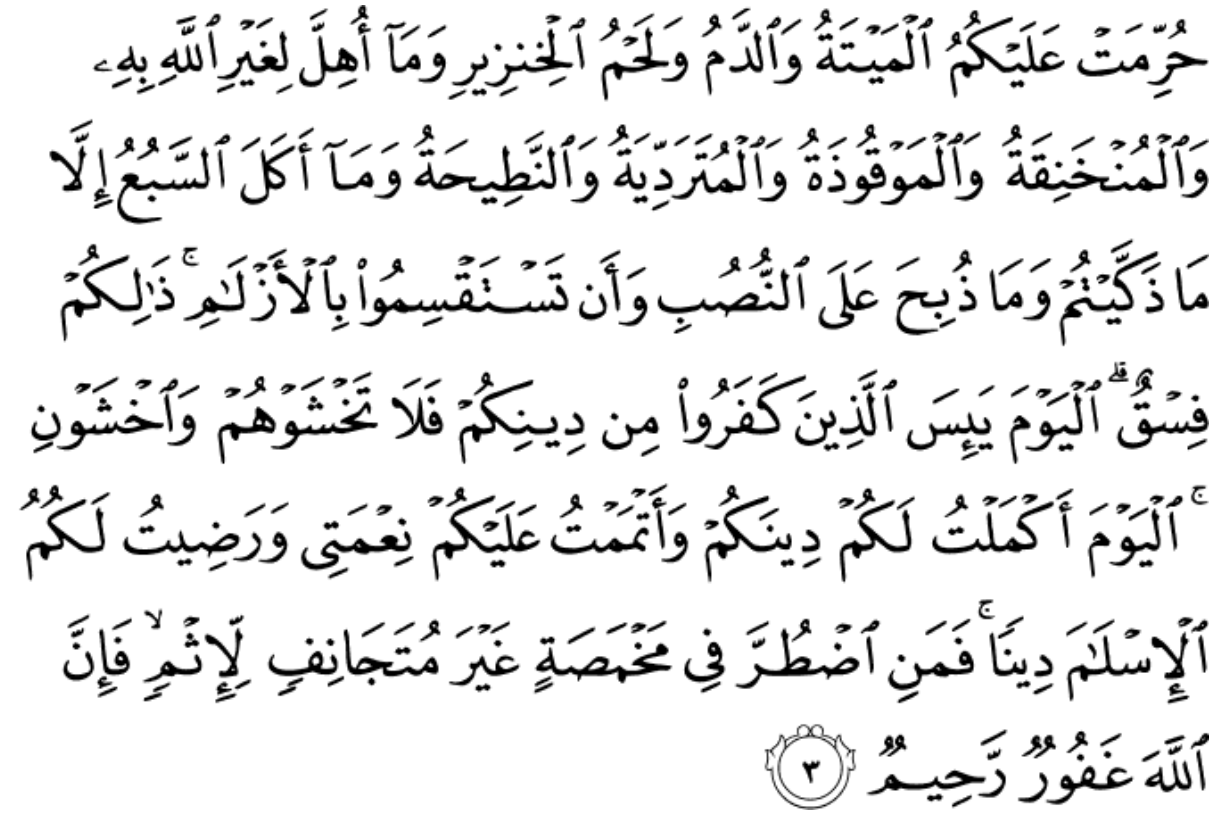
حُرِّمَتْ عَلَيْكُمُ ٱلْمَيْتَةُ وَٱلدَّمُ وَلَحْمُ ٱلْخِنزِيرِ وَمَآ أُهِلَّ لِغَيْرِ ٱللَّهِ بِهِۦ
وَٱلْمُنْخَنِقَةُ وَٱلْمَوْقُوذَةُ وَٱلْمُتَرَدِّيَةُ وَٱلنَّطِيحَةُ وَمَآ أَكَلَ ٱلسَّبُعُ إِلَّا
مَا ذَكَّيْتُمْ وَمَا ذُبِحَ عَلَى ٱلنُّصُبِ وَأَن تَسْتَقْسِمُوا۟ بِٱلْأَزْلَٰمِ ۚ ذَٰلِكُمْ
فِسْقٌ ۗ ٱلْيَوْمَ يَئِسَ ٱلَّذِينَ كَفَرُوا۟ مِن دِينِكُمْ فَلَا تَخْشَوْهُمْ وَٱخْشَوْنِ
ۚ ٱلْيَوْمَ أَكْمَلْتُ لَكُمْ دِينَكُمْ وَأَتْمَمْتُ عَلَيْكُمْ نِعْمَتِى وَرَضِيتُ لَكُمُ
ٱلْإِسْلَٰمَ دِينًا ۚ فَمَنِ ٱضْطُرَّ فِى مَخْمَصَةٍ غَيْرَ مُتَجَانِفٍ لِّإِثْمٍ ۙ فَإِنَّ
ٱللَّهَ غَفُورٌ رَّحِيمٌ ٣

5-3. …Aujourd'hui, les mécréants désespèrent (de vous détourner) de votre religion : ne les craignez donc pas et craignez-Moi. Aujourd'hui, J'ai parachevé pour vous votre religion, et accompli sur vous Mon bienfait. Et J'agrée l'Islam comme religion pour vous. Si quelqu'un est contraint par la faim, sans inclination vers le péché... alors, Allah est Pardonneur et Miséricordieux.

Le jour auquel il est fait référence ici est le jour de 'Arafat, où Allah a parachevé Sa religion et accordé la victoire à Son serviteur et Messager (sallallahou 'aleyhi wa sallam), et où les polythéistes ont été complètement vaincus après avoir été très désireux de détourner les croyants de leur religion et avoir espéré y parvenir.

Lorsqu'ils virent la victoire et le triomphe de l'Islam, ils désespérèrent totalement de voir les croyants retourner un jour à leur religion (polythéiste) et ils commencèrent à les craindre. C'est pourquoi, l'année où le Prophète (sallallahou 'aleyhi wa sallam) accomplit le Hajj (10 AH), son pèlerinage d'adieu, aucun polythéiste ne le fit et personne ne circumambula la Ka'bah nu.

C'est pourquoi Allah a dit : « **Ne les craignez donc pas, mais craignez-Moi**, » c'est-à-dire : ne craignez pas les polythéistes ; craignez plutôt Allah, qui vous a accordé la victoire sur eux, les a vaincus et a fait échouer leur complot.

« **Aujourd'hui, J'ai parachevé votre religion pour vous**, » en accomplissant la victoire et en perfectionnant toutes les lois et tous les enseignements relatifs aux aspects extérieurs et intérieurs, aux fondements comme aux détails. Le Qur'an et la Sounnah suffisent donc pleinement à établir les règles de l'Islam, qu'il s'agisse des points fondamentaux ou des aspects mineurs.

Quiconque prétend, par ignorance, que les gens n'ont d'autre choix que de se référer à d'autres branches du savoir, en dehors du Qur'an et de la Sounnah, comme la « philosophie islamique » (*'ilm al-kalam*), pour apprendre leurs croyances et leurs préceptes, est ignorant et son appel est fallacieux. En effet, il sous-entend que l'Islam ne saurait être complet sans ce qu'il promeut. C'est là une des pires formes d'injustice et une accusation d'ignorance à l'encontre d'Allah et de Son Messager (sallallahou 'aleyhi wa sallam).

« **J'ai parachevé pour vous votre religion, et accompli sur vous Mon bienfait**, » visible et invisible, et J'ai choisi pour vous l'Islam comme religion. Je l'ai donc choisi et sélectionné pour vous, et J'en suis satisfait. Par gratitude envers votre Seigneur, attachez-vous-y et louez Celui qui vous a gratifiés de la meilleure, de la plus noble et de la plus parfaite des religions.

« **Si quelqu'un est contraint** » c'est-à-dire s'il recourt par nécessité à manger l'une des choses interdites mentionnées plus haut, au début du verset,
« …**par la faim**, » c'est-à-dire la famine
« …**sans inclination vers le péché**, » c'est-à-dire sans aucune inclination au péché car il n'en mangera que s'il n'a pas d'autre choix, et il ne mange pas plus que nécessaire
« **Alors Allah est Pardonneur et Miséricordieux** » car Il lui a permis de manger dans cette situation, et Il a fait preuve de miséricorde en lui permettant de manger suffisamment pour subvenir à ses besoins, sans que cela n'affecte son engagement religieux.

يَسْـَٔلُونَكَ مَاذَآ أُحِلَّ لَهُمْ ۖ قُلْ أُحِلَّ لَكُمُ ٱلطَّيِّبَٰتُ ۙ وَمَا عَلَّمْتُم مِّنَ
ٱلْجَوَارِحِ مُكَلِّبِينَ تُعَلِّمُونَهُنَّ مِمَّا عَلَّمَكُمُ ٱللَّهُ ۖ فَكُلُوا۟ مِمَّآ أَمْسَكْنَ عَلَيْكُمْ
وَٱذْكُرُوا۟ ٱسْمَ ٱللَّهِ عَلَيْهِ ۖ وَٱتَّقُوا۟ ٱللَّهَ ۚ إِنَّ ٱللَّهَ سَرِيعُ ٱلْحِسَابِ ﴿٤﴾

5-4. Ils t'interrogent sur ce qui leur est permis. Dis : « Vous sont permises les bonnes nourritures, ainsi que ce que capturent les animaux de chasse que vous avez dressés, en leur apprenant ce qu'Allah vous a appris. Mangez donc de ce qu'ils capturent pour vous et prononcez dessus le nom d'Allah. Et craignez Allah. Car Allah est, certes, prompt dans les comptes.

Ici, Allah, à Lui les Louanges et la Gloire, dit à Son Prophète Muhammad (sallallahou 'aleyhi wa sallam) « **Ils t'interrogent sur ce qui leur est permis** » à propos de la nourriture.
« **Dis : «Vous sont permises les bonnes nourritures »** » cela concerne tout ce qui est bénéfique ou agréable au goût, sans causer de préjudice physique ou mental. Cela inclut toutes sortes de céréales et de fruits qui poussent en ville et dans la nature, ainsi que tous les animaux marins et terrestres, à l'exception des animaux carnivores et des choses impures, tels que ceux mentionnés par le Législateur.

Le verset indique donc que les choses impures sont interdites, comme cela est clairement indiqué ailleurs :
« ... **leur rend licites les bonnes choses, leur interdit les mauvaises**, » (Al-A'râf 7 : 157)

« …**ainsi que ce que capturent les animaux de chasse que vous avez dressés, en leur apprenant ce qu'Allah vous a appris** » c'est-à-dire, Il vous a permis ce que vous avez appris à vos animaux de chasse à attraper.
Ce verset indique plusieurs choses :
1- Allah Exalté est bon et miséricordieux envers Ses serviteurs. Il leur a accordé de nombreux moyens de se procurer de la nourriture licite et leur a permis de consommer ce qu'ils n'abattent pas selon le rite prescrit, à savoir le gibier pris par leurs animaux de chasse. Par animaux de chasse, on entend les chiens, les faucons et autres animaux similaires qui chassent avec leurs crocs ou leurs serres.
2- Allah a prescrit que ces animaux de chasse soient dressés, selon les usages, afin qu'ils courent lorsqu'on les lâche et s'arrêtent sur ordre, et que, lorsqu'ils attrapent une proie, ils ne la mangent pas. C'est pourquoi Il dit : « **que vous avez dressés, en leur apprenant ce qu'Allah vous a appris. Mangez donc de ce qu'elles capturent pour vous**. » Quel que soit le régime alimentaire de l'animal chassé, on ignore s'il l'a chassé pour son maître ou pour lui-même ; il se peut qu'il l'ait chassé pour lui-même.
3- Il est stipulé que le chien ou l'oiseau doit blesser la proie, car le mot employé ici est « *jawârihi* » (traduit par « **animaux de chasse** ») ; l'étymologie de ce mot signifie « blesser ». De plus, le verset précédent mentionne l'interdiction de consommer des animaux étranglés. Par conséquent, si le chien ou tout autre animal de chasse étrangle la proie ou la tue par son poids, cela ne sera pas permis. (Ceci

se fonde sur le fait que le mot « jawârih » désigne les animaux de chasse qui blessent la proie avec leurs crocs ou leurs serres. Cependant, l'opinion la plus répandue est que le mot « jawârih » signifie « collecteurs » et désigne ceux qui ramassent la proie ou la rattrapent, auquel cas cette condition ne s'applique pas. Et Allah est plus Savant.)

4- Il est permis de posséder un chien de chasse, comme mentionné dans le Hadith sahih, même si la possession de chiens est interdite car la permission de chasser avec un chien et de le dresser implique qu'il est permis de le posséder.

5- La proie attrapée par la gueule du chien est pure (*tahir*), car Allah l'a permise et n'a pas dit qu'elle devait être lavée, ce qui indique qu'elle est pure.

6- Cela met en évidence la vertu de l'enseignement et du dressage, car la proie capturée par l'animal chasseur qui possède des connaissances grâce à son dressage est permise, tandis que celle capturée par un animal ignorant et non dressé ne l'est pas.

7- Consacrer du temps à l'entraînement du chien, de l'oiseau ou de tout autre animal de chasse n'est pas répréhensible et ne relève pas des activités oisives ; c'est au contraire une activité utile car elle permet de rendre la proie de l'animal acceptable et d'en tirer profit.

8- Ce verset apporte une preuve pour ceux qui considèrent qu'il est permis de vendre des chiens de chasse, car on ne peut s'en procurer autrement.

9- Il est stipulé d'invoquer le nom d'Allah lors du lâcher de l'animal chassé ; si le chasseur omet délibérément d'invoquer le nom d'Allah, tout ce qui est tué par l'animal chassé n'est pas permis.

10- Il est permis de consommer le gibier capturé par l'animal chassé, qu'il l'ait tué ou non. Si le propriétaire rattrape le gibier et que celui-ci est encore vivant, il n'est pas permis de le consommer à moins qu'il ne soit abattu selon le rite prescrit.

Puis Allah, à Lui les Louanges et la Gloire, nous exhorte à Le craindre, et Il nous avertit de la venue du jugement le Jour de la Résurrection, et que celui-ci est proche, comme Il dit : « **Et craignez Allah. Car Allah est, certes, prompt dans les comptes**. »

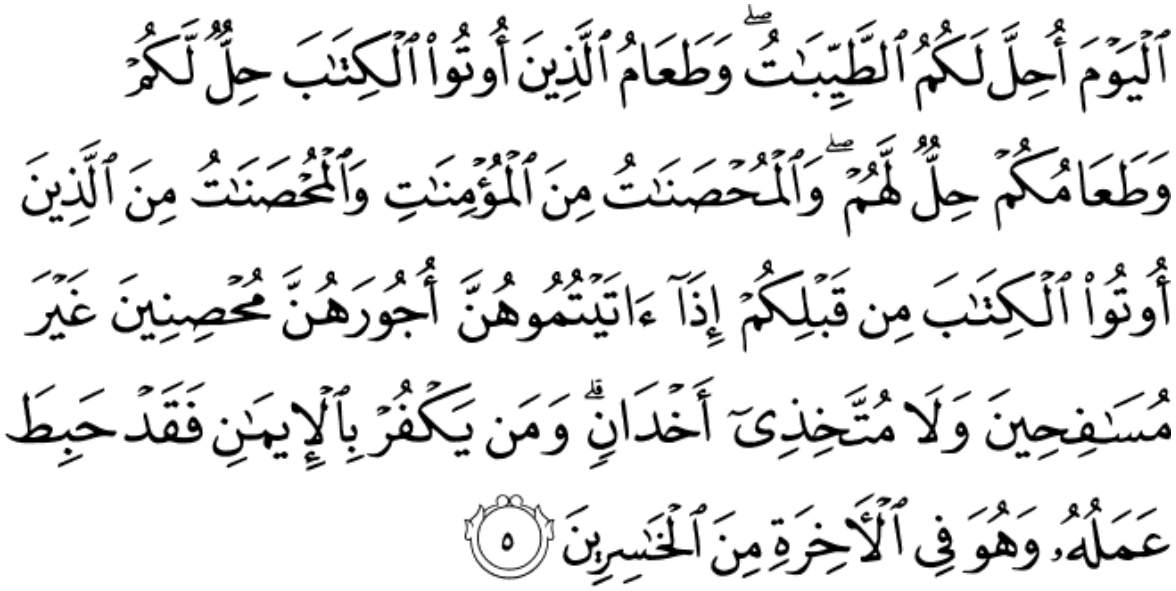
اَلْيَوْمَ أُحِلَّ لَكُمُ الطَّيِّبَاتُ ۖ وَطَعَامُ الَّذِينَ أُوتُوا الْكِتَابَ حِلٌّ لَكُمْ
وَطَعَامُكُمْ حِلٌّ لَهُمْ ۖ وَالْمُحْصَنَاتُ مِنَ الْمُؤْمِنَاتِ وَالْمُحْصَنَاتُ مِنَ الَّذِينَ
أُوتُوا الْكِتَابَ مِن قَبْلِكُمْ إِذَا آتَيْتُمُوهُنَّ أُجُورَهُنَّ مُحْصِنِينَ غَيْرَ
مُسَافِحِينَ وَلَا مُتَّخِذِي أَخْدَانٍ ۗ وَمَن يَكْفُرْ بِالْإِيمَانِ فَقَدْ حَبِطَ
عَمَلُهُ وَهُوَ فِي الْآخِرَةِ مِنَ الْخَاسِرِينَ ﴿٥﴾

5-5. « Vous sont permises, aujourd'hui, les bonnes nourritures. Vous est permise la nourriture des gens du Livre, et votre propre nourriture leur est permise. (Vous sont permises) les femmes vertueuses d'entre les croyantes, et les femmes vertueuses d'entre les gens qui ont reçu le Livre avant vous, si vous leur donnez-leur mahr (dots) avec contrat de mariage, non en débauchés ni en preneurs d'amantes. Et quiconque abjure la foi, alors vaine devient son action, et il sera dans l'au-delà, du nombre des perdants. »

Ici, Allah, qu'Il soit Glorifié et Exalté, réaffirme la permission des bonnes choses afin de souligner Sa faveur et d'appeler Ses serviteurs à Le remercier et à se souvenir de Lui abondamment, car Il leur a permis toutes les bonnes choses qui répondront à leurs besoins et leur seront bénéfiques.

« **La nourriture des gens du Livre vous est licite**, » c'est-à-dire que la viande abattue par les juifs et les chrétiens vous est permise, ô musulmans mais non celle abattue par d'autres mécréants ; leur viande n'est pas licite pour les musulmans. En effet, les gens du Livre affirment suivre les Prophètes et les Écritures, et tous les Messagers ont convenu que la viande d'animaux abattus pour un autre qu'Allah est interdite, car cela revient à Lui associer d'autres divinités (shirk). Il fait partie des enseignements des juifs et des chrétiens que la viande d'animaux abattus pour un autre qu'Allah est interdite ; par conséquent, leur viande est licite, tandis que celle d'animaux abattus par d'autres ne l'est pas.

La preuve que le terme « nourriture » désigne ici la viande réside dans le fait que, concernant les autres aliments, tels que les céréales et les fruits, rien de particulier n'est prévu pour les gens du Livre ; ces aliments sont permis même s'ils appartiennent à des personnes d'autres religions. De plus, il est dit que cette nourriture leur appartient (« **la nourriture des gens du Livre** »), ce qui se réfère à la

viande qu'ils ont abattue, et non à la nourriture dont ils sont propriétaires, car la question de la propriété légitime s'applique aussi bien aux gens du Livre qu'aux musulmans.[1]

« …**et votre nourriture** » ô musulmans « **est licite pour eux** » c'est-à-dire, il vous est permis de la leur donner.

« **(Vous sont permises) les femmes vertueuses**, » c'est-à-dire des femmes libres (non esclaves) et chastes « **d'entre les croyantes** »
« …**et les femmes vertueuses d'entre les gens qui ont reçu le Livre avant vous** » c'est-à-dire les juifs et les chrétiens.

Ceci constitue une exception par rapport à ce qui est mentionné ailleurs :
« **Ne vous mariez pas avec les femmes polythéistes tant qu'elles ne croient pas**... » (Al-Baqarah 2 : 221)
Ce verset signifie qu'il n'est pas permis aux hommes libres d'épouser des femmes polythéistes, jusqu'à ce qu'elles croient. Ceci est général et s'applique à toutes les femmes polythéistes.

Concernant les femmes impures qui ne s'abstiennent pas de relations sexuelles illicites, il n'est pas permis de les épouser, qu'elles soient musulmanes ou issues des gens du Livre, jusqu'à ce qu'elles se repentent, car Allah, Exalté et Loué soit-Il, dit :
« **Le fornicateur n'épousera qu'une fornicatrice ou une associatrice. Et la fornicatrice ne sera épousée que par un fornicateur ou un associateur ; et cela a été interdit aux croyants**. » (An-Nour 24 : 3).

« **À condition de leur verser leur dot**. » Cela signifie qu'il est permis de les épouser (les femmes croyantes), à condition de leur verser leur dot. Si quelqu'un refuse de verser la dot à la femme, elle ne lui est pas permise. Allah a prescrit de lui verser la dot si elle est majeure et apte à le recevoir, sinon le mari doit le remettre à son tuteur.

L'attribution de la dot à la femme indique que celle-ci possède l'intégralité de sa dot ; elle lui appartient et personne n'a droit à quoi que ce soit à moins qu'elle ne la donne volontairement à son mari, à son tuteur ou à quelqu'un d'autre.

[1] En effet, les aliments acquis par des moyens illicites sont haram quelle que soit l'appartenance religieuse de la personne qui les possède.

« …**avec contrat de mariage** » c'est-à-dire que votre intention, ô maris, est de garder vos femmes chastes en vous gardant vous-mêmes chastes, en vous abstenant de relations illicites avec d'autres femmes.

« ….**non en débauchés**, » c'est-à-dire, commettre la *zinâ* (adultère) avec n'importe qui (de nombreux partenaires)
« …**ni en preneurs d'amantes**, » c'est-à-dire la zinâ avec un amant (un seul partenaire). Durant la jâhiliyah, certains commettaient la zinâ avec n'importe qui, tandis que d'autres la commettaient avec un amant en particulier. Allah, à Lui les Louanges et la Gloire, nous dit que cela est contraire à la chasteté et que l'une des conditions du mariage est que l'homme soit chaste et s'abstienne de la zinâ.

« **Et quiconque abjure la foi**, » c'est-à-dire quiconque ne croit pas en Allah , à Lui les Louanges et la Gloire, et en ce qu'implique la foi, à savoir croire en Ses Livres et Ses Messagers, ou en l'un quelconque des enseignements de l'Islam, verra ses œuvres vaines s'il meurt en état d'incroyance, comme Allah, à Lui les Louanges et la Gloire, dit ailleurs :
« **Et ceux qui parmi vous abjureront leur religion et mourront incroyants, vaines seront pour eux leurs actions dans la vie immédiate et la vie future**. » (Al-Baqarah 2 : 217).

« …**et il sera dans l'au-delà, du nombre des perdants**, » c'est-à-dire qu'il sera parmi ceux qui perdent leur âme, leurs biens et leurs familles le Jour de la Résurrection et qui subissent une misère éternelle.

يَٰٓأَيُّهَا ٱلَّذِينَ ءَامَنُوٓاْ إِذَا قُمۡتُمۡ إِلَى ٱلصَّلَوٰةِ فَٱغۡسِلُواْ
وُجُوهَكُمۡ وَأَيۡدِيَكُمۡ إِلَى ٱلۡمَرَافِقِ وَٱمۡسَحُواْ بِرُءُوسِكُمۡ
وَأَرۡجُلَكُمۡ إِلَى ٱلۡكَعۡبَيۡنِۚ وَإِن كُنتُمۡ جُنُبٗا فَٱطَّهَّرُواْۚ وَإِن
كُنتُم مَّرۡضَىٰٓ أَوۡ عَلَىٰ سَفَرٍ أَوۡ جَآءَ أَحَدٞ مِّنكُم مِّنَ ٱلۡغَآئِطِ أَوۡ لَٰمَسۡتُمُ
ٱلنِّسَآءَ فَلَمۡ تَجِدُواْ مَآءٗ فَتَيَمَّمُواْ صَعِيدٗا طَيِّبٗا فَٱمۡسَحُواْ
بِوُجُوهِكُمۡ وَأَيۡدِيكُم مِّنۡهُۚ مَا يُرِيدُ ٱللَّهُ لِيَجۡعَلَ
عَلَيۡكُم مِّنۡ حَرَجٖ وَلَٰكِن يُرِيدُ لِيُطَهِّرَكُمۡ وَلِيُتِمَّ نِعۡمَتَهُۥ
عَلَيۡكُمۡ لَعَلَّكُمۡ تَشۡكُرُونَ ٦

5-6. Ô les croyants ! Lorsque vous vous levez pour la Ṣalāt, lavez vos visages et vos mains jusqu'aux coudes ; passez les mains mouillées sur vos têtes ; et lavez-vous les pieds jusqu'aux chevilles. Et si vous êtes pollués « jounoub », alors purifiez-vous (par un bain) ; mais si vous êtes malades, ou en voyage, ou si l'un de vous revient du lieu où il a fait ses besoins ou si vous avez touché aux femmes et que vous ne trouviez pas d'eau, alors recourez à la terre pure, passez-en sur vos visages et vos mains. Allah ne veut pas vous imposer quelque gêne, mais Il veut vous purifier et parfaire sur vous Son bienfait. Peut-être serez-vous reconnaissants.

Ce verset contient de nombreuses règles, parmi lesquelles nous mentionnerons celles qu'Allah nous permet d'appliquer :

1- Ce qui est mentionné ici, le fait de s'y conformer et d'agir en conséquence, fait partie des exigences de la foi sans lesquelles celle-ci est incomplète, car le verset commence par les mots « **Ô les croyants**. » Cela signifie : Ô vous qui croyez, faites ce que votre foi exige et ce qui vous a été prescrit.

2- Le commandement d'établir la prière, car Allah dit : « **Lorsque vous vous levez pour la Ṣalāt**. »

3- L'injonction de former l'intention de prier, car Allah dit : « **Lorsque vous vous levez pour la Ṣalāt**, » c'est-à-dire avec le but et l'intention de prier.

4- L'état de purification est une condition de validité de la prière car Allah l'exige lors de la préparation à la prière et le sens premier du terme « exiger » est celui d'une obligation.
5- La purification ne devient pas obligatoire au moment de la prière ; elle le devient plutôt lorsqu'on souhaite prier.
6- Pour tout acte relevant de la prière, qu'il soit obligatoire ou surérogatoire, communautaire ou funéraire, il est stipulé que l'on doit être en état de pureté. Cela vaut même pour la prosternation elle-même, selon de nombreux savants, comme la prosternation lors de la lecture du Qur'an et la prosternation de gratitude.
7- L'ordre de se laver le visage, de la racine des cheveux jusqu'à la mâchoire et le menton dans le sens de la longueur, et d'une oreille à l'autre.
Cela inclut le rinçage de la bouche et du nez, comme indiqué dans la Sounnah, ainsi que des poils du visage ; si les poils du visage sont fins, l'eau doit atteindre la peau, mais s'ils sont épais, il suffit d'humidifier la surface des poils.
8- L'ordre de se laver les mains (et les bras) jusqu'au coude. Selon la majorité des commentateurs, « ila » (le mot traduit ici par « **jusqu'aux** ») signifie « avec » car le lavage requis ne peut être effectué qu'en se lavant entièrement le coude.
9- L'ordre d'essuyer la tête.
10- Il est obligatoire de s'essuyer la tête entière (comme l'indique la structure grammaticale du texte arabe original).
11- Il suffit de s'essuyer la tête de n'importe quelle manière, avec une ou deux mains, ou avec un tissu, un morceau de bois, etc., car Allah a mentionné l'essuyage en termes généraux et n'a pas précisé ce qui devait être utilisé pour le faire, ce qui indique que toute manière de le faire est acceptable.
12- Il est requis de s'essuyer la tête. Si quelqu'un se lavait la tête sans s'essuyer les cheveux, cela ne serait pas acceptable, car ce serait contrevenir aux prescriptions d'Allah.
13- L'ordre de se laver les pieds jusqu'aux chevilles ; on peut dire la même chose à ce sujet qu'au sujet des bras.
14- Ceci est une réfutation des Rafidis, car la majorité des érudits lisent le mot arjoulakoum « **vos pieds** » à l'accusatif (c'est-à-dire l'objet du verbe « **laver** ») ; il n'est pas permis de les essuyer tant qu'elles sont découvertes.
15- Ce verset peut être interprété comme une indication qu'il est permis d'essuyer les khouffayn (chaussons de cuir), selon une variante de récitation (arjoulikoum), qui l'associerait au fait de s'essuyer la tête. Dans ce cas, les pieds peuvent être essuyés s'ils sont couverts par les khouffayn. Chaque récitation peut avoir sa propre signification : selon la première récitation (arjoulikoum), les pieds doivent être lavés s'ils sont découverts ; selon la seconde récitation (arjoulikoum), les pieds doivent être essuyés s'ils sont couverts par les khouffayn.

16- Il est prescrit de suivre un ordre particulier lors des ablutions (woudou') puisqu'Allah mentionne les actions des ablutions dans un ordre précis, et parce qu'Il a mentionné quelque chose qui doit être essuyé, à savoir la tête, entre deux choses qui doivent être lavées et il n'y aurait aucun intérêt à le faire, si ce n'est pour souligner un ordre particulier.

17- Cet ordre particulier se rapporte aux quatre parties principales du corps mentionnées dans ce verset. Concernant l'ordre de se rincer la bouche et le nez puis de se laver le visage, ou de laver la droite puis la gauche pour les bras et les pieds, il n'y a pas d'obligation de suivre un ordre précis. Il est plutôt recommandé de se rincer la bouche et le nez avant de se laver le visage, de commencer par la droite avant la gauche pour les bras et les pieds, et de s'essuyer la tête avant les oreilles.

18- L'ordre de renouveler ses ablutions (woudou') pour chaque prière, afin de les accomplir exactement comme prescrit.

19- L'ordre de se laver en cas de janabah (impureté suite à une activité sexuelle).

20- Il est obligatoire de veiller à ce que l'eau atteigne toutes les parties du corps lors du ghousl (lavage) car Allah mentionne la purification du corps sans spécifier certaines parties à l'exclusion d'autres.

21- L'ordre de se laver soigneusement les cheveux lors de la purification de la janabah.

22- La purification des impuretés mineures peut être incluse dans la purification des impuretés majeures ; si les deux sont applicables, il suffit de formuler l'intention de purification, puis de laver tout le corps, car Allah a seulement dit de se purifier, et Il n'a pas dit qu'il fallait répéter les ablutions.

23- Le mot jounoub (celui qui est dans un état de janabah) s'applique à quiconque a émis du maniy (sperme), qu'il soit éveillé ou endormi, ou qui a eu des rapports sexuels, qu'il ait éjaculé ou non.

24- Celui qui se souvient d'avoir fait un rêve érotique mais ne constate aucune humidité n'a pas à faire le ghousl puisqu'il n'est pas jounoub.

25- Un rappel de la bénédiction d'Allah envers Ses serviteurs, puisqu'Il leur a prescrit le tayammoum.

26- L'une des raisons pour lesquelles le tayammoum est permis est la maladie (blessure) qui serait aggravée par le lavage à l'eau ; dans ce cas, il est permis de pratiquer le tayammoum.

27- L'une des raisons pour lesquelles le tayammoum est permis est le voyage et le fait de se soulager (uriner ou déféquer) en l'absence d'eau. Ainsi, la maladie rend le tayammoum permis même si de l'eau est disponible, en raison des risques liés à son utilisation. D'autres raisons permettent le tayammoum en l'absence d'eau, même hors voyage.

28- Les émissions provenant des voies antérieures et postérieures, respectivement d'urine et de selles, invalident les ablutions.

29- Ce verset est cité comme preuve par ceux qui affirment que les ablutions ne sont invalidées que par ces deux choses (se soulager ou toucher des femmes), et non par le fait de toucher les parties intimes, etc.

30- Il est mousta<u>h</u>abb (louable) d'utiliser des euphémismes afin d'éviter d'utiliser un langage grossier car Allah, à Lui les Louanges et la Gloire, dit : « **ou si l'un de vous revient du lieu où il a fait ses besoins**. »

31- Toucher une femme avec désir et plaisir invalide les ablutions.

32- Il est stipulé qu'aucune eau ne doit être disponible pour que le tayammoum soit valide.

33- Lorsque l'eau est disponible, même pendant la prière, le tayammoum devient invalide, car Allah ne l'a permis que lorsque l'eau n'est pas disponible.

34- Si l'heure de la prière arrive et qu'une personne n'a pas d'eau avec elle, elle doit en chercher là où elle se trouve, et à proximité, car on ne peut pas dire qu'elle n'a pas pu trouver d'eau si elle n'en a pas cherché.

35- Si une personne trouve de l'eau mais qu'elle n'en a pas assez pour se purifier complètement, elle doit l'utiliser entièrement, puis faire le tayammoum après cela.

36- Si l'eau est altérée par des substances <u>h</u>alal et pures, son utilisation prime sur le tayammoum, car l'eau qui a été modifiée reste de l'eau, elle est donc incluse dans les mots « **que vous ne trouviez pas d'eau**. »

37- Il est essentiel de former l'intention du tayammoum, comme on peut le comprendre à partir du texte arabe original, car le mot arabe tayammoum signifie viser et avoir l'intention de faire quelque chose.

38- Tout ce qui s'accumule à la surface de la terre est valable pour le tayammoum, comme la poussière et autres substances similaires. De ce fait, les mots « **passez-en sur vos visages et vos mains** » se réfèrent soit à ce qui est généralement le cas, car on a généralement de la poussière à disposition pour s'essuyer, et elle adhère au visage et aux mains, ou cela indique la meilleure solution, et que s'il est possible d'utiliser de la terre poussiéreuse, c'est préférable.

39- Il n'est pas valable de faire le tayammoum avec de la terre impure, car elle n'est pas pure et propre ; elle est impure.

40- Dans le cas du tayammoum, il faut s'essuyer uniquement le visage et les mains et aucune autre partie du corps.

41- Les mots « **votre visage** » incluent le visage entier et indiquent que tout doit être essuyé, mais on est dispensé d'avoir à introduire de la poussière dans la bouche et le nez, ou de la faire atteindre la peau sous les poils du visage, même si ces poils sont fins.

42- Les mains doivent être essuyées jusqu'aux poignets seulement, car lorsque le mot *yadayn* (mains) est utilisé au sens général, il désigne les mains.

S'il était nécessaire que l'essuyage remonte jusqu'aux avant-bras, Allah l'aurait précisé comme Il l'a fait pour les ablutions.

43- Le verset, de portée générale, indique que le tayammoum est permis pour toutes les impuretés, majeures et mineures. Il est même permis en cas d'impuretés corporelles puisqu'Allah l'a proposé comme alternative à la purification par l'eau et l'a mentionné de manière générale dans ce verset, sans

l'en restreindre. (On pourrait objecter que les impuretés corporelles ne sont pas concernées par la règle du tayammoum car le contexte parle d'impureté [au sens d'impureté mineure ou majeure]. C'est l'avis de la majorité des savants.)

44- Les parties de tayammoum sont les mêmes en cas d'impureté mineure et majeure, à savoir le visage et les mains.

45- Si une personne a l'intention d'accomplir le tayammoum pour se purifier des deux types d'impuretés, cela est acceptable, selon le sens général du verset.

46- Il suffit d'essuyer avec n'importe quoi, avec la main ou autrement, car Allah a dit « **et essuyez**, » mais Il n'a pas précisé quel produit utiliser pour essuyer. Cela laisse entendre que n'importe quel produit peut convenir.

47- Il est stipulé que les choses doivent être faites dans un certain ordre lors de la purification par le tayammoum, comme c'est également le cas pour les woudou' (ablutions) ; de plus, Allah a commencé par mentionner le fait de s'essuyer le visage, avant de s'essuyer les mains.

48- Dans les règles qu'Il nous a prescrites, Allah, à Lui les Louanges et la Gloire, ne nous a imposé aucune difficulté ni épreuve. Il s'agit plutôt d'une miséricorde de Sa part envers Ses serviteurs, pour les purifier et parachever Sa grâce sur eux.

49- La purification extérieure par l'eau ou la poussière est censée être complémentaire à la purification intérieure qui est atteinte en affirmant l'unicité d'Allah (tawhid) et en se repentant sincèrement.

50- Même s'il n'y a pas de signe visible de purification dans le cas du tayammoum, il s'agit tout de même d'une purification spirituelle intangible qui résulte de l'obéissance au commandement d'Allah, à Lui les Louanges et la Gloire.

51- Il convient de méditer sur la sagesse des lois qu'Allah a édictées en matière de purification et autres, afin d'accroître sa connaissance, sa gratitude et son amour pour Allah, pour les règles qu'Il a prescrites et qui permettent d'atteindre un rang élevé.

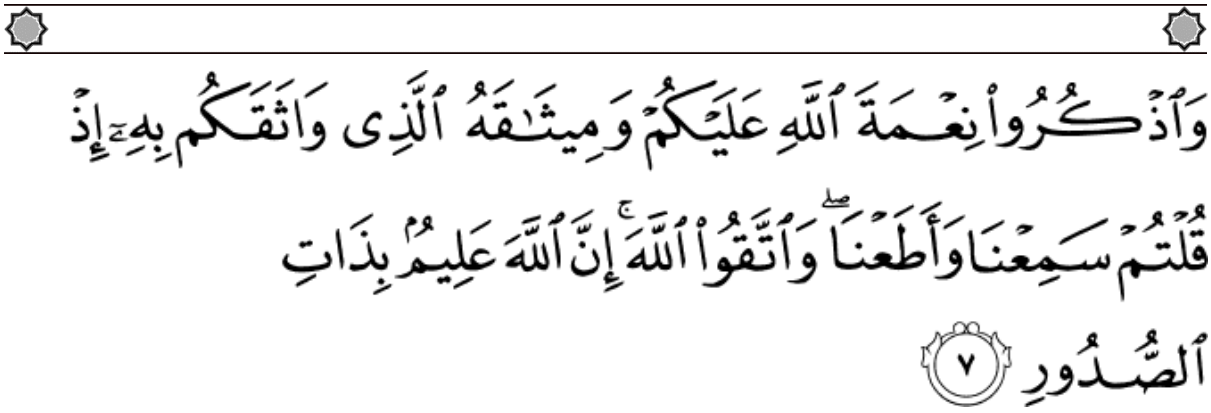

5-7. Et rappelez-vous le bienfait d'Allah sur vous, ainsi que l'alliance qu'Il a conclue avec vous, quand vous avez dit : « Nous avons entendu et nous avons obéi. » Et craignez Allah. Car Allah connaît parfaitement le contenu des cœurs.

Ici, Allah, qu'Il soit Glorifié et Exalté, ordonne à Ses serviteurs de se souvenir de Ses bienfaits spirituels et terrestres, dans leurs cœurs et verbalement, car se souvenir constamment les incitera à remercier Allah, à Lui les Louanges et la Gloire, et à L'aimer, et leur cœur sera rempli de gratitude envers Lui.

Cela dissipe toute forme d'admiration de soi quant à l'acquisition de bénédictions spirituelles et conduit à tout attribuer à la bonté et à la générosité d'Allah.

« …**ainsi que l'alliance** » c'est-à-dire, et souvenez-vous de Son alliance « **qu'Il a conclue avec vous**. »

Cela ne signifie pas qu'ils aient prononcé des paroles et conclu l'alliance verbalement ; cela signifie plutôt qu'en croyant en Allah et en Son Messager (sallallahou 'aleyhi wa sallam), ils se sont engagés à leur obéir. C'est pourquoi Allah dit « **lorsque vous avez dit : « Nous avons entendu et nous avons obéi**. » » : c'est à adire, nous entendons ce à quoi Tu nous as appelés parmi Tes révélations Qur'aniques et Tes signes universels, en comprenant, en nous conformant et en suivant, et nous obéissons en nous conformant à ce que Tu nous as enjoint de faire et en nous abstenant de ce que Tu nous as interdit. Cela inclut toutes les lois de l'Islam, tant extérieures qu'intérieures.

Les croyants se souviennent ainsi de l'alliance qu'Allah a conclue avec eux, ils la gardent à l'esprit et s'efforcent d'accomplir pleinement ce qui leur a été ordonné, sans y manquer.
« **Et craignez Allah** » en toutes circonstances
« **Car Allah connaît parfaitement le contenu des cœurs**. » C'est-à-dire ce qu'ils contiennent : idées, secrets et pensées passagères. Prenez donc garde qu'Il ne voie dans votre cœur ce qui Lui déplaît, ni que ne sorte de vous ce qu'Il a horreur. Fortifiez vos cœurs de Sa connaissance, de Son amour et de la sincérité envers Ses serviteurs car si vous agissez ainsi, Il pardonnera vos péchés et multipliera la récompense de vos bonnes actions puisqu'Il connaît la pureté de vos cœurs.

يَٰٓأَيُّهَا ٱلَّذِينَ ءَامَنُواْ كُونُواْ قَوَّٰمِينَ لِلَّهِ شُهَدَآءَ بِٱلۡقِسۡطِۖ وَلَا
يَجۡرِمَنَّكُمۡ شَنَـَٔانُ قَوۡمٍ عَلَىٰٓ أَلَّا تَعۡدِلُواْۚ ٱعۡدِلُواْ هُوَ
أَقۡرَبُ لِلتَّقۡوَىٰۖ وَٱتَّقُواْ ٱللَّهَۚ إِنَّ ٱللَّهَ خَبِيرُۢ بِمَا
تَعۡمَلُونَ ٨

5-8. Ô les croyants ! Soyez stricts (dans vos devoirs) envers Allah et (soyez) des témoins équitables. Et que la haine pour un peuple ne vous incite pas à être injustes. Pratiquez l'équité : cela est plus proche de la piété. Et craignez Allah. Car Allah est certes Parfaitement Connaisseur de ce que vous faites.

« **Ô vous qui croyez** » en ce qu'il vous est enjoint de croire, accomplissez les préceptes de votre foi en témoignant sincèrement et impartialement, et efforcez-vous d'être justes et équitables, tant intérieurement qu'extérieurement. Cet effort doit être uniquement motivé par la volonté d'Allah, et non par des intérêts terrestres. Visez la justice, c'est-à-dire l'équité, sans tomber dans l'excès ni manquer à vos devoirs, ni en paroles ni en actes ; et agissez ainsi envers vos proches et les étrangers, vos amis et vos ennemis.

« **Et que la haine pour un peuple ne vous incite pas à être injustes »** ne laissez pas votre haine envers certains vous détourner de la justice. Autrement dit, ne laissez pas votre haine vous empêcher d'être juste, comme le font ceux qui sont injustes et inéquitables. Au contraire, de même que vous témoigneriez en faveur de votre ami, vous devriez aussi témoigner contre lui, et de même que vous témoigneriez contre votre ennemi, vous devriez aussi témoigner en sa faveur, même s'il est incroyant ou novateur. Vous devez le traiter avec équité et accepter ce qu'il affirme être la vérité car c'est la vérité, et non parce qu'il le dit. Et vous ne devez pas rejeter la vérité à cause de ses paroles car ce serait injuste envers la vérité.

« **Pratiquez l'équité** » : Soyez justes, c'est ce qui vous rapproche le plus de la vraie piété. Autrement dit, plus vous aspirez à la justice et plus vous vous efforcez d'agir en conséquence, plus vous vous rapprocherez de la vraie piété dans vos cœurs car la justice parfaite mène à la piété parfaite.

« **Allah est certes Parfaitement Connaisseur de ce que vous faites**, » Allah est parfaitement conscient de ce que vous faites et Il vous rétribuera pour vos actes, bons ou mauvais, petits ou grands, dans ce monde et dans l'au-delà.

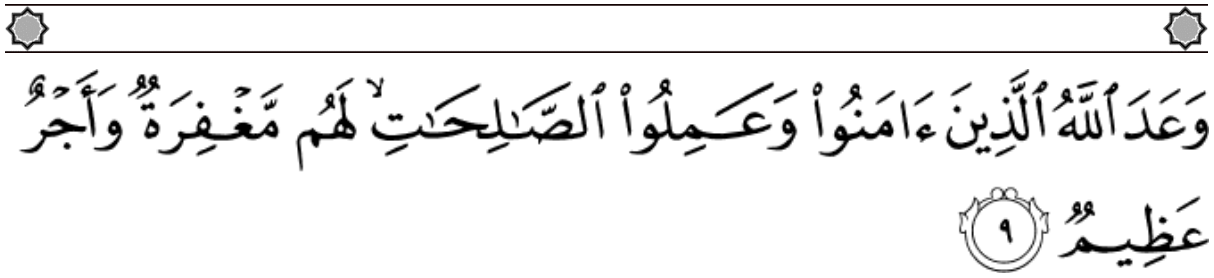

5-9. Allah a promis à ceux qui croient et font de bonnes œuvres qu'il y aura pour eux un pardon et une énorme récompense.

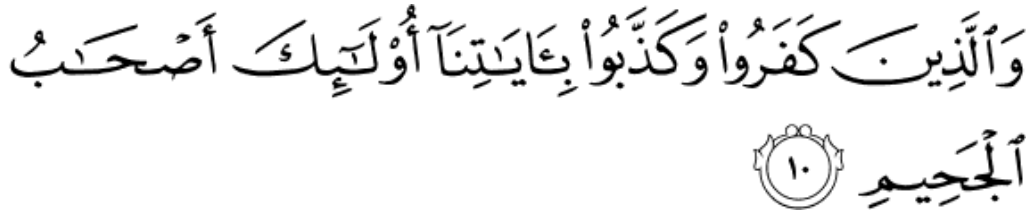

5-10. Quant à ceux qui ne croient pas et traitent de mensonge Nos preuves, ceux-là sont des gens de l'Enfer.

C'est-à-dire qu'Allah, qui ne manque jamais à Sa promesse et est le plus véridique en parole, a promis à ceux qui croient en Lui, en Ses Livres, en Ses Messagers et au Jour Dernier, « **et qui accomplissent de bonnes œuvres** » obligatoires et recommandées, de leur pardonner et de les protéger des conséquences de leurs actes, Il leur a promis une immense récompense, dont nul ne connaît la grandeur si ce n'est Allah.
« **Aucun être ne sait ce qu'on a réservé pour eux comme réjouissance pour les yeux, en récompense de ce qu'ils œuvraient** ! » (As-Sajdah 32 : 17)

« **Quant à ceux qui ne croient pas et traitent de mensonge Nos preuves,** « Qui nient Nos révélations qui exposent la vérité manifeste et qui les rejettent après que les faits soient devenus clairs, « …**ceux-là sont des gens de l'Enfer** » Ils seront les habitants du feu ardent pour y demeurer à jamais.

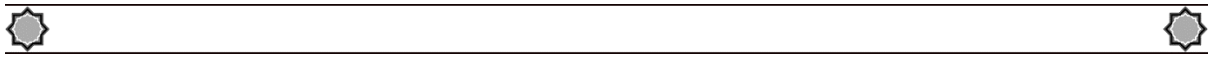

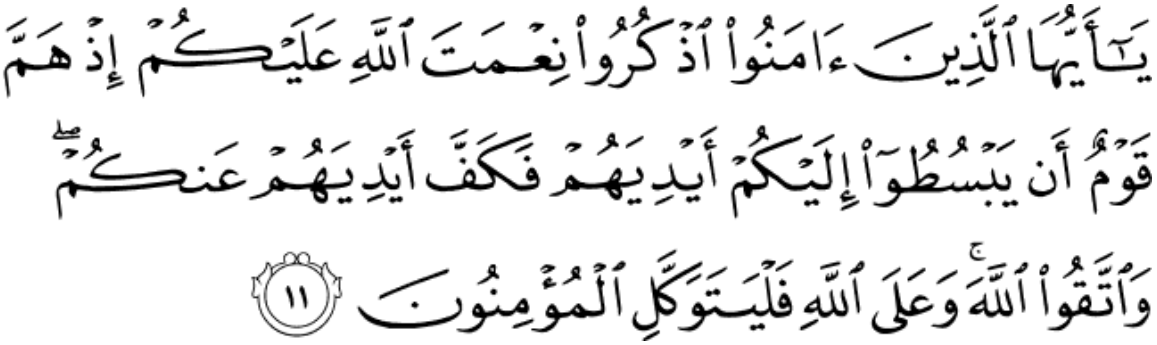

5-11. Ô les croyants ! Rappelez-vous le bienfait d'Allah à votre égard, le jour où un groupe d'ennemis s'apprêtait à porter la main sur vous (en vue de vous attaquer) et qu'Il repoussa leur tentative. Et craignez Allah. C'est en Allah que les croyants doivent mettre leur confiance.

Ici, Allah, Exalté et Loué soit-Il, rappelle à Ses serviteurs croyants Son immense faveur et les exhorte à se souvenir de ces bienfaits dans leurs cœurs et à les proclamer. De même qu'ils considèrent comme une bénédiction le fait de tuer leurs ennemis et de s'emparer de leurs biens, de leurs terres et de leurs captifs, ils doivent aussi se souvenir de Ses autres bienfaits, notamment lorsqu'Il a contenu les mécréants, les empêchant de leur nuire et faisant échouer leurs complots. Ceci était également une bénédiction, car l'ennemi avait ourdi un complot et pensait pouvoir le mener à bien, mais son échec fut dû à l'intervention d'Allah auprès de Ses serviteurs croyants. Ils doivent donc Lui rendre grâce, L'adorer et se souvenir de Lui. Ceci concerne tous ceux qui avaient de mauvaises intentions envers les croyants, qu'ils soient mécréants, hypocrites ou transgresseurs dont Allah a repoussé le mal. Tout cela est inclus dans ce verset.

Puis Allah leur ordonne d'agir de manière à triompher de leurs ennemis et à réussir dans toutes leurs entreprises, comme Il dit : « **Et que les croyants placent leur confiance en Allah**, » c'est-à-dire qu'ils s'en remettent à Lui pour atteindre leurs objectifs, tant spirituels que matériels ; qu'ils reconnaissent leur impuissance et qu'ils fassent confiance à Allah pour les aider à réaliser leurs désirs, selon le niveau de foi et le degré de confiance de chacun, c'est là l'une des obligations du cœur qui fait consensus.. »

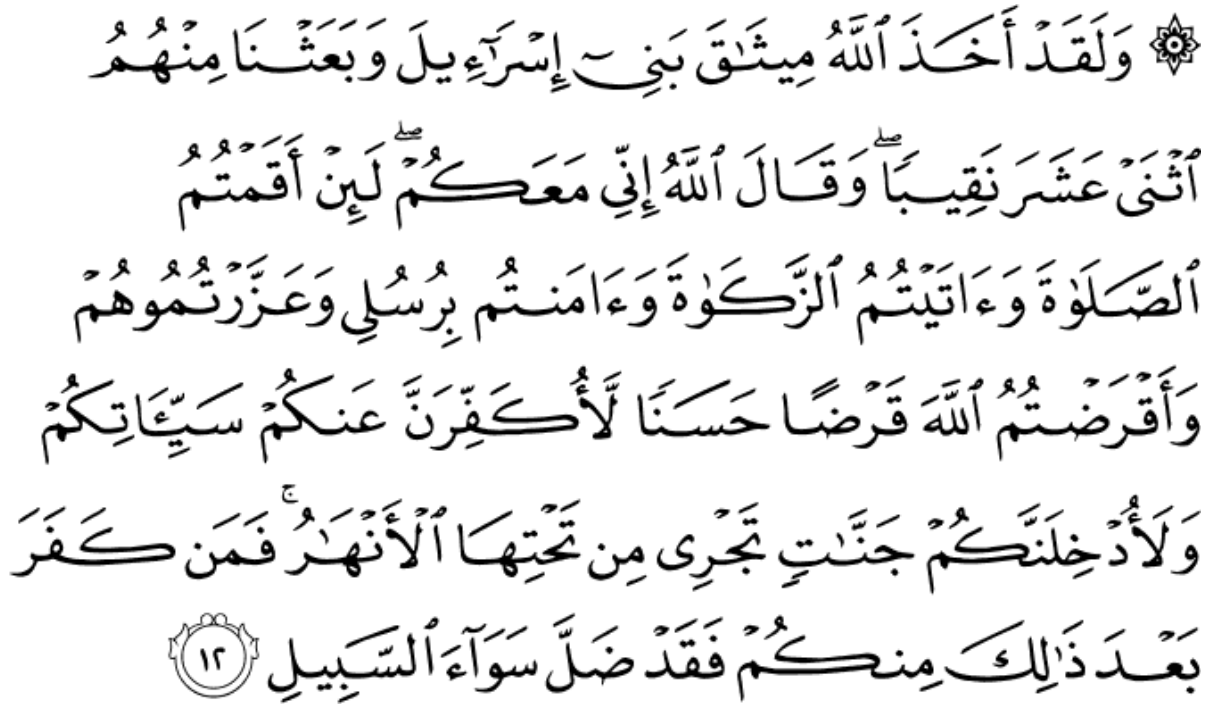

۞ وَلَقَدْ أَخَذَ ٱللَّهُ مِيثَٰقَ بَنِىٓ إِسْرَٰٓءِيلَ وَبَعَثْنَا مِنْهُمُ
ٱثْنَىْ عَشَرَ نَقِيبًا ۖ وَقَالَ ٱللَّهُ إِنِّى مَعَكُمْ ۖ لَئِنْ أَقَمْتُمُ
ٱلصَّلَوٰةَ وَءَاتَيْتُمُ ٱلزَّكَوٰةَ وَءَامَنتُم بِرُسُلِى وَعَزَّرْتُمُوهُمْ
وَأَقْرَضْتُمُ ٱللَّهَ قَرْضًا حَسَنًا لَّأُكَفِّرَنَّ عَنكُمْ سَيِّـَٔاتِكُمْ
وَلَأُدْخِلَنَّكُمْ جَنَّٰتٍ تَجْرِى مِن تَحْتِهَا ٱلْأَنْهَٰرُ ۚ فَمَن كَفَرَ
بَعْدَ ذَٰلِكَ مِنكُمْ فَقَدْ ضَلَّ سَوَآءَ ٱلسَّبِيلِ ﴿١٢﴾

5-12. Et Allah certes prit l'engagement des enfants d'Isra-il. Nous nommâmes douze chefs d'entre eux. Et Allah dit : « Je suis avec vous, pourvu que vous accomplissiez la Ṣalāt, acquittiez la Zakāt, croyiez en Mes messagers, les aidiez et fassiez à Allah un bon prêt. Alors, certes, j'effacerai vos méfaits, et vous ferai entrer aux Jardins sous lesquels coulent les ruisseaux. Et quiconque parmi vous, après cela, mécroit, s'égare certes du droit chemin ! »

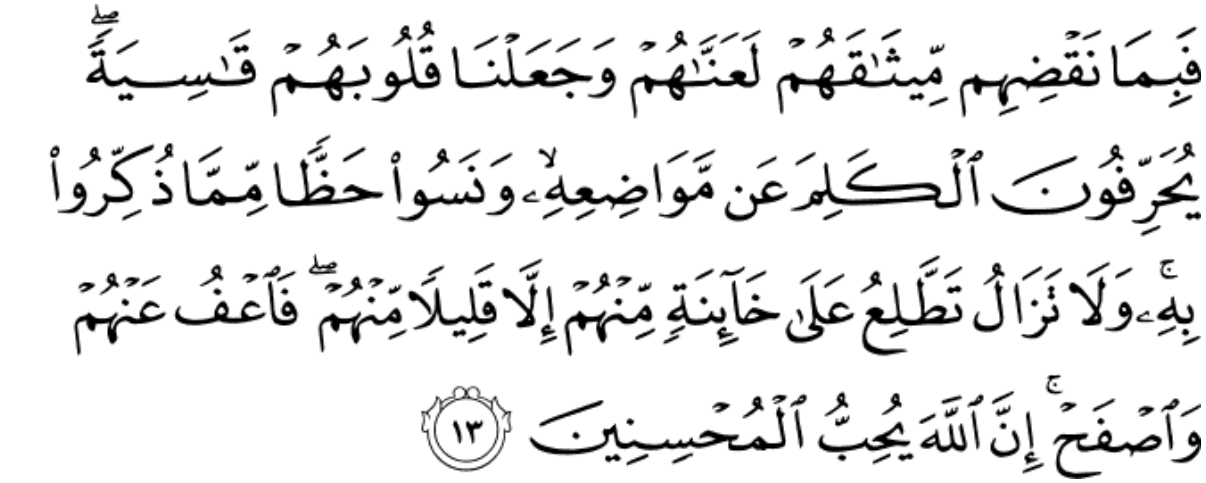

فَبِمَا نَقْضِهِم مِّيثَٰقَهُمْ لَعَنَّٰهُمْ وَجَعَلْنَا قُلُوبَهُمْ قَٰسِيَةً ۖ
يُحَرِّفُونَ ٱلْكَلِمَ عَن مَّوَاضِعِهِۦ وَنَسُوا۟ حَظًّا مِّمَّا ذُكِّرُوا۟
بِهِۦ ۚ وَلَا تَزَالُ تَطَّلِعُ عَلَىٰ خَآئِنَةٍ مِّنْهُمْ إِلَّا قَلِيلًا مِّنْهُمْ ۖ فَٱعْفُ عَنْهُمْ
وَٱصْفَحْ ۚ إِنَّ ٱللَّهَ يُحِبُّ ٱلْمُحْسِنِينَ ﴿١٣﴾

5-13. Et puis, à cause de leur violation de l'engagement, Nous les avons maudits et endurci leurs cœurs : ils détournent les paroles de leur sens et oublient une partie de ce qui leur a été rappelé. Tu ne cesseras de découvrir leur trahison, sauf d'un petit nombre d'entre eux. Pardonne-leur donc et oublie [leurs fautes]. Car Allah aime, certes, les bienfaisants.

Ici, Allah, à Lui les Louanges et la Gloire, nous dit qu'Il a reçu un serment solennel et contraignant des Enfants d'Isra-il, et Il mentionne la nature de ce serment, leur récompense s'ils le respectent, et

leur punition s'ils y manquent. Puis Il nous dit qu'ils ne l'ont pas accomplie et Il décrit comment Il les a punis pour cela.

« **Allah certes prit l'engagement des enfants d'Isra-il**, » c'est-à-dire un engagement solennel et contraignant de leur part.
« **Nous nommâmes douze chefs d'entre eux**, » c'est-à-dire des chefs qui dirigeaient ceux qui étaient sous leurs ordres, dont le rôle était de les encadrer et de les inciter à faire ce qui leur avait été ordonné.

« **Et Allah dit** » aux douze chefs qui ont assumé les responsabilités du commandement :
« **Je suis avec vous** » c'est-à-dire par Mon aide et Mon soutien, car l'aide est proportionnelle à la taille du fardeau.

Puis Allah nous révèle les termes de leur alliance avec eux :
« **Si vous accomplissiez la prière** » avec assiduité, tant extérieurement qu'intérieurement, en la faisant correctement avec une concentration appropriée, en faisant ce qui est requis de la manière appropriée et en persévérant dans cette voie, « **acquittiez la zakât** » envers ceux qui y ont droit.
« **Croyiez en Mes Messagers** » tous, dont le meilleur et le plus parfait est Muhammad (sallallahou 'aleyhi wa sallam)
« …**les aidiez**, » les respecter et accomplir votre devoir envers eux en les honorant et en leur obéissant
« …**et fassiez à Allah un bon prêt**, » c'est-à-dire une aumône et une bonté qui découlent de la sincérité et qui proviennent de revenus licites.
Si vous agissez ainsi, « **alors, certes, j'effacerai vos méfaits, et vous ferai entrer aux Jardins sous lesquels coulent les ruisseaux**. » Ainsi, Il leur permettra d'obtenir ce qu'ils désirent du Paradis, avec toutes les délices qu'il contient, et les préservera de ce qui leur déplaît en expiant leurs mauvaises actions et en les préservant des châtiments qui en découlent.

« **Et quiconque parmi vous, après cela**, » conclut une alliance confirmée par des serments et des engagements, accompagnée d'encouragements par l'évocation de la récompense,
« … **mécroit, s'égare certes du droit chemin**, » c'est-à-dire délibérément et en toute connaissance de cause. Il méritera donc le châtiment réservé à ceux qui s'égarent : être privés de la récompense et subir les conséquences de ce châtiment. On pourrait presque se demander, à la fin du verset : « Qu'ont-ils fait, après tous ces avertissements ? Ont-ils respecté l'engagement pris envers Allah ou l'ont-ils rompu ? »

Ainsi, dans le verset suivant, Allah explique qu'ils ont rompu l'alliance, comme Il dit :
« **Et puis, à cause de leur violation de l'engagement**, » c'est-à-dire à cause de cela, ils ont reçu un certain nombre de punitions :

1- « **Nous les avons maudits**, » c'est-à-dire que Nous les avons expulsés et chassés loin de Notre miséricorde, car ils se sont fermés eux-mêmes les portes de la miséricorde et n'ont pas respecté l'alliance qui leur avait été retirée, ce qui est la principale raison de la malédiction.
2- « …**et endurci leur cœur**, » le rendant dur et inflexible, au point qu'aucune exhortation n'avait d'effet sur eux, qu'ils ne tiraient aucun profit des signes et des avertissements ; les promesses de récompenses ne les encourageaient pas et les mises en garde contre les conséquences ne les dissuaderaient pas. C'est là l'un des plus grands châtiments qu'une personne puisse recevoir : voir son cœur s'endurcir ainsi, au point que les rappels de la vertu et du bien ne font que les conforter dans le mal.
3- « **Ils détournent les paroles de leur sens**, » c'est-à-dire qu'ils se sont adonnés au péché de changer et d'altérer les écritures, changeant ainsi le sens des mots pour quelque chose d'autre que ce qu'Allah et Son Messager (sallallahou 'aleyhi wa sallam) avaient voulu.
4- « …**et oublient une partie de ce qui leur a été rappelé**. » Il leur avait été enjoint de suivre la Torah et ce qu'Allah avait révélé à Moussa (Moïse) mais ils en ont oublié une partie. Cela inclut l'oubli de la connaissance puisqu'ils l'ont oubliée et elle a été perdue pour eux, et une grande partie de ce qu'Allah leur a fait oublier n'existe plus, comme une punition pour eux. Cela inclut également l'oubli de la mise en pratique, ce qui signifie qu'ils n'ont pas réussi à le faire. Ils n'ont pas été en mesure d'accomplir ce qui leur avait été ordonné. C'est un argument qui peut être utilisé contre les gens du Livre lorsqu'ils nient certains événements mentionnés dans leurs Livres ou survenus de leur temps ; cela fait partie de ce qu'ils ont oublié (comme l'indique le verset).
5- Trahison persistante : « **Tu ne cesseras de découvrir leur trahison**, » c'est-à-dire la trahison envers Allah et envers Ses serviteurs croyants.
L'une de leurs plus grandes trahisons est de dissimuler la vérité à ceux à qui ils dispensent un enseignement religieux et à ceux qui les apprécient, les maintenant ainsi dans l'incroyance. Il s'agit d'une trahison grave et d'un trait blâmable qui s'applique à tous ceux qui leur ressemblent. Quiconque n'accomplit pas ce qu'Allah a ordonné et pour lequel Il s'est engagé est maudit et endurci, et se livre au péché de déformer la Parole révélée. Il ne sera pas guidé sur le droit chemin, il oubliera une partie de ce qui lui a été prescrit, et il est inévitable qu'il commette des actes de trahison. Nous implorons Allah de nous préserver.

« …**sauf d'un petit nombre d'entre eux**. » C'est-à-dire ceux qui ont rempli leurs engagements envers Allah, afin qu'Il les aide et les guide sur le droit chemin.

« **Pardonne-leur donc**, » c'est-à-dire ne les blâme pas pour le mal qu'ils ont fait, ce qui implique qu'ils doivent être pardonnés, car cela fait partie des bonnes actions, et « **Allah aime, certes, les bienfaisants**. » L'ihsan (traduit ici par faire le bien) signifie adorer Allah comme si vous pouviez Le

voir, car même si vous ne Le voyez pas, Il vous voit. L'ihsan envers les gens signifie chercher à leur être bénéfique sur le plan spirituel et matériel.

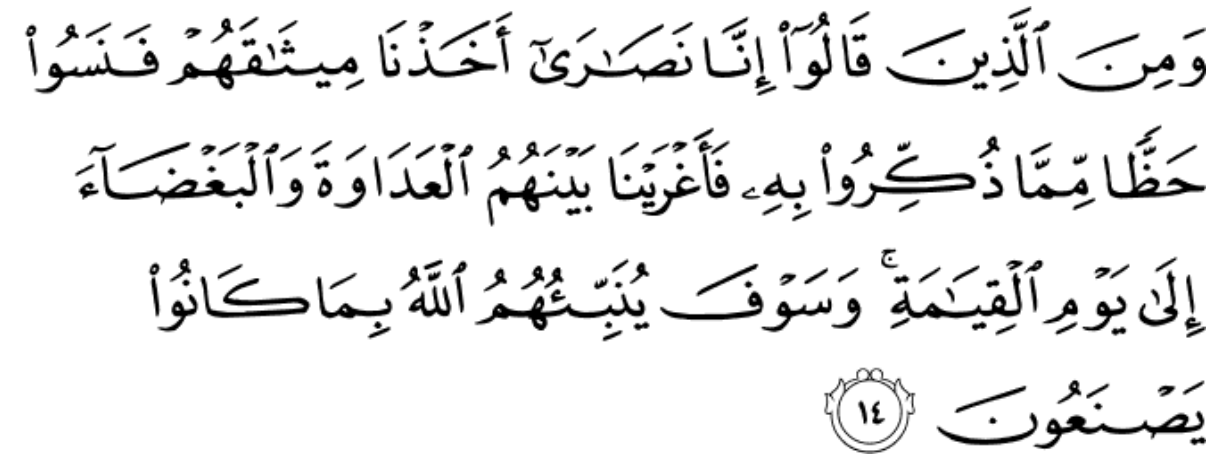

5-14. Et de ceux qui disent : « Nous sommes chrétiens, » Nous avons pris leur engagement. Mais ils ont oublié une partie de ce qui leur a été rappelé. Nous avons donc suscité entre eux l'inimitié et la haine jusqu'au Jour de la Résurrection. Et Allah les informera de ce qu'ils faisaient.

En effet, de même que Nous avons conclu une alliance avec les juifs, Nous en avons également conclu une alliance avec « **ceux qui disent : « Nous sommes chrétiens**. » » Ce sont ceux qui suivent 'Issa Ibn Mariam ('aleyhim salam). Ils se sont purifiés en croyant en Allah, en Ses Messagers et en ce qu'ils ont apporté. Mais ensuite, ils ont rompu cette alliance et oublié une partie des préceptes qui leur avaient été prescrits ; ils en ont oublié la connaissance et la manière de les mettre en pratique.

« **Nous avons donc suscité entre eux l'inimitié et la haine jusqu'au Jour de la Résurrection**, » c'est-à-dire que Nous les avons dressés les uns contre les autres, et des troubles et des conflits sont apparus parmi eux, engendrant haine et inimitié réciproques, qui perdureront jusqu'au Jour de la Résurrection. Nous le constatons, car les chrétiens sont encore, et continueront d'être, dans un état de haine, d'inimitié et de division mutuelles.

Et bientôt, « **Allah les informera de ce qu'ils faisaient** » et les punira pour cela.

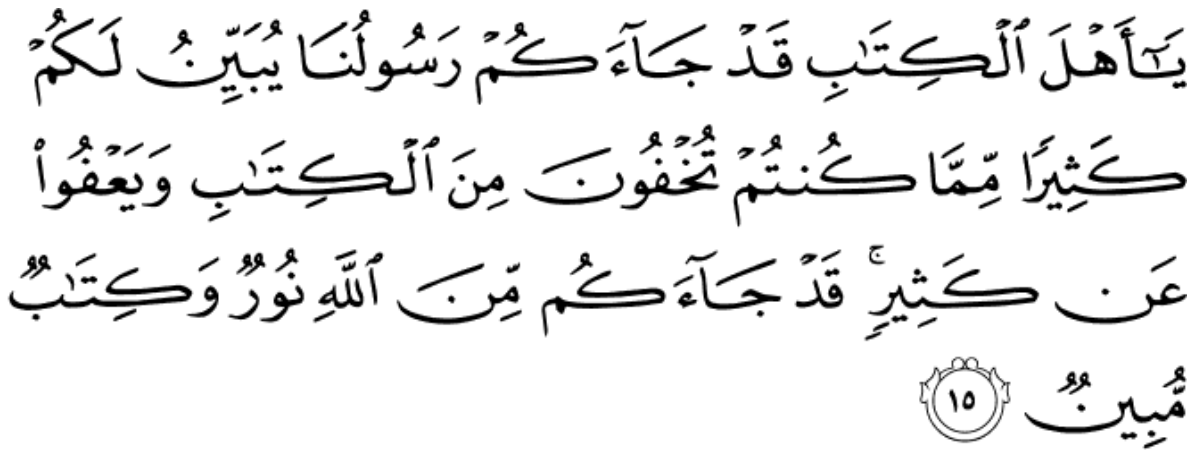

5-15. Ô gens du Livre ! Notre Messager (Muhammad) vous est certes venu, vous exposant beaucoup de ce que vous cachiez du Livre, et passant sur bien d'autres choses ! Une lumière et un Livre explicite vous sont certes venus d'Allah !

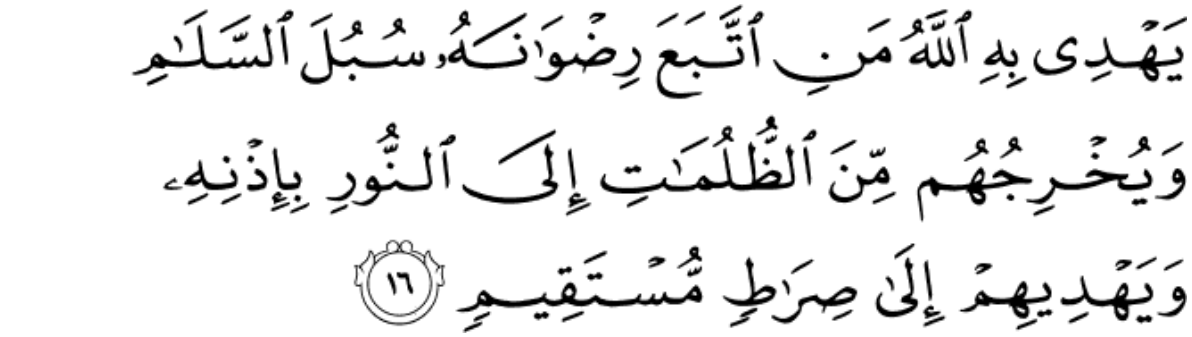

5-16. Par ceci (le Qur'an), Allah guide aux chemins du salut ceux qui cherchent Son agrément. Et Il les fait sortir des ténèbres à la lumière par Sa grâce. Et Il les guide vers un chemin droit.

Après avoir mentionné l'alliance qu'Il a conclue avec les gens du Livre, à savoir les juifs et les chrétiens, et après avoir constaté qu'ils l'ont rompue, à l'exception de quelques-uns, Allah leur ordonne de croire en Muhammad (sallallahou 'aleyhi wa sallam) et leur apporte une preuve irréfutable de la véracité de sa prophétie : Il leur révèle une grande partie de ce qu'ils dissimulaient aux autres, même aux plus humbles parmi leurs coreligionnaires, car ils étaient les seuls à posséder le savoir, et nul autre à cette époque ne possédait de savoir en dehors de celui-ci. Par conséquent, celui qui aspirait à la connaissance n'avait d'autre choix que de s'adresser à eux. Le fait que le Messager (sallallahou 'aleyhi wa sallam) ait apporté ce Qur'an majestueux, révélant ce qu'ils se cachaient entre eux, alors qu'il était illettré et ne savait ni lire ni écrire, est l'une des preuves les plus claires de la véracité de son message. (Parmi les choses qu'ils dissimulaient figure) la description de Muhammad (sallallahou 'aleyhi wa sallam) dans leurs Livres, la prédication de sa venue dans leurs Livres, le verset sur la lapidation, etc.

« …**et passant sur bien d'autres choses**, » c'est-à-dire qu'Il n'a pas révélé ce qu'il n'y avait aucune raison de révéler.

« **Une lumière**, » à savoir le Qur'an, qui illumine les ténèbres de l'ignorance et la cécité de l'égarement.

« …**et un Livre explicite vous sont certes venus d'Allah** » qui explique tout ce que les gens ont besoin de savoir sur les questions religieuses et temporelles, comme la connaissance d'Allah, de Ses noms, de Ses attributs et de Ses actions, ainsi que la connaissance des règles de la Shari'ah.

Allah Exalté mentionne ensuite celui qui est guidé par ce Qur'an, et la raison pour laquelle il y parvient, en disant : « **Par ceci (le Qur'an), Allah guide aux chemins du salut ceux qui cherchent Son agrément**, » c'est-à-dire qu'Il guide celui qui s'efforce d'obtenir Son agrément et dont l'intention est pure, vers des voies de paix et de sécurité qui le préserveront du châtiment et lui permettront d'atteindre le Paradis. Ceci se réfère à la connaissance de la vérité et à sa mise en pratique, de manière générale et détaillée.

« **Et Il les fait sortir des ténèbres à la lumière par Sa grâce**, » c'est-à-dire des ténèbres de l'incroyance, de l'innovation, du péché, de l'ignorance et de l'insouciance, vers la lumière de la foi, de la Sounnah, de l'obéissance, de la connaissance et du souvenir d'Allah.

Toute cette guidance est par la permission d'Allah ; ce qu'Il veut arrive et ce qu'Il ne veut pas n'arrive pas, « e**t Il les guide vers un chemin droit**. »

لَّقَدْ كَفَرَ ٱلَّذِينَ قَالُوٓاْ إِنَّ ٱللَّهَ هُوَ ٱلْمَسِيحُ ٱبْنُ مَرْيَمَ ۚ
قُلْ فَمَن يَمْلِكُ مِنَ ٱللَّهِ شَيْـًٔا إِنْ أَرَادَ أَن يُهْلِكَ
ٱلْمَسِيحَ ٱبْنَ مَرْيَمَ وَأُمَّهُۥ وَمَن فِى ٱلْأَرْضِ جَمِيعًا ۗ
وَلِلَّهِ مُلْكُ ٱلسَّمَٰوَٰتِ وَٱلْأَرْضِ وَمَا بَيْنَهُمَا ۚ يَخْلُقُ مَا
يَشَآءُ ۚ وَٱللَّهُ عَلَىٰ كُلِّ شَىْءٍ قَدِيرٌ ﴿١٧﴾

5-17. Certes sont mécréants ceux qui disent : « Allah, c'est le Messie, fils de Marie ! » - Dis : « Qui donc détient quelque chose d'Allah (pour L'empêcher), s'Il voulait faire périr le Messie, fils de Marie, ainsi que sa mère et tous ceux qui sont sur la terre ?... A Allah seul appartient la royauté des cieux et de la terre et de ce qui se trouve entre les deux. » Il crée ce qu'Il veut. Et Allah est Omnipotent.

وَقَالَتِ ٱلْيَهُودُ وَٱلنَّصَٰرَىٰ نَحْنُ أَبْنَٰٓؤُا۟ ٱللَّهِ وَأَحِبَّٰٓؤُهُۥ ۚ قُلْ فَلِمَ
يُعَذِّبُكُم بِذُنُوبِكُم ۖ بَلْ أَنتُم بَشَرٌ مِّمَّنْ خَلَقَ ۚ يَغْفِرُ لِمَن يَشَآءُ
وَيُعَذِّبُ مَن يَشَآءُ ۚ وَلِلَّهِ مُلْكُ ٱلسَّمَٰوَٰتِ وَٱلْأَرْضِ وَمَا بَيْنَهُمَا ۖ
وَإِلَيْهِ ٱلْمَصِيرُ ﴿١٨﴾

5-18. Les juifs et les chrétiens ont dit : « Nous sommes les fils d'Allah et Ses préférés. » Dis : « Pourquoi donc vous châtie-t-Il pour vos péchés ? » En fait, vous êtes des êtres humains d'entre ceux qu'Il a créés. Il pardonne à qui Il veut et Il châtie qui Il veut. Et à Allah seul appartient la royauté des cieux et de la terre et de ce qui se trouve entre les deux. Et c'est vers Lui que sera la destination finale.

Après avoir mentionné Son alliance avec les gens des deux Livres, et qu'ils ne l'ont pas respectée mais l'ont rompue, Allah, à Lui les Louanges et la Gloire, nous parle ensuite de leurs croyances abominables.

Il nous parle de la croyance chrétienne, à laquelle eux seuls croyaient, à savoir que Dieu est le Messie (Massih), fils de (Ibn) Marie (Maryam). Leur argument fallacieux repose sur le fait qu'il serait né sans père ; ils ont donc forgé cette fausse croyance à son sujet malgré le fait qu'il ait eu un homologue en Hawwa, Ève l'épouse d'Adam ('aleyhi salam)), créée sans mère. Adam en est un exemple encore plus frappant, puisqu'il fut créé sans père ni mère. Dès lors, pourquoi n'ont-ils pas affirmé qu'ils (Adam et Hawwa) étaient divins, comme ils l'affirmaient au sujet du Messie ?

Cela indique que leur croyance était le fruit de leurs caprices et de leurs désirs sans aucune preuve ni raison valable. Cependant Allah Exalté les a réfutés par des preuves claires et rationnelles, lorsqu'Il a dit : « **Dis : « Qui donc détient quelque chose d'Allah (pour L'empêcher), s'Il voulait faire périr le Messie, fils de Marie, ainsi que sa mère et tous ceux qui sont sur la terre ? »** » Si ceux-ci sont impuissants à se sauver eux-mêmes, si Allah voulait les anéantir, et qu'ils n'ont aucune capacité à

l'empêcher, cela démontre la fausseté de la prétention à la divinité pour celui qui ne peut se protéger de la destruction et n'a aucun pouvoir pour échapper au contrôle divin. De plus, « **À Allah seul appartient la royauté des cieux et de la terre** » ; Il les contrôle et toute chose est soumise à Son contrôle en tout point. Est-il donc convenable de suggérer qu'un pauvre serviteur dépendant puisse être une divinité totalement indépendante de tout moyen ? Cela est absolument impossible.

Il n'y a aucune raison de s'étonner que le Messie, Jésus-Christ ('Issa Ibn Maryam), ait été créé sans père puisqu'Allah crée ce qu'Il veut. S'Il le veut, Il crée un être humain d'un père et d'une mère, comme tous les fils d'Adam ; ou, s'Il le veut, Il crée un être humain d'un père sans mère, comme Hawwa, ou d'une mère sans père, comme 'Issa Ibn Maryam ; ou encore sans père ni mère, comme Adam. Allah, à Lui les Louanges et la Gloire, module Sa création selon Sa volonté, qui est immuable, et rien ne Lui est impossible. C'est pourquoi Il dit : « **Et Allah est Omnipotent**. »

Une autre chose que disent les juifs et les chrétiens, c'est que les deux groupes font de fausses déclarations et se vantent eux-mêmes, car chaque groupe dit : « **Les juifs et les chrétiens ont dit : « Nous sommes les fils d'Allah et Ses préférés. »** »

Dans leur langue, le mot « fils » signifie « bien-aimé » ; ils ne l'entendent pas au sens littéral, car ce n'est pas leur croyance ; c'est plutôt ce que les chrétiens croient au sujet du Messie.

Allah dit, réfutant leurs affirmations sans preuve : « **Dis : « Pourquoi donc vous châtie-t-Il pour vos péchés ? »** » Si vous étiez Ses bien-aimés, Il ne vous aurait pas punis car Allah n'aime que celui qui accomplit des œuvres qui Lui sont agréables.

« **En fait, vous êtes des êtres humains d'entre ceux qu'Il a créés**, » et vous êtes soumis aux décisions de la justice et de la grâce.
« **Il pardonne à qui Il veut et Il châtie qui Il veut** » s'ils font les pas qui mènent au pardon ou au châtiment.

« **Et à Allah seul appartient la royauté des cieux et de la terre et de ce qui se trouve entre les deux. Et c'est vers Lui que sera la destination finale**. » Comment donc avez-vous acquis cette vertu (d'être les « enfants de Dieu ») alors que vous faites partie de cette royauté et que vous êtes parmi ceux qui seront ramenés vers Allah dans l'au-delà, et qu'Il vous rétribuera pour vos œuvres ?

يَٰٓأَهۡلَ ٱلۡكِتَٰبِ قَدۡ جَآءَكُمۡ رَسُولُنَا يُبَيِّنُ لَكُمۡ عَلَىٰ فَتۡرَةٖ مِّنَ ٱلرُّسُلِ
أَن تَقُولُواْ مَا جَآءَنَا مِنۢ بَشِيرٖ وَلَا نَذِيرٖۖ فَقَدۡ جَآءَكُم بَشِيرٞ وَنَذِيرٞۗ
وَٱللَّهُ عَلَىٰ كُلِّ شَيۡءٖ قَدِيرٞ ١٩

5-19. Ô gens du Livre ! Notre Messager (Muhammad) est venu pour vous éclairer après une interruption des Messagers afin que vous ne disiez pas : « Il ne nous est venu ni annonciateur ni avertisseur. » Voilà, certes, que vous est venu un annonciateur et un avertisseur. Et Allah est Omnipotent.

Ici, Allah, à Lui les Louanges et la Gloire, appelle les gens du Livre, en raison des bienfaits qu'Il leur a accordés par Son Écriture à croire en Son Messager Muhammad (sallallahou 'aleyhi wa sallam) et de rendre grâce à Allah, à Lui les Louanges et la Gloire, Qui l'a envoyé à eux « **après une interruption des Messagers**, » à un moment où il y avait un grand besoin de lui.

C'est ce besoin qu'ils ont de lui et le long intervalle depuis la venue de tout Messager qui devrait les inciter à croire en lui car il leur explique tout ce qu'Allah exige d'eux et les préceptes de la Shari'ah (Loi). Ce faisant, Allah ne leur laisse aucune excuse, afin qu'ils ne puissent dire : « **Il ne nous est venu ni annonciateur ni avertisseur. » Voilà, certes, que vous est venu un annonciateur et un avertisseur**, » annonçant la récompense dans ce monde et dans l'au-delà, décrivant les actions qui y mènent et les caractéristiques de ceux qui les accomplissent, et les avertissant du châtiment dans ce monde et dans l'au-delà, décrivant les actions qui y mènent et les caractéristiques de ceux qui les accomplissent.

« **Et Allah est Omnipotent**. » Toute chose se soumet volontairement à Son pouvoir, de sorte que rien ne peut échapper à Son contrôle. Parmi les signes de Son pouvoir figurent l'envoi des Messagers, la révélation des Livres, la récompense des obéissants et le châtiment des désobéissants.

وَإِذْ قَالَ مُوسَىٰ لِقَوْمِهِۦ يَٰقَوْمِ ٱذْكُرُوا۟ نِعْمَةَ ٱللَّهِ عَلَيْكُمْ إِذْ
جَعَلَ فِيكُمْ أَنۢبِيَآءَ وَجَعَلَكُم مُّلُوكًا وَءَاتَىٰكُم مَّا لَمْ يُؤْتِ أَحَدًا مِّنَ
ٱلْعَٰلَمِينَ ﴿٢٠﴾

5-20. (Souvenez-vous) Lorsque Moïse dit à son peuple : « Ô, mon peuple ! Rappelez-vous le bienfait d'Allah sur vous, lorsqu'Il a désigné parmi vous des Prophètes. Et Il a fait de vous des rois. Et Il vous a donné ce qu'Il n'avait donné à nul autre aux mondes.

يَٰقَوْمِ ٱدْخُلُوا۟ ٱلْأَرْضَ ٱلْمُقَدَّسَةَ ٱلَّتِى كَتَبَ ٱللَّهُ لَكُمْ وَلَا تَرْتَدُّوا۟ عَلَىٰٓ
أَدْبَٰرِكُمْ فَتَنقَلِبُوا۟ خَٰسِرِينَ ﴿٢١﴾

5-21. Ô mon peuple ! Entrez dans la terre sainte qu'Allah vous a prescrite. Et ne revenez point sur vos pas(en refusant de combattre) car vous retourneriez perdants.

قَالُوا۟ يَٰمُوسَىٰٓ إِنَّ فِيهَا قَوْمًا جَبَّارِينَ وَإِنَّا لَن نَّدْخُلَهَا حَتَّىٰ يَخْرُجُوا۟
مِنْهَا فَإِن يَخْرُجُوا۟ مِنْهَا فَإِنَّا دَٰخِلُونَ ﴿٢٢﴾

5-22. Ils dirent : « Ô Moïse, il y a là un peuple de géants. Jamais nous n'y entrerons jusqu'à ce qu'ils en sortent. S'ils en sortent, alors nous y entrerons. »

Lorsqu'Allah (Dieu) bénit Moïse (Moussa) et son peuple en les sauvant de Pharaon et de son peuple, ainsi que de la captivité et de l'esclavage, ils partirent et se dirigèrent vers la terre sainte et ses environs. Dieu leur avait enjoint de mener le jihad contre l'ennemi afin de le chasser de leurs terres. À l'approche de Jérusalem, Moïse ('aleyhi salam) les exhorta et leur rappela de poursuivre le jihad, leur disant : « **Ô, mon peuple ! Rappelez-vous le bienfait d'Allah sur vous**, » c'est-à-dire, souvenez-vous-en dans vos cœurs et à voix haute car ce souvenir accroîtra votre amour pour Allah, à Lui les Louanges et la Gloire, et vous incitera à L'adorer.

« …**lorsqu'Il a désigné parmi vous des Prophètes** » qui vous ont appelés à la vraie voie, vous ont mis en garde contre le chemin de la perdition, vous ont exhortés à rechercher le bonheur éternel et vous ont enseigné ce que vous ne connaissez pas.

« **Et Il a fait de vous des rois**, » maîtres de vos propres affaires, comme Il vous a libérés de l'esclavage de vos ennemis, afin que vous deveniez maîtres de vos propres affaires et puissiez pratiquer votre religion.

« **Et Il vous a donné** » des bénédictions spirituelles et matérielles « **ce qu'Il n'avait donné à nul autre aux mondes** » car à cette époque, ils étaient les meilleurs de l'humanité et les plus chers à Allah, et Il leur avait prodigué des bénédictions qui n'avaient été accordées à personne d'autre.

Moussa leur rappela les bénédictions spirituelles et matérielles qui auraient dû les fortifier dans leur foi, leur persévérance dans le jihad et leur volonté de s'y engager. C'est pourquoi il dit : « **Ô mon peuple ! Entrez dans la terre sainte qu'Allah vous a prescrite** » c'est-à-dire la terre purifiée qu'Allah vous a attribuée. Il leur dit donc quelque chose qui les rassurerait, s'ils croyaient vraiment, en leur disant qu'Allah avait décrété qu'ils entreraient dans cette terre et qu'ils vaincraient leurs ennemis.

« … **Et ne revenez point sur vos pas (en refusant de combattre)** » c'est-à-dire, ne reculez pas « **car vous retourneriez perdants** » c'est-à-dire, de même que vous auriez été perdants dans ce monde en manquant la victoire sur vos ennemis et en ne reprenant pas votre terre, vous seriez également perdants dans l'au-delà à cause de la récompense que vous n'auriez pas obtenue et du châtiment que vous auriez attiré sur vous à cause de votre péché.

Mais ils dirent quelque chose qui révélait leur manque de détermination et leur manque de respect envers Allah et Son Messager. « **Ils dirent : « Ô Moïse, il y a là un peuple de géants, »** » c'est-à-dire puissant et courageux, et cela constitue un obstacle qui nous empêche d'y entrer.

« **Jamais nous n'y entrerons jusqu'à ce qu'ils en sortent. S'ils en sortent, alors nous y entrerons**. » » Cela relève de la lâcheté et d'un manque de foi inébranlable. Autrement, s'ils avaient été matures, ils auraient compris qu'ils descendaient tous d'Adam et que le plus fort est celui qu'Allah aide par la force venant de Lui car il n'y a de force ni de puissance qu'en Allah. Ils auraient également compris qu'ils remporteraient la victoire sur eux puisqu'Allah le leur avait promis expressément.

قَالَ رَجُلَانِ مِنَ ٱلَّذِينَ يَخَافُونَ أَنۡعَمَ ٱللَّهُ عَلَيۡهِمَا ٱدۡخُلُواْ
عَلَيۡهِمُ ٱلۡبَابَ فَإِذَا دَخَلۡتُمُوهُ فَإِنَّكُمۡ غَٰلِبُونَۚ وَعَلَى ٱللَّهِ فَتَوَكَّلُوٓاْ
إِن كُنتُم مُّؤۡمِنِينَ ٢٣

5-23. Deux hommes d'entre ceux qui craignaient Allah et qui étaient comblés par Lui de bienfaits dirent : « Entrez chez eux par la porte ; puis quand vous y serez entrés, vous serez sans doute les dominants. Et c'est en Allah qu'il faut avoir confiance, si vous êtes croyants. »

قَالُواْ يَٰمُوسَىٰٓ إِنَّا لَن نَّدۡخُلَهَآ أَبَدٗا مَّا دَامُواْ فِيهَا فَٱذۡهَبۡ أَنتَ
وَرَبُّكَ فَقَٰتِلَآ إِنَّا هَٰهُنَا قَٰعِدُونَ ٢٤

5-24. Ils dirent : « Moïse ! Nous n'y entrerons jamais, aussi longtemps qu'ils y seront. Va donc, toi et ton Seigneur, et combattez tous deux. Nous restons là où nous sommes. »

قَالَ رَبِّ إِنِّي لَآ أَمۡلِكُ إِلَّا نَفۡسِي وَأَخِيۖ فَٱفۡرُقۡ بَيۡنَنَا وَبَيۡنَ ٱلۡقَوۡمِ
ٱلۡفَٰسِقِينَ ٢٥

5-25. Il dit : « Seigneur ! Je n'ai de pouvoir, vraiment, que sur moi-même et sur mon frère : sépare-nous donc de ce peuple pervers. »

قَالَ فَإِنَّهَا مُحَرَّمَةٌ عَلَيۡهِمۡ أَرۡبَعِينَ سَنَةٗۚ يَتِيهُونَ فِي ٱلۡأَرۡضِۚ
فَلَا تَأۡسَ عَلَى ٱلۡقَوۡمِ ٱلۡفَٰسِقِينَ ٢٦

5-26. Il (Allah) dit : « Eh bien, ce pays leur sera interdit pendant quarante ans, durant lesquels ils erreront sur la terre. Ne te tourmente donc pas pour ce peuple pervers. »

« **Deux hommes parmi ceux qui craignaient Allah** » prirent la parole pour encourager leur peuple et le motiver à trouver leur ennemi et à occuper leur territoire.

« …**et qui étaient comblés par Lui de bienfaits** » de l'aide divine et de la capacité de dire la vérité dans cette situation qui exigeait de telles paroles, et Il les a bénis de patience et d'une foi certaine.

« …**dirent : « Entrez chez eux par la porte ; puis quand vous y serez entrés, vous serez sans doute les dominants,** » c'est-à-dire qu'il n'y a rien qui vous sépare de la victoire sur eux sauf votre décision de les attaquer et d'entrer chez eux par la porte ; lorsque vous le ferez, ils seront vaincus.

Ils leur recommandèrent ensuite de s'équiper des armes les plus puissantes, en disant : « **Et c'est en Allah qu'il faut avoir confiance, si vous êtes croyants**. » Car en plaçant sa confiance en Allah, surtout dans cette situation, les choses seront facilitées et vous serez aidés à triompher de vos ennemis. Cela indique que placer sa confiance en Allah est une obligation, et que le degré de confiance d'une personne est proportionnel à son degré de foi.

Mais ces paroles ne rencontrèrent aucun succès et les blâmer ne servit à rien, car ils parlaient comme des gens sans fierté ni dignité :
« **Ils dirent : « Moïse ! Nous n'y entrerons jamais, aussi longtemps qu'ils y seront. Va donc, toi et ton Seigneur, et combattez tous deux. Nous restons là où nous sommes. »** » Leurs paroles et leur attitude envers leur Prophète dans cette situation difficile et critique, qui exigeait d'eux soutien et dignité, sont odieuses.

Ce récit, et d'autres semblables, souligne la différence entre toutes les autres nations et la Oummah de Muhammad (sallallahou 'aleyhi wa sallam), comme l'ont dit les Compagnons (radhiyallahou 'anhoum) au Messager d'Allah (sallallahou 'aleyhi wa sallam) lorsqu'il les consulta au sujet du combat le jour de Badr, bien qu'il ne leur imposa pas de combattre : « Ô Messager d'Allah, si tu traversais cette mer, nous la traverserions avec toi, et si tu nous menais à Bark al-Ghamad, personne ne restera. Nous ne dirons pas comme le peuple de Moïse : « Allez, toi et ton Seigneur, et combattez, nous resterons ici ». Allez plutôt, toi et ton Seigneur, et combattez, et nous combattrons avec vous, devant vous et derrière vous, à votre droite et à votre gauche. »

Lorsque Moïse vit leur obstination à son égard, « **Il dit : « Seigneur ! Je n'ai de pouvoir, vraiment, que sur moi-même et sur mon frère** » » c'est-à-dire, nous n'avons aucun pouvoir pour les combattre, et je n'ai aucun contrôle sur ce peuple.

« …**sépare-nous donc de ce peuple pervers**, » c'est-à-dire, juge entre nous et eux, en leur infligeant le châtiment que Ta sagesse dicte. Cela indique que leurs paroles et leurs actes constituaient des péchés majeurs, assimilables à des actes malfaisants.

Allah répondit à la prière de Moïse : « Il (Allah) dit : « **Eh bien, ce pays leur sera interdit pendant quarante ans, durant lesquels ils erreront sur la terre.»** » Cela fait partie de leur châtiment. Nous leur interdirons d'entrer dans cette ville qu'Allah leur avait attribuée, pendant quarante ans. Durant

cette période, ils erreront sur terre sans trouver leur voie, ni pourront s'installer et rester en paix. Il s'agissait d'un châtiment terrestre, par lequel Allah, à Lui les Louanges et la Gloire, a peut-être expié leur péché et leur a évité un châtiment plus grand. Cela indique que le châtiment du péché peut prendre la forme du retrait d'une bénédiction. La sagesse qui a conduit à une telle durée résidait peut-être dans le fait que la plupart de ceux qui avaient tenu ces propos, sans patience ni constance, allaient mourir ; habitués à l'esclavage de leurs ennemis, ils n'avaient plus d'aspirations les incitant à s'élever socialement. Ainsi, une nouvelle génération émergerait, animée par l'aspiration à vaincre l'ennemi et à se libérer de l'esclavage, et loin d'accepter l'humiliation qui fait obstacle au bonheur.

Lorsque Allah, qu'Il soit Glorifié et Exalté, vit que Son serviteur Moussa était très compatissant envers les gens, en particulier son propre peuple, et qu'il pouvait éprouver de la compassion à leur égard, et que cette compassion pouvait l'amener à les plaindre à cause de ce châtiment ou à prier pour qu'il soit levé, même si Allah l'avait décrété, Il dit : « **Ne te tourmente donc pas pour ce peuple pervers**, **»** c'est-à-dire, n'aie ni pitié ni tristesse pour eux car ils se sont rebellés et leur rébellion justifie ce qui leur est arrivé ; cela ne résulte pas d'une injustice de Notre part.

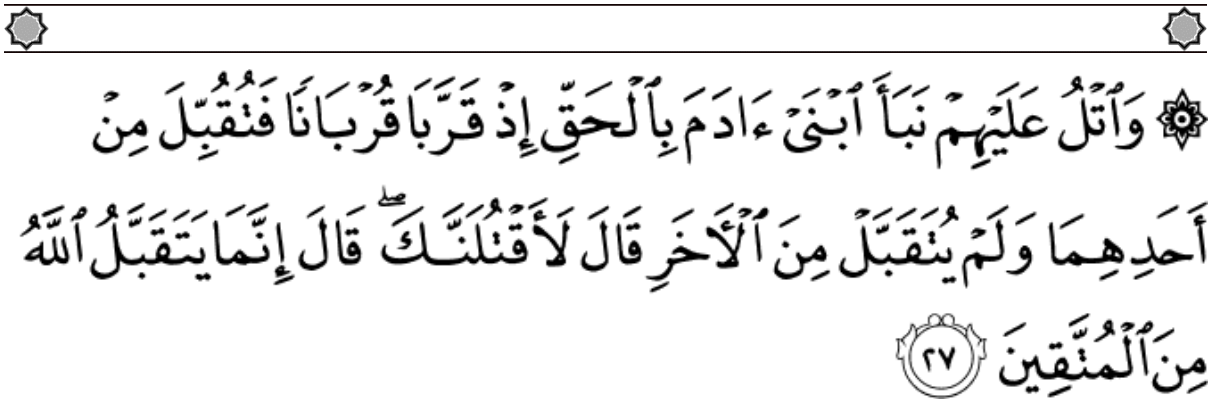

5-27. Et raconte-leur en toute vérité l'histoire des deux fils d'Adam. Les deux offrirent des sacrifices ; celui de l'un fut accepté et celui de l'autre ne le fut pas. Celui-ci dit : « Je te tuerai sûrement. » « Allah n'accepte, dit l'autre, que de la part des pieux. »

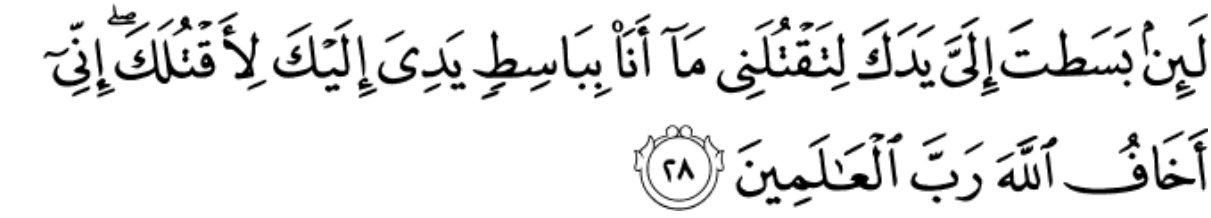

5-28. Si tu étends vers moi ta main pour me tuer, moi, je n'étendrai pas vers toi ma main pour te tuer : car je crains Allah, le Seigneur de l'Univers.

إِنِّيٓ أُرِيدُ أَن تَبُوٓأَ بِإِثۡمِي وَإِثۡمِكَ فَتَكُونَ مِنۡ أَصۡحَٰبِ ٱلنَّارِۚ وَذَٰلِكَ جَزَٰٓؤُاْ ٱلظَّٰلِمِينَ ٢٩

5-29. Je veux que tu partes avec le péché de m'avoir tué et avec ton propre péché : alors tu seras du nombre des gens du Feu. Telle est la récompense des injustes.

فَطَوَّعَتۡ لَهُۥ نَفۡسُهُۥ قَتۡلَ أَخِيهِ فَقَتَلَهُۥ فَأَصۡبَحَ مِنَ ٱلۡخَٰسِرِينَ ٣٠

5-30. Son âme l'incita à tuer son frère. Il le tua donc et devint ainsi du nombre des perdants.

فَبَعَثَ ٱللَّهُ غُرَابٗا يَبۡحَثُ فِي ٱلۡأَرۡضِ لِيُرِيَهُۥ كَيۡفَ يُوَٰرِي سَوۡءَةَ أَخِيهِۚ قَالَ يَٰوَيۡلَتَىٰٓ أَعَجَزۡتُ أَنۡ أَكُونَ مِثۡلَ هَٰذَا ٱلۡغُرَابِ فَأُوَٰرِيَ سَوۡءَةَ أَخِيۖ فَأَصۡبَحَ مِنَ ٱلنَّٰدِمِينَ ٣١

5-31. Puis Allah envoya un corbeau qui se mit à gratter la terre pour lui montrer comment ensevelir le cadavre de son frère. Il dit : « Malheur à moi ! Suis-je incapable d'être, comme ce corbeau, à même d'ensevelir le cadavre de mon frère ? » Il devint alors du nombre de ceux que ronge le remords.

Autrement dit : Relate au peuple la vérité sur ce qui s'est passé entre les deux fils d'Adam, afin qu'il y réfléchisse et en tire des leçons car c'est la vérité et non un mensonge ; c'est sérieux et non une plaisanterie. Il semble que les deux fils d'Adam étaient bien ses propres fils, comme l'indiquent le sens et le contexte du verset. C'est l'avis de la majorité des commentateurs. En d'autres termes : Raconte-leur l'histoire de ce qui s'est produit lorsqu'ils ont offert un sacrifice, ce qui a conduit à la situation décrite ici.

« **Les deux offrirent des sacrifices** » c'est-à-dire que chacun d'eux a mis de côté une partie de ses biens afin de se rapprocher d'Allah

« …**celui de l'un fut accepté et celui de l'autre ne le fut pas** » cela était connu soit par révélation du ciel (d'Allah), soit par la coutume qui prévalait parmi les nations antérieures : le signe de l'acceptation d'un sacrifice par Allah était que le feu descendait du ciel et le consumait.

« **Celui-ci dit** : » c'est-à-dire que le fils dont le sacrifice n'a pas été accepté dit à l'autre, par envie et par ressentiment :
« **Je te tuerai sûrement**. » Son frère lui dit, essayant de lui parler avec douceur : « **Allah n'accepte, dit l'autre, que de la part des pieux**. » Quel péché ou offense ai-je commis qui justifierait que tu me tues, si ce n'est le fait que je crains Allah, à Lui les Louanges et la Gloire ? La crainte d'Allah est une obligation pour toi, pour moi et pour tous. L'interprétation la plus juste de la crainte d'Allah ici est qu'il s'agit de ceux qui manifestent cette crainte en accomplissant cet acte (de sacrifice), c'est-à-dire que leur action est accomplie sincèrement pour la cause d'Allah, conformément à la Sounnah du Messager d'Allah (sallallahou 'aleyhi wa sallam).

Puis il lui dit qu'il ne voulait pas le tuer, ni de sa propre initiative ni en légitime défense, car il dit : « **Même si tu lèves la main contre moi pour me tuer, je ne lèverai pas la main contre toi pour te tuer** », et ce n'est pas par lâcheté ou incapacité de ma part ; c'est plutôt parce que « **je crains Allah, le Seigneur de l'univers**, » et celui qui craint Allah ne commet pas de péchés, surtout pas de péchés majeurs.

Le but est de dissuader celui qui veut tuer, en lui disant : « Crains Allah. »

« **Je veux que tu partes avec le péché de m'avoir tué et avec ton propre péché**. » Autrement dit, s'il y a le choix entre te tuer ou être tué par toi, je préférerais que tu me tues et que tu sois ainsi accablé par nos péchés à tous les deux.
« …**alors tu seras du nombre des gens du Feu. Telle est la récompense des injustes**. » Cela indique que le meurtre est un péché majeur et que celui qui le commet mérite d'entrer en enfer.

Mais le coupable ne se laissa pas dissuader et demeura déterminé à commettre son acte. Il céda donc à ses pulsions maléfiques et tua son frère, qu'il aurait dû respecter selon les lois d'Allah et de la nature.

« **Il le tua donc et devint ainsi du nombre des perdants** » qui perdent dans ce monde et dans l'au-delà, créant ainsi un précédent pour tous les meurtriers.

« *Quiconque donne un mauvais exemple portera le fardeau de ce péché et un fardeau semblable à celui de quiconque fait de même, jusqu'au Jour de la Résurrection*. » (Rapporté par at-Tabarani)

Il est donc dit dans le Hadith authentique que :
« *Nul ne tue un autre homme sans que le premier fils d'Adam ne porte une part de responsabilité car il fut le premier à établir le précédent du meurtre.* » (Boukhari et Mouslim)

Lorsqu'il tua son frère, il ne sut que faire de lui car il était le premier des fils d'Adam à mourir.

« **Puis Allah envoya un corbeau qui gratta la terre**, » c'est-à-dire qu'il creusa un trou pour enterrer un autre corbeau qui était mort.
« …**pour lui montrer comment ensevelir le cadavre de son frère** » c'est-à-dire son corps car le corps du défunt est quelque chose qui doit être couvert (*'awrah*).

« **Il devint alors du nombre de ceux que ronge le remords**. » Telle est la conséquence du péché : le regret et la perte.

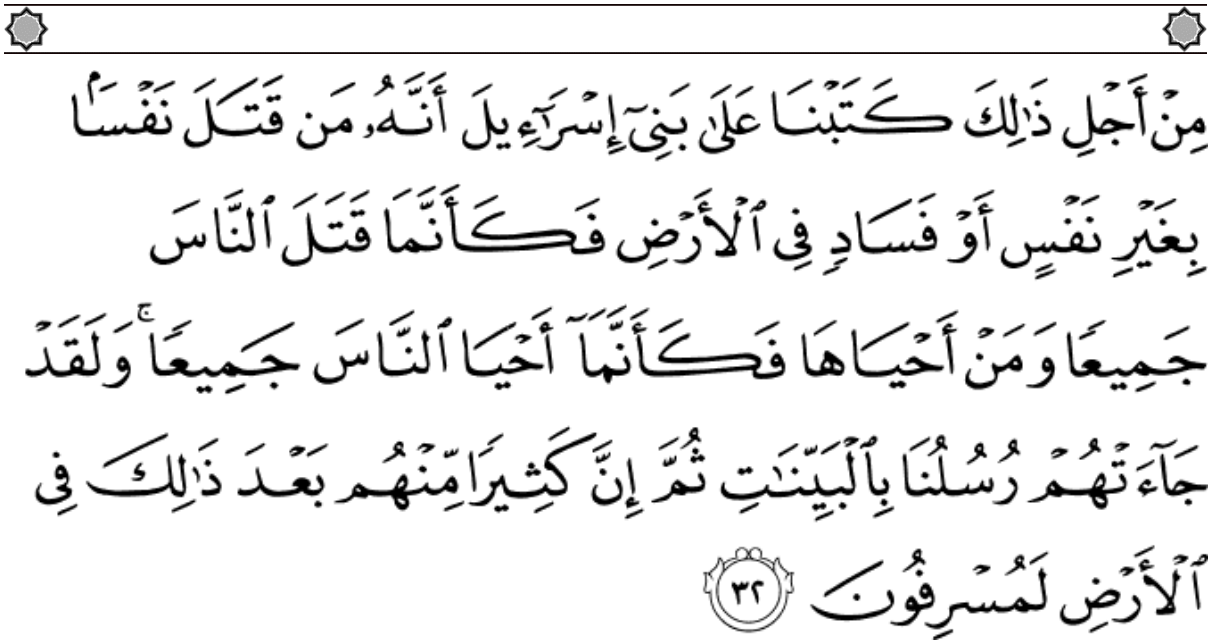
مِنْ أَجْلِ ذَٰلِكَ كَتَبْنَا عَلَىٰ بَنِيٓ إِسْرَٰٓءِيلَ أَنَّهُۥ مَن قَتَلَ نَفْسًۢا
بِغَيْرِ نَفْسٍ أَوْ فَسَادٍ فِى ٱلْأَرْضِ فَكَأَنَّمَا قَتَلَ ٱلنَّاسَ
جَمِيعًا وَمَنْ أَحْيَاهَا فَكَأَنَّمَآ أَحْيَا ٱلنَّاسَ جَمِيعًا ۚ وَلَقَدْ
جَآءَتْهُمْ رُسُلُنَا بِٱلْبَيِّنَٰتِ ثُمَّ إِنَّ كَثِيرًا مِّنْهُم بَعْدَ ذَٰلِكَ فِى
ٱلْأَرْضِ لَمُسْرِفُونَ ﴿٣٢﴾

5-32. C'est pourquoi Nous avons prescrit pour les Enfants d'Isra-il que quiconque tuerait une personne non coupable d'un meurtre ou d'une corruption sur la terre, c'est comme s'il avait tué tous les hommes. Et quiconque lui fait don de la vie, c'est comme s'il faisait don de la vie à tous les hommes. En effet Nos Messagers sont venus à eux avec les preuves. Et puis voilà, qu'en dépit de cela, beaucoup d'entre eux se mettent à commettre des excès sur la terre.

« **C'est pourquoi**, » comme mentionné précédemment, l'histoire des deux fils d'Adam raconte comment l'un d'eux tua l'autre, créant ainsi un précédent de meurtre pour ses descendants. Ceci afin de montrer que le meurtre est un crime grave, entraînant des pertes dans ce monde et dans l'au-delà.

« **Nous avons prescrit pour les Enfants d'Isra-il**, » c'est-à-dire le peuple des Livres divinement révélés

« …**que quiconque tuerait une personne non coupable d'un meurtre ou d'une corruption sur la terre** » c'est-à-dire, si quelqu'un tue une personne illégalement
« …**c'est comme s'il avait tué tous les hommes** » ; comme s'il avait exterminé toute l'humanité car il n'avait aucune raison légitime de le faire, et nul ne devrait tuer autrui sans raison valable. Si quelqu'un a l'audace de tuer une personne innocente, cela signifie qu'il ne fait aucune distinction entre sa victime et quiconque ; il agirait ainsi à chaque fois que son âme, encline au mal, le pousserait à commettre un tel acte. Par conséquent, son acte meurtrier est comparable à l'extermination de toute l'humanité.

De même, si une personne sauve une vie ; c'est-à-dire qu'elle laisse vivre l'être humain et ne le tue pas, même si ses mauvaises inclinations la poussent à le faire, car sa crainte d'Allah, à Lui les Louanges et la Gloire, l'en empêche, c'est comme si elle avait sauvé la vie de toute l'humanité car la crainte d'Allah qu'elle éprouve l'empêche de tuer quiconque ne mérite pas de mourir. Ce verset indique que l'exécution est permise dans deux cas particuliers : lorsqu'une personne a été tuée illégalement et délibérément, auquel cas l'exécution est permise si le meurtrier est responsable de ses actes ; ou s'il sème le trouble dans le pays, tente de semer le doute parmi la population quant à sa religion, lui cause des violences physiques ou menace ses biens, comme les apostats, les combattants ennemis et les promoteurs d'innovations dont le mal ne peut être combattu que par l'exécution. Il en va de même pour les bandits et autres individus qui attaquent des personnes, les tuent ou s'emparent de leurs biens.

« **Nos Messagers sont venus à eux avec les preuves**, » après quoi nul ne peut contester

« **Et puis voilà, qu'en dépit de cela** » c'est-à-dire, même après cette preuve claire et définitive qui montrerait la façon dont les gens devraient se comporter sur terre

« …**beaucoup d'entre eux se mettent à commettre des excès sur la terre** » en commettant des péchés et en s'opposant aux Messagers qui ont apporté des signes et des preuves clairs.

إِنَّمَا جَزَٰٓؤُاْ ٱلَّذِينَ يُحَارِبُونَ ٱللَّهَ وَرَسُولَهُۥ وَيَسۡعَوۡنَ فِي ٱلۡأَرۡضِ
فَسَادًا أَن يُقَتَّلُوٓاْ أَوۡ يُصَلَّبُوٓاْ أَوۡ تُقَطَّعَ أَيۡدِيهِمۡ
وَأَرۡجُلُهُم مِّنۡ خِلَٰفٍ أَوۡ يُنفَوۡاْ مِنَ ٱلۡأَرۡضِۚ ذَٰلِكَ لَهُمۡ
خِزۡيٞ فِي ٱلدُّنۡيَاۖ وَلَهُمۡ فِي ٱلۡأٓخِرَةِ عَذَابٌ عَظِيمٌ ٣٣

5-33. La rétribution de ceux qui font la guerre contre Allah et Son Messager, et qui s'efforcent de semer la corruption sur la terre, c'est qu'ils soient tués, ou crucifiés, ou que soient coupées leur main et leur jambe opposées, ou qu'ils soient expulsés du pays. Ce sera pour eux l'ignominie ici-bas ; et dans l'au-delà, il y aura pour eux un énorme châtiment,

إِلَّا ٱلَّذِينَ تَابُواْ مِن قَبۡلِ أَن تَقۡدِرُواْ عَلَيۡهِمۡۖ فَٱعۡلَمُوٓاْ أَنَّ ٱللَّهَ
غَفُورٞ رَّحِيمٞ ٣٤

5-34. excepté ceux qui se sont repentis avant de tomber en votre pouvoir : sachez qu'alors, Allah est Pardonneur et Miséricordieux.

Ceux qui font la guerre contre Allah et Son Messager (sallallahou 'aleyhi wa sallam) sont ceux qui ont déclaré leur inimitié et répandu la corruption sur la terre, en mécroyant, en assassinant, en prenant les biens des gens et en terrorisant les gens sur la route (banditisme).

Il est bien connu que ce verset parle des règles relatives aux bandits, ceux qui attaquent les gens dans les villes et les déserts, s'emparant de leurs biens, les tuant et les effrayant, afin que les gens s'abstiennent d'emprunter la route qu'ils traversent.

Allah nous dit que la rétribution et le châtiment, lorsque le châtiment hadd est appliqué à leur égard, consistent à leur faire subir l'une de ces choses.

Les commentateurs divergent quant à savoir s'il s'agit d'un choix discrétionnaire, et si le souverain ou son représentant peut infliger à chaque bandit ce qu'il juge bon parmi les actes mentionnés, ce qui semble être le sens apparent du texte, ou si la punition doit être proportionnelle à la gravité du crime, de sorte que chaque crime reçoive une punition appropriée, comme l'indique le sens du verset, conformément à la sagesse d'Allah, à Lui les Louanges et la Gloire. Selon cette opinion, si les bandits

tuent et s'emparent de leurs biens, ils doivent être tués et crucifiés, afin que cela serve d'exemple et dissuade toute nouvelle infraction. S'ils tuent sans s'emparer de biens, ils doivent seulement être exécutés. S'ils s'emparent de biens sans tuer, leurs mains et pieds opposés, la main droite et le pied gauche, doivent être coupés. S'ils terrorisent la population sans tuer ni s'emparer de biens, ils doivent être bannis du pays et ne doivent trouver refuge dans aucune ville, à moins qu'ils ne se repentent publiquement. C'est l'avis d'Ibn 'Abbas (radhiyallahou 'anhoum) et de nombreux savants de renom, avec quelques divergences sur certains détails.

« **Ce sera** » à savoir cette punition
« …**l'ignominie**, » c'est-à-dire le scandale et la honte, « **ici-bas ; et dans l'au-delà, il y aura pour eux un énorme châtiment**. » Cela indique que le banditisme est un péché majeur qui entraîne le déshonneur ici-bas et le châtiment dans l'au-delà, et que celui qui s'y adonne fait la guerre à Allah et à Son Messager (sallallahou 'aleyhi wa sallam). Vu la gravité de ce crime, il est reconnu que purifier le pays des malfaiteurs et sécuriser les routes, en empêchant les meurtres, les vols et les actes d'intimidation, est une des plus grandes bonnes actions, contribuant à répandre la paix, à l'opposé du trouble.

« **Sauf pour ceux qui se repentent avant que vous ne les maîtrisiez**, » c'est-à-dire qui se repentent d'avoir commis ces crimes contre le public.

« **Dans ce cas, sachez qu'Allah est Pardonneur et Miséricordieux**. » Autrement dit, la punition pour le péché commis contre Allah sera effacée, qu'il s'agisse de la mort, de la crucifixion, de l'amputation ou de l'exil. Le péché commis contre autrui sera également effacé si l'agresseur (le bandit) était mécréant puis s'est converti à l'Islam. Mais si l'agresseur (le bandit) est musulman, ses droits envers autrui demeurent, même s'il a commis un meurtre ou un vol. Le verset indique que le repentir d'un agresseur (le bandit), après sa défaite, ne le dispense d'aucune de ses obligations. La sagesse qui sous-tend cela est limpide.

Mais si son repentir intervient avant qu'il ne soit capturé, alors la punition hadd pour avoir fait la guerre contre Allah et Son Messager (sallallahou 'aleyhi wa sallam) ou autre punition (hadd) est levée s'il se repent de son acte avant d'être saisi.

يَٰٓأَيُّهَا ٱلَّذِينَ ءَامَنُواْ ٱتَّقُواْ ٱللَّهَ وَٱبۡتَغُوٓاْ إِلَيۡهِ ٱلۡوَسِيلَةَ
وَجَٰهِدُواْ فِي سَبِيلِهِۦ لَعَلَّكُمۡ تُفۡلِحُونَ ٣٥

5-35. Ô les croyants ! Craignez Allah, cherchez le moyen de vous rapprocher de Lui et luttez pour Sa cause. Peut-être serez-vous de ceux qui réussissent !

Ceci est un commandement d'Allah à Ses serviteurs croyants : accomplir ce que la foi exige de craindre Allah et de faire preuve de prudence afin d'éviter Sa colère et Son courroux, en s'efforçant au maximum d'éviter les péchés du cœur, de la langue et des facultés physiques, tant extérieures qu'intérieures, et en recherchant l'aide d'Allah pour éviter ces choses, afin de se préserver de la colère et du châtiment d'Allah.

« **Cherchez les moyens de vous rapprocher de Lui**, » c'est-à-dire de vous rapprocher de Lui et de Lui gagner votre affection, en accomplissant des actes spirituels obligatoires tels que L'aimer et aimer pour Lui, la crainte et l'espérance, le fait de vous tourner vers Lui et de Lui faire confiance, ainsi que des actes matériels tels que la zakât et le Hajj (grand pèlerinage). Cela inclut également des actions à la fois spirituelles et matérielles, telles que la prière, la lecture du Qur'an et l'invocation d'Allah (dhikr), ainsi que la bienveillance envers autrui par des moyens financiers, le partage du savoir, l'utilisation de sa position ou de son statut pour aider et la sincérité envers les serviteurs d'Allah.

Tous ces actes rapprochent l'individu d'Allah Exalté, et il continuera de s'en rapprocher par eux, jusqu'à ce qu'Allah l'aime. Lorsqu'Il l'aimera, il sera son ouïe par laquelle il entend, sa vue par laquelle il voit, sa main par laquelle il frappe et son pied par lequel il marche, et Allah exaucera ses invocations.

Puis, parmi les actes d'adoration qui nous rapprochent de Lui, Allah, à Lui les Louanges et la Gloire, distingue le jihad pour Sa cause, c'est-à-dire l'effort de combattre les mécréants avec ses biens et sa vie, en planifiant, en parlant et s'efforçant de soutenir la religion d'Allah par tous les moyens à sa disposition car c'est l'un des meilleurs actes d'adoration qui nous rapproche d'Allah. En effet, celui qui agit ainsi est plus enclin à accomplir d'autres bonnes actions.

« **Peut-être serez-vous de ceux qui réussissent** » si vous craignez Allah en évitant le péché, recherchez les moyens de vous rapprocher d'Allah en accomplissant des actes d'adoration, et luttez pour Sa cause, en recherchant Son agrément.

La prospérité signifie triomphe, réalisation de tous ses désirs et espoirs, et délivrance de toutes ses craintes. Elle signifie en réalité bonheur éternel et joie perpétuelle.

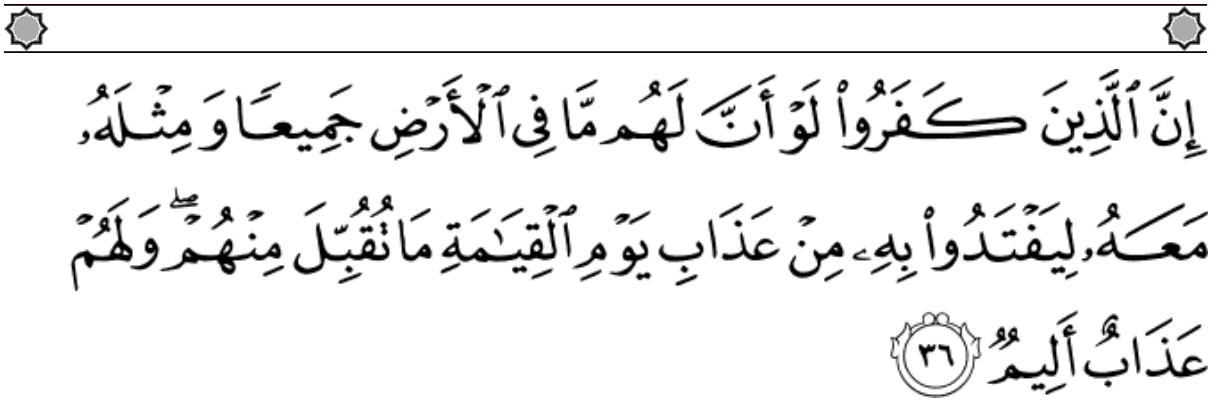

5-36. Si les mécréants possédaient tout ce qui est sur la terre et autant encore, pour se racheter du châtiment du Jour de la Résurrection, on ne l'accepterait pas d'eux. Et pour eux il y aura un châtiment douloureux.

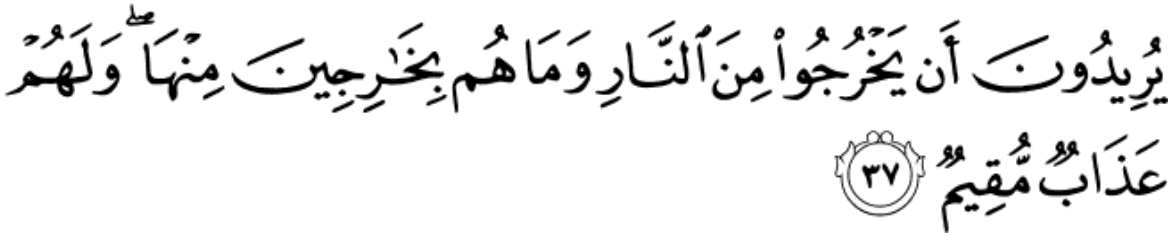

5-37. Ils voudront sortir du Feu, mais ils n'en sortiront point. Et ils auront un châtiment permanent.

Ici, Allah, qu'Il soit Glorifié et Exalté, nous informe de la terrible condition des mécréants devant Lui le Jour de la Résurrection, et de leur sort effroyable. Il nous dit que même s'ils offraient une quantité d'or équivalente à une terre pleine, en guise de rançon pour le châtiment d'Allah, cela ne serait pas accepté et ne leur serait d'aucun profit car le temps de la rançon sera écoulé et il ne restera plus que le châtiment douloureux et les souffrances éternelles auxquelles ils ne pourront jamais échapper ; ils y demeureront à jamais.

وَٱلسَّارِقُ وَٱلسَّارِقَةُ فَٱقْطَعُوٓا۟ أَيْدِيَهُمَا جَزَآءًۢ بِمَا كَسَبَا نَكَٰلًا
مِّنَ ٱللَّهِ ۗ وَٱللَّهُ عَزِيزٌ حَكِيمٌ ﴿٣٨﴾

5-38. Le voleur et la voleuse, à tous deux coupez la main, en punition de ce qu'ils se sont acquis, et comme châtiment de la part d'Allah. Allah est Puissant et Sage.

فَمَن تَابَ مِنۢ بَعْدِ ظُلْمِهِۦ وَأَصْلَحَ فَإِنَّ ٱللَّهَ يَتُوبُ عَلَيْهِ ۗ إِنَّ ٱللَّهَ
غَفُورٌ رَّحِيمٌ ﴿٣٩﴾

5-39. Mais quiconque se repent après son tort et se réforme, Allah accepte son repentir. Car, Allah est, certes, Pardonneur et Miséricordieux.

أَلَمْ تَعْلَمْ أَنَّ ٱللَّهَ لَهُۥ مُلْكُ ٱلسَّمَٰوَٰتِ وَٱلْأَرْضِ يُعَذِّبُ مَن
يَشَآءُ وَيَغْفِرُ لِمَن يَشَآءُ ۗ وَٱللَّهُ عَلَىٰ كُلِّ شَىْءٍ قَدِيرٌ ﴿٤٠﴾

5-40. Ne sais-tu pas qu'à Allah appartient la royauté des cieux et de la terre ? Il châtie qui Il veut et pardonne à qui Il veut. Et Allah est Omnipotent.

Le voleur est celui qui s'empare subrepticement du bien d'autrui, protégé par la Shari'ah, sans le consentement du propriétaire. Il s'agit d'un péché majeur passible d'une peine sévère : l'amputation de la main droite, comme le précisent certains Compagnons (*sahâbah*).

La peine du hadd consiste à couper la main au niveau du poignet. Si une personne vole, sa main doit être coupée au niveau du poignet, puis le saignement doit être arrêté par cautérisation à l'huile chaude. Telle est la peine mentionnée en termes généraux dans le Qur'an cependant, la Sounnah en restreint la portée de plusieurs manières :

- L'objet volé doit avoir été dérobé à l'endroit où ces objets sont habituellement conservés en lieu sûr ; s'il est volé ailleurs, alors la main du voleur ne doit pas être coupée.
- Il convient de fixer une valeur minimale pour le bien volé, soit un quart de dinar ou trois dirhams, ou l'équivalent. Si la valeur du bien volé est inférieure à ce montant, la main du voleur ne doit pas être coupée.

Cela peut être compris à partir du mot *as-sariqah* (vol) et de ses significations. Ce mot désigne le fait de s'emparer d'un bien de telle sorte qu'il soit impossible de le protéger. Cela s'applique si le bien est correctement entreposé ; s'il n'est pas correctement entreposé et est emporté, il ne s'agit pas d'un vol à proprement parler selon la Shari'ah.

La sagesse dicte également qu'il ne faut pas couper la main pour le vol d'un objet insignifiant. Puisqu'il est nécessaire de définir précisément ce qui a de la valeur, les textes de la Shari'ah en précisent la valeur minimale.

La tradition veut que l'amputation de la main soit infligée en guise de châtiment pour vol, afin de protéger les biens d'autrui. En effet, la crainte de voir le membre ayant commis le délit amputé incitera à la prudence. Si le voleur récidive, on lui coupera le pied gauche. En cas de nouvelle infraction, il est suggéré de lui couper la main gauche, puis le pied droit, ou encore de le maintenir en détention jusqu'à sa mort.

« …**en punition de ce qu'ils se sont acquis**, » c'est-à-dire que cette amputation des mains est la récompense du voleur pour ce qu'il a dérobé des biens d'autrui

« …**et comme châtiment de la part d'Allah** » c'est-à-dire pour faire de lui un exemple et dissuader le voleur et les autres, s'ils savent que leurs mains seront coupées s'ils volent.

« **Allah est Puissant et Sage** » parce qu'Il est Tout-Puissant, Très Sage, Il a ordonné que la main du voleur soit coupée.
« **Mais quiconque se repent après son tort et se réforme, Allah accepte son repentir. Car, Allah est, certes, Pardonneur et Miséricordieux**. » Il pardonnera à celui qui se repent, abandonne le péché, se corrige et se réforme. Car Allah est le Souverain des cieux et de la terre, et Il décrète à leur sujet comme Il l'entend ; Il décrète ce qui arrivera, Il établit des lois et Il décrète le pardon ou le châtiment selon Sa sagesse et Son immense miséricorde.

۞ يَٰٓأَيُّهَا ٱلرَّسُولُ لَا يَحۡزُنكَ ٱلَّذِينَ يُسَٰرِعُونَ فِي ٱلۡكُفۡرِ
مِنَ ٱلَّذِينَ قَالُوٓاْ ءَامَنَّا بِأَفۡوَٰهِهِمۡ وَلَمۡ تُؤۡمِن قُلُوبُهُمۡۛ وَمِنَ
ٱلَّذِينَ هَادُواْۛ سَمَّٰعُونَ لِلۡكَذِبِ سَمَّٰعُونَ لِقَوۡمٍ
ءَاخَرِينَ لَمۡ يَأۡتُوكَۖ يُحَرِّفُونَ ٱلۡكَلِمَ مِنۢ بَعۡدِ مَوَاضِعِهِۦۖ يَقُولُونَ
إِنۡ أُوتِيتُمۡ هَٰذَا فَخُذُوهُ وَإِن لَّمۡ تُؤۡتَوۡهُ فَٱحۡذَرُواْۚ وَمَن يُرِدِ ٱللَّهُ
فِتۡنَتَهُۥ فَلَن تَمۡلِكَ لَهُۥ مِنَ ٱللَّهِ شَيۡـٔٗاۚ أُوْلَٰٓئِكَ ٱلَّذِينَ لَمۡ
يُرِدِ ٱللَّهُ أَن يُطَهِّرَ قُلُوبَهُمۡۚ لَهُمۡ فِي ٱلدُّنۡيَا خِزۡيٞۖ وَلَهُمۡ فِي
ٱلۡأٓخِرَةِ عَذَابٌ عَظِيمٞ ﴿٤١﴾

5-41. Ô Messager ! Que ne t'affligent point ceux qui concourent en mécréance ; parmi ceux qui ont dit : « Nous avons cru » avec leurs bouches sans que leurs cœurs aient jamais cru et parmi les juifs qui aiment bien écouter le mensonge et écouter d'autres gens qui ne sont jamais venus à toi et qui déforment le sens des mots une fois bien établi. Ils disent : « Si vous avez reçu ceci, acceptez-le et si vous ne l'avez pas reçu, soyez méfiants. » Celui qu'Allah veut éprouver, tu n'as pour lui aucune protection contre Allah. Voilà ceux dont Allah n'a point voulu purifier les cœurs. À eux, seront réservés, une ignominie ici-bas et un énorme châtiment dans l'au-delà.

سَمَّٰعُونَ لِلۡكَذِبِ أَكَّٰلُونَ لِلسُّحۡتِۚ فَإِن جَآءُوكَ فَٱحۡكُم
بَيۡنَهُمۡ أَوۡ أَعۡرِضۡ عَنۡهُمۡۖ وَإِن تُعۡرِضۡ عَنۡهُمۡ فَلَن يَضُرُّوكَ شَيۡـٔٗاۖ
وَإِنۡ حَكَمۡتَ فَٱحۡكُم بَيۡنَهُم بِٱلۡقِسۡطِۚ إِنَّ ٱللَّهَ يُحِبُّ
ٱلۡمُقۡسِطِينَ ﴿٤٢﴾

5-42. Ils sont attentifs au mensonge et voraces de gains illicites. S'ils viennent à toi, sois juge entre eux ou détourne-toi d'eux. Et si tu te détournes d'eux, jamais ils ne pourront te faire aucun mal. Et si tu juges, alors juge entre eux en équité. Car Allah aime ceux qui jugent équitablement.

وَكَيْفَ يُحَكِّمُونَكَ وَعِندَهُمُ ٱلتَّوْرَىٰةُ فِيهَا حُكْمُ ٱللَّهِ ثُمَّ يَتَوَلَّوْنَ
مِنۢ بَعْدِ ذَٰلِكَ ۚ وَمَآ أُو۟لَٰٓئِكَ بِٱلْمُؤْمِنِينَ ﴿٤٣﴾

5-43. Mais comment te demanderaient-ils d'être leur juge quand ils ont avec eux la Torah dans laquelle se trouve le jugement d'Allah ? Et puis, après cela, ils rejettent ton jugement. Ces gens-là ne sont nullement les croyants.

إِنَّآ أَنزَلْنَا ٱلتَّوْرَىٰةَ فِيهَا هُدًى وَنُورٌ ۚ يَحْكُمُ بِهَا ٱلنَّبِيُّونَ ٱلَّذِينَ
أَسْلَمُوا۟ لِلَّذِينَ هَادُوا۟ وَٱلرَّبَّٰنِيُّونَ وَٱلْأَحْبَارُ بِمَا ٱسْتُحْفِظُوا۟
مِن كِتَٰبِ ٱللَّهِ وَكَانُوا۟ عَلَيْهِ شُهَدَآءَ ۚ فَلَا تَخْشَوُا۟ ٱلنَّاسَ
وَٱخْشَوْنِ وَلَا تَشْتَرُوا۟ بِـَٔايَٰتِى ثَمَنًا قَلِيلًا ۚ وَمَن لَّمْ يَحْكُم بِمَآ
أَنزَلَ ٱللَّهُ فَأُو۟لَٰٓئِكَ هُمُ ٱلْكَٰفِرُونَ ﴿٤٤﴾

5-44. Nous avons fait descendre la Torah dans laquelle il y a guide et lumière. C'est sur sa base que les Prophètes qui se sont soumis à Allah, ainsi que les rabbins et les docteurs jugent les affaires des juifs. Car on leur a confié la garde du Livre d'Allah, et ils en sont les témoins. Ne craignez donc pas les gens, mais craignez Moi. Et ne vendez pas Mes enseignements à vil prix. Et ceux qui ne jugent pas d'après ce qu'Allah a fait descendre, les voilà les mécréants.

Le Messager (sallallahou 'aleyhi wa sallam) était si soucieux du bien-être des gens qu'il était profondément attristé lorsqu'une personne affichait une foi ostentatoire avant de retomber dans l'incroyance. C'est pourquoi Allah, à Lui les Louanges et la Gloire, lui a enjoint de ne pas s'attrister ni de s'affliger pour de telles personnes, car elles n'en valaient pas la peine : présentes, elles n'apportent rien, et absentes, leur absence ne suscite aucune inquiétude.

C'est pourquoi Allah a dit, expliquant pourquoi il ne faut pas s'affliger pour eux : « **Ceux qui ont dit : « Nous avons cru » avec leurs bouches sans que leurs cœurs aient jamais cru**. » Il convient plutôt de s'inquiéter pour ceux qui étaient considérés comme croyants et qui l'étaient réellement, tant extérieurement qu'intérieurement. Il est fort improbable que ces personnes renoncent à leur religion et apostasient, car lorsque la foi est enracinée dans le cœur, l'individu ne considère rien d'autre comme son égal, ni ne souhaite la remplacer par quoi que ce soit.

« **Et parmi les juifs qui aiment bien écouter le mensonge et écouter d'autres gens qui ne sont jamais venus à toi**. » Autrement dit, ils suivent les traces de leurs chefs dont la conduite repose sur le mensonge, l'égarement et l'injustice. Ces chefs ne sont même pas venus à toi ; au contraire, ils se sont détournés de toi et se sont réjouis de ce qu'ils possédaient de faux, fondé sur la déformation du sens des paroles (révélées), c'est-à-dire sur l'interprétation des significations d'une manière qu'Allah n'a pas voulue, afin d'égarer les gens et de les détourner de la vérité. Ce sont ceux-là qui suivent les semeurs de l'égarement, qui inventent toutes sortes de mensonges et qui sont dépourvus de raison et d'ambition. Ne t'inquiète donc pas pour eux s'ils ne te suivent pas car ils sont profondément égarés et il ne faut pas prêter attention à celui qui est égaré.

« **Ils disent : « Si vous avez reçu ceci, acceptez-le et si vous ne l'avez pas reçu, soyez méfiants. »** » C'est ce qu'ils disent lorsqu'ils te consultent, leur seul but étant de satisfaire leurs caprices et leurs désirs. Ils se disent entre eux : « Si Muhammad (sallallahou 'aleyhi wa sallam) rend une décision favorable et conforme à vos caprices et à vos désirs, acceptez-la ; mais s'il ne rend pas une décision favorable, prenez garde de le suivre. » C'est céder à la tentation et suivre les caprices et les désirs de l'âme.

« **Celui qu'Allah veut éprouver, tu n'as pour lui aucune protection contre Allah**. » Ceci est semblable au verset dans lequel Allah, Exalté et Loué soit-Il, dit :
« **Tu [Muhammad] ne diriges pas celui que tu aimes : mais c'est Allah qui guide qui Il veut. Il connaît mieux cependant les bien-guidés**. » (Al-Qassas 28 : 56)

« **Voilà ceux dont Allah n'a point voulu purifier les cœurs**. » Autrement dit, ils ont agi comme ils l'ont fait. Cela signifie que celui qui, en recourant à la Shari'ah pour obtenir justice, cherche à satisfaire ses caprices et ses désirs, acceptera le verdict en sa faveur et le contestera dans le cas contraire, car son cœur n'est pas purifié. De même, si quelqu'un soumet son adversaire à la Shari'ah et accepte le verdict, qu'il lui convienne ou non, c'est un signe de pureté de cœur. Cela montre que la pureté de cœur est un moyen d'atteindre le bien et qu'elle est la source de toutes les bonnes paroles et de tous les actes vertueux.

« **À eux, seront réservés, une ignominie ici-bas** » c'est-à-dire la honte et le scandale

« …**et dans l'au-delà, ils subiront un châtiment terrible** » à savoir l'enfer et la colère divine.

« **Ils sont attentifs au mensonge** » écouter ici signifie accepter et prendre à cœur, ce qui est dû à leur manque d'engagement religieux et de raison ; c'est pourquoi ils répondent à celui qui les appelle au mensonge.

« …**et voraces de gains illicites**. » C'est-à-dire les richesses haram, car ils prélèvent illégalement des taxes et redevances sur les fidèles. Ainsi, ils mêlent mensonge et consommation illicite.

« **S'ils viennent à toi, sois juge entre eux ou détourne toi d'eux**, » c'est ton choix. Ceci n'a pas été abrogé ; au contraire, si ce genre de personnes s'adressaient à lui pour juger, il avait le choix de trancher entre eux ou de s'abstenir, car ils n'avaient aucune intention de se conformer à la loi de la Shari'ah, sauf si cela correspondait à leurs caprices et à leurs désirs.

Partant de ce principe, s'il est avéré que celui qui sollicite un avis islamique ou un jugement entre lui et son adversaire le refusera s'il lui est défavorable, alors le savant n'est pas tenu de rendre une décision ou un verdict. En revanche, s'il décide de trancher, il est alors tenu de juger équitablement. C'est pourquoi Allah dit : « **Et si tu te détournes d'eux, jamais ils ne pourront te faire aucun mal. Et si tu juges, alors juge entre eux en équité. Car Allah aime ceux qui jugent équitablement**. » Même s'ils sont injustes ou ennemis, cela ne doit pas t'empêcher d'être équitable dans ton jugement.

Ceci met en lumière la vertu de justice et d'équité dans les jugements entre les personnes, vertus qu'Allah, qu'Il soit Glorifié et Exalté, affectionne. Puis Allah dit, exprimant son étonnement face à leur attitude : « **Mais comment te demanderaient-ils d'être leur juge quand ils ont avec eux la Torah dans laquelle se trouve le jugement d'Allah ? Et puis, après cela, ils rejettent ton jugement**. » La raison en est que s'ils étaient de vrais croyants agissant selon les préceptes de la foi, ils ne se seraient pas détournés du jugement d'Allah mentionné dans la Torah qu'ils ont sous les yeux, dans l'espoir d'y trouver une décision conforme à leurs caprices et à leurs désirs.

Lorsque tu (ô Prophète (sallallahou 'aleyhi wa sallam)) as jugé entre eux selon la décision d'Allah, qui est également conforme à ce qu'ils ont dans leurs écritures, ils ne l'ont pas aimé ; au contraire, ils s'en sont détournés et ne l'ont pas accepté.

« **Ces gens-là** » c'est-à-dire ceux qui ont fait cela

« …**ne sont nullement les croyants** » c'est-à-dire que ce n'est pas la voie des croyants et ils ne méritent pas d'être appelés croyants car ils prennent pour dieux leurs propres désirs (« **Ne vois-tu pas celui qui a fait de sa passion sa divinité? Est-ce à toi d'être un garant pour lui** » (25 : 43)), et ils considèrent les ordonnances de la foi comme étant soumises à leurs caprices et désirs.

« **Nous avons fait descendre la Torah** » à Moussa Ibn 'Imran
« …**dans laquelle il y a guide** » car elle guidait les gens vers la foi et la vérité, et les protégeait contre l'égarement
« …**et lumière** » pour illuminer les ténèbres de l'ignorance, de la confusion, du doute, des arguments spécieux, des caprices et des désirs, comme Allah, à Lui les Louanges et la Gloire, le dit ailleurs :
« **Nous avons déjà apporté à Moïse (Moussa) et Aaron (Haroun) le Livre du discernement (la Torah) ainsi qu'une lumière et un rappel pour les gens pieux**. » (Al-Anbiyâ 21 : 48)

« **C'est sur sa base que les Prophètes qui se sont soumis à Allah** » et ont obéi à Ses commandements, dont la soumission était plus grande que celle des autres, et qui constituaient l'élite choisie par Allah parmi Ses serviteurs, « **ainsi que les rabbins et les docteurs jugent les affaires des juifs** » concernant les cas de litige et les questions relatives aux règles religieuses. Si tel est le cas pour ces nobles Prophètes et guides de l'humanité, qui ont suivi les enseignements et les préceptes de la Torah, alors qu'est-ce qui empêche ces ignobles juifs de la suivre ? Qu'est-ce qui les a poussés à rejeter l'idée la plus noble qu'elle renferme, à savoir croire en Muhammad (sallallahou 'aleyhi wa sallam), sans laquelle aucune œuvre, visible ou cachée, n'est acceptée ? Ont-ils eu un guide sur cette voie de l'égarement ? Oui, ils ont eu des guides dont le principal objectif était de déformer le texte de la Torah, de s'imposer comme chefs parmi les hommes et de gagner leur vie en dissimulant la vérité et en propageant le mensonge. Ce sont ces guides de l'égarement qui ont appelé les gens au feu.

« …**ainsi que les rabbins et les docteurs** » c'est-à-dire que les chefs religieux des juifs gouvernaient en se fondant sur la Torah. Le mot traduit ici par « **rabbins** » désigne des personnes instruites qui mettent en pratique leur savoir et enseignent aux autres de la meilleure façon possible, et qui suivent la voie des Prophètes compatissants dans leurs relations avec le peuple.

Le mot traduit ici par « **docteurs** » fait référence aux érudits les plus âgés dont les enseignements sont imités et suivis, et qui sont connus parmi leur peuple pour leur dévouement et leur sincérité.

Cette décision de leur part, conforme à la vérité, s'explique par le fait qu' « **on leur a confié la garde du Livre d'Allah, et ils en sont les témoins**, » c'est-à-dire parce qu'Allah leur a confié la protection de Son Livre, les a désignés comme dépositaires de ce Livre et leur a ordonné de le protéger des additions, des soustractions, de la dissimulation et de l'enseigner à ceux qui ne le connaissent pas.

Ils sont donc témoins de cela, car ils sont devenus la référence en la matière et sur les points qui demeuraient obscurs pour les gens. Allah, à Lui les Louanges et la Gloire, confie aux savants une responsabilité qu'Il ne confie pas aux ignorants. Il leur incombait donc d'assumer cette responsabilité et de ne pas suivre l'exemple des ignorants en se livrant à l'oisiveté et à la paresse. Ils ne devaient donc pas se limiter à des actes d'adoration individuels, tels que les diverses formes de dhikr, la prière, la zakat, le hajj, le jeûne et autres pratiques par lesquelles, si ceux qui n'ont pas la connaissance les accomplissent, ils seront sauvés.

Quant à ceux qui possèdent le savoir, tout comme ils sont tenus d'accomplir leurs devoirs individuels, ils sont également tenus d'enseigner aux gens et de leur indiquer ce qu'ils doivent savoir en matière religieuse, en particulier les questions fondamentales et les problèmes qui se posent fréquemment. Ils ne doivent pas craindre les hommes mais craindre leur Seigneur. C'est pourquoi Il dit : « **Ne craignez donc pas les gens, mais craignez Moi. Et ne vendez pas Mes enseignements à vil prix**. » Si le savant est exempt de ces défauts, c'est grâce à l'aide et à la guidance d'Allah et à Sa bénédiction, car Il a fait en sorte qu'il se consacre à l'acquisition du savoir et à l'enseignement des gens, et il sait qu'Allah lui a confié la préservation de son savoir et en est témoin. Il doit donc craindre son Seigneur et ne pas laisser la crainte des hommes l'empêcher d'accomplir son devoir ni faire prévaloir les choses de ce monde sur les choses religieuses.

De même, le signe d'un savant voué à la déchéance est qu'il se complaît dans l'oisiveté et l'inaction, et qu'il se désintéresse de la mission qui lui a été confiée. Il la néglige car il a vendu son engagement religieux à des gains terrestres et accepté des pots-de-vin pour ses avis ; ainsi, il se faisait payer pour ses fatwas et n'enseignait rien aux serviteurs d'Allah sans contrepartie financière.

Allah a comblé une telle personne de bienfaits mais elle s'est montrée ingrate et a rejeté cette grande fortune dont d'autres sont privés. Nous implorons Allah de nous accorder une science utile et des œuvres agréées ; qu'Il nous accorde Son pardon et Nous protège de tout malheur.

« **Et ceux qui ne jugent pas d'après ce qu'Allah a fait descendre** » et qui, sciemment, juge selon le mensonge pour un motif illégitime,

« …**les voilà les mécréants**. » Juger ou statuer selon autre chose que ce qu'Allah a révélé est l'acte des mécréants, et cela peut exclure de l'Islam celui qui croit que cela est permis, ou constituer un péché majeur et un acte d'incroyance, pour lequel celui qui le commet mérite un châtiment sévère.

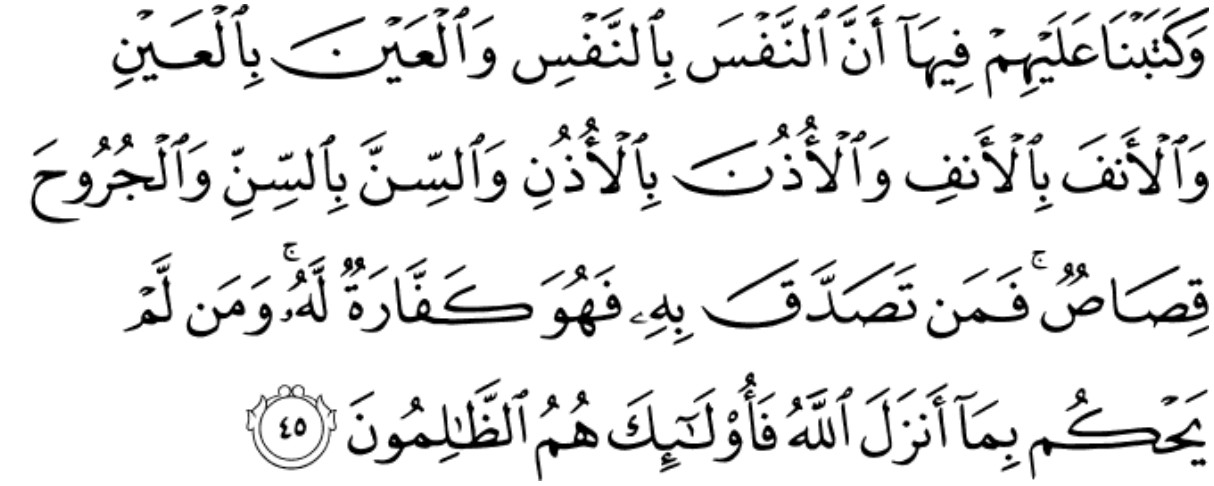
وَكَتَبْنَا عَلَيْهِمْ فِيهَآ أَنَّ ٱلنَّفْسَ بِٱلنَّفْسِ وَٱلْعَيْنَ بِٱلْعَيْنِ
وَٱلْأَنفَ بِٱلْأَنفِ وَٱلْأُذُنَ بِٱلْأُذُنِ وَٱلسِّنَّ بِٱلسِّنِّ وَٱلْجُرُوحَ
قِصَاصٌ ۚ فَمَن تَصَدَّقَ بِهِۦ فَهُوَ كَفَّارَةٌ لَّهُۥ ۚ وَمَن لَّمْ
يَحْكُم بِمَآ أَنزَلَ ٱللَّهُ فَأُو۟لَٰٓئِكَ هُمُ ٱلظَّٰلِمُونَ ﴿٤٥﴾

5-45. Et Nous y avons prescrit pour eux vie pour vie, œil pour œil, nez pour nez, oreille pour oreille, dent pour dent. Les blessures tombent sous la loi du talion. Après, quiconque y renonce par charité, cela lui vaudra une expiation. Et ceux qui ne jugent pas d'après ce qu'Allah a fait descendre, ceux-là sont des injustes.

Ces règles figurent parmi celles mentionnées dans la Torah, celles par lesquelles les Prophètes soumis à Allah ont jugé les juifs, de même que les rabbins et les savants. Allah leur a enjoint que quiconque commettait un meurtre soit exécuté pour ce crime, à condition que celui-ci soit commis délibérément. On devait crever un œil pour punir un œil, arracher une oreille pour punir une oreille, une dent pour punir une dent, et ainsi de suite pour les parties du corps pour lesquelles une vengeance est possible sans recourir à des actes extrêmes.

« **La loi du talion** » signifie que l'on inflige à l'auteur du préjudice la même peine qu'à la victime. Si une personne blesse délibérément une autre, la rétribution consiste à lui infliger une blessure similaire, au même endroit et de même ampleur, en guise de châtiment. Il convient de noter que les lois prescrites pour les nations qui nous ont précédés le sont également pour nous, sauf disposition contraire de la Shari'ah islamique.

« **Après, quiconque y renonce par charité**, » en cas de meurtre ou de délits moins graves ayant entraîné une perte de facultés physiques ou des blessures, en pardonnant à celui qui a commis le délit.

« …**cela lui vaudra une expiation**, » c'est-à-dire une expiation pour le coupable puisque l'être humain a renoncé à ses droits et il est plus convenable qu'Allah renonce à ce qui Lui est dû. Cela constitue également une expiation pour celui qui pardonne ; de même qu'Il a pardonné une transgression commise contre lui ou contre un proche, Allah pardonnera ses erreurs et ses offenses.

« **Et ceux qui ne jugent pas d'après ce qu'Allah a fait descendre, ceux-là sont des injustes**. » Ibn 'Abbas (radhiyallahou 'anhoum) a dit :
« Il s'agit d'une forme moindre d'incrédulité, d'une forme moindre de méfait et d'une forme moindre de malfaisance. Le méfait est plus grave si son auteur le considère comme permis et c'est un péché majeur s'il le commet sans penser qu'il est permis. »

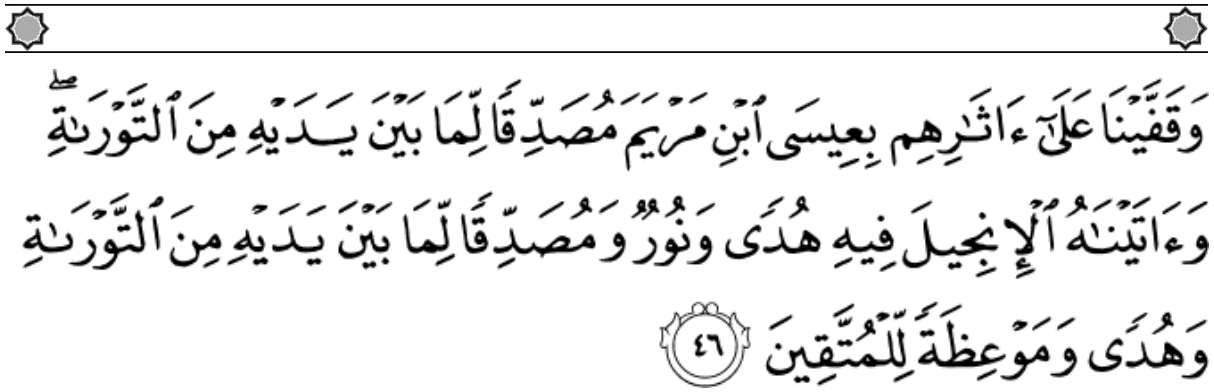
وَقَفَّيْنَا عَلَىٰٓ ءَاثَٰرِهِم بِعِيسَى ٱبْنِ مَرْيَمَ مُصَدِّقًا لِّمَا بَيْنَ يَدَيْهِ مِنَ ٱلتَّوْرَىٰةِ ۖ
وَءَاتَيْنَٰهُ ٱلْإِنجِيلَ فِيهِ هُدًى وَنُورٌ وَمُصَدِّقًا لِّمَا بَيْنَ يَدَيْهِ مِنَ ٱلتَّوْرَىٰةِ
وَهُدًى وَمَوْعِظَةً لِّلْمُتَّقِينَ ﴿٤٦﴾

5-46. Et Nous avons envoyé après eux Jésus, fils de Marie, pour confirmer ce qu'il y avait dans la Torah avant lui. Et Nous lui avons donné l'Injil, où il y a guide et lumière, pour confirmer ce qu'il y avait dans la Torah avant lui, et un guide et une exhortation pour les pieux.

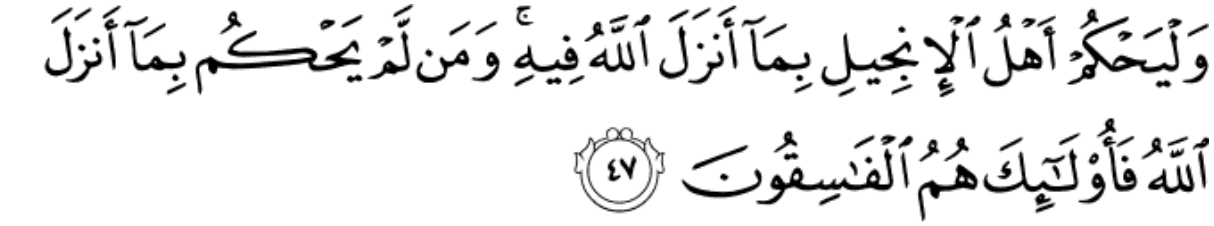
وَلْيَحْكُمْ أَهْلُ ٱلْإِنجِيلِ بِمَآ أَنزَلَ ٱللَّهُ فِيهِ ۚ وَمَن لَّمْ يَحْكُم بِمَآ أَنزَلَ
ٱللَّهُ فَأُو۟لَٰٓئِكَ هُمُ ٱلْفَٰسِقُونَ ﴿٤٧﴾

5-47. Que les gens de l'Injil jugent d'après ce qu'Allah y a fait descendre. Ceux qui ne jugent pas d'après ce qu'Allah a fait descendre, ceux-là sont les pervers.

En effet, Nous avons suivi l'exemple de ces Prophètes et Messagers, qui ont jugé conformément à la Torah, en envoyant Notre serviteur et Messager, 'Issa Ibn Maryam, une âme créée par Allah et Sa parole révélée à Maryam. Allah l'a envoyé pour confirmer ce qui lui avait été transmis par la Torah. Il fut donc un témoin qui attesta en faveur de Moussa et de la véracité de la Torah qu'il avait apportée. Il soutint son appel et jugea selon ses lois, s'accordant avec lui sur la plupart des questions juridiques.

Il est possible que 'Issa ('aleyhi salam) ait été plus indulgent concernant certaines règles car Allah, à Lui les Louanges et la Gloire, nous rapporte qu'il a dit aux Enfants d'Isra-il :
« **Je suis venu confirmer ce qui m'a précédé de la Torah et vous rendre licites certaines choses qui vous étaient interdites**… » (Al-'Imrân 3 : 50)

« **Et Nous lui avons donné l'Injil** (Évangile), » le grand Livre qui complète la Torah.
« …**où il y a guide et lumière**, » pour guider les gens sur le droit chemin et distinguer le vrai du faux
« …**pour confirmer ce qu'il y avait dans la Torah avant lui** » en la confirmant, en témoignant d'elle et en y adhérant
« …**et un guide et une exhortation pour les pieux** » car ce sont eux qui bénéficient de la guidance, prêtent attention à l'exhortation et sont dissuadés de ce qui n'est pas approprié.

« **Que les gens de l'Injil jugent d'après ce qu'Allah y a fait descendre**, » c'est-à-dire qu'il leur est obligatoire d'adhérer à leur Écriture et qu'il ne leur est pas permis de s'en détourner. « **Ceux qui ne jugent pas d'après ce qu'Allah a fait descendre, ceux-là sont les pervers**. »

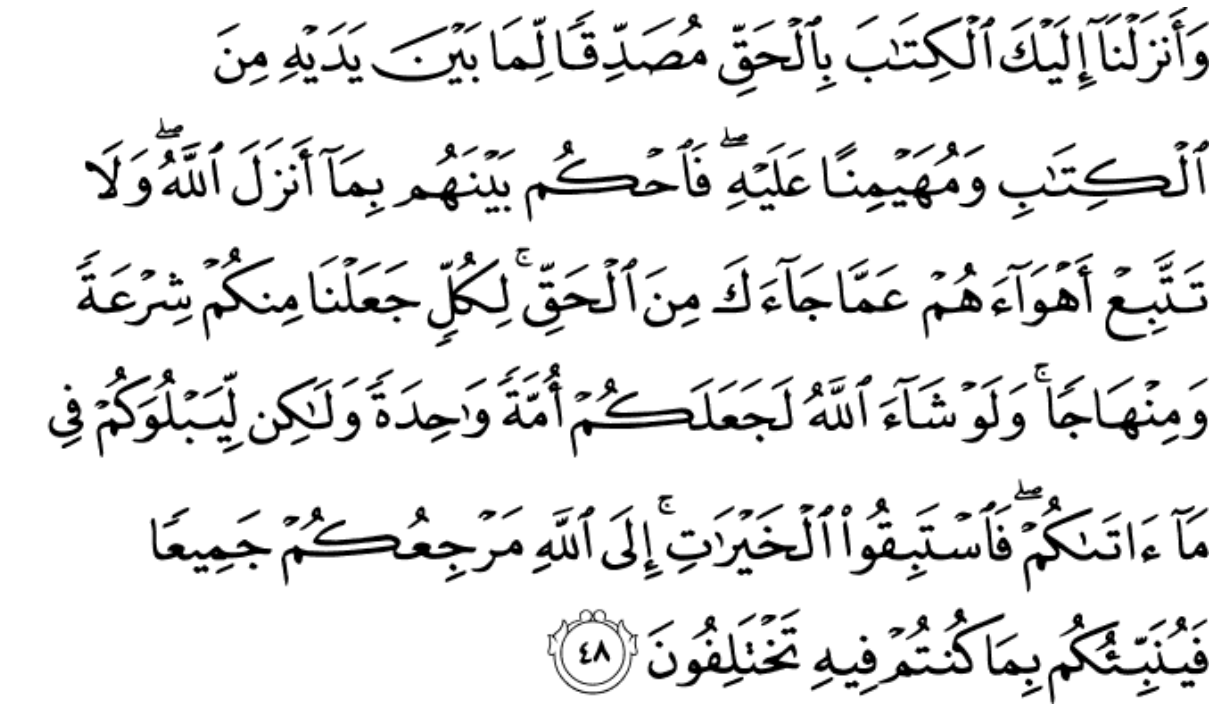
وَأَنزَلْنَآ إِلَيْكَ ٱلْكِتَٰبَ بِٱلْحَقِّ مُصَدِّقًا لِّمَا بَيْنَ يَدَيْهِ مِنَ
ٱلْكِتَٰبِ وَمُهَيْمِنًا عَلَيْهِ ۖ فَٱحْكُم بَيْنَهُم بِمَآ أَنزَلَ ٱللَّهُ ۖ وَلَا
تَتَّبِعْ أَهْوَآءَهُمْ عَمَّا جَآءَكَ مِنَ ٱلْحَقِّ ۚ لِكُلٍّ جَعَلْنَا مِنكُمْ شِرْعَةً
وَمِنْهَاجًا ۚ وَلَوْ شَآءَ ٱللَّهُ لَجَعَلَكُمْ أُمَّةً وَٰحِدَةً وَلَٰكِن لِّيَبْلُوَكُمْ فِى
مَآ ءَاتَىٰكُمْ ۖ فَٱسْتَبِقُوا۟ ٱلْخَيْرَٰتِ ۚ إِلَى ٱللَّهِ مَرْجِعُكُمْ جَمِيعًا
فَيُنَبِّئُكُم بِمَا كُنتُمْ فِيهِ تَخْتَلِفُونَ ﴿٤٨﴾

5-48. Et sur toi (Muhammad) Nous avons fait descendre le Livre avec la vérité, pour confirmer le Livre qui était là avant lui et pour prévaloir sur lui. Juge donc parmi eux d'après ce qu'Allah a fait descendre. Ne suis pas leurs passions, loin de la vérité qui t'est venue. A chacun de vous Nous avons assigné une législation et un plan à suivre. Si Allah avait voulu, certes Il aurait fait de vous tous une seule communauté. Mais Il veut vous éprouver en ce qu'Il vous donne. Concurrencez donc dans les bonnes œuvres. C'est vers Allah qu'est votre retour à tous ; alors Il vous informera de ce en quoi vous divergiez.

وَأَنِ ٱحۡكُم بَيۡنَهُم بِمَآ أَنزَلَ ٱللَّهُ وَلَا تَتَّبِعۡ أَهۡوَآءَهُمۡ وَٱحۡذَرۡهُمۡ أَن
يَفۡتِنُوكَ عَنۢ بَعۡضِ مَآ أَنزَلَ ٱللَّهُ إِلَيۡكَۖ فَإِن تَوَلَّوۡاْ فَٱعۡلَمۡ أَنَّمَا يُرِيدُ ٱللَّهُ أَن
يُصِيبَهُم بِبَعۡضِ ذُنُوبِهِمۡۗ وَإِنَّ كَثِيرٗا مِّنَ ٱلنَّاسِ لَفَٰسِقُونَ ٤٩

5-49. Juge alors parmi eux d'après ce qu'Allah a fait descendre. Ne suis pas leurs passions et prends garde qu'ils ne tentent de t'éloigner d'une partie de ce qu'Allah t'a révélé. Et puis, s'ils refusent (le jugement révélé) sache qu'Allah veut les affliger [ici-bas] pour une partie de leurs péchés. Beaucoup de gens, certes, sont des pervers.

أَفَحُكۡمَ ٱلۡجَٰهِلِيَّةِ يَبۡغُونَۚ وَمَنۡ أَحۡسَنُ مِنَ ٱللَّهِ حُكۡمٗا لِّقَوۡمٖ يُوقِنُونَ ٥٠

5-50. Est-ce donc le jugement du temps de l'Ignorance[1] qu'ils cherchent ? Qu'y a-t-il de meilleur qu'Allah, en matière de jugement pour des gens qui ont une foi ferme ?

« **Et sur toi (Muhammad) Nous avons fait descendre le Livre**, » à savoir le Noble Qur'an, le meilleur et le plus grand des Livres « **avec la vérité**, » c'est-à-dire révélé en toute vérité et contenant la vérité dans ses récits, ses commandements et ses interdictions.

« …**pour confirmer le Livre qui était là avant lui**, » car il en témoigne et est en harmonie avec eux ; ses récits concordent et ses lois principales sont les mêmes. Les Livres précédents l'avaient prédit, de sorte que l'existence du Qur'an est une confirmation des Livres précédents.

« …**et pour prévaloir sur lui** » c'est-à-dire qu'il inclut ce que contenaient les écritures précédentes, et en ce qui concerne les instructions divines supplémentaires et la promotion de bonnes mœurs et attitudes, c'est le Livre qui contient tout ce qui était vrai et qui a été mentionné et prescrit dans les écritures précédentes ; il abordait les mêmes questions sous différents angles.

C'est le Livre qui contient les nouvelles des générations passées et présentes. C'est le Livre qui contient le jugement, la sagesse et les ordonnances ; le Livre par lequel toutes les Écritures antérieures sont jugées. Tout ce qu'il atteste comme vrai doit être accepté, et tout ce qu'il atteste comme faux doit être rejeté car cela a été altéré et déformé, autrement, si cela venait réellement d'Allah, cela ne contredirait pas ce qui est dans le Qur'an.

[1] Jâhiliyah (les temps de l'ignorance) : cela fait référence à la période précédant l'Islam.

« **Juge donc parmi eux d'après ce qu'Allah a fait descendre** » c'est-à-dire les règles de la Shari'ah qu'Allah t'a révélées.

« **Ne suis pas leurs passions, loin de la vérité qui t'est venue**, » c'est-à-dire, ne suit pas leurs caprices et leurs désirs corrompus qui sont contraires à la vérité, au lieu de la vérité qui t'es parvenue, échangeant ainsi ce qui est meilleur contre ce qui est inférieur
« **A chacun de vous**, » Nous avons prescrit une loi et une voie claire. Il s'agit de lois qui diffèrent d'une nation à l'autre, selon les époques et les circonstances mais toutes étaient fondées sur l'équité au moment de leur édit. Quant aux principes fondamentaux, qui servent au mieux les intérêts des hommes et sont sages en tout temps, ils demeurent immuables ; c'est pourquoi vous les retrouvez dans toutes les lois.

« **Si Allah l'avait voulu, Il aurait fait de vous une seule communauté**, » suivant un seul ensemble de lois, et les lois qui viendraient plus tard ne différeraient pas de celles qui les précèderaient.

« **Mais Il veut vous éprouver en ce qu'Il vous donne**. » Il vous éprouve donc pour voir ce que vous ferez, et Il éprouve chaque nation selon Sa sagesse, donnant à chacune ce qui lui convient. Il les éprouve aussi afin de susciter une compétition entre les nations, car chaque nation aura à cœur de rivaliser avec les autres et de les surpasser. C'est pourquoi Allah dit : « **Concurrencez donc dans les bonnes œuvres**, » c'est-à-dire, hâtez-vous de les accomplir correctement. Les bonnes œuvres comprennent tout acte obligatoire ou recommandé, qu'il concerne les droits d'Allah ou ceux de Ses serviteurs. Celui qui les accomplit n'est pas considéré comme supérieur aux autres à moins qu'il ne fasse deux choses : s'empresser d'accomplir la bonne œuvre, saisir l'occasion lorsque le moment est venu et s'efforcer de l'accomplir correctement, comme prescrit. Ce verset indique que l'individu doit s'empresser d'offrir la prière et d'accomplir d'autres actes dès que le moment est venu, et qu'il ne doit pas se limiter à ce qui rend l'acte acceptable dans le cas de la prière et des autres actes de culte obligatoires ; mais qu'il doit s'efforcer de faire tout ce qu'il est capable de faire parmi toutes les actions recommandées, afin de compléter et de perfectionner ses actes et d'atteindre une position d'avance sur les autres.

« **C'est vers Allah qu'est votre retour à tous**, » les nations anciennes et les suivantes ; Allah les rassemblera en un Jour qui ne fait aucun doute. « **Alors Il vous informera de ce en quoi vous divergiez**, » concernant la loi et les actes. Ensuite, Il récompensera ceux qui ont suivi la vérité et accompli de bonnes œuvres, et Il châtiera ceux qui ont suivi le mensonge et commis de mauvaises actions.

« **Juge alors parmi eux d'après ce qu'Allah a fait descendre**. » On a dit que ce verset abroge le verset dans lequel Allah dit : « **soit juge entre eux, soit détourne-toi d'eux** » (5 : 42).

Cependant, l'opinion correcte est qu'il ne l'abroge pas et que ce verset indique que le Prophète (sallallahou 'aleyhi wa sallam) avait le choix entre juger entre eux et ne pas le faire ; c'était parce que leur intention n'était pas de rechercher un jugement juste et fondé sur la vérité.

Ce verset indique que s'il devait juger entre eux, il devait le faire conformément à ce qu'Allah a révélé dans le Livre et la Sounnah. C'est la justice à laquelle Allah faisait précédemment référence : « **Et si tu juges, juge entre eux avec équité** » (5 : 42). Cela signifie que la justice, et son fondement, se fondent sur les règles qu'Allah a prescrites. Cela implique une justice et une équité absolues, et tout ce qui y est contraire est injuste.

« **Ne suis pas leurs passions**. » Cette interdiction de suivre leurs caprices et leurs désirs est répétée afin de souligner la mise en garde contre une telle attitude. La première fois que cette phrase apparaît, c'est dans le contexte d'un jugement et d'un verdict, ce qui est plus large ; ici, elle apparaît dans le seul contexte de l'émission de règles, il est essentiel, dans tous les cas, d'éviter de suivre leurs caprices et leurs désirs contraires à la vérité. C'est pourquoi Allah dit : « **et prends garde qu'ils ne tentent de t'éloigner d'une partie de ce qu'Allah t'a révélé** », c'est-à-dire, prend garde qu'ils ne te trompent, de peur qu'ils ne t'égarent et te détournent de ce qu'Allah t'a révélé. Dans ce cas, suivre leurs caprices et leurs désirs te conduira à abandonner la vérité que tu dois suivre.

« **Et puis, s'ils refusent (le jugement révélé)** » de te suivre et de suivre la vérité

« …**sache** » que ceci est un châtiment pour eux et que c'est la volonté d'Allah de « l**es affliger [ici-bas] pour une partie de leurs péchés**. » Il existe des châtiments pour le péché dans ce monde et dans l'au-delà ; l'un des plus sévères est lorsqu'il devient tentant de cesser de suivre le Messager (sallallahou 'aleyhi wa sallam). Cela est dû au péché individuel. Et en vérité, beaucoup de gens sont rebelles, c'est-à-dire que leur nature est de se rebeller et de refuser d'obéir à Allah ou de suivre Son Messager (sallallahou 'aleyhi wa sallam).

« **Est-ce donc le jugement du temps de l'Ignorance qu'ils cherchent** ? » Autrement dit, en se détournant de toi et en s'opposant à toi, recherchent-ils le jugement de l'ignorance, c'est-à-dire toute règle contraire à ce qu'Allah a révélé à Son Messager (sallallahou 'aleyhi wa sallam) ? Il n'y a que la règle d'Allah et de Son Messager (sallallahou 'aleyhi wa sallam) ou la règle de l'ignorance. Quiconque se détourne de la première tombera dans la seconde, fondée sur l'ignorance, l'injustice et

la transgression. C'est pourquoi Allah l'a qualifiée d'ignorance. Quant à la règle d'Allah, à Lui les Louanges et la Gloire, elle est fondée sur la science, la justice, l'équité, la lumière et la guidance.

« **Qu'y a-t-il de meilleur qu'Allah, en matière de jugement pour des gens qui ont une foi ferme** ? » Celui qui a la foi inébranlable est celui qui connaît la différence entre les deux types de jugement et il reconnaît, fort de sa foi inébranlable, la beauté et la splendeur du jugement d'Allah, et il sait qu'il est de son devoir, en vertu de la raison et des enseignements islamiques, de s'y conformer. La certitude de la foi repose sur une connaissance parfaite qui incite à agir en conséquence.

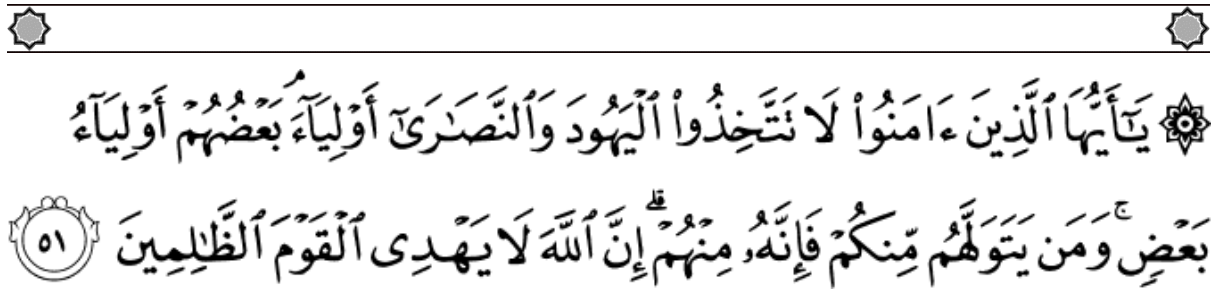

5-51. Ô les croyants ! Ne prenez pas pour alliés les juifs et les chrétiens ; ils sont alliés[1] les uns des autres. Et celui d'entre vous qui les prend pour alliés, devient un des leurs. Allah ne guide certes pas les gens injustes.

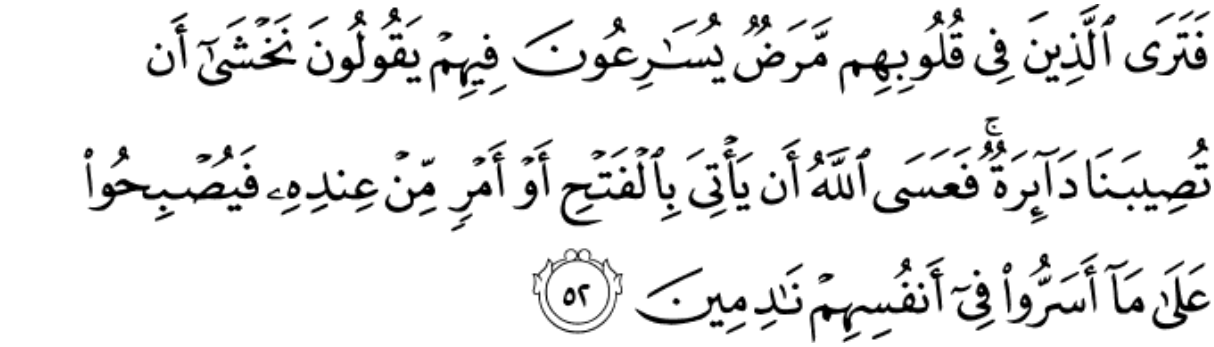

5-52. Tu verras, d'ailleurs, que ceux qui ont la maladie au cœur se précipitent vers eux et disent : « Nous craignons qu'un revers de fortune ne nous frappe. » Mais peut-être qu'Allah fera venir la victoire ou un ordre émanant de Lui. Alors ceux-là regretteront leurs pensées secrètes.

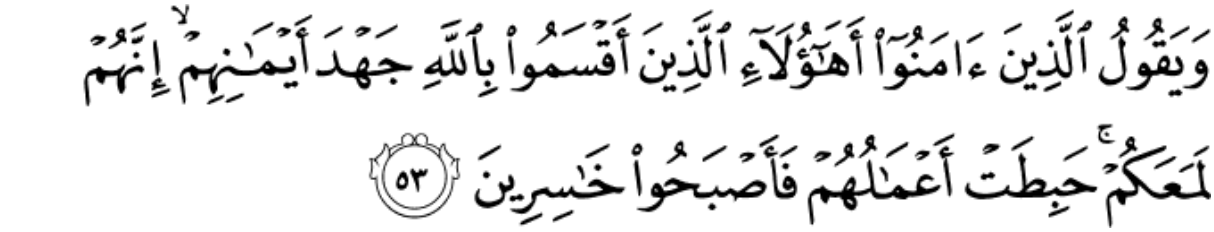

[1] Le mot awliyâ', traduit ici par « **alliés**, » peut également signifier protecteurs, partisans, amis proches, etc.

5-53. Et les croyants diront : « Est-ce là ceux qui juraient par Allah de toute leur force qu'ils étaient avec vous ? » Mais leurs actions sont devenues vaines et ils sont devenus perdants.

Ici, Allah, Exalté et Loué soit-Il, enseigna à Ses serviteurs croyants, en leur décrivant la situation des juifs et des chrétiens et leurs caractéristiques déplaisantes, qu'ils ne devaient pas les prendre pour alliés car ils sont alliés les uns aux autres, se soutenant mutuellement et s'unissant contre autrui. Ne les prenez pas pour alliés, car en réalité, ce sont des ennemis indifférents à votre sort. Au contraire, ils ne ménageront aucun effort pour vous égarer. C'est pourquoi nul ne les prend pour alliés, si ce n'est celui qui leur ressemble. Pour cette raison, Allah dit : « **Et celui d'entre vous qui les prend pour alliés, devient un des leurs**, » car les prendre pour alliés implique, au sens strict, de se rallier à leur religion, et une alliance, même partielle, pourrait mener à une alliance plus large, rapprochant ainsi l'individu d'eux progressivement jusqu'à devenir l'un des leurs.

« **En vérité, Allah ne guide pas les injustes**, » c'est-à-dire ceux qui ont la propension à mal agir, pour qui c'est une seconde nature. Même si tu leur apportais tous les signes, ils ne te suivraient pas.

Lorsqu'Allah a enjoint aux croyants de ne pas les prendre pour alliés, Il a déclaré que parmi ceux qui se disent croyants, il en existe un groupe qui prend l'ennemi pour allié. Allah dit :
« **Tu verras, d'ailleurs, que ceux qui ont la maladie au cœur** » comme le doute, l'hypocrisie et la faiblesse de la foi. Ils disent : « Nous les prenons comme alliés maintenant car nous pourrions avoir besoin d'eux. »

« **Nous craignons qu'un revers de fortune ne nous frappe**, **»** c'est-à-dire que les choses ne tournent en faveur des juifs et des chrétiens. Car s'ils prennent l'ascendant, et que nous sommes déjà en bons termes avec eux, ils nous en récompenseront. C'est là une vision négative de l'Islam de leur part. Allah répond à leur pensée négative :
« **Mais peut-être qu'Allah fera venir la victoire**, » c'est-à-dire qu'Il fasse triompher l'Islam sur les juifs et les chrétiens, afin que les musulmans les vainquent.
« …**ou un ordre émanant de Lui »** qui conduirait les hypocrites à désespérer de voir les mécréants, qu'ils soient juifs ou autres, triompher

« **Alors ceux-là regretteront leurs pensées secrètes**, » c'est-à-dire ce qu'ils ont dissimulé au fond de leurs cœurs ; ils regretteront leurs actes et le mal qu'ils ont causé, mais en vain. La victoire qu'Allah a accordée à l'Islam et aux musulmans s'est accomplie, et l'incroyance et les mécréants ont été vaincus ; en conséquence, ils furent remplis de regrets et de chagrin à un degré que seul Allah connaît.

« **Et les croyants diront**, » étonnés de l'état de ces gens dont le cœur est malade : « **Est-ce là ceux qui juraient par Allah de toute leur force qu'ils étaient avec vous** ? » Autrement dit, ils ont juré solennellement et se sont efforcés de vous assurer qu'ils étaient vos coreligionnaires, avec tout ce que cela implique en termes de soutien, d'amour et d'amitié.

Mais ce qu'ils dissimulaient fut révélé, et leur complot ainsi que leurs intentions envers l'Islam et ses adeptes furent réduits à néant ; leur complot fut donc déjoué et leurs actes rendus vains dans ce monde, et ils se trouvent perdants car ils n'ont pas atteint leur but et n'auront aucun moyen d'échapper à la misère et au châtiment.

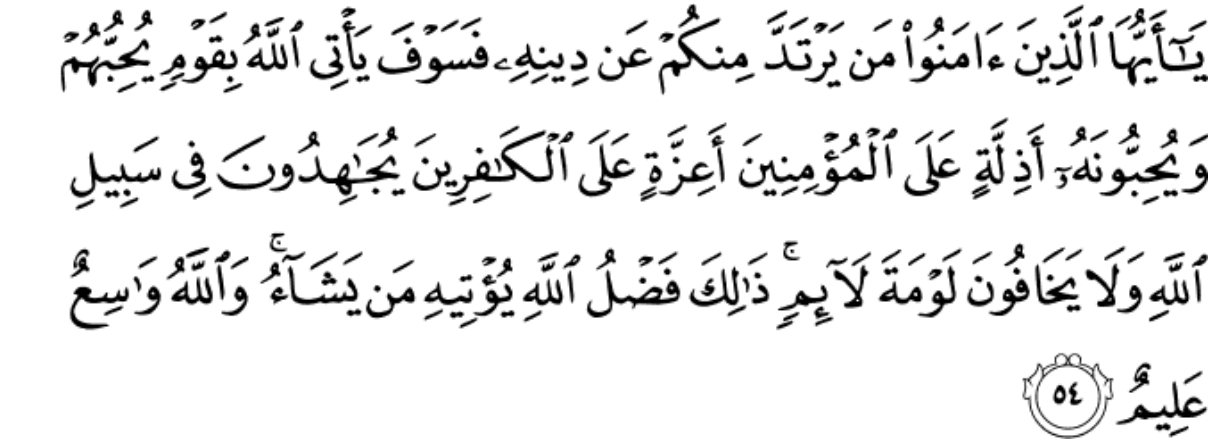
يَٰٓأَيُّهَا ٱلَّذِينَ ءَامَنُوا۟ مَن يَرْتَدَّ مِنكُمْ عَن دِينِهِۦ فَسَوْفَ يَأْتِى ٱللَّهُ بِقَوْمٍ يُحِبُّهُمْ
وَيُحِبُّونَهُۥٓ أَذِلَّةٍ عَلَى ٱلْمُؤْمِنِينَ أَعِزَّةٍ عَلَى ٱلْكَٰفِرِينَ يُجَٰهِدُونَ فِى سَبِيلِ
ٱللَّهِ وَلَا يَخَافُونَ لَوْمَةَ لَآئِمٍ ۚ ذَٰلِكَ فَضْلُ ٱللَّهِ يُؤْتِيهِ مَن يَشَآءُ ۚ وَٱللَّهُ وَٰسِعٌ
عَلِيمٌ ٥٤

5-54. Ô les croyants ! Quiconque parmi vous apostasie de sa religion... Allah va faire venir un peuple qu'Il aime et qui L'aime, modeste envers les croyants et fier et puissant envers les mécréants, qui lutte dans la voie d'Allah, ne craignant le blâme d'aucun blâmeur. Telle est la grâce d'Allah. Il la donne à qui Il veut. Allah est Immense et Omniscient.

Ici, Allah, qu'Il soit Glorifié et Exalté, nous enseigne qu'Il n'a nul besoin de Sa création et que quiconque apostasie ne Lui nuit en rien ; il ne nuit qu'à lui-même. Allah a des serviteurs sincères qu'Il a promis de guider et qu'Il fera naître, et qu'ils seront les plus parfaits de l'humanité par leurs qualités, les plus forts de cœur et les plus vertueux. Leur plus grande qualité est l'amour qu'Allah leur porte et qu'ils Lui portent. L'amour d'Allah pour une personne est la plus grande bénédiction qu'Il puisse lui accorder et la plus grande vertu dont Il puisse la combler. Si Allah aime une personne, Il lui facilite la vie et l'incite à accomplir le bien et à s'abstenir du mal ; Il fait également en sorte que Ses serviteurs aiment cette personne.

L'une des conditions de l'amour d'une personne pour son Seigneur est qu'elle n'ait d'autre choix que de suivre le Messager (sallallahou 'aleyhi wa sallam) extérieurement et intérieurement, en paroles et en actes, en toutes circonstances, comme Allah, à Lui les Louanges et la Gloire, le dit :
« **Dis : Si vous aimez Allah, suivez-moi ; Allah vous aimera**... » (Al-'Imrân 3 : 31)

L'une des conditions préalables à l'amour d'Allah pour une personne est qu'elle accomplisse de nombreuses œuvres pour se rapprocher d'Allah, tant des actions obligatoires que surérogatoires, comme le Prophète (sallallahou 'aleyhi wa sallam) l'a dit dans le Hadith authentique qui nous rapporte qu'Allah a dit :
« *Mon serviteur ne s'approche de Moi qu'avec ce qui M'est plus cher que ce que Je lui ai prescrit (parmi les devoirs obligatoires), et Mon serviteur ne cesse de s'approcher de Moi par des actes surérogatoires afin que Je l'aime. Quand Je l'aime, Je suis son ouïe avec laquelle il entend, sa vue avec laquelle il voit, sa main avec laquelle il frappe et son pied avec lequel il marche. S'il Me demande quelque chose, Je le lui donnerai assurément, et s'il Me demande refuge, Je le lui accorderai assurément*. » (Boukhari)

Une autre condition nécessaire pour qu'Allah aime une personne est de Le connaître et de se souvenir souvent de Lui, car l'amour sans la connaissance d'Allah est cruellement insuffisant ; en réalité, il n'existe pas même si l'on prétend le contraire. Celui qui aime Allah se souvient souvent de Lui, et lorsqu'Allah aime une personne, Il accepte de sa part un peu de bonnes actions et lui pardonne beaucoup de fautes.

Une autre de leurs caractéristiques est leur humilité envers les croyants et leur fermeté envers les mécréants. Avec les croyants, leur humilité est motivée par l'amour, la sincérité, la douceur, la bienveillance, la compassion et la miséricorde, et ils se montrent conciliants. Mais envers ceux qui mécroient en Allah, rejettent obstinément Ses révélations et renient Ses Messagers, ils sont fermes et résolus à s'opposer à eux et à tout mettre en œuvre pour les vaincre. Allah, à Lui les Louanges et la Gloire, dit :
« **Et préparez [pour lutter] contre eux tout ce que vous pouvez comme force et comme cavalerie équipée, afin d'effrayer l'ennemi d'Allah et le vôtre, et d'autres encore que vous ne connaissez pas en dehors de ceux-ci mais qu'Allah connaît. Et tout ce que vous dépensez dans le sentier d'Allah vous sera remboursé pleinement et vous ne serez point lésés**. » (Al-Anfâl 8 : 60)
- Et :
« **Muhammad est le Messager d'Allah. Et ceux qui sont avec lui sont durs envers les mécréants, miséricordieux entre eux**… » (Al-Fath 48 : 29)

La fermeté et la détermination face aux ennemis d'Allah nous rapprochent de Lui et nous permettent d'être en harmonie avec Son Seigneur dans Sa colère à leur égard. Être ferme envers eux ne signifie pas pour autant que nous ne puissions pas les appeler à l'Islam de la manière la plus appropriée, en alliant fermeté et douceur dans notre démarche. Les deux approches sont dans leur intérêt et leur seront bénéfiques.

« …**qui lutte dans la voie d'Allah**, » offrant leurs biens et leurs vies, s'efforçant en paroles et en actes

« …**ne craignant le blâme d'aucun blâmeur** » ; ils privilégient plutôt le désir de plaire à leur Seigneur et la crainte de Son désapprobation à la crainte du reproche d'autrui. Ceci témoigne de la force de leurs aspirations et de leur détermination car la faiblesse de cœur et le manque de détermination face au reproche ne font qu'affaiblir davantage leur résolution et le conduit à perdre ses forces lorsqu'on le réprimande ; c'est une forme de servitude envers autre qu'Allah, dont le degré est proportionnel à l'importance qu'ils accordent aux autres et à la priorité qu'ils accordent à leur plaire et à l'évitement de leurs reproches, au détriment de l'obéissance au commandement d'Allah. Le cœur d'une personne n'est libre de toute servitude envers quiconque autre qu'Allah que lorsqu'elle atteint un point où elle ne craint plus le reproche de quiconque pour la cause d'Allah.

Après les avoir loués pour les qualités nobles et sublimes dont Il les a comblés, témoignant de leurs vertus non mentionnées, Allah nous révèle que c'est par Sa grâce et Sa miséricorde envers eux, afin qu'ils ne s'enorgueillissent pas et qu'ils rendent grâce à Celui qui les a gratifiés. De plus, Il leur accordera encore plus de Sa grâce, et d'autres comprendront qu'il n'y a pas d'obstacle à la grâce d'Allah Exalté :

« **Telle est la grâce d'Allah. Il la donne à qui Il veut. Allah est Immense et Omniscient**, » c'est-à-dire qu'Il est riche en grâce et en miséricorde, et qu'Il dispense d'immenses bienfaits. Sa miséricorde embrasse toute chose et Il donne abondamment à Ses proches d'une manière qu'Il ne donne pas aux autres. Il sait mieux qui est digne de grâce, et Il la lui accorde.

« …**Allah sait mieux où placer Son message**… » (Al-An'âm 6 : 124)

- En ce qui concerne les Messagers et ceux qui transmettent le message de leur part.

إِنَّمَا وَلِيُّكُمُ ٱللَّهُ وَرَسُولُهُۥ وَٱلَّذِينَ ءَامَنُوا۟ ٱلَّذِينَ يُقِيمُونَ ٱلصَّلَوٰةَ وَيُؤْتُونَ ٱلزَّكَوٰةَ وَهُمْ رَٰكِعُونَ ﴿٥٥﴾

5-55. Vous n'avez d'autres alliés qu'Allah, Son Messager, et les croyants qui accomplissent la Ṣalāt, s'acquittent de la Zakāt, et s'inclinent (devant Allah).

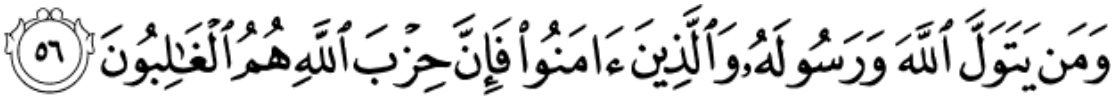

5-56. Et quiconque prend pour alliés Allah, Son Messager et les croyants, [réussira] car c'est le parti d'Allah qui sera victorieux.

Après nous avoir interdit de prendre les mécréants, juifs, chrétiens et autres, comme alliés et avoir déclaré que le sort final de ceux qui les prennent comme alliés est une perte certaine, Allah, à Lui les Louanges et la Gloire, nous indique ensuite qui les croyants doivent prendre comme alliés, et Il mentionne les avantages et les intérêts que cela procure :

« **Vous n'avez d'autres alliés qu'Allah, Son Messager.** » Prendre Allah pour allié signifie croire en Lui et Le craindre. Quiconque croit en Allah et Le craint est Son allié, et quiconque est l'allié d'Allah est aussi l'allié de Son Messager (sallallahou 'aleyhi wa sallam). Par conséquent, prenons pour alliés tous ceux qui prennent Allah et Son Messager (sallallahou 'aleyhi wa sallam), à savoir les croyants qui manifestent leur foi tant extérieurement qu'intérieurement, et qui font preuve d'une dévotion sincère envers Allah en accomplissant la prière, en remplissant toutes ses conditions et en accomplissant tous ses actes obligatoires et surérogatoires, en traitant les gens avec bienveillance et en s'acquittant de la zakât de leurs biens envers ceux qui y ont droit.

« …**et s'inclinent (devant Allah)** » c'est-à-dire qu'ils sont humbles envers Allah

Le mot « **d'autres »** dans la phrase « **Vous n'avez d'autres alliés qu'Allah, Son Messager** » indique qu'il est obligatoire d'être allié uniquement à ceux mentionnés et de désavouer toute alliance avec quiconque d'autre.

Puis Allah mentionne le bienfait de cette alliance : « **Et quiconque prend pour alliés Allah, Son Messager et les croyants, [réussira] car c'est le parti d'Allah qui sera victorieux**. » Autrement dit, il appartient au parti décrit comme appartenant à Allah par servitude et alliance, et Son parti est celui qui triomphera et qui connaîtra une fin heureuse ici-bas et dans l'au-delà, comme Allah, Exalté et Loué soit-Il, dit ailleurs :

« **En effet, Notre Parole a déjà été donnée à Nos serviteurs, les Messagers, que ce sont eux qui seront secourus, et que Nos soldats auront le dessus**. » (As-Saffât 37 : 173)

Voici une bonne nouvelle pour quiconque suit le commandement d'Allah et se rallie à Son parti et à Sa cause : il triomphera, même s'il est parfois vaincu pour une raison voulue par Allah, à Lui les

Louanges et la Gloire. Finalement, il l'emportera et sera victorieux car qui est plus fidèle à Sa promesse qu'Allah ?

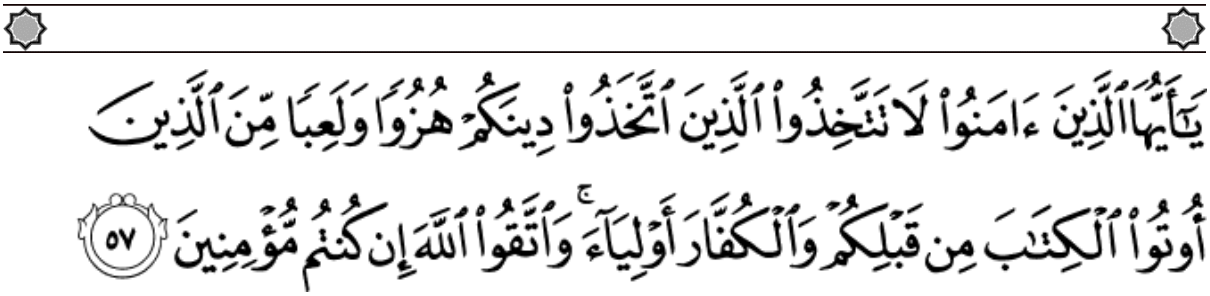

5-57. Ô les croyants ! N'adoptez pas pour alliés[1] ceux qui prennent en raillerie et jeu votre religion, parmi ceux à qui le Livre fut donné avant vous et parmi les mécréants. Et craignez Allah si vous êtes croyants.

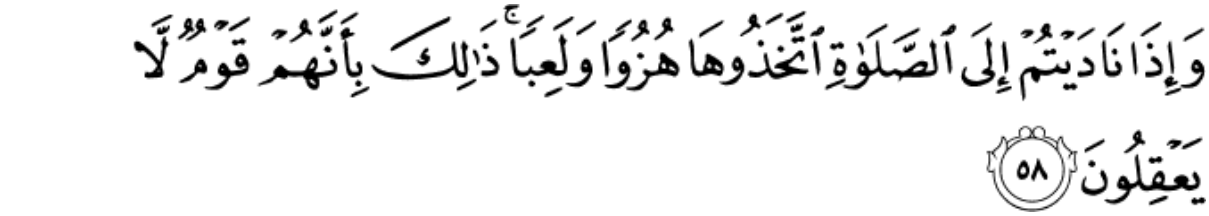

5-58. Et lorsque vous faites l'appel à la Ṣalāt, ils la prennent en raillerie et jeu. C'est qu'ils sont des gens qui ne raisonnent point.

Ici, Allah Exalté interdit à Ses serviteurs croyants de prendre pour alliés les gens du Livre, à savoir les juifs et les chrétiens, ainsi que tous les autres mécréants, de les aimer, de les considérer comme des amis, de leur révéler les secrets des croyants et de les aider dans certaines de leurs affaires qui nuiraient à l'Islam et aux musulmans. La foi des croyants leur dicte de ne pas les considérer comme des alliés et les incite à les considérer comme des ennemis.

De même, leur devoir de craindre Allah, c'est-à-dire de se conformer à Ses commandements et d'éviter ce qu'Il interdit, les oblige à les considérer comme des ennemis.

D'autres polythéistes et mécréants s'opposaient également aux musulmans, attaquant leur religion, la ridiculisant, la dénigrant et la méprisant, en particulier la prière, caractéristique la plus marquante des musulmans et acte de culte le plus noble. Lorsque les musulmans lançaient l'appel à la prière, ils s'en moquaient par immaturité et ignorance. S'ils avaient eu un tant soit peu de raison, ils s'y seraient soumis et auraient compris qu'elle surpasse toutes les bonnes actions humaines.

[1] Le mot awliyâ', traduit ici par « **alliés** », peut également signifier protecteurs, partisans, amis proches, etc.

Si vous, ô croyants, réalisez qui sont réellement les mécréants et l'ampleur de leur hostilité envers vous et votre religion, alors quiconque ne leur en veut pas et ne s'y oppose pas ne comprend pas véritablement l'Islam.

Comment pouvez-vous prétendre avoir une bonne religion, la religion de la vérité, et rejeter toutes les autres sur le mensonge, tout en acceptant de prendre pour alliés ces personnes insensées et ignorantes qui se moquent de l'Islam et de ses fidèles ? Cela relève de l'incitation à la haine envers ses ennemis, ce qui est évident pour quiconque à la moindre compréhension.

قُلْ يَٰٓأَهْلَ ٱلْكِتَٰبِ هَلْ تَنقِمُونَ مِنَّآ إِلَّآ أَنْ ءَامَنَّا بِٱللَّهِ وَمَآ أُنزِلَ إِلَيْنَا وَمَآ أُنزِلَ مِن قَبْلُ وَأَنَّ أَكْثَرَكُمْ فَٰسِقُونَ ﴿٥٩﴾

5-59. Dis : « Ô gens du Livre ! Est-ce que vous nous reprochez autre chose que de croire en Allah, à ce qu'on a fait descendre vers nous et à ce qu'on a fait descendre auparavant ? » Mais la plupart d'entre vous sont des pervers.

قُلْ هَلْ أُنَبِّئُكُم بِشَرٍّ مِّن ذَٰلِكَ مَثُوبَةً عِندَ ٱللَّهِ ۚ مَن لَّعَنَهُ ٱللَّهُ وَغَضِبَ عَلَيْهِ وَجَعَلَ مِنْهُمُ ٱلْقِرَدَةَ وَٱلْخَنَازِيرَ وَعَبَدَ ٱلطَّٰغُوتَ ۚ أُو۟لَٰٓئِكَ شَرٌّ مَّكَانًا وَأَضَلُّ عَن سَوَآءِ ٱلسَّبِيلِ ﴿٦٠﴾

5-60. Dis : « Puis-je vous informer de ce qu'il y a de pire, en fait de rétribution auprès d'Allah ? Celui qu'Allah a maudit, celui qui a encouru Sa colère, et ceux dont Il a fait des singes, des porcs, et de même, celui qui a adoré le Tāghoūt, ceux-là ont la pire des places et sont les plus égarés du chemin droit. »

وَإِذَا جَآءُوكُمْ قَالُوٓا۟ ءَامَنَّا وَقَد دَّخَلُوا۟ بِٱلْكُفْرِ وَهُمْ قَدْ خَرَجُوا۟ بِهِۦ ۚ وَٱللَّهُ أَعْلَمُ بِمَا كَانُوا۟ يَكْتُمُونَ ﴿٦١﴾

5-61. Lorsqu'ils viennent chez vous, ils disent : « Nous croyons. » Alors qu'ils sont entrés avec la mécréance et qu'ils sont sortis avec. Et Allah sait parfaitement ce qu'ils cachent.

وَتَرَىٰ كَثِيرًا مِّنْهُمْ يُسَٰرِعُونَ فِى ٱلْإِثْمِ وَٱلْعُدْوَٰنِ وَأَكْلِهِمُ ٱلسُّحْتَ ۚ لَبِئْسَ مَا كَانُوا۟ يَعْمَلُونَ ﴿٦٢﴾

5-62. Et tu verras beaucoup d'entre eux se précipiter vers le péché et l'iniquité, et manger des gains illicites. Comme est donc mauvais ce qu'ils œuvrent !

لَوْلَا يَنْهَىٰهُمُ ٱلرَّبَّٰنِيُّونَ وَٱلْأَحْبَارُ عَن قَوْلِهِمُ ٱلْإِثْمَ وَأَكْلِهِمُ ٱلسُّحْتَ ۚ لَبِئْسَ مَا كَانُوا۟ يَصْنَعُونَ ﴿٦٣﴾

5-63. Pourquoi les rabbins et les docteurs (de la Loi religieuse) ne les empêchent-ils pas de tenir des propos mensongers et de manger des gains illicites ? Que leurs actions sont donc mauvaises[1] !

C'est-à-dire : « **Dis** » ô Messager (sallallahou 'aleyhi wa sallam) : « **Ô gens du Livre** » leur affirmant que l'Islam est la vraie religion et que leur critique à son égard est une critique de quelque chose qui devrait être loué.
« **Est-ce que vous nous reprochez autre chose que de croire en Allah, à ce qu'on a fait descendre vers nous et à ce qu'on a fait descendre auparavant ? » Mais la plupart d'entre vous sont des pervers**. » Autrement dit, avez-vous autre chose contre nous que le fait que nous croyons en Allah et Ses Livres antérieurs et postérieurs, ainsi que Ses Prophètes antérieurs et postérieurs, nous ont confirmé que quiconque ne croit pas ainsi est un mécréant et un pervers. Nous reprochez-vous autre chose que notre croyance en cela, qui est le devoir le plus obligatoire pour tous ceux qui sont responsables ?

« **Mais la plupart d'entre vous sont des pervers** » ; c'est-à-dire qu'ils manquent à leur devoir d'obéissance envers Allah et qu'ils Lui désobéissent ouvertement.

Parce que leurs critiques envers les croyants laissent entendre qu'ils pensent qu'ils suivent une voie mauvaise, Allah, à Lui les Louanges et la Gloire, leur dit : « **Dis** » les informant de la nature abominable de ce qu'ils suivent :
« **Puis-je vous informer de ce qu'il y a de pire, en fait de rétribution auprès d'Allah ?**, » c'est-à-dire pire que celle pour laquelle vous nous en voulez - ceci est dit à titre d'argument.

[1] C'est-à-dire, en ne leur interdisant pas de faire ces choses.

« **Celui qu'Allah a maudit**, » c'est-à-dire éloignés de Sa miséricorde,
« …**celui qui a encouru Sa colère**, » ont été punis dans ce monde et dans l'au-delà. Ceux qu'Allah a maudits, c'est-à-dire éloignés de Sa miséricorde, ont été châtiés par Lui dans ce monde et dans l'au-delà.
« … **et ceux dont Il a fait des singes, des porcs, et de même, celui qui a adoré le Tâghout**, » le mot tâghout (faux dieux) ici fait référence à Shaytan. Tout ce qui est adoré à la place d'Allah est tâghout.

« …**ceux-là** » c'est-à-dire ceux qui sont mentionnés comme ayant ces caractéristiques répréhensibles
« …**ont la pire des places** » que celle des croyants à qui la miséricorde d'Allah est proche, et qu'Allah agrée et récompense ici-bas et dans l'au-delà, en raison de leur dévotion sincère. Il s'agit d'une comparaison, sans pour autant sous-entendre que les uns comme les autres sont mauvais.
« …**et sont les plus égarés du chemin droit**. » C'est-à-dire qu'ils en sont très éloignés.

« **Lorsqu'ils viennent chez vous, ils disent : « Nous croyons, »** » par hypocrisie et tromperie.
« **Alors qu'ils sont entrés avec la mécréance et qu'ils sont sortis avec**. » C'est-à-dire qu'ils viennent et s'en vont avec l'incroyance dans leur cœur même s'ils se disent croyants, peut-il y avoir pire que ces gens-là, ou dans un état plus épouvantable ?

« **Et Allah sait parfaitement ce qu'ils cachent**. » Et Il les rétribuera pour leurs actes, bons comme mauvais.

Puis Allah, à Lui les Louanges et la Gloire, continue à énumérer leurs fautes, en représailles à leurs critiques envers Ses serviteurs croyants : « **Et tu verras beaucoup d'entre eux** » c'est-à-dire les juifs « **se précipiter vers le péché et l'iniquité** » c'est-à-dire qu'ils sont prompts et rapides à commettre des péchés qui ont trait aux droits du Créateur et à la transgression envers les autres.
« …**et manger des gains illicites**. » C'est-à-dire, ce qui est haram (illicite). Allah ne s'est pas contenté de nous dire qu'ils le font ; Il nous dit plutôt qu'ils s'y précipitent, ce qui est révélateur de leur perversité, et nous montre que l'amour du péché et du mal est une seconde nature pour eux, alors même qu'ils s'arrogent un statut élevé.

« **Comme est donc mauvais ce qu'ils œuvrent** ! » C'est la critique et la condamnation suprêmes à leur égard.

« **Pourquoi les rabbins et les docteurs (de la Loi religieuse) ne les empêchent-ils pas de tenir des propos mensongers et de manger des gains illicites** ? » Autrement dit, pourquoi les savants, qui se sont donné pour mission d'aider les gens et qu'Allah a comblés de science et de sagesse, ne leur

interdisent-ils pas de commettre ces péchés afin que les gens se libèrent de l'ignorance et que la preuve soit établie contre eux ?

Les savants ont l'obligation d'enjoindre le bien et d'interdire le mal, de montrer au peuple le droit chemin, de l'encourager à faire le bien et de le mettre en garde contre le mal.
« **Que leurs actions sont donc mauvaises** ! »

وَقَالَتِ ٱلْيَهُودُ يَدُ ٱللَّهِ مَغْلُولَةٌ ۚ غُلَّتْ أَيْدِيهِمْ وَلُعِنُوا۟ بِمَا قَالُوا۟ ۘ بَلْ يَدَاهُ
مَبْسُوطَتَانِ يُنفِقُ كَيْفَ يَشَآءُ ۚ وَلَيَزِيدَنَّ كَثِيرًا مِّنْهُم مَّآ أُنزِلَ إِلَيْكَ مِن
رَّبِّكَ طُغْيَٰنًا وَكُفْرًا ۚ وَأَلْقَيْنَا بَيْنَهُمُ ٱلْعَدَٰوَةَ وَٱلْبَغْضَآءَ إِلَىٰ يَوْمِ ٱلْقِيَٰمَةِ ۚ كُلَّمَآ
أَوْقَدُوا۟ نَارًا لِّلْحَرْبِ أَطْفَأَهَا ٱللَّهُ ۚ وَيَسْعَوْنَ فِى ٱلْأَرْضِ فَسَادًا ۚ وَٱللَّهُ لَا
يُحِبُّ ٱلْمُفْسِدِينَ ﴿٦٤﴾

5-64. Et les juifs disent : « La main d'Allah est fermée ! » Que leurs propres mains soient fermées, et maudits soient-ils pour l'avoir dit. Au contraire, Ses deux mains sont largement ouvertes : Il distribue Ses dons comme Il veut. Et certes, ce qui a été descendu vers toi de la part de ton Seigneur va faire beaucoup croître parmi eux la rébellion et la mécréance. Nous avons jeté parmi eux l'inimitié et la haine jusqu'au Jour de la Résurrection. Toutes les fois qu'ils allument un feu pour la guerre, Allah l'éteint. Et ils s'efforcent de semer le désordre sur la terre, alors qu'Allah n'aime pas les semeurs de désordre.

وَلَوْ أَنَّ أَهْلَ ٱلْكِتَٰبِ ءَامَنُوا۟ وَٱتَّقَوْا۟ لَكَفَّرْنَا عَنْهُمْ
سَيِّـَٔاتِهِمْ وَلَأَدْخَلْنَٰهُمْ جَنَّٰتِ ٱلنَّعِيمِ ﴿٦٥﴾

5-65. Si les gens du Livre avaient la foi et la piété, Nous leur aurions certainement effacé leurs méfaits et les aurions certainement introduits dans les Jardins du délice.

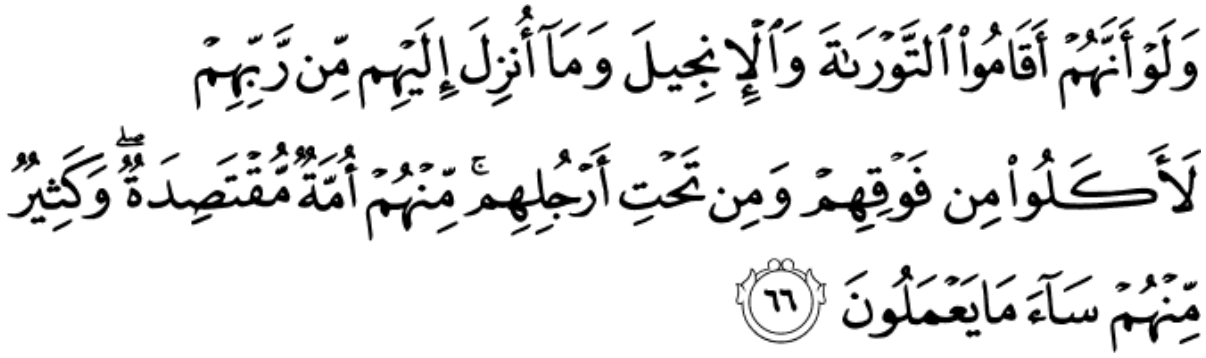

5-66. S'ils avaient appliqué la Torah et l'Injil et ce qui est descendu sur eux de la part de leur Seigneur, ils auraient certainement joui de ce qui est au-dessus d'eux et de ce qui est sous leurs pieds. Il y a parmi eux un groupe qui agit avec droiture ; mais pour beaucoup d'entre eux, comme est mauvais ce qu'ils font !

Ici, Allah, qu'Il soit Glorifié et Exalté, nous parle des paroles abominables des juifs et de leur terrible croyance :
« **Et les juifs disent : « La main d'Allah est fermée !**, » c'est-à-dire incapable de faire le bien et de prodiguer la bonté.
« **Que leurs propres mains soient fermées, et maudits soient-ils pour l'avoir dit**. » Ceci est une invocation contre eux, semblable à ce qu'ils ont dit, car leurs paroles décrivent implicitement Allah, le Très Généreux, comme avare et insensible. C'est pourquoi Il les a punis en faisant en sorte que cette description leur convienne.

Ils étaient (et le sont encore) les plus avares, les moins généreux et bienveillants et ils avaient une opinion très négative d'Allah. C'est pourquoi Il les a éloignés de Sa miséricorde qui embrasse toute chose et atteint tous les royaumes, supérieurs et inférieurs. C'est pourquoi Il a dit :
« **Au contraire, Ses deux mains sont largement ouvertes : Il distribue Ses dons comme Il veut**, » sans aucune restriction ni obstacle pour Lui empêcher d'agir selon Sa volonté. Sa générosité est infinie et Sa bonté s'étend sur les plans spirituel et matériel. Il enjoint à Ses serviteurs de profiter pleinement des périodes où Il répand abondamment Sa grâce et de ne pas se fermer les portes de Sa bonté par le péché.

Ses mains donnent nuit et jour, et Sa grâce se répand abondamment en tout temps, soulageant la détresse, dissipant les difficultés, enrichissant les pauvres, rachetant les captifs, consolant les affligés, donnant à ceux qui sont dans le besoin, répondant au cri des désespérés, exauçant les prières, accordant des bénédictions même à ceux qui ne demandent rien, prodiguant le bien-être à ceux qui le recherchent et ne privant jamais aucun pécheur de Sa grâce. En vérité, Sa grâce est accordée aux justes comme aux injustes, mais Il témoigne d'une bonté encore plus grande envers Ses proches en les

aidant à accomplir de bonnes œuvres. Puis Il les loue et leur attribue leurs bonnes actions, par Sa grâce, et Il les récompense pour ces actes dans ce monde et dans l'au-delà, d'une récompense indescriptible qui dépasse l'entendement humain. Il prend soin d'eux en toutes choses, les comble de Ses bénédictions et les préserve du mal, souvent sans qu'ils s'en rendent compte. Gloire à Celui de qui viennent toutes les bénédictions et vers Qui ils se tournent pour se protéger du mal. Béni soit Celui que nul ne peut louer comme Il le mérite ; Il est tel qu'Il s'est loué Lui-même. Exalté soit Celui dont la générosité n'est jamais refusée à personne, pas même le temps d'un clin d'œil ; ils ne peuvent exister ni survivre que par Sa grâce.

Qu'Allah maudisse celui qui, dans son ignorance, pense pouvoir se passer de Son Seigneur et qui Lui attribue ce qui ne sied pas à Sa Majesté. Si Allah s'en prenait aux juifs qui tiennent de tels propos, ou à leurs semblables, pour certaines de leurs paroles, ils seraient anéantis et voués à la damnation en ce monde. Mais ils disent ces choses, et Allah, à Lui les Louanges et la Gloire, fait preuve de patience, les pardonne et leur accorde un répit, sans jamais les oublier.

« **Et certes, ce qui a été descendu vers toi de la part de ton Seigneur va faire beaucoup croître parmi eux la rébellion et la mécréance**. » C'est là le pire châtiment qui puisse frapper une personne : le message qu'Allah a révélé à Son Messager (sallallahou 'aleyhi wa sallam), message qui vivifie le cœur et l'âme, apporte le bonheur ici-bas et dans l'au-delà, ainsi que la réussite dans les deux mondes : ce qui constitue la plus grande bénédiction qu'Allah ait accordée à Ses serviteurs, afin qu'ils s'empressent de l'accepter, de s'y soumettre et de Lui rendre grâce, et voilà que cette même révélation pourrait les pousser à la transgression, à la rébellion obstinée et à l'incroyance. Cela tient à leur refus de la recevoir, à leur rejet, à leur opposition farouche et à leurs arguments fallacieux visant à la discréditer.

« **Nous avons jeté parmi eux l'inimitié et la haine jusqu'au Jour de la Résurrection**. » Il n'y aura donc aucune harmonie entre eux, ils ne se soutiendront pas les uns les autres et ne s'entendront sur aucune question qui serve leurs intérêts ; au contraire, ils nourriront des rancunes réciproques et s'opposeront les uns aux autres jusqu'au Jour de la Résurrection.

« **Toutes les fois qu'ils allument un feu pour la guerre** » afin d'attaquer l'Islam et son peuple, ou qu'ils commencent quelque chose ou tentent de le répéter, et qu'ils amassent leur puissance militaire, « **Allah l'éteint** » en les faisant échouer, en dispersant leurs troupes et en accordant aux musulmans la victoire sur eux.

« **Et ils s'efforcent de semer le désordre sur la terre.** » ; Autrement dit, ils font de leur mieux et s'efforcent, mais en semant la discorde dans le pays, ils commettent un péché, promeuvent leur fausse religion et empêchent les gens d'entrer dans l'Islam.
« …**alors qu'Allah n'aime pas les semeurs de désordre** »; au contraire, Il les exècre intensément et les rétribuera pour cela.

« **Si les gens du Livre avaient la foi et la piété, Nous leur aurions certainement effacé leurs méfaits et les aurions certainement introduits dans les Jardins du délice**. » Ceci est par Sa grâce et Sa générosité. Après avoir mentionné les mauvaises actions, les fautes et les faux arguments des gens du Livre, Il les appelle à la repentance et leur dit que s'ils croient en Allah, en Ses anges, en Ses Livres et en Ses Messagers, et s'ils évitent le péché, leurs mauvaises actions seront expiées, quelles qu'elles soient, et Il les admettra dans des jardins de délices où se trouveront tout ce que leurs âmes désirent et tout ce dont leurs yeux se réjouissent :
« **On fera circuler parmi eux des plats d'or et des coupes ; et il y aura là [pour eux] tout ce que les âmes désirent et ce qui réjouit les yeux ; et vous y demeurerez éternellement**. » (Az-Zouhrouf 43 : 71)

« **S'ils avaient appliqué la Torah et l'Injil et ce qui est descendu sur eux de la part de leur Seigneur**, » c'est-à-dire s'ils avaient respecté les commandements et les interdictions qui y étaient contenus, comme Allah le leur avait ordonné et exhorté, notamment en croyant en Muhammad (sallallahou 'aleyhi wa sallam) et au Qur'an, s'ils avaient été constants dans leur attachement à cette grande bénédiction que leur Seigneur leur avait révélée pour leur bien, alors ils auraient certainement reçu des provisions d'en haut et d'en bas. C'est-à-dire qu'Allah Exalté leur aurait envoyé des provisions abondantes ; Il aurait fait descendre la pluie sur eux et aurait fait pousser pour eux de la terre de la végétation, comme Il dit ailleurs :
« **Si les habitants des cités avaient cru et avaient été pieux, Nous leur aurions certainement accordé des bénédictions du ciel et de la terre**… » (Al-A'râf 7 : 96)

« **Il y a parmi eux**, » c'est-à-dire parmi les gens du Livre
« …**un groupe qui agit avec droiture** » c'est-à-dire qui agissent conformément à la Torah et à l'Injil.
« …**mais pour beaucoup d'entre eux, comme est mauvais ce qu'ils font** ! » Autrement dit, les malfaiteurs sont nombreux parmi eux ; quant à ceux qui s'efforcent de suivre les enseignements, combien peu nombreux sont-ils.

۞ يَٰٓأَيُّهَا ٱلرَّسُولُ بَلِّغْ مَآ أُنزِلَ إِلَيْكَ مِن رَّبِّكَ ۖ وَإِن لَّمْ تَفْعَلْ فَمَا
بَلَّغْتَ رِسَالَتَهُۥ ۚ وَٱللَّهُ يَعْصِمُكَ مِنَ ٱلنَّاسِ ۗ إِنَّ ٱللَّهَ لَا يَهْدِى ٱلْقَوْمَ
ٱلْكَٰفِرِينَ ﴿٦٧﴾

5-67. Ô Messager, transmets ce qui t'a été descendu de la part de ton Seigneur. Si tu ne le faisais pas, alors tu n'aurais pas communiqué Son message. Et Allah te protègera des gens. Certes, Allah ne guide pas les gens mécréants.

Ceci est un commandement d'Allah à Son Messager Muhammad (sallallahou 'aleyhi wa sallam), le plus grand et le plus important de Ses commandements : transmettre ce qu'Allah lui a révélé. Cela comprend tout ce que la communauté a appris de lui en matière de croyances, d'actes, de paroles, de règles de la Shari'ah et autres injonctions divines. Il l'a transmis de la manière la plus parfaite ; il a appelé les gens, les a avertis, leur a annoncé la bonne nouvelle, leur a facilité la tâche et a instruit les ignorants et les illettrés, jusqu'à ce qu'ils deviennent des savants. Il a transmis le message par ses paroles, ses actes, ses lettres et ses émissaires. Il n'a rien omis de bon sans en informer sa communauté et il n'a rien laissé de mauvais sans la mettre en garde. Les plus éminentes figures de sa communauté ont témoigné qu'il avait transmis le message, parmi ses Compagnons, puis parmi les plus grands savants de la foi et parmi les musulmans en général.

« **Si tu ne le faisais pas** » c'est-à-dire, si tu ne transmettais pas ce qui t'a été révélé par ton Seigneur, « …**alors tu n'aurais pas communiqué Son message**. » C'est-à-dire que tu n'aurais pas obéi à Son commandement.
« **Et Allah te protègera des gens**. » Il s'agit de la protection qu'Allah a accordée à Son Messager (sallallahou 'aleyhi wa sallam). Efforce-toi donc d'enseigner et de transmettre le message, sans te laisser intimider par la crainte de certains, car leurs actions sont entre les mains d'Allah (Il a un contrôle total sur eux) et Il a garanti ta protection. Il te suffit donc de transmettre clairement le message ; ainsi, quiconque sera guidé le sera pour son propre bien. Quant aux mécréants, dont le seul but est de suivre leurs caprices et leurs désirs, Allah ne les guidera pas et ne les aidera pas à faire le bien, à cause de leur mécréance.

قُلْ يَٰٓأَهْلَ ٱلْكِتَٰبِ لَسْتُمْ عَلَىٰ شَىْءٍ حَتَّىٰ تُقِيمُوا۟ ٱلتَّوْرَىٰةَ
وَٱلْإِنجِيلَ وَمَآ أُنزِلَ إِلَيْكُم مِّن رَّبِّكُمْ ۗ وَلَيَزِيدَنَّ كَثِيرًا مِّنْهُم مَّآ
أُنزِلَ إِلَيْكَ مِن رَّبِّكَ طُغْيَٰنًا وَكُفْرًا ۖ فَلَا تَأْسَ عَلَى ٱلْقَوْمِ
ٱلْكَٰفِرِينَ ﴿٦٨﴾

5-68. Dis : « Ô gens du Livre, vous ne tenez sur rien, tant que vous ne vous conformez pas à la Torah et à l'Injil et à ce qui vous a été descendu de la part de votre Seigneur. » Et certes, ce qui t'a été descendu de la part de ton Seigneur va accroître beaucoup d'entre eux en rébellion et en mécréance. Ne te tourmente donc pas pour les gens mécréants.

C'est-à-dire, dites aux gens du Livre, en déclarant leur égarement et en soulignant leur mensonge : « **Vous ne tenez sur rien**, » c'est-à-dire, vous n'avez aucun enseignement religieux, car vous ne croyez ni au Qur'an ni à Muhammad (sallallahou 'aleyhi wa sallam), vous n'adhérez à aucune vérité et vous n'avez aucun fondement sur lequel baser vos arguments.

« …**tant que vous ne vous conformez pas à la Torah et à l'Injil**, » c'est-à-dire à moins que vous n'y adhériez en y croyant et en les suivant, et en suivant tout ce à quoi ils vous appellent « **Et** » en vous conformant « **à ce qui vous a été descendu de la part de votre Seigneur**, » qui prend soin de vous, vous a comblés de bénédictions et a fait de la révélation des Écritures la plus grande des bénédictions. Rendez grâce à Allah, respectez Ses commandements et honorez le dépôt et l'engagement qu'Il vous a confiés.

« **Et certes, ce qui t'a été descendu de la part de ton Seigneur va accroître beaucoup d'entre eux en rébellion et en mécréance. Ne te tourmente donc pas pour les gens mécréants**. »

إِنَّ ٱلَّذِينَ ءَامَنُوا۟ وَٱلَّذِينَ هَادُوا۟ وَٱلصَّٰبِـُٔونَ وَٱلنَّصَٰرَىٰ مَنْ ءَامَنَ
بِٱللَّهِ وَٱلْيَوْمِ ٱلْـَٔاخِرِ وَعَمِلَ صَٰلِحًا فَلَا خَوْفٌ عَلَيْهِمْ وَلَا هُمْ
يَحْزَنُونَ ﴿٦٩﴾

5-69. Ceux qui ont cru, ceux qui se sont judaïsés, les sabéens, et les chrétiens, ceux parmi eux qui croient en Allah (de la parfaite croyance, c'est-à-dire ajouter foi a Muhammad (sallallahou 'aleyhi wa sallam) et à ce qu'il a apporté) et au Jour Dernier et qui accomplissent les bonnes œuvres, pas de crainte sur eux, et ils ne seront point affligés.

Ici, Allah, qu'Il soit Glorifié et Exalté, nous informe, au sujet des gens du Livre, les adeptes du Qur'an, de la Torah et de l'Injil, que leur bonheur et leur salut résident dans le suivi d'un seul chemin et d'un seul principe : croire en Allah et au Jour Dernier, et accomplir de bonnes œuvres. Quiconque parmi eux croit en Allah et au Jour dernier, et accomplit de bonnes œuvres, sera sauvé et ne connaîtra aucune crainte des épreuves futures, ni aucun regret quant à ce qu'il a laissé derrière lui. Ce commandement est valable en tout temps.

لَقَدْ أَخَذْنَا مِيثَٰقَ بَنِىٓ إِسْرَٰٓءِيلَ وَأَرْسَلْنَآ إِلَيْهِمْ رُسُلًا ۖ كُلَّمَا
جَآءَهُمْ رَسُولٌۢ بِمَا لَا تَهْوَىٰٓ أَنفُسُهُمْ فَرِيقًا كَذَّبُوا۟ وَفَرِيقًا
يَقْتُلُونَ ﴿٧٠﴾

5-70. Certes, Nous avions déjà pris l'engagement des Enfants d'Isra-il, et Nous leur avions envoyé des Messagers. Mais chaque fois qu'un Messager leur vient avec ce qu'ils ne désirent pas, ils en traitent certains de menteurs et ils en tuent d'autres.

وَحَسِبُوٓاْ أَلَّا تَكُونَ فِتۡنَةٞ فَعَمُواْ وَصَمُّواْ ثُمَّ تَابَ ٱللَّهُ عَلَيۡهِمۡ ثُمَّ عَمُواْ وَصَمُّواْ كَثِيرٞ مِّنۡهُمۡۚ وَٱللَّهُ بَصِيرُۢ بِمَا يَعۡمَلُونَ ٧١

5-71. Comptant qu'il n'y aurait pas de tentation contre eux, ils étaient devenus aveugles et sourds. Puis Allah accueillit leur repentir. Ensuite, beaucoup d'entre eux redevinrent aveugles et sourds. Et Allah voit parfaitement ce qu'ils font.

« **Nous avions déjà pris l'engagement des Enfants d'Isra-il**, » c'est-à-dire leur engagement solennel à croire en Allah Exalté et à accomplir leurs devoirs envers Lui, comme mentionné ci-dessus (à partir du verset 5 :12) : « **Et Allah certes prit l'engagement des Enfants d'Israël. Nous nommâmes douze chefs d'entre eux**. »

« **Nous leur avions envoyé des Messagers**, » l'un après l'autre, porteurs de l'appel de la vérité, pour les guider sur le droit chemin. Mais cela fut vain et sans effet car « **chaque fois qu'un Messager leur vient avec ce qu'ils ne désirent pas**, » ils ne crurent pas en lui et la rejetèrent obstinément, et ils traitèrent le Messager (sallallahou 'aleyhi wa sallam) de la pire des manières.

« …**ils en traitent certains de menteurs et ils en tuent d'autres**. » Autrement dit, ils pensaient que leur péché et leur rejet n'entraîneraient aucune punition ni conséquence, et ils persistèrent dans leur mensonge.

« **Comptant qu'il n'y aurait pas de tentation contre eux, ils étaient devenus aveugles et sourds. Puis,** » Allah leur fit grâce et « **accueillit leur repentir** » lorsqu'ils se repentirent. « **Ensuite**, » ils ne persévérèrent pas dans cette voie ; la plupart d'entre eux retournèrent à leurs voies répréhensibles, et « **beaucoup d'entre eux redevinrent aveugles et sourds**, » et peu persistèrent dans leur repentir et la foi.

« **Et Allah voit parfaitement ce qu'ils font**. » Il rétribuera chacun selon ses actes ; s'ils ont été bons, alors ils seront récompensés et s'ils ont été mauvais, alors ils seront punis.

لَقَدْ كَفَرَ ٱلَّذِينَ قَالُوٓاْ إِنَّ ٱللَّهَ هُوَ ٱلْمَسِيحُ ٱبْنُ مَرْيَمَ ۖ وَقَالَ
ٱلْمَسِيحُ يَٰبَنِىٓ إِسْرَٰٓءِيلَ ٱعْبُدُواْ ٱللَّهَ رَبِّى وَرَبَّكُمْ ۖ إِنَّهُۥ مَن يُشْرِكْ
بِٱللَّهِ فَقَدْ حَرَّمَ ٱللَّهُ عَلَيْهِ ٱلْجَنَّةَ وَمَأْوَىٰهُ ٱلنَّارُ ۖ وَمَا لِلظَّٰلِمِينَ مِنْ
أَنصَارٍ ﴿٧٢﴾

5-72. Ce sont, certes, des mécréants ceux qui disent : « En vérité, Allah c'est le Messie, fils de Marie. » Alors que le Messie a dit : « Ô enfants d'Isra-il, adorez Allah, mon Seigneur et votre Seigneur. » Quiconque associe à Allah (d'autres divinités), Allah lui interdit le Paradis ; et son refuge sera le Feu. Et pour les injustes, pas de secoureurs !

لَّقَدْ كَفَرَ ٱلَّذِينَ قَالُوٓاْ إِنَّ ٱللَّهَ ثَالِثُ ثَلَٰثَةٍ ۘ وَمَا مِنْ إِلَٰهٍ
إِلَّآ إِلَٰهٌ وَٰحِدٌ ۚ وَإِن لَّمْ يَنتَهُواْ عَمَّا يَقُولُونَ لَيَمَسَّنَّ ٱلَّذِينَ
كَفَرُواْ مِنْهُمْ عَذَابٌ أَلِيمٌ ﴿٧٣﴾

5-73. Ce sont certes des mécréants, ceux qui disent : « En vérité, Allah est le troisième de trois. » Alors qu'il n'y a de divinité qu'Une Divinité Unique ! Et s'ils ne cessent de le dire, certes, un châtiment douloureux touchera les mécréants d'entre eux.

أَفَلَا يَتُوبُونَ إِلَى ٱللَّهِ وَيَسْتَغْفِرُونَهُۥ ۚ وَٱللَّهُ غَفُورٌ
رَّحِيمٌ ﴿٧٤﴾

5-74. Ne vont-ils donc pas se repentir à Allah et implorer Son pardon ? Car Allah est Pardonneur et Miséricordieux.

مَّا ٱلْمَسِيحُ ٱبْنُ مَرْيَمَ إِلَّا رَسُولٌ قَدْ خَلَتْ مِن قَبْلِهِ
ٱلرُّسُلُ وَأُمُّهُۥ صِدِّيقَةٌ ۖ كَانَا يَأْكُلَانِ ٱلطَّعَامَ ۗ ٱنظُرْ
كَيْفَ نُبَيِّنُ لَهُمُ ٱلْآيَٰتِ ثُمَّ ٱنظُرْ أَنَّىٰ
يُؤْفَكُونَ ﴿٧٥﴾

5-75. Le Messie, fils de Marie, n'était qu'un Messager. Des Messagers sont passés avant lui. Et sa mère était une véridique. Et tous deux consommaient de la nourriture. Vois comme Nous leur expliquons les preuves et puis vois comme ils se détournent.

Ici, Allah, qu'Il soit Glorifié et Exalté, nous parle de l'incrédulité des chrétiens lorsqu'ils disent : « **Allah c'est le Messie, le fils de Marie**, » sur la base de l'argument spécieux qu'il serait né d'une mère sans père, et serait donc né d'une manière différente de la manière ordonnée et régulière décrétée par Allah.

En réalité, 'Issa ('aleyhi salam) a rejeté cette affirmation lorsqu'il leur a dit : « **Ô enfants d'Isra-il, adorez Allah, mon Seigneur et votre Seigneur** ! » Il a ainsi affirmé sa propre servitude totale et confirmé que son Seigneur est le Seigneur de toutes les créatures.

« **Quiconque associe à Allah (d'autres partenaires)**, » c'est-à-dire qui associe à Allah une créature, Jésus ou toute autre, Allah lui interdit le Paradis et le Feu sera sa demeure. En effet, il considère la création comme égale au Créateur et détourne le but pour lequel Allah l'a créée : l'adoration d'Allah seul, vers un être indigne. Il mérite ainsi de demeurer en Enfer pour l'éternité.

« **Et pour les injustes, pas de secoureurs** » pour les sauver du châtiment d'Allah ou pour les préserver de ce qui leur arrivera.

« **Ce sont certes des mécréants, ceux qui disent : « En vérité, Allah est le troisième de trois. »** » C'est l'avis de la majorité des chrétiens et particulièrement les évangélistes, qui affirme que Dieu est l'un des trois : Dieu, Jésus et Marie. Gloire à Allah, infiniment au-dessus de leurs propos.

Voilà la preuve la plus flagrante du manque de raison des chrétiens. Comment ont-ils pu accepter cette croyance abominable ? Comment ont-ils pu confondre le Créateur et sa création ? Comment se fait-il qu'il ne leur soit pas clair qui est le Seigneur des mondes ?

Allah, à Lui les Louanges et la Gloire, dit, réfutant leurs propos et ceux de leurs semblables : « **il n'y a de divinité qu'Une Divinité Unique**, » qui possède tous les attributs de la perfection et est bien au-dessus de toute imperfection. Lui seul détient le pouvoir de création et de contrôle, car les hommes ne reçoivent de bénédiction que de Lui. Comment donc croire qu'il existe une autre divinité que Lui ? Gloire à Allah, bien au-dessus des propos des injustes.

Puis Il les avertit : « **Et s'ils ne cessent de le dire, certes, un châtiment douloureux touchera les mécréants d'entre eux**. » Il les appelle ensuite à se repentir de leurs paroles et déclare clairement qu'Il accepte le repentir de Ses serviteurs :
« **Ne vont-ils donc pas se repentir à Allah**, » c'est-à-dire, ne se tourneront-ils pas vers ce qu'Il aime et qui Lui plaît, à savoir affirmer l'unicité d'Allah et affirmer que 'Issa est le serviteur et le Messager d'Allah, et ne se détourneront-ils pas de leurs paroles ?
« …**et implorer Son pardon** » pour ce qu'ils ont fait
« **Car Allah est Pardonneur et Miséricordieux**, » c'est-à-dire qu'Il pardonne les péchés du pénitent, même s'ils atteignent les nuages du ciel, et Il leur accorde Sa miséricorde en acceptant leur repentir et en remplaçant leurs mauvaises actions par de bonnes actions.

L'appel au repentir commence par une approche très douce, comme Allah le dit : « **Ne se tourneront-ils donc pas vers Allah en se repentant**... ? »

Puis Il évoque la réalité du Messie et de sa mère, qui est la vérité, comme Il dit :
« **Le Messie, fils de Marie, n'était qu'un Messager. Des Messagers sont passés avant lui**. » C'est tout ce qu'on peut dire de lui : il était un serviteur d'Allah, envoyé comme Messager, sans pouvoir promulguer d'autres lois que celles transmises par Allah. Il est semblable aux Messagers qui l'ont précédé, sans aucun avantage qui le place au-dessus de l'humanité et le divinise.

« **Et sa mère**, » Maryam, « **était une véridique**. » C'est le maximum que l'on puisse dire d'elle : elle faisait partie de celles qui sont fortes et sincères dans la foi (*siddiqa*), celles qui, après les Prophètes, occupent le rang le plus élevé parmi l'humanité. Le statut de siddiq désigne une connaissance bénéfique qui conduit à la certitude de la foi et aux bonnes actions. Ceci prouve que Maryam n'était pas une prophétesse ; on peut tout au plus dire d'elle qu'elle a atteint le niveau de siddiq, ce qui est une vertu et un honneur suffisants.

De même, il n'y avait pas de prophétesse parmi les femmes car Allah, à Lui les Louanges et la Gloire, a ordonné que la prophétie ne soit accordée qu'au plus parfait des deux genres, à savoir les hommes, comme Il dit :

« **Nous n'avons envoyé avant toi que des hommes originaires des cités, à qui Nous avons fait des révélations**. » (Youssouf 12 : 109)

Puisque 'Issa ('aleyhi salam) était semblable aux Prophètes et Messagers qui l'ont précédé, et que sa mère était une siddiqa, pourquoi les chrétiens les ont-ils considérés comme deux dieux en dehors d'Allah ?

« **Et tous deux consommaient de la nourriture**. » Cela indique clairement qu'il s'agissait d'esclaves faibles qui avaient les mêmes besoins que tous les autres enfants d'Adam : se nourrir et s'hydrater (et aller aux toilettes). S'ils avaient été des dieux, ils n'auraient eu besoin ni de nourriture ni de boisson, ni de quoi que ce soit d'autre car le vrai Dieu est Celui qui est indépendant de tout moyen et digne de louange.

Après avoir établi cette preuve, Allah, à Lui les Louanges et la Gloire, dit : « **Vois comme Nous leur expliquons les preuves**, » des signes qui mettent en évidence la vérité et établissent la certitude. Pourtant, cela ne leur sert à rien ; au contraire, ils persistent dans leur péché, leurs mensonges et leurs inventions. Il s'agit là d'une faute obstinée de leur part.

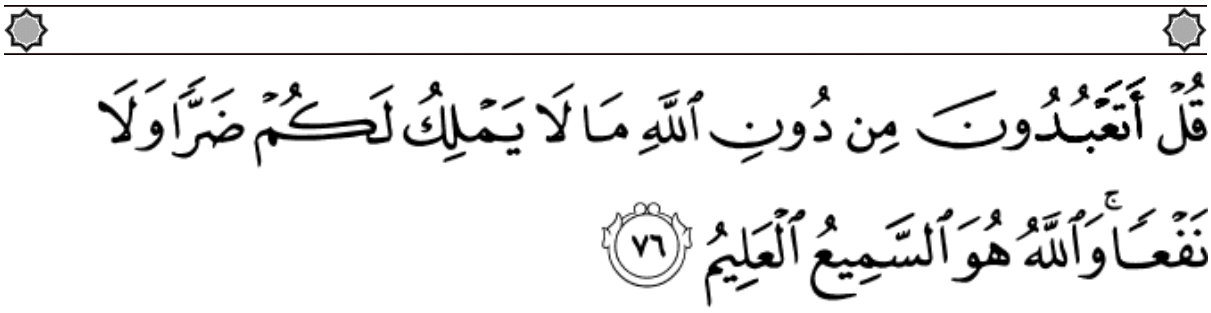
قُلْ أَتَعْبُدُونَ مِن دُونِ ٱللَّهِ مَا لَا يَمْلِكُ لَكُمْ ضَرًّا وَلَا
نَفْعًا ۚ وَٱللَّهُ هُوَ ٱلسَّمِيعُ ٱلْعَلِيمُ ٧٦

5-76. Dis : « Adorez-vous, au lieu d'Allah, ce qui n'a le pouvoir de vous faire ni le mal ni le bien ? » Or c'est Allah qui est l'Audient et l'Omniscient.

« **Dis** : » ô Messager »

« **Adorez-vous, au lieu d'Allah**, » des créatures dépendantes et nécessiteuses

« …**ce qui n'a le pouvoir de vous faire ni le mal ni le bien**, » et tu ignores Celui qui Seul a le pouvoir de nuire ou de faire du bien, de donner ou de retenir ?

« **Or c'est Allah qui est l'Audient**, » qui entend toutes les voix

« … **et l'Omniscient**, » Celui qui connaît toutes choses, extérieures et intérieures, invisibles et visibles, passées et futures. Le Parfait, à Lui les Louanges et la Gloire, qui possède ces attributs est le seul digne de toute adoration et dévotion.

قُلْ يَٰٓأَهْلَ ٱلْكِتَٰبِ لَا تَغْلُوا۟ فِى دِينِكُمْ غَيْرَ ٱلْحَقِّ وَلَا
تَتَّبِعُوٓا۟ أَهْوَآءَ قَوْمٍ قَدْ ضَلُّوا۟ مِن قَبْلُ وَأَضَلُّوا۟ كَثِيرًا
وَضَلُّوا۟ عَن سَوَآءِ ٱلسَّبِيلِ ﴿٧٧﴾

5-77. Dis : « Ô gens du Livre, n'exagérez pas en votre religion, s'opposant à la vérité. Ne suivez pas les passions des gens qui se sont égarés avant cela, qui ont égaré beaucoup de monde et qui se sont égarés du chemin droit.

لُعِنَ ٱلَّذِينَ كَفَرُوا۟ مِنۢ بَنِىٓ إِسْرَٰٓءِيلَ عَلَىٰ لِسَانِ دَاوُۥدَ
وَعِيسَى ٱبْنِ مَرْيَمَ ۚ ذَٰلِكَ بِمَا عَصَوا۟ وَّكَانُوا۟ يَعْتَدُونَ ﴿٧٨﴾

5-78. Ceux des Enfants d'Isra-il qui n'ont pas cru ont été maudits par la bouche de David (Daoud) et de Jésus fils de Marie, parce qu'ils désobéissaient et transgressaient.

كَانُوا۟ لَا يَتَنَاهَوْنَ عَن مُّنكَرٍ فَعَلُوهُ ۚ لَبِئْسَ مَا
كَانُوا۟ يَفْعَلُونَ ﴿٧٩﴾

5-79. Ils ne s'interdisaient pas les uns aux autres ce qu'ils faisaient de blâmable. Comme est mauvais, certes, ce qu'ils faisaient !

تَرَىٰ كَثِيرًا مِّنْهُمْ يَتَوَلَّوْنَ ٱلَّذِينَ كَفَرُوا۟ ۚ لَبِئْسَ مَا
قَدَّمَتْ لَهُمْ أَنفُسُهُمْ أَن سَخِطَ ٱللَّهُ عَلَيْهِمْ وَفِى ٱلْعَذَابِ هُمْ
خَٰلِدُونَ ﴿٨٠﴾

580. Tu vois beaucoup d'entre eux s'allier aux mécréants. Comme est mauvais, certes, ce que leurs âmes ont préparé, pour eux-mêmes, de sorte qu'ils ont encouru le courroux d'Allah, et c'est dans le supplice qu'ils éterniseront.

وَلَوْ كَانُوا۟ يُؤْمِنُونَ بِٱللَّهِ وَٱلنَّبِىِّ وَمَآ أُنزِلَ إِلَيْهِ مَا
ٱتَّخَذُوهُمْ أَوْلِيَآءَ وَلَٰكِنَّ كَثِيرًا مِّنْهُمْ فَٰسِقُونَ ﴿٨١﴾

5-81. S'ils croyaient en Allah, au Prophète et à ce qui lui a été descendu, ils ne prendraient pas ces mécréants pour alliés. Mais beaucoup d'entre eux sont pervers.

Ici, Allah, Exalté et Loué soit-Il, dit à Son Prophète (sallallahou 'aleyhi wa sallam) : « **Dis : « Ô gens du Livre, n'exagérez pas en votre religion** » c'est-à-dire, ne franchissez pas la limite et n'allez pas au-delà des limites de la vérité vers le mensonge, comme leurs opinions concernant le Messie qui ont été mentionnées ci-dessus, ou leur exagération concernant certains de leurs chefs religieux, « **Ne suivez pas les passions des gens qui se sont égarés avant cela** » et
« …**qui ont égaré beaucoup de monde** » en les appelants à la religion qu'ils suivaient
« …**et qui se sont égarés du chemin droit**, » c'est-à-dire du chemin de la vérité. Ils ont ainsi combiné leur propre égarement avec celui d'égarer autrui. Ceci désigne les chefs de l'égarement ; Allah Exalté met en garde contre eux et contre le fait de suivre leurs caprices et leurs désirs qui mènent à la ruine, ou leurs opinions trompeuses.

Puis Allah dit : « **Ceux des Enfants d'Isra-il qui n'ont pas cru ont été maudits**, » c'est-à-dire qu'ils furent expulsés et éloignés de la miséricorde d'Allah.
« …**par la bouche de Daoud et de 'Issa Ibn Maryam**, » c'est-à-dire par leur témoignage et leur affirmation que la preuve avait été établie, mais qu'ils (les mécréants) l'ont obstinément rejetée.

À cause de cette incroyance et cette malédiction
« **Parce qu'ils désobéissaient et transgressaient** » c'est-à-dire qu'ils ont désobéi à Allah et qu'ils ont transgressé envers les serviteurs d'Allah, et cela est devenu la cause de leur mécréance et de leur éloignement de la miséricorde d'Allah, car les péchés et les méfaits ont des conséquences.

Parmi les péchés qui leur valurent des châtiments exemplaires figurait le fait qu'« **ils ne s'interdisaient pas les uns aux autres ce qu'ils faisaient de blâmable**. » Autrement dit, ils commettaient le mal sans se dissuader les uns les autres. Ainsi, ceux qui commettaient directement les actes maléfiques et ceux qui, se taisaient et ne dénonçaient pas le mal alors qu'ils en avaient la possibilité, devinrent complices du péché.

Cela témoignait de leur insouciance face au commandement d'Allah, et du fait que la désobéissance à Allah leur paraissait insignifiante. S'ils avaient eu le moindre respect pour leur Seigneur, ils auraient veillé à ne pas transgresser Ses limites sacrées et ils se seraient indignés de ce qui provoque Sa colère. Se taire quand on est capable de dénoncer le mal entraîne un châtiment, car cela a de graves conséquences, telles que les suivantes :

• Le simple fait de garder le silence est un péché en soi, même si l'on n'y participe pas directement. De même qu'il est essentiel d'éviter le péché, il est tout aussi essentiel de dénoncer celui qui commet des actes pécheurs.

• Comme mentionné précédemment, cela témoigne d'une négligence à l'égard du péché et d'un manque de préoccupation quant au fait de commettre un péché.

• Cela rend les pécheurs audacieux et les incite à commettre davantage de péchés, si l'on n'en dissuade personne. Ainsi, le mal se propage, engendrant de plus grands troubles tant religieux que temporels car les malfaiteurs prennent le dessus. Dès lors, les personnes de bien deviennent trop faibles pour résister aux malveillants, au point d'être incapables d'agir comme elles le faisaient auparavant.

• Quand le mal n'est pas dénoncé, le savoir décline et l'ignorance triomphe. Car lorsque le péché est commis de manière répétée par un grand nombre de personnes, sans être condamné par les personnes pieuses et savantes, certains peuvent cesser de le considérer comme un péché et les ignorants peuvent le percevoir comme un acte d'adoration. Quel mal peut être plus grand que de considérer comme licite ce qu'Allah a interdit, de pervertir les mentalités et de faire passer le mensonge pour la vérité ?

• Le silence face au péché peut conduire à ce que celui-ci paraisse acceptable aux yeux des gens, qui auront alors tendance à suivre l'exemple des autres puisque l'homme est enclin à suivre l'exemple de ses pairs.

Parce que le silence face au mal est une chose si grave, Allah, à Lui les Louanges et la Gloire, nous dit qu'Il a maudit les mécréants parmi les Isra-ilites pour leur péché et leur transgression, parmi lesquels Il a relevé une faute particulièrement grave : « **Comme est mauvais, certes, ce qu'ils faisaient ! Tu vois beaucoup d'entre eux s'allier aux mécréants**, » les aimer, les prendre pour amis et leur apporter aide et soutien.

« **Comme est mauvais, certes, ce que leurs âmes ont préparé, pour eux-mêmes**. » C'est une entreprise perdante qui leur attire la colère d'Allah, et par conséquent la colère de toute chose, ainsi qu'un châtiment éternel. Ils se sont fait du tort à eux-mêmes car ils ont provoqué ce funeste destin qui les prive du bonheur éternel.

« **S'ils croyaient en Allah, au Prophète et à ce qui lui a été descendu, ils ne prendraient pas ces mécréants pour alliés**. » La foi en Allah et la croyance au Prophète (sallallahou 'aleyhi wa sallam) et à la révélation qui lui a été faite exigent de chacun qu'il prenne pour alliés son Seigneur et Ses alliés, et qu'il s'oppose à ceux qui ne croient pas en Lui, s'opposent à Lui et Lui désobéissent. Prendre Allah pour allié et croire en Lui implique de ne pas prendre pour alliés les ennemis d'Allah. Ces gens n'ont pas respecté cette condition.

« **Mais beaucoup d'entre eux sont pervers**. » C'est-à-dire qu'ils n'obéissent pas à Allah et ne croient ni en Lui ni en Son Prophète (sallallahou 'aleyhi wa sallam). Parmi leurs méfaits rébellion figure le fait de prendre pour alliés les ennemis d'Allah.

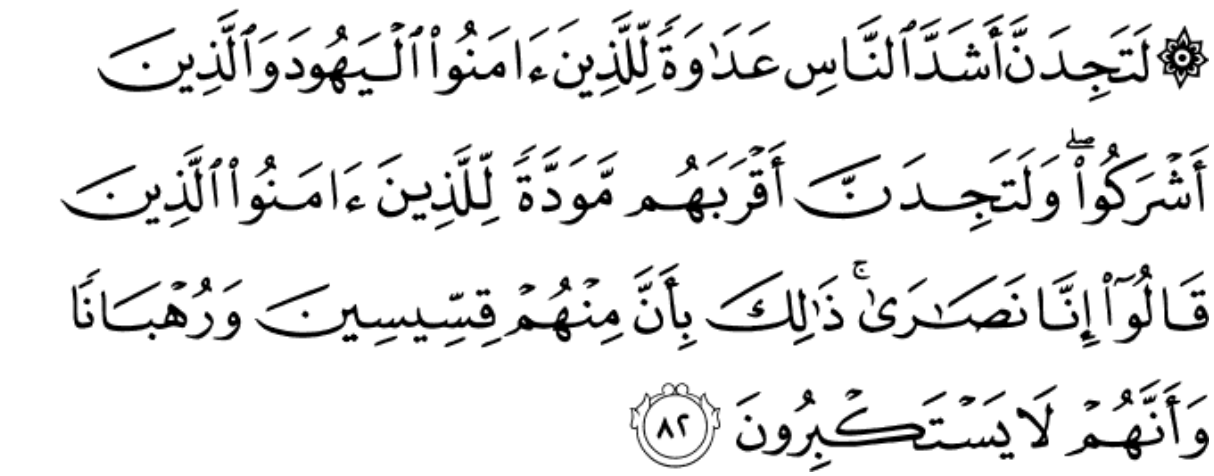

5-82. Tu trouveras certainement que les juifs et les associateurs sont les ennemis les plus acharnés des croyants. Et tu trouveras certes que les plus disposés à aimer les croyants sont ceux qui disent : « Nous sommes chrétiens. » C'est qu'il y a parmi eux des prêtres et des moines, et qu'ils ne s'enflent pas d'orgueil.

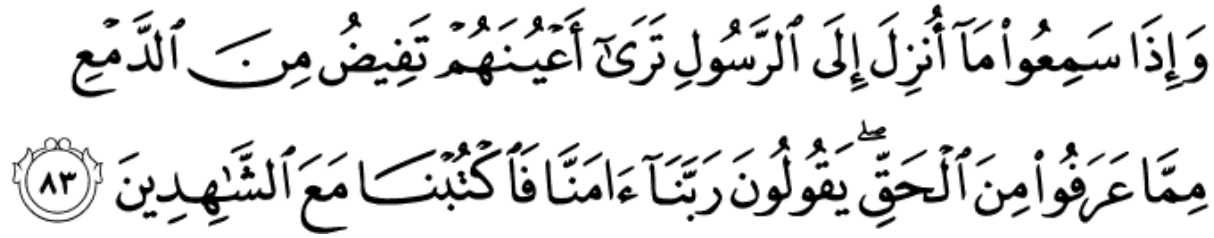

5-83. Et quand ils entendent ce qui a été descendu sur le Messager [Muhammad], tu vois leurs yeux déborder de larmes, parce qu'ils ont reconnu la vérité. Ils disent : « Ô notre Seigneur ! Nous croyons : inscris-nous donc parmi ceux qui témoignent (de la véracité du Qur'an).

وَمَا لَنَا لَا نُؤْمِنُ بِاللَّهِ وَمَا جَاءَنَا مِنَ الْحَقِّ وَنَطْمَعُ أَن يُدْخِلَنَا رَبُّنَا
مَعَ الْقَوْمِ الصَّالِحِينَ ﴿٨٤﴾

5-84. Pourquoi ne croirions-nous pas en Allah et à ce qui nous est parvenu de la vérité. Pourquoi ne convoitions-nous pas que notre Seigneur nous fasse entrer en la compagnie des gens vertueux ? »

فَأَثَابَهُمُ اللَّهُ بِمَا قَالُوا جَنَّاتٍ تَجْرِي مِن تَحْتِهَا الْأَنْهَارُ خَالِدِينَ فِيهَا
وَذَٰلِكَ جَزَاءُ الْمُحْسِنِينَ ﴿٨٥﴾

5-85. Allah donc les récompense pour ce qu'ils disent par des Jardins sous lesquels coulent les ruisseaux, où ils demeureront éternellement. Telle est la récompense des bienfaisants.

وَالَّذِينَ كَفَرُوا وَكَذَّبُوا بِآيَاتِنَا أُولَٰئِكَ أَصْحَابُ الْجَحِيمِ ﴿٨٦﴾

5-86. Et quant à ceux qui ne croient pas et qui traitent de mensonges Nos versets, ce sont les gens de la Fournaise.

Ici, Allah (Soubhanahou wa Ta'ala - Glorifié et Exalté soit-Il) nous parle du groupe le plus proche des musulmans et le plus susceptible d'être amical envers eux et de les apprécier, et de celui qui est le moins susceptible de l'être.

« **Tu trouveras certainement que les juifs et les associateurs sont les ennemis les plus acharnés des croyants**. » Ces deux groupes sont généralement les plus hostiles à l'Islam et aux musulmans, et ce sont eux qui s'efforcent le plus de leur nuire, en raison de leur inimitié fondée sur la rancune, l'envie, l'obstination et l'incroyance.

« **Et tu trouveras certes que les plus disposés à aimer les croyants sont ceux qui disent : « Nous sommes chrétiens**. » » Allah mentionne plusieurs raisons à cela :

• « **C'est qu'il y a parmi eux des prêtres et des moines**, » c'est-à-dire des érudits ascétiques et des fidèles dévoués vivant en ermitage. La connaissance, l'ascétisme et la prière adoucissent le cœur et en atténuent la dureté. C'est pourquoi la dureté des juifs et des polythéistes est absente chez les chrétiens.

• « …**et qu'ils ne s'enflent pas d'orgueil**, » c'est-à-dire qu'il n'y a ni arrogance, ni vanité, ni refus obstiné d'accepter la vérité parmi eux. C'est ce qui les rapproche des musulmans et les incite à les aimer, car l'humble est plus proche du bien que l'arrogant.

• « **Et quand ils entendent ce qui a été descendu sur le Messager** » Muhammad (que la paix et les bénédictions d'Allah soient sur lui), leurs cœurs furent touchés. Ils furent saisis d'admiration et leurs yeux se remplirent de larmes, tant la vérité du message était certaine. Ils crurent et reconnurent sa véracité, disant : « **Ô notre Seigneur ! Nous croyons : inscris-nous donc parmi ceux qui témoignent (de la véracité du Qur'an)**. » C'est-à-dire la communauté de Muhammad (sallallahou 'aleyhi wa sallam). Ils témoignent de l'unicité d'Allah et de la véracité du message apporté par les Messagers, et ils se prononcent en faveur ou contre les nations antérieures, qu'elles aient cru ou mécru.

Ils sont honnêtes et leur témoignage est digne d'être accepté, comme Allah, à Lui les Louanges et la Gloire, dit ailleurs :
« **Ainsi, Nous avons fait de vous une communauté équilibrée, afin que vous soyez témoins pour l'humanité, et que le Messager soit témoin pour vous**. » (Al-Baqarah 2 : 143)

C'est comme si on leur reprochait de se hâter de croire, alors ils dirent : « **Pourquoi ne croirions-nous pas en Allah et à ce qui nous est parvenu de la vérité. Pourquoi ne convoitions-nous pas que notre Seigneur nous fasse entrer en la compagnie des gens vertueux** ? » Autrement dit : qu'y a-t-il qui nous empêche de croire en Allah, puisque la vérité nous est parvenue de notre Seigneur, une vérité au sujet de laquelle il n'y a aucun doute, et si nous croyons et suivons la vérité, nous espérons qu'Allah nous admettra au Paradis avec les vertueux. Alors, qu'y a-t-il qui nous en empêche ? N'est-ce pas une raison de se hâter de croire et de ne pas hésiter ?

« **Allah donc les récompense pour ce qu'ils disent** » c'est-à-dire pour les paroles de foi qu'ils ont prononcées et pour leur affirmation verbale de la vérité « **par des Jardins sous lesquels coulent les ruisseaux, où ils demeureront éternellement. Telle est la récompense des bienfaisants**. »

Ces versets ont été révélés au sujet des chrétiens qui croyaient en Muhammad (sallallahou 'aleyhi wa sallam), tels que le Négus et d'autres.

Il en existe encore parmi eux ceux qui choisissent l'Islam lorsqu'ils prennent conscience de l'erreur de leur religion. Ils sont plus proches de l'Islam que les juifs et les polythéistes.

Après avoir mentionné les bienfaisants, Allah évoque ensuite le châtiment des malfaisants : « **Et quant à ceux qui ne croient pas et qui traitent de mensonges Nos versets, ce sont les gens de la Fournaise**, » car ils ont mécru en Allah et ont rejeté Ses révélations qui mettent clairement en lumière la vérité.

يَٰٓأَيُّهَا ٱلَّذِينَ ءَامَنُواْ لَا تُحَرِّمُواْ طَيِّبَٰتِ مَآ أَحَلَّ ٱللَّهُ لَكُمۡ وَلَا تَعۡتَدُوٓاْۚ إِنَّ ٱللَّهَ لَا يُحِبُّ ٱلۡمُعۡتَدِينَ ﴿٨٧﴾

5-87. Ô les croyants : ne déclarez pas illicites les bonnes choses qu'Allah vous a rendues licites. Et ne transgressez pas. Allah, (en vérité), n'aime pas les transgresseurs.

وَكُلُواْ مِمَّا رَزَقَكُمُ ٱللَّهُ حَلَٰلٗا طَيِّبٗاۖ وَٱتَّقُواْ ٱللَّهَ ٱلَّذِيٓ أَنتُم بِهِۦ مُؤۡمِنُونَ ﴿٨٨﴾

5-88. Et mangez de ce qu'Allah vous a attribué de licite et de bon. Craignez Allah, en qui vous avez foi.

« **Ô vous qui croyez, ne déclarez pas illicites les bonnes choses qu'Allah vous a rendues licites**, » qu'il s'agisse de nourriture ou de boisson. Ce sont des bienfaits qu'Allah vous a accordés. Louez-Le donc puisqu'Il vous les a permis ; vous devez Le remercier et ne pas répondre à Sa bénédiction par l'ingratitude, le refus de l'accepter ou la croyance qu'elle est interdite, car en agissant ainsi, vous mêlez le mensonge sur Allah à l'ingratitude envers Ses bienfaits et à la croyance que ce qui est permis et bon est interdit et impur, ce qui constitue un excès.

Allah Exalté a interdit de dépasser les limites, comme Il le dit : « **Et ne transgressez pas** » ; car Allah n'aime pas ceux qui dépassent les limites ; au contraire, Il déteste cela et punit pour cela.

Puis Il ordonne le contraire de ce que font les polythéistes, qui interdisent ce qu'Allah a rendu permis :

« **Et mangez de ce qu'Allah vous a attribué de licite et de bon**, » c'est-à-dire, mangez des provisions qu'Allah vous a accordées et mises à votre disposition par tous les moyens qu'Il a ordonnés, si cela est permis et n'a pas été volé, usurpé ou autrement approprié illégalement.

Ce qui est permis est aussi bon, ce qui signifie que cela ne contient rien d'impur.

« … **craignez Allah** » en obéissant à Ses commandements et en respectant Ses interdictions.

« …**en qui vous avez foi**, » car votre foi en Allah exige que vous Le craigniez et que vous respectiez Ses droits sur vous, faute de quoi votre foi serait incomplète. Ce verset indique que si une personne s'interdit quelque chose qui lui est permis, qu'il s'agisse de nourriture, de boisson ou autre, cette chose ne devient pas illicite (haram) du seul fait de cette interdiction. Toutefois, si elle agit ainsi, elle doit accomplir une expiation pour avoir rompu un serment, comme Allah, à Lui les Louanges et la Gloire, le dit ailleurs :

« **Ô Prophète ! Pourquoi, en recherchant l'agrément de tes femmes, t'interdis-tu ce qu'Allah t'a rendu licite** ? » (At-Tahrim 66 : 1)

Mais si un homme interdit à sa femme de s'unir à lui-même, il doit offrir une expiation spécifique (celle du *dzihar*)[1]

Ce verset indique également qu'il n'est pas permis d'éviter les bonnes choses ou de se les interdire ; au contraire, il faut les consommer, contribuant ainsi à obéir et à adorer Allah.

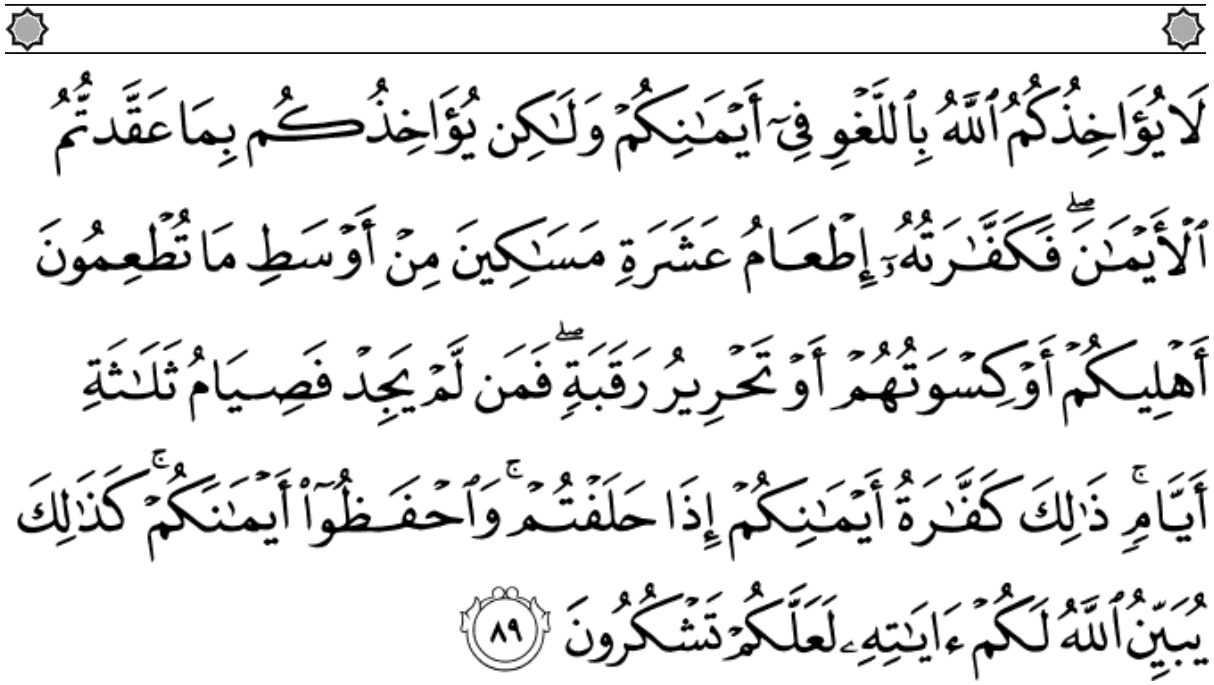
لَا يُؤَاخِذُكُمُ ٱللَّهُ بِٱللَّغۡوِ فِيٓ أَيۡمَٰنِكُمۡ وَلَٰكِن يُؤَاخِذُكُم بِمَا عَقَّدتُّمُ
ٱلۡأَيۡمَٰنَۖ فَكَفَّٰرَتُهُۥٓ إِطۡعَامُ عَشَرَةِ مَسَٰكِينَ مِنۡ أَوۡسَطِ مَا تُطۡعِمُونَ
أَهۡلِيكُمۡ أَوۡ كِسۡوَتُهُمۡ أَوۡ تَحۡرِيرُ رَقَبَةٖۖ فَمَن لَّمۡ يَجِدۡ فَصِيَامُ ثَلَٰثَةِ
أَيَّامٖۚ ذَٰلِكَ كَفَّٰرَةُ أَيۡمَٰنِكُمۡ إِذَا حَلَفۡتُمۡۚ وَٱحۡفَظُوٓاْ أَيۡمَٰنَكُمۡۚ كَذَٰلِكَ
يُبَيِّنُ ٱللَّهُ لَكُمۡ ءَايَٰتِهِۦ لَعَلَّكُمۡ تَشۡكُرُونَ ٨٩

5-89. Allah ne vous sanctionne pas pour la frivolité dans vos serments, mais Il vous sanctionne pour les serments que vous avez l'intention d'exécuter. L'expiation en sera de nourrir dix

[1] Le dzihar est une forme de divorce jahili (préislamique) dans laquelle le mari dit à sa femme : « Tu es pour moi comme le dos de ma mère, » c'est-à-dire haram.
L'expiation du dzihar consiste à affranchir un esclave croyant. Si cela est impossible, il doit jeûner deux mois consécutifs. S'il n'en est pas capable, il doit nourrir soixante pauvres en leur donnant trente sa' de blé, soit un demi-sa' par pauvre.

pauvres, de ce dont vous nourrissez normalement vos familles, ou de les habiller, ou de libérer un esclave. Quiconque n'en trouve pas les moyens devra jeûner trois jours. Voilà l'expiation pour vos serments, lorsque vous avez juré. Et tenez à vos serments. Ainsi Allah vous explique Ses versets, afin que vous soyez reconnaissants !

« **Allah ne vous sanctionne pas pour la frivolité dans vos serments**, » c'est-à-dire de ce que vous dites sans le penser vraiment, dans vos conversations futiles. Cela concerne les serments qu'une personne peut prononcer sans le vouloir, ou qu'elle a prononcés en pensant dire la vérité, avant de se rendre compte que ce n'était pas le cas.

« …**mais Il vous sanctionne pour les serments que vous avez l'intention d'exécuter**, » c'est-à-dire pour ce que vous aviez réellement l'intention de jurer, en le pensant du fond de votre cœur. Cela est semblable au verset dans lequel Allah dit :
« ...**Ce n'est pas pour les expressions gratuites dans vos serments qu'Allah vous saisit : Il vous saisit pour ce que vos cœurs ont acquis**… » (Al-Baqarah 2 : 225)

« **L'expiation** » c'est-à-dire, l'expiation pour avoir rompu le serment que vous avez prêté délibérément consiste à « **de nourrir dix pauvres, de ce dont vous nourrissez normalement vos familles, ou de les habiller**, » c'est-à-dire à vêtir dix personnes pauvres, en leur donnant des vêtements acceptables pour prier.

« …**ou de libérer un esclave**, » c'est-à-dire affranchir les esclaves croyants, comme précisé ailleurs. Si l'individu accomplit l'une de ces trois actions, il a expié son serment.

« **Quiconque n'en trouve pas les moyens** » c'est-à-dire si vous êtes incapable de faire l'une de ces trois choses
« …**devra jeûner trois jours**. » À savoir ce qui a été mentionné ici, constitue « **l'expiation pour vos serments, lorsque vous avez juré** » ; cela les expie, les efface et annule le péché.

« **Et tenez à vos serments** » et évitez de jurer faussement par Allah ou de multiplier les serments ; mais si vous les promettez, tenez-les et ne les rompez pas, sauf si cela est préférable. L'important est d'accomplir le bien, et un serment ne doit pas faire obstacle à ce bien.

« **Ainsi Allah vous explique Ses versets**, » qui expliquent et distinguent ce qui est licite de ce qui est illicite, et clarifient les commandements

« …**afin que vous soyez reconnaissants**, » que vous puissiez rendre grâce à Allah, pour vous avoir enseigné ce que vous ne saviez pas.

Ainsi, les gens sont tenus de remercier Allah, qu'Il soit Glorifié et Exalté, pour les bénédictions qu'Il leur a accordées, à savoir la connaissance et l'explication des règles de la Shari'ah.

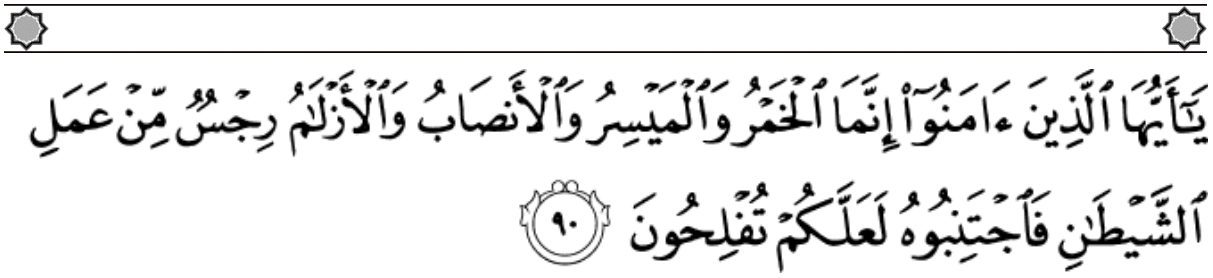

5-90. Ô les croyants ! Le vin, le jeu de hasard, les pierres dressées, les flèches de divination ne sont qu'une abomination, œuvre du Diable. Écartez-vous en, afin que vous réussissiez.

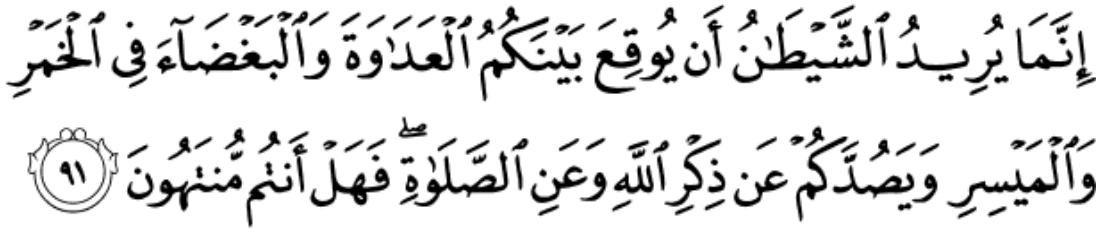

5-91. Le Diable ne veut que jeter parmi vous, à travers le vin et le jeu de hasard, l'inimitié et la haine, et vous détourner d'invoquer Allah et de la Ṣalāt. Allez-vous donc y mettre fin ?

Ici, Allah, Exalté et Loué soit-Il, condamne ces choses répréhensibles et nous dit qu'elles sont l'œuvre de Shaytan et qu'elles sont une abomination. « **Écartez-vous en,** » c'est-à-dire fuyez-la, « **afin que vous réussissiez**. » Car la prospérité ne peut être atteinte qu'en évitant ce qu'Allah a interdit, en particulier les maux mentionnés ici, qui sont :

- Substances enivrantes (*khamr*) : cela désigne tout ce qui altère (embrouille) l'esprit
- Jeux de hasard : cela désigne tous les concours dans lesquels les deux parties proposent de renoncer à quelque chose en cas de perte.
- Idoles : cela fait référence aux statues et autres objets similaires qui sont érigés et adorés à la place d'Allah
- Flèches divinatoires : qui étaient utilisées pour la prise de décision.

Allah Exalté a interdit ces quatre choses ; Il nous met en garde contre elles et nous informe de leurs conséquences néfastes qui exigent qu'on les évite. Ces conséquences négatives sont les suivantes :

• Elles sont une abomination ; c'est-à-dire qu'elles sont mauvaises et métaphoriquement impures même si elles ne le sont pas physiquement. Nous ne devons pas nous souiller par le péché et la souillure des choses mauvaises.
• Elles sont l'œuvre de Satan, l'ennemi le plus redoutable de l'humanité. Il est bien connu qu'il faut se prémunir contre son ennemi, ses pièges et ses agissements, en particulier ceux qu'il emploie pour le prendre au piège car cela mène à la ruine. Le mieux à faire est de se tenir à l'écart des activités de son ennemi déclaré et de veiller à ne pas tomber dans ses pièges.
• Nul ne peut prospérer sans éviter ces choses. La prospérité consiste à obtenir ce que l'on recherche et désire, et à être préservé de ce que l'on craint ; or, ces choses constituent un obstacle à la prospérité.
• Ces choses engendrent l'inimitié et le ressentiment entre les personnes, et Satan s'empresse de provoquer de tels sentiments, notamment par le biais de substances intoxicantes et de jeux de hasard, afin de semer la discorde et le ressentiment parmi les croyants. Les substances intoxicantes obscurcissent l'esprit et entraînent une perte de raison, ce qui, à son tour, provoque du ressentiment entre une personne et ses coreligionnaires, surtout si cela s'accompagne d'insultes. C'est une conséquence inévitable de l'alcoolisme et cela peut aller jusqu'au meurtre. Dans le cas des jeux de hasard, lorsqu'une personne bat l'autre et s'empare d'une grande partie de ses biens sans contrepartie, c'est l'une des plus grandes causes d'inimitié et de ressentiment.
• Ces choses empêchent le cœur et la langue de se souvenir d'Allah et de prier, raison pour laquelle l'homme a été créé et en quoi réside son bonheur. L'alcool et les jeux de hasard constituent le plus grand obstacle à cela car ils distraient le cœur et l'esprit si longtemps que l'individu ne se rend même pas compte de ce qui se passe.

Quel fléau peut être plus grand et plus terrible qu'un péché qui souille l'individu, le plongeant dans l'impureté et le poussant à suivre les traces de Shaytan et à tomber dans ses pièges, le menant alors à sa merci comme un animal insignifiant sous la conduite de son berger ? Ce péché est un obstacle à sa prospérité, il engendre l'inimitié et le ressentiment parmi les croyants et l'empêche de se souvenir d'Allah et de prier. Peut-il y avoir de conséquences plus néfastes ?

C'est pourquoi Allah a enjoint aux personnes sensées de s'abstenir de ces choses, comme Il le dit : « **Allez-vous donc y mettre fin** ? » Si la personne sage prend en compte certaines de ces conséquences négatives, cela suffira à la dissuader de ces choses et il n'y aura pas besoin d'autres avertissements ou de sévères réprimandes.

وَأَطِيعُوا۟ ٱللَّهَ وَأَطِيعُوا۟ ٱلرَّسُولَ وَٱحْذَرُوا۟ ۚ فَإِن تَوَلَّيْتُمْ فَٱعْلَمُوٓا۟ أَنَّمَا عَلَىٰ رَسُولِنَا ٱلْبَلَٰغُ ٱلْمُبِينُ ﴿٩٢﴾

5-92. Obéissez à Allah, obéissez au Messager, et prenez garde ! Si ensuite vous vous détournez... alors sachez qu'il n'incombe à Notre Messager que de transmettre le message clairement.

L'obéissance à Allah et l'obéissance à Son Messager (sallallahou 'aleyhi wa sallam) sont identiques. Quiconque obéit à Allah a obéi au Messager (sallallahou 'aleyhi wa sallam), et quiconque obéit au Messager (sallallahou 'aleyhi wa sallam) a obéi à Allah, à Lui les Louanges et la Gloire. Cela inclut d'accomplir ce qu'Allah et Son Messager (sallallahou 'aleyhi wa sallam) ont prescrit en actes et en paroles, tant extérieurs qu'intérieurs, obligatoires et recommandés, concernant les droits d'Allah et de Sa création, et de s'abstenir de ce qu'Allah et Son Messager (sallallahou 'aleyhi wa sallam) ont interdit. Ceci est d'application globale et, comme vous pouvez le constater, englobe tous les commandements et interdictions, tant extérieurs qu'intérieurs.

« …**et prenez garde**, » c'est-à-dire contre la désobéissance à Allah et à Son Messager (sallallahou 'aleyhi wa sallam) car cela conduit au mal et à une perte manifeste.
« **Si ensuite vous vous détournez**, » c'est-à-dire des commandements et des interdictions qui vous sont adressés.
« **Sachez qu'il n'incombe à Notre Messager que de transmettre le message clairement**, » et il s'est acquitté de ce devoir. Si vous êtes bien guidés, c'est pour votre bien ; mais si vous vous trompez, c'est à votre détriment. Allah est Celui qui vous demandera des comptes et le Messager (sallallahou 'aleyhi wa sallam) a fait ce qui lui était demandé et a rempli son devoir.

لَيْسَ عَلَى ٱلَّذِينَ ءَامَنُوا۟ وَعَمِلُوا۟ ٱلصَّٰلِحَٰتِ جُنَاحٌ فِيمَا طَعِمُوٓا۟ إِذَا مَا ٱتَّقَوا۟ وَّءَامَنُوا۟ وَعَمِلُوا۟ ٱلصَّٰلِحَٰتِ ثُمَّ ٱتَّقَوا۟ وَّءَامَنُوا۟ ثُمَّ ٱتَّقَوا۟ وَّأَحْسَنُوا۟ ۗ وَٱللَّهُ يُحِبُّ ٱلْمُحْسِنِينَ ﴿٩٣﴾

5-93. Ce n'est pas un péché pour ceux qui ont la foi et font de bonnes œuvres en ce qu'ils ont consommé (du vin et des gains des jeux de hasard avant leur prohibition) pourvu qu'ils soient

pieux (en évitant les choses interdites après en avoir eu connaissance) et qu'ils croient (en acceptant leur prohibition) et qu'ils fassent de bonnes œuvres ; puis qui (continuent) d'être pieux et de croire et qui (demeurent) pieux et bienfaisants. Car Allah aime les bienfaisants.

Lorsque l'interdiction de l'alcool a été révélée, et après qu'il a été souligné qu'elle était formellement interdite et à quel point la question était grave, certains croyants ont voulu en savoir plus sur leurs frères décédés en tant que musulmans avant l'interdiction de l'alcool, et qui en consommaient, se sont vu révéler ce verset par lequel Allah, à Lui les Louanges et la Gloire, leur a dit : « **Ce n'est pas un péché pour ceux qui ont la foi et font de bonnes œuvres**, » nul ne sera blâmé « **en ce qu'ils ont consommé (du vin et des gains des jeux de hasard avant leur prohibition)**, » c'est-à-dire pour l'alcool et les gains des jeux de hasard qu'ils avaient consommés avant que ces choses ne soient interdites.

Puisque cela peut inclure ce qui est mentionné ci-dessus, ainsi que d'autres choses, Allah a restreint cela en disant : « **Tant qu'ils craignent Allah, croient et accomplissent de bonnes œuvres**, » c'est-à-dire à condition qu'ils s'éloignent du péché et aient une foi sincère en Allah, ce qui les motive à accomplir de bonnes œuvres, alors ils persévèrent sur cette voie. Autrement, une personne peut la suivre parfois, mais pas toujours, et cela n'est pas suffisant, à moins qu'elle ne soit, comme le dit le verset, constante dans le bien jusqu'à la fin de sa vie. Car Allah aime ceux qui font le bien en adorant le Créateur et en aidant leur prochain.

Ce verset concerne également quiconque mange, boit ou fait quoi que ce soit d'illicite après que cela ait été interdit, puis reconnaît son péché, se repent auprès d'Allah, Le craint, croit et accomplit de bonnes œuvres ; Allah lui pardonnera et absoudra son péché.

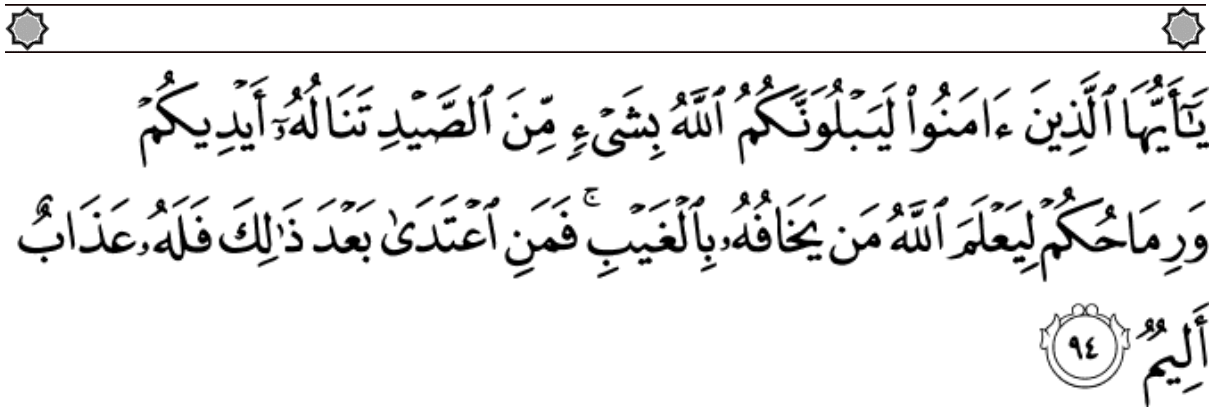
يَٰٓأَيُّهَا ٱلَّذِينَ ءَامَنُواْ لَيَبۡلُوَنَّكُمُ ٱللَّهُ بِشَيۡءٖ مِّنَ ٱلصَّيۡدِ تَنَالُهُۥٓ أَيۡدِيكُمۡ وَرِمَاحُكُمۡ لِيَعۡلَمَ ٱللَّهُ مَن يَخَافُهُۥ بِٱلۡغَيۡبِۚ فَمَنِ ٱعۡتَدَىٰ بَعۡدَ ذَٰلِكَ فَلَهُۥ عَذَابٌ أَلِيمٞ ٩٤

5-94. Ô les croyants ! Allah va certainement vous éprouver par quelque gibier à la portée de vos mains et de vos lances. C'est pour qu'Allah sache celui qui Le craint en secret. Quiconque après cela transgresse aura un châtiment douloureux.

يَٰٓأَيُّهَا ٱلَّذِينَ ءَامَنُواْ لَا تَقۡتُلُواْ ٱلصَّيۡدَ وَأَنتُمۡ حُرُمٞۚ وَمَن قَتَلَهُۥ مِنكُم مُّتَعَمِّدٗا
فَجَزَآءٞ مِّثۡلُ مَا قَتَلَ مِنَ ٱلنَّعَمِ يَحۡكُمُ بِهِۦ ذَوَا عَدۡلٖ مِّنكُمۡ هَدۡيَۢا بَٰلِغَ
ٱلۡكَعۡبَةِ أَوۡ كَفَّٰرَةٞ طَعَامُ مَسَٰكِينَ أَوۡ عَدۡلُ ذَٰلِكَ صِيَامٗا لِّيَذُوقَ وَبَالَ
أَمۡرِهِۦۗ عَفَا ٱللَّهُ عَمَّا سَلَفَۚ وَمَنۡ عَادَ فَيَنتَقِمُ ٱللَّهُ مِنۡهُۗ وَٱللَّهُ عَزِيزٞ ذُو
ٱنتِقَامٍ ٩٥

5-95. Ô les croyants ! Ne tuez pas de gibier pendant que vous êtes en état d'Ihram. Quiconque parmi vous en tue délibérément, qu'il compense alors, soit par quelque bête de troupeau, semblable à ce qu'il a tué, d'après le jugement de deux personnes intègres parmi vous, et cela en offrande qu'il fera parvenir à (destination des pauvres de) la Ka'bah, ou bien par une expiation, en nourrissant des pauvres, ou par l'équivalent en jeûne. Cela afin qu'il goûte à la mauvaise conséquence de son acte. Allah a pardonné ce qui est passé ; mais quiconque récidive, Allah le punira. Allah est Puissant et Détenteur du pouvoir de punir.

أُحِلَّ لَكُمۡ صَيۡدُ ٱلۡبَحۡرِ وَطَعَامُهُۥ مَتَٰعٗا لَّكُمۡ وَلِلسَّيَّارَةِۖ وَحُرِّمَ عَلَيۡكُمۡ
صَيۡدُ ٱلۡبَرِّ مَا دُمۡتُمۡ حُرُمٗاۗ وَٱتَّقُواْ ٱللَّهَ ٱلَّذِيٓ إِلَيۡهِ
تُحۡشَرُونَ ٩٦

5-96. La chasse en mer vous est permise, et aussi d'en manger, pour votre jouissance et celle des voyageurs. Et vous est illicite la chasse à terre tant que vous êtes en état d'Ihram Et craignez Allah vers qui vous serez rassemblés.

Ceci est l'une des grâces qu'Allah a accordées à Ses serviteurs : Il leur révèle Sa volonté et Son décret, afin qu'ils Lui obéissent et agissent en toute connaissance de cause ; ainsi, ceux qui choisissent la mort peuvent le faire après avoir vu des preuves évidentes, et ceux qui choisissent la vie peuvent le faire après avoir vu des preuves évidentes (« **Mais il fallait qu'Allah accomplît un ordre qui devait**

être exécuté, pour que, sur preuve, périt celui qui (devait) périr, et vécût, sur preuve, celui qui (devait) vivre. Et certes Allah est Audient et Omniscient. » Al-Anfal 8 : 42). C'est pourquoi Il dit ici : « **Ô vous qui croyez** ! » Allah mettra inévitablement votre foi à l'épreuve.

« **Allah va certainement vous éprouver par quelque gibier**, » c'est-à-dire en petite quantité. Ce sera donc une épreuve douce, menée avec douceur et simplicité. Le gibier avec lequel Il vous éprouvera sera « **du gibier à portée de vos mains et de vos lances**, » c'est-à-dire que vous pourrez facilement attraper. Ainsi, l'épreuve aura un sens, ce qui ne serait pas le cas si le gibier était hors de votre portée ; dans ce cas, l'épreuve serait vaine.

Puis Allah Exalté évoque la sagesse qui sous-tend cette épreuve : « **afin qu'Il sache**, » au sens d'une connaissance visible à tous, sur la base de laquelle seront attribuées la récompense et le châtiment. « **Celui qui Le craint en secret** » et s'abstiendra donc de ce qu'Allah a interdit, même s'il est en mesure de le commettre, obtiendra ainsi une grande récompense, contrairement à celui qui ne Le craint pas en secret, qui ne s'abstient donc pas de pécher lorsqu'il en a l'occasion et commettra tout ce qu'il peut.

« **Quiconque** » parmi vous « **transgresse après cela** » cette clarification ne laisse aucune excuse « **subira un châtiment douloureux**, » indescriptible tel que nul autre qu'Allah ne peut décrire. En effet, cette transgression est inexcusable. Seul compte celui qui Le craint en secret, en l'absence de toute autre personne. Quant à afficher sa piété et sa crainte d'Allah devant autrui, cela pourrait être motivé par la crainte des gens, et ne sera donc pas récompensé.

Allah stipule ensuite qu'il est interdit de tuer du gibier en état d'ihrâm : « **Ô vous qui croyez, ne tuez pas de gibier lorsque vous êtes en état d'ihrâm**, » c'est-à-dire lorsque vous êtes en état d'ihrâm pour le Hajj ou la 'Oumrah. Cette interdiction comprend tout ce qui conduit à la mise à mort, le fait de participer à la mise à mort, d'indiquer aux gens où se trouve le gibier et de les aider à le tuer. Elle va même jusqu'à interdire au pèlerin en état d'ihrâm de consommer tout animal tué ou chassé pour lui. Tout ceci repose sur le respect de ce rite essentiel car il est interdit au pèlerin en état d'ihrâm de chasser ou de tuer ce qui lui est normalement permis en dehors de cet état.

« **Quiconque parmi vous en tue délibérément**, » c'est-à-dire qui tue délibérément du gibier « **La compensation** » qui lui est demandée consiste en « **qu'il compense alors, soit par quelque bête de troupeau, semblable à ce qu'il a tué**, » c'est-à-dire un chameau, une vache ou un mouton. Il convient de déterminer l'animal équivalent, de le trouver, de l'abattre et d'en donner la viande en aumône.

Ce qui est équivalent doit être « **d'après le jugement de deux personnes intègres parmi vous**, » c'est-à-dire deux hommes de bonne moralité connaissant les règles et les prescriptions et capables de trouver l'animal le plus approprié. C'est ainsi que les Compagnons ont procédé lorsqu'ils ont déterminé que l'équivalent d'une colombe était un mouton, celui d'une autruche un chameau et celui d'un buffle (de différentes espèces) une vache. Ceci s'applique à tout animal d'élevage ayant un équivalent ; un animal équivalent doit être offert en sacrifice. Si aucun équivalent ne peut être trouvé, sa valeur doit être donnée en aumône, conformément au principe de base concernant les biens endommagés ou détruits. Ce sacrifice doit être apporté à la Ka'bah ; autrement dit, l'animal doit être immolé dans la zone sacrée (Haram).

« **Ou bien par une expiation, en nourrissant des pauvres**. » Autrement dit, l'expiation peut consister à nourrir les pauvres. En d'autres termes, au lieu de sacrifier un animal d'élevage de valeur équivalente, l'individu peut donner de la nourriture aux pauvres.

De nombreux érudits ont déclaré qu'il fallait calculer la valeur de la pénalité, puis acheter de la nourriture avec cet argent, et donner à chaque pauvre une meule de blé ou une demi-sa' d'autres denrées alimentaires.
« …**ou par l'équivalent en jeûne**, » c'est-à-dire qu'on peut jeûner un jour pour chaque pauvre qui aurait été nourri.
« **Cela afin qu'il goûte à la mauvaise conséquence de son acte** » en subissant cette punition
« …**mais quiconque récidive** » après cela, « **Allah le punira. Allah est Puissant et Détenteur du pouvoir de punir**. »

Allah a spécifiquement mentionné celui qui tue délibérément du gibier, même si une compensation est requise tant en cas d'acte délibéré qu'en cas d'accident, conformément au principe fondamental de la Shari'ah qui stipule que celui qui cause un dommage matériel à des personnes ou à des biens protégés par la Shari'ah est responsable, qu'il l'ait fait délibérément ou non. Si le dommage qu'il a causé l'a été de manière illicite, car Allah a prescrit cette réparation, ce châtiment et cette vengeance. Ceci s'applique à celui qui agit délibérément. Dans le cas d'un acte commis par erreur, il n'est pas punissable mais il est tenu de verser une réparation. (Telle est la réponse de la majorité des savants : la vengeance mentionnée dans ce verset ne s'applique qu'à celui qui agit délibérément. C'est le sens apparent. La différence avec la responsabilité en cas de dommages accidentels causés aux personnes et aux biens dans cette situation [ihrâm], où la transgression concerne les droits d'Allah, réside dans le fait que, s'il n'y a pas de péché, aucune réparation n'est requise, puisqu'il n'y a pas de dommage aux personnes ni aux biens.)

Le terme « *sayd* » (traduit ici par « **chasse** ») s'applique à la chasse sur terre comme en mer. Allah fait une exception pour la pêche en mer, en disant : « **La chasse en mer vous est permise, et aussi d'en manger, pour votre jouissance et celle des voyageurs**. » Autrement dit, le gibier de mer vous est permis lorsque vous êtes en état d'ihrâm. Cela concerne aussi bien les créatures marines vivantes que celles trouvées mortes. Cela indique que les animaux morts de la mer sont licites (à titre de subsistance pour vous et vos compagnons de voyage). La permission leur est accordée pour votre bien et celui de vos compagnons de voyage.

« **Et vous est illicite la chasse à terre tant que vous êtes en état d'Ihrâm**. » Du mot sayd (traduit ici par « **chasse** »), on peut comprendre qu'il s'agit d'animaux sauvages car les animaux domestiques ne peuvent être qualifiés de sayd. Il doit également s'agir d'animaux comestibles car les animaux non comestibles ne peuvent être chassés et ne peuvent donc être qualifiés de sayd.

« **Et craignez Allah, vers Qui vous serez rassemblés**, » c'est-à-dire craignez-Le en accomplissant Ce qu'Il ordonne et en vous abstenant de ce qu'Il interdit, et implorez Son aide pour respecter Ses limites, car vous savez que vous serez rassemblés auprès de Lui et Il vous récompensera selon que vous l'ayez véritablement craint, auquel cas Il vous comblera de bienfaits, ou que vous ne l'ayez pas craint, auquel cas Il vous punira.

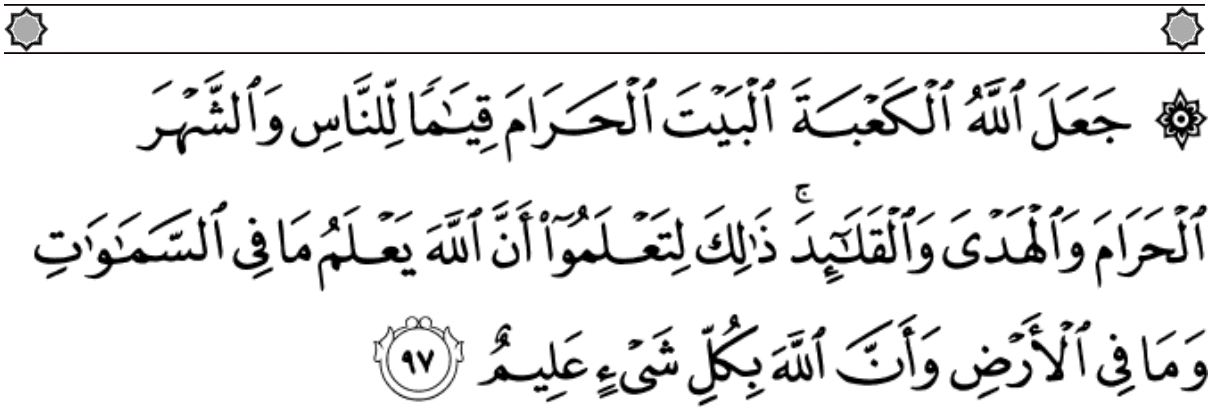

5-97. Allah a institué la Ka'bah, la Maison sacrée, comme un lieu de rassemblement pour les gens. (Il a institué) le mois sacré, l'offrande (d'animaux,) et les guirlandes, afin que vous sachiez que vraiment Allah sait tout ce qui est dans les cieux et sur la terre ; et que vraiment Allah est Omniscient.

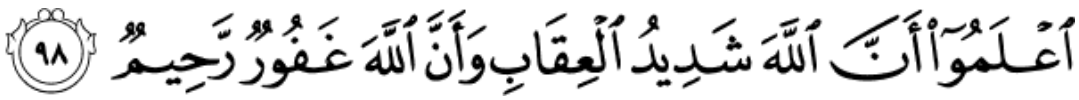

5-98. Sachez qu'Allah est sévère en punition, mais aussi qu'Allah est Pardonneur et Miséricordieux.

مَّا عَلَى ٱلرَّسُولِ إِلَّا ٱلْبَلَٰغُ ۗ وَٱللَّهُ يَعْلَمُ مَا تُبْدُونَ وَمَا تَكْتُمُونَ ﴿٩٩﴾

5-99. Il n'incombe au Messager que de transmettre (le message). Et Allah sait ce que vous divulguez tout comme ce que vous cachez.

Ici, Allah (Exalté soit-Il) nous dit qu'Il a fait de la Ka'bah, la Maison Sacrée, une source de stabilité et de bien-être pour l'humanité. En la vénérant, les fidèles atteignent un bien-être spirituel et matériel optimal et leur pratique de l'Islam est complète. La vénérer permet l'expiation des péchés et, en la visitant, ils obtiennent une immense récompense et de nombreux mérites. C'est pourquoi de grandes sommes d'argent sont dépensées et de grands risques pris pour s'y rendre. Des musulmans de tous horizons, venus du monde entier, s'y rassemblent, apprennent à se connaître, s'entraident et discutent des affaires publiques. Les liens qui les unissent se renforcent, servant ainsi leurs intérêts spirituels et matériels. Allah, à Lui les Louanges et la Gloire, dit :
« …**pour participer aux avantages qui leur ont été accordés et pour invoquer le nom d'Allah aux jours fixés…** » (Al-Hajj 22 : 28)

La Ka'bah étant une source de stabilité et de bien-être pour l'humanité, certains savants ont affirmé que le pèlerinage à la Maison d'Allah est une obligation collective annuelle. Si tous les hommes manquaient à leur devoir d'accomplir le Hajj, tous ceux qui en ont la possibilité commettraient un péché. En effet, si tous les hommes manquaient à leur devoir d'accomplir le Hajj, ils perdraient leur source de stabilité et le Jour de la Résurrection commencerait.

« …**l'offrande (d'animaux) et les guirlandes**, » c'est-à-dire qu'Il a aussi fait des animaux sacrificiels et des guirlandes une source de stabilité pour l'humanité, dont elle bénéficie et pour laquelle elle sera récompensée.

« …**afin que vous sachiez que vraiment Allah sait tout ce qui est dans les cieux et sur la terre ; et que vraiment Allah est Omniscient**. »

Se fondant sur Sa connaissance, Il a désigné pour vous cette Maison Sacrée car Il connaît les intérêts, tant spirituels que matériels, qui peuvent y être servis.

« **Sachez qu'Allah est sévère en punition mais aussi qu'Allah est Pardonneur et Miséricordieux**, » c'est-à-dire en te rappelant ces attributs contrastés, afin de les garder constamment à l'esprit et d'en être certain. Alors tu sauras qu'Il est sévère en matière de punition, dans ce monde comme dans l'au-delà, envers ceux qui Lui désobéissent, et qu'Il est Pardonneur et Miséricordieux

envers ceux qui se repentent et Lui obéissent. Cette connaissance insufflera à ton cœur la crainte de Son châtiment et l'espoir de Son pardon et de Sa récompense, de sorte que tu agiras à la lumière de ces deux principes : la crainte et l'espoir.

« **Il n'incombe au Messager que de transmettre (le message)**. » Et il l'a effectivement transmis conformément aux instructions reçues et a accompli ce qui lui était demandé. Tout ce qui va au-delà ne le concerne pas.

« **Allah sait ce que vous révélez et ce que vous dissimulez**, » et Il vous rétribuera selon Sa science.

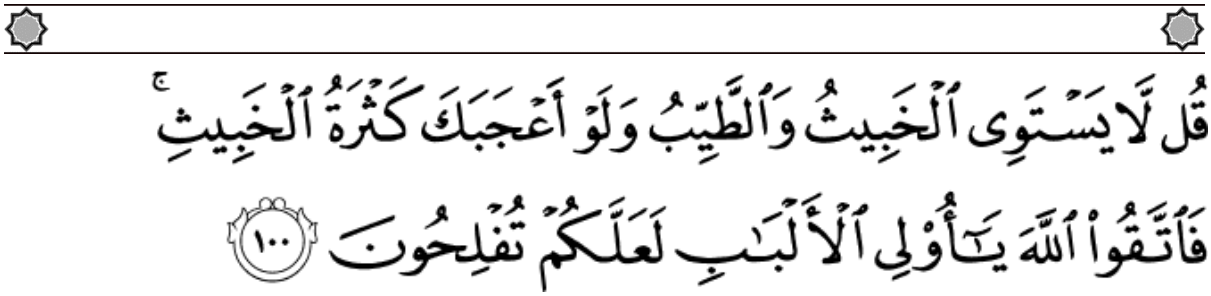
قُل لَّا يَسْتَوِي الْخَبِيثُ وَالطَّيِّبُ وَلَوْ أَعْجَبَكَ كَثْرَةُ الْخَبِيثِ ۚ
فَاتَّقُوا اللَّهَ يَا أُولِي الْأَلْبَابِ لَعَلَّكُمْ تُفْلِحُونَ ﴿١٠٠﴾

5-100. Dis : « Le mauvais et le bon ne sont pas semblables, même si l'abondance du mal te séduit. » Craignez Allah, donc, ô gens intelligents, afin que vous réussissiez.

« **Dis** » leur aux gens, les avertissant du mal et les encourageant à faire le bien.
« **Le mauvais et le bon ne sont pas semblables**, » le bien et le mal ne sont en aucun cas égaux. La foi et l'incrédulité, l'obéissance et la désobéissance, les habitants du Paradis et ceux de l'enfer, les bonnes et les mauvaises actions, les richesses licites et illicites, ne sont pas égaux.

« …**même si l'abondance du mal te séduit**, » car elle n'est d'aucun bénéfice pour celui qui la possède ; elle est plutôt nuisible sur le plan spirituel et matériel.

« **Craignez donc Allah, ô gens doués d'intelligence, afin de réussir**. » Ici, Allah adresse un commandement aux hommes doués d'intelligence, c'est-à-dire aux personnes matures et sages. Ils sont mentionnés ici car c'est à eux que l'attention est portée, et l'on espère qu'ils sont vertueux.

Allah nous enseigne ensuite que la prospérité dépend de la crainte d'Allah, c'est-à-dire du respect de Ses commandements et de Ses interdictions. Quiconque Le craint prospérera, tandis que celui qui ne Le craint pas subira des pertes et passera à côté de gains.

يَٰٓأَيُّهَا ٱلَّذِينَ ءَامَنُواْ لَا تَسۡـَٔلُواْ عَنۡ أَشۡيَآءَ إِن تُبۡدَ لَكُمۡ تَسُؤۡكُمۡ
وَإِن تَسۡـَٔلُواْ عَنۡهَا حِينَ يُنَزَّلُ ٱلۡقُرۡءَانُ تُبۡدَ لَكُمۡ عَفَا ٱللَّهُ عَنۡهَاۗ وَٱللَّهُ
غَفُورٌ حَلِيمٞ ١٠١

5-101. Ô les croyants ! Ne posez pas de questions sur des choses qui, si elles vous étaient divulguées, vous mécontenteraient. Et si vous posez des questions à leur sujet, pendant que le Qur'an est révélé, elles vous seront divulguées. Allah vous a pardonné cela. Et Allah est Pardonneur et Indulgent.

قَدۡ سَأَلَهَا قَوۡمٞ مِّن قَبۡلِكُمۡ ثُمَّ أَصۡبَحُواْ بِهَا كَٰفِرِينَ ١٠٢

5-102. Un peuple avant vous avait posé des questions (pareilles) puis, devinrent de leurs faits mécréants.

En vérité, Allah Exalté interdit à Ses serviteurs croyants de poser des questions dont la révélation les affligerait, comme lorsque certains musulmans ont interrogé le Messager d'Allah (Saluts et Bénédictions d'Allah sur lui) au sujet de leurs pères et de leur sort au Paradis ou en Enfer. La réponse à cette question ne leur serait d'aucun profit. Il est également interdit de poser des questions hypothétiques, des questions susceptibles d'entraîner des restrictions juridiques et de causer des difficultés à la communauté, ou encore des questions qui ne les concernent pas. Poser ces questions, et d'autres semblables, est interdit.

Quant au fait de poser des questions qui n'entraînent aucune de ces choses, cela est prescrit, comme Allah, à Lui les Louanges et la Gloire, dit :
« …**Alors, [ô gens], interrogez ceux qui ont la connaissance[1], si vous ne savez pas**. » (An-Nahl 16 : 43)

« **Et si vous posez des questions à leur sujet, pendant que le Qur'an est révélé, elles vous seront divulguées**. » Autrement dit, si vous interrogez au moment opportun, pendant que le Qur'an vous est révélé, par exemple sur le sens d'un verset qui vous est obscur ou sur une règle dont l'application

[1] Cela peut faire référence à : des érudits juifs et chrétiens qui ont connaissance des écritures précédentes ; des érudits musulmans qui ont connaissance du Qur'an ; ou à ceux qui ont connaissance de l'histoire des nations antérieures.

vous échappe, au moment où une révélation à ce sujet peut encore vous parvenir, cela vous sera expliqué et deviendra clair. Sinon, taisez-vous sur ce au sujet duquel Allah a gardé le silence. Il a gardé le silence afin de ne pas surcharger Ses serviteurs ; ainsi, tout ce sur quoi Allah a gardé le silence est permis et ignoré.

« **Et Allah est Pardonneur et Indulgent**. » Le pardon est un attribut constant de Lui, et Il est connu pour Sa patience et Sa bienveillance. Implorez donc Son pardon et Sa bienveillance, et demandez-Lui Sa miséricorde et Son agrément.

Concernant ces choses qui vous sont interdites, certains avant vous ont posé de telles questions par obstination, et non par désir de rechercher la guidance. Puis, lorsque ces choses leur furent expliquées et que la réponse leur fut donnée, ils devinrent mécréants, comme le Prophète (sallallahou 'aleyhi wa sallam) l'a dit dans un Hadith authentique :
« *Ce que je vous interdis de faire, abstenez-vous-en ; ce que je vous ordonne de faire, faites-le autant que vous le pouvez, car ceux qui vous ont précédés ont été voués à la perdition pour avoir posé trop de questions et pour avoir contesté leurs Prophètes*. » (Boukhari et Mouslim)

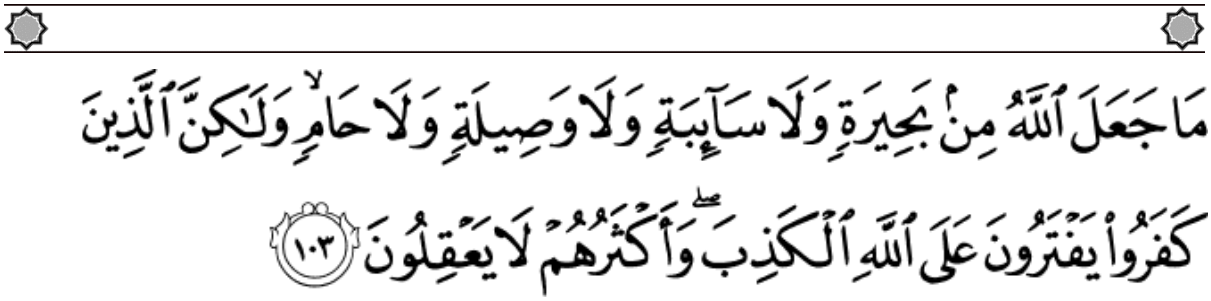
مَا جَعَلَ ٱللَّهُ مِنۢ بَحِيرَةٍ وَلَا سَآئِبَةٍ وَلَا وَصِيلَةٍ وَلَا حَامٍ وَلَٰكِنَّ ٱلَّذِينَ
كَفَرُوا۟ يَفْتَرُونَ عَلَى ٱللَّهِ ٱلْكَذِبَ ۖ وَأَكْثَرُهُمْ لَا يَعْقِلُونَ ﴿١٠٣﴾

5-103. Allah n'a pas institué la bahira la sāïba la wassīla ni le hām.[1] Mais ceux qui ont mécru ont inventé ce mensonge contre Allah, et la plupart d'entre eux ne raisonnent pas.

[1] Ces mots font référence à certaines catégories de chameaux auxquelles certains tabous étaient appliqués pendant la jâhiliyah.
Bahirah : une chamelle dont le lait était offert aux idoles.
Sa'ibah : une chamelle qui fut lâchée en l'honneur de leurs faux dieux et sur laquelle aucune charge ne devait être transportée.
Wassilah : une chamelle qui a donné naissance à une femelle lors de ses deux premières mises bas, sans aucun mâle entre-temps ; elle a également été relâchée pour le bien des idoles.
Ham : un chameau étalon qui fut lâché pour les idoles après avoir engendré un certain nombre de petits, et qui n'était pas tenu de porter de charge.

وَإِذَا قِيلَ لَهُمْ تَعَالَوْا۟ إِلَىٰ مَآ أَنزَلَ ٱللَّهُ وَإِلَى ٱلرَّسُولِ قَالُوا۟ حَسْبُنَا مَا وَجَدْنَا عَلَيْهِ ءَابَآءَنَآ ۚ أَوَلَوْ كَانَ ءَابَآؤُهُمْ لَا يَعْلَمُونَ شَيْـًٔا وَلَا يَهْتَدُونَ ﴿١٠٤﴾

5-104. Et quand on leur dit : « Venez vers ce qu'Allah a fait descendre (la Révélation), et vers le Messager, » ils disent : « Il nous suffit de ce sur quoi nous avons trouvé nos ancêtres. » Quoi ! Même si leurs ancêtres ne savaient rien et n'étaient pas sur le bon chemin...?

Ici, Allah critique les polythéistes qui ont introduit dans leur religion des règles pour lesquelles Il n'avait pas donné Son autorisation : ils ont interdit ce qu'Allah avait permis, considérant certains de leurs animaux d'élevage comme illicites sur la base de leurs propres idées corrompues.

« **Allah n'a pas institué la ba<u>h</u>ira** » ; il s'agissait d'une chamelle dont on coupait les oreilles ; il était interdit de la monter, et ils la considéraient comme un objet de vénération.

Le terme « **sa'ibah** » désigne une chamelle, une vache ou une brebis. Lorsqu'elle atteignait un certain âge, on la laissait en liberté afin qu'elle ne soit ni montée, ni contrainte de porter des charges, ni consommée. L'un des propriétaires faisait alors un vœu par lequel une partie de ses biens serait consacrée à la sa'ibah.

« **Ou <u>h</u>am** » désignait un mâle qu'il était interdit de monter ou de faire charger après un certain âge, âge auquel ils étaient censés connaître. Ce sont là autant de tabous introduits par les polythéistes sans la moindre preuve ; il s'agissait plutôt de mensonges contre Allah, fruits de leur ignorance et de leur manque de raison. C'est pourquoi Allah a dit : « **Mais ceux qui ont mécru ont inventé ce mensonge contre Allah, et la plupart d'entre eux ne raisonnent pas**, » car aucun texte ni raison rationnelle ne les justifie. Pourtant, ils admiraient leurs opinions fondées sur l'ignorance et l'erreur.

Et lorsqu'on les appelle « Et quand on leur dit : « **Venez vers ce qu'Allah a fait descendre (la Révélation), et vers le Messager, »** » ils se détournent et ne l'acceptent pas, et ils disent : « **il nous suffit de ce sur quoi nous avons trouvé nos ancêtres**, » même si elle (la religion de leurs ancêtres) n'est pas juste et ne nous sauvera pas du châtiment d'Allah.

S'il y avait eu parmi leurs ancêtres des personnes mûres, savantes et intelligentes, la situation serait moins grave ; mais leurs ancêtres ne comprenaient rien. Autrement dit, ils étaient dépourvus de toute

pensée rationnelle, de toute connaissance et de toute guidance. Malheur à celui qui imite celui qui est dépourvu de savoir et de maturité, et qui ne suit ni ce qu'Allah a révélé ni Ses Messagers, lesquels emplissent les cœurs de science, de foi, de guidance et de certitude.

يَٰٓأَيُّهَا ٱلَّذِينَ ءَامَنُواْ عَلَيۡكُمۡ أَنفُسَكُمۡۖ لَا يَضُرُّكُم مَّن ضَلَّ إِذَا ٱهۡتَدَيۡتُمۡۚ إِلَى ٱللَّهِ مَرۡجِعُكُمۡ جَمِيعٗا فَيُنَبِّئُكُم بِمَا كُنتُمۡ تَعۡمَلُونَ ١٠٥

5-105. Ô les croyants ! Vous êtes responsables de vous-mêmes ! Celui qui s'égare ne vous nuira point si vous avez pris la bonne voie. C'est Vers Allah que vous retournerez tous ; alors Il vous informera de ce que vous faisiez.

« **Ô les croyants ! Vous êtes responsables de vous-mêmes**, » c'est-à-dire efforcez-vous de vous améliorer et de vous perfectionner, et de vous tenir sur le droit chemin ; car si vous suivez le droit chemin, vous ne serez pas affectés par ceux qui s'en égarent et ne sont pas guidés vers la vraie religion puisqu'ils ne font que se nuire à eux-mêmes.

Cela ne signifie pas que si une personne omet ou néglige d'ordonner le bien et d'interdire le mal, cela soit sans importance, car sa guidance ne peut être complète tant qu'elle n'a pas accompli son devoir d'ordonner le bien et d'interdire le mal. Mais si elle est incapable de dénoncer le mal par des actes, en prenant la parole, ou du moins en le haïssant intérieurement, alors l'égarement d'autrui ne lui nuira pas.

« **C'est vers Allah que vous retournerez tous**, » ceci fait référence à votre destination finale le Jour de la Résurrection, lorsque vous serez tous rassemblés devant Allah, à Lui les Louanges et la Gloire.

« …**alors Il vous informera de ce que vous faisiez**, » de bien et de mal.

يَٰٓأَيُّهَا ٱلَّذِينَ ءَامَنُواْ شَهَٰدَةُ بَيۡنِكُمۡ إِذَا حَضَرَ أَحَدَكُمُ ٱلۡمَوۡتُ حِينَ
ٱلۡوَصِيَّةِ ٱثۡنَانِ ذَوَا عَدۡلٖ مِّنكُمۡ أَوۡ ءَاخَرَانِ مِنۡ غَيۡرِكُمۡ إِنۡ أَنتُمۡ
ضَرَبۡتُمۡ فِي ٱلۡأَرۡضِ فَأَصَٰبَتۡكُم مُّصِيبَةُ ٱلۡمَوۡتِۚ تَحۡبِسُونَهُمَا مِنۢ
بَعۡدِ ٱلصَّلَوٰةِ فَيُقۡسِمَانِ بِٱللَّهِ إِنِ ٱرۡتَبۡتُمۡ لَا نَشۡتَرِي بِهِۦ ثَمَنٗا وَلَوۡ كَانَ
ذَا قُرۡبَىٰ وَلَا نَكۡتُمُ شَهَٰدَةَ ٱللَّهِ إِنَّآ إِذٗا لَّمِنَ ٱلۡأٓثِمِينَ ١٠٦

5-106. Ô les croyants ! Quand la mort se présente à l'un de vous, le testament sera attesté par deux hommes intègres d'entre vous, ou deux autres, non des vôtres, si vous êtes en voyage dans le monde et que la mort vous frappe. Vous les retiendrez (les deux témoins), après la Ṣalāt, puis, si vous avez des doutes, vous les ferez jurer par Allah : « Nous ne faisons aucun commerce ou profit avec cela, même s'il s'agit d'un proche, et nous ne cacherons point le témoignage d'Allah. Sinon, nous serions du nombre des pécheurs. »

فَإِنۡ عُثِرَ عَلَىٰٓ أَنَّهُمَا ٱسۡتَحَقَّآ إِثۡمٗا فَـَٔاخَرَانِ يَقُومَانِ مَقَامَهُمَا مِنَ
ٱلَّذِينَ ٱسۡتَحَقَّ عَلَيۡهِمُ ٱلۡأَوۡلَيَٰنِ فَيُقۡسِمَانِ بِٱللَّهِ لَشَهَٰدَتُنَآ أَحَقُّ
مِن شَهَٰدَتِهِمَا وَمَا ٱعۡتَدَيۡنَآ إِنَّآ إِذٗا لَّمِنَ ٱلظَّٰلِمِينَ ١٠٧

5-107. Si l'on découvre que ces deux témoins sont coupables de péché, deux autres plus intègres, parmi ceux auxquels le tort a été fait, prendront leur place et tous deux jureront par Allah : « En vérité, notre témoignage est plus juste que le témoignage de ces deux-là ; et nous ne transgressons point. Sinon, nous serions certainement du nombre des injustes. »

ذَٰلِكَ أَدۡنَىٰٓ أَن يَأۡتُواْ بِٱلشَّهَٰدَةِ عَلَىٰ وَجۡهِهَآ أَوۡ يَخَافُوٓاْ أَن تُرَدَّ أَيۡمَٰنُۢ بَعۡدَ
أَيۡمَٰنِهِمۡۗ وَٱتَّقُواْ ٱللَّهَ وَٱسۡمَعُواْۗ وَٱللَّهُ لَا يَهۡدِي ٱلۡقَوۡمَ ٱلۡفَٰسِقِينَ ١٠٨

5-108. C'est le moyen le plus sûr pour les inciter à fournir le témoignage dans sa forme réelle ; ou leur faire craindre de voir d'autres serments se substituer aux leurs. Et craignez Allah et écoutez. Allah ne guide pas les gens pervers.

Il est recommandé que deux personnes soient témoins pour tout legs. Si une personne sent sa mort imminente, elle doit rédiger son testament, lequel doit être signé en présence de deux témoins de bonne moralité et dont le témoignage est valable.

« …**ou deux autres, non des vôtres**, » c'est-à-dire des personnes qui ne partagent pas votre religion, qu'il s'agisse de juifs, de chrétiens ou d'autres. Ceci s'applique en cas de besoin, lorsqu'aucun musulman n'est présent.

« …**si vous êtes en voyage dans le monde et que la mort vous frappe**, » vous devez leur demander d'être témoins ; il est seulement prescrit de leur demander de témoigner car leur témoignage sera accepté dans cette situation, et il est réitéré qu'ils devraient être détenus (pour témoigner) « **après la Ṣalāt** » qu'ils vénèrent.

« …**puis, si vous avez des doutes, vous les ferez jurer par Allah** » qu'ils disent la vérité et n'ont rien changé. Ceci s'applique si vous avez le moindre doute sur leur témoignage. Cependant, si vous les croyez, ce serment est inutile.

Qu'ils disent : « **Nous ne faisons aucun commerce** » c'est-à-dire notre serment « **ou profit avec cela** » ; c'est-à-dire que nous ne mentirons pas à ce sujet dans le but d'obtenir un gain matériel.

« …**même s'il s'agit d'un proche** » Autrement dit, nous ne lui accordons pas d'importance parce qu'il est un parent et nous ne modifierons pas le témoignage pour lui. »

« …**et nous ne cacherons point le témoignage d'Allah** » ; nous témoignerons plutôt sur la base de ce que nous avons entendu.
« **Sinon** » si nous le cachions « **nous serions du nombre des pécheurs**. »

« **Si l'on découvre que ces deux témoins sont coupables de péché** » c'est-à-dire ont commis le péché de malhonnêteté, s'il existe un indice laissant penser qu'ils ont menti ou fait un faux témoignage, alors…
« …**deux autres plus intègres, parmi ceux auxquels le tort a été fait, prendront leur place**, » c'est-à-dire que deux hommes parmi les plus proches parents du défunt se présentent ; ils doivent être parmi ceux qui lui sont le plus étroitement apparentés.
« …**et tous deux jureront par Allah: « En vérité, notre témoignage est plus juste que le témoignage de ces deux-là**, » c'est-à-dire qu'ils ont menti et changé leur témoignage.

« ….**et nous ne transgressons point. Sinon, nous serions certainement du nombre des injustes** » c'est-à-dire, si nous avions mal agi, transgressé et fait un faux témoignage.

Allah, à Lui les Louanges et la Gloire, dit, expliquant la sagesse de ce témoignage, le confirmant et le référant aux proches du défunt s'il apparaît clairement que les témoins mentent : **« C'est le moyen le plus sûr pour les inciter à fournir le témoignage dans sa forme réelle**, » lorsque toutes ces confirmations seront nécessaires
« …**ou leur faire craindre de voir d'autres serments se substituer aux leurs**, » c'est-à-dire qu'ils craindront que leurs serments ne soient pas acceptés, et alors l'affaire sera renvoyée aux plus proches parents du défunt.

« **Et craignez Allah et écoutez. Allah ne guide pas les gens pervers**, » c'est-à-dire ceux dont la transgression est la caractéristique car ils ne veulent pas être guidés et ne recherchent pas le droit chemin.

En résumé, si une personne se sent mourante en voyage ou dans une autre situation où il est probable qu'il y ait peu de témoins fiables, elle devrait faire son legs devant deux témoins musulmans de bonne moralité. S'il n'y a que deux témoins non-musulmans présents, il lui est permis de faire son legs devant eux. Toutefois, si les proches ont des doutes du fait de leur non-appartenance à l'Islam, elle devrait leur demander de prêter serment après la prière, attestant qu'ils ne mentent pas et n'ont rien changé à leurs dires. Ainsi, ils prouveront leur sincérité. Mais s'ils restent sceptiques et découvrent des indices de mensonge, alors, s'ils le souhaitent, deux proches du défunt peuvent se substituer aux témoins et jurer par Allah que leur témoignage est plus véridique que celui des deux premiers, et que ces derniers ont été malhonnêtes et ont menti. Ils seront ainsi habilités à recevoir ce qu'ils réclament.

Ces versets furent révélés au sujet de l'histoire bien connue de Tamim Ad-Dari et de 'Adiy Ibn Bada, lorsque Al-'Adawi leur fit don de son héritage. Et Allah est plus Savant.

Ces versets sont cités comme preuve à l'appui de plusieurs décisions, notamment les suivantes :
• Qu'il est prescrit de faire un legs ou un testament, et que celui qui est mourant doit faire un legs.
• Le testament sera considéré comme valide, même si la personne était sur le point de mourir, pourvu qu'elle soit encore en pleine possession de ses facultés mentales.
• Le testament doit être signé en présence de deux hommes de bonne moralité.
• Le témoignage des non-croyants peut être accepté en matière de testaments et autres documents similaires en cas de nécessité. C'est l'avis de l'Imam Ahmad. De nombreux savants ont affirmé que cette règle est abrogée mais cette affirmation est sans fondement. On peut en déduire que le

témoignage des non-croyants, lorsqu'aucun autre témoin n'est disponible même sur d'autres sujets, est acceptable, conformément à l'avis du Cheikh Al-Islam Ibn Taymiyyah.

• Il est permis à un musulman de voyager avec un non-musulman, s'il n'y a ni réserves ni risques. Il est également permis de voyager à des fins commerciales.

• S'il y a le moindre doute concernant les deux témoins mais que rien n'indique une quelconque malhonnêteté de leur part, et que les proches souhaitent qu'ils prêtent serment, ils peuvent les retenir après la prière, et ils devront prêter serment de la manière décrite ici.

• S'il n'y a ni doutes ni soupçons, il n'est pas nécessaire de les détenir ni de les contraindre à prêter serment.

• Le témoignage est une chose sérieuse, comme Allah, à Lui les Louanges et la Gloire, l'a ordonné ; il est essentiel de prêter attention à cette question et de témoigner sur la base de l'équité.

• Il est permis de mettre à l'épreuve les témoins en cas de doute à leur sujet, et de les séparer afin d'examiner leur témoignage.

• S'il existe le moindre élément laissant supposer que les témoins mentent à ce sujet, deux proches du défunt devraient se présenter et jurer par Allah, en disant : « Notre serment est plus sûr que le leur, ils ont trahi la confiance et menti. » Il faudrait alors leur accorder ce qu'ils réclament, et cette indication, ajoutée à leur serment, tiendra lieu de preuve.

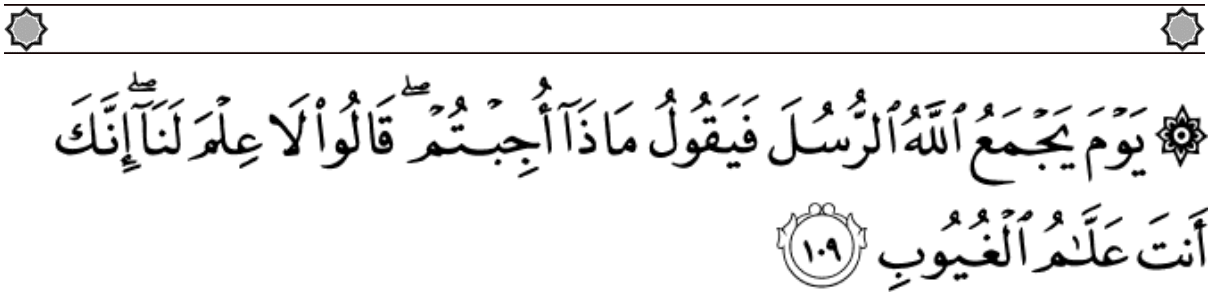

5-109. (Rappelle-toi) le jour où Allah rassemblera (tous) les Messagers, et qu'Il dira : « Que vous a-t-on donné comme réponse ? » Ils diront : « Nous n'avons aucun savoir : c'est Toi, vraiment, le grand connaisseur de tout ce qui est inconnu. »

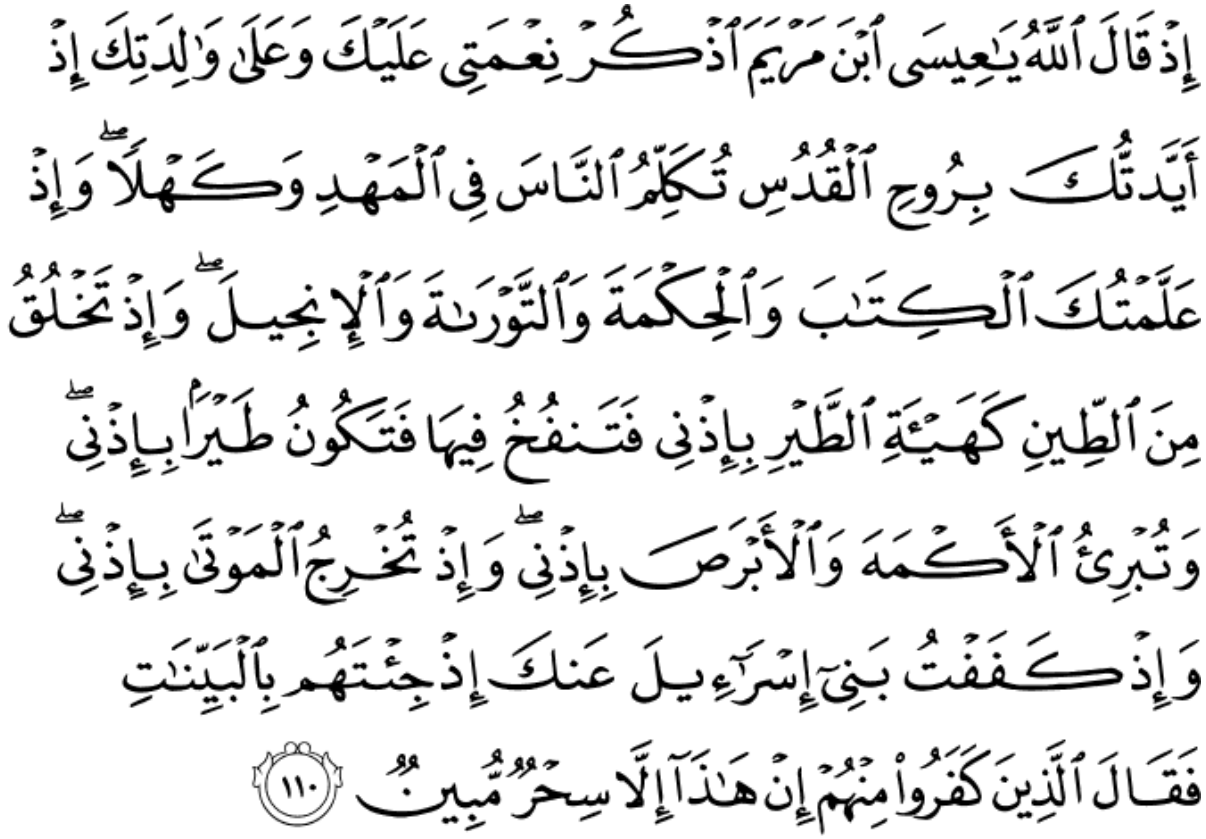

5-110. Et quand Allah dira : « Ô Jésus, fils de Marie, rappelle-toi Mon bienfait sur toi et sur ta mère quand Je te fortifiais du Saint-Esprit. Au berceau tu parlais aux gens, tout comme en ton âge mûr. Je t'enseignais le Livre, la Sagesse, la Torah et l'Injil ! Tu fabriquais de l'argile comme une forme d'oiseau par Ma permission ; puis tu soufflais dedans. Alors par Ma permission, elle devenait oiseau. Et tu guérissais par Ma permission, l'aveugle-né et le lépreux. Et par Ma permission, tu faisais revivre les morts. Je te protégeais contre les Enfants d'Isra-il pendant que tu leur apportais les preuves. Mais ceux d'entre eux qui ne croyaient pas dirent : « Ceci n'est que de la magie évidente. »

Ici, Allah Exalté nous parle du Jour de la Résurrection et des événements terribles qui s'y dérouleront. Allah rassemblera les Messagers et leur demandera : « **Que vous a-t-on donné comme réponse** ? » Autrement dit, comment vos nations vous ont-elles répondu ?

Ils diront : « **Nous n'avons aucun savoir** » ; mais toute connaissance T'appartient, ô notre Seigneur, car Tu es plus savant que nous.

« …**c'est Toi, vraiment, le grand connaisseur de tout ce qui est inconnu**, » c'est-à-dire que Tu connais toutes choses, visibles et invisibles.

« **Et quand Allah dira : « Ô Jésus, fils de Marie, rappelle-toi Mon bienfait sur toi et sur ta mère**, » c'est-à-dire, souviens-toi-en dans ton cœur et à voix haute, et accomplis ton devoir de remercier ton Seigneur car Il t'a béni d'une manière dont Il n'a béni personne d'autre.

« …**quand Je te fortifiais du Saint-Esprit**, » c'est-à-dire que Je t'ai fortifié par l'Esprit et par la révélation, qui t'ont purifié et t'ont donné la force d'accomplir le commandement d'Allah et d'appeler les gens à Son chemin. Il a également été suggéré que l'Esprit pur désigne Jibril (‘aleyhi salam), et qu'Allah l'a aidé en le faisant rester à ses côtés et en le soutenant dans les moments difficiles.

« **Au berceau tu parlais aux gens, tout comme en ton âge mûr**. » Parler ici ne signifie pas simplement prononcer des mots. Il s'agit plutôt d'une parole qui profite à la fois à celui qui parle et à celui qui écoute, à savoir invoquer Allah.

À cet égard, Jésus (‘aleyhi salam), à l'instar de ses Compagnons Messagers à la ferme résolution, s'exprima avec maturité, transmettant le message, appelant les gens au bien et dénonçant le mal. Mais il se distinguait d'eux en ce qu'il s'adressa aussi aux nourrissons et leur dit :
« **Mais (le bébé) dit : « Je suis vraiment le serviteur d'Allah. Il m'a donné le Livre et m'a désigné Prophète. Où que je sois, Il m'a rendu béni ; et Il m'a recommandé, tant que je vivrai, la prière et la Zakāt**. » (Maryam (Marie) 19 : 30-31)

« **Je t'enseignais le Livre, la Sagesse**. » Les Écritures comprennent les Livres précédents, en particulier la Torah. Il était le plus savant des Prophètes d'Isra-il, après Moussa, en matière de Torah. Elles comprennent également l'Injil qu'Allah lui a révélé.

La sagesse désigne la connaissance de la sagesse subtile et des bienfaits des lois, le fait d'appeler les gens et de les instruire de manière appropriée, ainsi que le fait de prêter attention à ce qui mérite attention, dans la mesure appropriée.

« **Tu fabriquais de l'argile comme une forme d'oiseau par Ma permission**, » c'est-à-dire la forme d'un oiseau sans âme, puis tu as insufflé en elle, et elle est devenue un oiseau par la permission d'Allah. Et Tu as guéri les aveugles de naissance, ceux qui ne peuvent voir et n'ont pas d'yeux.

« **Et tu guérissais par Ma permission, l'aveugle-né et le lépreux. Et par Ma permission, tu faisais revivre les morts**. » C'étaient là des signes manifestes et des miracles éclatants, impossibles à réaliser par les médecins et autres. Allah a soutenu ‘Issa par ces signes et a ainsi renforcé son appel.

« **Je te protégeais contre les Enfants d'Isra-il pendant que tu leur apportais les preuves. Mais ceux d'entre eux qui ne croyaient pas dirent** » lorsque la vérité leur est parvenue, soutenue par des signes clairs qui obligeraient à y croire « **Ceci n'est que de la magie évidente**. »

Ils ont voulu tuer 'Issa ('aleyhi salam), et ils ont tout fait pour y parvenir mais Allah les a empêchés de lui faire du mal et l'a protégé d'eux.

Ce sont là des bienfaits qu'Allah a accordés à Son serviteur et Messager 'Issa Ibn Maryam, et Il l'a appelé à en rendre grâce et à accomplir ses devoirs, ce qu'il a fait de la meilleure façon possible, avec patience et constance, à l'instar de ses Compagnons Messagers à la détermination inébranlable (ouloul 'azm).

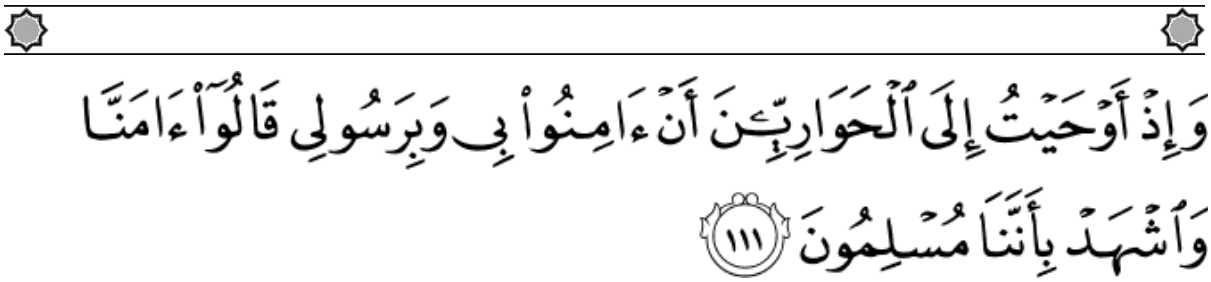

5-111. Et quand J'ai révélé aux Apôtres ceci : « Croyez en Moi et en Mon messager (Jésus). » Ils dirent : « Nous croyons ; et atteste que nous sommes entièrement soumis. »

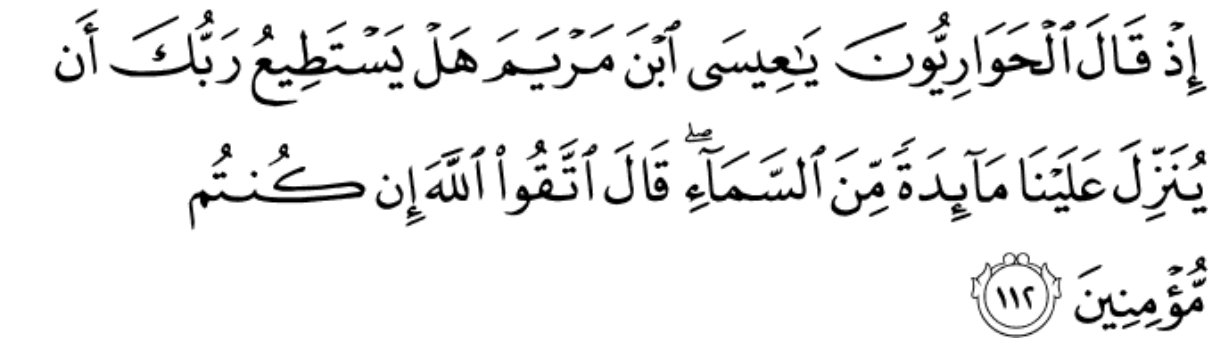

5-112. (Rappelle-toi le moment) où les Apôtres dirent : « Ô Jésus, fils de Marie, se peut-il que ton Seigneur fasse descendre sur nous du ciel une table servie ? » Il leur dit : « Craignez plutôt Allah, si vous êtes croyants. »

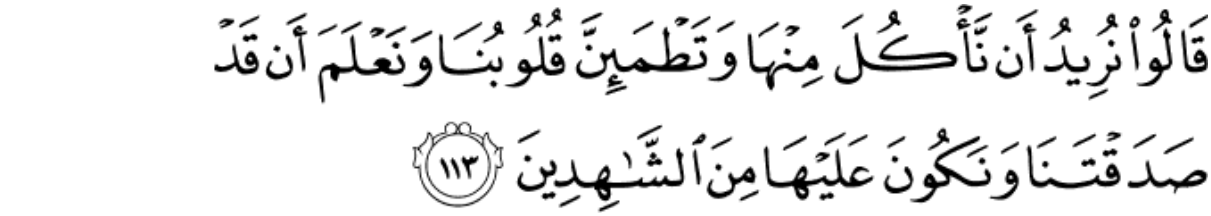

5-113. Ils dirent : « Nous voulons en manger, rassurer ainsi nos cœurs, savoir que tu nous as réellement dit la vérité et en être parmi les témoins. »

قَالَ عِيسَى ٱبْنُ مَرْيَمَ ٱللَّهُمَّ رَبَّنَآ أَنزِلْ عَلَيْنَا مَآئِدَةً مِّنَ ٱلسَّمَآءِ تَكُونُ لَنَا عِيدًا لِّأَوَّلِنَا وَءَاخِرِنَا وَءَايَةً مِّنكَ ۖ وَٱرْزُقْنَا وَأَنتَ خَيْرُ ٱلرَّٰزِقِينَ ﴿١١٤﴾

5-114. « Ô Allah, notre Seigneur, dit Jésus, fils de Marie, fais descendre du ciel sur nous une table servie qui soit une fête pour nous, pour le premier d'entre nous, comme pour le dernier, ainsi qu'un signe de Ta part. Nourris-nous : Tu es le meilleur des nourrisseurs. »

قَالَ ٱللَّهُ إِنِّى مُنَزِّلُهَا عَلَيْكُمْ ۖ فَمَن يَكْفُرْ بَعْدُ مِنكُمْ فَإِنِّىٓ أُعَذِّبُهُۥ عَذَابًا لَّآ أُعَذِّبُهُۥٓ أَحَدًا مِّنَ ٱلْعَٰلَمِينَ ﴿١١٥﴾

5-115. « Oui, dit Allah, Je la ferai descendre sur vous. Mais ensuite, quiconque d'entre vous refuse de croire, Je le châtierai d'un châtiment dont Je ne châtierai personne d'autre dans l'univers. »

C'est-à-dire, souviens-toi de la bénédiction que Je t'ai accordée, lorsque J'ai fait en sorte que des gens te suivent et t'aident, et que J'ai inspiré les disciples et insufflé dans leurs cœurs la foi en Moi et la croyance en Mon Messager, ou lorsque Je leur ai transmis l'inspiration par tes lèvres, c'est-à-dire que Je leur ai ordonné par le biais de la révélation qui t'est parvenue de la part d'Allah, et ils y ont répondu, se sont soumis et dit : « **Nous croyons en Allah ; témoignez que nous sommes musulmans**. »

Ils ont ainsi combiné l'Islam extérieur, la soumission et les bonnes actions, avec une foi intérieure qui affranchit de l'hypocrisie et de la faiblesse de la foi.

Les disciples étaient des aides, comme Allah, à Lui les Louanges et la Gloire, nous dit :
« **Ô vous qui avez cru ! Soyez les alliés d'Allah, à l'instar de ce que Jésus fils de Marie a dit aux apôtres : « Qui sont mes alliés (pour la cause) d'Allah ? » - Les apôtres dirent : « Nous sommes les alliés d'Allah**. » (Sourate As-Saff 61 : 14)

« **(Rappelle-toi le moment) où les Apôtres dirent : « Ô Jésus, fils de Marie, se peut-il que ton Seigneur fasse descendre sur nous du ciel une table servie ? »** » C'est-à-dire une table sur laquelle

se trouvait de la nourriture. Cela ne découlait d'aucun doute de leur part quant à la puissance d'Allah ou à Sa capacité d'agir. Il s'agissait plutôt d'une demande polie.

Puisque demander des signes et des miracles par défi est contraire à la vraie foi, les paroles des disciples pourraient donner l'impression qu'il s'agissait d'un défi. C'est pourquoi 'Issa ('aleyhi salam) les réprimanda en disant : « **Craignez Allah, si vous êtes vraiment croyants** ! » Car la foi du croyant le pousse à craindre constamment Allah et à se conformer à Ses commandements ; il ne réclame donc pas de signes dont il ignore les conséquences.

Mais les disciples affirmèrent que leur intention n'était pas telle ; au contraire, elle était bonne, car cela répondait à un besoin. C'est pourquoi « **Ils dirent : Nous voulons en manger** » cela indique qu'ils en avaient besoin « **et rassurer ainsi nos cœurs** » avec foi, lorsque nous verrons le signe de nos propres yeux. Ainsi, la foi se fonde sur la certitude de la vue, tout comme auparavant elle se fondait sur la certitude de la connaissance. Cela est semblable au cas où Ibrahim al-Khalil ('aleyhi salam) demanda à son Seigneur de lui montrer comment Il ressusciterait les morts :
« **Allah dit : « Ne crois-tu pas encore ? » « Si ! dit Abraham ; mais que mon cœur soit rassuré. »** » (Al-Baqarah 2 : 260)

Les gens ont besoin d'accroître sans cesse leur savoir, leur certitude et leur foi ; c'est pourquoi ils dirent nous voulons savoir « **que tu nous as réellement dit la vérité**. » (5 : 113). Autrement dit, nous voulons savoir que ce que tu as apporté est bien vrai.
« …**et en être parmi les témoins**, » afin que cela serve un certain intérêt pour ceux qui viendront après nous ; nous en témoignerons pour vous et ainsi une preuve supplémentaire sera établie.

Lorsque 'Issa ('aleyhi salam) entendit cela et comprit leur intention, il répondit à leur demande en disant : « « **Ô Allah, notre Seigneur, fais descendre du ciel sur nous une table servie qui soit une fête pour nous, pour le premier d'entre nous, comme pour le dernier, ainsi qu'un signe de Ta part**, » c'est-à-dire que le moment de sa descente soit une fête et une occasion spéciale, commémorant ce grand signe, afin qu'il soit rappelé et non oublié avec le passage du temps.

De la même manière, Allah, à Lui les Louanges et la Gloire, a fait des fêtes et des occasions spéciales des musulmans une commémoration de Ses signes et un rappel de la voie des Messagers, de leur droit chemin et de Sa générosité et de Sa grâce envers eux.

« **Nourris-nous : Tu es le meilleur des nourrisseurs**, » c'est-à-dire, fais en une provision pour nous.

'Issa ('aleyhi salam) a demandé qu'elle soit envoyée afin qu'elle serve ces deux objectifs : l'objectif religieux d'être un signe permanent et l'objectif mondain d'apporter des provisions.

« **Oui, dit Allah, Je la ferai descendre sur vous. Mais ensuite, quiconque d'entre vous refuse de croire, Je le châtierai d'un châtiment dont Je ne châtierai personne d'autre dans l'univers** » car il est témoin de ce signe merveilleux, et pourtant il mécroit par obstination et par vilénie ; ainsi il mérite le châtiment douloureux et les conséquences sévères.

Il faut bien comprendre que même si Allah a promis de la faire descendre et qu'Il leur a adressé cet avertissement s'ils ne croyaient pas, Il n'a pas dit qu'il l'avait envoyé. Il se peut qu'Il ne l'ait pas révélé parce qu'ils ont décidé de ne pas le choisir. Ceci est suggéré par le fait qu'il n'en est pas question dans l'Injil. (Évangile) que possèdent les chrétiens. Ou bien, il se peut qu'elle ait été descendu comme Allah l'avait promis, car Allah ne manque jamais à Ses promesses, et que son absence dans leur Injil soit due au fait qu'il faisait partie des passages qu'ils ont oubliés. Ou encore, il se peut qu'il n'ait jamais été mentionné dans l'Injil ; il s'agirait alors d'une information transmise oralement de génération en génération, et qu'Allah n'ait donc pas jugé nécessaire de l'y inclure. Cette interprétation est corroborée par les paroles « **et en être parmi les témoins**. » (5 : 113). Et Allah est plus Savant.

وَإِذْ قَالَ ٱللَّهُ يَٰعِيسَى ٱبْنَ مَرْيَمَ ءَأَنتَ قُلْتَ لِلنَّاسِ ٱتَّخِذُونِي وَأُمِّيَ
إِلَٰهَيْنِ مِن دُونِ ٱللَّهِ ۖ قَالَ سُبْحَٰنَكَ مَا يَكُونُ لِيٓ أَنْ أَقُولَ مَا لَيْسَ لِي
بِحَقٍّ ۚ إِن كُنتُ قُلْتُهُۥ فَقَدْ عَلِمْتَهُۥ ۚ تَعْلَمُ مَا فِي نَفْسِي وَلَآ أَعْلَمُ مَا فِي
نَفْسِكَ ۚ إِنَّكَ أَنتَ عَلَّٰمُ ٱلْغُيُوبِ ﴿١١٦﴾

5-116. (Rappelle-leur) le moment où Allah dira : « Ô Jésus, fils de Marie, est-ce toi qui as dit aux gens : « Prenez-moi, ainsi que ma mère, pour deux divinités en dehors d'Allah ? » Il dira : « Gloire et pureté à Toi ! Il ne m'appartient pas de déclarer ce que je n'ai pas le droit de dire ! Si je l'avais dit, Tu l'aurais su, certes. Tu sais ce qu'il y a en moi, et je ne sais pas ce qu'il y a en Toi. Tu es, en vérité, le grand connaisseur de tout ce qui est inconnu.

مَا قُلْتُ لَهُمْ إِلَّا مَآ أَمَرْتَنِي بِهِۦٓ أَنِ ٱعْبُدُوا۟ ٱللَّهَ رَبِّى وَرَبَّكُمْ ۚ وَكُنتُ
عَلَيْهِمْ شَهِيدًا مَّا دُمْتُ فِيهِمْ ۖ فَلَمَّا تَوَفَّيْتَنِى كُنتَ أَنتَ ٱلرَّقِيبَ عَلَيْهِمْ ۚ
وَأَنتَ عَلَىٰ كُلِّ شَىْءٍ شَهِيدٌ ﴿١١٧﴾

5-117. Je ne leur ai dit que ce que Tu m'avais commandé, (à savoir) : « Adorez Allah, mon Seigneur et votre Seigneur. » Et je fus témoin contre eux aussi longtemps que je fus parmi eux. Puis quand Tu m'as rappelé, c'est Toi qui fus leur observateur attentif. Et Tu es témoin de toute chose.

إِن تُعَذِّبْهُمْ فَإِنَّهُمْ عِبَادُكَ ۖ وَإِن تَغْفِرْ لَهُمْ فَإِنَّكَ أَنتَ ٱلْعَزِيزُ
ٱلْحَكِيمُ ﴿١١٨﴾

5-118. Si Tu les châties, ils sont Tes serviteurs. Et si Tu leur pardonnes, c'est Toi le Puissant, le Sage. »

قَالَ ٱللَّهُ هَٰذَا يَوْمُ يَنفَعُ ٱلصَّٰدِقِينَ صِدْقُهُمْ ۚ لَهُمْ جَنَّٰتٌ تَجْرِى مِن تَحْتِهَا
ٱلْأَنْهَٰرُ خَٰلِدِينَ فِيهَآ أَبَدًا ۚ رَّضِىَ ٱللَّهُ عَنْهُمْ وَرَضُوا۟ عَنْهُ ۚ ذَٰلِكَ ٱلْفَوْزُ ٱلْعَظِيمُ ﴿١١٩﴾

5-119. Allah dira : « Voilà le jour où leur véracité va profiter aux véridiques : ils auront des Jardins sous lesquels coulent les ruisseaux pour y demeurer éternellement. » Allah les a agréés et eux L'ont agréé. Voilà l'énorme succès.

لِلَّهِ مُلْكُ ٱلسَّمَٰوَٰتِ وَٱلْأَرْضِ وَمَا فِيهِنَّ ۚ وَهُوَ عَلَىٰ كُلِّ شَىْءٍ قَدِيرٌ ﴿١٢٠﴾

5-120. À Allah seul appartient le royaume des cieux, de la terre et de ce qu'ils renferment. Et Il est Omnipotent.

Ceci est une réprimande adressée aux chrétiens qui affirmaient qu'Allah était le troisième de trois (Trinité). Allah l'a mentionné à 'Issa, qui a désavoué leur opinion et a dit : « **Gloire et pureté à Toi** ! » Tu es Exalté bien au-dessus de cette notion répréhensible et de ce qui ne Te sied pas. « **Il ne m'appartient pas de déclarer ce que je n'ai pas le droit de dire**. » Autrement dit, je ne dois pas, et

il ne m'est pas convenable, de dire quelque chose que je ne suis pas qualifié pour dire. Aucun être créé, ni les anges proches d'Allah, ni les Prophètes envoyés, ni quiconque, n'a le droit ou la qualification pour être considéré comme divin. Ils sont tous des serviteurs soumis, de pauvres créatures assujetties, dépendantes et impuissantes.

« **Si je l'avais dit, Tu l'aurais su, certes. Tu sais ce qu'il y a en moi, et je ne sais pas ce qu'il y a en Toi** » car tu sais mieux que quiconque ce que j'ai fait

« **Tu es, en vérité, le grand connaisseur de tout ce qui est inconnu**. » Ceci illustre la parfaite courtoisie du Messie lorsqu'il s'adresse à son Seigneur. Il ne dira pas « Je n'ai rien dit de tel » ; il affirme n'avoir jamais rien dit de contraire à son rôle de Messager, ce qui est impossible, et il déclare que son Seigneur est absolument au-dessus de cela, renvoyant la connaissance à Celui qui connaît l'invisible et le visible.

Il énonce ensuite clairement ce qu'il a dit aux Enfants d'Isra-il :
« **Je ne leur ai dit que ce que Tu m'avais commandé** » ; je n'étais qu'un serviteur suivant Tes instructions, et non en contestant Ta divinité.
« **(À savoir) : « Adorez Allah, mon Seigneur et votre Seigneur. »** » Autrement dit, je leur ai ordonné d'adorer Allah seul et de Lui vouer une dévotion sincère, ce qui implique l'interdiction de me prendre, ainsi que ma mère, comme deux divinités en dehors d'Allah. Cela signifie également que je suis un serviteur soumis à Son autorité ; de même qu'Il est votre Seigneur, Il est aussi mon Seigneur.

« **Et je fus témoin contre eux aussi longtemps que je fus parmi eux** » c'est-à-dire, j'ai été témoin de ceux qui ont suivi ce commandement et de ceux qui ne l'ont pas fait. « **Puis quand Tu m'as rappelé, c'est Toi qui fus leur observateur attentif** » c'est-à-dire que Tu connaissais ce qui était dans leurs cœurs et leurs esprits « **et Tu es Témoin de toutes choses**, » car Tu sais, entends et vois toutes choses ; Ta connaissance, Ton ouïe et Ta vision embrassent tout ce qui existe, et Tu rétribueras Tes serviteurs en fonction de ce que Tu sais d'eux, en bien comme en mal.

« **Si Tu les châties, ils sont Tes serviteurs**. » Tu es plus miséricordieux envers eux qu'ils ne le sont envers eux-mêmes, et Tu connais mieux leur situation. S'ils n'étaient pas rebelles, Tu ne les punirais pas.
« **Et si Tu leur pardonnes, c'est Toi le Puissant, le Sage**, » c'est-à-dire que Ton pardon découle de Ta pleine puissance et de Ton pouvoir absolu ; ceci n'est pas comme celui qui pardonne et oublie parce qu'il en est incapable et n'a aucun pouvoir, car c'est par Ta sagesse que Tu pardonnes à celui qui prend les mesures qui le rendent digne du pardon.

« **Allah dira**, » expliquant le sort de Ses serviteurs le Jour de la Résurrection, et qui parmi eux triomphera et qui sera damné, qui sera malheureux et qui sera béni : « **Voilà le jour où les véridiques bénéficieront de leur sincérité**. » Les véridiques sont ceux qui ont agi avec droiture, dont les intentions étaient conformes au droit chemin et à la véritable guidance. Le Jour de la Résurrection, ils récolteront les fruits de cette sincérité, lorsqu'Allah les fera asseoir avec honneur en présence d'un Souverain Puissant :
« …**dans un séjour de vérité, auprès d'un Souverain Omnipotent**. » (Al-Qamar 54 : 55).

C'est pourquoi Allah dit : « **ils auront des Jardins sous lesquels coulent les ruisseaux pour y demeurer éternellement.» Allah les a agréés et eux L'ont agréé. Voilà le triomphe suprême**. » Quant aux menteurs, ils subiront le sort inverse : ils subiront les conséquences néfastes de leurs mensonges et de leurs contrevérités, et ils récolteront les fruits pernicieux de leurs actes.

« **À Allah seul appartient le royaume des cieux, de la terre et de ce qu'ils renferment**, » car Il en est le Créateur et Il les contrôle par Sa volonté et Son décret. C'est pourquoi Il dit : « **Et Il est Omnipotent**. » Rien ne Lui échappe ; toute chose est soumise à Sa volonté et à Son commandement.

Ceci conclut le commentaire de la Sourate al-Ma'idah.
Louange à Allah, et que la paix et les bénédictions d'Allah soient abondamment sur le Prophète Muhammad, sa famille et ses Compagnons jusqu'au Jour du Jugement.

06

Sourate Al-An'am

Les Bestiaux[1]

(Makki sauf versets 20, 23, 91, 93, 114, 151-153 Madani)

165 versets

Révélation N°55

بِسْمِ اللَّهِ الرَّحْمَٰنِ الرَّحِيمِ

Au nom d'Allah, le Tout Miséricordieux, le Très Miséricordieux.

ٱلْحَمْدُ لِلَّهِ ٱلَّذِى خَلَقَ ٱلسَّمَٰوَٰتِ وَٱلْأَرْضَ وَجَعَلَ ٱلظُّلُمَٰتِ وَٱلنُّورَ ۖ ثُمَّ ٱلَّذِينَ كَفَرُوا۟ بِرَبِّهِمْ يَعْدِلُونَ ﴿١﴾

6-1. Louange à Allah qui a créé les cieux et la terre, et établi les ténèbres et la lumière. Pourtant, les mécréants donnent des égaux à leur Seigneur.

هُوَ ٱلَّذِى خَلَقَكُم مِّن طِينٍ ثُمَّ قَضَىٰٓ أَجَلًا ۖ وَأَجَلٌ مُّسَمًّى عِندَهُۥ ۖ ثُمَّ أَنتُمْ تَمْتَرُونَ ﴿٢﴾

6-2. C'est Lui qui vous a créés d'argile ; puis il vous a décrété un terme, et il y a un terme fixé auprès de Lui. Pourtant, vous doutez encore !

Ici, Allah, qu'Il soit Glorifié et Exalté, nous dit qu'il faut Le louer pour Ses attributs parfaits, pour Sa grandeur et Sa majesté en général et pour les attributs mentionnés ici en particulier. Il Se loue pour avoir créé les cieux et la terre, qui sont le signe de Sa puissance parfaite, et pour Son immense science

[1] Titre tiré des versets 136, 138, 139 et 142. Le terme désigne exclusivement les bêtes suivantes: les moutons, les chèvres, les bœufs et les chameaux.

et Sa miséricorde, Son immense sagesse, son caractère unique en tant que détenteur du pouvoir de création et de contrôle, et pour avoir créé les ténèbres et la lumière.

Cela inclut tout ce qui est visible ou tangible, comme la nuit et le jour, le soleil et la lune, ainsi que tout ce qui est métaphorique ou intangible, comme les ténèbres de l'ignorance, le doute, le polythéisme, le péché et l'insouciance, et la lumière de la connaissance, de la foi, de la certitude et de l'obéissance.

Tout cela constitue une preuve définitive qu'Il, Exalté soit-Il, est le Seul digne d'adoration et de dévotion sincère.

Pourtant, malgré ces preuves évidentes, « **pourtant, les mécréants donnent des égaux à leur Seigneur**. » C'est-à-dire qu'ils Lui associent d'autres êtres et les adorent et les vénèrent au même titre que Lui, même s'ils ne les considèrent pas comme égaux à Allah en aucun aspect de la perfection ; au contraire, ils les jugent faibles et impuissants, déficients à tous égards.

« **C'est Lui qui vous a créés d'argile** » c'est-à-dire, lorsqu'Il a créé votre substance et a créé votre père Adam (‘aleyhi salam)
« …**puis il vous a décrété un terme** » C'est-à-dire qu'Il a ordonné la durée de votre séjour dans ce monde, durant laquelle vous goûteriez à ses délices et seriez éprouvés et mis à l'épreuve par ce qu'Il vous a envoyé de Ses Messagers :
« **Celui qui a créé la mort et la vie afin de vous éprouver (et de savoir) qui de vous est le meilleur en œuvre**… » (Al-Moulk 67 : 2)

- Et Il accorda la vie assez longtemps pour que quiconque veuille bien y prêter attention.
« …**et il y a un terme fixé auprès de Lui** » c'est-à-dire l'au-delà, vers lequel les gens passent de ce monde, où Il les rétribuera pour leurs actes, bons et mauvais.
« **Pourtant** » malgré cette explication et cette preuve définitive, « **vous doutez encore**, » c'est-à-dire que vous doutez de la promesse et de la menace d'Allah, et de la rétribution des actes le Jour de la Résurrection.

Allah mentionne les ténèbres dans :
« **Louange à Allah qui a créé les cieux et la terre, et établi les ténèbres et la lumière**… » (6 : 1) au pluriel (dans l'arabe original, *zouloumât*) car il existe de nombreux types différents de ténèbres. Mais Il mentionne la lumière au singulier, car le chemin qui mène à Allah est unique, et non multiple. C'est le chemin qui exige la connaissance de la vérité et sa mise en pratique, comme Il le dit :

« Et voilà Mon chemin dans toute sa rectitude, suivez-le donc; et ne suivez pas les sentiers qui vous écartent de Sa voie. » Voilà ce qu'Il vous enjoint. Ainsi atteindrez-vous la piété. » (Al-An'âm 6 : 153)

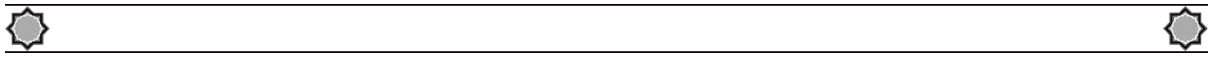

وَهُوَ ٱللَّهُ فِي ٱلسَّمَٰوَٰتِ وَفِي ٱلْأَرْضِ ۖ يَعْلَمُ سِرَّكُمْ وَجَهْرَكُمْ وَيَعْلَمُ مَا
تَكْسِبُونَ ﴿٣﴾

6-3. Et Lui, Il est Allah dans les cieux et sur la terre. Il connaît ce que vous cachez en vous et ce que vous divulguez et Il sait ce que vous acquérez.

Autrement dit, Il est le seul digne d'adoration dans les cieux et sur la terre. Les habitants des cieux et de la terre : les anges qui Lui sont proches, les Prophètes, les Messagers, les *siddiqoun* (véridiques), les martyrs et les justes sont les serviteurs de leur Seigneur, soumis à Sa grandeur et à Sa puissance et Sa majesté.

Il sait ce que vous cachez et ce que vous révélez, et Il sait ce que vous acquérez ; alors, prenez garde à Lui désobéir, efforcez-vous d'accomplir des actes justes qui vous rapprocheront de Lui et de Sa miséricorde, et prenez garde à tout acte qui vous éloignera de Lui et de Sa miséricorde.

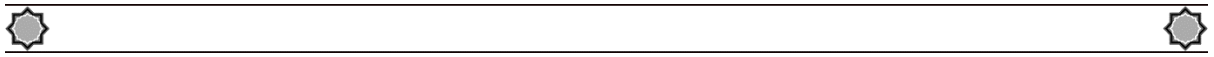

وَمَا تَأْتِيهِم مِّنْ ءَايَةٍ مِّنْ ءَايَٰتِ رَبِّهِمْ إِلَّا كَانُوا۟ عَنْهَا مُعْرِضِينَ ﴿٤﴾

6-4. Et il ne leur vient aucun des signes d'entre les signes de leur Seigneur, sans qu'ils ne s'en détournent.

فَقَدْ كَذَّبُوا۟ بِٱلْحَقِّ لَمَّا جَآءَهُمْ ۖ فَسَوْفَ يَأْتِيهِمْ أَنۢبَٰٓؤُا۟ مَا كَانُوا۟ بِهِۦ
يَسْتَهْزِءُونَ ﴿٥﴾

6-5. Ils traitent de mensonge la vérité quand celle-ci leur vient. Mais ils vont avoir des nouvelles de ce dont ils se moquent.

أَلَمْ يَرَوْا كَمْ أَهْلَكْنَا مِن قَبْلِهِم مِّن قَرْنٍ مَّكَّنَّاهُمْ فِي الْأَرْضِ مَا لَمْ
نُمَكِّن لَّكُمْ وَأَرْسَلْنَا السَّمَاءَ عَلَيْهِم مِّدْرَارًا وَجَعَلْنَا الْأَنْهَارَ تَجْرِي مِن
تَحْتِهِمْ فَأَهْلَكْنَاهُم بِذُنُوبِهِمْ وَأَنشَأْنَا مِن بَعْدِهِمْ قَرْنًا آخَرِينَ ﴿٦﴾

6-6. N'ont-ils pas vu combien de générations, avant eux, Nous avons détruites, auxquelles Nous avions donné pouvoir sur terre, bien plus que ce que Nous vous avons donnés ? Nous avions envoyé, sur eux, du ciel, la pluie en abondance, et Nous avions fait couler des rivières à leurs pieds. Puis Nous les avons détruites, pour leurs péchés ; et Nous avons créé après eux, une nouvelle génération.

Ici, Allah, Exalté et Loué soit-Il, nous montre comment les polythéistes se détournent et combien leur rejet et leur opposition sont intenses, et que les signes ne leur ont été d'aucun profit, jusqu'à ce que le châtiment s'abatte sur eux.

« **Et il ne leur vient aucun des signes d'entre les signes de leur Seigneur**, » désignant ainsi la preuve de manière définitive et les invitant à la suivre et à l'accepter.
« …**sans qu'ils ne s'en détournent** » et n'y prêtent pas attention ni ne l'écoutent, car ils sont distraits par autre chose et ils lui tournent le dos.

« **Ils traitent de mensonge la vérité quand celle-ci leur vient**. » La vérité mérite d'être suivie, et ils auraient dû remercier Allah de la leur avoir rendue accessible et de la leur avoir apportée. Mais ils ont agi à l'inverse de ce qu'il convenait de faire et méritent ainsi un châtiment sévère.

« **Mais bientôt, ils vont avoir des nouvelles de ce dont ils se moquent**. » C'est-à-dire qu'ils verront que ce dont ils se sont moqués est vrai, et Allah mettra en lumière leurs mensonges et leurs inventions, ainsi que et leurs moqueries à l'égard de la Résurrection, du Paradis et de l'enfer. C'est pourquoi, lorsque viendra le Jour de la Résurrection, il sera dit aux menteurs :
« **Voilà le feu que vous traitiez de mensonge**. » (At-Tour 52 : 14)

Et Allah, à Lui les Louanges et la Gloire, dit :
« Et ils jurent par Allah en prononçant leurs serments les plus solennels : « Allah ne ressuscitera pas celui qui meurt. » Bien au contraire ! C'est une promesse véritable [de Sa part], mais la plupart des gens ne le savent pas. (Il les ressuscitera) afin qu'Il leur expose clairement ce

en quoi ils divergeaient, et pour que ceux qui ont mécru sachent qu'ils ont été des menteurs. » (An-Nahl 16 : 38-39)

Puis Allah leur ordonne de tirer les leçons des nations précédentes :
« **N'ont-ils pas vu combien de générations, avant eux, Nous avons détruites,** » c'est-à-dire combien de nations incrédules successives Nous avons détruites, et Nous leur avons accordé un répit avant cela, « **auxquelles Nous avions donné pouvoir sur terre, bien plus que ce que Nous vous avons donnés** » ces peuples, en termes de richesse, de fils et d'une vie de facilité et de luxe.

« **Nous avions envoyé, sur eux, du ciel, la pluie en abondance, et Nous avions fait couler des rivières à leurs pieds**, » qui leur ont produit tout ce qu'Allah voulait en récoltes et en fruits, dont ils se sont délectés et qu'ils ont mangé à leur guise. Mais ils n'ont pas remercié Allah pour Ses bienfaits ; au contraire, ils se sont attachés à leurs caprices et à leurs désirs et se sont laissés distraire par toutes sortes de plaisirs physiques.

Les Messagers leur apportèrent des preuves évidentes, mais ils n'y crurent pas ; au contraire, ils les rejetèrent et les renièrent. C'est pourquoi Allah les anéantit à cause de leurs péchés et suscita après eux d'autres nations.

C'est ainsi qu'Allah Exalté a traité les générations passées et suivantes, tirez donc une leçon de ceux dont Allah vous a raconté l'histoire.

وَلَوْ نَزَّلْنَا عَلَيْكَ كِتَٰبًا فِى قِرْطَاسٍ فَلَمَسُوهُ بِأَيْدِيهِمْ لَقَالَ ٱلَّذِينَ كَفَرُوٓا۟ إِنْ هَٰذَآ إِلَّا سِحْرٌ مُّبِينٌ ﴿٧﴾

6-7. Même si Nous avions fait descendre sur toi (Muhammad) un Livre en papier qu'ils pouvaient toucher de leurs mains, ceux qui ne croient pas auraient certainement dit : « Ce n'est que de la magie évidente ! »

وَقَالُوا۟ لَوْلَآ أُنزِلَ عَلَيْهِ مَلَكٌ ۖ وَلَوْ أَنزَلْنَا مَلَكًا لَّقُضِىَ ٱلْأَمْرُ ثُمَّ لَا يُنظَرُونَ ﴿٨﴾

6-8. Et ils disent : « Pourquoi n'a-t-on pas fait descendre sur lui (Muhammad) un Ange ? » Si Nous avions fait descendre un Ange, c'eût été, sûrement, affaire faite ; puis on ne leur eût point donné de délai.

وَلَوْ جَعَلْنَٰهُ مَلَكًا لَّجَعَلْنَٰهُ رَجُلًا وَلَلَبَسْنَا عَلَيْهِم مَّا يَلْبِسُونَ ﴿٩﴾

6-9. Si Nous avions désigné un Ange [comme prophète], Nous aurions fait de lui un homme et Nous leur aurions causé la même confusion que celle dans laquelle ils sont.

Ici, Allah dit à Son Messager (sallallahou 'aleyhi wa sallam) combien les mécréants sont obstinés et que leur rejet n'est pas dû à une quelconque lacune dans le message que tu as apporté, ni à une ignorance de la vérité ; mais plutôt à une mauvaise action et à une obstination contre lesquelles tu n'as aucun pouvoir.

« **Même si Nous avions fait descendre sur toi (Muhammad) un Livre en papier qu'ils pouvaient toucher de leurs mains,** » et en aient été certains (les mécréants) qui, par défi et arrogance, ont mécru, diront encore : « **Ce n'est que de la magie évidente** ! »

Quelle preuve plus éclatante pourrait-il y avoir que cette évidence ? Pourtant, ce sont là leurs paroles odieuses car ils rejettent ce qu'ils ont touché de leurs propres mains ce que nul ne saurait rejeter doté d'un tant soit peu d'intelligence.

« **Ils disent**, » par entêtement fondé sur l'ignorance et le manque de raisonnement : «**Pourquoi n'a-t-on pas fait descendre sur lui (Muhammad) un Ange** ?, » autrement dit : pourquoi aucun ange n'a-t-il été envoyé avec Muhammad (sallallahou 'aleyhi wa sallam) pour le soutenir et l'aider dans sa mission ? Ils affirmaient cela sous prétexte qu'il était humain et que le message d'Allah ne pouvait parvenir qu'à travers les anges.

Allah dit, soulignant Sa miséricorde et Sa bienveillance envers Ses serviteurs, lorsqu'Il leur a envoyé un Messager humain issu de leur nombre, afin que leur foi soit fondée sur la connaissance, la compréhension et la croyance en l'invisible :
« **Si Nous avions fait descendre un Ange** » porteur du message, la foi ne proviendrait pas de la connaissance de la vérité, mais plutôt de la vision de quelque chose de visible qui, en soi, est inutile.

Cela s'applique même s'ils croient. Mais il est fort probable qu'ils ne croient pas, et s'ils ne croient pas, l'affaire est close : le châtiment sera hâté et ils n'auront aucun répit car c'est ainsi qu'Allah traite ceux qui exigent des preuves puis ne croient pas.

C'est pourquoi envoyer des messagers humains avec des preuves claires, ce qu'Allah sait être dans l'intérêt supérieur des gens et plus bienveillant envers eux, tout en accordant un répit aux mécréants et aux négateurs, est meilleur et plus bénéfique pour eux.

Leur demande d'envoyer un ange leur serait néfaste, s'ils le savaient. De plus, même si un Ange leur était envoyé, ils ne pourraient rien apprendre de lui, car cela leur serait insupportable.

« **Si Nous avions désigné un Ange [comme Prophète], Nous aurions fait de lui un homme**, » Nous l'aurions fait apparaître sous forme humaine car la sagesse ne saurait dicter autrement.

« …**et Nous leur aurions causé la même confusion que celle dans laquelle ils sont**, » c'est-à-dire que la question serait restée confuse pour eux, car ils se sont embrouillés eux-mêmes en fondant leur argumentation sur ce principe confus, ce qui ne fait qu'obscurcir davantage la vérité.

Lorsque la vérité leur parvint de manière appropriée, cela ne contribua pas à leur bon cheminement, même si d'autres en furent guidés. C'était leur faute, car ils s'étaient fermés la porte du bon chemin et avaient ouvert celle de l'égarement.

وَلَقَدِ ٱسْتُهْزِئَ بِرُسُلٍ مِّن قَبْلِكَ فَحَاقَ بِٱلَّذِينَ سَخِرُوا۟ مِنْهُم
مَّا كَانُوا۟ بِهِۦ يَسْتَهْزِءُونَ ﴿١٠﴾

6-10. Certes, on s'est moqué de Messagers avant toi, mais ceux qui se sont raillés d'eux, leur propre raillerie les enveloppa.

قُلْ سِيرُوا۟ فِى ٱلْأَرْضِ ثُمَّ ٱنظُرُوا۟ كَيْفَ كَانَ عَٰقِبَةُ
ٱلْمُكَذِّبِينَ ﴿١١﴾

6-11. Dis : « Parcourez la terre et regardez ce qu'il est advenu de ceux qui traitaient la vérité de mensonge. »

Ici, Allah console Son Messager (sallallahou 'aleyhi wa sallam), l'exhorte à la patience et Il adresse un avertissement et une menace à Ses ennemis :
« **Certes, on s'est moqué de Messagers avant toi** » lorsqu'ils ont apporté des preuves évidentes à leurs nations, mais celles-ci n'y ont pas cru et se sont moquées d'eux et de ce qu'ils avaient apporté. Allah les a donc anéantis pour cette mécréance et ce rejet, et Il leur a infligé le châtiment qu'ils méritaient.

« …**mais ceux qui se sont raillés d'eux, leur propre raillerie les enveloppa**. » Prenez donc garde, ô mécréants, de peur que si vous persistiez à rejeter le message, vous ne subissiez le même sort qu'eux.

Si vous en doutez, parcourez le pays et voyez le sort réservé aux négateurs, car vous ne trouverez que des peuples anéantis et des nations soumises à des châtiments exemplaires. Leurs demeures furent vidées et leurs terres désertées de toute joie. Le Souverain, le Vengeur, les a détruits, et les vestiges de leurs constructions sont devenus une leçon pour les perspicaces. Le voyage dont il est question ici est un voyage à la fois spirituel et physique, qui permet de tirer des enseignements ; se contenter de regarder sans rien apprendre est vain.

قُل لِّمَن مَّا فِي ٱلسَّمَٰوَٰتِ وَٱلْأَرْضِ ۖ قُل لِّلَّهِ ۚ كَتَبَ عَلَىٰ نَفْسِهِ
ٱلرَّحْمَةَ ۚ لَيَجْمَعَنَّكُمْ إِلَىٰ يَوْمِ ٱلْقِيَٰمَةِ لَا رَيْبَ فِيهِ ۚ ٱلَّذِينَ
خَسِرُوٓا۟ أَنفُسَهُمْ فَهُمْ لَا يُؤْمِنُونَ ﴿١٢﴾

6-12. Dis : « A qui appartient ce qui est dans les cieux et la terre ? » Dis : « À Allah ! » Il S'est à Lui-même prescrit la miséricorde. Il vous rassemblera, certainement, au Jour de la Résurrection : il n'y a pas de doute là-dessus. Ceux qui font leur propre perte sont ceux qui ne croient pas.

Ici, Allah Exalté dit à Son Prophète (sallallahou 'aleyhi wa sallam) :

« **Dis** » à ceux qui associent des partenaires à Allah, affirmant ainsi le concept de l'unicité d'Allah et les obligeant à y croire :
« **À qui appartient tout ce qui est dans les cieux et sur la terre** ? » C'est-à-dire, qui est le Créateur et le Souverain de tout cela, qui en a le contrôle ?
« **Dis** » leur : « **À Allah**. » Ils le reconnaîtront et ne le nieront pas. Ne devraient-ils donc pas reconnaître qu'Allah est le seul Souverain et le Maître, et ne devraient-ils pas Lui vouer leur adoration et affirmer Son unicité ?

« **Il S'est à Lui-même prescrit la miséricorde**, » c'est-à-dire que les mondes supérieurs et inférieurs sont soumis à Son autorité et à Son contrôle, et Il a étendu Sa miséricorde et Sa bonté sur tous ; Il les a enveloppés de Sa miséricorde et de Ses bénédictions, et Il s'est arrogé et a décrété que Sa miséricorde prévaut sur Sa colère, et que donner Lui est plus cher que retenir. Allah a ouvert les portes de la miséricorde à tous Ses serviteurs, à moins qu'ils ne les ferment eux-mêmes par le péché ; Il les a appelés à Sa miséricorde, à moins que leurs péchés et leurs fautes ne les empêchent de la rechercher.

« **Il vous rassemblera, certainement, au Jour de la Résurrection : il n'y a pas de doute là-dessus**. » C'est un serment de Sa part, et Il est le plus véridique. Il a établi des preuves et des témoignages clairs à cet égard, qui ont atteint le degré de certitude absolue.

Pourtant, les injustes ont persisté à rejeter cela et à nier le pouvoir d'Allah de ressusciter Sa création ; ils ont persisté dans leur désobéissance envers Lui et ont eu l'audace de ne pas croire en Lui. Ainsi, ils sont perdants dans ce monde et dans l'au-delà, et c'est pourquoi Il dit : « **Ceux qui font leur propre perte sont ceux qui ne croient pas**. »

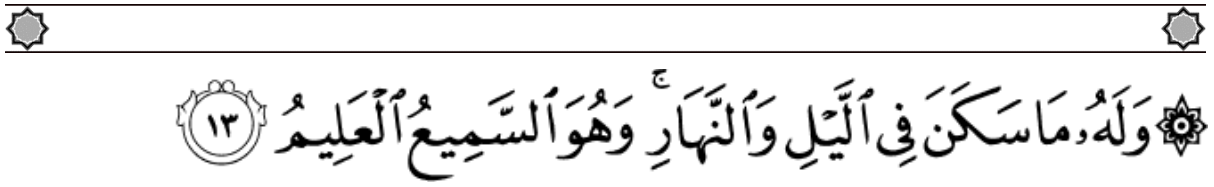

6-13. Et à Lui tout ce qui réside dans la nuit et le jour. C'est Lui qui est l'Audient, l'Omniscient.

قُلْ أَغَيْرَ ٱللَّهِ أَتَّخِذُ وَلِيًّا فَاطِرِ ٱلسَّمَٰوَٰتِ وَٱلْأَرْضِ وَهُوَ يُطْعِمُ وَلَا يُطْعَمُ ۗ قُلْ
إِنِّيٓ أُمِرْتُ أَنْ أَكُونَ أَوَّلَ مَنْ أَسْلَمَ ۖ وَلَا تَكُونَنَّ مِنَ
ٱلْمُشْرِكِينَ ﴿١٤﴾

6-14. Dis : « Devais-je prendre pour allié autre qu'Allah, le Créateur des cieux et de la terre ? » C'est Lui qui nourrit et personne ne Le nourrit. Dis : « On m'a commandé d'être le premier à me soumettre. » Et ne sois jamais du nombre des associateurs.

قُلْ إِنِّيٓ أَخَافُ إِنْ عَصَيْتُ رَبِّى عَذَابَ يَوْمٍ عَظِيمٍ ﴿١٥﴾

6-15. Dis : « Je crains, si je désobéis à mon Seigneur, le châtiment d'un jour redoutable. »

مَّن يُصْرَفْ عَنْهُ يَوْمَئِذٍ فَقَدْ رَحِمَهُۥ ۚ وَذَٰلِكَ ٱلْفَوْزُ ٱلْمُبِينُ ﴿١٦﴾

6-16. En ce jour, quiconque est épargné, c'est qu'[Allah] lui a fait miséricorde. Et voilà le succès éclatant.

وَإِن يَمْسَسْكَ ٱللَّهُ بِضُرٍّ فَلَا كَاشِفَ لَهُۥٓ إِلَّا هُوَ ۖ وَإِن يَمْسَسْكَ
بِخَيْرٍ فَهُوَ عَلَىٰ كُلِّ شَىْءٍ قَدِيرٌ ﴿١٧﴾

6-17. Et si Allah fait qu'un malheur te touche, nul autre que Lui ne peut l'enlever. Et s'Il fait qu'un bonheur te touche... c'est qu'Il est Omnipotent.

وَهُوَ ٱلْقَاهِرُ فَوْقَ عِبَادِهِۦ ۚ وَهُوَ ٱلْحَكِيمُ ٱلْخَبِيرُ ﴿١٨﴾

6-18. C'est Lui le Dominateur Suprême sur Ses serviteurs ; c'est Lui le Sage, le Parfaitement Connaisseur.

قُلْ أَىُّ شَىْءٍ أَكْبَرُ شَهَٰدَةً ۖ قُلِ ٱللَّهُ ۖ شَهِيدٌۢ بَيْنِى وَبَيْنَكُمْ ۚ وَأُوحِىَ إِلَىَّ هَٰذَا ٱلْقُرْءَانُ
لِأُنذِرَكُم بِهِۦ وَمَنۢ بَلَغَ ۚ أَئِنَّكُمْ لَتَشْهَدُونَ أَنَّ مَعَ ٱللَّهِ ءَالِهَةً أُخْرَىٰ ۚ قُل
لَّآ أَشْهَدُ ۚ قُلْ إِنَّمَا هُوَ إِلَٰهٌ وَٰحِدٌ وَإِنَّنِى بَرِىٓءٌ مِّمَّا تُشْرِكُونَ ﴿١٩﴾

6-19. Dis : « Qu'y a-t-il de plus grand en fait de témoignage ? » Dis : « Allah est témoin entre moi et vous ; et ce Qur'an m'a été révélé pour que je vous avertisse, par sa voie, vous et tous ceux qu'il atteindra. » Est-ce vous vraiment qui attestez qu'il y ait avec Allah d'autres divinités ? Dis : « Je n'atteste pas. » Dis [aussi] : « Il n'y a qu'une Divinité Unique. Et moi, je désavoue ce que vous (Lui) associez. »

ٱلَّذِينَ ءَاتَيْنَٰهُمُ ٱلْكِتَٰبَ يَعْرِفُونَهُۥ كَمَا يَعْرِفُونَ أَبْنَآءَهُمُ ٱلَّذِينَ خَسِرُوٓا۟
أَنفُسَهُمْ فَهُمْ لَا يُؤْمِنُونَ ﴿٢٠﴾

6-20. Ceux à qui Nous avons donné le Livre reconnaissent (le Messager Muhammad) comme ils reconnaissent leurs propres enfants. Ceux qui font leur propre perte sont ceux qui ne croient pas.

Cette Sourate expose et affirme l'unicité d'Allah (tawhid) en s'appuyant sur des preuves rationnelles et textuelles. Presque entièrement, elle traite du tawhid et réfute les arguments de ceux qui associent des associés à Allah et qui nient Son Messager (sallallahou 'aleyhi wa sallam).

Dans ces versets, Allah, Exalté et Loué soit-Il, affirme que Sa guidance devient claire et que les arguments de ceux qui Lui associent des partenaires sont réfutés.

Il nous dit qu' « **à Lui** » Exalté et Loué soit-Il, **« (appartient) tout ce qui réside dans la nuit et le jour**. » Cela concerne toutes les créatures : humains, djinns, anges, animaux et objets inanimés. Tous sont créés par Allah et sous Son contrôle ; ils sont asservis et soumis à leur Seigneur Tout-Puissant, le Dominateur, le Maître.

Est-il donc juste, d'un point de vue rationnel ou selon n'importe quel texte, que l'un de ces serviteur vénère quelque chose qui ne peut lui apporter aucun bienfait ni le protéger d'aucun mal, et s'abstienne de consacrer son culte au Créateur, au Maître, au Souverain, qui Seul possède le pouvoir de faire du bien ou de nuire ?

Ou bien est-ce que la raison et la nature humaine nous incitent à vouer un culte et un amour sincères à Allah seul, le Seigneur des mondes, et à concentrer notre crainte et notre espoir uniquement sur Lui ?

« **C'est Lui qui est l'Audient**, » qui entend toutes les voix, dans différentes langues, exprimant toutes sortes de besoins

« **L'Omniscient**. » Qui sait ce qui a été, ce qui sera, ce qui n'arrivera pas, et si cela devait arriver, comment cela arriverait ; Il est conscient de toutes choses, visibles et invisibles.

« **Dis** » à ceux qui associent des partenaires à Allah : « **Devais-je prendre pour allié autre qu'Allah** » parmi ces créatures impuissantes, pour me secourir et me soutenir ? Je ne prendrai personne d'autre que Lui pour me secourir et me soutenir car Il est le Créateur des cieux et de la terre ; c'est Lui qui les a créés et qui les gouverne.

« **Celui qui nourrit sans être nourri**, » c'est-à-dire Celui qui pourvoit à tous les besoins de la création sans en avoir besoin. Comment donc pourrais-je prendre pour protecteur quelqu'un d'autre que le Créateur, le Pourvoyeur, qui est libre de tout désir et digne de toute louange ?
« **Dis : « On m'a commandé d'être le premier à me soumettre, »** » en reconnaissant Son unicité, en me soumettant à Lui et en Lui obéissant. Je dois être le premier à le faire, en me conformant aux commandements de mon Seigneur.

« **Et ne sois jamais du nombre des associateurs**. » Autrement dit, il m'est également interdit d'être du nombre de ceux qui associent des partenaires à Allah, que ce soit en partageant leurs croyances, en les fréquentant ou en les rencontrant. C'est là le plus important de mes devoirs.

« **Dis : « Je crains, si je désobéis à mon Seigneur, le châtiment d'un jour funeste. »** » Car le péché d'associer des partenaires à Allah mérite l'éternité en Enfer et la colère du Tout-Puissant. Ce jour-là est celui dont il faut craindre le châtiment, car celui qui en est sauvé est véritablement fortuné et triomphant, tandis que celui qui n'en est pas sauvé est véritablement voué à la damnation et au malheur.

Une autre preuve de Son unicité réside dans le fait qu'Il est le seul à pouvoir dissiper les difficultés et apporter le bien et la facilité. C'est pourquoi Il dit : « **Et si Allah fait qu'un malheur te touche**, » comme la pauvreté, la maladie, les difficultés, le chagrin, les soucis et autres.
« **Nul autre que Lui ne peut l'enlever. Et s'Il fait qu'un bonheur te touche**... » ; s'Il vous comble de bienfaits, c'est qu'Il a pouvoir sur toute chose. Car Lui seul est Celui qui apporte le bien et le mal, et Lui seul est digne d'adoration et d'obéissance.

« **C'est Lui le Dominateur Suprême sur Ses serviteurs**, » et nul ne peut agir, bouger ou rester immobile sans sa volonté. Ni les rois ni personne d'autre ne peuvent échapper à Son contrôle et à Son autorité ; ils sont au contraire soumis à Son contrôle et à Son autorité. Puisqu'il est le Maître et que les autres sont dominés, Il est le seul digne d'adoration.

« **C'est Lui le Sage**, » dans ce qu'Il ordonne et interdit, dans Ses récompenses et Ses châtiments, dans ce qu'Il crée et décrète.

« **Le Parfaitement Connaisseur**. » Il connaît parfaitement ce qui est caché dans le cœur et l'esprit des hommes, et toutes les subtilités. Tout cela témoigne de Son unicité.
« **Dis** » leur (à eux) : après leur avoir indiqué le chemin de la guidance : « **Qu'y a-t-il de plus grand en fait de témoignage** » concernant ce grand principe ?
« **Dis : « Allah** » c'est-à-dire que le témoignage d'Allah a le plus de poids, car Il « **est témoin entre moi et vous**. » Il n'y a pas de témoignage plus grand que le Sien, et Il témoigne pour moi par Son approbation et Ses actes ; Il me soutient dans ce que je vous dis. Ceci est semblable au verset dans lequel Allah, à Lui les Louanges et la Gloire, dit :
« **Et s'il avait forgé quelques paroles qu'ils Nous avait attribuées, Nous l'aurions saisi de la main droite, ensuite, Nous lui aurions tranché l'aorte**. » (Al-Hâqqah 69 : 44-46)

Allah est le Très Sage, le Tout-Puissant. Il ne saurait être conforme à Sa sagesse et à Sa puissance de laisser impuni celui qui ment à Son sujet, prétendant avoir été envoyé par Allah alors qu'Il ne l'a pas fait, ou avoir reçu l'ordre d'appeler les gens alors qu'Il ne l'a pas fait, et prétendant avoir été autorisé à combattre ses adversaires. Pourtant, Il confirme la véracité de ses propos en lui permettant de persévérer et en le soutenant par des miracles éclatants et des signes manifestes. Il l'aide et fait en sorte que les efforts de ses adversaires soient réduits à néant. Quel témoignage pourrait surpasser celui-ci ?

« **Ce Qur'an m'a été révélé pour que je vous avertisse, par sa voie**, **vous et tous ceux qu'il atteindra**, » c'est-à-dire qu'Allah m'a révélé le Noble Qur'an pour votre bien et dans votre intérêt, afin que je puisse vous avertir du châtiment douloureux. Cette mention du châtiment sert à la fois d'encouragement et de mise en garde, et explique les actions et les paroles, visibles et cachées, dont la mise en œuvre est considérée comme une réponse à l'avertissement.

Ce Qur'an contient un avertissement destiné à ceux à qui il s'adressait initialement et à tous ceux qu'il atteindra jusqu'au Jour de la Résurrection. Il mentionne tout ce qu'Allah attend de Ses serviteurs.

Après avoir exposé Son témoignage, qui est le plus grand témoignage de Son unicité, Allah dit ensuite : Dis à ceux qui s'opposent à la parole d'Allah et rejettent Ses Messagers : « **Est-ce vous vraiment qui attestez qu'il y ait avec Allah d'autres divinités ? Dis : « Je n'atteste pas. »** » Autrement dit, s'ils l'affirment avec conviction, ne témoigne pas avec eux.

Cela met en évidence le contraste entre le témoignage du plus véridique de ceux qui disent la vérité, à savoir le Seigneur des mondes et le meilleur de Sa création (le Prophète (sallallahou 'aleyhi wa sallam)), qui est soutenu par une preuve définitive et des arguments solides qu'Allah est Unique sans partenaire ni associé, et le témoignage des polythéistes qui ont perdu leur raison, dont la religion est confuse, dont les mœurs et les manières sont corrompues et qui se sont ridiculisés aux yeux des gens de bon sens.

En effet, par leur témoignage, ils sont allés à l'encontre de leur nature humaine et expriment des opinions contradictoires dans leur tentative de prouver qu'il existe d'autres dieux qu'Allah, alors même que leurs arguments sont très piètres et ne peuvent rien prouver.

Choisissez vous-même lequel des deux témoignages vous voulez, si vous comprenez ; nous choisissons pour nous-mêmes celui qu'Allah a choisi pour Son Prophète (sallallahou 'aleyhi wa sallam), dont Il nous a ordonné de suivre l'exemple, comme Il a dit : « **Dis [aussi] : « Il n'y a qu'une Divinité Unique, »** » c'est-à-dire unique, et nul n'est digne de servitude et d'adoration si ce n'est Lui, car Il est le seul Créateur et régulateur.

« **Et moi, je désavoue ce que vous (Lui) associez** » comme les idoles et les rivaux, et tout ce que vous Lui attribuez comme associé. Telle est la réalité du tawhid, qui affirme la divinité d'Allah et rejette de telles affirmations pour tous les autres.

Après avoir expliqué Son témoignage et celui de Son Messager (sallallahou 'aleyhi wa sallam) concernant Son unicité, ainsi que le témoignage des polythéistes dont l'argument ne peut prouver le contraire, Allah nous dit ensuite que les gens du Livre, à savoir les juifs et les chrétiens, « **reconnaissent (le Messager Muhammad)**, » c'est-à-dire qu'ils reconnaissent la vérité du tawhid, tout « **comme ils reconnaissent leurs propres enfants**, » c'est-à-dire qu'ils n'ont aucune raison de douter, tout comme ils n'auraient aucune raison de douter de leurs propres enfants, en particulier des fils qui restent généralement aux côtés de leurs pères.

Il se peut aussi que le pronom se réfère au Messager Muhammad (sallallahou 'aleyhi wa sallam), et les gens du Livre n'ont aucun doute quant à la véracité de son message, ni aucune confusion à ce sujet, car ils possèdent des prophéties qui ont annoncé sa venue et donné une description qui lui correspond à lui seul. Ces deux interprétations sont liées.

« **Ceux qui font leur propre perte**, » c'est-à-dire ceux qui ont manqué le but pour lequel ils ont été créés, à savoir la foi et l'affirmation de l'unicité d'Allah, se sont privés de la grâce du Très Glorieux Souverain.

« …**sont ceux qui ne croient pas**, » car ils n'ont pas la foi, ne les interrogez donc pas sur les pertes et les conséquences néfastes qui les frappent.

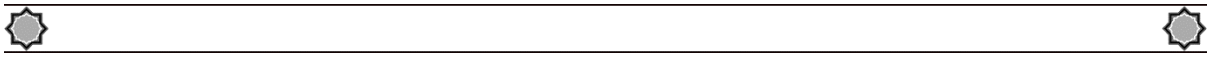

وَمَنْ أَظْلَمُ مِمَّنِ ٱفْتَرَىٰ عَلَى ٱللَّهِ كَذِبًا أَوْ كَذَّبَ بِـَٔايَـٰتِهِۦٓ ۗ إِنَّهُۥ لَا يُفْلِحُ ٱلظَّـٰلِمُونَ ﴿٢١﴾

6-21. Qui donc est plus injuste que celui qui invente un mensonge contre Allah, ou qui traite de mensonge Ses versets ? Les injustes ne réussiront pas.

Autrement dit, nul ne commet plus de mal ni n'est plus obstiné que celui qui possède l'un ou l'autre de ces deux attributs ; qu'en est-il alors s'ils sont combinés, tous deux forgeant des mensonges contre Allah et reniant les révélations apportées par les Messagers ? Un tel homme est assurément le pire des injustes, et les injustes ne prospèrent jamais.

Cela inclut tous ceux qui profèrent des mensonges contre Allah en prétendant qu'Il a un associé ou un allié, ou en affirmant qu'un autre devrait être adoré à Sa place, ou encore en Lui attribuant une épouse ou un fils. Cela inclut également tous ceux qui rejettent la vérité apportée par les Messagers ou ceux qui ont agi en leur nom.

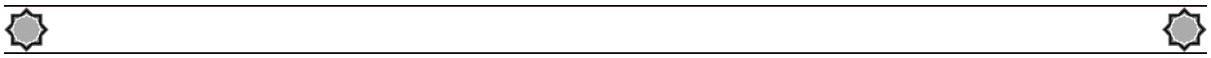

وَيَوْمَ نَحْشُرُهُمْ جَمِيعًا ثُمَّ نَقُولُ لِلَّذِينَ أَشْرَكُوٓا۟ أَيْنَ شُرَكَآؤُكُمُ ٱلَّذِينَ كُنتُمْ تَزْعُمُونَ ﴿٢٢﴾

6-22. Et le Jour où Nous les rassemblerons tous puis dirons à ceux qui auront donné des associés : « Où sont donc vos associés que vous prétendiez ? »

ثُمَّ لَمْ تَكُن فِتْنَتُهُمْ إِلَّآ أَن قَالُوا۟ وَٱللَّهِ رَبِّنَا مَا كُنَّا مُشْرِكِينَ ﴿٢٣﴾

6-23. Alors il ne leur restera comme excuse que de dire : « Par Allah notre Seigneur ! Nous n'étions jamais des associateurs. »

أَنظُرْ كَيْفَ كَذَبُوا۟ عَلَىٰٓ أَنفُسِهِمْ ۚ وَضَلَّ عَنْهُم مَّا كَانُوا۟ يَفْتَرُونَ ﴿٢٤﴾

6-24. Vois comment ils mentent à eux-mêmes ! Et comment les abandonnent (les associés) qu'ils inventaient !

Ici, Allah, qu'Il soit Glorifié et Exalté, nous révèle le sort des polythéistes le Jour de la Résurrection : ils seront interrogés et réprimandés, et il leur sera dit : « **Où sont donc vos associés que vous prétendiez** ? » Allah n'a point d'associé ; ils ont plutôt avancé cette affirmation par pure invention.

« **Alors il ne leur restera comme excuse que de dire : « Par Allah notre Seigneur ! Nous n'étions jamais des associateurs**. » Lorsqu'on les mettra à l'épreuve avec cette question, ils n'auront d'autre réponse que de nier avoir associé des partenaires à Allah et de jurer qu'ils n'étaient pas polythéistes.

« **Vois** » Cela témoigne de l'étonnement suscité par leur situation.

« …**comment ils mentent à eux-mêmes !** » Autrement dit, ils ont menti, ce qui entraînera pour eux-mêmes une perte et un grand préjudice.
« **Et comment les abandonnent (les associés) qu'ils inventaient** » ceci fait référence aux partenaires qu'ils prétendaient exister en dehors d'Allah, exalté soit Allah bien au-dessus de cela.

وَمِنْهُم مَّن يَسْتَمِعُ إِلَيْكَ ۖ وَجَعَلْنَا عَلَىٰ قُلُوبِهِمْ أَكِنَّةً أَن يَفْقَهُوهُ وَفِىٓ
ءَاذَانِهِمْ وَقْرًا ۚ وَإِن يَرَوْا۟ كُلَّ ءَايَةٍ لَّا يُؤْمِنُوا۟ بِهَا ۚ حَتَّىٰٓ إِذَا جَآءُوكَ يُجَٰدِلُونَكَ
يَقُولُ ٱلَّذِينَ كَفَرُوٓا۟ إِنْ هَٰذَآ إِلَّآ أَسَٰطِيرُ ٱلْأَوَّلِينَ ﴿٢٥﴾

6-25. Il en est parmi eux qui viennent t'écouter, cependant que Nous avons entouré de voiles leurs cœurs, qui les empêchent de comprendre (le Qur'an), et dans leurs oreilles est une lourdeur. Quand même ils verraient toutes sortes de preuves, ils n'y croiraient pas. Et quand ils viennent disputer avec toi, ceux qui ne croient pas disent alors : « Ce ne sont que des légendes des anciens. »

Autrement dit, certains polythéistes sont des personnes qui, parfois, pour une raison ou une autre, se retrouvent à écouter ce que tu dis, mais cette écoute est dépourvue de toute recherche de la vérité. Par conséquent, cette écoute ne leur apporte aucun bénéfice car ils ne cherchent pas à suivre la voie juste.

« **Nous avons entouré de voiles leurs cœurs**, » afin qu'ils ne comprennent pas la parole d'Allah. Il a protégé Sa parole de tels gens.
« …**et dans leurs oreilles est une lourdeur** » C'est-à-dire : Nous avons mis la surdité dans leurs oreilles, afin qu'ils n'entendent pas ce qui leur serait profitable.

« **Quand même ils verraient toutes sortes de preuves, ils n'y croiraient pas** » c'est là la pire des erreurs et de l'obstination, alors qu'il existe des signes clairs qui pointent vers la vérité, mais qu'ils ne les acceptent pas ou n'y croient pas ; au contraire, ils argumentent sur la base du mensonge, cherchant à réfuter la vérité.

C'est pourquoi Allah dit : « **Et quand ils viennent disputer avec toi, ceux qui ne croient pas disent alors : « Ce ne sont que des légendes des anciens. »** » C'est-à-dire tirés des livres des peuples antérieurs, qui ne proviennent ni d'Allah ni de Ses Messagers. Cela est dû à leur mécréance ; comment autrement ce Livre, qui contient des récits des peuples antérieurs et postérieurs, des vérités apportées par les Prophètes et les Messagers, et des paroles de vérité, d'équité et de justice, parfait en tous points, pourrait-il être considéré comme un simple conte des anciens ?

وَهُمْ يَنْهَوْنَ عَنْهُ وَيَنْـَٔوْنَ عَنْهُ ۖ وَإِن يُهْلِكُونَ إِلَّآ أَنفُسَهُمْ وَمَا يَشْعُرُونَ ﴿٢٦﴾

6-26. Ils empêchent [les gens] de s'approcher de lui et s'en écartent eux-mêmes. Ils ne feront périr qu'eux-mêmes sans s'en rendre compte.

Cela concerne ceux qui associent des partenaires à Allah et ne croient pas en Son Messager (sallallahou 'aleyhi wa sallam). Ils s'égarent et égarent autrui ; ils interdisent aux gens de suivre la vérité et les mettent en garde contre elle tout en s'en éloignant eux-mêmes. Leurs actions ne nuiront jamais, en aucune façon, à Allah ni à Ses serviteurs croyants.
« **Ils ne feront périr qu'eux-mêmes sans s'en rendre compte**. »

وَلَوْ تَرَىٰٓ إِذْ وُقِفُوا۟ عَلَى ٱلنَّارِ فَقَالُوا۟ يَٰلَيْتَنَا نُرَدُّ وَلَا نُكَذِّبَ بِـَٔايَٰتِ رَبِّنَا وَنَكُونَ
مِنَ ٱلْمُؤْمِنِينَ ﴿٢٧﴾

6-27. Si tu les voyais, quand ils seront placés devant le Feu. Ils diront alors : « Hélas ! Si nous pouvions être renvoyés (sur la terre), nous ne traiterions plus de mensonges les versets de notre Seigneur et nous serions du nombre des croyants. »

بَلْ بَدَا لَهُم مَّا كَانُوا۟ يُخْفُونَ مِن قَبْلُ ۖ وَلَوْ رُدُّوا۟ لَعَادُوا۟ لِمَا نُهُوا۟ عَنْهُ وَإِنَّهُمْ
لَكَٰذِبُونَ ﴿٢٨﴾

6-28. Mais non ! Voilà que leur apparaîtra ce qu'auparavant ils cachaient. Or, s'ils étaient rendus [à la vie terrestre], ils reviendraient sûrement à ce qui leur était interdit. Ce sont vraiment des menteurs.

وَقَالُوٓا۟ إِنْ هِىَ إِلَّا حَيَاتُنَا ٱلدُّنْيَا وَمَا نَحْنُ بِمَبْعُوثِينَ ﴿٢٩﴾

6-29. Et ils disent : « Il n'y a pour nous [d'autre vie] que celle d'ici-bas ; et nous ne serons pas ressuscités. »

Ici, Allah Exalté nous parle de la situation des polythéistes le Jour de la Résurrection, lorsqu'ils seront conduits en enfer :

« **Si tu les voyais, quand ils seront placés devant le Feu** » pour être réprimandés et blâmés, vous verriez quelque chose de terrifiant et d'alarmant, et vous verriez comment ils reconnaîtront leur incroyance et leur faute, et souhaiteront retourner dans ce monde.

« **Ils diront alors : « Hélas ! Si nous pouvions être renvoyés (sur la terre), nous ne traiterions plus de mensonges les versets de notre Seigneur et nous serions du nombre des croyants. » Mais non ! Voilà que leur apparaîtra ce qu'auparavant ils cachaient.** » Mais ce qu'ils dissimulaient auparavant leur sera révélé puisqu'ils savaient, au fond d'eux-mêmes, qu'ils mentaient et ils le sentaient souvent. Cependant, leurs arrière-pensées les empêchaient de le reconnaître et détournaient leurs cœurs du bien. Ils mentiront également en exprimant ces souhaits, car leur seul but sera d'échapper au châtiment.

« **Or, s'ils étaient rendus [à la vie terrestre], ils reviendraient sûrement à ce qui leur était interdit. Ce sont vraiment des menteurs**. »

« **Et ils disent**, » niant la Résurrection
« **Il n'y a pour nous [d'autre vie] que celle d'ici-bas**, » c'est-à-dire qu'il n'y a rien de réel et que le seul but de notre existence est la vie de ce monde « **et nous ne serons pas ressuscités**. »

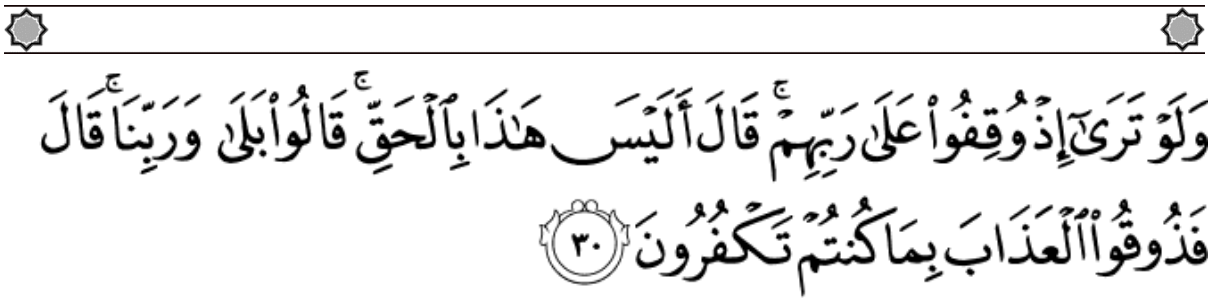

وَلَوْ تَرَىٰٓ إِذْ وُقِفُوا۟ عَلَىٰ رَبِّهِمْ ۚ قَالَ أَلَيْسَ هَٰذَا بِٱلْحَقِّ ۚ قَالُوا۟ بَلَىٰ وَرَبِّنَا ۚ قَالَ فَذُوقُوا۟ ٱلْعَذَابَ بِمَا كُنتُمْ تَكْفُرُونَ ﴿٣٠﴾

6-30. Si tu les voyais, quand ils comparaîtront devant leur Seigneur. Il leur dira : « Cela n'est-il pas la vérité ? » Ils diront : « Mais si ! Par notre Seigneur ! » Et, il dira : « Goûtez alors au châtiment pour n'avoir pas cru. »

« **Si tu les voyais** » à savoir les incroyants
« …**quand ils comparaîtront devant leur Seigneur**, » vous verrez une scène grave et terrifiante.

« **Il leur dira** » à titre de réprimande et d'avertissement :
« **Cela**, » c'est-à-dire ce que vous voyez de punition
« **Cela n'est-il pas la vérité ? » Ils diront : « Mais si ! Par notre Seigneur ! »** » Ils l'affirmeront et la reconnaîtront au moment où cela ne leur apportera aucun bénéfice.
« **Et, il dira : « Goûtez alors au châtiment pour n'avoir pas cru. »** »

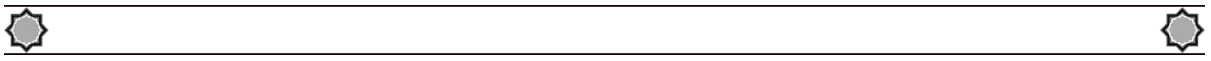

قَدْ خَسِرَ ٱلَّذِينَ كَذَّبُوا۟ بِلِقَآءِ ٱللَّهِ ۖ حَتَّىٰٓ إِذَا جَآءَتْهُمُ ٱلسَّاعَةُ بَغْتَةً قَالُوا۟ يَٰحَسْرَتَنَا عَلَىٰ مَا فَرَّطْنَا فِيهَا وَهُمْ يَحْمِلُونَ أَوْزَارَهُمْ عَلَىٰ ظُهُورِهِمْ ۚ أَلَا سَآءَ مَا يَزِرُونَ ﴿٣١﴾

6-31. Sont perdants certes ceux qui traitent de mensonge la rencontre d'Allah. Et quand soudain l'Heure leur viendra, ils diront : « Malheur à nous pour notre négligence à son égard, » Et ils porteront leurs fardeaux sur leurs dos, et quels mauvais fardeaux !

En d'autres termes, ceux qui ne croient pas à la rencontre avec Allah sont perdus et voués à la damnation, privés de tout bien car ce reniement les a conduits à tomber dans l'interdit et à commettre des péchés qui ont entraîné leur damnation.

« **Et quand soudain l'Heure leur viendra**, » lorsqu'ils sont dans la pire situation, ils exprimeront le plus grand regret
« …**ils diront : « Malheur à nous pour notre négligence à son égard, »** » Mais ce sentiment de tristesse viendra quand le temps des regrets sera révolu.

« **Et ils porteront leurs fardeaux sur leurs dos, et quels mauvais fardeaux**, » car il sera lourd et les accablera, et ils ne pourront s'en débarrasser. C'est pourquoi ils demeureront à jamais en enfer et mériteront la colère éternelle du Tout-Puissant.

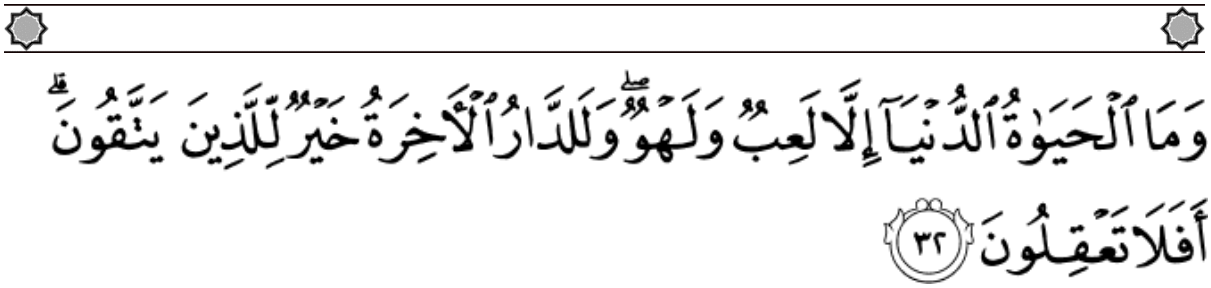
وَمَا ٱلْحَيَوٰةُ ٱلدُّنْيَآ إِلَّا لَعِبٌ وَلَهْوٌ ۖ وَلَلدَّارُ ٱلْـَٔاخِرَةُ خَيْرٌ لِّلَّذِينَ يَتَّقُونَ ۗ
أَفَلَا تَعْقِلُونَ ﴿٣٢﴾

6-32. La présente vie n'est que jeu et amusement. La demeure dans l'au-delà sera meilleure pour ceux qui sont pieux. Eh bien, ne comprenez-vous pas ?

Telle est la réalité de ce monde et de l'au-delà. La réalité de ce monde, c'est qu'il n'est que jeu et distraction ; un jeu au sens physique du terme, dont la distraction affecte les cœurs et les esprits, profondément attachés à lui et qui y concentrent toute leur attention, comme des enfants qui jouent.

Quant à l'au-delà, il est « **meilleur pour ceux qui craignent Allah**, » tant par sa nature intrinsèque que par ses attributs et son éternité. On y trouve ce que les cœurs désirent et ce qui ravit le regard par la félicité, le plaisir, le bonheur et la joie. Mais il n'est pas accessible à tous ; il est réservé à ceux qui craignent Allah, se conforment à Ses commandements et s'abstiennent de ce qu'Il interdit.

« **Ne comprendrez-vous donc pas** ? » Autrement dit, n'avez-vous pas l'intelligence nécessaire pour comprendre lequel des deux royaumes mérite le plus d'avoir la priorité ?

قَدْ نَعْلَمُ إِنَّهُۥ لَيَحْزُنُكَ ٱلَّذِى يَقُولُونَ فَإِنَّهُمْ لَا يُكَذِّبُونَكَ وَلَٰكِنَّ
ٱلظَّٰلِمِينَ بِـَٔايَٰتِ ٱللَّهِ يَجْحَدُونَ ﴿٣٣﴾

6-33. Nous savons qu'en vérité ce qu'ils disent te chagrine. Or, vraiment ils ne croient pas que tu es menteur, mais ce sont les versets (le Qur'an) d'Allah, que les injustes renient.

وَلَقَدْ كُذِّبَتْ رُسُلٌ مِّن قَبْلِكَ فَصَبَرُوا۟ عَلَىٰ مَا كُذِّبُوا۟ وَأُوذُوا۟ حَتَّىٰٓ أَتَىٰهُمْ
نَصْرُنَا ۚ وَلَا مُبَدِّلَ لِكَلِمَٰتِ ٱللَّهِ ۚ وَلَقَدْ جَآءَكَ مِن نَّبَإِى۟
ٱلْمُرْسَلِينَ ﴿٣٤﴾

6-34. Certes, des Messagers avant toi (Muhammad) ont été traités de menteurs. Ils endurèrent alors avec constance d'être traités de menteurs et d'être persécutés, jusqu'à ce que Notre secours leur vînt. Et nul ne peut changer les paroles d'Allah, et il t'est déjà parvenu une partie de l'histoire des Envoyés.

وَإِن كَانَ كَبُرَ عَلَيْكَ إِعْرَاضُهُمْ فَإِنِ ٱسْتَطَعْتَ أَن تَبْتَغِىَ نَفَقًا فِى ٱلْأَرْضِ
أَوْ سُلَّمًا فِى ٱلسَّمَآءِ فَتَأْتِيَهُم بِـَٔايَةٍ ۚ وَلَوْ شَآءَ ٱللَّهُ لَجَمَعَهُمْ عَلَى
ٱلْهُدَىٰ ۚ فَلَا تَكُونَنَّ مِنَ ٱلْجَٰهِلِينَ ﴿٣٥﴾

6-35. Et si leur indifférence t'afflige énormément, et qu'il est dans ton pouvoir de chercher un tunnel à travers la terre, ou une échelle pour aller au ciel pour leur apporter un miracle, [fais-le donc]. Et si Allah voulait, Il pourrait les mettre tous sur le chemin droit. Ne sois pas du nombre des ignorants.

Nous savons que les paroles de ceux qui doutent de toi t'affligent et te perturbent. Nous te demandons simplement d'être patients afin d'atteindre un rang élevé et une grande récompense. Ne pense donc pas que leurs propos soient motivés par la suspicion ou le doute à ton égard.

« **Or, vraiment ils ne croient pas que tu es menteur**, » car ils savent que tu dis la vérité et ils connaissent tout de toi, de tes allées et venues. Avant même le début de sa mission, ils l'appelaient al-Amine (le digne de confiance).

« …**mais ce sont les versets (le Qur'an) d'Allah, que les injustes renient**, » c'est-à-dire que leur rejet porte sur les révélations d'Allah qu'Il a envoyées par ton intermédiaire.

« **Certes, des Messagers avant toi (Muhammad) ont été traités de menteurs. Ils endurèrent alors avec constance d'être traités de menteurs et d'être persécutés, jusqu'à ce que Notre secours leur vînt,** » soit donc patient comme ils l'ont été, et tu obtiendras la victoire comme eux.

« …**et il t'est déjà parvenu une partie de l'histoire des Envoyés** » grâce auxquels tu pourras trouver réconfort et paix intérieure.

« **Et si leur indifférence t'afflige énormément**, » c'est-à-dire si cela t'est difficile en raison de ton désir ardent de les voir guidés et de ton empressement à ce qu'ils croient, alors fait tout ton possible pour y parvenir, mais tu ne pourras pas guider ceux qu'Allah ne veut pas voir guidés.

« …**et qu'il est dans ton pouvoir de chercher un tunnel à travers la terre, ou une échelle pour aller au ciel pour leur apporter un miracle, [fais-le donc]**. » Autrement dit, si tu le peux, fait le, mais cela ne leur sera d'aucune utilité. Cela mit fin à son espoir de voir des gens aussi obstinés guidés.

« **Et si Allah voulait, Il pourrait les mettre tous sur le chemin droit. Ne sois pas du nombre des ignorants** » qui ne reconnaissent pas les faits ou ne les apprécient pas à leur juste valeur.

إِنَّمَا يَسْتَجِيبُ ٱلَّذِينَ يَسْمَعُونَ ۘ وَٱلْمَوْتَىٰ يَبْعَثُهُمُ ٱللَّهُ ثُمَّ إِلَيْهِ يُرْجَعُونَ ﴿٣٦﴾

6-36. Seuls ceux qui entendent répondent à l'appel [de la foi]. Et quant aux morts, Allah les ressuscitera ; puis ils Lui seront ramenés.

وَقَالُوا۟ لَوْلَا نُزِّلَ عَلَيْهِ ءَايَةٌ مِّن رَّبِّهِۦ ۚ قُلْ إِنَّ ٱللَّهَ قَادِرٌ عَلَىٰٓ أَن يُنَزِّلَ ءَايَةً
وَلَٰكِنَّ أَكْثَرَهُمْ لَا يَعْلَمُونَ ﴿٣٧﴾

6-37. Et ils disent : « Pourquoi n'a-t-on pas fait descendre sur lui (Muhammad) un miracle de la part de son Seigneur ? » Dis : « Certes Allah est capable de faire descendre un miracle. Mais la plupart d'entre eux ne savent pas. »

Ici, Allah, à Lui les Louanges et la Gloire, dit à Son Prophète (sallallahou 'aleyhi wa sallam) : « **Seuls ceux qui entendent** » avec leurs cœurs ce qui leur est profitable, à savoir les gens doués d'intelligence et disposés à écouter.
« …**répondent** » à ton appel, accepteront ton message et se conformerons à tes ordres et interdictions.

Dans ce contexte, entendre signifie écouter avec le cœur et répondre ; quant à la simple écoute, elle relève aussi bien du bien que du mal. La preuve est établie contre tous ceux qui sont responsables lorsqu'ils entendent les révélations d'Allah, après quoi il ne reste plus aucune excuse pour ne pas accepter le message.

« **Et quant aux morts, Allah les ressuscitera ; puis ils Lui seront ramenés**. » Il se peut que cela contraste avec ce qui a été dit précédemment : seuls ceux qui sont spirituellement vivants te répondront ; quant à ceux dont le cœur est spirituellement mort, qui ne comprennent pas ce qui est bon pour eux ni ce qui pourrait les sauver, ils ne te répondront pas et ne suivront pas ton message. Leur jour de jugement sera le Jour de la Résurrection, où Allah les ressuscitera, puis c'est vers Lui qu'ils retourneront.

Ou bien il se peut que ce verset signifie le sens apparent, et qu'Allah, à Lui les Louanges et la Gloire, sait quand commencera le Jour de la Résurrection et qu'Il ressuscitera les morts le Jour de la Résurrection, puis Il les informera de ce qu'ils faisaient.

Cela comporte un encouragement implicite à répondre à Allah et à Son Messager (sallallahou 'aleyhi wa sallam) et un avertissement implicite contre le fait de ne pas le faire.

« **Et ils** » c'est-à-dire ceux qui rejettent le message par obstination « **disent : « Pourquoi n'a-t-on pas fait descendre sur lui (Muhammad) un miracle de la part de son Seigneur ? »** » Cela fait référence aux signes qu'ils suggèrent et exigent sur la base de leurs idées et pensées corrompues.

C'est comme lorsqu'ils ont dit :
« **Et ils dirent : « Nous ne croirons pas en toi, jusqu'à ce que tu aies fait jaillir de terre, pour nous, une source ; ou que tu aies un jardin de palmiers et de vignes, entre lesquels tu feras jaillir des ruisseaux en abondance ; ou que tu fasses tomber sur nous, comme tu le prétends, le ciel en morceaux[1] ; ou que tu fasses venir Allah et les Anges en face de nous**… » (Al-Isrâ' 17 : 90-92)

« **Dis** » leur : « **Certes Allah est capable de faire descendre un miracle**, » et cela ne Lui est pas impossible ; comment pourrait-il en être autrement, puisque toutes choses sont soumises à Sa gloire et à Sa puissance ?

Mais la plupart des gens l'ignorent, et c'est pourquoi, par ignorance et manque de connaissance, ils réclament ce qui leur est néfaste, en demandant des signes auxquels, s'ils se manifestaient, ils ne croiraient pas. Leur châtiment s'en trouverait alors précipité car telle est la voie immuable d'Allah. Toutefois, s'ils recherchaient des signes pour mettre en lumière la vérité et leur montrer le chemin, alors Muhammad (sallallahou 'aleyhi wa sallam) a apporté tous les signes et preuves irréfutables qui indiquent que son message est la vérité, à tel point que, sur chaque question religieuse, chacun pourra trouver, sur la base de ce qu'il a apporté, des preuves rationnelles et textuelles abondantes, de sorte qu'il ne restera aucune place pour le moindre doute.

Béni soit Celui qui a envoyé Son Messager (sallallahou 'aleyhi wa sallam) avec la guidance et la vraie religion, et qui l'a soutenu par des preuves évidentes, afin que ceux qui choisissent de périr (en choisissant l'incroyance) le fassent après avoir vu des preuves claires, et que ceux qui choisissent de vivre (en choisissant la foi) le fassent après avoir vu des preuves claires. Certes, Allah est Audient et Omniscient :
« **Mais il fallait qu'Allah accomplît un ordre qui devait être exécuté, pour que, sur preuve, périt celui qui (devait) périr, et vécût, sur preuve, celui qui (devait) vivre. Et certes Allah est Audient et Omniscient**. » (Al-Anfal 8 : 42)

[1] Il s'agit d'une allusion à un châtiment qui viendra d'en haut, comme mentionné au verset 68 : « … ou qu'Il n'enverra pas contre vous une violente pluie de cailloux… » (Ar-Razi)

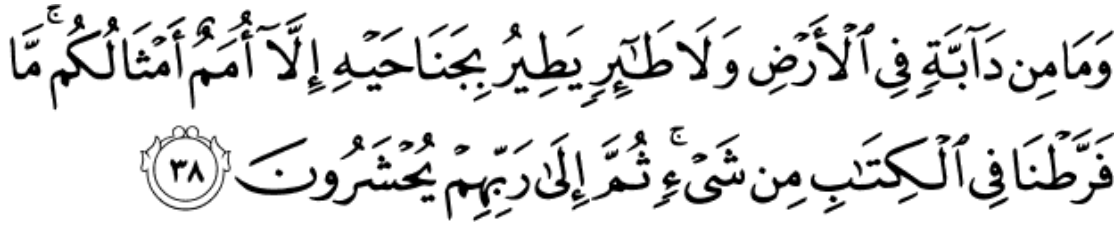

6-38. Nulle bête marchant sur terre, nul oiseau volant de ses ailes, qui ne soit comme vous en communauté. Nous n'avons rien omis d'écrire dans le Livre. Puis, c'est vers leur Seigneur qu'ils seront ramenés.

En d'autres termes, tous les animaux, terrestres et aériens, domestiques ou sauvages, y compris les oiseaux, forment des communautés semblables à la vôtre. Nous les avons créés comme Nous vous avons créés, Nous leur accordons les mêmes besoins que Nous vous accordons, et Notre volonté s'accomplit à leur égard comme à votre égard.

« **Nous n'avons rien omis d'écrire dans le Livre**, » c'est-à-dire que Nous n'avons été ni négligents ni insouciants en omettant quoi que ce soit dans *al-Lawh al-Mahfoud*. Au contraire, toutes choses, grandes et petites, sont écrites dans al-Lawh al-Mahfoud telles qu'elles sont décrétées, et toutes choses se réaliseront conformément à ce que la Plume a écrit.

Ce verset indique que le premier Livre (al-Lawh al-Mahfoud) contient tout ce qui va arriver. Il s'agit de la première catégorie de la volonté et du décret divins, qui se divisent en quatre catégories : la connaissance omniprésente d'Allah ; Son Livre qui contient tout ce qui existe ; Sa volonté et Son décret qui s'appliquent à toutes choses ; et Sa création de toutes les choses créées, même les actes des hommes.

Il se peut que ce que l'on entend par « **le Livre** » ici soit le Qur'an, auquel cas le sens de ce verset sera similaire à celui du verset dans lequel Allah dit :
« … **Et Nous avons fait descendre sur toi le Livre, comme un exposé explicite de toute chose** … » (An-Nahl 16 : 89)

« **Puis, c'est vers leur Seigneur qu'ils seront ramenés**. » Autrement dit, toutes les nations seront rassemblées devant Allah, au lieu où elles se tiendront debout le Jour de la Résurrection, dans cette immense et terrifiante assemblée. Il les rétribuera alors selon Sa justice et Sa bonté, et Son jugement sera rendu à leur sujet, jugement qui sera loué par les premiers et les derniers, les habitants du ciel et les habitants de la terre.

وَٱلَّذِينَ كَذَّبُوا۟ بِـَٔايَـٰتِنَا صُمٌّ وَبُكْمٌ فِى ٱلظُّلُمَـٰتِ ۗ مَن يَشَإِ ٱللَّهُ يُضْلِلْهُ وَمَن يَشَأْ يَجْعَلْهُ عَلَىٰ صِرَٰطٍ مُّسْتَقِيمٍ ﴿٣٩﴾

6-39. Et ceux qui traitent de mensonges Nos versets sont sourds et muets, dans les ténèbres. Allah égare qui Il veut ; et Il place qui Il veut sur un chemin droit.

Ceci décrit ceux qui ne croient pas aux signes d'Allah et rejettent Ses Messagers. Ils se ferment la porte de la guidance et ouvrent celle du châtiment. Insensibles à la vérité et muets, ils sont incapables de la dire et ne profèrent que mensonges.

Ils sont plongés dans les ténèbres de l'ignorance, de l'incrédulité, du mal, de l'obstination et du péché. C'est parce qu'Allah les a égarés car Il égare qui Il veut et guide qui Il veut puisqu'Il est le seul à décrété la guidance et l'égarement, selon Sa grâce et Sa sagesse.

قُلْ أَرَءَيْتَكُمْ إِنْ أَتَىٰكُمْ عَذَابُ ٱللَّهِ أَوْ أَتَتْكُمُ ٱلسَّاعَةُ أَغَيْرَ ٱللَّهِ تَدْعُونَ إِن كُنتُمْ صَـٰدِقِينَ ﴿٤٠﴾

6-40. Dis : « Informez-moi : si le châtiment d'Allah vous vient, ou que vous vient l'Heure, ferez-vous appel à autre qu'Allah, si vous êtes véridiques ? »

بَلْ إِيَّاهُ تَدْعُونَ فَيَكْشِفُ مَا تَدْعُونَ إِلَيْهِ إِن شَآءَ وَتَنسَوْنَ مَا تُشْرِكُونَ ﴿٤١﴾

6-41. C'est plutôt à Lui que vous ferez appel. Puis, Il dissipera, s'Il veut, l'objet de votre appel et vous oublierez ce que vous [Lui] associez.

Ici, Allah, à Lui les Louanges et la Gloire, dit à Son Messager (sallallahou 'aleyhi wa sallam) : « **Dis** » à ceux qui associent des partenaires à Allah et considèrent d'autres êtres comme égaux à Lui : « **Informez-moi : si le châtiment d'Allah vous vient, ou que vous vient l'Heure, ferez-vous appel à autre qu'Allah, si vous êtes véridiques** ! » Autrement dit, si cette épreuve et cette détresse

surviennent, et qu'il faut tenter de s'en soulager, invoqueriez-vous vos dieux et idoles, ou invoqueriez-vous votre Seigneur, le Souverain Véritable ?

« **C'est plutôt à Lui que vous ferez appel. Puis, Il dissipera, s'Il veut, l'objet de votre appel et vous oublierez ce que vous [Lui] associez**. » Si c'est ainsi que vous agissez envers vos faux dieux, et que vous les oubliez lorsque vous êtes confronté à des difficultés car vous savez qu'ils ne peuvent ni vous être bénéfiques ni vous nuire, et qu'ils n'ont aucun pouvoir sur la vie, la mort ou la résurrection. Vous invoquez sincèrement Allah, car vous savez qu'Il est le Seul à pouvoir apporter le bien et le mal, et le Seul à répondre à l'appel de celui qui est en détresse. Comment se fait-il alors qu'en temps de facilité, vous Lui associez des partenaires ? Cela repose-t-il sur une quelconque preuve rationnelle ou textuelle ? En avez-vous seulement la moindre preuve ? Au contraire, vous inventez des mensonges contre Allah.

وَلَقَدْ أَرْسَلْنَآ إِلَىٰٓ أُمَمٍ مِّن قَبْلِكَ فَأَخَذْنَٰهُم بِٱلْبَأْسَآءِ وَٱلضَّرَّآءِ لَعَلَّهُمْ يَتَضَرَّعُونَ ﴿٤٢﴾

6-42. Nous avons, certes, envoyé (des Messagers) aux communautés avant toi. Ensuite Nous les avons saisies par l'adversité et la détresse - peut-être imploreront-ils (la miséricorde) !

فَلَوْلَآ إِذْ جَآءَهُم بَأْسُنَا تَضَرَّعُوا۟ وَلَٰكِن قَسَتْ قُلُوبُهُمْ وَزَيَّنَ لَهُمُ ٱلشَّيْطَٰنُ مَا كَانُوا۟ يَعْمَلُونَ ﴿٤٣﴾

6-43. Pourquoi donc, lorsque Notre rigueur leur vînt, n'ont-ils pas imploré (la miséricorde) ? Mais leurs cœurs s'étaient endurcis et le Diable enjolivait à leurs yeux ce qu'ils faisaient.

فَلَمَّا نَسُوا۟ مَا ذُكِّرُوا۟ بِهِۦ فَتَحْنَا عَلَيْهِمْ أَبْوَٰبَ كُلِّ شَىْءٍ حَتَّىٰٓ إِذَا فَرِحُوا۟ بِمَآ أُوتُوٓا۟ أَخَذْنَٰهُم بَغْتَةً فَإِذَا هُم مُّبْلِسُونَ ﴿٤٤﴾

6-44. Puis, lorsqu'ils eurent oublié ce qu'on leur avait rappelé, Nous leur ouvrîmes les portes donnant sur toute chose (l'abondance) ; et lorsqu'ils eurent exulté de joie en raison de ce qui leur avait été donné, Nous les saisîmes soudain, et les voilà désespérés.

فَقُطِعَ دَابِرُ ٱلْقَوْمِ ٱلَّذِينَ ظَلَمُوا۟ ۚ وَٱلْحَمْدُ لِلَّهِ رَبِّ ٱلْعَٰلَمِينَ ﴿٤٥﴾

6-45. Ainsi fut exterminé le dernier reste de ces injustes. Et louange à Allah, Seigneur de l'Univers !

« **Nous avons, certes, envoyé (des Messagers) aux communautés avant toi**, » parmi les générations précédentes, et elles ont rejeté Nos Messagers et nié Nos signes. « **Ensuite Nous les avons saisies par l'adversité et la détresse**, » c'est-à-dire la pauvreté, la maladie, les calamités et les désastres, afin qu'elles s'humilient devant Nous et se tournent vers Nous dans les moments difficiles.

« **Pourquoi donc, lorsque Notre rigueur leur vînt, n'ont-ils pas imploré (la miséricorde) ? Mais leurs cœurs s'étaient endurcis**, » c'est-à-dire qu'ils étaient devenus comme la pierre et ne pouvaient être adoucis ni ouverts à la vérité.
« …**et le Diable enjolivait à leurs yeux ce qu'ils faisaient** » ; ils crurent ainsi suivre la vraie religion et s'adonnèrent un temps à leur mensonge, tandis que Satan jouait avec eux et les dupait.

« **Puis, lorsqu'ils eurent oublié ce qu'on leur avait rappelé, Nous leur ouvrîmes les portes donnant sur toute chose (l'abondance)**, » des plaisirs et des distractions de ce monde.

« …**et lorsqu'ils eurent exulté de joie en raison de ce qui leur avait été donné, Nous les saisîmes soudain, et les voilà désespérés**. » C'est le pire des châtiments car être saisi par surprise à un moment où l'on est insouciant et se sent en sécurité rend le châtiment plus sévère et le malheur plus grand.

« **Ainsi fut exterminé le dernier reste de ces injustes** » c'est-à-dire, qu'ils virent le châtiment et que tous les liens entre eux furent rompus :
« **Quand les meneurs désavoueront les suiveurs à la vue du châtiment, les liens entre eux seront bien brisés** ! » (Al-Baqarah 2 : 166)

« **Et louange à Allah, Seigneur de l'Univers**, » pour la destruction qu'Il a voulue et décrétée pour les mécréants ; cela met en lumière Ses signes, honore Ses proches, humilie Ses ennemis et confirme la véracité des messages apportés par les Messagers.

قُلْ أَرَءَيْتُمْ إِنْ أَخَذَ ٱللَّهُ سَمْعَكُمْ وَأَبْصَٰرَكُمْ وَخَتَمَ عَلَىٰ قُلُوبِكُم مَّنْ إِلَٰهٌ
غَيْرُ ٱللَّهِ يَأْتِيكُم بِهِۗ ٱنظُرْ كَيْفَ نُصَرِّفُ ٱلْءَايَٰتِ ثُمَّ هُمْ
يَصْدِفُونَ ﴿٤٦﴾

6-46. Dis : « Voyez-vous ? Si Allah prenait votre ouïe et votre vue, et scellait vos cœurs, quelle divinité autre qu'Allah vous les rendrait ? Regarde comment, à leur intention, Nous clarifions les preuves ! Pourtant ils s'en détournent.

قُلْ أَرَءَيْتَكُمْ إِنْ أَتَىٰكُمْ عَذَابُ ٱللَّهِ بَغْتَةً أَوْ جَهْرَةً هَلْ يُهْلَكُ إِلَّا
ٱلْقَوْمُ ٱلظَّٰلِمُونَ ﴿٤٧﴾

6-47. Dis : « Que vous en semble ? Si le châtiment d'Allah vous venait à l'improviste ou au grand jour, qui seront détruits sinon les gens injustes ? »

Ici, Allah, à Lui les Louanges et la Gloire, nous dit que, tout comme Il est le Seul à créer et à contrôler les choses, Il est également unique dans Son unicité et Sa divinité.

« **Dis : « Voyez-vous ? Si Allah prenait votre ouïe et votre vue, et scellait vos cœurs** » et que vous restiez incapables d'entendre, de voir ou de penser.

« …**quelle divinité autre qu'Allah vous les rendrait** ? » S'il n'y a qu'Allah qui puisse le faire, pourquoi adorez-vous avec Lui ceux qui n'ont aucun pouvoir sur quoi que ce soit sans la volonté d'Allah ?

Ceci fait partie des preuves de l'unicité d'Allah et démontre que Lui attribuer des associés est une erreur. C'est pourquoi Il dit : « **Regarde comment, à leur intention, Nous clarifions les preuves**, » c'est-à-dire que Nous les expliquons de diverses manières, en donnant toutes sortes d'exemples, afin d'exposer la vérité et de mettre en lumière la voie des injustes (afin qu'ils puissent l'éviter).
« **Pourtant ils s'en détournent** » ; autrement dit, malgré cette explication parfaite, ils se détournent des révélations d'Allah et les ignorent.

« **Dis: « Que vous en semble ? »** » C'est-à-dire, dites-moi

« **Si le châtiment d'Allah vous venait à l'improviste ou au grand jour**, » c'est-à-dire, soudainement ou précédé de signes avant-coureurs qui vous permettraient de connaître son approche

« …**qui seront détruits sinon les gens injustes** ? » Ceux qui, par leurs méfaits et leur obstination, ont provoqué leur propre châtiment. Prenez donc garde à la persistance du mal car elle mène à la damnation et à la misère éternelles.

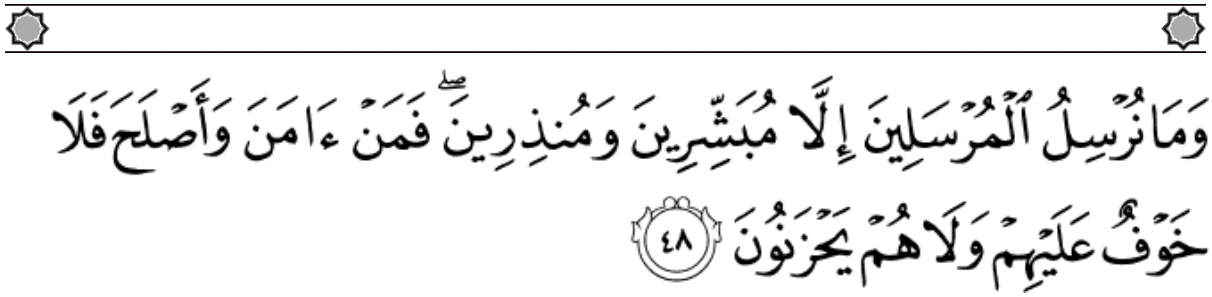

6-48. Nous n'envoyons des Messagers qu'en annonciateurs et avertisseurs : ceux qui croient donc et se réforment, nulle crainte sur eux et ils ne seront point affligés.

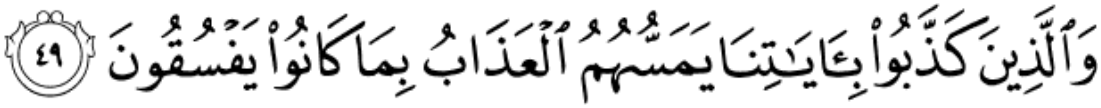

6-49. Et ceux qui traitent de mensonges Nos preuves, le châtiment les touchera, à cause de leur perversité.

Ici, Allah, Exalté soit-Il, évoque l'essence du message apporté par les Messagers, à savoir la bonne nouvelle et l'avertissement. Cela requiert d'expliquer qui est celui qui apporte la bonne nouvelle, en quoi elle consiste et quelles sont les actions qui, si elles sont accomplies, permettront de l'obtenir ; et d'expliquer qui est celui qui avertit, en quoi consiste l'avertissement et quelles sont les actions qui, si elles sont accomplies, le rendront applicable. Les gens sont divisés en deux groupes, selon leur réponse à l'appel ou leur absence de réponse :

« **Ceux qui croient donc et se réforment**, » c'est-à-dire qui croient en Allah, en Ses anges, en Ses Livres, en Ses Messagers et au Jour dernier, et qui veillent à ce que leur foi, leurs actes et leurs intentions soient purs

« **Nulle crainte sur eux** » à l'avenir

« **Et ils ne seront point affligés** » pour le passé.

« **Et ceux qui traitent de mensonges Nos preuves, le châtiment les touchera** » c'est-à-dire que le châtiment les atteindra «à cause de leur perversité. »

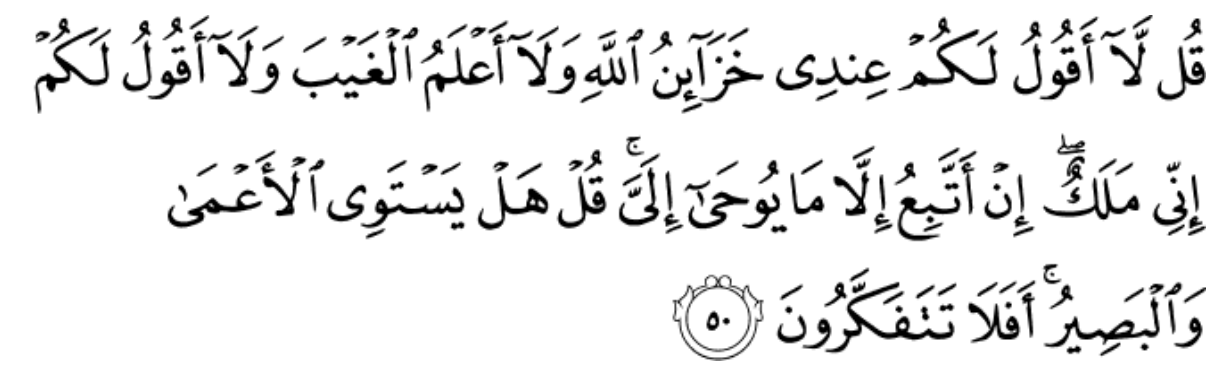
قُل لَّآ أَقُولُ لَكُمْ عِندِى خَزَآئِنُ ٱللَّهِ وَلَآ أَعْلَمُ ٱلْغَيْبَ وَلَآ أَقُولُ لَكُمْ
إِنِّى مَلَكٌ ۖ إِنْ أَتَّبِعُ إِلَّا مَا يُوحَىٰٓ إِلَىَّ ۚ قُلْ هَلْ يَسْتَوِى ٱلْأَعْمَىٰ
وَٱلْبَصِيرُ ۚ أَفَلَا تَتَفَكَّرُونَ ٥٠

6-50. Dis-[leur] : « Je ne vous dis pas que je détiens les trésors d'Allah, ni que je connais l'Inconnaissable, et je ne vous dis pas que je suis un ange. Je ne fais que suivre ce qui m'est révélé. » Dis : « Est-ce que sont égaux l'aveugle et celui qui voit ? Ne réfléchissez-vous donc pas ? »

Ici, Allah, à Lui les Louanges et la Gloire, ordonne à Son Prophète (sallallahou 'aleyhi wa sallam) de s'adresser à ceux qui réclament des signes de Lui ou qui lui disent : « Tu ne fais que nous inciter à te prendre pour une divinité en dehors d'Allah : »

« **Je ne vous dis pas que je détiens les trésors d'Allah**, » c'est-à-dire les clés de Sa provision et de Sa miséricorde. »

« …**ni que je connais l'Inconnaissable** ! » Tout cela appartient à Allah ; nul ne peut retenir la miséricorde qu'Il accorde aux hommes, et nul ne peut la leur retirer :

« **Ce qu'Allah accorde en miséricorde aux gens, il n'est personne à pouvoir le retenir. Et ce qu'Il retient, il n'est personne à le relâcher après Lui. Et c'est Lui le Puissant, le Sage**. » (Al-Fatir. 35 : 2). Il est le seul Connaisseur de l'invisible et du visible.

« **[C'est Lui] qui connaît le mystère. Il ne dévoile Son mystère à personne, sauf à celui qu'Il agrée comme Messager et qu'Il fait précéder et suivre de gardiens vigilants**. » (Al-Jinn 72 : 26-27)

« **Et je ne vous dis pas que je suis un ange**, » donc fort et puissant. Je ne prétends pas être au-dessus de la place qu'Allah m'a assignée.

« **Je ne fais que suivre ce qui m'est révélé** » c'est-à-dire que le maximum que je puisse affirmer à mon sujet est que je suis ce qui m'est révélé, donc j'agis en conséquence en ce qui me concerne et j'appelle tous les hommes à faire de même.

Une fois mon statut connu, pourquoi quelqu'un contesterait-il ma demande ou exigerait-il quelque chose que je ne prétends pas posséder ? Un homme peut-il être obligé de faire quelque chose dont il ne prétend pas avoir les moyens ?

Pourquoi, lorsque je vous appelle à ce qui m'a été révélé, cherchez-vous à me faire revendiquer ce qui me dépasse ? N'est-ce pas là de l'injustice, de l'obstination et de la rébellion de votre part ? Explique-leur donc la différence entre celui qui accepte mon appel et se soumet à ce qui m'est révélé, et celui qui n'agit pas ainsi.

« **Dis : « Est-ce que sont égaux l'aveugle et celui qui voit ? Ne réfléchissez-vous donc pas ? »** »
Afin de pouvoir évaluer les choses telles qu'elles sont et faire le bon choix ?

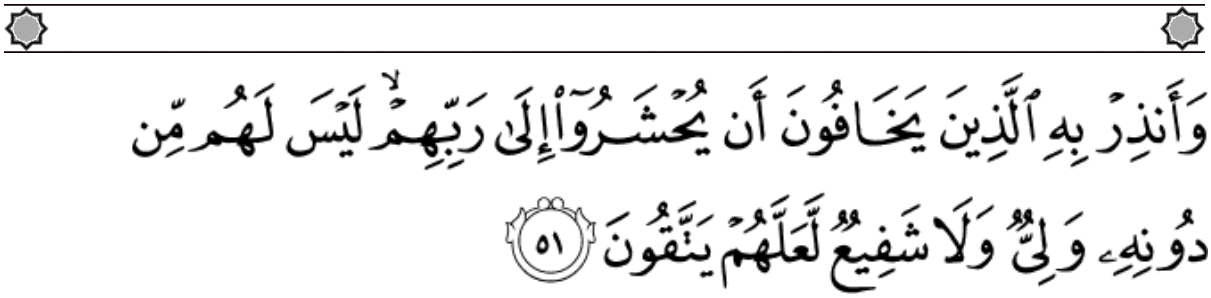

6-51. Et avertis par ceci (le Qur'an), ceux qui craignent d'être rassemblés devant leur Seigneur, qu'ils n'auront hors d'Allah ni allié ni intercesseur. Peut-être deviendraient-ils pieux !

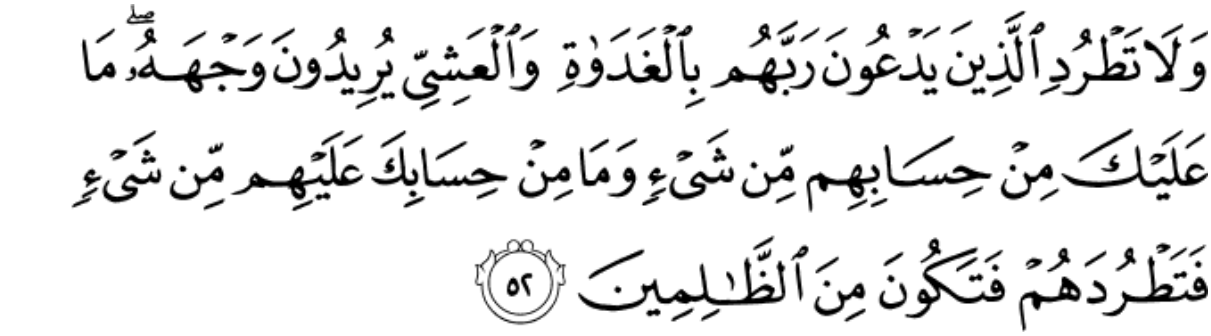

6-52. Et ne repousse pas ceux qui, matin et soir, implorent leur Seigneur, cherchant sa Face « Wajh. » Leur demander compte ne t'incombe en rien, et te demander compte ne leur incombe en rien. En les repoussant donc, tu serais du nombre des injustes.

وَكَذَٰلِكَ فَتَنَّا بَعْضَهُم بِبَعْضٍ لِّيَقُولُوٓا۟ أَهَٰٓؤُلَآءِ مَنَّ ٱللَّهُ عَلَيْهِم
مِّنۢ بَيْنِنَآ ۗ أَلَيْسَ ٱللَّهُ بِأَعْلَمَ بِٱلشَّٰكِرِينَ ﴿٥٣﴾

6-53. Ainsi, éprouvons-Nous (les gens) les uns par les autres, pour qu'ils disent : « Est-ce là ceux qu'Allah a favorisés parmi nous ? » N'est-ce pas Allah qui sait le mieux lesquels sont reconnaissants ?

وَإِذَا جَآءَكَ ٱلَّذِينَ يُؤْمِنُونَ بِـَٔايَٰتِنَا فَقُلْ سَلَٰمٌ عَلَيْكُمْ ۖ كَتَبَ
رَبُّكُمْ عَلَىٰ نَفْسِهِ ٱلرَّحْمَةَ ۖ أَنَّهُۥ مَنْ عَمِلَ مِنكُمْ سُوٓءًۢا
بِجَهَٰلَةٍ ثُمَّ تَابَ مِنۢ بَعْدِهِۦ وَأَصْلَحَ فَأَنَّهُۥ غَفُورٌ رَّحِيمٌ ﴿٥٤﴾

6-54. Et lorsque viennent vers toi ceux qui croient à nos versets (le Qur'an), dis : « Que la paix soit sur vous ! Votre Seigneur S'est prescrit à Lui-même la miséricorde. Et quiconque d'entre vous a fait un mal par ignorance, et ensuite s'est repenti et s'est réformé... Il est, alors, Pardonneur et Miséricordieux. »

وَكَذَٰلِكَ نُفَصِّلُ ٱلْـَٔايَٰتِ وَلِتَسْتَبِينَ سَبِيلُ ٱلْمُجْرِمِينَ ﴿٥٥﴾

6-55. C'est ainsi que Nous détaillons les versets, afin qu'apparaisse clairement le chemin des criminels.

Ce Qur'an est un avertissement pour tous les hommes, mais seuls ceux qui craignent d'être réunis auprès de leur Seigneur en tireront profit, car ils sont certains de passer de ce monde au royaume éternel de l'au-delà, et c'est pourquoi ils font ce qui leur est bénéfique et s'abstiennent de ce qui leur est nuisible.

« …**qu'ils n'auront hors d'Allah ni allié ni intercesseur**, » c'est-à-dire, sauf Allah ; ils n'auront personne d'autre que Lui pour s'occuper de leurs affaires afin qu'ils atteignent ce qu'ils recherchent, ou pour conjurer ce qu'ils craignent, ou pour intercéder en leur faveur puisque toute l'humanité n'aura aucun contrôle sur la question.

« **Peut-être deviendraient-ils pieux** » et craignent Allah en obéissant à Ses commandements et en respectant Ses interdictions, suite à l'écoute de l'avertissement.

« **Et ne repousse pas ceux qui, matin et soir, implorent leur Seigneur**, » c'est-à-dire, ne renvoie pas de toi ni de tes assemblées, en préférant t'asseoir avec d'autres, les gens qui vouent une adoration sincère, ceux qui invoquent constamment leur Seigneur par des actes d'adoration, se souvenant de Lui, priant, etc., et qui L'invoquent par des demandes, au début et à la fin de la journée, recherchant ainsi l'agrément d'Allah, sans autre but ni autre objectif.

Ces personnes ne méritent pas d'être renvoyées ou ignorées ; au contraire, elles méritent d'être considérées comme des amis, aimées et entourées, car elles sont les meilleures des personnes même si elles sont pauvres, et elles sont en effet nobles et honorables, même si aux yeux des gens elles sont humbles et modestes.

« **Leur demander compte ne t'incombe en rien, et te demander compte ne leur incombe en rien** » car ils ont leurs propres bonnes ou mauvaises actions.
« **En les repoussant donc, tu serais du nombre des injustes**. » Le Prophète (sallallahou 'aleyhi wa sallam) s'est conformé scrupuleusement à ce commandement. Lorsqu'il s'asseyait avec les croyants pauvres, il était patient et bienveillant envers eux, les traitait avec douceur et gentillesse, leur témoignait une attitude positive et les accueillait près de lui. Ils constituaient d'ailleurs la majorité des gens qui l'entouraient, qu'Allah les agrée.

La raison de la révélation de ces versets est que certains parmi les Qouraysh ou parmi les Arabes rudes et durs ont dit au Prophète (sallallahou 'aleyhi wa sallam) : « Si tu veux que nous croyions en toi et que nous te suivions, alors renvoie Untel et Untel ; nommant certains des pauvres Compagnons car nous avons honte devant les Arabes de nous voir assis avec ces pauvres gens. »

Parce qu'il tenait tellement à ce qu'ils se convertissent à l'Islam et le suivent, il songea à le faire mais Allah le réprimanda dans ces versets et d'autres semblables.

« **Ainsi, éprouvons-Nous (les gens) les uns par les autres, pour qu'ils disent : « Est-ce là ceux qu'Allah a favorisés parmi nous ? »** » C'est ainsi qu'Allah éprouve Ses serviteurs, en faisant de certains d'entre eux des riches et d'autres des pauvres, de certains des notables et d'autres des humbles. Par conséquent, lorsqu'Allah accorde la foi à un pauvre ou à un humble, cela constitue une épreuve pour le riche ou le notable.

Si une personne recherche la vérité et souhaite la suivre, elle croira et se convertira à l'Islam, et rien ne l'en empêchera, même si elle partage la même foi avec quelqu'un de moindre statut social ou

économique. En revanche, si sa recherche de la vérité n'est pas sincère, cela constituera un obstacle qui l'empêchera de la suivre.

Mais ils dirent, méprisant ceux qu'ils estimaient inférieurs à eux : « **Est-ce là ceux qu'Allah a favorisés parmi nous** ? » Ainsi, cela les empêcha de suivre la vérité car leurs cœurs n'étaient pas purs. Allah répondit à leur objection implicite quant au fait qu'Il ait guidé ces gens et non eux : « **N'est-ce pas Allah qui sait le mieux lesquels sont reconnaissants** ?, » c'est-à-dire ceux qui reconnaissent la grâce et accomplissent les bonnes œuvres. C'est sur eux qu'Il accordera Sa faveur et Ses bénédictions,et non sur les ingrats.

Car Allah, à Lui les Louanges et la Gloire, est Sage et Il n'accorde Sa faveur à personne qui ne la mérite pas. Ceux qui s'y opposent sont de cette catégorie, contrairement aux pauvres et à ceux qu'Allah a comblés de foi puisque ce sont eux qui sont reconnaissants.

Lorsqu'Allah a interdit à Son Messager (sallallahou 'aleyhi wa sallam) de renvoyer les croyants pieux, Il lui a ordonné de les traiter avec honneur et respect, comme Il l'a dit : « **Et lorsque viennent vers toi ceux qui croient à nos versets (le Qur'an), dis : « Que la paix soit sur vous ! »** » C'est-à-dire, lorsque les croyants viennent à toi, salue-les, accueille-les chaleureusement, tiens des propos encourageants et motive-les en leur rappelant la miséricorde, la générosité et la bonté d'Allah, et encourage-les par tous les moyens possibles ; et met-les en garde contre le péché et la persistance dans celui-ci, et exhorte-les à s'en repentir afin qu'ils obtiennent le pardon et la miséricorde de leur Seigneur. C'est pourquoi Il dit : « **Votre Seigneur S'est prescrit à Lui-même la miséricorde. Et quiconque d'entre vous a fait un mal par ignorance, et ensuite s'est repenti et s'est réformé**… » Autrement dit, outre le fait d'abandonner le péché et de le regretter, il est également essentiel de se corriger, d'accomplir ce qu'Allah a prescrit et de changer ses mauvaises actions, tant extérieures qu'intérieures.

Si vous faites tout cela, « **Il est, alors, Pardonneur et Miséricordieux**, » c'est-à-dire qu'Il leur accordera le pardon et la miséricorde à la mesure de ce qu'ils ont fait de ce qui leur était prescrit.

« **C'est ainsi que Nous détaillons les versets**, » c'est-à-dire que nous les expliquons et distinguons entre le chemin de la guidance et le chemin de l'égarement, afin que les gens soient guidés par elles et que la vérité à suivre soit clairement mise en évidence.

« …**afin qu'apparaisse clairement le chemin des criminels**. » qui attire la colère et le châtiment d'Allah car une fois que la voie des malfaisants est clairement établie, elle peut être évitée,

contrairement à lorsqu'elle reste indistincte et ambiguë, auquel cas ce noble objectif (de l'éviter) ne peut être atteint.

قُلْ إِنِّي نُهِيتُ أَنْ أَعْبُدَ الَّذِينَ تَدْعُونَ مِن دُونِ اللَّهِ ۚ قُل لَّا أَتَّبِعُ
أَهْوَاءَكُمْ ۙ قَدْ ضَلَلْتُ إِذًا وَمَا أَنَا مِنَ الْمُهْتَدِينَ ﴿٥٦﴾

6-56. Dis : « il m'a été interdit d'adorer ceux que vous priez en dehors d'Allah. » Dis : « Je ne suivrai pas vos passions : car ce serait m'égarer, et je ne serais plus parmi les bien-guidés. »

قُلْ إِنِّي عَلَىٰ بَيِّنَةٍ مِّن رَّبِّي وَكَذَّبْتُم بِهِ ۚ مَا عِندِي مَا
تَسْتَعْجِلُونَ بِهِ ۚ إِنِ الْحُكْمُ إِلَّا لِلَّهِ ۖ يَقُصُّ الْحَقَّ ۖ وَهُوَ خَيْرُ
الْفَاصِلِينَ ﴿٥٧﴾

6-57. Dis : « Je m'appuie sur une preuve évidente de la part de mon Seigneur, et vous avez traité cela de mensonge. Ce (le châtiment) que vous voulez hâter ne dépend pas de moi. Le jugement n'appartient qu'à Allah : Il tranche en toute vérité et Il est le meilleur des juges. »

قُل لَّوْ أَنَّ عِندِي مَا تَسْتَعْجِلُونَ بِهِ لَقُضِيَ الْأَمْرُ بَيْنِي
وَبَيْنَكُمْ ۗ وَاللَّهُ أَعْلَمُ بِالظَّالِمِينَ ﴿٥٨﴾

6-58. Dis : « Si ce que vous voulez hâter dépendait de moi, ce serait affaire faite entre vous et moi. » C'est Allah qui connaît le mieux les injustes.

Allah, qu'Il soit Glorifié et Exalté, dit à Son Prophète (sallallahou 'aleyhi wa sallam) : « **Dis** » à ces polythéistes qui prétendent qu'il existe d'autres dieux qu'Allah :
« **Il m'a été interdit d'adorer ceux que vous priez en dehors d'Allah**, » à savoir les rivaux et les idoles qui n'ont aucun pouvoir d'apporter le bien ou le mal, ni de donner la mort, la vie ou de ressusciter, car c'est un mensonge pour lequel vous n'avez aucune preuve ni argument, si ce n'est de suivre vos caprices et vos désirs, ce qui est le pire des égarements.

C'est pourquoi Allah dit :
« **Dis : « Je ne suivrai pas vos passions** » vos caprices et vos désirs, « **car ce serait m'égarer, et je ne serais plus parmi les bien-guidés**. » Au contraire, la voie que je suis, celle d'affirmer l'unicité d'Allah et de Lui consacrer sincèrement mes actes, est la vérité pour laquelle il existe une preuve et un témoignage définitifs.

« **Dis : « Je m'appuie sur une preuve évidente de la part de mon Seigneur**, » c'est-à-dire sur la certitude absolue que mon Seigneur est le Seigneur véritable et que tout le reste est mensonge. Ceci est un témoignage ferme du Messager (sallallahou 'aleyhi wa sallam), sans hésitation ni doute, et il est le meilleur témoin de tous les hommes. Les croyants ont accepté ce témoignage, et la clarté de leur certitude quant à sa véracité était à la mesure de la foi dont Allah les avait comblés.

« **Et vous** » ô polythéistes, « **avez traité cela de mensonge**. » Il ne mérite pas une telle réponse de votre part car il n'y a de réponse appropriée que de croire. Puisque vous persistez dans votre rejet, sachez que le châtiment vous atteindra inévitablement ; il appartient à Allah et Il vous l'enverra quand Il le voudra, de la manière qu'Il voudra. Si vous cherchez à hâter son exécution, je n'aurai aucun contrôle sur la situation, « **ce (le châtiment) que vous voulez hâter ne dépend pas de moi**. » De même qu'Il est Celui qui a établi les règles de la Shari'ah, les commandements et les interdictions, c'est Lui qui prononcera le décret de rétribution et récompensera ou punira selon Sa sagesse. Toute objection à Son décret est donc inacceptable. Il a clairement tracé le droit chemin et a révélé la vérité à Ses serviteurs, ne laissant ainsi aucune place à l'excuse ni à la contestation, afin que ceux qui choisissent de périr (en choisissant l'incroyance) périssent après avoir vu des preuves évidentes, et que ceux qui choisissent de vivre (en choisissant la foi) puissent donc le faire après avoir vu des preuves claires :
« **Mais il fallait qu'Allah accomplît un ordre qui devait être exécuté, pour que, sur preuve, périt celui qui (devait) périr, et vécût, sur preuve, celui qui (devait) vivre. Et certes Allah est Audient et Omniscient**. » (Al-Anfal 8 : 42).

« **Et Il est le meilleur des juges** » entre Ses serviteurs ici-bas et dans l'au-delà. Il juge entre eux et sera loué pour cela, même par ceux contre qui le jugement est rendu et qui sont reconnus coupables.

« **Dis** » à ceux qui cherchent à hâter injustement le châtiment, par ignorance et par obstination :
« **Si ce que vous voulez hâter dépendait de moi, ce serait affaire faite entre vous et moi** » car je l'aurais attiré sur vous et cela ne vous aurait rien apporté de bon.

Mais cette affaire est entre les mains du Très Clément, du Très Patient, que les hommes désobéissent avec la plus grande audace, et pourtant Il leur accorde bien-être et subsistance, et les comble de Ses bénédictions, visibles et invisibles.

« **C'est Allah qui connaît le mieux les injustes**. » ; Rien ne Lui est caché à leur sujet, Il leur accorde donc un délai, mais Il ne les oublie pas.

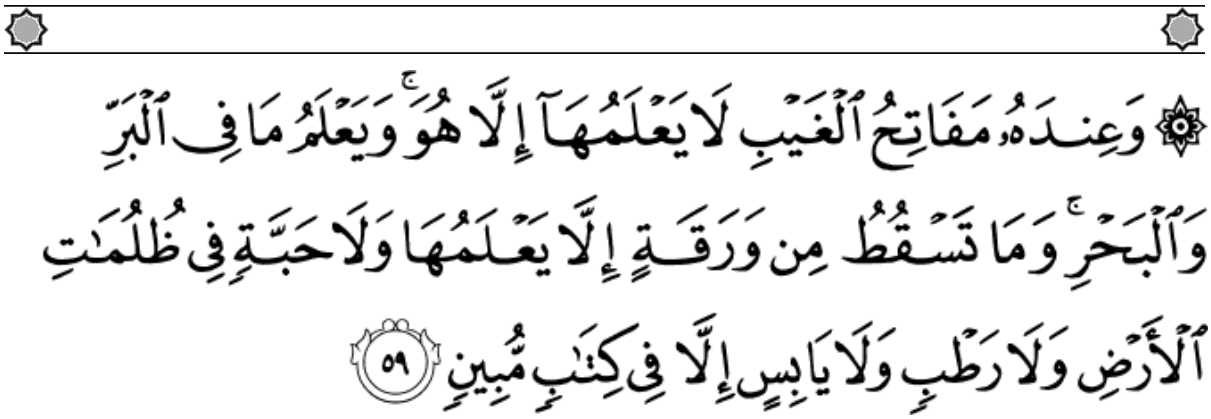
وَعِندَهُۥ مَفَاتِحُ ٱلْغَيْبِ لَا يَعْلَمُهَآ إِلَّا هُوَ ۚ وَيَعْلَمُ مَا فِى ٱلْبَرِّ
وَٱلْبَحْرِ ۚ وَمَا تَسْقُطُ مِن وَرَقَةٍ إِلَّا يَعْلَمُهَا وَلَا حَبَّةٍ فِى ظُلُمَٰتِ
ٱلْأَرْضِ وَلَا رَطْبٍ وَلَا يَابِسٍ إِلَّا فِى كِتَٰبٍ مُّبِينٍ ﴿٥٩﴾

6-59. C'est Lui qui détient les clefs de l'Inconnaissable. Nul autre que Lui ne les connaît. Et Il connaît ce qui est dans la terre ferme, comme dans la mer. Et pas une feuille ne tombe qu'Il ne le sache. Et pas une graine dans les ténèbres de la terre, rien de frais ou de sec, qui ne soit consigné dans un livre explicite.

Ce verset est l'un de ceux qui mettent le plus clairement en lumière Sa connaissance infinie, qui englobe tout l'invisible. Il révèle ce qu'Il veut à qui Il veut parmi Sa création, bien qu'une grande partie demeure cachée aux anges qui Lui sont proches et aux Prophètes qu'Il a envoyés, sans parler des autres hommes. Il connaît la nature sauvage, avec ses animaux, ses plantes, son sable, ses rochers et sa poussière ; la mer, avec ses créatures marines, ses minéraux et toutes les autres choses qui s'y trouvent ; et les eaux elles-mêmes.

« **Pas une feuille ne tombe**, » ni sur terre ni dans l'eau, ni dans les villes ni dans le désert, ni en ce monde ni dans l'au-delà, sans qu'Il le sache. « **Et pas une graine dans les ténèbres de la terre**, » y compris les graines de fruits et autres récoltes, les graines semées par l'homme et les graines de plantes sauvages d'où poussent diverses sortes de végétation.

« **Rien de frais ou de sec**, » cette expression a un sens général et suit des descriptions spécifiques. « …**qui ne soit consigné dans un livre explicite**. » Ceci fait référence à al-Lawh al-Mahfoud, qui les mentionne et les énumère tous. Certaines choses mentionnées peuvent éblouir et stupéfier les esprits

les plus éclairés. Cela témoigne de la grandeur du Seigneur Tout-Puissant et de la nature omniprésente de tous Ses attributs.

Si toute l'humanité, du premier au dernier, tentait de comprendre certains de Ses attributs, elle n'y parviendrait jamais. Béni soit le Seigneur Tout-Puissant, l'Omniscient, le Glorieux, le Témoin, l'Infini.

Gloire à Allah ! Personne ne peut énumérer tous les mots de louange à son égard. Il est tel qu'Il se glorifie Lui-même, et infiniment au-dessus de tout ce que Ses serviteurs peuvent dire à Son sujet. Ce verset indique que Sa science embrasse toute chose et que Son registre clair (al-Lawh al-Mahfoud) inclut tout ce qui arrive.

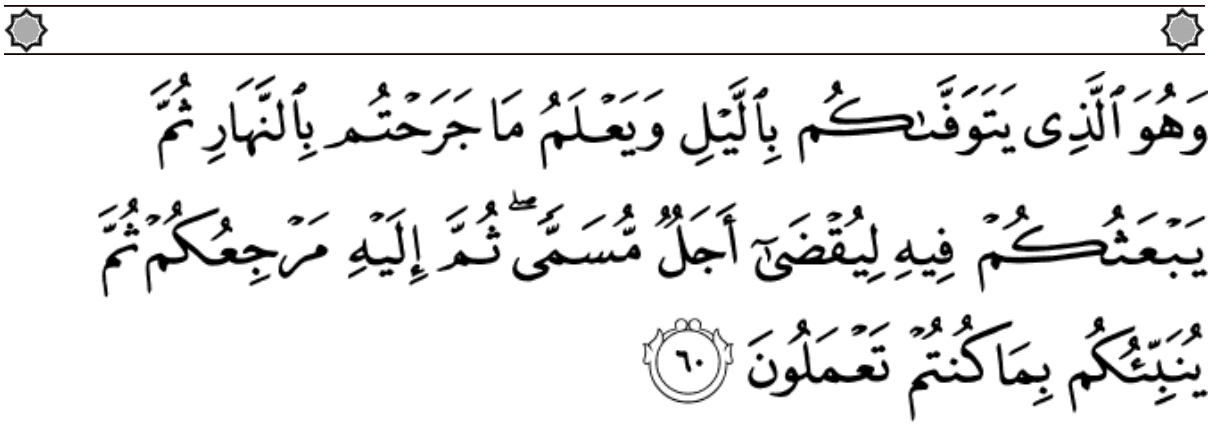
وَهُوَ ٱلَّذِى يَتَوَفَّىٰكُم بِٱلَّيۡلِ وَيَعۡلَمُ مَا جَرَحۡتُم بِٱلنَّهَارِ ثُمَّ
يَبۡعَثُكُمۡ فِيهِ لِيُقۡضَىٰٓ أَجَلٞ مُّسَمًّىۖ ثُمَّ إِلَيۡهِ مَرۡجِعُكُمۡ ثُمَّ
يُنَبِّئُكُم بِمَا كُنتُمۡ تَعۡمَلُونَ ٦٠

6-60. Et, la nuit, c'est Lui qui prend vos âmes, et Il sait ce que vous avez acquis pendant le jour. Puis Il vous ressuscite le jour afin que s'accomplisse le terme fixé. Ensuite, c'est vers Lui que sera votre retour, et Il vous informera de ce que vous faisiez.

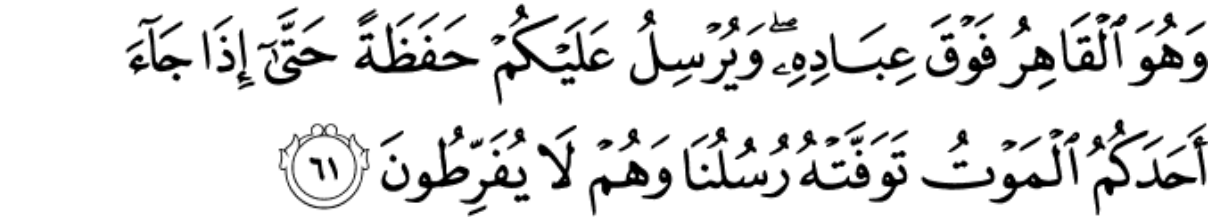
وَهُوَ ٱلۡقَاهِرُ فَوۡقَ عِبَادِهِۦۚ وَيُرۡسِلُ عَلَيۡكُمۡ حَفَظَةً حَتَّىٰٓ إِذَا جَآءَ
أَحَدَكُمُ ٱلۡمَوۡتُ تَوَفَّتۡهُ رُسُلُنَا وَهُمۡ لَا يُفَرِّطُونَ ٦١

6-61. Et Il est le Dominateur Suprême sur Ses serviteurs. Et Il envoie sur vous des gardiens. Et lorsque la mort atteint l'un de vous, Nos Messagers (les Anges) enlèvent son âme sans aucune négligence.

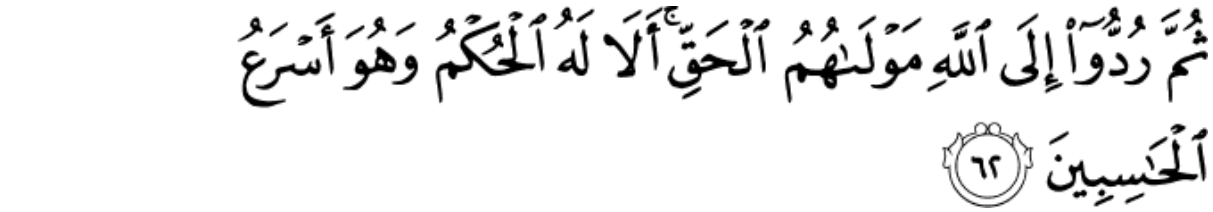
ثُمَّ رُدُّوٓاْ إِلَى ٱللَّهِ مَوۡلَىٰهُمُ ٱلۡحَقِّۚ أَلَا لَهُ ٱلۡحُكۡمُ وَهُوَ أَسۡرَعُ
ٱلۡحَٰسِبِينَ ٦٢

6-62. Ils sont ensuite ramenés vers Allah, leur vrai Maître. C'est à Lui qu'appartient le jugement et Il est le plus prompt des juges.

Tout ceci affirme Sa divinité et réfute ceux qui Lui associent des partenaires. C'est déclarer qu'Il est le Seul digne d'amour, de vénération, de respect et d'honneur. Allah nous révèle ici qu'Il est le seul à veiller sur Ses serviteurs, qu'ils soient éveillés ou endormis. Il accueille leurs âmes durant leur sommeil, afin que leurs mouvements s'apaisent et que leurs corps se reposent. Puis Il les réveille pour qu'ils puissent vaquer à leurs occupations et s'occuper de leurs affaires spirituelles et matérielles.

Allah, à Lui les Louanges et la Gloire, connaît leurs actions et les fruits de leurs actes. Il continue de les contrôler ainsi jusqu'à ce que le terme fixé arrive. Il leur décrète donc une durée de vie dans ce monde, et une autre après, lors de leur résurrection. C'est pourquoi Il dit : « **Ensuite, c'est vers Lui que sera votre retour**. »
« **Et Il vous informera de ce que vous faisiez**, » de bien et de mal.

« **Et Il est le Dominateur Suprême sur Ses serviteurs**. » Sa volonté absolue s'exerce sur eux, de sorte qu'ils n'ont aucun contrôle sur leurs affaires ; ils ne peuvent ni bouger ni rester immobiles sans Sa permission.

Néanmoins, Il a désigné des anges qui veillent sur Ses serviteurs et enregistrent leurs actes, comme Allah, à Lui les Louanges et la Gloire, le dit :
« **Alors que veillent sur vous des gardiens, de nobles scribes[1], qui savent ce que vous faites**. » (Al-Infitâr 82 :10-12)

« **Quand les deux scribes, assis à droite et à gauche, consignent. Il ne prononce pas une parole sans avoir auprès de lui un observateur prêt à l'inscrire.** » (Qâf 50 :17-18)

Ils veillent sur eux de leur vivant.

« **Et lorsque la mort atteint l'un de vous, Nos messagers (les Anges) enlèvent son âme sans aucune négligence**. » C'est-à-dire les anges chargés de recueillir les âmes des hommes, et ils ne manquent jamais à leur devoir. Ils n'accordent jamais une heure de plus que ce qu'Allah a décrété, ils n'abrègent la vie de personne et n'exécutent aucune instruction qui ne soit conforme au décret divin.

[1] Ce sont les anges qui enregistrent tout ce que font les hommes, tant les bonnes que les mauvaises actions.

« **Ils sont ensuite**, » après la mort et la vie dans al-Barzakh[1], avec tout ce qu'elle implique de bon ou de mauvais, « **ramenés vers Allah, leur vrai Maître**, » c'est-à-dire Celui qui a pris soin d'eux sur la base de ce qu'Il a décrété pour eux, puis Il a pris soin d'eux au moyen de ce qu'Il a ordonné et interdit ; Il leur a envoyé les Messagers et leur a révélé des Livres.

Puis ils retourneront vers Lui, afin qu'Il puisse juger leur sort, les récompensant de leurs bonnes actions et les châtiant de leurs mauvaises. C'est pourquoi Allah dit : « **C'est à Lui qu'appartient le jugement**, » un jugement qui Lui appartient exclusivement, sans associé.

« **Et Il est le plus prompt des juges** » en raison de Sa connaissance parfaite et de l'enregistrement qu'Il fait de leurs actes, au moyen de ce qui est écrit dans al-Lawh al-Mahfoud, puis cela est retranscrit par les anges dans les registres qu'ils tiennent.

Puisqu'Allah est le seul Créateur et Maître, qu'Il a autorité sur Ses serviteurs et qu'Il prend soin d'eux en toutes circonstances, Il est le seul à décider de leur sort. À Lui seul appartient le décret divin, le pouvoir d'ordonner ce qui est licite et ce qui est illicite, ainsi que le jugement (au Jour de la Résurrection) et la rétribution. Comment les polythéistes ont-ils pu se détourner de Celui qui est ainsi et adorer ceux qui n'ont aucun pouvoir de commandement, qui ne peuvent apporter le moindre bienfait, et qui, en réalité, sont totalement dépourvus de pouvoir ?

Par Allah, s'ils savaient combien Il est patient envers eux, comment Il leur accorde le bien-être et Sa compassion même lorsqu'ils Le défient en Lui associant des associés, en faisant preuve d'ingratitude et en profanant Sa grandeur par le mensonge, et qu'Il continue malgré tout à leur prodiguer bien-être et subsistance, ils seraient profondément motivés à Le connaître et leurs cœurs se rempliraient d'amour pour Lui. Ils se haïraient alors intensément d'avoir cédé à l'appel de Satan, ce qui conduit à la disgrâce et à la ruine. Mais ce sont des gens qui ne comprennent pas.

قُلْ مَن يُنَجِّيكُم مِّن ظُلُمَٰتِ ٱلْبَرِّ وَٱلْبَحْرِ تَدْعُونَهُۥ تَضَرُّعًا وَخُفْيَةً لَّئِنْ
أَنجَىٰنَا مِنْ هَٰذِهِۦ لَنَكُونَنَّ مِنَ ٱلشَّٰكِرِينَ ﴿٦٣﴾

[1] Un état intermédiaire entre la mort et le Jour de la Résurrection ; on dit aussi que c'est un « lieu » où les âmes des défunts resteront jusqu'au son de la trompette.

6-63. Dis : « Qui vous délivre des ténèbres de la terre et de la mer ? » Vous l'invoquez humblement et en secret : « S'Il nous délivre de ceci, nous serons du nombre des reconnaissants. »

قُلِ ٱللَّهُ يُنَجِّيكُم مِّنْهَا وَمِن كُلِّ كَرْبٍ ثُمَّ أَنتُمْ تُشْرِكُونَ ﴿٦٤﴾

6-64. Dis : « C'est Allah qui vous en délivre ainsi que de toute angoisse. Pourtant, vous Lui donnez des associés. »

« **Dis** » à ceux qui associent des partenaires à Allah et invoquent d'autres divinités que Lui, afin de la rendre contraignante pour eux, d'accepter l'unicité de la Seigneurie d'Allah, à reconnaître également l'unicité de Sa divinité (et qu'Il est le seul digne d'adoration) :

« **Dis : « Qui vous délivre des ténèbres de la terre et de la mer ? »** » c'est-à-dire de ses difficultés et de ses épreuves, lorsque vous ne trouvez aucune issue à vos problèmes, alors vous invoquez votre Seigneur, Le suppliant avec des cœurs humbles et une langue qui ne cesse de Le supplier, en exprimant votre besoin de Lui, et vous dites ; lorsque vous êtes dans cette situation : « **S'Il nous délivre de ceci** » de cette épreuve dans laquelle nous nous trouvons, « **nous serons du nombre des reconnaissants**. » ; En d'autres termes, nous serons parmi ceux qui reconnaissent Sa bénédiction et l'utilisent pour les aider à obéir à leur Seigneur, et nous la protégerons de peur de l'utiliser dans des actes de désobéissance.

« **Dis : « C'est Allah qui vous en délivre ainsi que de toute angoisse, »** » c'est-à-dire de cette difficulté particulière et de toutes les difficultés en général. « **Pourtant, vous Lui donnez des associés** » et vous ne tenez pas votre promesse envers Allah ; vous oubliez les bienfaits qu'Il vous a accordés. Quelle preuve plus claire que celle-ci de la fausseté du polythéisme et de la vérité de l'unicité d'Allah ?

قُلْ هُوَ ٱلْقَادِرُ عَلَىٰٓ أَن يَبْعَثَ عَلَيْكُمْ عَذَابًا مِّن فَوْقِكُمْ أَوْ مِن تَحْتِ
أَرْجُلِكُمْ أَوْ يَلْبِسَكُمْ شِيَعًا وَيُذِيقَ بَعْضَكُم بَأْسَ بَعْضٍ ۗ ٱنظُرْ كَيْفَ نُصَرِّفُ
ٱلْءَايَٰتِ لَعَلَّهُمْ يَفْقَهُونَ ﴿٦٥﴾

6-65. Dis : « Il est capable, Lui, de susciter contre vous, d'en haut, ou de dessous vos pieds, un châtiment, ou de vous confondre dans le sectarisme. Et Il vous fait goûter l'ardeur [au combat] les uns aux autres. » Regarde comment Nous exposons Nos versets. Peut-être comprendront-ils ?

وَكَذَّبَ بِهِۦ قَوْمُكَ وَهُوَ ٱلْحَقُّ ۚ قُل لَّسْتُ عَلَيْكُم بِوَكِيلٍ ﴿٦٦﴾

6-66. Et ton peuple traite cela (le Qur'an) de mensonge, alors que c'est la vérité. Dis : « Je ne suis pas votre garant.

لِّكُلِّ نَبَإٍ مُّسْتَقَرٌّ ۚ وَسَوْفَ تَعْلَمُونَ ﴿٦٧﴾

6-67. Chaque annonce arrive en son temps et en son lieu. Et bientôt vous le saurez. »

Allah, à Lui les Louanges et la Gloire, **« est capable de susciter contre vous, d'en haut, ou de dessous vos pieds, un châtiment, ou de vous confondre dans le sectarisme. Et Il vous fait goûter l'ardeur [au combat] les uns aux autres »** c'est-à-dire en temps de troubles et de luttes internes.

Il est capable de tout cela, alors prenez garde de persister dans le péché, de peur qu'un châtiment ne vous atteigne et ne vous conduise à votre ruine et à votre destruction. Bien qu'Il affirme en avoir le pouvoir, par Sa miséricorde, Il a épargné cette communauté du châtiment des pierres tombant du ciel et autres fléaux semblables, ainsi que de celui d'être engloutis par la terre sous leurs pieds.

Mais Il peut punir ceux qu'Il choisit de punir en les faisant souffrir les uns des autres ; ainsi Il peut donner à certains un pouvoir sur d'autres qui les maltraitent ensuite, comme une punition dans ce monde, dont les gens peuvent voir et tirer des leçons, et que les personnes instruites comprendront.

« **Regarde comment Nous exposons Nos versets**. » C'est-à-dire que Nous les diversifions et que Nous avons des versets qui abordent la question sous différents angles, afin de prouver divers points, mais tous sont révélateurs de la vérité.
« **Peut-être comprendront-ils** ? » C'est-à-dire afin qu'ils comprennent la raison pour laquelle ils ont été créés, et afin qu'ils comprennent les enseignements de l'Islam et le message divin.

« **Et ton peuple traite cela (le Qur'an) de mensonge**, » à savoir le Qur'an, bien qu'il soit la vérité, au sujet de laquelle il n'y a aucun doute.
« **Dis : « Je ne suis pas votre garant »** » et mon rôle n'est pas d'enregistrer vos actes ni de vous punir ; mon rôle est plutôt de vous avertir et de vous transmettre le message.

« **Chaque annonce arrive en son temps et en son lieu** » qu'on ne peut ni avancer ni reculer.
« **Et bientôt vous le saurez** » et vous découvrirez le châtiment dont Nous vous avons avertis.

وَإِذَا رَأَيْتَ ٱلَّذِينَ يَخُوضُونَ فِىٓ ءَايَٰتِنَا فَأَعْرِضْ عَنْهُمْ حَتَّىٰ يَخُوضُوا۟ فِى
حَدِيثٍ غَيْرِهِۦ ۚ وَإِمَّا يُنسِيَنَّكَ ٱلشَّيْطَٰنُ فَلَا تَقْعُدْ بَعْدَ ٱلذِّكْرَىٰ مَعَ
ٱلْقَوْمِ ٱلظَّٰلِمِينَ ﴿٦٨﴾

6-68. Quand tu vois ceux qui pataugent dans des discussions à propos de Nos versets, éloigne-toi d'eux jusqu'à ce qu'ils entament une autre discussion. Et si le Diable te fait oublier, alors, dès que tu te rappelles, ne reste pas avec les injustes.

وَمَا عَلَى ٱلَّذِينَ يَتَّقُونَ مِنْ حِسَابِهِم مِّن شَىْءٍ وَلَٰكِن
ذِكْرَىٰ لَعَلَّهُمْ يَتَّقُونَ ﴿٦٩﴾

6-69. Il n'incombe nullement à ceux qui sont pieux de rendre compte pour ces gens-là. Mais c'est à titre de rappel. Peut-être craindront-ils [Allah].

Parler avec mépris des révélations d'Allah signifie dire ce qui est contraire à la vérité, comme présenter et promouvoir de fausses idées de manière séduisante, faire l'éloge de ceux qui les professent, se détourner de la vérité et la discréditer, ainsi que ceux qui y croient. Allah a donc enjoint à Son Messager (sallallahou 'aleyhi wa sallam) et à sa communauté de s'éloigner de quiconque parle avec mépris des révélations d'Allah de l'une des manières mentionnées et de ne pas fréquenter les assemblées de ceux qui tiennent des propos méprisants fondés sur le mensonge et persistent dans cette voie, jusqu'à ce qu'ils abordent un autre sujet. Alors, lorsqu'ils parlent d'autres choses, l'interdiction mentionnée ne s'applique plus.

Si une conversation a un but louable ou bénéfique, elle est recommandée ; sinon, elle est inutile et n'est pas recommandée. Puisque le mensonge est condamné et critiqué, cette interdiction encourage implicitement à rechercher, examiner et débattre afin de parvenir à la vérité.

Allah dit ensuite : « **Si le diable te fait oublier**, » c'est-à-dire si vous vous asseyez avec eux par insouciance et distraction, « **alors, dès que tu te rappelles, ne reste pas avec les injustes**. » Cela inclut ceux qui profèrent des mensonges et tous ceux qui tiennent des propos ou commettent des actes illicites. Il est interdit de s'asseoir avec eux ou d'être présent lorsqu'ils font ou disent des choses illicites qu'on ne peut empêcher.

Cette interdiction s'applique à celui qui fréquente des personnes qui ne se conforment pas aux enseignements islamiques, par exemple s'il participe à leurs actes illicites ou s'il garde le silence sans dénoncer leurs méfaits. En revanche, s'il se conforme aux enseignements islamiques en les incitant au bien et en leur interdisant le mal ou les paroles malveillantes qu'ils tiennent, et que cela contribue à mettre fin au mal ou à le réduire, alors il n'y a ni blâme ni péché à son actif. C'est pourquoi Allah dit : « **Il n'incombe nullement à ceux qui sont pieux de rendre compte pour ces gens-là**, » c'est-à-dire de les rappeler à l'ordre et de les avertir afin qu'ils craignent Allah, Exalté et Loué soit-Il, et s'en abstiennent.

Cela signifie que celui qui souhaite réprimander doit employer les mots les plus susceptibles de l'aider à atteindre la piété. Cela signifie également que si le rappel ou la réprimande risque d'enfoncer davantage l'auditeur dans le mal, au point de l'empêcher d'accomplir ses obligations, alors il est préférable de s'abstenir.

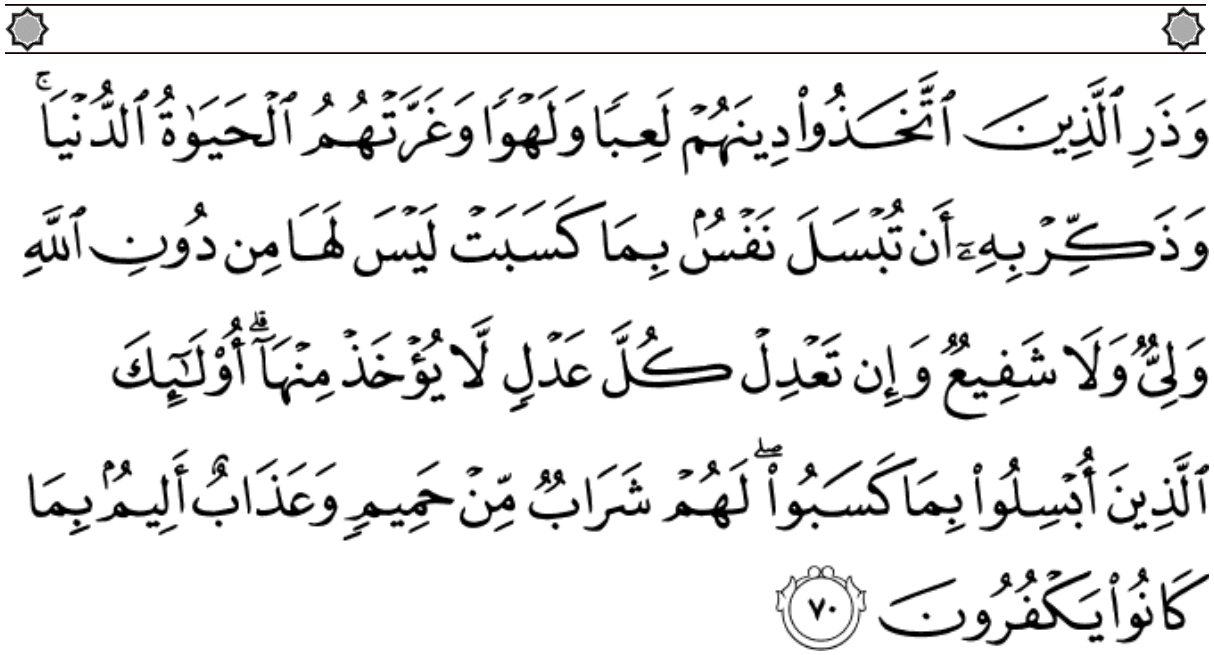
وَذَرِ ٱلَّذِينَ ٱتَّخَذُوا۟ دِينَهُمْ لَعِبًا وَلَهْوًا وَغَرَّتْهُمُ ٱلْحَيَوٰةُ ٱلدُّنْيَا ۚ
وَذَكِّرْ بِهِۦٓ أَن تُبْسَلَ نَفْسٌۢ بِمَا كَسَبَتْ لَيْسَ لَهَا مِن دُونِ ٱللَّهِ
وَلِىٌّ وَلَا شَفِيعٌ وَإِن تَعْدِلْ كُلَّ عَدْلٍ لَّا يُؤْخَذْ مِنْهَآ ۗ أُو۟لَٰٓئِكَ
ٱلَّذِينَ أُبْسِلُوا۟ بِمَا كَسَبُوا۟ ۖ لَهُمْ شَرَابٌ مِّنْ حَمِيمٍ وَعَذَابٌ أَلِيمٌۢ بِمَا
كَانُوا۟ يَكْفُرُونَ ﴿٧٠﴾

6-70. Laisse ceux qui prennent leur religion pour jeu et amusement, et qui sont séduits par la vie sur terre. Et rappelle par ceci (le Qur'an) pour qu'une âme ne s'expose pas à sa perte selon ce qu'elle aura acquis, elle n'aura en dehors d'Allah, ni allié ni intercesseur. Et quelle que soit la

compensation qu'elle offrirait, elle ne sera pas acceptée d'elle. Ceux-là se sont abandonnés à leur perdition à cause de ce qu'ils ont acquis. Leur breuvage sera l'eau bouillante et ils auront un châtiment douloureux, pour avoir mécru.

Ce qui est exigé des hommes, c'est une dévotion sincère envers Allah, en L'adorant Lui seul, sans associé ni partenaire, et en s'efforçant de mériter Son amour et Son agrément. Cela implique de se tourner de tout son cœur vers Allah et de se concentrer sur Lui. Tous les efforts doivent être utiles, sérieux et non futiles, sincèrement accomplis pour la cause d'Allah et non par ostentation.

Voilà la véritable dévotion, celle qui mérite ce nom. Quant à ceux qui prétendent suivre la vérité et être des personnes pieuses et dévouées, tout en traitant leur religion comme un jeu, détournant ainsi leur cœur de l'amour et de la connaissance d'Allah et se tournant vers ce qui leur nuit, gaspillant leur temps dans la poursuite du mensonge, c'est parce que tout effort et toute action non motivés par la cause d'Allah ne sont que vaine fantaisie. Allah nous a enjoint de fuir et de mettre en garde une telle personne et de ne pas nous laisser tromper par elle. Il convient d'examiner sa situation et d'avertir les gens de ses agissements sans se laisser abuser ni distraire par son incapacité à faire ce qui nous rapproche d'Allah.

« **Et rappelle par ceci (le Qur'an)**, » c'est-à-dire rappelle par le Qur'an ce qui est profitable aux gens, en leur ordonnant et en leur expliquant et de la présenter de manière attrayante en insistant sur sa beauté. Mentionnez ce qui est nuisible et mettez en garde contre ses méfaits, en décrivant ses différentes formes et en expliquant ses dangers, afin d'inciter les gens à s'en abstenir.

Tout ceci afin « **pour qu'une âme ne s'expose pas à sa perte selon ce qu'elle aura acquis**. » Autrement dit, avant qu'une personne ne commette des péchés, ne s'oppose à la volonté d'Allah et ne persiste dans ce qui est à éviter, il convient de rappeler et d'exhorter, afin de dissuader les gens d'agir ainsi.

« **Elle n'aura en dehors d'Allah, ni allié ni intercesseur**, » c'est-à-dire avant qu'elle ne soit submergée par ses péchés car alors personne ne pourra lui être utile, ni parent ni ami, puisque personne ne pourra l'aider en dehors d'Allah et personne ne pourra intercéder pour elle.

« **Et quelle que soit la compensation qu'elle offrirait, elle ne sera pas acceptée d'elle**, » pas même une montagne d'or. Aucune rançon ne sera acceptée ni ne servira à rien.

« **Ceux-là** » c'est-à-dire ceux qui sont décrits ainsi

« …**se sont abandonnés à leur perdition à cause de ce qu'ils ont acquis. Leur breuvage sera l'eau bouillante** » seront perdus à jamais et ils auront à boire de l'eau bouillante qui leur brûlera le visage et leur déchirera les entrailles, « **et ils auront un châtiment douloureux, pour avoir mécru**. »

قُلْ أَنَدْعُوا۟ مِن دُونِ ٱللَّهِ مَا لَا يَنفَعُنَا وَلَا يَضُرُّنَا وَنُرَدُّ عَلَىٰٓ أَعْقَٰبِنَا
بَعْدَ إِذْ هَدَىٰنَا ٱللَّهُ كَٱلَّذِى ٱسْتَهْوَتْهُ ٱلشَّيَٰطِينُ فِى ٱلْأَرْضِ حَيْرَانَ لَهُۥٓ
أَصْحَٰبٌ يَدْعُونَهُۥٓ إِلَى ٱلْهُدَى ٱئْتِنَا ۗ قُلْ إِنَّ هُدَى ٱللَّهِ هُوَ ٱلْهُدَىٰ ۖ
وَأُمِرْنَا لِنُسْلِمَ لِرَبِّ ٱلْعَٰلَمِينَ ﴿٧١﴾

6-71. Dis : « Invoquerons-nous, au lieu d'Allah, ce qui ne peut nous profiter ni nous nuire ? Et reviendrons-nous sur nos talons après qu'Allah nous a guidés, comme quelqu'un que les diables ont séduit et qui erre perplexe sur la terre, bien que des amis l'appellent vers le droit chemin (lui disant) : - « Viens à nous. » » Dis : « La vrai voie, c'est la voie d'Allah. Et il nous a été commandé de nous soumettre au Seigneur de l'Univers,

وَأَنْ أَقِيمُوا۟ ٱلصَّلَوٰةَ وَٱتَّقُوهُ ۚ وَهُوَ ٱلَّذِىٓ إِلَيْهِ تُحْشَرُونَ ﴿٧٢﴾

6-72. Et d'accomplir la Ṣalāt et de Le craindre. C'est vers Lui que vous serez rassemblés. »

وَهُوَ ٱلَّذِى خَلَقَ ٱلسَّمَٰوَٰتِ وَٱلْأَرْضَ بِٱلْحَقِّ ۖ وَيَوْمَ يَقُولُ
كُن فَيَكُونُ ۚ قَوْلُهُ ٱلْحَقُّ ۚ وَلَهُ ٱلْمُلْكُ يَوْمَ يُنفَخُ فِى ٱلصُّورِ ۚ
عَٰلِمُ ٱلْغَيْبِ وَٱلشَّهَٰدَةِ ۚ وَهُوَ ٱلْحَكِيمُ ٱلْخَبِيرُ ﴿٧٣﴾

6-73. Et c'est Lui qui a créé les cieux et la terre, en toute vérité. Et le jour où Il dit : « Sois ! » Cela est, Sa parole est la vérité. A Lui, [seul,] la royauté, le jour où l'on soufflera dans la Trompe. C'est Lui le Connaisseur de ce qui est voilé et de ce qui est manifeste. Et c'est Lui le Sage et le Parfaitement Connaisseur.

« **Dis** » ô Messager, à ceux qui associent des partenaires à Allah et invoquent d'autres divinités que Lui, et qui t'appellent à suivre leur religion, explique-leur qui sont réellement leurs idoles. Car pour toute personne sensée, il suffirait de le lui dire, et il serait inutile de lui interdire explicitement de les adorer. Toute personne sensée, si elle comprenait la véritable nature de la croyance des polythéistes, serait certaine de son caractère erroné, et il serait inutile d'en apporter d'autres preuves. Elle dirait donc : « **Invoquerons-nous, au lieu d'Allah, ce qui ne peut nous profiter ni nous nuire** ? »

Cette description inclut tous ceux qui sont adorés en dehors d'Allah : ils ne peuvent ni apporter le bien ni causer le mal, et ils n'ont aucun pouvoir ni contrôle sur quoi que ce soit, car tout pouvoir et tout contrôle appartiennent exclusivement à Allah.

« **Et reviendrons-nous sur nos talons après qu'Allah nous a guidés**, » c'est-à-dire retourner à l'égarement après qu'Allah nous a guidés, et nous détourner du chemin qui mène au Paradis, et retourner aux voies qui conduisent celui qui les suit à un châtiment douloureux ?

C'est une situation qu'aucune personne sage n'accepterait, car celui qui s'y trouve est « **comme quelqu'un que les diables ont séduit et qui erre perplexe sur la terre** » ; autrement dit, ils lui ont fait perdre la voie qui mène à son but, le laissant désorienté et confus, « **bien que des amis l'appellent vers le droit chemin**, » tandis que les démons le précipitent vers sa perte. Ainsi, il demeure perdu, ne sachant quelle voie suivre.

Telle est la situation de tous les hommes, hormis ceux qu'Allah, à Lui les Louanges et la Gloire, protège. Ils sont tiraillés entre des inclinations et des motivations contradictoires. D'un côté, l'attrait pour le message de l'Islam, la raison et le bon sens ; de l'autre, l'appel à la guidance et à la plus haute place possible au Paradis.
Il y a ensuite l'inclination vers Shaytan, ses disciples et l'âme (*nafs*) qui incite au mal ; ils l'appellent à l'égarement et aux profondeurs les plus profondes de l'enfer.

Certaines personnes suivront leur inclination à rechercher des conseils dans la totalité ou la plupart de leurs affaires.
D'autres feront le contraire.
Certains seront également attirés par les deux et connaîtront un conflit intérieur. Ainsi, vous pourrez reconnaître ceux qui sont destinés au Paradis et ceux qui sont destinés à l'enfer.

« **Dis : « Le vrai chemin, c'est le chemin d'Allah. »** » Il n'y a de guidance que le chemin qu'Allah a prescrit par la bouche de Son Messager (sallallahou 'aleyhi wa sallam) ; tout autre chemin est égarement qui mène à la perdition.

« **Et il nous a été commandé de nous soumettre au Seigneur de l'Univers**, » en acceptant et en affirmant Son unicité, en nous conformant à Ses commandements et interdits, ainsi que l'acceptation d'être Ses serviteurs. C'est la plus grande bénédiction qu'Allah Exalté ait accordée aux hommes et la meilleure voie à suivre.

« **Et d'accomplir la Ṣalāt** (prière) » c'est-à-dire, et il nous a été commandé d'établir la prière avec toutes ses parties essentielles, conditions, sounnas, etc.
« …**et de Le craindre** » en faisant ce qu'Il a prescrit et en évitant ce qu'Il a interdit

« **C'est vers Lui que vous serez rassemblés** ! » Autrement dit, vous serez rassemblés le Jour de la Résurrection, et Il vous rendra alors la pareille pour vos actes, bons et mauvais.

« **Et c'est Lui qui a créé les cieux et la terre, en toute vérité** » : établir des commandements et des interdictions pour Ses serviteurs, et les récompenser ou les punir.

« **Et le jour où Il dit : « Sois ! » Cela est, Sa parole est la vérité**, » à ce sujet il n'y a aucun doute et il n'est pas nécessaire de le répéter, car Il ne dit rien en vain.
« **A Lui, [seul,] la royauté, le jour où l'on soufflera dans la Trompe**, » c'est-à-dire le Jour de la Résurrection. Ce jour est mentionné séparément ; bien qu'Il soit le Souverain de toute chose (ce monde et l'au-delà), car nul n'exercera alors de souveraineté et il n'y aura plus de domination si ce n'est celle d'Allah, l'Unique, le Subjugueur. »

« **C'est Lui le Connaisseur de ce qui est voilé et de ce qui est manifeste. Et c'est Lui le Sage et le Parfaitement Connaisseur**. » Il est le Dispensateur de toute bénédiction, doté d'une sagesse parfaite, d'une grande bonté et d'une connaissance qui embrasse tout ce qui est secret et caché ; il n'y a de dieu et de Seigneur que Lui.

وَإِذْ قَالَ إِبْرَٰهِيمُ لِأَبِيهِ ءَازَرَ أَتَتَّخِذُ أَصْنَامًا ءَالِهَةً ۖ إِنِّىٓ أَرَىٰكَ وَقَوْمَكَ فِى ضَلَٰلٍ مُّبِينٍ ﴿٧٤﴾

6-74. (Rappelle le moment) où Abraham dit à Azar, son père : « Prends-tu des idoles comme divinités ? Je te vois, toi et ton peuple, dans un égarement évident ! »

وَكَذَٰلِكَ نُرِيٓ إِبۡرَٰهِيمَ مَلَكُوتَ ٱلسَّمَٰوَٰتِ وَٱلۡأَرۡضِ وَلِيَكُونَ مِنَ ٱلۡمُوقِنِينَ ٧٥

6-75. Ainsi avons-Nous montré à Abraham le royaume des cieux et de la terre, afin qu'il fût de ceux qui croient avec conviction.

فَلَمَّا جَنَّ عَلَيۡهِ ٱلَّيۡلُ رَءَا كَوۡكَبٗاۖ قَالَ هَٰذَا رَبِّيۖ فَلَمَّآ أَفَلَ قَالَ لَآ أُحِبُّ ٱلۡأٓفِلِينَ ٧٦

6-76. Quand la nuit l'enveloppa, il observa une étoile, et dit : « Voilà mon Seigneur ! » Puis, lorsqu'elle disparut, il dit : « Je n'aime pas les choses qui disparaissent. »

فَلَمَّا رَءَا ٱلۡقَمَرَ بَازِغٗا قَالَ هَٰذَا رَبِّيۖ فَلَمَّآ أَفَلَ قَالَ لَئِن لَّمۡ يَهۡدِنِي رَبِّي لَأَكُونَنَّ مِنَ ٱلۡقَوۡمِ ٱلضَّآلِّينَ ٧٧

6-77. Lorsqu'ensuite il observa la lune se levant, il dit : « Voilà mon Seigneur ! » Puis, lorsqu'elle disparut, il dit : « Si mon Seigneur ne me guide pas, je serai certes du nombre des gens égarés. »

فَلَمَّا رَءَا ٱلشَّمۡسَ بَازِغَةٗ قَالَ هَٰذَا رَبِّي هَٰذَآ أَكۡبَرُۖ فَلَمَّآ أَفَلَتۡ قَالَ يَٰقَوۡمِ إِنِّي بَرِيٓءٞ مِّمَّا تُشۡرِكُونَ ٧٨

6-78. Lorsqu'ensuite il observa le soleil levant, il dit : « Voilà mon Seigneur ! Celui-ci est plus grand. » Puis lorsque le soleil disparut, il dit : « Ô mon peuple, je désavoue tout ce que vous associez à Allah.

إِنِّي وَجَّهۡتُ وَجۡهِيَ لِلَّذِي فَطَرَ ٱلسَّمَٰوَٰتِ وَٱلۡأَرۡضَ حَنِيفٗاۖ وَمَآ أَنَا۠ مِنَ ٱلۡمُشۡرِكِينَ ٧٩

6-79. Je tourne mon visage exclusivement vers Celui qui a créé (à partir du néant) les cieux et la terre ; et je ne suis point de ceux qui Lui donnent des associés. »

Ici, Allah, qu'Il soit Glorifié et Exalté, dit : « **(Rappelle le moment) où Ibrahim dit à Azar, son père**. » Ceci s'inscrit dans le contexte des louanges et de la mise en valeur de sa vertu car il a appelé les gens à affirmer l'unicité d'Allah et leur a interdit de Lui associer des partenaires. Il dit à son père Azar :

« **Prends-tu des idoles comme divinités** ? » Car elles ne peuvent ni faire de bien ni de mal, et elles n'ont aucun pouvoir.
« **Je te vois, toi et ton peuple, dans un égarement évident**, » car vous adorez ce qui ne mérite aucune adoration et vous manquez d'adorer votre Créateur qui pourvoit à vos besoins et qui a le contrôle sur vous.

« **Ainsi**, » Nous l'avons guidé pour affirmer Notre unité et appeler les gens à faire de même.
« **Ainsi avons-Nous montré à Ibrahim le royaume des cieux et de la terre**, » afin qu'il puisse voir, grâce à cette vision, ce que ces royaumes recèlent de preuves définitives et manifestes
« …**afin qu'il fût de ceux qui croient avec conviction**, » car la force de la foi et la connaissance de tout ce qui est requis seront proportionnelles à la force des preuves et des témoignages.

« **Quand la nuit l'enveloppa, il observa une étoile**. » Il s'agit peut-être d'un astre brillant plus intensément que les autres. Certains savants ont donc suggéré qu'il s'agissait de Vénus et Allah est plus Savant.

« **Il dit : « Ceci est mon seigneur. »** » Reprenant l'argument de son adversaire, il dit : « Ceci est mon seigneur, alors voyons si cela mérite cette seigneurie ou non, et s'il y aura une preuve à ce sujet, car il n'est pas convenable pour un sage de prendre quelque chose pour dieu sans preuve ni fondement. »

« **Puis, lorsqu'elle disparut**, » c'est-à-dire quand cette étoile a disparu,
« **Il dit : « Je n'aime pas les choses qui disparaissent**, » » c'est-à-dire ceux qui échappent à celui qui les vénère car l'objet de vénération doit prendre soin de celui qui le vénère et gérer toutes ses affaires. Quant à ce qui disparaît longtemps, comment peut-il être digne d'adoration ? Le prendre pour un dieu n'est-il pas la plus grande folie et le pire des mensonges ?

« **Lorsqu'ensuite il observa la lune se levant**, » il vit qu'elle était plus brillante que l'étoile et différente de celle-ci
« Il dit : « Voilà mon Seigneur !, » pour les besoins de l'argument.
« **Puis, lorsqu'elle disparut, il dit : « Si mon Seigneur ne me guide pas, je serai certes du nombre des gens égarés. »** » ; Il exprimait ainsi son grand besoin de la guidance de son Seigneur car il savait

que si Allah ne le guidait pas, personne ne pourrait le guider, et si Allah ne l'aidait pas à Lui obéir, personne ne pourrait l'aider.

« **Lorsqu'ensuite il observa le soleil levant, il dit : « Voilà mon Seigneur ! Celui-ci est plus grand** » » que l'étoile et la lune.
« **Puis lorsque le soleil disparut** » à ce point, le chemin de la guidance est devenu clair et le chemin du malheur a été vaincu.
« **Il dit : « Ô mon peuple, je désavoue tout ce que vous associez à Allah**, » » car la preuve claire de leur fausseté a été établie.

« **Je tourne mon visage exclusivement vers Celui qui a créé (à partir du néant) les cieux et la terre ; et je ne suis point de ceux qui Lui donnent des associés. »** » Ainsi, il rejeta le polythéisme et crut en l'unicité d'Allah, et il en apporta la preuve. (L'interprétation que nous avons donnée de ces versets est la bonne. Le contexte est celui d'un débat entre Ibrahim ('aleyhi salam) et son peuple, soulignant l'absurdité d'attribuer une divinité à ces astres ou à quoi que ce soit d'autre. Quant à ceux qui affirment que le contexte évoque l'émerveillement de l'enfance, rien ne le prouve.

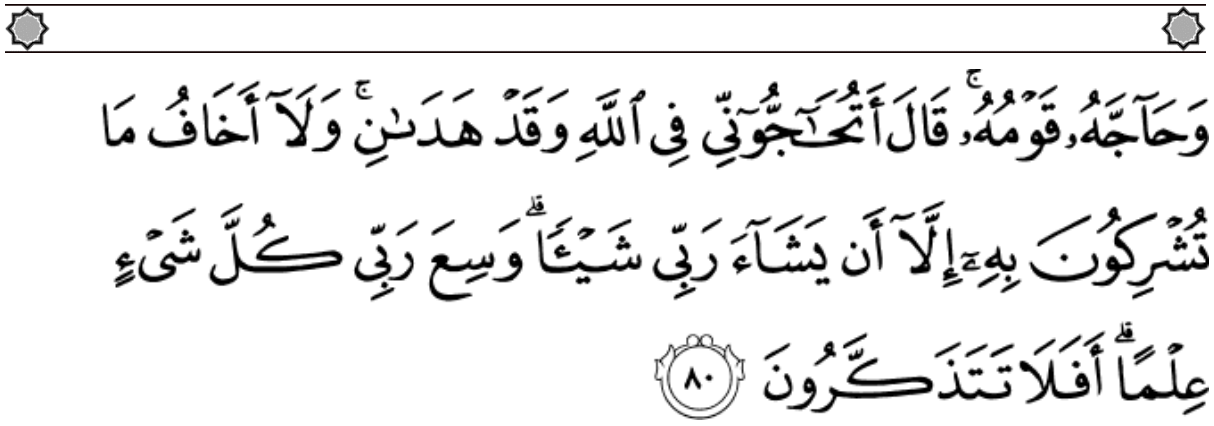
وَحَآجَّهُۥ قَوۡمُهُۥۚ قَالَ أَتُحَٰٓجُّوٓنِّي فِي ٱللَّهِ وَقَدۡ هَدَىٰنِۚ وَلَآ أَخَافُ مَا
تُشۡرِكُونَ بِهِۦٓ إِلَّآ أَن يَشَآءَ رَبِّي شَيۡـٔٗاۗ وَسِعَ رَبِّي كُلَّ شَيۡءٍ
عِلۡمًاۗ أَفَلَا تَتَذَكَّرُونَ ٨٠

6-80. Son peuple disputa avec lui ; mais il dit : « Allez-vous disputer avec moi au sujet d'Allah, alors qu'Il m'a guidé ? Je n'ai pas peur des associés que vous Lui donnez. Je ne crains que ce que veut mon Seigneur. Mon Seigneur embrasse tout dans Sa science. Ne vous rappelez-vous donc pas ?

وَكَيْفَ أَخَافُ مَآ أَشْرَكْتُمْ وَلَا تَخَافُونَ أَنَّكُمْ أَشْرَكْتُم
بِٱللَّهِ مَا لَمْ يُنَزِّلْ بِهِۦ عَلَيْكُمْ سُلْطَٰنًا ۚ فَأَىُّ ٱلْفَرِيقَيْنِ أَحَقُّ
بِٱلْأَمْنِ ۖ إِن كُنتُمْ تَعْلَمُونَ ﴿٨١﴾

6-81. Et comment aurais-je peur des associés que vous Lui donnez, alors que vous n'avez pas eu peur d'associer à Allah des choses pour lesquelles Il ne vous a fait descendre aucune preuve ? Lequel donc des deux partis a le plus droit à la sécurité ? (Dites-le) si vous savez.

ٱلَّذِينَ ءَامَنُوا۟ وَلَمْ يَلْبِسُوٓا۟ إِيمَٰنَهُم بِظُلْمٍ أُو۟لَٰٓئِكَ لَهُمُ ٱلْأَمْنُ وَهُم
مُّهْتَدُونَ ﴿٨٢﴾

6-82. Ceux qui ont cru et n'ont point troublé la pureté de leur foi par quelqu'inéquité (association), ceux-là ont la sécurité ; et ce sont eux les bien-guidés. »

وَتِلْكَ حُجَّتُنَآ ءَاتَيْنَٰهَآ إِبْرَٰهِيمَ عَلَىٰ قَوْمِهِۦ ۚ نَرْفَعُ دَرَجَٰتٍ مَّن
نَّشَآءُ ۗ إِنَّ رَبَّكَ حَكِيمٌ عَلِيمٌ ﴿٨٣﴾

6-83. Tel est l'argument que Nous inspirâmes à Ibrahim contre son peuple. Nous élevons en haut rang qui Nous voulons. Ton Seigneur est Sage et Omniscient.

« **Son peuple disputa avec lui ; mais il dit : « Allez-vous disputer avec moi au sujet d'Allah, alors qu'Il m'a guidé** ? » En effet, à quoi bon discuter avec celui à qui le chemin de la guidance n'a pas été clairement indiqué ? Quant à celui qu'Allah a guidé et qui a atteint la plus haute certitude, il appellera lui-même les gens à ce en quoi il croit.

«**Je n'ai pas peur des associés que vous Lui donnez**, » car ils ne peuvent ni me nuire ni me priver d'aucun bienfait,
« **Je ne crains que ce que veut mon Seigneur. Mon Seigneur embrasse tout dans Sa science. Ne vous rappelez-vous donc pas »** et ne comprendrez-vous pas qu'Il est le Seul digne d'adoration ? »

« **Et comment aurais-je peur des associés que vous Lui donnez**, » alors qu'ils sont si impuissants et inutiles ?

« …**alors que vous n'avez pas eu peur d'associer à Allah des choses pour lesquelles Il ne vous a fait descendre aucune preuve** » c'est-à-dire, si ce n'est que vous suivez simplement vos caprices et vos désirs
« **Lequel donc des deux partis a le plus droit à la sécurité ? (Dites-le) si vous savez.** »

Puis Allah, à Lui les Louanges et la Gloire, dit, jugeant entre les deux parties :
« **Ceux qui ont cru et n'ont point troublé la pureté de leur foi par quelqu'inéquité (association), ceux-là ont la sécurité**. » Ils seront ainsi préservés de la peur, du châtiment et de la souffrance, et conduits sur le droit chemin. S'ils ne mêlent en aucun cas leur foi à l'injustice, n'associent rien à Allah et ne commettent aucun péché, ils seront parfaitement en sécurité et guidés.

Toutefois, s'ils évitent seulement de mêler leur foi à l'association d'autres divinités à Allah, mais qu'ils commettent quelques mauvaises actions, ils seront guidés et globalement en sécurité, mais pas parfaitement.

Ce verset signifie que ceux qui n'atteignent pas ces deux objectifs ne seront ni guidés ni en sécurité ; leur sort sera plutôt l'égarement et la misère.

Comme Allah, à Lui les Louanges et la Gloire, a décidé qu'Ibrahim devait vaincre son peuple dans l'argumentation en raison de la preuve définitive qu'il a présentée, Il dit : « **Tel est l'argument que Nous inspirâmes à Ibrahim contre son peuple**, » c'est-à-dire que Nous lui avons permis par-là de triompher d'eux et de les réduire au silence.

« **Nous élevons en rang qui Nous voulons**, » comme Nous avons élevé Ibrahim (‘aleyhi salam) en rang dans ce monde et dans l'au-delà. Allah élève celui qui possède la science, par sa vertu, au-dessus des autres, en particulier celui qui possède la science, la met en pratique et l'enseigne aux autres ; Allah fait de lui un guide pour les gens, selon sa situation, de sorte que ses actes sont observés, ses pas suivis et sa lumière recherchée afin que les gens puissent marcher dans la lumière de sa science dans l'obscurité de la nuit.

Allah, Exalté et Loué soit-Il, dit :
« …**Allah élèvera en degrés ceux d'entre vous qui auront cru et ceux qui auront reçu le savoir**... » (Al-Moujâdilah 58 : 11)

« **Ton Seigneur est Sage et Omniscient**. » Il n'accorde la connaissance et la sagesse qu'à la personne digne, et Il sait mieux que quiconque qui est cette personne et dans quelle mesure elle mérite d'en être dotée.

وَوَهَبْنَا لَهُۥٓ إِسْحَٰقَ وَيَعْقُوبَ ۚ كُلًّا هَدَيْنَا ۚ وَنُوحًا هَدَيْنَا
مِن قَبْلُ ۖ وَمِن ذُرِّيَّتِهِۦ دَاوُۥدَ وَسُلَيْمَٰنَ وَأَيُّوبَ وَيُوسُفَ
وَمُوسَىٰ وَهَٰرُونَ ۚ وَكَذَٰلِكَ نَجْزِى ٱلْمُحْسِنِينَ ﴿٨٤﴾

6-84. Et Nous lui avons donné Isaac (Ishaq) et Jacob (Ya'qoub) et Nous les avons guidés tous les deux. Et Noé (Nouh), Nous l'avons guidé auparavant, et parmi la descendance (d'Abraham (Ibrahim)), David (Daoud), Salomon (Souleyman), Job (Ayyoub), Joseph (Youssouf), Moïse (Moussa) et Aaron (Haroun). Et c'est ainsi que Nous récompensons les bienfaisants.

وَزَكَرِيَّا وَيَحْيَىٰ وَعِيسَىٰ وَإِلْيَاسَ ۖ كُلٌّ مِّنَ ٱلصَّٰلِحِينَ ﴿٨٥﴾

6-85. De même, Zacharie (Zakariyyah), Jean-Baptiste (Yahya), Jésus ('Issa) et Élie (Ilyas), tous étant du nombre des gens de bien.

وَإِسْمَٰعِيلَ وَٱلْيَسَعَ وَيُونُسَ وَلُوطًا ۚ وَكُلًّا فَضَّلْنَا عَلَى
ٱلْعَٰلَمِينَ ﴿٨٦﴾

6-86. De même, Ismaël (Isma'il), Elisée (Ilyassa), Jonas (Younous) et Loṭ (Lout). Chacun d'eux Nous l'avons favorisé par-dessus le reste du monde.

وَمِنْ ءَابَآئِهِمْ وَذُرِّيَّٰتِهِمْ وَإِخْوَٰنِهِمْ ۖ وَٱجْتَبَيْنَٰهُمْ وَهَدَيْنَٰهُمْ إِلَىٰ صِرَٰطٍ
مُّسْتَقِيمٍ ﴿٨٧﴾

6-87. De même une partie de leurs ancêtres, de leurs descendants et de leurs frères et Nous les avons choisis et guidés vers un chemin droit.

ذَٰلِكَ هُدَى ٱللَّهِ يَهْدِى بِهِۦ مَن يَشَآءُ مِنْ عِبَادِهِۦ ۚ وَلَوْ أَشْرَكُوا۟ لَحَبِطَ
عَنْهُم مَّا كَانُوا۟ يَعْمَلُونَ ﴿٨٨﴾

6-88. Telle est la direction par laquelle Allah guide qui Il veut parmi Ses serviteurs. Mais s'ils avaient donné à Allah des associés, alors, tout ce qu'ils auraient fait eût certainement été vain.

أُولَٰئِكَ الَّذِينَ آتَيْنَاهُمُ الْكِتَابَ وَالْحُكْمَ وَالنُّبُوَّةَ ۚ فَإِن يَكْفُرْ بِهَا هَٰؤُلَاءِ
فَقَدْ وَكَّلْنَا بِهَا قَوْمًا لَّيْسُوا بِهَا بِكَافِرِينَ ﴿٨٩﴾

6-89. C'est à eux que Nous avons apporté le Livre, la sagesse et la prophétie. Si ces autres-là n'y croient pas, du moins Nous avons confié ces choses à des gens qui ne les nient pas.

أُولَٰئِكَ الَّذِينَ هَدَى اللَّهُ ۖ فَبِهُدَاهُمُ اقْتَدِهْ ۗ قُل لَّا أَسْأَلُكُمْ
عَلَيْهِ أَجْرًا ۖ إِنْ هُوَ إِلَّا ذِكْرَىٰ لِلْعَالَمِينَ ﴿٩٠﴾

6-90. Voilà ceux qu'Allah a guidés : suis donc leur direction. Dis : « Je ne vous demande pas pour cela de salaire. » Ce n'est qu'un rappel à l'intention de tout l'univers.

Après avoir mentionné Son serviteur et ami proche Ibrahim, Allah, qu'Il soit Glorifié et Exalté, mentionne ensuite ce qu'Il lui a accordé de connaissance, le message et la patience, et la descendance vertueuse dont Allah l'a honoré puisqu'Il a fait du meilleur de la création (Muhammad (sallallahou 'aleyhi wa sallam)) l'un de ses descendants ; combien est grand cet honneur immense, qui est sans égal.

« **Nous lui avons donné Ishaq et Ya'qoub** » son fils, également connu sous le nom d'Isra-il ; il fut le père d'un peuple qu'Allah favorisa par rapport à tous les autres (de leur temps).
« **Nous les avons guidés tous les deux** » sur le droit chemin, tant en termes de connaissance que d'action.

« **Avant lui, Nous avons guidé Nouh**. » C'était une guidance spéciale qui n'était accordée qu'à quelques personnes, à savoir les Messagers à la ferme volonté, dont il (Nouh, 'aleyhi salam) faisait partie.

« …**et parmi la descendance (d'Ibrahim ou de Nouh)**, » il se peut que le pronom se réfère à Nouh puisqu'il est le dernier mentionné car parmi ceux qu'Allah mentionne se trouve Lout, qui était un descendant de Nouh mais pas d'Ibrahim, dont il était son neveu (fils de son frère).

Ou bien le pronom se réfère à Ibrahim car le contexte est celui de louanges à son égard. Même si Lout n'était pas l'un de ses descendants, il fut l'un de ceux qui se convertirent grâce à Ibrahim, et sa vertu dans le guidage de Lout est plus significative que s'il n'était que son fils.

« **Daoud et Souleyman** » le fils de Daoud, « **Ayyoub, Youssouf** » le fils de Ya'qoub, « **Moussa et Haroun**, » les deux fils de 'Imran.
« **Et c'est ainsi**, » de même que Nous avons fait de la descendance d'Ibrahim Al-Khalil une famille vertueuse, car il s'est bien comporté en adorant son Seigneur et en faisant du bien aux gens.

« …**que Nous récompensons les bienfaisants** » en leur accordant des louanges généreuses et une descendance vertueuse, proportionnelle à leurs bonnes actions.

« **Et Zakariyyah, Yahya** » son fils
« **'Issa**, » Ibn (fils de) Maryam (Marie)
« **Et Ilyas ; tous** » ces hommes étaient parmi les justes par leurs attitudes, actes et connaissance ; en fait, ils étaient des chefs des justes et les plus éminents d'entre eux.

« **De même, Isma'il**, » Ibn Ibrahim, père du peuple qui est le meilleur des peuples, à savoir le peuple arabe, et père du chef des enfants d'Adam : Muhammad (sallallahou 'aleyhi wa sallam).
« **Ilyassa, Younous**, » Ibn Matta
« …**et Lout**, » Ibn Hârân, frère d'Ibrahim.

« **Chacun d'eux**, » c'est-à-dire chacun de ces Prophètes et Messagers, Nous avons favorisé chacun d'eux par rapport à tous les autres [de leur époque] car les degrés de vertu sont au nombre de quatre, comme Allah le mentionne dans le verset :
« **Quiconque obéit à Allah et au Messager... ceux-là seront avec ceux qu'Allah a comblés de Ses bienfaits : les Prophètes, les véridiques, les martyrs, et les vertueux. Et quels bons compagnons que ceux-là** ! » (An-Nissâ' 4 : 69)

Ce sont là des grades parmi les plus élevés ; en fait, ce sont les meilleurs de tous les Messagers.

Les Messagers dont Allah relate les histoires dans Son Livre sont sans aucun doute d'un statut supérieur à ceux dont Il ne nous a pas relaté les histoires.

« **Et [Nous avons guidé] de même une partie de leurs ancêtres**, » c'est-à-dire les ancêtres de ceux mentionnés

« …**de leurs descendants et de leurs frères** » c'est-à-dire, Nous avons guidé certains des ancêtres, descendants et frères de ceux mentionnés
« …**et Nous les avons choisis** » c'est-à-dire, nous les avons sélectionnés
« …**et guidés vers un chemin droit**. »

«**Telles** » à savoir les directives mentionnées
« …**est la direction par laquelle Allah**, » il n'y a de guidance que la Sienne, par laquelle Il « **guide qui Il veut parmi Ses serviteurs**. » Cherchez donc la guidance auprès de Lui, car s'Il ne vous guide pas, nul autre ne le peut. Parmi ceux qu'Il a choisis de guider se trouvaient les personnes mentionnées ici.

« **Mais s'ils avaient donné à Allah des associés** » hypothétiquement parlant, tous leurs actes auraient été vains puisqu'associer des partenaires à Allah invalide toute bonne action et entraîne la damnation éternelle. Si cette élite choisie avait attribué des associés à Allah, ce qui est improbable car elle est bien au-dessus d'une telle chose, tous leurs actes de bonté auraient été vains, et cela s'applique d'autant plus pour les autres.

« **Voilà ceux** » ces Prophètes dont il est question ici
« …**qu'Allah a guidés : suis donc leur direction**, » suit, ô noble Messager, les traces de ces Prophètes élus et emprunte leur voie.

Il se conforma à cet ordre et suivit les enseignements des Messagers qui l'avaient précédé ; il acquit toutes les qualités et vertus parfaites grâce auxquelles il surpassa tous les hommes et fut le chef des Messagers, le premier parmi les pieux, que la paix et les bénédictions d'Allah soient sur lui et sur eux tous.

Se fondant sur le fait qu'il avait pour exemple tous les Prophètes précédents et qu'il suivait leur exemple, certains Compagnons ont cité ce verset comme preuve que le Messager d'Allah (sallallahou 'aleyhi wa sallam) était le meilleur de tous les Messagers.

« **Dis** » à ces gens qui se détournent de ton appel
« **Je ne vous demande pas pour cela de salaire**, » c'est-à-dire que je ne vous demande aucun paiement ni honoraires en échange de la transmission de ce message et de votre invitation à y répondre car cela pourrait être une raison pour vous de refuser d'y prêter attention. Ma seule récompense vient d'Allah.

« **Ce n'est qu'un rappel à l'intention de tout l'univers**, » afin qu'ils se souviennent de ce qui leur est bénéfique pour qu'ils le mettent en pratique, et de ce qui leur est nuisible afin qu'ils l'évitent, et qu'ils se souviennent de leur Seigneur, de Ses Noms et Attributs, des bonnes mœurs et des voies qui y mènent, et des mauvaises mœurs et des voies qui y mènent. C'est un rappel pour les mondes et la plus grande bénédiction qu'Allah leur ait accordée ; ils devaient donc l'accepter et en être reconnaissants.

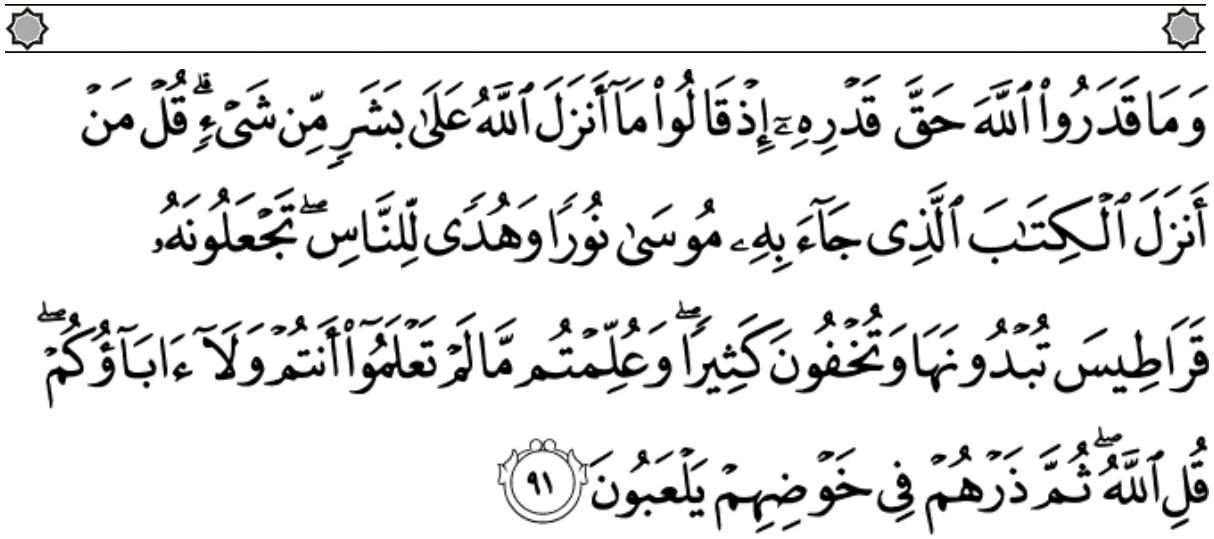
وَمَا قَدَرُوا۟ ٱللَّهَ حَقَّ قَدْرِهِۦٓ إِذْ قَالُوا۟ مَآ أَنزَلَ ٱللَّهُ عَلَىٰ بَشَرٍ مِّن شَىْءٍ ۗ قُلْ مَنْ
أَنزَلَ ٱلْكِتَٰبَ ٱلَّذِى جَآءَ بِهِۦ مُوسَىٰ نُورًا وَهُدًى لِّلنَّاسِ ۖ تَجْعَلُونَهُۥ
قَرَاطِيسَ تُبْدُونَهَا وَتُخْفُونَ كَثِيرًا ۖ وَعُلِّمْتُم مَّا لَمْ تَعْلَمُوٓا۟ أَنتُمْ وَلَآ ءَابَآؤُكُمْ ۖ
قُلِ ٱللَّهُ ۖ ثُمَّ ذَرْهُمْ فِى خَوْضِهِمْ يَلْعَبُونَ ﴿٩١﴾

6-91. Ils n'apprécient pas Allah comme Il le mérite quand ils disent : « Allah n'a rien fait descendre sur un humain. » Dis : « Qui a fait descendre le Livre que Moïse a apporté comme lumière et guide, pour les gens ? Vous le mettez en feuillets, pour en montrer une partie, tout en cachant beaucoup. Vous avez été instruits de ce que vous ne saviez pas, ni vous ni vos ancêtres. Dis : « C'est Allah. » Et puis, laisse-les s'amuser dans leur égarement.

Ceci est une dénonciation de ceux qui ont rejeté le message (parmi les juifs et les polythéistes) et qui ont prétendu qu'Allah n'avait jamais rien révélé à aucun être humain. Celui qui tient de tels propos ne reconnaît pas Allah comme il se doit et ne Le vénère pas comme Il le mérite car cela revient à jeter le discrédit sur Sa sagesse et à prétendre qu'Il a négligé Ses serviteurs et ne leur a donné aucun commandement ni interdiction ; c'est nier la plus grande bénédiction qu'Allah ait accordée à Ses serviteurs, à savoir le message selon lequel Ses serviteurs n'ont d'autre moyen d'atteindre le bonheur, la dignité et la prospérité qu'en le suivant. Quelle calomnie envers Allah pourrait être plus grande que celle-ci ?

« **Dis** » leur ; confirmant ainsi la nature corrompue de leur point de vue et leur demandant ce qu'ils confirmeraient :
« **Dis : « Qui a fait descendre le Livre que Moïse a apporté** ? » » À savoir la Torah.
« …**comme lumière** » dans les ténèbres de l'ignorance

« …**et guide, pour les gens** ? » Pour éloigner de l'égarement et emprunter le droit chemin, tant sur le plan de la connaissance que sur celui de son application pratique. Ce Livre était si connu et célèbre qu'on le recopiait sur des feuilles séparées et qu'on l'utilisait à sa guise ; ce qui correspondait à leurs caprices et à leurs désirs, ils le montraient et le faisaient savoir, et ce qui leur déplaisait, ils le cachaient et le dissimulaient. Cela arrivait très souvent.

« **Vous avez été instruits de ce que vous ne saviez pas** » un enseignement considérable grâce à ce Noble Livre
« …**ni vous ni vos ancêtres (ne savaient auparavant)**. » Lorsqu'on vous interrogera sur Celui qui a révélé ce Livre extraordinaire, doté de telles qualités, répondez : « **Dis : « C'est Allah. »** » Alors la vérité apparaîtra aussi claire que le jour et la preuve sera établi contre eux ; une fois cela établi et votre point prouvé, « **et puis, laisse-les s'amuser dans leur égarement**. » C'est-à-dire laisse-les se complaire dans le mensonge et s'amuser de choses inutiles, jusqu'au jour dont ils ont été avertis.

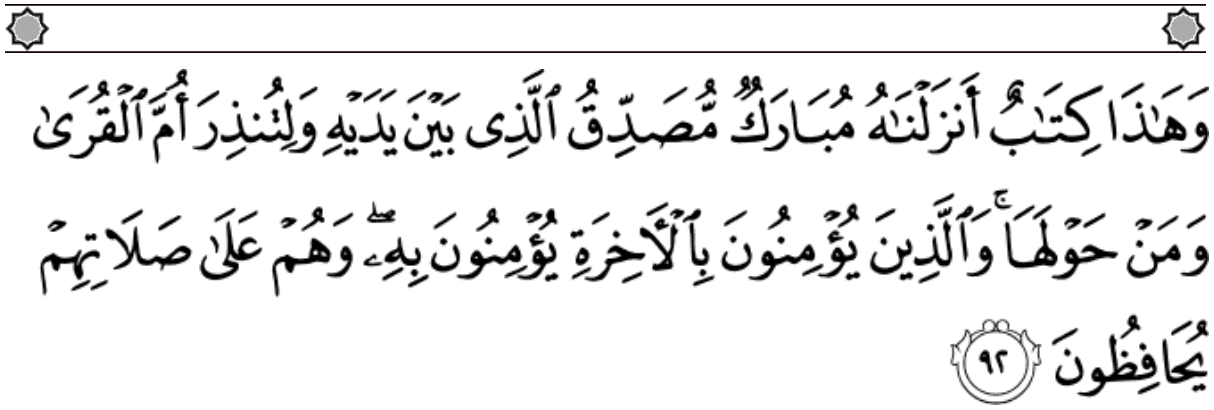
وَهَٰذَا كِتَٰبٌ أَنزَلْنَٰهُ مُبَارَكٌ مُّصَدِّقُ ٱلَّذِى بَيْنَ يَدَيْهِ وَلِتُنذِرَ أُمَّ ٱلْقُرَىٰ
وَمَنْ حَوْلَهَا ۚ وَٱلَّذِينَ يُؤْمِنُونَ بِٱلْءَاخِرَةِ يُؤْمِنُونَ بِهِۦ ۖ وَهُمْ عَلَىٰ صَلَاتِهِمْ
يُحَافِظُونَ ﴿٩٢﴾

6-92. Voici un Livre (le Qur'an) béni que Nous avons fait descendre, confirmant ce qui existait déjà avant lui, afin que tu avertisses la Mère des Cités (la Mecque) et les gens tout autour. Ceux qui croient au Jour Dernier, y croient et demeurent assidus dans leur Ṣalāt.

« **Voici un Livre**, » le Qur'an « **béni que Nous avons révélé**. » C'est-à-dire qu'il est béni car il contient une grande quantité de bien et d'innombrables bienfaits.
« …**confirmant ce qui existait déjà avant lui** » c'est-à-dire, conformément aux Livres précédents, attestant de leur vérité.

« **Afin que tu avertisses la Mère des Cités (la Mecque) et les gens tout autour** » C'est-à-dire : Nous l'avons également révélé afin que tu avertisses La Mecque, la Mère des Villes, et les villes alentour, en Arabie et sur toutes les terres. Avertis donc les gens du châtiment d'Allah et de la

manière dont il s'est abattu sur les nations précédentes, et fais-leur prendre conscience des conséquences de cela.

« **Ceux qui croient au Jour Dernier** » Car si la crainte est dans le cœur, celui-ci sera rempli de foi et l'individu fera ce qui plaît à Allah.

«… **et demeurent assidus dans leur Ṣalāt**, » c'est-à-dire qu'ils persistent à les accomplir régulièrement, en remplissant les conditions requises, en respectant les limites et l'étiquette, et en les perfectionnant. Qu'Allah nous compte parmi eux.

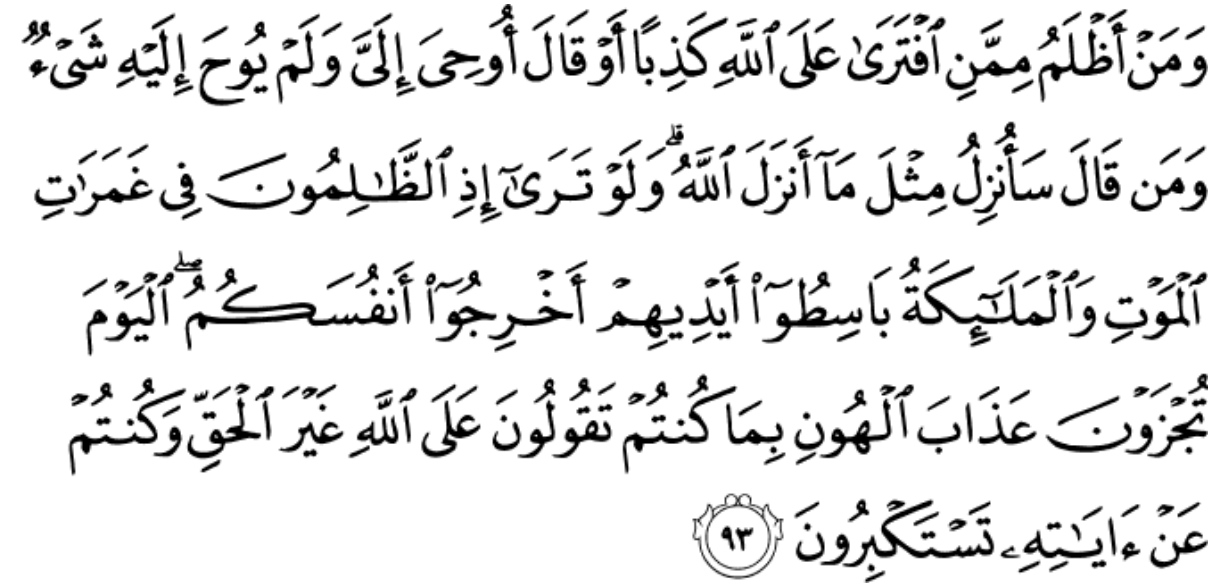
وَمَنْ أَظْلَمُ مِمَّنِ ٱفْتَرَىٰ عَلَى ٱللَّهِ كَذِبًا أَوْ قَالَ أُوحِيَ إِلَيَّ وَلَمْ يُوحَ إِلَيْهِ شَيْءٌ
وَمَن قَالَ سَأُنزِلُ مِثْلَ مَآ أَنزَلَ ٱللَّهُ ۗ وَلَوْ تَرَىٰٓ إِذِ ٱلظَّٰلِمُونَ فِي غَمَرَٰتِ
ٱلْمَوْتِ وَٱلْمَلَٰٓئِكَةُ بَاسِطُوٓا۟ أَيْدِيهِمْ أَخْرِجُوٓا۟ أَنفُسَكُمُ ۖ ٱلْيَوْمَ
تُجْزَوْنَ عَذَابَ ٱلْهُونِ بِمَا كُنتُمْ تَقُولُونَ عَلَى ٱللَّهِ غَيْرَ ٱلْحَقِّ وَكُنتُمْ
عَنْ ءَايَٰتِهِۦ تَسْتَكْبِرُونَ ﴿٩٣﴾

6-93. Et quel pire injuste que celui qui fabrique un mensonge contre Allah ou qui dit : « Révélation m'a été faite, » quand rien ne lui a été révélé. De même celui qui dit : « Je vais faire descendre quelque chose de semblable à ce qu'Allah a fait descendre. » Si tu voyais les injustes lorsqu'ils seront dans les affres de la mort, et que les Anges leur tendront les mains (disant) : « Laissez sortir vos âmes. Aujourd'hui vous allez être récompensés par le châtiment de l'humiliation pour ce que vous disiez sur Allah d'autre que la vérité et parce que vous vous détourniez orgueilleusement de Ses enseignements. »

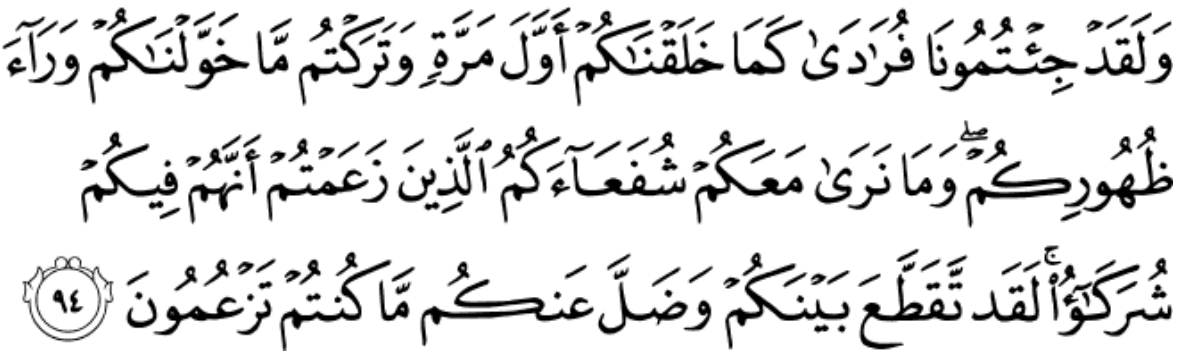

6-94. Et vous voici venus à Nous, seuls, tout comme Nous vous avions créés la première fois, abandonnant derrière vos dos tout ce que Nous vous avions accordé. Nous ne vous voyons point accompagnés des intercesseurs que vous prétendiez être des associés. Il y a certainement eu rupture entre vous : ils vous ont abandonnés, ceux que vous prétendiez (être vos intercesseurs).

Allah, Exalté et Loué soit-Il, dit ici : Nul n'est plus injuste ni plus pervers que celui qui profère des mensonges contre Allah, en Lui attribuant des paroles ou des règles qui ne Lui appartiennent pas. C'est là, en vérité, le pire des vices, car cela implique de mentir et de modifier les enseignements religieux, qu'il s'agisse de points fondamentaux ou mineurs, en les attribuant à Allah. C'est là l'un des pires méfaits.

Cela inclut également de se prétendre faux prophète et de mentir sur la réception de révélations. Outre le fait de proférer des mensonges contre Allah et de Le défier avec audace, une telle personne exige d'être suivie et s'efforce de l'y contraindre, considérant comme permis de verser le sang et de s'emparer des biens de quiconque s'oppose à elle.

Ce verset fait référence à tous ceux qui ont faussement prétendu être des prophètes, tels que Moussaylimah al-Kaddab, al-Aswad al-'Ansi, al-Moukhtar et autres de leur espèce.

« **Et quel pire injuste que celui qui fabrique un mensonge contre Allah ou qui dit: « Révélation m'a été faite. »** » Qui commet plus de mal que celui qui s'arroge le droit d'accomplir ce qu'Allah fait, qui tente de rivaliser avec Lui dans Ses décrets et de prescrire des lois à Son image ? Cela inclut quiconque prétend pouvoir rivaliser avec le Qur'an et produire une œuvre similaire.

Quel mal peut être plus grand que de prétendre, comme celui qui est dans le besoin, impuissant et imparfait en tout point, pouvoir rivaliser avec Celui qui est le plus fort et indépendant de tout moyen, Celui qui possède la perfection absolue en tout point, dans Son essence, Ses Noms et Ses Attributs ?

Après avoir critiqué les auteurs de ces actes répréhensibles, Allah mentionne ensuite le châtiment qu'Il a préparé au moment de la mort et au Jour de la Résurrection : « **Si tu voyais les injustes lorsqu'ils seront dans les affres de la mort**, » c'est-à-dire leur grande terreur et leur terrible angoisse, tu verrais quelque chose d'indescriptiblement effrayant.

« …e**t que les Anges leur tendront les mains** » vers ces criminels mourants, les frappant et les tourmentant, et disant en arrachant leurs âmes angoissées qui rechignent à quitter leurs corps : « **Laissez sortir vos âmes. Aujourd'hui vous allez être récompensés par le châtiment de l'humiliation** » c'est-à-dire un châtiment sévère qui vous humiliera car la rétribution correspond à la nature de l'acte.

Ce châtiment est « **pour ce que vous disiez sur Allah d'autre que la vérité**, » puisque vous avez menti à Son sujet et rejeté la vérité apportée par les Messagers.
« …**et parce que vous vous détourniez orgueilleusement de Ses enseignements**, » c'est-à-dire que vous vous êtes crus au-dessus de Ses révélations et de Ses jugements. Ceci est un signe de châtiment ou de béatitude (pour les bienheureux) dans le barzakh. Ces paroles et le châtiment qui leur est destiné surviennent au moment de la mort, juste avant et juste après. Cela indique que l'âme est un être physique qui peut entrer et sortir du corps, et qu'on peut lui parler ; elle l'habite et le quitte. Ceci se réfère à leur condition dans le barzakh.

Quant au Jour de la Résurrection, lorsqu'ils y parviendront, ils seront ruinés et seuls, sans famille, sans richesse, sans enfants, sans troupes ni partisans, tels qu'Allah les a créés la première fois, dépourvus de tout.

Ce jour-là, l'individu sera séparé de tout ce qu'il possédait en ce monde, hormis ses bonnes et mauvaises actions, qui constituent la monnaie de l'au-delà. Le sort dans l'au-delà dépendra de ces actions : le bien et le mal, le plaisir et la douleur, le châtiment et la félicité, tout sera déterminé par les actes. Ce sont les actes qui seront source de bienfaits ou de préjudices, de souffrance ou de bonheur. Tout le reste, comme le conjoint, les enfants, les biens et les soutiens, ne seront que des accessoires et des commodités temporaires. C'est pourquoi Allah, Exalté soit-Il, dit : « **Et vous voici venus à Nous, seuls, tout comme Nous vous avions créés la première fois, abandonnant derrière vos dos tout ce que Nous vous avions accordé**, » c'est-à-dire tout ce que Nous t'avions donné et dont Nous t'avions comblé ; cela ne peut te servir en aucune façon. « **Nous ne vous voyons point accompagnés des intercesseurs que vous prétendiez être des associés**. »

Les polythéistes associaient à Allah des partenaires et adoraient avec Lui les anges, les Prophètes, les vertueux et d'autres encore. Tous sont serviteurs d'Allah mais ils accordaient une part d'eux-mêmes

et de leur adoration à ces créatures, et cette prétention était une erreur de leur part. Toutes les créatures sont serviteurs d'Allah, et Allah est leur Souverain et le Seul digne de leur adoration. Au Jour de la Résurrection, il leur sera reproché d'avoir associé d'autres divinités à Allah et d'avoir voué leur adoration à certains de Ses serviteurs, leur attribuant le statut de Créateur et de Souverain, et ces paroles leur seront adressées.

« **Nous ne vous voyons point accompagnés des intercesseurs que vous prétendiez être des associés. Il y a certainement eu rupture entre vous** » ; autrement dit, la connexion entre vous et vos prétendus partenaires, que ce soit en matière d'intercession ou autre, est définitivement coupée et ne vous apporte aucun secours ni aucun avantage.

« …**ils vous ont abandonnés, ceux que vous prétendiez (être vos intercesseurs)**, » qu'il s'agisse de gains, de sécurité, de bonheur ou de salut, tout ce que Satan vous a fait paraître si beau que vous l'y avez attaché et que vous l'avez proclamé, vous avez été trompés par cette fausse affirmation, sans aucun fondement. Maintenant que la réalité est claire, vous voyez bien que vous êtes perdants et que vous avez tout perdu : vous-mêmes, vos familles et vos biens.

إِنَّ ٱللَّهَ فَالِقُ ٱلْحَبِّ وَٱلنَّوَىٰ ۖ يُخْرِجُ ٱلْحَىَّ مِنَ ٱلْمَيِّتِ وَمُخْرِجُ ٱلْمَيِّتِ
مِنَ ٱلْحَىِّ ۚ ذَٰلِكُمُ ٱللَّهُ ۖ فَأَنَّىٰ تُؤْفَكُونَ ﴿٩٥﴾

6-95. C'est Allah qui fait fendre la graine et le noyau : du mort il fait sortir le vivant, et du vivant, il fait sortir le mort. Tel est Allah. Comment donc vous laissez-vous détourner ?

فَالِقُ ٱلْإِصْبَاحِ وَجَعَلَ ٱلَّيْلَ سَكَنًا وَٱلشَّمْسَ وَٱلْقَمَرَ حُسْبَانًا ۚ
ذَٰلِكَ تَقْدِيرُ ٱلْعَزِيزِ ٱلْعَلِيمِ ﴿٩٦﴾

6-96. Fendeur de l'aube, Il a fait de la nuit une phase de repos ; le soleil et la lune pour mesurer le temps. Voilà l'ordre conçu par le Puissant, l'Omniscient.

وَهُوَ ٱلَّذِى جَعَلَ لَكُمُ ٱلنُّجُومَ لِتَهْتَدُوا۟ بِهَا فِى ظُلُمَٰتِ ٱلْبَرِّ وَٱلْبَحْرِ ۗ
قَدْ فَصَّلْنَا ٱلْءَايَٰتِ لِقَوْمٍ يَعْلَمُونَ ﴿٩٧﴾

6-97. Et c'est Lui qui vous a assigné les étoiles, pour que, par elles, vous vous guidiez dans les ténèbres de la terre et de la mer. Certes, Nous exposons les preuves pour ceux qui savent !

وَهُوَ ٱلَّذِىٓ أَنشَأَكُم مِّن نَّفْسٍ وَٰحِدَةٍ فَمُسْتَقَرٌّ وَمُسْتَوْدَعٌ ۗ قَدْ فَصَّلْنَا
ٱلْءَايَٰتِ لِقَوْمٍ يَفْقَهُونَ ﴿٩٨﴾

6-98. Et c'est Lui qui vous a créés à partir d'une personne unique (Adam). Et il y a une demeure et un lieu de dépôt (pour vous.) Nous avons exposé les preuves pour ceux qui comprennent).

Ici, Allah, à Lui les Louanges et la Gloire, nous parle de Sa perfection, de la grandeur de Son autorité, de la puissance de Sa force, de l'immensité de Sa miséricorde, de la nature exhaustive de Sa générosité et de Son grand souci pour Sa création.

« **C'est Allah qui fait fendre la graine et le noyau**. » Cela inclut toutes les semences que les hommes plantent eux-mêmes, ainsi que celles qu'ils ne plantent pas eux-mêmes, comme les semences qu'Allah disperse dans le désert et ailleurs. Il divise les semences des cultures et des plantes de toutes sortes, utilisées à toutes fins.

Il fend ou sépare les noyaux ou les cavités d'où poussent les arbres, tels que les palmiers dattiers, les arbres fruitiers, etc., dont les humains, le bétail et les autres animaux profitent en se nourrissant de ce qui pousse à partir des graines et des noyaux qu'Allah fend. Ils s'en nourrissent et en tirent profit de multiples manières, conformément à la volonté d'Allah.

Allah leur montre des exemples de Sa bonté et de Sa générosité qui éblouissent l'esprit des plus rationnels ; Il leur montre la splendeur de Sa création et la perfection de Sa sagesse, par lesquelles ils peuvent Le connaître et affirmer Son unicité, et ils peuvent réaliser qu'Il est la Vérité et que l'adoration de tout autre que Lui est illusoire.

« ….**du mort il fait sortir le vivant,** » comme Il fait naître le sperme de la semence, le poussin de l'œuf, les plantes et les arbres des graines et des noyaux (de dattes et autres).

« …et du vivant, » comme Il fait sortir des noyaux (de dattes et autres) et des graines des arbres et des plantes, et des œufs des oiseaux, et ainsi de suite.
« …**il fait sortir le mort**, **»** Ceci fait référence à ce qui ne croît pas ou à ce qui n'a pas d'âme.

« **Tel** » c'est-à-dire que Celui qui fait cela est unique dans Sa création et Son contrôle de ces choses « …**est Allah** » est ton Seigneur ; c'est-à-dire, Il est le seul divin et digne d'adoration parmi toute Sa création, et Il est Celui qui répand Ses bienfaits sur toute la création et la nourrit par Sa générosité.

« **Comment donc vous laissez-vous détourner** ? » Autrement dit, comment pourraient-ils être détournés et se détourner du culte de Celui qui est ainsi, et adorer à la place ce qui n'a aucun pouvoir sur lui-même pour faire le bien ou le mal, et aucun contrôle sur sa propre vie, sa mort ou sa résurrection ?

Après avoir évoqué la bénédiction de la création de ressources, Allah, à Lui les Louanges et la Gloire, mentionne ensuite la bénédiction de fournir un abri et de créer tout ce dont Ses serviteurs ont besoin, lumière et ténèbres, ainsi que les bienfaits et les intérêts qui en résultent, comme Il dit :
« **Fendeur de l'aube**. » C'est-à-dire que, tout comme Il fait naître la graine et le noyau de datte, Il fait aussi naître l'aube et le noyau de datte. Il fend aussi les profondeurs des ténèbres de la nuit qui enveloppent tout sur la face de la terre et qui sont dissipées par la lumière de l'aube qu'Il fend peu à peu, jusqu'à ce que les ténèbres de la nuit disparaissent entièrement et soient suivies par l'éclat du jour, durant lequel les gens vaquent à leurs occupations, gagnent leur vie et s'occupent de leurs intérêts, tant spirituels que matériels.

Parce que les êtres humains ont besoin de paix, de calme et de repos, choses qu'ils ne peuvent trouver à la lumière du jour, Allah a institué la nuit pour le repos. Durant cette nuit, les humains regagnent leurs foyers et dorment, les animaux leurs enclos et leurs étables, et les oiseaux leurs nids et leurs perchoirs, et tous trouvent le repos. Puis Allah fait disparaître la nuit en faisant apparaître la lumière du jour, et ainsi de suite jusqu'au Jour de la Résurrection.

Et Allah a créé « **le soleil et la lune pour mesurer le temps**, » afin d'organiser les moments des actes d'adoration et les délais des transactions, et pour que chacun puisse connaître le temps écoulé. Sans l'existence du soleil et de la lune, et sans leur alternance et leurs changements, la plupart des gens ignoreraient ces choses, qui ne seraient pas de notoriété publique ; elles ne seraient connues que de quelques individus au prix d'efforts considérables, et beaucoup se priveraient de ces bienfaits essentiels.

« **Voilà**, » à savoir ce qui a été mentionné ci-dessus, « **l'ordre conçu par le Puissant**, » auquel, par Sa puissance, ces puissantes créations se soumettent, et ainsi elles se meuvent en soumission à Son commandement de telle sorte qu'elles ne s'écartent pas du chemin qu'Allah leur a tracé, et qu'elles ne prennent ni d'avance ni de retard.
« **L'Omniscient**. » Sa connaissance englobe toutes choses, visibles et invisibles, du premier au dernier.

L'une des preuves rationnelles de la nature omniprésente de Sa connaissance est le fait que ces puissantes créations sont soumises à Son contrôle et qu'Il les fait fonctionner selon un système brillant et précis, d'une beauté et d'une perfection éblouissantes, et qui sert les intérêts des hommes conformément à la sagesse divine.

« **Et c'est Lui qui vous a assigné les étoiles, pour que, par elles, vous vous guidiez dans les ténèbres de la terre et de la mer**. » Si vous vous égarez ou si le voyageur ignore la direction à prendre, Allah a fait des étoiles un moyen pour les humains de s'orienter lorsqu'ils voyagent pour leurs intérêts ou à des fins commerciales. Par exemple, certaines étoiles sont toujours visibles et leur position est fixe, tandis que d'autres changent constamment de position ; les savants en sont conscients et peuvent ainsi calculer les directions et les temps de parcours.

Ce verset et d'autres similaires indiquent qu'il est prescrit d'apprendre le mouvement et la position des étoiles, une science appelée astronomie, car la navigation est impossible sans elle.

« **Certes, Nous exposons les preuves**, » c'est-à-dire que Nous les avons clarifiés et distingués les uns des autres, de sorte que les signes d'Allah sont clairs et manifestes.
« …**pour ceux qui savent**, » c'est-à-dire pour les gens de connaissance puisque ce sont eux qui sont interpellés ici et de qui une réponse est requise, contrairement aux ignorants et aux rudes qui se détournent des signes d'Allah et de la connaissance apportée par les Messagers car l'explication ne leur sera d'aucun profit et ne dissipera pas leur confusion ni n'éclairera quoi que ce soit qu'ils ne comprennent pas.

« **Et c'est Lui qui vous a créés à partir d'une personne unique**, » à savoir Adam (‘aleyhi salam). Allah a créé à partir de lui cette race humaine, qui a peuplé la terre et continue de croître et de se développer, et qui présente une telle diversité de caractères et de caractéristiques physiques qu'il est difficile de la contrôler ou de la décrire.

Allah a créé pour eux un dépôt ; c'est le lieu où ils aboutissent, le séjour ultime après lequel il n'y a plus rien. Tel est le royaume pour lequel ils ont été créés et ils ont été placés dans ce monde pour

œuvrer à son développement et à son amélioration, et pour accomplir toutes sortes d'activités qui contribueront à son développement et à son amélioration.

Allah les a déposés dans les reins de leurs pères et dans le ventre de leurs mères, puis dans ce monde, puis dans l'au-delà. Tous ces lieux ne sont que des demeures temporaires, vouées à l'impermanence. L'individu les quitte ensuite pour atteindre le royaume éternel. Quant à ce monde, il n'est que transitoire.

« **Nous avons exposé les preuves pour ceux qui comprennent** » les signes d'Allah et qui sont capables d'en déduire des preuves et des éléments de preuve.

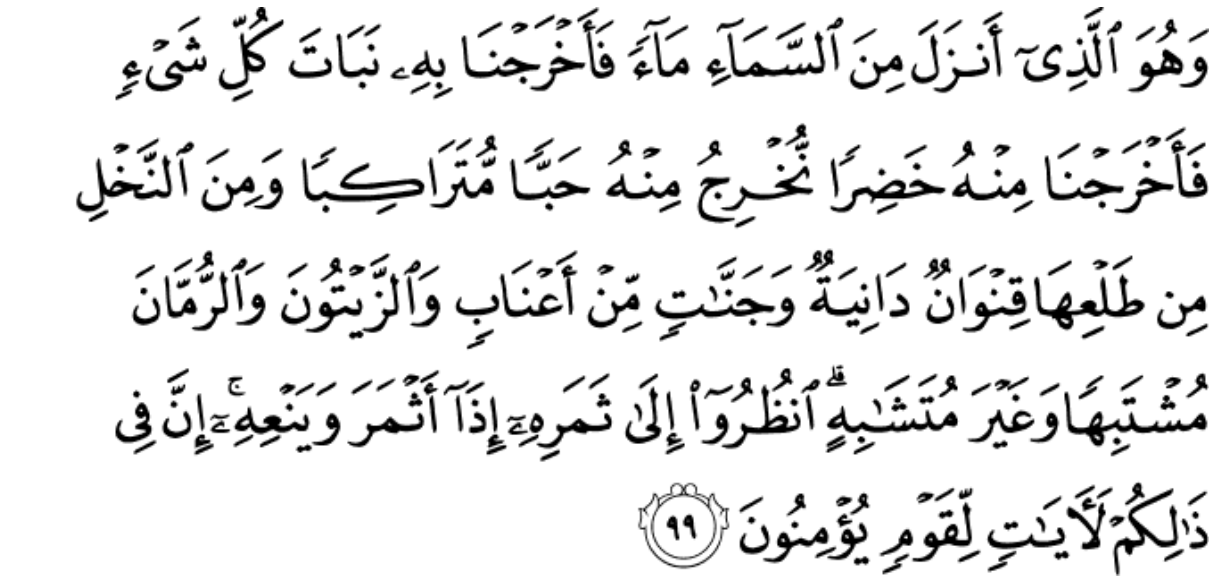
وَهُوَ ٱلَّذِىٓ أَنزَلَ مِنَ ٱلسَّمَآءِ مَآءً فَأَخْرَجْنَا بِهِۦ نَبَاتَ كُلِّ شَىْءٍ
فَأَخْرَجْنَا مِنْهُ خَضِرًا نُّخْرِجُ مِنْهُ حَبًّا مُّتَرَاكِبًا وَمِنَ ٱلنَّخْلِ
مِن طَلْعِهَا قِنْوَانٌ دَانِيَةٌ وَجَنَّٰتٍ مِّنْ أَعْنَابٍ وَٱلزَّيْتُونَ وَٱلرُّمَّانَ
مُشْتَبِهًا وَغَيْرَ مُتَشَٰبِهٍ ۗ ٱنظُرُوٓا۟ إِلَىٰ ثَمَرِهِۦٓ إِذَآ أَثْمَرَ وَيَنْعِهِۦٓ ۚ إِنَّ فِى
ذَٰلِكُمْ لَـَٔايَٰتٍ لِّقَوْمٍ يُؤْمِنُونَ ﴿٩٩﴾

6-99. Et c'est Lui qui, du ciel, a fait descendre l'eau. Puis par elle, Nous fîmes germer toute plante, de quoi Nous fîmes sortir une verdure, d'où Nous produisîmes des grains, superposés les uns sur les autres ; et du palmier, de sa spathe, des régimes de dattes qui se tendent. Et aussi les jardins de raisins, l'olive et la grenade, semblables ou différents les uns des autres. Regardez leurs fruits au moment de leur production et de leur mûrissement. Voilà bien là des signes pour ceux qui ont la foi.

C'est l'une des plus grandes bénédictions dont toutes les créatures ont besoin, humains et autres. Allah fait régulièrement descendre l'eau du ciel aux moments où les hommes en ont besoin, et Il fait ainsi croître tout ce dont les hommes et les animaux se nourrissent. Ainsi, ils sont nourris par la générosité d'Allah, ils jouissent de Sa provision et se réjouissent de Sa bonté. Il les délivre de la sécheresse, du désespoir et de la famine. Leurs cœurs exultent, leurs visages s'illuminent et ils

obtiennent la miséricorde du Tout Miséricordieux, du Très Miséricordieux, source de joie et d'abondance. En retour, il leur est demandé de rendre grâce à Celui qui leur a prodigué ces bienfaits, de L'adorer Lui seul, de se tourner vers Lui et de L'aimer.

Après avoir mentionné en termes généraux ce qui pousse grâce à cette pluie, à savoir toutes sortes d'arbres et de plantes, Allah Exalté mentionne ensuite plus particulièrement les céréales et les dattes, en raison de leurs nombreux bienfaits et parce qu'elles constituent des aliments de base pour la majorité de l'humanité.

« **Nous fîmes germer toute plante, de quoi Nous fîmes sortir une verdure, d'où Nous produisîmes** » c'est-à-dire, à partir de ces plantes vertes, « **des grains, superposés les uns sur les autres**, » c'est-à-dire un rang l'un au-dessus de l'autre, tels que le blé, l'orge, le maïs, le riz et d'autres sortes de céréales.

« …**et du palmier, de sa spathe**, **des régimes de dattes qui se tendent** » désigne le récipient d'où proviennent les dattes. De ce récipient, Allah fait sortir des grappes de dattes basses, c'est-à-dire à portée de main et faciles à cueillir. Il n'est pas difficile de les cueillir sur un palmier, même haut, car son tronc est muni de marches et il est facile d'y grimper.

« **Et aussi les jardins de raisins, l'olive et la grenade**. » Ces arbres procurent de nombreux bienfaits, c'est pourquoi Allah les mentionne spécifiquement après avoir évoqué les arbres et les plantes en termes généraux.
« **Semblables ou différents les uns des autres**. » Il se peut que cela fasse référence aux grenades et aux olives ; c'est-à-dire qu'elles sont similaires en ce qui concerne l'arbre et ses feuilles, mais pas en ce qui concerne le fruit. Ou bien cela peut faire référence à toutes sortes d'arbres et à leurs fruits, et que certains d'entre eux se ressemblent et sont similaires à certains égards, et d'autres ne sont pas semblables les uns aux autres. Mais tous sont bénéfiques aux hommes car ils apprécient leurs fruits, y trouvent de la nourriture et en tirent des leçons, ce qu'Allah leur enjoint de faire : « **Regardez**, » contemplez et méditez sur « **leurs fruits**, » c'est-à-dire observez tous les arbres, en particulier le palmier dattier, lorsqu'ils commencent à porter des fruits.

« …**au moment de leur production et de leur mûrissement**, » c'est-à-dire, observez-le au moment où le fruit apparaît et au moment où il mûrit car il y a en cela des leçons et des signes qui témoignent de la miséricorde d'Allah, de l'immensité de Sa bonté et de Sa générosité, et de la perfection de Sa puissance et de Son attention envers Ses serviteurs.

Mais tous ne méditent pas, et tous ne comprennent pas le sens voulu. C'est pourquoi Allah, à Lui les Louanges et la Gloire, a déclaré que seuls les croyants bénéficient de Ses signes : « **Voilà bien là des signes pour ceux qui ont la foi**. »

La foi des croyants les pousse à s'efforcer de respecter les préceptes de la foi, dont une partie consiste à contempler les signes d'Allah et à en tirer les leçons qu'ils indiquent, ainsi que ce qu'indiquent la raison, le bon sens et l'enseignement islamique.

وَجَعَلُوا۟ لِلَّهِ شُرَكَآءَ ٱلْجِنَّ وَخَلَقَهُمْ ۖ وَخَرَقُوا۟ لَهُۥ بَنِينَ وَبَنَٰتٍۭ بِغَيْرِ عِلْمٍ ۚ
سُبْحَٰنَهُۥ وَتَعَٰلَىٰ عَمَّا يَصِفُونَ ﴿١٠٠﴾

6-100. Et ils ont désigné des associés à Allah : les djinns, alors que c'est Lui qui les a créés. Et ils Lui ont inventé, dans leur ignorance, des fils et des filles, Gloire à Lui ! Il transcende tout ce qu'ils lui attribuent.

بَدِيعُ ٱلسَّمَٰوَٰتِ وَٱلْأَرْضِ ۖ أَنَّىٰ يَكُونُ لَهُۥ وَلَدٌ وَلَمْ تَكُن لَّهُۥ صَٰحِبَةٌ ۖ
وَخَلَقَ كُلَّ شَىْءٍ ۖ وَهُوَ بِكُلِّ شَىْءٍ عَلِيمٌ ﴿١٠١﴾

6-101. Créateur des cieux et de la terre. Comment aurait-Il un enfant, quand Il n'a pas de compagne ? C'est Lui qui a tout créé, et Il est Omniscient.

ذَٰلِكُمُ ٱللَّهُ رَبُّكُمْ ۖ لَآ إِلَٰهَ إِلَّا هُوَ ۖ خَٰلِقُ كُلِّ شَىْءٍ
فَٱعْبُدُوهُ ۚ وَهُوَ عَلَىٰ كُلِّ شَىْءٍ وَكِيلٌ ﴿١٠٢﴾

6-102. Voilà Allah, votre Seigneur ! Il n'y a de divinité que Lui, Créateur de tout. Adorez-Le donc. C'est Lui qui a charge de tout.

لَّا تُدْرِكُهُ ٱلْأَبْصَٰرُ وَهُوَ يُدْرِكُ ٱلْأَبْصَٰرَ ۖ وَهُوَ ٱللَّطِيفُ
ٱلْخَبِيرُ ﴿١٠٣﴾

6-103. Les regards ne peuvent l'atteindre, cependant qu'Il saisit tous les regards. Et Il est le Doux, le Parfaitement Connaisseur.

قَدْ جَآءَكُم بَصَآئِرُ مِن رَّبِّكُمْ ۖ فَمَنْ أَبْصَرَ فَلِنَفْسِهِۦ ۖ وَمَنْ عَمِىَ فَعَلَيْهَا ۚ
وَمَآ أَنَا۠ عَلَيْكُم بِحَفِيظٍ ﴿١٠٤﴾

6-104. Certes, il vous est parvenu des preuves évidentes, de la part de votre Seigneur. Donc, quiconque voit clair, c'est en sa faveur ; et quiconque reste aveugle, c'est à son détriment, car je ne suis nullement chargé de votre sauvegarde.

Ici, Allah, à Lui les Louanges et la Gloire, nous enseigne que malgré Sa bienveillance envers Ses serviteurs et les signes et preuves évidents qu'Il leur a montrés, les polythéistes, tels que les Qouraysh et d'autres, Lui attribuent des associés qu'ils adorent, parmi lesquels certains djinns et anges, pourtant créés par Allah et dépourvus de toute autorité ou divinité. Ils les considèrent comme des associés à Celui qui Seul possède le pouvoir de création et de commandement, qui dispense toutes sortes de bienfaits et qui a le pouvoir d'éloigner tous les fléaux. Ainsi, les polythéistes ont inventé de toutes pièces des fils et des filles qu'ils ont faussement attribués à Allah, sans la moindre connaissance.

Qui est plus injuste que celui qui parle d'Allah sans connaissance et Lui attribue faussement les pires défauts, alors qu'il devrait déclarer qu'Allah est bien au-dessus de cela ?

C'est pourquoi Il s'est déclaré bien au-dessus des inventions des polythéistes, comme Il l'a dit : « **Et ils Lui ont inventé, dans leur ignorance, des fils et des filles, Gloire à Lui ! Il transcende tout ce qu'ils lui attribuent**. » Car il possède tous les attributs de la perfection et est bien au-dessus de toutes les imperfections, fautes et défauts.

« **Créateur des cieux et de la terre**, » c'est-à-dire leur Créateur, Celui qui les a créés d'une manière précise et sans précédent, de la manière la plus précise et la plus belle que même les personnes les plus raisonnables n'auraient pu inventer, et Il n'a aucun associé dans leur création.

« **Comment aurait-Il un enfant, quand Il n'a pas de compagne** ! » Autrement dit, comment Allah pourrait-Il avoir un fils alors qu'Il est le Dieu Tout-Puissant, qui n'a pas d'épouse et n'a besoin de rien de ce qu'Il a créé, tandis qu'eux ont tous besoin de Lui en toutes circonstances ?

Un fils doit inévitablement être de même nature que son père mais Allah est le Créateur de toutes choses et rien de ce qu'Il a créé ne Lui ressemble en aucune façon.

Après avoir mentionné Sa création de toute chose en général, Allah affirme que Sa science l'embrasse entièrement, comme Il le dit : « **C'est Lui qui a tout créé, et Il est Omniscient** » Il a créé toute chose et Il en a la connaissance parfaite L'évocation de la science après la création suggère une preuve rationnelle de Sa connaissance absolue de toute chose, et cette preuve réside dans la perfection et la splendeur de Sa création. Ceci souligne l'immensité de la science du Créateur et la perfection de Sa sagesse, comme Allah, à Lui les Louanges et la Gloire, le dit ailleurs :
« **Ne connaît-Il pas ce qu'Il a créé alors que c'est Lui le Compatissant, le Parfaitement Connaisseur**. » (Al-Moulk 67 : 14)
- Et :
« **Celui qui a créé les cieux et la terre ne sera-t-Il pas capable de créer leur pareil[1] ? Oh que si ! Et Il est le grand Créateur, l'Omniscient**. » (Yâ Sin 36 : 81)

« **Voilà**, » c'est-à-dire, Celui qui a créé tout cela et l'a ordonné « **Allah, votre Seigneur** !, » c'est-à-dire, Il est le seul à être adoré, le seul qui mérite la plus grande humilité et le plus grand amour, le Seigneur qui est responsable de toute Sa création et qui accorde toutes sortes de bénédictions et éloigne toutes sortes de calamités.

« **Il n'y a de divinité que Lui, Créateur de tout. Adorez-Le donc**, » car il est prouvé et établi qu'il n'y a de divinité en dehors de Lui qu'Allah, consacrez-Lui toute forme d'adoration et faites-le sincèrement pour Lui seul, recherchant ainsi Son agrément puisque telle est la finalité de leur création.
« **Je n'ai créé les djinns et les hommes que pour qu'ils M'adorent**. » (Adh-Dhâriyât 51 : 56)

« **C'est Lui qui a charge de tout**, » c'est-à-dire que toutes choses sont sous le contrôle d'Allah car Il les crée et les contrôle, et elles sont toutes à Sa disposition.

Il est bien connu que la solidité, la perfection et le bon fonctionnement de tout ce qui est placé sous le contrôle de quelqu'un dépendent de la qualité de celui qui en est responsable, mais cela s'applique aux personnes et ne s'applique pas lorsqu'on parle d'Allah, à Lui les Louanges et la Gloire, qui est responsable des choses, car leur responsabilité est au nom de quelqu'un d'autre, et le mandataire reçoit des instructions de celui qui l'a mis en charge.

Mais lorsque nous disons qu'Allah, à Lui les Louanges et la Gloire, est souverain, Il l'est par Lui-même et pour Lui-même, ce qui témoigne de Sa science parfaite, de Sa parfaite maîtrise des affaires,

[1] Autrement dit, Il est capable de les recréer (au Jour de la Résurrection) exactement tels qu'ils étaient lors de la création originelle. (As-Sa'di)

de Son excellence et de Sa justice. Nul ne peut Le contrôler, ni trouver d'imperfections ou de problèmes dans Sa création, ni déceler de défauts ou d'insuffisances dans Sa manière de gérer les choses.

L'un des aspects de Son autorité est qu'Il s'est engagé à expliquer Sa religion et à la protéger de tout ce qui pourrait la saper ou la modifier. Il s'est également engagé à protéger les croyants de ce qui pourrait ébranler ou nuire à leur foi et à leur engagement religieux.

« **Les regards ne peuvent l'atteindre**. » En raison de Sa grandeur, de Sa majesté et de Sa perfection. Pourtant, les hommes pourront Le voir et éprouver la joie de contempler Son Visage (dans l'au-delà). Dire qu'aucune vision ne peut Le saisir pleinement ne signifie pas que les hommes ne Le verront pas ; cela le confirme implicitement. Puisque le verset nie que la vision puisse Le saisir pleinement ; bien que la capacité à englober soit l'une des principales caractéristiques de la vision, cela indique qu'ils Le verront mais sans que leur vision ne puisse Le saisir pleinement.

S'Il avait voulu dire qu'ils ne Le verraient pas, Il aurait dit : « Aucune vision ne peut Le voir », et ainsi de suite. Il est donc clair que ce verset ne soutient en rien l'opinion de ceux qui nient les Attributs Divins et affirment qu'ils ne verront pas leur Seigneur dans l'au-delà ; au contraire, il indique l'inverse de ce qu'ils prétendent.

« …**cependant qu'Il saisit tous les regards**, » c'est-à-dire qu'Il est Celui dont la connaissance englobe toutes choses, visibles et cachées ; Son ouïe englobe tous les sons, audibles et inaudibles ; Sa vue englobe tout ce qui peut être vu, petit et grand. C'est pourquoi Il dit : « **Et Il est le Doux, le Parfaitement Connaisseur**, » dont la connaissance et la conscience sont si subtiles et précises qu'elles embrassent tout ce qui est caché dans le cœur et l'être le plus profond des hommes.

Par Sa science subtile, Il guide Son serviteur vers ce qui le conduit à accomplir ses devoirs religieux et l'amène à ce point par des voies qu'il ignore et qu'il n'avait pas prévues. Il le conduit au bonheur et à la réussite éternelle d'une manière inattendue. Il peut même décréter des choses qui déplaisent et sont difficiles pour une personne, qui implore alors Allah de la soulager, car Il sait ce qui est le mieux pour son engagement religieux et que sa perfection y est liée. Gloire à Celui qui connaît les subtilités et qui est le Plus Miséricordieux envers les croyants.

« **Certes, il vous est parvenu des preuves évidentes, de la part de votre Seigneur. Donc, quiconque voit clair, c'est en sa faveur ; et quiconque reste aveugle, c'est à son détriment, car je ne suis nullement chargé de votre sauvegarde**. »

Après avoir mentionné des signes et des preuves clairs qui témoignent de la vérité, Allah attire ensuite l'attention sur eux et déclare que la guidance et son contraire existent pour eux-mêmes.

« **Certes, il vous est parvenu des preuves évidentes, de la part de votre Seigneur**. » C'est-à-dire des versets qui pointent vers la vérité et la rendent aussi claire que le jour, par leur éloquence et leur clarté, et par les significations sublimes et les faits magnifiques qu'ils exposent, car ils viennent du Seigneur qui accorde à Sa création toutes sortes de bénédictions, visibles et invisibles, dont la meilleure est l'envoi de révélations claires qui expliquent différentes questions.

« **Donc, quiconque voit clair** » Grâce aux leçons qu'il a tirées de ces révélations et qui agit en conséquence,
« …**c'est en sa faveur** » cela sera pour le bien de son âme car Allah est indépendant de tout moyen, le Très Louable.
« …**et quiconque reste aveugle, c'est à son détriment**, » parce qu'on lui a montré la vérité mais qu'il n'a pas su la voir, parce qu'on l'a averti mais qu'il n'y a pas prêté attention, parce qu'on lui a montré la vérité mais qu'il ne s'y est pas soumis ni ne s'est humilié, son aveuglement ne fera que lui nuire.

« …**je** » ceci fait référence au Messager (sallallahou 'aleyhi wa sallam)
« **ne suis nullement chargé de votre sauvegarde**, » c'est-à-dire que je ne surveille pas constamment vos actes ; mon rôle se limite à transmettre clairement le message, et j'ai accompli mon devoir en transmettant ce qu'Allah m'a révélé. Telle est ma tâche, et tout le reste ne dépend pas de moi.

وَكَذَٰلِكَ نُصَرِّفُ ٱلْءَايَٰتِ وَلِيَقُولُوا۟ دَرَسْتَ وَلِنُبَيِّنَهُۥ لِقَوْمٍ يَعْلَمُونَ ﴿١٠٥﴾

6-105. C'est ainsi que Nous expliquons les versets. Et afin qu'ils disent : « Tu as étudié. » Et afin de l'exposer clairement à des gens qui savent.

ٱتَّبِعْ مَآ أُوحِىَ إِلَيْكَ مِن رَّبِّكَ ۖ لَآ إِلَٰهَ إِلَّا هُوَ ۖ وَأَعْرِضْ عَنِ ٱلْمُشْرِكِينَ ﴿١٠٦﴾

5-106. Suis ce qui t'est révélé de la part de ton Seigneur. Point de divinité autre que Lui. Et écarte-toi des associateurs.

وَلَوْ شَآءَ ٱللَّهُ مَآ أَشْرَكُوا۟ ۗ وَمَا جَعَلْنَٰكَ عَلَيْهِمْ حَفِيظًا ۖ وَمَآ أَنتَ عَلَيْهِم
بِوَكِيلٍ ﴿١٠٧﴾

5-107. Si Allah voulait, ils ne seraient point associateurs ! Mais Nous ne t'avons pas désigné comme gardien sur eux ; et tu n'es pas leur garant.[1]

وَلَا تَسُبُّوا۟ ٱلَّذِينَ يَدْعُونَ مِن دُونِ ٱللَّهِ فَيَسُبُّوا۟ ٱللَّهَ عَدْوًۢا بِغَيْرِ
عِلْمٍ ۗ كَذَٰلِكَ زَيَّنَّا لِكُلِّ أُمَّةٍ عَمَلَهُمْ ثُمَّ إِلَىٰ رَبِّهِم مَّرْجِعُهُمْ فَيُنَبِّئُهُم
بِمَا كَانُوا۟ يَعْمَلُونَ ﴿١٠٨﴾

5-108. N'injuriez pas ceux qu'ils invoquent, en dehors d'Allah, car par agressivité, ils injurieraient Allah, dans leur ignorance. De même, Nous avons enjolivé (aux yeux) de chaque communauté sa propre action. Ensuite, c'est vers leur Seigneur que sera leur retour ; et Il les informera de ce qu'ils œuvraient.

Ici, Allah, Exalté et Loué soit-Il, interdit aux croyants de faire quelque chose qui avait été initialement permis et même prescrit, à savoir injurier les dieux des polythéistes, qu'ils considéraient comme des idoles et des dieux autres qu'Allah car les mépriser et les injurier était un moyen de se rapprocher d'Allah.

Mais comme cela pouvait inciter les polythéistes à injurier le Seigneur des mondes, qui doit être déclaré bien au-dessus de toute faute, défaut, injure ou diffamation, Allah a interdit d'injurier les dieux des polythéistes car ils se seraient empressés de défendre leur religion et de se rallier à leurs dieux. En effet, Allah a embelli les actions de chaque nation, si bien qu'elles pensent que leurs voies sont bonnes et que si les musulmans injuriaient leurs dieux, elles les défendraient par tous les moyens, même si cela implique d'injurier Allah, Seigneur des mondes, dont la vénération est inculquée dans le cœur des justes comme des impies.

[1] Il n'y a pas de signification des versets 105-107 dans le Tafsir d'As-Sa'di. (Traducteur)

Mais tous les hommes retourneront vers Allah le Jour de la Résurrection, et ils seront présentés devant Lui avec leurs actes et Il les informera de ce qu'ils faisaient, en bien comme en mal.

Ce verset met en lumière un principe important de la Shari'ah, selon lequel les moyens doivent être jugés en fonction des fins, et les moyens susceptibles de conduire à quelque chose d'interdit ; même s'ils sont permis, doivent également être considérés comme interdits s'ils mènent au mal.

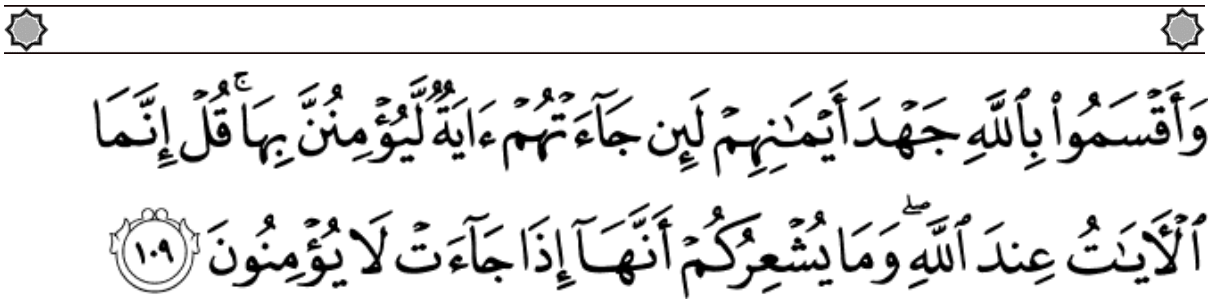

6-109. Et ils jurent par Allah de toute la force de leurs serments, que s'il leur venait un miracle, ils y croiraient (sans hésiter). Dis : « En vérité, les miracles ne dépendent que d'Allah. » Mais qu'est-ce qui vous fait penser que quand cela (le signe) arrivera, ils n'y croiront pas ?

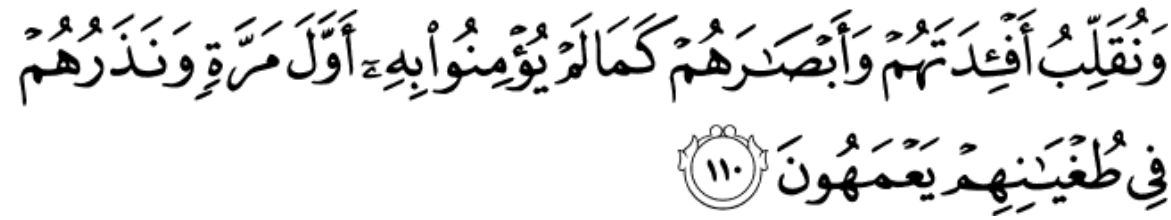

6-110. Parce qu'ils n'ont pas cru la première fois, nous détournerons leurs cœurs et leurs yeux ; nous les laisserons marcher aveuglement dans leur rébellion.

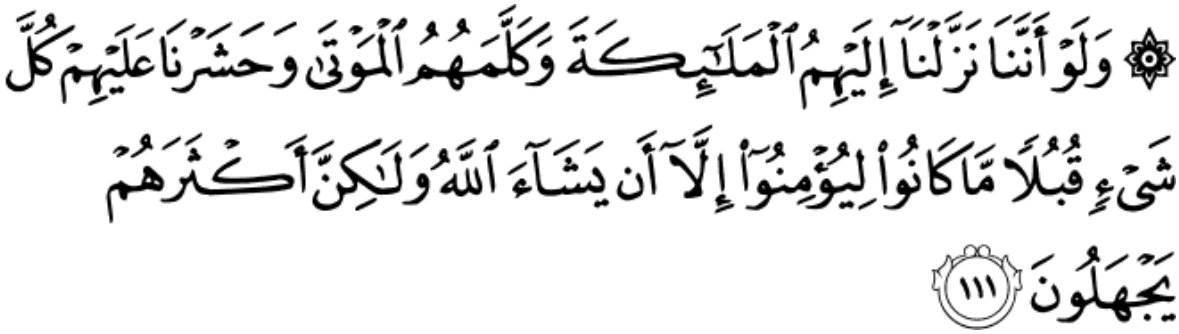

6-111. Et si Nous faisions descendre les Anges vers eux, [comme ils l'avaient proposé] si les morts leur parlaient, et si Nous rassemblions toute chose devant eux, ils ne croiraient que si Allah veut. Mais la plupart d'entre eux ignorent.

Autrement dit, les polythéistes qui rejettent le Messager Muhammad (sallallahou 'aleyhi wa sallam) prêtent serment « **de toute la force de leurs serments**, » c'est-à-dire avec la plus grande fermeté, afin de le confirmer.
« …**que s'il leur venait un miracle**, » indiquant que Muhammad (sallallahou 'aleyhi wa sallam) disait bien la vérité
« …**ils y croiraient (sans hésiter)**. » Leurs paroles n'étaient pas motivées par une recherche sincère de guidance ; leur but était plutôt de fournir une réponse qui dissiperait les objections et rejetterait définitivement le message que le Messager (sallallahou 'aleyhi wa sallam) avait déjà transmis. Car Allah avait soutenu Son Messager (sallallahou 'aleyhi wa sallam) par des preuves claires et convaincantes, auxquelles quiconque prêtait attention ne pouvait douter le moins du monde de la véracité du message apporté.

Par conséquent, leur demande de signes, après cela, relevait d'une forme d'obstination qui ne méritait pas de réponse ; en fait, ne pas répondre était plus approprié.

La manière dont Allah Exalté traite Ses serviteurs, lorsqu'ils réclament des signes à leur Messager, alors que même s'ils les recevaient, ils n'y croiraient pas, est d'accélérer leur châtiment. C'est pourquoi Il dit : « **Dis : « En vérité, les miracles ne dépendent que d'Allah**. **»** » Autrement dit, Il est Celui qui les envoie s'Il le veut et Il les retient s'Il le veut, et Je n'ai aucun contrôle sur cela. Par conséquent, réclamer des signes de votre part est une forme d'injustice et une demande que Je ne suis pas en mesure d'accorder. Vous pouvez plutôt Me demander d'expliquer ce que Je vous ai apporté et de le confirmer, ce qui a déjà été fait, mais rien ne garantit que, si les signes leur parvenaient, ils les accepteraient et y croiraient ; généralement, ceux qui ont une telle attitude ne croient pas. C'est pourquoi Allah dit : « **Mais qu'est-ce qui vous fait penser que quand cela (le signe) arrivera, ils n'y croiront pas** ? »

« **Parce qu'ils n'ont pas cru la première fois, nous détournerons leurs cœurs et leurs yeux ; nous les laisserons marcher aveuglement dans leur rébellion**. »

Autrement dit, Nous les punirons : s'ils ne croient pas lorsque le Messager vient à eux pour la première fois et établit des preuves contre eux, en détournant leurs cœurs et en les empêchant de croire, et en ne les guidant pas sur le droit chemin.

Ceci est conforme à la justice et à la sagesse d'Allah envers Ses serviteurs car ils sont responsables de leur propre sort. Il leur a ouvert la porte mais ils ne l'ont pas franchie ; Il leur a montré le chemin mais ils ne l'ont pas suivi. Dès lors, s'ils sont privés de guidance, cela est juste pour eux.

De plus, réduire la foi à leur seule volonté, sans s'en remettre à Allah, est une erreur des plus graves. Même si de grands signes leur étaient révélés, comme la venue des anges attestant la véracité du Messager, la parole des morts, leur résurrection et le rassemblement de toutes choses devant eux pour leur parler, et même s'ils pouvaient le constater de leurs propres yeux et le toucher de leurs propres mains, confirmant ainsi la véracité du message du Messager (sallallahou 'aleyhi wa sallam), ils ne croiraient pas si Allah ne l'avait pas voulu. Or, la plupart d'entre eux sont ignorants et ont donc réduit leur foi à la simple vision de ces signes.

La raison et la connaissance dictent plutôt que l'individu doit s'efforcer de suivre la vérité et de la rechercher au moyen de ce qu'Allah a expliqué, puis agir en conséquence, en implorant l'aide de son Seigneur. Il ne doit pas se fier à lui-même ni à ses propres forces, ni exiger des signes inutiles.

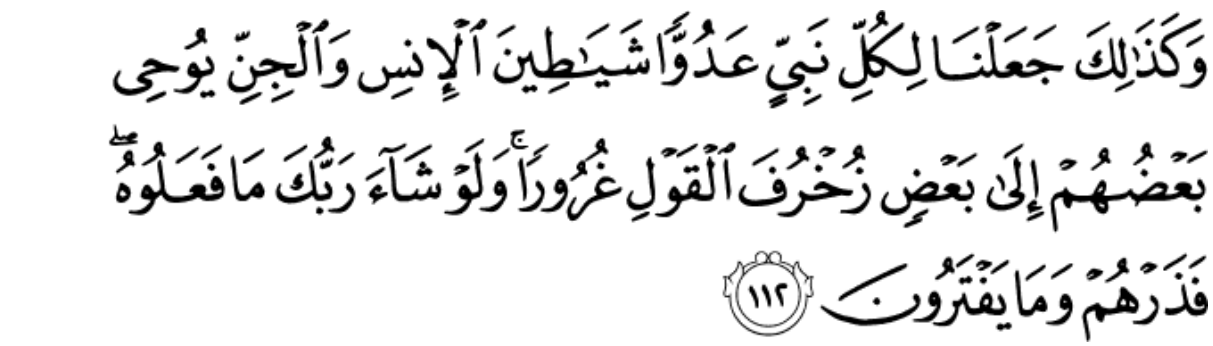

6-112. Ainsi, à chaque Prophète avons-Nous assigné un ennemi : des diables d'entre les hommes et les djinns, qui s'inspirent trompeusement les uns aux autres des paroles enjolivées. Si ton Seigneur avait voulu, ils ne l'auraient pas fait ; laisse-les donc avec ce qu'ils inventent.

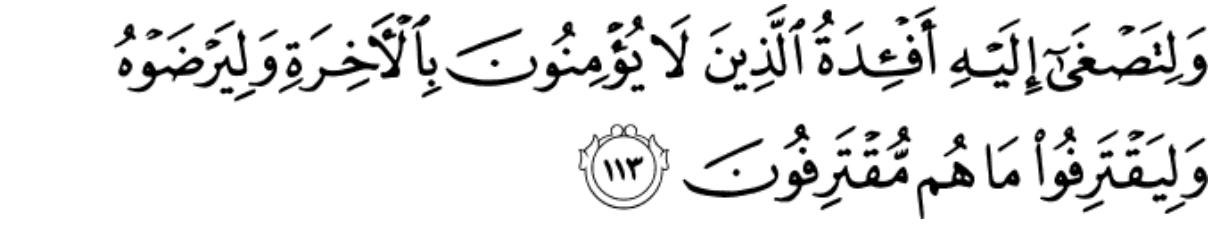

6-113. Et pour que les cœurs de ceux qui ne croient pas à l'au-delà se penchent vers elles, qu'ils les agréent, et qu'ils perpètrent ce qu'ils perpètrent.

Ici, Allah, à Lui les Louanges et la Gloire, dit, consolant Son Messager Muhammad (sallallahou 'aleyhi wa sallam) : De même que Nous avons créé pour toi des ennemis qui rejettent ton message, s'opposent à toi et te jalousent, telle est Notre voie ; pour chaque Prophète que Nous envoyons à l'humanité, Nous créons des ennemis parmi les démons de l'humanité et les djinns, qui font le contraire de ce que font les Messagers.

« …**qui s'inspirent trompeusement les uns aux autres des paroles enjolivées** » c'est-à-dire qu'ils embellissent les mensonges auxquels ils accusent les gens, qu'ils inventent des mots fleuris et les présentent sous leur meilleur jour, afin de tromper les insensés qui ne comprennent pas la réalité des choses.
Ainsi, les insensés se laissent tromper par ces paroles recherchées et ces formules fleuries, au point de prendre la vérité pour le mensonge et le mensonge pour la vérité. C'est pourquoi Allah, à Lui les Louanges et la Gloire, dit : « **Et pour que les cœurs de ceux qui ne croient pas à l'au-delà, et qu'ils perpètrent ce qu'ils perpètrent**, » c'est-à-dire qu'ils soient attirés par ces paroles recherchées car leur incrédulité au Jour dernier et leur manque de raisonnement sain les y conduisent.

« …**se penchent vers elles, qu'ils les agréent**. **»** Ils s'y inclinent donc d'abord, puis, une fois qu'ils s'y sont inclinés et qu'ils ont entendu ces belles paroles, ils s'en réjouissent, cela leur paraît agréable et devient une croyance fermement enracinée dans leur cœur.

En conséquence, ils font ce qu'ils font, à savoir mentir en paroles et en actes, ce qui conduit inévitablement à des croyances abominables.

Tel est le sort de ceux qui sont trompés par les démons parmi les hommes et les djinns, et qui répondent à leur appel.

Quant à ceux qui croient en l'au-delà, personnes sensées et mûres, ils ne se laissent ni tromper ni éblouir par ces beaux discours ; ils s'attachent plutôt à connaître les faits et à comprendre le sens de ce à quoi ces personnes les appellent. Si cela est vrai, ils l'acceptent et s'y soumettent, même si les formules sont maladroites ; mais si cela est faux, ils le rejettent, quel que soit son défenseur, même s'il emploie le langage le plus éloquent et fleuri.

Dans Sa sagesse, Allah, à Lui les Louanges et la Gloire, a créé des ennemis des Prophètes et des partisans du mensonge qui le propagent, afin de mettre à l'épreuve Ses serviteurs et de distinguer entre les sincères et les insincères, les sages et les ignorants, celui qui a de la perspicacité et celui qui est aveugle.

Par Sa sagesse, Il démontre et met en lumière la vérité puisque la vérité est toujours éclatante et limpide ; lorsque le mensonge tente de la combattre et de lui résister, alors les preuves qui attestent de sa réalité deviennent claires et distinctes, et les signes de la nature corrompue du mensonge apparaissent au grand jour. C'est là l'un des plus grands buts que l'on puisse poursuivre.

أَفَغَيْرَ ٱللَّهِ أَبْتَغِى حَكَمًا وَهُوَ ٱلَّذِىٓ أَنزَلَ إِلَيْكُمُ ٱلْكِتَٰبَ
مُفَصَّلًا ۚ وَٱلَّذِينَ ءَاتَيْنَٰهُمُ ٱلْكِتَٰبَ يَعْلَمُونَ أَنَّهُۥ مُنَزَّلٌ مِّن رَّبِّكَ بِٱلْحَقِّ ۖ
فَلَا تَكُونَنَّ مِنَ ٱلْمُمْتَرِينَ ﴿١١٤﴾

6-114. Chercherai-je un autre juge qu'Allah, alors que c'est Lui qui a fait descendre vers vous ce Livre bien exposé ? Ceux auxquels Nous avons donné le Livre savent qu'il est descendu avec la vérité venant de ton Seigneur. Ne sois donc point du nombre de ceux qui doutent.

وَتَمَّتْ كَلِمَتُ رَبِّكَ صِدْقًا وَعَدْلًا ۚ لَّا مُبَدِّلَ لِكَلِمَٰتِهِۦ ۚ وَهُوَ ٱلسَّمِيعُ
ٱلْعَلِيمُ ﴿١١٥﴾

6-115. Et la parole de ton Seigneur s'est accomplie en toute vérité et équité. Nul ne peut modifier Ses paroles. Il est l'Audient, l'Omniscient.

Dis, ô Messager : « **Chercherai-je un autre juge qu'Allah** » pour obtenir justice et me conformer à ses commandements et interdictions ? Car quiconque autre qu'Allah est soumis au jugement et ne peut être juge. Tout édit et toute décision émanant d'une créature sont inévitablement sujets à des imperfections, des erreurs et des injustices.

Le seul qui puisse être considéré comme juge est Allah, sans associé ni partenaire, à Qui appartient le pouvoir de création et de commandement.

« **Alors que c'est Lui qui a fait descendre vers vous ce Livre bien exposé** ? » C'est-à-dire celui qui explique ce qui est licite et ce qui est illicite, les règles de la Shari'ah, les questions fondamentales et mineures, et aucune explication ne peut surpasser la Sienne, aucun argument ne peut être plus clair que le Sien, et personne ne peut être meilleur en jugement ou plus juste dans ses propos que Lui, car Ses règles sont empreintes de sagesse et de miséricorde.

Les peuples des Écritures antérieures, les juifs et les chrétiens, l'ont reconnu, « **ceux auxquels Nous avons donné le Livre savent qu'il est descendu avec la vérité venant de ton Seigneur**. » C'est pourquoi tous les récits des nations anciennes le confirment.
« **Ne sois donc point du nombre de ceux qui doutent**. »

Puis Allah Exalté le décrit en détail : « **Et la parole de ton Seigneur s'est accomplie en toute vérité et équité**, » c'est-à-dire qu'elle est véridique dans les récits des nations passées, et juste dans les commandements et les interdictions. Rien n'est plus vrai que les récits des nations passées qu'Allah mentionne dans ce grand Livre et rien n'est plus juste que Ses commandements et ses interdictions.

« **Nul ne peut modifier Ses paroles** » car Il les a préservées et leur a donné le plus haut niveau de précision et d'exactitude, de sorte que personne ne pourrait les changer et rien ne pourrait être meilleur qu'elles.
« **Il est l'Audient**, » Il entend toutes les voix, dans toutes les langues, qui lui expriment des besoins différents.
« **L'Omniscient**. » Sa connaissance englobe toutes choses, visibles et invisibles, passées et futures.

وَإِن تُطِعْ أَكْثَرَ مَن فِي ٱلْأَرْضِ يُضِلُّوكَ عَن سَبِيلِ ٱللَّهِ ۚ إِن
يَتَّبِعُونَ إِلَّا ٱلظَّنَّ وَإِنْ هُمْ إِلَّا يَخْرُصُونَ ﴿١١٦﴾

6-116. Et si tu obéis à la majorité de ceux qui sont sur la terre, ils t'égareront de la voie d'Allah : ils ne suivent que la conjecture et ne font que fabriquer des mensonges.

إِنَّ رَبَّكَ هُوَ أَعْلَمُ مَن يَضِلُّ عَن سَبِيلِهِۦ ۖ وَهُوَ أَعْلَمُ
بِٱلْمُهْتَدِينَ ﴿١١٧﴾

6-117. Certes ton Seigneur connaît le mieux ceux qui s'égarent de Son sentier, et c'est Lui qui connaît le mieux les bien-guidés.

Ici Allah, à Lui les Louanges et la Gloire, dit à Son Prophète Muhammad (sallallahou 'aleyhi wa sallam), le mettant en garde contre l'obéissance à la majorité des gens : « **Et si tu obéis à la majorité de ceux qui sont sur la terre, ils t'égareront de la voie d'Allah**. » Car la plupart d'entre eux se sont égarés dans leurs religions, leurs actes et leur savoir. Leurs religions sont corrompues, leurs actes suivent leurs caprices et leurs désirs et leur savoir n'est pas fondé sur des faits et ne guide pas vers le droit chemin. Tout au plus peut-on dire qu'ils ne suivent que de simples conjectures, or la conjecture ne saurait remplacer la vérité certaine :

« Et la plupart d'entre eux ne suivent que conjecture. Mais, la conjecture ne sert à rien contre la vérité ! Allah sait parfaitement ce qu'ils font. » (Younous 10 : 36)
Et ils parlent d'Allah sur la base de spéculations dont ils n'ont aucune connaissance. Il est juste qu'Allah mette en garde Ses serviteurs contre de tels individus et les décrive tels qu'ils sont. Bien que ce message s'adresse au Prophète (sallallahou 'aleyhi wa sallam), il est destiné à sa Oummah, car ils, comme lui, sont soumis à toutes les règles qui ne sont pas spécifiquement pour lui seul.

Allah, Exalté Et Loué soit-Il, est la vérité incarnée et Il connaît mieux ceux qui s'égarent de Son chemin, ainsi que ceux qui sont bien guidés et guident autrui. Donc vous, ô croyants, suivez Ses instructions, Ses commandements et Ses interdictions car Il sait mieux que quiconque ce qui est bon pour vous et Il est plus miséricordieux envers vous que vous ne l'êtes envers vous-mêmes.

Ce verset indique que le nombre de disciples n'est pas un indicateur de vérité, et que leur rareté ne signifie pas qu'une chose est fausse. La réalité est tout autre car les gens de vérité sont les moins nombreux mais les plus estimés et les plus récompensés auprès d'Allah. Il nous appartient donc de discerner le vrai du faux en nous appuyant sur des preuves et des éléments concrets.

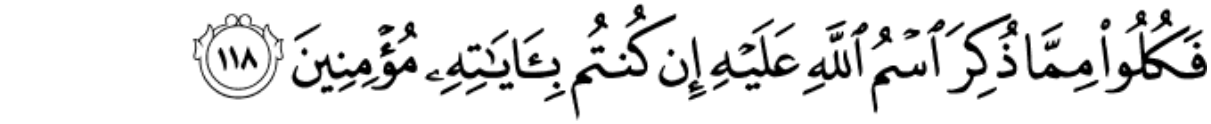

6-118. Mangez donc de ce sur quoi on a prononcé le nom d'Allah si vous êtes croyants en Ses versets (le Qur'an).

6-119. Qu'avez-vous à ne pas manger de ce sur quoi le nom d'Allah a été prononcé ? Alors qu'Il vous a détaillé ce qu'Il vous a interdit, à moins que vous ne soyez contraints d'y recourir. Beaucoup de gens égarent, sans savoir, par leurs passions. C'est ton Seigneur qui connaît le mieux les transgresseurs.

Ici, Allah, qu'Il soit Glorifié et Exalté, enjoint à Ses serviteurs croyants, comme il est attendu d'eux en tant que croyants, que s'ils sont véritablement croyants, qu'ils mangent ensuite de ce sur quoi le nom d'Allah a été prononcé, parmi le bétail et les autres animaux licites, et qu'ils croient que cela est permis et qu'ils ne fassent pas comme les ignorants qui interdisent ce qui est permis, en suivant des innovations fondées sur leurs propres idées et l'égarement de leurs démons.

Allah nous enseigne que le signe du croyant est qu'il se distingue des ignorants par son refus de cette coutume blâmable qui consiste à modifier les lois d'Allah. Qu'est-ce qui pourrait les empêcher de consommer ce sur quoi le nom d'Allah a été prononcé, alors qu'Allah a clairement expliqué à Ses serviteurs ce qui est interdit et a énoncé les règles avec une grande clarté ? Il ne peut donc subsister aucune confusion ni aucun doute qui les empêcherait de consommer ce qui est permis par crainte de tomber dans l'interdit.

Ce verset indique que le principe fondamental concernant les choses et la nourriture est qu'elles sont permises, et que s'il n'existe aucun texte islamique (shar'i) indiquant qu'une chose est interdite, elle demeure permise. Ce sur quoi Allah n'a pas écrit est permis puisqu'Il a clairement exposé ce qui est interdit. S'il ne l'a pas clairement déclaré interdit, alors ce n'est pas interdit.

Cependant, en ce qui concerne ce qu'Allah a expliqué et clairement déclaré interdit, Il l'a permis si l'on y est contraint par une faim (sévère) comme Il dit , à Lui les Louanges et la Gloire :
« **Vous sont interdits la bête trouvée morte, le sang, la chair de porc, ce sur quoi on a invoqué un autre nom que celui d'Allah, la bête étouffée, la bête assommée ou morte d'une chute ou morte d'un coup de corne, et celle qu'une bête féroce a dévorée - sauf celle que vous égorgez avant qu'elle ne soit morte. (Vous sont interdits aussi la bête) qu'on a immolée sur les pierres dressées, ainsi que de procéder au partage par tirage au sort au moyen de flèches. Car cela est perversité. Aujourd'hui, les mécréants désespèrent (de vous détourner) de votre religion : ne les craignez donc pas et craignez-Moi. Aujourd'hui, J'ai parachevé pour vous votre religion, et accompli sur vous Mon bienfait. Et J'agrée l'Islam comme religion pour vous. Si quelqu'un est contraint par la faim, sans inclination vers le péché... alors, Allah est Pardonneur et Miséricordieux**. » (Al-Ma'idah 5 : 3)

Puis Allah lance un avertissement concernant de nombreuses personnes : « **Beaucoup de gens égarent, sans savoir, par leurs passions**, » c'est-à-dire en se fondant sur de simples caprices et désirs, sans aucune connaissance ni preuve. Les gens doivent donc se méfier de ces gens-là ; leur signe, comme Allah les décrit à Ses serviteurs, est que leur appel ne repose sur aucune preuve et qu'ils n'ont aucune preuve légitime. Leurs agissements reposent uniquement sur des arguments spécieux et des opinions erronées, guidées par leurs caprices et désirs corrompus.

Ces gens transgressent les lois d'Allah et les commandements d'Allah, et Allah n'aime pas les transgresseurs.

Cela contraste avec ceux qui sont guidés et qui guident les autres ; ils appellent les gens à la vérité et à la guidance, et ils appuient leur appel sur des preuves rationnelles et textuelles, ne cherchant par-là que de plaire à leur Seigneur et de se rapprocher de Lui.

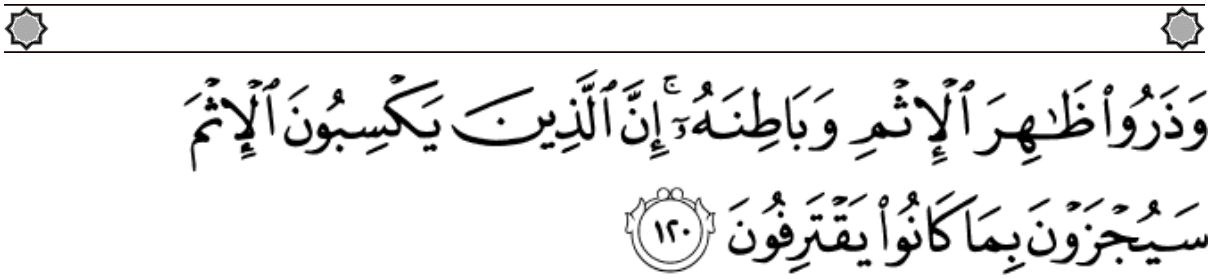

6-120. Evitez le péché apparent ou caché, (car) ceux qui acquièrent le péché seront rétribués selon ce qu'ils auront commis.

Le terme « **péché** » désigne ici tout acte de désobéissance qui cause un préjudice à l'individu vis-à-vis des droits d'Allah et de ceux d'autrui. Allah interdit à Ses serviteurs de pécher ouvertement ou en secret, que ces péchés relèvent d'actions physiques ou de pensées, croyances et attitudes profondes.

Nul n'a pleinement renoncé au péché, qu'il soit manifeste ou caché, tant qu'il n'en a pas pris connaissance et compris la nature. S'informer sur le péché et en comprendre les caractéristiques, qu'il soit manifeste ou caché, afin d'en être conscient, est une obligation individuelle pour toute personne responsable.

Beaucoup de gens ignorent l'existence de nombreux péchés, notamment les péchés du cœur tels que l'arrogance, la vanité, l'exhibitionnisme, etc., à tel point qu'une personne peut commettre plusieurs de ces péchés sans en avoir conscience, par manque de connaissances et de compréhension.

Allah, à Lui les Louanges et la Gloire, nous enseigne ensuite que ceux qui commettent des péchés, ouvertement ou en secret, seront rétribués selon leurs actes et la gravité de leurs fautes, petites ou grandes. Cette rétribution interviendra dans l'au-delà, et peut également survenir dans ce monde, entraînant une punition et allégeant ainsi le poids de leurs péchés.

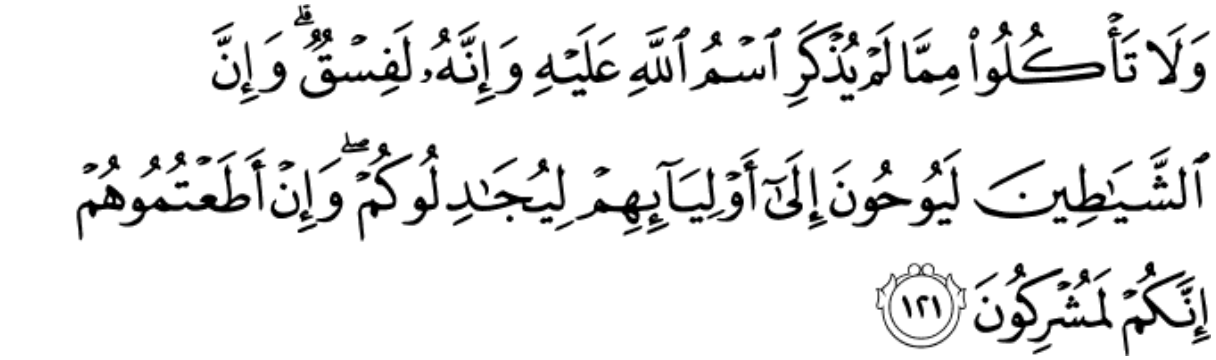

وَلَا تَأْكُلُوا مِمَّا لَمْ يُذْكَرِ اسْمُ اللَّهِ عَلَيْهِ وَإِنَّهُ لَفِسْقٌ ۗ وَإِنَّ
الشَّيَاطِينَ لَيُوحُونَ إِلَىٰ أَوْلِيَائِهِمْ لِيُجَادِلُوكُمْ ۖ وَإِنْ أَطَعْتُمُوهُمْ
إِنَّكُمْ لَمُشْرِكُونَ ﴿١٢١﴾

6-121. Et ne mangez pas de ce sur quoi le nom d'Allah n'a pas été prononcé, car ce serait (assurément) une perversité. Les diables inspirent à leurs alliés de disputer avec vous. Si vous leur obéissez, vous deviendrez certes des associateurs.

Cette interdiction inclut tout ce sur quoi un nom autre que celui d'Allah a été prononcé, comme ce qui est sacrifié aux idoles et à leurs dieux, ce qui relève de ce qui est profane, sur lequel (un nom) autre que celui d'Allah a été invoqué (au moment du sacrifice) (« **Dis : « Dans ce qui m'a été révélé, je ne trouve d'interdit, à aucun mangeur d'en manger, que la bête (trouvée) morte, ou le sang qu'on a fait couler, ou la chair de porc - car c'est une souillure - ou ce qui, par perversité, a été sacrifié à autre qu'Allah. » Quiconque est contraint, sans toutefois abuser ou transgresser, ton Seigneur est certes Pardonneur et Miséricordieux. »** (Al-An'am 6 : 145)), ce qui est spécifiquement interdit dans le texte.

Cela inclut également ce sur quoi le nom d'Allah n'est pas prononcé lors de l'abattage, comme les sacrifices ou la viande ordinaire, si celui qui a procédé à l'abattage a délibérément omis de mentionner le nom d'Allah. C'est l'avis de nombreux savants.

Sont exclus de cette signification générale, selon d'autres textes, ceux qui oublient, ce qui indique qu'ils ne sont pas blâmables. Ce verset s'applique également à celle qui meurt sans avoir été immolé de la manière prescrite car cela relève de ce sur quoi le nom d'Allah n'a pas été prononcé au moment du sacrifice.

Allah l'a spécifiquement mentionné (la viande d'animaux qui n'ont pas été abattus de la manière prescrite) dans le verset :
« …**Dans ce qui m'a été révélé, je ne trouve d'interdit, à aucun mangeur d'en manger, que la bête (trouvée) morte**... » (Al-Ma'idah 5: 3)

- Et c'est peut-être la raison de la révélation de ce verset, car Allah dit : « **Les diables inspirent à leurs alliés de disputer avec vous**. »

Lorsque les polythéistes apprirent qu'Allah, à Lui les Louanges et la Gloire, et Son Messager (sallallahou 'aleyhi wa sallam) interdisaient la viande des animaux trouvés morts, mais qu'ils autorisaient celle des animaux abattus selon les rites prescrits : car ils considéraient la viande des animaux trouvés morts comme licite, ils dirent, par obstination envers Allah et Son Messager (sallallahou 'aleyhi wa sallam), et argumentant sans preuve ni argument : « Manges-tu ce que tu tues, mais ne manges-tu pas ce qu'Allah tue ? » : faisant référence à ce qui était mort de causes naturelles.

Il s'agissait d'un argument erroné qui n'était fondé sur aucune preuve ni aucun élément de preuve ; il était plutôt fondé sur leurs opinions corrompues par lesquelles, si la vérité avait été conforme à leurs désirs, en vérité, les cieux et la terre, et tous ceux qui s'y trouvent, auraient été corrompus (« **Si la vérité était conforme à leurs passions, les cieux et la terre et ceux qui s'y trouvent seraient, certes, corrompus. Au contraire, Nous leur avons donné leur rappel. Mais ils s'en détournent**. » Al-Mou'minoun 23 : 71).

Malheur à celui qui privilégie de tels arguments aux lois et aux jugements d'Allah, lesquels sont conformes à l'intérêt supérieur de l'humanité, tant au niveau collectif qu'individuel. Leur opinion ne doit cependant surprendre personne car elle et d'autres semblables proviennent des murmures des démons à leurs complices parmi les hommes, qui cherchent à égarer les gens et à les entraîner en enfer.

« **Si vous leur obéissez,** » et cautionnez leur association de partenaires à Allah, rendant licite ce qui est interdit, et vice versa,

«…**vous deviendrez certes des associateurs** » puisque vous les auriez pris pour alliés au lieu d'Allah, et vous auriez convenu avec eux de vous séparer de la voie des musulmans, votre chemin aurait donc été le même que le leur.

Ce verset indique que les expériences d'inspiration et spirituelles que certaines personnes vivent, ce qui arrive fréquemment aux soufis et à leurs semblables, ne doivent pas être considérées comme la vérité en soi et ne doivent pas être acceptées avant d'avoir été vérifiées par rapport au Livre d'Allah et à la Sounnah de Son Messager (sallallahou 'aleyhi wa sallam).

Si le Qur'an et la Sounnah témoignent en sa faveur, alors elle peut être acceptée ; mais si elle leur est contraire, alors elle doit être rejetée. En cas d'ignorance à ce sujet, le jugement doit être réservé et il

ne faut ni l'accepter ni la rejeter car la révélation et l'inspiration peuvent provenir du Très Miséricordieux ou de Shaytân. Il est donc essentiel de faire la distinction entre les deux et d'en percevoir la différence. Ignorer cette différence conduit à des erreurs et à un égarement dont seul Allah connaît l'étendue.

أَوَمَن كَانَ مَيْتًا فَأَحْيَيْنَٰهُ وَجَعَلْنَا لَهُۥ نُورًا يَمْشِى بِهِۦ فِى ٱلنَّاسِ
كَمَن مَّثَلُهُۥ فِى ٱلظُّلُمَٰتِ لَيْسَ بِخَارِجٍ مِّنْهَا ۚ كَذَٰلِكَ زُيِّنَ لِلْكَٰفِرِينَ
مَا كَانُوا۟ يَعْمَلُونَ ﴿١٢٢﴾

6-122. Est-ce que celui qui était mort et que Nous avons ramené à la vie et à qui Nous avons assigné une lumière grâce à laquelle il marche parmi les gens, est pareil à celui qui est dans les ténèbres sans pouvoir en sortir ? Ainsi on a enjolivé aux mécréants ce qu'ils œuvrent.

وَكَذَٰلِكَ جَعَلْنَا فِى كُلِّ قَرْيَةٍ أَكَٰبِرَ مُجْرِمِيهَا لِيَمْكُرُوا۟ فِيهَا ۖ وَمَا يَمْكُرُونَ إِلَّا بِأَنفُسِهِمْ وَمَا يَشْعُرُونَ ﴿١٢٣﴾

6-123. Ainsi, Nous avons placé dans chaque cité de grands criminels qui y ourdissent des complots. Mais ils ne complotent que contre eux-mêmes et ils n'en sont pas conscients.

وَإِذَا جَآءَتْهُمْ ءَايَةٌ قَالُوا۟ لَن نُّؤْمِنَ حَتَّىٰ نُؤْتَىٰ مِثْلَ مَآ أُوتِىَ رُسُلُ
ٱللَّهِ ۘ ٱللَّهُ أَعْلَمُ حَيْثُ يَجْعَلُ رِسَالَتَهُۥ ۗ سَيُصِيبُ ٱلَّذِينَ أَجْرَمُوا۟
صَغَارٌ عِندَ ٱللَّهِ وَعَذَابٌ شَدِيدٌۢ بِمَا كَانُوا۟ يَمْكُرُونَ ﴿١٢٤﴾

6-124. Et lorsqu'une preuve leur vient, ils disent : « Jamais nous ne croirons tant que nous n'aurons pas reçu un don semblable à celui qui a été donné aux Messagers d'Allah. » Allah sait mieux où placer Son message. Ceux qui ont commis le crime seront atteints d'un rapetissement auprès d'Allah ainsi que d'un supplice sévère pour les ruses qu'ils tramaient.

« **Est-ce que celui qui était** » avant qu'Allah ne le guide

« …**mort** » et perdu dans les ténèbres de l'incrédulité, de l'ignorance et du péché « **et que Nous avons ramené à la vie** » par la lumière de la connaissance, de la foi et de l'obéissance, et il a commencé à marcher parmi les gens, conscient de ce qu'il faisait et où il allait, sachant ce qui est bien et lui donnant la priorité, s'efforçant de l'appliquer à lui-même et aux autres, et conscient du mal et le haïssant, s'efforçant de l'éviter et de l'éloigner de lui-même et des autres ; un tel homme est-il égal à celui qui est perdu dans les ténèbres de l'ignorance, de l'égarement, de l'incrédulité et du péché ?

« …**et à qui Nous avons assigné une lumière grâce à laquelle il marche parmi les gens, est pareil à celui qui est dans les ténèbres sans pouvoir en sortir** » car, désorienté, il ne sait plus où aller, et se trouve accablé d'inquiétude, de détresse, de chagrin et de misère. Allah souligne ici ce que les gens rationnels savent et comprennent déjà : ces deux états ne sauraient être égaux, de même que la nuit et le jour, la lumière et les ténèbres, la vie et la mort.

C'est comme si la question se posait : comment une personne dotée du moins de raison peut-elle préférer se trouver dans une telle situation et rester plongée dans la confusion au plus profond des ténèbres ? La réponse est la suivante :

« **Ainsi on a enjolivé aux mécréants ce qu'ils œuvrent**. » Shaytân les embellit sans cesse jusqu'à ce qu'ils les considèrent comme bonnes et vraies, et que cette croyance s'enracine profondément dans leur cœur. C'est pourquoi ils acceptent leur nature, avec tout son mal et ses péchés.

Ceux qui errent aveuglément dans les ténèbres et se perdent dans leurs illusions ne sont pas tous semblables. Certains sont des guides, d'autres des suiveurs. Parmi les guides, certains se trouvent parmi les plus malfaisants, c'est pourquoi Allah dit : « **Ainsi, Nous avons placé dans chaque cité de grands criminels**, » c'est-à-dire des guides dont le péché est plus grand et qui commettent les pires injustices.

« …**qui y ourdissent des complots [contre les croyants]** » par leur trahison et leurs appels à la voie de Shaytan, s'opposant aux Messagers et à leurs disciples en paroles et en actes.

« **Mais ils ne complotent que contre eux-mêmes et ils n'en sont pas conscients** » car ils complotent et planifient et Allah planifie aussi ; cependant Allah est le meilleur des planificateurs (« **Ils complotèrent mais Allah complote, et Allah est le meilleur en stratagèmes**. » Al-Anfal 8 : 30).

Ainsi, Allah incite les plus pieux et les plus vertueux d'entre eux à lutter contre ces malfaiteurs, à réfuter leurs arguments et à les combattre pour la cause d'Allah, en prenant les mesures appropriées à

cette fin. Allah les aide, les guide et les affermit, et Il fait fluctuer leur sort, jusqu'à ce que la question soit finalement réglée par leur victoire sur leurs ennemis. Le meilleur sort est pour ceux qui craignent Allah (« **La terre appartient à Allah. Il en fait héritier qui Il veut parmi Ses serviteurs. Et la fin (heureuse) sera aux pieux**. » Al-A'râf 7 : 128).

Mais les chefs des malfaiteurs persistèrent dans leur mensonge et rejetèrent la vérité apportée par les Messagers, par jalousie et par ressentiment, et dirent :
« **Jamais nous ne croirons tant que nous n'aurons pas reçu un don semblable à celui qui a été donné aux Messagers d'Allah**, » à savoir la prophétie et la mission de messager. Il s'agit là d'une objection de leur part envers Allah, qui indique qu'ils étaient imbus d'eux-mêmes et trop arrogants pour accepter la vérité qu'Il a révélée par l'intermédiaire de Ses Messagers, et ils cherchaient à restreindre la générosité et la grâce d'Allah.

Mais Allah réfuta leurs objections, fondées sur des arguments fallacieux, et déclara qu'ils étaient indignes de toute bonne œuvre. Rien en eux ne justifiait qu'ils figurent parmi les serviteurs vertueux d'Allah, et encore moins parmi les Prophètes et les Messagers. C'est pourquoi Il dit : « **Allah sait mieux où placer Son message**. » Quiconque Il juge apte à cette mission, capable de l'accomplir, doté de toutes les qualités et exempt de tout défaut, Allah le comblera selon Sa sagesse. Quant à celui qui n'est pas ainsi, Allah ne lui accordera pas Ses meilleurs dons car il n'est ni qualifié ni pur.

Ce verset illustre la perfection de la sagesse d'Allah car, bien qu'Il soit le Très Miséricordieux, le Très Généreux et le Très Bienveillant, Il est aussi le Très Sage et n'accorde Ses bienfaits qu'à celui qui les mérite.

Puis Il avertit les malfaiteurs et dit :
« **Ceux qui ont commis le crime seront atteints d'un rapetissement auprès d'Allah ainsi que d'un supplice sévère pour les ruses qu'ils tramaient**, » c'est-à-dire la honte et le déshonneur ; parce qu'ils étaient trop arrogants pour accepter la vérité, Allah les humiliera et un châtiment sévère s'abattra sur les criminels pour tous leurs complots, c'est-à-dire à cause de leurs complots, et non en raison d'une quelconque injustice de la part d'Allah, à Lui les Louanges et la Gloire.

فَمَن يُرِدِ ٱللَّهُ أَن يَهْدِيَهُۥ يَشْرَحْ صَدْرَهُۥ لِلْإِسْلَٰمِ ۖ وَمَن يُرِدْ أَن
يُضِلَّهُۥ يَجْعَلْ صَدْرَهُۥ ضَيِّقًا حَرَجًا كَأَنَّمَا يَصَّعَّدُ فِى ٱلسَّمَآءِ ۚ
كَذَٰلِكَ يَجْعَلُ ٱللَّهُ ٱلرِّجْسَ عَلَى ٱلَّذِينَ لَا يُؤْمِنُونَ ﴿١٢٥﴾

6-125. Et puis, quiconque Allah veut guider, Il lui ouvre la poitrine à l'Islam. Et quiconque Il veut égarer, Il rend sa poitrine étroite et gênée, comme s'il s'efforçait de monter au ciel. Ainsi Allah inflige Sa punition à ceux qui ne croient pas.

Ici, Allah Exalté décrit à Ses serviteurs le signe d'une personne bénie et guidée, et le signe d'une personne perdue et égarée. Si Allah ouvre le cœur d'une personne à l'Islam, et que celui-ci s'emplit de la lumière de la foi et de la certitude, de sorte qu'il s'y sente à l'aise, aime les bonnes actions et y trouve de la joie, sans les considérer comme un fardeau, alors c'est le signe qu'Allah l'a guidée, l'a bénie par la foi et l'a conduite sur le droit chemin.

Le signe qu'Allah a voulu égarer quelqu'un est qu'Il ferme son cœur et le rend réfractaire à la foi, à la connaissance et à la certitude. Ainsi, il est submergé par les doutes et les désirs, et rien de bon n'atteint son cœur ; il est fermé à toute bonne action car il est fermé, comme s'il devait gravir le ciel sans en avoir les moyens.

Par ce manque de foi, il est la raison pour laquelle Allah le châtie, car il s'est fermé à la miséricorde et à la bienveillance divines.

Ceci est une mesure immuable. Celui qui fait l'aumône, craint Allah et croit au bien, Allah lui facilitera le chemin de la facilité. Mais celui qui est avare, se croit autosuffisant et rejette le bien, Allah lui facilitera le chemin de la difficulté.

وَهَٰذَا صِرَٰطُ رَبِّكَ مُسْتَقِيمًا ۗ قَدْ فَصَّلْنَا ٱلْءَايَٰتِ لِقَوْمٍ يَذَّكَّرُونَ ﴿١٢٦﴾

6-126. Telle est la voie de ton Seigneur dans toute sa rectitude. Nous avons [effectivement] bien détaillé les signes (ou versets) à des gens qui se rappellent.

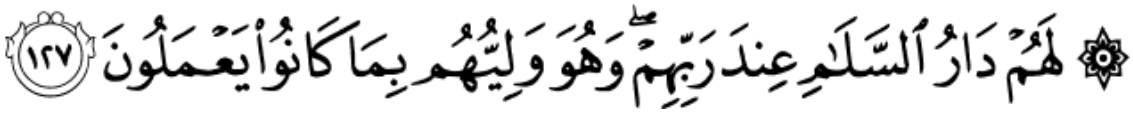

6-127. Pour eux la maison du Salut auprès de leur Seigneur. Et c'est Lui qui est leur protecteur, pour ce qu'ils faisaient (sur terre).

C'est une voie modérée qui mène à Allah et au lieu de Sa gloire, dont les règles et les lois ont été clairement expliquées, et où le bien est désormais distingué du mal. Mais ces détails et cette explication ne sont pas pour tous ; Ils sont plutôt réservés à ceux qui sont attentifs, car ce sont eux qui possèdent la science. Ils en tirent profit et Allah leur a préparé une immense récompense. C'est pourquoi Il dit :

« **Pour eux la maison du Salut auprès de leur Seigneur**. » Le Paradis est appelé demeure de paix car il est exempt de tout défaut, trouble, stress, chagrin et souci, et de tout ce qui pourrait en altérer la joie.

Cela signifie que ses délices seront d'une perfection et d'une plénitude absolues, à un degré indescriptible, et nul ne saurait souhaiter de meilleurs délices, tant spirituels que physiques. Ils auront tout ce que leur cœur désire et y demeureront éternellement.

« **Et c'est Lui qui est leur protecteur**, » qui prendra soin d'eux, veillera sur eux et les protégera en toutes circonstances. Il les aidera à Lui obéir et leur facilitera l'accès à Son amour. Il ne les protège qu'en raison de leurs bonnes œuvres par lesquelles ils cherchent à plaire à leur Seigneur, contrairement à celui qui se détourne de Lui. S'il se soumet à son Seigneur et suit ses caprices et ses désirs, le Shaytân prendra pouvoir sur lui et prendra soin de lui, corrompant ainsi son engagement religieux et ses affaires terrestres.

وَيَوْمَ يَحْشُرُهُمْ جَمِيعًا يَا مَعْشَرَ الْجِنِّ قَدِ اسْتَكْثَرْتُمْ مِنَ الْإِنْسِ ۖ
وَقَالَ أَوْلِيَاؤُهُمْ مِنَ الْإِنْسِ رَبَّنَا اسْتَمْتَعَ بَعْضُنَا بِبَعْضٍ وَبَلَغْنَا
أَجَلَنَا الَّذِي أَجَّلْتَ لَنَا ۚ قَالَ النَّارُ مَثْوَاكُمْ خَالِدِينَ فِيهَا إِلَّا مَا شَاءَ اللَّهُ ۗ
إِنَّ رَبَّكَ حَكِيمٌ عَلِيمٌ ﴿١٢٨﴾

6-128. Et le jour où Il les rassemblera tous : « Ô communauté des djinns, vous avez trop abusé des humains. » Et leurs alliés parmi les humains diront : « Ô notre Seigneur, nous avons profité les uns des autres, et nous avons atteint le terme que Tu avais fixé pour nous. » Il leur dira : « L'Enfer est votre demeure, pour y rester éternellement, sauf si Allah en décide autrement. » Vraiment ton Seigneur est Sage et Omniscient.

وَكَذَٰلِكَ نُوَلِّي بَعْضَ الظَّالِمِينَ بَعْضًا بِمَا كَانُوا يَكْسِبُونَ ﴿١٢٩﴾

6-129. Et ainsi accordons-Nous, à certains injustes l'autorité sur d'autres, (injustes) à cause de ce qu'ils ont acquis.

يَا مَعْشَرَ الْجِنِّ وَالْإِنْسِ أَلَمْ يَأْتِكُمْ رُسُلٌ مِنْكُمْ يَقُصُّونَ عَلَيْكُمْ
آيَاتِي وَيُنْذِرُونَكُمْ لِقَاءَ يَوْمِكُمْ هَٰذَا ۚ قَالُوا شَهِدْنَا عَلَىٰ أَنْفُسِنَا ۖ
وَغَرَّتْهُمُ الْحَيَاةُ الدُّنْيَا وَشَهِدُوا عَلَىٰ أَنْفُسِهِمْ أَنَّهُمْ كَانُوا
كَافِرِينَ ﴿١٣٠﴾

6-130. Ô communauté des djinns et des humains, ne vous est-il pas venu des Messagers, choisis parmi vous, qui vous ont raconté Mes signes et averti de la rencontre de ce jour ? Ils diront : « Nous témoignons contre nous-mêmes. » La vie présente les a trompés ; et ils ont témoigné contre eux-mêmes qu'en (vérité) ils étaient mécréants.

ذَٰلِكَ أَنْ لَمْ يَكُنْ رَبُّكَ مُهْلِكَ الْقُرَىٰ بِظُلْمٍ وَأَهْلُهَا غَافِلُونَ ﴿١٣١﴾

6-131. C'est que ton Seigneur n'anéantit point injustement des cités dont les gens ne sont pas encore avertis.

وَلِكُلٍّ دَرَجَٰتٌ مِّمَّا عَمِلُوا۟ ۚ وَمَا رَبُّكَ بِغَٰفِلٍ عَمَّا
يَعْمَلُونَ ﴿١٣٢﴾

6-132. À chacun des rangs (des récompenses) selon ses œuvres. Or ton Seigneur n'est pas inattentif à ce qu'ils font.

وَرَبُّكَ ٱلْغَنِىُّ ذُو ٱلرَّحْمَةِ ۚ إِن يَشَأْ يُذْهِبْكُمْ وَيَسْتَخْلِفْ
مِنۢ بَعْدِكُم مَّا يَشَآءُ كَمَآ أَنشَأَكُم مِّن ذُرِّيَّةِ قَوْمٍ
ءَاخَرِينَ ﴿١٣٣﴾

6-133. Ton Seigneur est le Suffisant à Soi-même, le Détenteur de la miséricorde. S'Il voulait, Il vous ferait périr et mettrait à votre place qui Il veut, de même qu'Il vous a créés d'une descendance d'un autre peuple.

إِنَّ مَا تُوعَدُونَ لَءَاتٍ ۖ وَمَآ أَنتُم بِمُعْجِزِينَ ﴿١٣٤﴾

6-134. Ce qui vous a été promis arrivera (certainement.) Et vous n'êtes pas à même de [Nous] réduire à l'impuissance.

قُلْ يَٰقَوْمِ ٱعْمَلُوا۟ عَلَىٰ مَكَانَتِكُمْ إِنِّى عَٰمِلٌ ۖ فَسَوْفَ تَعْلَمُونَ
مَن تَكُونُ لَهُۥ عَٰقِبَةُ ٱلدَّارِ ۗ إِنَّهُۥ لَا يُفْلِحُ ٱلظَّٰلِمُونَ ﴿١٣٥﴾

6-135. Dis : « Ô mon peuple ! Continuez à agir selon votre méthode ; moi aussi j'agirai selon la mienne. Ensuite, vous saurez qui aura un meilleur (sort) dans l'au-delà. » Certes, les injustes ne réussiront jamais.

« **Et le jour où Il les rassemblera tous**, » c'est-à-dire les deux races, les humains et les djinns, ceux qui se sont égarés et ceux qui ont égaré autrui, Il dira, réfutant les djinns qui ont trompé les humains, leur ont fait paraître le mal séduisant et les ont incités à pécher :

« **Ô communauté des djinns, vous avez trop abusé des humains**, » c'est-à-dire en les égarant et en les détournant du chemin d'Allah. Comment avez-vous pu transgresser Mes limites sacrées et rejeter obstinément Mes Messagers ? Vous avez persisté dans la lutte contre Allah, vous efforçant par tous les moyens de détourner les serviteurs d'Allah de Sa voie et de les conduire en Enfer. C'est pourquoi,

aujourd'hui, Ma malédiction s'abat inévitablement sur vous et Ma vengeance contre vous est certaine : Nous augmenterons votre châtiment selon le degré de votre mécréance et la mesure dans laquelle vous avez égaré autrui. Vous n'avez aucune excuse à présenter, aucun refuge où vous tourner, aucun intercesseur pour intercéder en votre faveur et aucune supplication qui puisse être entendue.

Ne vous interrogez donc pas sur ce qui vous attend ce jour de châtiment, de déshonneur et de damnation. C'est pourquoi Allah n'a mentionné aucune excuse qu'ils pourraient invoquer.

Quant à leurs alliés parmi les humains, ils présenteront des excuses qui ne seront pas acceptées et diront : « **Ô notre Seigneur, nous avons profité les uns des autres** … » C'est-à-dire que les djinns et les humains se sont servis les uns des autres et en ont tiré profit.

Les djinns appréciaient l'obéissance des humains envers eux, leur adoration et leur vénération, ainsi que la protection qu'ils recherchaient auprès d'eux. Les humains appréciaient ce qu'ils obtenaient en atteignant leurs objectifs et en satisfaisant : selon le degré de service rendu par les djinns, certains de leurs désirs. Les humains adoraient les djinns, et les djinns les servaient et lui accordaient certains de ses besoins terrestres. En d'autres termes, les humains admettront : nous avons commis des péchés et il est impossible de les changer.

« …**et nous avons atteint le terme que Tu avais fixé pour nous**, » c'est-à-dire le moment où Tu rétribueras chacun pour ses fautes. Quant à nos actes, fais de nous ce que Tu voudras et juge-nous comme Tu l'entendras car nous n'avons ni argument ni excuse. L'affaire est entre Tes mains et la décision Te revient. Leurs paroles semblent être une sorte de supplication pour implorer Sa miséricorde et Sa compassion mais elles arriveront trop tard. C'est pourquoi Il les jugera selon la justice, et aucune injustice ne leur sera faite. Il dira : « **l'Enfer est votre demeure, pour y rester éternellement**. »

Puisque ce jugement repose sur Sa sagesse et Sa science, le verset se termine par ces mots : « **Vraiment ton Seigneur est Sage et Omniscient**. » C'est-à-dire que, de même que Sa science embrasse toute chose, Sa sagesse suprême embrasse également toute chose.

« **Et ainsi accordons-Nous, à certains injustes l'autorité sur d'autres, (injustes) à cause de ce qu'ils ont acquis**. » De même, Nous avons fait des djinns des alliés de certains humains, et Nous leur avons donné le pouvoir d'égarer leurs alliés humains. Nous avons établi entre eux des liens d'alliance et d'amitié, car ils aspiraient à cela. C'est Notre manière de créer une alliance entre chaque injuste et

son homologue (parmi les djinns), de le séduire et de l'inciter au mal, de le détourner du bien. C'est un châtiment sévère d'Allah, aux conséquences terribles et à l'impact profond.

C'est la faute de l'injuste, car c'est lui-même qui l'a provoqué.
« **Ton Seigneur, cependant, n'est point injuste envers les serviteurs**. » (Foussilat 41 : 46) »

Si les gens commettent de nombreux méfaits et retiennent ce qui leur est dû, Allah placera à leur tête des malfaisants, qui les opprimeront, les maltraiteront et les feront souffrir, et leur prendront injustement et par la force bien plus que ce qu'ils ont retenu de ce qui est dû à Allah et à Ses serviteurs, sans qu'ils reçoivent la moindre récompense.

De même, si les gens font le bien et sont droits, Allah fera d'eux des dirigeants vertueux, et Il fera d'eux des gouvernants qui gouvernent selon la justice et l'équité, et non selon l'injustice et l'oppression.

Alors Allah réprimandera tous ceux qui se sont détournés de la révélation et l'ont rejetée, djinns ou humains, et Il mettra en lumière leur erreur. Ils reconnaîtront alors :
« **Ô communauté des djinns et des humains, ne vous est-il pas venu des Messagers, choisis parmi vous, qui vous ont raconté Mes signes**, **et averti de la rencontre de ce jour** ? » C'est-à-dire Mes révélations claires contenant le détail des commandements et des interdictions, du bien et du mal, des promesses et des avertissements, et vous avertissant de la venue de ce jour, vous enseignant que le salut et le triomphe ne peuvent être atteints qu'en obéissant aux commandements d'Allah et en évitant ce qu'Il a interdit, et que le déshonneur et la perte résulteront du non-respect de cela ? » Ils le reconnaîtront et diront : « **Nous témoignons contre nous-mêmes**. » Ils ont été séduits par la vie de ce monde, ses ornements et ses plaisirs, s'y complaisant et s'en contentant, ce qui les a détournés de l'au-delà.

Ils témoigneront contre eux-mêmes de leur mécréance, et la preuve sera ainsi établie contre eux. À ce moment-là, chacun, y compris eux-mêmes, comprendra qu'Allah est juste envers eux. Il leur dira alors, prononçant le verdict qu'un châtiment douloureux les attend :
« **Entrez dans le Feu, » dira [Allah,] « parmi les djinns et les hommes des communautés qui vous ont précédés. » Chaque fois qu'une communauté entrera, elle maudira celle qui l'aura précédée. Puis, lorsque tous s'y retrouveront, la dernière fournée dira de la première : « Ô notre Seigneur ! Voilà ceux qui nous ont égarés : donne-leur donc double châtiment du feu. » Il dira : « A chacun le double, mais vous ne savez pas. »** » (Al-A'râf 7 : 38).

Car ils ont agi comme vous, ils ont goûté aux plaisirs terrestres comme vous, et ils se sont adonnés au mensonge comme vous. En vérité, ils ont tous été perdants, les premiers comme les derniers. Et quelle perte pourrait être plus grande que de manquer les jardins de la félicité et d'être privé de la proximité du Très Généreux ? Mais même s'ils partagent cette perte, son ampleur variera considérablement d'un individu à l'autre.

« **À chacun** » Pour chacun d'eux, « **des rangs (des récompenses) selon ses œuvres** » ; celui qui a fait le moins de mal ne sera pas comme celui qui a fait beaucoup de mal, et le suiveur ne sera pas comme le meneur.

De même, bien que ceux qui obtiennent la récompense et le Paradis partagent le succès, le triomphe et l'admission au Paradis, il y aura entre eux des différences de statut que seul Allah connaît. Mais tous seront satisfaits de ce que le Seigneur leur accorde et s'en contenteront.

Nous Lui demandons de nous compter parmi les gens d'al-Firdaws al-A'la (la partie la plus élevée du Paradis), qu'Allah Exalté a promise à Ses serviteurs les plus proches, les élus parmi Sa création, l'élite parmi ceux qu'Il aime.

« **Or ton Seigneur n'est pas inattentif à ce qu'ils font**. » Il rétribuera donc chacun selon ses œuvres et selon ce qu'Il sait de ses intentions. Allah n'a prescrit que les bonnes œuvres à Ses serviteurs et leur a interdit les mauvaises. Il fait preuve de miséricorde envers eux et agit pour leur bien. Il est indépendant de tout moyen et n'a besoin d'aucune de ses créations ; l'obéissance des obéissants ne lui est d'aucun profit, tout comme la désobéissance des désobéissants ne lui nuit en rien.

« **S'Il voulait, Il vous ferait périr et mettrait à votre place qui Il veut, de même qu'Il vous a créés d'une descendance d'un autre peuple**. »

Une fois que vous comprenez que vous quitterez inévitablement ce monde, comme d'autres l'ont fait, et que vous le laisserez à ceux qui viendront après vous, comme ceux qui vous ont précédés l'ont laissé en héritage, pourquoi le choisir comme lieu d'établissement permanent ? Pourquoi oublier qu'il ne s'agit que d'un lieu de passage, et non d'une demeure éternelle ? Devant vous se trouve une autre demeure, un lieu de grâces et de joies, exempt de tout défaut et de toute imperfection.

C'est cette demeure que les premiers et les derniers poursuivent, et s'ils l'atteignent, elle sera la demeure éternelle, la destination ultime, après laquelle il n'y a plus d'autre but, car elle est le but suprême.

Là, par Allah, se trouve tout ce que les cœurs désirent, tout ce que les yeux contemplent et tout ce pour quoi les hommes rivalisent ; là, ils trouveront toutes sortes de joies et de plaisirs spirituels et physiques, et la proximité du Connaisseur de l'invisible. Que celui qui aspire à ces honneurs et dont le but est d'atteindre le plus haut niveau est sage ! Que celui qui se contente de moins est malheureux, qui choisit de n'avoir aucune aspiration et se résigne à la médiocrité !

Que celui qui se détourne ne pense pas que cette demeure soit lointaine, car en vérité, « c**e qui vous a été promis arrivera (certainement.) Et vous n'êtes pas à même de [Nous] réduire à l'impuissance**. » ; tu ne peux échapper à Allah ni fuir Son châtiment, car tu es entièrement sous Son contrôle.

« **Dis**, » ô Messager, à ton peuple, lorsque tu les appelles à Allah et leur expliques leurs droits et leurs devoirs, mais qu'ils refusent de se soumettre à Son commandement, qu'ils suivent leurs caprices et leurs désirs et persistent à Lui associer des partenaires :
« **Continuez à agir selon votre méthode**, » selon la voie que vous avez choisie pour vous-mêmes,
« …**moi aussi j'agirai selon la mienne**, » en obéissant à Allah et en recherchant ce qui Lui plaît.

« **Ensuite, vous saurez qui aura un meilleur (sort) dans l'au-delà**, » vous ou moi.

Telle est l'attitude de la personne impartiale dans un débat sérieux : elle désigne les deux types d'actes et d'auteurs, et laisse à Allah le soin de les châtier, sans exprimer ouvertement ni clairement sa véritable pensée. Il est déjà reconnu que la meilleure fin, ici-bas et dans l'au-delà, est réservée à ceux qui craignent Allah, et que les croyants connaîtront la meilleure fin, tandis que quiconque se détourne des enseignements des Messagers connaîtra la pire. C'est pourquoi Il dit :
« **Certes, les injustes ne réussiront jamais**, » car tout malfaiteur, quels que soient les plaisirs qu'il éprouve en ce monde, connaîtra dans l'au-delà le malheur et la ruine.

« *En vérité, Allah accorde un délai au malfaiteur jusqu'à ce qu'Il le saisisse ; lorsqu'Il le rattrape, Il ne le laisse pas s'échapper*. » (Mouslim, At-Tirmidhi et Ibn Majah)

وَجَعَلُوا۟ لِلَّهِ مِمَّا ذَرَأَ مِنَ ٱلْحَرْثِ وَٱلْأَنْعَٰمِ نَصِيبًا
فَقَالُوا۟ هَٰذَا لِلَّهِ بِزَعْمِهِمْ وَهَٰذَا لِشُرَكَآئِنَا ۖ فَمَا كَانَ
لِشُرَكَآئِهِمْ فَلَا يَصِلُ إِلَى ٱللَّهِ ۖ وَمَا كَانَ لِلَّهِ فَهُوَ
يَصِلُ إِلَىٰ شُرَكَآئِهِمْ ۗ سَآءَ مَا يَحْكُمُونَ ﴿١٣٦﴾

6-136. Et ils assignent à Allah une part de ce qu'Il a Lui-même créé, en fait de récoltes et de bestiaux, et ils disent : « Ceci est à Allah - selon leur prétention ! - et ceci à nos divinités. » Mais ce qui est pour leurs divinités ne parvient pas à Allah, tandis que ce qui est pour Allah parvient à leurs divinités. Comme leur jugement est mauvais !

وَكَذَٰلِكَ زَيَّنَ لِكَثِيرٍ مِّنَ ٱلْمُشْرِكِينَ
قَتْلَ أَوْلَٰدِهِمْ شُرَكَآؤُهُمْ لِيُرْدُوهُمْ وَلِيَلْبِسُوا۟
عَلَيْهِمْ دِينَهُمْ ۖ وَلَوْ شَآءَ ٱللَّهُ مَا فَعَلُوهُ ۖ فَذَرْهُمْ وَمَا
يَفْتَرُونَ ﴿١٣٧﴾

6-137. Et c'est ainsi que leurs divinités ont enjolivé à beaucoup d'associateurs le meurtre de leurs enfants, afin de les ruiner et de travestir à leurs yeux leur religion. Or si Allah voulait, ils ne le feraient pas. Laisse-les donc, ainsi que ce qu'ils inventent.

وَقَالُوا۟ هَٰذِهِۦٓ أَنْعَٰمٌ وَحَرْثٌ حِجْرٌ لَّا يَطْعَمُهَآ إِلَّا مَن نَّشَآءُ
بِزَعْمِهِمْ وَأَنْعَٰمٌ حُرِّمَتْ ظُهُورُهَا وَأَنْعَٰمٌ لَّا يَذْكُرُونَ ٱسْمَ ٱللَّهِ
عَلَيْهَا ٱفْتِرَآءً عَلَيْهِ ۚ سَيَجْزِيهِم بِمَا كَانُوا۟ يَفْتَرُونَ ﴿١٣٨﴾

6-138. Et ils dirent : « Voilà des bestiaux et des champs frappés d'interdiction : n'en mangeront que ceux que nous voudrons. » - Selon leur prétention ! - Et voilà des bêtes dont le dos est tabou, et des bêtes sur lesquelles ils ne mentionnent pas le nom d'Allah. Des inventions contre Lui ! Il les rétribuera pour ce qu'ils inventaient comme mensonges.

وَقَالُوا۟ مَا فِى بُطُونِ هَٰذِهِ ٱلْأَنْعَٰمِ خَالِصَةٌ لِّذُكُورِنَا
وَمُحَرَّمٌ عَلَىٰٓ أَزْوَٰجِنَا ۖ وَإِن يَكُن مَّيْتَةً فَهُمْ فِيهِ شُرَكَآءُ ۚ
سَيَجْزِيهِمْ وَصْفَهُمْ ۚ إِنَّهُۥ حَكِيمٌ عَلِيمٌ ﴿١٣٩﴾

6-139. Et ils dirent : « Ce qui est dans le ventre de ces bêtes est réservé aux mâles d'entre nous, et interdit à nos femelles. » Et si c'est un mort-né, ils y participent tous. Bientôt Il les rétribuera pour leur prescription, car Il est Sage et Omniscient.

قَدْ خَسِرَ ٱلَّذِينَ قَتَلُوٓا۟ أَوْلَٰدَهُمْ سَفَهًۢا بِغَيْرِ عِلْمٍ وَحَرَّمُوا۟ مَا
رَزَقَهُمُ ٱللَّهُ ٱفْتِرَآءً عَلَى ٱللَّهِ ۚ قَدْ ضَلُّوا۟ وَمَا كَانُوا۟
مُهْتَدِينَ ﴿١٤٠﴾

6-140. Ils sont certes perdants, ceux qui ont, par sottise et ignorance tué leurs enfants, et ceux qui ont interdit ce qu'Allah leur a attribué de nourriture, inventant des mensonges contre Allah. Ils se sont égarés et ne sont point guidés.

Ici, Allah, à Lui les Louanges et la Gloire, évoque la folie et la grave ignorance des polythéistes qui rejettent le Prophète (sallallahou 'aleyhi wa sallam) et mentionne certains de leurs mythes, afin de mettre en lumière leurs égarements et de les mettre en garde. L'objection de ces insensés à la vérité apportée par le Messager (sallallahou 'aleyhi wa sallam) ne la discrédite en rien car ils sont incapables de s'y opposer. Allah, Exalté soit-Il, dit à ce sujet : « **Et ils assignent à Allah une part de ce qu'Il a Lui-même créé, en fait de récoltes et de bestiaux**, » et ils en ont attribué une autre à leurs prétendus associés, alors qu'en réalité, Allah, Exalté soit-Il, est Celui qui a créé ces biens pour Ses serviteurs, à titre de subsistance. Ils ont ainsi combiné deux pratiques douteuses et interdites. En fait, ils en ont combiné trois : croire qu'ils rendaient service à Allah en Lui attribuant une part, car ils pensaient qu'il s'agissait d'un don de leur part ; attribuer une part à leurs prétendus associés qui ne leur avaient jamais rien apporté ; et leur manière injuste de répartir les biens, car ils ne se souciaient pas de ce qu'ils attribuaient à Allah, même si cela finissait par revenir à leurs prétendus associés, tandis qu'ils prenaient soin de ce qui leur était attribué, et rien de tout cela n'arrivait à Allah. En effet, lorsqu'ils obtenaient quelque chose ; les récoltes, les fruits et le bétail qu'Allah avait créés pour eux, ils le divisaient en deux parts : une part qu'ils disaient être pour Allah, car Allah n'accepte que ce qui est fait sincèrement pour Sa cause, et Il n'accepte aucune bonne action de celui qui Lui associe d'autres

divinités ; et une autre part qu'ils attribuaient aux prétendus associés, à savoir les idoles. Si une partie de ce qu'ils avaient attribué à Allah se mêlait à ce qu'ils avaient attribué à d'autres, ils disaient : « Allah n'en a pas besoin », et ils ne la restituaient pas. Mais si une partie de ce qu'ils avaient attribué à leurs dieux se mêlait à ce qu'ils avaient attribué à Allah, ils la restituaient et disaient : « Ils (les faux dieux) en ont besoin, il faut donc la restituer avec leur part. »

Existe-t-il une décision plus injuste et plus perverse que celle-ci ? Puisqu'ils ont accordé plus d'attention à ce qui était réservé à la créature, et en ont pris davantage soin qu'à ce qui était accompli pour la cause d'Allah.

Le sens de ce verset pourrait être celui attesté dans un Hadith authentique du Prophète (sallallahou 'aleyhi wa sallam), où il rapporte qu'Allah, à Lui les Louanges et la Gloire, dit : « *Je suis celui qui a le moins besoin d'associé. Quiconque accomplit un acte en M'associant quelqu'un d'autre, Je le rejetterai, lui et son acte*. » (Mouslim et Ibn Majah)

Selon cette interprétation, ce verset signifie que ce qu'ils ont consacré pour se rapprocher des idoles est entièrement voué à autre chose qu'Allah, et qu'Allah n'y a aucune part. De même, tout ce qu'ils ont voué à Allah ; du moins le prétendaient-ils, ne Lui parvient pas, car il s'agit de shirk (associationnisme). En réalité, cela fait également partie de la part allouée aux prétendus associés et aux idoles car Allah n'en a nul besoin et n'accepte aucun acte dans lequel une de Ses créatures Lui est associée.

À cause de la folie et de l'égarement des polythéistes, leurs prétendus alliés ; à savoir les chefs et les démons, leur ont fait croire que tuer leurs enfants en les enterrant vivants était acceptable. Ils tuaient leurs garçons par peur de la pauvreté et leurs filles par honte.

Tout cela résultait des ruses des démons qui voulaient les détruire et semer la confusion dans leur religion, afin qu'ils commettent des actes extrêmement répugnants.

Les associés persistaient à embellir leurs agissements jusqu'à ce qu'ils les considèrent comme louables et vertueux. Si Allah l'avait voulu, Il les aurait empêchés d'agir ainsi et aurait protégé leurs enfants du meurtre infligé par leurs parents ; ils ne l'auraient alors pas fait. Mais Sa sagesse a voulu qu'on les laisse agir à leur guise afin qu'ils se laissent emporter. Il leur a donc accordé un répit et a fermé les yeux sur leurs agissements. C'est pourquoi Il dit : « **Laisse-les donc, ainsi que ce qu'ils inventent**. »

Un autre exemple de leur folie concerne le bétail, qu'Allah leur a permis d'acquérir et dont Il leur a fait don comme subsistance et miséricorde afin qu'ils en jouissent et en tirent profit. Mais ils ont inventé et introduit des innovations fondées sur leurs propres idées.

Ils avaient une terminologie spéciale pour certains types de bétail et de cultures, à propos desquels ils disaient : « **Et voilà des bêtes dont le dos est tabou**, » c'est-à-dire interdits, et personne ne peut en manger. Autrement dit, il n'est permis à personne d'en manger, sauf à ceux que nous voulons manger, ou qui correspondent à une description que nous donnons ; basée sur leurs propres idées.

Tout cela reposait sur leurs propres affirmations, sans aucun fondement ni preuve, si ce n'est leurs caprices, leurs désirs et leurs idées perverses.

Ils possédaient également du bétail dont l'usage n'était pas totalement interdit ; il était en revanche interdit de le monter ou de transporter des charges dessus. Ils appelaient cela hâm.

Il y avait d'autres sortes de bétail sur lesquelles ils n'invoquaient pas le nom d'Allah ; ils invoquaient plutôt les noms des idoles et de ce qu'ils adoraient à la place d'Allah, mais ils attribuaient ces actions à Allah ; ils mentaient lorsqu'ils prononçaient ces paroles maléfiques.

« **Il les rétribuera pour ce qu'ils inventaient comme mensonges**, » c'est-à-dire lorsqu'ils ont prétendu qu'il était permis d'associer des partenaires à Allah et qu'il était interdit de manger du bétail ou d'en tirer profit de manières qu'Il avait permises.

Une autre de leurs idées saugrenues était celle selon laquelle le contenu du ventre de certaines espèces de bétail ; qu'ils précisaient, était interdit aux femelles mais pas aux mâles. Ils disaient donc : « **Ce qui est dans le ventre de ces bêtes est réservé aux mâles d'entre nous,** » c'est-à-dire que cela leur est permis et que les femmes n'y ont aucune part.
« …**et interdit à nos femelles**, » c'est-à-dire à nos femmes. Ceci s'appliquait si l'enfant naissait vivant. Mais si l'enfant était mort-né, alors tous en recevaient une part ; autrement dit, cela était permis aux hommes comme aux femmes.

« **Bientôt Il les rétribuera pour leur prescription.** » C'est-à-dire lorsqu'ils ont décrit ce qu'Allah avait permis comme étant interdit, et ce qui était interdit comme étant permis. Ils ont ainsi transgressé les lois d'Allah et Lui ont attribué cela.

« **Car Il est Sage**, » puisqu'Il leur accorde un répit et leur permet de persévérer dans l'égarement qu'ils suivent.

« …**et Omniscient** » Rien ne Lui est caché ; Il sait ce qu'ils font, ce qu'ils disent contre Lui et ce qu'ils inventent, et pourtant Il leur accorde le bien-être et pourvoit à leurs besoins.

Puis il décrit leur perte et leur folie :
« **Ils sont certes perdants, ceux qui ont, par sottise et ignorance tué leurs enfants** » c'est-à-dire qu'ils ont perdu leur religion, leurs enfants et leur raison et, après avoir été dotés de la pensée rationnelle, ils sont maintenant décrits en termes de folie qui cause destruction et égarement.

« …**et ceux qui ont interdit ce qu'Allah leur a attribué de nourriture**, » ; c'est-à-dire ce qu'Il leur avait accordé par miséricorde et en provision pour eux. Ils rejetèrent la bénédiction du Seigneur mais ils ne s'arrêtèrent pas là ; ils la qualifièrent d'illicite alors qu'elle était parfaitement licite.

« **Inventant des mensonges contre Allah**, » c'est-à-dire que cela entre dans la catégorie des mensonges proférés par tout incrédule obstiné.

« **Ils se sont égarés et ne sont point guidés**. » C'est-à-dire qu'ils se sont beaucoup égarés et qu'ils n'ont été guidés dans aucune de leurs affaires.

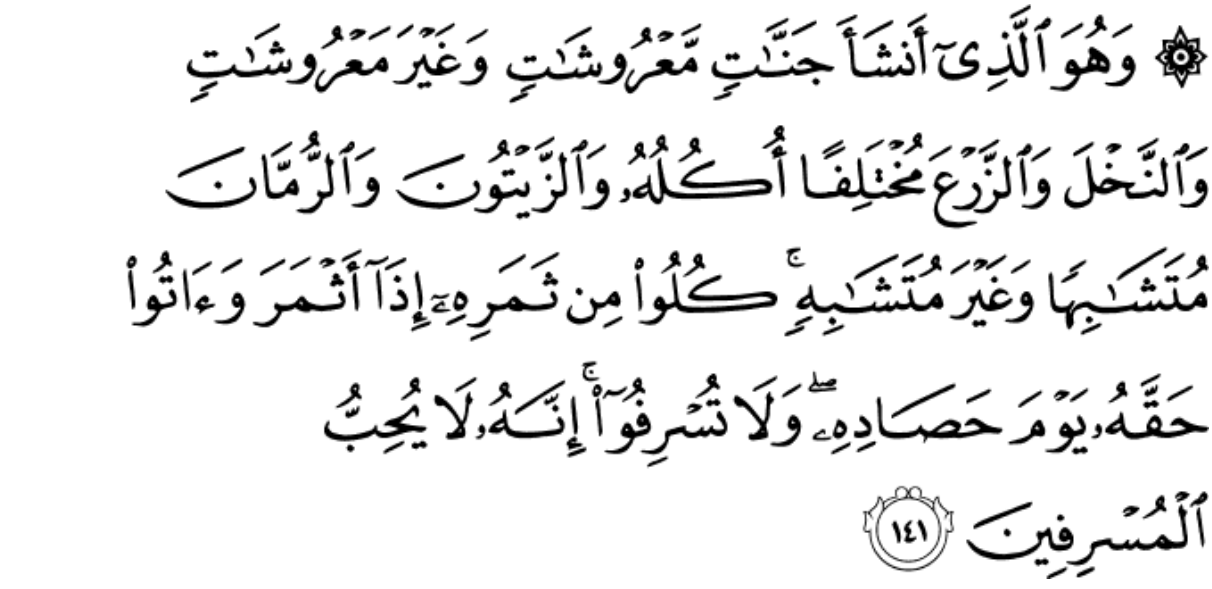
وَهُوَ ٱلَّذِىٓ أَنشَأَ جَنَّٰتٍ مَّعْرُوشَٰتٍ وَغَيْرَ مَعْرُوشَٰتٍ
وَٱلنَّخْلَ وَٱلزَّرْعَ مُخْتَلِفًا أُكُلُهُۥ وَٱلزَّيْتُونَ وَٱلرُّمَّانَ
مُتَشَٰبِهًا وَغَيْرَ مُتَشَٰبِهٍ ۚ كُلُوا۟ مِن ثَمَرِهِۦٓ إِذَآ أَثْمَرَ وَءَاتُوا۟
حَقَّهُۥ يَوْمَ حَصَادِهِۦ ۖ وَلَا تُسْرِفُوٓا۟ ۚ إِنَّهُۥ لَا يُحِبُّ
ٱلْمُسْرِفِينَ ﴿١٤١﴾

6-141. C'est Lui qui a créé les jardins, treillagés et non treillagés ; ainsi que les palmiers et la culture aux récoltes diverses ; [de même que] l'olive et la grenade, d'espèces semblables et différentes. Mangez de leurs fruits, quand ils en produisent ; et acquittez-en les droits le jour de la récolte. Et ne gaspillez point car Il n'aime pas les gaspilleurs.

Après avoir mentionné ce que les polythéistes faisaient d'une grande partie des récoltes et du bétail qu'Allah leur avait rendus licites, Allah, à Lui les Louanges et la Gloire, décrit ensuite les bénédictions qu'Il leur avait accordées et leurs obligations en ce qui concerne les récoltes et le bétail :

« **C'est Lui qui crée les jardins** » qui contiennent diverses sortes d'arbres et de plantes « …**treillagés et non treillagés** » c'est-à-dire que dans certains de ces jardins, il y a des treillis sur lesquels la plante pousse et qui l'aident à s'élever du sol ; dans d'autres jardins, il n'y a pas de treillis et la plante pousse sur sa tige ou son tronc, ou s'étend le long du sol.

Cela met en évidence les nombreux avantages de ces jardins et nous indique qu'Allah, à Lui les Louanges et la Gloire, a enseigné à l'homme comment faire des treillis et cultiver des choses.

« … **ainsi que** » Il produit des palmiers dattiers et toutes sortes de cultures, c'est-à-dire tout en un seul lieu, et tout irrigué par la même eau, mais Allah fait en sorte que certains d'entre eux surpassent d'autres en goût (« **Et sur la terre il y a des parcelles voisines les unes des autres, des jardins [plantés] de vignes, et des céréales et des palmiers, en touffes ou espacés, arrosés de la même eau, cependant Nous rendons supérieurs les uns aux autres quant au goût. Voilà bien là des preuves pour des gens qui raisonnent**. » (Ar-Ra'd 13 : 4)).

Allah Exalté mentionne tout particulièrement le palmier dattier et toutes sortes de cultures en raison de leurs nombreux bienfaits et parce qu'elles constituent l'aliment de base de la plupart des gens.

Allah produit aussi « **[de même que] l'olive et la grenade, d'espèces semblables** » par leurs arbres mais « **différentes** » par leurs fruits et leur goût. C'est comme si l'on demandait : dans quel but Allah a-t-il créé ces jardins et ce qu'ils produisent ?

Il nous dit ensuite qu'Il les a créés pour le bien des hommes ; il dit donc :
« **Mangez de leurs fruits**, » c'est-à-dire des fruits des palmiers dattiers et des autres récoltes,
« …**quand ils en produisent ; et acquittez-en les droits le jour de la récolte**. » Il s'agit de la zakât sur ces récoltes, pour lesquelles la Shari'ah fixe un seuil minimum (*nissab*). Allah leur a ordonné de la verser le jour de la récolte puisque la récolte des cultures correspond à l'échéance d'un an qui s'applique aux autres formes de richesse. C'est à ce moment-là que les pauvres l'attendent et il est alors plus facile pour les cultivateurs de s'en acquitter. Ainsi, celui qui s'acquitte de la zakât sera reconnu et se distinguera de celui qui ne le fait pas.

« **Et ne gaspillez point**. » Cette interdiction de l'extravagance s'applique à la nourriture, c'est-à-dire au fait de manger plus que de raison. Le propriétaire des récoltes ne doit pas manger de manière à

impacter le paiement de la zakât. Cela concerne également le versement de la zakât sur les récoltes ; le propriétaire ne doit pas donner plus que ce qui lui est demandé et ainsi se nuire à lui-même, à sa famille ou à ses créanciers. Tout cela relève de l'extravagance qu'Allah a interdite et qu'Il n'aime pas ; au contraire, Il la déteste et la désapprouve.

Ce verset indique qu'il est obligatoire de s'acquitter de la zakât sur les fruits, et qu'il n'est pas nécessaire d'attendre qu'une année (Hijri : Hégire) s'écoule ; elle devient due au moment de la récolte dans les champs et de la cueillette sur les palmiers dattiers.

La zakât n'est pas due deux fois dans ce cas même si la récolte reste en possession d'une personne pendant de nombreuses années, pourvu qu'elle ne soit pas destinée au commerce car Allah a seulement ordonné de s'acquitter de la zakât au moment de la récolte. Toutefois, si la récolte est atteinte de mildiou (série de maladies affectant de nombreuses espèces de plantes mais prenant des proportions épidémiques dans certaines cultures de grande importance) avant cela, sans négligence de la part du propriétaire, celui-ci n'en est pas redevable. Il est également permis de consommer les dattes et les autres récoltes avant de s'acquitter de la zakât, et ce qui est consommé n'est pas pris en compte pour le calcul de la zakât ; celle-ci est due sur le reste.

Le Prophète (sallallahou 'aleyhi wa sallam) avait l'habitude d'envoyer quelqu'un estimer la récolte des gens et il lui demandait d'en laisser un tiers ou un quart au propriétaire, selon la quantité déjà consommée par les propriétaires ou d'autres.

وَمِنَ ٱلْأَنْعَٰمِ حَمُولَةً وَفَرْشًا ۚ كُلُوا۟ مِمَّا رَزَقَكُمُ ٱللَّهُ وَلَا
تَتَّبِعُوا۟ خُطُوَٰتِ ٱلشَّيْطَٰنِ ۚ إِنَّهُۥ لَكُمْ عَدُوٌّ مُّبِينٌ ﴿١٤٢﴾

6-142. Et (Il a créé) parmi les bestiaux, certains pour le transport, et d'autres pour diverses utilités ; mangez de ce qu'Allah vous a attribué, et ne suivez pas les pas du Diable, car il est pour vous un ennemi déclaré.

ثَمَٰنِيَةَ أَزۡوَٰجٖۖ مِّنَ ٱلضَّأۡنِ ٱثۡنَيۡنِ وَمِنَ ٱلۡمَعۡزِ ٱثۡنَيۡنِۗ قُلۡ
ءَآلذَّكَرَيۡنِ حَرَّمَ أَمِ ٱلۡأُنثَيَيۡنِ أَمَّا ٱشۡتَمَلَتۡ عَلَيۡهِ أَرۡحَامُ
ٱلۡأُنثَيَيۡنِۖ نَبِّـُٔونِي بِعِلۡمٍ إِن كُنتُمۡ صَٰدِقِينَ ١٤٣

6-143. (Il en a créé) huit, en couples : deux pour les ovins, deux pour les caprins... Dis : « Est-ce les deux mâles qu'Il a interdits ou les deux femelles, ou ce qui est dans les matrices des deux femelles ? Informez-moi de toute connaissance, si vous êtes véridiques » ;

وَمِنَ ٱلۡإِبِلِ ٱثۡنَيۡنِ وَمِنَ ٱلۡبَقَرِ ٱثۡنَيۡنِۗ قُلۡ ءَآلذَّكَرَيۡنِ حَرَّمَ أَمِ
ٱلۡأُنثَيَيۡنِ أَمَّا ٱشۡتَمَلَتۡ عَلَيۡهِ أَرۡحَامُ ٱلۡأُنثَيَيۡنِۖ أَمۡ كُنتُمۡ
شُهَدَآءَ إِذۡ وَصَّىٰكُمُ ٱللَّهُ بِهَٰذَاۚ فَمَنۡ أَظۡلَمُ مِمَّنِ ٱفۡتَرَىٰ عَلَى
ٱللَّهِ كَذِبٗا لِّيُضِلَّ ٱلنَّاسَ بِغَيۡرِ عِلۡمٍۗ إِنَّ ٱللَّهَ لَا يَهۡدِي ٱلۡقَوۡمَ
ٱلظَّٰلِمِينَ ١٤٤

6-144. ...deux pour les camélidés, deux pour les bovins... Dis : « Est-ce les deux mâles qu'Il a interdits ou les deux femelles, ou ce qui est dans les matrices des deux femelles ? Ou bien étiez-vous témoins quand Allah vous l'enjoignit ? » Qui est donc plus injuste que celui qui invente un mensonge contre Allah pour égarer les gens sans se baser sur aucun savoir ? Allah ne guide pas les gens injustes.

« **Et (Il a créé) parmi les bestiaux, certains pour le transport, et d'autres pour diverses utilités** » ; c'est-à-dire que certains servent à porter des charges et à être montés, tandis que d'autres ne sont pas aptes à porter des charges ni à être montés car ils sont trop petits, comme les veaux et autres animaux de même taille. En ce qui concerne le port de charges et la monte, le bétail est divisé en ces deux catégories.

Quant à leur consommation ou à leurs autres bienfaits, ils peuvent tous être consommés et utilisés à d'autres fins. C'est pourquoi Allah dit : « **Mangez de ce qu'Allah vous a accordé et ne suivez pas**

les traces de Shaytân, » c'est-à-dire ses voies et ses actes, ce qui inclut l'interdiction de certaines choses qu'Allah vous a octroyées comme subsistance.
« …**car il est pour vous un ennemi déclaré** » et il ne vous ordonne que de faire ce qui vous nuira et vous conduira à votre perte éternelle.

Voici les animaux d'élevage dont Allah a gratifié Ses serviteurs, et Il les a tous rendus licites et sains, et Il les a expliqués comme suit :
« **(Il en a créé) huit, en couples : deux pour les ovins**, » mâle et femelle
« …**deux pour les caprins**. » De même. Cela fait quatre, et tout cela est inclus dans ce qu'Allah a permis, sans distinction entre eux.

Alors dites à ces gens qui vont jusqu'aux extrêmes et interdisent certaines choses et pas d'autres, ou qui interdisent certaines choses aux femmes mais pas aux hommes, en leur prouvant qu'il n'y a aucune différence entre ce qu'ils permettent et ce qu'ils interdisent :
« **Est-ce les deux mâles qu'Il a interdits** ? » Car vous ne dites pas cela ; vous rejetez plutôt cette idée.
« …**ou les deux femelles** ? » Car vous ne le dites pas non plus ; vous n'interdisez pas seulement les mâles ou seulement les femelles de l'un ou l'autre type.

Il reste donc à savoir si, si l'utérus contient à la fois un mâle et une femelle, ou si son contenu est incertain, vous interdisez « **ou ce qui est dans les matrices des deux femelles**, » c'est-à-dire la brebis ou la chèvre, sans distinction entre mâle et femelle. Mais vous ne le précisez pas non plus.

Donc, si vous ne choisissez aucune de ces trois options, qui énumèrent toutes les catégories possibles, que dites-vous alors ?

« **Informez-moi de toute connaissance, si vous êtes véridiques** » ; dans votre affirmation.

Il est notoire qu'ils ne pouvaient rien dire de rationnel et acceptable, si ce n'est l'une de ces trois choses mais ils n'en ont formulé aucune ; ils ont plutôt affirmé que certains animaux d'élevage, selon leur propre décision, étaient interdits aux femelles mais pas aux mâles, ou qu'ils l'étaient à certaines périodes, et autres notions de ce genre, sans aucun doute fondées sur une profonde ignorance et ne pouvant provenir que d'une pensée déviante et d'idées corrompues. Allah n'avait révélé aucune autorité pour étayer leurs propos, et ils n'en avaient aucune preuve.

Puis Allah dit quelque chose de similaire concernant les chameaux et les bovins. Après avoir souligné la fausseté et la nature corrompue de leurs propos, Il leur dit ensuite une chose dont les conséquences

étaient inévitables, sauf en suivant les lois d'Allah : « **Ou bien étiez-vous témoins quand Allah vous l'enjoignit** ? » Autrement dit, il ne vous reste qu'une seule prétention et vous n'avez aucun moyen de la prouver : dire « Allah nous a prescrit cela et nous l'a révélé comme Il l'a révélé à Ses Messagers. » Or, Il nous a révélé quelque chose de contraire à ce que les Messagers ont affirmé et à ce qui est mentionné dans les Livres révélés. C'est un mensonge, comme chacun le comprendra. C'est pourquoi Allah dit : « **Qui est donc plus injuste que celui qui invente un mensonge contre Allah pour égarer les gens sans se baser sur aucun savoir** ? » Autrement dit, outre ses mensonges et ses contrevérités contre Allah, son but est d'égarer les serviteurs d'Allah de la voie d'Allah, sans preuve ni fondement clair, sans justification rationnelle ni textuelle.

« **Allah ne guide pas les gens injustes**, » ceux qui n'ont d'autre but que de faire le mal et de commettre l'injustice, et d'inventer des mensonges contre Allah.

قُل لَّآ أَجِدُ فِي مَآ أُوحِيَ إِلَيَّ مُحَرَّمًا عَلَىٰ طَاعِمٍ يَطْعَمُهُۥٓ إِلَّآ أَن
يَكُونَ مَيْتَةً أَوْ دَمًا مَّسْفُوحًا أَوْ لَحْمَ خِنزِيرٍ فَإِنَّهُۥ رِجْسٌ أَوْ
فِسْقًا أُهِلَّ لِغَيْرِ ٱللَّهِ بِهِۦ ۚ فَمَنِ ٱضْطُرَّ غَيْرَ بَاغٍ وَلَا عَادٍ فَإِنَّ رَبَّكَ
غَفُورٌ رَّحِيمٌ ﴿١٤٥﴾

6-145. Dis : « Dans ce qui m'a été révélé, je ne trouve d'interdit, à aucun mangeur d'en manger, que la bête (trouvée) morte, ou le sang qu'on a fait couler, ou la chair de porc - car c'est une souillure - ou ce qui, par perversité, a été sacrifié à autre qu'Allah. » Quiconque est contraint, sans toutefois abuser ou transgresser, ton Seigneur est certes Pardonneur et Miséricordieux.

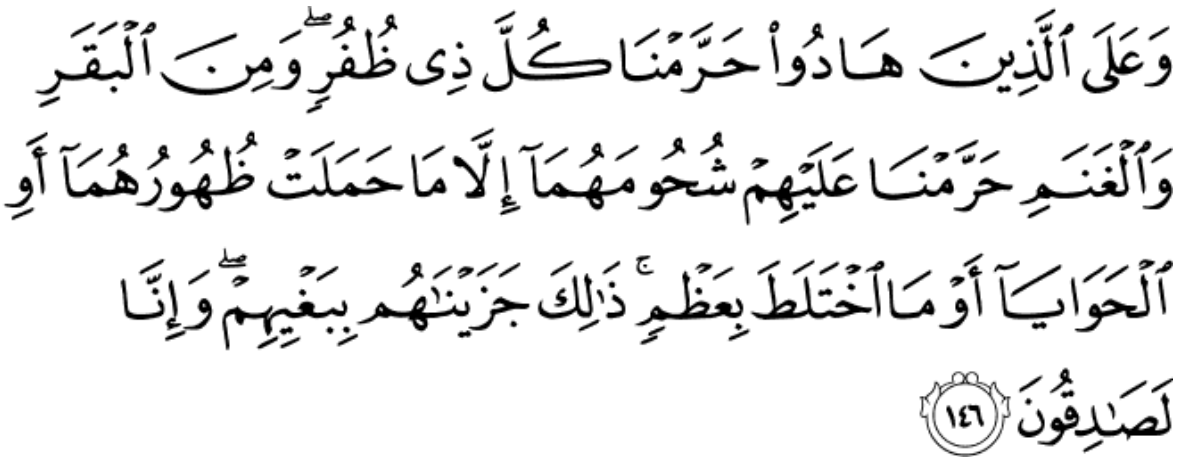

6-146. Aux juifs, Nous avons interdit toute bête à ongle unique. Des bovins et des ovins, Nous leurs avons interdit les graisses, sauf ce que portent leur dos, leurs entrailles, ou ce qui est mêlé à l'os. Ainsi les avons-Nous punis pour leur rébellion. Et Nous sommes bien véridiques.

Quand Allah, qu'Il soit Glorifié et Exalté, a critiqué les polythéistes pour ce qu'ils interdisaient des choses permises et qu'ils Lui attribuaient et a déclaré que leurs propos étaient mensongers, Il a ordonné à Son Messager (sallallahou 'aleyhi wa sallam) d'expliquer aux gens ce qu'Allah leur a interdit, afin qu'ils sachent que tout le reste est permis ; quiconque prétend que quoi que ce soit de cela est interdit par Allah ment et invente, car une interdiction ne peut venir que d'Allah par la bouche de Son Messager (sallallahou 'aleyhi wa sallam), et Allah a dit à Son Messager (sallallahou 'aleyhi wa sallam) :

« **Dis : « Dans ce qui m'a été révélé, je ne trouve d'interdit, à aucun mangeur d'en manger**, » » c'est-à-dire, que l'interdiction s'applique ou non à son utilisation à d'autres fins « …**que la bête (trouvée) morte**, » cela fait référence aux animaux morts sans avoir été abattus de la manière prescrite ; cela n'est pas permis, comme Allah, à Lui les Louanges et la Gloire, dit ailleurs : « **Il vous est interdit [de consommer] : la viande des animaux trouvés morts, le sang, la chair du porc...** » (Al-Ma'idah 5 : 3)

« …**ou le sang qu'on a fait couler**, » Cela fait référence au sang qui sort de l'animal au moment de l'abattage, car c'est un sang qui serait nocif s'il était retenu dans le corps ; lorsque le sang est expulsé du corps, le dommage qui pourrait résulter de la consommation de la viande est éliminé.

Cette expression sous-entend que le sang qui reste dans la chair et les veines après l'abattage est permis et pur.

« …**ou la chair de porc car c'est une souillure**. » Autrement dit, ces trois choses sont une abomination, c'est-à-dire qu'elles sont impures, souillées et nocives. Allah les a interdites par bienveillance envers vous, afin que vous vous teniez à l'écart de toute souillure.

« …**ou ce qui, par perversité, a été sacrifié à autre qu'Allah**, » comme les idoles ou les faux dieux adorés par les polythéistes. Cela relève du blasphème qui désigne la désobéissance envers Allah.

« **Quiconque est contraint**, » c'est-à-dire malgré le fait que ces choses soient interdites, si une personne y est contrainte par la nécessité ou le besoin de manger l'une de ces choses, car il n'a rien d'autre et craint de mourir,
« …**sans toutefois abuser ou transgresser** » c'est-à-dire sans vouloir en manger si ce n'était pas une question de nécessité, ni en manger plus que nécessaire,

« **Ton Seigneur est certes Pardonneur et Miséricordieux**. » C'est-à-dire qu'Allah a pardonné à tous ceux qui se trouvent dans cette situation.

Les savants (qu'Allah leur fasse miséricorde) ont divergé d'opinions concernant cette liste exhaustive mentionnée dans ce verset, bien que d'autres choses interdites n'y figurent pas, comme les animaux carnivores sauvages, les rapaces à serres, etc. Certains savants ont affirmé que ce verset avait été révélé avant l'interdiction des autres choses non mentionnées ici. Par conséquent, il n'y a pas de contradiction entre la liste citée et l'interdiction révélée ultérieurement puisqu'à cette époque, rien n'avait été révélé pour interdire ce qui suivit.

D'autres érudits ont affirmé que ce verset englobe tout ce qui est interdit ; certaines choses sont mentionnées explicitement et d'autres peuvent être déduites du contexte et de la raison générale de l'interdiction.

La raison invoquée pour l'interdiction de la viande d'animaux morts, du sang et de la chair de porc (ou du moins de cette dernière) est « **car c'est une souillure**. » Cette description générale s'applique à tout ce qui est interdit car toutes les choses interdites sont détestables et impures, des choses souillées et répugnantes qu'Allah a interdites à Ses serviteurs afin de les protéger et de les honorer, et de les tenir éloignés de tout contact direct avec des choses impures et souillées.

Les détails de ce qui est une souillure et est interdit se trouvent dans la Sounnah, qui explique le Qur'an et ses objectifs. Si Allah, à Lui les Louanges et la Gloire, n'a interdit aucun aliment hormis ceux mentionnés ici, et si l'interdiction ne trouve son origine que dans les lois d'Allah, Cela indique

que les polythéistes qui interdisaient ce qu'Allah leur avait accordé fabriquaient des mensonges contre Allah et Lui attribuaient des choses qu'Il n'avait pas dites.

Le verset suggère également une forte possibilité : Allah mentionne les porcs dans ce verset, dont le contexte est celui de la critique et de la réfutation des opinions des polythéistes mentionnés précédemment, concernant l'interdiction de ce qu'Allah a rendu permis, et évoquant leurs arguments fondés sur leurs propres caprices et désirs, qui ne concernaient que les animaux d'élevage (chameaux, bœufs, moutons et chèvres), dont aucun n'est interdit, sauf ceux mentionnés dans ce verset, à savoir ceux trouvés morts et ceux sur lesquels un autre nom que celui d'Allah est invoqué au moment de l'abattage ; tous les autres sont permis.

La mention des porcs ici pourrait s'expliquer par le fait que certains lecteurs, par ignorance, les assimilent aux animaux d'élevage, comme le font certains chrétiens et autres personnes de leur confession. Ils les élèvent donc comme n'importe quel autre animal et les considèrent comme licites, sans faire de distinction avec le bétail traditionnel. Cette liste d'interdictions vise donc à protéger l'Oummah de telles impuretés. Quant aux interdits aux gens du Livre, certains sont bons et licites, mais leur interdiction constituait un châtiment. C'est pourquoi Allah dit : « **Aux juifs, Nous avons interdit toute bête à ongle unique**. »

Il leur était également interdit de consommer certaines parties du bétail et des moutons : « **Des bovins et des ovins, Nous leurs avons interdit les graisses**. » Ce n'était pas toute la graisse qui était interdite, mais plutôt celle de la croupe. Par conséquent, la graisse autorisée était exclue de cette interdiction : « **sauf ce que portent leur dos, leurs entrailles**, » c'est-à-dire la graisse qui est mélangée à eux « **ou ce qui est mêlé à l'os**. »
« **Ainsi** » c'est-à-dire, au moyen de ces interdictions prescrites aux juifs
« …**les avons-Nous punis pour leur rébellion**, » c'est-à-dire leurs méfaits et leurs transgressions envers les droits d'Allah et ceux de Ses serviteurs. C'est pourquoi Allah leur a interdit ces choses, à titre de punition. »

« **Et Nous sommes bien véridiques »** en tout ce que Nous disons, faisons et décrétons. Qui est plus véridique qu'Allah en paroles, et qui est meilleur juge qu'Allah, pour un peuple qui a la foi inébranlable ?

فَإِن كَذَّبُوكَ فَقُل رَّبُّكُمْ ذُو رَحْمَةٍ وَٰسِعَةٍ وَلَا يُرَدُّ بَأْسُهُۥ
عَنِ ٱلْقَوْمِ ٱلْمُجْرِمِينَ ﴿١٤٧﴾

6-147. Puis, s'ils te traitent de menteur, alors dis : « Votre Seigneur est Détenteur d'une immense miséricorde cependant que Sa rigueur ne saura être détournée des gens criminels. »

C'est-à-dire que si ces polythéistes vous accusent de mentir, continuez à les appeler avec des promesses de récompense et des avertissements de châtiment, et dites-leur qu'Allah « **est Détenteur d'une immense miséricorde**, » c'est-à-dire que Sa miséricorde englobe toute Sa création, alors qu'ils se hâtent de rechercher Sa miséricorde par les moyens appropriés, dont le premier et le plus essentiel est de croire en Muhammad (sallallahou 'aleyhi wa sallam) et au message qu'il a apporté.

« **Sa rigueur ne saura être détournée des gens criminels**, » c'est-à-dire ceux qui commettent de nombreux méfaits et de nombreux péchés. Prenez donc garde au péché qui attire le châtiment d'Allah, dont le plus grave est le mécréance envers Muhammad (sallallahou 'aleyhi wa sallam). »

سَيَقُولُ ٱلَّذِينَ أَشْرَكُوا۟ لَوْ شَآءَ ٱللَّهُ مَآ أَشْرَكْنَا وَلَآ ءَابَآؤُنَا وَلَا
حَرَّمْنَا مِن شَىْءٍ ۚ كَذَٰلِكَ كَذَّبَ ٱلَّذِينَ مِن قَبْلِهِمْ حَتَّىٰ ذَاقُوا۟
بَأْسَنَا ۗ قُلْ هَلْ عِندَكُم مِّنْ عِلْمٍ فَتُخْرِجُوهُ لَنَآ ۖ إِن تَتَّبِعُونَ إِلَّا
ٱلظَّنَّ وَإِنْ أَنتُمْ إِلَّا تَخْرُصُونَ ﴿١٤٨﴾

6-148. Ceux qui ont associé diront : « Si Allah avait voulu, nous ne Lui aurions pas donné des associés, nos ancêtres non plus et nous n'aurions rien déclaré interdit. » Ainsi leurs prédécesseurs traitaient de menteurs (les Messagers) jusqu'à ce qu'ils eurent goûté Notre rigueur. Dis : « Avez-vous quelque science à nous produire ? Vous ne suivez que la conjecture et ne faites que mentir. »

قُلْ فَلِلَّهِ ٱلْحُجَّةُ ٱلْبَٰلِغَةُ ۖ فَلَوْ شَآءَ لَهَدَىٰكُمْ أَجْمَعِينَ ﴿١٤٩﴾

6-149. Dis : « L'argument décisif appartient à Allah. S'Il avait voulu certainement Il vous aurait tous guidés (sur le droit chemin). »

Ici, Allah déclare que les polythéistes présenteront des arguments pour justifier l'attribution d'associés à Allah et l'interdiction de ce qu'Allah a permis, au motif que cela serait la volonté et le décret divins ; ils prendront la volonté d'Allah, qui englobe toutes choses, bonnes et mauvaises, comme argument pour se disculper.

Et ils dirent effectivement ce qu'Allah avait dit qu'ils diraient, comme Il nous le dit ailleurs :
« **Et les associateurs dirent : « Si Allah avait voulu, nous n'aurions pas adoré quoi que ce soit en dehors de Lui, ni nous ni nos ancêtres ; et nous n'aurions rien interdit qu'Il n'ait interdit Lui-même. » Ainsi agissaient les gens avant eux. N'incombe-t-il aux Messagers sinon de transmettre le message en toute clarté** ? » (An-Nahl 16 : 35)

Ici, Allah, à Lui les Louanges et la Gloire, nous enseigne que les nations mécréantes ont constamment utilisé cet argument pour justifier leur rejet de l'appel des Messagers, et elles s'en sont servies comme prétexte, sans que cela ne leur apporte le moindre bénéfice. Elles ont persisté dans cette attitude jusqu'à ce qu'Allah les anéantisse et leur fasse goûter au châtiment.

Si cet argument avait été valable, ils auraient été épargnés par le châtiment, et Allah ne les aurait pas châtiés car Il ne châtie que ceux qui le méritent. Or, cet argument est invalide et fallacieux, et il est spécieux et peu convaincant à plusieurs égards, dont les plus importants sont les suivants :

- Allah affirme que si cet argument avait été valable, ils n'auraient pas subi le châtiment.
- Un argument doit reposer sur la connaissance et la preuve. S'il se fonde sur de simples spéculations et conjectures qui ne sauraient se substituer à la vérité certaine, alors il est invalide. C'est pourquoi Allah dit : « **Dis : « Avez-vous quelque science à nous produire ? »** » S'ils avaient possédé une quelconque connaissance ; à une époque où ils étaient des ennemis déclarés du Prophète (sallallahou 'aleyhi wa sallam), ils l'auraient produite. Puisqu'ils ne l'ont pas fait, il est avéré qu'ils n'en possédaient aucune.

«**Vous ne suivez que la conjecture et ne faites que mentir**. » Celui qui fonde son argumentation sur des spéculations et des conjectures suit le mensonge et est un perdant, alors qu'en est-il s'il la fonde sur la transgression, l'obstination, le mal et la corruption ?

• Allah seul détient la preuve ultime qui ne laisse aucune excuse à quiconque, sur laquelle s'accordent les Prophètes et les Messagers, les Livres divinement révélés, les récits prophétiques, le bon sens, la nature humaine droite et les attitudes vertueuses.

Il est donc établi que tout ce qui contredit cette preuve définitive est faux puisque tout ce qui est contraire à la vérité ne peut être que mensonge.

• Allah, à Lui les Louanges et la Gloire, a doté chaque personne de la capacité et de la volonté nécessaires pour accomplir ses obligations. Allah n'ordonne à personne ce qu'il est incapable de faire, et Il n'interdit à personne ce qu'il est incapable de renoncer. Dès lors, invoquer la volonté et le décret divins relève de l'erreur et de l'obstination pure et simple.

• Allah, à Lui les Louanges et la Gloire, n'oblige personne à rien ; Il laisse leurs actions libres de leur propre choix. Ils peuvent agir s'ils le veulent et s'ils le veulent, s'abstenir. Ceci est un fait reconnu et établi et nul ne le conteste, sauf celui qui refuse obstinément de voir la réalité en face. Chacun fait la distinction entre les mouvements volontaires et involontaires ; cependant, tout cela relève de la volonté d'Allah.

• Ceux qui invoquent la volonté et le décret divins pour justifier leurs péchés se contredisent car leur raisonnement est incohérent. En effet, si quelqu'un les maltraite en les battants, en les dépouillant de leurs biens, etc., et prétend que cela est arrivé par la volonté et le décret d'Allah, ils rejetteront cet argument et se mettront en colère contre lui.

Il est donc étrange qu'ils utilisent cet argument pour justifier leur désobéissance envers Allah et leurs actes qui provoquent Sa colère mais qu'ils n'acceptent pas que quiconque l'utilise pour justifier quoi que ce soit qui les contrarie.

• Ils n'invoquent pas l'argument de la volonté et du décret divins pour exprimer leur croyance en ces concepts car ils savent que cet argument est invalide. Leur intention est plutôt de se soustraire à la vérité, car ils conçoivent la vérité comme un moyen de s'en défendre ; ils tentent donc de l'éviter par tous les arguments qui leur viennent à l'esprit, même s'ils les jugent erronés.

قُلْ هَلُمَّ شُهَدَآءَكُمُ ٱلَّذِينَ يَشْهَدُونَ أَنَّ ٱللَّهَ حَرَّمَ هَٰذَا ۖ فَإِن
شَهِدُوا۟ فَلَا تَشْهَدْ مَعَهُمْ ۚ وَلَا تَتَّبِعْ أَهْوَآءَ ٱلَّذِينَ كَذَّبُوا۟
بِـَٔايَٰتِنَا وَٱلَّذِينَ لَا يُؤْمِنُونَ بِٱلْءَاخِرَةِ وَهُم بِرَبِّهِمْ
يَعْدِلُونَ ﴿١٥٠﴾

6-150. Dis : « Amenez vos témoins qui attesteraient qu'Allah a interdit cela. » Si ensuite ils témoignent, alors toi, ne témoigne pas avec eux et ne suis pas les passions de ceux qui traitent de mensonges Nos signes et qui ne croient pas à l'au-delà, tandis qu'ils donnent des égaux à leur Seigneur.

Autrement dit, dites à ceux qui interdisent ce qu'Allah a rendu permis et qui attribuent cette interdiction à Allah : « Apportez des témoins qui puissent attester qu'Allah l'a effectivement interdit. » Si ces paroles leur sont adressées, deux options s'offrent à eux : soit ils ne produisent personne pour témoigner en ce sens, démontrant ainsi la fausseté de leur affirmation, dépourvue de tout témoignage ou preuve ; soit, s'ils produisent quelqu'un pour témoigner en leur faveur, seul un menteur invétéré pourrait attester en ce sens, et son témoignage est inadmissible car il ne s'agit pas d'une question sur laquelle des personnes de bonne moralité peuvent témoigner. C'est pourquoi Allah, à Lui les Louanges et la Gloire, dit, interdisant à Son Prophète (sallallahou 'aleyhi wa sallam) et à ses Compagnons (radhiyallahou 'anhoum) de donner un tel témoignage : « **Si ensuite ils témoignent, alors toi, ne témoigne pas avec eux et ne suis pas les passions de ceux qui traitent de mensonges Nos signes et qui ne croient pas à l'au-delà, tandis qu'ils donnent des égaux à leur Seigneur**, » c'est-à-dire qu'ils considèrent d'autres divinités, comme des égaux à Lui.

Comme ils ne croyaient pas au Jour Dernier et ne reconnaissaient pas l'unicité d'Allah, leurs caprices et leurs désirs étaient conformes à leurs croyances, qui les incitaient à associer des partenaires à Allah et à rejeter la vérité. Dès lors, il était plus approprié, à l'égard d'un individu animé de telles inclinations, qu'Allah interdise à la meilleure de Ses créatures de suivre un tel homme ou de témoigner avec de telles personnes. Ainsi, il est établi que leur interdiction de ce qu'Allah avait rendu permis découlait de ces caprices et désirs égarés.

۞ قُلْ تَعَالَوْا۟ أَتْلُ مَا حَرَّمَ رَبُّكُمْ عَلَيْكُمْ ۖ أَلَّا تُشْرِكُوا۟ بِهِۦ
شَيْـًٔا ۖ وَبِٱلْوَٰلِدَيْنِ إِحْسَٰنًا ۖ وَلَا تَقْتُلُوٓا۟ أَوْلَٰدَكُم مِّنْ إِمْلَٰقٍ ۖ
نَّحْنُ نَرْزُقُكُمْ وَإِيَّاهُمْ ۖ وَلَا تَقْرَبُوا۟ ٱلْفَوَٰحِشَ مَا ظَهَرَ مِنْهَا
وَمَا بَطَنَ ۖ وَلَا تَقْتُلُوا۟ ٱلنَّفْسَ ٱلَّتِى حَرَّمَ ٱللَّهُ إِلَّا بِٱلْحَقِّ ۚ ذَٰلِكُمْ
وَصَّىٰكُم بِهِۦ لَعَلَّكُمْ تَعْقِلُونَ ﴿١٥١﴾

6-151. Dis : « Venez, je vais réciter ce que votre Seigneur vous a interdit : ne Lui associez rien ; et soyez bienfaisants envers vos père et mère. Ne tuez pas vos enfants pour cause de pauvreté. Nous vous nourrissons tout comme eux. N'approchez pas des turpitudes ouvertement, ou en cachette. Ne tuez qu'en toute justice la vie qu'Allah a fait sacrée. Voilà ce qu'[Allah] vous a recommandé de faire ; peut-être comprendrez-vous.

وَلَا تَقْرَبُوا۟ مَالَ ٱلْيَتِيمِ إِلَّا بِٱلَّتِى هِىَ أَحْسَنُ حَتَّىٰ يَبْلُغَ أَشُدَّهُۥ ۖ وَأَوْفُوا۟
ٱلْكَيْلَ وَٱلْمِيزَانَ بِٱلْقِسْطِ ۖ لَا نُكَلِّفُ نَفْسًا إِلَّا وُسْعَهَا ۖ وَإِذَا
قُلْتُمْ فَٱعْدِلُوا۟ وَلَوْ كَانَ ذَا قُرْبَىٰ ۖ وَبِعَهْدِ ٱللَّهِ أَوْفُوا۟ ۚ ذَٰلِكُمْ
وَصَّىٰكُم بِهِۦ لَعَلَّكُمْ تَذَكَّرُونَ ﴿١٥٢﴾

6-152. Et ne vous approchez des biens de l'orphelin que de la plus belle manière, jusqu'à ce qu'il ait atteint sa majorité. Et donnez la juste mesure et le bon poids, en toute justice. Nous n'imposons à une âme que selon sa capacité. Et quand vous parlez, soyez équitables même s'il s'agit d'un proche parent. Et remplissez votre engagement envers Allah. Voilà ce qu'Il vous enjoint. Peut-être vous rappellerez-vous.

وَأَنَّ هَٰذَا صِرَٰطِى مُسْتَقِيمًا فَٱتَّبِعُوهُ ۖ وَلَا تَتَّبِعُوا۟ ٱلسُّبُلَ فَتَفَرَّقَ
بِكُمْ عَن سَبِيلِهِۦ ۚ ذَٰلِكُمْ وَصَّىٰكُم بِهِۦ لَعَلَّكُمْ تَتَّقُونَ ﴿١٥٣﴾

6-153. « Et voilà Ma voie dans toute sa rectitude, suivez-la donc ; et ne suivez pas les sentiers qui vous écartent de Sa voie. » Voilà ce qu'Il vous enjoint. Ainsi atteindrez-vous la piété.

Ici, Allah, à Lui les Louanges et la Gloire, dit à Son Prophète (sallallahou 'aleyhi wa sallam) : « **Dis** » à ces gens qui ont interdit ce qu'Allah a rendu permis : « **Venez, je vais réciter ce que votre Seigneur vous a interdit**, » les règles qui sont obligatoires pour tous et qui comprennent ce qui est interdit en termes de nourriture, de boisson, de paroles et d'actions.

« **Ne Lui associez rien** » c'est-à-dire ni peu ni beaucoup
La véritable nature de l'attribution d'associés à Allah consiste à adorer une créature comme Allah doit être adoré, à la vénérer comme Il doit être vénéré, ou à la décrire par un attribut qui Lui est propre, relatif à Sa Seigneurie ou à Sa divinité. Quiconque s'abstient d'associer quoi que ce soit à Allah devient monothéiste (celui qui affirme l'unicité d'Allah), sincère envers Lui en toutes circonstances. Allah exige de Ses serviteurs qu'ils L'adorent Lui seul, sans Lui associer quoi que ce soit.

Il énumère ensuite les droits les plus importants après les siens : « **et soyez bienfaisants envers vos père et mère**, » en leur parlant avec respect et gentillesse et en accomplissant de bonnes actions. Faire preuve de bonté inclut toute parole ou action qui profite à ses parents et les rend heureux ; si quelqu'un fait preuve de bonté envers ses parents alors il n'y a pas de désobéissance à leur égard.

« **Ne tuez pas vos enfants pour cause de pauvreté**. » Autrement dit, parce qu'on s'inquiète de savoir comment subvenir à leurs besoins, comme c'était le cas pendant la jâhiliyah, période où l'endurcissement du cœur et l'injustice prévalaient. S'il est interdit de tuer ses propres enfants dans cette situation, alors tuer ses enfants sans raison, ou tuer les enfants d'autrui, est encore plus formellement interdit.

« **Nous vous nourrissons tout comme eux**. » Autrement dit, nous garantissons la prise en charge de tous. Vous n'êtes pas responsables de vos enfants ni même de vous-mêmes, il n'y a donc pas lieu de s'inquiéter.

« **N'approchez pas des turpitudes** » ceci fait référence aux péchés majeurs considérés comme obscènes ou répugnants
« …**ouvertement, ou en cachette »** cela fait référence aux actions visibles et à celles qui ont trait aux pensées et aux intentions.

L'interdiction de s'approcher d'actes honteux est plus efficace que l'interdiction de simplement les commettre car elle inclut l'interdiction de leurs précurseurs et des moyens qui y mènent.

« **Ne tuez qu'en toute justice la vie qu'Allah a fait sacrée**. » Cela fait référence au fait de tuer tout musulman, homme ou femme, jeune ou vieux, juste ou malfaisant, ou de tuer un non-musulman protégé par une alliance avec les musulmans.
« …**qu'en toute justice**…. » Par exemple, dans le cas d'un adultère précédemment marié, en cas de meurtre, ou pour celui qui quitte sa religion et se sépare de la communauté musulmane.

« **Voilà ce qu'[Allah] vous a recommandé de faire ; peut-être comprendrez-vous** » et vous prescrit ce qui est mentionné ci-dessus afin que vous compreniez ses instructions, que vous y prêtiez attention et que vous les respectiez.
Ce verset indique que l'obéissance de l'individu aux commandements d'Allah sera proportionnelle à son niveau de compréhension.

« **Et ne vous approchez des biens de l'orphelin**, » que ce soit en les consommant, en les remplaçant par vos propres richesses de manière injuste ou en vous les appropriant sans raison valable avant sa majorité, c'est-à-dire avant qu'il n'atteigne l'âge adulte et sache gérer ses biens. À ce moment-là, vous pourrez lui confier ses biens et il pourra en disposer à sa guise.
« …**que de la plus belle manière**. » C'est-à-dire, sauf si vous cherchez à accroître leur patrimoine afin qu'ils puissent en bénéficier. Cela signifie qu'il n'est pas permis de toucher aux biens de l'orphelin ni d'en disposer d'une manière qui lui soit préjudiciable, ou d'une manière qui, bien que non préjudiciable, ne soit pas non plus dans son intérêt.
Cela indique que l'orphelin, avant sa majorité, n'est pas autorisé à disposer de ses biens et que son tuteur peut disposer de ses biens de la manière la plus appropriée, et cette règle prend fin lorsque l'orphelin atteint l'âge adulte.

« **Et donnez la juste mesure et le bon poids, en toute justice**, » c'est-à-dire sur la base de l'équité et de l'honnêteté. Si vous vous efforcez d'être juste en cela, alors « **Nous n'imposons à une âme que selon sa capacité**, » c'est-à-dire autant qu'elle est capable de supporter, et pas plus. Ainsi, si quelqu'un s'efforce d'être honnête en matière de mesures et de poids, puis y manque sans s'en rendre compte, et sans négligence, alors Allah est Pardonneur, Clément.

Les savants d'*Oussoul* (fiqh) ont cité ce verset et d'autres similaires comme preuve qu'Allah n'impose à personne une charge supérieure à sa capacité, et que si une personne craint Allah en ce qui concerne Ses commandements et fait tout son possible, alors il n'y a aucun reproche à lui faire pour quoi que ce soit au-delà de cela.

« **Et lorsque vous parlez** » dans le cas d'un jugement entre des personnes et de la mise fin de leurs différends, ou lorsque vous commentez leurs opinions ou leurs situations, alors « **soyez juste** » dans ce que vous dites, en veillant à être véridique à la fois à l'égard de ceux que vous aimez et de ceux que vous n'aimez pas, et en étant juste et en ne dissimulant pas ce qui doit être divulgué, car être partial envers quelqu'un parce que vous ne l'aimez pas ou certaines de ses opinions constitue un acte répréhensible, ce qui est interdit.

En fait, lorsqu'un savant discute des points de vue des innovateurs, il est tenu de rendre hommage à qui de droit, d'expliquer ce qui est vrai ou faux dans leurs déclarations et de prendre en considération à quel point elles sont proches ou éloignées de la vérité.

Les fouqahâ' (juristes) ont déclaré que le *qadi* (juge) doit être juste et équitable envers les deux parties en conflit dans la manière dont il leur parle et les regarde.

« **Et remplissez votre engagement envers Allah**. » Cela inclut l'alliance qu'Il a conclue avec Ses serviteurs, selon laquelle ils doivent respecter Ses droits, ainsi que les alliances que les gens concluent les uns les autres. Tous les engagements doivent être respectés et il est interdit d'enfreindre tout engagement ou manquement à celui-ci.

« **Voilà ce** » c'est-à-dire les décisions mentionnées ci-dessus
« …**qu'Il vous enjoint. Peut-être vous rappellerez-vous** » afin que vous prêtiez attention à ce qu'Il vous a expliqué concernant les règles, et afin que vous puissiez exécuter correctement Ses instructions et apprendre la sagesse qui les sous-tend et les règles relatives à celles-ci.

Après avoir exposé plusieurs règles majeures et lois importantes, Allah y fait référence, ainsi qu'à une doctrine plus vaste et générale, en disant : « **Et voilà Ma voie dans toute sa rectitude**. » Autrement dit, ces règles et d'autres semblables, qu'Allah a expliquées dans Son Livre et clairement exposées à Ses serviteurs, constituent la voie d'Allah qui mène à Lui et au Paradis ; une voie modérée, facile et directe.

« **Suivez-la donc** » afin d'atteindre le succès et la prospérité, et de réaliser vos espoirs
« …**et ne suivez pas les sentiers**, » c'est-à-dire des chemins contraires à cette voie
« …**qui vous écartent de Sa voie**, » c'est-à-dire qu'ils ne vous égarent et ne vous fassent dévier à droite ou à gauche. Car si vous vous égarez du droit chemin, il n'y a d'autres chemins qui mènent à l'enfer.

« **Voilà ce qu'Il vous enjoint. Ainsi atteindrez-vous la piété**. » Si vous suivez les enseignements d'Allah, en les apprenant et en les mettant en pratique, vous serez parmi les pieux et les vertueux serviteurs d'Allah. La voie est décrite au singulier et comme étant la Sienne, car il n'y a qu'une seule voie qui mène à Lui, et Allah est Celui qui aide ceux qui la suivent à y adhérer.

ثُمَّ ءَاتَيْنَا مُوسَى ٱلْكِتَٰبَ تَمَامًا عَلَى ٱلَّذِىٓ أَحْسَنَ وَتَفْصِيلًا
لِّكُلِّ شَىْءٍ وَهُدًى وَرَحْمَةً لَّعَلَّهُم بِلِقَآءِ رَبِّهِمْ يُؤْمِنُونَ ﴿١٥٤﴾

6-154. Puis Nous avons donné à Moïse le Livre complet en récompense pour le bien qu'il avait fait, et comme un exposé détaillé de toute chose, un guide et une miséricorde. Peut-être croiraient-ils en leur rencontre avec leur Seigneur (au jour du Jugement dernier).

وَهَٰذَا كِتَٰبٌ أَنزَلْنَٰهُ مُبَارَكٌ فَٱتَّبِعُوهُ وَٱتَّقُوا۟ لَعَلَّكُمْ تُرْحَمُونَ ﴿١٥٥﴾

6-155. Et voici un Livre (le Qur'an) béni que Nous avons fait descendre - suivez-le donc et soyez pieux, afin de recevoir la miséricorde -

أَن تَقُولُوٓا۟ إِنَّمَآ أُنزِلَ ٱلْكِتَٰبُ عَلَىٰ طَآئِفَتَيْنِ مِن قَبْلِنَا وَإِن كُنَّا عَن
دِرَاسَتِهِمْ لَغَٰفِلِينَ ﴿١٥٦﴾

6-156. afin que vous ne disiez point : « On n'a fait descendre le Livre que sur deux peuples avant nous, et nous avons été inattentifs à les étudier.

أَوْ تَقُولُوا۟ لَوْ أَنَّآ أُنزِلَ عَلَيْنَا ٱلْكِتَٰبُ لَكُنَّآ أَهْدَىٰ مِنْهُمْ ۚ فَقَدْ
جَآءَكُم بَيِّنَةٌ مِّن رَّبِّكُمْ وَهُدًى وَرَحْمَةٌ ۚ فَمَنْ أَظْلَمُ مِمَّن
كَذَّبَ بِـَٔايَٰتِ ٱللَّهِ وَصَدَفَ عَنْهَا ۗ سَنَجْزِى ٱلَّذِينَ يَصْدِفُونَ عَنْ
ءَايَٰتِنَا سُوٓءَ ٱلْعَذَابِ بِمَا كَانُوا۟ يَصْدِفُونَ ﴿١٥٧﴾

6-157. Ou que vous disiez : « Si c'était à nous qu'on avait fait descendre le Livre, nous aurions certainement été mieux guidés qu'eux. » Voilà certes que vous sont venus, de votre Seigneur,

preuve, guidée et miséricorde. Qui est plus injuste que celui qui traite de mensonges les versets d'Allah et qui s'en détourne ? Nous punirons ceux qui se détournent de Nos versets, par un mauvais châtiment, pour s'en être détournés.

Ici, Allah, qu'Il soit Glorifié et Exalté, nous dit qu'Il a donné à « **Moussa le Livre complet**, » à savoir la Torah.
« …**en récompense,** » par Sa faveur et bonté
« …**pour le bien qu'il avait fait »** parmi la communauté de Moussa puisqu'Allah a comblé de bienfaits innombrables ceux qui, parmi eux, ont accompli de bonnes actions, dont le plus parfait fut la Torah révélée. Ainsi, la bénédiction d'Allah envers eux fut complète, et il leur était obligatoire de lui rendre grâce.

« …**et comme un exposé détaillé de toute chose** » tout ce qui nécessitait des explications, comme ce qui était licite et ce qui était interdit, les commandements et les interdictions, les croyances, etc.
« …**un guide** » c'est-à-dire pour les guider vers ce qui était bon et les informer de ce qui était mauvais, en ce qui concerne les questions fondamentales et mineures.
« …**et une miséricorde** » afin que par son intermédiaire ils puissent atteindre le bonheur, la miséricorde et une grande bonté
« **Peut-être** » par le biais duquel Nous leur avons fait descendre le Livre et des preuves claires,
« …**croiraient-ils en leur rencontre avec leur Seigneur (au jour du Jugement Dernier)**. » Car il contenait une preuve définitive de la Résurrection et de la récompense des œuvres, ce qui les obligeait à croire à la rencontre avec leur Seigneur et à s'y préparer.

« **Et voici**, » à savoir le Noble Qur'an et le sage rappel : « **un Livre béni que Nous avons fait descendre, »** c'est-à-dire qu'il contient une multitude de bienfaits et une connaissance abondante, dont sont tirées toutes les autres branches du savoir et dont proviennent toutes les bénédictions. Il n'est rien de bon auquel le Qur'an n'appelle et n'encourage. Il mentionne la sagesse et les intérêts qui incitent à rechercher le bien. Et il n'est rien de mal qu'il n'interdise et contre lequel il ne mette en garde, et il mentionne les raisons qui dissuadent de commettre de tels actes, ainsi que leurs conséquences néfastes.

« **Suivez-le donc**. » Respectez ses commandements et ses interdictions, et fondez votre compréhension de votre religion, tant sur les questions fondamentales que sur les questions mineures.
« **Et soyez pieux**, » de peur que vous n'alliez à l'encontre de Son commandement, et afin que vous le suiviez (le Qur'an).
« …**afin de recevoir la miséricorde**, » car le meilleur moyen d'obtenir la miséricorde d'Allah est de suivre ce Livre, de l'apprendre et de le mettre en pratique.

« De peur que vous ne disiez : « **On n'a fait descendre le Livre que sur deux peuples avant nous**, » c'est-à-dire : « Nous vous avons révélé ce Livre béni afin que vous n'ayez aucune excuse, et de peur que vous ne disiez : « Le Livre n'a été transmis qu'à deux groupes qui nous ont précédés, à savoir les juifs et les chrétiens. »

« …**et nous avons été inattentifs à les étudier**, » c'est-à-dire, de peur que vous ne disiez : « Aucun Livre ne nous est parvenu, et des Livres révélés aux deux groupes précédents, nous n'en avons aucune connaissance. » C'est pourquoi Nous vous avons fait descendre un Livre, et aucun autre Livre descendu du ciel n'est plus complet ni plus clair que celui-ci.

« **Ou que vous disiez : « Si c'était à nous qu'on avait fait descendre le Livre, nous aurions certainement été mieux guidés qu'eux**. » Autrement dit, soit vous prétextez qu'aucune guidance ne vous est parvenue, soit vous prétendez que la guidance que vous avez reçue était incomplète et imparfaite. Or, grâce à ce Livre, vous avez reçu les fondements de la guidance et bien plus encore, jusqu'à la guidance parfaite. C'est pourquoi Allah dit : « **Voilà certes que vous sont venus, de votre Seigneur, preuve**, » qui comprend tout ce qui peut mettre en lumière et expliquer parfaitement la vérité.
« …**guidée** » pour éviter les erreurs
« …**et miséricorde**, » c'est-à-dire une bénédiction pour vous dans vos affaires spirituelles et temporelles. Cela exige de vous que vous vous conformiez à ses préceptes et que vous croyiez en ses récits, et implique que celui qui n'y prête pas attention et le rejette est le pire des injustes. C'est pourquoi Allah dit : « **Qui est plus injuste que celui qui traite de mensonges les versets d'Allah et qui s'en détourne** ? » C'est-à-dire, celui qui les fuit et s'en détourne.

« **Nous punirons ceux qui se détournent de Nos versets, par un terrible châtiment**, » c'est-à-dire celui qui cause douleur et détresse. »
« …**pour s'en être détournés** » eux-mêmes et avoir détourné les autres de cela ; ce sera la rétribution de leurs mauvaises actions.
« … **Ton Seigneur, cependant, n'est point injuste envers les serviteurs**. » (Foussilat 41 : 46)

Ce verset indique que la connaissance du Qur'an est la plus noble et la plus bénie des connaissances, celle par laquelle on trouve la voie droite, qui est la voie parfaite, grâce à laquelle il n'est pas nécessaire de recourir aux spéculations et aux idées des philosophes ou de toute autre branche du savoir des générations précédentes et suivantes. Il est bien connu que les Écritures anciennes n'ont été révélées qu'à deux groupes : les juifs et les chrétiens. Ils sont les gens du Livre, sauf indication contraire ; aucun autre groupe n'est inclus parmi eux, ni les mages ni personne d'autre.

Ce passage met en lumière la situation des gens de la jâhiliyah (période préislamique) avant la révélation du Qur'an : ils étaient totalement ignorants et n'avaient aucune connaissance des gens du Livre, qui possédaient une certaine connaissance, et ils ignoraient leurs enseignements.

هَلْ يَنظُرُونَ إِلَّآ أَن تَأْتِيَهُمُ ٱلْمَلَٰٓئِكَةُ أَوْ يَأْتِىَ رَبُّكَ أَوْ يَأْتِىَ بَعْضُ
ءَايَٰتِ رَبِّكَ ۗ يَوْمَ يَأْتِى بَعْضُ ءَايَٰتِ رَبِّكَ لَا يَنفَعُ نَفْسًا إِيمَٰنُهَا لَمْ تَكُنْ
ءَامَنَتْ مِن قَبْلُ أَوْ كَسَبَتْ فِىٓ إِيمَٰنِهَا خَيْرًا ۗ قُلِ ٱنتَظِرُوٓا۟ إِنَّا
مُنتَظِرُونَ ﴿١٥٨﴾

6-158. Qu'attendent-ils ? Que les Anges leur viennent ? Que vienne ton Seigneur ? Ou que viennent certains signes de ton Seigneur ? Le jour où certains signes de ton Seigneur viendront, la foi en Lui ne profitera à aucune âme qui n'avait pas cru auparavant ou qui n'avait acquis aucun mérite de sa croyance. Dis : « Attendez ! » Nous attendons, Nous aussi.

Ici, Allah, à Lui les Louanges et la Gloire, dit : « Ces gens qui persistent dans leur méfait et leur obstination attendent-ils les prémices du châtiment et les prémices de l'au-delà ? Attendent-ils que « **les anges** » viennent prendre leurs âmes ? Car s'ils en arrivent là, ni la foi ni les bonnes œuvres ne leur seront d'aucun profit. »

Ou bien attendent-ils que « **vienne ton Seigneur** » juger tous les hommes, rendant la pareille à ceux qui font le bien et à ceux qui font le mal ?

Ou bien attendent-ils « **que viennent certains signes de ton Seigneur** » qui annonceront l'approche de l'Heure ?

« **Le jour où certains signes de ton Seigneur viendront**, » des signes extraordinaires, qui annonceront que l'Heure est proche et que la Résurrection est imminente,
« La foi en Lui ne profitera à aucune âme qui n'avait pas cru auparavant ou qui n'avait acquis aucun mérite de sa croyance. » En effet, lorsque certains signes d'Allah apparaissent, il ne sera

d'aucun bénéfice pour le mécréant de croire, ni pour le croyant qui s'est égaré de se repentir après cela. La seule chose qui lui sera profitable sera la foi qu'il avait auparavant et les bonnes actions, pour lesquelles il espérait une récompense, qu'il a accomplies avant que ces signes ne se manifestent.

La sagesse qui sous-tend cela est évidente. La foi n'est bénéfique que si elle repose sur la foi en l'invisible et qu'elle est volontaire de la part de l'individu. Dès que les signes apparaissent, il s'agit alors de ce qui est visible, et la foi n'est plus utile car elle s'apparente davantage à la foi de la nécessité, comme celle de celui qui se noie ou brûle vif, ou encore de ceux qui, face à la mort, abandonnent ce qu'ils faisaient. Ceci est conforme à ce qu'Allah, Exalté et Loué soit-Il, dit ailleurs : « **Puis, quand ils virent Notre rigueur ils dirent : « Nous croyons en Allah Seul, et nous renions ce que nous Lui donnions comme associés. » Mais leur croyance, au moment où ils eurent constaté Notre rigueur, ne leur profita point ; Telle est la règle d'Allah envers Ses serviteurs dans le passé. Et c'est là que les mécréants se trouvèrent perdants**. » (Al-Ghâfir 40 : 84-85)

De nombreux Hadiths authentiques du Prophète (sallallahou 'aleyhi wa sallam) indiquent que ce que signifient ici « **certains des signes d'Allah** » est le lever du soleil depuis son lieu de coucher ; lorsque les gens verront cela, ils croiront mais leur foi ne sera d'aucun bénéfice puisqu'à ce moment-là, la porte du repentir sera fermée.

Ceci est un avertissement pour ceux qui ont rejeté le Messager d'Allah (sallallahou 'aleyhi wa sallam), qui s'attendaient à ce que des calamités et des désastres s'abattent sur le Prophète (sallallahou 'aleyhi wa sallam) et ses Compagnons (radhiyallahou 'anhoum). Allah dit :
Dis : « **« Attendez ! » Nous attendons, Nous aussi**, » et vous saurez lequel d'entre nous mérite le plus de protection et de sécurité.

Ce verset apporte la preuve du point de vue des ahl as-Sounnah wal-Jama'ah qui affirment les actions d'Allah, à Lui les Louanges et la Gloire, telles que Son élévation au-dessus du Trône (d'une manière qui convient à Sa Majesté), Sa descente et Son retour, sans les comparer ou les penser en termes d'attributs humains.

Le Qur'an et la Sounnah contiennent de nombreuses preuves à cet effet.

Cela indique également que l'un des signes de l'Heure sera le lever du soleil depuis son lieu de coucher, et qu'Allah, à Lui les Louanges et la Gloire, est le Très Sage ; par Son décret, la foi n'est bénéfique que si elle est un choix et non une contrainte, comme mentionné ci-dessus.

Ce verset nous enseigne également que l'homme peut atteindre le bien par la foi. Les actes d'obéissance, de droiture et de piété ne sont bénéfiques et ne peuvent se développer que si l'individu possède la foi. Si son cœur est dépourvu de foi, aucun de ces actes ne lui sera profitable.

إِنَّ ٱلَّذِينَ فَرَّقُواْ دِينَهُمۡ وَكَانُواْ شِيَعٗا لَّسۡتَ مِنۡهُمۡ فِي شَيۡءٍۚ إِنَّمَآ أَمۡرُهُمۡ إِلَى ٱللَّهِ ثُمَّ يُنَبِّئُهُم بِمَا كَانُواْ يَفۡعَلُونَ ١٥٩

6-159. Ceux qui émiettent leur religion et se divisent en sectes, de ceux-là tu n'es responsable en rien: leur sort ne dépend que d'Allah. Puis Il les informera de ce qu'ils faisaient.

مَن جَآءَ بِٱلۡحَسَنَةِ فَلَهُۥ عَشۡرُ أَمۡثَالِهَاۖ وَمَن جَآءَ بِٱلسَّيِّئَةِ فَلَا يُجۡزَىٰٓ إِلَّا مِثۡلَهَا وَهُمۡ لَا يُظۡلَمُونَ ١٦٠

6-160. Quiconque viendra avec le bien aura dix fois autant ; et quiconque viendra avec le mal ne sera rétribué que par son équivalent. Et on ne leur fera aucune injustice.

Ici, Allah Exalté met en garde ceux qui divergent quant à leur religion, ceux qui se divisent et se fragmentent en factions, chacune prenant part au problème et se désignant par un nom qui n'apporte aucun bénéfice à leur engagement religieux, tels que les juifs, les chrétiens et les mages. On peut dire la même chose de ceux qui se désignent par des noms qui ne contribuent pas à la perfection de leur foi, comme ceux qui s'approprient certains enseignements islamiques et en font le cœur de leur engagement religieux, abandonnant d'autres aspects d'égale, voire de plus grande importance, à l'instar des diverses sectes et adeptes de l'innovation et de l'égarement qui ont divisé l'Oummah.

Ce verset indique que l'Islam appelle à l'unité et à l'harmonie, et qu'il interdit la division et la dissension parmi ses adeptes sur toutes les questions, fondamentales ou mineures.

Allah lui a enjoint (au Prophète (sallallahou 'aleyhi wa sallam)) de désavouer ceux qui divisent leur religion, comme Il le dit : « **de ceux-là tu n'es responsable en rien**. » C'est-à-dire que tu n'as rien à faire avec eux et qu'ils n'ont rien à faire avec toi car ils ont divergé de toi et se sont opposés à toi.

« **Leur sort ne dépend que d'Allah** » car ils retourneront vers Lui et Il les rétribuera selon leurs actes.

« **Puis Il les informera de ce qu'ils faisaient**. »

Il décrit ensuite la nature de la rétribution :

« **Quiconque viendra avec le bien** » et cela inclut les paroles et les actes, extérieurs ou intérieurs, liés aux droits d'Allah ou aux droits de Sa création

« …**aura dix fois autant**. » C'est le niveau de récompense minimum.

« … **et quiconque viendra avec le mal ne sera rétribué que par son équivalent**. » Ceci est par la justice et la bonté parfaites d'Allah, à Lui les Louanges et la Gloire, car Il ne leur fera jamais le moindre tort. C'est pourquoi Il dit : « **Et on ne leur fera aucune injustice**. »

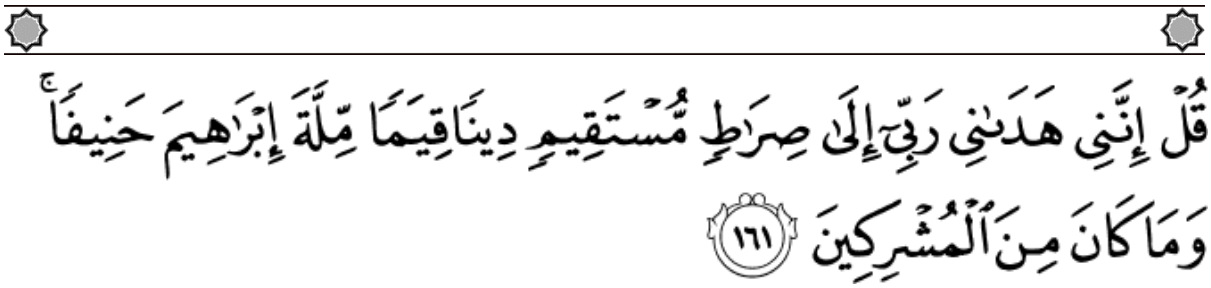

قُلْ إِنَّنِي هَدَىٰنِي رَبِّيٓ إِلَىٰ صِرَٰطٍ مُّسْتَقِيمٍ دِينًا قِيَمًا مِّلَّةَ إِبْرَٰهِيمَ حَنِيفًا ۚ وَمَا كَانَ مِنَ ٱلْمُشْرِكِينَ ﴿١٦١﴾

6-161. Dis : « Moi, mon Seigneur m'a guidé vers un chemin droit, une religion droite, la religion d'Abraham, le soumis exclusivement à Allah et qui n'était point parmi les associateurs. »

قُلْ إِنَّ صَلَاتِي وَنُسُكِي وَمَحْيَايَ وَمَمَاتِي لِلَّهِ رَبِّ ٱلْعَٰلَمِينَ ﴿١٦٢﴾

6-162. Dis : « En vérité, ma Ṣalāt, mes actes de dévotion, ma vie et ma mort appartiennent à Allah, Seigneur de l'Univers.

لَا شَرِيكَ لَهُۥ ۖ وَبِذَٰلِكَ أُمِرْتُ وَأَنَا۠ أَوَّلُ ٱلْمُسْلِمِينَ ﴿١٦٣﴾

6-163. À Lui nul associé ! Et voilà ce qu'il m'a été ordonné, et je suis le premier à me soumettre. »

قُلْ أَغَيْرَ ٱللَّهِ أَبْغِي رَبًّا وَهُوَ رَبُّ كُلِّ شَىْءٍ ۚ وَلَا تَكْسِبُ كُلُّ نَفْسٍ إِلَّا عَلَيْهَا ۚ وَلَا تَزِرُ وَازِرَةٌ وِزْرَ أُخْرَىٰ ۚ ثُمَّ إِلَىٰ رَبِّكُم مَّرْجِعُكُمْ فَيُنَبِّئُكُم بِمَا كُنتُمْ فِيهِ تَخْتَلِفُونَ ﴿١٦٤﴾

6-164. Dis : « Chercherais-je un autre Seigneur qu'Allah, alors qu'Il est le Seigneur de toute chose ? Chacun n'acquiert [le mal] qu'à son détriment : personne ne portera le fardeau (responsabilité) d'autrui. Puis vers votre Seigneur sera votre retour et Il vous informera de ce en quoi vous divergez. »

وَهُوَ ٱلَّذِى جَعَلَكُمْ خَلَٰٓئِفَ ٱلْأَرْضِ وَرَفَعَ بَعْضَكُمْ فَوْقَ بَعْضٍ
دَرَجَٰتٍ لِّيَبْلُوَكُمْ فِى مَآ ءَاتَىٰكُمْ ۗ إِنَّ رَبَّكَ سَرِيعُ ٱلْعِقَابِ وَإِنَّهُۥ لَغَفُورٌ
رَّحِيمٌ ١٦٥

6-165. C'est Lui qui a fait de vous les successeurs sur terre et qui vous a élevés, en rangs, les uns au-dessus des autres, afin de vous éprouver en ce qu'Il vous a donné. (Vraiment) ton Seigneur est prompt en punition, Il est aussi Pardonneur et Miséricordieux.

Ici, Allah, à Lui les Louanges et la Gloire, ordonne à Son Prophète (sallallahou 'aleyhi wa sallam) de proclamer que la voie qu'il suit, celle de la modération, est celle qui encourage les croyances saines et les bonnes actions, qui prescrit le bien et interdit le mal. Telle est la religion des Prophètes et des Messagers, en particulier celle du chef des monothéistes et père des Prophètes envoyés après sa mort, Ibrahim, proche ami du Tout Miséricordieux. Il est le monothéiste dont la voie se distingue de toutes les voies tortueuses et de toutes les autres religions déviantes, telles que celles du judaïsme, du christianisme et du polythéisme.

Ceci est dit en termes généraux ; puis Allah mentionne spécifiquement les actes d'adoration les plus nobles, comme Il le dit :
« **Dis : « En vérité, ma Ṣalāt, mes actes de dévotion** » cela tient à la vertu de ces deux actes d'adoration et à ce qu'ils impliquent : aimer Allah, Lui vouer un culte sincère et exclusif, et se rapprocher de Lui par son cœur, par ses paroles et par ses actions. Le sacrifice consiste à renoncer à ce que l'on aime parmi les richesses et les biens matériels pour ce qui nous est le plus cher, à savoir Allah, à Lui les Louanges et la Gloire.

Si une personne est sincère dans sa prière et son sacrifice, elle sera inévitablement sincère envers Allah dans tous ses actes.
« …**ma vie et ma mort**, » c'est-à-dire tout ce que je fais dans ma vie et tout ce qu'Allah décrète qu'il m'arrive, et ce qu'Il décrète pour moi au moment de ma mort, tout cela « **appartient à Allah**, » le

Seigneur des mondes ; Il n'a point d'associé dans l'adoration, tout comme Il n'a point d'associé dans la souveraineté et le contrôle.

Cette sincérité envers Allah n'est pas une invention de ma part ; « **Et voilà ce qu'il m'a été ordonné** » et je n'ai d'autre choix que de m'y soumettre.
« …**et je suis le premier à me soumettre** [en Islam] » de cette Oummah.

« **Dis : « Chercherais-je un autre Seigneur qu'Allah »** » parmi Ses créatures ? Serait-ce juste ? Ou bien me conviendrait-il de prendre quelqu'un d'autre pour seigneur et de lui soumettre mes affaires, alors qu'Allah est le Seigneur de toute chose ? Toutes les créatures sont soumises à Sa Seigneurie et doivent obéir à Ses commandements.

Par conséquent, moi et d'autres n'avons d'autre choix que de prendre Allah pour Seigneur et de nous contenter de Lui, et de ne nous attacher à aucun de ceux qui sont soumis à Son contrôle et qui sont impuissants par eux-mêmes.

S'ensuivent des encouragements et des avertissements, qui prennent la forme d'une mention de la récompense :
« **Chacun n'acquiert [le mal] qu'à son détriment**, » c'est-à-dire que quoi qu'une personne fasse, de bon ou mauvais, elle en subira les conséquences. Ceci est semblable au verset dans lequel Allah dit : « **Quiconque fait une bonne œuvre, c'est pour son bien. Et quiconque fait le mal, il le fait à ses dépens. Ton Seigneur, cependant, n'est point injuste envers les serviteurs**. » (Foussilat 41 : 46)

« **Personne ne portera le fardeau (responsabilité) d'autrui**. » Chacun portera plutôt son propre fardeau ; si quelqu'un égare une autre personne et l'entraîne dans un fardeau de péché, il portera lui aussi un fardeau de péché pour ce qu'il a causé, sans que cela diminue le fardeau de celui qui l'a réellement causé.

« **Puis vers votre Seigneur sera votre retour**, » le Jour de la Résurrection « **alors Il vous informera de ce en quoi vous divergez** » du bien et du mal, et Il vous en rétribuera abondamment.

« **C'est Lui qui a fait de vous les successeurs sur terre** » ; c'est-à-dire qu'Il vous a fait succéder les uns aux autres, de génération en génération, et succéder à d'autres peuples sur la terre ; Il a soumis à vous tout ce qui est sur la terre et vous a mis à l'épreuve, pour voir ce que vous feriez.

« …**et qui vous a élevés, en rangs, les uns au-dessus des autres,** » en termes de force, de bien-être, de ressources, de condition physique, d'apparence et caractère

« …**afin de vous éprouver en ce qu'Il vous a donné** » puisque vos actes varient.
« **(Vraiment) ton Seigneur est prompt en punition** » pour ceux qui Lui désobéissent et rejettent Ses révélations
« **Il est aussi Pardonneur et Miséricordieux** » envers ceux qui croient en Lui, accomplissent de bonnes œuvres et se repentent de ce qui pourrait entraîner leur damnation.

Ceci conclut le commentaire de la Sourate Al-An'am.
Louange à Allah, et que la paix et les bénédictions d'Allah soient abondamment sur le Prophète Muhammad (sallallahou 'aleyhi wa sallam), sa famille et ses Compagnons en jusqu'au Jour du Jugement.

07

Sourate Al-A'râf

La Muraille

(Makki sauf versets 163-170 Madani)

206 versets

Révélation N°39

بِسْمِ اللَّهِ الرَّحْمَٰنِ الرَّحِيمِ

Au nom d'Allah, le Tout Miséricordieux, le Très Miséricordieux.

الٓمٓصٓ ﴿١﴾

7-1. Alif, Lām, Mīm, Ṣād.

كِتَٰبٌ أُنزِلَ إِلَيْكَ فَلَا يَكُن فِي صَدْرِكَ حَرَجٌ مِّنْهُ لِتُنذِرَ بِهِۦ وَذِكْرَىٰ لِلْمُؤْمِنِينَ ﴿٢﴾

7-2. C'est un Livre qui t'a été descendu ; qu'il n'y ait, à son sujet, nulle gêne dans ton cœur ; afin que par cela tu avertisses, et (qu'il soit) un Rappel aux croyants.

ٱتَّبِعُوا۟ مَآ أُنزِلَ إِلَيْكُم مِّن رَّبِّكُمْ وَلَا تَتَّبِعُوا۟ مِن دُونِهِۦٓ أَوْلِيَآءَ ۗ قَلِيلًا مَّا تَذَكَّرُونَ ﴿٣﴾

7-3. Suivez ce qui vous a été descendu venant de votre Seigneur et ne suivez pas d'autres alliés que Lui. Mais vous vous souvenez peu.

وَكَم مِّن قَرْيَةٍ أَهْلَكْنَٰهَا فَجَآءَهَا بَأْسُنَا بَيَٰتًا أَوْ هُمْ قَآئِلُونَ ﴿٤﴾

7-4. Que de cités Nous avons détruites ! Or, Notre rigueur les atteignit au cours du repos nocturne ou durant leur sieste.

فَمَا كَانَ دَعْوَىٰهُمْ إِذْ جَآءَهُم بَأْسُنَآ إِلَّآ أَن قَالُوٓا۟ إِنَّا كُنَّا ظَٰلِمِينَ ٥

7-5. Leur invocation, lorsque leur survint notre rigueur, se limita à ces paroles : « Certes nous étions injustes. »

فَلَنَسْـَٔلَنَّ ٱلَّذِينَ أُرْسِلَ إِلَيْهِمْ وَلَنَسْـَٔلَنَّ ٱلْمُرْسَلِينَ ٦

7-6. Nous interrogerons ceux vers qui furent envoyés des Messagers et Nous interrogerons aussi les Envoyés.

فَلَنَقُصَّنَّ عَلَيْهِم بِعِلْمٍ ۖ وَمَا كُنَّا غَآئِبِينَ ٧

7-7. Nous leur raconterons en toute connaissance (ce qu'ils faisaient) car Nous n'étions pas absent !

Ici, Allah, qu'Il soit Glorifié et Exalté, dit à Son Prophète (Saluts et Bénédictions d'Allah sur lui), soulignant la grandeur du Qur'an : « **C'est un Livre qui t'a été descendu**, » c'est-à-dire un Livre extraordinaire qui contient tout ce dont les gens ont besoin, toutes les injonctions divines et tous les buts et objectifs de la Shari'ah, de manière précise et détaillée.
« …**qu'il n'y ait, à son sujet, nulle gêne dans ton cœur**, » c'est-à-dire ne laisse pas s'installer en toi l'anxiété, le doute ou la confusion ; comprend plutôt que cela a été révélé par Celui qui est le Très Sage, Digne de toute louange.

« **Le faux ne l'atteint [d'aucune part], ni par devant ni par derrière : c'est une révélation émanant d'un Sage, Digne de louange**. » (Foussilat 41: 42)

Et Il est, en vérité, le plus véridique dans ses paroles. Que votre cœur lui soit donc ouvert et votre esprit apaisé ; transmettez ses commandements et ses interdictions, et ne craignez ni blâme ni opposition.

« **Afin que par cela tu avertisses**, » les gens, les exhorter et leur rappeler le chemin ; ainsi la preuve sera établie contre les obstinés, « **et (qu'il soit) un Rappel aux croyants** » comme Allah, à Lui les Louanges et la Gloire, le dit ailleurs :
« **Et rappelle ; car le rappel profite aux croyants**. » (Adh-Dhâriyât 51 : 55)

Ainsi, ils se souviendront du droit chemin et des bonnes œuvres, tant extérieures qu'intérieures, et seront attentifs à ce qui empêche une personne de suivre ce chemin.

Puis Allah s'adresse aux gens en général et attire leur attention sur le Livre :
« **Suivez ce qui vous a été descendu venant de votre Seigneur**, » c'est-à-dire le Livre qui a été révélé pour vous, car il vient de votre Seigneur, qui veut vous perfectionner. Il vous a donc révélé ce Livre qui, si vous le suivez, vous perfectionnera et accomplira Sa grâce envers vous, et vous serez guidés vers les actes et les attitudes les meilleurs et les plus sublimes.

« **Et ne suivez pas d'autres alliés que Lui**, » c'est-à-dire, ne les prenez pas pour amis et ne suivez pas leurs caprices et leurs désirs, et n'abandonnez pas la vérité à cause d'eux.

« **Mais vous vous souvenez peu** ! » Si vous y prêtiez attention et que vous compreniez ce qui est dans votre intérêt, vous n'auriez pas donné la priorité à ce qui est nuisible plutôt qu'à ce qui est bénéfique, ni à un ennemi plutôt qu'à un ami.

Puis Allah avertit les nations, qui ont rejeté le message apporté par leurs Messagers, de Son châtiment, de peur que celles à qui il est adressé ici n'en fassent autant :
« **Que de cités Nous avons détruites** ! » Notre terrible châtiment « **les atteignit au cours du repos nocturne ou durant leur sieste**, » c'est-à-dire à un moment où elles étaient insouciantes et inconscientes, et où la perspective de périr ne leur avait jamais effleuré l'esprit. Lorsque le châtiment les a atteintes, elles n'ont pu s'en protéger et leurs faux dieux en qui ils avaient placé leurs espoirs ne purent les aider.

Ils ne renièrent pas leurs méfaits et leurs péchés : « **Leur invocation, lorsque leur survint notre rigueur, se limita à ces paroles : « Certes nous étions injustes. »** » Ceci est semblable aux versets où Allah, Exalté soit-Il, dit :
« **Et que de cités qui ont commis des injustices, Nous avons brisées ; et Nous avons créé d'autres peuples après eux. Quand [ces gens] sentirent Notre rigueur ils s'en enfuirent hâtivement. Ne galopez point. Retournez plutôt au grand luxe où vous étiez et dans vos demeures, afin que vous soyez interrogés. Ils dirent : « Malheur à nous ! Nous étions vraiment injustes. » Telle ne cessa d'être leur lamentation jusqu'à ce que Nous les eûmes moissonnés et éteints**. » (Al-Anbiyâ 21 : 11-15)

« **Nous interrogerons ceux vers qui furent envoyés des Messagers**, » c'est-à-dire, Nous interrogerons les nations auxquelles Allah a envoyé les Messagers quant à leur réponse à leurs Messagers.

« **Et le jour où Il les appellera et qu'Il dira : « Que répondiez-vous aux Messagers ? »** » (Al-Qassas 28 : 65)

« …**et Nous interrogerons aussi les Envoyés** » sur la transmission du message de leur Seigneur et sur la réaction de leurs nations.

« **Nous leur raconterons en toute connaissance**, » c'est-à-dire à tous les hommes, en leur relatant leurs actions sur la base de la connaissance « **(ce qu'ils faisaient)** » car Allah sait tout ce qu'ils font.

« **Car Nous n'étions pas absent** ! » Nous n'avons jamais été absents à aucun moment. Ceci est semblable au verset dans lequel Allah, Exalté soit-Il, dit :
« **Le jour où Allah les ressuscitera tous, puis les informera de ce qu'ils ont fait Allah l'a dénombré et ils l'auront oublié. Allah est témoin de toute chose**. » (Al-Moujâdilah 58 : 6)

Puis Allah mentionne la récompense des bonnes actions :

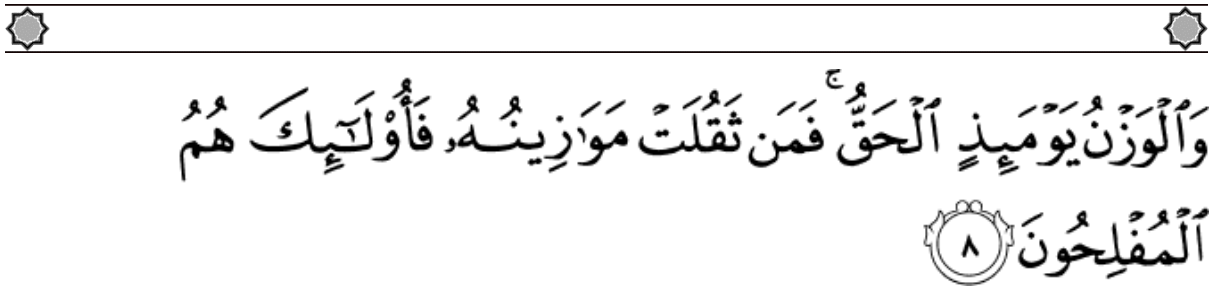
وَٱلْوَزْنُ يَوْمَئِذٍ ٱلْحَقُّ ۚ فَمَن ثَقُلَتْ مَوَٰزِينُهُۥ فَأُو۟لَٰٓئِكَ هُمُ ٱلْمُفْلِحُونَ ﴿٨﴾

7-8. Et la pesée, ce jour-là, sera équitable. Donc, celui dont les bonnes actions pèseront lourd... voilà ceux qui réussiront !

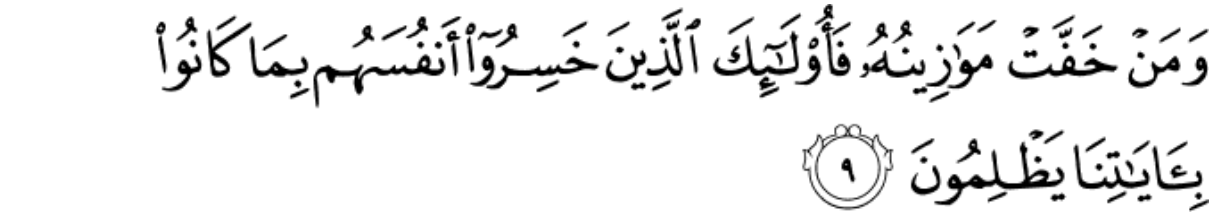
وَمَنْ خَفَّتْ مَوَٰزِينُهُۥ فَأُو۟لَٰٓئِكَ ٱلَّذِينَ خَسِرُوٓا۟ أَنفُسَهُم بِمَا كَانُوا۟ بِـَٔايَٰتِنَا يَظْلِمُونَ ﴿٩﴾

7-9. Et quant à celui dont les bonnes actions pèseront léger... voilà ceux qui auront causé la perte de leurs âmes parce qu'ils étaient injustes envers Nos enseignements.

Autrement dit, la pesée des actes au Jour de la Résurrection se fera avec justice et équité, et il n'y aura aucune injustice ni iniquité.

« **Celui dont les bonnes actions pèseront lourd** » et l'emportent sur leurs mauvaises actions « …**voilà ceux qui réussiront** ! » C'est-à-dire ceux qui seront sauvés de ce qu'ils craignent et qui atteindront ce qu'ils espèrent. Ce sont eux qui parviendront au but suprême et au bonheur éternel.

« **Et quant à celui dont les bonnes actions pèseront léger** » et sont surpassées par leurs mauvaises actions

« **Voilà ceux qui auront causé la perte de leurs âmes** » parce qu'ils manqueront la félicité éternelle et seront soumis au châtiment douloureux « **parce qu'ils étaient injustes envers Nos enseignements**, » donc ils ne s'y sont pas conformés comme ils étaient tenus de le faire.

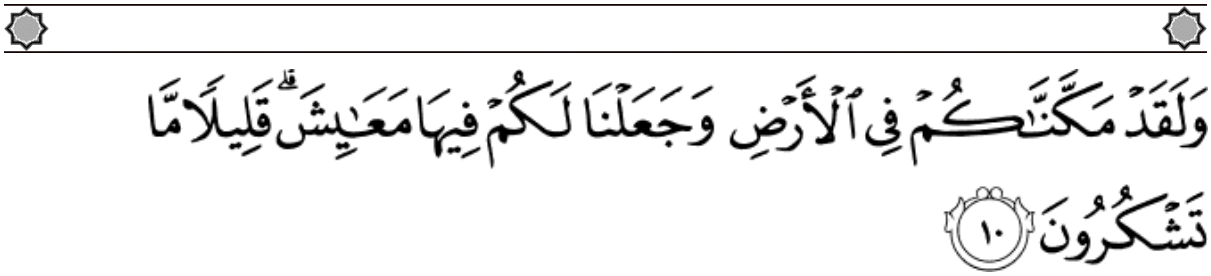

7-10. Certes, Nous vous avons donné du pouvoir sur terre et Nous vous y avons assigné subsistance. (Mais) vous êtes très peu reconnaissants !

Ici, Allah, à Lui les Louanges et la Gloire, rappelle à Ses serviteurs Ses bienfaits, en mentionnant l'abri et les moyens de subsistance :

« **Certes, Nous vous avons donné du pouvoir sur terre**, » c'est-à-dire que Nous l'avons préparée pour vous afin que vous puissiez y bâtir, la cultiver et en tirer profit de diverses manières.

« **Et Nous vous y avons assigné subsistance** » grâce aux produits de ses arbres, de ses plantes, de ses métaux et de ses minéraux, ainsi qu'à toutes sortes d'artisanats et de métiers que vous pratiquez. C'est Lui qui a préparé cela et qui a mis à votre disposition les moyens d'y parvenir.

« **(Mais) vous êtes très peu reconnaissants »** envers Allah, qui vous a comblés de toutes sortes de bienfaits et vous a éloignés de toutes sortes de souffrances.

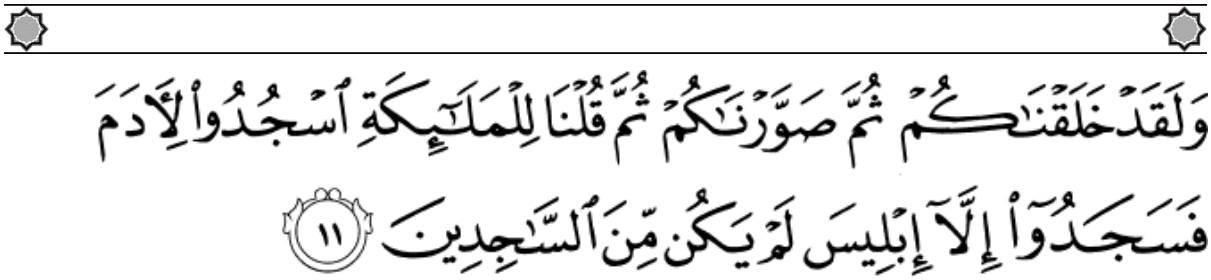

7-11. Nous vous avons créés, puis Nous vous avons donné une forme, ensuite Nous avons dit aux Anges : « Prosternez-vous devant Adam. » Ils se prosternèrent, à l'exception d'Iblis qui ne fut point de ceux qui se prosternèrent.

قَالَ مَا مَنَعَكَ أَلَّا تَسْجُدَ إِذْ أَمَرْتُكَ ۖ قَالَ أَنَا۠ خَيْرٌ مِّنْهُ خَلَقْتَنِى مِن نَّارٍ وَخَلَقْتَهُۥ مِن طِينٍ ﴿١٢﴾

7-12. [Allah] dit : « Qu'est-ce qui t'empêche de te prosterner quand Je te l'ai commandé ? » Il répondit : « Je suis meilleur que lui : Tu m'as créé de feu, alors que Tu l'as créé d'argile. »

قَالَ فَٱهْبِطْ مِنْهَا فَمَا يَكُونُ لَكَ أَن تَتَكَبَّرَ فِيهَا فَٱخْرُجْ إِنَّكَ مِنَ ٱلصَّٰغِرِينَ ﴿١٣﴾

7-13. [Allah] dit : « Descends d'ici, Tu n'as pas à t'enfler d'orgueil ici. Sors, te voilà parmi les méprisés. »

قَالَ أَنظِرْنِىٓ إِلَىٰ يَوْمِ يُبْعَثُونَ ﴿١٤﴾

7-14. « Accorde-moi un délai, dit (Satan,) jusqu'au jour où ils seront ressuscités. »

قَالَ إِنَّكَ مِنَ ٱلْمُنظَرِينَ ﴿١٥﴾

7-15. [Allah] dit : « Tu es de ceux à qui délai est accordé. »

Ici, Allah, qu'Il soit Glorifié et Exalté, dit, s'adressant aux enfants d'Adam : « **Nous vous avons créés »** en créant l'origine et la source dont vous êtes issus, à savoir votre père Adam (‘aleyhi salam). « **Puis Nous vous avons donné une forme,** » Nous lui avons donné la meilleure forme et la plus belle apparence, et Allah lui a enseigné ce dont il avait besoin pour parfaire son caractère, les noms de toutes choses.

Alors Allah ordonna aux nobles anges de se prosterner devant Adam, par honneur et respect, et en reconnaissance de sa vertu. Ils obéirent tous à l'ordre de leur Seigneur et se « **prosternèrent**, » tous « **à l'exception d'Iblis**. » Celui-ci refusa de se prosterner devant lui par mépris et par orgueil. Allah le réprimanda alors et dit :

« **Qu'est-ce qui t'empêche de te prosterner quand Je te l'ai commandé** » devant celui que J'ai créé directement de Mes propres mains, c'est-à-dire que J'ai honoré et favorisé de cette manière, ce

qui n'a été donné à personne d'autre, mais tu as désobéi à Mon commandement et ne M'a montré aucun respect ?

« **Il** » à savoir Iblis, « **répondit** » pour justifier son objection à son Seigneur : « **Je suis meilleur que lui**, » puis il tenta de prouver cette affirmation erronée en disant : « **Tu m'as créé de feu alors que Tu l'as créé d'argile**, » ce qui implique que celui qui a été créé de feu est supérieur à celui qui a été créé d'argile car le feu peut s'élever au-dessus de l'argile. Mais c'est là l'une des analogies les plus perverses, et elle est invalide pour plusieurs raisons, notamment les suivantes :

• Elle est utilisée pour s'opposer au commandement d'Allah de se prosterner. Si une analogie (*qiyas*) contredit un texte, alors la conclusion de l'analogie est fausse, car le but des analogies est de trouver une règle dans les domaines pour lesquels il n'existe pas de texte clair. Le problème devrait être similaire à un autre problème pour lequel il existe un texte, et devrait être lié à celui pour lequel il existe un texte. Mais établir une analogie contraire au texte, qui conduit à l'ignorer complètement, est la pire des analogies.

• Les mots « **Je suis meilleur que lui** » suffisent à eux seuls à souligner la perversité d'Iblis, car ils montrent qu'il a manifesté sa nature maléfique par son orgueil, son arrogance et ses propos ignorants sur Allah. Quel mal pourrait être plus grand ?

• Il mentait en considérant la substance du feu comme supérieure à celle de l'argile ou de la boue, car l'argile est caractérisée par l'humilité, la tranquillité et la dignité, et c'est d'elle que naissent les bienfaits de la terre, tels que les arbres et toutes sortes de plantes. Quant au feu, il est caractérisé par l'inconstance et le caprice, et il consume.

Ainsi, lorsqu'Iblis fit ce qu'il fit, il chuta de son ancien statut élevé et devint le plus misérable des misérables.. Allah lui dit alors :

« **Descends d'ici**, » c'est-à-dire du Paradis.

« **Tu n'as pas à t'enfler d'orgueil ici**, » car c'est la demeure des bons et des purs ; elle ne convient donc pas aux créatures les plus iniques et les plus mauvaises d'Allah.

« **Sors, te voilà parmi les méprisés**, » c'est-à-dire de ceux qui sont dédaignés et humiliés ; en punition de son arrogance et de son admiration pour lui-même, il fut déshonoré et abaissé.

Lorsque l'ennemi d'Allah proclama son inimitié envers Allah et envers Adam et sa descendance, il demanda à Allah un délai jusqu'au Jour de la Résurrection, afin de pouvoir égarer tous les enfants d'Adam qu'il pourrait.

Parce que la sagesse d'Allah a dicté que Ses serviteurs devaient être mis à l'épreuve afin de distinguer les véridiques des menteurs, ceux qui Lui obéiraient de ceux qui obéiraient à Son ennemi, Il a exaucé cette requête et a dit : « **Tu es de ceux à qui délai est accordé**. »

قَالَ فَبِمَآ أَغۡوَيۡتَنِي لَأَقۡعُدَنَّ لَهُمۡ صِرَٰطَكَ ٱلۡمُسۡتَقِيمَ ١٦

7-16. « Puisque Tu m'as mis en erreur, dit [Iblis], je m'assoirai pour eux sur Ton droit chemin,

ثُمَّ لَأٓتِيَنَّهُم مِّنۢ بَيۡنِ أَيۡدِيهِمۡ وَمِنۡ خَلۡفِهِمۡ وَعَنۡ أَيۡمَٰنِهِمۡ وَعَن شَمَآئِلِهِمۡۖ وَلَا تَجِدُ أَكۡثَرَهُمۡ شَٰكِرِينَ ١٧

7-17. puis je les assaillirai de devant, de derrière, de leur droite et de leur gauche. Et, pour la plupart, Tu ne les trouveras pas reconnaissants.»

Lorsqu'Iblis désespéra de la miséricorde d'Allah, il dit : « **Puisque Tu m'as mis en erreur, dit [Iblis], je m'assoirai pour eux sur Ton droit chemin** » ; autrement dit, je resterai près du chemin et ferai tout mon possible pour en éloigner les gens et les empêcher de le suivre.

« **Puis je les assaillirai de devant, de derrière, de leur droite et de leur gauche**, » c'est-à-dire de toutes les directions et sous tous les angles, de toutes les manières possibles, pour réaliser certains de ses desseins à leur égard.

Parce que l'abject (shaytan) savait qu'ils étaient faibles et que beaucoup d'entre eux pourraient succomber à l'insouciance, et parce qu'il avait résolu de faire tout son possible pour les égarer, il pensait ; et il avait raison, que la plupart d'entre eux seraient ingrats.

« **Et, pour la plupart, Tu ne les trouveras pas reconnaissants.** » Car rendre grâce fait partie du droit chemin, ce qu'Il veut leur interdire et les empêcher d'être reconnaissants. C'est pourquoi Allah, à Lui les Louanges et la Gloire, dit ailleurs :
« **Le Diable est pour vous un ennemi. Prenez-le donc pour ennemi. Il ne fait qu'appeler ses partisans pour qu'ils soient des gens de la Fournaise**. » (Al-Fâtir 35 : 6)

La seule raison pour laquelle Allah nous a avertis de ce qu'Il a dit et décidé de faire est afin que nous prenions des précautions contre Lui, que nous nous préparions à affronter notre ennemi et que nous nous protégions en étant conscients des moyens qu'Il utilise pour nous atteindre en exploitant nos faiblesses. Louange à Allah car Il nous a accordé une immense bénédiction.

ثُمَّ لَآتِيَنَّهُم مِّنۢ بَيۡنِ أَيۡدِيهِمۡ وَمِنۡ خَلۡفِهِمۡ وَعَنۡ أَيۡمَٰنِهِمۡ وَعَن شَمَآئِلِهِمۡۖ وَلَا تَجِدُ أَكۡثَرَهُمۡ شَٰكِرِينَ ١٧

7-18. « Sors de là, » dit (Allah) banni et rejeté. Quiconque te suit parmi eux... de vous tous, J'emplirai l'Enfer. »

Lorsqu'Iblis dit ceci, Allah lui dit : « **Sors de là** !, » comme à celui qui est « **banni et rejeté**, » non par honneur mais comme déshonoré, c'est-à-dire rejeté et banni, loin d'Allah, de Sa miséricorde et de tout bien.

« …**de vous tous, J'emplirai l'Enfer**, » toi et tous ceux qui te suivent. Ceci est un serment d'Allah, Exalté soit-Il : l'Enfer est la demeure de ceux qui Lui désobéissent, et Il le remplira inévitablement d'Iblis et de ses partisans parmi les djinns et les hommes.

Puis Allah avertit Adam de son mal et de sa tentation.

وَيَٰٓـَٔادَمُ ٱسۡكُنۡ أَنتَ وَزَوۡجُكَ ٱلۡجَنَّةَ فَكُلَا مِنۡ حَيۡثُ شِئۡتُمَا وَلَا تَقۡرَبَا هَٰذِهِ ٱلشَّجَرَةَ فَتَكُونَا مِنَ ٱلظَّٰلِمِينَ ١٩

7-19. « Ô Adam, habite le Paradis, toi et ton épouse ; et mangez en vous deux, à votre guise ; et n'approchez pas l'arbre que voici ; sinon, vous seriez du nombre des injustes. »

فَوَسۡوَسَ لَهُمَا ٱلشَّيۡطَٰنُ لِيُبۡدِيَ لَهُمَا مَا وُۥرِيَ عَنۡهُمَا مِن سَوۡءَٰتِهِمَا وَقَالَ مَا نَهَىٰكُمَا رَبُّكُمَا عَنۡ هَٰذِهِ ٱلشَّجَرَةِ إِلَّآ أَن تَكُونَا مَلَكَيۡنِ أَوۡ تَكُونَا مِنَ ٱلۡخَٰلِدِينَ ٢٠

7-20. Puis le Diable, afin de leur rendre visible ce qui leur était caché - leurs nudités - leur chuchota, disant : « Votre Seigneur ne vous a interdit cet arbre que pour vous empêcher de devenir des anges ou d'être immortels. »

وَقَاسَمَهُمَآ إِنِّى لَكُمَا لَمِنَ ٱلنَّٰصِحِينَ ﴿٢١﴾

7-21. Et il leur jura : « Vraiment, je suis pour vous deux un bon conseiller. »

فَدَلَّىٰهُمَا بِغُرُورٍ ۚ فَلَمَّا ذَاقَا ٱلشَّجَرَةَ بَدَتْ لَهُمَا سَوْءَٰتُهُمَا وَطَفِقَا
يَخْصِفَانِ عَلَيْهِمَا مِن وَرَقِ ٱلْجَنَّةِ ۖ وَنَادَىٰهُمَا رَبُّهُمَآ أَلَمْ أَنْهَكُمَا عَن
تِلْكُمَا ٱلشَّجَرَةِ وَأَقُل لَّكُمَآ إِنَّ ٱلشَّيْطَٰنَ لَكُمَا عَدُوٌّ مُّبِينٌ ﴿٢٢﴾

7-22. Alors il les fit tomber par tromperie. Puis, lorsqu'ils eurent goûté de l'arbre, leurs nudités leur devinrent visibles ; et ils commencèrent tous deux à y attacher des feuilles du Paradis. Et leur Seigneur les appela : « Ne vous avais-Je pas interdit cet arbre ? Et ne vous avais-Je pas dit que le Diable était pour vous un ennemi déclaré ? »

قَالَا رَبَّنَا ظَلَمْنَآ أَنفُسَنَا وَإِن لَّمْ تَغْفِرْ لَنَا وَتَرْحَمْنَا لَنَكُونَنَّ مِنَ
ٱلْخَٰسِرِينَ ﴿٢٣﴾

7-23. Tous deux dirent : « Ô notre Seigneur, nous avons fait du tort à nous-mêmes. Et si Tu ne nous pardonnes pas et ne nous fais pas miséricorde, nous serons très certainement du nombre des perdants. »

Allah, Exalté soit-Il, a permis à Adam et à son épouse Hawwa, par laquelle Il l'avait comblé et dont Il avait fait une source de réconfort, de se nourrir de tout ce qu'ils désiraient au Paradis et d'en jouir pleinement. Cependant, Il leur a désigné un arbre en particulier et leur a interdit d'en manger. Allah est plus Savant à son sujet (l'arbre), et il ne nous est d'aucune utilité de le savoir. Il leur a interdit d'en manger en se fondant sur les paroles suivantes : « **sinon, vous seriez du nombre des injustes**. » Ils continuèrent à se conformer aux instructions d'Allah jusqu'à ce que l'ennemi Iblis vienne à eux avec son complot ; il leur murmura des paroles, les trompa et les plongea dans la confusion.

« Il dit : « **Votre Seigneur ne vous a interdit cet arbre que pour vous empêcher de devenir des anges ou d'être immortels**. » Ailleurs, Allah nous dit qu'Il a dit :
« **Ô Adam, t'indiquerai-je l'arbre de l'éternité et un royaume impérissable** ? » (Tâ Hâ 20 :120)

De plus, il leur jura par Allah : « **Vraiment, je suis pour vous deux un bon conseiller** » du fait que je vous ai informé.

Ils furent trompés par cela et le désir l'emporta alors sur la raison.

« **Alors il les fit tomber par tromperie**, » c'est-à-dire qu'il les a fait descendre de leur haute position d'éloignement du péché et de la désobéissance, et ils ont été souillés par le fruit du péché, et ils ont mangé de cet arbre.

« **Puis, lorsqu'ils eurent goûté de l'arbre, leurs nudités leur devinrent visibles**. » Autrement dit, la *'awrah* de chacun d'eux apparut après avoir été couverte, et leur nudité spirituelle, résultant de la perte de piété, eut un impact sur leur vêtement extérieur, qui fut ôté, laissant apparaître leurs 'awrah (partie intimes). Lorsque leurs 'awrah apparurent, ils en furent honteux et commencèrent à rassembler des feuilles du jardin pour se couvrir :
« **Puis, lorsqu'ils eurent goûté de l'arbre, leurs nudités leur devinrent visibles ; et ils commencèrent tous deux à y attacher des feuilles du Paradis**. » (Al-A'râf 7 : 22).

« **Leur Seigneur les appela** » alors qu'ils étaient dans cet état, et les réprimanda : « **Ne vous avais-Je pas interdit cet arbre ? Et ne vous avais-Je pas dit que le Diable était pour vous un ennemi déclaré** ? » Pourquoi avez-vous donc fait ce qui était interdit et pourquoi avez-vous obéi à votre ennemi ?

Puis Allah les bénit en leur permettant de se repentir et en acceptant leur repentir. Ils reconnurent alors leur péché et implorèrent le pardon d'Allah, disant : « **Ô notre Seigneur, nous avons fait du tort à nous-mêmes. Et si Tu ne nous pardonnes pas et ne nous fais pas miséricorde, nous serons très certainement du nombre des perdants**. » Autrement dit, nous avons commis le péché que Tu nous avais interdit et nous nous sommes nuis en péchant. Nous avons commis des actes préjudiciables, à moins que Tu ne nous pardonnes en effaçant notre péché et en annulant le châtiment, que Tu nous fasses miséricorde en acceptant notre repentir et que Tu nous pardonnes ces erreurs. Allah leur pardonna donc.
« **Tous deux (Adam et Ève) en mangèrent. Alors leur apparut leur nudité. Ils se mirent à se couvrir avec des feuilles du Paradis. Adam désobéit ainsi à son Seigneur et il s'égara. Son Seigneur l'a ensuite élu, agréé son repentir et l'a guidé**. » (Tâ Hâ 20 : 121-122)

Cependant, Iblis persista dans sa transgression et ne renonça pas à sa désobéissance.

Quiconque suit l'exemple d'Adam en reconnaissant son péché, en demandant pardon, en le regrettant et en y renonçant ; s'il commet un péché, son Seigneur l'attirera à lui et le guidera.

Mais quiconque suit l'exemple d'Iblis en persistant ; s'il commet un péché et en l'aggravant sans cesse, ne fera que s'éloigner davantage d'Allah.

قَالَ ٱهۡبِطُواْ بَعۡضُكُمۡ لِبَعۡضٍ عَدُوّٞۖ وَلَكُمۡ فِي ٱلۡأَرۡضِ مُسۡتَقَرّٞ وَمَتَٰعٌ إِلَىٰ حِينٖ ٢٤

7-24. « Descendez, dit [Allah], vous serez ennemis les uns des autres. Et il y aura pour vous sur terre séjour et jouissance, pour un temps. »

قَالَ فِيهَا تَحۡيَوۡنَ وَفِيهَا تَمُوتُونَ وَمِنۡهَا تُخۡرَجُونَ ٢٥

7-25. « Là, dit (Allah), vous vivrez, là vous mourrez, et de là on vous fera sortir. »

يَٰبَنِيٓ ءَادَمَ قَدۡ أَنزَلۡنَا عَلَيۡكُمۡ لِبَاسٗا يُوَٰرِي سَوۡءَٰتِكُمۡ وَرِيشٗاۖ وَلِبَاسُ ٱلتَّقۡوَىٰ ذَٰلِكَ خَيۡرٞۚ ذَٰلِكَ مِنۡ ءَايَٰتِ ٱللَّهِ لَعَلَّهُمۡ يَذَّكَّرُونَ ٢٦

7-26. Ô enfants d'Adam ! Nous avons fait descendre sur vous un vêtement pour cacher vos nudités, ainsi que des parures. - Mais le vêtement de la piété voilà qui est meilleur - C'est un des signes (de la puissance) d'Allah. Afin qu'ils se rappellent.

Lorsqu'Allah envoya Adam, son épouse et leur descendance sur Terre, Il leur révéla la nature de leur séjour terrestre et leur fit comprendre qu'Il avait décrété qu'ils y mèneraient une vie éphémère, suivie de la mort, une vie parsemée d'épreuves et de défis. Des Messagers leur seraient envoyés et des Livres leur seraient révélés, jusqu'à ce que la mort les surprenne et qu'ils soient ensevelis sous terre. Après cela viendrait la Résurrection, au cours de laquelle Allah les relèverait et les ferait passer de la terre au royaume véritable et éternel.

Il leur rappela ensuite ce qu'Il avait mis à leur disposition : des vêtements essentiels et des vêtements d'apparat. Il en va de même pour toute chose, comme la nourriture, la boisson, les montures, les conjoints, etc. Allah Exalté a donné à Ses serviteurs l'essentiel et bien plus encore. Il explique que

cela ne doit pas être recherché pour soi-même ; Allah l'a fait descendre pour les aider à L'adorer et à Lui obéir. C'est pourquoi Il dit : « **Mais le vêtement de la piété voilà qui est meilleur** » que les vêtements matériels, car il dure et ne s'use ni ne disparaît ; il est la beauté du cœur et de l'âme.

Quant aux vêtements extérieurs, leur but est de couvrir parfois la 'awrah, ou d'être un ornement pour celui qui les porte, et ils n'ont aucun autre avantage au-delà de cela.

De plus, si une personne ne peut se procurer ce vêtement, il n'en résulte que la mise à nu de sa 'awrah, ce qui ne lui nuit pas s'il n'y peut rien. Mais en l'absence de vêtement de piété, sa 'awrah intérieure se découvre, ce qui engendre déshonneur et honte.

« **C'est un des signes (de la puissance) d'Allah. Afin qu'ils se rappellent**. » C'est-à-dire que ce qui est mentionné concernant les vêtements vise à vous rappeler ce qui vous est bénéfique ou nuisible, par analogie entre les vêtements extérieurs et le vêtement intérieur de la piété.

يَٰبَنِيٓ ءَادَمَ لَا يَفۡتِنَنَّكُمُ ٱلشَّيۡطَٰنُ كَمَآ أَخۡرَجَ أَبَوَيۡكُم مِّنَ ٱلۡجَنَّةِ
يَنزِعُ عَنۡهُمَا لِبَاسَهُمَا لِيُرِيَهُمَا سَوۡءَٰتِهِمَآۗ إِنَّهُۥ يَرَىٰكُمۡ هُوَ وَقَبِيلُهُۥ مِنۡ
حَيۡثُ لَا تَرَوۡنَهُمۡۗ إِنَّا جَعَلۡنَا ٱلشَّيَٰطِينَ أَوۡلِيَآءَ لِلَّذِينَ لَا يُؤۡمِنُونَ ﴿٢٧﴾

7-27. Ô enfants d'Adam ! Que le Diable ne vous tente point, comme il a fait sortir du Paradis vos père et mère, leur arrachant leur vêtement pour leur rendre visibles leurs nudités. Il vous voit, lui et ses suppôts, d'où vous ne les voyez pas. Nous avons désigné les diables pour alliés à ceux qui ne croient point,

Ici, Allah, à Lui les Louanges et la Gloire, avertit les enfants d'Adam que Shaytan leur fera ce qu'il a fait à leur père :
« **Ô enfants d'Adam ! Que le Diable ne vous tente point** » qui vous fait paraître le péché attrayant, vous y incite et vous encourage à le commettre, de peur que vous ne cédiez à son emprise.

« …**comme il a fait sortir du Paradis vos père et mère** » et les déchus de leur rang, il veut faire de même avec vous et ne ménagera aucun effort pour vous tenter. Soyez donc vigilants, prenez vos

précautions, préparez-vous à le combattre et ne soyez pas inattentifs aux situations où il pourrait vous tendre des embuscades.

« **Il vous voit, »** vous observent et vous surveillent constamment « **lui et ses suppôts** » à savoir les démons parmi les djinns
« … **d'où vous ne les voyez pas. Nous avons désigné les diables pour alliés à ceux qui ne croient point** » car le manque de foi conduit inévitablement à la formation d'alliances entre l'homme et Shaytân.

« Il n'a aucun pouvoir sur ceux qui croient et qui placent leur confiance en leur Seigneur. Il n'a de pouvoir que sur ceux qui le prennent pour allié et qui deviennent associateurs à cause de lui. » (An-Nahl 16 : 99-100)

وَإِذَا فَعَلُوا۟ فَٰحِشَةً قَالُوا۟ وَجَدْنَا عَلَيْهَآ ءَابَآءَنَا وَٱللَّهُ أَمَرَنَا بِهَا ۗ قُلْ
إِنَّ ٱللَّهَ لَا يَأْمُرُ بِٱلْفَحْشَآءِ ۖ أَتَقُولُونَ عَلَى ٱللَّهِ مَا لَا تَعْلَمُونَ ﴿٢٨﴾

7-28. Et quand ceux-ci commettent une turpitude, ils disent : « C'est une coutume léguée par nos ancêtres et prescrite par Allah. » Dis : « [Non,] Allah ne commande point la turpitude. Direz-vous contre Allah ce que vous ne savez pas ? »

قُلْ أَمَرَ رَبِّى بِٱلْقِسْطِ ۖ وَأَقِيمُوا۟ وُجُوهَكُمْ عِندَ كُلِّ مَسْجِدٍ
وَٱدْعُوهُ مُخْلِصِينَ لَهُ ٱلدِّينَ ۚ كَمَا بَدَأَكُمْ تَعُودُونَ ﴿٢٩﴾

29. Dis : « Mon Seigneur a commandé l'équité. Que votre prosternation soit exclusivement pour Lui. Et invoquez-Le, sincères dans votre culte. De même qu'Il vous a créés, vous retournerez à Lui. »

فَرِيقًا هَدَىٰ وَفَرِيقًا حَقَّ عَلَيْهِمُ ٱلضَّلَٰلَةُ ۗ إِنَّهُمُ ٱتَّخَذُوا۟ ٱلشَّيَٰطِينَ
أَوْلِيَآءَ مِن دُونِ ٱللَّهِ وَيَحْسَبُونَ أَنَّهُم مُّهْتَدُونَ ﴿٣٠﴾

30. Il guide une partie, tandis qu'une autre partie a mérité l'égarement parce qu'ils ont pris, au lieu d'Allah, les diables pour alliés, et ils pensent qu'ils sont bien-guidés !

Ici, Allah, Exalté et Loué soit-Il, met en lumière l'état abominable des polythéistes qui commettent le péché et prétendent qu'Allah le leur a ordonné.
« **Quand ceux-ci commettent une turpitude**, » cela fait référence à tout ce qui est considéré comme obscène et répugnant, y compris leur circumambulation de la Ka'bah en étant nus.
« **Ils disent : « C'est une coutume léguée par nos ancêtres**. » » Et ils disaient vrai à ce sujet.
« **Et prescrite par Allah**. » C'était un mensonge, c'est pourquoi Allah a rejeté cette affirmation et a dit :
« **Dis : « [Non,] Allah ne commande point la turpitude, »** » c'est-à-dire qu'il n'est pas conforme à la nature parfaite et à la sagesse d'Allah d'ordonner à Ses serviteurs de commettre des actes honteux, qu'il s'agisse de ce que faisaient les polythéistes ou de tout autre acte de ce genre.
« **Direz-vous contre Allah ce que vous ne savez pas ?** » Quelle invention pourrait être pire que celle-ci ?

Il mentionne ensuite ce qu'Il a prescrit : « **Dis [ô Muhammad] : « Mon Seigneur a commandé l'équité, »** » c'est-à-dire ce qui est juste et intègre, tant dans les actes d'adoration que dans les relations avec autrui. Il n'a pas prescrit le mal et l'injustice.

« **Que votre prosternation soit exclusivement pour Lui**, » c'est-à-dire dévouée à Allah seul et vous efforcer de perfectionner vos actes d'adoration, en particulier la prière, que vous devez accomplir correctement tant sur le plan des actions physiques que sur le plan intérieur, en termes de concentration et de contemplation, et la purifier de tout ce qui pourrait vous en distraire ou la corrompre.

« **Et invoquez-Le, sincères dans votre culte** » c'est-à-dire, recherchez par là Son Visage uniquement, sans Lui attribuer aucun associé, et ne vous vantez pas et n'ayez aucun motif caché dans votre adoration, si ce n'est la dévotion et la servitude envers Allah et la recherche de Son agrément.

« **De même qu'Il vous a créés,** » la première fois
« …**vous retournerez à Lui** » lors de votre résurrection car Celui qui est capable de vous créer en premier lieu est capable de vous recréer ; en effet, la recréation est plus facile que la création initiale.

« **Il guide une partie** » c'est-à-dire qu'Allah leur aura facilité le chemin de la guidance et aura écarté d'eux tous les obstacles et les entraves.

« …**tandis qu'une autre partie a mérité l'égarement**.» L'égarement sera leur dû en raison de ce qu'ils ont provoqué en prenant des mesures qui mènent à l'égarement.

« Parce qu'ils ont pris, au lieu d'Allah, les diables pour alliés »
« Et quiconque prend le Diable pour allié au lieu d'Allah, sera, certes, voué à une perte évidente. » (An-Nissâ' 4 : 119)

En rejetant l'amitié et l'alliance avec le Tout Miséricordieux et en préférant celles avec Shaytân, ils s'exposèrent à l'abandon d'Allah et à la dépendance. Ils subirent ainsi une perte immense, malgré leur conviction d'être bien guidés, car leur esprit avait été altéré au point qu'ils prenaient le mensonge pour la vérité et la vérité pour le mensonge.

Ces versets indiquent que les commandements et les interdictions sont conformes à la sagesse divine et aux meilleurs intérêts des gens, car Allah, à Lui les Louanges et la Gloire, déclare qu'il ne peut être possible qu'Il ordonne quelque chose de honteux ou d'irrationnel car Il n'ordonne que ce qui est juste et bon.

Cela indique que la guidance est une grâce et une bénédiction d'Allah et que l'égarement résulte de Son abandon d'une personne si celle-ci, par ignorance et méfait, prend le Shaytân pour allié, devenant ainsi la cause de son propre égarement.

Celui qui se croit guidé alors qu'il est en réalité égaré n'a aucune excuse puisqu'il a les moyens d'être guidé ; son erreur de jugement, qui consiste à penser qu'il est guidé alors qu'il ne l'est pas, est due à sa faute d'avoir abandonné le chemin qui aurait pu mener à la guidance.

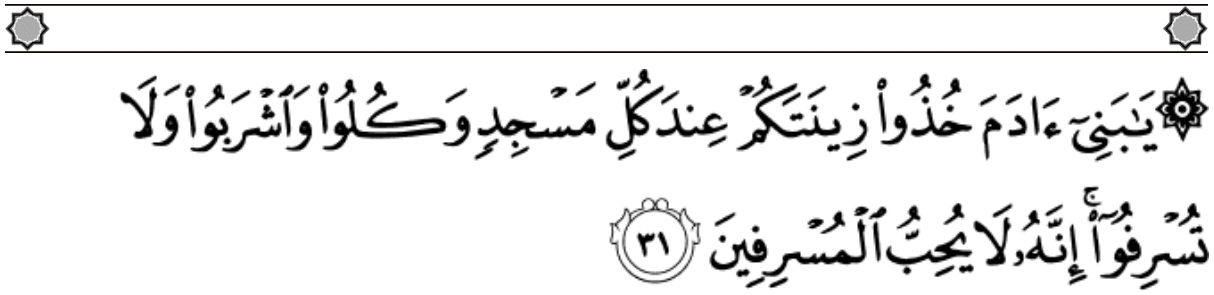
يَٰبَنِيٓ ءَادَمَ خُذُواْ زِينَتَكُمۡ عِندَ كُلِّ مَسۡجِدٖ وَكُلُواْ وَٱشۡرَبُواْ وَلَا تُسۡرِفُوٓاْۚ إِنَّهُۥ لَا يُحِبُّ ٱلۡمُسۡرِفِينَ ٣١

7-31. Ô enfants d'Adam, dans chaque lieu de Ṣalāt portez votre parure (vos habits). Et mangez et buvez ; et ne commettez pas d'excès, car Il [Allah] n'aime pas ceux qui commettent des excès.

Après avoir déclaré avoir donné aux fils d'Adam des vêtements pour couvrir leurs parties intimes et comme parure : (« **Ô enfants d'Adam ! Nous avons fait descendre sur vous un vêtement pour**

cacher vos nudités, ainsi que des parures. » 7 : 26), Allah dit ici : « **Ô enfants d'Adam, dans chaque lieu de Ṣalāt portez votre parure (vos habits)** » ou effectuer le tawaf. C'est-à-dire couvrir complètement sa 'awrah dans toutes les prières, obligatoires et surérogatoires puisque les couvrir est un ornement pour le corps, tout comme les découvrir est inesthétique et déplaisant.

Il se peut que l'expression « un vêtement » ici ne se limite pas à couvrir sa nudité ; elle signifie plutôt porter des vêtements propres et agréables. Il s'agit d'un commandement de couvrir sa nudité pendant la prière mais aussi de soigner son apparence et de garder ses vêtements propres et exempts de souillures.

Puis Allah dit : « **Mangez et buvez** », c'est-à-dire de ce qu'Allah vous a accordé de bon et de sain « …**et ne commettez pas d'excès**. » Dépasser les limites signifie soit consommer plus que nécessaire et manger en excès des aliments nocifs pour la santé, soit tomber dans l'excès en choisissant les aliments, boissons et vêtements les plus luxueux et les plus raffinés, soit encore transgresser les limites de ce qui est permis pour atteindre ce qui est illicite.

« **Car Il [Allah] n'aime pas ceux qui commettent des excès**. » Dépasser les limites irrite Allah et nuit au bien-être physique et aux moyens de subsistance de l'homme. Cela peut même l'empêcher de subvenir à ses besoins essentiels. Ce verset nous enjoint de manger et de boire, nous interdit de nous en priver et il nous interdit également de dépasser les limites.

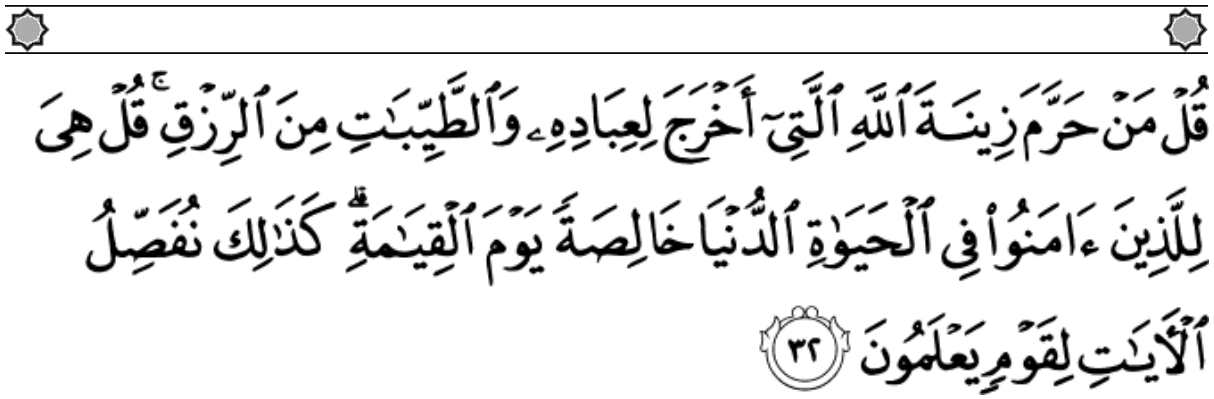
قُلْ مَنْ حَرَّمَ زِينَةَ ٱللَّهِ ٱلَّتِيٓ أَخْرَجَ لِعِبَادِهِۦ وَٱلطَّيِّبَٰتِ مِنَ ٱلرِّزْقِ ۚ قُلْ هِىَ
لِلَّذِينَ ءَامَنُوا۟ فِى ٱلْحَيَوٰةِ ٱلدُّنْيَا خَالِصَةً يَوْمَ ٱلْقِيَٰمَةِ ۗ كَذَٰلِكَ نُفَصِّلُ
ٱلْـَٔايَٰتِ لِقَوْمٍ يَعْلَمُونَ ﴿٣٢﴾

7-32. Dis : « Qui a interdit la parure d'Allah, qu'Il a produite pour Ses serviteurs, ainsi que les bonnes nourritures ? » Dis : « Elles sont destinées à ceux qui ont la foi, dans cette vie, et exclusivement à eux au Jour de la Résurrection. » Ainsi exposons-Nous clairement les versets pour les gens qui savent.

قُلْ إِنَّمَا حَرَّمَ رَبِّيَ الْفَوَاحِشَ مَا ظَهَرَ مِنْهَا وَمَا بَطَنَ وَالْإِثْمَ وَالْبَغْيَ بِغَيْرِ الْحَقِّ وَأَن تُشْرِكُوا بِاللَّهِ مَا لَمْ يُنَزِّلْ بِهِ سُلْطَانًا وَأَن تَقُولُوا عَلَى اللَّهِ مَا لَا تَعْلَمُونَ ﴿٣٣﴾

7-33. Dis : « Mon Seigneur n'a interdit que les turpitudes (les grands péchés), tant apparentes que secrètes, de même que le péché, l'agression sans droit et d'associer à Allah ce dont Il n'a fait descendre aucune preuve, et de dire sur Allah ce que vous ne savez pas. »

Ici, Allah, qu'Il soit Glorifié et Exalté, critique ceux qui tombent dans l'excès et s'infligent des difficultés en interdisant ce qu'Il a rendu permis parmi les bonnes et les saines choses.

« **Dis : « Qui a interdit la parure d'Allah, qu'Il a produite pour Ses serviteurs, ainsi que les bonnes nourritures ?, »** » de toutes sortes de vêtements et de provisions saines et bénéfiques, telles que les aliments et les boissons de toutes sortes ? En d'autres termes : qui ose interdire ce dont Allah a comblé Ses serviteurs et qui cherche à imposer des restrictions à ce qu'Allah a facilité ?

Allah a accordé cette abondance de bienfaits à Ses serviteurs pour les aider à L'adorer, et Il ne l'a permise qu'à Ses serviteurs croyants. C'est pourquoi Il a dit : « **Dis : « Elles sont destinées à ceux qui ont la foi, dans cette vie, et exclusivement à eux au Jour de la Résurrection. »** »

« **Ainsi exposons-Nous clairement les versets** » c'est-à-dire que Nous les clarifions et les rendons clairs
« …**pour les gens qui savent**, » car ce sont eux qui bénéficieront de ce qu'Allah explique en détail de Ses révélations ; ils savent qu'elles viennent d'Allah, donc ils les apprécient et les comprennent.

Puis Allah mentionne les choses qu'Il a interdites, lesquelles sont interdites par toutes les lois divinement révélées :

« **Dis : « Mon Seigneur n'a interdit que les turpitudes, »** » c'est-à-dire les péchés majeurs que les gens trouvent honteux et répugnants parce qu'ils sont si horribles, tels que la fornication, l'adultère, l'homosexualité et ainsi de suite.

« …**tant apparentes que secrètes** (qu'elles soient commises ouvertement ou en secret) » c'est-à-dire des actes honteux qui ont trait à des actions physiques et ceux qui ont trait à des croyances, des idées

et des attitudes dans le cœur, comme l'arrogance, l'admiration de soi, la vantardise, l'hypocrisie et autres.

« …**de même que le péché, l'agression sans droit** » désigne les actes qui entraînent la culpabilité et le châtiment en raison de la violation des limites fixées par Allah et des atteintes à la vie, aux biens et à l'honneur d'autrui. Cela inclut donc les péchés portant atteinte aux droits d'Allah et ceux portant atteinte aux droits d'autrui.

« …**et d'associer à Allah ce dont Il n'a fait descendre aucune preuve.** » Puisqu'au contraire, Il a révélé des preuves et des témoignages qui attestent de Son unicité.

Associer des partenaires à Allah signifie Lui associer, dans le culte, toute chose (créature) quelconque de Sa création. Cela peut inclure des manifestations mineures de cette pratique, comme l'ostentation, le fait de jurer par autre chose qu'Allah, etc.

« **Et de dire sur Allah ce que vous ne savez pas**, » concernant Ses noms, attributs, actes ou lois. Tout cela est interdit par Allah car Il a interdit à Ses serviteurs de commettre de tels actes, en raison des conséquences néfastes qu'ils entraînent pour l'individu et pour la société dans son ensemble. En effet, ils constituent un péché, un défi à Allah, un mépris pour Ses serviteurs et une altération de la religion et des lois qu'Il a instituées.

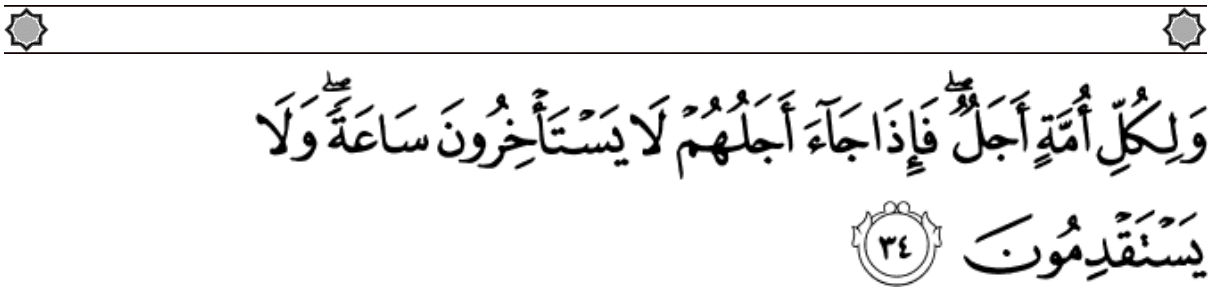

7-34. Pour chaque communauté il y a un terme. Quand leur terme vient, ils ne peuvent le retarder d'une heure et ils ne peuvent le hâter non plus.

C'est-à-dire qu'Allah a expulsé les enfants d'Adam sur terre et les a fait y habiter, et Il leur a fixé un temps déterminé qu'aucune nation ne peut avancer ou retarder, ni en association avec d'autres nations, ni seule.

يَٰبَنِيٓ ءَادَمَ إِمَّا يَأۡتِيَنَّكُمۡ رُسُلٞ مِّنكُمۡ يَقُصُّونَ عَلَيۡكُمۡ ءَايَٰتِي فَمَنِ ٱتَّقَىٰ وَأَصۡلَحَ فَلَا خَوۡفٌ عَلَيۡهِمۡ وَلَا هُمۡ يَحۡزَنُونَ ٣٥

7-35. Ô enfants d'Adam ! Si des Messagers [choisis] parmi vous viennent pour vous exposer Mes signes, alors ceux qui acquièrent la piété et se réforment, n'auront aucune crainte et ne seront point affligés.

وَٱلَّذِينَ كَذَّبُواْ بِـَٔايَٰتِنَا وَٱسۡتَكۡبَرُواْ عَنۡهَآ أُوْلَٰٓئِكَ أَصۡحَٰبُ ٱلنَّارِۖ هُمۡ فِيهَا خَٰلِدُونَ ٣٦

7-36. Et ceux qui traitent de mensonges Nos signes et s'en écartent avec orgueil, sont les gens du Feu et ils y demeureront éternellement.

Lorsqu'Allah a chassé les enfants d'Adam du Paradis, Il les a mis à l'épreuve en leur envoyant les Messagers et en leur révélant les Livres, en leur faisant connaître les signes d'Allah et en leur expliquant Ses commandements. Il mentionne ici la vertu de ceux qui répondent aux Messagers et la perte de ceux qui ne leur répondent pas, comme Il le dit :

« …**alors ceux qui acquièrent la piété** » et évite ce qu'Allah a interdit, à savoir Lui associer des partenaires et commettre des péchés majeurs et mineurs, et se corrige dans ses actes extérieurs et privés

« …**n'auront aucune crainte** » du mal que les autres craignent

« …**et ne seront point affligés** » du passé. Une fois la peur et le chagrin disparus, s'installeront la sécurité parfaite, le bonheur et le succès éternel.

« **Et ceux qui traitent de mensonges Nos signes et s'en écartent avec orgueil**, » c'est-à-dire qu'ils n'y croient pas dans leur cœur et ne s'y soumettent pas extérieurement.

« …**sont les gens du Feu et ils y demeureront éternellement.** » De même qu'ils ont pris les révélations à la légère et ont persisté à les rejeter, de même ils seront humiliés par un châtiment éternel.

فَمَنْ أَظْلَمُ مِمَّنِ افْتَرَىٰ عَلَى اللَّهِ كَذِبًا أَوْ كَذَّبَ بِآيَاتِهِ ۚ أُولَٰئِكَ يَنَالُهُمْ
نَصِيبُهُم مِّنَ الْكِتَابِ ۖ حَتَّىٰ إِذَا جَاءَتْهُمْ رُسُلُنَا يَتَوَفَّوْنَهُمْ قَالُوا أَيْنَ مَا
كُنتُمْ تَدْعُونَ مِن دُونِ اللَّهِ ۖ قَالُوا ضَلُّوا عَنَّا وَشَهِدُوا عَلَىٰ أَنفُسِهِمْ
أَنَّهُمْ كَانُوا كَافِرِينَ ﴿٣٧﴾

7-37. Quel pire injuste, que celui qui invente un mensonge contre Allah, ou qui traite de mensonges Ses signes ? Ceux-là auront la part qui leur a été prescrite[1] ; jusqu'au moment où Nos Envoyés [Nos Anges] viennent à eux pour leur enlever l'âme, en leur disant : « Où sont ceux que vous invoquiez en dehors d'Allah ? » - Ils répondront : « Nous ne les trouvons plus. » Et ils témoigneront contre eux-mêmes qu'ils étaient mécréants.

En effet, nul ne commet un plus grand mal que celui qui forge des mensonges contre Allah en Lui associant des partenaires, en Lui imputant des défauts ou en Lui attribuant des paroles qu'Il n'a pas prononcées.

« **Ou qui traite de mensonges Ses signes** » qui indiquent clairement la vérité évidente et guident vers le droit chemin. Ces gens-là, même s'ils jouissent de l'aisance en ce monde et reçoivent leur part de ce qui leur a été décrété dans al-Lawh al-Mahfoud, rien ne leur sera utile ; ils jouissent d'un confort éphémère, puis seront châtiés pour longtemps.

« **Jusqu'au moment où Nos Envoyés [Nos Anges] viennent à eux pour leur enlever l'âme**, » c'est-à-dire jusqu'à ce que les anges chargés de prendre leurs âmes au moment fixé (de la mort) viennent à eux

« …**en leur disant** » à ce moment-là, à titre de réprimande :

« **Où sont ceux que vous invoquiez en dehors d'Allah** ? » à savoir les idoles et les statues ; car maintenant le temps du besoin est arrivé, s'ils peuvent vous être utiles ou vous protéger de tout mal.

« **Ils répondront : « Nous ne les trouvons plus. »** » Autrement dit, elles se sont avérées vaines et fausses, et elles ne peuvent rien pour nous face au châtiment d'Allah.

« **Et ils témoigneront contre eux-mêmes qu'ils étaient mécréants** » et qu'ils méritent le châtiment éternel et humiliant.

[1] Cela fait référence à la part de subsistance et de joie temporaire qui peut leur être décrétée dans ce monde ; cela ne leur sera d'aucune utilité dans l'au-delà.

قَالَ ٱدۡخُلُواْ فِيٓ أُمَمٖ قَدۡ خَلَتۡ مِن قَبۡلِكُم مِّنَ ٱلۡجِنِّ وَٱلۡإِنسِ فِي ٱلنَّارِۖ
كُلَّمَا دَخَلَتۡ أُمَّةٞ لَّعَنَتۡ أُخۡتَهَاۖ حَتَّىٰٓ إِذَا ٱدَّارَكُواْ فِيهَا جَمِيعٗا قَالَتۡ
أُخۡرَىٰهُمۡ لِأُولَىٰهُمۡ رَبَّنَا هَٰٓؤُلَآءِ أَضَلُّونَا فَـَٔاتِهِمۡ عَذَابٗا ضِعۡفٗا مِّنَ ٱلنَّارِۖ
قَالَ لِكُلّٖ ضِعۡفٞ وَلَٰكِن لَّا تَعۡلَمُونَ ٣٨

7-38. « Entrez dans le Feu, » dira [Allah,] « parmi les djinns et les hommes des communautés qui vous ont précédés. » Chaque fois qu'une communauté entrera, elle maudira celle qui l'aura précédée. Puis, lorsque tous s'y retrouveront, la dernière fournée dira de la première : « Ô notre Seigneur ! Voilà ceux qui nous ont égarés : donne-leur donc double châtiment du feu. » Il dira : « À chacun le double, mais vous ne savez pas. »

« **Entrez dans le Feu, » dira [Allah,] « parmi les djinns et les hommes des communautés qui vous ont précédés, »** » puisqu'elles ont suivi le même chemin que vous, celui de l'incroyance et de l'arrogance, et méritent donc toutes la honte et la perte.

Chaque fois qu'une nation transgressive entre en enfer, elle maudira une autre nation. Ceci est semblable au verset où Allah, à Lui les Louanges et la Gloire, dit :
« …**Ensuite, le Jour de la Résurrection, les uns rejetteront les autres, et les uns maudiront les autres**… » (Al-'Ankabout 29 : 25).

« **Puis, lorsque tous s'y retrouveront**, » c'est-à-dire jusqu'à ce que tous ses habitants soient rassemblés en enfer, les premiers et les derniers, les chefs et les disciples
« …**la dernière fournée**, » c'est-à-dire ceux qui arrivent en dernier, les disciples des chefs
« … **dira de la première** » c'est-à-dire à propos de leurs chefs, se plaignant à Allah qu'ils les aient égarés :
« **Ô notre Seigneur ! Voilà ceux qui nous ont égarés : donne-leur donc double châtiment du feu**, » c'est-à-dire, inflige-leur une punition supplémentaire parce qu'ils ont égaré les autres et qu'ils ont rendu les mauvaises actions attrayantes à nos yeux.

وَقَالَتْ أُولَىٰهُمْ لِأُخْرَىٰهُمْ فَمَا كَانَ لَكُمْ عَلَيْنَا مِن فَضْلٍ فَذُوقُوا۟ ٱلْعَذَابَ بِمَا كُنتُمْ تَكْسِبُونَ ﴿٣٩﴾

7-39. Et la première fournée dira à la dernière : « Mais vous n'avez sur nous aucun avantage. Goûtez donc au châtiment, pour ce que vous avez acquis. »

Autrement dit, les dirigeants diront à leurs disciples : « **Mais vous n'avez sur nous aucun avantage** », c'est-à-dire que nous avons tous contribué à l'égarement et aux actes passibles de punition, alors quel avantage avez-vous sur nous ?
Allah dira à chacun d'eux :
« **Goûtez donc au châtiment, pour ce que vous avez acquis** » et chacun aura sa propre part de punition. Il est pourtant connu que le châtiment des chefs de l'égarement sera plus grand et plus sévère que celui des disciples, de même que la félicité des guides sera plus grande que la récompense des disciples.

Allah, Exalté et Loué soit-Il, dit :
« **Ceux qui ne croyaient pas et obstruaient la voie d'Allah, Nous leur ajouterons châtiment sur châtiment, pour la corruption qu'ils semaient (sur terre)**. » (An-Nahl 16 : 88)

Ces versets, et d'autres similaires, indiquent que tous ceux qui ont rejeté les révélations d'Allah demeureront éternellement en tourment et partageront fondamentalement le même châtiment, bien que son intensité varie selon la gravité de leurs actes, leur obstination, leurs méfaits et leurs mensonges ; les amitiés qui existaient entre eux en ce monde se transformeront, le Jour de la Résurrection, en inimitié et en anathème mutuels.

إِنَّ ٱلَّذِينَ كَذَّبُوا۟ بِـَٔايَـٰتِنَا وَٱسْتَكْبَرُوا۟ عَنْهَا لَا تُفَتَّحُ لَهُمْ أَبْوَٰبُ ٱلسَّمَآءِ وَلَا يَدْخُلُونَ ٱلْجَنَّةَ حَتَّىٰ يَلِجَ ٱلْجَمَلُ فِى سَمِّ ٱلْخِيَاطِ ۚ وَكَذَٰلِكَ نَجْزِى ٱلْمُجْرِمِينَ ﴿٤٠﴾

7-40. Pour ceux qui traitent de mensonges Nos enseignements et qui s'en écartent par orgueil, les portes du ciel ne leur seront pas ouvertes, et ils n'entreront au Paradis que quand le chameau pénètre dans le chas de l'aiguille. Ainsi rétribuons-Nous les criminels.

لَهُم مِّن جَهَنَّمَ مِهَادٌ وَمِن فَوْقِهِمْ غَوَاشٍ ۚ وَكَذَٰلِكَ نَجْزِى ٱلظَّـٰلِمِينَ ﴿٤١﴾

7-41. L'Enfer leur servira de lit et, comme couverture, ils auront des voiles de ténèbres. Ainsi rétribuons-Nous les injustes.

Ici, Allah, Exalté et Loué soit-Il, nous informe du châtiment réservé à ceux qui rejettent Ses révélations et n'y croient pas, malgré les signes évidents, et qui, par orgueil, refusent de croire ou de se conformer aux préceptes ; ils ont mécru et se sont détournés. Ils désespéreront de tout bien car les portes du Paradis ne s'ouvriront pas à leurs âmes lorsqu'elles mourront et seront élevées malgré leur désir de rejoindre Allah. Ils demanderont la permission mais elle leur sera refusée puisqu'ils n'ont pas atteint en ce monde le niveau de la foi en Allah, de la connaissance et de l'amour de Dieu. De même, ils ne monteront pas après la mort car la rétribution est à la mesure de leur acte.

Ce verset signifie que les portes du Paradis sont ouvertes aux âmes des croyants qui se sont soumis aux commandements d'Allah et ont cru en Ses révélations, afin qu'ils puissent s'élever vers Lui et atteindre le royaume supérieur qu'Il a choisi. Ils connaîtront la joie d'être proches de leur Seigneur et d'obtenir Son agrément.

Allah, à Lui les Louanges et la Gloire, dit au sujet des gens de l'Enfer : « **et ils n'entreront au Paradis que quand le chameau pénètre dans le chas de l'aiguille**, » c'est-à-dire tant qu'un chameau, qui est l'un des plus grands animaux, ne pourra pas passer par le chas d'une aiguille, qui est l'un des passages les plus étroits. C'est une métaphore de l'impossibilité.

Cela signifie que, de même qu'il est impossible à un chameau de passer par le chas d'une aiguille, il est impossible à ceux qui rejettent les révélations d'Allah d'entrer au Paradis. Allah, à Lui les Louanges et la Gloire, dit ailleurs :
« **Quiconque associe à Allah (d'autres divinités,) Allah lui interdit le Paradis ; et son refuge sera le Feu**. » (Al-Ma'idah 5 : 72).

- Et ici Il dit : « **Ainsi rétribuons-Nous les criminels**, » c'est-à-dire ceux dont les péchés sont nombreux et dont la transgression et l'arrogance ont été grandes.

« **L'Enfer leur servira de lit** » c'est-à-dire, sous eux
« …**et, comme couverture, ils auront des voiles de ténèbres** » c'est-à-dire qu'ils seront obscurcis et couverts par le châtiment

« **Ainsi, rétribuons-Nous les injustes** » qui se sont fait du tort à eux-mêmes, en guise de châtiment mérité puisque ton Seigneur ne fait jamais de tort à Ses serviteurs.

وَٱلَّذِينَ ءَامَنُواْ وَعَمِلُواْ ٱلصَّٰلِحَٰتِ لَا نُكَلِّفُ نَفۡسًا إِلَّا وُسۡعَهَآ
أُوْلَٰٓئِكَ أَصۡحَٰبُ ٱلۡجَنَّةِۖ هُمۡ فِيهَا خَٰلِدُونَ ٤٢

7-42. Et ceux qui croient et font de bonnes œuvres - Nous n'imposons aucune charge à personne que selon sa capacité - ceux-là seront les gens du Paradis : ils y demeureront éternellement.

وَنَزَعۡنَا مَا فِي صُدُورِهِم مِّنۡ غِلٍّ تَجۡرِي مِن تَحۡتِهِمُ ٱلۡأَنۡهَٰرُۖ وَقَالُواْ ٱلۡحَمۡدُ
لِلَّهِ ٱلَّذِي هَدَىٰنَا لِهَٰذَا وَمَا كُنَّا لِنَهۡتَدِيَ لَوۡلَآ أَنۡ هَدَىٰنَا ٱللَّهُۖ لَقَدۡ جَآءَتۡ
رُسُلُ رَبِّنَا بِٱلۡحَقِّۖ وَنُودُوٓاْ أَن تِلۡكُمُ ٱلۡجَنَّةُ أُورِثۡتُمُوهَا بِمَا كُنتُمۡ
تَعۡمَلُونَ ٤٣

7-43. Et Nous enlèverons toute la rancune de leurs poitrines, sous eux couleront les ruisseaux, et ils diront : « Louange à Allah qui nous a guidés à ceci. Nous n'aurions pas été guidés, si Allah ne

nous avait pas guidés. Les Messagers de notre Seigneur sont venus avec la vérité. » Et on leur proclamera : « Voilà le Paradis qui vous a été donné en héritage pour ce que vous faisiez. »

Après avoir mentionné le châtiment des pécheurs et des malfaiteurs, Allah, à Lui les Louanges et la Gloire, évoque ensuite la récompense de ceux qui Lui obéissent :
« **Et ceux qui croient »** en leurs cœurs
« …**et font de bonnes œuvres** » avec leurs facultés physiques, unissant ainsi la foi et l'action, les actes extérieurs et les actes intérieurs, faisant ce qui est obligatoire et s'abstenant de ce qui est interdit. L'expression « **et font de bonnes œuvres** » est générale et inclue toutes les bonnes œuvres, obligatoires et surérogatoires, dont certaines peuvent être hors de portée d'une personne, Allah dit ensuite :
« **Nous n'imposons aucune charge à personne que selon sa capacité**, » c'est-à-dire qu'Il ne lui impose que ce qu'elle est capable de supporter, et n'attend d'elle rien qui dépasse ses moyens. Dès lors, chacun doit craindre Allah autant qu'il le peut, et s'il est incapable d'accomplir certaines obligations que d'autres peuvent accomplir, celles-ci lui seront dispensées, comme Allah, à Lui les Louanges et la Gloire, le dit ailleurs :
« **Allah n'impose à aucune âme une charge supérieure à sa capacité**... » (Al-Baqarah 2 : 286)

« ...**et Il ne vous a imposé aucune gêne dans la religion**... » (Al-Hajj 22 : 78)

« **Craignez donc Allah autant que vous le pouvez**... » (At-Taghâboun 64 : 16)

Rien n'est obligatoire si l'on est incapable de le faire, et rien n'est interdit en cas de nécessité.

« **Ceux-là** » c'est-à-dire ceux qui ont la foi et accomplissent des œuvres justes, « **seront les gens du Paradis : ils y demeureront éternellement** » c'est-à-dire qu'ils ne le quitteront jamais et ne désireront rien d'autre à sa place car ils y verront toutes sortes de délices, toutes les choses désirables, le summum du plaisir, et personne ne pourrait aspirer à quelque chose de plus grand.

« **Et Nous enlèverons toute la rancune de leurs poitrines** » par Sa bonté et Sa générosité envers les habitants du Paradis, Allah enlèvera la rancœur qui existait dans leurs cœurs, et l'attitude de compétition qui existait entre eux, afin qu'ils deviennent des frères qui s'aiment et des amis proches qui sont réconciliés.

Allah, à Lui les Louanges et la Gloire, dit ailleurs :
« **Et Nous aurons arraché toute rancune de leurs poitrines : et ils se sentiront frères, faisant face les uns aux autres sur des lits**. » (Al-Hijr 15 : 47)

Allah leur accordera l'honneur, source de grande joie et de bonheur pour chacun d'eux. Ils penseront qu'il n'existe pas de félicité plus grande que celle dont ils jouissent. Ainsi, ils seront préservés de l'envie et du ressentiment puisque les raisons de tels sentiments auront disparu.

« **Sous eux couleront les ruisseaux** » Autrement dit, ils feront jaillir les rivières où et quand ils le voudront. S'ils souhaitent qu'elles traversent leurs palais ou leurs demeures majestueuses, ou encore les jardins du paradis, les vergers et les parterres fleuris, elles couleront sans fossé ni canal, et ils jouiront des biens sans limites.

Lorsqu'ils verront les bienfaits et les honneurs qu'Allah leur a prodigués, ils diront : « **Louange à Allah qui nous a guidés à ceci** ! » Car Il nous a bénis et nous a inspirés à croire en Lui et à accomplir les œuvres qui nous ont conduits à cette demeure. Allah a préservé notre foi et nos œuvres jusqu'à ce que nous atteignions ce lieu. Béni soit donc le Seigneur Très Généreux qui nous a accordé toutes ces grâces et nous a comblés de faveurs visibles et invisibles, innombrables et incalculables.

« **Nous n'aurions pas été guidés, si Allah ne nous avait pas guidés**. » Autrement dit, nous n'aurions pas pu trouver la guidance s'Il ne nous avait pas comblés de Sa guidance et s'Il ne nous avait pas permis de suivre Ses Messagers
« **Les Messagers de notre Seigneur sont venus avec la vérité**. » C'est-à-dire que, lorsqu'ils jouiront de toutes les bénédictions annoncées par les Messagers et qu'ils en auront la certitude en les voyant, après en avoir acquis la certitude, ils diront : « Cela s'est accompli et nous avons vu tout ce que le Messager nous avait promis, et tout ce qu'il nous a apporté s'est révélé vrai, sans aucun doute ni confusion. »
« **Et on leur proclamera** » comme un signe de félicitations, d'honneur, de salutation et de respect : « **Voilà le Paradis qui vous a été donné en héritage**, » vous en êtes les héritiers et cela est devenu votre lot, comme le lot des mécréants est l'enfer. Vous êtes destinés à en hériter « **pour ce que vous faisiez**, » en récompense de vos actes.

Certains des ancêtres disaient que les habitants du Paradis seront sauvés de l'enfer par le pardon d'Allah, qu'ils seront admis au Paradis par Sa miséricorde, et qu'ils se verront attribuer des demeures qu'ils hériteront en vertu de leurs bonnes actions, lesquelles font partie de Sa miséricorde et constituent même l'un des plus hauts degrés de Sa miséricorde.

وَنَادَىٰٓ أَصۡحَٰبُ ٱلۡجَنَّةِ أَصۡحَٰبَ ٱلنَّارِ أَن قَدۡ وَجَدۡنَا مَا وَعَدَنَا رَبُّنَا حَقّٗا فَهَلۡ
وَجَدتُّم مَّا وَعَدَ رَبُّكُمۡ حَقّٗاۖ قَالُواْ نَعَمۡۚ فَأَذَّنَ مُؤَذِّنُۢ بَيۡنَهُمۡ أَن لَّعۡنَةُ ٱللَّهِ عَلَى
ٱلظَّٰلِمِينَ ٤٤

7-44. Les gens du Paradis crieront aux gens du Feu : « Certes, nous avons trouvé vrai ce que notre Seigneur nous avait promis. Avez-vous aussi trouvé vrai ce que votre Seigneur avait promis ? » « Oui, » diront-ils. Un héraut annoncera alors au milieu d'eux : Que la malédiction d'Allah soit sur les injustes,

ٱلَّذِينَ يَصُدُّونَ عَن سَبِيلِ ٱللَّهِ وَيَبۡغُونَهَا عِوَجٗا وَهُم بِٱلۡأٓخِرَةِ كَٰفِرُونَ ٤٥

7-45. qui obstruaient la voie d'Allah, qui voulaient le rendre tortueux, et qui ne croyaient pas à l'au-delà. »

Après avoir expliqué comment les deux groupes s'installeront dans les deux demeures et y trouveront ce dont les Messagers leur ont annoncé et ce que les Livres mentionnent concernant la récompense et le châtiment, Allah nous dit ensuite que les habitants du Paradis crieront aux habitants de l'Enfer :
« **Nous avons certes trouvé véridique ce que notre Seigneur nous avait promis**, » lorsqu'Il nous a promis le Paradis en échange de notre foi et de nos bonnes œuvres, et qu'Il nous y a fait entrer et nous a montré ce qu'Il nous avait décrit.

« **Avez-vous aussi trouvé vrai ce que votre Seigneur avait promis** ? » En échange de cette incrédulité et de cette désobéissance

Ils diront : « **Oui**. » Alors, il deviendra clair pour toutes les créatures, sans l'ombre d'un doute, que la promesse d'Allah est véridique et qui est plus véridique qu'Allah ? Tous les doutes et toute confusion seront dissipés et la chose deviendra une certitude. Les croyants se réjouiront grandement de la promesse d'Allah, et les mécréants désespéreront de tout bien et reconnaîtront qu'ils méritent le châtiment.

« **Un héraut annoncera alors au milieu d'eux**, » c'est-à-dire parmi les gens de l'enfer et les gens du Paradis
« **Que la malédiction d'Allah**, » c'est-à-dire être éloigné de tout ce qui est bon, « **soit sur les injustes**, » car Allah leur a ouvert les portes de Sa miséricorde mais ils s'en sont détournés

injustement, et ils se sont détournés eux-mêmes du chemin d'Allah et en ont empêché les autres, ainsi ils se sont égarés et ont égaré les autres.

Allah, à Lui les Louanges et la Gloire, veut que Son chemin soit droit et Il veut que ceux qui le suivent s'y adhèrent mais ces gens ont cherché à le rendre tortueux, afin de détourner les gens du droit chemin, et « **qui ne croyaient pas à l'au-delà**. »

C'est ce qui les a conduits à s'égarer du droit chemin et à se laisser guider par leurs propres caprices et désirs illicites, sans croire à la résurrection, sans craindre le châtiment ni espérer de récompense. Cette proclamation signifie que la miséricorde d'Allah est sur les croyants et que Sa bienveillance les accompagne constamment.

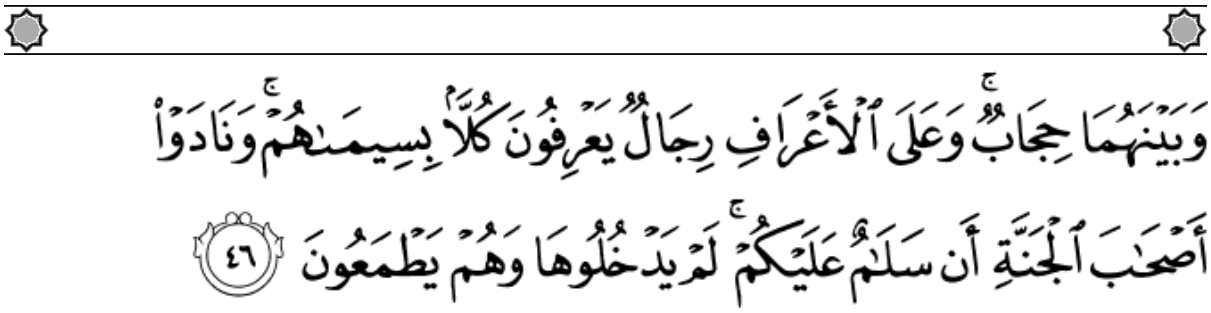

7-46. Et entre les deux, il y aura un mur, et, sur al-A'rāf seront des gens qui reconnaîtront tout le monde par leurs traits caractéristiques. Et ils crieront aux gens du Paradis : « Paix sur vous ! » Ils n'y sont pas entrés bien qu'ils le souhaitent.

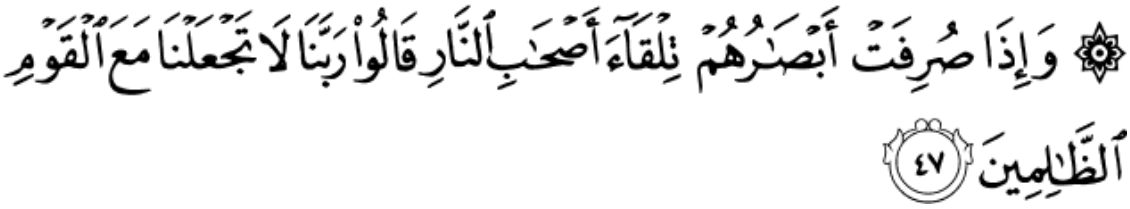

7-47. Et quand leurs regards seront tournés vers les gens du Feu, ils diront ; « Ô notre Seigneur ! Ne nous mets pas avec le peuple injuste. »

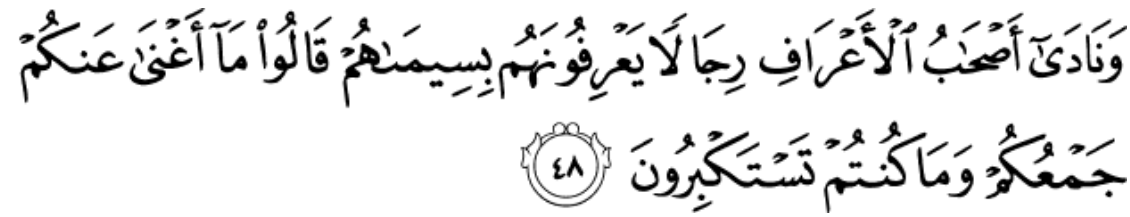

7-48. Et les gens d'al-A'rāf, appelant certains hommes qu'ils reconnaîtront par leurs traits caractéristiques, diront : « Vous n'avez tiré aucun profit de tout ce que vous aviez amassé et de l'orgueil dont vous étiez enflés ! »

أَهَٰٓؤُلَآءِ ٱلَّذِينَ أَقۡسَمۡتُمۡ لَا يَنَالُهُمُ ٱللَّهُ بِرَحۡمَةٍۚ ٱدۡخُلُواْ ٱلۡجَنَّةَ لَا خَوۡفٌ عَلَيۡكُمۡ وَلَآ أَنتُمۡ تَحۡزَنُونَ ٤٩

7-49. Est-ce donc ceux-là au sujet desquels vous juriez qu'ils n'obtiendront de la part d'Allah aucune miséricorde...? - Entrez au Paradis ! Vous serez à l'abri de toute crainte et vous ne serez point affligés.

Entre les habitants du Paradis et ceux de l'enfer se dressera une barrière appelée *al-A'raf* (hauteur, muraille, enceinte), qui n'appartient ni au Paradis ni à l'enfer, mais les surplombe tous deux, et d'où l'on peut les apercevoir. Au sommet de cette barrière se tiendront des hommes capables de reconnaître aussi bien les habitants du Paradis que ceux de l'enfer

« …**par leurs traits caractéristiques**, » c'est-à-dire aux signes qui les caractérisent et permettent de les reconnaître. Lorsqu'ils apercevront les habitants du Paradis, ils les salueront en disant : « **Paix sur vous** ! » Autrement dit, ils les salueront même s'ils n'auront pas encore pénétré au Paradis mais ils espèrent y entrer un jour. Et Allah ne placera pas cet espoir dans leurs cœurs si ce n'est pour les honorer.

« **Et quand leurs regards seront tournés vers les gens du Feu** » et qu'ils contemplent le spectacle d'une grande horreur

Ils diront : « **Ô notre Seigneur ! Ne nous mets pas avec le peuple injuste** ! » Lorsque les habitants des hauteurs apercevront ceux du Paradis, ils espéreront les rejoindre et les salueront. Mais si leur regard se tourne malgré eux vers les gens de l'Enfer, ils imploreront la protection d'Allah contre ce sort. Voilà pour les généralités.

Puis Allah mentionne quelques échanges spécifiques après avoir abordé le sujet en termes généraux :

« Et les gens d'al-A'rāf, appelant certains hommes qu'ils reconnaîtront par leurs traits caractéristiques. » Il s'agit de certains damnés, des hommes de haut rang et fortunés, pères de nombreux enfants. Les hommes des hauteurs leur diront, lorsqu'ils les verront seuls dans leur châtiment, sans aucun soutien ni aide :

« **Vous n'avez tiré aucun profit de tout ce que vous aviez amassé et de l'orgueil dont vous étiez enflés** ! » Vous vous en serviez pour vous protéger du mal et obtenir ce dont vous aviez besoin, mais aujourd'hui, il a disparu et ne vous est d'aucune utilité. À quoi vous a servi votre arrogance envers la vérité, envers ceux qui la portaient et envers ceux qui la suivaient ?

Ils leur indiqueront alors, parmi les habitants du Paradis, des personnes qui, en ce monde, étaient pauvres et faibles, et dont les gens de l'Enfer se moquaient. Et ils diront aux gens de l'Enfer : « **Est-ce donc ceux-là au sujet desquels vous juriez qu'ils n'obtiendront de la part d'Allah aucune miséricorde**...? » Vous les méprisiez, vous les regardiez avec orgueil ! Vous avez maintenant rompu votre serment et Allah Exalté vous a montré une chose à laquelle vous ne vous attendiez pas.

« **Entrez au Paradis** !, » grâce à vos œuvres ; autrement dit, il sera dit à ces faibles par honneur et respect : Entrez au Paradis en vertu de vos œuvres justes.
« **Vous serez à l'abri de toute crainte** » face aux difficultés futures.
« … **et vous ne serez point affligés** » du passé ; au contraire, vous êtes en sécurité et à l'abri, vous réjouissant de tout ce qui est bon.

Ceci est semblable au passage dans lequel Allah, à Lui les Louanges et la Gloire, dit :
« **Les criminels riaient de ceux qui croyaient, et, passant près d'eux, ils se faisaient des œillades**...- ...**Aujourd'hui, donc, ce sont ceux qui ont cru qui rient des infidèles sur les divans, ils regardent**. » (Al-Moutaffifin 83 : 29-30 ; 34-35)

Les érudits et les commentateurs divergèrent quant à l'identité des personnes qui se trouvent sur les hauteurs et quant à leurs actions.

L'opinion juste est qu'il s'agit de personnes dont les bonnes et les mauvaises actions s'équilibrent. Leurs mauvaises actions ne seront pas plus importantes que leurs bonnes actions, au point de les condamner à l'Enfer, et leurs bonnes actions ne seront pas plus importantes que leurs mauvaises actions, au point de les condamner au Paradis. Ainsi, ils demeureront sur les hauteurs aussi longtemps qu'Allah le voudra, puis Allah, à Lui les Louanges et la Gloire, les admettra au Paradis par Sa miséricorde car Sa miséricorde précède et l'emporte sur Sa colère et Sa miséricorde embrasse toute chose.

وَنَادَىٰٓ أَصۡحَٰبُ ٱلنَّارِ أَصۡحَٰبَ ٱلۡجَنَّةِ أَنۡ أَفِيضُواْ عَلَيۡنَا مِنَ ٱلۡمَآءِ أَوۡ
مِمَّا رَزَقَكُمُ ٱللَّهُۚ قَالُوٓاْ إِنَّ ٱللَّهَ حَرَّمَهُمَا عَلَى ٱلۡكَٰفِرِينَ ٥٠

7-50. Et les gens du Feu crieront aux gens du Paradis : « Déversez sur nous de l'eau, ou de ce qu'Allah vous a attribué. » « Ils répondront : Allah les a interdits aux mécréants. »

ٱلَّذِينَ ٱتَّخَذُوا۟ دِينَهُمْ لَهْوًا وَلَعِبًا وَغَرَّتْهُمُ ٱلْحَيَوٰةُ
ٱلدُّنْيَا ۚ فَٱلْيَوْمَ نَنسَىٰهُمْ كَمَا نَسُوا۟ لِقَآءَ يَوْمِهِمْ هَٰذَا وَمَا
كَانُوا۟ بِـَٔايَٰتِنَا يَجْحَدُونَ ﴿٥١﴾

7-51. Ceux-ci prenaient leur religion comme distraction et jeu, et la vie d'ici-bas les trompait. Aujourd'hui, Nous les oublierons comme ils ont oublié la rencontre de leur jour que voici, et parce qu'ils reniaient Nos enseignements.

وَلَقَدْ جِئْنَٰهُم بِكِتَٰبٍ فَصَّلْنَٰهُ عَلَىٰ عِلْمٍ هُدًى وَرَحْمَةً لِّقَوْمٍ
يُؤْمِنُونَ ﴿٥٢﴾

7-52. Nous leur avons, certes, apporté un Livre que Nous avons détaillé, en toute connaissance, à titre de guide et de miséricorde pour les gens qui croient.

هَلْ يَنظُرُونَ إِلَّا تَأْوِيلَهُۥ ۚ يَوْمَ يَأْتِى تَأْوِيلُهُۥ يَقُولُ ٱلَّذِينَ نَسُوهُ مِن قَبْلُ
قَدْ جَآءَتْ رُسُلُ رَبِّنَا بِٱلْحَقِّ فَهَل لَّنَا مِن شُفَعَآءَ فَيَشْفَعُوا۟ لَنَآ أَوْ نُرَدُّ
فَنَعْمَلَ غَيْرَ ٱلَّذِى كُنَّا نَعْمَلُ ۚ قَدْ خَسِرُوٓا۟ أَنفُسَهُمْ وَضَلَّ عَنْهُم مَّا
كَانُوا۟ يَفْتَرُونَ ﴿٥٣﴾

7-53. Attendent-ils uniquement la réalisation (de Sa menace et de Ses promesses?). Le jour où sa (véritable) réalisation viendra, ceux qui auparavant l'oubliaient diront : « Les Messagers de notre Seigneur sont venus avec la vérité. Y a-t-il pour nous des intercesseurs qui puissent intercéder en notre faveur ? Ou pourrons-nous être renvoyés [sur terre], afin que nous œuvrions autrement que ce que nous faisions auparavant ? » Ils ont certes créé leur propre perte ; et ce qu'ils inventaient les a délaissés.

Lorsque le châtiment atteindra un degré insupportable et que leur faim et leur soif deviendront intenses, les habitants de l'enfer imploreront ceux du Paradis de les secourir. Ils diront : « **Déversez**

sur nous de l'eau, ou de ce qu'Allah vous a attribué. » Les habitants du Paradis leur répondront : « **Allah les a interdits aux mécréants**, » c'est-à-dire l'eau et la nourriture du Paradis. Ce sera le châtiment de leur incrédulité envers les révélations d'Allah et de leur mépris pour la religion qu'il leur avait été enjoint de suivre, en échange de laquelle une grande récompense leur avait été promise. Ils se sont laissés distraire et ont pris cela pour un jeu, une moquerie ; au lieu de suivre leur religion, ils se laissaient distraire par des activités futiles et s'en contentaient plutôt que d'adhérer à la vraie religion.

« **Et la vie d'ici-bas les trompait** » avec tous ses ornements et ses nombreux hérauts, ils s'en contentèrent et s'en réjouirent, et ils se détournèrent de l'au-delà et l'oublièrent.

« **Aujourd'hui, nous les oublierons**, » c'est-à-dire que nous les laisserons souffrir « **comme ils ont oublié la rencontre de leur jour que voici**, » comme s'ils n'avaient été créés que pour ce monde, sans châtiment ni récompense à l'horizon.

« **Et parce qu'ils reniaient Nos enseignements**. » En réalité, ils ne les rejetaient pas parce que les révélations d'Allah étaient brèves et obscures ; Allah nous dit plutôt : « **Nous leur avons, certes, apporté un Livre que Nous avons détaillé**, » c'est-à-dire que Nous y avons clarifié tout ce que les gens ont besoin de savoir « **en toute connaissance** » d'Allah, qui connaît la situation des hommes en tout temps et en tout lieu, et qui sait ce qui est bon ou mauvais pour eux. Ainsi, Son explication n'est pas celle de quelqu'un qui ignore tout des affaires humaines ou qui en méconnaît certaines, et qui pourrait donc émettre une décision inappropriée ; c'est l'explication de Celui dont la science et la miséricorde embrassent toute chose.

« **À titre de guide et de miséricorde pour les gens qui croient**, » c'est-à-dire que, par ce Livre, les croyants trouvent la voie et sont préservés de l'égarement ; la vérité et le mensonge, la voie et l'erreur, y sont mis en lumière. Ils obtiennent ainsi miséricorde et bonté, et sont bénis dans ce monde et dans l'au-delà. Ils sont donc protégés de l'égarement et du châtiment.

Quant à ceux qui méritent d'être punis, ils n'ont pas cru en ce grand Livre ni respecté ses commandements et ses interdictions ; il n'y a donc rien d'autre à dire, si ce n'est qu'ils méritent ce qui leur est arrivé selon les prédictions du Qur'an.

C'est pourquoi Allah dit : « **Attendent-ils uniquement la réalisation (de Sa menace et de Ses promesses ?)**, » c'est-à-dire la réalisation de ce qui a été prédit. Cela est semblable aux paroles de Youssouf (‘aleyhi salam) lorsque son rêve se réalisa.
«…**voilà l'interprétation de mon rêve de jadis**… » (Youssouf 12 : 100)

« **Le jour où sa (véritable) réalisation viendra**, » regrettant leurs actes, implorant le pardon de leurs péchés et affirmant les paroles des Messagers : « **Les Messagers de notre Seigneur sont venus avec la vérité. Y a-t-il pour nous des intercesseurs qui puissent intercéder en notre faveur ? Ou pourrons-nous être renvoyés [sur terre], afin que nous œuvrions autrement que ce que nous faisions auparavant** ? » Mais le temps du retour en ce monde sera révolu.

« **Ne leur profitera point donc, l'intercession des intercesseurs**. » (Al-Mouddaththir 74 : 48)

Leur demande de revenir sur terre pour y accomplir de bonnes actions sera une vaine promesse, destinée à les détourner de leur propre malheur. Allah, à Lui les Louanges et la Gloire, dit :
« **Or, s'ils étaient rendus [à la vie terrestre], ils reviendraient sûrement à ce qui leur était interdit. Ce sont vraiment des menteurs**. » (Al-An'âm 6 : 28)

« **Ils ont certes créé leur propre perte** » en les privant d'opportunités et en les entraînant sur la voie de la perdition. Il ne s'agit pas d'une perte comparable à celle de ses biens, de ses meubles ou de ses enfants ; c'est une perte irréparable.
« **Et ce qu'ils inventaient les a délaissés**, » à savoir les faux espoirs qu'ils nourrissaient et les promesses que Shaytân leur a faites. Ils seront confrontés à une réalité qu'ils n'avaient jamais imaginée ; leur mensonge et leur égarement leur apparaîtront clairement et ils comprendront que ce que les Messagers ont apporté était vrai.

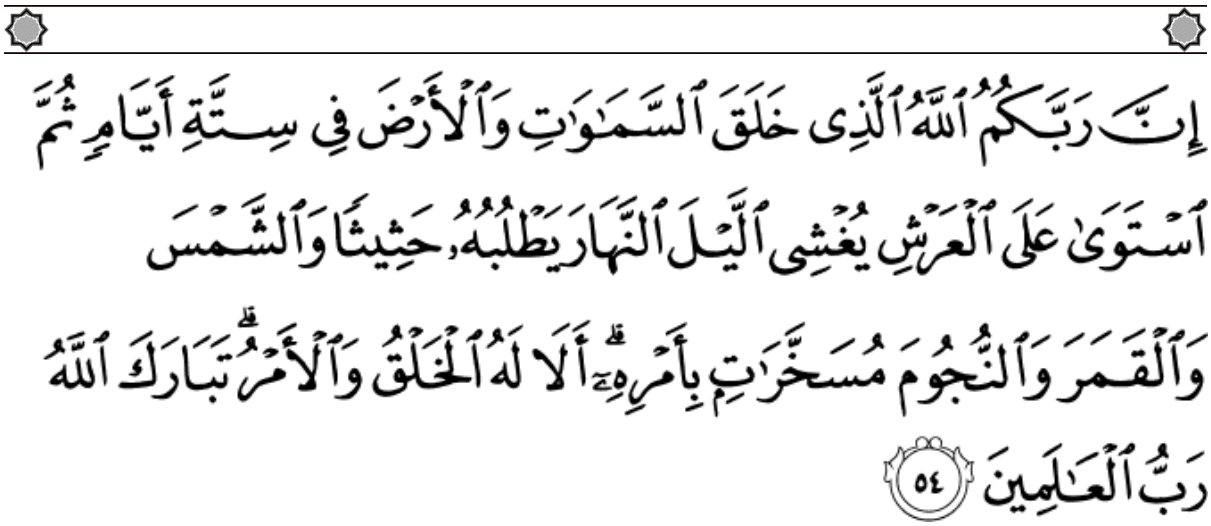
إِنَّ رَبَّكُمُ ٱللَّهُ ٱلَّذِى خَلَقَ ٱلسَّمَٰوَٰتِ وَٱلْأَرْضَ فِى سِتَّةِ أَيَّامٍ ثُمَّ
ٱسْتَوَىٰ عَلَى ٱلْعَرْشِ يُغْشِى ٱلَّيْلَ ٱلنَّهَارَ يَطْلُبُهُۥ حَثِيثًا وَٱلشَّمْسَ
وَٱلْقَمَرَ وَٱلنُّجُومَ مُسَخَّرَٰتٍۭ بِأَمْرِهِۦٓ ۗ أَلَا لَهُ ٱلْخَلْقُ وَٱلْأَمْرُ ۗ تَبَارَكَ ٱللَّهُ
رَبُّ ٱلْعَٰلَمِينَ ﴿٥٤﴾

7-54. Votre Seigneur, c'est Allah, qui a créé les cieux et la terre en six jours, puis S'est établi «'istawā[1]» (d'une manière qui sied à Sa Majesté) sur le Trône. Il couvre le jour de la nuit qui poursuit celui-ci sans arrêt. (Il a créé) le soleil, la lune et les étoiles, soumis à Son commandement. La création et le commandement n'appartiennent qu'à Lui. Toute gloire à Allah, Seigneur de l'Univers !

Ici, Allah, Exalté et Loué soit-Il, nous dit qu'Il est le seul Seigneur digne d'adoration, sans associé ni partenaire.

« **En vérité, votre Seigneur est Allah, qui a créé les cieux et la terre**, » ainsi que tout ce qui s'y trouve, nonobstant leur grandeur et leur immensité, la précision, le soin et la beauté avec lesquels ils ont été créés.

« …**en six jours** » dont le premier était un dimanche et le dernier un vendredi. Lorsqu'Il eut achevé leur création, Il s'éleva sur le Trône « **d'une manière qui sied à Sa Majesté**, » c'est-à-dire le Trône puissant qui embrasse les sept cieux et la terre, et tout ce qui s'y trouve et entre eux, d'une manière qui sied à Sa majesté, Sa grandeur et Sa puissance. Ainsi, Il s'éleva au-dessus du Trône et tout est sous Son contrôle et soumis à Ses lois universelles et à Ses décrets religieux. C'est pourquoi Il dit : « **Il couvre le jour** » qui est lumineux, « **de la nuit**, » qui est sombre ; ainsi, tout sur la face de la terre s'assombrit, les humains se reposent et toutes les créatures retournent dans leurs demeures et se reposent de leurs efforts et de leurs allées et venues qui les occupent pendant la journée.
« …**qui poursuit celui-ci (le jour) sans arrêt** » À chaque fois que la nuit tombe, le jour s'en va, et à chaque fois que le jour arrive, la nuit s'en va, et cela se poursuit jusqu'à ce qu'Allah mette fin à la terre et que les gens soient transférés dans un autre royaume.

« **(Il a créé) le soleil, la lune et les étoiles, soumis à Son commandement**, » c'est-à-dire à Son contrôle et à Sa domination, ce qui témoigne de Sa perfection. La création de ces êtres et leur taille immense sont révélatrices de Sa puissance parfaite ; leur précision, leur ordre et leur perfection témoignent de Sa sagesse parfaite ; les bienfaits qu'ils procurent, répondant aux besoins essentiels et autres, non essentiels, témoignent de l'immensité de Sa miséricorde. Tout cela témoigne de Son immense savoir et du fait que nul autre que Lui ne doit être adoré.

[1] *Istawā :* « S'est Établi, Élevé d'une manière qui sied à Sa Majesté. » Aucune interprétation exégétique n'est en mesure d'expliquer le sens réel de cette expression car il est bien évident qu'Allah ne ressemble point à Ses créatures et que rien ne Lui est semblable.

« **La création et le commandement n'appartiennent qu'à Lui**, » c'est-à-dire qu'Il est le Créateur qui a donné naissance à toute la création, tant aux royaumes supérieurs qu'inférieurs, et à leur essence, leurs qualités et leurs actions ; Son commandement comprend les lois et les prophéties.

Sa création comprend Ses lois et décrets universels, et Son commandement comprend des règles religieuses ; il y aura donc des règles et des décrets de rétribution dans l'au-delà.

« **Toute gloire à Allah**, » c'est-à-dire combien Il est Grand et Exalté, et combien Il est généreux et bienveillant. Il est donc béni pour ce qu'Il est, pour Sa grandeur et Ses attributs parfaits. Et Il bénit les autres en leur accordant d'innombrables bienfaits par Sa générosité et Sa bonté. Toutes les bénédictions de l'univers découlent de Sa miséricorde, c'est pourquoi Il dit : « **Toute gloire à Allah, Seigneur de l'Univers** ! »

Après avoir mentionné Sa grandeur et Sa majesté, qui soulignent pour les personnes intelligentes qu'Il est Unique et le Seul à être adoré et dont l'aide doit être sollicitée pour tous leurs besoins, Il prescrit ensuite ce que l'on doit faire en réponse à cela :

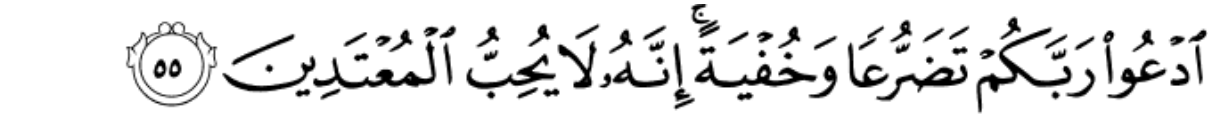

7-55. Invoquez votre Seigneur en toute humilité et recueillement et avec discrétion. Certes, Il n'aime pas les transgresseurs.

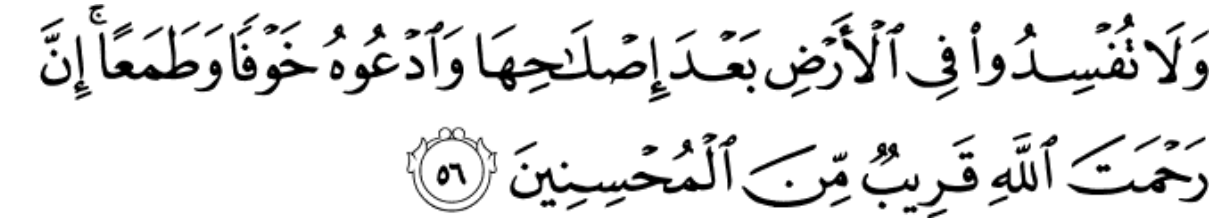

7-56. Et ne semez pas la corruption sur la terre après qu'elle ait été réformée. Et invoquez-Le avec crainte et espoir car la miséricorde d'Allah est proche des bienfaisants.

L'invocation ou la supplication comprend la demande et l'adoration. Allah nous enjoint de L'invoquer « **en toute humilité**, » c'est-à-dire de Le supplier lorsque nous Lui demandons, et de persévérer dans l'adoration « **avec discrétion**, » c'est-à-dire non pas à haute voix ou ouvertement, par crainte de paraître ostentatoire ; mais plutôt en privé et avec sincérité envers Allah.

« **Certes, Il n'aime pas les transgresseurs. »** Allah n'aime pas ceux qui dépassent les limites, c'est-à-dire ceux qui transgressent les règles en toutes choses. Dépasser les limites inclut également demander à Allah des choses qui ne sont pas bonnes pour soi, formuler des demandes déraisonnables ou encore élever la voix de manière excessive dans la supplication. Tout cela relève du dépassement des limites.

« **Et ne semez pas la corruption sur la terre** » en commettant des actes de péché et de désobéissance.
« **Après qu'elle ait été réformée** » en accomplissant des actes d'obéissance puisque les actes de désobéissance mènent à la corruption du caractère, des actions et des ressources des gens, comme Allah, à Lui les Louanges et la Gloire, dit ailleurs :
« **La corruption est apparue sur la terre et dans la mer[1] à cause de ce que les gens ont accompli de leurs propres mains ; afin qu'[Allah] leur fasse goûter une partie de ce qu'ils ont œuvré ; peut-être reviendront-ils (vers Allah)**. » (Ar-Roum 30 : 41)

De la même manière, les actes d'obéissance affinent et redressent le caractère, les actions et les besoins des gens, ainsi que toutes leurs affaires dans ce monde et dans l'au-delà.

« **Et invoquez-Le avec crainte et espoir**, » c'est-à-dire la crainte de Son châtiment et l'espoir de Sa récompense, en espérant que vos actes seront acceptés et en craignant qu'ils ne soient rejetés, sans présenter de supplication à la manière de celui qui pense avoir droit à une réponse de son Seigneur, rempli d'admiration pour lui-même et s'élevant au-dessus de sa condition, ou à la manière de celui qui est insouciant et distrait.

En résumé, l'étiquette de l'invocation, telle que mentionnée dans ce verset, consiste à s'adresser sincèrement à Allah seul, ce qui se manifeste par une invocation privée, discrète et respectueuse. Il convient d'éprouver à la fois crainte et espoir, sans insouciance, ni complaisance, ni désintérêt pour la réponse. Cela fait partie intégrante de l'invocation correcte car accomplir tout acte d'adoration correctement implique de faire de son mieux et de le réaliser parfaitement, sans aucune imperfection. C'est pourquoi Allah dit : « **Car la miséricorde d'Allah est proche des bienfaisants**. » Plus une personne s'efforce d'adorer Allah comme il se doit, plus elle se rapproche de la miséricorde de Son Seigneur, et Son Seigneur se rapproche d'elle par Sa miséricorde. Ceci est un encouragement évident à persévérer dans le bien.

[1] Cela fait référence à la fréquence accrue de problèmes tels que la sécheresse, les incendies et les inondations, les mauvaises récoltes, la diminution des stocks de poissons, la stagnation des marchés et les difficultés à gagner sa vie. Ces problèmes sont dus aux fautes des hommes, notamment à la négligence et à la maltraitance de l'environnement.

وَهُوَ ٱلَّذِى يُرْسِلُ ٱلرِّيَٰحَ بُشْرًۢا بَيْنَ يَدَىْ رَحْمَتِهِۦٓ ۖ حَتَّىٰٓ إِذَآ
أَقَلَّتْ سَحَابًا ثِقَالًا سُقْنَٰهُ لِبَلَدٍ مَّيِّتٍ فَأَنزَلْنَا بِهِ ٱلْمَآءَ فَأَخْرَجْنَا بِهِۦ
مِن كُلِّ ٱلثَّمَرَٰتِ ۚ كَذَٰلِكَ نُخْرِجُ ٱلْمَوْتَىٰ لَعَلَّكُمْ تَذَكَّرُونَ ﴿٥٧﴾

7-57. C'est Lui qui envoie les vents comme une annonce de Sa Miséricorde. Puis, lorsqu'ils transportent une nuée lourde, Nous la dirigeons vers un pays mort [de sécheresse], puis Nous en faisons descendre l'eau, ensuite Nous en faisons sortir toutes espèces de fruits. Ainsi ferons-Nous sortir les morts. Peut-être vous rappellerez-vous.

وَٱلْبَلَدُ ٱلطَّيِّبُ يَخْرُجُ نَبَاتُهُۥ بِإِذْنِ رَبِّهِۦ ۖ وَٱلَّذِى خَبُثَ لَا يَخْرُجُ إِلَّا
نَكِدًا ۚ كَذَٰلِكَ نُصَرِّفُ ٱلْءَايَٰتِ لِقَوْمٍ يَشْكُرُونَ ﴿٥٨﴾

7-58. Le bon pays, sa végétation pousse avec la grâce de son Seigneur ; quant au mauvais pays, (sa végétation) ne sort qu'insuffisamment et difficilement. Ainsi déployons-Nous les enseignements pour des gens reconnaissants.

Ici, Allah, Exalté et Loué soit-Il, met en lumière l'un des signes de Sa puissance et l'un des signes de Sa miséricorde :

« **C'est Lui qui envoie les vents comme une annonce de Sa Miséricorde**, » c'est-à-dire que les vents sont des messagers de la pluie, qu'ils poussent par Sa permission, et les gens se réjouissent du signe de la miséricorde d'Allah, et leurs cœurs sont en paix avant qu'elle ne vienne.

« **Puis, lorsqu'ils** » les vents « **transportent une nuée lourde**, » que certains vents avaient poussés et d'autres accumulés, et que d'autres encore les avaient fécondés,

« **Nous la dirigeons vers un pays mort [de sécheresse]**, » où presque tous les animaux ont péri et où les gens ont presque perdu espoir en la miséricorde d'Allah, « **puis Nous en faisons descendre l'eau**, » c'est-à-dire sur cette terre désolée. Une pluie abondante tombe alors de ce nuage, et Allah, par Sa permission, fait souffler un vent qui la disperse.

« **Nous en faisons sortir toutes espèces de fruits**, » afin que les gens se réjouissent de la miséricorde d'Allah et jouissent de Sa générosité.

« **Ainsi ferons-Nous sortir les morts. Peut-être vous rappellerez-vous**. » C'est-à-dire que, tout comme Nous avons fait revivre la terre avec de la végétation après qu'elle fut morte, de même Nous ferons ressusciter les morts de leurs tombes, après qu'ils furent réduits en poussière. Ceci est une preuve manifeste (de la résurrection), et il n'y a aucune différence entre les deux. Celui qui nie la résurrection parce qu'il la juge impossible, même s'il en perçoit quelque chose de semblable, agit par entêtement et nie une réalité tangible.

Cela nous encourage à contempler et à réfléchir sur les signes d'Allah, et à les méditer afin d'en tirer une leçon et d'y trouver des preuves, non pas de manière négligente et imprudente.

Puis Allah nous explique comment varient les terres qui reçoivent la pluie.

« **Le bon pays** » est celui qui possède un sol fertile. Si la pluie y tombe, il produit une végétation abondante, pour laquelle il a le potentiel, « **avec la grâce de son Seigneur**, » c'est-à-dire par la volonté d'Allah puisque les moyens n'aboutissent pas aux fins sans la permission d'Allah.

« **Quant au mauvais pays, (sa végétation) ne sort qu'insuffisamment et difficilement**, » c'est-à-dire une végétation de mauvaise qualité, sans aucun intérêt et dans laquelle il y a pas de bénédiction.

« **Ainsi déployons-Nous les enseignements pour des gens reconnaissants**, » c'est-à-dire que Nous expliquons de différentes manières en donnant différentes ressemblances et Nous les mettons à la disposition de ceux qui témoignent leur gratitude envers Allah en reconnaissant Ses bienfaits et en les utilisant pour rechercher Son agrément. Ce sont eux qui bénéficient de ce qu'Allah a exposé dans Son Livre des règles et des obligations, car ils le perçoivent comme l'un des plus grands bienfaits pouvant les conduire vers leur Seigneur. C'est pourquoi ils le reçoivent en exprimant joyeusement leur besoin, et ils le méditent et en contemplent le sens, afin de le comprendre selon leur capacité à comprendre.

Telle est l'attitude des cœurs lorsque la révélation, qui est l'essence même de la vie, comme la pluie l'est aussi, les atteint. Lorsque la révélation parvient aux cœurs purs, ils l'accueillent et la comprennent, et le résultat est conforme à leur origine et à leur nature pures.

Quant aux cœurs mauvais, dépourvus de bien, lorsque la révélation leur parvient, elle ne trouve aucune acceptation ; elle les trouve plutôt insouciants et négligents, ou opposés à elle. C'est pourquoi

elle est comme la pluie qui tombe sur un marais salé, du sable ou des rochers, sans avoir d'effet sur eux. C'est comme le verset dans lequel Allah, à Lui les Louanges et la Gloire, dit :

« Il a fait descendre une eau du ciel à laquelle des vallées servent de lit, selon leur grandeur. Le flot débordé a charrié une écume flottante ; et semblable à celle-ci est [l'] écume provenant de ce qu'on porte à fusion, dans le feu pour [fabriquer] des bijoux et des ustensiles. Ainsi Allah représente en parabole la Vérité et le Faux : l'écume [du torrent et du métal fondu] s'en va, au rebut, tandis que [l'eau et les objets] utiles aux Hommes demeurent sur la terre. Ainsi Allah propose des paraboles. » (Ar-Ra'd 13 : 17)

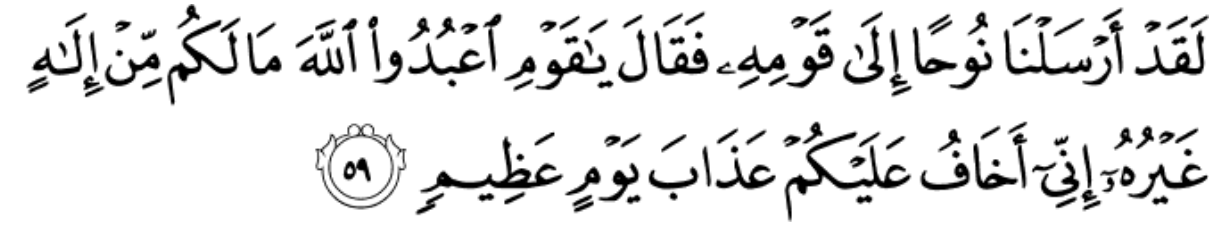

7-59. Nous avons envoyé Nouh vers son peuple. Il dit : « Ô mon peuple, adorez Allah. Pour vous, pas d'autre divinité que Lui. Je crains pour vous le châtiment d'un jour terrible. »

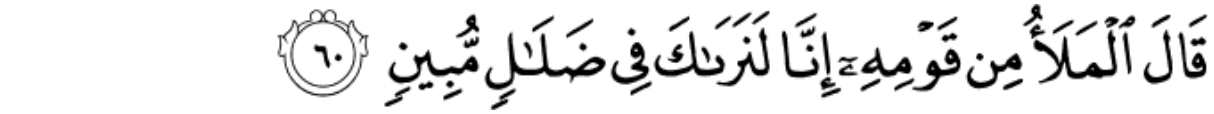

7-60. Les notables de son peuple dirent : « Nous te voyons dans un égarement manifeste. »

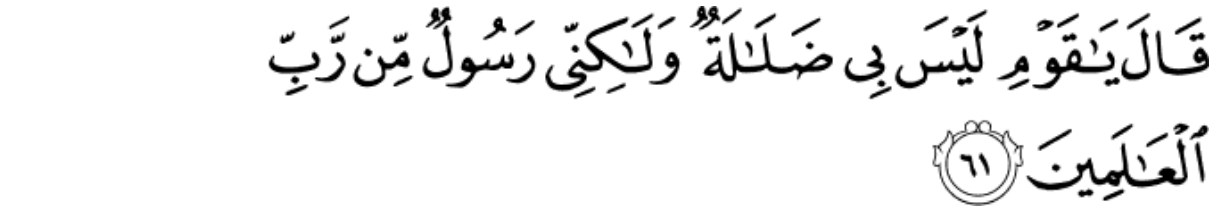

7-61. Il dit : « Ô mon peuple, il n'y a pas d'égarement en moi; mais je suis un Messager de la part du Seigneur de l'Univers.

7-62. Je vous communique les messages de mon Seigneur, et je vous donne conseil sincère, et je sais d'Allah ce que vous ne savez pas.

أَوَعَجِبْتُمْ أَن جَآءَكُمْ ذِكْرٌ مِّن رَّبِّكُمْ عَلَىٰ رَجُلٍ مِّنكُمْ لِيُنذِرَكُمْ
وَلِتَتَّقُوا۟ وَلَعَلَّكُمْ تُرْحَمُونَ ﴿٦٣﴾

7-63. Est-ce que vous vous étonnez qu'un rappel vous vienne de votre Seigneur à travers un homme issu de vous, pour qu'il vous avertisse et que vous deveniez pieux et que la miséricorde vous soit accordée ? »

فَكَذَّبُوهُ فَأَنجَيْنَٰهُ وَٱلَّذِينَ مَعَهُۥ فِى ٱلْفُلْكِ وَأَغْرَقْنَا ٱلَّذِينَ
كَذَّبُوا۟ بِـَٔايَٰتِنَآ ۚ إِنَّهُمْ كَانُوا۟ قَوْمًا عَمِينَ ﴿٦٤﴾

7-64. Et ils le traitèrent de menteur. Or, Nous le sauvâmes, lui et ceux qui étaient avec lui dans l'arche, et noyâmes ceux qui traitaient de mensonges Nos miracles. C'étaient des gens aveugles, vraiment.

Après avoir mentionné des preuves solides de Son unicité, Allah, à Lui les Louanges et la Gloire, l'appuie en évoquant le sort des Prophètes qui appelèrent leurs peuples à affirmer Son unicité, mais qui rejetèrent cet appel ; comment Il soutint ceux qui affirmèrent Son unicité et anéantit ceux qui s'y opposèrent et refusèrent d'accepter leurs messages ; et comment l'appel de tous les Messagers portait sur la même religion et la même croyance. Il nous parle ensuite de Nouh, le premier des Messagers.
« **Nous avons envoyé Noé vers son peuple** » pour les appeler à adorer Allah seul, à une époque où ils adoraient des idoles.
« **Il** » leur « **dit** » : « **Ô mon peuple, adorez Allah** » seul
« **Pour vous, pas d'autre divinité que Lui**. » Car Il est le Créateur, le Pourvoyeur et le Maître de toute chose. Toutes les autres créatures sont soumises à Son contrôle et n'ont aucun pouvoir. Puis Il les avertit, s'ils ne lui obéissaient pas, du châtiment d'Allah.

« **Je crains pour vous le châtiment d'un jour funeste**. » Ces mots témoignaient de sa sincérité et de sa compassion à leur égard car il craignait pour eux le châtiment éternel et la misère sans fin, à l'instar de ses compagnons Messagers qui se souciaient des hommes plus que leurs propres parents. Mais lorsqu'il leur dit cela, ils réagirent de la pire des manières.

« **Les notables de son peuple** » c'est-à-dire les dirigeants et les individus riches et influents qui sont généralement arrogants envers la vérité et ne suivent pas les Messagers

Dirent : « **Nous te voyons dans un égarement manifeste**. » Et il ne leur suffisait pas, qu'Allah les maudisse, de ne pas le suivre ; ils firent preuve d'arrogance et le critiquèrent de la pire des manières, le qualifiant d'égaré. Et ils ne se contentèrent pas de le qualifier d'égaré ; ils le qualifièrent d'irrémédiablement égaré, comme si c'était une évidence pour tous.

C'est l'une des pires formes d'obstination, incapable même de tromper les plus rationnels. Cette description (d'une personne manifestement égarée) s'appliquait en fait aux habitants de Nouh, qui s'approchaient des idoles qu'ils avaient façonnées de leurs propres mains à partir d'une matière inanimée, incapable d'entendre ou de voir, et qui ne pouvait rien leur apporter, et les élevaient au rang de Créateur des cieux, et leur consacraient tout ce qu'ils pouvaient de toutes sortes d'actes de culte.

Sans leur intelligence et leur raison, grâce auxquelles la preuve d'Allah fut établie contre eux, ils auraient été considérés comme fous. On pourrait même dire que les fous seraient plus rationnels qu'eux. Nouh leur répondit avec douceur et bienveillance, espérant qu'ils le suivraient.

Il dit : « **Ô mon peuple, il n'y a pas d'égarement en moi**, » c'est-à-dire que je ne suis nullement égaré ; au contraire, je suis moi-même guidé et je cherche à guider les autres. Sa guidance était semblable à celle de ses compagnons Prophètes, les Messagers à la ferme détermination ; c'était la meilleure et la plus parfaite des guidances, celle du message parfait et complet. C'est pourquoi il dit : « **Je suis un Messager de la part du Seigneur de l'Univers**, » c'est-à-dire mon Seigneur et votre Seigneur, le Seigneur de toute la création qui prend soin de Sa création sous tous ses aspects, dont l'un des plus importants est d'avoir envoyé des Messagers à Ses serviteurs, pour leur enjoindre d'accomplir de bonnes œuvres, d'acquérir de bonnes qualités et d'adopter des croyances saines, et pour leur interdire d'en faire le contraire.

Il dit donc : « **Je vous communique les messages de mon Seigneur, et je vous donne conseil sincère**, » c'est-à-dire que mon rôle est de vous transmettre le message, de vous expliquer Son unicité, Ses commandements et Ses interdictions, avec sincérité et compassion envers vous.

« **Et je sais d'Allah ce que vous ne savez pas** » ; par conséquent, ce que vous devez faire, c'est m'obéir et vous conformer à mes instructions, si vous comprenez.

« **Est-ce que vous vous étonnez qu'un rappel vous vienne de votre Seigneur à travers un homme issu de vous** ? » Autrement dit, comment pouvez-vous vous étonner de quelque chose qui ne devrait pas vous étonner, c'est-à-dire qu'un rappel, une admonition et un conseil vous sont parvenus de la part d'un homme issu de votre propre communauté, dont vous connaissez bien le caractère, l'honnêteté et les origines ?

C'est parce qu'Allah prend soin de vous, et Sa bonté doit être accueillie avec acceptation et gratitude.

« **Pour qu'il vous avertisse et que vous deveniez pieux et que la miséricorde vous soit accordée**, » c'est-à-dire pour vous avertir du châtiment douloureux et pour que vous preniez les mesures nécessaires pour vous sauver, comme la crainte d'Allah extérieurement et intérieurement. Ainsi, vous obtiendrez l'immense miséricorde d'Allah.

Mais ses efforts furent vains et il ne réussit pas : « **Et ils le traitèrent de menteur. Or, Nous le sauvâmes, lui et ceux qui étaient avec lui dans l'arche**, » c'est-à-dire le navire qu'Allah avait ordonné à Nouh de construire, et Il lui révéla qu'il devait embarquer un couple de chaque espèce animale, ainsi que sa famille et ceux qui croyaient avec lui. Il les embarqua donc tous et Allah les sauva ainsi.

« **Et noyâmes ceux qui traitaient de mensonges Nos miracles. C'étaient des gens aveugles, vraiment** » à la guidance. Ils virent la vérité et Allah leur montra, par l'intermédiaire de Noé (Nouh), des signes clairs qui auraient pu convaincre les gens doués d'intelligence. Mais ils se moquèrent de lui, le ridiculisèrent et mécrurent.

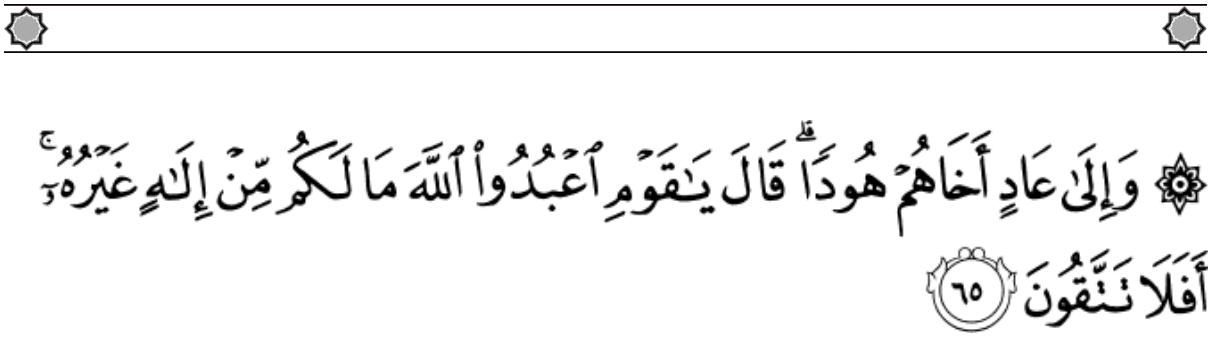

7-65. Et aux Âd, leur frère Hoûd : « Ô mon peuple, dit-il, adorez Allah. Pour vous, pas d'autre divinité que Lui. Ne [Le] craignez-vous donc pas? »

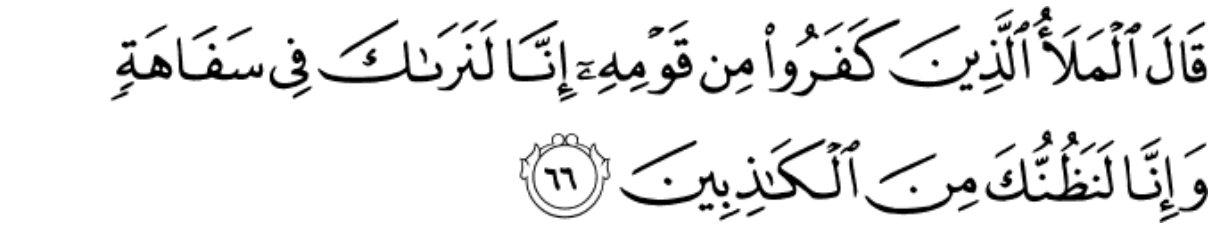

7-66. Les notables de son peuple qui ne croyaient pas dirent : « Certes, nous te voyons en pleine sottise, et nous pensons que tu es du nombre des menteurs. »

قَالَ يَٰقَوۡمِ لَيۡسَ بِي سَفَاهَةٞ وَلَٰكِنِّي رَسُولٞ مِّن رَّبِّ
ٱلۡعَٰلَمِينَ ٦٧

7-67. Il dit : « Ô mon peuple, il n'y a point de sottise en moi ; mais je suis un Messager de la part du Seigneur de l'Univers.

أُبَلِّغُكُمۡ رِسَٰلَٰتِ رَبِّي وَأَنَا۠ لَكُمۡ نَاصِحٌ أَمِينٌ ٦٨

7-68. Je vous communique les messages de mon Seigneur, et je suis pour vous un conseiller digne de confiance.

أَوَعَجِبۡتُمۡ أَن جَآءَكُمۡ ذِكۡرٞ مِّن رَّبِّكُمۡ عَلَىٰ رَجُلٖ مِّنكُمۡ لِيُنذِرَكُمۡۚ
وَٱذۡكُرُوٓاْ إِذۡ جَعَلَكُمۡ خُلَفَآءَ مِنۢ بَعۡدِ قَوۡمِ نُوحٖ وَزَادَكُمۡ فِي
ٱلۡخَلۡقِ بَصۡۜطَةٗۖ فَٱذۡكُرُوٓاْ ءَالَآءَ ٱللَّهِ لَعَلَّكُمۡ تُفۡلِحُونَ ٦٩

7-69. Quoi ! Vous vous étonnez qu'un rappel vous vienne de votre Seigneur à travers un homme issu de vous, pour qu'il vous avertisse ? Et rappelez-vous quand Il vous a fait succéder au peuple de Noé, et qu'Il accrut votre corps en hauteur (et puissance). Eh bien, rappelez-vous les bienfaits d'Allah afin que vous réussissiez.

قَالُوٓاْ أَجِئۡتَنَا لِنَعۡبُدَ ٱللَّهَ وَحۡدَهُۥ وَنَذَرَ مَا كَانَ يَعۡبُدُ
ءَابَآؤُنَاۖ فَأۡتِنَا بِمَا تَعِدُنَآ إِن كُنتَ مِنَ ٱلصَّٰدِقِينَ ٧٠

7-70. Ils dirent : « Es-tu venu à nous pour que nous adorions Allah seul, et que nous délaissions ce que nos ancêtres adoraient ? Fais donc venir ce dont tu nous menaces, si tu es du nombre des véridiques. »

قَالَ قَدۡ وَقَعَ عَلَيۡكُم مِّن رَّبِّكُمۡ رِجۡسٞ وَغَضَبٌۖ أَتُجَٰدِلُونَنِي
فِيٓ أَسۡمَآءٖ سَمَّيۡتُمُوهَآ أَنتُمۡ وَءَابَآؤُكُم مَّا نَزَّلَ ٱللَّهُ بِهَا مِن
سُلۡطَٰنٖۚ فَٱنتَظِرُوٓاْ إِنِّي مَعَكُم مِّنَ ٱلۡمُنتَظِرِينَ ٧١

7-71. Il dit : « Vous voilà, frappés de la part de votre Seigneur d'un supplice et d'une colère. Allez-vous vous disputer avec moi au sujet de noms que vous et vos ancêtres avez donnés, sans qu'Allah n'y fasse descendre la moindre preuve ? Attendez donc ! Moi aussi j'attends avec vous. »

فَأَنجَيْنَٰهُ وَٱلَّذِينَ مَعَهُۥ بِرَحْمَةٍ مِّنَّا وَقَطَعْنَا دَابِرَ ٱلَّذِينَ كَذَّبُوا۟
بِـَٔايَٰتِنَا ۖ وَمَا كَانُوا۟ مُؤْمِنِينَ ﴿٧٢﴾

7-72. Or, Nous l'avons sauvé, (lui) et ceux qui étaient avec lui par miséricorde, de Notre part, et Nous avons exterminé ceux qui traitaient de mensonges Nos enseignements et qui n'étaient pas croyants.

« **Aux 'Âd**, » ceci fait référence aux premiers 'Âd, qui étaient au Yémen
« (**Nous avons envoyé) leur frère** » dans la lignée « Houd » ('aleyhi salam), pour les appeler à affirmer l'unicité d'Allah et leur interdire de Lui attribuer des associés ou de transgresser sur la terre.

« **« Ô mon peuple, » dit-il, « adorez Allah. Pour vous, pas d'autre divinité que Lui. Ne [Le] craignez-vous donc pas ? »** » Ne craindrez-vous pas Sa colère et Son châtiment, si vous persistez dans votre voie ? Mais ils ne répondirent pas et ne le suivirent pas.

« **Les notables de son peuple qui ne croyaient pas dirent**, » rejetant son appel et critiquant son message :
« **Certes, nous te voyons en pleine sottise, et nous pensons que tu es du nombre des menteurs** » c'est-à-dire que nous pensons que tu n'es qu'un imbécile et un immature, et nous pensons qu'il est fort probable que tu sois un des menteurs.

Les choses avaient complètement basculé dans leur esprit et ils étaient devenus totalement aveugles à la vérité puisqu'ils accusaient leur Prophète ('aleyhi salam) de ce dont ils étaient coupables, alors qu'il était le plus éloigné de tous les hommes de cela mais c'étaient eux les vrais fous et menteurs.

Quelle folie peut être plus grande que celle de celui qui, face à la vérité la plus absolue, la rejette, est trop arrogant pour suivre ceux qui veulent le guider et lui montrer le chemin en toute sincérité, et se soumet au contraire physiquement et émotionnellement à tous les démons rebelles, dirigeant son culte de manière inappropriée, vénérant des arbres et des rochers qui ne peuvent lui être d'aucun secours ?

Quel mensonge pourrait être pire que celui qui attribue tous ces mensonges à Allah, à Lui les Louanges et la Gloire ?

« **Il dit : « Ô mon peuple, il n'y a point de sottise en moi. »** » Au contraire, c'était un Messager guidé qui cherchait à guider les autres.
« **Mais je suis un Messager de la part du Seigneur de l'Univers. Je vous communique les messages de mon Seigneur, et je suis pour vous un conseiller digne de confiance**. » Vous devez donc répondre en acceptant, en vous soumettant et en obéissant au Seigneur de l'humanité.

« **Quoi ! Vous vous étonnez qu'un rappel vous vienne de votre Seigneur à travers un homme issu de vous, pour qu'il vous avertisse** ? » Comment pouvez-vous vous étonner de quelque chose qui n'a rien d'étonnant ? En effet, Allah vous a envoyé un homme issu de votre communauté, que vous connaissez, pour vous guider vers ce qui est le mieux pour vous et vous inciter à faire ce qui est bénéfique. Votre étonnement est celui de ceux qui le rejettent.

« **Et rappelez-vous quand Il vous a fait succéder au peuple de Nouh**, » et louez votre Seigneur et rendez-lui grâce car Il vous a établis sur la terre et vous a fait successeurs des nations vouées à la ruine.

PASSAGE MANQUANT

« **Ils dirent** » avec étonnement à son appel, lui disant qu'il leur était impossible de lui obéir :
« **Es-tu venu à nous pour que nous adorions Allah seul, et que nous délaissions ce que nos ancêtres adoraient** ? » » Qu'Allah les maudisse car ils considéraient les croyances et les pratiques de leurs ancêtres comme les obligations les plus importantes et les plus parfaites, des choses auxquelles nul ne devait s'opposer. Ils ont préféré l'égarement de leurs ancêtres, le polythéisme et l'idolâtrie, à l'appel des Messagers, à savoir l'affirmation de l'unicité d'Allah, sans associé. Ils ont renié leur Prophète et ont dit : « **Fais donc venir ce dont tu nous menaces, si tu es du nombre des véridiques**. » Ainsi, ils ont prié contre eux-mêmes.

Houd (‘aleyhi salam) leur dit : « **Vous voilà, frappés de la part de votre Seigneur d'un supplice et d'une colère** » c'est-à-dire qu'ils vous atteindront inévitablement, car toutes les causes de cela sont présentes et le temps du châtiment est arrivé.

« **Allez-vous vous disputer avec moi au sujet de noms que vous et vos ancêtres avez donnés**, » c'est-à-dire, comment pouvez-vous discuter de choses qui ne sont pas réelles, et d'idoles que vous appelez dieux, alors qu'il n'y a rien de divin en elles, pas même le poids d'un atome

« …**sans qu'Allah n'y fasse descendre la moindre preuve** ? » Car si cela était vrai, Allah l'aurait confirmé par une preuve ; le fait qu'Il ne l'ait pas fait indique que c'est faux. Rien n'est exigé ni rendu obligatoire, surtout en ce qui concerne les questions fondamentales majeures, mais Allah a fourni des preuves et une autorité incontestable à ce sujet.

« **Attendez donc**, » de voir le châtiment que je vous ai promis.
« **Moi aussi j'attends avec vous**. » Il y a une différence entre les deux types d'attente : l'attente de celui qui craint le châtiment et celle de celui qui espère la victoire et la récompense d'Allah. C'est pourquoi Allah a ensuite dit :
« **Hors nous l'avons sauvé** » à savoir Houd
« …**et ceux qui étaient avec lui par miséricorde, de Notre part**. » Allah est Celui qui les a guidés vers la foi et a fait de leur foi un moyen d'obtenir Sa miséricorde, et Il les a sauvés par Sa miséricorde.

« **Et Nous avons exterminé ceux qui traitaient de mensonges Nos enseignements**, » c'est-à-dire que Nous les avons exterminés par un châtiment terrible qui n'a laissé aucun survivant. Allah a envoyé contre eux un vent dévastateur qui a tout détruit sur son passage, réduisant tout en poussière :
« **De même pour les 'Âd, quand Nous envoyâmes contre eux le vent dévastateur n'épargnant rien sur son passage sans le réduire en poussière.** » « Ad-Dariyyat. 51: 41-42).

Ainsi furent-ils anéantis et, dès lors, il ne resta plus rien à voir, hormis leurs demeures :
« **C'est un vent qui contient un châtiment douloureux, détruisant tout, par le commandement de son Seigneur. Puis le lendemain on ne voyait plus que leurs demeures. Ainsi rétribuons-Nous les gens criminels**. » (Al-Ahqaf 46 : 25).

Voyez donc le sort de ceux qui avaient été avertis et contre lesquels des preuves avaient été établies. Mais ils n'ont pas écouté ; il leur avait été ordonné de croire mais ils n'ont pas cru. Leur sort fut donc la destruction, le déshonneur et la honte.

« **Et ils furent poursuivis, ici-bas, d'une malédiction, ainsi qu'au Jour de la Résurrection. En vérité, les 'Âd n'ont pas cru en leur Seigneur. Que s'éloignent (périssent) les 'Âd, peuple de Hoūd** ! » (Houd 11 : 60)

Et Allah dit ici : « **Et Nous avons exterminé ceux qui traitaient de mensonges Nos enseignements et qui n'étaient pas croyants**. » ; Il les a plutôt qualifiés de mécréants et d'obstinés.

وَإِلَىٰ ثَمُودَ أَخَاهُمْ صَٰلِحًا ۘ قَالَ يَٰقَوْمِ ٱعْبُدُوا۟ ٱللَّهَ مَا لَكُم
مِّنْ إِلَٰهٍ غَيْرُهُۥ ۖ قَدْ جَآءَتْكُم بَيِّنَةٌ مِّن رَّبِّكُمْ ۖ هَٰذِهِۦ
نَاقَةُ ٱللَّهِ لَكُمْ ءَايَةً ۖ فَذَرُوهَا تَأْكُلْ فِىٓ أَرْضِ ٱللَّهِ ۖ وَلَا
تَمَسُّوهَا بِسُوٓءٍ فَيَأْخُذَكُمْ عَذَابٌ أَلِيمٌ ﴿٧٣﴾

7-73. Et aux Ṯamoūd, leur frère Ṣāliḥ : « Ô mon peuple, dit-il, adorez Allah. Pour vous, pas d'autre divinité que Lui. Certes, une preuve vous est venue de votre Seigneur : voici la chamelle d'Allah, un signe pour vous. Laissez-la donc manger sur la terre d'Allah et ne lui faites aucun mal ; sinon un châtiment douloureux vous saisira.

وَٱذْكُرُوٓا۟ إِذْ جَعَلَكُمْ خُلَفَآءَ مِنۢ بَعْدِ عَادٍ وَبَوَّأَكُمْ فِى
ٱلْأَرْضِ تَتَّخِذُونَ مِن سُهُولِهَا قُصُورًا وَتَنْحِتُونَ ٱلْجِبَالَ
بُيُوتًا ۖ فَٱذْكُرُوٓا۟ ءَالَآءَ ٱللَّهِ وَلَا تَعْثَوْا۟ فِى ٱلْأَرْضِ مُفْسِدِينَ ﴿٧٤﴾

7-74. Et rappelez-vous quand Il vous fit succéder aux Âd et vous installa sur la terre. Vous avez édifié des palais dans ses plaines, et taillé en maisons les montagnes. Rappelez-vous donc les bienfaits d'Allah et ne répandez pas la corruption sur la terre « comme des fauteurs de trouble. » »

قَالَ ٱلْمَلَأُ ٱلَّذِينَ ٱسْتَكْبَرُوا۟ مِن قَوْمِهِۦ لِلَّذِينَ ٱسْتُضْعِفُوا۟
لِمَنْ ءَامَنَ مِنْهُمْ أَتَعْلَمُونَ أَنَّ صَٰلِحًا مُّرْسَلٌ مِّن رَّبِّهِۦ ۚ قَالُوٓا۟
إِنَّا بِمَآ أُرْسِلَ بِهِۦ مُؤْمِنُونَ ﴿٧٥﴾

7-75. Les notables de son peuple qui s'enflaient d'orgueil dirent aux opprimés, à ceux d'entre eux qui avaient la foi: « Savez-vous si Ṣāliḥ est envoyé de la part de son Seigneur ? » Ils dirent : « Oui, nous sommes croyants à son message. »

قَالَ ٱلَّذِينَ ٱسْتَكْبَرُوٓاْ إِنَّا بِٱلَّذِىٓ ءَامَنتُم بِهِۦ
كَٰفِرُونَ ﴿٧٦﴾

7-76. Ceux qui s'enflaient d'orgueil dirent : « Nous, nous ne croyons certainement pas en ce que vous avez cru. »

فَعَقَرُواْ ٱلنَّاقَةَ وَعَتَوْاْ عَنْ أَمْرِ رَبِّهِمْ وَقَالُواْ يَٰصَٰلِحُ ٱئْتِنَا بِمَا
تَعِدُنَآ إِن كُنتَ مِنَ ٱلْمُرْسَلِينَ ﴿٧٧﴾

7-77. Ils tuèrent la chamelle, désobéirent au commandement de leur Seigneur et dirent : « Ô Ṣālih, fais nous venir ce dont tu nous menaces, si tu es du nombre des Envoyés. »

فَأَخَذَتْهُمُ ٱلرَّجْفَةُ فَأَصْبَحُواْ فِى دَارِهِمْ جَٰثِمِينَ ﴿٧٨﴾

7-78. Le cataclysme les saisit ; et les voilà étendus gisant dans leurs demeures.

فَتَوَلَّىٰ عَنْهُمْ وَقَالَ يَٰقَوْمِ لَقَدْ أَبْلَغْتُكُمْ رِسَالَةَ رَبِّى وَنَصَحْتُ
لَكُمْ وَلَٰكِن لَّا تُحِبُّونَ ٱلنَّٰصِحِينَ ﴿٧٩﴾

77-9. Alors il se détourna d'eux et dit : « Ô mon peuple, je vous avais communiqué le message de mon Seigneur et vous avais conseillé sincèrement. Mais vous n'aimez pas les conseillers sincères ! »

« **Et à Thamoud**. » C'était une tribu bien connue qui vivait à al-Hijr (région rocheuse) et dans ses environs, dans la région du Hijaz en Arabie.

Allah Exalté leur envoya « **leur frère Sâlih** » comme Prophète, les appelant à croire et à affirmer Son unicité, et à leur interdire d'associer à Allah des partenaires ou de Lui associer des rivaux.

Il dit : « **Ô mon peuple, dit-il, adorez Allah. Pour vous, pas d'autre divinité que Lui**. » Son appel était le même que celui de ses compagnons Messagers : l'ordre d'adorer Allah seul, expliquant que les hommes n'ont d'autre dieu qu'Allah.

« **Certes, une preuve vous est venue de votre Seigneur**, » un signe extraordinaire qui ne pouvait venir que du ciel puisqu'aucun homme ne pouvait le produire. Puis il expliqua plus en disant :

« **Voici la chamelle d'Allah, un signe pour vous**, » c'est-à-dire, c'est une chamelle spéciale et noble, car elle est attribuée à Allah, à Lui les Louanges et la Gloire, à titre d'honneur, et il y a en elle un grand signe pour vous.

La nature de ce signe est mentionnée ailleurs :
« **Il dit : « Voici une chamelle : à elle de boire un jour convenu, et à vous de boire un jour. »** »
(Ash-Shou'arâ' 26 : 155)

Ils possédaient un grand puits appelé Bi'r an-Naqah (le puits de la chamelle), où ils se relayaient avec la chamelle. Un jour, la chamelle buvait et les gens buvaient son lait ; un autre jour, c'était au tour des gens de venir boire et la chamelle restait à l'écart.

Leur prophète Sâlih leur dit : « **Laissez-la donc manger sur la terre d'Allah** » ; vous n'avez aucune obligation de vous en occuper. »
« **Et ne lui faites aucun mal** » en lui coupant les tendons ou autrement, « **sinon un châtiment douloureux vous saisira**. »

« **Et rappelez-vous quand Il vous fit succéder** » sur cette terre, vous permettant d'en jouir et d'atteindre vos objectifs.
« **Aux 'Âd** » qu'Allah a anéantis, et qu'Il vous a fait succéder
« **Et vous installa sur la terre**, » c'est-à-dire qu'Il vous a permis de vous y établir dans le pays et qu'Il a mis à votre disposition les moyens de réaliser ce que vous désirez.
« **Vous avez édifié des palais dans ses plaines**, » c'est-à-dire en terrain plat où il n'y a pas de montagnes, vous y bâtissez de hauts palais et des bâtiments fortifiés
« **Et taillé en maisons les montagnes** » comme on peut le voir jusqu'à présent, leurs habitations et autres bâtiments dans les montagnes, qui resteront aussi longtemps que les montagnes resteront.

« **Rappelez-vous donc les bienfaits d'Allah**, » c'est-à-dire de Ses bénédictions et de ce qu'Il vous a accordé de générosité, de subsistance et de force,
« **Et ne répandez pas la corruption sur la terre, « comme des fauteurs de trouble. »** » C'est-à-dire à la ruiner par le mal et le péché car le péché conduit à la ruine de la civilisation, et maintenant leur terre est dépourvue d'eux et leurs demeures sont vides.

« **Les notables de son peuple qui s'enflaient d'orgueil**, » c'est-à-dire les dirigeants et les nobles qui étaient trop arrogants pour croire
« …**dirent aux opprimés** » bien que tous les faibles ne fussent pas croyants

« **À ceux d'entre eux qui avaient la foi : « Savez-vous si Sâlih est envoyé de la part de son Seigneur ? »** » Autrement dit, vous dit-il la vérité ou ment-il ?

Ceux qui étaient considérés comme faibles ont dit : « **Oui, nous sommes croyants à son message**, » c'est-à-dire à l'unicité d'Allah et à ce qu'il nous dit à propos de Lui, de Ses commandements et de Ses interdictions.

« Ceux qui s'enflaient d'orgueil dirent : « **Nous, nous ne croyons certainement pas en ce que vous avez cru**. » » Leur arrogance les empêchait de se soumettre à la vérité à laquelle ceux qui étaient considérés comme faibles s'étaient soumis.

« **Ils tuèrent la chamelle** » dont il les avait mis en garde, en disant que s'ils lui faisaient du mal, un châtiment douloureux s'abattrait sur eux.

« **Et désobéirent au commandement de leur Seigneur**, » c'est-à-dire que leurs cœurs se sont endurcis et qu'ils ont refusé avec arrogance d'obéir au commandement de leur Seigneur, dont la transgression insolente entraîne un châtiment sévère. Il n'est donc pas étonnant qu'Allah leur ait infligé un châtiment qu'Il n'a infligé à personne d'autre.

En plus de ces actes, ils se mirent à défier Allah Exalté, sans se soucier de leurs actions ; au contraire, ils s'en vantaient en disant : « **Ô Sâlih, fais nous venir ce dont tu nous menaces, si tu es du nombre des Envoyés**. » Il dit :
« **Ils la tuèrent. Alors, il leur dit : « Jouissez (de vos biens) dans vos demeures pendant trois jours (encore) ! Voilà une promesse qui ne sera pas démentie. »** » (Houd 11 : 65)

« **Le cataclysme les saisit ; et les voilà étendus gisant dans leurs demeures**, » et au matin, ils les trouvèrent allongés sans vie dans leurs maisons, » à genoux, car Allah les avait détruits jusqu'au dernier homme.

« **Alors il se détourna d'eux**, » Sâlih les quitta donc lorsqu'Allah envoya le châtiment sur eux.
« **Et dit**, » c'est-à-dire s'adressant à eux pour les réprimander après qu'Allah les eut anéantis :
« **Ô mon peuple, je vous avais communiqué le message de mon Seigneur et vous avais conseillé sincèrement**, » c'est-à-dire que je vous ai transmis tout ce qu'Allah m'a envoyé avec vous et j'ai veillé à ce que vous soyez bien guidés. Je me suis efforcé de vous faire suivre le droit chemin et la vraie religion.
« Mais vous n'aimez pas les conseillers sincères ! » Vous avez plutôt rejeté les paroles des conseillers sincères et obéi aux paroles de tous les démons maudits.

Il convient de noter que de nombreux commentateurs mentionnent à propos de cette histoire que la chamelle est sortie d'un rocher solide qu'ils ont suggéré à Sâlih, que le rocher est entré en travail à la manière d'une femme enceinte et que la chamelle est apparue sous leurs yeux ; elle avait un chamelon avec elle, lorsqu'ils lui ont coupé les jarrets, qui blatéra trois fois puis la montagne s'est ouverte et le chamelon est entré ; Sâlih ('aleyhi salam) leur a dit : Le signe du châtiment qui va vous frapper est que le premier des trois jours, vos visages seront jaunes, le deuxième jour ils seront rouges, et le troisième jour ils seront noirs, et cela arriva comme il l'avait prédit.

Tous ces récits proviennent des isra-iliyat (récits rapportés de sources juives), qui ne devraient pas être transmis dans les commentaires du Livre d'Allah. Rien dans le Qur'an n'indique de tels événements. Au contraire, s'ils étaient vrais, Allah, à Lui les Louanges et la Gloire, les aurait mentionnés car ils contiennent des signes, des prodiges et des enseignements qu'Il n'aurait pu ignorer ou omettre de mentionner avant qu'ils ne nous parviennent par des narrateurs dont la fiabilité est douteuse. En réalité, le Qur'an réfute certains des faits rapportés. Sâlih leur dit :
« **Jouissez (de vos biens) dans vos demeures pendant trois jours**… » (Houd 11 : 65)

Autrement dit, profitez de ce très court instant car vous n'aurez plus aucun plaisir ensuite. Quel plaisir pourrait-il y avoir pour des gens dont le Prophète (selon le récit mentionné plus haut) les avait avertis du châtiment et leur avait parlé de ses signes avant-coureurs, qui devaient se manifester jour après jour et les affecter tous, leurs visages devenant jaunes, rouges et noirs sous le coup du châtiment ?

Cela ne peut être que contraire au Qur'an et à ses enseignements. Le Qur'an fournit des informations et des conseils suffisants ; rien d'autre n'est nécessaire.
Oui, s'il existe un Hadith authentique rapporté du Messager d'Allah (sallallahou 'aleyhi wa sallam) qui ne contredit pas le Livre d'Allah, alors nous l'acceptons car cela fait partie de ce que le Qur'an nous a enjoint de suivre :
« **Prenez ce que le Messager vous donne ; et ce qu'il vous interdit, abstenez-vous en ; et craignez Allah car Allah est dur en punition**. » (Al-Hashr 59 : 7)

Nous avons vu précédemment qu'il n'est pas permis d'interpréter le Livre d'Allah à partir des récits des isra-ilites, même s'il est permis de rapporter des récits dont l'authenticité est incertaine. En effet, le sens du Livre d'Allah est certain, tandis que ces récits ne peuvent être ni confirmés ni infirmés. Par conséquent, ils ne sauraient en aucun cas servir à interpréter le Qur'an.

وَلُوطًا إِذْ قَالَ لِقَوْمِهِۦٓ أَتَأْتُونَ ٱلْفَٰحِشَةَ مَا سَبَقَكُم بِهَا مِنْ أَحَدٍ
مِّنَ ٱلْعَٰلَمِينَ ﴿٨٠﴾

7-80. Et Loṭ, quand il dit à son peuple : « Vous livrez vous à cette turpitude que nul, parmi les mondes, n'a commise avant vous ?

إِنَّكُمْ لَتَأْتُونَ ٱلرِّجَالَ شَهْوَةً مِّن دُونِ ٱلنِّسَآءِ ۚ بَلْ أَنتُمْ قَوْمٌ
مُّسْرِفُونَ ﴿٨١﴾

7-81. Certes, vous assouvissez vos désirs charnels avec les hommes au lieu des femmes ! Vous êtes bien un peuple outrancier. »

وَمَا كَانَ جَوَابَ قَوْمِهِۦٓ إِلَّآ أَن قَالُوٓا۟ أَخْرِجُوهُم مِّن
قَرْيَتِكُمْ ۖ إِنَّهُمْ أُنَاسٌ يَتَطَهَّرُونَ ﴿٨٢﴾

7-82. Et pour toute réponse, son peuple ne fit que dire : « Expulsez-les de votre cité. Ce sont des gens qui veulent se garder purs ! »

فَأَنجَيْنَٰهُ وَأَهْلَهُۥٓ إِلَّا ٱمْرَأَتَهُۥ كَانَتْ مِنَ ٱلْغَٰبِرِينَ ﴿٨٣﴾

7-83. Or, Nous l'avons sauvé, lui et sa famille, sauf sa femme qui fut parmi les exterminés.

وَأَمْطَرْنَا عَلَيْهِم مَّطَرًا ۖ فَٱنظُرْ كَيْفَ كَانَ عَٰقِبَةُ
ٱلْمُجْرِمِينَ ﴿٨٤﴾

7-84. Et Nous avons fait pleuvoir sur eux une pluie. Regarde donc ce que fut la fin des criminels !

« **Et (Nous avons aussi envoyé) Lout**. » C'est-à-dire que Nous l'avons envoyé vers son peuple pour leur ordonner d'adorer Allah Seul et leur interdire l'acte honteux qu'aucun être humain n'avait jamais commis avant eux.

« **Vous livrez vous à cette turpitude** » c'est-à-dire l'acte qui surpasse, par sa gravité et sa nature abominable, tous les autres actes honteux.

« …**que nul, parmi les mondes, n'a commise avant vous**. » C'était l'un des actes les plus répugnants, et leur invention, établissant ainsi un précédent pour ceux qui viendront après eux, fut également l'un des actes les plus abominables.

Puis il expliqua plus en détail : « **Vous assouvissez vos désirs charnels avec les hommes au lieu des femmes** ! » C'est-à-dire que vous ignorez les femmes, qu'Allah a créées pour vous, alors que vous pourriez trouver en elles le plaisir de satisfaire votre désir d'une manière conforme à la nature humaine saine, et vous préférez au contraire les rapports anaux avec les hommes, ce qui est quelque chose d'absolument immonde et répugnant puisque l'anus est l'endroit d'où sort la saleté, qu'on a honte de mentionner, et encore moins de toucher et de s'en approcher.

« **Vous êtes bien un peuple outrancier** » c'est-à-dire un peuple qui dépasse les limites fixées par Allah de la manière la plus audacieuse.

« **Et pour toute réponse, son peuple ne fit que dire : « Expulsez-les de votre cité. Ce sont des gens qui veulent se garder purs ! »** » C'est-à-dire qu'ils veulent éviter de commettre des actes honteux.

« **À qui ils ne leur reprochaient que d'avoir cru en Allah, le Puissant, le Digne de louange**. » (Al-Bourouj 85 : 8)

« **Or, Nous l'avons sauvé, lui et sa famille, sauf sa femme qui fut parmi les exterminés**. » C'est-à-dire ceux qui sont restés et ont été punis. Allah lui ordonna de prendre sa famille et de partir de nuit car le châtiment s'abattrait sur son peuple au matin. Il prit donc sa famille, à l'exception de sa femme, qui subit le même sort qu'eux.

« **Et Nous avons fait pleuvoir sur eux une pluie**, » c'est-à-dire une pluie de pierres chaudes d'argile cuite et Allah a renversé la ville.

« **Regarde donc ce que fut la fin des criminels** ! » À savoir la destruction et la honte éternelle.

وَإِلَىٰ مَدْيَنَ أَخَاهُمْ شُعَيْبًا ۗ قَالَ يَا قَوْمِ اعْبُدُوا اللَّهَ مَا
لَكُم مِّنْ إِلَٰهٍ غَيْرُهُ ۖ قَدْ جَاءَتْكُم بَيِّنَةٌ مِّن
رَّبِّكُمْ ۖ فَأَوْفُوا الْكَيْلَ وَالْمِيزَانَ وَلَا تَبْخَسُوا
النَّاسَ أَشْيَاءَهُمْ وَلَا تُفْسِدُوا فِي الْأَرْضِ بَعْدَ
إِصْلَاحِهَا ۚ ذَٰلِكُمْ خَيْرٌ لَّكُمْ إِن كُنتُم مُّؤْمِنِينَ ﴿٨٥﴾

7-85. Et aux Madian, leur frère Shou'ayb : « Ô mon peuple, dit-il, adorez Allah. Pour vous, pas d'autre divinité que Lui. Une preuve vous est venue de votre Seigneur. Donnez donc la pleine mesure et le poids et ne donnez pas aux gens moins que ce qui leur est dû. Et ne commettez pas de la corruption sur la terre après sa réforme. Ce sera mieux pour vous si vous êtes croyants.

وَلَا تَقْعُدُوا بِكُلِّ صِرَاطٍ تُوعِدُونَ وَتَصُدُّونَ عَن سَبِيلِ
اللَّهِ مَنْ آمَنَ بِهِ وَتَبْغُونَهَا عِوَجًا ۚ وَاذْكُرُوا إِذْ
كُنتُمْ قَلِيلًا فَكَثَّرَكُمْ ۖ وَانظُرُوا كَيْفَ كَانَ عَاقِبَةُ
الْمُفْسِدِينَ ﴿٨٦﴾

7-86. Et ne vous placez pas sur tout chemin, menaçant, empêchant de la voie d'Allah celui qui croit en Lui et cherchant à rendre ce sentier tortueux. Rappelez-vous quand vous étiez peu nombreux et qu'Il vous a multipliés en grand nombre. Et regardez ce qui est advenu aux fauteurs de désordre.

وَإِن كَانَ طَائِفَةٌ مِّنكُمْ آمَنُوا بِالَّذِي أُرْسِلْتُ بِهِ
وَطَائِفَةٌ لَّمْ يُؤْمِنُوا فَاصْبِرُوا حَتَّىٰ يَحْكُمَ اللَّهُ بَيْنَنَا ۚ وَهُوَ خَيْرُ
الْحَاكِمِينَ ﴿٨٧﴾

7-87. Si une partie d'entre vous a cru au message avec lequel j'ai été envoyé, et qu'une partie n'a pas cru, patientez donc jusqu'à ce qu'Allah juge parmi nous car Il est le Meilleur des juges. »

« **À Madian**, » qui était une tribu bien connue
« **(Nous avons envoyé) leur frère** » de lignée, « **Shou'ayb**, » pour les appeler à adorer Allah seul, sans associé, et pour leur enseigner à respecter la mesure et le poids exacts, à ne pas porter atteinte aux droits et aux devoirs des gens, ni à semer la corruption sur terre en commettant de nombreux péchés :
« **Ô mon peuple, faites équitablement pleine mesure et plein poids, ne dépréciez pas aux gens leurs valeurs et ne semez pas la corruption sur terre**. » (Houd 11: 85)
C'est pourquoi Il a dit : « **Donnez donc la pleine mesure et le poids et ne donnez pas aux gens moins que ce qui leur est dû. Et ne commettez pas de la corruption sur la terre après sa réforme**. » Car renoncer au péché par obéissance au commandement d'Allah et chercher à se rapprocher de Lui est meilleur et plus bénéfique pour l'homme que de commettre un péché qui attire la colère du Tout-Puissant et le châtiment de l'Enfer.

« **Et ne vous placez pas sur tout chemin** » c'est-à-dire sur toute route à fort trafic, en dissuadant les gens,
« …**menaçant** » ceux qui empruntent cette route,
« …**empêchant de la voie d'Allah** » ceux qui veulent le suivre et être guidés,
« **Celui qui croit en Lui et cherchant à rendre ce sentier tortueux**. » C'est-à-dire, vous voulez que le chemin d'Allah soit tortueux, vous le tordez donc selon vos caprices et vos désirs, alors que vous et les autres auriez dû respecter et vénérer le chemin qu'Allah a tracé pour Ses serviteurs afin qu'ils suivent cette voie dans le but de gagner Son agrément et Son Paradis, vous privant ainsi d'une miséricorde infinie. Vous auriez dû vous engager à la soutenir, à y appeler et à la défendre, au lieu de l'en interdire l'accès et de détourner les gens. C'est faire preuve d'ingratitude envers la bénédiction d'Allah et Le défier puisque vous rendez tortueux et sinueux le chemin le plus droit et le plus juste, et vous dénoncez quiconque le suit.

« **Rappelez-vous** » les bienfaits qu'Allah vous a accordés et
« …**quand vous étiez peu nombreux et qu'Il vous a multipliés en grand nombre**. » C'est-à-dire qu'Il vous a fait croître en vous bénissant d'épouses, de descendance et d'une bonne santé, et Il ne vous a pas éprouvés par des épidémies ou des maladies mortelles qui auraient réduit votre nombre, ni permis à vos ennemis de prendre le pouvoir sur vous et de vous anéantir, ni dispersés sur la terre ; au contraire, Il vous a bénis en vous faisant vivre ensemble, en vous accordant une subsistance abondante et en vous accordant une nombreuse descendance.

« **Et regardez ce qui est advenu aux fauteurs de désordre**. » Vous n'en trouverez aucun parmi eux qui ne soit dispersé et dans leur pays vous ne trouverez que désolation et faible population. Personne ne parle en bien d'eux ; au contraire, ils sont frappés de malédictions en ce monde et, au Jour de la Résurrection, ils seront couverts de déshonneur et de honte.

« **Si une partie d'entre vous a cru au message avec lequel j'ai été envoyé, et qu'une partie n'a pas cru**, » qui est la majorité, alors « **patientez donc jusqu'à ce qu'Allah juge parmi nous car Il est le Meilleur des juges**. » Il soutiendra celui qui est juste et châtiera celui qui est injuste.

قَالَ ٱلْمَلَأُ ٱلَّذِينَ ٱسْتَكْبَرُوا۟ مِن قَوْمِهِۦ لَنُخْرِجَنَّكَ يَٰشُعَيْبُ وَٱلَّذِينَ ءَامَنُوا۟ مَعَكَ مِن قَرْيَتِنَآ أَوْ لَتَعُودُنَّ فِى مِلَّتِنَا ۚ قَالَ أَوَلَوْ كُنَّا كَٰرِهِينَ ﴿٨٨﴾

7-88. Les notables de son peuple qui s'enflaient d'orgueil, dirent : « Nous t'expulserons certes de notre cité, ô Shou'ayb, toi et ceux qui ont cru avec toi. Ou que vous reveniez à notre religion. » - Il dit : « Est-ce même quand cela nous répugne ?

قَدِ ٱفْتَرَيْنَا عَلَى ٱللَّهِ كَذِبًا إِنْ عُدْنَا فِى مِلَّتِكُم بَعْدَ إِذْ نَجَّىٰنَا ٱللَّهُ مِنْهَا ۚ وَمَا يَكُونُ لَنَآ أَن نَّعُودَ فِيهَآ إِلَّآ أَن يَشَآءَ ٱللَّهُ رَبُّنَا ۚ وَسِعَ رَبُّنَا كُلَّ شَىْءٍ عِلْمًا ۚ عَلَى ٱللَّهِ تَوَكَّلْنَا ۚ رَبَّنَا ٱفْتَحْ بَيْنَنَا وَبَيْنَ قَوْمِنَا بِٱلْحَقِّ وَأَنتَ خَيْرُ ٱلْفَٰتِحِينَ ﴿٨٩﴾

7-89. Certes, nous aurions forgé un mensonge contre Allah si nous revenions à votre religion après qu'Allah nous en a sauvés. Il ne nous appartient pas d'y retourner à moins qu'Allah notre Seigneur ne le veuille. Notre Seigneur embrasse toute chose de Sa science. C'est en Allah que nous plaçons notre confiance. Ô notre Seigneur, tranche par la vérité, entre nous et notre peuple car Tu es le meilleur des juges. »

وَقَالَ ٱلْمَلَأُ ٱلَّذِينَ كَفَرُوا۟ مِن قَوْمِهِۦ لَئِنِ ٱتَّبَعْتُمْ شُعَيْبًا إِنَّكُمْ إِذًا لَّخَٰسِرُونَ ﴿٩٠﴾

7-90. Et les notables de son peuple qui ne croyaient pas, dirent : « Si vous suivez Shou'ayb, vous serez assurément perdants. »

فَأَخَذَتْهُمُ ٱلرَّجْفَةُ فَأَصْبَحُوا۟ فِى دَارِهِمْ جَٰثِمِينَ ﴿٩١﴾

7-91. Alors le tremblement (de terre) les saisit ; et les voilà étendus, gisant dans leurs demeures.

ٱلَّذِينَ كَذَّبُوا۟ شُعَيْبًا كَأَن لَّمْ يَغْنَوْا۟ فِيهَا ۚ ٱلَّذِينَ كَذَّبُوا۟ شُعَيْبًا كَانُوا۟ هُمُ ٱلْخَٰسِرِينَ ﴿٩٢﴾

7-92. Ceux qui traitaient Shou'ayb de menteur (disparurent) comme s'ils n'y avaient jamais vécu. Ceux qui traitaient Shou'ayb de menteur furent eux les perdants.

فَتَوَلَّىٰ عَنْهُمْ وَقَالَ يَٰقَوْمِ لَقَدْ أَبْلَغْتُكُمْ رِسَٰلَٰتِ رَبِّى وَنَصَحْتُ لَكُمْ ۖ فَكَيْفَ ءَاسَىٰ عَلَىٰ قَوْمٍ كَٰفِرِينَ ﴿٩٣﴾

7-93. Il se détourna d'eux et dit : « Ô mon peuple, je vous ai bien communiqué les messages de mon Seigneur et donné des conseils. Comment donc m'attristerais-je sur des gens mécréants ? »

« **Les notables de son peuple qui s'enflaient d'orgueil**, » c'est-à-dire les nobles et les personnalités importantes qui suivaient leurs caprices et leurs désirs et étaient préoccupés par leurs plaisirs. Quand la vérité leur parvint et, voyant qu'elle ne correspondait pas à leurs mauvais penchants et désirs, ils la rejetèrent, trop orgueilleux pour la suivre. Ils dirent alors à leur Prophète Shou'ayb et aux croyants opprimés qui l'accompagnaient :

« **Nous t'expulserons certes de notre cité, ô Shou'ayb, toi et ceux qui ont cru avec toi. Ou que vous reveniez à notre religion**. » Ils ont usé de leur force physique pour s'opposer à la vérité, sans égard pour la religion, les alliances ou les droits humains ; seuls leurs caprices et leurs désirs les préoccupaient, et leur raisonnement insensé les a conduits à cette idée perverse : « Soit vous et vos partisans revenez à notre religion, soit nous vous expulserons de notre ville. »

Shou'ayb ('aleyhi salam) les appelait dans l'espoir qu'ils croiraient, mais maintenant il n'était plus à l'abri de leur mal, à tel point qu'ils le menacèrent, disant que s'il ne les suivait pas, ils le banniraient de sa patrie, à laquelle il avait plus de droits qu'eux.

Shou'ayb ('aleyhi salam) leur dit avec étonnement à leurs paroles : « **Est-ce même quand cela nous répugne** ? » Autrement dit, devrions-nous vous suivre dans votre fausse religion, même si nous la détestons parce que nous savons qu'elle est fausse ? Vous devriez plutôt y appeler celui qui y manifeste de l'intérêt ; mais comment pourrait-on appeler à elle celui qui l'interdit ouvertement et dénonce quiconque la suit ?

« **Certes, nous aurions forgé un mensonge contre Allah si nous revenions à votre religion après qu'Allah nous en a sauvés**, » c'est-à-dire, témoignez contre nous que si nous y retournions après qu'Allah nous en ait sauvés, nous serions des menteurs, forgeant des mensonges contre Allah, car nous savons qu'il n'y a pas de mensonge pire que celui de celui qui associe à Allah des partenaires alors qu'Il est le Dieu Unique, qui n'a ni fils ni épouse, et nul associé à Sa souveraineté.

« **Il ne nous appartient pas d'y retourner**, » c'est-à-dire qu'il est impossible pour des gens comme nous d'y retourner car cela est impossible. Shou'ayb ('aleyhi salam) les fit désespérer de le voir un jour se joindre à eux de plusieurs manières, en soulignant un certain nombre de choses, telles que les suivantes :

- Les croyants haïssaient et détestaient leur religion (des mécréants) à cause de ce qu'elle impliquait : attribuer des associés à Allah.
- Il a qualifié de mensonges ce qu'ils suivaient et les a invités à témoigner que si lui et ses compagnons le suivaient, ils seraient des menteurs et des faussaires.
- Ils reconnurent qu'Allah les avait bénis car Il les en avait sauvés.
- Il leur était impossible d'y revenir après qu'Allah les eut guidés, en raison de leur état actuel et de la vénération qu'ils portaient dans leurs cœurs pour Allah, de la reconnaissance de leur servitude envers Lui, et de leur conviction qu'Il est le seul Dieu et que nul autre ne doit être adoré, sans associé ni partenaire, et que les « dieux » des polythéistes étaient le plus grand des mensonges et le plus impossible à croire.

Puisqu'Allah les avait dotés de la raison, ils étaient capables, grâce à elle, de reconnaître ce qui était vrai et ce qui était faux, ce qui constituait la bonne voie et ce qui constituait l'égarement.

Cependant, dans le contexte de la volonté divine et du décret d'Allah qui s'accomplit inévitablement pour Sa création, et auquel nul ne peut échapper, même si tous les moyens étaient mis à disposition et que toutes les forces s'unissaient pour y parvenir, nul ne peut décider par lui-même de faire ou de

renoncer à quoi que ce soit avec certitude. C'est pourquoi Shou'ayb fit une exception, en disant : « **Il ne nous appartient pas d'y retourner à moins qu'Allah notre Seigneur ne le veuille**, » c'est-à-dire que ni nous ni personne d'autre ne pouvons agir indépendamment ou nous rebeller contre Sa volonté, qui est liée à Sa science et à Sa sagesse.

« **Notre Seigneur embrasse toute chose de Sa science** » c'est-à-dire qu'Il sait ce qui est bon pour Ses serviteurs et dans quelle direction Il les conduira
« **C'est en Allah que nous plaçons notre confiance**, » c'est-à-dire que nous avons confiance qu'Il nous maintiendra fermes sur le droit chemin et nous protégera de tous les chemins qui mènent à l'enfer. Quiconque place sa confiance en Allah, Il lui suffira et lui facilitera les choses, tant spirituellement que matériellement.

« **Ô notre Seigneur, tranche par la vérité, entre nous et notre peuple**, » c'est-à-dire, soutiens et aide celui qui est lésé et celui qui est dans son droit contre le malfaiteur obstiné qui rejette la vérité
« **car Tu es le meilleur des juges**. »

Ils demandèrent donc à Allah de juger entre eux et leur peuple selon la vérité et la justice, et de leur montrer Ses signes qui trancheraient le différend entre les deux parties.

« **Et les notables de son peuple qui ne croyaient pas dirent**, » mettant en garde contre le fait de suivre Shou'ayb
« **Si vous suivez Shou'ayb, vous serez assurément perdants**. » C'est ce que leurs âmes perverses leur disaient : la perte et le malheur résulteraient du fait de suivre la vraie voie. Ils ne comprenaient pas que la véritable perte résulterait de leur persévérance dans l'égarement et de leur propension à égarer autrui, mais ils ne l'ont compris que lorsque le châtiment s'est abattu sur eux.

« **Alors le tremblement (de terre) les saisit** » ; c'était une violente secousse
« …**et les voilà étendus, gisant dans leurs demeures** » c'est-à-dire, morts sur le sol.

Allah, à Lui les Louanges et la Gloire, dit, en les décrivant après leur mort : « **Ceux qui traitaient Shou'ayb de menteur (disparurent) comme s'ils n'y avaient jamais vécu**, » c'est-à-dire comme s'ils n'avaient jamais résidé dans leur patrie, comme s'ils n'avaient jamais pris plaisir à flâner dans ses rues, à se reposer à son ombre, à profiter du cours de ses rivières, ni à goûter aux fruits de ses arbres. Lorsque le châtiment les atteignit, ils passèrent d'un état de joie et de plaisir à un royaume de chagrin, de misère, de châtiment et d'enfer. C'est pourquoi Allah dit : « **Ceux qui traitaient Shou'ayb de menteur furent eux les perdants**, » c'est-à-dire les seuls perdants, car en fin de compte, le Jour de la Résurrection, ils perdront leur religion, eux-mêmes et leurs familles ; en vérité,

c'est là la véritable perte, et non ce que les autres leur ont dit : « **Si vous suivez Shou'ayb, vous serez assurément perdants**. » (7 : 90)

Après leur destruction, leur Prophète Shou'ayb se détourna d'eux et, « **dit** » s'adressant à eux après leur mort, leur dit en guise de réprimande : « **Ô mon peuple, je vous ai bien communiqué les messages de mon Seigneur** » c'est-à-dire que je vous les ai apportés et vous les ai expliqués de manière à ce que vous receviez le message de la meilleure façon possible et qu'il n'aurait pas pu être plus clair.

« …**et donné des conseils (sincères)**, » mais vous ne les avez pas acceptés ni suivis mes instructions ; au contraire, vous avez mécru et transgressé. « **Comment donc m'attristerais-je sur des gens mécréants** ? » Comment pourrais-je m'affliger pour des gens en qui il n'y a rien de bon ? Le bien leur a été offert, et ils l'ont rejeté, ils n'ont pas su l'accepter ; ils ne méritent donc que le mal. Ces gens ne méritent pas qu'on s'afflige ; au contraire, il faut se réjouir de leur destruction et de leur éradication.

Nous cherchons refuge auprès de Toi, ô Allah, contre le déshonneur et la honte. Quel châtiment pourrait être pire que d'en arriver au point où les personnes les plus sincères à leur égard les désavouent ?

وَمَآ أَرۡسَلۡنَا فِي قَرۡيَةٖ مِّن نَّبِيٍّ إِلَّآ أَخَذۡنَآ أَهۡلَهَا بِٱلۡبَأۡسَآءِ وَٱلضَّرَّآءِ لَعَلَّهُمۡ يَضَّرَّعُونَ ٩٤

7-94. Nous n'avons envoyé aucun Prophète dans une cité, sans que Nous n'ayons pris ses habitants ensuite par l'adversité et la détresse afin qu'ils implorent (le pardon).

ثُمَّ بَدَّلۡنَا مَكَانَ ٱلسَّيِّئَةِ ٱلۡحَسَنَةَ حَتَّىٰ عَفَواْ وَّقَالُواْ قَدۡ مَسَّ ءَابَآءَنَا ٱلضَّرَّآءُ وَٱلسَّرَّآءُ فَأَخَذۡنَٰهُم بَغۡتَةٗ وَهُمۡ لَا يَشۡعُرُونَ ٩٥

7-95. Puis Nous avons changé leur mauvaise condition en y substituant le bien, au point qu'ayant grandi en nombre et en richesse, ils dirent : « La détresse et l'aisance ont touché nos ancêtres aussi. » Eh bien, Nous les avons saisis soudain, sans qu'ils s'en rendent compte.

Ici, Allah, Exalté et Loué soit-Il, dit : « **Nous n'avons envoyé aucun Prophète dans une cité**, » sans appeler ses habitants à adorer Allah et leur interdire de persévérer dans le mal, et s'ils ne se soumettent pas à lui, Allah les éprouve « **par l'adversité et la détresse**, » c'est-à-dire la pauvreté, la maladie et diverses calamités.

« … **afin qu'ils implorent (le pardon)** » si cela leur arrivait, cela pourrait les humilier, afin qu'ils implorent Allah et se soumettent à la vérité.

« **Puis**, » si cela ne réussissait pas, et qu'ils persistaient dans leur arrogance et augmentaient leurs transgressions

« **Nous avons changé leur mauvaise condition en y substituant le bien**. » Ainsi, la subsistance leur fut accordée en abondance, leurs corps furent guéris et ils furent soulagés de leur détresse.

« …**au point qu'ayant grandi en nombre et en richesse**, » c'est-à-dire qu'ils augmentent en nombre, que leurs ressources augmentent et qu'ils jouissent d'une vie facile grâce aux bénédictions et aux faveurs d'Allah, et qu'ils oublient les épreuves qu'ils ont traversées.

« Et ils commencèrent à dire : « **La détresse et l'aisance ont touché nos ancêtres aussi**. » C'est normal, cela se produit depuis les premières générations et se produit encore aujourd'hui : tantôt ils vivent dans l'aisance, tantôt ils sont confrontés à des difficultés ; tantôt ils vivent dans la joie, tantôt dans la tristesse, au gré des vicissitudes du temps. Ils pensent qu'il n'y a pas de leçon à retenir, ni d'avertissement à prendre en compte et que tout cela n'arrive pas pour les inciter à pécher. Mais alors qu'ils se réjouissent de ce qu'ils ont reçu et que ce monde est ce qu'il y a de plus important à leurs yeux, le châtiment les surprend soudainement « **Nous les avons saisis soudain, sans qu'ils s'en rendent compte.** » Autrement dit, la destruction ne leur vient jamais à l'esprit, et ils pensent avoir une maîtrise totale de ce qu'Allah leur a accordé, qu'ils ne mourront jamais et qu'ils ne l'abandonneront jamais.

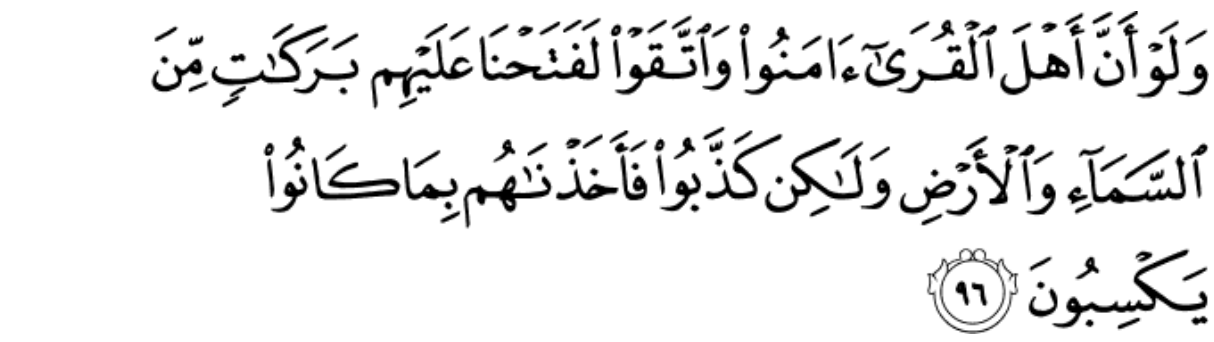
وَلَوْ أَنَّ أَهْلَ ٱلْقُرَىٰٓ ءَامَنُوا۟ وَٱتَّقَوْا۟ لَفَتَحْنَا عَلَيْهِم بَرَكَٰتٍ مِّنَ ٱلسَّمَآءِ وَٱلْأَرْضِ وَلَٰكِن كَذَّبُوا۟ فَأَخَذْنَٰهُم بِمَا كَانُوا۟ يَكْسِبُونَ ﴿٩٦﴾

7-96. Si les habitants des cités avaient cru et avaient été pieux, Nous leur aurions certainement accordé des bénédictions du ciel et de la terre. Mais ils ont démenti et Nous les avons donc saisis, pour ce qu'ils avaient acquis.

أَفَأَمِنَ أَهْلُ ٱلْقُرَىٰٓ أَن يَأْتِيَهُم بَأْسُنَا بَيَٰتًا وَهُمْ نَآئِمُونَ ﴿٩٧﴾

7-97. Les gens des cités sont-ils sûrs que Notre châtiment rigoureux ne les atteindra pas la nuit, pendant qu'ils sont endormis ?

أَوَأَمِنَ أَهْلُ ٱلْقُرَىٰٓ أَن يَأْتِيَهُم بَأْسُنَا ضُحًى وَهُمْ يَلْعَبُونَ ﴿٩٨﴾

7-98. Les gens des cités sont-ils sûrs que Notre châtiment rigoureux ne les atteindra pas le jour, pendant qu'ils s'amusent ?

أَفَأَمِنُوا۟ مَكْرَ ٱللَّهِ ۚ فَلَا يَأْمَنُ مَكْرَ ٱللَّهِ إِلَّا ٱلْقَوْمُ ٱلْخَٰسِرُونَ ﴿٩٩﴾

7-99. Sont-ils à l'abri du stratagème d'Allah ? Seuls les gens perdus se sentent à l'abri du stratagème d'Allah.

Après avoir déclaré que ceux qui rejettent les Messagers seront éprouvés par la difficulté, par le biais d'avertissements et de mises en garde, et par la facilité, en les laissant s'égarer, Allah, Exalté et Loué soit-Il, nous dit ensuite que si les habitants des villes avaient cru sincèrement en leur cœur, si leur foi avait été confirmée par de bonnes œuvres, et s'ils avaient réellement craint Allah, tant extérieurement qu'intérieurement, en renonçant à ce qu'Il avait interdit, Il leur aurait accordé les bienfaits du ciel et de la terre, aurait fait tomber du ciel une pluie abondante et aurait fait pousser pour eux de la terre de quoi les nourrir, eux et leurs troupeaux qui leur auraient permis de vivre dans l'abondance et la prospérité, sans épuisement ni fatigue. Mais ils n'ont pas cru et ne L'ont pas craint

« **Nous les avons donc saisis, pour ce qu'ils avaient acquis**, » en leur infligeant le châtiment et le malheur, en leur retirant les bienfaits et en leur envoyant des troubles et des problèmes. Ceci était une rétribution partielle de leurs actes ; autrement, s'Il les avait châtiés pour tout ce qu'ils avaient acquis, Il n'aurait laissé aucun être vivant sur la terre.

« **La corruption est apparue sur la terre et dans la mer à cause de ce que les gens ont accompli de leurs propres mains; afin qu'[Allah] leur fasse goûter une partie de ce qu'ils ont œuvré; peut-être reviendront-ils (vers Allah)**. » (Ar-Roum 30 : 41)

« **Les gens des cités sont-ils sûrs**, » autrement dit, les habitants des villes incrédules se sentent-ils en sécurité, comme l'indique le contexte ?

« …**que Notre châtiment rigoureux**, » autrement dit, notre châtiment sévère

« …**ne les atteindra pas la nuit, pendant qu'ils sont endormis** ? » C'est-à-dire lorsqu'ils sont inconscients et se reposent.

« **Les gens des cités sont-ils sûrs que Notre châtiment rigoureux ne les atteindra pas le jour, pendant qu'ils s'amusent** ? » Autrement dit, qu'est-ce qui leur donne cette assurance, alors qu'ils ont commis des actes passibles de châtiment et de graves péchés, dont certains suffisent à causer leur perte ?
« **Sont-ils à l'abri du stratagème d'Allah?** » Il peut les laisser se laisser emporter afin de les saisir ; Il leur accordera un répit, car Sa stratégie est sûre (« **Et Je leur accorderai un délai, car Mon stratagème est solide** ! » 7 : 183).
« **Seuls les gens perdus se sentent à l'abri du stratagème d'Allah**. » Car quiconque se croit à l'abri du châtiment d'Allah est ainsi, en réalité, il ne croit pas à la rétribution des actes et il ne croit pas aux Messagers au sens véritable du terme.

Ce verset vise à inspirer une grande crainte, afin que l'individu ne se sente jamais à l'abri du châtiment divin, quelles que soient ses convictions. Au contraire, il doit constamment s'inquiéter et s'angoisser à l'idée de subir des épreuves qui ébranleraient sa foi, et invoquer sans cesse Allah en disant : « Ô Maître des cœurs, affermis mon cœur dans Ta religion » et s'efforcer de prendre toutes les mesures nécessaires pour se protéger du mal et dans les moments de trouble. Quel que soit son niveau de foi, l'individu ne doit jamais se croire en sécurité ni certain de son bien-être spirituel.

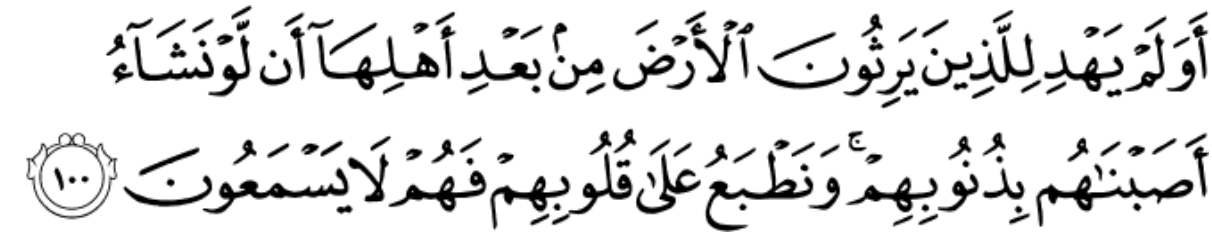
أَوَلَمْ يَهْدِ لِلَّذِينَ يَرِثُونَ ٱلْأَرْضَ مِنۢ بَعْدِ أَهْلِهَآ أَن لَّوْ نَشَآءُ
أَصَبْنَٰهُم بِذُنُوبِهِمْ ۚ وَنَطْبَعُ عَلَىٰ قُلُوبِهِمْ فَهُمْ لَا يَسْمَعُونَ ١٠٠

7-100. N'est-il pas prouvé à ceux qui reçoivent la terre en héritage des peuples précédents que, si Nous voulions, Nous les frapperions pour leurs péchés et scellerions leurs cœurs, et ils n'entendraient plus rien ?

تِلْكَ ٱلْقُرَىٰ نَقُصُّ عَلَيْكَ مِنْ أَنۢبَآئِهَا ۚ وَلَقَدْ جَآءَتْهُمْ رُسُلُهُم بِٱلْبَيِّنَٰتِ
فَمَا كَانُوا۟ لِيُؤْمِنُوا۟ بِمَا كَذَّبُوا۟ مِن قَبْلُ ۚ كَذَٰلِكَ يَطْبَعُ ٱللَّهُ
عَلَىٰ قُلُوبِ ٱلْكَٰفِرِينَ ﴿١٠١﴾

7-101. Voilà les cités dont Nous te racontons certaines de leurs nouvelles. [A ceux-là,] en vérité, leurs Messagers leur avaient apporté les preuves, mais ils n'étaient pas prêts à accepter ce qu'auparavant ils avaient traité de mensonge. C'est ainsi qu'Allah scelle les cœurs des mécréants.

وَمَا وَجَدْنَا لِأَكْثَرِهِم مِّنْ عَهْدٍ ۖ وَإِن وَجَدْنَآ أَكْثَرَهُمْ
لَفَٰسِقِينَ ﴿١٠٢﴾

7-102. Et Nous n'avons trouvé chez la plupart d'entre eux aucun respect de l'engagement ; mais Nous avons trouvé la plupart d'entre eux pervers.

Ici, Allah, qu'Il soit Glorifié et Exalté, attire notre attention sur les nations actuelles après la destruction de ces nations disparues.

« **N'est-il pas prouvé à ceux qui reçoivent la terre en héritage des peuples précédents que, si Nous voulions, Nous les frapperions pour leurs péchés** ? » Autrement dit, n'est-il pas clair pour ces nations qui ont hérité de la terre après la destruction de ceux qui les ont précédées pour leurs péchés, qu'elles ont ensuite commis les mêmes actes que ceux qui étaient voués à la damnation ?

Ou bien ignorent-ils que si Allah le voulait, Il pourrait les punir pour leurs péchés ? Car telle est Sa manière d'agir envers les générations passées et futures.

« **Et scellerions leurs cœurs, et ils n'entendraient plus rien** ? » Si Allah les avertit et qu'ils ne répondent pas, s'Il les rappelle et qu'ils n'y prêtent aucune attention, s'Il leur montre des signes et qu'ils ne sont pas guidés, alors Allah les châtiera et scellera leurs cœurs, les recouvrant d'impuretés jusqu'à ce qu'ils soient définitivement scellés. Dès lors, ni vérité ni bien ne pourront les atteindre et ils n'entendront rien de ce qui leur est profitable ; ils entendront plutôt ce qui établit des preuves contre eux.

« **Voilà les cités** » mentionnées ci-dessus
« …**dont Nous te racontons certaines de leurs nouvelles**, » concernant ce qui leur est arrivé, comme leçon pour ceux qui réfléchissent, comme avertissement pour ceux qui agissent mal et comme exhortation pour ceux qui craignent Allah.

« **[À ceux-là,] en vérité, leurs Messagers leur avaient apporté les preuves**, » c'est-à-dire qu'ils sont venus vers ces mécréants et les ont appelés à ce qui pouvait les mener au bonheur. Allah les a soutenus par des miracles et des signes clairs pour leur expliquer pleinement la vérité, mais ils n'ont pas obéi. Ils n'en ont tiré aucun avantage et cela ne leur a rien apporté.

« **Mais ils n'étaient pas prêts à accepter ce qu'auparavant ils avaient traité de mensonge**, » c'est-à-dire qu'en raison de leur incrédulité et de leur rejet initial de la vérité, Allah ne les guiderait pas vers la foi, en guise de châtiment pour leur rejet de la vérité, comme Il le dit ailleurs :
« **Parce qu'ils n'ont pas cru la première fois, nous détournerons leurs cœurs et leurs yeux ; nous les laisserons marcher aveuglement dans leur rébellion**. » (Al-An'âm 6 : 110)

« **C'est ainsi qu'Allah scelle les cœurs des mécréants**, » en guise de châtiment. Et Allah ne leur fait aucun tort ; ils se font du tort à eux-mêmes.

« **Et Nous n'avons trouvé chez la plupart d'entre eux aucun respect de l'engagement**, » c'est-à-dire que Nous n'avons pas trouvé la plupart des nations auxquelles Allah a envoyé les Messagers fidèles à l'alliance ; en d'autres termes, elles ne l'ont pas respectée et elles n'étaient pas liées par les instructions qu'Allah a prescrites à tous les peuples, et elles ne se sont pas conformées aux commandements qu'Il leur a transmis par la bouche de Ses Messagers.

« **Mais Nous avons trouvé la plupart d'entre eux pervers**, » c'est-à-dire désobéissants envers Allah et suivant leurs caprices et leurs désirs sans aucune guidance de Sa part. Allah, à Lui les Louanges et la Gloire, a éprouvé Ses serviteurs en envoyant les Messagers et en révélant les Livres, et Il leur a ordonné de suivre Son pacte et Sa guidance. Or, seuls quelques-uns, ceux qu'Il avait déjà décrétés bénis, ont obéi à Son ordre.

Cependant, la plupart des gens se sont détournés de la guidance et ont été trop arrogants pour suivre ce que les Messagers ont apporté. C'est pourquoi Allah leur a infligé divers châtiments.

ثُمَّ بَعَثْنَا مِنۢ بَعْدِهِم مُّوسَىٰ بِـَٔايَـٰتِنَآ إِلَىٰ فِرْعَوْنَ وَمَلَإِيْهِۦ فَظَلَمُوا۟ بِهَا ۖ
فَٱنظُرْ كَيْفَ كَانَ عَـٰقِبَةُ ٱلْمُفْسِدِينَ ﴿١٠٣﴾

7-103. Puis, après [ces Messagers,] Nous avons envoyé Moïse avec Nos miracles vers Pharaon et ses notables. Mais ils se montrèrent injustes envers Nos signes. Considère donc quelle fut la fin des corrupteurs.

وَقَالَ مُوسَىٰ يَـٰفِرْعَوْنُ إِنِّى رَسُولٌ مِّن رَّبِّ ٱلْعَـٰلَمِينَ ﴿١٠٤﴾

7-104. Et Moussa dit : « Ô Pharaon, je suis un Messager de la part du Seigneur de l'Univers,

حَقِيقٌ عَلَىٰٓ أَن لَّآ أَقُولَ عَلَى ٱللَّهِ إِلَّا ٱلْحَقَّ ۚ قَدْ جِئْتُكُم بِبَيِّنَةٍ
مِّن رَّبِّكُمْ فَأَرْسِلْ مَعِىَ بَنِىٓ إِسْرَٰٓءِيلَ ﴿١٠٥﴾

7-105. je ne dois dire sur Allah que la vérité. Je suis venu à vous avec une preuve de la part de votre Seigneur. Laisse donc partir avec moi les Enfants d'Isra-il. »

قَالَ إِن كُنتَ جِئْتَ بِـَٔايَةٍ فَأْتِ بِهَآ إِن كُنتَ مِنَ ٱلصَّـٰدِقِينَ ﴿١٠٦﴾

7-106. « Si tu es venu avec un miracle, « dit (Pharaon,) « apporte-le donc, si tu es du nombre des véridiques. »

فَأَلْقَىٰ عَصَاهُ فَإِذَا هِىَ ثُعْبَانٌ مُّبِينٌ ﴿١٠٧﴾

7-107. Il jeta son bâton et voilà que c'était un serpent évident.

Puis, après ces Messagers, Nous envoyâmes Moussa Al-Kalim (celui à qui Allah parla directement), le grand guide et noble Messager, vers un peuple dur et arrogant, à savoir Pharaon et ses chefs, choisis parmi leurs notables. Il leur montra de puissants signes d'Allah, tels qu'on n'en avait jamais vus mais ils les rejetèrent injustement et mécrurent. Celui qui mécroit en un tel signe est un injuste et ils les rejetèrent avec arrogance.

« **Considère donc quelle fut la fin des corrupteurs**, » comment Allah les détruisit.
« **Et ils sont poursuivis par une malédiction ici-bas et au Jour de la Résurrection. Quel détestable don leur sera donné** ! » (Houd 11: 99)

Voici un bref aperçu ; Allah explique ensuite plus en détail :

« **Moussa dit** » cela lorsqu'il vint trouver Pharaon pour l'appeler à la foi
« **Ô Pharaon, je suis un Messager de la part du Seigneur de l'Univers**. » Je suis un Messager envoyé par le Très-Haut, le Seigneur des mondes, incluant les royaumes supérieurs et inférieurs. Il est Maître de Sa création, de toute espèce, et Il veille sur elle, ne la laissant jamais sans guide. Il lui envoie des Messagers porteurs de bonnes nouvelles et d'avertissements. Nul ne peut Le contester ni prétendre L'avoir envoyé sans que cela soit vrai.

Si tel est Son être, et s'Il m'a choisi et sélectionné pour transmettre Son message, alors il est de mon devoir de ne pas mentir à Son sujet ni de dire quoi que ce soit à Son sujet autre que la vérité, car si je disais autre chose, Il hâterait mon châtiment et me saisirait de toute Sa force et de toute Sa puissance.

Cela aurait dû les inciter à suivre Moussa ('aleyhi salam) et à se soumettre à lui, d'autant plus qu'il leur avait apporté un signe clair d'Allah pour prouver la justesse du message de vérité qu'il apportait, qu'ils auraient dû se conformer aux objectifs de son message, dont les deux principaux objectifs étaient qu'ils croient en lui et le suivent, et qu'ils libèrent les Enfants d'Isra-il, le peuple qu'Allah avait favorisé par-dessus tous les autres (à cette époque), les enfants des Prophètes et les descendants de Ya'qoub dont Moussa faisait partie.

Mais Pharaon lui dit : « **Si tu es venu avec un miracle, apporte-le donc, si tu es du nombre des véridiques**. » Moussa jeta alors son bâton à terre, et soudain, il se transforma en serpent, visible de tous, c'est-à-dire qu'il se mouvait sous leurs yeux.

وَنَزَعَ يَدَهُۥ فَإِذَا هِىَ بَيْضَآءُ لِلنَّٰظِرِينَ ﴿١٠٨﴾

7-108. Et il sortit sa main et voilà qu'elle était blanche (éclatante), pour ceux qui regardaient.

قَالَ ٱلْمَلَأُ مِن قَوْمِ فِرْعَوْنَ إِنَّ هَٰذَا لَسَٰحِرٌ عَلِيمٌ ﴿١٠٩﴾

7-109. Les notables du peuple de Pharaon dirent : « Voilà, certes, un magicien chevronné.

يُرِيدُ أَن يُخْرِجَكُم مِّنْ أَرْضِكُمْ ۖ فَمَاذَا تَأْمُرُونَ ﴿١١٠﴾

7-110. Il veut vous expulser de votre pays. » - « Alors, que commandez-vous ? »

قَالُوٓا۟ أَرْجِهْ وَأَخَاهُ وَأَرْسِلْ فِى ٱلْمَدَآئِنِ حَٰشِرِينَ ﴿١١١﴾

7-111. Ils dirent : « Fais-le attendre, lui et son frère, et envoie des rassembleurs dans les villes,

يَأْتُوكَ بِكُلِّ سَحِرٍ عَلِيمٍ ﴿١١٢﴾

7-112. qui t'amèneront tout magicien averti. »

« **Et il sortit sa main** » de son col « **et voilà qu'elle était blanche (éclatante)**. » Elle parut d'une blancheur éclatante à tous ceux qui la voyaient, bien qu'indemne. Ce furent-là deux signes majeurs qui soulignèrent la véracité du message apporté par Moussa et prouvèrent qu'il était le Messager du Seigneur des mondes. Mais ceux qui ne croient pas, même si tous ces signes leur sont présentés, ne croiront pas avant d'avoir vu le châtiment douloureux.

« **Les notables du peuple de Pharaon**, » lorsqu'ils furent stupéfaits par ce qu'ils virent de signes, mais qu'ils ne crurent pas, essayèrent de leur trouver une mauvaise interprétation, dirent :
« **Voilà, certes, un magicien chevronné** ! » C'est-à-dire quelqu'un qui est versé dans la magie.

Alors, ils tentèrent d'effrayer les esprits faibles et les insensés en disant :
« **Il**, » Moussa, en agissant ainsi, « **veut vous expulser de votre pays**, » c'est-à-dire vous bannir de votre patrie.
Pharaon demanda : « **Alors, que commandez-vous** ? » Les magiciens se consultèrent sur ce qu'ils devaient faire de Moussa et comment se prémunir contre son mal, car, selon eux, si ce qu'il apportait n'était pas confronté à quelque chose pour le réfuter et le vaincre, la plupart des gens en seraient convaincus. Ils décidèrent donc de dire à Pharaon :
« **Fais-le attendre, lui et son frère**, » c'est-à-dire, retiens-les et accorde-leur un répit. Envoie des gens dans les villes rassembler tes sujets ; qu'ils amènent tous les magiciens érudits. En d'autres termes, qu'ils fassent venir les magiciens les plus compétents pour contrer ce que Moussa a amené. Ils dirent : Fixez une date et une heure entre nous, que ni vous ni nous ne manquerons de respecter, dans un lieu qui convienne à tous.
« **Alors Moussa dit : « Votre rendez-vous, c'est le jour de la fête. Et que les gens se rassemblent dans la matinée. » Pharaon, donc, se retira. Ensuite il rassembla sa ruse puis vint (au rendez-vous)**. » (Tâ Hâ 20 : 59-60)

وَجَآءَ ٱلسَّحَرَةُ فِرْعَوْنَ قَالُوٓاْ إِنَّ لَنَا لَأَجْرًا إِن كُنَّا نَحْنُ ٱلْغَٰلِبِينَ ﴿١١٣﴾

7-113. Et les magiciens vinrent à Pharaon en disant : « Y aura-t-il vraiment une récompense pour nous, si nous sommes les vainqueurs ? »

قَالَ نَعَمْ وَإِنَّكُمْ لَمِنَ ٱلْمُقَرَّبِينَ ﴿١١٤﴾

7-114. Il dit : « Oui, et vous serez certainement du nombre de mes rapprochés. »

قَالُواْ يَٰمُوسَىٰٓ إِمَّآ أَن تُلْقِيَ وَإِمَّآ أَن نَّكُونَ نَحْنُ ٱلْمُلْقِينَ ﴿١١٥﴾

7-115. Ils dirent : « Ô Moussa, ou bien tu jetteras (le premier), ou bien nous serons les premiers à jeter. »

قَالَ أَلْقُواْ ۖ فَلَمَّآ أَلْقَوْاْ سَحَرُوٓاْ أَعْيُنَ ٱلنَّاسِ وَٱسْتَرْهَبُوهُمْ وَجَآءُو بِسِحْرٍ عَظِيمٍ ﴿١١٦﴾

7-116. « Jetez » dit-il. Puis lorsqu'ils eurent jeté, ils ensorcelèrent les yeux des gens et les épouvantèrent, et vinrent avec une puissante magie.

۞ وَأَوْحَيْنَآ إِلَىٰ مُوسَىٰٓ أَنْ أَلْقِ عَصَاكَ ۖ فَإِذَا هِيَ تَلْقَفُ مَا يَأْفِكُونَ ﴿١١٧﴾

7-117. Et Nous révélâmes à Moïse : « Jette ton bâton. » Et voilà que celui-ci se mit à engloutir ce qu'ils avaient fabriqué.

فَوَقَعَ ٱلْحَقُّ وَبَطَلَ مَا كَانُواْ يَعْمَلُونَ ﴿١١٨﴾

7-118. Ainsi la vérité se manifesta et ce qu'ils firent fût vain.

فَغُلِبُواْ هُنَالِكَ وَٱنقَلَبُواْ صَٰغِرِينَ ﴿١١٩﴾

7-119. Ainsi ils furent battus et se trouvèrent humiliés.

« **Et les magiciens vinrent à Pharaon** » pour lui demander une récompense en cas de victoire. Ils dirent : « **Y aura-t-il vraiment une récompense pour nous, si nous sommes les vainqueurs** ? »
« **Il**, » à savoir Pharaon dit : « **Oui, et vous serez certainement du nombre de mes rapprochés**. » Il leur promit la récompense et leur assura qu'ils seraient proches de lui et tenus en haute estime, afin qu'ils fassent tout leur possible pour vaincre Moussa. Lorsqu'ils rencontrèrent Moussa, en présence d'une foule immense, « **ils dirent** » pour afficher leur confiance et donner l'impression de ne pas s'inquiéter de ce que Moussa avait apporté : « **Ô Moussa, ou bien tu jetteras (le premier), ou bien nous serons les premiers à jeter**. » »

Moussa a dit : « **Jetez** » » pour que les gens voient ce qu'ils avaient avec eux, et ce que Moussa avait avec lui.

« **Puis lorsqu'ils eurent jeté,** » leurs cordes et leurs bâtons, qui par leur magie devinrent comme des serpents en mouvement, « **ils ensorcelèrent les yeux des gens et les épouvantèrent, et vinrent avec une puissante magie** » telle qu'elle n'avait jamais été produite auparavant.

« **Et Nous révélâmes à Moussa : « Jette ton bâton »** » et il le lança, « **et voilà**, » il se transforma en un serpent mouvant, qui « **se mit à engloutir ce qu'ils avaient fabriqué**, » c'est-à-dire leurs confections et leurs illusions.

« **Ainsi la vérité se manifesta** » et devint claire et visible devant ce rassemblement.

« **Et ce qu'ils firent fût vain. Ainsi ils furent battus** » sur-le-champ.

« **Et se trouvèrent complètement humiliés** » c'est-à-dire vaincus ; leur mensonge avait disparu et leur magie diminuée, et ils n'atteignirent pas le but qu'ils pensaient pouvoir atteindre.

Ceux pour qui la vérité apparut le plus clairement sont les magiciens, qui connaissent tous les types de magie et leurs détails, ce que les autres ignoraient. Ils comprirent alors qu'il s'agissait d'un signe majeur, un signe d'Allah Exalté qu'aucun humain ne saurait produire.

وَأُلْقِيَ ٱلسَّحَرَةُ سَٰجِدِينَ ﴿١٢٠﴾

7-120. Et les magiciens se jetèrent prosternés.

قَالُوٓاْ ءَامَنَّا بِرَبِّ ٱلۡعَٰلَمِينَ ١٢١

7-121. Ils dirent : « Nous croyons au Seigneur de l'Univers,

رَبِّ مُوسَىٰ وَهَٰرُونَ ١٢٢

7-122. au Seigneur de Moïse et d'Aaron. »

Autrement dit, nous croyons aux signes clairs avec lesquels Moussa a été envoyé.

قَالَ فِرۡعَوۡنُ ءَامَنتُم بِهِۦ قَبۡلَ أَنۡ ءَاذَنَ لَكُمۡۖ إِنَّ هَٰذَا لَمَكۡرٞ مَّكَرۡتُمُوهُ فِي ٱلۡمَدِينَةِ لِتُخۡرِجُواْ مِنۡهَآ أَهۡلَهَاۖ فَسَوۡفَ تَعۡلَمُونَ ١٢٣

7-123. «Y avez-vous cru avant que je ne vous (le) permette ? dit Pharaon. C'est bien un stratagème que vous avez manigancé dans la ville, afin d'en faire partir ses habitants. Vous saurez bientôt...

لَأُقَطِّعَنَّ أَيۡدِيَكُمۡ وَأَرۡجُلَكُم مِّنۡ خِلَٰفٖ ثُمَّ لَأُصَلِّبَنَّكُمۡ أَجۡمَعِينَ ١٢٤

7-124. Je vais vous couper la main et la jambe opposées, et puis, je vous crucifierai tous. »

« **Pharaon leur dit**, » les menaçant pour avoir cru : « **Y avez-vous cru avant que je ne vous (le) permette** ! » Le vil était un dirigeant tyrannique qui voulait contrôler les actions et les paroles du peuple ; il était bien établi à ses yeux et aux leurs qu'il fallait lui obéir et que ses instructions devaient être exécutées ; personne ne pouvait s'opposer à sa parole ni à son règne.

Lorsque les peuples atteignent un tel degré d'obéissance, les nations commencent à décliner ; elles perdent la raison et leur puissance, et deviennent incapables de défendre leurs droits. C'est pourquoi Allah dit ailleurs au sujet de Pharaon :
« **Ainsi chercha-t-il à étourdir son peuple et ainsi lui obéirent-ils car ils étaient des gens pervers**. » (Az-Zoukhrouf 43 : 54)

Et Allah nous dit ici qu'Il a dit : « **Y avez-vous cru avant que je ne vous (le) permette** ! » Autrement dit, c'est une impolitesse de votre part et un défi que vous me lancez. Puis Il tenta de tromper son peuple et dit : « **C'est bien un stratagème que vous avez manigancé dans la ville, afin d'en faire partir ses habitants**. » Autrement dit, Moussa, votre guide, est celui qui vous a enseigné la magie. Vous avez donc comploté ensemble, vous et lui, pour que vous soyez vaincus par lui et qu'il triomphe, afin que vous le suiviez, que le peuple, ou du moins la majorité d'entre eux, vous suivent et que vous chassiez ainsi les habitants de la ville.

Mais c'était un mensonge. Lui et tous ceux qui comprenaient la situation savaient pertinemment que Moussa n'avait jamais rencontré aucun d'eux ; ils avaient été convoqués et choisis par Pharaon et ses envoyés ; ce que Moussa apporta était un signe d'Allah ; et les magiciens firent tout leur possible pour vaincre Moussa mais ils échouèrent. Ainsi, la vérité leur apparut clairement, et ils la suivirent.

Alors Pharaon les menaça en disant : « **Vous saurez bientôt**, » ce qui vous arrivera en guise de punition.

« **Je vais vous couper la main et la jambe opposées, et puis, je vous crucifierai tous**. » Le vil prétendit qu'ils semaient le mal dans le pays, et qu'il allait donc leur faire ce qu'on fait habituellement à ceux qui sèment le mal : couper les mains et les pieds opposés, c'est-à-dire la main droite et le pied gauche.

« **Je vous crucifierai** » certainement sur des troncs de palmiers pour vous déshonorer, selon ses dires. « …**tous**. » C'est-à-dire que je ne ferai pas cela à certains d'entre vous et pas à d'autres ; vous subirez tous ce châtiment.

قَالُوٓاْ إِنَّآ إِلَىٰ رَبِّنَا مُنقَلِبُونَ ﴿١٢٥﴾

7-125. Ils dirent : « En vérité, c'est vers notre Seigneur que nous retournerons.

وَمَا تَنقِمُ مِنَّآ إِلَّآ أَنْ ءَامَنَّا بِـَٔايَٰتِ رَبِّنَا لَمَّا جَآءَتْنَا ۚ رَبَّنَآ أَفْرِغْ عَلَيْنَا صَبْرًا وَتَوَفَّنَا مُسْلِمِينَ ﴿١٢٦﴾

7-126. Tu ne te venges de nous que parce que nous avons cru aux preuves de notre Seigneur, lorsqu'elles nous sont venues. Ô notre Seigneur ! Déverse sur nous l'endurance et fais nous mourir entièrement soumis. »

Les magiciens qui croyaient ont dit à Pharaon, lorsqu'il les a menacés : « **En vérité, c'est vers notre Seigneur que nous retournerons**, » c'est-à-dire : « Nous ne nous soucions pas de votre châtiment, car Allah est meilleur et plus durable, alors fait ce que tu veux. »

« **Tu ne te venges de nous**, » autrement dit, quel défaut nous reproches-tu, pour lequel tu nous accuses et nous mets en garde ? Nous n'avons rien fait de mal, si ce n'est « **que nous avons cru aux preuves de notre Seigneur, lorsqu'elles nous sont venues**, » si c'est une faute pour laquelle nous devons être réprimandés et méritons une punition, qu'il en soit ainsi.

Ils invoquèrent alors Allah, Lui demandant de les affermir et de les rendre patients, disant : « **Déverse sur nous l'endurance** », comme l'indique l'emploi de la forme indéfinie dans le texte arabe original. Il s'agissait d'une terrible épreuve pouvant entraîner la mort, exigeant une grande patience pour rester fermes et confiants dans la foi, dissiper la panique et « **et fais nous mourir entièrement soumis (musulmans)**, » c'est-à-dire obéissant à Ton commandement et suivant Ton Messager. Il semble qu'Il ait mis sa menace à exécution et qu'Allah les ait affermis dans la foi.

وَقَالَ ٱلْمَلَأُ مِن قَوْمِ فِرْعَوْنَ أَتَذَرُ مُوسَىٰ وَقَوْمَهُۥ لِيُفْسِدُوا۟ فِى ٱلْأَرْضِ
وَيَذَرَكَ وَءَالِهَتَكَ ۚ قَالَ سَنُقَتِّلُ أَبْنَآءَهُمْ وَنَسْتَحْىِۦ نِسَآءَهُمْ وَإِنَّا
فَوْقَهُمْ قَـٰهِرُونَ ﴿١٢٧﴾

7-127. Et les notables du peuple de Pharaon dirent : « Laisseras-tu Moïse et son peuple commettre du désordre sur la terre, et lui-même te délaisser, toi et tes divinités ? » Il dit : « Nous allons massacrer leurs fils et laisser vivre leurs femmes. Nous aurons le dessus sur eux et les dominerons. »

قَالَ مُوسَىٰ لِقَوْمِهِ ٱسْتَعِينُوا۟ بِٱللَّهِ وَٱصْبِرُوٓا۟ ۖ إِنَّ ٱلْأَرْضَ لِلَّهِ
يُورِثُهَا مَن يَشَآءُ مِنْ عِبَادِهِۦ ۖ وَٱلْعَٰقِبَةُ لِلْمُتَّقِينَ ﴿١٢٨﴾

7-128. Moïse dit à son peuple : « Demandez aide auprès d'Allah et soyez patients, car la terre appartient à Allah. Il en fait héritier qui Il veut parmi Ses serviteurs. Et la fin (heureuse) sera aux pieux. »

قَالُوٓا۟ أُوذِينَا مِن قَبْلِ أَن تَأْتِيَنَا وَمِنۢ بَعْدِ مَا جِئْتَنَا ۚ قَالَ عَسَىٰ
رَبُّكُمْ أَن يُهْلِكَ عَدُوَّكُمْ وَيَسْتَخْلِفَكُمْ فِى ٱلْأَرْضِ
فَيَنظُرَ كَيْفَ تَعْمَلُونَ ﴿١٢٩﴾

7-129. Ils dirent : « Nous avons été persécutés avant que tu ne viennes à nous, et après ton arrivée. » Il dit : « Il se peut que votre Seigneur détruise votre ennemi et vous donne la lieutenance sur terre, et Il verra ensuite comment vous agirez. »

De plus, Pharaon et ses notables (chefs), ainsi que le peuple qui les suivait, étaient trop arrogants pour accepter les signes d'Allah et les rejetèrent par transgression et arrogance. Ils dirent à Pharaon, l'incitant à punir Moussa et prétendant que ce qu'il avait apporté était faux et corrompu :
« **Laisseras-tu Moïse et son peuple commettre du désordre sur la terre**, » en appelant les gens à Allah, aux nobles qualités et aux bonnes actions, ce qui répandait la droiture sur la terre, alors qu'ils suivaient le trouble et la corruption, mais les malfaiteurs ne se soucient pas de ce qu'ils disent.
« …**et lui-même te délaisser, toi et tes divinités** ? » C'est-à-dire qu'il vous abandonne, toi et tes dieux, qu'il interdit aux gens de vous suivre et qu'il les empêche de le faire.

Pharaon leur dit en réponse qu'il laisserait les Enfants d'Isra-il avec Moussa dans un tel état qu'ils ne pourraient pas croître en nombre, ainsi Pharaon et son peuple seraient plus en sécurité, du moins le prétendait-il, contre leur danger :
« **Nous allons massacrer leurs fils et laisser vivre leurs femmes**, » c'est-à-dire que nous laisserons les femmes en vie et ne les tuerons pas. Ainsi, nous serons à l'abri de leur prolifération et nous pourrons utiliser les survivants et les contraindre à faire tout ce que nous voulons.
« **Nous aurons le dessus sur eux et les dominerons** » et ils n'auront aucun moyen d'échapper à notre domination. C'était là le comble de la tyrannie, de l'arrogance et de la cruauté de la part du Pharaon.

« **Moussa dit à son peuple**, » leur conseillant dans cette situation où ils étaient incapables de faire quoi que ce soit ou d'opposer la moindre résistance, de chercher l'aide et le secours divins :
« **Demandez aide auprès d'Allah**, » c'est-à-dire comptez sur Lui pour vous apporter ce qui vous est bénéfique et vous éloigner de ce qui vous est nuisible ; ayez confiance en Allah et croyez qu'Il vous aidera à atteindre vos objectifs.
« **Soyez patient**, » c'est-à-dire faites preuve de patience face à ce qui vous est arrivé et attendez le soulagement.
« **Car la terre appartient à Allah**, » et non à Pharaon ni à son peuple, afin qu'ils puissent la contrôler à leur guise.
« **Il en fait héritier qui Il veut parmi Ses serviteurs**. » C'est-à-dire qu'Il la répartit alternativement entre les hommes selon Sa volonté et Sa sagesse, mais le meilleur sort est pour les pieux, car même s'ils sont éprouvés pendant un certain temps, par la sagesse d'Allah, la victoire sera finalement leur.
« **Et la fin (heureuse) sera aux pieux**. »

Voici ce que chacun doit faire : lorsqu'il est en mesure de prendre des mesures pour prévenir le mal d'autrui, il doit faire tout son possible ; mais s'il n'en est pas capable, il doit alors faire preuve de patience, implorer l'aide d'Allah et attendre le soulagement.

« **Ils dirent** » à Moussa, se plaignant de la persécution et des mauvais traitements qu'ils avaient subis de la part de Pharaon.
« **Nous avons été persécutés avant que tu ne viennes à nous**, » car ils nous soumettaient à de terribles tourments, massacrant nos fils et laissant vivre nos femmes, et depuis ta venue, cela a continué de la même manière.

Moussa leur dit, leur insufflant l'espoir d'un soulagement et d'une délivrance de leur calamité : « **Il se peut que votre Seigneur détruise votre ennemi et vous donne la lieutenance sur terre**, » c'est-à-dire qu'il vous y donne le pouvoir et vous en confie le contrôle.
« **Et Il verra ensuite comment vous agirez**. » Serez-vous reconnaissants ou ingrats ? Telle est la promesse qu'Allah a tenue au moment voulu et selon Sa volonté.

وَلَقَدْ أَخَذْنَآ ءَالَ فِرْعَوْنَ بِٱلسِّنِينَ وَنَقْصٍ مِّنَ ٱلثَّمَرَٰتِ لَعَلَّهُمْ يَذَّكَّرُونَ ﴿١٣٠﴾

7-130. Nous avons éprouvé les gens de Pharaon par des années de disette et par une diminution des fruits afin qu'ils se rappellent.

Ici, Allah, à Lui les Louanges et la Gloire, explique comment Il a traité le peuple de Pharaon durant cette période finale ; c'était conformément à Sa manière habituelle de traiter les nations : en affligeant son peuple par l'adversité et la détresse, afin qu'ils s'humilient, et ainsi de suite :
« **Nous n'avons envoyé aucun Prophète dans une cité, sans que Nous n'ayons pris ses habitants ensuite par l'adversité et la détresse afin qu'ils implorent (le pardon)**. » (Al-A'râf 7 : 94 et suivants).

« **Nous avons éprouvé les gens de Pharaon par des années de disette**, » c'est-à-dire de famine.

« …**et par une diminution des fruits afin qu'ils se rappellent** » que ce qui leur arrivait était un châtiment d'Allah et de renoncer à leur incrédulité. Mais en vain ; ils persistèrent dans le mal et la perversité.

فَإِذَا جَآءَتْهُمُ ٱلْحَسَنَةُ قَالُوا۟ لَنَا هَٰذِهِۦ ۖ وَإِن تُصِبْهُمْ سَيِّئَةٌ يَطَّيَّرُوا۟
بِمُوسَىٰ وَمَن مَّعَهُۥٓ ۗ أَلَآ إِنَّمَا طَٰٓئِرُهُمْ عِندَ ٱللَّهِ وَلَٰكِنَّ أَكْثَرَهُمْ لَا
يَعْلَمُونَ ﴿١٣١﴾

7-131. Et quand le bien-être leur vint, ils dirent : « Cela nous est dû » et si un mal les atteignait, ils voyaient en Moïse et ceux qui étaient avec lui un mauvais augure. En vérité leur sort dépend uniquement d'Allah ! Mais la plupart d'entre eux ne savent pas.

وَقَالُوا۟ مَهْمَا تَأْتِنَا بِهِۦ مِنْ ءَايَةٍ لِّتَسْحَرَنَا بِهَا فَمَا نَحْنُ لَكَ
بِمُؤْمِنِينَ ﴿١٣٢﴾

7-132. Et ils dirent : « Quel que soit le miracle que tu nous apportes pour nous fasciner, nous ne croirons pas en toi. »

فَأَرْسَلْنَا عَلَيْهِمُ ٱلطُّوفَانَ وَٱلْجَرَادَ وَٱلْقُمَّلَ وَٱلضَّفَادِعَ وَٱلدَّمَ ءَايَٰتٍ
مُّفَصَّلَٰتٍ فَٱسْتَكْبَرُوا۟ وَكَانُوا۟ قَوْمًا مُّجْرِمِينَ ﴿١٣٣﴾

7-133. Et Nous avons alors envoyé sur eux l'inondation, les sauterelles, les poux (ou la calandre), les grenouilles et le sang, comme signes explicites. Mais ils s'enflèrent d'orgueil et demeurèrent un peuple criminel.

وَلَمَّا وَقَعَ عَلَيْهِمُ ٱلرِّجْزُ قَالُوا۟ يَٰمُوسَى ٱدْعُ لَنَا رَبَّكَ بِمَا عَهِدَ
عِندَكَ ۖ لَئِن كَشَفْتَ عَنَّا ٱلرِّجْزَ لَنُؤْمِنَنَّ لَكَ وَلَنُرْسِلَنَّ
مَعَكَ بَنِىٓ إِسْرَٰٓءِيلَ ﴿١٣٤﴾

7-134. Et quand le châtiment les frappa, ils dirent : « Ô Moïse, invoque pour nous ton Seigneur en vertu de l'engagement qu'Il t'a donné. Si tu éloignes de nous le châtiment, nous croirons certes en toi et laisserons partir avec toi les enfants d'Isra-il. »

فَلَمَّا كَشَفْنَا عَنْهُمُ ٱلرِّجْزَ إِلَىٰٓ أَجَلٍ هُم بَٰلِغُوهُ إِذَا هُمْ
يَنكُثُونَ ﴿١٣٥﴾

7-135. Et quand Nous eûmes éloigné d'eux le châtiment jusqu'au terme fixé qu'ils devaient atteindre, voilà qu'ils violèrent l'engagement.

« **Et quand le bien-être** » c'est-à-dire, la fertilité et l'abondance des provisions
« …**leur vint** » s'est présenté, ils ont dit : « **Cela nous est dû**, » c'est-à-dire « nous le méritons», mais ils n'ont pas remercié Allah pour cela.
« …**et si un mal les atteignait** » c'est-à-dire de famine et de sécheresse
« …**ils voyaient en Moussa et ceux qui étaient avec lui un mauvais augure** » C'est-à-dire qu'ils ont dit : Cela ne nous est arrivé que parce que Moussa est venu et parce que les enfants d'Isra-il l'ont suivi.

Mais Allah, à Lui les Louanges et la Gloire, dit : « **En vérité leur sort dépend uniquement d'Allah**, » c'est-à-dire par Sa volonté et Son décret. Il n'en est rien comme ils l'ont dit ; ce sont plutôt

leurs péchés et leur mécréance qui en sont la cause, mais la plupart d'entre eux ne comprennent pas, c'est pourquoi ils ont dit cela.

« **Et ils dirent** » expliquant à Moussa qu'ils persisteraient dans leur mensonge et n'y renonceraient jamais.
« **Quel que soit le miracle que tu nous apportes pour nous fasciner, nous ne croirons pas en toi**. » Autrement dit, nous sommes convaincus que tu es un magicien ; par conséquent, quel que soit le signe que tu nous présenteras, nous sommes certains qu'il s'agit de magie. C'est pourquoi nous ne croyons ni en toi ni en tes paroles. C'était là l'obstination la plus extrême, à laquelle les incrédules étaient parvenus, au point que tout ce qui arrivait leur était indifférent, qu'il y ait ou non des signes.

« **Et Nous avons alors envoyé sur eux l'inondation**, » c'est-à-dire d'énormes quantités d'eau qui ont submergé leurs arbres, leurs récoltes et leur ont causé un grand préjudice.
« …**les sauterelles** » qui dévoraient leurs fruits, leurs récoltes et leurs plantes
« **Les poux**. » On a suggéré qu'il s'agissait de petites sauterelles, mais il semble plutôt s'agir de poux ordinaires.
« …**les grenouilles** » qui remplissaient leurs récipients et leur causaient des désagréments et beaucoup de dommages
« …**le sang**. » Il s'agissait soit de saignements de nez, soit, comme l'ont dit de nombreux commentateurs, l'eau qu'ils buvaient s'était transformée en sang, de sorte qu'ils n'avaient rien d'autre à boire que du sang et rien d'autre à cuisiner que du sang.
« ….**comme signes explicites** » C'est-à-dire des preuves qu'ils mentaient et agissaient mal, et que ce que Moussa avait apporté était la vérité.
« **Mais ils s'enflèrent d'orgueil** » lorsqu'ils ont vu les signes
« …**et demeurèrent un peuple criminel**, » avant de voir les signes et des gens pervers. C'est pourquoi Allah, à Lui les Louanges et la Gloire, les a punis en les maintenant dans l'égarement.

« **Et quand le châtiment les frappa**, » il se peut que ce châtiment soit la peste, comme l'ont suggéré de nombreux commentateurs, ou peut-être s'agit-il des signes mentionnés précédemment, à savoir le déluge, les sauterelles, les poux, les grenouilles et le sang, qui furent des châtiments. Chaque fois que l'un d'eux s'abattait sur le peuple, ils disaient : « **Ô Moussa, invoque pour nous ton Seigneur en vertu de l'engagement qu'Il t'a donné**, » c'est-à-dire qu'ils sollicitaient l'intercession de Moussa en vertu de l'alliance qu'Allah avait conclue avec lui.

« **Si tu éloignes de nous le châtiment, nous croirons certes en toi et laisserons partir avec toi les enfants d'Isra-il**. » Mais ils mentaient en disant cela puisque leur seul but était d'être soulagés du

châtiment qui les avait frappés ; ils pensaient que si celui-ci était levé, aucun autre châtiment ne les atteindrait.

« **Et quand Nous eûmes éloigné d'eux le châtiment jusqu'au terme fixé qu'ils devaient atteindre** » c'est-à-dire jusqu'à la date où Allah avait décrété qu'ils devaient rester, ce n'était pas un soulagement permanent, mais seulement temporaire.
« **Voilà qu'ils violèrent l'engagement** » fait à Moussa, lorsqu'ils s'étaient engagés à croire en lui et à laisser partir les enfants d'Isra-il. Ils ne crurent pas en lui et ne laissèrent pas partir les enfants d'Isra-il avec lui ; au contraire, ils persistèrent dans leur incroyance, errant aveuglément, et ils continuèrent à persécuter les enfants d'Isra-il.

فَٱنتَقَمْنَا مِنْهُمْ فَأَغْرَقْنَٰهُمْ فِى ٱلْيَمِّ بِأَنَّهُمْ كَذَّبُوا۟ بِـَٔايَٰتِنَا وَكَانُوا۟ عَنْهَا غَٰفِلِينَ ﴿١٣٦﴾

7-136. Alors Nous Nous sommes vengés d'eux ; Nous les avons noyés dans les flots, parce qu'ils traitaient de mensonges Nos signes et n'y prêtaient aucune attention.

وَأَوْرَثْنَا ٱلْقَوْمَ ٱلَّذِينَ كَانُوا۟ يُسْتَضْعَفُونَ مَشَٰرِقَ ٱلْأَرْضِ وَمَغَٰرِبَهَا ٱلَّتِى بَٰرَكْنَا فِيهَا ۖ وَتَمَّتْ كَلِمَتُ رَبِّكَ ٱلْحُسْنَىٰ عَلَىٰ بَنِىٓ إِسْرَٰٓءِيلَ بِمَا صَبَرُوا۟ ۖ وَدَمَّرْنَا مَا كَانَ يَصْنَعُ فِرْعَوْنُ وَقَوْمُهُۥ وَمَا كَانُوا۟ يَعْرِشُونَ ﴿١٣٧﴾

7-137. Et les gens qui étaient opprimés, Nous les avons fait hériter les contrées orientales et occidentales de la terre que Nous avons bénies. Et la très belle promesse de ton Seigneur sur les enfants d'Isra-il s'accomplit pour prix de leur endurance. Et Nous avons détruit ce que faisaient Pharaon et son peuple, ainsi que ce qu'ils construisaient.

« **Alors Nous Nous sommes vengés d'eux** » ; c'est-à-dire que lorsque le moment de leur destruction est arrivé, Allah a ordonné à Moussa de prendre les Enfants d'Isra-il et de partir de nuit, et Il l'a informé que Pharaon et ses troupes les poursuivraient.

« **Puis, Pharaon envoya des rassembleurs [dire] dans les villes**… » (Ash-Shou'ara 26 : 53) Pharaon envoya donc des hérauts dans les villes pour mobiliser les troupes et inciter le peuple à poursuivre les Isra-ilites. Ils leur dirent :
« **Ce sont, en fait, une bande peu nombreuse mais ils nous irritent, tandis que nous sommes tous vigilants. » Ainsi, Nous les fîmes donc sortir des jardins, des sources, des trésors et d'un lieu de séjour agréable. Il en fut ainsi ! Et Nous les donnâmes en héritage aux enfants d'Isra-il. Au lever du soleil, ils les poursuivirent. Puis, quand les deux partis se virent, les compagnons de Moïse dirent : « Nous allons être rejoints. » Il dit : « Jamais, car j'ai avec moi mon Seigneur qui va me guider. » Alors Nous révélâmes à Moïse : « Frappe la mer de ton bâton. » Elle se fendit alors, et chaque versant fut comme une énorme montagne.[1] Nous fîmes approcher les autres [Pharaon et son peuple]. Et Nous sauvâmes Moïse et tous ceux qui étaient avec lui ; ensuite Nous noyâmes les autres**. » (Ash-Shou'ara 26 : 54-66)

Ici (« **Alors Nous Nous sommes vengés d'eux ; Nous les avons noyés dans les flots, parce qu'ils traitaient de mensonges Nos signes et n'y prêtaient aucune attention**. ») Allah, à Lui les Louanges et la Gloire, dit : « **Nous les avons noyés dans les flots, parce qu'ils traitaient de mensonges Nos signes et n'y prêtaient aucune attention**. » C'est-à-dire, à cause de leur rejet des signes d'Allah et de leur détournement de la vérité vers laquelle ils indiquaient.

« **Et les gens qui étaient opprimés, Nous les avons fait hériter les contrées orientales et occidentales de la terre**, » à savoir les Enfants d'Isra-il, qui avaient été esclaves du peuple de Pharaon, lequel les avait soumis à de terribles tourments, la possession des parties orientale et occidentale du pays. Le terme « **contrées** » désigne ici l'Égypte où ils avaient été opprimés et humiliés. Allah leur a donné autorité sur l'ensemble de ce territoire
« …**que Nous avions bénie**. » La parole de ton Seigneur s'est accomplie pour les Enfants d'Isra-il à cause de leur patience et de leur constance, lorsque Moussa leur dit : « **Implorez le secours d'Allah et soyez patients et constants, car la terre appartient à Allah et Il la donne en héritage à qui Il veut parmi Ses serviteurs. La meilleure fin est pour ceux qui craignent Allah**. » (7 : 128).

« **Et Nous avons détruit ce que faisaient Pharaon et son peuple, ainsi que ce qu'ils construisaient** » : de vastes édifices et de magnifiques demeures.
« **Voilà donc leurs maisons désertes à cause de leurs méfaits. C'est bien là un avertissement pour des gens qui savent**. » (An-Naml 27 : 52)

[1] Les eaux se séparèrent, ouvrant douze passages secs par lesquels les Isra-ilites purent traverser, et là où les eaux de séparation se rassemblèrent, dans chaque partie l'eau fut retirée et devint comme une énorme montagne.

وَجَٰوَزۡنَا بِبَنِيٓ إِسۡرَٰٓءِيلَ ٱلۡبَحۡرَ فَأَتَوۡاْ عَلَىٰ قَوۡمٖ يَعۡكُفُونَ عَلَىٰٓ أَصۡنَامٖ لَّهُمۡۚ قَالُواْ يَٰمُوسَى ٱجۡعَل لَّنَآ إِلَٰهٗا كَمَا لَهُمۡ ءَالِهَةٞۚ قَالَ إِنَّكُمۡ قَوۡمٞ تَجۡهَلُونَ ١٣٨

7-138. Et Nous avons fait traverser la Mer aux Enfants d'Isra-il. Ils passèrent auprès d'un peuple attaché à ses idoles et dirent : « Ô Moïse, désigne-nous une divinité semblable à leurs dieux. » Il dit : « Vous êtes certes des gens ignorants.

إِنَّ هَٰٓؤُلَآءِ مُتَبَّرٞ مَّا هُمۡ فِيهِ وَبَٰطِلٞ مَّا كَانُواْ يَعۡمَلُونَ ١٣٩

7-139. Le culte, auquel ceux-là s'adonnent, est caduc ; et tout ce qu'ils font est nul et sans valeur. »

قَالَ أَغَيۡرَ ٱللَّهِ أَبۡغِيكُمۡ إِلَٰهٗا وَهُوَ فَضَّلَكُمۡ عَلَى ٱلۡعَٰلَمِينَ ١٤٠

7-140. Il dit : « Chercherai-je pour vous une autre divinité qu'Allah, alors que c'est Lui qui vous a préférés à toutes les créatures [de leur époque] ? »

« **Et Nous avons fait traverser la Mer aux Enfants d'Isra-il »** après qu'Allah les eut sauvés de leur ennemi, Pharaon et son peuple, et qu'Il les eut anéantis sous les yeux des Enfants d'Isra-il.

« **Ils passèrent auprès d'un peuple attaché à ses idoles**, » c'est-à-dire qu'ils restaient près d'elles, implorant leur bénédiction et les adorant.
« **Ils dirent**, » dans leur ignorance et leur folie, à leur Prophète Moussa, après qu'Allah leur eut montré Ses signes : « **Ô Moussa, désigne-nous une divinité semblable à leurs dieux**, » c'est-à-dire, ordonne-nous de prendre des idoles pour dieux, comme ce peuple l'a fait.

« **Il** » c'est-à-dire, Moussa ('aleyhi salam) « dit : « **Vous êtes certes des gens ignorants**. » Quelle ignorance pourrait être plus grande que l'ignorance de celui qui ignore son Seigneur et Créateur, et qui veut rendre égaux à Lui d'autres qui ne possèdent aucun pouvoir d'apporter le bien ou de causer le mal, ou de donner la mort ou de donner la vie ou de provoquer la résurrection ?

Moussa leur dit alors : « **Le culte, auquel ceux-là s'adonnent, est caduc ; et tout ce qu'ils font est nul et sans valeur**. » Car invoquer leurs faux dieux est vain et ces faux dieux sont fondamentalement faux. Ainsi, leur action fut vaine et leur dessein fut vain.

« **Il dit : « Chercherai-je pour vous une autre divinité qu'Allah ? »** » C'est-à-dire, dois-je vous chercher un autre dieu qu'Allah, le Seul digne d'adoration, parfait en Son essence, dans Ses attributs et dans Ses actes ?

« **Alors que c'est Lui qui vous a préférés à toutes les créatures [de leur époque]**, » car cela exige de vous que vous répondiez à Sa bénédiction et à Sa faveur par de la gratitude, ce qui signifie L'adorer Lui seul et ne pas croire en tous ceux qui sont invoqués en dehors de Lui.

وَإِذْ أَنجَيْنَٰكُم مِّنْ ءَالِ فِرْعَوْنَ يَسُومُونَكُمْ سُوٓءَ
ٱلْعَذَابِ يُقَتِّلُونَ أَبْنَآءَكُمْ وَيَسْتَحْيُونَ نِسَآءَكُمْ ۚ وَفِى ذَٰلِكُم
بَلَآءٌ مِّن رَّبِّكُمْ عَظِيمٌ ﴿١٤١﴾

7-141. (Rappelez-vous) le moment où Nous vous sauvâmes des gens de Pharaon qui vous infligeaient le pire châtiment. Ils massacraient vos fils et laissaient vivre vos femmes. C'était là une terrible épreuve de la part de votre Seigneur.

Puis Allah Exalté leur rappelle les bienfaits qu'Il leur a accordés :

« **(Rappelez-vous) le moment où Nous vous sauvâmes des gens de Pharaon** » c'est-à-dire de Pharaon et de son peuple
« …**qui vous infligeaient le pire châtiment**, » c'est-à-dire les pires châtiments, qui consistaient à
« **Ils massacraient vos fils et laissaient vivre vos femmes**, » c'est-à-dire, délivrés de leurs tourments
« **C'était là une terrible épreuve de la part de votre Seigneur.** » Le mot « *balâ'* », traduit ici par « épreuve, » peut aussi signifier bénédiction ; il s'agit donc ici d'une grande bénédiction de votre Seigneur. Ou bien, il se peut qu'il s'agisse d'une grande épreuve, à savoir le châtiment que Pharaon et

son peuple leur infligèrent. Lorsque Moussa les rappela à l'ordre et les exhorta, ils renoncèrent à leur requête scandaleuse.

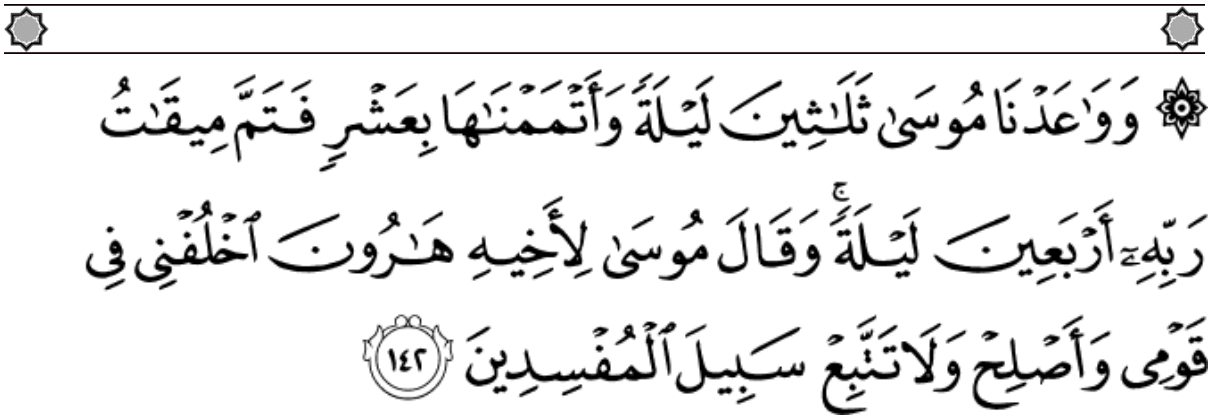

7-142. Et Nous donnâmes à Moïse rendez-vous pendant trente nuits, et Nous les complétâmes par dix, de sorte que le temps fixé par son Seigneur se termina au bout de quarante nuits. Et Moïse dit à Aaron son frère : « Remplace-moi auprès de mon peuple, et agis en bien, et ne suis pas le sentier des corrupteurs. »

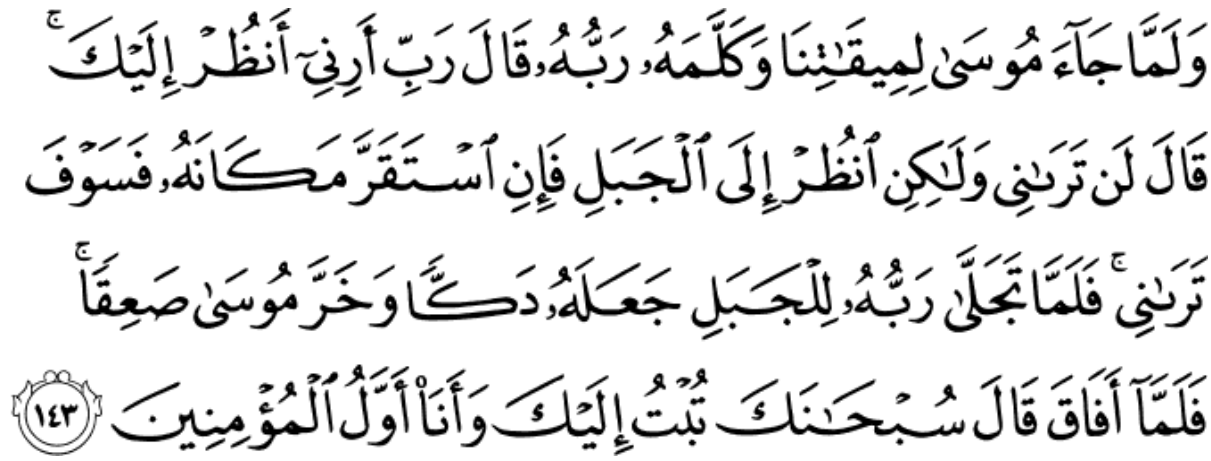

7-143. Et lorsque Moïse vint à Notre rendez-vous et que son Seigneur lui eut parlé, il dit : « Ô mon Seigneur, montre Toi à moi pour que je Te voie ! » Il dit : « Tu ne Me verras pas ; mais regarde le Mont : s'il tient en sa place, alors tu Me verras. » Mais lorsque son Seigneur Se manifesta au Mont, Il le pulvérisa, et Moïse s'effondra foudroyé. Lorsqu'il se fut remis, il dit : « Gloire à Toi ! A Toi je me repens; et je suis le premier des croyants. »

7-144. Et (Allah) dit : « Ô Moïse, Je t'ai préféré à tous les hommes, par Mes messages et par Ma parole. Prends donc ce que Je te donne, et sois du nombre des reconnaissants. »

وَكَتَبْنَا لَهُۥ فِى ٱلْأَلْوَاحِ مِن كُلِّ شَىْءٍ مَّوْعِظَةً وَتَفْصِيلًا
لِّكُلِّ شَىْءٍ فَخُذْهَا بِقُوَّةٍ وَأْمُرْ قَوْمَكَ يَأْخُذُوا۟ بِأَحْسَنِهَا ۚ سَأُورِيكُمْ دَارَ
ٱلْفَـٰسِقِينَ ﴿١٤٥﴾

7-145. Et Nous écrivîmes pour lui, sur les tablettes, une exhortation concernant toute chose, et un exposé détaillé de toute chose. « Prends-les donc fermement et commande à ton peuple d'en adopter le meilleur. Bientôt Je vous ferai voir la demeure des pervers.

سَأَصْرِفُ عَنْ ءَايَـٰتِىَ ٱلَّذِينَ يَتَكَبَّرُونَ فِى ٱلْأَرْضِ بِغَيْرِ ٱلْحَقِّ وَإِن
يَرَوْا۟ كُلَّ ءَايَةٍ لَّا يُؤْمِنُوا۟ بِهَا وَإِن يَرَوْا۟ سَبِيلَ ٱلرُّشْدِ لَا
يَتَّخِذُوهُ سَبِيلًا وَإِن يَرَوْا۟ سَبِيلَ ٱلْغَىِّ يَتَّخِذُوهُ سَبِيلًا ۚ ذَٰلِكَ
بِأَنَّهُمْ كَذَّبُوا۟ بِـَٔايَـٰتِنَا وَكَانُوا۟ عَنْهَا غَـٰفِلِينَ ﴿١٤٦﴾

7-146. J'écarterai de Mes signes ceux qui, sans raison, s'enflent d'orgueil sur terre. Même s'ils voyaient tous les miracles, ils n'y croiraient pas. Et s'ils voient le bon sentier, ils ne le prennent pas comme sentier. Mais s'ils voient le sentier de l'erreur, ils le prennent comme sentier. C'est qu'en vérité ils traitent de mensonges Nos preuves et ils ne leur accordaient aucune attention.

وَٱلَّذِينَ كَذَّبُوا۟ بِـَٔايَـٰتِنَا وَلِقَآءِ ٱلْـَٔاخِرَةِ حَبِطَتْ أَعْمَـٰلُهُمْ ۚ هَلْ
يُجْزَوْنَ إِلَّا مَا كَانُوا۟ يَعْمَلُونَ ﴿١٤٧﴾

7-147. Et ceux qui traitent de mensonges Nos preuves ainsi que la rencontre de l'au-delà, leurs œuvres sont vaines. Seraient-ils rétribués autrement que selon leurs œuvres ? »

Après avoir parachevé Sa grâce envers eux en les délivrant de leurs ennemis et en les établissant sur la terre promise, Allah voulut la parfaire en révélant le Livre contenant les préceptes religieux et les croyances saines. Il fixa donc à Moussa un délai de trente nuits, auquel il ajouta dix nuits, portant le total à quarante. Ceci afin que Moussa puisse se préparer à ce rendez-vous avec Allah, à Lui les Louanges et la Gloire, et que la révélation du Livre ait un impact profond sur eux, suscitant chez eux une vive attente.

Lorsque Moussa se rendit au lieu désigné par son Seigneur, à l'heure fixée, il dit à Haroun, le laissant responsable des Isra-ilites en raison de sa sollicitude et de sa bonté envers eux :
« **Remplace-moi auprès de mon peuple**, » c'est-à-dire, soit mon représentant auprès d'eux et traite-les comme je l'ai fait.
« …**et agis en bien »** c'est-à-dire, suis la voie qui maintient l'ordre et la paix
« …**et ne suis pas le sentier des corrupteurs, »** c'est-à-dire ceux qui commettent le péché.

« **Et lorsque Moussa vint à Notre rendez-vous**, » c'est-à-dire au temps fixé pour la révélation du Livre,
« …**et que son Seigneur lui eut parlé**, » avec les paroles de Ses révélations, commandements et interdictions, Moussa désirait ardemment voir Allah, un désir né de l'amour pour son Seigneur et d'un désir de Le voir.
Il dit : « **Ô mon Seigneur, montre Toi à moi pour que je Te voie** ! » Allah répondit : « **Tu ne Me verras pas**, » c'est-à-dire que tu n'es pas en mesure de Me voir maintenant. Car Allah a créé les êtres humains dans ce monde de telle sorte qu'ils ne peuvent le faire ; ils ne peuvent supporter de voir Allah. Mais cela ne signifie pas qu'ils ne Le verront pas au Paradis.

Les textes Qur'aniques et les Hadiths prophétiques indiquent que les habitants du Paradis verront leur Seigneur, Exalté et Loué soit-Il, et auront la joie de contempler Son noble Visage, et qu'Il les créera sous une forme parfaite, dans laquelle ils pourront voir Allah, à Lui les Louanges et la Gloire.

C'est pourquoi Allah a posé une condition dans ce verset pour Le voir : cela ne se produirait que si la montagne restait en place. Il a dit, expliquant à Moussa pourquoi Il ne répondrait pas à sa demande de Le voir : « **Mais regarde le Mont: s'il tient en sa place**, » quand Allah se manifestera au mont
« **alors tu Me verras**. »

« **Mais lorsque son Seigneur Se manifesta au Mont**, » qui était un rocher solide,
« **Il le pulvérisa**, » c'est-à-dire qu'il (le mont) fut réduit en poussière, incapable de supporter la vue d'Allah et incapable de tenir ferme
« **Et Moussa s'effondra foudroyé**, » lorsqu'il vit ce qu'il vit.

Il comprit alors que si la montagne ne pouvait supporter la vue d'Allah, il lui serait encore moins capable de la supporter. Il demanda donc pardon à son Seigneur pour sa requête, qui n'était pas appropriée. C'est pourquoi il dit :
« **Gloire à Toi**, » c'est-à-dire que je Te déclare au-dessus de tout défaut et je rejette tout ce qui ne sied pas à Ta Majesté,

« **A Toi je me repens**, » de tous mes péchés et de mon manque de respect envers Toi,
« **Et je suis le premier des croyants**. » Autrement dit, il a renouvelé sa foi parce qu'Allah l'a perfectionnée en lui révélant ce qu'il ignorait auparavant. Lorsqu'Allah ne lui a pas permis de Le voir, après qu'il l'ait tant désiré, Il l'a comblé de bienfaits et a dit :
« **Ô Moussa, Je t'ai préféré à tous les hommes,** » c'est-à-dire que Je t'ai choisi, sélectionné et favorisé, et Je t'ai accordé de grandes bénédictions et de grandes vertus.
« …**par Mes messages »** en te transmettant Mes messages que Je n'accorde et ne réserve qu'aux meilleurs.
« **Et par Ma parole**, » Et Il te parla sans aucun intermédiaire. Ce sont là les vertus pour lesquelles Moussa Al-Kalim (celui à qui Allah a parlé directement) s'est distingué et pour lesquelles il est connu parmi ses compagnons Messagers.

« **Prends donc ce que Je te donne** » et accueille avec un cœur ouvert les commandements et les interdictions que Je t'ai donnés ; acceptez-les et soumettez-vous-y.
« …**et sois du nombre des reconnaissants** » envers Allah de t'avoir choisi et béni.

« **Et Nous écrivîmes pour lui, sur les tablettes, une exhortation concernant toute chose**, » dont les gens ont besoin, les incitant à faire le bien et les mettant en garde contre le mal.
« …**et un exposé détaillé de toute chose**, » une explication de toutes choses, à savoir les règles, les croyances, la morale et l'étiquette.

« **Prends-les donc fermement** » c'est-à-dire, efforce-toi de les établir
« **Et ordonne à ton peuple d'en adopter le meilleur**. » Ces instructions comprennent des choses à la fois obligatoires et recommandées car elles sont les meilleures. Cela indique que les commandements d'Allah, dans toutes Ses lois, sont parfaits, justes et bons.
« **Bientôt Je vous ferai voir la demeure des pervers**, » après qu'Allah les eut détruits et eut laissé leurs maisons en guise d'exemple pour ceux qui vinrent après eux, afin que les croyants bien guidés et humbles puissent en tirer des leçons.

Quant aux autres, Allah dit à leur sujet : « **J'écarterai de Mes signes** » se détourneront de l'apprentissage des signes présents dans l'univers et en eux-mêmes, et de la compréhension des versets du Livre.
« …**ceux qui, sans raison, s'enflent d'orgueil sur terre**, » c'est-à-dire ceux qui font preuve d'arrogance envers les serviteurs d'Allah, envers la vérité et envers Celui qui l'a apportée, sont visés. Quiconque agit ainsi, Allah le privera d'un grand bien ; Il l'abandonnera et il ne comprendra pas, parmi les signes d'Allah, ce qui pourrait lui être profitable. Au contraire, il sera plongé dans la confusion et prendra le mal pour le bien.

« **Même s'ils voyaient tous les miracles, ils n'y croiraient pas**, » car ils se détournent d'eux et s'y opposent, ils s'opposent à Allah et à Son Messager.
« **Et s'ils voient le bon sentier**, » s'ils voient le chemin de la guidance, c'est le chemin de la droiture, qui est la voie qui mène à Allah et à Son Paradis
« …**ils ne le prennent pas comme sentier**, » ils ne le suivront pas et n'y montreront aucun intérêt ;
« **Mais s'ils voient le sentier de l'erreur**, » c'est-à-dire l'égarement qui mène à l'enfer
« …**ils le prennent comme sentier**. » Ils l'adopteront comme voie. La raison pour laquelle ils s'égarent à ce point « **c'est qu'en vérité ils traitent de mensonges Nos preuves et ils ne leur accordaient aucune attention**. » C'est leur rejet des signes d'Allah, leur indifférence au message et leur mépris de celui-ci qui les poussent à choisir la voie de l'erreur et à abandonner le chemin de la guidance.

« **Et ceux qui traitent de mensonges Nos preuves**, » ceux qui rejettent Nos signes, c'est-à-dire Nos grands signes qui attestent la vérité de ce avec quoi Nous avons envoyé Nos Messagers
« …**ainsi que la rencontre de l'au-delà**, » leurs œuvres seront vaines puisqu'elles sont dépourvues de fondement et elles n'ont pas rempli les conditions requises pour être acceptées, à savoir la croyance aux signes d'Allah et à la récompense.

« **Seraient-ils rétribués** » suite au rejet de leurs actes et à l'obtention du contraire de ce qu'ils recherchaient ?
« …**autrement que selon leurs œuvres, »** car les actes de celui qui ne croit pas au Jour Dernier ne mènent à aucune récompense et n'ont aucun but ; c'est pourquoi ils sont diminués et rendus vains.

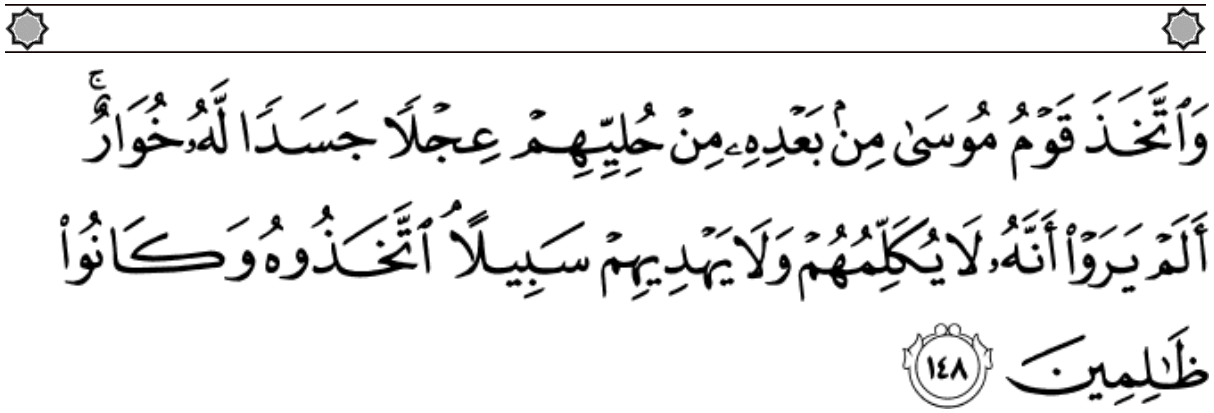
وَٱتَّخَذَ قَوْمُ مُوسَىٰ مِنۢ بَعْدِهِۦ مِنْ حُلِيِّهِمْ عِجْلًا جَسَدًا لَّهُۥ خُوَارٌ ۚ
أَلَمْ يَرَوْا۟ أَنَّهُۥ لَا يُكَلِّمُهُمْ وَلَا يَهْدِيهِمْ سَبِيلًا ٱتَّخَذُوهُ وَكَانُوا۟
ظَٰلِمِينَ ﴿١٤٨﴾

7-148. Et le peuple de Moïse adopta après lui un veau, fait de leurs parures : un corps qui semblait mugir. N'ont-ils pas vu qu'il ne leur parlait point et qu'il ne les guidait sur aucun chemin ? Ils l'adoptèrent [comme divinité], et ils étaient des injustes.

وَلَمَّا سُقِطَ فِيٓ أَيۡدِيهِمۡ وَرَأَوۡاْ أَنَّهُمۡ قَدۡ ضَلُّواْ قَالُواْ لَئِن لَّمۡ
يَرۡحَمۡنَا رَبُّنَا وَيَغۡفِرۡ لَنَا لَنَكُونَنَّ مِنَ ٱلۡخَٰسِرِينَ ١٤٩

7-149. Et quand ils éprouvèrent des regrets, et qu'ils virent qu'ils étaient bel et bien égarés, ils dirent : « Si notre Seigneur ne nous fait pas miséricorde et ne nous pardonne pas, nous serons très certainement du nombre des perdants. »

« **Et le peuple de Moussa adopta après lui un veau, fait de leurs parures** » qui avait été fait par as-Samiri, qui y jeta une poignée [de poussière] de l'empreinte du sabot du cheval du messager Jibril : (« **Il dit : « J'ai vu ce qu'ils n'ont pas vu : j'ai donc pris une poignée de la trace de l'Envoyé ; puis, je l'ai lancée. Voilà ce que mon âme m'a suggéré.** » » (Tâ Hâ 20 : 96))
Et il « **semblait mugir**. » Ils l'adorèrent et le prirent comme un dieu.

Il (as-Samiri) a dit :
« ...**C'est votre divinité et la divinité de Moïse; il a donc oublié**. » (Tâ Hâ 20 : 88)

- Et il est parti à sa recherche. Cela était dû à leur folie et à leur manque de discernement ; comment avaient-ils pu confondre le Seigneur de la terre et des cieux avec un veau, qui est l'une des plus viles créatures ?

C'est pourquoi Allah dit, expliquant que le veau ne possédait aucune des caractéristiques ou actions qui pourraient impliquer la divinité : « **N'ont-ils pas vu qu'il ne leur parlait point** ?, » c'est-à-dire que l'absence de parole est une grave lacune ; ils sont mieux lotis que cet animal ou cet objet inanimé qui ne pouvait parler.

« **Et qu'il ne les guidait sur aucun chemin** ?, » c'est-à-dire qu'il ne peut leur indiquer aucun chemin religieux ni leur apporter aucun bienfait terrestre. Il est bien établi, selon la raison et le bon sens, que prendre pour « dieu » quelque chose qui ne peut ni parler, ni apporter aucun bienfait, ni causer aucun mal, est le plus grand des mensonges et la plus grande des folies. C'est pourquoi Allah a dit : « **Ils l'adoptèrent [comme divinité], et ils étaient des injustes**, » car ils ont orienté leur adoration de manière inappropriée et ont associé à Allah des entités pour lesquelles Il n'a donné aucune autorité. Cela indique que quiconque nie qu'Allah parle, nie l'une des caractéristiques divines d'Allah, car Allah a déclaré que le fait de ne pas parler signifie que celui qui ne parle pas n'est pas digne d'être considéré comme divin.

« **Et quand** » Moussa retourna auprès de son peuple et le trouva dans cet état, il leur annonça qu'ils s'étaient égarés. Ils furent remplis de remords et, « **ils éprouvèrent des regrets**, » c'est-à-dire de chagrin et de tristesse pour leurs actes, « **et ils réalisèrent qu'ils s'étaient bien égarés** ». Ils se tournèrent alors vers Allah, Le suppliant humblement, et dirent : « **Si notre Seigneur ne nous fait pas miséricorde** » et ne nous guide pas vers Lui, ne nous permet pas de L'adorer et ne nous aide pas à accomplir de bonnes œuvres,

« …**et ne nous pardonne pas** » d'avoir adoré le veau,

« **Nous serons très certainement du nombre des perdants** » qui perdent dans ce monde et dans l'au-delà.

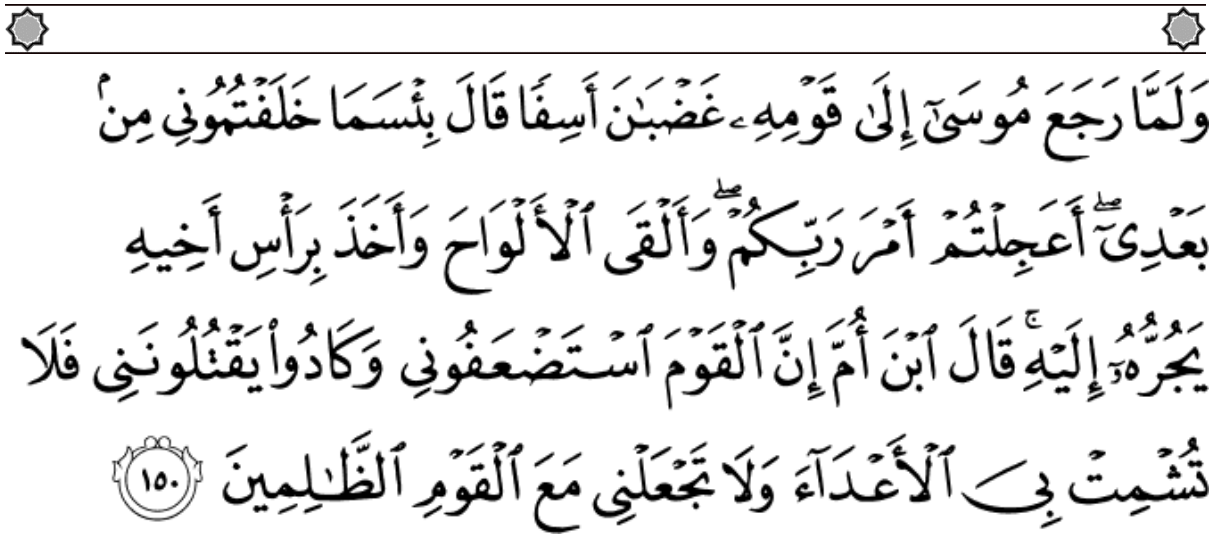

وَلَمَّا رَجَعَ مُوسَىٰٓ إِلَىٰ قَوْمِهِۦ غَضْبَٰنَ أَسِفًا قَالَ بِئْسَمَا خَلَفْتُمُونِى مِنۢ
بَعْدِىٓ ۖ أَعَجِلْتُمْ أَمْرَ رَبِّكُمْ ۖ وَأَلْقَى ٱلْأَلْوَاحَ وَأَخَذَ بِرَأْسِ أَخِيهِ
يَجُرُّهُۥٓ إِلَيْهِ ۚ قَالَ ٱبْنَ أُمَّ إِنَّ ٱلْقَوْمَ ٱسْتَضْعَفُونِى وَكَادُوا۟ يَقْتُلُونَنِى فَلَا
تُشْمِتْ بِىَ ٱلْأَعْدَآءَ وَلَا تَجْعَلْنِى مَعَ ٱلْقَوْمِ ٱلظَّٰلِمِينَ ﴿١٥٠﴾

7-150. Et lorsque Moïse retourna à son peuple, fâché, attristé, il dit : « Vous avez très mal agi pendant mon absence ! Avez-vous voulu hâter le commandement de votre Seigneur ? » Il jeta les tablettes et prit la tête de son frère, en la tirant à lui : « Ô fils de ma mère, dit (Aaron), le peuple m'a traité en faible, et peu s'en est fallu qu'ils ne me tuent. Ne fais donc pas que les ennemis se réjouissent à mes dépens, et ne m'assigne pas la compagnie des gens injustes. »

قَالَ رَبِّ ٱغْفِرْ لِى وَلِأَخِى وَأَدْخِلْنَا فِى رَحْمَتِكَ ۖ وَأَنتَ أَرْحَمُ
ٱلرَّٰحِمِينَ ﴿١٥١﴾

7-151. Et (Moïse) dit : « Ô mon Seigneur, pardonne à moi et à mon frère et fais-nous entrer en Ta miséricorde, car Tu es Le plus Miséricordieux des miséricordieux. »

إِنَّ ٱلَّذِينَ ٱتَّخَذُوا۟ ٱلْعِجْلَ سَيَنَالُهُمْ غَضَبٌ مِّن رَّبِّهِمْ وَذِلَّةٌ فِى
ٱلْحَيَوٰةِ ٱلدُّنْيَا ۚ وَكَذَٰلِكَ نَجْزِى ٱلْمُفْتَرِينَ ﴿١٥٢﴾

7-152. Ceux qui prenaient le veau (comme divinité), bientôt tombera sur eux de la part de leur Seigneur, une colère, et un avilissement dans la vie présente. Ainsi, Nous rétribuons les inventeurs (d'idoles).

وَٱلَّذِينَ عَمِلُوا۟ ٱلسَّيِّـَٔاتِ ثُمَّ تَابُوا۟ مِنۢ بَعْدِهَا وَءَامَنُوٓا۟ إِنَّ رَبَّكَ مِنۢ
بَعْدِهَا لَغَفُورٌ رَّحِيمٌ ﴿١٥٣﴾

7-153. Ceux qui ont fait de mauvaises actions et qui ensuite se sont repentis et ont cru... ton Seigneur, après cela est sûrement Pardonneur et Miséricordieux.

وَلَمَّا سَكَتَ عَن مُّوسَى ٱلْغَضَبُ أَخَذَ ٱلْأَلْوَاحَ ۖ وَفِى نُسْخَتِهَا
هُدًى وَرَحْمَةٌ لِّلَّذِينَ هُمْ لِرَبِّهِمْ يَرْهَبُونَ ﴿١٥٤﴾

7-154. Et quand la colère de Moïse se fut calmée, il prit les tablettes. Il y avait dans leur texte guide et miséricorde à l'intention de ceux qui craignent leur Seigneur.

« **Et lorsque Moussa retourna à son peuple, fâché, attristé**, » autrement dit, il était rempli de colère et de rage envers eux car il tenait beaucoup à eux et était sincère et compatissant à leur égard.

« **Il dit : «Vous avez très mal agi pendant mon absence. »** » C'est-à-dire, quel acte terrible vous avez commis après mon départ, car c'est quelque chose qui mène à la damnation éternelle et à la misère sans fin.

« **Avez-vous voulu hâter le commandement de votre Seigneur** ? » Car Il vous avait promis de faire descendre le Livre, mais vous vous êtes empressés, en vous appuyant sur votre raisonnement fallacieux, de commettre cet acte abominable.

« **Il jeta les tablettes** » avec colère, « **et prit la tête de son frère** » Haroun « **en la tirant à lui**. » Il lui dit :

« ... **« Qu'est-ce qui t'a empêché, Haroun, quand tu les as vus s'égarer, de me suivre ? As-tu donc désobéi à mon commandement ? »** » (Tâ Hâ 20 : 92-93)

- Quand je t'avais dit : « **Remplace-moi auprès de mon peuple, et agis en bien, et ne suis pas le sentier des corrupteurs**. » (7 : 142).

« **Haroun dit : « Ô fils de ma mère, ne me prends ni par la barbe ni par la tête. Je craignais que tu ne dises : « Tu as divisé les enfants d'Isra-il et tu n'as pas observé mes ordres. »** » (Tâ Hâ 20 : 94)

Et Allah nous dit ici qu'il a dit : « **Ô fils de ma mère** ? » Il a dit cela pour attendrir le cœur de son frère, en mentionnant leur mère elle-même ; en effet, ils étaient frères germains, ayant la même mère et le même père.

« **Le peuple m'a traité en faible**. » C'est-à-dire qu'ils m'ont méprisé quand je leur ai dit :
« **Ô mon peuple, vous êtes tombés dans la tentation (à cause du veau). Or, c'est le Tout Miséricordieux qui est vraiment votre Seigneur. Suivez-moi donc et obéissez à mon commandement**. » (Sourate Tâ Hâ 20 : 90)

« **Et peu s'en est fallu qu'ils ne me tuent**, » c'est-à-dire, alors ne pense pas que j'ai échoué.

« **Ne fais donc pas que les ennemis se réjouissent à mes dépens** » en me réprimandant ou en me faisant du mal car ils sont très prompts à trouver le moindre prétexte pour m'attaquer ou me voir commettre une erreur.
« …**et ne m'assigne pas la compagnie des gens injustes** » et traite-moi comme eux.

Alors Moussa (‘aleyhi salam) regretta alors ses actions hâtives envers son frère, avant même de connaître son point de vue, et reconnut son erreur. Il déclara :
« **Seigneur, pardonne-moi ainsi qu'à mon frère** » Haroun et « **fais-nous entrer en Ta miséricorde**, » c'est-à-dire, enveloppe-nous de Ta miséricorde de toutes parts car elle est une forteresse imprenable qui protège de tout mal, et elle est source de bénédictions et de bienfaits parce que « **Tu es le Plus Miséricordieux des miséricordieux**, » c'est-à-dire que Tu es plus miséricordieux envers nous que quiconque ; Tu es plus miséricordieux envers nous que nos pères, nos mères, nos enfants et nous-mêmes.

Allah, à Lui les Louanges et la Gloire, dit, expliquant le sort de ceux qui adoraient le veau : « **Ceux qui prenaient le veau (comme divinité)** » c'est-à-dire ceux qui l'ont pris comme un « dieu, »

« **bientôt tombera sur eux de la part de leur Seigneur, une colère, et un avilissement dans la vie présente** » puisqu'ils ont irrité leur Seigneur et pris Son commandement à la légère.

« **Ainsi, Nous rétribuons les inventeurs (d'idoles)**. » Quiconque invente le mensonge contre Allah, proférant des mensonges sur Sa religion et Lui attribuant des paroles qu'Il n'a pas prononcées, est passible d'une part de la colère divine et d'une humiliation dans la vie présente. Ils s'attirèrent la colère d'Allah lorsque Moussa leur ordonna de tuer les coupables parmi eux (« …**Revenez donc à votre Créateur; puis, tuez donc les coupables vous-mêmes : ce serait mieux pour vous, auprès de votre Créateur** ![1]...» » 2 : 54) et leur dit qu'Allah n'accepterait rien d'autre.

Certains d'entre eux tuèrent donc d'autres (les coupables parmi eux), ce qui entraîna un grand nombre de morts. Puis Allah accepta leur repentir. C'est pourquoi Il mentionne ici une règle générale qui s'applique à eux et à tous, comme Il le dit :
« **Ceux qui ont fait de mauvaises actions** » et des péchés, grands et petits, « **et qui ensuite se sont repentis** » en regrettant leurs actes, en y renonçant et en prenant la résolution de ne plus y retourner « …**et ont cru** » en Allah et en ce qu'Allah leur a enjoint de croire, car la foi n'est complète que si le cœur y croit sincèrement et si l'intention est sincère, et si les actes extérieurs qui en découlent se manifestent par la foi.
« …**ton Seigneur, après cela** » c'est-à-dire après le repentir des mauvaises actions et le retour aux actes d'obéissance
« …**sûrement Pardonneur** » Il pardonne les mauvaises actions et les efface, même si elles étaient si nombreuses qu'elles rempliraient la terre.
« …**et Miséricordieux**, » car Il accepte le repentir, permet d'accomplir de bonnes actions et les accepte.

« **Et quand la colère de Moussa se fut calmée**, » c'est-à-dire lorsqu'il se fut calmé et eut commencé à réfléchir à la situation dans laquelle il se trouvait et à se concentrer sur ce qui était le plus important « …**il prit les tablettes** » qu'il avait jetées à terre ; ces Tablettes étaient d'une grande valeur et d'une grande importance.
« **Il y avait dans leur texte** » c'est-à-dire contenu dans celles-ci
« …**guide et miséricorde**. » C'est-à-dire qu'elles contenaient une guidance pour éloigner de l'erreur et une explication de la vérité par rapport au mensonge, des bonnes actions par rapport aux mauvaises, une guidance vers les meilleures actions, des préceptes moraux et des règles de bienséance, ainsi que miséricorde et bénédictions pour ceux qui les mettaient en pratique et en comprenaient les règles et le

[1] C'était une punition pour avoir pris le veau pour l'adorer

sens. Mais tous n'acceptent pas la guidance et la miséricorde d'Allah ; seuls ceux qui les acceptent et s'y conforment et « **craignent leur Seigneur**. »

Quant à ceux qui ne craignent ni Allah ni la présence devant Lui, cela ne fait qu'accroître leur arrogance et leur aversion, et la preuve d'Allah est ainsi établie contre eux.

وَٱخْتَارَ مُوسَىٰ قَوْمَهُۥ سَبْعِينَ رَجُلًا لِّمِيقَٰتِنَا ۖ فَلَمَّآ أَخَذَتْهُمُ ٱلرَّجْفَةُ
قَالَ رَبِّ لَوْ شِئْتَ أَهْلَكْتَهُم مِّن قَبْلُ وَإِيَّىَّ ۖ أَتُهْلِكُنَا بِمَا فَعَلَ
ٱلسُّفَهَآءُ مِنَّآ ۖ إِنْ هِىَ إِلَّا فِتْنَتُكَ تُضِلُّ بِهَا مَن تَشَآءُ وَتَهْدِى مَن تَشَآءُ
ۖ أَنتَ وَلِيُّنَا فَٱغْفِرْ لَنَا وَٱرْحَمْنَا ۖ وَأَنتَ خَيْرُ ٱلْغَٰفِرِينَ ﴿١٥٥﴾

7-155. Et Moussa choisit de son peuple soixante-dix hommes pour un rendez-vous avec Nous. Puis lorsqu'ils furent saisis par le tremblement (de terre), il dit : « Mon Seigneur, si Tu avais voulu, Tu les aurais détruits avant, et moi avec. Vas-Tu nous détruire pour ce que des sots d'entre nous ont fait[1] ? Ce n'est là qu'une épreuve de Toi, par laquelle Tu égares qui Tu veux, et guides qui Tu veux. Tu es notre Maître. Pardonne-nous et fais-nous miséricorde, car Tu es le Meilleur des pardonneurs.

وَٱكْتُبْ لَنَا فِى هَٰذِهِ ٱلدُّنْيَا حَسَنَةً وَفِى ٱلْءَاخِرَةِ إِنَّا هُدْنَآ
إِلَيْكَ ۚ قَالَ عَذَابِىٓ أُصِيبُ بِهِۦ مَنْ أَشَآءُ ۖ وَرَحْمَتِى وَسِعَتْ كُلَّ
شَىْءٍ ۚ فَسَأَكْتُبُهَا لِلَّذِينَ يَتَّقُونَ وَيُؤْتُونَ ٱلزَّكَوٰةَ وَٱلَّذِينَ هُم
بِـَٔايَٰتِنَا يُؤْمِنُونَ ﴿١٥٦﴾

[1] Cet acte consistait à prendre le veau pour l'adorer, ou à exiger avec audace de voir Allah de leurs propres yeux. (An-Nissa' 4 : 153)

7-156. Et prescris pour nous le bien ici-bas ainsi que dans l'au-delà. Nous voilà revenus vers Toi, repentis. » Et (Allah) dit : « Je ferai que Mon châtiment atteigne qui Je veux. Et Ma miséricorde embrasse toute chose. Je la prescrirai à ceux qui (Me) craignent, acquittent la Zakāt, et ont foi en Nos signes,

ٱلَّذِينَ يَتَّبِعُونَ ٱلرَّسُولَ ٱلنَّبِيَّ ٱلْأُمِّيَّ ٱلَّذِى يَجِدُونَهُۥ مَكْتُوبًا
عِندَهُمْ فِى ٱلتَّوْرَىٰةِ وَٱلْإِنجِيلِ يَأْمُرُهُم بِٱلْمَعْرُوفِ وَيَنْهَىٰهُمْ
عَنِ ٱلْمُنكَرِ وَيُحِلُّ لَهُمُ ٱلطَّيِّبَٰتِ وَيُحَرِّمُ عَلَيْهِمُ
ٱلْخَبَٰٓئِثَ وَيَضَعُ عَنْهُمْ إِصْرَهُمْ وَٱلْأَغْلَٰلَ ٱلَّتِى كَانَتْ عَلَيْهِمْ ۚ
فَٱلَّذِينَ ءَامَنُوا۟ بِهِۦ وَعَزَّرُوهُ وَنَصَرُوهُ وَٱتَّبَعُوا۟ ٱلنُّورَ ٱلَّذِىٓ أُنزِلَ
مَعَهُۥٓ ۙ أُو۟لَٰٓئِكَ هُمُ ٱلْمُفْلِحُونَ ﴿١٥٧﴾

7-157. Ceux qui suivent le Messager, le Prophète illettré qu'ils trouvent écrit (mentionné) chez eux dans la Torah et l'Injil. Il leur ordonne le convenable, leur défend le blâmable, leur rend licites les bonnes choses, leur interdit les mauvaises, et leur ôte le fardeau et les jougs qui étaient sur eux. Ceux qui croiront en lui, le soutiendront, lui porteront secours et suivront la lumière descendue avec lui ; ceux-là seront les gagnants. »

Lorsque les Enfants d'Isra-il se repentirent et revinrent à la raison, « **Moussa choisit de son peuple soixante-dix hommes** » parmi les meilleurs d'entre eux pour présenter leurs excuses au nom de leur peuple devant leur Seigneur. Allah leur fixa un lieu et une heure mais lorsqu'ils s'y rendirent, ils dirent : « Ô Moussa :
« ... **Fais-nous voir Allah à découvert** !... » (An-Nissa' 4 : 153)

Ainsi, ils firent preuve d'une grande audace et d'un manque de respect envers Allah, c'est pourquoi « **ils furent saisis par le tremblement (de terre)**, » tombèrent et furent détruits.

Moussa ('aleyhi salam) n'arrêta pas de supplier Allah et de prier, disant : « **Ô mon Seigneur, si Tu avais voulu, Tu les aurais détruits avant, et moi avec** » c'est-à-dire avant qu'ils ne viennent ici pour présenter des excuses au nom de leur peuple, puis ils sont devenus eux-mêmes des transgresseurs.

« **Vas-Tu nous détruire pour ce que des sots** ? » C'est-à-dire des faibles d'esprit et des sots « **d'entre nous ont fait** ? » Il implora alors Allah, s'excusant au motif que ceux qui avaient formulé cette requête audacieuse étaient immatures et dépourvus de la raison qui aurait pu les empêcher d'agir ainsi, car ils avaient été soumis à une épreuve où ils risquaient de perdre la foi. C'est pourquoi il dit : « **Ce n'est là qu'une épreuve de Toi, par laquelle Tu égares qui Tu veux, et guides qui Tu veux. Tu es notre Maître. Pardonne-nous et fais-nous miséricorde, car Tu es le Meilleur des pardonneurs**, » c'est-à-dire que Tu es le meilleur pour pardonner et le plus digne de faire miséricorde, le plus généreux de ceux qui donnent. C'est comme si Moussa ('aleyhi salam) disait : Le but principal de nous tous, ô Seigneur, il nous faut rester fidèles et obéissants envers Toi. Celui qui est sage et mûr, guidé par Toi, demeure sur le droit chemin ; quant à ceux qui sont faibles d'esprit et insensés, influencés par l'épreuve, ils ont agi comme ils l'ont fait. Cependant, Tu es le plus miséricordieux des miséricordieux et le meilleur pour pardonner ; pardonne-nous et aie pitié de nous.

Allah exauça sa prière et les ramena à la vie, et Il leur pardonna leurs péchés. Moussa dit à la fin de sa supplication : « **Et prescris pour nous le bien ici-bas**. »
« ….**ainsi que dans l'au-delà**. » Ordonne aussi le bien pour nous, ce qu'Allah a préparé pour Ses pieux amis proches, source de récompense.
« **Nous voilà revenus vers Toi, repentis**, » c'est-à-dire que nous reconnaissons nos manquements et que nous nous tournons vers Toi en toutes choses
« **Et (Allah) dit : « Je ferai que Mon châtiment atteigne qui Je veux** » » parmi ceux qui sont voués à la perdition et qui suivent le chemin qui y mène
« **Et Ma miséricorde embrasse toute chose**, » des mondes supérieurs et inférieurs, les justes et les injustes, les croyants et les mécréants. Nul être créé n'est insensible à la miséricorde d'Allah, ni ne demeure insensible à Sa générosité et à Sa bonté. Cependant, la miséricorde particulière qui conduit à la bénédiction dans ce monde et dans l'au-delà n'est pas accessible à tous. C'est pourquoi Allah dit à ce sujet :
« **Je la prescrirai à ceux qui (Me) craignent**, » et évitent le péché, tant mineur que majeur.
« …**acquittent la Zakāt**, » qui est obligatoire, auprès de ceux qui y ont droit (et de ceux qui croient en Nos révélations). Une foi parfaite et la croyance en les révélations d'Allah impliquent d'en comprendre le sens et d'agir en conséquence. Cela comprend le fait de suivre le Prophète (sallallahou 'aleyhi wa sallam) tant extérieurement qu'intérieurement, sur les points fondamentaux et mineurs de la religion.

« **Ceux qui suivent le Messager, le Prophète illettré**, » par opposition à tous les autres Prophètes. Celui dont il est question ici est Muhammad Ibn 'AbdAllah Ibn 'Abd Al-Mouttalib (sallallahou 'aleyhi wa sallam).

Le contexte ici concerne les Enfants d'Isra-il ; croire au Prophète Muhammad (sallallahou 'aleyhi wa sallam) est une condition pour devenir croyant, et ceux qui croient en lui et le suivent sont les gens de miséricorde, qu'Allah leur a destinés. Il est décrit comme illettré car il était arabe, peuple illettré qui ne savait ni lire ni écrire, et qui, avant le Qur'an, ne possédait aucune Écriture.

« …**qu'ils trouvent écrit (mentionné) chez eux**, » dans la Torah et l'Injil, son nom, avec une description de ses caractéristiques, dont la plus importante est ce qu'il encourage et ce qu'il interdit, car « **il leur ordonne le convenable**, » c'est-à-dire tout ce qui est reconnu comme bon, sain et bénéfique.

« …**leur défend le blâmable**, » c'est-à-dire tout ce qui est considéré comme abominable selon la raison et le bon sens. Il leur enjoint donc de prier, de s'acquitter de la zakât, de jeûner, d'accomplir le pèlerinage (Hajj), de maintenir les liens de parenté, d'honorer leurs parents, de bien traiter leurs voisins et leurs esclaves, d'être bienveillants envers toutes les créatures, d'être honnêtes, chastes, pieux et sincères, etc. Il leur interdit d'associer des partenaires à Allah, de tuer illégitimement, de commettre la fornication ou l'adultère, de boire ou de consommer des boissons alcoolisées, de maltraiter toute créature, de mentir, de commettre des actes immoraux, etc.

La plus grande preuve qu'il est le Messager d'Allah (sallallahou 'aleyhi wa sallam) réside dans ce à quoi il appelle les gens, ce qu'il ordonne et interdit, ce qu'il permet et proscrit, « **leur rend licites les bonnes choses** » en matière de nourriture, de boisson et de sexualité.
« …**leur interdit les mauvaises** » en ce qui concerne la nourriture, les boissons, les questions sexuelles, les paroles et les actes.

« …**et leur ôte le fardeau et les jougs qui étaient sur eux**. » Autrement dit, l'une de ses caractéristiques est que sa religion est facile et tolérante ; elle n'est pas pesante et ne comporte ni difficultés ni règles et réglementations lourdes et strictes.

« **Ceux qui croiront en lui**, » c'est-à-dire qu'ils le respectent et le vénèrent.
« …**le soutiendront, lui porteront secours et suivront la lumière descendue avec lui**, » à savoir le Qur'an ; il éclaire les ténèbres du doute et de l'ignorance et c'est à lui qu'il faut se référer en cas de divergences d'opinions.
« …**ceux-là seront les gagnants** » et atteindront le bien dans ce monde et dans l'au-delà, et seront sauvés du mal des deux royaumes, parce qu'ils auront pris les plus grandes mesures qui mènent à la prospérité.

Quant à ceux qui ne croient pas en ce Prophète illettré (sallallahou 'aleyhi wa sallam), et qui ne le vénèrent pas, ne le soutiennent pas, ou ne suivent pas la lumière qui a été envoyée avec lui, ce sont eux qui seront les perdants.

Comme le verset précédent appelle le peuple de la Torah, les Isra-ilites, à suivre le Prophète (sallallahou 'aleyhi wa sallam), et que l'on pourrait penser que croire en lui n'était prescrit qu'à eux, le verset suivant indique que le suivre est prescrit à tous :

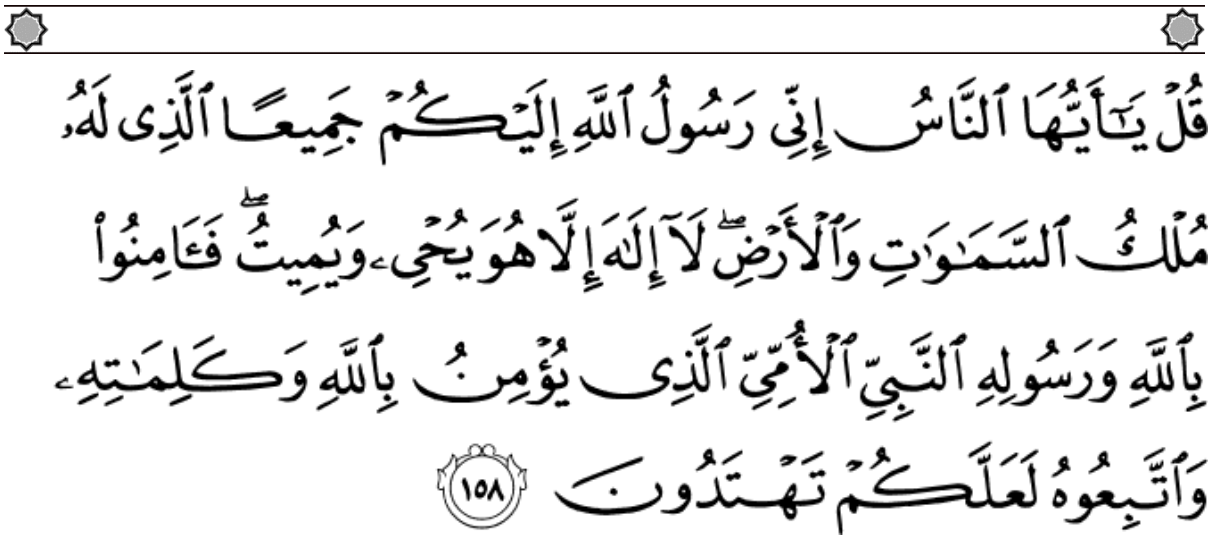
قُلْ يَٰٓأَيُّهَا ٱلنَّاسُ إِنِّى رَسُولُ ٱللَّهِ إِلَيْكُمْ جَمِيعًا ٱلَّذِى لَهُۥ
مُلْكُ ٱلسَّمَٰوَٰتِ وَٱلْأَرْضِ ۖ لَآ إِلَٰهَ إِلَّا هُوَ يُحْىِۦ وَيُمِيتُ ۖ فَـَٔامِنُوا۟
بِٱللَّهِ وَرَسُولِهِ ٱلنَّبِىِّ ٱلْأُمِّىِّ ٱلَّذِى يُؤْمِنُ بِٱللَّهِ وَكَلِمَٰتِهِۦ
وَٱتَّبِعُوهُ لَعَلَّكُمْ تَهْتَدُونَ ﴿١٥٨﴾

7-158. Dis : « Ô hommes ! Je suis pour vous tous le Messager d'Allah, (de Celui) à Qui appartient la royauté des cieux et de la terre. Pas de divinité à part Lui. Il donne la vie et Il donne la mort. Croyez donc en Allah, en Son Messager, le Prophète illettré qui croit en Allah et en Ses paroles. Et suivez-le afin que vous soyez bien guidés. »

«**Dis : « Ô hommes ! Je suis pour vous tous le Messager d'Allah**, » pour vous tous, c'est-à-dire pour les Arabes parmi vous et les non-Arabes, pour les gens du Livre parmi vous, et les tous autres.

« … **(de Celui) à Qui appartient la royauté des cieux et de la terre** » Il les contrôle au moyen de Ses lois universelles et de Ses lois religieuses, dont une partie consiste à vous envoyer un grand Messager (sallallahou 'aleyhi wa sallam) pour vous appeler à Allah et à Son Paradis, et pour vous avertir contre tout ce qui vous éloigne de Lui et de Son Paradis.

« **Pas de divinité à part Lui**, » c'est-à-dire qu'il n'y a de divinité digne d'être adorée qu'Allah, l'Unique, sans associé ni partenaire, et que la voie à suivre pour L'adorer n'est connue que par l'intermédiaire de Ses Messagers.

« **Il donne la vie et Il donne la mort** » Autrement dit, Son contrôle sur l'univers consiste en partie à donner la vie et à causer la mort, des pouvoirs auxquels nul n'est associé. Il a fait de la mort un pont et un point de passage vers le royaume éternel ; quiconque y croit a assurément cru au message de Muhammad (sallallahou 'aleyhi wa sallam).

« **Croyez donc en Allah, en Son Messager, le Prophète illettré**, » avec une foi dans le cœur qui exige des croyances saines et des actions physiques, « **qui croient en Allah et en Ses paroles**, » c'est-à-dire, ils croient en ce Messager (sallallahou 'aleyhi wa sallam) qui est sain dans ses croyances et ses actions.
« **Et suivez-le afin que vous soyez bien guidés** » sur la meilleure voie en ce qui concerne les affaires religieuses et temporelles car si vous ne le suivez pas, vous vous égarerez loin.

وَمِن قَوْمِ مُوسَىٰٓ أُمَّةٌ يَهْدُونَ بِالْحَقِّ وَبِهِۦ يَعْدِلُونَ ﴿١٥٩﴾

7-159. Parmi le peuple de Moïse, il est une communauté qui guide (les autres) avec la vérité, et qui, par-là, exerce la justice.

وَقَطَّعْنَٰهُمُ ٱثْنَتَىْ عَشْرَةَ أَسْبَاطًا أُمَمًا ۚ وَأَوْحَيْنَآ إِلَىٰ مُوسَىٰٓ إِذِ
ٱسْتَسْقَىٰهُ قَوْمُهُۥٓ أَنِ ٱضْرِب بِّعَصَاكَ ٱلْحَجَرَ ۖ
فَٱنۢبَجَسَتْ مِنْهُ ٱثْنَتَا عَشْرَةَ عَيْنًا ۖ قَدْ عَلِمَ كُلُّ أُنَاسٍ
مَّشْرَبَهُمْ ۚ وَظَلَّلْنَا عَلَيْهِمُ ٱلْغَمَٰمَ وَأَنزَلْنَا عَلَيْهِمُ ٱلْمَنَّ
وَٱلسَّلْوَىٰ ۖ كُلُوا۟ مِن طَيِّبَٰتِ مَا رَزَقْنَٰكُمْ ۚ وَمَا ظَلَمُونَا
وَلَٰكِن كَانُوٓا۟ أَنفُسَهُمْ يَظْلِمُونَ ﴿١٦٠﴾

7-160. Nous les répartîmes en douze tribus, (en douze) communautés. Et Nous révélâmes à Moïse, lorsque son peuple lui demanda de l'eau : « Frappe le rocher avec ton bâton. » Et voilà qu'en jaillirent douze sources. Chaque tribu sut son abreuvoir. Nous les couvrîmes de l'ombre

du nuage, et fîmes descendre sur eux la manne et les cailles : « Mangez des bonnes choses que Nous vous avons attribuées. » Et ce n'est pas à Nous qu'ils ont fait du tort, mais c'est à eux-mêmes qu'ils en faisaient.

« **Parmi le peuple de Moussa, il est une communauté qui guide (les autres) avec la vérité, et qui, par-là, exerce la justice**. » Autrement dit, ils les guident en leur enseignant la vérité, en leur donnant des édits et en établissant la justice parmi eux lorsqu'ils jugent leurs affaires. Ceci est semblable au verset où Allah, Exalté et Loué soit-Il, dit :
« **Et Nous avons désigné parmi eux des dirigeants qui guidaient (les gens) par Notre ordre aussi longtemps qu'ils enduraient et croyaient fermement en Nos versets**. » (Sourate As-Sajda 32 : 24)

Cela témoigne de la vertu de la nation de Moussa (‘aleyhi salam), et nous apprend qu'Allah a créé parmi eux des gens qui étaient guidés et qui guidaient les autres par Son commandement.

Ce verset semble viser à dissiper une interprétation erronée que pourraient donner les versets précédents, dans lesquels Allah, Exalté et Loué soit-Il, avait mentionné plusieurs défauts des Israilites, contraires à la perfection et à la rectitude. Certains pourraient penser que cela les concernait tous ; c'est pourquoi Allah, qu'Il soit Glorifié et Exalté, a affirmé qu'il existait parmi eux un groupe de personnes vertueuses, bien guidées et qui guidaient les autres.

« **Nous les répartîmes en douze tribus, (en douze) communautés** » c'est-à-dire douze tribus qui vivaient en harmonie les unes avec les autres ; les descendants de chacun des fils de Ya'qoub formaient une tribu.

« **Et Nous révélâmes à Moussa, lorsque son peuple lui demanda de l'eau**, » c'est-à-dire qu'ils lui ont demandé de prier Allah, à Lui les Louanges et la Gloire, pour qu'Il leur donne de l'eau qu'ils pourraient boire et dont leurs troupeaux pourraient s'abreuver, car ils se trouvaient, et Allah est plus Savant, dans un endroit où l'eau était rare.

Alors Allah inspira Moussa, en réponse à leur demande : « **Frappe le rocher avec ton bâton**. » Il se peut qu'il s'agisse d'un rocher précis, ou bien que ce soit un terme générique désignant n'importe quel rocher. Moussa le frappa donc, et de ce rocher jaillirent douze sources, coulant à sa surface.

« **Chaque tribu sut son abreuvoir**, » attribué à chacune des douze tribus. Chacune disposait d'une source qu'elle connaissait. Ainsi, elles se sentaient rassurées et cessaient les bousculades et les querelles. C'était une bénédiction parfaite d'Allah pour elles.

« **Nous les couvrîmes de l'ombre du nuage**, » on les protégeait de la chaleur du soleil
« …**et fîmes descendre sur eux la manne** » qui est sucrée
« **Et les cailles,** » qui sont une espèce d'oiseau, comptent parmi les meilleures espèces, avec une chair des plus savoureuses. Allah leur a donc accordé abri, eau et une nourriture délicieuse composée de mets sucrés et de viande, en signe de réconfort et de sécurité.

Il leur fut dit : « **Mangez des bonnes choses que Nous vous avons attribuées**. » Pourtant, ils ne Nous firent aucun tort lorsqu'ils ne remercièrent pas Allah ni n'accomplirent ce qu'Il leur avait prescrit. Mais ils se firent assurément du tort à eux-mêmes lorsqu'ils se privèrent de nombreux bienfaits et s'exposèrent au mal et à la colère divine. Il en fut ainsi durant tout leur séjour dans le désert.

وَإِذْ قِيلَ لَهُمُ ٱسْكُنُوا۟ هَٰذِهِ ٱلْقَرْيَةَ وَكُلُوا۟ مِنْهَا حَيْثُ
شِئْتُمْ وَقُولُوا۟ حِطَّةٌ وَٱدْخُلُوا۟ ٱلْبَابَ سُجَّدًا نَّغْفِرْ لَكُمْ
خَطِيٓـَٰٔتِكُمْ ۚ سَنَزِيدُ ٱلْمُحْسِنِينَ ﴿١٦١﴾

7-161. Et lorsqu'il leur fut dit : « Habitez cette cité et mangez [de ses produits] à votre guise, mais dites : rémission [à nos péchés] et entrez par la porte en vous prosternant. Nous vous pardonnerons vos fautes ; et aux bienfaisants (d'entre vous,) Nous accorderons davantage. »

فَبَدَّلَ ٱلَّذِينَ ظَلَمُوا۟ مِنْهُمْ قَوْلًا غَيْرَ ٱلَّذِى قِيلَ لَهُمْ
فَأَرْسَلْنَا عَلَيْهِمْ رِجْزًا مِّنَ ٱلسَّمَآءِ بِمَا كَانُوا۟
يَظْلِمُونَ ﴿١٦٢﴾

7-162. Puis, les injustes parmi eux changèrent en une autre, la parole qui leur était dite. Alors, Nous envoyâmes du ciel un châtiment sur eux, pour le méfait qu'ils avaient commis.

« **Et lorsqu'il leur fut dit : « Habitez cette cité**, » entrez-y afin qu'elle devienne votre patrie et votre lieu de résidence. Cette ville était Iliyah (Aélia, Jérusalem ou Bayt al-Maqdis).

« …**et mangez [de ses produits] à votre guise. »** C'était une ville où abondaient les arbres, les fruits, et où régnait une vie de facilité et de prospérité. C'est pourquoi Allah leur a ordonné d'en manger où qu'ils le souhaitent et de dire : « **rémission [à nos péchés]**, » c'est-à-dire : « Pardonne-nous nos péchés et absous-nous. »
« …**et entrez par la porte en vous prosternant**, » c'est-à-dire en faisant preuve d'humilité envers votre Seigneur, en vous soumettant à Sa puissance et en exprimant votre gratitude pour Ses bienfaits. Il leur a ainsi ordonné de s'humilier et de demander pardon, et Il leur a promis en retour le pardon de leurs péchés et une récompense dans ce monde et dans l'au-delà. Il dit :
« **Nous vous pardonnerons vos fautes ; et aux bienfaisants (d'entre vous), Nous accorderons davantage**. »

Mais ils n'ont pas obéi à ce commandement divin ; au contraire, les injustes parmi eux ont changé le sens des paroles, c'est-à-dire qu'ils ont désobéi à Allah et ont pris Son commandement à la légère.

« **Puis, les injustes parmi eux changèrent en une autre, la parole qui leur était dite**. » Ainsi, au lieu de demander pardon et de dire « *hittatoun* » (traduit ici par « Rémission [à nos péchés] »), ils ont dit « *habbah fi sha'irah* » (grain d'orge). S'ils ont changé les mots, même s'il était facile à prononcer, ils étaient d'autant plus susceptibles de changer leurs actions. C'est pourquoi ils sont entrés par la porte en traînant les pieds.

« **Alors, Nous envoyâmes du ciel**, » lorsqu'ils ont désobéi à Allah et se sont opposés à Son commandement.
« …**un châtiment sur eux** » c'est-à-dire une punition sévère, soit la peste, soit une autre sorte de punition divine.

Allah ne les a pas lésés en leur infligeant Son châtiment ; « **pour le méfait qu'ils avaient commis**, » c'est-à-dire qu'ils ont manqué à leur devoir d'obéissance envers Allah et ont choisi de Lui désobéir, sans qu'il y ait quoi que ce soit pour les y contraindre ou les motiver, si ce n'est le mal qui était caché dans leurs cœurs.

وَسْـَٔلْهُمْ عَنِ ٱلْقَرْيَةِ ٱلَّتِى كَانَتْ حَاضِرَةَ ٱلْبَحْرِ إِذْ
يَعْدُونَ فِى ٱلسَّبْتِ إِذْ تَأْتِيهِمْ حِيتَانُهُمْ يَوْمَ سَبْتِهِمْ
شُرَّعًا وَيَوْمَ لَا يَسْبِتُونَ ۙ لَا تَأْتِيهِمْ ۚ كَذَٰلِكَ نَبْلُوهُم
بِمَا كَانُوا۟ يَفْسُقُونَ ﴿١٦٣﴾

7-163. Et interroge-les au sujet de la cité qui donnait sur la mer, lorsqu'on y transgressait le Sabbat ! Que leurs poissons venaient à eux faisant surface, le jour de leur Sabbat, et ne venaient pas à eux le jour où ce n'était pas Sabbat ! Ainsi les éprouvions-Nous pour la perversité qu'ils commettaient.

« **Et interroge-les**, » c'est-à-dire, demandez aux Enfants d'Isra-il
« … **au sujet de la cité qui donnait sur la mer**, » c'est-à-dire sur la côte, lorsqu'ils ont transgressé et comment Allah les a punis.
« …**lorsqu'on y transgressait le Sabbat** ! » Allah, Exalté et Loué soit-Il, leur avait ordonné de vénérer et de respecter le Sabbat et de ne pas pêcher ce jour-là. Puis Il les a mis à l'épreuve. Leurs poissons venaient à eux le jour du Sabbat, apparaissant à la surface de l'eau, c'est-à-dire apparaissant en grand nombre à la surface de la mer.
« …**et ne venaient pas à eux** » c'est-à-dire que les poissons ont disparu dans la mer et que les gens n'en ont vu aucun « **le jour où ce n'était pas Sabbat**, » c'est-à-dire les autres jours.

« **Ainsi les éprouvions-Nous pour la perversité qu'ils commettaient**, » c'est bien leur désobéissance qui a rendu inévitable l'épreuve qu'Allah leur infligeait. S'ils n'avaient pas été aussi désobéissants, Allah les aurait épargnés et ne les aurait pas exposés à cette épreuve. Ils tentèrent alors de contourner cette règle par la ruse. Ils creusaient des fossés pour les poissons et installaient des filets. Le jour du sabbat, les poissons tombaient dans ces fossés et ces filets cependant, les gens ne relevaient pas les filets ce jour-là. Ils les relevaient le dimanche. Cette pratique était courante parmi eux et le peuple se divisa en trois groupes à ce sujet.

وَإِذْ قَالَتْ أُمَّةٌ مِّنْهُمْ لِمَ تَعِظُونَ قَوْمًا ۙ اللَّهُ مُهْلِكُهُمْ أَوْ مُعَذِّبُهُمْ عَذَابًا
شَدِيدًا ۖ قَالُوا مَعْذِرَةً إِلَىٰ رَبِّكُمْ وَلَعَلَّهُمْ يَتَّقُونَ ﴿١٦٤﴾

7-164. Et quand parmi eux une communauté dit : « Pourquoi exhortez-vous un peuple qu'Allah va anéantir ou châtier d'un châtiment sévère ? » Ils répondirent : « Pour dégager notre responsabilité vis-à-vis de votre Seigneur ; et que peut-être ils deviendront pieux ! »

فَلَمَّا نَسُوا مَا ذُكِّرُوا بِهِ أَنجَيْنَا الَّذِينَ يَنْهَوْنَ عَنِ السُّوءِ وَأَخَذْنَا
الَّذِينَ ظَلَمُوا بِعَذَابٍ بَئِيسٍ بِمَا كَانُوا يَفْسُقُونَ ﴿١٦٥﴾

7-165. Puis, lorsqu'ils oublièrent ce qu'on leur avait rappelé, Nous sauvâmes ceux qui (leur) avaient interdit le mal et saisîmes par un châtiment rigoureux les injustes pour leurs actes pervers.

فَلَمَّا عَتَوْا عَن مَّا نُهُوا عَنْهُ قُلْنَا لَهُمْ كُونُوا قِرَدَةً خَاسِئِينَ ﴿١٦٦﴾

7-166. Puis, lorsqu'ils refusèrent (par orgueil) d'abandonner ce qui leur avait été interdit, Nous leur dîmes : « Soyez des singes abjects. »

La plupart d'entre eux ont transgressé de manière flagrante et audacieuse. Certains ont ouvertement tenté de les arrêter et les ont dénoncés. Un troisième groupe, estimant que les objections des autres étaient suffisantes, leur a dit :

« **Pourquoi exhortez-vous un peuple qu'Allah va anéantir ou châtier d'un châtiment sévère** ? »

C'est comme s'ils leur disaient : « Il est inutile de réprimander ceux qui ont transgressé les limites sacrées d'Allah et n'ont jamais écouté aucun conseiller sincère, mais persistent dans leur transgression, car Allah les rétribuera inévitablement, soit en les anéantissant, soit en leur infligeant un châtiment terrible. »

Mais le groupe qui les exhortait a dit : Nous les exhortons et leur disons de ne pas le faire, « **Pour dégager notre responsabilité vis-à-vis de votre Seigneur**, » afin que nous ne soyons pas blâmés « …**et que peut-être ils deviendront pieux**, » c'est-à-dire, peut-être renonceront-ils au péché qu'ils commettent. Nous ne désespérons donc pas de leur conversion ; peut-être notre avertissement sera-t-il efficace et notre réprimande aura-t-elle un certain impact sur eux.

Le but principal de la dénonciation du mal est de s'acquitter de son devoir et d'établir des preuves contre celui à qui elles sont adressées, dans l'espoir qu'Allah le guide afin qu'il se conforme ensuite à ce qui est prescrit ou interdit.

« **Puis, lorsqu'ils oublièrent ce qu'on leur avait rappelé**, » c'est-à-dire lorsqu'ils ont omis de faire ce qui leur avait été rappelé, et qu'ils ont persisté dans leur égarement et leur transgression,
« **Nous sauvâmes** » du châtiment « **ceux qui (leur) avaient interdit le mal**. » Telle est la manière dont Allah traite Ses serviteurs : lorsque le châtiment survient, Il en sauve ceux qui ont ordonné le bien et interdit le mal.
« …**et saisîmes**, » à savoir ceux qui ont transgressé le sabbat.
« …**par un châtiment rigoureux »** c'est-à-dire une punition sévère, « **pour leurs actes pervers**. »

Quant à l'autre groupe, qui avait dit à ceux qui leur interdisaient de commettre ce péché : « **Pourquoi exhortez-vous un peuple qu'Allah va anéantir ou châtier d'un châtiment sévère** ? » (7 : 164), les commentateurs divergent quant à leur salut. Il semble qu'ils aient été sauvés car Allah n'a mentionné le châtiment que pour les injustes, et Il n'a pas dit que ces personnes étaient injustes.

Cela indique que la punition ne visait que ceux qui violaient le sabbat. De plus, ordonner le bien et interdire le mal est un devoir collectif ; si certains s'en chargent, ce devoir est dispensé des autres. Ils se sont donc accommodés des agissements de ceux qui les condamnaient, et les ont même dénoncés (implicitement) en disant : « P**ourquoi exhortez-vous un peuple qu'Allah va anéantir ou châtier d'un châtiment sévère** ? » Ils ont ainsi exprimé leur désapprobation, ce qui signifie qu'ils les haïssaient à cause de leurs actes et croyaient qu'Allah les punirait sévèrement.

« **Puis, lorsqu'ils refusèrent (par orgueil) d'abandonner ce qui leur avait été interdit** » c'est-à-dire qu'ils se sont endurcis et n'ont tenu aucun compte ni tiré aucune leçon
« **Nous leur avons dit** » par décret
« **Soyez des singes abjects** (méprisés et rejetés), » et se transformèrent en singes, par la permission d'Allah. Allah les éloigna ensuite de Sa miséricorde. Puis Il nous raconte comment ceux qui restèrent furent humiliés et avilis.

وَإِذْ تَأَذَّنَ رَبُّكَ لَيَبْعَثَنَّ عَلَيْهِمْ إِلَىٰ يَوْمِ الْقِيَامَةِ مَن يَسُومُهُمْ
سُوءَ الْعَذَابِ ۗ إِنَّ رَبَّكَ لَسَرِيعُ الْعِقَابِ ۖ وَإِنَّهُ لَغَفُورٌ
رَّحِيمٌ ﴿١٦٧﴾

7-167. Et lorsque ton Seigneur annonça qu'Il enverra certes contre eux quelqu'un qui leur imposera le pire châtiment jusqu'au Jour de la Résurrection. En vérité ton Seigneur est prompt à punir mais Il est aussi Pardonneur et Miséricordieux.

وَقَطَّعْنَاهُمْ فِي الْأَرْضِ أُمَمًا ۖ مِّنْهُمُ الصَّالِحُونَ وَمِنْهُمْ
دُونَ ذَٰلِكَ ۖ وَبَلَوْنَاهُم بِالْحَسَنَاتِ وَالسَّيِّئَاتِ لَعَلَّهُمْ
يَرْجِعُونَ ﴿١٦٨﴾

7-168. Et Nous les avons répartis en communautés sur la terre. Il y a parmi eux des gens de bien, mais il y en a qui le sont moins. Nous les avons éprouvés par des biens et par des maux, peut-être reviendraient-ils (au droit chemin).

فَخَلَفَ مِن بَعْدِهِمْ خَلْفٌ وَرِثُوا الْكِتَابَ يَأْخُذُونَ عَرَضَ هَٰذَا الْأَدْنَىٰ
وَيَقُولُونَ سَيُغْفَرُ لَنَا وَإِن يَأْتِهِمْ عَرَضٌ مِّثْلُهُ يَأْخُذُوهُ ۚ أَلَمْ يُؤْخَذْ عَلَيْهِم مِّيثَاقُ
الْكِتَابِ أَن لَّا يَقُولُوا عَلَى اللَّهِ إِلَّا الْحَقَّ وَدَرَسُوا مَا فِيهِ ۗ وَالدَّارُ
الْآخِرَةُ خَيْرٌ لِّلَّذِينَ يَتَّقُونَ ۗ أَفَلَا تَعْقِلُونَ ﴿١٦٩﴾

7-169. Puis les suivirent des successeurs qui héritèrent le Livre, mais qui préférèrent ce qu'offre la vie d'ici-bas en disant : « Nous aurons le pardon. » Et si des choses semblables s'offrent à eux, ils les acceptent. N'avait-on pas pris d'eux l'engagement du Livre, qu'ils ne diraient sur Allah que la vérité ? Ils avaient pourtant étudié ce qui s'y trouve. Et l'ultime demeure est meilleure pour ceux qui pratiquent la piété, - Ne comprendrez-vous donc pas ? -

وَٱلَّذِينَ يُمَسِّكُونَ بِٱلْكِتَٰبِ وَأَقَامُوا۟ ٱلصَّلَوٰةَ إِنَّا لَا نُضِيعُ أَجْرَ ٱلْمُصْلِحِينَ ﴿١٧٠﴾

7-170. Et ceux qui se conforment au Livre et accomplissent la Ṣalāt, [en vérité], Nous ne laissons pas perdre la récompense de ceux qui s'amendent.

« **Et lorsque ton Seigneur annonça**, » c'est-à-dire proclama
« …**qu'Il enverra certes contre eux quelqu'un qui leur imposera le pire châtiment jusqu'au Jour de la Résurrection** » c'est-à-dire, les humilieraient et les aviliraient.
« **En vérité ton Seigneur est prompt à punir** » celui qui Lui désobéit, afin qu'Il hâte son châtiment dans ce monde
« **Mais Il est aussi Pardonneur et Miséricordieux** » envers celui qui se repent et se tourne vers Lui ; Il lui pardonne ses péchés et dissimule ses fautes, et Il lui témoigne Sa miséricorde en agréant ses actes d'adoration et en le récompensant de diverses manières. Allah a accompli pour eux ce dont Il les avait menacés ; ils sont encore humiliés et soumis à la domination d'autrui, et ils ne se relèveront jamais et ne triompheront jamais.

« **Et Nous les avons répartis en communautés sur la terre**, » c'est-à-dire divisés et dispersés sur toute la terre, après qu'ils aient été ensemble.
« **Il y a parmi eux des gens de bien**, » accomplissant leurs devoirs envers Allah et envers Ses serviteurs
« …**mais il y en a qui le sont moins**. » C'est-à-dire, qui ne sont pas justes, soit parce qu'ils sont peu enthousiaste, soit parce qu'ils sont des malfaiteurs.
« **Nous les avons éprouvés**, » comme à notre habitude.
« …**par des biens et par des maux**, » c'est-à-dire les difficultés et la facilité, afin qu'ils se repentent, abandonnent leurs mauvaises voies et se conforment à la voie pour laquelle ils avaient été créés. Mais ils continuèrent ainsi, les uns justes, les autres mauvais, et d'autres encore entre les deux, jusqu'à ce qu'arrive une génération dont le mal s'accrut et qui hérita des Écritures après eux. Ils devinrent la référence en matière d'Écritures, mais ils commencèrent à les interpréter selon leurs caprices et leurs désirs. On leur donna de l'argent pour rendre des jugements illégitimes et la corruption se répandit parmi eux.

« **Puis les suivirent des successeurs qui héritèrent le Livre, mais qui préférèrent ce qu'offre la vie d'ici-bas en disant**, » et admettant que c'était un péché et qu'ils étaient des malfaiteurs :

« **Nous aurons le pardon**. » Ces mots étaient vides de sens car ils ne recherchaient pas le pardon au sens véritable du terme. Si tel avait été le cas, ils auraient regretté leurs actes et auraient juré de ne plus recommencer. Mais, si une opportunité de gain éphémère ou un pot-de-vin se présentait, ils s'en empareraient sans hésiter.

Ils ont vendu les révélations d'Allah pour un petit prix :
« **Ils troquent à vil prix les versets d'Allah (le Qur'an) et obstruent Son chemin. Ce qu'ils font est très mauvais** ! » (At-Tawbah 9 : 9)
« … **Voulez-vous échanger le meilleur pour le moins bon** ?... » (Al-Baqarah 2 : 61).

Allah, Exalté et Loué soit-Il, dit, les dénonçant et soulignant leur audace :
« **N'avait-on pas pris d'eux l'engagement du Livre, qu'ils ne diraient sur Allah que la vérité** ? »
Pourquoi disent-ils sur Allah ce qui n'est pas vrai, suivant leurs caprices et leurs désirs ?

Et en effet, « **ils avaient pourtant étudié ce qui s'y trouve**, » et n'ont donc aucun mal à le comprendre. Mais ils ont agi délibérément, en toute conscience de leurs actes, et cela constitue un péché plus grave et plus blâmable, méritant un châtiment plus sévère. Cela est dû à leur manque de discernement et à leur folie, car ils ont préféré la vie de ce monde à l'au-delà. C'est pourquoi Allah dit : « **Et l'ultime demeure est meilleure pour ceux qui pratiquent la piété**, » et s'abstiennent de ce qu'Allah leur a interdit, notamment des repas auxquels ils sont invités et qu'ils acceptent en guise de pot-de-vin pour prononcer une décision contraire à ce qu'Allah a révélé, et de toute autre chose interdite.
« **Ne comprendrez-vous donc pas** ? » Autrement dit, n'avez-vous pas la raison pour savoir ce qui devrait être votre priorité absolue et ce qui devrait être secondaire, ou ce à quoi vous devriez accorder la priorité et ce qui devrait être moins important ? Puisque l'un des principaux bienfaits de la raison est de comprendre les conséquences. Quant à celui qui s'attache aux choses immédiates, insignifiantes et éphémères au point de passer à côté de grandes et durables bénédictions, comment pourrait-il être rationnel et sage ?

Ceux qui sont véritablement rationnels et sages sont ceux qu'Allah décrit comme « **qui se conforment au Livre et accomplissent la Ṣalāt**. » Autrement dit, ils s'y conforment en termes de connaissance et de pratique ; ils connaissent son contenu en matière de règles et de récits, dont la connaissance est la plus noble des connaissances.

Ils savent aussi qu'il contient des commandements qui mènent à la joie, au bonheur et au bien-être dans ce monde et dans l'au-delà.

L'un des commandements les plus importants auxquels il faut se conformer est l'accomplissement de la prière, tant extérieurement qu'intérieurement. C'est pourquoi Allah la mentionne si particulièrement, en raison de sa vertu, et parce qu'elle est la mesure de la foi et que son accomplissement conduit à l'accomplissement des autres actes d'adoration.
Comme leurs actes sont tous vertueux, Allah, à Lui les Louanges et la Gloire, dit : « **[en vérité], Nous ne laissons pas perdre la récompense de ceux qui s'amendent**. » C'est-à-dire leurs paroles et leurs actes, et leurs efforts pour adhérer eux-mêmes à la droiture et appeler les autres à faire de même.

Ce verset, ainsi que d'autres semblables, indiquent qu'Allah Exalté a envoyé Ses Messagers pour établir la rectitude et le bien-être, non pour semer la corruption, et pour promouvoir le bien et non le mal. Ils ont été envoyés pour promouvoir le bien-être dans ce monde et dans l'au-delà ; par conséquent, plus une personne est vertueuse, plus elle est proche de suivre leur exemple.

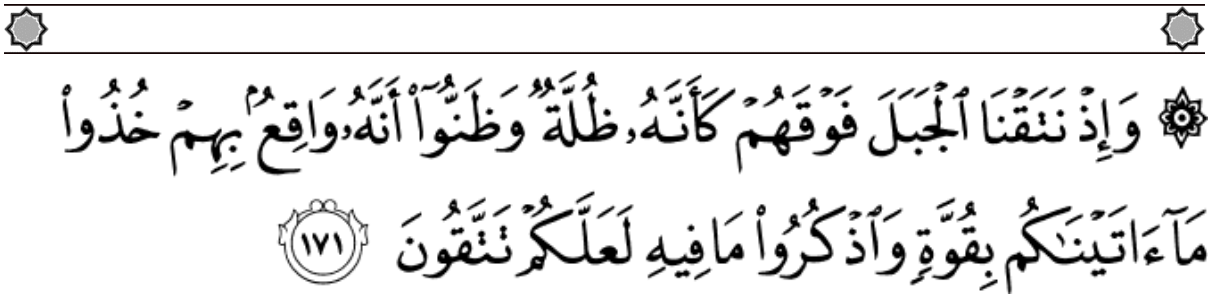
وَإِذْ نَتَقْنَا ٱلْجَبَلَ فَوْقَهُمْ كَأَنَّهُۥ ظُلَّةٌ وَظَنُّوٓا۟ أَنَّهُۥ وَاقِعٌۢ بِهِمْ خُذُوا۟ مَآ ءَاتَيْنَٰكُم بِقُوَّةٍ وَٱذْكُرُوا۟ مَا فِيهِ لَعَلَّكُمْ تَتَّقُونَ ﴿١٧١﴾

7-171. Et lorsque Nous avons brandi au-dessus d'eux le Mont, comme si c'eût été une ombrelle. Ils pensaient qu'il allait tomber sur eux. « Tenez fermement à ce que Nous vous donnons et rappelez-vous son contenu. Peut-être craindrez-vous Allah. »

« **Et lorsque Nous avons brandi au-dessus d'eux le Mont** » quand ils ont refusé d'accepter ce qui était dans la Torah.

Allah les obligea à l'accepter et à agir en conséquence, et Il éleva la montagne au-dessus de leurs têtes de sorte qu'elle les surplombe.
« …**comme si c'eût été une ombrelle**. **Ils pensaient qu'il allait tomber sur eux**. » Et il leur fut dit :
« **Tenez fermement à ce que Nous vous donnons**, » c'est-à-dire, et tenez-vous-y fermement.
« …**et rappelez-vous son contenu** » en l'étudiant, en en discutant et en l'appliquant
« **Peut-être craindrez-vous Allah** » si vous faites cela.

وَإِذْ أَخَذَ رَبُّكَ مِنۢ بَنِىٓ ءَادَمَ مِن ظُهُورِهِمْ ذُرِّيَّتَهُمْ وَأَشْهَدَهُمْ عَلَىٰٓ
أَنفُسِهِمْ أَلَسْتُ بِرَبِّكُمْ ۖ قَالُوا۟ بَلَىٰ شَهِدْنَآ ۛ أَن تَقُولُوا۟ يَوْمَ ٱلْقِيَٰمَةِ إِنَّا
كُنَّا عَنْ هَٰذَا غَٰفِلِينَ ﴿١٧٢﴾

7-172. Et quand ton Seigneur tira une descendance des reins des fils d'Adam et les fit témoigner sur eux-mêmes : « Ne suis-Je pas votre Seigneur ? » Ils répondirent : « Mais si, nous en témoignons... » - afin que vous ne disiez point, au Jour de la Résurrection : « Vraiment, nous n'y avons pas fait attention, »

أَوْ تَقُولُوٓا۟ إِنَّمَآ أَشْرَكَ ءَابَآؤُنَا مِن قَبْلُ وَكُنَّا ذُرِّيَّةً مِّنۢ بَعْدِهِمْ ۖ
أَفَتُهْلِكُنَا بِمَا فَعَلَ ٱلْمُبْطِلُونَ ﴿١٧٣﴾

7-173. ou que vous auriez dit (tout simplement) : « Nos ancêtres autrefois donnaient des associés à Allah, et nous sommes leurs descendants, après eux. Vas-Tu nous détruire pour ce qu'ont fait les imposteurs ? »

وَكَذَٰلِكَ نُفَصِّلُ ٱلْءَايَٰتِ وَلَعَلَّهُمْ يَرْجِعُونَ ﴿١٧٤﴾

7-174. Et c'est ainsi que Nous expliquons intelligemment les signes. Peut-être reviendront-ils !

« **Et quand ton Seigneur tira une descendance des reins des fils d'Adam** » et les fit se reproduire, génération après génération.
Lorsqu'Il les fit sortir du ventre de leurs mères et des reins de leurs pères, Il leur demanda de témoigner d'eux-mêmes, en leur disant : « **Ne suis-Je pas votre Seigneur** ? » Autrement dit, Il leur demanda d'affirmer qu'Il était leur Seigneur, en vertu de ce qu'Il avait inscrit dans leur nature profonde, qu'Il est leur Seigneur, Créateur et Souverain. Ils répondirent : « **Mais si, nous en témoignons**, » car Allah, Exalté et Loué soit-Il, créa Ses serviteurs avec une inclination naturelle vers la voie du monothéisme.

Chacun possède donc cette inclination naturelle, mais celle-ci peut changer et être altérée par des croyances corrompues qui peuvent l'influencer. C'est pourquoi ils répondirent : « **Mais si, nous en témoignons... » - afin que vous ne disiez point, au Jour de la Résurrection : « Vraiment, nous n'y avons pas fait attention**. **» »**

C'est-à-dire que Nous vous avons mis à l'épreuve en vous posant cette question, afin de vous faire affirmer ce qui a été inculqué dans votre nature innée, qu'Allah, à Lui les Louanges et la Gloire, est votre Seigneur, de peur que vous ne le niiez le Jour de la Résurrection et que, par conséquent, vous n'en affirmiez rien, et que vous prétendiez que la preuve d'Allah n'a pas été établie contre vous et que vous n'en avez aucune connaissance ; mais que vous étiez insouciants et distraits à ce sujet.

Mais aujourd'hui, vous n'avez plus aucune excuse, et la preuve ultime d'Allah est établie contre vous.

Ou bien vous invoquez une autre excuse et dites : « **Nos ancêtres autrefois donnaient des associés à Allah, et nous sommes leurs descendants, après eux**. » Nous avons suivi leurs traces et les avons suivis dans leur mensonge « **Vas-Tu nous détruire pour ce qu'ont fait les imposteurs** ? »

Allah a insufflé en vous la capacité de discerner que les voies suivies par vos ancêtres étaient illusoires ; que la vérité est celle qui a été apportée par les Messagers et que cette vérité doit résister aux voies suivies par vos ancêtres et prévaloir sur elles.

Oui, une personne peut grandir en apprenant les opinions et les pratiques corrompues de ses ancêtres égarés, qu'elle croit vraies. Mais c'est uniquement parce qu'elle se détourne des preuves et des signes d'Allah, dans l'univers et en elle-même. Ainsi, elle se détourne de la vérité et se concentre sur les dires de ceux qui ont inventé le mensonge. C'est peut-être la raison pour laquelle elle a fini par préférer le mensonge à la vérité. Telle est l'interprétation correcte de ce verset.

Selon une autre interprétation, cela fait référence au jour où Allah conclut une alliance avec la descendance d'Adam, lorsqu'Il les fit naître de ses reins et leur demanda de témoigner d'eux-mêmes, ce qu'ils firent. Il se servit alors de leur témoignage pour prouver qu'ils n'avaient aucune excuse pour leur incrédulité et leur obstination, ici-bas comme dans l'au-delà. Cependant, rien dans le verset ne le suggère, et cette interprétation n'est ni appropriée ni conforme à la sagesse d'Allah, Exalté et Loué soit-Il, comme le démontre la réalité.

Cette alliance dont ils ont parlé, et qu'ils prétendent conclue lorsqu'Allah fit naître la descendance d'Adam, dans le monde de notre existence antérieure, est une chose dont personne n'a jamais parlé et à laquelle personne n'a jamais pensé. Comment Allah pourrait-il utiliser comme preuve contre eux un événement dont ils n'ont aucun souvenir et qui n'a laissé aucune trace ni aucun impact ?

C'est pourquoi, puisque cela est parfaitement clair, Allah, à Lui les Louanges et la Gloire, dit : « **Et c'est ainsi que Nous expliquons intelligemment les signes.**. »

« Peut-être reviendront-ils ! »Afin qu'ils se repentent et reviennent à ce qu'Allah a inscrit dans leur nature innée et à ce qu'ils ont promis à Allah, afin qu'ils s'abstiennent du mal.

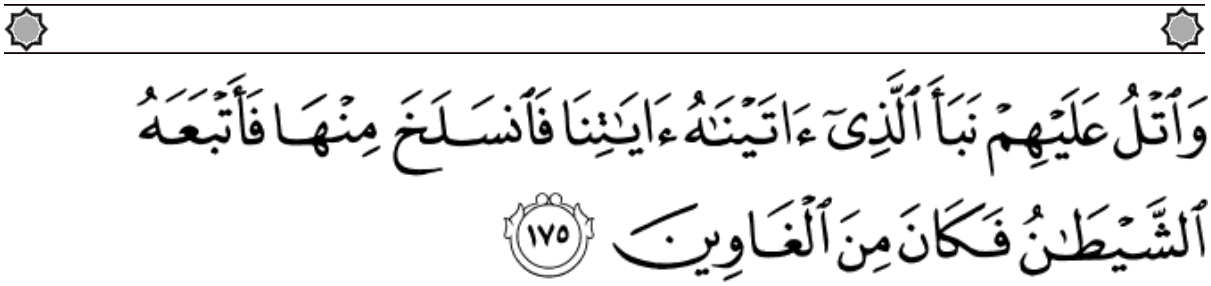

7-175. Et raconte-leur l'histoire de celui à qui Nous avions donné Nos signes et qui s'en écarta. Le Diable, donc, l'entraîna dans sa suite et il devint ainsi du nombre des égarés.

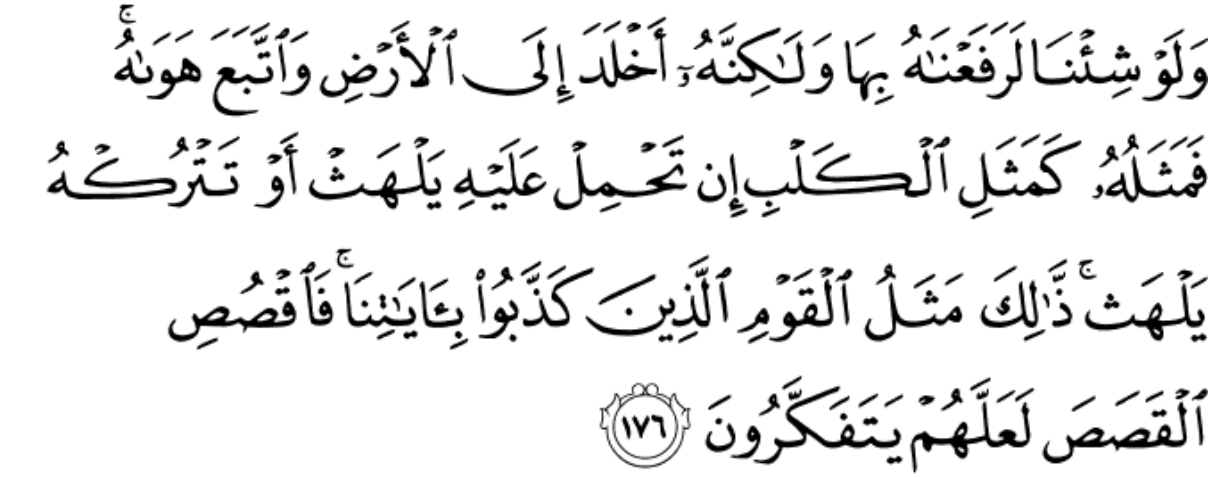

7 176. Et si Nous avions voulu, Nous l'aurions élevé par ces mêmes enseignements, mais il s'inclina vers la terre et suivit sa propre passion. Il est semblable à un chien qui halète si tu l'attaques, et qui halète aussi si tu le laisses. Tel est l'exemple des gens qui traitent de mensonges Nos signes. Eh bien, raconte le récit. Peut-être réfléchiront-ils !

Ici, Allah, à Lui les Louanges et la Gloire, dit à Son Prophète (sallallahou 'aleyhi wa sallam) :
« **Et raconte-leur l'histoire de celui à qui Nous avions donné Nos signes**, » c'est-à-dire à qui Nous avons enseigné la connaissance du Livre d'Allah, et il devint un grand et éminent savant.
« …**et qui s'en écarta. Le Diable, donc, l'entraîna dans sa suite.** » C'est-à-dire qu'il a délaissé les attributs attendus de celui qui possède la connaissance des révélations d'Allah car cette connaissance devrait permettre à une personne d'acquérir les plus nobles qualités, d'accomplir les meilleures actions et de s'élever aux plus hauts niveaux et aux statuts les plus sublimes. Mais cet homme a jeté le Livre d'Allah derrière son dos et a rejeté les mœurs et la conduite prescrites par le Livre, c'est comme se dévêtir : lorsqu'il s'en est débarrassé, Shaytân l'a rattrapé et a pris le dessus sur lui lorsqu'il a quitté cette forteresse imprenable, et l'a incité à pécher. Ainsi, il est devenu le plus vil des vils, « **et il devint**

ainsi du nombre des égarés, » après avoir été du nombre des bien guidés et des guides. Cela est dû au fait qu'Allah, à Lui les Louanges et la Gloire, l'a abandonné et l'a laissé à son propre sort.

C'est pourquoi Allah, à Lui les Louanges et la Gloire, dit : « **Et si Nous avions voulu, Nous l'aurions élevé**, » en lui permettant d'agir en conséquence et de s'élever en statut dans ce monde et dans l'au-delà, de sorte qu'il serait protégé de ses ennemis.
« …**mais** » il fit ce qui le priva de l'aide divine et s'attacha à la terre, c'est-à-dire aux désirs vils et aux aspirations terrestres.
« …**et suivit sa propre passion**, » et il cessa d'obéir à son Seigneur.
« **Il est semblable** » en termes d'empressement à obtenir des gains matériels et de dévouement total à ceux-ci
« …**à un chien qui halète si tu l'attaques, et qui halète aussi si tu le laisses**, » c'est-à-dire qu'il reste la langue pendante dans toutes les situations, et cette personne reste en tout temps avide de gains terrestres, et aucun gain qu'elle réalise ne peut satisfaire son désir.

« **Tel est l'exemple des gens qui traitent de mensonges Nos signes**, » après qu'Allah les leur a mis à leur disposition. Ils ne s'y sont pas soumis ; au contraire, ils ont mécru en eux et les ont rejetés en raison de leurs insignifiances (des gens) aux yeux d'Allah, et parce qu'ils ont suivi leurs caprices et leurs désirs sans se soucier de la guidance d'Allah.

« **Eh bien, raconte le récit, afin qu'ils réfléchissent** » à ces ressemblances, à ces leçons et à ces signes car s'ils réfléchissent, ils apprendront, et s'ils apprennent, ils agiront.

سَآءَ مَثَلًا ٱلْقَوْمُ ٱلَّذِينَ كَذَّبُوا۟ بِـَٔايَـٰتِنَا وَأَنفُسَهُمْ كَانُوا۟ يَظْلِمُونَ ﴿١٧٧﴾

7-177. Quel mauvais exemple que ces gens qui traitent de mensonges Nos signes, cependant que c'est à eux-mêmes qu'ils font du tort.

En effet, combien est vile la ressemblance de ceux qui mécroient aux révélations d'Allah et se font du tort à eux-mêmes en commettant toutes sortes de péchés, car leur ressemblance est véritablement vile. Cela peut se référer à un individu précis à qui Allah a donné Ses révélations et qui les a rejetées, puis ce qu'Allah mentionne lui est arrivé, et Allah relate son histoire comme un avertissement pour les

autres ; ou bien il peut s'agir d'un cas général qui concerne tous ceux à qui Allah donne Ses révélations et qui les rejettent.

Ces versets nous encouragent à mettre en pratique la connaissance, car cela nous élève auprès d'Allah et nous protège de Shaytân. Parallèlement, ils nous mettent en garde contre le fait de ne pas agir selon cette connaissance, car cela nous abaisserait et donnerait du pouvoir à Shaytân. Cela nous montre aussi que suivre nos caprices et nos désirs, et nous préoccuper de telles choses, nous exposera à l'abandon d'Allah.

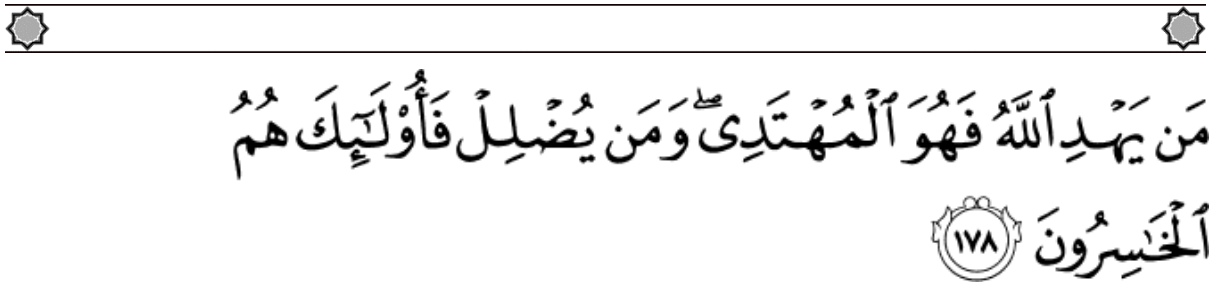

7-178. Quiconque Allah guide, voilà le bien guidé. Et quiconque Il égare, voilà les perdants.

Allah explique ensuite qu'Il est le seul à avoir le contrôle sur la guidance et l'égarement.

« **Quiconque Allah guide**, » en lui permettant d'accomplir de bonnes œuvres, en le préservant de l'erreur et en lui enseignant ce qu'il ignorait
« …**voilà le bien guidé**, » car il donne la priorité à la guidance d'Allah.
« **Et quiconque Il égare** » en l'abandonnant et en l'empêchant de faire le bien
« …**voilà les perdants**, » car ils se perdront eux-mêmes et leurs familles au Jour de la Résurrection, et c'est là, en effet, une perte incomparable :
« Il en est parmi les gens qui adorent Allah marginalement. S'il leur arrive un bien, ils s'en tranquillisent, et s'il leur arrive une épreuve, ils détournent leur visage, perdant ainsi (le bien) de l'ici-bas et de l'au-delà. Telle est la perte évidente ! » (Al-Hajj 22 : 11).

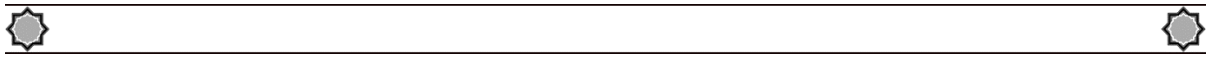

وَلَقَدْ ذَرَأْنَا لِجَهَنَّمَ كَثِيرًا مِّنَ ٱلْجِنِّ وَٱلْإِنسِ ۖ لَهُمْ قُلُوبٌ لَّا
يَفْقَهُونَ بِهَا وَلَهُمْ أَعْيُنٌ لَّا يُبْصِرُونَ بِهَا وَلَهُمْ ءَاذَانٌ لَّا يَسْمَعُونَ بِهَآ ۚ
أُو۟لَٰٓئِكَ كَٱلْأَنْعَٰمِ بَلْ هُمْ أَضَلُّ ۚ أُو۟لَٰٓئِكَ هُمُ ٱلْغَٰفِلُونَ ﴿١٧٩﴾

7-179. Nous avons destiné beaucoup de djinns et d'hommes pour l'Enfer. Ils ont des cœurs, mais ne comprennent pas. Ils ont des yeux, mais ne voient pas. Ils ont des oreilles, mais n'entendent pas. Ceux-là sont comme les bestiaux, même plus égarés encore. Tels sont les insouciants.

Ici, Allah explique pourquoi tant de gens s'égarent et suivent le maudit Iblis.

« **Nous avons destiné beaucoup de djinns et d'hommes**, » les animaux sont donc mieux lotis qu'eux.
« **Ils ont des cœurs, mais ne comprennent pas**, » c'est-à-dire qu'aucune compréhension ni connaissance ne les atteint, sauf dans le but d'établir des preuves contre eux.

« **Ils ont des yeux, mais ne voient pas**, » ce qui pourrait leur être utile ; ils passent ainsi à côté de tout avantage que leurs yeux pourraient leur apporter

« **Ils ont des oreilles, mais n'entendent pas**, **»** ils n'entendent rien de telle sorte que le sens puisse atteindre leur cœur.

« **Ceux-là** » à savoir ceux qui présentent ces caractéristiques négatives
« …**sont comme les bestiaux**. » C'est-à-dire des animaux qui n'ont pas de raison car ces gens donnent la priorité à ce qui est transitoire sur ce qui est éternel, par conséquent ils sont dépourvus de raison.
« **Même plus égarés encore** » que les animaux puisque le bétail fonctionne conformément à la finalité pour laquelle il a été créé, et il possède des instincts qui lui permettent de savoir ce qui est nuisible ou bon pour lui ; par conséquent, il est mieux loti que ces gens-là.
« **Tels sont les insouciants** » et inconscients des choses les plus bénéfiques. Ils sont insouciants de la foi en Allah, de l'obéissance à Lui et du souvenir de Lui.

Leur cœur, leur ouïe et leur vue ont été créés pour les aider à obéir aux commandements d'Allah et à remplir leurs devoirs envers Lui, mais ils les utilisent à des fins contraires.

Par conséquent, ces gens méritent de figurer parmi ceux qu'Allah a créés pour l'enfer et son feu puisqu'ils accomplissent les actes de ses habitants.

Quant à ceux qui utilisent ces facultés pour adorer Allah, dont les cœurs sont remplis de foi en Allah et d'amour pour Lui, et qui ne sont pas insouciants envers Allah, ceux-là sont les gens du Paradis et ils accomplissent les actes de ses habitants.

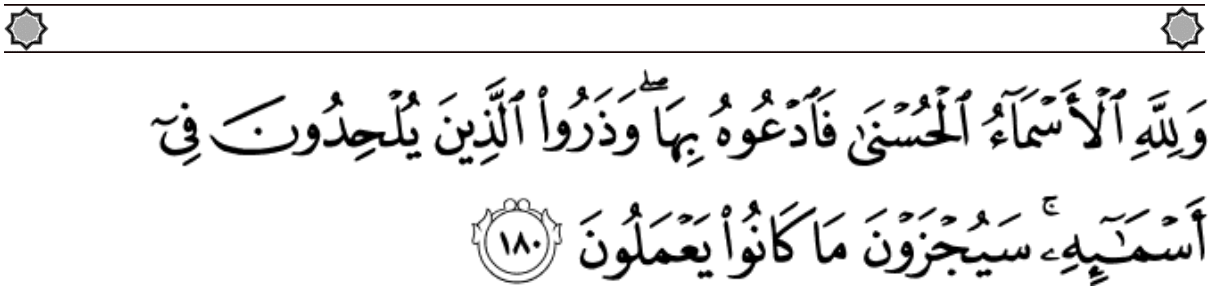

وَلِلَّهِ ٱلْأَسْمَآءُ ٱلْحُسْنَىٰ فَٱدْعُوهُ بِهَا ۖ وَذَرُوا۟ ٱلَّذِينَ يُلْحِدُونَ فِىٓ أَسْمَٰٓئِهِۦ ۚ سَيُجْزَوْنَ مَا كَانُوا۟ يَعْمَلُونَ ﴿١٨٠﴾

7-180. C'est à Allah qu'appartiennent les noms les plus beaux. Invoquez-Le par ces noms et laissez ceux qui profanent Ses noms : ils seront rétribués pour ce qu'ils ont fait.

Ceci témoigne de la grandeur de Sa gloire et de Ses attributs car à Lui appartiennent les plus beaux noms. Autrement dit, tous les beaux noms Lui appartiennent. Cela se réfère à tout nom qui révèle un attribut de perfection et de grandeur. C'est pourquoi on les appelle beaux : s'ils ne se rapportaient pas à un attribut et n'étaient que de simples informations, ils ne seraient pas beaux. De même, s'ils se rapportaient à des attributs d'imperfection ou à des attributs qui peuvent être louables ou non, ils ne seraient pas beaux. Chacun de Ses noms révèle la signification de cet attribut de la manière la plus complète et la plus profonde, et inclut toutes ses nuances.

Par exemple, le nom Al-'Alim (l'Omniscient) indique qu'Il possède une connaissance englobante de toutes choses, de sorte que rien, pas même le poids d'un atome sur terre ou dans le ciel, n'échappe à Sa connaissance.

Le nom Ar-Rahim (le Très Miséricordieux) indique qu'Il possède une grande miséricorde qui englobe toute chose.

Le nom Al-Qadir (l'Omnipotent, le Tout-Puissant) indique qu'Il possède un pouvoir absolu et que rien n'est au-delà de Son pouvoir, etc.

Un autre aspect de la beauté de ces noms est qu'on ne peut L'invoquer que par eux. C'est pourquoi Il dit : « **Invoquez-Le par ces noms**. » Cela inclut l'invocation d'adoration et la supplication de demande. Il convient donc de L'invoquer pour tout besoin, d'une manière appropriée à la situation. Ainsi, celui qui L'invoque peut dire, par exemple : « Ô Allah, pardonne-moi et fais-moi miséricorde, car Tu es le Pardonneur, le Très Miséricordieux. Accepte mon repentir, ô Toi qui acceptes le repentir. Accorde-moi ta subsistance, ô Toi qui pourvois. Fais-moi grâce, ô Toi qui es bon envers moi », et ainsi de suite.

« **Et laissez ceux qui profanent Ses noms : ils seront rétribués pour ce qu'ils ont fait**. » C'est-à-dire en guise de châtiment pour avoir profané Ses noms. Cela signifie faire un mauvais usage du nom et appeler par ces noms ceux qui ne les méritent pas, comme le font les polythéistes lorsqu'ils nomment leurs faux dieux ; ou nier leur signification et les déformer, leur donner des significations qui n'étaient pas voulues par Allah ou Son Messager (sallallahou 'aleyhi wa sallam) ; ou encore comparer les attributs divins aux attributs d'une créature. Il faut donc se garder de profaner ces noms et se méfier de ceux qui les profanent.
Il est prouvé dans *as-Sahih* que le Prophète (sallallahou 'aleyhi wa sallam) a dit :
« *Allah possède quatre-vingt-dix-neuf noms ; quiconque les apprend par cœur entrera au Paradis*. »
(Boukhari, Mouslim, At-Tirmidhi et Ibn Majah)

وَمِمَّنْ خَلَقْنَآ أُمَّةٌ يَهْدُونَ بِٱلْحَقِّ وَبِهِۦ يَعْدِلُونَ ﴿١٨١﴾

7-181. Parmi ceux que Nous avons créés, il y a une communauté qui guide (les autres) selon la vérité et par celle-ci exerce la justice.

Parmi ceux que Nous avons créés, il existe une communauté vertueuse, parfaite en elle-même, qui s'efforce de perfectionner autrui, se guidant elle-même et guidant les autres sur la base de la vérité. Ainsi, ils apprennent la vérité, la mettent en pratique, l'enseignent, y appellent les autres et les incitent à la suivre. Ils établissent la justice parmi les hommes dans leurs décisions, notamment en matière de propriété, de meurtre, de droits mutuels, d'opinions et d'idées, etc. Ces gens sont les guides et la lumière dans les ténèbres. Ils sont ceux qu'Allah a comblés de foi, de bonnes œuvres, d'exhortation mutuelle à la vérité et à la constance ; ils sont les fermes et les sincères dans la foi, dont le rang n'est surpassé que par celui des Messagers. Leur rang est variable, chacun selon sa situation.

Gloire à Celui qui accorde à Sa miséricorde qui Il veut, et Allah est le Possesseur d'une grâce infinie.

وَٱلَّذِينَ كَذَّبُوا۟ بِـَٔايَـٰتِنَا سَنَسْتَدْرِجُهُم مِّنْ حَيْثُ لَا يَعْلَمُونَ ﴿١٨٢﴾

7-182. Ceux qui traitent de mensonges Nos enseignements, Nous allons les conduire graduellement vers leur perte par des voies qu'ils ignorent.

وَأُمْلِى لَهُمْ ۚ إِنَّ كَيْدِى مَتِينٌ ﴿١٨٣﴾

7-183. Et Je leur accorderai un délai, car Mon stratagème est solide !

أَوَلَمْ يَتَفَكَّرُوا۟ ۗ مَا بِصَاحِبِهِم مِّن جِنَّةٍ ۚ إِنْ هُوَ إِلَّا نَذِيرٌ مُّبِينٌ ﴿١٨٤﴾

7-184. Est-ce qu'ils n'ont pas réfléchi ? Il n'y a point de folie en leur compagnon (Muhammad) : il n'est qu'un avertisseur explicite !

أَوَلَمْ يَنظُرُوا۟ فِى مَلَكُوتِ ٱلسَّمَـٰوَٰتِ وَٱلْأَرْضِ وَمَا خَلَقَ ٱللَّهُ مِن شَىْءٍ وَأَنْ عَسَىٰٓ أَن يَكُونَ قَدِ ٱقْتَرَبَ أَجَلُهُمْ ۖ فَبِأَىِّ حَدِيثٍۭ بَعْدَهُۥ يُؤْمِنُونَ ﴿١٨٥﴾

7-185. N'ont-ils pas médité sur le royaume des cieux et de la terre, et toute chose qu'Allah a créée, et que leur terme est peut-être déjà proche ? En quelle parole croiront-ils après cela ?

مَن يُضْلِلِ ٱللَّهُ فَلَا هَادِىَ لَهُۥ ۚ وَيَذَرُهُمْ فِى طُغْيَـٰنِهِمْ يَعْمَهُونَ ﴿١٨٦﴾

7-186. Quiconque Allah égare, pas de guide pour lui. Et Il les laisse confus et hésitants dans leur transgression.

Cela fait référence à ceux qui n'ont pas cru aux signes d'Allah qui mettent en évidence la vérité du message de guidance apporté par Muhammad (sallallahou 'aleyhi wa sallam), et qui l'ont donc rejeté et ne l'ont pas accepté.

« **Nous allons les conduire graduellement vers leur perte**, **par des voies qu'ils ignorent** » en leur envoyant des provisions abondantes.

«**Et Je leur accorderai un délai**, » c'est-à-dire que je leur accorderai un répit afin qu'ils pensent qu'ils ne seront jamais réprimandés ni punis ;
Ainsi, leur incrédulité et leurs transgressions s'intensifieront, et ils ajouteront le mal à leur propre mal. Leur châtiment s'aggravera et se multipliera, et ils se nuiront à eux-mêmes sans s'en rendre compte. C'est pourquoi Allah dit : « **car Mon stratagème est solide**, » c'est-à-dire puissante et efficace.

« **Est-ce qu'ils n'ont pas réfléchi ? Il n'y a point de folie en leur compagnon (Muhammad)**. » Autrement dit, ne se sont-ils pas demandé si leur compagnon, qu'ils connaissent bien et dont rien n'est caché à leurs yeux, était en réalité dément ? Qu'ils examinent son caractère, son attitude, son comportement et ses attributs ; qu'ils considèrent ce à quoi il les appelle. Ils n'y trouveront que la perfection des qualités, et il surpasse tous les autres en raison et en sagesse. Il n'appelle qu'au bien et n'interdit que le mal.

Croyez-vous, ô gens de raison, qu'un tel homme puisse être atteint de folie ? N'est-il pas le grand chef et le conseiller le plus sincère, honorable et noble, compatissant et bienveillant ?

C'est pourquoi Allah dit : « **il n'est qu'un avertisseur explicite** ! » C'est-à-dire qu'Il appelle les gens à ce qui les préservera du châtiment et leur permettra d'obtenir une récompense.

« **N'ont-ils pas médité sur le royaume des cieux et de la terre** ? » Car s'ils les contemplent, ils y trouveront la preuve manifeste de l'unicité de leur Seigneur et de Ses Attributs parfaits. De même, qu'ils contemplent « **toute chose qu'Allah a créée**, » car l'univers tout entier témoigne de la science, de la puissance, de la sagesse, de l'immense miséricorde et de la bonté d'Allah, et démontre que Sa volonté est toujours accomplie. Cela révèle aussi d'autres attributs divins remarquables. Cela souligne qu'Il est le Créateur et le Maître unique, ce qui signifie qu'Il est le Seul digne d'adoration, de louange, de glorification, d'amour et de reconnaissance de Son unicité.

« **Et que leur terme est peut-être déjà proche** ? » C'est-à-dire, qu'ils examinent leur propre situation et qu'ils se regardent eux-mêmes avant que leur heure n'arrive et que la mort ne les surprenne alors qu'ils sont dans un état d'insouciance, car à ce moment-là, ils ne pourront plus réparer leur négligence.

« **En quelle parole croiront-ils après cela** ? » Autrement dit, s'ils ne croient pas en ce grand Livre, à quel message croiront-ils ? Croiront-ils aux livres de mensonges et d'égarement, ou au message de chaque faussaire et charlatan ?

Rien ne pourra ramener cet égaré sur le droit chemin. C'est pourquoi Allah, à Lui les Louanges et la Gloire, dit : « **Quiconque Allah égare, pas de guide pour lui. Et Il les laisse dans leur transgression confus et hésitants**, » sans jamais en sortir ; ils ne seront jamais guidés vers la vérité.

يَسْـَٔلُونَكَ عَنِ ٱلسَّاعَةِ أَيَّانَ مُرْسَىٰهَا ۖ قُلْ إِنَّمَا عِلْمُهَا عِندَ رَبِّى ۖ لَا يُجَلِّيهَا
لِوَقْتِهَآ إِلَّا هُوَ ۚ ثَقُلَتْ فِى ٱلسَّمَٰوَٰتِ وَٱلْأَرْضِ ۚ لَا تَأْتِيكُمْ إِلَّا بَغْتَةً ۗ يَسْـَٔلُونَكَ
كَأَنَّكَ حَفِىٌّ عَنْهَا ۖ قُلْ إِنَّمَا عِلْمُهَا عِندَ ٱللَّهِ وَلَٰكِنَّ أَكْثَرَ ٱلنَّاسِ لَا
يَعْلَمُونَ ﴿١٨٧﴾

7-187. Ils t'interrogent sur l'Heure : « Quand arrivera-t-elle ? » Dis : « Seul mon Seigneur en a connaissance. Lui seul la manifestera en son temps. Lourde elle sera dans les cieux et (sur) la terre et elle ne viendra à vous que soudainement. » Ils t'interrogent comme si tu en étais averti. Dis : « Seul Allah en a connaissance. » Mais beaucoup de gens ne savent pas.

قُل لَّآ أَمْلِكُ لِنَفْسِى نَفْعًا وَلَا ضَرًّا إِلَّا مَا شَآءَ ٱللَّهُ ۚ وَلَوْ كُنتُ أَعْلَمُ
ٱلْغَيْبَ لَٱسْتَكْثَرْتُ مِنَ ٱلْخَيْرِ وَمَا مَسَّنِىَ ٱلسُّوٓءُ ۚ إِنْ أَنَا۠ إِلَّا نَذِيرٌ
وَبَشِيرٌ لِّقَوْمٍ يُؤْمِنُونَ ﴿١٨٨﴾

7-188. Dis : « Je ne détiens pour moi-même ni profit ni dommage, sauf ce qu'Allah veut. Et si je connaissais l'Inconnaissable, j'aurais eu des biens en abondance et aucun mal ne m'aurait touché. Je ne suis, pour les gens qui croient, qu'un avertisseur et un annonciateur. »

Ici, Allah, à Lui les Louanges et la Gloire, dit à Son Messager Muhammad (sallallahou 'aleyhi wa sallam) : « **Ils** » ceux qui s'obstinent à ne pas croire en toi
« …**t'interrogent sur l'Heure : « Quand arrivera-t-elle ? »** » Autrement dit, quand viendra-t-elle et quand frappera-t-elle les hommes ?
« **Dis : « Seul mon Seigneur en a connaissance**, » » c'est-à-dire que Lui seul en a la connaissance.

« **Lui seul la manifestera en son temps** » c'est-à-dire que personne ne peut révéler le moment où Il a décrété qu'elle commencera, sauf Lui.

« **Lourde elle sera dans les cieux et (sur) la terre**, » car la connaissance de cela est cachée aux habitants des cieux et de la terre, et ils en sont très inquiets ; ils sont préoccupés par l'Heure.
« **Et elle ne viendra à vous que soudainement**, » c'est-à-dire sans que vous vous en rendiez compte, sans y être préparé et sans être prêt à ce qu'elle commence.

« **Ils t'interrogent comme si tu en étais averti !** » Autrement dit, ils insistent pour te questionner sur l'Heure, comme si tu en avais connaissance. Ils ne réalisent pas que, du fait de ta parfaite connaissance de ton Seigneur et parce que tu sais qu'il est inutile de poser cette question, tu ne t'en préoccupe pas et ne cherche pas à en savoir plus. Alors pourquoi ne suivent-ils pas ton exemple et ne s'abstiennent-ils pas de trop réfléchir à cette question inutile et difficile à appréhender ? Car aucun Prophète envoyé, ni aucun ange proche d'Allah, ne la connaît ; c'est l'une des choses qu'Allah a cachées à Sa création, conformément à Sa sagesse parfaite et à Son immense science.

« **Dis : « Seul Allah en a connaissance.» Mais beaucoup de gens ne savent pas. »** » C'est pourquoi ils sont si prompts à s'intéresser à des choses qu'ils ne devraient pas tant vouloir connaître, surtout des gens comme ceux-ci, qui ne se posent pas de questions sur ce qui est plus important et qui ignorent ce qu'ils devraient apprendre, se concentrent sur quelque chose que personne ne pourra jamais découvrir et qu'ils ne sont pas tenus de connaître.

« **Dis : « Je ne détiens pour moi-même ni profit ni dommage, sauf ce qu'Allah veut »** » car je suis impuissant et sous Son contrôle ; rien de bon ne m'arrive que d'Allah, rien de mauvais ne m'est éloigné que par Lui, et je n'ai aucune connaissance que celle qu'Allah, à Lui les Louanges et la Gloire, m'a enseignée.
« **Et si je connaissais l'Inconnaissable, j'aurais eu des biens en abondance et aucun mal ne m'aurait touché**. » Autrement dit, j'aurais pris les mesures que je savais utiles à mon intérêt et bénéfiques, et j'aurais évité tout ce qui pouvait avoir des conséquences négatives et me nuire, car j'aurais su les choses avant qu'elles n'arrivent et quelles en seraient les conséquences. Mais, faute de connaissance, de mauvaises choses peuvent m'arriver et je risque de passer à côté de bienfaits et d'intérêts terrestres. C'est la preuve la plus flagrante de mon ignorance de l'invisible.

« **Je ne suis, pour les gens qui croient, qu'un avertisseur**. » Je préviens des châtiments dans ce monde et dans l'au-delà, et j'explique les actes qui y conduisent et je mets en garde contre eux.
« …**et un annonciateur**. » Je suis un porteur de bonnes nouvelles, annonçant une récompense dans ce monde et dans l'au-delà. J'explique les œuvres qui y conduisent et j'encourage les gens à les

accomplir. Mais tous n'acceptent pas ces bonnes nouvelles et ces avertissements ; seuls les croyants en bénéficient et les accueillent. Ces versets soulignent l'ignorance de ceux qui se rendent sur la tombe du Prophète (sallallahou 'aleyhi wa sallam) et l'invoquent pour obtenir des bienfaits ou conjurer le mal puisqu'il n'a aucun pouvoir sur quoi que ce soit. Il ne peut être utile à quiconque qu'Allah ne veut pas aider, ni conjurer le mal de quiconque qu'Allah ne veut pas préserver. Il ne possède de science que celle qu'Allah lui a enseignée. Il est plutôt utile à ceux qui accueillent les bonnes nouvelles et les avertissements qu'il a apportés et qui agissent en conséquence. Tel est le bienfait que l'on peut obtenir de lui, bien supérieur à celui que l'on peut obtenir des pères et mères, amis et frères ; cela fait référence à son encouragement à faire le bien et à sa mise en garde contre le mal, tels qu'il les leur a expliqués très clairement.

هُوَ ٱلَّذِى خَلَقَكُم مِّن نَّفْسٍ وَٰحِدَةٍ وَجَعَلَ مِنْهَا زَوْجَهَا
لِيَسْكُنَ إِلَيْهَا ۖ فَلَمَّا تَغَشَّىٰهَا حَمَلَتْ حَمْلًا خَفِيفًا فَمَرَّتْ بِهِۦ ۖ
فَلَمَّآ أَثْقَلَت دَّعَوَا ٱللَّهَ رَبَّهُمَا لَئِنْ ءَاتَيْتَنَا صَٰلِحًا لَّنَكُونَنَّ مِنَ
ٱلشَّٰكِرِينَ ﴿١٨٩﴾

7-189. C'est Lui qui vous a créés d'un seul être dont il a tiré son épouse, pour qu'il trouve de la tranquillité auprès d'elle ; et lorsque celui-ci eut cohabité avec elle, elle conçut une légère grossesse, avec quoi elle se déplaçait (facilement). Puis lorsqu'elle se trouva alourdie, tous deux invoquèrent leur Seigneur : « Si Tu nous donnes un (enfant) sain, nous serons certainement du nombre des reconnaissants. »

فَلَمَّآ ءَاتَىٰهُمَا صَٰلِحًا جَعَلَا لَهُۥ شُرَكَآءَ فِيمَآ ءَاتَىٰهُمَا ۚ فَتَعَٰلَى ٱللَّهُ
عَمَّا يُشْرِكُونَ ﴿١٩٠﴾

7-190. Puis, lorsqu'Il leur eût donné un (enfant) sain, tous deux assignèrent à Allah des associés en ce qu'Il leur avait donné. Mais Allah est bien au-dessus des associés qu'on Lui assigne.

أَيُشْرِكُونَ مَا لَا يَخْلُقُ شَيْـًٔا وَهُمْ يُخْلَقُونَ ﴿١٩١﴾

7-191. Est-ce qu'ils assignent comme associés ce qui ne crée rien et qui eux-mêmes sont créés,

وَلَا يَسْتَطِيعُونَ لَهُمْ نَصْرًا وَلَآ أَنفُسَهُمْ يَنصُرُونَ ﴿١٩٢﴾

7-192. et qui ne peuvent ni les secourir ni se secourir eux-mêmes ?

وَإِن تَدْعُوهُمْ إِلَى ٱلْهُدَىٰ لَا يَتَّبِعُوكُمْ ۚ سَوَآءٌ عَلَيْكُمْ أَدَعَوْتُمُوهُمْ أَمْ أَنتُمْ صَٰمِتُونَ ﴿١٩٣﴾

7-193. Si vous les appelez vers le chemin droit, ils ne vous suivront pas. Le résultat pour vous est le même, que vous les appeliez ou que vous gardiez le silence.

« **C'est Lui qui vous a créés**, » hommes et femmes dispersés sur toute la terre en grand nombre et en divers groupes

« …**d'un seul être**, » à savoir Adam (‘aleyhi salam), le père de l'humanité, Il créa d'elle son épouse Hawwa', afin qu'il trouve auprès d'elle du réconfort car elle était issue de lui. Il y avait donc entre eux une compatibilité et une harmonie qui les conduisirent à trouver du réconfort l'un auprès de l'autre ; ainsi, chacun était attiré physiquement par l'autre.

« …**et lorsque celui-ci eut cohabité avec elle**, » c'est-à-dire lorsqu'il a eu des relations sexuelles avec elle, le Créateur a décrété que de ce désir et de cette relation naîtrait une descendance. Dès lors, elle porte un fardeau léger et le supporte aisément. Ceci se réfère au début de la grossesse, lorsque la femme n'en a pas conscience et que cela ne lui cause aucune souffrance.

Puis, à mesure que la grossesse progresse (et que le ventre de la femme s'arrondit), que le fœtus grandit, les parents commencent à s'inquiéter pour l'accouchement et espèrent que le nourrisson naîtra vivant, en bonne santé et sans aucun défaut. Ils invoquent alors Allah, leur Seigneur, en disant :

« **Si Tu nous donnes un (enfant) sain**, » c'est-à-dire physiquement sain et complet, sans aucune carence.

« …**nous serons certainement du nombre des reconnaissants**. »

« **Puis, lorsqu'Il leur eût donné un (enfant) sain**, » conformément à leur demande, et qu'Il accomplit sa bénédiction sur eux

« …**tous deux assignèrent à Allah des associés en ce qu'Il leur avait donné**. » C'est-à-dire qu'ils associent des partenaires à Allah en ce qui concerne cet enfant, qu'Allah seul a fait naître et dont Il les a bénis, apportant ainsi la joie à ses parents et en lui donnant un nom suggérant qu'il est un serviteur (‘*abd*) de quelque chose d'autre qu'Allah, comme ‘Abd al-Harith, ‘Abd al-‘Ouzza, ‘Abd al-Ka'bah,

etc., ou ils associent d'autres divinités à Allah dans l'adoration, après qu'Allah leur a accordé des bénédictions telles que personne ne pourrait les énumérer.

Ce verset passe d'un sujet spécifique à un sujet général. Il commence par évoquer Adam et Hawwa', puis parle des hommes en général. Il s'agit sans doute d'un phénomène fréquent parmi les descendants d'Adam. De ce fait, Allah, à Lui les Louanges et la Gloire, leur a démontré la fausseté de leur association d'associés et a mis en lumière leur grave faute, que cette association soit exprimée en paroles ou en actes. Car Allah est Celui qui les a créés d'une seule âme, de laquelle Il a créé son épouse, et Il leur a donné des descendants issus d'eux-mêmes. Puis Il a fait naître entre eux l'amour et la compassion, leur apportant réconfort, harmonie et plaisir physique. Ensuite, Il les a guidés vers la réalisation de ce désir et la procréation. Puis Il a créé l'enfant dans le ventre des mères durant une brève période où elles désirent ardemment l'enfant et prient Allah de le faire naître sain et sauf. Allah accomplit alors Sa grâce envers elles et exauce leur prière.

Ne mérite-t-Il pas qu'ils L'adorent Lui seul, sans Lui associer aucun partenaire, et qu'ils Lui vouent une adoration exclusive ? Or, ils ont fait le contraire et ont associé à Allah ceux qui ne peuvent rien créer mais qui sont eux-mêmes créés. Ils n'ont aucun pouvoir pour les secourir, à savoir leurs adorateurs, et ils ne peuvent se secourir eux-mêmes.

S'ils ne créent rien, pas même le poids d'un atome, mais sont eux-mêmes créés, et qu'ils ne peuvent se protéger d'aucun mal de ceux qui les adorent, ni même d'eux-mêmes, comment peuvent-ils être considérés comme des dieux aux côtés d'Allah ? C'est là le comble de l'injustice et de la folie. Si vous, ô polythéistes, appelez à la guidance ces dieux que vous adorez en dehors d'Allah, ils ne vous suivront pas. Qu'ils vous appellent ou non, cela ne change rien pour vous. Ainsi, les êtres humains sont préférables aux idoles, car celles-ci ne peuvent ni entendre ni voir, ni guider ni être guidées. Si une personne sensée et rationnelle considère tout cela avec impartialité, elle sera certaine de la fausseté de leurs dieux et de la folie de ceux qui les adorent.

إِنَّ ٱلَّذِينَ تَدْعُونَ مِن دُونِ ٱللَّهِ عِبَادٌ أَمْثَالُكُمْ ۖ فَٱدْعُوهُمْ فَلْيَسْتَجِيبُوا۟ لَكُمْ إِن كُنتُمْ صَٰدِقِينَ ﴿١٩٤﴾

7-194. Ceux que vous invoquez en dehors d'Allah sont des serviteurs comme vous. Invoquez-les donc et qu'ils vous répondent, si vous êtes véridiques.

أَلَهُمْ أَرْجُلٌ يَمْشُونَ بِهَآ أَمْ لَهُمْ أَيْدٍ يَبْطِشُونَ بِهَآ أَمْ لَهُمْ أَعْيُنٌ
يُبْصِرُونَ بِهَآ أَمْ لَهُمْ ءَاذَانٌ يَسْمَعُونَ بِهَا قُلِ ٱدْعُوا۟ شُرَكَآءَكُمْ ثُمَّ
كِيدُونِ فَلَا تُنظِرُونِ ﴿١٩٥﴾

7-195. Ont-ils des jambes pour marcher ? Ont-ils de mains pour frapper ? Ont-ils des yeux pour observer ? Ont-ils des oreilles pour entendre ? Dis : « Invoquez vos associés, et puis, rusez contre moi ; et ne me donnez pas de répit.

إِنَّ وَلِيِّىَ ٱللَّهُ ٱلَّذِى نَزَّلَ ٱلْكِتَٰبَ ۖ وَهُوَ يَتَوَلَّى ٱلصَّٰلِحِينَ ﴿١٩٦﴾

7-196. Certes mon Maître, c'est Allah qui a fait descendre le Livre (le Qur'an). C'est Lui qui se charge (de la protection) des vertueux.

Ceci constitue un défi lancé aux polythéistes qui adorent les idoles. Allah, Exalté et Loué soit-Il, dit : « **Ceux que vous invoquez en dehors d'Allah sont des serviteurs comme vous**. » Autrement dit, il n'y a aucune différence entre vous et eux puisque vous êtes tous des serviteurs d'Allah, soumis à Son autorité. Si ce que vous affirmez est vrai, à savoir qu'ils sont dignes d'adoration, « **Invoquez-les donc et qu'ils vous répondent, si vous êtes véridiques**. » S'ils vous répondent et que vous obtenez satisfaction, alors vous aurez prouvé votre point. Dans le cas contraire, il deviendra évident que votre affirmation est fausse et que vous proférez les pires mensonges contre Allah.

Cela se passe d'explications. Si vous observez les idoles, vous constaterez qu'elles ne sont que des images, ce qui indique qu'elles sont incapables de toute utilité. Elles n'ont ni jambes pour marcher, ni mains pour frapper, ni yeux pour voir, ni oreilles pour entendre. Elles sont dépourvues de toutes les facultés et capacités humaines.

Puisqu'ils ne répondent pas quand vous les appelez, et qu'ils sont des esclaves comme vous ; et qu'en réalité vous êtes meilleurs et plus forts qu'eux à bien des égards, pourquoi les adorez-vous ?

« **Dis : « Invoquez vos associés, et puis, rusez contre moi ; et ne me donnez pas de répit !** » » Autrement dit, unissez-vous, vous et vos prétendus associés, pour me nuire sans délai ni répit. Mais

vous ne pourrez jamais me faire de mal car mon Protecteur est Allah, qui me protège, me comble de bienfaits et me préserve du mal.

« **Certes mon Maître, c'est Allah qui a fait descendre le Livre (le Qur'an)**, » qui contient guidance, guérison et lumière, est celui que j'ai pris pour allié et dont j'adhère aux enseignements destinés à ses serviteurs.

« **C'est Lui qui se charge (de la protection) des vertueux**, » ceux dont les intentions, les actes et les paroles sont saines, comme Allah, à Lui les Louanges et la Gloire, dit ailleurs :
« **Allah est le défenseur de ceux qui ont la foi : Il les fait sortir des ténèbres à la lumière**. » (Al-Baqarah 2 : 257)

Les croyants vertueux prennent leur Seigneur comme leur seul allié, en croyant en Lui et en Le craignant, et n'accordent leur allégeance qu'à Celui qui détient la capacité de faire le bien et d'écarter le mal, car nul autre ne possède un tel pouvoir. Allah, à Lui les Louanges et la Gloire, les protège et les aide à faire ce qui est bon pour eux et conforme à leurs intérêts, tant spirituels que matériels, et, par la vertu de leur foi, Il les préserve de tout mal, comme Allah dit :
« **Allah prend la défense de ceux qui croient**... » (Al-Hajj 22 : 38)

وَٱلَّذِينَ تَدۡعُونَ مِن دُونِهِۦ لَا يَسۡتَطِيعُونَ نَصۡرَكُمۡ وَلَآ أَنفُسَهُمۡ يَنصُرُونَ ﴿١٩٧﴾

7-197. Et ceux que vous invoquez en dehors de Lui ne sont capables ni de vous secourir, ni de se secourir eux-mêmes. »

وَإِن تَدۡعُوهُمۡ إِلَى ٱلۡهُدَىٰ لَا يَسۡمَعُواْۖ وَتَرَىٰهُمۡ يَنظُرُونَ إِلَيۡكَ وَهُمۡ لَا يُبۡصِرُونَ ﴿١٩٨﴾

7-198. Et si tu les appelles vers le chemin droit, ils n'entendent pas. Tu les vois qui te regardent, (mais) ils ne voient pas.

Cela explique aussi pourquoi ces idoles qu'ils vénèrent en dehors d'Allah ne méritent aucune adoration puisqu'elles sont incapables d'agir pour elles-mêmes ou pour leurs fidèles ; elles sont dépourvues de toute capacité de pensée ou de réaction. Si on les appelait à la guidance, elles resteraient insensibles. Ce ne sont que des images dénuées de toute vie.

Vous les voyez vous regarder mais en réalité, ils ne vous voient pas car on leur a donné l'image d'êtres animés, humains ou autres, avec des yeux et des membres. Ainsi, à les voir, vous pourriez les croire vivants. Mais si vous y réfléchissez, vous comprendrez qu'ils sont inanimés, immobiles, et qu'aucune vie ne les anime. Dès lors, sur quel fondement les polythéistes les considèrent-ils comme des dieux en dehors d'Allah ? Quel est leur but, quel avantage, et pourquoi se vénèrent-ils en leur accomplissant toutes sortes d'actes d'adoration ?

Une fois cela compris, on réalisera que même si les polythéistes et les dieux qu'ils adorent s'alliaient et complotaient contre celui dont le protecteur est le Créateur de la terre et des cieux, qui prend soin de Ses serviteurs vertueux, ils ne pourraient jamais Lui causer le moindre mal car eux et leurs dieux en sont totalement incapables, tandis que la force et la puissance d'Allah sont parfaites, tout comme la puissance de celui qui recherche Sa protection et place sa confiance en Lui.

Il a également été suggéré, concernant le sens du verset « **Tu les vois qui te regardent, (mais) ils ne voient pas**, » que le pronom « ils » désignent les polythéistes qui ont renié le Messager d'Allah (sallallahou 'aleyhi wa sallam). Le sens serait donc : « Penses-tu qu'ils te regardent, ô Messager d'Allah, avec la capacité de distinguer celui qui dit la vérité de celui qui ment. Mais ils ne te voient pas tel que tu es vraiment car ils ne peuvent percevoir en toi la beauté, la perfection et la sincérité.

خُذِ ٱلْعَفْوَ وَأْمُرْ بِٱلْعُرْفِ وَأَعْرِضْ عَنِ ٱلْجَٰهِلِينَ ﴿١٩٩﴾

7-199. Accepte ce qu'on t'offre de raisonnable, commande ce qui est convenable et éloigne-toi des ignorants.

Ce verset offre un résumé complet qui explique, de manière concise, comment interagir au mieux avec autrui : il faut accepter les gens tels qu'ils paraissent, avec souplesse et bienveillance, en les considérants comme des personnes capables de bien, quelles que soient leurs actions et leurs qualités. Il ne faut pas attendre d'eux plus qu'ils ne peuvent donner ; il faut plutôt apprécier leurs bonnes paroles et leurs bonnes actions et passer outre leurs défauts. Il ne faut pas mépriser le mineur à cause

de son jeune âge, ni celui qui manque de raison à cause de ses faiblesses, ni celui qui est pauvre à cause de sa pauvreté. Au contraire, il faut traiter chacun avec bonté et répondre à chacun avec bienveillance, en fonction de sa nature et de sa situation, avec un cœur et un esprit ouverts.

« **Commande ce qui est convenable**, » c'est-à-dire incitez à la bienveillance, aux bonnes actions et aux bonnes attitudes, envers vos proches comme envers les étrangers ; veillez à ce que tout ce que vous transmettez aux autres soit : un enseignement ; un encouragement au bien, comme le maintien des liens familiaux ou l'honneur rendu aux parents ; un facteur de réconciliation ; un conseil bénéfique ; des opinions judicieuses ; une aide à la droiture et à la piété ; une dissuasion des actes répréhensibles ; ou une orientation vers ce qui permettra d'atteindre un but louable, qu'il soit spirituel ou matériel.

Comme il n'est pas possible d'éviter le mal des ignorants, Allah, à Lui les Louanges et la Gloire, nous ordonne de nous détourner de l'ignorant et de ne pas répondre à son ignorance ; quiconque vous nuit en paroles ou en actes, ne lui nuisez pas en retour ; ne privez pas celui qui vous prive ; quiconque vous coupe les ponts, maintenez les liens avec lui ; et quiconque vous fait du tort, soyez juste envers lui.

Cependant, en ce qui concerne la manière dont on doit interagir avec les démons parmi les hommes et les djinns, Allah, à Lui les Louanges et la Gloire, dit :

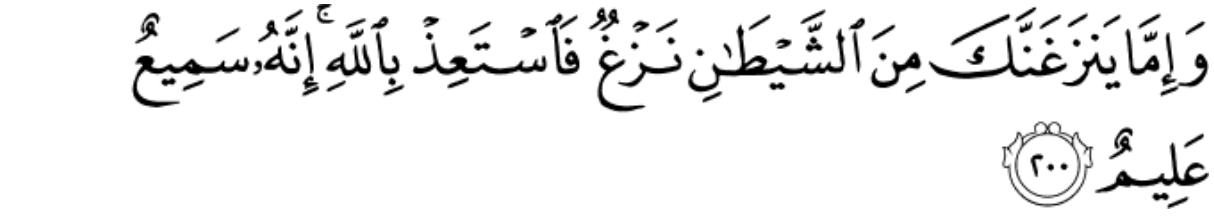

7-200. Et si jamais le Diable t'incite à faire le mal, cherche refuge auprès d'Allah. Car Il entend, et sait tout.

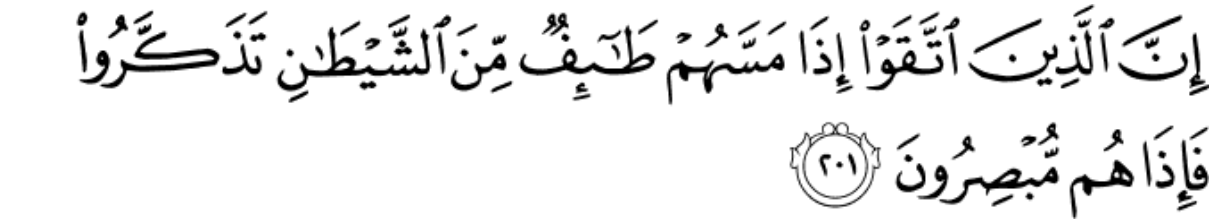

7-201. Ceux qui pratiquent la piété, lorsqu'une suggestion du Diable les touche se rappellent [du châtiment d'Allah] : et les voilà devenus clairvoyants.

وَإِخْوَٰنُهُمْ يَمُدُّونَهُمْ فِى ٱلْغَىِّ ثُمَّ لَا يُقْصِرُونَ ﴿٢٠٢﴾

7-202. (Quant aux vils), leurs partenaires diaboliques les enfoncent dans l'aberration, puis ils ne cessent (de s'enfoncer).

À tout moment et en toute situation, « **Et si jamais le Diable t'incite à faire le mal** » c'est-à-dire si vous ressentez ses murmures et son découragement de faire le bien, ou ses encouragements et ses incitations à faire le mal,
« **Cherche refuge auprès d'Allah**, » c'est-à-dire tournez-vous vers Allah et implorez Sa protection, car « **Il entend**, » Il entend ce que vous dites
« …**et sait tout**. » Il est Omniscient. Il connaît votre intention et votre faiblesse, et combien vous êtes désireux de vous tourner vers Lui. Aussi, Il vous protégera-t-Il de la confusion et des murmures de Shaytân, comme Il dit ailleurs :
« **Je cherche refuge auprès du Seigneur des hommes**, » (An-Nâss 114 :1)

Puisqu'il est inévitable de parfois être insouciant et que Shaytân, toujours à l'affût, trouve une occasion d'exploiter, Allah, à Lui les Louanges et la Gloire, mentionne le signe qui distingue le pieux de l'insouciant : le pieux, s'il commet un péché en cédant à une incitation diabolique l'incitant à faire ce qui est interdit ou à omettre ce qui est obligatoire, se souviendra de la manière dont Shaytân l'a influencé et prendra conscience de cette faiblesse. Il se souviendra des commandements d'Allah et de son devoir de fidélité à la foi. Il reviendra donc à la raison, implorera le pardon d'Allah et expiera sa négligence en se repentant sincèrement et en accomplissant de nombreuses bonnes actions. Ainsi, il repoussera le Shaytân et anéantira tous ses efforts.

Quant aux frères et alliés des démons, s'ils tombent dans le péché, leurs démons les y incitent sans cesse. Ils ne cessent de les tenter, car ils ont nourri de grands espoirs en voyant leur faiblesse, et ils ne cessent jamais de faire le mal.

وَإِذَا لَمْ تَأْتِهِم بِـَٔايَةٍ قَالُوا۟ لَوْلَا ٱجْتَبَيْتَهَا ۚ قُلْ إِنَّمَآ أَتَّبِعُ مَا يُوحَىٰٓ إِلَىَّ
مِن رَّبِّى ۚ هَٰذَا بَصَآئِرُ مِن رَّبِّكُمْ وَهُدًى وَرَحْمَةٌ لِّقَوْمٍ
يُؤْمِنُونَ ﴿٢٠٣﴾

7-203. Quand tu ne leur apportes pas de miracle, ils disent : « Pourquoi ne l'inventes-tu pas ? » Dis : « Je ne fais que suivre ce qui m'est révélé de mon Seigneur. Ces [versets coraniques] sont des preuves illuminantes venant de votre Seigneur, un guide et une grâce pour des gens qui croient. »

Ces incrédules persistent dans leur refus obstiné, même si tu leur apporte des signes qui témoignent de ta sincérité. Si tu leur présente des signes qui attestent de ta véracité, ils resteront inflexibles.

« **Quand tu ne leur apportes pas de miracle** » tel qu'ils le suggèrent et le précisent « …**ils disent : « Pourquoi ne l'inventes-tu pas** ? » » Autrement dit, pourquoi ne choisis-tu pas un miracle ou un signe particulier, comme si tu étais celui qui les provoque et qui contrôle toute la création ? Ils ne se rendent pas compte que tu n'as absolument aucun contrôle sur la situation. Ou peut-être veulent-ils dire : « Pourquoi ne pas inventer quelque chose de ta propre initiative ? »

« **Dis : « Je ne fais que suivre ce qui m'est révélé de mon Seigneur**. » » Je suis un serviteur soumis à Ses ordres, et c'est Allah, à Lui les Louanges et la Gloire, qui fait descendre les signes selon Sa grande sagesse. Si vous désirez un signe qui ne s'altère pas avec le temps, une preuve qui ne se périme jamais, alors contemplez ce grand Qur'an, ce sage rappel puisqu'il contient des preuves claires de votre Seigneur, à travers lesquelles vous trouverez la guidance concernant tous les commandements divins et tout ce que les humains recherchent de bon. Il est un guide et une preuve ; quiconque y réfléchit et le médite comprendra qu'il s'agit d'une révélation du Très Sage, du Digne de louange, et qu'aucun mensonge ne peut l'approcher, ni par-devant ni par-derrière :
« **Le faux ne l'atteint [d'aucune part], ni par devant ni par derrière : c'est une révélation émanant d'un Sage, Digne de louange**. » (41 : 42).
Par son intermédiaire, la preuve est établie contre tous ceux qu'il atteint mais la plupart des gens n'y croient pas. Pour ceux qui croient, cependant, il est une guidance loin de l'erreur et une miséricorde qui les sauve du châtiment. Le croyant est guidé par le Qur'an et le suit, et il sera béni dans ce monde et dans l'au-delà.

Quant à celui qui n'y croit pas, il est égaré et voué à la perdition dans ce monde et dans l'au-delà.

وَإِذَا قُرِئَ ٱلْقُرْءَانُ فَٱسْتَمِعُوا۟ لَهُۥ وَأَنصِتُوا۟ لَعَلَّكُمْ تُرْحَمُونَ ﴿٢٠٤﴾

7-204. Et quand on récite le Qur'an, prêtez-lui l'oreille attentivement et observez le silence, afin que vous obteniez la miséricorde (d'Allah).

Ce commandement est général et s'applique à quiconque entend la récitation du Livre d'Allah. Il lui est enjoint d'écouter et de garder le silence. La différence entre écouter et garder le silence réside dans le fait que le silence est un acte extérieur, qui exige de cesser de parler ou de faire quoi que ce soit qui puisse distraire de l'écoute.

Écouter, en revanche, signifie tendre l'oreille, concentrer son esprit et méditer sur le sens de ce qui est entendu. Celui qui accomplit ces deux actions lors de la récitation du Livre d'Allah obtiendra de nombreux bienfaits, une connaissance abondante, une foi renouvelée et constante, ainsi qu'une guidance et une compréhension accrues de sa religion. C'est pourquoi Allah a conditionné l'obtention de sa miséricorde à ces deux éléments. Cela signifie que si une personne n'écoute pas et reste silencieuse pendant la récitation du Livre, elle sera privée de sa part de miséricorde et passera à côté d'un grand bien.

L'une des instructions les plus formelles concernant l'écoute de la récitation du Qur'an est l'obligation d'écouter attentivement et de garder le silence pendant les prières où la récitation est faite à voix haute. Lorsque l'Imam récite, le fidèle est tenu au silence. De fait, la majorité des savants affirment que le silence et l'écoute attentive de l'Imam sont plus importants que la récitation de la Fatiha ou de toute autre sourate.

وَٱذْكُر رَّبَّكَ فِى نَفْسِكَ تَضَرُّعًا وَخِيفَةً وَدُونَ ٱلْجَهْرِ مِنَ ٱلْقَوْلِ بِٱلْغُدُوِّ وَٱلْـَٔاصَالِ وَلَا تَكُن مِّنَ ٱلْغَـٰفِلِينَ ﴿٢٠٥﴾

7-205. Et invoque ton Seigneur en toi-même, en humilité et crainte, à mi-voix, le matin et le soir, et ne sois pas du nombre des insouciants.

إِنَّ ٱلَّذِينَ عِندَ رَبِّكَ لَا يَسْتَكْبِرُونَ عَنْ عِبَادَتِهِۦ وَيُسَبِّحُونَهُۥ وَلَهُۥ يَسْجُدُونَ ﴿٢٠٦﴾

7-206. Ceux qui sont auprès de ton Seigneur [les anges] ne dédaignent pas de L'adorer. Ils Le glorifient et se prosternent devant Lui.

L'invocation d'Allah, à Lui les Louanges et la Gloire, peut se faire intérieurement, verbalement, ou les deux, ce qui constitue la forme la plus parfaite de dhikr. Allah a enjoint à Son serviteur et Messager Muhammad (sallallahou 'aleyhi wa sallam), puis à ses disciples, de se souvenir de son Seigneur en privé, c'est-à-dire sincèrement, lorsqu'il est seul.

« …**en humilité**, » c'est-à-dire en suppliant verbalement, en répétant toutes sortes de dhikr (souvenirs).
« …**et crainte** » dans ton cœur, avec la crainte d'Allah et la crainte que ton acte ne soit pas agréé. Le signe de la crainte d'Allah est de s'efforcer et de faire de son mieux pour perfectionner ses actes, chercher à les améliorer et être sincère.

« **À mi-voix**, » c'est-à-dire, soyez modéré, ni trop fort ni trop bas dans votre prière, mais en suivant une voie médiane.
« …**le matin** » au début de la journée
« …**et le soir** » à la fin de la journée. Le bénéfice et la vertu de se souvenir d'Allah à ces deux moments sont plus grands qu'à d'autres.

« **Et ne sois pas du nombre des insouciants**, » ceux qui oublient Allah car Il les amène à s'oublier eux-mêmes ; ainsi, ils se privent du bien dans ce monde et dans l'au-delà. Ils se détournent de toutes les bénédictions et de la réussite qui découlent du souvenir de Lui et de la soumission à Son autorité, et ils se tournent vers tout ce qui mène à la misère et à la ruine.

Voici l'étiquette à laquelle chacun doit prêter une attention particulière : se souvenir d'Allah abondamment tout au long de la nuit et du jour, et plus particulièrement aux deux extrémités de la journée, avec sincérité et respect, concentration, l'humilité appropriées et calmement, se concentrer sur ses paroles, avec une conduite et une dignité irréprochables, invoquer Allah et se souvenir de Lui

en pleine présence d'esprit, sans être insouciant car Allah ne répond pas à la supplication de celui qui est distrait et inattentif à ce qu'il dit.

Allah nous révèle ensuite qu'Il a des serviteurs qui L'adorent et Le servent avec constance, à savoir les anges. Il faut donc comprendre qu'Allah ne cherche pas à accroître le nombre de ses créatures qui L'adorent parce qu'Il n'en a pas assez, ni à être honoré parce qu'Il en manque ; Il veut au contraire ce qui est bénéfique pour vous et que vous receviez de Lui bien plus que la valeur de vos actions. C'est pourquoi Il dit :

« **Ceux qui sont auprès de ton Seigneur**, » à savoir les anges qui Lui sont proches, les porteurs du Trône et les chérubins

« …**ne dédaignent pas de L'adorer** » ; au contraire, ils persistent à L'adorer humblement, se soumettant aux commandements de leur Seigneur.

« **Ils le glorifient** » nuit et jour, sans cesse

« …**et se prosternent devant Lui** » Seul sans partenaires ni associés. Que le peuple suive l'exemple de ces nobles anges et persévère à adorer le Souverain, l'Omniscient.

Ceci conclut le commentaire de la Sourate Al-A'râf.

Louange à Allah, et que les bénédictions et la paix d'Allah soient abondamment sur le Prophète Muhammad (sallallahou 'aleyhi wa sallam) sa famille et ses Compagnons jusqu'au Jour du Jugement.

08

Sourate Al-Anfâl

Le Butin

(Madani sauf versets 30-36 Makki)

75 versets

Révélation N°88

بِسْمِ اللَّهِ الرَّحْمَٰنِ الرَّحِيمِ

Au nom d'Allah, le Tout Miséricordieux, le Très Miséricordieux.

يَسْـَٔلُونَكَ عَنِ ٱلْأَنفَالِ ۖ قُلِ ٱلْأَنفَالُ لِلَّهِ وَٱلرَّسُولِ ۖ فَٱتَّقُوا۟ ٱللَّهَ
وَأَصْلِحُوا۟ ذَاتَ بَيْنِكُمْ ۖ وَأَطِيعُوا۟ ٱللَّهَ وَرَسُولَهُۥٓ إِن كُنتُم
مُّؤْمِنِينَ ﴿١﴾

8-1. Ils t'interrogent au sujet du butin de guerre. Dis : « Le butin est à Allah et à Son Messager. » Craignez Allah, maintenez la concorde entre vous et obéissez à Allah et à Son Messager, si vous êtes croyants.

إِنَّمَا ٱلْمُؤْمِنُونَ ٱلَّذِينَ إِذَا ذُكِرَ ٱللَّهُ وَجِلَتْ قُلُوبُهُمْ وَإِذَا تُلِيَتْ
عَلَيْهِمْ ءَايَٰتُهُۥ زَادَتْهُمْ إِيمَٰنًا وَعَلَىٰ رَبِّهِمْ يَتَوَكَّلُونَ ﴿٢﴾

8-2. Les vrais croyants sont ceux dont les cœurs frémissent quand on mentionne Allah. Et quand Ses versets leur sont récités, cela fait augmenter leur foi. Et ils placent leur confiance en leur Seigneur.

ٱلَّذِينَ يُقِيمُونَ ٱلصَّلَوٰةَ وَمِمَّا رَزَقْنَٰهُمْ يُنفِقُونَ ﴿٣﴾

8-3. Ceux qui accomplissent la Ṣalāt et qui dépensent [dans la voie d'Allah] de ce que Nous leur avons attribué.

أُو۟لَٰٓئِكَ هُمُ ٱلْمُؤْمِنُونَ حَقًّا ۚ لَّهُمْ دَرَجَٰتٌ عِندَ رَبِّهِمْ وَمَغْفِرَةٌ وَرِزْقٌ كَرِيمٌ ﴿٤﴾

8-4. Ceux-là sont, en toute vérité les croyants : à eux des degrés (élevés) auprès de leur Seigneur, ainsi qu'un pardon et une dotation généreuse.

Le mot « *anfâl* » (traduit ici par « butin de guerre ») désigne le butin qu'Allah a accordé à cette communauté, à savoir les biens des mécréants (capturés au combat). Ces versets de cette Sourate ont été révélés à propos de la bataille de Badr, le premier butin important que les musulmans ont pris aux polythéistes. Une dispute a surgi parmi certains musulmans à ce sujet, et ils ont interrogé le Messager d'Allah (sallallahou 'aleyhi wa sallam). Allah, Exalté et Loué soit-Il, a alors révélé ces paroles : « **Ils t'interrogent au sujet du butin de guerre**, » comment doit-il être partagé et à qui ?

« **Dis** » leur : « Le butin de guerre appartient à Allah et à Son Messager (sallallahou 'aleyhi wa sallam) qui en décident comme bon leur semble. Vous n'avez donc aucun droit de contester la décision d'Allah et de Son Messager (sallallahou 'aleyhi wa sallam). Lorsqu'Allah et Son Messager (sallallahou 'aleyhi wa sallam) décident de quelque chose, vous devez accepter leur décision et vous y soumettre. » Ceci est inclus dans l'exhortation « **craignez Allah** » en obéissant à Ses commandements et en évitant ce qu'Il interdit.

« **Maintenez la concorde entre vous**, » c'est-à-dire, réconciliez-vous et transformez les disputes, les ruptures et les éloignements en amitié, en amour mutuel et en maintien des liens. Ainsi, vous serez unis et mettrez fin aux querelles, aux disputes et aux conflits engendrés par la rupture des liens.

Rétablir de bonnes relations entre les gens implique de faire preuve de bienveillance à leur égard et de pardonner à ceux qui se sont mal comportés ; cela dissipera une grande partie du ressentiment et des ruptures de liens qui peuvent exister dans les cœurs. L'instruction qui englobe tout cela se trouve dans ce verset : « **Obéissez à Allah et à Son Messager, si vous êtes croyants**. » Car la foi appelle à l'obéissance à Allah et à Son Messager (sallallahou 'aleyhi wa sallam) ; celui qui n'obéit pas à Allah et à Son Messager (sallallahou 'aleyhi wa sallam) n'est donc pas croyant.

Si quelqu'un manque à son devoir d'obéir à Allah et à Son Messager (sallallahou 'aleyhi wa sallam), c'est par manque de foi car la foi est de deux sortes : la foi totale, qui conduit au succès et qui est louable, et la foi plus faible. C'est à la foi totale qu'il est fait référence ici. Allah dit : « **Les vrais croyants** » sincères qui adhèrent à tous les préceptes de la foi, « **sont ceux dont les cœurs frémissent quand on mentionne Allah**, » c'est-à-dire qu'ils sont remplis de crainte et de respect, et cette crainte d'Allah, à Lui les Louanges et la Gloire, leur dicte de s'abstenir de ce qui est interdit. La crainte d'Allah, qu'Il soit Glorifié et Exalté, est l'un des plus grands signes qui empêchent de commettre le péché.

« **Et quand Ses versets leur sont récités, cela fait augmenter leur foi**, » car ils les écoutent en pleine conscience, en méditant sur leur signification. De ce fait, leur foi grandit car la contemplation est une action du cœur. Il est inévitable qu'ils découvrent un sens inconnu, qu'un souvenir oublié leur revienne, que leur cœur soit tourné vers le bien et qu'ils aspirent à la récompense de leur Seigneur, qu'ils craignent Son châtiment ou qu'ils soient dissuadés de pécher. Tout cela contribue à renforcer la foi. « **Et ils placent leur confiance uniquement en leur Seigneur**, » sans associé. Autrement dit, ils s'en remettent de tout leur cœur à leur Seigneur pour qu'Il leur apporte ce qui est bénéfique et les préserve de ce qui pourrait leur nuire, spirituellement ou matériellement, et ils ont la certitude qu'Allah, Exalté et Loué soit-Il, agira ainsi.

La confiance en Allah est le moteur de toutes les bonnes actions, qui ne peuvent exister ni être accomplies sans elle.
« **Ceux qui accomplissent la Ṣalāt** » à la fois obligatoire et surérogatoire, accomplissant tous les actes de la prière, tant extérieurs qu'intérieurs, avec une présence d'esprit qui est l'esprit et l'essence de la prière.
« **Et qui dépensent [dans la voie d'Allah] de ce que Nous leur avons attribué**. » Cela inclut les dépenses obligatoires, telles que la zakât, l'expiation et les dépenses pour les épouses et les proches, ainsi que les dépenses recommandées telles que les dons à des œuvres caritatives de toutes sortes.

« **Ceux-là** » c'est-à-dire ceux qui possèdent ces qualités
« …**sont, en toute vérité les croyants**, » car ils associent l'Islam et la foi ; les bonnes actions, tant intérieures qu'extérieures ; la connaissance et l'action ; et l'accomplissement de leurs devoirs envers Allah et envers Ses serviteurs.

Allah Exalté mentionne d'abord les actions du cœur (telles que les intentions, les sentiments et les émotions), car elles sont à la base des actions physiques et leur sont supérieures. Cela indique que la foi peut croître et décroître ; elle croît par les actes d'obéissance et diminue par les actes contraires.

Chacun doit veiller à sa foi et la cultiver. Le meilleur moyen d'y parvenir est de contempler le Livre d'Allah, à Lui les Louanges et la Gloire, et d'en méditer le sens.

Puis Allah mentionne la récompense des vrais croyants : « **à eux des degrés (élevés) auprès de leur Seigneur**, », c'est-à-dire en fonction du niveau de leurs œuvres.
« …**ainsi qu'un pardon** » de leurs péchés « **et une dotation généreuse**. » et une généreuse provision, telle qu'Allah a préparé au Paradis, telle qu'aucun œil n'a vu, aucune oreille n'a entendu, ni même imaginée.
Cela indique que celui qui n'atteint pas leur niveau de foi, même s'il entre au Paradis, n'obtiendra pas ce qu'ils obtiennent de l'honneur parfait d'Allah.

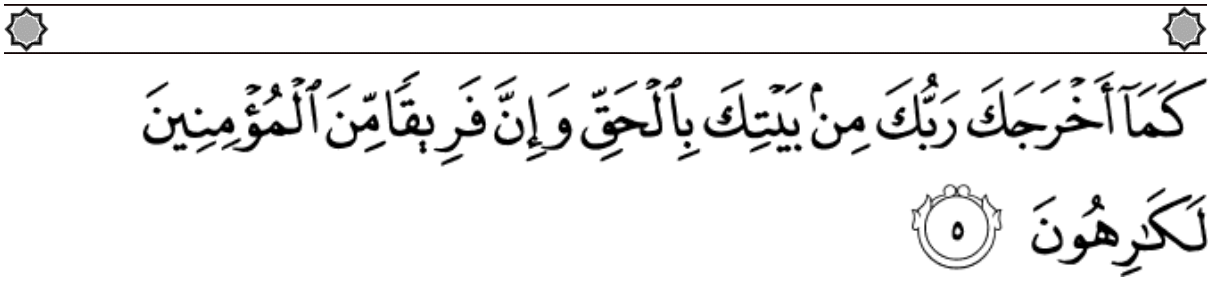

8-5. De même, c'est au nom de la vérité que ton Seigneur t'a fait sortir de ta demeure, malgré la répulsion d'une partie des croyants.

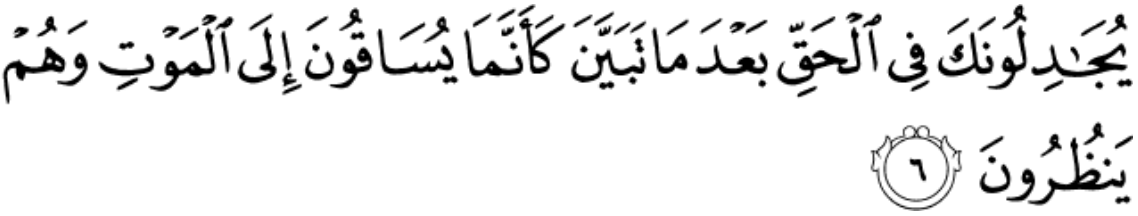

8-6. Ils discutent avec toi au sujet de la vérité après qu'elle fut clairement apparue ; comme si on les poussait vers la mort et qu'ils (la) voyaient.

8-7. (Rappelez-vous), quand Allah vous promettait qu'une des deux bandes sera à vous. Vous désiriez vous emparer de celle qui était sans armes, alors qu'Allah voulait par Ses paroles faire triompher la vérité et anéantir les mécréants jusqu'au dernier.

لِيُحِقَّ ٱلْحَقَّ وَيُبْطِلَ ٱلْبَـٰطِلَ وَلَوْ كَرِهَ ٱلْمُجْرِمُونَ ﴿٨﴾

8-8. afin qu'Il fasse triompher la vérité et anéantir le faux, en dépit de la répulsion qu'en avaient les criminels.

Ici, Allah, Exalté et Loué soit-Il, met en lumière, avant cette bataille majeure et bénie, les qualités que les croyants doivent acquérir car quiconque les acquiert sera dans un bon état et ses actes seront sains et justes ; l'une des plus importantes d'entre elles est le jihad pour Sa cause.

De même que leur foi était vraie et leur récompense était la vérité qu'Allah leur avait promise, de même Allah a fait sortir Son Messager (sallallahou 'aleyhi wa sallam) de sa demeure pour rencontrer les polythéistes à Badr en mission de vérité, mission qu'Allah, à Lui les Louanges et la Gloire, aime et qu'Il a voulue et décrétée.

Même s'il ne leur était pas venu à l'esprit qu'il y aurait des combats entre eux et leur ennemi pendant cette excursion, lorsqu'il leur devint clair que cela allait se produire, certains des croyants commencèrent à discuter avec le Prophète (sallallahou 'aleyhi wa sallam) à ce sujet, et ils étaient réticents à rencontrer leur ennemi ; c'était comme s'ils étaient poussés vers la mort et la voyaient de leurs propres yeux.

En réalité, leur attitude était inappropriée, surtout après qu'il leur soit apparu clairement qu'ils étaient partis en mission pour répandre la vérité, une mission qu'Allah avait ordonnée et approuvée. Dans une telle situation, la discussion n'a pas lieu d'être car le moment propice au débat est celui du doute et de la confusion quant à la conduite à tenir. Or, en l'espèce, la voie à suivre était parfaitement claire ; il ne leur restait donc d'autre choix que de se soumettre et d'obéir.

Cependant, nombre de croyants ne prirent aucune part à ce débat et n'hésitèrent pas à affronter l'ennemi. Ceux qu'Allah réprimanda par la suite embrassèrent le jihad, et Allah les affermit et leur offrit des signes de réconfort qui apaisèrent leurs esprits, comme nous le verrons plus loin.

La raison initiale de leur départ était d'intercepter la caravane de Qouraysh qui s'était rendue en Syrie avec Abou Soufyan Ibn Harb, qui était une grande caravane.

Quand ils apprirent que la caravane revenait de Syrie, le Prophète (sallallahou 'aleyhi wa sallam) mobilisa les gens, et plus de trois cents hommes partirent avec lui. Ils avaient soixante-dix chameaux, qu'ils montaient à tour de rôle pour transporter leurs bagages. Les Qouraysh, ayant eu vent de leur présence, partirent pour protéger la caravane avec un grand nombre d'hommes bien armés et équipés, à cheval et à pied ; leur nombre atteignit environ mille.

Allah a promis aux croyants l'un des deux destins suivants : soit ils s'empareraient de la caravane, soit ils vaincraient l'armée. Ils convoitaient la caravane puisque les musulmans étaient pauvres et la caravane était désarmée mais Allah, à Lui les Louanges et la Gloire, leur réservait une récompense meilleure et plus sublime que celle qu'ils désiraient.

Il voulait qu'ils vainquent l'armée qui s'était présentée avec les chefs et les personnalités importantes des polythéistes.

« **Alors qu'Allah voulait par Ses paroles faire triompher la vérité**, » de soutenir les partisans de la vérité
« …**et anéantir les mécréants jusqu'au dernier**, » c'est-à-dire pour éradiquer le peuple du mensonge et pour montrer à Ses serviteurs quelque chose de Son soutien à la vérité qui ne leur avait jamais traversé l'esprit.
« **Afin qu'Il fasse triompher la vérité »** au moyen de ce qui apparaissait comme preuve et témoignage pour valider et affirmer la vérité et sa solidité
« …**et anéantir le faux** » en établissant la preuve et la démonstration de sa fausseté
« **En dépit de la répulsion qu'en avaient les criminels** » car Allah ne se soucie pas d'eux.

إِذْ تَسْتَغِيثُونَ رَبَّكُمْ فَاسْتَجَابَ لَكُمْ أَنِّي مُمِدُّكُم بِأَلْفٍ مِّنَ
ٱلْمَلَٰٓئِكَةِ مُرْدِفِينَ ٩

8-9. (Et rappelez-vous) le moment où vous imploriez le secours de votre Seigneur et qu'Il vous exauça aussitôt : « Je vais vous aider d'un millier d'Anges déferlant les uns à la suite des autres. »

وَمَا جَعَلَهُ ٱللَّهُ إِلَّا بُشْرَىٰ وَلِتَطْمَئِنَّ بِهِۦ قُلُوبُكُمْ ۚ وَمَا ٱلنَّصْرُ إِلَّا
مِنْ عِندِ ٱللَّهِ ۚ إِنَّ ٱللَّهَ عَزِيزٌ حَكِيمٌ ﴿١٠﴾

8-10. Allah ne fit cela que pour (vous) apporter une bonne nouvelle et pour qu'avec cela vos cœurs se tranquillisent. Il n'y a de victoire que de la part d'Allah. Allah est Puissant et Sage.

إِذْ يُغَشِّيكُمُ ٱلنُّعَاسَ أَمَنَةً مِّنْهُ وَيُنَزِّلُ عَلَيْكُم مِّنَ ٱلسَّمَآءِ مَآءً
لِّيُطَهِّرَكُم بِهِۦ وَيُذْهِبَ عَنكُمْ رِجْزَ ٱلشَّيْطَٰنِ وَلِيَرْبِطَ عَلَىٰ
قُلُوبِكُمْ وَيُثَبِّتَ بِهِ ٱلْأَقْدَامَ ﴿١١﴾

8-11. Et quand Il vous enveloppa de sommeil comme d'une sécurité de Sa part, et du ciel Il fit descendre de l'eau sur vous afin de vous en purifier, d'écarter de vous la souillure du Diable, de renforcer les cœurs et d'en raffermir les pas [vos pas] !

إِذْ يُوحِى رَبُّكَ إِلَى ٱلْمَلَٰٓئِكَةِ أَنِّى مَعَكُمْ فَثَبِّتُوا۟ ٱلَّذِينَ ءَامَنُوا۟ ۚ
سَأُلْقِى فِى قُلُوبِ ٱلَّذِينَ كَفَرُوا۟ ٱلرُّعْبَ فَٱضْرِبُوا۟ فَوْقَ
ٱلْأَعْنَاقِ وَٱضْرِبُوا۟ مِنْهُمْ كُلَّ بَنَانٍ ﴿١٢﴾

8-12. Et ton Seigneur révéla aux Anges : « Je suis avec vous : affermissez donc les croyants. Je vais jeter l'effroi dans les cœurs des mécréants. Frappez donc au-dessus des cous et frappez-les sur tous les bouts des doigts.

ذَٰلِكَ بِأَنَّهُمْ شَآقُّوا۟ ٱللَّهَ وَرَسُولَهُۥ ۚ وَمَن يُشَاقِقِ ٱللَّهَ وَرَسُولَهُۥ
فَإِنَّ ٱللَّهَ شَدِيدُ ٱلْعِقَابِ ﴿١٣﴾

8-13. Ce, parce qu'ils ont désobéi à Allah et à Son Messager. » Et quiconque désobéit à Allah et à Son messager... Allah est certainement dur en punition !

ذَٰلِكُمْ فَذُوقُوهُ وَأَنَّ لِلْكَٰفِرِينَ عَذَابَ ٱلنَّارِ ﴿١٤﴾

8-14. Voilà (votre sort) ; goûtez-le donc ! Et aux mécréants le châtiment du Feu (sera réservé).

« **(Et rappelez-vous) le moment où vous imploriez le secours de votre Seigneur**, » c'est-à-dire, souviens-toi de la bénédiction d'Allah envers toi, lorsque tu étais sur le point de rencontrer ton ennemi et que tu as cherché l'aide de ton Seigneur et que tu Lui as demandé Son aide et Son soutien.
« …**et qu'Il vous exauça aussitôt** » et vous a aidé de plusieurs manières, comme par exemple :
• Il a envoyé à votre secours « **un millier d'Anges déferlant les uns à la suite des autres**, » c'est-à-dire un groupe après l'autre
« **Allah ne fit cela** » c'est-à-dire l'envoi des anges
« …**que pour (vous) apporter une bonne nouvelle**, » pour rassurer vos cœurs et vous redonner espoir ; car la victoire ne repose que sur la main d'Allah, et non sur le nombre des hommes et des armes.
« **Allah est Puissant** » et aucun ennemi ne peut Le vaincre ; Il est le Vainqueur qui peut terrasser n'importe quel ennemi, quel que soit leur nombre et peu importe à quel point ils sont bien armés et bien équipés.
« **Et Sage** » car Il décrète les choses en mettant à disposition les moyens qui y mènent et en plaçant les choses au bon endroit au bon moment.
• En réponse à votre supplication, Il a envoyé sur vous la somnolence « **Il vous enveloppa de sommeil** », c'est-à-dire qu'elle a ôté la peur et l'effroi de vos cœurs,
« …**comme d'une sécurité de Sa part** » pour vous, et comme un signe de victoire, pour vous apporter la paix intérieure.
• Il a fait descendre sur vous la pluie du ciel pour vous purifier de toute impureté et de toute souillure, et pour vous débarrasser des insinuations et des murmures de Shaytân.
« …**de renforcer les cœurs** » c'est-à-dire, les rendre inébranlables puisque la fermeté du cœur conduit à la fermeté physique (au combat)
« …**et d'en raffermir vos pas**, » car le sol était du sable mou mais lorsque la pluie tombait dessus, il devint ferme et l'appui stable.
• Il inspira les anges en disant : « **Je suis avec vous** » avec Mon aide, Mon secours et Mon soutien
« **Affermissez donc les croyants** » c'est-à-dire, inspirez-leur le courage contre l'ennemi, encouragez-les à persévérer dans le jihad et rappelez-leur sa vertu

« **Je vais jeter l'effroi dans les cœurs des mécréants**, » ce qui est le plus grand secours que vous ayez contre eux. Car si Allah affermit les croyants et fait naître la terreur dans le cœur des mécréants, ces derniers ne pourront leur résister et Allah les fera fuir devant eux.
« **Frappez donc au-dessus des cous** » c'est-à-dire sur le cou
« …**et frappez-les sur tous les bouts des doigts** » et articulations.

Ce message s'adresse soit aux anges qu'Allah a inspirés pour affermir les croyants, auquel cas il indique que les anges ont participé au combat du jour de Badr, soit il s'adresse aux croyants, et Allah les encourage, leur enseigne comment combattre les polythéistes et leur ordonne de ne leur montrer aucune miséricorde.

C'est parce « **qu'ils ont désobéi à Allah et à Son Messager** » ; ils les ont combattu et leur ont manifesté de l'hostilité.
« **Et quiconque désobéit à Allah et à Son Messager... Allah est certainement dur en punition !**, » et une partie de Sa punition consiste à envoyer Ses alliés croyants contre Ses ennemis et ils en tuent beaucoup.
« **Voilà (votre sort)**, » le châtiment mentionné ici « **goûtez-le donc**, » ô vous qui vous êtes opposés à Allah et à Son Messager (sallallahou 'aleyhi wa sallam), un châtiment qui est hâté dans ce monde.
« **Et aux mécréants le châtiment du Feu (sera réservé)**. »

Ce récit met en lumière certains des plus grands signes d'Allah qui prouvent la véracité du message apporté par Muhammad (sallallahou 'aleyhi wa sallam). Parmi ces signes, on peut citer :
• Allah leur a fait une promesse et l'a tenue pour eux.
• Allah, à Lui les Louanges et la Gloire, dit ailleurs :
« **Il y eut déjà pour vous un signe dans ces deux troupes qui s'affrontèrent : l'une combattait dans la voie d'Allah ; et l'autre, était mécréante. Ces derniers voyaient (les croyants) de leurs propres yeux, deux fois plus nombreux qu'eux-mêmes. Or Allah secourt qui Il veut de Son aide. Voilà bien là un exemple pour les doués de clairvoyance !** » (Al-'Imrân 3 : 13)
• Allah a exaucé la supplication des croyants lorsqu'ils ont imploré Son aide par les moyens mentionnés ici. Ceci souligne Sa grande sollicitude envers Ses serviteurs croyants et la manière dont Il a mis à leur disposition des moyens par lesquels Il a renforcé leur foi et affermit leurs pas, et les délivra du mal et des murmures diaboliques.
• Par Sa bienveillance envers Ses serviteurs, Allah leur facilite l'obéissance et met à leur disposition les moyens d'y parvenir, tant intérieurement qu'extérieurement.

يَٰٓأَيُّهَا ٱلَّذِينَ ءَامَنُوٓاْ إِذَا لَقِيتُمُ ٱلَّذِينَ كَفَرُواْ زَحۡفٗا فَلَا تُوَلُّوهُمُ ٱلۡأَدۡبَارَ ١٥

8-15. Ô vous qui croyez quand vous rencontrez (l'armée) des mécréants en marche, ne leur tournez point le dos.

وَمَن يُوَلِّهِمْ يَوْمَئِذٍ دُبُرَهُۥٓ إِلَّا مُتَحَرِّفًا لِّقِتَالٍ أَوْ مُتَحَيِّزًا إِلَىٰ
فِئَةٍ فَقَدْ بَآءَ بِغَضَبٍ مِّنَ ٱللَّهِ وَمَأْوَىٰهُ جَهَنَّمُ ۖ وَبِئْسَ
ٱلْمَصِيرُ ﴿١٦﴾

8-16. Quiconque, ce jour-là, leur tourne le dos, - à moins que ce soit par tactique de combat, ou pour rallier un autre groupe, - celui-là encourt la colère d'Allah et son refuge sera l'Enfer. Et quelle mauvaise destination !

Ici, Allah, qu'Il soit Glorifié et Exalté, enjoint à Ses serviteurs croyants d'avoir du courage fondé sur la foi, d'adhérer fermement à Ses commandements et de s'efforcer de prendre des mesures pour se fortifier spirituellement et physiquement ; Il leur interdit de fuir lorsque les deux camps s'affrontent.

« **Ô vous qui croyez quand vous rencontrez (l'armée) des mécréants en marche**, » c'est-à-dire lorsque vous serez rangés en ordre de bataille et que les deux armées commenceront à s'approcher l'une de l'autre.
« **Ne leur tournez point le dos** » ; tenez bon et combattez-les, et soyez patients dans ce combat, car ce faisant, vous soutenez la religion d'Allah, ce qui fortifiera le cœur des croyants et inspirera la crainte aux mécréants.

« **Quiconque, ce jour-là, leur tourne le dos, - à moins que ce soit par tactique de combat, ou pour rallier un autre groupe, - celui-là encourt la colère d'Allah et son refuge sera l'Enfer. Et quelle mauvaise destination !** » Ceci indique que fuir le champ de bataille sans excuse est un péché majeur, comme mentionné dans les Hadiths authentiques ; ce verset constitue un avertissement clair contre cela.

Ce verset signifie que si un combattant se replie pour des raisons tactiques, afin d'occuper une nouvelle position et d'être plus efficace face à l'ennemi, cela n'a rien de répréhensible. En effet, il ne s'agit pas de fuir l'ennemi mais de prendre l'avantage, de l'attaquer par surprise, de le tromper ou d'atteindre un autre objectif militaire. Si un combattant se replie pour rejoindre un autre groupe et se protéger ou obtenir de l'aide dans la lutte contre les mécréants, cela est permis. Si ce groupe fait également partie de l'armée, la situation est alors parfaitement claire.

Mais si ce groupe ne se trouve pas sur le champ de bataille, par exemple si les musulmans fuient les mécréants et cherchent refuge en terre musulmane ou auprès d'une autre armée musulmane, alors des récits des Compagnons indiquent que cela est permis, bien que cela puisse dépendre de leur conviction que la fuite est susceptible d'avoir des conséquences plus favorables et de leur sauver la vie. En revanche, s'ils pensent pouvoir vaincre les mécréants en restant sur place et en combattant, alors, dans ce cas, il est impossible qu'une dérogation leur permette de fuir car il serait alors impossible de comprendre quel type de fuite est interdit dans ce verset, qui s'exprime en termes généraux. À la fin de la Sourate, nous verrons que cette autorisation a été ultérieurement restreinte en fonction du nombre de personnes impliquées.

فَلَمْ تَقْتُلُوهُمْ وَلَٰكِنَّ ٱللَّهَ قَتَلَهُمْ ۚ وَمَا رَمَيْتَ إِذْ رَمَيْتَ
وَلَٰكِنَّ ٱللَّهَ رَمَىٰ ۚ وَلِيُبْلِيَ ٱلْمُؤْمِنِينَ مِنْهُ بَلَآءً حَسَنًا ۚ إِنَّ
ٱللَّهَ سَمِيعٌ عَلِيمٌ ﴿١٧﴾

8-17. Ce n'est pas vous qui les avez tués : mais c'est Allah qui les a tués. Et lorsque tu lançais (une poignée de terre), ce n'est pas toi qui lançais : mais c'est Allah qui lançait et ce pour éprouver les croyants d'une belle épreuve de Sa part ! Allah est Audient et Omniscient.

ذَٰلِكُمْ وَأَنَّ ٱللَّهَ مُوهِنُ كَيْدِ ٱلْكَٰفِرِينَ ﴿١٨﴾

8-18. Voilà ! Allah réduit à rien la ruse des mécréants.

إِن تَسْتَفْتِحُوا۟ فَقَدْ جَآءَكُمُ ٱلْفَتْحُ ۖ وَإِن تَنتَهُوا۟ فَهُوَ خَيْرٌ
لَّكُمْ ۖ وَإِن تَعُودُوا۟ نَعُدْ وَلَن تُغْنِىَ عَنكُمْ فِئَتُكُمْ شَيْـًٔا وَلَوْ كَثُرَتْ وَأَنَّ
ٱللَّهَ مَعَ ٱلْمُؤْمِنِينَ ﴿١٩﴾

8-19. Si vous avez imploré l'arbitrage d'Allah vous connaissez maintenant la sentence [d'Allah] Et si vous cessez [la mécréance et l'hostilité contre le Prophète..], c'est mieux pour vous. Mais si vous revenez, Nous reviendrons, et votre masse, même nombreuse, ne vous sera d'aucune utilité. Car Allah est vraiment avec les croyants.

Ici, Allah Exalté nous dit que lorsqu'Il vainquit les polythéistes le jour de Badr et que les musulmans les tuèrent, « **ce n'est pas vous qui les avez tués** » par votre force et votre puissance.
« **Mais c'est Allah qui les a tués** » quand Il vous a aidé à le faire par le biais de ce qui a été mentionné ci-dessus.

« **Et lorsque tu lançais (une poignée de terre), ce n'est pas toi qui lançais : mais c'est Allah qui lançait**. » Au moment du combat, le Prophète (sallallahou 'aleyhi wa sallam) se rendit dans sa hutte et implora Allah de Son aide. Puis, il jeta une poignée de poussière au visage des polythéistes et Allah, à Lui les Louanges et la Gloire, fit en sorte qu'elle les atteigne. Nul parmi eux ne fut épargné par la poussière qui le toucha au visage, à la bouche et aux yeux. Lorsque leur détermination faiblit et qu'ils perdirent leur élan, et que la défaite et la faiblesse apparurent parmi eux, ils furent vaincus. Allah dit alors à Son Prophète (sallallahou 'aleyhi wa sallam) : « Ce n'est pas par ta force ; lorsque tu as jeté la poussière lorsqu'elle a atteint leur yeux ; c'est plutôt par Notre force et Notre puissance qu'elle les a atteints. »

« **Et ce pour éprouver les croyants d'une belle épreuve de Sa part** » c'est-à-dire qu'Allah, à Lui les Louanges et la Gloire, est capable d'accorder la victoire aux croyants sur les mécréants sans qu'ils aient réellement combattu mais Il voulait éprouver les croyants et leur permettre d'atteindre les plus hauts degrés et le statut le plus sublime au moyen du jihad, et de leur donner une immense et belle récompense.

« **Allah est Audient et Omniscient**. » Il entend ce que les gens cachent et révèlent, et Il sait ce qu'il y a dans leurs cœurs, les bonnes ou mauvaises intentions. Il décrète donc différentes choses pour les gens selon Sa science et Sa sagesse, et pour le meilleur intérêt de Ses serviteurs, et Il rétribue chacun selon ses intentions et ses actes.

« **Voilà !** » À savoir la victoire qu'Allah vous a accordée
« **Allah réduit à rien la ruse des mécréants**, » c'est-à-dire qu'Il affaiblira tous les complots et stratagèmes qu'ils ourdissent contre l'Islam et son peuple et Il fera en sorte que leurs complots se retournent contre eux.

Ô vous qui ne croyez pas, « **si vous avez imploré l'arbitrage d'Allah**, » c'est-à-dire si vous vouliez qu'Allah envoie Sa vengeance et Son châtiment contre les injustes, « **vous connaissez maintenant la sentence [d'Allah]** » lorsqu'Allah a envoyé Son châtiment sur vous, qui était une vengeance contre vous et une leçon pour les pieux.
« **Si vous cessez**, » c'est-à-dire si vous cessez d'exiger un jugement

« **C'est mieux pour vous**, » car Il pourrait vous accorder un répit et ne pas hâter le châtiment qui vous est destiné.
« **Mais si vous revenez**, » en exigeant un verdict et en combattant les croyants,
« **Nous reviendrons**. » Nous apporteront Notre soutien aux croyants contre vous.
« …**et votre masse**, » c'est-à-dire vos aides et vos partisans sur lesquels vous comptez dans votre combat, « **même nombreuse, ne vous sera d'aucune utilité**. »
« **Car Allah est vraiment avec les croyants**. »

Ceux qu'Allah soutient seront fortifiés et triompheront, même s'ils sont faibles et peu nombreux. L'expression « **Allah est vraiment avec les croyants** » signifie qu'Il soutient les croyants à la mesure de leur foi et de leurs bonnes œuvres.

Si l'ennemi prend parfois l'avantage sur les croyants, c'est uniquement par manquement de leur part et par leur incapacité à accomplir les devoirs prescrits par la foi. Autrement, s'ils respectaient en tout point les commandements d'Allah, aucune de leurs armées ne serait jamais vaincue définitivement, et l'ennemi ne pourrait jamais prendre un avantage insurmontable.

يَٰٓأَيُّهَا ٱلَّذِينَ ءَامَنُوٓاْ أَطِيعُواْ ٱللَّهَ وَرَسُولَهُۥ وَلَا تَوَلَّوۡاْ عَنۡهُ وَأَنتُمۡ تَسۡمَعُونَ ٢٠

8-20. Ô vous qui croyez ! Obéissez à Allah et à Son Messager et ne vous détournez pas de lui quand vous l'entendez (parler).

وَلَا تَكُونُواْ كَٱلَّذِينَ قَالُواْ سَمِعۡنَا وَهُمۡ لَا يَسۡمَعُونَ ٢١

8-21. Et ne soyez pas comme ceux qui disent : « Nous avons entendu, » alors qu'ils n'entendent pas.

Lorsqu'Allah, à Lui les Louanges et la Gloire, a déclaré qu'Il est avec les croyants, Il leur a ordonné d'accomplir les devoirs requis par la foi, afin qu'ils puissent obtenir Son aide et Son soutien :

« **Ô vous qui croyez, obéissez à Allah et à Son Messager** » en faisant ce qu'ils prescrivent et en évitant ce qu'ils interdisent.

« …**et ne vous détournez pas de lui** » c'est-à-dire de ce commandement d'obéir à Allah et d'obéir à Son Messager (sallallahou 'aleyhi wa sallam)
« …**quand vous l'entendez (parler)** » c'est-à-dire ce qui vous est récité du Livre d'Allah et de Ses commandements, instructions et conseils car votre détournement dans cette situation est absolument répréhensible.

Et ne soyez pas comme ceux qui disent : « **Et ne soyez pas comme ceux qui disent : « Nous avons entendu, » alors qu'ils n'entendent pas.** » ; c'est-à-dire, ne vous contentez pas de vaines affirmations qui ne sont pas réelles car c'est un état qui déplaît à Allah et à Son Messager (sallallahou 'aleyhi wa sallam). La foi n'est ni un vœu pieux ni une façade ; elle réside dans le cœur et se manifeste par les actes.

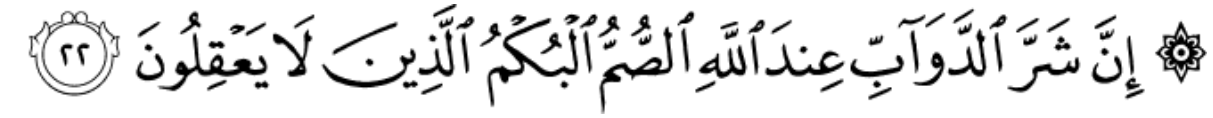

8-22. Les pires des bêtes auprès d'Allah, sont, [en vérité], les sourds-muets qui ne raisonnent pas.

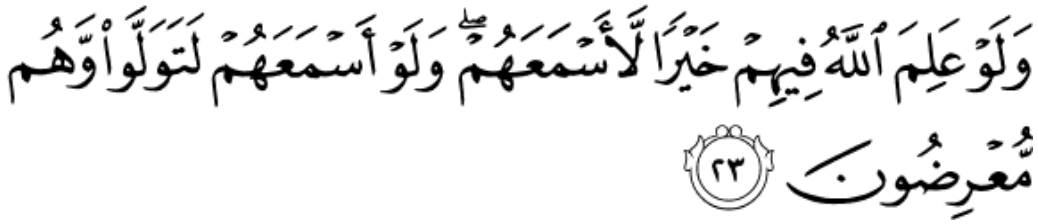

8-23. Et si Allah avait reconnu en eux quelque bien, Il aurait fait qu'ils entendent. Mais, même s'Il les faisait entendre, ils tourneraient [sûrement] le dos en s'éloignant.

« **Les pires des bêtes auprès d'Allah**, » sur laquelle tous les signes et avertissements sont sans effet
« …**sont, [en vérité], les sourds-muets »** c'est-à-dire sourd à la vérité
« …**qui ne raisonnent pas »** c'est-à-dire incapable de dire la vérité et qui ne comprennent pas ce qui leur est bénéfique et qui lui donnent la priorité sur ce qui leur est nuisible. Ils sont pires aux yeux d'Allah que n'importe quelle bête. Allah leur a donné l'ouïe, la vue et un cœur pour qu'ils Lui obéissent mais ils s'en servent pour Lui désobéir. Ils sont ainsi privés de nombreux bienfaits car ils ont eu l'opportunité d'être parmi les meilleurs mais ils l'ont refusée et ont choisi d'être parmi les pires.

L'ouïe dont Allah dit qu'ils ne disposent pas est l'ouïe au sens de celle qui a un impact positif sur le cœur. Quant à l'ouïe au sens de celle qui établit une preuve contre eux, Allah a établi une preuve contre eux par ce qu'ils ont entendu de Son message (révélations), mais Il ne leur a pas permis de les entendre d'une manière bénéfique car Il ne voit en eux aucun bien qui les qualifierait pour écouter et bénéficier de ses révélations.

« **Et si Allah avait reconnu en eux quelque bien, Il aurait fait qu'ils entendent**. » Mais si, hypothétiquement parlant, « **mais, même s'Il les faisait entendre, ils tourneraient [sûrement] le dos en s'éloignant** » de l'obéissance par aversion, sans prêter la moindre attention à la vérité. Cela montre qu'Allah, Exalté et Loué soit-Il, ne refuse la foi et le bien qu'à celui en qui il n'y a rien de bon, celui qui n'en tirera aucun profit. À Lui soit toute la louange car Il est le Très Sage.

يَٰٓأَيُّهَا ٱلَّذِينَ ءَامَنُواْ ٱسۡتَجِيبُواْ لِلَّهِ وَلِلرَّسُولِ إِذَا دَعَاكُمۡ لِمَا
يُحۡيِيكُمۡۖ وَٱعۡلَمُوٓاْ أَنَّ ٱللَّهَ يَحُولُ بَيۡنَ ٱلۡمَرۡءِ وَقَلۡبِهِۦ وَأَنَّهُۥٓ
إِلَيۡهِ تُحۡشَرُونَ ٢٤

8-24. Ô vous qui croyez ! Répondez à Allah et au Messager lorsqu'il vous appelle à ce qui vous donne la (vraie) vie, et sachez qu'Allah s'interpose entre l'homme et son cœur, et que c'est vers Lui que vous serez rassemblés.

وَٱتَّقُواْ فِتۡنَةٗ لَّا تُصِيبَنَّ ٱلَّذِينَ ظَلَمُواْ مِنكُمۡ خَآصَّةٗۖ وَٱعۡلَمُوٓاْ
أَنَّ ٱللَّهَ شَدِيدُ ٱلۡعِقَابِ ٢٥

8-25. Et craignez une calamité qui n'affligera pas exclusivement les injustes d'entre vous. Et sachez qu'Allah est dur en punition.

Allah, Exalté et Loué soit-Il, enjoint à Ses serviteurs croyants de faire ce que la foi exige d'eux, c'est-à-dire de répondre à Allah et à Son Messager (sallallahou 'aleyhi wa sallam) en se conformant à leurs commandements et en s'empressant de le faire, en appelant les gens à Lui, en évitant et en s'abstenant de ce qu'ils interdisent, et en disant aux autres de ne pas le faire.

« **Lorsqu'il vous appelle à ce qui vous donne la (vraie) vie.** » Ceci est une description de tout ce qu'Allah et Son Messager (sallallahou 'aleyhi wa sallam) appellent les gens et met en lumière les bienfaits et la sagesse qui sous-tendent cette pratique. Car c'est en étant un véritable serviteur d'Allah, en Lui obéissant constamment ainsi qu'à Son Messager (sallallahou 'aleyhi wa sallam), que le cœur s'épanouit.
Puis Allah, Exalté et Loué soit-Il, met en garde contre le fait de ne pas répondre à Lui et à Son Messager (sallallahou 'aleyhi wa sallam) :
« **Et sachez qu'Allah s'interpose entre l'homme et son cœur**. » Prenez donc garde de désobéir à Son commandement dès qu'il vous est donné, de peur qu'un obstacle ne se dresse entre vous et Lui lorsque vous aurez besoin de Lui par la suite et que des dissensions ne surviennent parmi vous. Car Allah se tient entre l'homme et son cœur, et Il contrôle les cœurs et les dirige selon Sa volonté.

L'individu devrait souvent répéter la supplication : « Ô Contrôleur des cœurs, fais que mon cœur adhère fermement à Ta religion ; Ô Régisseur des cœurs, dirige mon cœur vers Toi et Ton Messager (sallallahou 'aleyhi wa sallam). »

« **Et c'est vers Lui que vous serez rassemblés**, » c'est-à-dire que vous serez rassemblés un jour pour lequel il n'y a aucun doute, et Il rendra à celui qui fait le bien pour ses bonnes actions et à celui qui fait le mal pour ses péchés.

« **Et craignez une calamité qui n'affligera pas exclusivement les injustes d'entre vous**, » mais aussi sur le malfaiteur lui-même, si le mal perdure et que personne n'intervient. Alors, Son châtiment touchera à la fois celui qui commet le mal et les autres. Pour éviter ce châtiment, il faut interdire le mal et réprimer ceux qui le commettent et sèment la discorde ; autant que possible, il ne faut pas leur donner l'occasion de pécher et de mal agir.

« **Et sachez qu'Allah est sévère en punition** » envers celui qui s'expose à Sa colère et évite d'obtenir Son agrément.

وَٱذْكُرُوٓاْ إِذْ أَنتُمْ قَلِيلٌ مُّسْتَضْعَفُونَ فِى ٱلْأَرْضِ تَخَافُونَ أَن
يَتَخَطَّفَكُمُ ٱلنَّاسُ فَـَٔاوَىٰكُمْ وَأَيَّدَكُم بِنَصْرِهِۦ وَرَزَقَكُم مِّنَ
ٱلطَّيِّبَٰتِ لَعَلَّكُمْ تَشْكُرُونَ ﴿٢٦﴾

8-26. Et rappelez-vous quand vous étiez peu nombreux, opprimés sur terre, craignant de vous faire enlever par des gens. Il vous donna asile, vous renforça de Son secours et vous attribua de bonnes choses afin que vous soyez reconnaissants.

Ici, Allah, qu'Il soit Glorifié et Exalté, rappelle à Ses serviteurs comment Il les a aidés après qu'ils aient été humiliés, a augmenté leur nombre après qu'ils aient été peu nombreux, et les a rendus riches après qu'ils aient été pauvres.

« **Et rappelez-vous quand vous étiez peu nombreux, opprimés sur terre**, » c'est-à-dire assujettis et soumis au contrôle des autres.
« **Craignant de vous faire enlever par des gens**, » c'est-à-dire vous capturer.
« **Il vous donna asile, vous renforça de Son secours et vous attribua de bonnes choses**. » Il vous a offert un lieu sûr où établir votre demeure, il a vaincu vos ennemis par votre main et vous avez acquis, grâce à leurs richesses, un butin qui vous a rendus prospères.
« …**afin que vous soyez reconnaissants,** » que vous puissiez rendre grâce à Allah pour Ses immenses bienfaits et Sa bonté, en L'adorant et en ne Lui associant aucun partenaire.

يَٰٓأَيُّهَا ٱلَّذِينَ ءَامَنُواْ لَا تَخُونُواْ ٱللَّهَ وَٱلرَّسُولَ وَتَخُونُوٓاْ أَمَٰنَٰتِكُمْ
وَأَنتُمْ تَعْلَمُونَ ﴿٢٧﴾

8-27. Ô vous qui croyez ! Ne trahissez pas Allah et le Messager. Ne trahissez pas sciemment la confiance qu'on a placée en vous !

وَٱعْلَمُوٓاْ أَنَّمَآ أَمْوَٰلُكُمْ وَأَوْلَٰدُكُمْ فِتْنَةٌ وَأَنَّ ٱللَّهَ عِندَهُۥٓ أَجْرٌ عَظِيمٌ ﴿٢٨﴾

8-28. Et sachez que vos biens et vos enfants ne sont qu'une épreuve et qu'auprès d'Allah il y a une énorme récompense.

Ici, Allah, Exalté et Loué soit-Il, enjoint à Ses serviteurs croyants de suivre Ses instructions et d'éviter Ce qu'Il leur a prescrit (interdit). Car Allah, Exalté et Loué soit-Il, a confié la responsabilité de la mission aux cieux, à la terre et aux montagnes mais ils ont refusé de la porter et en ont eu peur ; tandis que l'homme l'a acceptée ; il était en effet injuste et insensé :
« **Nous avions proposé aux cieux, à la terre et aux montagnes la responsabilité (de porter les charges de faire le bien et d'éviter le mal). Ils ont refusé de la porter et en ont eu peur, alors que l'homme s'en est chargé ; car il est très injuste [envers lui-même] et très ignorant**. » (Al-Ahzab 33 : 72).

Ainsi, quiconque remplit cette responsabilité mérite une grande récompense d'Allah, mais quiconque ne la remplit pas ; et pire encore, qui la trahit, mérite un châtiment sévère, car il a trahi Allah et Son Messager (sallallahou 'aleyhi wa sallam), ainsi que la mission elle-même, et il s'est déshonoré en manifestant le pire des défauts et en commettant le pire des actes, à savoir la trahison. Ce faisant, il se prive de la plus parfaite des qualités, qui est d'accomplir la mission.

L'homme est mis à l'épreuve par ses biens et ses enfants, et l'attachement à ces choses peut l'inciter à privilégier ses propres caprices et désirs au détriment de l'accomplissement de sa mission. C'est pourquoi Allah, à Lui les Louanges et la Gloire, nous enseigne que les biens et les enfants sont une épreuve par laquelle Il éprouve Ses serviteurs ; ils sont un don temporaire et doivent être rendus à Celui qui les a donnés et confiés à Son serviteur et « **auprès d'Allah il y a une énorme récompense**. »

Si vous êtes raisonnable et que votre raison est saine, vous devriez privilégier Sa grande récompense aux plaisirs futiles, éphémères et de courte durée. La personne sage pèse le pour et le contre et donne la priorité à ce qui la mérite le plus.

يَٰٓأَيُّهَا ٱلَّذِينَ ءَامَنُوٓاْ إِن تَتَّقُواْ ٱللَّهَ يَجۡعَل لَّكُمۡ فُرۡقَانٗا وَيُكَفِّرۡ
عَنكُمۡ سَيِّـَٔاتِكُمۡ وَيَغۡفِرۡ لَكُمۡۗ وَٱللَّهُ ذُو ٱلۡفَضۡلِ ٱلۡعَظِيمِ ٢٩

8-29. Ô vous qui croyez ! Si vous craignez Allah, Il vous accordera la faculté de discerner (entre le bien et le mal), vous effacera vos méfaits et vous pardonnera. Et Allah est le Détenteur de l'énorme grâce.

Se soumettre à Allah et Le craindre est le chemin et le signe des bénédictions et du succès. Allah a établi un lien entre la crainte de Lui et de nombreux bienfaits dans ce monde et dans l'au-delà. Il dit ici que celui qui craint Allah obtiendra quatre choses, chacune étant meilleure que ce monde et tout ce qu'il contient :

La première est le discernement (*fourqân*), qui est la connaissance et la guidance, grâce auxquelles on peut différencier la vraie guidance de la mauvaise guidance, la vérité du mensonge, le licite de l'illicite, ceux qui sont bénis et ceux qui sont condamnés.

Le deuxième et le troisième sont l'expiation des mauvaises actions et le pardon des péchés. Ils sont indissociables lorsqu'ils sont mentionnés séparément. Lorsqu'ils sont mentionnés ensemble, l'expiation des mauvaises actions concerne les péchés mineurs et le pardon des péchés, l'expiation des péchés majeurs.

La quatrième récompense est la grande récompense pour celui qui Le craint et qui donne la priorité à Lui plaire plutôt qu'à ses propres caprices et désirs.

« **Et Allah est le Détenteur de l'énorme grâce**. »

وَإِذۡ يَمۡكُرُ بِكَ ٱلَّذِينَ كَفَرُواْ لِيُثۡبِتُوكَ أَوۡ يَقۡتُلُوكَ أَوۡ يُخۡرِجُوكَۚ
وَيَمۡكُرُونَ وَيَمۡكُرُ ٱللَّهُۖ وَٱللَّهُ خَيۡرُ ٱلۡمَٰكِرِينَ ٣٠

8-30. (Et rappelle-toi) le moment où les mécréants complotaient contre toi pour t'emprisonner ou t'assassiner ou te bannir. Ils complotèrent mais Allah complote, et Allah est le meilleur en stratagèmes.

« **(Et rappelle-toi)**, » ô Messager (sallallahou 'aleyhi wa sallam), de la bénédiction qu'Allah t'a accordée.

« **Le moment où les mécréants complotaient contre toi**, » c'est-à-dire lorsque les polythéistes discutèrent à Dar an-Nadwah du sort à réserver au Prophète (sallallahou 'aleyhi wa sallam) : soit le garder en détention avec eux, enchaîné ; ou se débarrasser de son mal, ou l'expulser et le bannir de leur pays. Les partisans de chaque option présentèrent leurs arguments, puis ils se mirent d'accord sur l'avis du pire d'entre eux, à savoir Abou Jahl (qu'Allah le maudisse). Il s'agissait de prendre un jeune homme de chaque clan de Qouraysh, de lui donner une épée acérée, puis de le tuer tous ensemble, afin de répandre la faute parmi tous les clans. Ainsi, les Banou Hashim n'auraient d'autre choix que d'accepter le prix du sang (diyah) puisqu'ils (les Banou Hashim) seraient incapables de combattre tous les Qouraysh. Le plan consistait à tendre un guet-apens au Prophète (sallallahou 'aleyhi wa sallam) la nuit et à l'attaquer dès qu'il se lèverait de son lit.

Mais la révélation lui parvint du ciel ; il sortit vers eux, jeta de la poussière sur leurs têtes et s'en alla. Allah Exalté les aveugla afin qu'ils ne puissent le voir. Alors qu'ils s'interrogeaient sur les raisons de son retard, quelqu'un vint à eux et dit : « Qu'Allah vous fasse périr ! Muhammad (sallallahou 'aleyhi wa sallam) est sorti et jeté de la poussière sur vos têtes. » Et chacun d'eux s'épousseta la tête.

Allah a protégé Son Messager (sallallahou 'aleyhi wa sallam) et lui a permis d'émigrer à Médine. Il y émigra donc, et Allah le soutint par l'intermédiaire de ses Compagnons, les Mouhajirin et les Ansar. Il commença à triompher, jusqu'à entrer en force à La Mecque et soumettre ses habitants. Ceux-ci se soumirent alors à lui et passèrent sous son autorité, après qu'il les eut quittés secrètement, craignant pour sa vie. Gloire à Celui qui est le plus Bienveillant envers Son serviteur, que nul ne peut vaincre.

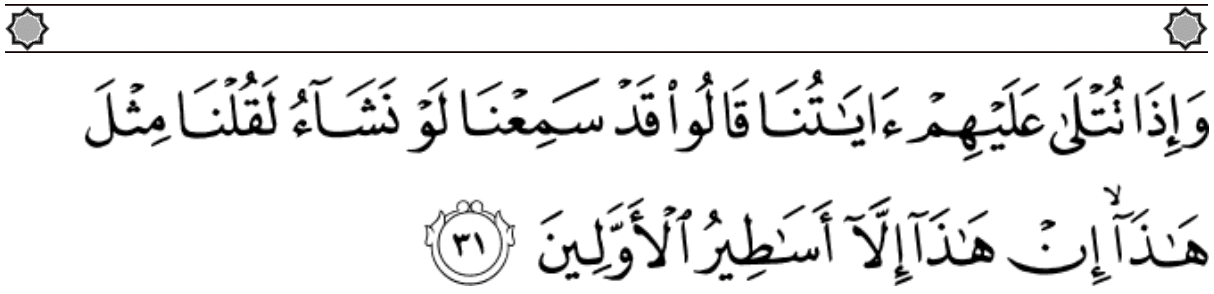
وَإِذَا تُتْلَىٰ عَلَيْهِمْ ءَايَـٰتُنَا قَالُوا۟ قَدْ سَمِعْنَا لَوْ نَشَآءُ لَقُلْنَا مِثْلَ هَـٰذَآ ۙ إِنْ هَـٰذَآ إِلَّآ أَسَـٰطِيرُ ٱلْأَوَّلِينَ ﴿٣١﴾

8-31. Et lorsque Nos versets leur sont récités, ils disent : « Nous avons écouté, certes ! Si nous voulions, nous dirions pareil à cela, ce ne sont que des légendes d'anciens. »

وَإِذْ قَالُوا۟ ٱللَّهُمَّ إِن كَانَ هَٰذَا هُوَ ٱلْحَقَّ مِنْ عِندِكَ فَأَمْطِرْ
عَلَيْنَا حِجَارَةً مِّنَ ٱلسَّمَآءِ أَوِ ٱئْتِنَا بِعَذَابٍ أَلِيمٍ ﴿٣٢﴾

8-32. Et quand ils dirent : « Ô Allah, si cela est la vérité de Ta part, alors, fais pleuvoir du ciel des pierres sur nous, ou fais venir sur nous un châtiment douloureux. »

وَمَا كَانَ ٱللَّهُ لِيُعَذِّبَهُمْ وَأَنتَ فِيهِمْ ۚ وَمَا كَانَ ٱللَّهُ مُعَذِّبَهُمْ
وَهُمْ يَسْتَغْفِرُونَ ﴿٣٣﴾

8-33. Allah n'est point tel qu'Il les châtie, alors que tu es au milieu d'eux. Et Allah n'est point tel qu'il les châtie alors qu'Ils demandent pardon.

وَمَا لَهُمْ أَلَّا يُعَذِّبَهُمُ ٱللَّهُ وَهُمْ يَصُدُّونَ عَنِ ٱلْمَسْجِدِ
ٱلْحَرَامِ وَمَا كَانُوٓا۟ أَوْلِيَآءَهُۥٓ ۚ إِنْ أَوْلِيَآؤُهُۥٓ إِلَّا ٱلْمُتَّقُونَ وَلَٰكِنَّ
أَكْثَرَهُمْ لَا يَعْلَمُونَ ﴿٣٤﴾

8-34. Qu'ont-ils donc pour qu'Allah ne les châtie pas, alors qu'ils repoussent (les croyants) de la Mosquée Sacrée, quoiqu'ils n'en soient pas les gardiens, car ses gardiens ne sont que les pieux. Mais la plupart d'entre eux ne le savent pas.

Ici, Allah, à Lui les Louanges et la Gloire, parle de l'obstination de ceux qui ont rejeté le Messager (sallallahou 'aleyhi wa sallam).
« **Et lorsque Nos versets leur sont récités** » qui mettent en lumière la vérité de ce que le Messager (sallallahou 'aleyhi wa sallam) a apporté
« **Ils disent : « Nous avons écouté, certes ! Si nous voulions, nous dirions pareil à cela, ce ne sont que des légendes d'anciens. »** » Cela découlait de leur obstination et de leurs méfaits. Allah les mit au défi de produire une Sourate semblable et d'invoquer quiconque d'autre qu'Allah mais ils en furent incapables. Il devint donc évident qu'ils en étaient totalement incapables.

Ces paroles n'étaient qu'une simple affirmation de la part de celui qui les prononçait, et la réalité a démontré leur fausseté. Il était notoire que le Prophète (sallallahou 'aleyhi wa sallam) était illettré ; il ne savait ni lire ni écrire, ni n'a voyagé pour étudier les récits des anciens. Il a apporté ce Livre

immense, que le mensonge ne peut atteindre ni par-devant ni par-derrière ; il s'agit d'une révélation émanant d'Un Être Sage et Digne de Louange :
« **Le faux ne l'atteint [d'aucune part], ni par devant ni par derrière : c'est une révélation émanant d'un Sage, Digne de louange**. » (Foussilat 41 : 42).

« **Et quand ils dirent : « Ô Allah, si cela** » c'est-à-dire ce que Muhammad (sallallahou 'aleyhi wa sallam) prétend
« …**est la vérité de Ta part, alors, fais pleuvoir du ciel des pierres sur nous, ou fais venir sur nous un châtiment douloureux**. » Ils dirent cela pour montrer leur certitude dans l'erreur et leur ignorance de la conduite à tenir. S'ils avaient eu un argument spécieux à l'appui de leur mensonge, les conduisant à une certitude fondée sur une connaissance profonde, ils auraient dû dire à celui qui débattait avec eux et affirmait que la vérité était de son côté : « Si telle est la vérité venant de Toi, alors guide-nous vers elle. » Cela aurait été plus juste et plus approprié de leur part.

Mais comme ils dirent : « **Ô Allah, si cela est la vérité de Ta part**…, » il est évident, de par leurs paroles, qu'ils étaient des insensés et des injustes ignorants. Car si Allah avait hâté leur châtiment, il ne resterait plus aucune trace d'eux. Mais Allah, Exalté et Loué soit-Il, les a préservés du châtiment en raison de la présence du Messager (sallallahou 'aleyhi wa sallam) parmi eux. C'est pourquoi Il a dit :
« **Allah n'est point tel qu'Il les châtie, alors que tu es au milieu d'eux**. » La présence du Prophète (sallallahou 'aleyhi wa sallam) leur offrait une protection contre le châtiment.

Bien qu'ils l'aient dit ouvertement, devant tout le monde, ils comprenaient la gravité de leurs actes. Craignant le châtiment qui les attendait, ils implorèrent le pardon d'Allah, à Lui les Louanges et la Gloire. C'est pourquoi Allah dit :
« **Et Allah n'est point tel qu'il les châtie alors qu'Ils demandent pardon**. »

Cette protection les a empêchés d'être punis même après que toutes les conditions préalables aient été remplies.

Puis Allah dit : « **Qu'ont-ils donc pour qu'Allah ne les châtie pas** ? » C'est-à-dire, qu'est-ce qui les protégerait du châtiment d'Allah, alors qu'ils ont fait ce qui l'entraîne, à savoir interdire l'accès à la Mosquée Sacrée aux gens, en particulier au Prophète (sallallahou 'aleyhi wa sallam) et à ses Compagnons, qui la méritent davantage qu'eux.
« …**quoiqu'ils** » c'est-à-dire les polythéistes
« …**n'en soient pas les gardien [awliya'ahou]**. » Il se peut que le pronom hou (dans le mot awliya'ahou), traduit ici par « gardiens (légitimes), » se réfère à la Mosquée Sacrée ; c'est-à-dire qu'ils

n'ont pas plus de droit sur elle que quiconque. Ou il se peut que le pronom se réfère à Allah, à Lui les Louanges et la Gloire, auquel cas la phrase signifierait « ils ne sont pas Ses alliés (awliya'). »

« **Car ses gardiens ne sont que les pieux**, » puisque ce sont eux qui croient en Allah et en Son Messager (sallallahou 'aleyhi wa sallam), affirment l'unicité d'Allah, L'adorent seul et Lui sont sincèrement dévoués.

« **Mais la plupart d'entre eux ne le savent pas**. » Ils se sont donc approprié quelque chose auquel d'autres avaient un droit supérieur.

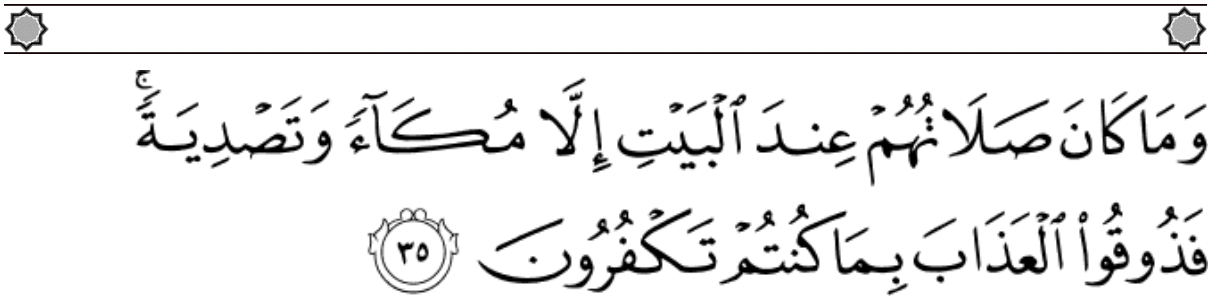
وَمَا كَانَ صَلَاتُهُمْ عِندَ ٱلْبَيْتِ إِلَّا مُكَآءً وَتَصْدِيَةً ۚ فَذُوقُوا۟ ٱلْعَذَابَ بِمَا كُنتُمْ تَكْفُرُونَ ﴿٣٥﴾

8-35. Et leur prière, auprès de la Maison, n'est que sifflement et battements de mains : « Goûtez donc au châtiment, à cause de votre mécréance ! »

Allah, à Lui les Louanges et la Gloire, n'a établi Sa Maison Sacrée que pour que les rites de Sa religion y soient pratiqués et que l'adoration Lui soit exclusivement dédiée. Quant aux polythéistes qui en interdisaient l'accès, leur prière en ce lieu, pourtant la plus haute forme d'adoration, se résumait à des sifflements et des applaudissements. Tels étaient les actes d'ignorants et de fous, dépourvus de vénération pour leur Seigneur, de connaissance de Ses droits et de respect pour le plus beau et le plus noble des lieux. Si telle était leur prière en ce lieu, que dire du reste de leurs actes d'adoration ?

Selon quels critères avaient-ils plus droit à cette Maison que les croyants ?
« **Bienheureux sont certes les croyants, ceux qui sont humbles dans leur Ṣalāt, qui se détournent des futilités**. » (Al-Mou'minoun 23 : 2-3)
- Et possèdent toutes les autres qualités louables qu'Allah a décrites ?

Il n'est pas étonnant qu'Allah leur ait fait hériter de Sa Maison Sacrée et leur en ait confié la tutelle, et leur ait dit, après leur en avoir confié la tutelle :
« **Ô vous qui croyez ! Les associateurs ne sont qu'impureté : qu'ils ne s'approchent plus de la Mosquée Sacrée, après cette année-ci**. » (At-Tawbah 9 : 28)

Et voici ce qu'Il dit : « **Goûtez donc au châtiment, à cause de votre mécréance** ! »

إِنَّ ٱلَّذِينَ كَفَرُوا۟ يُنفِقُونَ أَمْوَٰلَهُمْ لِيَصُدُّوا۟ عَن سَبِيلِ ٱللَّهِ ۚ
فَسَيُنفِقُونَهَا ثُمَّ تَكُونُ عَلَيْهِمْ حَسْرَةً ثُمَّ يُغْلَبُونَ ۗ وَٱلَّذِينَ
كَفَرُوٓا۟ إِلَىٰ جَهَنَّمَ يُحْشَرُونَ ﴿٣٦﴾

8-36. Ceux qui ne croient pas dépensent leurs biens pour éloigner (les gens) de la voie d'Allah. Or, après les avoir dépensés, ils seront pour eux un sujet de regret. Puis ils seront vaincus, et tous ceux qui ne croient pas seront rassemblés vers l'Enfer,

لِيَمِيزَ ٱللَّهُ ٱلْخَبِيثَ مِنَ ٱلطَّيِّبِ وَيَجْعَلَ ٱلْخَبِيثَ بَعْضَهُۥ عَلَىٰ
بَعْضٍ فَيَرْكُمَهُۥ جَمِيعًا فَيَجْعَلَهُۥ فِى جَهَنَّمَ ۚ أُو۟لَٰٓئِكَ هُمُ
ٱلْخَٰسِرُونَ ﴿٣٧﴾

8-37. afin qu'Allah distingue le mauvais du bon, et qu'Il place les mauvais les uns sur les autres, pour en faire un amoncellement qu'Il jettera dans l'Enfer. Ceux-là sont les perdants.

Ici, Allah, à Lui les Louanges et la Gloire, souligne l'inimitié des polythéistes et leurs stratagèmes, leurs complots, leur opposition à Allah et à Son Messager (sallallahou 'aleyhi wa sallam) et à efforts pour tenter d'éteindre Sa lumière et de faire taire Sa parole, et Il nous dit que leurs complots se retourneront contre eux, car les complots du mal n'affectent que leurs auteurs :
« **Cependant, la manœuvre perfide n'enveloppe que ses propres auteurs**. » (Al-Fatir 35 : 43).

« **Les mécréants dépensent leurs biens pour éloigner (les gens) de la voie d'Allah**, » c'est-à-dire pour supprimer la vérité et soutenir le mensonge, pour s'opposer à l'affirmation de l'unicité du Tout Miséricordieux et pour établir la religion des idolâtres.

« **Or, après les avoir dépensés**, » c'est-à-dire qu'ils paieront toutes ces dépenses sans s'en soucier, car ils s'accrochent fermement au mensonge et rejettent farouchement la vérité. Mais cela sera pour eux « **un sujet de regret**, » c'est-à-dire une cause de chagrin, de déshonneur et d'humiliation.
« **Puis ils seront vaincus** » et perdront leurs biens et tout ce qu'ils espéraient, et ils seront punis très sévèrement dans l'au-delà. C'est pourquoi Allah dit :
« **Et tous ceux qui ne croient pas seront rassemblés vers l'Enfer**, » c'est-à-dire qu'ils y seront rassemblés afin d'y goûter le châtiment, car c'est le royaume du mal et des malfaiteurs.

Allah, à Lui les Louanges et la Gloire, veut distinguer le mal du bien et les différencier, en plaçant chacun à sa place. Il regroupera donc les mauvaises actions, les richesses et les personnes.
« …**qu'Il jettera dans l'Enfer. Ceux-là sont les perdants**, » ceux qui se perdront eux-mêmes et leurs familles au Jour de la Résurrection, et c'est ça la vraie perte.

قُل لِّلَّذِينَ كَفَرُوٓاْ إِن يَنتَهُواْ يُغۡفَرۡ لَهُم مَّا قَدۡ سَلَفَ وَإِن
يَعُودُواْ فَقَدۡ مَضَتۡ سُنَّتُ ٱلۡأَوَّلِينَ ٣٨

8-38. Dis à ceux qui ne croient pas que, s'ils cessent, on leur pardonnera ce qui s'est passé. Et s'ils récidivent, (ils seront châtiés) ; à l'exemple de (leurs) devanciers.

وَقَٰتِلُوهُمۡ حَتَّىٰ لَا تَكُونَ فِتۡنَةٞ وَيَكُونَ ٱلدِّينُ
كُلُّهُۥ لِلَّهِۚ فَإِنِ ٱنتَهَوۡاْ فَإِنَّ ٱللَّهَ بِمَا يَعۡمَلُونَ
بَصِيرٞ ٣٩

8-39. Et combattez-les jusqu'à ce qu'il ne subsiste plus d'association, et que la religion soit entièrement à Allah. Puis, s'ils cessent (ils seront pardonnés car) Allah observe bien ce qu'ils œuvrent.

وَإِن تَوَلَّوۡاْ فَٱعۡلَمُوٓاْ أَنَّ ٱللَّهَ مَوۡلَىٰكُمۡۚ نِعۡمَ ٱلۡمَوۡلَىٰ وَنِعۡمَ
ٱلنَّصِيرُ ٤٠

8-40. Et s'ils tournent le dos, sachez alors qu'Allah est votre Maître. Quel excellent Maître et quel excellent Protecteur !

Par Sa bonté envers Ses serviteurs, l'incrédulité des hommes et leur obstination persistante ne L'empêchent pas de les appeler sur le chemin de la vraie voie et de leur interdire de faire ce qui mène à l'égarement et à la perdition.

« **Dis à ceux qui ne croient pas que s'ils cessent** » à leur mécréance en se soumettant à Allah seul, sans associé ni partenaire, « **on leur pardonnera ce qui s'est passé** » ; mais s'ils persistent et retournent à leur mécréance et à leur obstination
« **Et s'ils récidivent, (ils seront châtiés) ; à l'exemple de (leurs) devanciers**. » Ceci fait référence à la destruction des nations incrédules. Qu'ils voient donc ce qui est arrivé aux obstinés car bientôt ils apprendront les conséquences de leurs moqueries :
« **Ils traitent de mensonge la vérité quand celle-ci leur vient. Mais ils vont avoir des nouvelles de ce dont ils se moquent**. » (Al-An'am 6 : 5).
Ceci s'adresse aux mécréants.

Aux croyants, lorsqu'Il leur a donné des instructions sur la manière de traiter les mécréants, Allah dit :
« **Et combattez-les jusqu'à ce qu'il ne subsiste plus d'association**, » ni de persécution, ni d'associationnisme à Allah, ni d'obstruction au chemin d'Allah et qu'ils se soumettent aux préceptes de l'Islam.
« **Et que la religion soit entièrement à Allah**. » Tel est le but du combat et du jihad contre les ennemis de la foi ; c'est d'éloigner leurs influences néfastes de la foi et de défendre la religion d'Allah, qui a créé les hommes pour qu'ils suivent cette voie, afin qu'elle soit supérieure à toutes les autres religions. « **Puis, s'ils cessent** » de ce qu'ils font de mal.
« **Allah observe bien ce qu'ils œuvrent** » et rien ne Lui est caché de leurs affaires.

« **Et s'ils tournent le dos** » et persistent dans la désobéissance et la négligence
« **Sachez alors qu'Allah est votre Maître. Quel excellent Maître** » qui prend soin de Ses serviteurs croyants, les aide à atteindre ce qui est le mieux pour eux et leur facilite ce qui leur est profitable spirituellement et matériellement.
« **Et quel excellent Protecteur »** Qui les aide et les soutient, et les préserve des complots et des machinations des vils.

Celui dont Allah, à Lui les Louanges et la Gloire, est le protecteur et le secourable ne connaîtra aucune crainte mais celui auquel Allah s'oppose sera sans honneur et ne pourra rien accomplir.

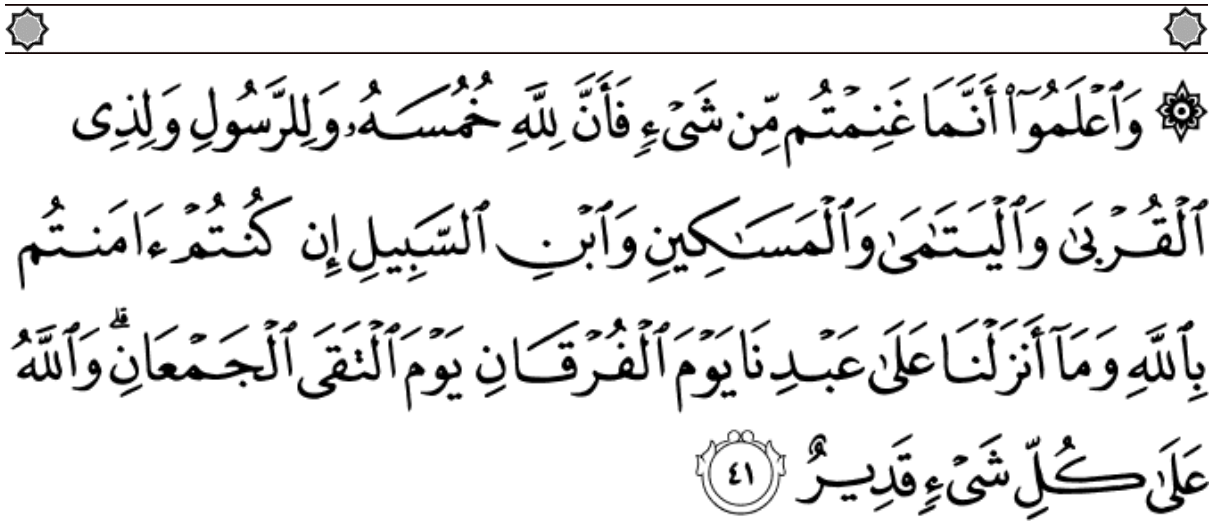

8-41. Et sachez que, de tout butin que vous avez ramassé, le cinquième appartient à Allah, au Messager, à ses proches parents, aux orphelins, aux pauvres, et aux voyageurs (en détresse), si vous croyez en Allah et en ce que Nous avons fait descendre sur Notre serviteur, le jour du Discernement : le jour où les deux groupes s'étaient rencontrés, et Allah est Omnipotent.

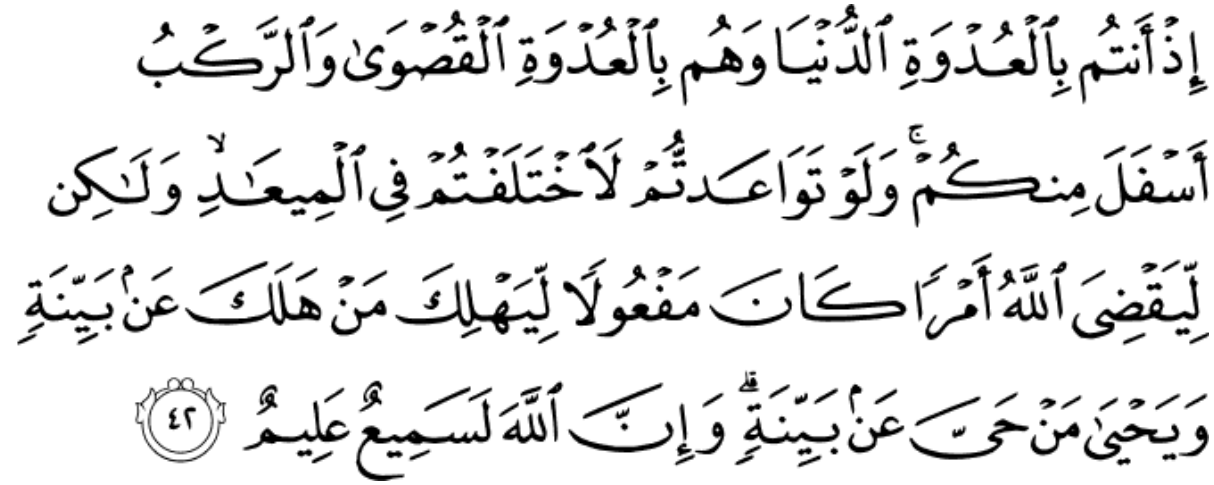

42. Vous étiez sur le versant le plus proche, et eux (les ennemis) sur le versant le plus éloigné, tandis que la caravane était plus bas que vous. Si vous vous étiez donné rendez-vous, vous l'auriez manqué (effrayés par le nombre de l'ennemi). Mais il fallait qu'Allah accomplît un ordre qui devait être exécuté, pour que, sur preuve, périt celui qui (devait) périr, et vécût, sur preuve, celui qui (devait) vivre. Et certes Allah est Audient et Omniscient.

« **Et sachez que, de tout butin que vous avez ramassé**, » c'est-à-dire tout ce que vous prendrez par la force et légitimement aux mécréants, qu'il s'agisse de peu ou de beaucoup, vous appartient.
« **Un cinquième appartient à Allah et à Son Messager**, » et le reste à vous qui l'avez conquis. Allah, Exalté et Loué soit-Il, leur attribue la prise du butin de guerre mais Il en a exclu un cinquième. Cela signifie que le reste leur appartient et doit être partagé comme le Messager d'Allah (sallallahou

'aleyhi wa sallam) l'a fait : une part pour le fantassin tandis que le cavalier reçoit deux parts pour son cheval et une part pour lui-même.

Quant à ce cinquième (*khoums*), il doit être divisé en cinq catégories : la première est destinée à Allah et à Son Messager (sallallahou 'aleyhi wa sallam), pour être dépensée dans l'intérêt général des musulmans, sans préciser d'intérêt particulier, car Allah a ordonné qu'elle lui soit destinée ainsi qu'à Son Messager (sallallahou 'aleyhi wa sallam), mais Allah et Son Messager (sallallahou 'aleyhi wa sallam) n'en ont pas besoin. Il est donc clair qu'elle est destinée aux serviteurs d'Allah. Puisqu'Allah n'a pas précisé à qui elle doit être destinée, cela indique qu'elle doit être dépensée dans l'intérêt général.

La deuxième de ces cinq catégories est celle de « **ses proches parents**, » c'est-à-dire les parents du Prophète (sallallahou 'aleyhi wa sallam), à savoir les Banou Hashim et les Banou Al-Mouttalib. Allah mentionne ici les parents pour indiquer que la raison pour laquelle cette part leur est attribuée est simplement leur lien de parenté, et qu'à cet égard, riches et pauvres, hommes et femmes, doivent être traités de manière égale.

La troisième catégorie est celle des orphelins, c'est-à-dire ceux qui ont perdu leur père en bas âge. Par compassion, Allah leur a attribué un cinquième du khoums, car ils sont incapables de subvenir à leurs propres besoins et ont perdu celui qui veillait sur eux.

La quatrième catégorie est celle des personnes dans le besoin, à savoir les pauvres, mineurs et adultes, hommes et femmes.

La cinquième catégorie est celle des voyageurs. Le voyageur est l'étranger qui se retrouve isolé en terre étrangère.

Certains commentateurs ont affirmé que le cinquième du butin de guerre ne devait être dépensé que dans les catégories mentionnées, mais qu'il n'était pas nécessaire de le répartir de manière égale entre elles ; cela dépendait plutôt de ce qui servait un intérêt supérieur, et cette dernière option était plus appropriée.

Allah a prescrit que l'offrande du khoums selon le rite est une condition de la foi, comme Il le dit : « **Si vous croyez en Allah et en ce que Nous avons fait descendre sur Notre serviteur, le jour du Discernement**. » Ceci fait référence au jour de Badr, où Allah a distingué la vérité du mensonge, et Il a fait triompher la vérité et a démontré que le mensonge était faux.

« **Le jour où les deux groupes s'étaient rencontrés**, » le groupe musulman et le groupe mécréant. Autrement dit, si vous croyez en Allah, à Lui les Louanges et la Gloire, et en la vérité qu'Il a révélée à Son Messager (sallallahou 'aleyhi wa sallam) le jour où le vrai fut distingué du faux, le jour où tant de signes et de preuves furent manifestés, attestant la véracité du message apporté par le Messager (sallallahou 'aleyhi wa sallam).

« **Et Allah est Omnipotent**. » Nul ne s'oppose à Lui sans être vaincu.

« **(Souvenez-vous quand) Vous étiez sur le versant le plus proche**, » c'est-à-dire du côté de la vallée qui était le plus proche de Médine, tandis qu'ils étaient du côté le plus éloigné, c'est-à-dire du côté qui était le plus éloigné de Médine ; vous étiez tous dans la même vallée.
« **Tandis que la caravane** » que vous étiez partis chercher, mais Allah en a voulu autrement.
« …**était plus bas que vous**, **»** plus près de la côte.

« **Si vous vous étiez donné rendez-vous**, » C'est-à-dire, si vous et eux aviez pris des dispositions pour vous rencontrer de cette manière « **vous l'auriez manqué (effrayés par le nombre de l'ennemi)** » C'est-à-dire que vous ou eux seriez arrivés trop tôt ou trop tard, ou auriez choisi des lieux différents pour camper, etc., ce qui vous aurait empêché de respecter le rendez-vous.

« **Mais il fallait**, » c'est-à-dire, Il vous a réunis de cette manière
« …**qu'Allah accomplît un ordre qui devait être exécuté**, **»** c'est-à-dire ce qui avait été décrété de toute éternité et qui devait inévitablement se réaliser.
« **Pour que, sur preuve, périt celui qui (devait) périr, et vécût, sur preuve**, » c'est-à-dire afin que des preuves soient établies contre celui qui s'est obstiné, de sorte que s'il voulait choisir l'incroyance après que les choses soient devenues claires et qu'il soit certain que ce qu'il a choisi était faux, il n'aurait aucune excuse devant Allah.
« …**et vécût, sur preuve, celui qui (devait) vivre**, » c'est-à-dire afin que le croyant puisse accroître sa compréhension et sa certitude, au moyen de ce qu'Allah a montré aux deux parties comme preuve et témoignage de la vérité, qui servirait de rappel à ceux qui avaient de la perspicacité.

« **Et certes Allah est Audient et Omniscient**. » En vérité, Allah est Celui qui entend tout, Celui qui sait tout. Il entend toutes les voix dans toutes les langues, exprimant toutes sortes de besoins, et Il connaît ce qui est apparent et ce qui est caché, ce qui est dans le cœur des hommes, ce qui est invisible et ce qui est visible.

إِذْ يُرِيكَهُمُ ٱللَّهُ فِى مَنَامِكَ قَلِيلًا ۖ وَلَوْ أَرَىٰكَهُمْ كَثِيرًا
لَّفَشِلْتُمْ وَلَتَنَٰزَعْتُمْ فِى ٱلْأَمْرِ وَلَٰكِنَّ ٱللَّهَ سَلَّمَ ۗ إِنَّهُۥ عَلِيمٌۢ
بِذَاتِ ٱلصُّدُورِ ﴿٤٣﴾

8-43. En songe, Allah te les avait montrés peu nombreux ! Car s'Il te les avait montrés nombreux, vous auriez certainement fléchi, et vous vous seriez certainement disputés à propos de l'affaire. Mais Allah vous en a préservés. Il connait le contenu des cœurs.

وَإِذْ يُرِيكُمُوهُمْ إِذِ ٱلْتَقَيْتُمْ فِىٓ أَعْيُنِكُمْ قَلِيلًا وَيُقَلِّلُكُمْ فِىٓ
أَعْيُنِهِمْ لِيَقْضِىَ ٱللَّهُ أَمْرًا كَانَ مَفْعُولًا ۗ وَإِلَى ٱللَّهِ تُرْجَعُ
ٱلْأُمُورُ ﴿٤٤﴾

8-44. Et aussi, au moment de la rencontre, Il vous les montrait peu nombreux à vos yeux, de même qu'Il vous faisant paraître à leurs yeux peu nombreux afin qu'Allah parachève un ordre qui devait être exécuté. C'est à Allah que sont ramenées les choses.

Allah, à Lui les Louanges et la Gloire, avait montré les polythéistes à Son Messager (sallallahou 'aleyhi wa sallam) en rêve comme étant peu nombreux, et il avait rapporté ces bonnes nouvelles à ses Compagnons (radhiyallahou 'anhoum - qu'Allah soit satisfait d'eux), ce qui les rassura et les mit à l'aise.

« **Car s'Il te les avait montrés nombreux** » et que en avais parlé à tes Compagnons
« **Vous vous seriez certainement disputés à propos de l'affaire**. » Certains d'entre vous auraient pensé qu'il fallait les combattre, tandis que d'autres auraient pensé autrement ; il y aurait donc eu une dispute qui vous aurait découragés.
« **Mais Allah vous en a préservés** » et a été bon envers toi.
« **Il connait le contenu des cœurs** » de fermeté et de panique, de sincérité et d'hypocrisie. Allah connaissait ce qu'il y avait dans vos cœurs, ce qui explique Sa bonté et Sa sollicitude envers vous.
Allah confirma le rêve de Son Messager (sallallahou 'aleyhi wa sallam) et montra aux croyants que leur ennemi était peu nombreux à leurs yeux. Il vous fit également paraître, ô croyants, peu nombreux

à leurs yeux. Ainsi, chaque groupe vit l'autre comme étant peu nombreux, afin que chacun aille de l'avant et combatte l'autre.

« **Afin qu'Allah parachève un ordre qui devait être exécuté** » à savoir accorder la victoire aux croyants, humilier les mécréants et éliminer leurs chefs ainsi que ceux qui les égaraient, de sorte qu'il n'en resta aucun en vie. Ainsi, il fut facilité pour les autres de se soumettre lorsqu'ils furent appelés à l'Islam, et cela devint également un signe de la sollicitude d'Allah envers ceux qu'Il avait bénis en leur inculquant l'Islam.

« **C'est à Allah que sont ramenées les choses**, » c'est-à-dire que les affaires de toutes les créatures retourneront à Allah, puis Il séparera le mal du bien et jugera entre tous les hommes selon Sa justice, dans laquelle il n'y a ni injustice ni malhonnêteté.

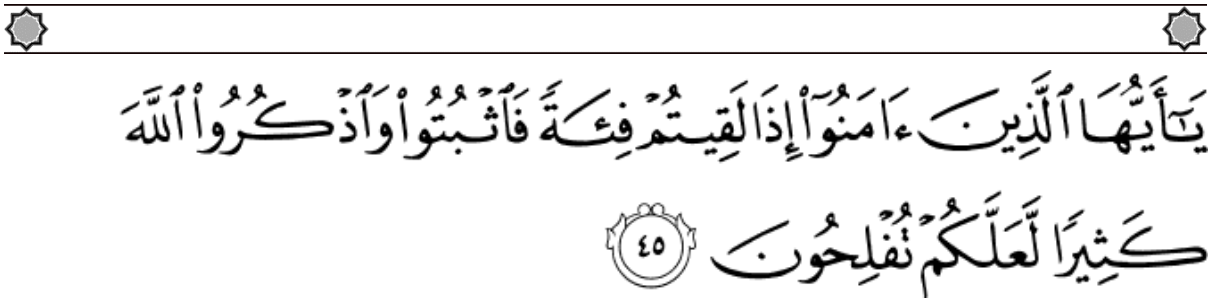

8-45. Ô vous qui croyez ! Lorsque vous rencontrez une troupe (ennemie), soyez fermes, et invoquez beaucoup Allah afin de réussir.

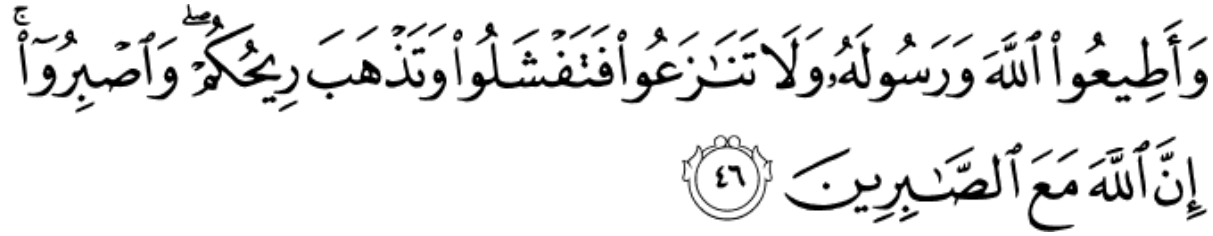

8-46. Et obéissez à Allah et à Son Messager ; et ne vous disputez pas, sinon vous fléchirez et perdrez votre force. Et soyez endurants, car Allah est avec les endurants.

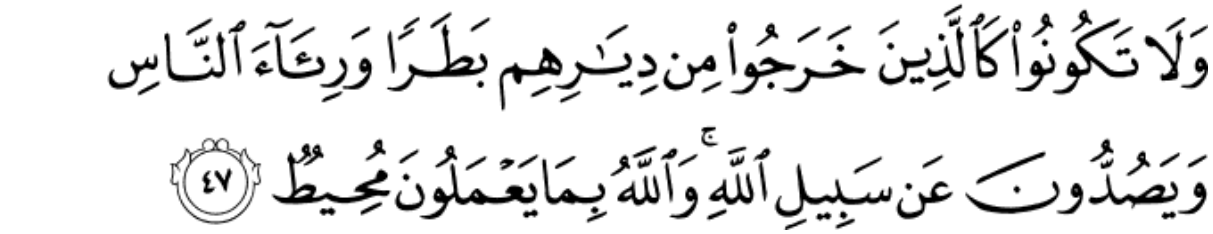

8-47. Et ne soyez pas comme ceux qui sortirent de leurs demeures pour repousser la vérité et avec ostentation publique, obstruant la voie d'Allah. Et Allah cerne ce qu'ils font.

وَإِذْ زَيَّنَ لَهُمُ ٱلشَّيْطَٰنُ أَعْمَٰلَهُمْ وَقَالَ لَا غَالِبَ لَكُمُ ٱلْيَوْمَ
مِنَ ٱلنَّاسِ وَإِنِّى جَارٌ لَّكُمْ ۖ فَلَمَّا تَرَٰٓءَتِ ٱلْفِئَتَانِ نَكَصَ
عَلَىٰ عَقِبَيْهِ وَقَالَ إِنِّى بَرِىٓءٌ مِّنكُمْ إِنِّىٓ أَرَىٰ مَا لَا تَرَوْنَ إِنِّىٓ
أَخَافُ ٱللَّهَ ۚ وَٱللَّهُ شَدِيدُ ٱلْعِقَابِ ﴿٤٨﴾

8-48. Et quand le Diable leur eut embelli leurs actions et dit : « Nul parmi les humains ne peut vous dominer aujourd'hui, et je suis votre soutien. » Mais, lorsque les deux groupes furent en vue l'un de l'autre, il tourna les deux talons et dit : « Je vous désavoue. Je vois ce que vous ne voyez pas ; je crains Allah, et Allah est dur en punition. »

إِذْ يَقُولُ ٱلْمُنَٰفِقُونَ وَٱلَّذِينَ فِى قُلُوبِهِم مَّرَضٌ غَرَّ هَٰٓؤُلَآءِ
دِينُهُمْ ۗ وَمَن يَتَوَكَّلْ عَلَى ٱللَّهِ فَإِنَّ ٱللَّهَ عَزِيزٌ حَكِيمٌ ﴿٤٩﴾

8-49. (Et rappelez-vous), quand les hypocrites et ceux qui ont une maladie au cœur [dont la foi est douteuse] disaient : « Ces gens-là, leur religion les trompe. » Mais quiconque place sa confiance en Allah (sera victorieux)... car Allah est Puissant et Sage.

« **Ô vous qui croyez ! Lorsque vous rencontrez une troupe (ennemie)**, » c'est-à-dire un groupe de mécréants qui vous combattent
« **Soyez fermes** » pour les combattre ; soyez patients et persévérez dans cet acte d'obéissance solennel, source d'honneur et de victoire. Implorez l'aide d'Allah en invoquant fréquemment ses mérites,
« **Afin de réussir**, » c'est-à-dire, afin que vous puissiez atteindre ce que vous recherchez : la victoire sur vos ennemis. La patience, la constance et l'invocation fréquente d'Allah sont parmi les moyens les plus efficaces d'obtenir la victoire.

« **Et obéissez à Allah et à Son Messager** » en faisant ce qu'ils vous ont ordonné de faire, et en suivant cela en toutes circonstances.
« …**et ne vous disputez pas** » d'une manière qui conduit à la discorde et à la division.
« …**sinon vous fléchirez**, » c'est-à-dire que vous ne deveniez lâches « **et perdrez votre force**, » c'est-à-dire que vous ne perdiez votre détermination et votre force, car alors vous ne serez plus dignes

de la victoire qui vous a été promise pour avoir obéi à Allah et à Son Messager (sallallahou 'aleyhi wa sallam).

« **Et soyez endurants** » dans l'obéissance à Allah
« **Car Allah est avec les endurants**, » avec Son aide et Son soutien. Craignez donc votre Seigneur et soumettez-vous à Lui.

« **Et ne soyez pas comme ceux qui sortirent de leurs demeures pour repousser la vérité et avec ostentation publique, obstruant la voie d'Allah**. » C'est là leur seul but en sortant. Voilà ce qui les fait sortir de chez eux : l'insolence et la vantardise, pour se faire remarquer et se glorifier auprès des gens.
Mais leur objectif principal était d'empêcher les gens de suivre la voie d'Allah et de dissuader ceux qui le souhaitaient.
« **Et Allah cerne ce qu'ils font**. » C'est pourquoi Il t'a informé de leurs intentions et t'a mis en garde contre le fait de les imiter car Il les châtiera sévèrement pour cela.

Au contraire, ton but devrait être de rechercher l'agrément d'Allah, à Lui les Louanges et la Gloire, et de faire de la religion d'Allah la religion suprême, d'empêcher les gens de suivre les voies qui mènent à encourir la colère et le châtiment d'Allah, et d'attirer les gens sur le droit chemin d'Allah qui mène au Paradis.

« **Et quand le Diable leur eut embelli leurs actions**, » c'est-à-dire qu'il les a rendus attrayants à leurs yeux et les a trompés.
« **Et dit : « Nul parmi les humains ne peut vous dominer aujourd'hui**, » » car vous avez des hommes et des armes et vous êtes dans une telle position que Muhammad (sallallahou 'aleyhi wa sallam) et ceux qui sont avec lui ne peuvent vous résister.
« …**et je suis votre soutien**, » de peur que quelqu'un ne s'approche de vous et dont vous craignez le mal. En effet, Iblis était apparu sous les traits de Souraqah Ibn Malik Ibn Jou'sham Al-Madliji aux Qouraysh qui redoutaient les Banou Madlij en raison de l'inimitié qui existait entre eux.

Shaytân leur dit : « **Je serai votre soutien**. » Ainsi rassurés, ils poursuivirent leur chemin avec confiance.

« **Mais, lorsque les deux groupes**, » les musulmans et les mécréants, « **furent en vue l'un de l'autre** » et que Shaytân vit Jibril ('aleyhi salam) menant les anges en ordre de bataille, il fut très effrayé et « **il tourna les deux talons**, » c'est-à-dire qu'il s'enfuit.
« …**et dit** » à ceux qu'il avait trompés et dupés

« **Je vous désavoue. Je vois ce que vous ne voyez pas**, » c'est-à-dire, je vois les anges que personne ne peut ni résister ni combattre.
« …**je crains Allah**, » c'est-à-dire que je crains qu'Il n'accélère mon châtiment dans ce monde.
« …**et Allah est dur en punition**. »

Il est possible que Shaytân les ait séduits et leur ait insinué l'idée que nul ne pourrait les vaincre ce jour-là, et qu'il les protégerait. Puis, s'étant assuré de leur destin tragique, il se retourna et s'enfuit, les reniant, comme Allah, à Lui les Louanges et la Gloire, dit ailleurs :
« …**ils sont semblables au Diable quand il dit à l'homme : « Sois incrédule. » Puis quand il a mécru, il dit : « Je te désavoue car je redoute Allah, le Seigneur de l'Univers. » Ils eurent pour destinée d'être tous deux dans le Feu pour y demeurer éternellement. Telle est la rétribution des injustes**. » (Al-Hashr 59 : 16-17)

« **(Et rappelez-vous), quand les hypocrites et ceux qui ont une maladie au cœur [dont la foi est douteuse]**, » à savoir le doute et la confusion, ceux qui étaient faibles dans la foi, disaient aux croyants : lorsqu'ils allaient de l'avant, malgré leur petit nombre, combattre les polythéistes malgré leur grand nombre :

« **Ces gens-là, leur religion les trompe**, » c'est-à-dire que la religion qu'ils suivent leur a causé ce trouble qu'ils ne peuvent surmonter, et ils se sont mis eux-mêmes dans une situation difficile qui les dépasse. Ils disaient cela pour les rabaisser, pensant qu'ils étaient insensés mais, par Allah, c'étaient eux les insensés, dépourvus de raison.

Car la foi pousse l'homme à affronter des défis redoutables que des armées immenses n'oseraient relever. Le croyant qui place sa confiance en Allah sait que nul ne possède de pouvoir, de force ni de capacité sans Son aide, et que même si tous les hommes s'unissaient pour apporter un bienfait infime à quelqu'un, ils ne lui seraient d'aucun secours, et que s'ils s'unissaient pour lui nuire, ils ne lui nuiraient que dans la mesure où Allah l'a décrété. Il sait qu'il suit la vérité et qu'Allah est le Très Sage et le Très Miséricordieux en tout ce qu'Il veut et décrète. Aussi ne s'inquiète-t-il pas de la force ni du nombre de ses ennemis puisqu'il est certain de son Seigneur et rassuré ; il ne panique pas et ne cède pas à la lâcheté. C'est pourquoi Allah dit :
« **Mais quiconque place sa confiance en Allah (sera victorieux) car Allah est Puissant** » et aucune puissance ne peut résister à Sa puissance.
« …**et Sage** » dans tout ce qu'Il décrète.

وَلَوْ تَرَىٰٓ إِذْ يَتَوَفَّى ٱلَّذِينَ كَفَرُوا۟ ٱلْمَلَٰٓئِكَةُ يَضْرِبُونَ
وُجُوهَهُمْ وَأَدْبَٰرَهُمْ وَذُوقُوا۟ عَذَابَ ٱلْحَرِيقِ ﴿٥٠﴾

8-50. Si tu voyais, lorsque les Anges arrachaient les âmes aux mécréants ! Ils les frappaient sur leurs visages et leurs derrières, (en disant) : « Goûtez au châtiment du Feu.

ذَٰلِكَ بِمَا قَدَّمَتْ أَيْدِيكُمْ وَأَنَّ ٱللَّهَ لَيْسَ بِظَلَّٰمٍ لِّلْعَبِيدِ ﴿٥١﴾

8-51. Cela (le châtiment), pour ce que vos mains ont accompli. » Et Allah n'est point injuste envers les serviteurs.

كَدَأْبِ ءَالِ فِرْعَوْنَ وَٱلَّذِينَ مِن قَبْلِهِمْ ۚ كَفَرُوا۟ بِـَٔايَٰتِ ٱللَّهِ فَأَخَذَهُمُ
ٱللَّهُ بِذُنُوبِهِمْ ۗ إِنَّ ٱللَّهَ قَوِىٌّ شَدِيدُ ٱلْعِقَابِ ﴿٥٢﴾

8-52. Il en fut de même des gens de Pharaon et ceux qui avant eux n'avaient pas cru aux signes (enseignements) d'Allah. Allah les saisit pour leurs péchés. Allah est certes Fort et sévère en punition.

Ici, Allah, qu'Il soit Glorifié et Exalté, dit : « **Si seulement tu pouvais voir** » ceux qui ont mécru aux signes d'Allah, lorsque « **les anges**, » chargés de leur tâche, leur prendront leurs âmes et ils seront très affligés.
« …**les frappant au visage et au dos** » c'est-à-dire que les anges les frappent au visage et au dos en leur disant : « Abandonnez vos âmes, » mais leurs âmes refusent et hésitent à sortir car elles savent ce qui les attend : un châtiment douloureux.

C'est pourquoi Allah dit : « **Goûtez au châtiment du feu ardent** !, » c'est-à-dire au châtiment terrible des brûlures. Ce châtiment vous atteindra, non pas injustement de la part de votre Seigneur mais à cause des péchés que vos mains ont commis et qui ont laissé leur empreinte sur vous. Telle est la voie d'Allah envers les générations passées et présentes ; tel est le cas pour ces mécréants et la manière dont Allah les traite, les détruisant pour leurs péchés
« **Il en fut de même des gens de Pharaon et ceux qui avant eux** » des nations mécréantes
« …**n'avaient pas cru aux signes (enseignements) d'Allah**. » Ils ont rejeté les signes d'Allah, alors Allah les a saisis et les a punis.

« **Allah les saisit pour leurs péchés. Allah est certes Fort et sévère en punition**, » nul ne peut Lui échapper et celui qu'Il veut saisir ne peut fuir.

« ... **Il n'y a pas d'être vivant qu'Il ne tienne par son toupet**... « (Houd 11 : 56)

ذَٰلِكَ بِأَنَّ ٱللَّهَ لَمۡ يَكُ مُغَيِّرٗا نِّعۡمَةً أَنۡعَمَهَا عَلَىٰ قَوۡمٍ حَتَّىٰ يُغَيِّرُواْ مَا بِأَنفُسِهِمۡ وَأَنَّ ٱللَّهَ سَمِيعٌ عَلِيمٞ ٥٣

8-53. C'est qu'en effet Allah ne modifie pas un bienfait dont Il a gratifié un peuple avant que celui-ci change ce qui est en lui-même. Et Allah est, Audient et Omniscient.

كَدَأۡبِ ءَالِ فِرۡعَوۡنَ وَٱلَّذِينَ مِن قَبۡلِهِمۡۚ كَذَّبُواْ بِـَٔايَٰتِ رَبِّهِمۡ فَأَهۡلَكۡنَٰهُم بِذُنُوبِهِمۡ وَأَغۡرَقۡنَآ ءَالَ فِرۡعَوۡنَۚ وَكُلّٞ كَانُواْ ظَٰلِمِينَ ٥٤

8-54. Il en fut de même des gens de Pharaon et ceux qui avant eux avaient traité de mensonges les signes (enseignements) de leur Seigneur. Nous les avons fait périr pour leurs péchés. Et Nous avons noyé les gens de Pharaon. Car ils étaient tous des injustes.

Le châtiment qu'Allah a infligé aux nations mécréantes, les privant de leurs bienfaits et d'une vie confortable, était dû à leurs péchés et à leur changement d'attitude et de conduite. Puisqu'en vérité, « **Allah ne modifie pas un bienfait dont Il a gratifié un peuple**, » qu'ils soient spirituels ou matériels ; au contraire, Il les préserve et les accroît si ce peuple augmente sa gratitude envers Lui « …**avant que celui-ci change ce qui est en lui-même**, » passant de l'obéissance à la désobéissance, faisant ainsi preuve d'ingratitude envers les bienfaits d'Allah et les utilisant à des fins pécheresses. Dans ce cas, Il leur retire les bienfaits et les transforme en autre chose, selon leur changement d'attitude et de conduite.

Allah est sage et juste en agissant ainsi, et Il est bienveillant envers Ses serviteurs, car Il ne les punit que pour leurs méfaits.

« **Et Allah est, Audient et Omniscient**. » Il entend tout ce que les gens disent, que ce soit à voix basse ou à voix haute, en secret ou ouvertement, et Il sait ce qui est dans leur cœur et dans leur esprit, Il décrète pour Ses serviteurs selon Sa connaissance et Sa volonté.

« **Il en fut de même des gens de Pharaon et ceux qui avant eux avaient traité de mensonges les signes (enseignements) de leur Seigneur**. » lorsqu'ils vinrent à eux.
« **Nous les avons fait périr pour leurs péchés**, » chacun selon ses péchés
« **Et Nous avons noyé les gens de Pharaon** » ceux qui furent détruits et punis.
« **Car ils étaient tous des injustes**. » Tous étaient des transgresseurs qui se sont fait du tort à eux-mêmes et ont œuvré à leur propre perte. Allah ne leur a pas fait de tort et ne les a pas tenus responsables d'une faute qu'ils n'avaient pas commise. Ceux à qui ce texte s'adresse doivent donc se garder de leur ressembler dans leurs mauvaises actions, de peur qu'Allah ne les châtie comme Il l'a fait pour ces malfaiteurs.

إِنَّ شَرَّ ٱلدَّوَآبِّ عِندَ ٱللَّهِ ٱلَّذِينَ كَفَرُوا۟ فَهُمْ لَا يُؤْمِنُونَ ﴿٥٥﴾

8-55. Les pires bêtes, auprès d'Allah, sont ceux qui ont été infidèles (dans le passé) et qui ne croient donc point (actuellement),

ٱلَّذِينَ عَٰهَدتَّ مِنْهُمْ ثُمَّ يَنقُضُونَ عَهْدَهُمْ فِى كُلِّ مَرَّةٍ وَهُمْ لَا يَتَّقُونَ ﴿٥٦﴾

8-56. ceux-là mêmes avec lesquels tu as fait un pacte et qui chaque fois le rompent, sans aucune crainte [d'Allah].

فَإِمَّا تَثْقَفَنَّهُمْ فِى ٱلْحَرْبِ فَشَرِّدْ بِهِم مَّنْ خَلْفَهُمْ لَعَلَّهُمْ يَذَّكَّرُونَ ﴿٥٧﴾

8-57. Donc, si tu les maîtrises à la guerre, inflige-leur un châtiment exemplaire de telle sorte que ceux qui sont derrière eux soient effarouchés. Afin qu'ils se souviennent.

Ceux qui associent ces trois caractéristiques : l'incrédulité, le manque de foi et la trahison, en ce sens qu'ils ne respectent pas leurs engagements ni leurs paroles, sont les pires des créatures aux yeux

d'Allah. Ils sont pires que les ânes, les chiens ou les autres animaux, car la bonté leur fait défaut et le mal est attendu d'eux. Il est donc essentiel de les éliminer et de les détruire, de peur que leur mal ne se propage. C'est pourquoi Allah dit :

« **Si tu les maîtrises à la guerre**, **inflige-leur un châtiment exemplaire** » c'est-à-dire, si vous les rencontrez en situation de guerre, sans alliance ni traité avec vous, faites d'eux un exemple redoutable pour les autres, c'est-à-dire punissez-les de manière à dissuader quiconque, et infligez-leur une peine qui servira d'exemple à ceux qui viendront après eux

« …**de telle sorte que ceux qui sont derrière eux** » qui viendront après eux « **soient effarouchés. Afin qu'ils se souviennent** » et prennent conscience des conséquences de leurs actes, de peur de subir le même sort. Tels sont les bienfaits liés aux châtiments et aux peines prescrites pour les péchés ; ils dissuadent ceux qui n'ont pas commis de péchés et ils dissuadent également ceux qui en ont commis de les répéter.

Le fait que cette punition soit limitée aux situations de guerre indique qu'il n'est pas permis de trahir et de punir le mécréant s'il a conclu une alliance, même s'il est connu pour être perfide et qu'il n'hésiterait pas à trahir.

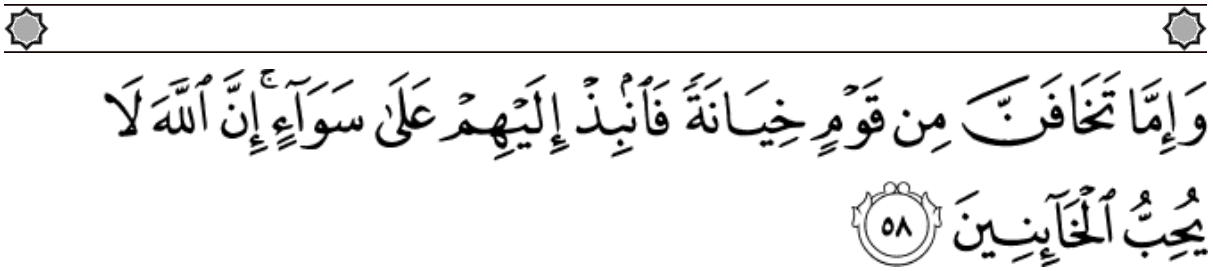

وَإِمَّا تَخَافَنَّ مِن قَوْمٍ خِيَانَةً فَانۢبِذْ إِلَيْهِمْ عَلَىٰ سَوَآءٍ ۚ إِنَّ ٱللَّهَ لَا يُحِبُّ ٱلْخَآئِنِينَ ٥٨

8-58. Et si jamais tu crains vraiment une trahison de la part d'un peuple, dénonce alors le pacte (que tu as conclu avec), d'une façon franche et loyale car Allah n'aime pas les traîtres.

Autrement dit, s'il existe un traité ou une alliance entre vous et un peuple, par laquelle vous vous engagez à ne pas vous battre mais que vous craignez leur trahison en raison de preuves circonstancielles à cet effet, sans trahison manifeste de leur part,

« ….**dénonce alors le pacte (que tu as conclu avec)**, » c'est-à-dire, rompez le traité avec eux, renvoyez-le-leur et dites-leur clairement et ouvertement qu'il n'y a plus aucun traité entre vous et eux « …**d'une façon franche et loyale »** afin que vous en soyez tous deux pleinement conscients. Il ne vous est pas permis de les tromper ni de chercher à faire quoi que ce soit qui ne soit pas autorisé par les termes du traité, à moins de les en informer au préalable.

« **Car Allah n'aime pas les traîtres** » ; au contraire, Il les déteste profondément. Il est essentiel d'être franc et honnête, afin de ne pas être accusé de trahison.

Ce verset indique que s'il n'y a pas de crainte de trahison, au sens où il n'y a aucune indication en ce sens, alors il n'est pas permis d'annuler l'alliance avec eux ; il est au contraire obligatoire de la respecter jusqu'à son terme.

وَلَا يَحْسَبَنَّ ٱلَّذِينَ كَفَرُوا۟ سَبَقُوٓا۟ ۚ إِنَّهُمْ لَا يُعْجِزُونَ ﴿٥٩﴾

8-59. Que les mécréants ne pensent pas qu'ils Nous ont échappé. Non, ils ne pourront jamais Nous empêcher (de les rattraper à n'importe quel moment).

Autrement dit, ceux qui ne croient pas en leur Seigneur et rejettent Ses révélations ne doivent pas penser qu'ils ont échappé à Allah car ils ne peuvent contrecarrer Sa volonté ; Allah les observe.
Il y a une grande sagesse à ce qu'Il leur accorde un répit et ne Se hâte pas de les punir. Cela constitue notamment une épreuve pour Ses serviteurs croyants, destinée à les inciter à Lui obéir et à accomplir Sa volonté afin qu'ils atteignent un rang élevé et acquièrent des qualités qu'ils n'auraient pas autrement. C'est pourquoi Allah dit à Ses serviteurs croyants :

وَأَعِدُّوا۟ لَهُم مَّا ٱسْتَطَعْتُم مِّن قُوَّةٍ وَمِن رِّبَاطِ ٱلْخَيْلِ
تُرْهِبُونَ بِهِۦ عَدُوَّ ٱللَّهِ وَعَدُوَّكُمْ وَءَاخَرِينَ مِن دُونِهِمْ لَا
تَعْلَمُونَهُمُ ٱللَّهُ يَعْلَمُهُمْ ۚ وَمَا تُنفِقُوا۟ مِن شَىْءٍ فِى سَبِيلِ ٱللَّهِ يُوَفَّ
إِلَيْكُمْ وَأَنتُمْ لَا تُظْلَمُونَ ﴿٦٠﴾

8-60. Et préparez [pour lutter] contre eux tout ce que vous pouvez comme force et comme cavalerie équipée, afin d'effrayer l'ennemi d'Allah et le vôtre, et d'autres encore que vous ne

connaissez pas en dehors de ceux-ci mais qu'Allah connaît. Et tout ce que vous dépensez dans le sentier d'Allah vous sera remboursé pleinement et vous ne serez point lésés.

C'est-à-dire, « **préparez** » vous contre vos ennemis mécréants qui s'efforcent de vous détruire, vous et votre religion.
« …**tout ce que vous pouvez comme force,** » c'est-à-dire tout le savoir et la force physique dont vous disposez, ainsi que tous les types d'armes, etc., qui vous permettront de les combattre. Cela inclut toutes les compétences nécessaires à la fabrication de divers types d'armes et d'équipements tels que l'artillerie, les armes automatiques, les fusils, les avions de combat, les véhicules terrestres, les navires, les forts et les places fortes, les tranchées et les équipements défensifs, ainsi que la sagesse et la diplomatie, grâce auxquelles les musulmans pourront exceller dans ces domaines et repousser les méfaits de leurs ennemis. Ils doivent également apprendre le tir (techniques de combat), le courage et stratégie. C'est pourquoi le Prophète (sallallahou 'aleyhi wa sallam) a dit :
« *En vérité, la puissance réside dans le tir*. » (Mouslim)

Cela inclut également la préparation des moyens de transport nécessaires au combat. C'est pourquoi Allah, Exalté et Loué soit-Il, dit : « **Et comme cavalerie équipée, afin d'effrayer l'ennemi d'Allah et le vôtre**. » La raison, à cette époque (et encore aujourd'hui), était d'inspirer la crainte à l'ennemi ; la décision est toujours liée à cette raison.

S'il existe une meilleure alternative (à ce qui était disponible par le passé) pour inspirer la peur, comme des véhicules terrestres et des aéronefs préparés au combat et potentiellement plus efficaces, il est impératif de les préparer et de tenter de se les procurer. S'il est impossible de les obtenir autrement qu'en apprenant à les fabriquer, il faut s'y atteler, car tout ce qui est essentiel à l'accomplissement d'une obligation est également obligatoire.

« **Afin d'effrayer l'ennemi d'Allah et le vôtre**, » ceux que vous savez être vos ennemis
« **Et d'autres encore que vous ne connaissez pas en dehors de ceux-ci**, » qui vous combattrons après ce moment où Allah leur adressa ces paroles
« **Mais qu'Allah connaît**. » Il leur ordonna donc de se préparer à les affronter. L'un des moyens les plus efficaces pour les combattre est de consacrer des ressources au jihad contre les mécréants. C'est pourquoi Allah, Exalté et Loué soit-Il, dit, encourage à :
« **Et tout ce que vous dépensez dans le sentier d'Allah**, » que ce soit une petite ou une grande somme
« **Vous sera remboursé pleinement**, » la récompense pour cela le Jour de la Résurrection sera grandement multipliée, à tel point que tout ce qui est dépensé pour la cause d'Allah recevra une récompense sept cents fois supérieure, voire bien plus encore.

« **Et vous ne serez point lésés** ! » C'est-à-dire que rien ne sera déduit de la récompense pour cela.

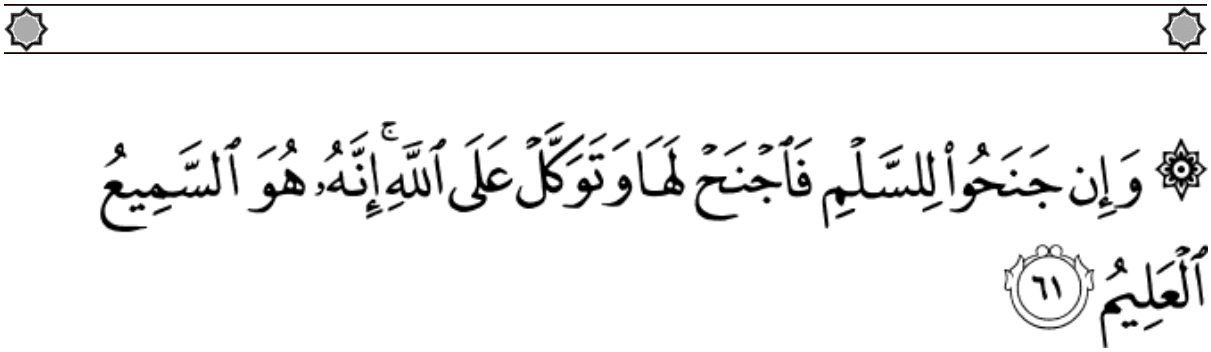

8-61. Et s'ils inclinent à la paix, incline vers celle-ci (toi aussi) et place ta confiance en Allah, car c'est Lui l'Audient, l'Omniscient.

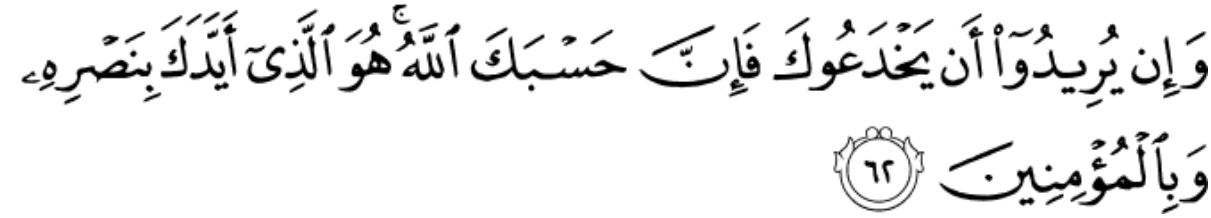

6-62. Et s'ils veulent te tromper, alors Allah te suffira. C'est Lui qui t'a soutenu par Son secours, ainsi que par (l'assistance) des croyants.

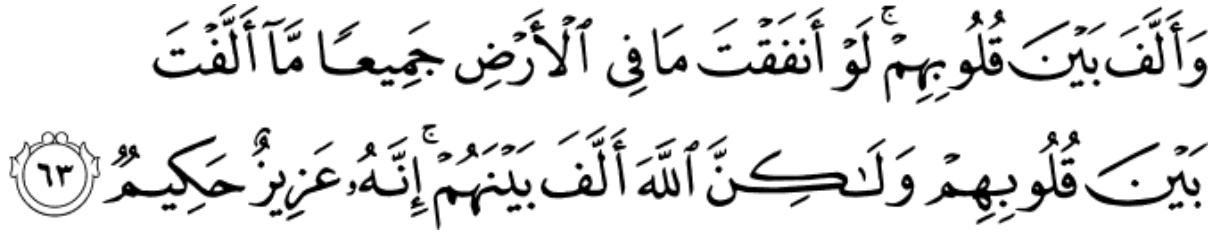

6-63. Il a uni leurs cœurs (par la foi). Aurais-tu dépensé tout ce qui est sur terre, tu n'aurais pu unir leurs cœurs ; mais c'est Allah qui les a unis, car Il est Puissant et Sage.

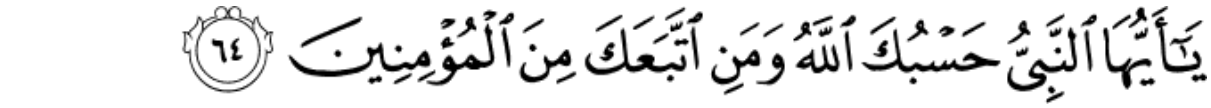

6-64. Ô Prophète, Allah et ceux des croyants qui te suivent te suffisent.

« **Et s'ils** » c'est-à-dire les mécréants qui vous combattent

« …**inclinent à la paix**, » c'est-à-dire s'ils sont enclins à un traité avec vous et à la cessation des combats

« …**incline vers celle-ci (toi aussi) et place ta confiance en Allah**, » c'est-à-dire répondez à leur demande en plaçant votre confiance en votre Seigneur car il y a en cela de nombreux avantages, notamment les suivants ;

• Rechercher la paix et la sécurité est toujours une bonne chose ; s'ils en sont à l'initiative, il est d'autant plus approprié d'y répondre.
• qui offre l'occasion de reprendre des forces et de se préparer à les affronter à nouveau ultérieurement, si nécessaire
• Si vous faites la paix et vous sentez en sécurité l'un avec l'autre, et que chacun commence à connaître l'autre, cela facilitera leur appel à l'Islam, car par sa nature même, l'Islam triomphera et ne pourra être vaincu. Quiconque est raisonnable et intelligent, s'il est impartial, préférera inévitablement l'Islam aux autres religions car sa beauté se manifeste dans ses commandements et ses interdits, ainsi que dans sa manière de traiter les gens et de répandre la justice parmi eux ; il n'y a en lui ni injustice ni iniquité. Dès lors, davantage de personnes s'y intéresseront et le suivront.

Ainsi, cette paix aidera les musulmans face aux mécréants. Il n'y a rien à craindre de la paix, si ce n'est que les mécréants pourraient chercher à tromper les musulmans et à leur nuire.

C'est pourquoi Allah, à Lui les Louanges et la Gloire, leur dit qu'Il leur suffit et qu'Il les protégera de la trahison de leurs ennemis, car cette trahison se retournera contre eux :
« **Et s'ils veulent te tromper, alors Allah te suffira**. » Autrement dit, Il vous protégera de tout ce qui pourrait vous nuire puisqu'Il veille à vos intérêts et à votre bien-être. Il vous a déjà comblé et soutenu de ce qui devrait rassurer votre cœur.
Car « **c'est Lui qui t'a soutenu par Son secours, ainsi que par (l'assistance) des croyants**. » Il t'a secourus par Son aide divine, un soutien inébranlable, et par les croyants, qu'Il a inspirés à te soutenir.

« **Il a uni leurs cœurs (par la foi)** » et ils se sont unis dans l'harmonie, de sorte que leur force a augmenté grâce à leur unité ; cela n'était dû aux efforts de personne ni à la force de personne d'autre qu'à la force d'Allah.

Si vous aviez dépensé tout ce qui existe sur terre, or, argent et autres richesses, pour réunir les cœurs après cette dissension et cette division extrême, « **tu n'aurais pu unir leurs cœurs**, » car nul ne contrôle les cœurs des hommes, sauf Allah , à Lui les Louanges et la Gloire.
« **Mais c'est Allah qui les a unis, car Il est Puissant et Sage** » ; par Sa puissance, Il a uni leurs cœurs et les a rassemblés après qu'ils aient été séparés, comme Il le dit ailleurs :
« ... **et rappelez-vous le bienfait d'Allah sur vous : lorsque vous étiez ennemis, c'est Lui qui réconcilia vos cœurs. Puis, par Son bienfait, vous êtes devenus frères. Et alors que vous étiez au bord d'un abîme de Feu, c'est Lui qui vous en a sauvés. Ainsi Allah vous montre Ses signes afin que vous soyez bien guidés**. » (Al-'Imrân 3 : 103)

Puis Allah, Exalté et Loué soit-Il, dit : « **Ô Prophète, Allah et ceux des croyants qui te suivent te suffisent**. » C'est-à-dire qu'Il prendra soin de toi et de tes fidèles parmi les croyants. Ceci est une promesse d'Allah à Ses serviteurs croyants qui suivent Son Messager (sallallahou 'aleyhi wa sallam), qu'Il leur suffira et les soutiendra contre leurs ennemis.

Par conséquent, s'ils prennent les mesures appropriées, à savoir croire au Prophète (sallallahou 'aleyhi wa sallam) et le suivre, Il leur suffira assurément pour tout ce qui les concerne, tant sur le plan spirituel que matériel. Ce soutien n'est pas accordé uniquement lorsque les conditions requises ne sont pas remplies.

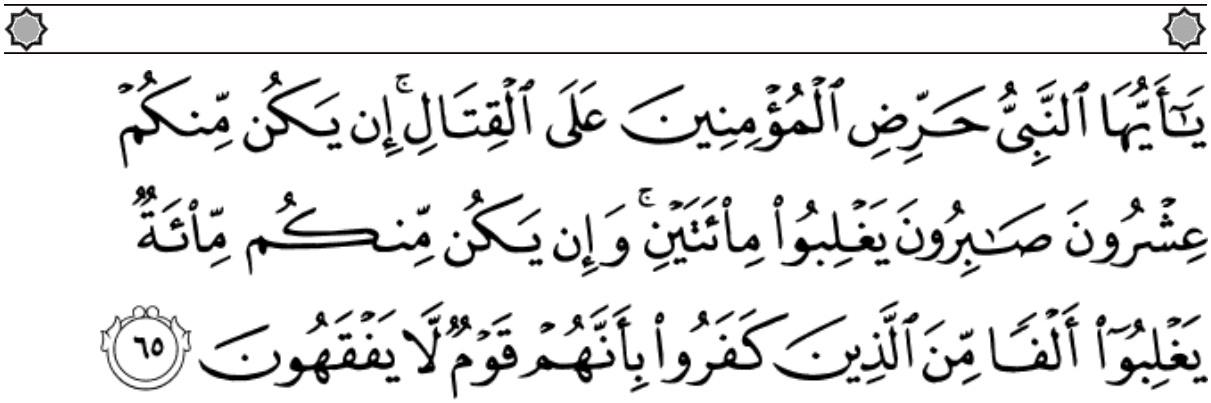
يَٰٓأَيُّهَا ٱلنَّبِيُّ حَرِّضِ ٱلْمُؤْمِنِينَ عَلَى ٱلْقِتَالِ ۚ إِن يَكُن مِّنكُمْ
عِشْرُونَ صَٰبِرُونَ يَغْلِبُوا۟ مِاْئَتَيْنِ ۚ وَإِن يَكُن مِّنكُم مِّاْئَةٌ
يَغْلِبُوٓا۟ أَلْفًا مِّنَ ٱلَّذِينَ كَفَرُوا۟ بِأَنَّهُمْ قَوْمٌ لَّا يَفْقَهُونَ ٦٥

8-65. Ô Prophète, incite les croyants au combat. S'il se trouve parmi vous vingt endurants, ils vaincront deux cents ; et s'il s'en trouve cent, ils vaincront mille mécréants car ce sont vraiment des gens qui ne comprennent pas.

ٱلْـَٰٔنَ خَفَّفَ ٱللَّهُ عَنكُمْ وَعَلِمَ أَنَّ فِيكُمْ ضَعْفًا ۚ فَإِن يَكُن
مِّنكُم مِّاْئَةٌ صَابِرَةٌ يَغْلِبُوا۟ مِاْئَتَيْنِ ۚ وَإِن يَكُن مِّنكُمْ أَلْفٌ يَغْلِبُوٓا۟
أَلْفَيْنِ بِإِذْنِ ٱللَّهِ ۗ وَٱللَّهُ مَعَ ٱلصَّٰبِرِينَ ٦٦

8-66. Maintenant, Allah a allégé votre tâche, sachant qu'il y a de la faiblesse en vous. S'il y a cent endurants parmi vous, ils vaincront deux cents ; et s'il y en a mille, ils vaincront deux mille, par la grâce d'Allah. Et Allah est avec les endurants.

Ici, Allah, à Lui les Louanges et la Gloire, dit à Son Prophète (sallallahou 'aleyhi wa sallam) : « **Ô Prophète, incite les croyants au combat**, » c'est-à-dire encourage-les et motive-les à lutter par tous les moyens susceptibles de renforcer leur détermination et de les dynamiser, comme les inciter à

s'engager dans le jihad et à combattre leurs ennemis, et les mettre en garde contre toute action contraire ; parle-leur des vertus du courage et de la constance, et de leurs bienfaits dans ce monde et dans l'au-delà ; rappelle-leur le mal causé par la lâcheté, et que c'est un défaut contraire à l'engagement religieux et à la dignité, et que le courage est plus approprié aux croyants qu'aux autres.

« ... **Si vous souffrez, lui aussi souffre comme vous souffrez, tandis que vous espérez d'Allah ce qu'il n'espère pas**.... » (An-Nissâ' 4 : 104)

Ô croyants, « **s'il se trouve parmi vous vingt endurants, ils vaincront deux cents ; et s'il s'en trouve cent, ils vaincront mille mécréants**. » Le rapport sera donc d'un croyant pour dix mécréants. Cela s'explique par le fait qu'ils sont un peuple qui ne comprend pas. Ils ignorent ce qu'Allah a préparé pour ceux qui luttent pour Sa cause. Ils combattent donc pour dominer sur terre et y semer la corruption, tandis que vous, vous comprenez le but du combat : faire triompher la parole d'Allah, répandre Sa religion, défendre le Livre d'Allah et obtenir le succès auprès d'Allah. Tout cela vous inspire courage et persévérance et vous encourage à combattre.

Puis Allah a facilité cette règle pour Ses serviteurs (et a réduit le nombre de croyants par rapport aux mécréants) :
« **Maintenant, Allah a allégé votre tâche, sachant qu'il y a de la faiblesse en vous**. » C'est pourquoi Sa miséricorde et Sa sagesse ont voulu que le fardeau soit allégé.
« **S'il y a cent endurants parmi vous, ils vaincront deux cents ; et s'il y en a mille, ils vaincront deux mille**, **par la grâce d'Allah. Et Allah est avec les endurants**, » par Son aide et Son soutien.

Ces versets apparaissent sous la forme d'une description des croyants (et non d'une instruction ou d'une prescription) : si leur nombre atteint ce seuil précis, ils pourront vaincre ce nombre de mécréants car Allah les a bénis avec ce qui leur insufflera le courage spirituel.

Mais il s'agit en réalité d'une instruction ou d'un commandement. Initialement, Allah a ordonné aux croyants de ne pas fuir devant dix personnes, ni dix devant cent, ni cent devant mille.

Puis Il allégea la charge, de sorte qu'il n'est pas permis aux musulmans de fuir devant un nombre de mécréants deux fois supérieur au leur ; en revanche, si le nombre de mécréants est plus du double du leur, la fuite leur est permise. Deux objections peuvent toutefois être soulevées à ce sujet :
1- Elle se présente sous la forme d'une déclaration, et le principe de base concernant les déclarations est qu'elles doivent être comprises telles qu'elles apparaissent et que leur sens est un rappel des bienfaits et une description de la réalité ;

2- Il est stipulé, concernant ce nombre, qu'ils doivent être fermes, c'est-à-dire habitués à la fermeté et à la patience. On peut en déduire que s'ils ne sont pas habitués à la fermeté et à la patience, il leur est permis de fuir, même si le nombre de l'ennemi est inférieur au double du leur, s'ils estiment qu'il est fort probable qu'ils soient blessés, conformément à la sagesse divine.

La réponse au premier point est que le fait qu'Allah dise « **Maintenant, Allah a allégé votre tâche**… » indique qu'il s'agit d'une instruction contraignante et d'un ordre à respecter, puis Allah a réduit le nombre, ce qui indique clairement qu'il s'agit d'une instruction même si elle apparaît sous la forme d'une déclaration.

On peut dire que la raison pour laquelle cela apparaît sous forme d'affirmation est une belle signification qui serait absente si cela apparaissait sous forme d'instruction : elle vise à fortifier le cœur des croyants et à leur annoncer la bonne nouvelle qu'ils vaincront les mécréants.

L'objectif de cette exigence de constance est d'encourager la persévérance et la patience, et de les inciter à prendre les mesures nécessaires pour y parvenir. Ce faisant, ils auront agi sur la base de leur foi, en plus de leurs préparatifs matériels, ce qui renforcera leur espoir d'obtenir la victoire promise par Allah à ce petit nombre.

مَا كَانَ لِنَبِيٍّ أَن يَكُونَ لَهُۥٓ أَسۡرَىٰ حَتَّىٰ يُثۡخِنَ فِي ٱلۡأَرۡضِۚ تُرِيدُونَ عَرَضَ ٱلدُّنۡيَا وَٱللَّهُ يُرِيدُ ٱلۡأٓخِرَةَۗ وَٱللَّهُ عَزِيزٌ حَكِيمٞ ٦٧

8-67. Un Prophète ne devrait pas faire de prisonniers avant d'avoir prévalu [mis les mécréants hors de combat] sur la terre. Vous voulez les biens d'ici-bas, tandis qu'Allah veut l'au-delà. Allah est Puissant et Sage.

لَّوۡلَا كِتَٰبٞ مِّنَ ٱللَّهِ سَبَقَ لَمَسَّكُمۡ فِيمَآ أَخَذۡتُمۡ عَذَابٌ عَظِيمٞ ٦٨

8-68. N'eût-été une prescription préalable d'Allah, un énorme châtiment vous aurait touché pour ce que vous avez pris [de la rançon].

فَكُلُوا۟ مِمَّا غَنِمْتُمْ حَلَٰلًا طَيِّبًا ۚ وَٱتَّقُوا۟ ٱللَّهَ ۚ إِنَّ ٱللَّهَ غَفُورٌ رَّحِيمٌ ﴿٦٩﴾

8-69. Mangez donc de ce qui vous est échu en butin, tant qu'il est licite et pur. Et craignez Allah, car Allah est Pardonneur et Miséricordieux.

Ceci est une réprimande d'Allah, Exalté et Loué soit-Il, à Son Messager (sallallahou 'aleyhi wa sallam) et aux croyants le jour de Badr, lorsqu'ils ont capturé les polythéistes et les ont gardés en vie pour les rançonner, alors que l'avis de l'Amir al-Mou'minin 'Umar Ibn Al-Khattab (radhiyallahou 'anhou) dans cette situation était qu'ils devaient être exécutés et exterminés.

C'est pourquoi Allah, à Lui les Louanges et la Gloire, a dit : « **Un Prophète ne devrait pas faire de prisonniers avant d'avoir prévalu [mis les mécréants hors de combat] sur la terre** ! » Autrement dit, il n'était pas convenable pour lui, lorsqu'il combattait les mécréants qui voulaient éteindre la lumière d'Allah et s'efforçaient d'anéantir Sa religion, afin qu'il ne reste plus personne sur terre qui adore Allah, de se hâter de les capturer et de les garder en vie pour une rançon qu'il pourrait obtenir d'eux, à un moment où ce gain était dérisoire comparé à l'intérêt qu'il y avait à les exécuter et à mettre fin à leur mal. Tant qu'ils répandaient le mal et détenaient le pouvoir, il était plus convenable de ne pas les faire prisonniers.

S'ils sont complètement anéantis, si leurs méfaits sont stoppés et leur pouvoir diminué, alors il n'y a rien de mal à faire des prisonniers parmi eux et à les laisser vivre.

« **Vous voulez** » en prenant la rançon et en les laissant vivre « **les biens d'ici-bas** ! » C'est-à-dire qu'il n'y a aucun avantage à cela en termes de soutien à la religion.
« …**tandis qu'Allah veut l'au-delà** » en soutenant Sa religion, en aidant Ses proches et en faisant prévaloir leur parole sur les autres. C'est pourquoi Il vous enjoint d'agir de manière à atteindre cet objectif.
« **Allah est Puissant et Sage** » c'est-à-dire qu'Il est Parfait en puissance : s'Il avait voulu vaincre les mécréants sans combat, Il l'aurait fait, mais Il est Très Sage et Il met certains d'entre vous à l'épreuve par le biais d'autres.

« **N'eût-été une prescription préalable d'Allah**, » car par Sa volonté et Son décret, Il vous a permis d'acquérir du butin et a épargné cette communauté du châtiment.

« …**un énorme châtiment vous aurait touché pour ce que vous avez pris [de la rançon]**. » Dans le Hadith, il est dit :

« *Si un châtiment était tombé le jour de Badr, nul n'y aurait échappé, excepté 'Umar*. » (Hadith da'if)

« **Profitez donc de ce que vous avez gagné à la guerre, car c'est licite et bon**. » Ceci est par la bonté d'Allah, à Lui les Louanges et la Gloire, envers cette Oummah : Il leur a rendu le butin licite alors qu'Il ne l'a pas permis à aucune nation précédente.

« **Et craignez Allah** » en toutes choses et tenez-vous-y par gratitude pour les bienfaits qu'Allah vous a accordés.

« **Car Allah est Pardonneur**, » Il pardonne à celui qui se repent auprès de Lui de tous ses péchés, et Il pardonne tous les péchés de ceux qui ne Lui associent rien.

« **Et Miséricordieux** » envers vous, car Il vous a permis le butin et l'a rendu licite et bon.

يَٰٓأَيُّهَا ٱلنَّبِيُّ قُل لِّمَن فِيٓ أَيۡدِيكُم مِّنَ ٱلۡأَسۡرَىٰٓ إِن يَعۡلَمِ ٱللَّهُ فِي
قُلُوبِكُمۡ خَيۡرٗا يُؤۡتِكُمۡ خَيۡرٗا مِّمَّآ أُخِذَ مِنكُمۡ وَيَغۡفِرۡ لَكُمۡۚ وَٱللَّهُ
غَفُورٞ رَّحِيمٞ ٧٠

8-70. Ô Prophète, dis aux captifs qui sont entre vos mains : « Si Allah sait qu'il y a quelque bien dans vos cœurs, Il vous donnera mieux que ce qui vous a été pris et vous pardonnera. Allah est Pardonneur et Miséricordieux. »

وَإِن يُرِيدُواْ خِيَانَتَكَ فَقَدۡ خَانُواْ ٱللَّهَ مِن قَبۡلُ فَأَمۡكَنَ مِنۡهُمۡۚ وَٱللَّهُ
عَلِيمٌ حَكِيمٞ ٧١

8-71. Et s'ils veulent te trahir..., c'est qu'ils ont déjà trahi Allah [par la mécréance] ; mais Il a donné prise sur eux [le jour de Badr]. Et Allah est Omniscient et Sage.

Ceci fut révélé au sujet des captifs de la bataille de Badr, parmi lesquels se trouvait Al-'Abbas, l'oncle paternel (radhiyallahou 'anhoum) du Messager d'Allah (sallallahou 'aleyhi wa sallam). Lorsqu'on lui réclama la rançon, il affirma s'être converti à l'Islam auparavant, mais on ne lui renonça pas à cette

rançon. Alors Allah, Exalté et Loué soit-Il, révéla ce verset pour le consoler, lui et ceux qui se trouvaient dans une situation similaire :

« **Ô Prophète, dis aux captifs qui sont entre vos mains : « Si Allah sait qu'il y a quelque bien dans vos cœurs, Il vous donnera mieux que ce qui vous a été pris**. » C'est-à-dire en matière de richesse, car par Sa grâce, Il vous facilitera quelque chose de meilleur et de plus grand que ce qui vous a été enlevé.

« …**et vous pardonnera** » vos péchés et vous fera entrer au Paradis « **Allah est Pardonneur et Miséricordieux**. »

Allah, à Lui les Louanges et la Gloire, a tenu Sa promesse à Al-'Abbas et aux autres, car il acquit par la suite une grande richesse, à tel point qu'une fois, lorsqu'une grande quantité de richesse parvint au Prophète (sallallahou 'aleyhi wa sallam), Al-'Abbas vint à lui et le Prophète (sallallahou 'aleyhi wa sallam) lui dit de prendre tout ce qu'il pouvait porter dans ses vêtements, et il en prit tellement qu'il était presque incapable de le porter.

« **Et s'ils veulent te trahir**… » En cherchant à te combattre et à s'opposer à toi.

« **C'est qu'ils ont déjà trahi Allah [par la mécréance] ; mais Il a donné prise sur eux [le jour de Badr]**, » alors qu'ils se méfient de te trahir, car Allah, Exalté et Loué soit-Il, a du pouvoir sur eux et ils sont sous Son contrôle.

« **Et Allah est Omniscient et Sage**. » Autrement dit, Il connaît toute chose et fait preuve d'une grande sagesse pour accomplir ce qui est juste. Par Sa science et Sa sagesse, Il vous prescrit ces grandes règles et Il vous garantit de quoi vous satisfaire concernant les prisonniers et leurs méfaits s'ils décident de vous trahir (après leur libération).

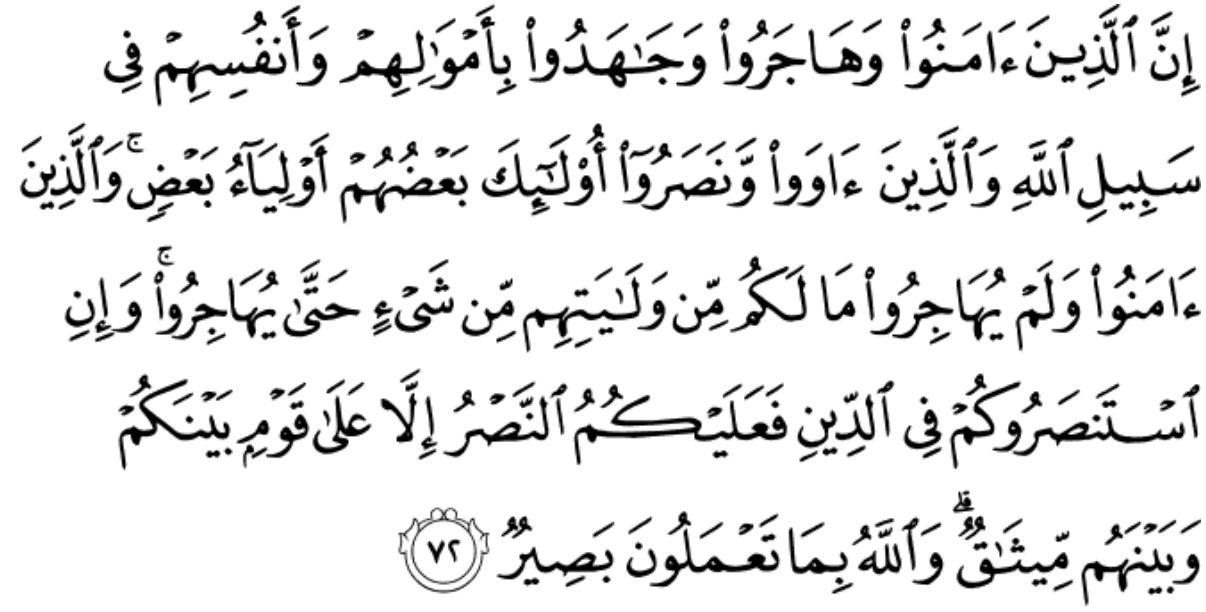
إِنَّ ٱلَّذِينَ ءَامَنُواْ وَهَاجَرُواْ وَجَٰهَدُواْ بِأَمۡوَٰلِهِمۡ وَأَنفُسِهِمۡ فِي
سَبِيلِ ٱللَّهِ وَٱلَّذِينَ ءَاوَواْ وَّنَصَرُوٓاْ أُوْلَٰٓئِكَ بَعۡضُهُمۡ أَوۡلِيَآءُ بَعۡضٖۚ وَٱلَّذِينَ
ءَامَنُواْ وَلَمۡ يُهَاجِرُواْ مَا لَكُم مِّن وَلَٰيَتِهِم مِّن شَيۡءٍ حَتَّىٰ يُهَاجِرُواْۚ وَإِنِ
ٱسۡتَنصَرُوكُمۡ فِي ٱلدِّينِ فَعَلَيۡكُمُ ٱلنَّصۡرُ إِلَّا عَلَىٰ قَوۡمِۭ بَيۡنَكُمۡ
وَبَيۡنَهُم مِّيثَٰقٞۗ وَٱللَّهُ بِمَا تَعۡمَلُونَ بَصِيرٞ ٧٢

8-72. Ceux qui ont cru, émigré et lutté de leurs biens et de leurs personnes dans la voie d'Allah, ainsi que ceux qui leur ont donné refuge et secours, ceux-là sont alliés les uns des autres. Quant à ceux qui ont cru et n'ont pas émigré, vous ne serez pas liés à eux, jusqu'à ce qu'ils émigrent. Et s'ils vous demandent secours au nom de la religion, à vous alors de leur porter secours, mais pas contre un peuple auquel vous êtes liés par un pacte. Et Allah observe bien ce que vous œuvrez.

Cela fait référence au lien d'alliance et de compassion qu'Allah Exalté a établi entre les Mouhajirin, qui crurent et émigrèrent pour Sa cause, quittant leur patrie pour Lui et afin de participer au jihad, et les Ansar, qui accueillirent le Messager d'Allah (sallallahou 'aleyhi wa sallam) et ses Compagnons, et les aidèrent en partageant leurs biens, leurs richesses et leurs vies. Ils étaient alliés et protecteurs les uns des autres, en raison de la perfection de leur foi et des liens étroits qui les unissaient.

« **Quant à ceux qui ont cru et n'ont pas émigré, vous ne serez pas liés à eux, jusqu'à ce qu'ils émigrent**. » En effet, ils ont rompu les liens d'alliance en se séparant de vous à un moment où le besoin de main-d'œuvre était criant. N'ayant pas émigré, ils n'étaient plus du tout alliés des croyants.

« **Et s'ils vous demandent secours au nom de la religion**, » c'est-à-dire pour combattre ceux qui les combattent à cause de leur religion
« …**à vous alors de leur porter secours »** et de combattre à leurs côtés. Cependant, si des personnes les combattent pour d'autres raisons, alors vous n'êtes pas obligé de les soutenir.

« …**mais pas contre un peuple auquel vous êtes liés par un pacte**, » c'est-à-dire un accord de non-combat. Si les croyants qui se distinguent des autres mais qui n'ont pas émigré veulent les combattre, vous ne devez pas les aider, à cause du traité qui existe entre vous et eux.

« **Et Allah observe bien ce que vous œuvrez**. » Il connaît votre situation et Il vous prescrit des règles appropriées.

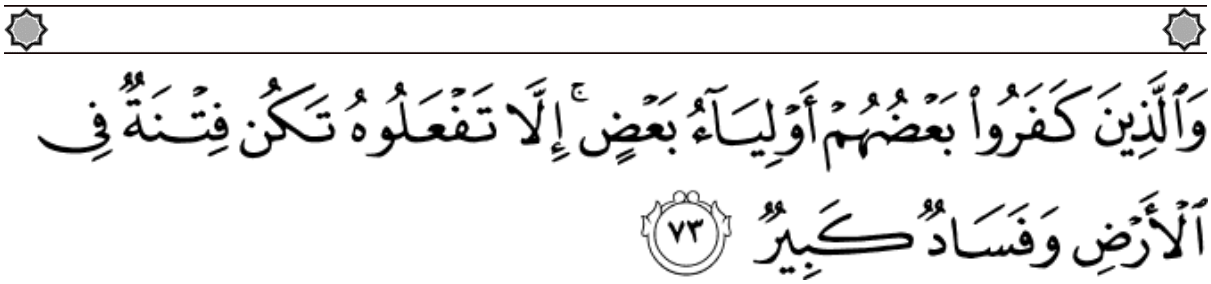
وَٱلَّذِينَ كَفَرُوا۟ بَعْضُهُمْ أَوْلِيَآءُ بَعْضٍ ۚ إِلَّا تَفْعَلُوهُ تَكُن فِتْنَةٌ فِى ٱلْأَرْضِ وَفَسَادٌ كَبِيرٌ ٧٣

8-73. Et ceux qui n'ont pas cru sont alliés les uns des autres. Si vous n'agissez pas ainsi [en rompant les liens avec les incroyants], il y aura discorde sur terre et grand désordre.

Lorsqu'Allah a établi l'alliance entre les croyants, Il leur a révélé que les mécréants sont unis par leur incroyance, et qu'ils sont donc alliés et protecteurs les uns des autres. Par conséquent, nul ne les prend pour allié, si ce n'est celui qui, comme eux, est mécréant.

« **Si vous n'agissez pas ainsi [en rompant les liens avec les incroyants]**, » à savoir prendre les croyants pour alliés et vous opposer aux mécréants, par exemple en prenant tout le monde pour alliés ou en prenant tout le monde pour ennemis (sans faire de distinction entre musulmans et mécréants), ou en prenant les mécréants pour alliés et prenant les croyants pour ennemis

« **Il y aura discorde sur terre et grand désordre** » et cela mènera à un mal sans fin, à cause de la confusion entre la vérité et le mensonge, entre les croyants et les mécréants, et à cause de la cessation des actes de culte majeurs tels que le jihad, l'Hégire (Hijra : migration) et d'autres objectifs de la Shari'ah, qui seront manqués si les croyants ne prennent pas uniquement leurs semblables comme alliés et protecteurs.

وَٱلَّذِينَ ءَامَنُواْ وَهَاجَرُواْ وَجَٰهَدُواْ فِي سَبِيلِ ٱللَّهِ وَٱلَّذِينَ ءَاوَواْ
وَّنَصَرُوٓاْ أُوْلَٰٓئِكَ هُمُ ٱلْمُؤْمِنُونَ حَقًّا ۚ لَّهُم مَّغْفِرَةٌ وَرِزْقٌ كَرِيمٌ ﴿٧٤﴾

8-74. Et ceux qui ont cru, émigré et lutté dans la voie d'Allah, ainsi que ceux qui leur ont donné refuge et porté secours, ceux-là sont les vrais croyants : à eux, le pardon et une récompense généreuse.

وَٱلَّذِينَ ءَامَنُواْ مِنۢ بَعْدُ وَهَاجَرُواْ وَجَٰهَدُواْ مَعَكُمْ فَأُوْلَٰٓئِكَ مِنكُمْ ۚ
وَأُوْلُواْ ٱلْأَرْحَامِ بَعْضُهُمْ أَوْلَىٰ بِبَعْضٍ فِي كِتَٰبِ ٱللَّهِ ۗ إِنَّ ٱللَّهَ بِكُلِّ شَيْءٍ
عَلِيمٌۢ ﴿٧٥﴾

8-75. Et ceux qui après cela ont cru et émigré et lutté en votre compagnie, ceux-là sont des vôtres. Cependant ceux qui sont liés par la parenté ont priorité les uns envers les autres, d'après le Livre d'Allah. Certes, Allah est Omniscient.

Les versets précédents évoquaient le lien de fraternité entre les croyants, les Mouhajirin et les Ansar.

Ces versets les louent et parlent de leur récompense :
« **Et ceux qui ont cru, émigré et lutté dans la voie d'Allah, ainsi que ceux qui leur ont donné refuge et porté secours**, **ceux-là** » à savoir les croyants, les Mouhajirin et les Ansar,
« …**sont les vrais croyants**, » car ils ont confirmé leur foi par les actes qu'ils ont accomplis, à savoir l'émigration, le soutien mutuel, la formation d'une alliance entre eux et la lutte dans le jihad contre leurs ennemis, les mécréants et les hypocrites.

« **À eux, le pardon** » d'Allah, grâce auquel leurs mauvaises actions seront effacées.
« …**et une récompense généreuse**, » c'est-à-dire beaucoup de bien du Seigneur Très Généreux dans les jardins de la félicité.

Ils pourront également obtenir une récompense en ce monde qui leur apportera joie et réconfort. Ceci vaut aussi pour ceux qui viendront après les Mouhajirin et les Ansar, ceux qui suivront leurs enseignements de la meilleure façon, et qui croiront, émigreront et œuvreront pour la cause d'Allah.
« **Ceux-là sont des vôtres** » et ils ont les mêmes droits et devoirs que vous.

Cette fraternité de foi, apparue aux débuts de l'Islam, eut un impact considérable et une importance capitale car le Prophète (sallallahou 'aleyhi wa sallam) établit un lien fraternel particulier entre les Mouhajirin et les Ansar, un lien qui surpassait les liens fraternels ordinaires, puisqu'ils héritaient les uns des autres en vertu de cette fraternité. Puis Allah révéla les paroles : « **Cependant ceux qui sont liés par la parenté ont priorité les uns envers les autres, d'après le Livre d'Allah**. » Ainsi, nul ne peut hériter d'une personne, hormis ses parents mâles du côté paternel et ceux qui ont reçu une part d'héritage. En l'absence de tels héritiers, alors les autres parents les plus proches héritent, comme l'indique le sens général de ce verset.
L'expression « **d'après le Livre d'Allah** » signifie : selon les règles et les lois qu'Il a prescrites.

« **Certes, Allah est Omniscient**, » ce qui inclut Sa connaissance de votre situation, grâce à laquelle Il vous prescrit des lois et des règlements adaptés à votre situation.

Ceci conclut le commentaire de la Sourate Al-Anfal.
Louange à Allah, et que les bénédictions et la paix d'Allah soient abondamment sur le Prophète Muhammad (sallallahou 'aleyhi wa sallam), sa famille et ses Compagnons jusqu'au Jour du Jugement.

09

Sourate At-Tawbah

Le Désaveu ou le Repentir

(Madani sauf deux derniers versets Makki)

129 versets

Révélation N°113

بَرَآءَةٌ مِّنَ ٱللَّهِ وَرَسُولِهِۦٓ إِلَى ٱلَّذِينَ عَٰهَدتُّم مِّنَ ٱلْمُشْرِكِينَ ﴿١﴾

9-1. Désaveu de la part d'Allah et de Son Messager à l'égard des associateurs avec qui vous avez conclu un pacte :

فَسِيحُوا۟ فِى ٱلْأَرْضِ أَرْبَعَةَ أَشْهُرٍ وَٱعْلَمُوٓا۟ أَنَّكُمْ غَيْرُ مُعْجِزِى ٱللَّهِ ۙ وَأَنَّ ٱللَّهَ مُخْزِى ٱلْكَٰفِرِينَ ﴿٢﴾

9-2. Parcourez la terre durant quatre mois ; et sachez que vous ne réduirez pas Allah à l'impuissance et qu'Allah couvre d'ignominie les mécréants. »

Il s'agit d'une abrogation annoncée par Allah, Exalté et Loué soit-Il, et Son Messager (sallallahou 'aleyhi wa sallam) à tous les polythéistes avec lesquels il existait des traités, selon laquelle ils disposeraient de quatre mois pendant lesquels ils pourraient voyager à travers le pays comme ils le souhaitaient et seraient à l'abri des croyants, mais après ces quatre mois, il n'y aurait plus de traité ni d'alliance avec eux.

Cela s'appliquait à ceux qui avaient un traité à durée indéterminée ou un traité d'une durée de quatre mois ou moins. Quant à ceux qui avaient un traité d'une durée supérieure à quatre mois, Ce traité restait valable jusqu'à son terme, tant qu'il n'y avait pas de crainte de trahison et qu'ils ne le violaient pas en premier.

Allah avertit alors ceux qui avaient conclu des traités que, même s'ils se sentaient en sécurité durant leur durée, ils ne pourraient jamais échapper à Son autorité et que quiconque parmi eux persisterait à

Lui associer des partenaires serait inévitablement humilié. Cet avertissement les incita à se convertir à l'Islam, à l'exception de ceux qui s'obstinèrent et ignorèrent l'avertissement d'Allah.

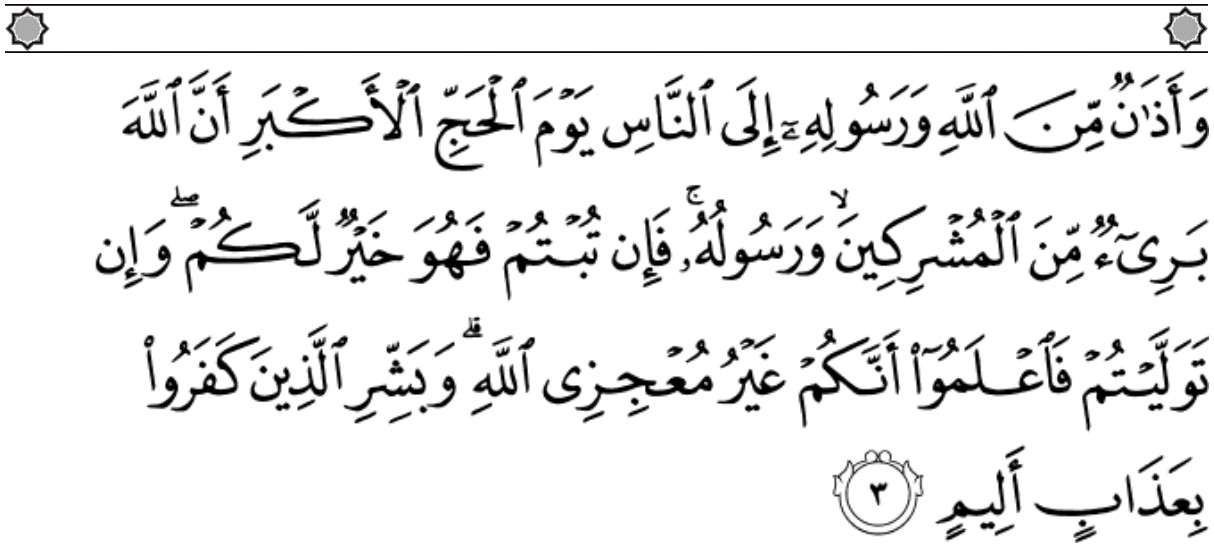

9-3. Et proclamation aux gens, de la part d'Allah et de Son Messager, au jour du Grand Pèlerinage, qu'Allah et Son Messager, désavouent les associateurs. Si vous vous repentez, ce sera mieux pour vous. Mais si vous vous détournez, sachez que vous ne réduirez pas Allah à l'impuissance. Et annonce un châtiment douloureux à ceux qui ne croient pas.

Voici ce qu'Allah, Exalté et Loué soit-Il, promet aux croyants : Il accordera la victoire à Sa religion, fera de Sa parole la suprême et humiliera leurs ennemis parmi les polythéistes qui ont expulsé leur Messager (sallallahou 'aleyhi wa sallam) et ses Compagnons de La Mecque, de la Maison Sacrée d'Allah, et les ont bannis parce qu'ils contrôlaient le Hijaz.

Allah a certes accordé la victoire à Son Messager (sallallahou 'aleyhi wa sallam) et aux croyants puisqu'Il leur a permis de conquérir La Mecque et d'humilier les polythéistes, et les croyants ont acquis le pouvoir sur cette terre.

Le Prophète (sallallahou 'aleyhi wa sallam) ordonna à son héraut d'annoncer, le jour le plus important du Hajj, le Jour du Sacrifice, alors que tous les habitants de la Péninsule Arabique, musulmans et non-musulmans, étaient rassemblés, qu'Allah et Son Messager (sallallahou 'aleyhi wa sallam) avaient annulé les traités conclus avec les polythéistes, qui n'avaient plus aucun pacte ni alliance avec eux. Où qu'ils soient trouvés, ils devaient être exécutés. Il leur fut dit : « N'approchez plus de la Mosquée sacrée après cette année. » Ceci se produisit en l'an 9 de l'Hégire.

Le pèlerinage à La Mecque fut conduit par Abou Bakr As-Siddiq (radhiyallahou 'anhou), et l'annulation des traités fut annoncée, le jour du Sacrifice, par 'Ali Ibn Abi Talib (radhiyallahou 'anhou). Allah exhorta alors les polythéistes à se repentir et les mit en garde contre leur persistance à Lui associer des partenaires, comme Il dit :

« **Si vous vous repentez, ce sera mieux pour vous. Mais si vous vous détournez, sachez que vous ne réduirez pas Allah à l'impuissance**, » c'est-à-dire que vous ne pourrez jamais Lui échapper car vous êtes entre Ses mains, et Il est capable de donner du pouvoir à Ses serviteurs croyants sur vous.

« **Et annonce un châtiment douloureux à ceux qui ne croient pas**, » c'est-à-dire douloureux et terrifiant dans ce monde, sous la forme d'être tué, fait prisonnier et expulsé, et dans l'au-delà sous la forme du feu de l'enfer, qui est la fin d'un voyage des plus misérables.

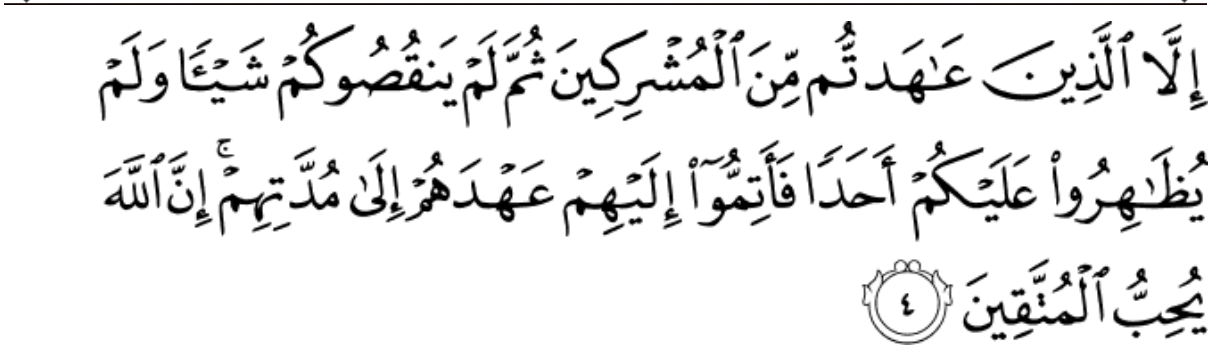
إِلَّا ٱلَّذِينَ عَٰهَدتُّم مِّنَ ٱلْمُشْرِكِينَ ثُمَّ لَمْ يَنقُصُوكُمْ شَيْـًٔا وَلَمْ يُظَٰهِرُوا۟ عَلَيْكُمْ أَحَدًا فَأَتِمُّوٓا۟ إِلَيْهِمْ عَهْدَهُمْ إِلَىٰ مُدَّتِهِمْ ۚ إِنَّ ٱللَّهَ يُحِبُّ ٱلْمُتَّقِينَ ٤

9-4. A l'exception des associateurs avec lesquels vous avez conclu un pacte, puis ils ne vous ont manqué en rien, et n'ont soutenu personne [à lutter] contre vous : respectez pleinement le pacte conclu avec eux jusqu'au terme convenu. Allah aime les pieux.

Ceci constitue un rejet total de tous les traités conclus avec tous les polythéistes, à l'exception de ceux avec lesquels vous avez signé des traités et qui les ont respectés, sans avoir commis d'acte préjudiciable à leur respect ; ils n'ont enfreint aucune de leurs clauses ni aidé quiconque contre vous. Dans le cas de ces derniers, vous devez donc respecter le traité jusqu'à son terme, quelle que soit sa durée, car l'Islam n'ordonne pas la trahison ; il ordonne au contraire le respect des traités.

« **Allah aime les pieux**, » ceux qui font ce qui est prescrit et évitent d'associer des partenaires à Allah, la trahison et d'autres péchés.

فَإِذَا ٱنسَلَخَ ٱلْأَشْهُرُ ٱلْحُرُمُ فَٱقْتُلُوا۟ ٱلْمُشْرِكِينَ حَيْثُ وَجَدتُّمُوهُمْ
وَخُذُوهُمْ وَٱحْصُرُوهُمْ وَٱقْعُدُوا۟ لَهُمْ كُلَّ مَرْصَدٍ ۚ فَإِن تَابُوا۟
وَأَقَامُوا۟ ٱلصَّلَوٰةَ وَءَاتَوُا۟ ٱلزَّكَوٰةَ فَخَلُّوا۟ سَبِيلَهُمْ ۚ إِنَّ ٱللَّهَ غَفُورٌ
رَّحِيمٌ ٥

9-5. Après que les mois sacrés expirent, tuez les associateurs[1] où que vous les trouviez. Capturez-les, assiégez-les et guettez-les dans toute embuscade. Si ensuite ils se repentent, accomplissent la Ṣalāt et acquittent la Zakāt, alors laissez-leur la voie libre, car Allah est Pardonneur et Miséricordieux.

« **Après que les mois sacrés expirent**, » c'est-à-dire les mois pendant lesquels il est interdit de combattre les polythéistes avec lesquels vous avez des traités ; ce qui était une période de grâce de quatre mois dans le cas de traités à durée indéterminée et la fin du terme stipulé dans le cas de traités plus longs, alors les musulmans sont libérés de toute obligation conventionnelle envers les mécréants, une fois le traité expiré.
« …**tuez les associateurs où que vous les trouviez**, » n'importe où et n'importe quand.
« **Capturez-les**, » et faites les prisonniers
« …**assiégez-les**, » c'est-à-dire, exercer une pression sur eux et ne pas les laisser étendre leur territoire sur la terre d'Allah qu'Il a ordonnée comme lieu de culte pour Ses serviteurs car ces gens ne sont pas qualifiés pour y habiter et ils ne méritent même pas une empan de cette terre puisque c'est la terre d'Allah et ce sont Ses ennemis qui s'opposent à Lui et à Son Messager (sallallahou 'aleyhi wa sallam) ; ils sont en état de guerre car ils veulent débarrasser la terre de Sa religion mais Allah insiste pour parfaire Sa lumière, même si les mécréants la détestent (« **Ils veulent éteindre avec leurs bouches la lumière d'Allah, alors qu'Allah ne veut que parachever Sa lumière, quelque répulsion qu'en aient les mécréants**. » 9 : 32).

« …**et guettez-les dans toute embuscade**, » c'est-à-dire dans chaque col de montagne et chaque lieu qu'ils traversent ; restez vigilants, luttez contre eux et faites de votre mieux, et continuez ainsi jusqu'à ce qu'ils se repentent d'avoir associé des partenaires à Allah.

[1] Cela ne concerne que les polythéistes qui avaient rompu leur traité avec les musulmans et soutenu leurs ennemis contre eux.

« **Si ensuite ils se repentent** » d'associer des partenaires à Allah,
« …**qu'ils accomplissent la prière**, » c'est-à-dire, accomplir correctement les prières
« …**et acquittent la zakât** » envers ceux qui y sont éligibles.
« …**alors laissez-leur la voie libre**, » c'est-à-dire, laissez-les faire et laissez-les être comme vous, avec les mêmes droits et devoirs que vous.

« **Car Allah est Pardonneur et Miséricordieux**. » Il pardonne l'association de partenaires à Lui à ceux qui se repentent ainsi que les péchés mineurs, et Il leur accorde Sa miséricorde en leur permettant de se repentir, puis en acceptant leur repentir.

Ce verset indique que quiconque refuse de prier et de donner la zakât doit être combattu jusqu'à ce qu'il accomplisse ces deux devoirs ; ce verset a été cité comme preuve à ce sujet par Abou Bakr As-Siddiq (radhiyallahou 'anhou).

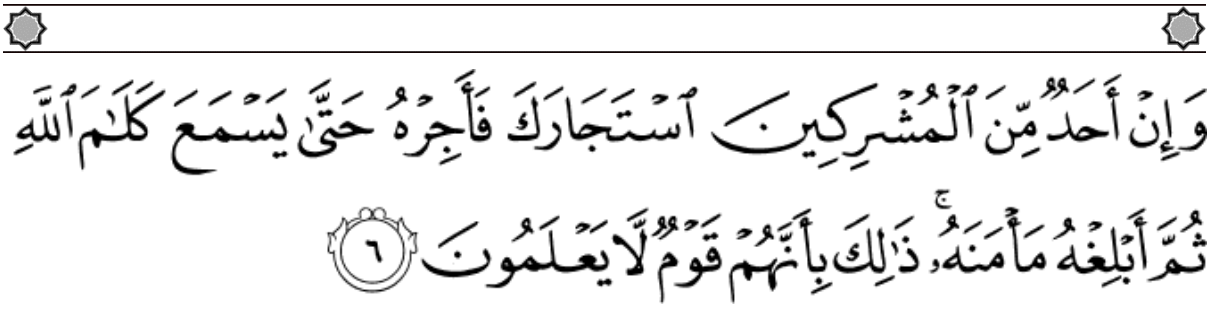
وَإِنْ أَحَدٌ مِّنَ ٱلْمُشْرِكِينَ ٱسْتَجَارَكَ فَأَجِرْهُ حَتَّىٰ يَسْمَعَ كَلَٰمَ ٱللَّهِ
ثُمَّ أَبْلِغْهُ مَأْمَنَهُۥ ۚ ذَٰلِكَ بِأَنَّهُمْ قَوْمٌ لَّا يَعْلَمُونَ ٦

9-6. Et si l'un des associateurs te demande asile, accorde-le lui, afin qu'il entende la parole d'Allah, puis fais-le parvenir à son lieu de sécurité. Car ce sont des gens qui ne savent pas.

Car Allah avait précédemment dit : « **Après que les mois sacrés expirent, tuez les associateurs où que vous les trouviez. Capturez-les, assiégez-les et guettez-les dans toute embuscade**. » (9 : 5), Ce qui constituait des instructions générales applicables en toutes circonstances et à tous les polythéistes, Il indique ici que s'il est dans l'intérêt de se rapprocher de certains d'entre eux, cela est permis, voire obligatoire. C'est pourquoi Il dit ici : « **Et si l'un des associateurs te demande asile**, » c'est-à-dire s'il vous demande de le protéger du mal afin qu'il puisse entendre la parole d'Allah et réfléchir à l'Islam,
« **Accorde-le lui, afin qu'il entende la parole d'Allah**. » S'il se convertit à l'Islam, tant mieux ; sinon, conduis-le dans un lieu sûr. En effet, les mécréants sont des gens ignorants et leur persistance dans l'incroyance est peut-être due à leur ignorance. Si cette ignorance est dissipée, ils pourront embrasser l'Islam. C'est pourquoi Allah a enjoint à Son Messager (sallallahou 'aleyhi wa sallam) et à

sa communauté qui a suivi son exemple en matière de règles, de protéger quiconque demandait à entendre la parole d'Allah.

Ce verset apporte une preuve claire de l'opinion des Ahl as-Sounnah wal-Jama'ah, qui affirment que le Qur'an est la parole incréée d'Allah puisqu'Il est Celui qui l'a prononcé et se L'est attribué, et il met en évidence la fausseté de l'opinion des Mou'tazilite et de ceux qui ont suivi leur point de vue selon lequel le Qur'an est créé.

De nombreuses preuves démontrent que ce point de vue est faux, mais ce n'est pas le lieu d'en discuter.

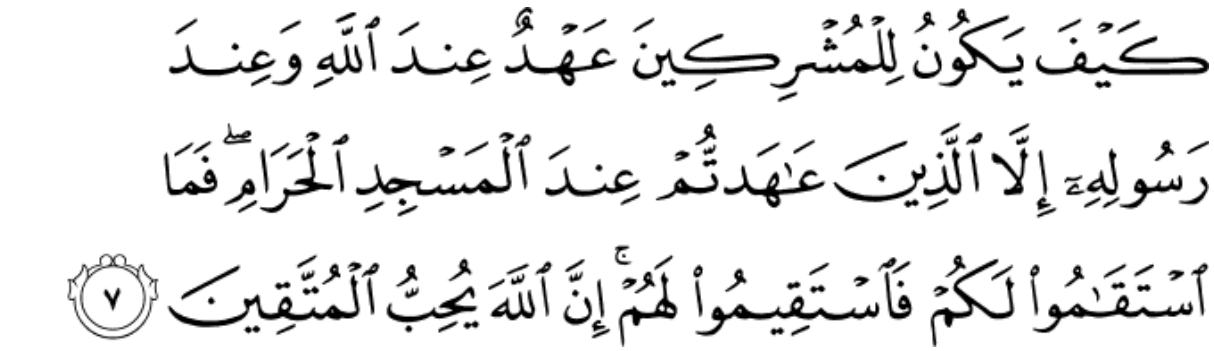
كَيْفَ يَكُونُ لِلْمُشْرِكِينَ عَهْدٌ عِندَ ٱللَّهِ وَعِندَ
رَسُولِهِۦٓ إِلَّا ٱلَّذِينَ عَٰهَدتُّمْ عِندَ ٱلْمَسْجِدِ ٱلْحَرَامِ ۖ فَمَا
ٱسْتَقَٰمُوا۟ لَكُمْ فَٱسْتَقِيمُوا۟ لَهُمْ ۚ إِنَّ ٱللَّهَ يُحِبُّ ٱلْمُتَّقِينَ ٧

9-7. Comment y aurait-il pour les associateurs un pacte admis par Allah et par Son Messager ? À l'exception de ceux avec lesquels vous avez conclu un pacte près de la Mosquée Sacrée. Tant qu'ils sont droits envers vous, soyez droits envers eux. Car Allah aime les pieux.

Ceci explique pourquoi Allah, Exalté et Loué soit-Il, et Son Messager (sallallahou 'aleyhi wa sallam) ont annulé le traité avec les polythéistes :
« **Comment y aurait-il pour les associateurs un pacte admis par Allah et par Son Messager** ? »
Ont-ils embrassé la foi comme ils auraient dû le faire, ou se sont-ils abstenus de nuire au Messager d'Allah (sallallahou 'aleyhi wa sallam) et aux croyants ? N'ont-ils pas combattu la vérité et soutenu le mensonge ? N'ont-ils pas cherché à semer la corruption sur terre ?

Ils méritent donc qu'Allah les désavoue et qu'ils ne concluent aucun traité avec Lui ou Son Messager (sallallahou 'aleyhi wa sallam).

« **À l'exception de ceux** » des polythéistes avec lesquels vous avez conclu un traité à la Mosquée Sacrée, leur traité, de par le caractère sacré du lieu où il a été conclu, mérite d'être respecté.

« **Tant qu'ils sont droits envers vous, soyez droits envers eux. Car Allah aime les pieux**. »
C'est pourquoi Allah dit :

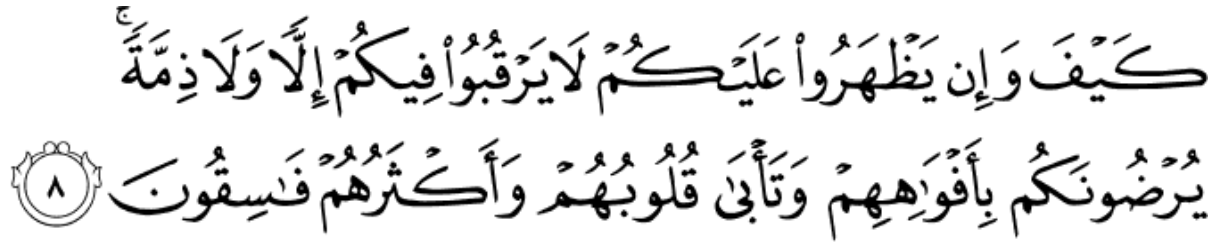

9-8. Comment donc ! Quand ils triomphent de vous, ils ne respectent à votre égard, ni parenté ni pacte conclu. Ils vous satisfont de leurs bouches, tandis que leurs cœurs se refusent ; et la plupart d'entre eux sont des pervers.

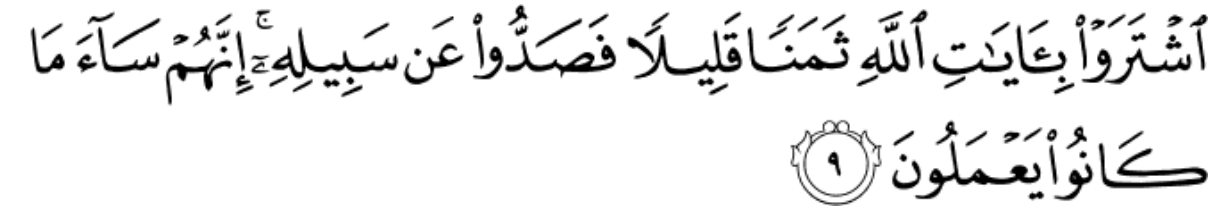

9-9. Ils troquent à vil prix les versets d'Allah (le Qur'an) et obstruent Sa voie. Ce qu'ils font est très mauvais !

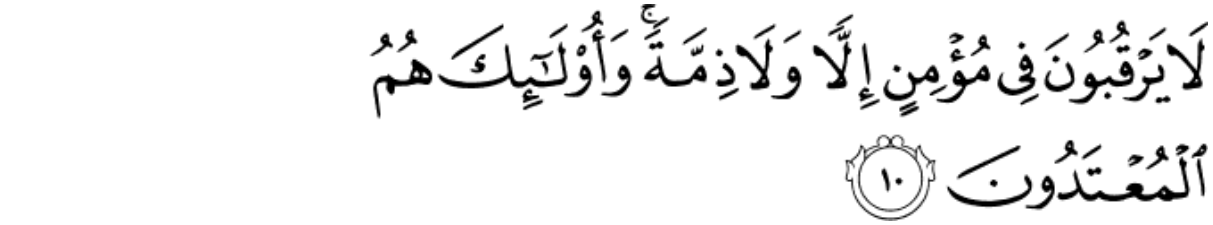

9-10. Ils ne respectent, à l'égard d'un croyant, ni parenté ni pacte conclu. Et ceux-là sont les transgresseurs.

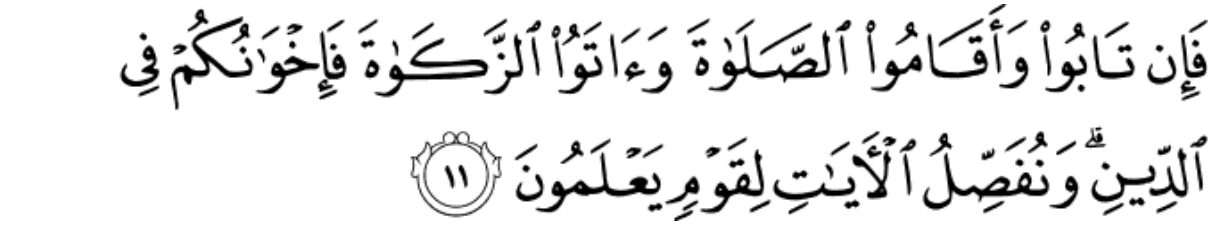

9-11. Mais s'ils se repentent, accomplissent la Ṣalāt et acquittent la Zakāt, ils deviendront vos frères en religion. Nous exposons intelligiblement les versets pour des gens qui savent.

« **Comment donc** » c'est-à-dire, comment les polythéistes peuvent-ils avoir un traité et une alliance avec Allah

« **Quand ils triomphent de vous**, » si jamais ils prennent le dessus sur vous et exercent leur pouvoir sur vous, ils ne vous témoigneront aucune miséricorde et « **ils ne respectent à votre égard, ni parenté ni pacte conclu**. » Autrement dit, il n'y aura plus ni traité ni lien de parenté, et ils ne craindront pas Allah à votre égard ; au contraire, ils vous soumettront à un châtiment terrible. Telle sera votre situation s'ils triomphent de vous.

Ne vous laissez donc pas tromper par leur comportement envers vous lorsqu'ils ont peur de vous, car « **Ils vous satisfont de leurs bouches, tandis que leurs cœurs se refusent**. » Ils vous flattent par leurs paroles, alors qu'au fond d'eux-mêmes, ils ne vous aiment pas ; au contraire, ils vous sont hostiles et vous haïssent.
« **Et la plupart d'entre eux sont des pervers** » ; ils n'ont aucune crainte d'Allah et aucune décence ni dignité.

« **Ils troquent à vil prix les versets d'Allah (le Qur'an)**. » Ils ont vendu les révélations d'Allah à un petit prix c'est-à-dire, qu'ils ont choisi un gain immédiat et sans valeur dans ce monde plutôt que la croyance en Allah et Son Messager (sallallahou 'aleyhi wa sallam) et la soumission aux révélations d'Allah.
« **Et obstruent**, » ainsi qu'aux autres, « **Sa voie**. **Ce qu'ils font est très mauvais ! Ils ne respectent, à l'égard d'un croyant, ni parenté ni pacte conclu. Et ceux-là sont les transgresseurs**, » car ils nourrissent une hostilité envers la foi et ceux qui la suivent.

La raison pour laquelle ils sont décrits comme hostiles et vous exécrant tient à cause de la foi. Défendez donc votre foi et soutenez-la ; considérez ceux qui s'y opposent comme vos ennemis et ceux qui la soutiennent comme vos alliés et amis, en fondant vos relations avec autrui sur ce critère. Ne basez pas vos décisions d'amitié ou d'inimitié sur vos inclinations, caprices et désirs personnels, en suivant votre penchant pour le mal en la matière.

« **Toutefois, s'ils se repentent** » de l'association d'associés qu'ils ont faite à Allah et qu'ils reviennent à la foi
« …**accomplissent la Ṣalāt et acquittent la Zakāt, ils deviendront vos frères en religion** » et vous devrez oublier l'inimitié qui existait lorsqu'ils étaient polythéistes, afin que vous soyez tous des serviteurs élus d'Allah. Ainsi, chacun pourra atteindre la véritable servitude envers Lui.

Après avoir expliqué ces règles importantes, les avoir clarifiées et discutées, ainsi que la sagesse qui les sous-tend, Allah dit :
« **Nous exposons intelligiblement les versets**, » c'est-à-dire que Nous les clarifions « **pour des gens qui savent**, » et c'est par elles que nous apprenons les règles et les enseignements de l'Islam.

Ô Allah, par Ta miséricorde, Ta bonté et Ta grâce, ô Seigneur des mondes, fais de nous des gens qui possèdent la science et agissent en conséquence.

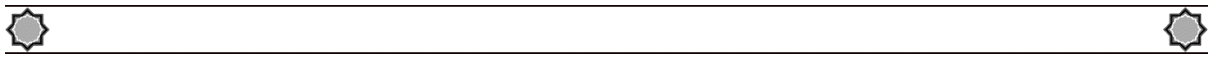

وَإِن نَّكَثُوٓاْ أَيۡمَٰنَهُم مِّنۢ بَعۡدِ عَهۡدِهِمۡ وَطَعَنُواْ فِي دِينِكُمۡ فَقَٰتِلُوٓاْ أَئِمَّةَ ٱلۡكُفۡرِ إِنَّهُمۡ لَآ أَيۡمَٰنَ لَهُمۡ لَعَلَّهُمۡ يَنتَهُونَ ١٢

9-12. Et si, après le pacte, ils violent leurs serments et attaquent votre religion, combattez alors les chefs de la mécréance - car, ils ne tiennent aucun serment - peut-être cesseront-ils ?

أَلَا تُقَٰتِلُونَ قَوۡمٗا نَّكَثُوٓاْ أَيۡمَٰنَهُمۡ وَهَمُّواْ بِإِخۡرَاجِ ٱلرَّسُولِ وَهُم بَدَءُوكُمۡ أَوَّلَ مَرَّةٍۚ أَتَخۡشَوۡنَهُمۡۚ فَٱللَّهُ أَحَقُّ أَن تَخۡشَوۡهُ إِن كُنتُم مُّؤۡمِنِينَ ١٣

9-13. Ne combattrez-vous pas des gens qui ont violé leurs serments, qui ont voulu bannir le Messager et alors que ce sont eux qui vous ont attaqués les premiers ? Les redoutiez-vous ? C'est Allah qui est plus digne de votre crainte si vous êtes croyants !

قَٰتِلُوهُمۡ يُعَذِّبۡهُمُ ٱللَّهُ بِأَيۡدِيكُمۡ وَيُخۡزِهِمۡ وَيَنصُرۡكُمۡ عَلَيۡهِمۡ وَيَشۡفِ صُدُورَ قَوۡمٖ مُّؤۡمِنِينَ ١٤

9-14. Combattez-les. Allah, par vos mains, les châtiera, les couvrira d'ignominie, vous donnera la victoire sur eux et guérira les poitrines d'un peuple croyant.

وَيُذۡهِبۡ غَيۡظَ قُلُوبِهِمۡۗ وَيَتُوبُ ٱللَّهُ عَلَىٰ مَن يَشَآءُۗ وَٱللَّهُ عَلِيمٌ حَكِيمٌ ١٥

9-15. Et il fera partir la colère de leurs cœurs. Allah accueille le repentir de qui Il veut. Allah est Omniscient et Sage.

Après avoir mentionné ceux des polythéistes qui avaient des traités, et avoir dit que s'ils respectaient le traité, les musulmans devaient le respecter avec eux, Allah, Exalté et Loué soit-Il, dit alors :
« **Et si, après le pacte, ils violent leurs serments**, » c'est-à-dire s'ils rompent le traité et vous combattent ou aident d'autres à vous nuire, ou s'ils font quelque chose de contraire aux termes du traité

« **Et attaquent votre religion**… » C'est-à-dire la critiquer et la ridiculiser. Cela inclut toutes sortes de critiques qui peuvent être dirigées contre l'Islam, le Messager d'Allah ou le Qur'an.
« **Combattez alors les chefs de la mécréance**, » c'est-à-dire les personnalités influentes qui blasphèment la religion du Tout-Miséricordieux et soutiennent la voie de Shaytân. Ils sont mentionnés ici en raison de la gravité de leur faute et du fait qu'ils sont suivis par d'autres. Cela souligne également que quiconque blasphème l'Islam et s'oppose à lui est un chef de la mécréance.

« …**car, ils ne tiennent aucun serment**. » C'est-à-dire qu'il n'y a pas de traité, d'alliance ou de serment qu'ils respectent ; au contraire, ils sont toujours perfides et rompent leurs alliances, de sorte qu'on ne peut pas leur faire confiance.
« **Peut-être** » suite à votre combat contre eux « **cesseront-ils**, » arrêteront de dénigrer votre religion et peut-être qu'ils y entreront.

Puis Allah, à Lui les Louanges et la Gloire, encourage les croyants à les combattre, en mentionnant les actes commis par l'ennemi, qui étaient caractéristiques et qui justifiaient le combat :

« **Ne combattrez-vous pas des gens qui ont violé leurs serments, qui ont voulu bannir le Messager**, » celui qu'ils auraient dû respecter, honorer et vénérer ? Ce sont eux qui ont voulu l'expulser et qui ont tout fait pour y parvenir.
« …**et alors que ce sont eux qui vous ont attaqués les premiers** ? » Lorsqu'ils ont rompu le traité et aidé d'autres contre vous. C'est alors que les Qouraysh, à l'époque où ils avaient un traité avec le Prophète (sallallahou 'aleyhi wa sallam), ont aidé leurs alliés Banou Bakr contre les Banou Khouza'ah, qui étaient des alliés du Messager d'Allah (sallallahou 'aleyhi wa sallam), et ont combattu à leurs côtés, comme cela est mentionné en détail dans la *Sirah* (biographie du Prophète (sallallahou 'aleyhi wa sallam)).

« **Les redoutiez-vous** ? » Au point de vous abstenir de les combattre ?

« **C'est Allah qui est plus digne de votre crainte si vous êtes croyants** ! » Puisqu'Il vous a ordonné de les combattre et a confirmé ce commandement avec force.
Si vous êtes de véritables croyants, alors soumettez-vous au commandement d'Allah et ne les craignez pas au point de vous abstenir d'obéir à Son commandement.

Allah leur ordonne ensuite de les combattre et mentionne les bienfaits qu'ils retireront de ce combat. Tout cela vise à encourager les croyants à les combattre.

« **Combattez-les. Allah, par vos mains, les châtiera**, » en les tuant.
« … **les couvrira d'ignominie** » lorsque Allah vous accordera la victoire sur eux, car ce sont eux l'ennemi qui doit être couvert de honte et les croyants doivent aspirer à cela.

« **Vous donnera la victoire sur eux** » : c'est une promesse d'Allah et une bonne nouvelle qu'Il a tenue.
« **Et guérira les poitrines d'un peuple croyant**, » car ils nourrissent en eux ressentiment et rage envers eux. Combattre et anéantir ces ennemis apporteront aux croyants une profonde satisfaction et un soulagement à leur détresse et à leurs soucis, lorsqu'ils verront leur défaite. Ces ennemis ont fait la guerre à Allah et à Son Messager (sallallahou 'aleyhi wa sallam) et ont cherché à éteindre la lumière d'Allah, et la colère qui régnait dans leurs cœurs s'apaisera. Ceci témoigne de l'amour et de la sollicitude d'Allah envers les croyants, car Il a fait de cette profonde satisfaction et de l'apaisement de leur colère l'un des objectifs de la Shari'ah.

Puis Il dit : « **Allah accueille le repentir de qui Il veut** » parmi ceux qui s'opposent à Lui, tandis qu'Il les guide vers l'Islam, et Il le rend agréable à leurs cœurs et leur fait haïr la mécréance, le mal et la désobéissance.

« **Allah est Omniscient et Sage**, » et Il fait ce qui est juste. Il sait qui est digne de croire et le guide ; et Il sait qui ne l'est pas et le laisse dans son égarement.

أَمْ حَسِبْتُمْ أَن تُتْرَكُوا۟ وَلَمَّا يَعْلَمِ ٱللَّهُ ٱلَّذِينَ جَٰهَدُوا۟ مِنكُمْ
وَلَمْ يَتَّخِذُوا۟ مِن دُونِ ٱللَّهِ وَلَا رَسُولِهِۦ وَلَا ٱلْمُؤْمِنِينَ وَلِيجَةً ۚ
وَٱللَّهُ خَبِيرٌۢ بِمَا تَعْمَلُونَ ﴿١٦﴾

9-16. Pensez-vous que vous serez délaissés, cependant qu'Allah n'a pas encore distingué ceux d'entre vous qui ont lutté et qui n'ont pas cherché des alliés en dehors d'Allah, de Son Messager et des croyants ? Et Allah est Parfaitement Connaisseur de ce que vous faites.

Ici, Allah, qu'Il soit Glorifié et Exalté, dit à Ses serviteurs croyants, après leur avoir ordonné de participer au jihad :

« **Pensez-vous que vous serez délaissés,** » sans être mis à l'épreuve et sans qu'on vous demande de faire ce qui distinguera les sincères des insincères ?

« …**cependant qu'Allah n'a pas encore distingué ceux d'entre vous qui ont lutté** ? » C'est-à-dire une connaissance fondée sur ce qu'Il sait qu'ils feront réellement, afin que la récompense et le châtiment soient basés sur cela, et ainsi on saura qui combattra dans le jihad pour Sa cause, afin de faire triompher Sa parole.

« …**et qui n'ont pas cherché des alliés en dehors d'Allah, de Son Messager et des croyants**, » c'est-à-dire qu'ils ne prendront pas d'alliés parmi les mécréants ; ils prendront plutôt Allah, Son Messager et les croyants comme alliés.

Allah Exalté a prescrit le jihad pour accomplir ce grand dessein, qui est de distinguer les sincères, qui ne prennent parti pour personne d'autre que pour la cause de la religion d'Allah, des insincères qui prétendent être croyants alors qu'en réalité ils prennent d'autres qu'Allah, Son Messager (sallallahou 'aleyhi wa sallam) et les croyants comme alliés et amis de confiance.

« **Et Allah est Parfaitement Connaisseur de ce que vous faites**. » Autrement dit, Il sait ce que vous ferez réellement. Il vous met donc à l'épreuve par ce qui révélera votre véritable nature, et Il vous rétribuera pour vos actes, bons comme mauvais.

مَا كَانَ لِلْمُشْرِكِينَ أَن يَعْمُرُوا۟ مَسَٰجِدَ ٱللَّهِ شَٰهِدِينَ عَلَىٰٓ
أَنفُسِهِم بِٱلْكُفْرِ ۚ أُو۟لَٰٓئِكَ حَبِطَتْ أَعْمَٰلُهُمْ وَفِى ٱلنَّارِ هُمْ
خَٰلِدُونَ ﴿١٧﴾

9-17. Il n'appartient pas aux associateurs de peupler les mosquées d'Allah, vu qu'ils témoignent contre eux-mêmes de leur mécréance. Voilà ceux dont les œuvres sont vaines ; et dans le Feu ils demeureront éternellement.

إِنَّمَا يَعْمُرُ مَسَٰجِدَ ٱللَّهِ مَنْ ءَامَنَ بِٱللَّهِ وَٱلْيَوْمِ ٱلْءَاخِرِ
وَأَقَامَ ٱلصَّلَوٰةَ وَءَاتَى ٱلزَّكَوٰةَ وَلَمْ يَخْشَ إِلَّا ٱللَّهَ ۖ فَعَسَىٰٓ
أُو۟لَٰٓئِكَ أَن يَكُونُوا۟ مِنَ ٱلْمُهْتَدِينَ ﴿١٨﴾

9-18. Ne peupleront les mosquées d'Allah que ceux qui croient en Allah et au Jour Dernier, accomplissent la Ṣalāt, acquittent la Zakāt et ne craignent qu'Allah. Il se peut que ceux-là soient du nombre des bien-guidés.

« **Il n'appartient pas** » c'est-à-dire que ce n'est pas approprié
« …**aux associateurs de peupler les mosquées d'Allah** » à des fins d'adoration, de prière ou d'autres actes de dévotion, alors qu'ils affirment et témoignent qu'ils sont mécréants sur la base de leur comportement et du fait que beaucoup d'entre eux sont conscients de leur mécréance et de leur mensonge.

« **Vu qu'ils témoignent contre eux-mêmes de leur mécréance »** et attestent de leur manque de foi, qui est une condition nécessaire à l'acceptabilité des bonnes actions, comment peuvent-ils prétendre être les gardiens des mosquées d'Allah alors qu'ils ne possèdent pas la condition fondamentale et que leurs actes sont nuls et non avenus ?

C'est pourquoi Allah dit : «**Voilà ceux dont les œuvres sont vaines**, » c'est-à-dire qu'elles seront considérées comme nulles et ne leur serviront à rien, « **et dans le Feu ils demeureront éternellement**. »

Il nous indique ensuite qui sont les gardiens légitimes des mosquées d'Allah : « **Ne peupleront les mosquées d'Allah que ceux qui croient en Allah et au Jour Dernier**, » de la manière appropriée, tant extérieurement qu'intérieurement, doivent visiter et entretenir les mosquées d'Allah. »
« …**acquittent la Zakāt**, » donne la zakât à ceux qui y ont droit
« …**et ne craignent qu'Allah**. » Leur crainte est tournée vers leur Seigneur, ils s'abstiennent donc de ce qu'Allah a interdit et ne manquent pas à leurs devoirs envers Allah.

Il les décrit comme ayant une foi bénéfique et accomplissant de bonnes œuvres, dont les plus importantes sont la prière et la zakât, et comme craignant Allah, fondement de tout bien. Ce sont eux les véritables gardiens des mosquées et de leurs fidèles.

« **Il se peut que ceux-là soient du nombre des bien-guidés**, » sont ceux qui le sont. Le mot traduit ici par « **peut-être** » ('asa), lorsqu'il se rapporte à Allah, indique que quelque chose est certain ou inévitable. Quant à celui qui ne croit ni en Allah ni au Jour Dernier, et qui ne craint pas Allah, il n'est pas parmi les gardiens des mosquées d'Allah, ni parmi les leurs, même s'il prétend l'être.

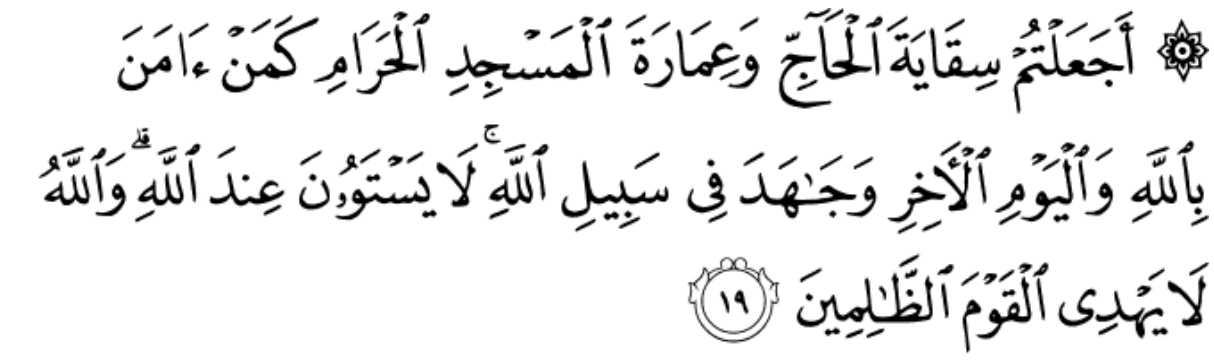
أَجَعَلْتُمْ سِقَايَةَ ٱلْحَآجِّ وَعِمَارَةَ ٱلْمَسْجِدِ ٱلْحَرَامِ كَمَنْ ءَامَنَ
بِٱللَّهِ وَٱلْيَوْمِ ٱلْءَاخِرِ وَجَٰهَدَ فِى سَبِيلِ ٱللَّهِ ۚ لَا يَسْتَوُۥنَ عِندَ ٱللَّهِ ۗ وَٱللَّهُ
لَا يَهْدِى ٱلْقَوْمَ ٱلظَّٰلِمِينَ ﴿١٩﴾

9-19. Ferez-vous de la charge de donner à boire aux pèlerins et d'entretenir la Mosquée Sacrée (des devoirs) comparables [au mérite] de celui qui croit en Allah et au Jour Dernier et lutte dans la voie d'Allah ? Ils ne sont pas égaux auprès d'Allah et Allah ne guide pas les gens injustes.

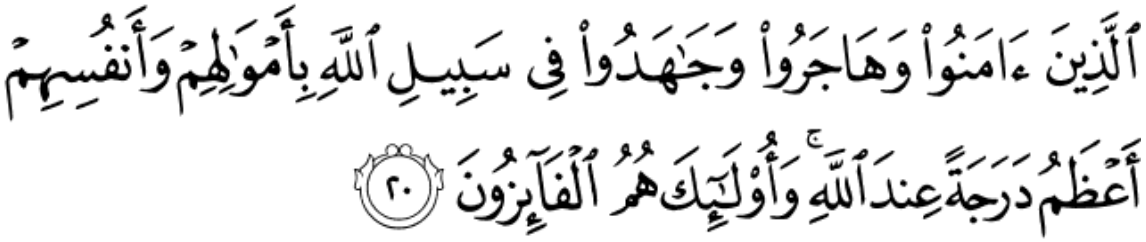
ٱلَّذِينَ ءَامَنُوا۟ وَهَاجَرُوا۟ وَجَٰهَدُوا۟ فِى سَبِيلِ ٱللَّهِ بِأَمْوَٰلِهِمْ وَأَنفُسِهِمْ
أَعْظَمُ دَرَجَةً عِندَ ٱللَّهِ ۚ وَأُو۟لَٰٓئِكَ هُمُ ٱلْفَآئِزُونَ ﴿٢٠﴾

9-20. Ceux qui ont cru, qui ont émigré et qui ont lutté par leurs biens et leurs personnes dans le sentier d'Allah, ont les plus hauts rangs auprès d'Allah... et ce sont eux les victorieux.

يُبَشِّرُهُمْ رَبُّهُم بِرَحْمَةٍ مِّنْهُ وَرِضْوَانٍ وَجَنَّاتٍ لَّهُمْ فِيهَا نَعِيمٌ مُّقِيمٌ ﴿٢١﴾

9-21. Leur Seigneur leur annonce de Sa part, miséricorde et agrément, et des Jardins où il y aura pour eux un délice permanent

خَالِدِينَ فِيهَا أَبَدًا ۚ إِنَّ اللَّهَ عِندَهُ أَجْرٌ عَظِيمٌ ﴿٢٢﴾

9-22. où ils demeureront éternellement. Certes il y a auprès d'Allah une énorme récompense.

Lorsque certains musulmans, ou quelques musulmans et certains polythéistes, furent en désaccord sur la question de savoir si l'entretien et la visite de la Mosquée Sacrée, en préservant son édifice, en y priant et en y adorant, et en fournissant de l'eau aux pèlerins, devaient être considérés comme supérieurs à la croyance en Allah et à la lutte pour le jihad pour Sa cause, Allah a déclaré, à Lui les Louanges et la Gloire, qu'il y a effectivement une différence entre eux, comme Il l'a dit :
« **Ferez-vous de la charge de donner à boire aux pèlerins**, » c'est-à-dire de leur donner de l'eau de Zamzam, car il est d'usage que, lorsqu'on évoque cela en termes généraux, on fasse référence à Zamzam.
« **Et d'entretenir la Mosquée Sacrée (des devoirs) comparables [au mérite] de celui qui croit en Allah et au Jour Dernier et lutte dans la voie d'Allah ? Ils ne sont pas égaux auprès d'Allah** ? »
Le jihad et la foi en Allah sont infiniment supérieurs à l'approvisionnement en eau des pèlerins et à l'entretien de la Mosquée sacrée car la foi est le fondement de la religion, et c'est sur cette base que les actes sont acceptés et que l'âme est purifiée.

Quant au jihad pour la cause d'Allah, il représente le pinacle de la religion puisqu'il protège et propage l'Islam, défend la vérité et réprime le mensonge. L'entretien de la Mosquée Sacrée et l'approvisionnement en eau des pèlerins, bien que constituant de bonnes actions, leur acceptation dépend de la foi et elles ne poursuivent pas les mêmes objectifs que la foi et le jihad. C'est pourquoi Allah dit : « **Ils ne sont pas égaux devant Allah, et Allah ne guide pas les injustes**, » c'est-à-dire ceux dont la caractéristique principale est l'injustice et qui ne sont pas dignes d'accepter le bien ; seul le mal leur convient.

Allah Exalté affirme ensuite clairement la supériorité de la foi et du jihad :
« **Ceux qui ont cru, qui ont émigré et qui ont lutté par leurs biens, »** en finançant le jihad et en équipant les combattants
« …**et leurs personnes** » en allant eux-mêmes combattre

« …**ont les plus hauts rangs auprès d'Allah... et ce sont eux les victorieux**, » c'est-à-dire que nul n'atteindra ce qui est recherché ni ne sera sauvé de ce qui est craint, sauf celui qui possède ces caractéristiques.

« **Leur Seigneur leur annonce de Sa part**, » Sa générosité, Sa grâce, Sa bonté, Sa sollicitude et Son amour envers eux
« …**miséricorde** » par laquelle Il les protégera de tous les maux et leur fera atteindre tout ce qui est bon
« …**et agrément**, » qui est la plus grande bénédiction du Paradis, où Il leur accordera Son bon plaisir et ne sera jamais en colère contre eux.

« **Il y aura pour eux un délice permanent**, » avec tout ce que leurs cœurs désirent et tout ce qui ravit leurs yeux, dont nul ne connaît la nature ni l'étendue, si ce n'est Allah, qu'Il soit Glorifié et Exalté. Parmi ces jardins, Allah a préparé pour ceux qui luttent pour Sa cause cent niveaux, dont la distance entre deux est comparable à celle qui sépare le ciel et la terre. Si toute la création était rassemblée sur l'un de ces niveaux, il les contiendrait tous.

« …**où ils demeureront éternellement** » et ne jamais le quitter ni vouloir le quitter
« **Certes il y a auprès d'Allah une énorme récompense**. » L'abondance de Sa récompense n'a rien d'étonnant au regard de la générosité d'Allah, et sa grandeur et sa beauté ne doivent pas être surprenantes de la part de Celui qui a le pouvoir de dire à une chose : « Sois ! » et elle est.

يَٰٓأَيُّهَا ٱلَّذِينَ ءَامَنُواْ لَا تَتَّخِذُوٓاْ ءَابَآءَكُمۡ وَإِخۡوَٰنَكُمۡ أَوۡلِيَآءَ إِنِ ٱسۡتَحَبُّواْ ٱلۡكُفۡرَ عَلَى ٱلۡإِيمَٰنِۚ وَمَن يَتَوَلَّهُم مِّنكُمۡ فَأُوْلَٰٓئِكَ هُمُ ٱلظَّٰلِمُونَ ٢٣

9-23. Ô vous qui croyez ! Ne prenez pas pour alliés, vos pères et vos frères s'ils préfèrent la mécréance à la foi. Et quiconque parmi vous les prend pour alliés... ceux-là sont les injustes.

قُلْ إِن كَانَ ءَابَآؤُكُمْ وَأَبْنَآؤُكُمْ وَإِخْوَٰنُكُمْ وَأَزْوَٰجُكُمْ وَعَشِيرَتُكُمْ
وَأَمْوَٰلٌ ٱقْتَرَفْتُمُوهَا وَتِجَٰرَةٌ تَخْشَوْنَ كَسَادَهَا وَمَسَٰكِنُ
تَرْضَوْنَهَآ أَحَبَّ إِلَيْكُم مِّنَ ٱللَّهِ وَرَسُولِهِۦ وَجِهَادٍ فِى
سَبِيلِهِۦ فَتَرَبَّصُوا۟ حَتَّىٰ يَأْتِىَ ٱللَّهُ بِأَمْرِهِۦ ۗ وَٱللَّهُ لَا يَهْدِى ٱلْقَوْمَ
ٱلْفَٰسِقِينَ ﴿٢٤﴾

9-24. Dis : « Si vos pères, vos enfants, vos frères, vos épouses, vos clans, les biens que vous gagnez, le négoce dont vous craignez le déclin et les demeures qui vous sont agréables, vous sont plus chers qu'Allah, Son Messager et la lutte dans la voie d'Allah, alors attendez qu'Allah fasse venir Son ordre. Et Allah ne guide pas les gens pervers. »

« **Ô vous qui croyez** ! » Agissez selon les préceptes de ta foi, en prenant pour alliés ceux qui y adhèrent et en considérant comme ennemis ceux qui ne le font pas ;
« **Ne prenez pas pour alliés vos pères et vos frères**, » qui sont les personnes les plus proches de vous ; il est donc d'autant plus approprié que vous ne prenez pour alliés d'autres personnes « **s'ils préfèrent la mécréance à la foi**, » c'est-à-dire qu'ils choisissent volontairement l'incrédulité plutôt que la foi.
« **Et quiconque parmi vous les prend pour alliés... ceux-là sont les injustes**, » car ils ont transgressé et désobéi à Allah en prenant Ses ennemis pour alliés. L'alliance repose sur l'amour et le soutien ; les prendre pour alliés revient à privilégier l'obéissance à leur égard plutôt qu'à l'obéissance à Allah, et l'amour que l'on leur porte plutôt qu'à Allah et à Son Messager (sallallahou 'aleyhi wa sallam).

La raison pour laquelle ils sont injustes est que l'amour d'Allah et de Son Messager (sallallahou 'aleyhi wa sallam) doit primer sur tout autre amour, et que tout le reste doit leur être subordonné. C'est pourquoi Allah dit :
« **Dis : « Si vos pères**, » et de même, vos mères
« …**vos enfants, vos frères**, » en lignée et parenté
« …**vos épouses, vos clans**, » c'est-à-dire vos proches en général

« …**les biens que vous gagnez**, » c'est-à-dire ceux que vous avez gagnée à la sueur de votre front. Il est mentionné tout particulièrement car les gens y sont plus attachés et plus attentifs qu'à la richesse qui leur parvient sans effort ni labeur.
« …**le négoce dont vous craignez le déclin**, » autrement dit, vous craignez que leur prix baisse ou qu'ils soient perdus. Cela inclut toutes sortes de commerces et de revenus, tels que les marchandises, les navires, les armes, les meubles, les céréales, les terres agricoles, le bétail, etc.
« …**et les demeures qui vous sont agréables**, » à cause de leur beauté et de leurs ornements, et parce qu'elles correspondent à vos désirs.

« **Si ces choses « vous sont plus chers qu'Allah, Son Messager et la lutte dans la voie d'Allah** (les efforts et les combats pour Sa cause), » alors vous êtes des transgresseurs et des injustes.

« **Alors attendez** » et prenez garde au châtiment qui vous frappera
« …**qu'Allah fasse venir Son ordr**e » qui est irrévocable
« **Et Allah ne guide pas les gens pervers**, » c'est-à-dire ceux qui Lui refusent l'obéissance et donnent la priorité à l'une des choses mentionnées ci-dessus plutôt qu'à l'amour d'Allah.

Ce verset constitue la preuve la plus convaincante de l'obligation d'aimer Allah et Son Messager (sallallahou 'aleyhi wa sallam), et de leur accorder une place prépondérante au-dessus de tout autre amour. Il atteste également de l'avertissement solennel et de la colère certaine qui s'abattra sur celui à qui l'une de ces choses est plus chère qu'Allah et Son Messager (sallallahou 'aleyhi wa sallam), ainsi que du jihad pour Sa cause.

Le signe de cela est que si une personne se voit présenter deux options, dont l'une est aimée d'Allah et de Son Messager (sallallahou 'aleyhi wa sallam), mais vers laquelle elle n'a aucune inclination, et que l'autre option est quelque chose qu'elle aime et désire, mais qui l'empêcherait d'obtenir ou détournerait de ce qui est aimé d'Allah et de Son Messager (sallallahou 'aleyhi wa sallam) ; si elle donne la priorité à ce qu'elle désire elle-même sur ce qu'Allah aime, cela indique qu'elle est un pécheur qui ne fait pas ce qu'il devrait faire.

لَقَدْ نَصَرَكُمُ ٱللَّهُ فِى مَوَاطِنَ كَثِيرَةٍ ۙ وَيَوْمَ حُنَيْنٍ ۙ إِذْ
أَعْجَبَتْكُمْ كَثْرَتُكُمْ فَلَمْ تُغْنِ عَنكُمْ شَيْـًٔا
وَضَاقَتْ عَلَيْكُمُ ٱلْأَرْضُ بِمَا رَحُبَتْ ثُمَّ وَلَّيْتُم
مُّدْبِرِينَ ﴿٢٥﴾

9-25. Allah vous a déjà secourus en maints endroits. Et [rappelez-vous] le jour de Hounayn, quand vous étiez fiers de votre grand nombre et que cela ne vous a servi à rien. La terre, malgré son étendue vous devint bien étroite ; puis vous avez tourné le dos en fuyards.

ثُمَّ أَنزَلَ ٱللَّهُ سَكِينَتَهُۥ عَلَىٰ رَسُولِهِۦ وَعَلَى ٱلْمُؤْمِنِينَ وَأَنزَلَ
جُنُودًا لَّمْ تَرَوْهَا وَعَذَّبَ ٱلَّذِينَ كَفَرُوا۟ ۚ وَذَٰلِكَ جَزَآءُ
ٱلْكَٰفِرِينَ ﴿٢٦﴾

9-26. Puis, Allah fit descendre Sa quiétude [Sa «sakîna»] sur Son Messager et sur les croyants. Il fit descendre des troupes (Anges) que vous ne voyiez pas, et châtia ceux qui ont mécru. Telle est la rétribution des mécréants.

ثُمَّ يَتُوبُ ٱللَّهُ مِنۢ بَعْدِ ذَٰلِكَ عَلَىٰ مَن يَشَآءُ ۗ وَٱللَّهُ غَفُورٌ
رَّحِيمٌ ﴿٢٧﴾

9-27. Après cela Allah, accueillera le repentir de qui Il veut, car Allah est Pardonneur et Miséricordieux.

Ici, Allah, Exalté et Loué soit-Il, rappelle à Ses serviteurs croyants le soutien qu'Il leur a apporté à de nombreuses occasions et dans de nombreuses batailles ; le jour de Hounayn, lorsque la situation était critique et qu'ils ont vu certaines troupes les abandonner et fuir, et que le pays, malgré son immensité, sembla se refermer sur eux.

L'histoire derrière ce verset raconte que lorsque le Prophète (sallallahou 'aleyhi wa sallam) conquit La Mecque, il apprit que les Hawazin s'étaient rassemblés pour le combattre. Il marcha alors vers eux

avec ses Compagnons, qui avaient conquis La Mecque, et avec les Mecquois convertis à l'Islam. Les musulmans étaient douze mille, tandis que les polythéistes n'étaient que quatre mille. Impressionnés par leur supériorité numérique, certains musulmans dirent : « Nous ne serons jamais vaincus aujourd'hui à cause de notre petit nombre. »

Lors de leur rencontre avec Hawazin au combat, l'ennemi attaqua les musulmans d'un seul bloc et ils prirent la fuite, chacun sans se soucier des autres. Seuls une centaine d'hommes environ restèrent auprès du Messager d'Allah (sallallahou 'aleyhi wa sallam). Ils engagèrent le combat contre les polythéistes et le Prophète (sallallahou 'aleyhi wa sallam) poussa sa mule vers eux en disant :
« *Je suis le Prophète et ne ment pas ; je suis le fils de 'Abd Al-Mouttalib*. » (Boukhari et at-Tirmidhi)

Quand il vit ce que les musulmans avaient fait, le Prophète (sallallahou 'aleyhi wa sallam) ordonna à Al-'Abbas Ibn 'Abd Al-Mouttalib, qui avait une voix forte, d'appeler les Ansar et le reste des musulmans : « Ô gens de l'arbre[1] ! Ô gens de la Sourate Al-Baqarah ! »

Lorsqu'ils entendirent sa voix, ils firent volte-face d'un seul homme et combattirent les polythéistes. Allah infligea alors une sévère défaite aux polythéistes et les musulmans s'emparèrent de leur camp, de leurs femmes et de leurs biens. C'est à cela qu'Allah, à Lui les Louanges et la Gloire, fait référence par ces paroles :
« **Allah vous a déjà secourus en maints endroits. Et [rappelez-vous] le jour de Hounayn**, »
Hounayn est le nom du lieu où s'est déroulée la bataille, entre La Mecque et Ta'if,
« …**quand vous étiez fiers de votre grand nombre et que cela ne vous a servi à rien**. » C'est-à-dire que cela ne vous a été d'aucune aide, ni petite ni grande
« **La terre, malgré son étendue**, » c'est-à-dire que, bien qu'elle fût si vaste
« …**vous devint bien étroite**, » à cause de l'inquiétude et de la détresse qui vous ont frappés lorsque
« **vous avez tourné le dos en fuyards**. »

« **Puis, Allah fit descendre Sa quiétude sur Son Messager et sur les croyants**. » La quiétude (sakinah) est ce qu'Allah insuffle aux cœurs dans les moments de trouble, de calamité et d'épreuve, les fortifiant, les apaisant et leur apportant paix et sérénité. C'est l'une des plus grandes grâces qu'Allah accorde aux hommes.
« **Il fit descendre des troupes que vous ne voyiez pas**, » à savoir les anges, qu'Allah a envoyés pour aider les musulmans le jour de Hounayn, pour les affermir et leur annoncer la bonne nouvelle de la victoire.

[1] Cela fait référence à l'arbre sous lequel ils avaient prêté allégeance au Prophète (sallallahou 'aleyhi wa sallam) (Bay'at ar-Ridwan).

« …**et châtia ceux qui ont mécru** » par la défaite et la mort, et par la capture par les musulmans de leurs femmes, de leurs enfants et de leurs biens.

« **Telle est la rétribution des mécréants**. » Allah les punit dans ce monde, puis dans l'au-delà ils recevront un châtiment terrible.

« **Après cela Allah, accueillera le repentir de qui Il veut**. » Allah a accepté le repentir de nombreux vaincus qui sont venus au Prophète (sallallahou 'aleyhi wa sallam) en annonçant leur conversion à l'Islam et leur repentir, et Il leur a rendu leurs femmes et leurs enfants.

« **Car Allah est Pardonneur et Miséricordieux**. » Il pardonne abondamment et accorde une miséricorde immense. Il pardonne les péchés graves à ceux qui se repentent, Il leur accorde Sa miséricorde en les guidant et en les aidant à se repentir et à Lui obéir, et Il pardonne leurs péchés et accepte leur repentir. Nul ne doit donc désespérer de Son pardon et de Sa miséricorde, quels que soient les péchés qu'il ait commis.

يَٰٓأَيُّهَا ٱلَّذِينَ ءَامَنُوٓاْ إِنَّمَا ٱلۡمُشۡرِكُونَ نَجَسٞ فَلَا يَقۡرَبُواْ ٱلۡمَسۡجِدَ ٱلۡحَرَامَ بَعۡدَ عَامِهِمۡ هَٰذَاۚ وَإِنۡ خِفۡتُمۡ عَيۡلَةٗ فَسَوۡفَ يُغۡنِيكُمُ ٱللَّهُ مِن فَضۡلِهِۦٓ إِن شَآءَۚ إِنَّ ٱللَّهَ عَلِيمٌ حَكِيمٞ ٢٨

9-28. Ô vous qui croyez ! Les associateurs ne sont qu'impureté : qu'ils ne s'approchent plus de la Mosquée Sacrée, après cette année-ci. Et si vous redoutez une pénurie, Allah vous enrichira, s'Il veut, de par Sa grâce. Car Allah est Omniscient et Sage.

« **Ô vous qui croyez ! Les associateurs** » qui associent à Allah d'autres divinités et qui adorent d'autres divinités que Lui.
« …**ne sont qu'impureté**, » c'est-à-dire qu'ils sont mauvais dans leurs croyances et leurs actions, car quelle impureté pourrait être pire que celle de celui qui adore, en dehors d'Allah, d'autres dieux qui ne peuvent ni apporter de bien ni causer de mal, et qui ne peuvent rien lui être utile ?

Leurs actes consistent à s'opposer à Allah, à empêcher les gens de suivre la voie d'Allah, à soutenir le mensonge, à rejeter la vérité et à répandre la corruption sur la terre, et ils ne font aucun effort pour rétablir l'ordre.
Vous devez donc purifier la plus noble et la plus pure des maisons (à savoir la Ka'bah) de leur présence.

« **Qu'ils ne s'approchent plus de la Mosquée Sacrée, après cette année-ci**. » C'était en l'an 9 de l'Hégire, lorsque Abou Bakr As-Siddiq (radhiyallahou 'anhou) conduisit les gens au Hajj (pèlerinage), et le Prophète (sallallahou 'aleyhi wa sallam) envoya son cousin 'Ali (radhiyallahou 'anhou) annoncer, le jour le plus important du Hajj, que tous les traités avec les polythéistes étaient annulés. Il annonça donc qu'après cette année, aucun polythéiste ne devrait accomplir le Hajj et que personne ne devrait circumambuler la Ka'bah nu.

Ce qui est entendu ici n'est pas l'impureté physique, car le mécréant, comme tout autre, est pur de corps, étant donné qu'Allah, à Lui les Louanges et la Gloire, a rendu permis d'avoir des relations sexuelles et de toucher une femme juive ou chrétienne (dans le cadre du mariage) et n'a pas ordonné au musulman de se laver après un contact physique (non pas sexuel) avec elle.

Les musulmans continuèrent donc à toucher les corps des mécréants, et rien ne laisse penser que cela les ait choqués. Il s'agit plutôt, comme indiqué précédemment, de leur impureté métaphorique due à l'association d'autres divinités à Allah. De même que l'affirmation de l'unicité d'Allah (tawhid) et la foi sont pures, l'association d'autres divinités à Allah est impure.

« **Et si vous redoutez une pénurie**, » c'est-à-dire, craignez le besoin et la misère en empêchant les polythéistes de s'approcher de la Mosquée Sacrée, car cela vous priverait d'une source de gains terrestres et du commerce entre vous et eux.

« **Allah vous enrichira de par Sa grâce**, » car Sa grâce ne se limite ni à un seul type ni à un seul lieu ; aucune porte ne se ferme sans que de nombreuses autres s'ouvrent. La grâce d'Allah est immense et Sa générosité infinie, surtout envers celui qui renonce à quelque chose pour Sa cause, car Allah est le plus généreux des généreux.

Allah a effectivement tenu Sa promesse puisqu'Il a enrichi les musulmans par Sa grâce et leur a accordé une abondance de ressources, à tel point qu'ils sont devenus les plus riches des hommes et les plus grands des dirigeants.

« …**s'Il veut**, » c'est-à-dire que cela dépend de Sa volonté car la richesse matérielle n'est pas nécessairement une conséquence de la foi et n'indique pas qu'Allah aime une personne. C'est pourquoi Allah a lié cette question à Sa volonté et Il peut accorder des gains terrestres à celui qu'Il aime et à celui qu'Il n'aime pas. Cependant, Il n'accorde la foi et l'engagement religieux qu'à celui qu'Il aime.

« **Car Allah est Omniscient et Sage**, » c'est-à-dire que Sa science est immense et Il sait à qui la richesse convient et à qui elle ne convient pas, et Il place les choses à leur juste place.

Les mots « **qu'ils ne s'approchent plus de la Mosquée Sacrée, après cette année-ci** » indiquent qu'après que le Messager d'Allah (sallallahou 'aleyhi wa sallam) et les croyants ont conquis La Mecque et pris possession de la Ka'bah, les polythéistes qui en avaient la charge se trouvaient encore autour de la Maison Sacrée et à La Mecque, puis ce verset a été révélé.

Mais avant le Prophète (sallallahou 'aleyhi wa sallam) ne décède, il ordonna l'expulsion des polythéistes du Hijaz (Péninsule Arabique), afin qu'il n'y subsiste plus deux religions. Le but était d'éloigner tous les mécréants de la Mosquée Sacrée. Tout cela est inclus dans les paroles : « **qu'ils ne s'approchent plus de la Mosquée Sacrée, après cette année-ci**. »

قَٰتِلُوا۟ ٱلَّذِينَ لَا يُؤْمِنُونَ بِٱللَّهِ وَلَا بِٱلْيَوْمِ ٱلْءَاخِرِ وَلَا يُحَرِّمُونَ
مَا حَرَّمَ ٱللَّهُ وَرَسُولُهُۥ وَلَا يَدِينُونَ دِينَ ٱلْحَقِّ مِنَ ٱلَّذِينَ
أُوتُوا۟ ٱلْكِتَٰبَ حَتَّىٰ يُعْطُوا۟ ٱلْجِزْيَةَ عَن يَدٍ وَهُمْ
صَٰغِرُونَ ﴿٢٩﴾

9-29. Combattez ceux qui ne croient ni en Allah ni au Jour Dernier, qui n'interdisent pas ce qu'Allah et Son Messager ont interdit et qui ne professent pas la religion de la vérité, parmi ceux qui ont reçu le Livre, jusqu'à ce qu'ils versent la capitation de leurs propres mains, en état d'humiliation.

Ce verset contient des instructions pour combattre les mécréants parmi les juifs et les chrétiens « **ceux qui ne croient ni en Allah ni au Jour Dernier**, » au sens d'une foi authentique confirmée par les actes et les actions.
« …**qui n'interdisent pas ce qu'Allah et Son Messager ont interdit**, » de sorte qu'ils ne suivent pas Sa loi en ce qui concerne ce qui était interdit
« … **et qui ne professent pas la religion de la vérité**. » Autrement dit, ils ne suivent pas la vraie religion. Même s'ils prétendent suivre une religion, ce n'est pas la bonne car soit c'est une fausse religion qu'Allah n'a jamais prescrite, soit c'est une religion abrogée qu'Allah a prescrite mais qu'Il a remplacée par la religion de Muhammad (sallallahou 'aleyhi wa sallam). Par conséquent, il n'est pas permis d'adhérer à une religion abrogée.

C'est pourquoi Allah a ordonné aux musulmans de combattre ces gens et les a encouragés à le faire puisqu'ils appellent les gens à la religion qu'ils suivent et causent beaucoup de tort aux gens et ces derniers peuvent être trompés par eux, du fait qu'ils sont des gens du Livre.

Allah définit ensuite le but de ce combat : « « **jusqu'à ce qu'ils paient la jizyah**, », c'est-à-dire une compensation financière versée en échange de la non-violence et de l'hospitalité des musulmans, leur garantissant sécurité et celle de leurs biens. La jizyah doit être prélevée annuellement, selon la situation de chacun, parmi les riches, les pauvres et tous les autres, comme l'a fait l'Amir al-Mou'minin (chef des croyants), 'Umar Ibn Al-Khattab (radhiyallahou 'anhou), et d'autres Califes.

« …**de leurs propres mains** » c'est-à-dire, jusqu'à ce qu'ils le donnent lorsqu'ils sont soumis et n'ont plus la force de résister, et qu'ils le donnent eux-mêmes, sans l'envoyer par un serviteur ou quiconque d'autre ; il ne peut être accepté que de leurs propres mains
« …**en état d'humiliation**. »

S'ils sont ainsi, et qu'ils demandent aux musulmans de les laisser payer la jizyah et vivre sous leur domination et leur contrôle, qu'il n'y a aucune crainte de leurs maux ou leurs troubles et qu'ils acceptent les conditions stipulées par les musulmans, il est obligatoire pour le dirigeant musulman ou son représentant de leur accorder cet accord.

Ce verset est cité comme preuve par la majorité des savants qui affirment que la jizyah ne peut être perçue que des gens du Livre puisqu'Allah n'a mentionné la perception de la jizyah auprès de personne d'autre qu'eux.

Les mages sont inclus avec les gens du Livre en ce qui concerne la perception de la jizyah et leur autorisation de vivre en terres musulmanes car le Prophète (sallallahou 'aleyhi wa sallam) a perçu la jizyah des mages de Hajar, puis l'Amir des Croyants 'Umar l'a perçue des mages perses.

Il a également été dit que la jizyah pouvait être perçue auprès de tous les mécréants, gens du Livre et autres car ce verset a été révélé après que les musulmans eurent fini de combattre les Arabes polythéistes et eurent commencé à combattre les gens du Livre et leurs semblables ; cette condition décrit donc la situation réelle et n'a pas pour but d'imposer une restriction quant à l'acceptation de la jizyah auprès des seuls gens du Livre.

Ceci est corroboré par le fait que la jizyah fut perçue auprès des mages, qui n'étaient pas des gens du Livre, et par le fait que, selon des Hadiths moutawatir rapportés par les Compagnons et leurs successeurs, ils demandèrent à ceux qu'ils allaient combattre de choisir entre trois options : se convertir à l'Islam, payer la jizyah ou combattre, sans faire de distinction entre ceux qui étaient des gens du Livre et les autres.

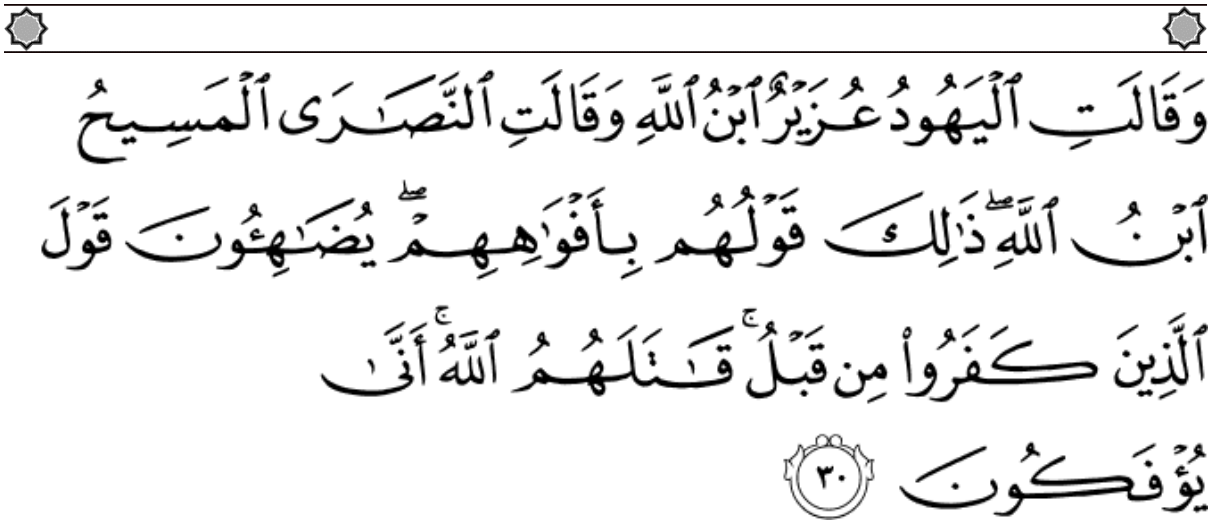
وَقَالَتِ ٱلْيَهُودُ عُزَيْرٌ ٱبْنُ ٱللَّهِ وَقَالَتِ ٱلنَّصَٰرَى ٱلْمَسِيحُ
ٱبْنُ ٱللَّهِ ۖ ذَٰلِكَ قَوْلُهُم بِأَفْوَٰهِهِمْ ۖ يُضَٰهِـُٔونَ قَوْلَ
ٱلَّذِينَ كَفَرُوا۟ مِن قَبْلُ ۚ قَٰتَلَهُمُ ٱللَّهُ ۚ أَنَّىٰ
يُؤْفَكُونَ ٣٠

9-30. Les juifs disent : « 'Ouzayr est fils d'Allah » et les chrétiens disent : « Le Christ est fils d'Allah. » Telle est leur parole provenant de leurs bouches. Ils imitent le dire des mécréants avant eux. Qu'Allah les anéantisse ! Comment s'écartent-ils (de la vérité) ?

ٱتَّخَذُوٓاْ أَحۡبَارَهُمۡ وَرُهۡبَٰنَهُمۡ أَرۡبَابٗا مِّن دُونِ ٱللَّهِ
وَٱلۡمَسِيحَ ٱبۡنَ مَرۡيَمَ وَمَآ أُمِرُوٓاْ إِلَّا لِيَعۡبُدُوٓاْ
إِلَٰهٗا وَٰحِدٗاۖ لَّآ إِلَٰهَ إِلَّا هُوَۚ سُبۡحَٰنَهُۥ عَمَّا
يُشۡرِكُونَ ٣١

9-31. Ils ont pris leurs rabbins et leurs moines, ainsi que le Christ fils de Marie, comme Seigneurs en dehors d'Allah, alors qu'on ne leur a commandé que d'adorer un Dieu unique. Pas de divinité à part Lui ! Gloire à Lui ! Il est au-dessus de ce qu'ils [Lui] associent.

يُرِيدُونَ أَن يُطۡفِـُٔواْ نُورَ ٱللَّهِ بِأَفۡوَٰهِهِمۡ وَيَأۡبَى ٱللَّهُ إِلَّآ أَن يُتِمَّ
نُورَهُۥ وَلَوۡ كَرِهَ ٱلۡكَٰفِرُونَ ٣٢

9-32. Ils veulent éteindre avec leurs bouches la lumière d'Allah, alors qu'Allah ne veut que parachever Sa lumière, quelque répulsion qu'en aient les mécréants.

هُوَ ٱلَّذِيٓ أَرۡسَلَ رَسُولَهُۥ بِٱلۡهُدَىٰ وَدِينِ ٱلۡحَقِّ لِيُظۡهِرَهُۥ عَلَى
ٱلدِّينِ كُلِّهِۦ وَلَوۡ كَرِهَ ٱلۡمُشۡرِكُونَ ٣٣

9-33. C'est Lui qui a envoyé Son Messager avec la bonne direction et la religion de la vérité, afin qu'elle triomphe sur toute autre religion, quelque répulsion qu'en aient les associateurs.

Lorsqu'Allah a donné l'ordre de combattre les gens du Livre, Il a mentionné certaines de leurs idées perverses afin d'encourager les croyants soucieux de leur Seigneur et de Sa religion à les combattre, en s'efforçant et en faisant de leur mieux.

« **Les juifs disent : « 'Ouzayr est fils d'Allah** ». » Bien que cette croyance ne fût pas partagée par tous, elle était celle d'un groupe parmi eux. Cela indique qu'il y avait parmi eux un élément de mal qui les a conduits à adopter cette opinion, laquelle constituait une transgression envers Allah, par laquelle ils contestaient Sa grandeur et Sa majesté.

On dit que la raison pour laquelle ils prétendaient que 'Ouzayr était un fils d'Allah était que, lorsqu'Allah envoya les rois contre les Isra-ilites et qu'ils les exterminèrent complètement et tuèrent les porteurs de la Torah, ils découvrirent ensuite que 'Ouzayr l'avait mémorisée, ou du moins en

grande partie, et qu'il la leur dictait de mémoire, et qu'ils la relisaient par écrit ; c'est alors qu'ils firent cette affirmation abominable à son sujet.

« …**et les Chrétiens disent : « Le Christ, »** » à savoir 'Issa Ibn Maryam ('aleyhim salam) « **est le fils d'Allah**. » Allah dit : « **Telle est leur parole provenant de leurs bouches** » ; ils n'ont aucune preuve ni aucun fondement pour les affirmer.

Si une personne ne se soucie pas de ce qu'elle dit, nous ne devrions pas être surpris de ses propos puisqu'elle n'a ni religion ni raison de s'empêcher de dire tout ce qui lui passe par la tête. C'est pourquoi Allah dit :
« **Ils imitent le dire des mécréants avant eux**, » c'est-à-dire que ces paroles qu'ils prononcent ressemblent aux paroles des polythéistes qui disaient que les anges étaient les filles d'Allah ; leurs paroles se ressemblent dans le mensonge.

« **Qu'Allah les anéantisse ! Comment s'écartent-ils (de la vérité)** ? » C'est-à-dire, comment ont-ils pu s'égarer loin de la vérité claire et évidente et croire quelque chose d'aussi manifestement faux ?

Même si l'on peut trouver très étrange qu'une grande nation, composée d'un grand nombre de personnes, adhère à une croyance manifestement fausse et erronée, comme on le constatera aisément après un peu de réflexion et d'examen, il y a une raison à cela : « **Ils ont pris leurs rabbins**, » c'est-à-dire leurs érudits.
« …**et leurs moines**, » c'est-à-dire des fidèles dévoués

« …**et le Messie fils de Maryam**, » ils l'ont pris comme un dieu en dehors d'Allah et, ce faisant, ils ont transgressé le commandement qu'Allah leur avait transmis par la bouche de Ses Messagers.
« **Alors qu'on ne leur a commandé que d'adorer un Dieu unique. Pas de divinité à part Lui** », leur devaient-ils donc Lui vouer leur adoration et leur obéissance, et Lui adresser leur amour et leurs supplications. Mais ils ont désobéi au commandement d'Allah et Lui ont associé des divinités pour lesquelles Il n'avait donné aucune autorité.

« …**comme seigneurs en dehors d'Allah**. » Ils leur permettent ce qu'Allah a interdit, et ils le considèrent donc comme licite ; et ils leur interdisent ce qu'Allah a permis, et ils le considèrent donc comme illicite. Ils leur prescrivent des lois et des croyances contraires à la religion des Messagers, et ils les ont suivis en cela.

Ils avaient aussi tendance à exagérer au sujet de leurs savants et de leurs fidèles, les vénérant excessivement, considérant leurs tombes comme des idoles à adorer en dehors d'Allah, leur offrant des sacrifices et leur adressant des supplications et des appels à l'aide.

« **Gloire à Lui ! Il est bien au-dessus de ce qu'ils Lui associent**. » Il est trop Exalté, trop Saint et trop Grand pour qu'on Lui associe les choses qu'ils Lui attribuent, et Il est bien au-dessus de tout ce qu'ils inventent. En agissant ainsi, ils Lui manquent de respect et Lui attribuent ce qui ne sied pas à Sa Majesté. Car Allah, à Lui les Louanges et la Gloire, est le plus sublime en attributs et en actions, bien au-dessus de tout ce qui Lui est attribué et qui est contraire à Sa perfection.

Une fois qu'il est clair qu'ils n'ont aucune preuve ni aucun fondement pour les paroles qu'ils prononcent et les croyances qu'ils soutiennent, et qu'il ne s'agit que de paroles qu'ils ont inventées, Allah nous dit alors « **qu'ils veulent** » ainsi « **éteindre la lumière d'Allah par leurs paroles**. »

La lumière d'Allah est Sa religion, celle par laquelle Il a envoyé Ses Messagers et révélé Ses Livres. Allah l'appelle lumière car Il illumine ainsi les ténèbres de l'ignorance et des fausses religions. C'est la connaissance de la vérité et sa mise en pratique ; tout le reste en est l'opposé. Ces juifs et ces chrétiens, à l'instar des polythéistes, veulent éteindre la lumière d'Allah par de simples paroles qu'ils prononcent, sans aucune preuve ni justification.

« **Alors qu'Allah ne veut que parachever Sa lumière**, » car c'est une lumière pure que toute l'humanité, même si elle s'unissait pour l'éteindre, ne pourrait jamais éteindre. Celui qui l'a fait descendre est Celui qui contrôle tous les hommes et Il a garanti sa protection contre quiconque lui veut du mal. C'est pourquoi Il dit : « **alors qu'Allah ne veut que parachever Sa lumière, quelque répulsion qu'en aient les mécréants**, » qui s'efforcent par tous les moyens de la saper et de l'anéantir. Mais leurs efforts ne porteront aucunement atteinte à la vérité.

Puis Allah décrit cette lumière qu'Il a garantie de perfectionner et de protéger :
« **C'est Lui qui a envoyé Son Messager avec la bonne direction**, » c'est-à-dire la science utile « **et la religion de la vérité**, » c'est-à-dire les bonnes œuvres. Le message avec lequel Allah a envoyé Muhammad (sallallahou 'aleyhi wa sallam) comprend donc : la distinction entre le vrai et le faux concernant les noms, les attributs et les actions d'Allah, Ses décrets et les récits qu'Il nous relate ; l'injonction à tout ce qui est bénéfique au cœur, à l'âme et au corps, comme la dévotion sincère à Allah seul, l'amour et Son adoration ; l'injonction à la noblesse d'attitude, à la bonne conduite, aux bonnes œuvres et à la bienséance ; l'interdiction du contraire et de tout ce qui y nuit, comme les mauvaises attitudes et les mauvaises actions qui blessent le cœur, l'âme et le corps des gens dans ce monde et dans l'au-delà.

Allah l'a envoyé avec la guidance et la vraie religion « **afin qu'elle triomphe sur toute autre religion, quelque répulsion qu'en aient les associateurs**, » c'est-à-dire afin de la faire s'imposer par la preuve, l'évidence et le combat, même si les polythéistes la haïssent, cherchent à la vaincre et complotent contre elle et les complots maléfiques ne nuisent qu'à ceux qui les initient. Allah accomplira inévitablement Sa promesse et fera ce qu'Il a garanti.

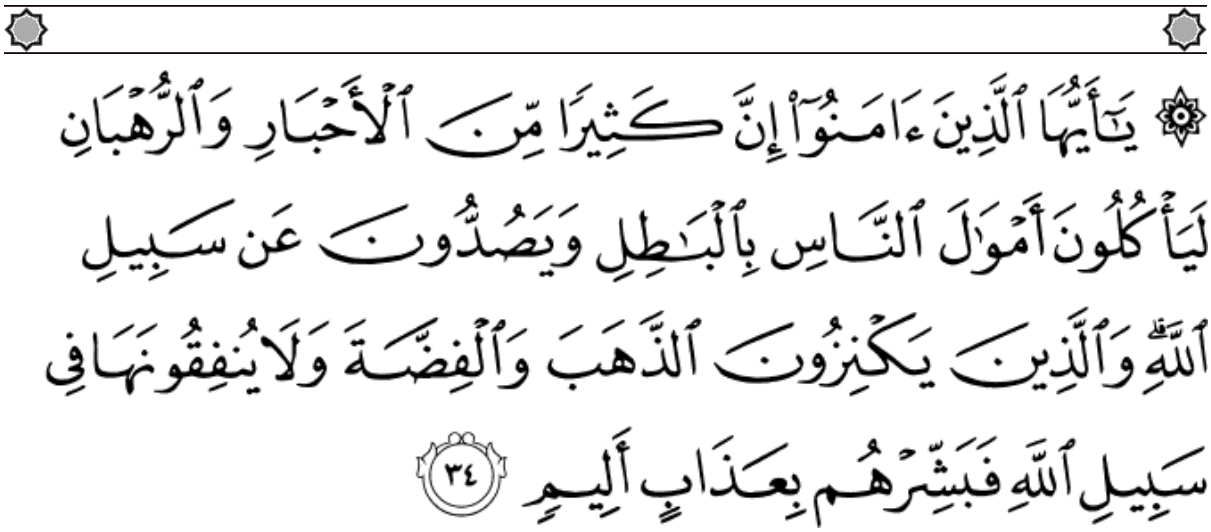
يَٰٓأَيُّهَا ٱلَّذِينَ ءَامَنُوٓاْ إِنَّ كَثِيرًا مِّنَ ٱلْأَحْبَارِ وَٱلرُّهْبَانِ
لَيَأْكُلُونَ أَمْوَٰلَ ٱلنَّاسِ بِٱلْبَٰطِلِ وَيَصُدُّونَ عَن سَبِيلِ
ٱللَّهِ ۗ وَٱلَّذِينَ يَكْنِزُونَ ٱلذَّهَبَ وَٱلْفِضَّةَ وَلَا يُنفِقُونَهَا فِى
سَبِيلِ ٱللَّهِ فَبَشِّرْهُم بِعَذَابٍ أَلِيمٍ ٣٤

9-34. Ô vous qui croyez ! Beaucoup de rabbins et de moines dévorent, les biens des gens illégalement et [leur] obstruent la voie d'Allah. A ceux qui thésaurisent l'or et l'argent et ne les dépensent pas dans la cause d'Allah, annonce un châtiment douloureux,

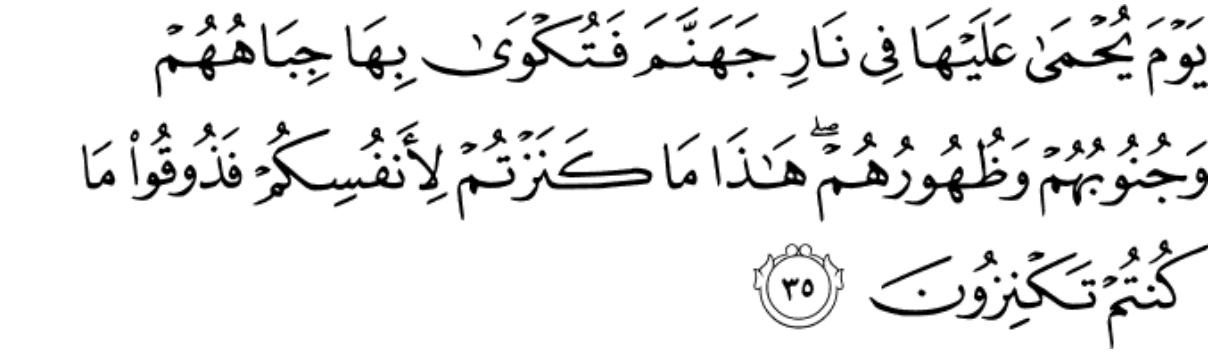
يَوْمَ يُحْمَىٰ عَلَيْهَا فِى نَارِ جَهَنَّمَ فَتُكْوَىٰ بِهَا جِبَاهُهُمْ
وَجُنُوبُهُمْ وَظُهُورُهُمْ ۖ هَٰذَا مَا كَنَزْتُمْ لِأَنفُسِكُمْ فَذُوقُواْ مَا
كُنتُمْ تَكْنِزُونَ ٣٥

9-35. le jour où (ces trésors) seront portés à l'incandescence dans le feu de l'Enfer et qu'ils en seront cautérisés, front, flancs et dos : voici ce que vous avez thésaurisé pour vous-mêmes. Goûtez de ce que vous thésaurisiez. »

Ceci est un avertissement d'Allah, qu'Il soit Glorifié et Exalté, à Ses serviteurs croyants contre nombre de rabbins et de moines, notamment les savants et les dévots qui s'approprient indûment les biens d'autrui et détournent les gens de la voie d'Allah. S'ils perçoivent régulièrement des revenus provenant des biens d'autrui, ou si l'on leur fait des dons en raison de leur savoir et de leur dévotion,

et parce que les gens souhaitent qu'ils les aident à suivre le droit chemin, et qu'ils acceptent ces dons tout en détournant les gens de la voie d'Allah, alors, dans ce cas, leur appropriation de ces biens est illicite et répréhensible. Car les gens ne leur donnent que pour qu'ils les guident sur le droit chemin. Une partie de leur spoliation illégale des biens d'autrui consiste à obtenir des dons en échange d'un décret favorable ou d'un jugement en leur faveur fondé sur des critères autres que ceux qu'Allah a révélé. Dans ce cas, ces rabbins et moines commettent une double injustice : ils s'approprient illégalement les biens d'autrui et les détournent du chemin d'Allah.

« **A ceux qui thésaurisent** » c'est-à-dire qui retiennent
« …**l'or et l'argent et ne les dépensent pas pour la cause d'Allah**, » c'est-à-dire pour les bonnes œuvres qui vous rapprochent d'Allah. Ceci fait référence à l'accumulation illicite de richesses, qui consiste à retenir des biens et à ne pas les dépenser pour les dépenses obligatoires, comme le fait de ne pas s'acquitter de la zakât, de ne pas contribuer à l'entretien obligatoire des épouses ou des proches, ou de ne pas les dépenser pour la cause d'Allah si cela devient obligatoire
« **Annonce-leur un châtiment douloureux**. »

Allah explique ensuite cela en disant : « l**e jour où (ces trésors) seront portés à l'incandescence**, » c'est-à-dire que leurs richesses seront chauffées « **dans le feu de l'enfer**. » Autrement dit, chaque dinar ou dirham sera chauffé individuellement
« **Et qu'ils en seront cautérisés, front, flancs et dos**, » le Jour de la Résurrection. Chaque fois qu'ils refroidiront, ils seront réchauffés, durant une journée d'une durée de cinquante mille ans, et il leur sera dit, en guise de reproche et de blâme : « **Voici ce que vous avez thésaurisé pour vous-mêmes. Goûtez de ce que vous thésauriziez** ! » Allah ne vous a pas lésés ; c'est vous qui vous êtes lésés et qui avez attiré ce châtiment sur vous.

Allah mentionne deux manières dont une personne peut s'égarer en ce qui concerne la disposition de ses biens :
Soit il dépense son argent pour de mauvaises causes qui ne lui apportent aucun bénéfice ; soit il n'en retire aucun avantage, si ce n'est un pur préjudice, comme dépenser sa richesse pour des péchés et des désirs qui ne l'aident pas à obéir à Allah, ou la dépenser pour détourner les autres du chemin d'Allah ; Ou bien il retient ses biens et ne les dépense pas pour ce qui est obligatoire. Or, interdire une chose implique implicitement d'en interdire l'opposé.

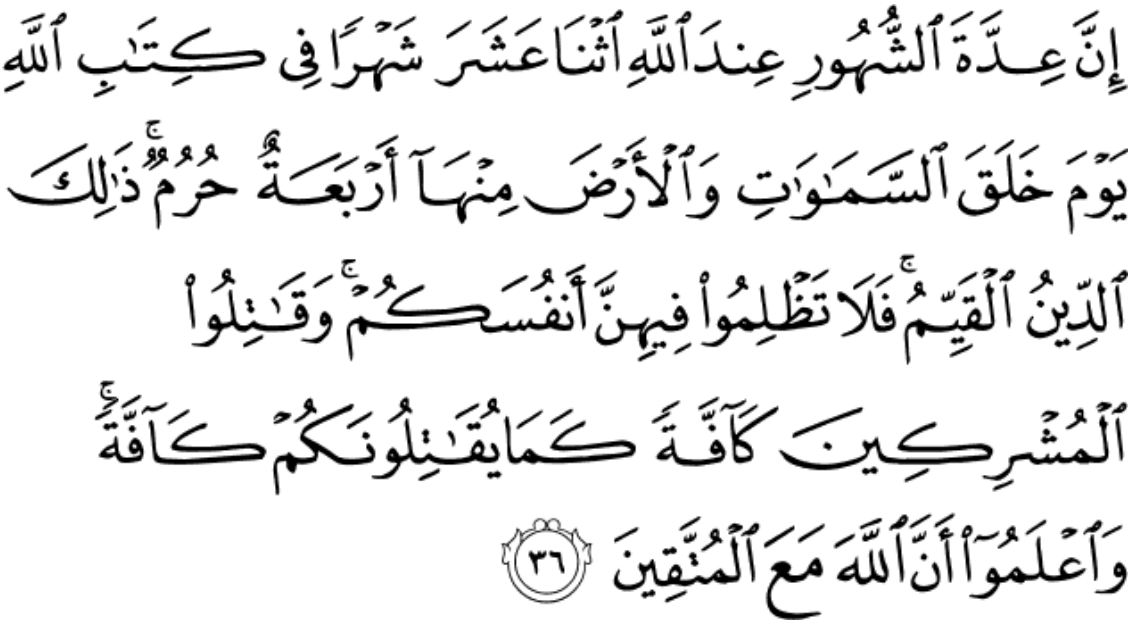
إِنَّ عِدَّةَ ٱلشُّهُورِ عِندَ ٱللَّهِ ٱثْنَا عَشَرَ شَهْرًا فِى كِتَٰبِ ٱللَّهِ
يَوْمَ خَلَقَ ٱلسَّمَٰوَٰتِ وَٱلْأَرْضَ مِنْهَآ أَرْبَعَةٌ حُرُمٌ ۚ ذَٰلِكَ
ٱلدِّينُ ٱلْقَيِّمُ ۚ فَلَا تَظْلِمُوا۟ فِيهِنَّ أَنفُسَكُمْ ۚ وَقَٰتِلُوا۟
ٱلْمُشْرِكِينَ كَآفَّةً كَمَا يُقَٰتِلُونَكُمْ كَآفَّةً ۚ
وَٱعْلَمُوٓا۟ أَنَّ ٱللَّهَ مَعَ ٱلْمُتَّقِينَ ﴿٣٦﴾

9-36. Le nombre de mois, auprès d'Allah, est de douze [mois], dans la prescription d'Allah, le jour où Il créa les cieux et la terre. Quatre d'entre eux sont sacrés : telle est la religion droite. [Durant ces mois], ne faites pas de tort à vous-mêmes. Combattez les associateurs sans exception, comme ils vous combattent sans exception. Et sachez qu'Allah est avec les pieux.

« **Le nombre de mois, auprès d'Allah**, » c'est-à-dire selon Sa volonté et Son décret.
« … **est de douze [mois]**, » ce sont les mois bien connus
« … **dans la prescription d'Allah**, » c'est-à-dire, comme décrété par Lui
« …**le jour où Il créa les cieux et la terre.** » Il initia l'alternance de la nuit et du jour, décréta leurs échelles de temps et les divisa en ces douze mois.

Parmi ces mois, « **quatre d'entre eux sont sacrés** » : Rajab, Dzoul Qi'dah, Dzoul-Hijjah et Mouharram. Ils sont qualifiés de sacrés en raison de leur caractère particulier et de l'interdiction de combattre durant ces mois.

« **[Durant ces mois], ne faites pas de tort à vous-mêmes**. » Il se peut que le pronom (ces) fasse référence aux douze mois, et Allah, Exalté et Loué soit-Il, a déclaré qu'Il les a faits comme un moyen de mesurer le temps, donc le temps doit être rempli d'actes d'obéissance et des remerciements doivent être adressés à Allah, à Lui les Louanges et la Gloire, pour cette bénédiction et pour avoir fait des mois un moyen de servir les intérêts des gens, qu'ils prennent donc garde de se faire du tort pendant ces (douze) mois ;

Ou bien il se peut que le pronom fasse référence aux quatre mois sacrés, et qu'il s'agisse d'une interdiction de se faire du tort pendant ces mois, d'autant plus que cette interdiction s'applique en

permanence car ces mois sont particulièrement importants et les méfaits commis à ce moment-là sont plus graves qu'à d'autres moments.
Cela tient en partie à l'interdiction de combattre durant ces mois, selon l'avis des érudits qui affirment que l'interdiction de combattre durant les mois sacrés n'a pas été abrogée par les textes généraux qui parlent de l'interdiction de combattre durant cette période.

D'autres savants affirment que l'interdiction de combattre durant les mois sacrés a été abrogée, se fondant sur le sens général de textes tels que le verset où Allah, à Lui les Louanges et la Gloire, dit : « **Combattez les associateurs sans exception, comme ils vous combattent sans exception**. » (9 : 36).
Autrement dit, combattez tous les polythéistes et ceux qui ne croient pas au Seigneur des mondes. (Ce point de vue implique :) Ne ciblez aucun des mécréants pour le combat, à l'exclusion des autres ; considérez-les tous comme vos ennemis, comme ils vous considèrent comme tels puisqu'ils ont pris tous les croyants pour ennemis et ne ménageront aucun effort pour leur nuire.

Il se peut que le mot traduit ici par « **sans exception** » (*kaffatan*) signifie que tous doivent combattre ensemble, auquel cas le sens serait : « **Vous devez tous combattre les polythéistes** ». Cela impliquerait que la mobilisation est obligatoire pour tous les croyants. Si nous l'interprétons de cette manière, nous pouvons dire qu'il a été abrogé par le verset où Allah dit : « **Les croyants n'ont pas à quitter tous leurs foyers**. » (9 : 122)

« **Et sachez qu'Allah est avec les pieux**, » par Son aide et Son soutien. Qu'ils s'efforcent donc de craindre Allah en secret comme en public, et de Lui obéir, surtout lorsqu'ils combattent les mécréants car dans une telle situation, un croyant pourrait perdre la crainte d'Allah face à des ennemis mécréants en guerre.

إِنَّمَا ٱلنَّسِيٓءُ زِيَادَةٌ فِي ٱلْكُفْرِ ۖ يُضَلُّ بِهِ ٱلَّذِينَ كَفَرُوا۟ يُحِلُّونَهُۥ عَامًا وَيُحَرِّمُونَهُۥ عَامًا لِّيُوَاطِـُٔوا۟ عِدَّةَ مَا حَرَّمَ ٱللَّهُ فَيُحِلُّوا۟ مَا حَرَّمَ ٱللَّهُ ۚ زُيِّنَ لَهُمْ سُوٓءُ أَعْمَـٰلِهِمْ ۗ وَٱللَّهُ لَا يَهْدِى ٱلْقَوْمَ ٱلْكَـٰفِرِينَ ﴿٣٧﴾

9-37. Le report d'un mois sacré à un autre est un surcroît de mécréance. Par-là, les mécréants sont égarés : une année, ils le font profane, et une année, ils le font sacré, afin d'ajuster le nombre de mois qu'Allah a fait sacrés. Ainsi rendent-ils profane ce qu'Allah a fait sacré. Leurs méfaits leurs sont enjolivés. Et Allah ne guide pas les gens mécréants.

Le terme « **report** » désigne la pratique des gens de la jâhiliyah concernant les mois sacrés, une de leurs innovations erronées. Lorsqu'ils estimaient nécessaire de combattre durant ces mois, ils décidaient, selon leur raisonnement corrompu, de maintenir le nombre de mois sacrés durant lesquels Allah avait interdit les combats, mais en reportant ou en avançant certains d'entre eux, puis en les remplaçant par un mois non sacré de leur choix. Une fois cette substitution effectuée, ils autorisaient les combats pendant ce mois et en désignaient un autre comme sacré. Ceci, comme Allah nous l'enseigne, constituait un accroissement de leur mécréance et de leur égarement, en raison des transgressions que cela impliquait, telles que :

• Ils l'ont introduit sur la base de leurs propres idées et l'ont mis au même niveau que les lois prescrites par Allah mais Allah et Son Messager (sallallahou 'aleyhi wa sallam) n'y ont rien eu à voir.

• Ils ont perverti la religion, rendant licite ce qui était licite et licite ce qui était licite.

• Ils pensaient pouvoir tromper Allah et les gens par leurs affirmations, et ils ont semé la confusion parmi le peuple au sujet de leur religion, recourant à la ruse concernant la religion d'Allah.

• Si les gens persistent dans des actions contraires aux lois d'Allah, leur caractère répréhensible finit par passer inaperçu, et l'on peut les croire bonnes, ce qui conduit à l'erreur et à l'égarement. C'est pourquoi Allah dit :

« **Par-là, les mécréants sont égarés : une année, ils le font profane, et une année, ils le font sacré, afin d'ajuster le nombre de mois qu'Allah a fait sacrés. Ainsi rendent-ils profane ce qu'Allah a fait sacré**. **»** Ils font correspondre les nombres, de sorte qu'ils considèrent comme profane ce qu'Allah a rendu sacré.

« **Leurs méfaits leurs sont enjolivés** » c'est-à-dire que les démons ont rendu leurs mauvaises actions acceptables à leurs yeux, de sorte qu'ils pensent qu'elles sont bonnes, en raison de l'idée qui a été rendue attrayante dans leur esprit.

« **Et Allah ne guide pas les mécréants**, » c'est-à-dire ceux dont les cœurs se sont plongés dans l'incrédulité et le mensonge ; même si tous les signes leur parvenaient, ils ne croiraient pas.

يَٰٓأَيُّهَا ٱلَّذِينَ ءَامَنُوا۟ مَا لَكُمْ إِذَا قِيلَ لَكُمُ ٱنفِرُوا۟ فِى
سَبِيلِ ٱللَّهِ ٱثَّاقَلْتُمْ إِلَى ٱلْأَرْضِ ۚ أَرَضِيتُم بِٱلْحَيَوٰةِ ٱلدُّنْيَا
مِنَ ٱلْءَاخِرَةِ ۚ فَمَا مَتَٰعُ ٱلْحَيَوٰةِ ٱلدُّنْيَا فِى ٱلْءَاخِرَةِ إِلَّا
قَلِيلٌ ﴿٣٨﴾

9-38. Ô vous qui croyez ! Qu'avez-vous ? Lorsque l'on vous a dit : « Élancez-vous dans la voie d'Allah » vous vous êtes appesantis sur la terre. La vie présente vous agrée-t-elle plus que l'au-delà ? - Or, la jouissance de la vie présente ne sera que peu de chose, comparée à l'au-delà !

إِلَّا تَنفِرُوا۟ يُعَذِّبْكُمْ عَذَابًا أَلِيمًا وَيَسْتَبْدِلْ قَوْمًا
غَيْرَكُمْ وَلَا تَضُرُّوهُ شَيْـًٔا ۗ وَٱللَّهُ عَلَىٰ كُلِّ شَىْءٍ
قَدِيرٌ ﴿٣٩﴾

9-39. Si vous ne vous lancez pas au combat, Il vous châtiera d'un châtiment douloureux et vous remplacera par un autre peuple. Vous ne Lui nuirez en rien. Et Allah est Omnipotent.

Il convient de noter qu'une grande partie de cette Sourate a été révélée au sujet de la campagne de Tabouk, lorsque le Prophète (sallallahou 'aleyhi wa sallam) a mobilisé les musulmans pour combattre les Byzantins. À cette époque, la chaleur était accablante, les vivres rares et la vie difficile ; certains musulmans étaient donc réticents, ce qui nécessita une réprimande d'Allah (sallallahou 'aleyhi wa sallam) à leur égard, ainsi qu'une exhortation à partir.

« **Ô vous qui croyez**, » pourquoi n'agissez-vous pas conformément aux exigences de votre foi, c'est-à-dire vous hâter d'obéir au commandement d'Allah, de rechercher Son agrément, de lutter contre Ses ennemis et de soutenir votre religion ?
« **Lorsque l'on vous a dit : « Élancez-vous dans la voie d'Allah » vous vous êtes appesantis sur la terre** ! » Autrement dit, vous agissez avec paresse, vous attachant à la terre et à une vie de facilité et de confort.

« **La vie présente vous agrée-t-elle plus que l'au-delà ?** » C'est-à-dire que votre réaction n'est que celle de quelqu'un qui se contente de ce monde, se concentre principalement sur lui et ne se soucie pas de l'au-delà, c'est donc comme s'il n'y croyait pas.
« **Or, la jouissance de la vie présente »** qui vous a entravé et à laquelle vous avez donné la priorité sur l'au-delà
« …**ne sera que peu de chose, comparée à l'au-delà** ! » Allah, à Lui les Louanges et la Gloire, ne vous a-t-il pas donné la raison pour peser le pour et le contre et déterminer ce qui mérite le plus la priorité ?

N'est-il pas vrai que ce monde, du début à la fin, n'est rien en comparaison de l'au-delà ?

La vie de l'homme sur cette terre est très courte, alors pourquoi devrait-il en faire son seul but et concentrer tous ses efforts, ses aspirations et ses préoccupations uniquement sur cette brève existence terrestre remplie de troubles, de problèmes et de calamités ?

Sur quelle base avez-vous décidé de donner la priorité à ce monde plutôt qu'à l'au-delà, rempli de toutes sortes de délices, de tout ce que les gens désirent et qui ravit les yeux, et où vous demeurerez éternellement ? Par Allah, on peut donner la priorité à ce monde plutôt qu'à l'au- delà si l'on a la foi établie dans son cœur, ou si l'on est sain d'esprit, ou si l'on peut être considéré comme une personne ayant atteint la maturité intellectuelle.

Puis Allah les a mis en garde contre le fait de ne pas se mobiliser :
« **Si vous ne vous lancez pas au combat**, » dans ce monde et dans l'au-delà. Ne pas se mobiliser lorsque l'ordre est donné est un péché majeur qui mérite le châtiment le plus sévère, en raison du grand mal qu'il engendre. Celui qui ne se mobilise pas désobéit à Allah, qu'Il soit Glorifié et Exalté, et ne contribue ni à la promotion de la religion d'Allah, ni à la défense du Livre et de la Loi d'Allah. Il manque également à son devoir envers ses frères musulmans face à leur ennemi qui cherche à les anéantir et à détruire leur religion. De plus, ceux qui sont faibles dans la foi pourraient suivre son exemple et, pire encore, il pourrait affaiblir la détermination de ceux qui se sont mobilisés pour

combattre les ennemis d'Allah dans le jihad. Aussi, celui qui agit ainsi mérite-t-il cet avertissement solennel du châtiment d'Allah.

« **Si vous ne vous lancez pas au combat, Il vous châtiera d'un châtiment douloureux et vous remplacera par un autre peuple**, » qui ne vous ressemblera pas.

« **Vous ne Lui nuirez en rien** » car Allah, Exalté et Loué soit-Il, a garanti que Sa religion prévaudra et que Sa parole sera suprême, que vous vous conformiez au commandement d'Allah ou que vous le rejetiez derrière votre dos.

« **Et Allah est Omnipotent**. » Rien de ce qu'Il veut ne Lui est impossible, et nul ne peut Le vaincre.

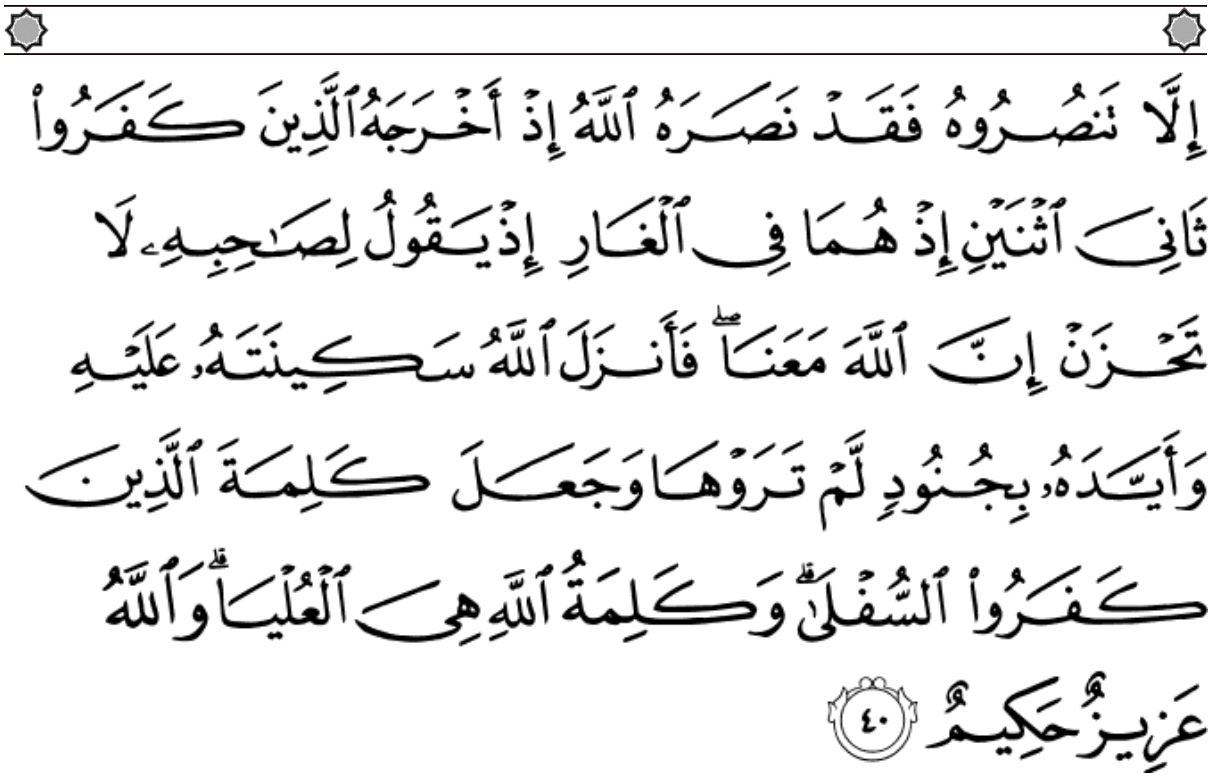
إِلَّا تَنصُرُوهُ فَقَدْ نَصَرَهُ ٱللَّهُ إِذْ أَخْرَجَهُ ٱلَّذِينَ كَفَرُوا۟
ثَانِىَ ٱثْنَيْنِ إِذْ هُمَا فِى ٱلْغَارِ إِذْ يَقُولُ لِصَٰحِبِهِۦ لَا
تَحْزَنْ إِنَّ ٱللَّهَ مَعَنَا ۖ فَأَنزَلَ ٱللَّهُ سَكِينَتَهُۥ عَلَيْهِ
وَأَيَّدَهُۥ بِجُنُودٍ لَّمْ تَرَوْهَا وَجَعَلَ كَلِمَةَ ٱلَّذِينَ
كَفَرُوا۟ ٱلسُّفْلَىٰ ۗ وَكَلِمَةُ ٱللَّهِ هِىَ ٱلْعُلْيَا ۗ وَٱللَّهُ
عَزِيزٌ حَكِيمٌ ﴿٤٠﴾

9-40. Si vous ne lui portez pas secours... Allah l'a déjà secouru, lorsque ceux qui avaient mécru l'avaient banni, deuxième de deux. Quand ils étaient dans la grotte et qu'il disait à son compagnon : « Ne t'afflige pas car Allah est avec nous. » Allah fit alors descendre sur Lui Sa sérénité «Sa sakîna» et le soutint de soldats (Anges) que vous ne voyiez pas, et Il abaissa ainsi la parole des mécréants, tandis que la parole d'Allah eut le dessus. Et Allah est Puissant et Sage.

Autrement dit, si vous ne soutenez pas Son Messager Muhammad (sallallahou 'aleyhi wa sallam), alors Allah n'a nul besoin de vous. Vous ne pouvez lui nuire en rien puisqu'Il a secouru Son Prophète

(sallallahou 'aleyhi wa sallam) alors qu'il avait un petit nombre de fidèles et qu'il était plus vulnérable.
« …**lorsque ceux qui avaient mécru l'avaient banni** » de La Mecque, ont décidé de le tuer et se sont efforcés avec une grande détermination d'y parvenir afin, le contraignant ainsi à partir.

« **Deuxième de deux** » c'est-à-dire lui et Abou Bakr As-Siddiq (radhiyallahou 'anhou) « **quand ils étaient dans la grotte**, » c'est-à-dire quand ils ont fui La Mecque et se sont cachés dans la grotte de Thawr à la périphérie de la ville et y sont restés jusqu'à ce que la poursuite se disperse.

Dans cette situation critique, alors que leurs ennemis s'étaient dispersés dans toutes les directions à leur recherche pour les tuer, Allah leur envoya Son soutien, tel qu'ils ne l'avaient jamais imaginé.

« …**et qu'il** » c'est-à-dire le Prophète (sallallahou 'aleyhi wa sallam)
« …**disait à son Compagnon** » Abou Bakr, alors qu'il était contrarié et très anxieux
« **Ne t'afflige pas, car Allah est avec nous**, » avec Son aide, Son soutien et Son secours.
« **Allah fit alors descendre sur Lui Sa sérénité «Sa sakîna»**, » c'est-à-dire la constance, le réconfort et la tranquillité, qui affermirent tes cœurs. Ainsi, lorsque son Compagnon s'inquiéta, Il le réconforta et lui dit : « **Ne t'afflige pas, car Allah est avec nous**. »

« …**et le soutint de soldats que vous ne voyiez pas** » À savoir les nobles anges qu'Allah a envoyés pour le protéger
« …**et Il abaissa ainsi la parole des mécréants.** » C'est-à-dire, l'a rabaissée et humiliée. Car les mécréants étaient partis avec une ferme résolution, pensant avoir le pouvoir d'atteindre leurs objectifs et croyant pouvoir capturer le Messager (sallallahou 'aleyhi wa sallam) et le tuer. Ils étaient remplis de ressentiment à son égard, et ils firent tout leur possible pour mettre leur plan à exécution, mais Allah a déjoué leur stratagème et ils n'ont pas atteint leur but ; ils furent même incapables de lui faire le moindre mal.

Allah a soutenu Son Messager (sallallahou 'aleyhi wa sallam) en le protégeant ; c'est ce soutien dont il est question ici. Le soutien divin est de deux natures : la première est le soutien apporté aux musulmans lorsqu'ils combattent leur ennemi, par lequel Allah les aide à atteindre leur but, leur permettant ainsi de prendre l'avantage et de vaincre leur adversaire.

Le second type de soutien divin est celui apporté à l'opprimé et au vulnérable, poursuivi par un ennemi puissant. Dans ce cas, Allah le soutient en le protégeant et en le défendant contre son ennemi, et c'est peut-être le plus bénéfique des deux types de soutien. Le soutien qu'Allah a apporté à Son Messager (sallallahou 'aleyhi wa sallam) lorsque les mécréants l'ont chassé relève de ce second type.

« …**tandis que la parole d'Allah eut le dessus** » C'est-à-dire que Son décret, qu'il s'agisse de Son décret universel ou de Ses injonctions religieuses, est suprême par rapport à tous les autres. Cela inclut les paroles :
« ... **C'est ainsi qu'il Nous incombe [en toute justice] de délivrer les croyants**. » (Younous 10 : 103)

« **Nous secourrons, certes, Nos Messagers et ceux qui croient, dans la vie présente tout comme au jour où les témoins [les Anges gardiens] se dresseront (le Jour du Jugement)**. » (Al-Ghâfir 40 : 51)

« **Et que Nos soldats auront le dessus**. » (As-Sâffât 37 : 173)

C'est la religion d'Allah qui prévaudra et sera supérieure à toutes les autres religions, par des preuves et des évidences claires et par une force irrésistible.

« **Et Allah est Puissant**, » et nul ne peut Le vaincre ni Lui échapper.
« …**et Sage**. » Il fait ce qui est approprié, et Il peut retarder la victoire de Son parti jusqu'à un moment ultérieur, conformément à Sa divine sagesse.

Ce verset souligne la supériorité d'Abou Bakr As-Siddiq (radhiyallahou 'anhou) et sa vertu unique, partagée par nul autre membre de cette communauté, à savoir sa grande vertu et sa sublime compagnie auprès du Prophète (sallallahou 'aleyhi wa sallam). Les musulmans s'accordent unanimement sur le sens de ce verset. Par conséquent, ils considèrent comme mécréant quiconque nie qu'Abou Bakr (radhiyallahou 'anhou) ait été un Compagnon du Prophète (sallallahou 'aleyhi wa sallam) car il renie le Qur'an qui l'affirme.

Ce verset souligne également la vertu de la réconfortante assurance divine et nous enseigne qu'il s'agit d'une bénédiction qu'Allah accorde à Ses serviteurs dans les moments d'épreuve et de peur qui peuvent ébranler les cœurs. Ce sentiment de réconfort est proportionnel à la connaissance que l'on a de son Seigneur, à la confiance que l'on a en Sa promesse, ainsi qu'à la force de sa foi et de son courage.

Ce verset nous enseigne également que l'inquiétude peut affecter même les serviteurs d'Allah les plus sincères, alors qu'il est plus approprié, face à l'inquiétude, de tenter de la dissiper car elle fait perdre courage et affaiblit la détermination.

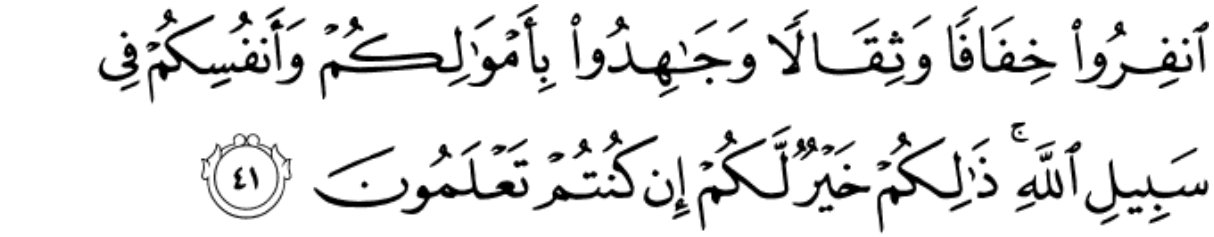

9-41. Légers ou lourds, lancez-vous au combat, et luttez avec vos biens et vos personnes dans la voie d'Allah. Cela est meilleur pour vous, si vous saviez.

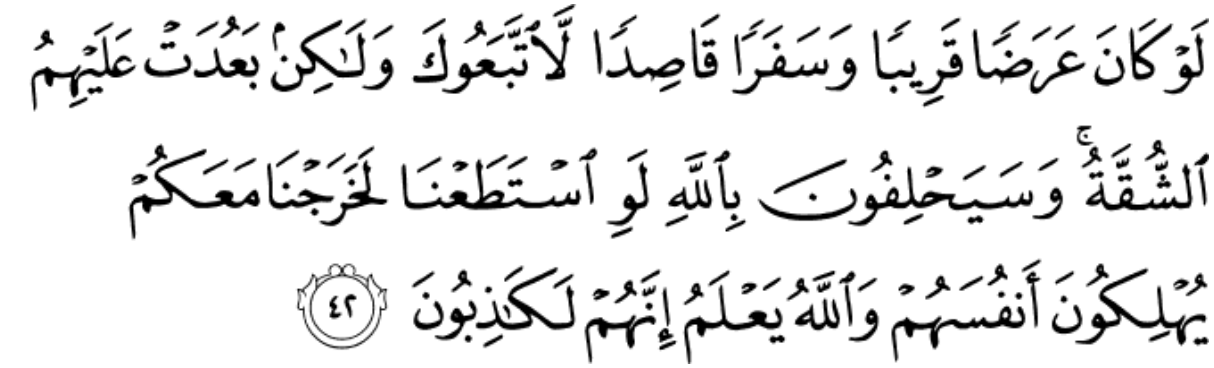

9-42. S'il s'était agi d'un profit facile ou d'un court voyage, ils t'auraient suivi ; mais la distance leur parut longue. Et ils jureront par Allah : « Si nous avions pu, nous serions sortis en votre compagnie. » Ils se perdent eux-mêmes. Et Allah sait bien qu'ils mentent.

Ici, Allah, à Lui les Louanges et la Gloire, dit à Ses serviteurs croyants, les exhortant à se mobiliser pour Sa cause : « **Légers ou lourds, lancez-vous au combat**, » c'est-à-dire dans les moments difficiles et faciles, que vous y alliez de bon gré ou à contrecœur, qu'il fasse chaud ou froid, en toutes circonstances.

« …**et luttez avec vos biens et vos personnes dans la voie d'Allah**, » c'est-à-dire, faites de votre mieux en offrant votre vie et vos biens. Cela signifie que, tout comme il est obligatoire de s'offrir soi-même au jihad, il est également obligatoire d'y offrir ses biens, selon les besoins.

« **Cela est meilleur pour vous, si vous saviez**. » C'est-à-dire que s'engager dans le jihad, offrir vos vies et vos biens, est meilleur pour vous que de rester en arrière et de ne pas s'engager dans cela car en faisant cela, vous pouvez obtenir l'agrément d'Allah, Exalté et Loué soit-Il, et un statut élevé devant Lui, en soutenant la religion d'Allah et figurant parmi Ses troupes et Son parti.

« **S'il s'était agi d'un profit facile**, » c'est-à-dire s'il y avait eu des avantages matériels facilement accessibles

« …**ou d'un court voyage**, » c'est-à-dire, si l'endroit avait été proche et facile d'accès
« …**ils t'auraient suivi** » en raison du manque de nombreuses difficultés
« …**mais la distance leur parut longue**. » Autrement dit, c'était trop loin et le voyage était difficile, c'est pourquoi ils hésitaient à t'accompagner. Ce n'est pas là le signe d'un véritable serviteur d'Allah ; au contraire, le véritable serviteur suit les instructions de son Seigneur en toutes circonstances et accomplit tous les actes d'adoration, qu'ils soient faciles ou difficiles. Tel est celui qui est un véritable serviteur d'Allah en toutes situations.

« Et ils jureront par Allah : « Si nous avions pu, nous serions sortis en votre compagnie, » » c'est-à-dire qu'ils jureront qu'ils sont restés en arrière parce qu'ils avaient une excuse et qu'ils n'étaient pas en mesure de partir.
« **Ils se perdent eux-mêmes** » en restant en arrière, en mentant et en disant des choses qui ne sont pas vraies
« **Et Allah sait bien qu'ils mentent**. »

Ce reproche s'adresse uniquement aux hypocrites qui sont restés en arrière et n'ont pas accompagné le Prophète (sallallahou 'aleyhi wa sallam) lors de la campagne de Tabouk. Ils ont présenté de faux prétextes et le Prophète (sallallahou 'aleyhi wa sallam) les a pardonnés sur la base de ces seuls prétextes, sans les mettre à l'épreuve pour savoir qui disait la vérité et qui mentait. C'est pourquoi Allah l'a réprimandé pour s'être empressé d'accepter leurs excuses, comme Il l'a dit :

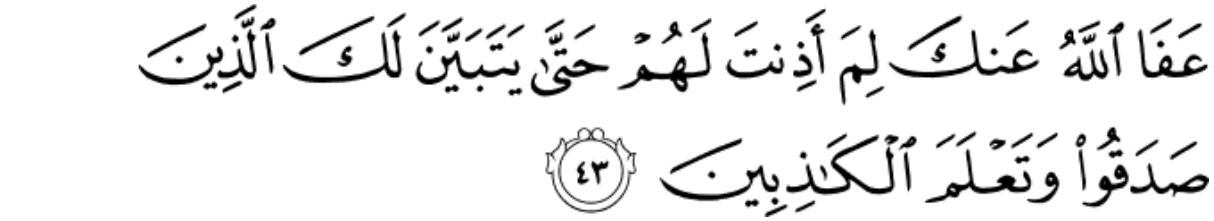
عَفَا ٱللَّهُ عَنكَ لِمَ أَذِنتَ لَهُمْ حَتَّىٰ يَتَبَيَّنَ لَكَ ٱلَّذِينَ
صَدَقُوا۟ وَتَعْلَمَ ٱلْكَٰذِبِينَ ﴿٤٣﴾

9-43. Qu'Allah te pardonne ! Pourquoi leur as-tu donné permission avant que tu ne puisses distinguer ceux qui disaient vrai et reconnaître les menteurs ?

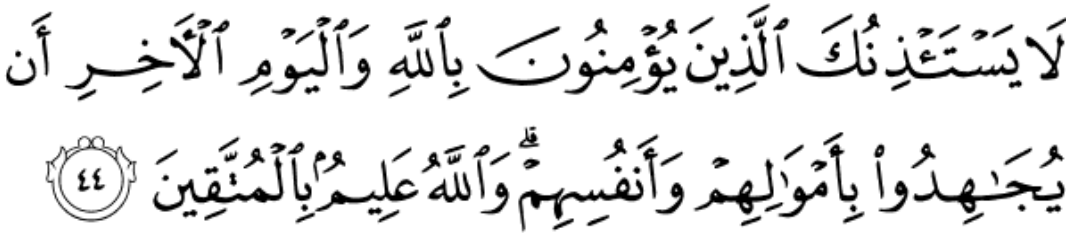
لَا يَسْتَـْٔذِنُكَ ٱلَّذِينَ يُؤْمِنُونَ بِٱللَّهِ وَٱلْيَوْمِ ٱلْـَٔاخِرِ أَن
يُجَٰهِدُوا۟ بِأَمْوَٰلِهِمْ وَأَنفُسِهِمْ ۗ وَٱللَّهُ عَلِيمٌۢ بِٱلْمُتَّقِينَ ﴿٤٤﴾

9-44. Ceux qui croient en Allah et au Jour Dernier ne te demandent pas permission quand il s'agit de mener combat avec leurs biens et leurs personnes. Et Allah connaît bien les pieux.

إِنَّمَا يَسْتَـْٔذِنُكَ ٱلَّذِينَ لَا يُؤْمِنُونَ بِٱللَّهِ وَٱلْيَوْمِ ٱلْـَٔاخِرِ
وَٱرْتَابَتْ قُلُوبُهُمْ فَهُمْ فِى رَيْبِهِمْ يَتَرَدَّدُونَ ﴿٤٥﴾

9-45. Ne te demandent permission que ceux qui ne croient pas en Allah et au Jour Dernier, et dont les cœurs sont emplis de doute. Ils ne font qu'hésiter dans leur incertitude.

Ici, Allah, Exalté et Loué soit-Il, dit à Son Messager (sallallahou 'aleyhi wa sallam) « **qu'Allah te pardonne**, » c'est-à-dire, qu'Il te pardonne ce que tu as fait.

« **Pourquoi leur as-tu donné permission avant que tu ne puisses distinguer ceux qui disaient vrai et reconnaître les menteurs ?**, » en les mettant à l'épreuve pour découvrir qui disait la vérité et qui mentait, afin de pouvoir excuser ceux qui méritaient d'être excusés et non ceux qui ne le méritaient pas ?

Allah nous enseigne ensuite que ceux qui croient en Allah et au Jour Dernier ne demandent pas la permission de rester en arrière et évitent d'offrir leurs biens et leur vie pendant le jihad puisque leur désir de bien faire et leur foi les motivent à lutter dans le jihad sans que personne ne les y incite, et encore moins à demander la permission de rester en arrière sans excuse.

« **Et Allah connaît bien les pieux**, » et Il les récompensera pour leur crainte. Connaissant parfaitement ceux qui Le craignent, Il nous indique que l'un de leurs signes est qu'ils ne demandent pas la permission de se soustraire au jihad.

« **Ne te demandent permission que ceux qui ne croient pas en Allah et au Jour dernier, et dont les cœurs sont emplis de doute**. » Autrement dit, ils n'ont pas une foi parfaite ni une certitude réelle, c'est pourquoi ils ont peu de désir pour le bien et ils sont trop lâches pour combattre ; ils ont besoin de demander la permission de s'abstenir de combattre.
« **Ils ne font qu'hésiter dans leur incertitude**, » c'est-à-dire qu'ils sont encore incertains et confus.

9-46. Et s'ils avaient voulu partir (au combat), ils lui auraient fait des préparatifs. Mais leur départ répugna à Allah ; Il les a rendus paresseux. Et il leur fut dit : « Restez avec ceux qui restent. »

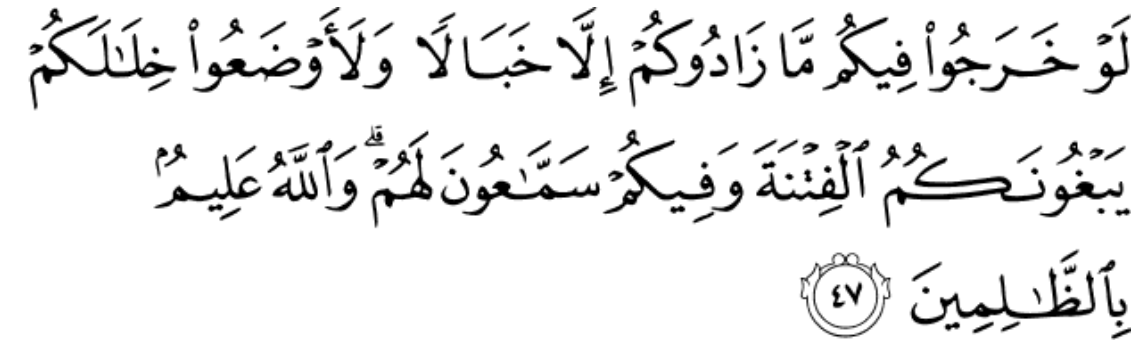

9-47. S'ils étaient sortis avec vous, ils n'auraient fait qu'accroître votre trouble et jeter la dissension dans vos rangs, cherchant à créer la discorde entre vous. Et il y en a parmi vous qui les écoutent. Et Allah connaît bien les injustes.

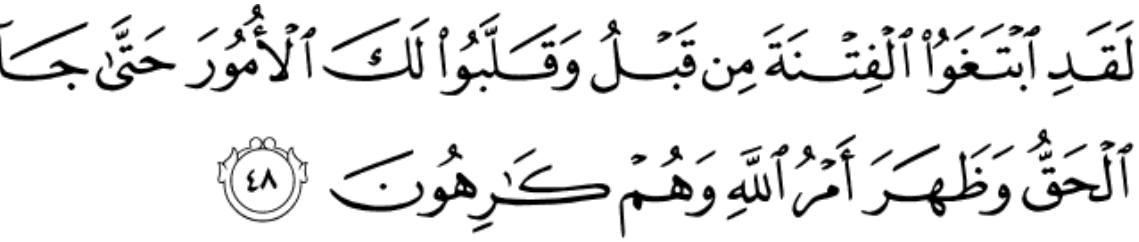

9-48. Ils ont, auparavant, cherché à semer la discorde (dans vos rangs) et à embrouiller tes affaires jusqu'à ce que vînt la vérité et triomphât le commandement d'Allah, en dépit de leur hostilité.

Ici, Allah Exalté explique que, dans le cas de ces hypocrites qui sont restés, des preuves circonstancielles sont apparues, tirées de leur attitude ou leur comportement a prouvé qu'ils n'avaient jamais eu l'intention de participer au jihad et que leurs excuses étaient mensongères. En effet, la véritable excuse est un empêchement légitime qui survient lorsqu'on fait tout son possible pour partir, malgré tous les efforts déployés pour y parvenir. Voilà l'excuse valable.

Quant à ces hypocrites, « **et s'ils avaient voulu partir (au combat), ils lui auraient fait des préparatifs** » c'est-à-dire qu'ils se seraient préparés et auraient pris toutes les mesures possibles mais comme ils n'ont fait aucun préparatif, il était clair qu'ils n'avaient jamais eu l'intention de partir.
« **Mais leur départ répugna à Allah** » avec vous en campagne

« …**Il les a rendus paresseux**. » Il les laissa donc en arrière, conformément à Sa volonté et à Son décret, bien qu'Il les eût enjoints et exhortés à partir, et qu'Il leur en eût donné la capacité. Mais, dans Sa sagesse, Il ne voulut pas les aider ; au contraire, Il les abandonna et les découragea.
« **Et il leur fut dit : « Restez avec ceux qui restent**, » » avec les femmes et ceux qui ont des excuses.

Puis Allah, à Lui les Louanges et la Gloire, nous révèle la sagesse qui se cache derrière cela :
« **S'ils étaient sortis avec vous, ils n'auraient fait qu'accroître votre trouble**, » c'est-à-dire qu'ils auraient causé des problèmes.
« …**et jeter la dissension dans vos rangs,** » c'est-à-dire qu'ils auraient cherché à semer la division et le mal parmi vous, et ils vous auraient divisés alors que vous étiez unis « **cherchant à créer la discorde entre vous** » c'est-à-dire qu'ils auraient cherché à vous diviser et à créer l'inimitié entre vous
« **Et parmi vous**, » il y a des gens faibles d'esprit « **parmi vous qui les écoutent**, » c'est-à-dire qui ont répondu à leur appel et se sont laissés tromper. Les hypocrites s'efforcent de vous causer des troubles, de répandre le mal parmi vous et de vous dissuader d'affronter vos ennemis au combat. Et parmi vous, il en est qui se sont laissés influencer par eux et qui leur ont demandé conseil. Alors, quel mal pensez-vous qu'ils auraient pu causer en fréquentant les croyants et quels grands troubles ils auraient pu engendrer ?

Allah, dans Sa grande sagesse, les a fait rester en arrière et les a empêchés de partir avec Ses serviteurs croyants, par miséricorde et bienveillance envers ces derniers, de peur que ne se mêlent à eux ceux qui ne les aideraient pas et qui en réalité leur nuiraient.

« **Et Allah connaît bien les injustes**, » c'est pourquoi Il enseigne à Ses serviteurs comment se méfier d'eux, et Il leur explique les problèmes qui résultent de leur fréquentation.

Allah explique ensuite que ces gens avaient déjà un précédent en matière de troubles :
« **Ils ont, auparavant, cherché à semer la discorde (dans vos rangs)**, » notamment lors de votre migration vers Médine, où ils ont tout fait pour y parvenir.
« …**et à embrouiller tes affaires** » avec acharnement, s'employant à semer le trouble en tentant de saper ton appel et de nuire à ta religion et ils ne ménagèrent aucun effort pour y parvenir
« **Jusqu'à ce que vînt la vérité et triomphât le commandement d'Allah, en dépit de leur hostilité**. » Ainsi, leur complot fut déjoué et leur mensonge réduit à néant. Ces gens-là méritent qu'Allah met en garde Ses serviteurs croyants contre eux et que les croyants ne se soucient pas de leur sort.

وَمِنْهُم مَّن يَقُولُ ٱئْذَن لِّى وَلَا تَفْتِنِّىٓ ۚ أَلَا فِى ٱلْفِتْنَةِ
سَقَطُوا۟ ۗ وَإِنَّ جَهَنَّمَ لَمُحِيطَةٌۢ بِٱلْكَٰفِرِينَ ﴿٤٩﴾

9-49. Parmi eux il en est qui dit : « Donne-moi la permission (de rester) et ne me mets pas en tentation. » Or, c'est bien dans la tentation qu'ils sont tombés ; l'Enfer est tout autour des mécréants.

Autrement dit, parmi ces hypocrites, il y en a qui demandent la permission de rester et qui donnent une autre excuse bizarre, comme ils disent : « **Donne-moi la permission (de rester)**, » l'autorisation de rester derrière.
« **Et ne m'expose pas à la tentation** ! » En sortant, car si je sors et que je vois les femmes byzantines, je ne pourrai résister à la tentation. Ces paroles furent prononcées par Al-Jadd Ibn Qays, mais ce qu'il voulait dire, qu'Allah le maudisse, c'était faire étalage de sa vertu avec hypocrisie. C'était comme s'il disait : « Mon intention est bonne car si je sors, je m'exposerai à la tentation et au mal, mais si je ne sors pas, je serai en sécurité et m'abstiendrai du mal. »

Allah, à Lui les Louanges et la Gloire, a dit, soulignant la fausseté de cette affirmation : « **Or, c'est bien dans la tentation qu'ils sont tombés !** »

Même en supposant que celui qui a tenu ces propos était sincère, rester aurait engendré un mal plus grand et aurait assurément conduit à un plus grand désordre, à savoir la désobéissance envers Allah et Son Messager (sallallahou 'aleyhi wa sallam), et l'audace de commettre ce péché grave et de proférer ce mensonge abominable. Quant à partir, les conséquences négatives qui en découlent sont minimes comparées à celles de rester, et elles sont illusoires. De plus, le but de celui qui a parlé était de rester, et rien d'autre. C'est pourquoi Allah les a avertis en disant : « **l'Enfer est tout autour des mécréants** » et ils n'auront ni échappatoire ni moyen d'en sortir.

إِن تُصِبْكَ حَسَنَةٌ تَسُؤْهُمْ ۖ وَإِن تُصِبْكَ مُصِيبَةٌ
يَقُولُوا قَدْ أَخَذْنَا أَمْرَنَا مِن قَبْلُ وَيَتَوَلَّوا وَّهُمْ
فَرِحُونَ ﴿٥٠﴾

9-50. Qu'un bonheur t'atteigne, ça les afflige. Et que t'atteigne un malheur, ils disent : « Heureusement que nous avions pris d'avance nos précautions. » Et ils se détournent tout en exultant.

قُل لَّن يُصِيبَنَا إِلَّا مَا كَتَبَ اللَّهُ لَنَا هُوَ مَوْلَانَا ۚ وَعَلَى اللَّهِ
فَلْيَتَوَكَّلِ الْمُؤْمِنُونَ ﴿٥١﴾

9-51. Dis : « Rien ne nous atteindra, en dehors de ce qu'Allah a prescrit pour nous. Il est notre Protecteur. C'est en Allah que les croyants doivent mettre leur confiance. »

Allah, Exalté et Loué soit-Il, explique ici que les hypocrites sont les véritables ennemis, remplis d'une haine absolue envers la religion.
« **Qu'un bonheur t'atteigne**, » comme la victoire et la prise de l'avantage sur l'ennemi, « **cela les afflige** » c'est-à-dire que cela les contrarie et les inquiète
« **Et que t'atteigne un malheur**, » par exemple si l'ennemi prend le dessus sur toi
« …**ils disent**, » se réjouissant d'être restées en sécurité en ne sortant pas avec toi
« **Heureusement que nous avions pris d'avance nos précautions** » et fait ce qui nous a évité de tomber dans une telle calamité.

« **Et ils se détournent tout en exultant**, » et du fait qu'ils ne l'ont pas partagé avec vous.

Mais Allah Exalté dit, en les réfutant :
« **Dis : « Rien ne nous atteindra, en dehors de ce qu'Allah a prescrit pour nous**, » » c'est-à-dire ce qu'Il a décrété et écrit dans al-Lawh al-Mahfoud. Il est notre Maître. Il est responsable de nos affaires, tant religieuses que temporelles ; nous devons donc accepter Son décret, car nous n'avons aucun contrôle sur quoi que ce soit.

« **Et c'est en Allah** » seul « **que les croyants doivent mettre leur confiance**, » c'est-à-dire qu'ils doivent s'en remettre à Lui pour qu'il leur apporte ce qui est le mieux pour eux et les préserve du mal,

et qu'ils doivent avoir confiance en Lui pour les aider à obtenir ce qu'ils désirent, car celui qui place sa confiance en Lui ne sera jamais déçu. Quant à celui qui place sa confiance en un autre que Lui, il sera assurément déçu et n'obtiendra pas ce qu'il espère.

9-52. Dis : « Qu'attendez-vous pour nous, sinon l'une des deux meilleures choses ? Tandis que ce que nous attendons pour vous, c'est qu'Allah vous inflige un châtiment de Sa part ou par nos mains. Attendez donc ! Nous attendons aussi, avec vous. »

Autrement dit, dites aux hypocrites qui nous observent en espérant un malheur : « Qu'espérez-vous qu'il va nous arriver ? » Car ce que vous espérez ne peut être qu'un grand bienfait. Il ne peut s'agir que de deux choses : Soit nous triompherons de l'ennemi et le vaincrons, et obtiendrons une récompense dans l'au-delà et dans ce monde ; soit nous atteindrons le martyre, qui est le plus haut niveau qu'une personne puisse atteindre et le statut le plus élevé devant Allah.

Quant à ce que nous attendons de vous, ô hypocrites, nous attendons qu'Allah vous inflige un châtiment venant de Lui, un châtiment qui ne dépend pas de nous et qui ne sera pas de notre fait, en nous donnant pouvoir sur vous et l'autorité de vous tuer.

Vous attendez donc qu'il nous arrive quelque chose de bien et nous attendons avec vous qu'il vous arrive quelque chose de mal.

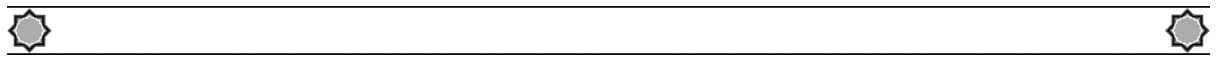

قُلْ أَنفِقُوا۟ طَوْعًا أَوْ كَرْهًا لَّن يُتَقَبَّلَ مِنكُمْ ۖ إِنَّكُمْ كُنتُمْ
قَوْمًا فَٰسِقِينَ ﴿٥٣﴾

9-53. Dis : Que vous dépensiez volontairement ou non, cela ne sera jamais accepté de vous, car vous êtes en vérité un peuple rebelle et pervers.

وَمَا مَنَعَهُمْ أَن تُقْبَلَ مِنْهُمْ نَفَقَٰتُهُمْ إِلَّآ أَنَّهُمْ كَفَرُوا۟ بِٱللَّهِ
وَبِرَسُولِهِۦ وَلَا يَأْتُونَ ٱلصَّلَوٰةَ إِلَّا وَهُمْ كُسَالَىٰ وَلَا يُنفِقُونَ
إِلَّا وَهُمْ كَٰرِهُونَ ﴿٥٤﴾

9-54. Rien n'empêche que leurs dépenses soient acceptées d'eux, si ce n'est qu'ils n'ont pas cru en Allah et en Son Messager, qu'ils ne viennent à la prière qu'à moitié et qu'ils ne dépensent qu'à contrecœur.

Ici, Allah souligne que les dépenses des hypocrites sont invalides, et Il en expose la raison.
« **Dis** » leur
« **Que vous dépensiez volontairement**, » c'est-à-dire par votre choix
« …**ou non** » c'est-à-dire, pas par votre choix
« …**cela ne sera jamais accepté de vous** » c'est-à-dire qu'aucune de vos bonnes actions ne sera acceptée de vous
« **Car vous êtes un peuple rebelle et pervers** » qui désobéit à Allah. Puis Allah décrit leur perversité et leurs actes :

« **Rien n'empêche que leurs dépenses soient acceptées d'eux, si ce n'est qu'ils n'ont pas cru en Allah et en Son Messager**. » La foi est la condition nécessaire à l'acceptation d'une action ; or, ces gens n'ont ni foi ni bonnes actions à leur actif, pas même la prière, qui est la meilleure des actions matérielles, car ils l'accomplissent sans conviction.
« …**qu'ils ne viennent à la prière qu'à moitié**, » c'est-à-dire sans conviction et ils y renoncent presque car ils trouvent cela trop contraignant.
« **Et qu'ils ne dépensent qu'à contrecœur**, » c'est-à-dire avec hésitation et à contrecœur. C'est le reproche le plus sévère que l'on puisse adresser à quiconque agit ainsi. Cela signifie aussi qu'il faut

venir à la prière avec enthousiasme et énergie, et ne dépenser que de bon cœur et sans hésiter, en espérant amasser la récompense auprès d'Allah seul, afin de ne pas ressembler aux hypocrites.

فَلَا تُعۡجِبۡكَ أَمۡوَٰلُهُمۡ وَلَآ أَوۡلَٰدُهُمۡۚ إِنَّمَا يُرِيدُ ٱللَّهُ لِيُعَذِّبَهُم بِهَا فِي ٱلۡحَيَوٰةِ ٱلدُّنۡيَا وَتَزۡهَقَ أَنفُسُهُمۡ وَهُمۡ كَٰفِرُونَ ٥٥

9-55. Que leurs biens et leurs enfants ne t'émerveillent point ! Allah ne veut par-là que les châtier dans la vie présente, et que (les voir) rendre péniblement l'âme en état de mécréance.

وَيَحۡلِفُونَ بِٱللَّهِ إِنَّهُمۡ لَمِنكُمۡ وَمَا هُم مِّنكُمۡ وَلَٰكِنَّهُمۡ قَوۡمٞ يَفۡرَقُونَ ٥٦

9-56. Et ils (les hypocrites) jurent par Allah qu'ils sont vraiment des vôtres ; alors qu'ils ne le sont pas. Mais ce sont des gens peureux.

لَوۡ يَجِدُونَ مَلۡجَـَٔا أَوۡ مَغَٰرَٰتٍ أَوۡ مُدَّخَلٗا لَّوَلَّوۡاْ إِلَيۡهِ وَهُمۡ يَجۡمَحُونَ ٥٧

9-57. S'ils trouvaient un refuge, des cavernes ou un souterrain, ils s'y tourneraient donc et s'y précipiteraient à bride abattue.

Allah Exalté dit ici : « Ne vous laissez pas impressionner par les richesses ni par les enfants de ces hypocrites, car il n'y a là aucune bénédiction. » Le premier malheur qui les a frappés à cause de ces choses est qu'ils leur ont accordé la priorité sur la recherche de l'agrément de leur Seigneur, et ils ont désobéi à Allah pour elles.

« **Allah ne veut par-là que les châtier dans la vie présente**. » La punition désigne ici les difficultés rencontrées pour obtenir ces choses, les efforts considérables qu'ils ont dû déployer, ainsi que le stress et l'épuisement physique qui en ont découlé. Si l'on compare le plaisir qu'ils en retirent aux épreuves qu'ils endurent pour l'obtenir, on constate qu'il n'y a pas de comparaison possible. Lorsque cela les a détournés d'Allah et de Son souvenir, cela est devenu un désastre pour eux, même dans ce monde. L'une des conséquences néfastes les plus graves est que leurs cœurs s'y attachent et que leurs

aspirations ne dépassent pas ce but ; cela devient ainsi leur objectif ultime et il n'y a plus de place dans leur cœur pour la moindre pensée de l'au-delà. Cela signifie que lorsqu'ils quitteront ce monde. Cela signifie que lorsqu'ils quitteront ce monde, ils rendront « **péniblement l'âme en état de mécréance**. »

Quel châtiment pourrait être pire que celui-ci, qui conduit à une misère éternelle et à des remords persistants ?

« **Et ils (les hypocrites) jurent par Allah qu'ils sont vraiment des vôtres ; alors qu'ils ne le sont pas. Mais ce sont des gens peureux**. » Ce serment signifie plutôt qu'ils vous craignent, c'est-à-dire qu'ils redoutent de mauvaises conséquences, mais qu'ils n'ont pas le courage de vous révéler leur véritable nature. Ils ont donc peur de vous la dévoiler, de peur que vous ne les reniiez et que leurs ennemis ne s'emparent d'eux de toutes parts.

Quant à celui qui est fort et inébranlable, cela révèle sa véritable nature, bonne ou mauvaise. Mais les hypocrites se caractérisent par leur lâcheté et leur propension au mensonge.

Puis Allah décrit la gravité de leur lâcheté, en disant : « **S'ils trouvaient un refuge** » où se réfugier en cas de difficulté
« …**des cavernes**, » dans lesquelles ils pourraient rester
« …**ou un souterrain, »** ou tout autre endroit où se cacher c'est-à-dire tout endroit où ils pourraient se fortifier,
« …**ils s'y tourneraient donc et s'y précipiteraient à bride abattue. »** C'est-à-dire qu'ils se hâteraient et s'y précipiteraient car ils n'ont aucun pouvoir qui puisse les aider à rester fermes.

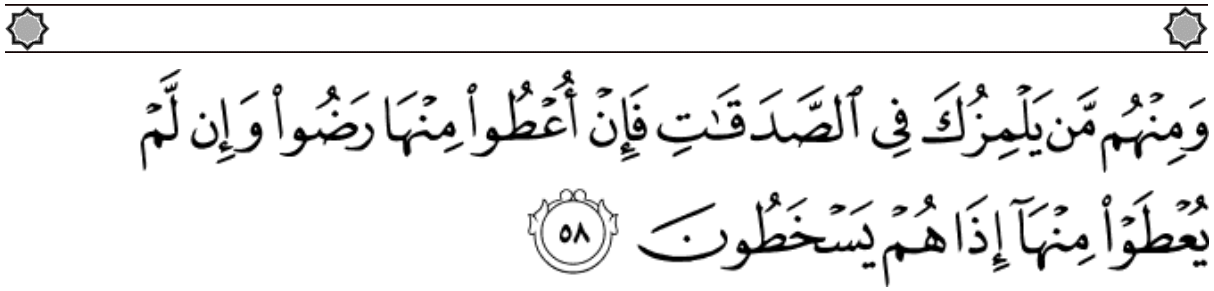
وَمِنْهُم مَّن يَلْمِزُكَ فِي ٱلصَّدَقَٰتِ فَإِنْ أُعْطُوا۟ مِنْهَا رَضُوا۟ وَإِن لَّمْ يُعْطَوْا۟ مِنْهَآ إِذَا هُمْ يَسْخَطُونَ ﴿٥٨﴾

9-58. Il en est parmi eux qui te critiquent au sujet des Ṣadaqāt : s'il leur en est donné, les voilà contents ; mais s'il ne leur en est pas donné, les voilà pleins de rancœur.

وَلَوْ أَنَّهُمْ رَضُوا۟ مَآ ءَاتَىٰهُمُ ٱللَّهُ وَرَسُولُهُۥ وَقَالُوا۟ حَسْبُنَا ٱللَّهُ
سَيُؤْتِينَا ٱللَّهُ مِن فَضْلِهِۦ وَرَسُولُهُۥٓ إِنَّآ إِلَى ٱللَّهِ رَٰغِبُونَ ﴿٥٩﴾

9-59. S'ils s'étaient contentés de ce qu'Allah leur avait donné ainsi que Son Messager et avaient dit : « Allah nous suffit. Bientôt Allah nous accordera Sa faveur de même que Son Messager !... C'est vers Allah que va tout notre désir. »

Autrement dit, parmi ces hypocrites, il en est qui vous critiquent au sujet de la distribution de la zakât cependant, leur critique n'est fondée sur aucun motif valable et ne repose sur aucune opinion sensée ; leur but est plutôt d'exiger qu'on leur en donne une partie.

« **S'il leur en est donné, les voilà contents ; mais s'il ne leur en est pas donné, les voilà pleins de rancœur**. » Il n'est pas convenable pour une personne d'être contente ou irritée selon ses propres caprices et désirs ou pour des raisons mondaines et des objectifs corrompus ; ses inclinations doivent plutôt être conformes à ce qui plaît à son Seigneur, comme l'a dit le Prophète (sallallahou 'aleyhi wa sallam).
« *Nul d'entre vous ne croit véritablement tant que ses inclinations ne sont pas conformes à ce que j'ai apporté*. » (Rapporté par Ibn Rajab et Ibn Hajar ; An-Nawawi l'a authentifié)

S'ils s'étaient contentés de ce qu'Allah, Exalté et Loué soit-Il, et Son Messager (sallallahou 'aleyhi wa sallam) leur avaient donné, c'est-à-dire de ce qui leur avait été donné, que ce soit une petite ou une grande quantité
« **Allah nous suffit** ! » C'est-à-dire qu'Allah nous suffira, et que nous nous contentons de ce qu'Il nous accorde. Qu'ils espèrent en Sa générosité et Sa bonté en disant : « **Bientôt Allah nous accordera Sa faveur de même que Son Messager.** » C'est-à-dire que nous Lui demandons de nous apporter ce qui nous est bénéfique et de nous préserver de ce qui nous est nuisible. Ainsi, ils seront préservés de l'hypocrisie et guidés vers la foi et des attitudes sublimes.

Puis Allah, à Lui les Louanges et la Gloire, explique comment la zakât obligatoire doit être divisée :

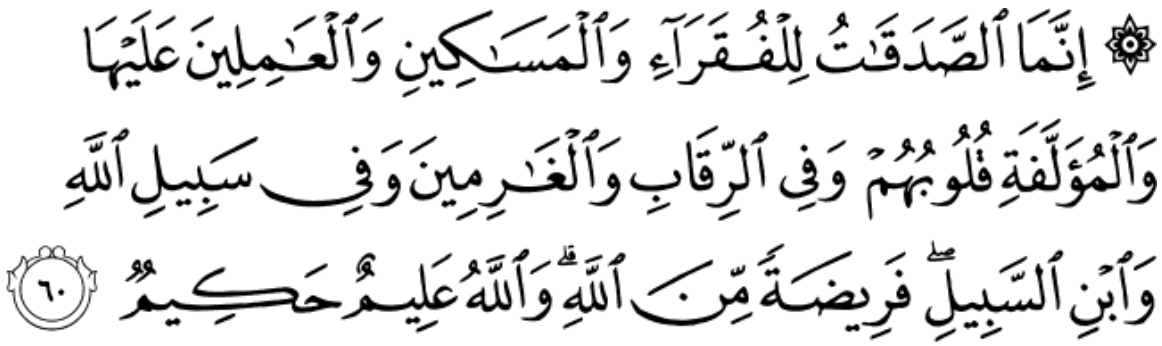

9-60. Les Ṣadaqāt ne sont destinés que pour les pauvres, les indigents, ceux qui y travaillent, ceux dont les cœurs sont à gagner (à l'Islam), l'affranchissement des jougs, ceux qui sont lourdement endettés, pour la cause d'Allah, et pour le voyageur (en détresse). C'est un décret d'Allah ! Et Allah est Omniscient et Sage.

La zakât (aumône obligatoire) désigne la charité obligatoire puisqu'elle peut être donnée à tous et ne doit pas être réservée à certains. Autrement dit, la zakât est uniquement destinée aux catégories mentionnées dans ce verset, et non à d'autres car Allah l'a limitée à ces huit catégories.

Les deux catégories sont les pauvres et les nécessiteux. Dans ce contexte, ces termes désignent deux catégories distinctes. « **Les pauvres** » sont plus nécessiteux que « **les indigents** » car Allah a commencé par eux et ne s'occupe que des plus importants. Ainsi, le terme traduit ici par « **pauvres** » désigne ceux qui ne trouvent rien, ou seulement moins de la moitié de ce dont ils ont besoin. Le terme traduit ici par « **indigents** » désigne ceux qui trouvent la moitié ou plus de ce dont ils ont besoin mais pas la totalité car s'ils le pouvaient, ils seraient indépendants financièrement. Ces personnes doivent recevoir la zakât afin qu'elles ne soient plus pauvres ni nécessiteuses.

La troisième catégorie est « **ceux qui y travaillent »** celle des personnes chargées de la collecte. Il s'agit de tous ceux qui y participent : ceux qui calculent, collectent auprès des donateurs, gèrent, transportent, consignent, etc. Ils doivent recevoir une part en contrepartie de leur travail ; c'est une rémunération pour leur contribution.

La quatrième catégorie est « **ceux dont les cœurs sont à gagner (à l'Islam)**. » Il s'agit d'un chef respecté par son peuple, dont on espère la conversion à l'Islam, ou dont on craint le mal, ou encore dont on espère qu'en lui apportant des conseils, sa foi se renforcera ou que d'autres personnes de même rang se convertiront à l'Islam. On peut donner à ces personnes tout ce qui permettra d'atteindre cet objectif.

La cinquième catégorie concerne « **l'affranchissement des jougs**. » Il s'agit des moukatib, ces esclaves qui souhaitent racheter leur liberté à leurs maîtres et qui, par conséquent, s'efforcent

d'acquérir les richesses nécessaires. Ils peuvent recevoir la zakât à cette fin. Cette catégorie inclut également le rachat des esclaves musulmans détenus captifs par les mécréants ; en réalité, cela est encore plus important. L'affranchissement des esclaves ne doit pas nécessairement se faire de cette manière précise ; d'autres options sont possibles.

La sixième catégorie est celle de « **ceux qui sont lourdement endettés** », qui sont de deux types :
1- Ceux qui s'endettent en tentant de réconcilier un groupe de personnes sont concernés. Il s'agit de situations où un conflit éclate entre deux groupes et où un homme intervient pour les réconcilier, en offrant de l'argent à l'un ou à tous. Il peut recevoir une part de la zakât, afin de l'encourager et de le soutenir dans sa démarche. Il peut être tenu de verser la zakât même s'il est riche.
2- Ceux qui s'endettent connaissent ensuite des difficultés financières. Une telle personne peut recevoir la zakât pour rembourser sa dette.

La septième catégorie regroupe ceux qui « **combattent pour la cause d'Allah**. » Il s'agit des combattants volontaires qui ne sont pas inscrits dans les registres officiels de l'armée. Ils peuvent recevoir la zakât pour les aider à se préparer à leur campagne, à acheter des armes et des montures, ou à couvrir leur entretien et celui de leurs familles, afin qu'ils puissent se concentrer sur le jihad et être rassurés (du bien-être de leurs familles en leur absence).

De nombreux fouqaha ont dit que si une personne est capable de gagner sa vie mais qu'elle consacre tout son temps à la recherche du savoir, elle peut recevoir la zakât car la recherche du savoir relève du jihad pour la cause d'Allah.

Ils ont également déclaré qu'il est permis de donner la zakât aux pauvres afin qu'ils puissent accomplir le Hajj obligatoire toutefois cette question reste sujette à discussion.

La huitième catégorie est celle des « **voyageurs (en détresse)** ». Il s'agit de l'étranger bloqué en terre étrangère. Il peut recevoir la zakât pour lui permettre de rejoindre son pays d'origine.

Seules ces huit catégories peuvent recevoir la zakât.
« **C'est un décret d'Allah** ! » C'est-à-dire qu'Il l'a décrété et imposé sur la base de Sa science et de Sa sagesse. »
« **Et Allah est Omniscient et Sage**. »

Il convient de noter que ces huit catégories peuvent être réduites à deux :
1- Les personnes qui reçoivent des dons pour leurs propres besoins et leur propre bénéfice, comme les pauvres, les nécessiteux, etc.

2- Des personnes qui reçoivent des dons parce qu'il y a un besoin et que l'Islam peut en tirer profit.

Allah a prescrit cette part des richesses des plus aisés afin de répondre aux besoins individuels et collectifs de l'Islam et des musulmans. Si les riches s'acquittaient de la zakât selon les rites prescrits, il n'y aurait plus de pauvres parmi les musulmans et les fonds nécessaires seraient réunis pour soutenir ceux qui gardent les frontières et mènent le jihad contre les mécréants, satisfaisant ainsi tous les intérêts religieux.

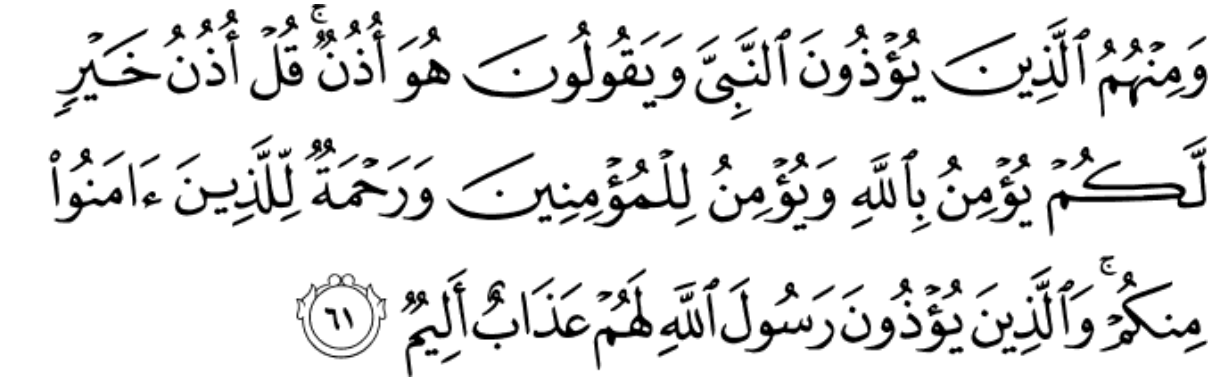

9-61. Et il en est parmi eux ceux qui font du tort au Prophète et disent : « Il est tout oreille. » - Dis : « Une oreille pour votre bien. Il croit en Allah et fait confiance aux croyants, et il est une miséricorde pour ceux d'entre vous qui croient. Et ceux qui font du tort au Messager d'Allah auront un châtiment douloureux. »

9-62. Ils vous jurent par Allah pour vous satisfaire. Alors qu'Allah - ainsi que Son Messager - est plus en droit qu'ils Le satisfassent, s'ils sont vraiment croyants.

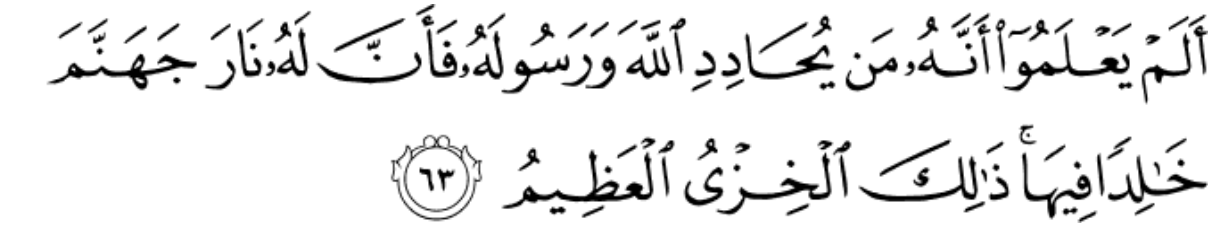

9-63. Ne savent-ils pas qu'en vérité quiconque s'oppose à Allah et à Son Messager, aura le feu de l'Enfer pour y demeurer éternellement ? Et voilà l'immense opprobre.

C'est-à-dire que parmi ces hypocrites, certains offensent le Prophète (sallallahou 'aleyhi wa sallam) par leurs paroles injurieuses et leurs critiques à son égard et à l'égard de sa religion. Ils disent : «**Il est tout oreille**, **»** Il écoute tout le monde c'est-à-dire qu'ils ne se soucient pas des paroles offensantes qu'ils profèrent à l'encontre du Prophète (sallallahou 'aleyhi wa sallam), et ils disent : « Si l'une de ces paroles lui parvient, nous viendrons nous excuser auprès de lui, et il acceptera nos excuses car il écoute tout le monde. » En d'autres termes, il accepte tout ce qui lui est dit et ne fait pas de distinction entre ceux qui disent la vérité et ceux qui mentent. Ce qu'ils voulaient dire, qu'Allah les maudisse, c'est qu'entre eux, cela ne les intéressait pas et ne les préoccupait pas, car s'il n'en entendait pas parler, c'était ce qu'ils voulaient, mais s'il en entendait parler, il leur suffisait de présenter une excuse invalide.

Ils se comportèrent mal de bien des manières, la pire étant d'offenser leur Prophète (sallallahou 'aleyhi wa sallam) qui était venu les guider et les faire sortir de la misère et du destin pour les guider et les rendre heureux.

Un autre exemple de leur mauvaise conduite est qu'ils n'en ont pas tenu compte, ce qui a rendu l'infraction encore plus grave.

Ils ont également mis en doute le raisonnement du Prophète, affirmant qu'il n'était pas intelligent et qu'il ne pouvait pas faire la différence entre celui qui disait la vérité et celui qui mentait, alors qu'il était la créature la plus parfaite en termes de raisonnement et de compréhension, et qu'il possédait la perspicacité et l'intuition les plus profondes.

C'est pourquoi Allah, Exalté et Loué soit-Il, a dit : « **Dis : « Une oreille pour votre bien**. » » Autrement dit, Il accueille quiconque Lui dit du bien et de la vérité. Quant à son refus de réprimander les nombreux hypocrites qui présentaient de faux prétextes, c'était par patience, par indifférence à leurs affaires et par obéissance au commandement d'Allah, qui a dit : « **Ils vous feront des serments par Allah, quand vous êtes de retour vers eux, afin que vous passiez (sur leur tort). Détournez-vous d'eux. Ils sont une souillure et leur refuge est l'Enfer, en rétribution de ce qu'ils acquéraient**. » (9 : 95).

Quant à ce qui se trouvait réellement dans son cœur et son esprit, Allah a dit à son sujet : « **Il croit en Allah et fait confiance aux croyants**, » c'est-à-dire à ceux qui sont sincères et croyants. Il sait qui dit la vérité et qui ment, même s'il se détourne souvent de ceux dont il sait qu'ils mentent.
« **Et il est une miséricorde pour ceux d'entre vous qui croient**, » afin qu'ils soient guidés par lui et qu'ils l'imitent dans son attitude et ses manières.

Quant aux non-croyants, ils n'acceptent pas cette miséricorde ; ils la rejettent et, de ce fait, ils sont perdants dans ce monde et dans l'au-delà.

« **Et ceux qui font du tort au Messager d'Allah**, » en paroles ou en actes, « **auront un châtiment douloureux** » dans ce monde et dans l'au-delà. Parmi ce châtiment douloureux figure l'exécution obligatoire de celui qui profère des injures à son encontre ou qui le calomnie.

« **Ils vous jurent par Allah pour vous satisfaire**, » cherchant ainsi à s'absoudre de l'offense qu'ils ont causée et d'autres actions mais tout ce qu'ils essaient d'obtenir est que vous soyez satisfaits d'eux. « **Alors qu'Allah, ainsi que Son Messager, est plus en droit qu'ils Le satisfassent, s'ils sont vraiment croyants.** » Car le croyant ne privilégie rien d'autre que de plaire à son Seigneur et à Son Messager (sallallahou 'aleyhi wa sallam). Cela indique qu'ils ne sont pas croyants lorsqu'ils privilégient le fait de plaire à quiconque d'autre qu'Allah et Son Messager (sallallahou 'aleyhi wa sallam).

Ceci constitue une forme d'opposition à Allah, et Allah avertit ceux qui s'opposent à Lui : « **Ne savent-ils pas qu'en vérité quiconque s'oppose à Allah et à Son Messager**, » c'est-à-dire ceux qui se tiennent à l'opposé et plus loin d'Allah et de Son Messager (sallallahou 'aleyhi wa sallam) car ils prennent les commandements d'Allah à la légère et transgressent Ses limites sacrées ?
« …**aura le feu de l'Enfer pour y demeurer éternellement? Et voilà l'immense opprobre**. » Il n'y a pas de pire honte ni de plus terrifiante puisqu'ils auront manqué le bonheur éternel et auront encouru le châtiment de l'enfer : qu'Allah nous protège de leur sort.

يَحْذَرُ ٱلْمُنَٰفِقُونَ أَن تُنَزَّلَ عَلَيْهِمْ سُورَةٌ تُنَبِّئُهُم بِمَا فِى
قُلُوبِهِمْ ۚ قُلِ ٱسْتَهْزِءُوٓا۟ إِنَّ ٱللَّهَ مُخْرِجٌ مَّا تَحْذَرُونَ ﴿٦٤﴾

9-64. Les hypocrites craignent que l'on fasse descendre sur eux une Sourate leur dévoilant ce qu'il y a dans leurs cœurs. Dis : « Moquez-vous ! Allah fera surgir ce que vous prenez la précaution (de cacher). »

وَلَئِن سَأَلْتَهُمْ لَيَقُولُنَّ إِنَّمَا كُنَّا نَخُوضُ وَنَلْعَبُ ۚ قُلْ
أَبِاللَّهِ وَءَايَٰتِهِۦ وَرَسُولِهِۦ كُنتُمْ تَسْتَهْزِءُونَ ﴿٦٥﴾

9-65. Et si tu les interrogeais, ils diraient très certainement : « Vraiment, nous ne faisions que bavarder et jouer. » Dis : « Est-ce d'Allah, de Ses versets (le Qur'an) et de Son Messager que vous vous moquiez ? »

لَا تَعْتَذِرُوا۟ قَدْ كَفَرْتُم بَعْدَ إِيمَٰنِكُمْ ۚ إِن نَّعْفُ عَن طَآئِفَةٍ مِّنكُمْ
نُعَذِّبْ طَآئِفَةًۢ بِأَنَّهُمْ كَانُوا۟ مُجْرِمِينَ ﴿٦٦﴾

9-66. Ne vous excusez pas : vous avez bel et bien rejeté la foi après avoir cru. Si Nous pardonnons à une partie des vôtres, Nous en châtierons une autre pour avoir été des criminels.

Cette Sourate est parfois appelée Al-Fadihah (celle qui révèle, dévoile), car elle a dévoilé les secrets des hypocrites et les a mis en lumière. Allah disant sans cesse « parmi eux… parmi eux…, » évoquant leurs caractéristiques et leurs attributs, sans nommer d'individus précis, pour deux raisons :
1- Qu'Allah est Celui qui dissimule ; Il aime dissimuler les péchés de Ses serviteurs ;
2- Cette critique de ceux qui présentent ces traits hypocrites leur est adressée, ainsi qu'à d'autres, jusqu'au Jour de la Résurrection. Il était donc plus approprié de mentionner leurs caractéristiques en termes généraux, ce qui inspire une plus grande crainte dans leurs cœurs.

Allah, à Lui les Louanges et la Gloire, dit ailleurs :
« **Certes, si les hypocrites, ceux qui ont la maladie au cœur, et les alarmistes [semeurs de troubles] à Médine ne cessent pas, Nous t'inciterons contre eux, et alors, ils n'y resteront que peu de temps en ton voisinage. Ce sont des maudits. Où qu'on les trouve, ils seront pris et tués impitoyablement**. » (Al-Ahzâb 33 : 60-61)

Ici, Allah dit : « **Les hypocrites craignent que l'on fasse descendre sur eux une Sourate leur dévoilant ce qu'il y a dans leurs cœurs**, » c'est-à-dire qu'elle dira tout sur eux et les exposera, mettant en lumière leurs secrets, afin qu'ils soient connus de Ses serviteurs et qu'ils deviennent une leçon pour ceux qui y prêtent attention.

« **Dis : « Moquez-vous ! »** » C'est-à-dire, poursuivez vos moqueries et vos railleries !

« **Allah fera surgir ce que vous prenez la précaution (de cacher)**. » Et Allah, Exalté et Loué soit-Il, a certes accompli Sa promesse ; Il a révélé cette Sourate qui les a exposés et a mis en lumière leurs secrets.

« **Et si tu les interrogeais** » sur leurs propos calomnieux envers les musulmans et leur religion, un groupe d'entre eux a déclaré lors de la campagne de Tabouk : « Nous n'avons jamais rien vu de tel que ces réciteurs (parlant du Prophète (sallallahou 'aleyhi wa sallam) et de ses Compagnons (radhiyallahou 'anhoum)). Ils aiment manger, sont les plus mensongers dans leurs paroles et les plus lâches face à l'ennemi », etc.

Quand ils entendirent que le Prophète (sallallahou 'aleyhi wa sallam) savait ce qu'ils disaient, ils vinrent s'excuser auprès de lui et dirent : « **Nous ne faisions que bavarder et plaisanter**, » c'est-à-dire que nous ne disions que des mots qui ne signifient rien ; nous n'avions aucune intention d'insulter ou de critiquer.

Mais Allah, qu'Il soit Glorifié et Exalté, dit, expliquant que cette excuse n'était pas acceptable et qu'ils mentaient : « **Dis : « Est-ce d'Allah, de Ses versets et de Son Messager que vous vous moquiez ? Ne vous excusez pas : vous avez bel et bien rejeté la foi après avoir cru. »** » Car ridiculiser Allah et Son Messager (sallallahou 'aleyhi wa sallam) constitue une mécréance qui exclut de l'Islam puisque le fondement de l'Islam repose sur la vénération d'Allah et le respect de Sa religion et de Son Messager (sallallahou 'aleyhi wa sallam), et toute moquerie à leur égard est contraire à ce principe et s'y oppose frontalement.

C'est pourquoi, lorsqu'ils vinrent trouver le Messager (sallallahou 'aleyhi wa sallam) pour s'excuser de leurs propos, le Messager (sallallahou 'aleyhi wa sallam) n'ajouta rien de plus que : « **Est-ce d'Allah, de Ses versets et de Son Messager que vous vous moquiez ? Ne vous excusez pas : vous avez bel et bien rejeté la foi après avoir cru**. »

« **Si Nous pardonnons à une partie des vôtres**, » parce qu'ils se repentent, implorent le pardon et expriment des remords,
« **Nous en châtierons une autre** » parmi vous
« …**pour avoir été des criminels** » qui persistent dans leurs méfaits et leur hypocrisie.

Ces versets indiquent que quiconque dissimule quelque chose dans son cœur, en particulier s'il s'agit de comploter contre Sa religion, Ses révélations et Son Messager (sallallahou 'aleyhi wa sallam) et de les ridiculiser, Allah le dévoilera, le fera connaître et le châtiera sévèrement. Celui qui ridiculise, se moque ou discrédite quoi que ce soit du Livre d'Allah ou de la Sounnah de Son Messager (sallallahou

'aleyhi wa sallam) dont l'enseignement est attesté, ou qui ridiculise ou discrédite le Messager (sallallahou 'aleyhi wa sallam), est un mécréant en Allah le Tout-Puissant. Ces versets indiquent également que le repentir est accepté pour tout péché, même le plus grave.

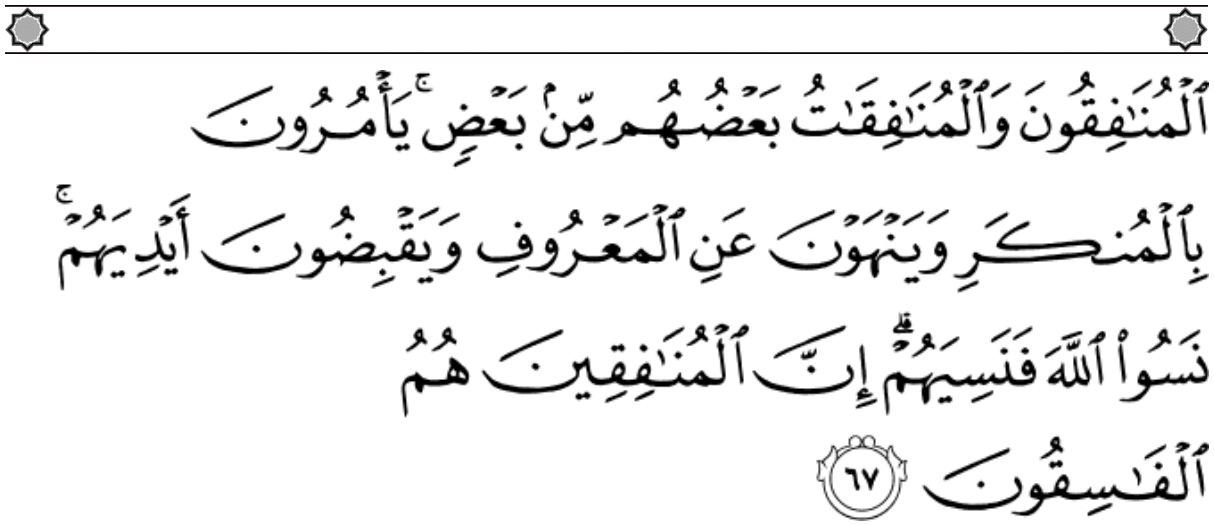

9-67. Les hypocrites, hommes et femmes, appartiennent les uns aux autres. Ils commandent le blâmable, interdisent le convenable, et replient leurs mains (d'avarice). Ils ont oublié Allah et Il les a alors oubliés. En vérité, les hypocrites sont les pervers.

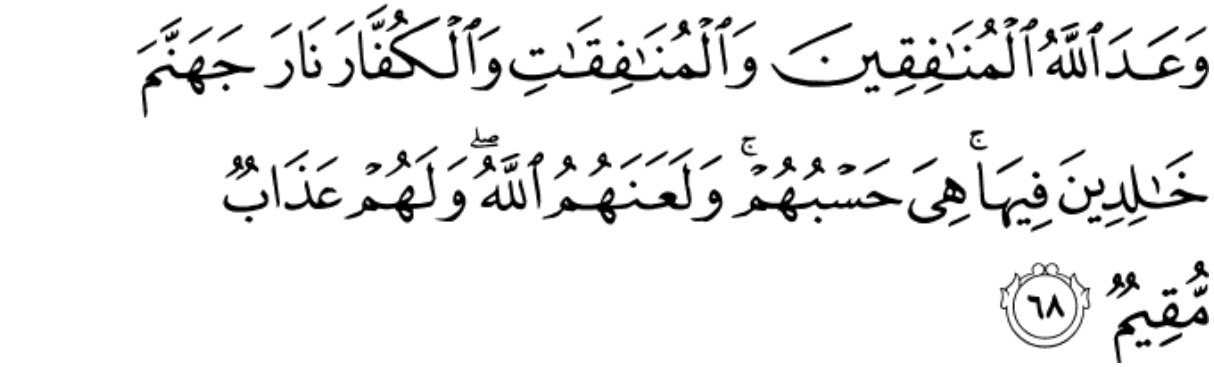

9-68. Aux hypocrites, hommes et femmes, et aux mécréants, Allah a promis le feu de l'Enfer pour qu'ils y demeurent éternellement. C'est suffisant pour eux. Allah les a maudits. Et pour eux, il y aura un châtiment permanent.

« **Les hypocrites, hommes et femmes**, » se ressemblent tous car ils ont un point commun : l'hypocrisie ; ils sont donc alliés les uns aux autres. Ceci affirme catégoriquement que les croyants ne peuvent être leurs alliés.

Puis Allah donne une description générale des hypocrites, qui leur est propre, qu'ils soient des gens ordinaires ou des personnalités importantes :

« **Ils commandent le blâmable, interdisent le convenable**, » Ils ordonnent le mal à savoir la mécréance, les mauvaises actions et le péché, et interdisent le bien, à savoir la foi, les bonnes mœurs, les œuvres pieuses et les bonnes manières.
« …**et replient leurs mains**. » Ils sont avares c'est-à-dire qu'ils hésitent à faire des dons et à dépenser pour de bonnes causes, c'est pourquoi on les décrit comme étant mesquins.

« **Ils ont oublié Allah** » et ne se souviennent de Lui que très peu.
« **Il les a donc oubliés** » et exclus de Sa miséricorde, c'est pourquoi Il ne leur permet pas de faire le bien et ne les admettra pas au Paradis ; Il les laissera plutôt dans le plus profond de l'enfer, pour y demeurer à jamais.

« **En vérité, les hypocrites sont les mauvais** » : dans ce verset, la vilénie leur est propre car elle surpasse celle des autres. Preuve en est que leur châtiment sera plus sévère et que les croyants sont mis à l'épreuve par leur intermédiaire, puisqu'ils vivent parmi eux. Il est donc essentiel de se prémunir contre eux.

« **Aux hypocrites, hommes et femmes, et aux mécréants, Allah a promis le feu de l'Enfer pour qu'ils y demeurent éternellement. C'est suffisant pour eux**. **Allah les a maudits. Et pour eux, il y aura un châtiment permanent**. » Les hypocrites et les mécréants partageront le sort de l'enfer et la malédiction divine, qu'ils endureront pour l'éternité, car dans ce monde ils ont partagé les attitudes de mécréance, d'opposition à Allah et à Son Messager (sallallahou 'aleyhi wa sallam) et de mécréance dans Ses révélations.

كَٱلَّذِينَ مِن قَبْلِكُمْ كَانُوٓاْ أَشَدَّ مِنكُمْ قُوَّةً وَأَكْثَرَ
أَمْوَٰلًا وَأَوْلَٰدًا فَٱسْتَمْتَعُواْ بِخَلَٰقِهِمْ فَٱسْتَمْتَعْتُم بِخَلَٰقِكُمْ
كَمَا ٱسْتَمْتَعَ ٱلَّذِينَ مِن قَبْلِكُم بِخَلَٰقِهِمْ وَخُضْتُمْ
كَٱلَّذِى خَاضُوٓاْ ۚ أُوْلَٰٓئِكَ حَبِطَتْ أَعْمَٰلُهُمْ فِى ٱلدُّنْيَا
وَٱلْءَاخِرَةِ ۖ وَأُوْلَٰٓئِكَ هُمُ ٱلْخَٰسِرُونَ ﴿٦٩﴾

9-69. [Il en fut] de même de ceux qui vous ont précédés : ils étaient plus forts que vous, plus riches et avaient plus d'enfants. Ils jouirent de leur lot [en ce monde] et vous avez joui de votre lot comme ont joui vos prédécesseurs de leur lot. Et vous avez discuté à tort et à travers comme ce qu'ils avaient discuté. Ceux-là verront leurs œuvres anéanties dans ce monde et dans l'autre et ceux-là sont les perdants.

أَلَمْ يَأْتِهِمْ نَبَأُ ٱلَّذِينَ مِن قَبْلِهِمْ قَوْمِ نُوحٍ وَعَادٍ وَثَمُودَ
وَقَوْمِ إِبْرَٰهِيمَ وَأَصْحَٰبِ مَدْيَنَ وَٱلْمُؤْتَفِكَٰتِ ۚ أَتَتْهُمْ
رُسُلُهُم بِٱلْبَيِّنَٰتِ ۖ فَمَا كَانَ ٱللَّهُ لِيَظْلِمَهُمْ وَلَٰكِن كَانُوٓاْ
أَنفُسَهُمْ يَظْلِمُونَ ﴿٧٠﴾

9-70. Est-ce que ne leur est pas parvenue l'histoire de ceux qui les ont précédés : le peuple de Noé, des 'Ad, des Ṯamoūd, d'Abraham, des gens de Madian, et des villes renversées ? Leurs Messagers leur avaient apporté des preuves évidentes. Ce ne fut pas Allah qui leur fit du tort, mais ils se firent du tort à eux-mêmes.

Ici, Allah, Exalté et Loué soit-Il, met en garde les hypocrites contre le sort qui a frappé les nations mécréantes qui les ont précédés :
« Les peuples de Nouh, de 'Ad et de Thamoud ; les peuples d'Ibrahim, et les peuples de Madian et les villes renversées : à savoir les villes des peuples de Lout.

Quant à tous ces peuples : « **Leurs Messagers leur avaient apporté des preuves évidentes**, » c'est-à-dire avec la vérité manifeste qui révèle la réalité des choses mais ils n'y ont pas cru. Puis il leur est arrivé ce qu'Allah nous a annoncé. Vos actes sont semblables aux leurs, et vous jouissez de votre part (des plaisirs de ce monde), l'utilisant pour satisfaire vos désirs et vous détournant du but pour lequel elle vous a été donnée ; vous l'utilisez à des fins pécheresses et vos aspirations ne dépassent pas ce qui vous a été accordé en matière de plaisirs de ce monde, comme c'était le cas pour ceux qui vous ont précédés.
Et vous aussi, vous vous adonnez à des vaines discussions, comme eux, que vous vous complaisez dans le mensonge et argumentez sur la base du mensonge pour éloigner la vérité. C'est ce qu'ils faisaient et c'était tout ce qu'ils connaissaient : jouir des plaisirs terrestres et se complaire dans le mensonge. Ils méritaient donc le châtiment et la damnation, tout comme ceux qui les ont précédés et qui ont agi de même.

Quant aux croyants, même s'ils profitent de leur part (des plaisirs de ce monde) et de tout ce qui leur est accordé en ce monde, ils le font d'une manière qui les aide à obéir à Allah.

Quant au savoir qu'ils possèdent, il s'agit d'un savoir qu'ils ont appris des Messagers ; c'est le type de savoir qui leur permet d'avoir une foi certaine dans tout ce qu'ils entreprennent, et qui les aide à argumenter sur la base de la vérité afin de réfuter le mensonge.

« **Ce ne fut pas Allah qui leur fit du tort** » en leur envoyant le châtiment qu'Il leur a infligé.
« **Mais ils se firent du tort à eux-mêmes** » lorsqu'ils ont osé désobéir à Lui et à leurs Messagers, et qu'ils ont suivi les ordres de tous les tyrans obstinés.

وَٱلْمُؤْمِنُونَ وَٱلْمُؤْمِنَٰتُ بَعْضُهُمْ أَوْلِيَآءُ بَعْضٍ ۚ يَأْمُرُونَ
بِٱلْمَعْرُوفِ وَيَنْهَوْنَ عَنِ ٱلْمُنكَرِ وَيُقِيمُونَ ٱلصَّلَوٰةَ
وَيُؤْتُونَ ٱلزَّكَوٰةَ وَيُطِيعُونَ ٱللَّهَ وَرَسُولَهُۥٓ ۚ أُو۟لَٰٓئِكَ سَيَرْحَمُهُمُ
ٱللَّهُ ۗ إِنَّ ٱللَّهَ عَزِيزٌ حَكِيمٌ ﴿٧١﴾

9-71. Les croyants et les croyantes sont alliés les uns des autres. Ils commandent le convenable, interdisent le blâmable accomplissent la Ṣalāt, acquittent la Zakāt et obéissent à Allah et à Son Messager. Voilà ceux auxquels Allah fera miséricorde, car Allah est Puissant et Sage.

وَعَدَ ٱللَّهُ ٱلْمُؤْمِنِينَ وَٱلْمُؤْمِنَٰتِ جَنَّٰتٍ تَجْرِى مِن تَحْتِهَا
ٱلْأَنْهَٰرُ خَٰلِدِينَ فِيهَا وَمَسَٰكِنَ طَيِّبَةً فِى جَنَّٰتِ عَدْنٍ ۚ
وَرِضْوَٰنٌ مِّنَ ٱللَّهِ أَكْبَرُ ۚ ذَٰلِكَ هُوَ ٱلْفَوْزُ ٱلْعَظِيمُ ﴿٧٢﴾

9-72. Aux croyants et aux croyantes, Allah a promis des Jardins sous lesquels coulent les ruisseaux, pour qu'ils y demeurent éternellement, et des demeures excellentes, aux jardins d'Eden [du séjour permanent]. Et la satisfaction d'Allah est plus grande encore, et c'est là l'énorme succès.

Après avoir affirmé que les hypocrites sont alliés les uns aux autres, Allah Exalté nous dit ensuite que les croyants sont alliés les uns aux autres, et Il les décrit en des termes opposés à ceux utilisés pour décrire les hypocrites.

« **Les croyants**, » c'est-à-dire hommes et femmes,
« …**sont alliés les uns des autres** » par leur amour, leur entraide, leur sentiment d'appartenance et leur soutien mutuels
« **Ils commandent le convenable**. » Cela se réfère à tout ce qui est reconnu comme bon, qu'il s'agisse de croyances saines, d'actes justes ou d'une conduite appropriée ; cela doit s'appliquer à eux-mêmes en premier lieu.
« …**interdisent le blâmable**, » c'est-à-dire tout ce qui est contraire et opposé à ce qui est bien, qu'il s'agisse de fausses croyances, de mauvaises actions ou de conduite immorale.
« …**et obéissent à Allah et à Son Messager.** » C'est-à-dire qu'ils obéissent constamment à Allah et à Son Messager (sallallahou 'aleyhi wa sallam).
« **Voilà ceux auxquels Allah fera miséricorde.** » C'est-à-dire qu'Il les inclura dans Sa miséricorde et les enveloppera de Sa grâce,
« …**car Allah est Puissant et Sage**. » c'est-à-dire qu'Il est puissant et fort, mais en plus de Sa puissance et de Sa force, Il est aussi Très Sage, et Il fait les choses à bon escient ; Il est digne de louange pour ce qu'Il crée et ordonne.

Puis Allah mentionne la récompense qu'Il leur a préparée :

« **Aux croyants et aux croyantes, Allah a promis des Jardins sous lesquels coulent les ruisseaux**, » regorgeant de délices et de joies, et exempts de tout désagrément et de tout stress. Entre ses palais, ses maisons et ses arbres coulent d'abondantes rivières qui irriguent de magnifiques jardins, où se trouvent des biens et des bénédictions que nul ne connaît si ce n'est Allah, Exalté et Loué soit-Il.

« …**pour qu'ils y demeurent éternellement**. » Ils ne voudront jamais quitter

« **Et des demeures excellentes, aux jardins d'Eden [du séjour permanent]** » qui ont été ornées, embellies et préparées pour les pieux serviteurs d'Allah, une joie à contempler et un délice à y résider, dans lesquelles se trouvent de hautes demeures si belles que personne ne pourrait rien souhaiter de plus ; Allah leur a même préparé des chambres si transparentes et si belles que l'intérieur peut être vu de l'extérieur et vice versa.

Ces demeures sont si splendides qu'il n'est pas étonnant que les âmes s'y tournent, que les cœurs s'y attachent et les désirent ardemment puisqu'elles sont situées dans des jardins de demeure perpétuelle, qu'elles ne voudront jamais quitter.

« **Et la satisfaction d'Allah** » qu'Il accordera aux habitants du Paradis

« …**est plus grande encore**, » plus grand que tous les plaisirs dont ils jouissent puisqu'ils ne peuvent jouir de ces plaisirs qu'en voyant leur Seigneur et en Sa satisfaction à leur égard, car c'est le bien suprême que recherchent les adorateurs et le but ultime vers lequel tendent les amoureux.

C'est pourquoi le plaisir du Seigneur de la terre et des cieux est plus grand que les délices du Paradis.

« **Et c'est là l'énorme succès** ! » Le triomphe suprême ! Ils obtiendront tout ce qu'ils désirent, seront protégés de tout ce qu'ils craignent et leur situation sera excellente. Nous implorons Allah de nous compter parmi eux, par Sa grâce.

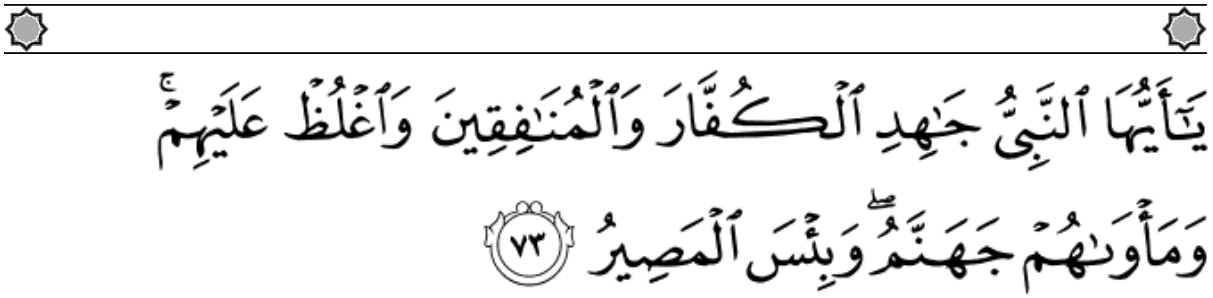
يَٰٓأَيُّهَا ٱلنَّبِيُّ جَٰهِدِ ٱلْكُفَّارَ وَٱلْمُنَٰفِقِينَ وَٱغْلُظْ عَلَيْهِمْ ۚ
وَمَأْوَىٰهُمْ جَهَنَّمُ ۖ وَبِئْسَ ٱلْمَصِيرُ ٧٣

9-73. Ô Prophète, lutte contre les mécréants et les hypocrites, et sois rude avec eux ; l'Enfer sera leur refuge, et quelle mauvaise destination !

يَحْلِفُونَ بِاللَّهِ مَا قَالُوا وَلَقَدْ قَالُوا كَلِمَةَ الْكُفْرِ وَكَفَرُوا
بَعْدَ إِسْلَامِهِمْ وَهَمُّوا بِمَا لَمْ يَنَالُوا ۚ وَمَا نَقَمُوا إِلَّا أَنْ أَغْنَاهُمُ اللَّهُ
وَرَسُولُهُ مِنْ فَضْلِهِ ۚ فَإِنْ يَتُوبُوا يَكُ خَيْرًا لَهُمْ ۖ وَإِنْ يَتَوَلَّوْا يُعَذِّبْهُمُ
اللَّهُ عَذَابًا أَلِيمًا فِي الدُّنْيَا وَالْآخِرَةِ ۚ وَمَا لَهُمْ فِي الْأَرْضِ مِنْ وَلِيٍّ
وَلَا نَصِيرٍ ﴿٧٤﴾

974. Ils jurent par Allah qu'ils n'ont pas dit (ce qu'ils ont proféré), alors qu'en vérité ils ont dit la parole de la mécréance et ils ont rejeté la foi après avoir été musulmans. Ils ont projeté ce qu'ils n'ont pu accomplir. Mais ils n'ont pas de reproche à faire si ce n'est qu'Allah - ainsi que Son Messager - les a enrichis par Sa grâce. S'ils se repentaient, ce serait mieux pour eux. Et s'ils tournent le dos, Allah les châtiera d'un douloureux châtiment, ici-bas et dans l'au-delà ; et ils n'auront sur terre ni allié ni secoureur.

Ici, Allah, Exalté et Loué soit-Il, dit à Son Prophète (sallallahou 'aleyhi wa sallam) : « **Ô Prophète, lutte contre les mécréants et les hypocrites, et sois rude avec eux**, » c'est-à-dire, va jusqu'aux extrêmes dans la lutte contre eux et sois dur avec eux chaque fois que cela est nécessaire.

Ce jihad comprend le jihad physique et le jihad verbal, par le débat, afin que quiconque parmi eux décide de s'en prendre aux musulmans puisse être combattu physiquement et verbalement, par l'épée et par le débat.

Quiconque choisit de se soumettre à l'Islam, que ce soit en vivant sous une autorité musulmane ou par le biais d'un pacte, peut être défié par le débat et la démonstration, en lui expliquant la beauté de l'Islam et le mal que représente l'associationnisme et l'incroyance. C'est ainsi qu'il faut les traiter en ce monde.

Et dans l'au-delà, « **l'Enfer sera leur refuge,** » c'est-à-dire que c'est là qu'ils finiront et qu'ils n'en sortiront jamais.
« …**et quelle mauvaise destination, »** la fin d'un voyage malheureux.

« **Ils jurent par Allah qu'ils n'ont pas dit (ce qu'ils ont proféré), alors qu'en vérité ils ont dit la parole de la mécréance** » c'est-à-dire, lorsqu'ils ont dit quelque chose de semblable à ce que certains d'entre eux ont dit :
« ...**Si nous retournons à Médine, le plus puissant en fera assurément sortir le plus humble**. » (Al-Mounâfiqoun 63 : 8)

- Et les paroles de moquerie prononcées l'une après l'autre par eux, ridiculisant la religion et le Messager (sallallahou 'aleyhi wa sallam).

Chaque fois qu'ils s'apercevaient que le Prophète (sallallahou 'aleyhi wa sallam) avait eu vent de leurs propos, ils venaient le trouver, jurant par Allah qu'ils n'avaient rien dit de mal. Alors Allah, à Lui les Louanges et la Gloire, dit, les démasquant comme menteurs : « **Alors qu'en vérité ils ont dit la parole de la mécréance et ils ont rejeté la foi après avoir été musulmans**. » Bien que leur conversion antérieure à l'Islam semblât les avoir arrachés à l'incroyance, les paroles qu'ils prononcèrent ensuite annulèrent leur adhésion et les ramenèrent à l'incroyance.

« **Ils ont projeté ce qu'ils n'ont pu accomplir.** » C'était lorsqu'ils ont planifié de tuer le Messager d'Allah (sallallahou 'aleyhi wa sallam) pendant la campagne de Tabouk. Mais Allah l'en a informé, et il a donc chargé certaines personnes de déjouer leur complot.

« **Mais ils n'ont pas de reproche à faire** » c'est-à-dire qu'ils n'avaient aucune raison de critiquer le Messager d'Allah (sallallahou 'aleyhi wa sallam)
« **Si ce n'est qu'Allah - ainsi que Son Messager - les a enrichis par Sa grâce**. » Il était pour le moins étrange qu'ils méprisent celui qui avait été l'instrument de leur passage des ténèbres à la lumière et de leur enrichissement après avoir été démunis. Ne méritait-il pas d'être respecté, de croire en lui et de le vénérer, tant pour des raisons religieuses que par pure humanité ?

Puis Allah leur suggère de se repentir : « **S'ils se repentaient, ce serait mieux pour eux** » car le repentir est le fondement du bonheur dans ce monde et dans l'au-delà.

« **Et s'ils tournent le dos** » du repentir
« **Allah les châtiera d'un douloureux châtiment, ici-bas et dans l'au-delà** » dans ce monde par le biais de ce qui leur arrivera : souci, détresse et chagrin parce qu'Allah soutient Sa religion et accorde la victoire à Son Prophète (sallallahou 'aleyhi wa sallam), et qu'ils n'ont pas obtenu ce qu'ils voulaient, et dans l'au-delà à cause du châtiment de l'enfer.

« **Et ils n'auront sur terre ni allié** » pour s'occuper de leurs affaires et les aider à atteindre leurs objectifs

« …**ni secoureur** » pour les protéger du mal ; s'ils sont privés du soutien d'Allah, ils subiront toutes sortes de pertes, de misères et de privations.

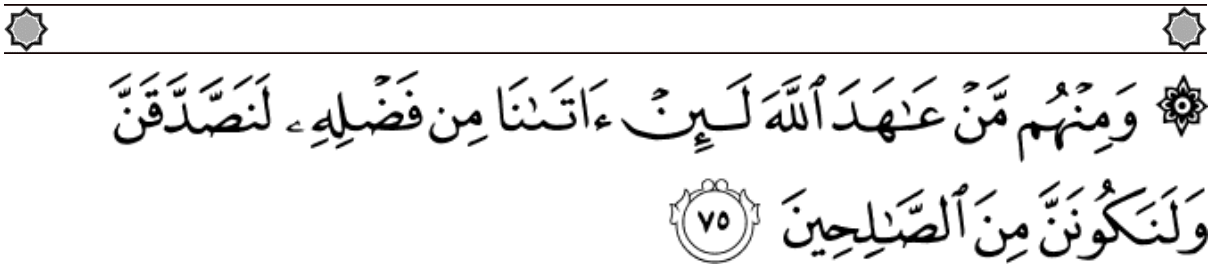

9-75. Et parmi eux il en est qui avaient pris l'engagement envers Allah : « S'Il nous donne de Sa grâce, nous payerons, certes, la Zakāt, et serons du nombre des gens de bien. »

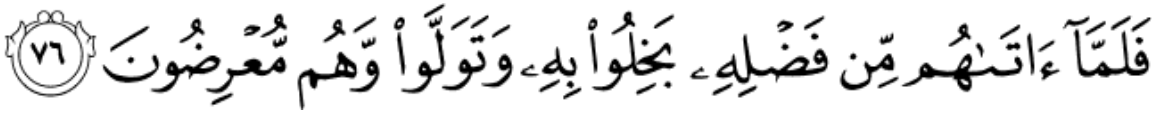

9-76. Mais, lorsqu'Il leur donna de Sa grâce, ils s'en montrèrent avares et tournèrent le dos en faisant volte-face.

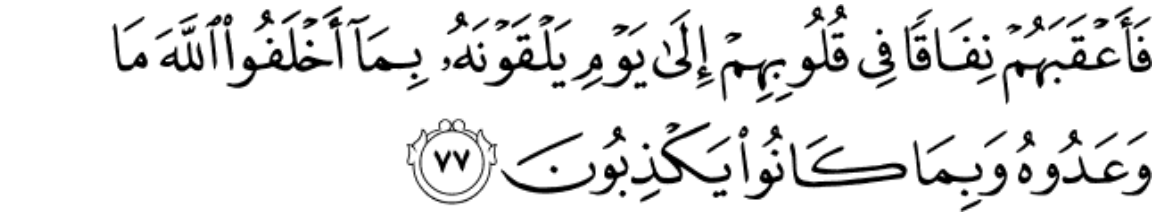

9-77. Il a donc suscité l'hypocrisie dans leurs cœurs, et cela jusqu'au jour où ils Le rencontreront, pour avoir violé ce qu'ils avaient promis à Allah et pour avoir menti.

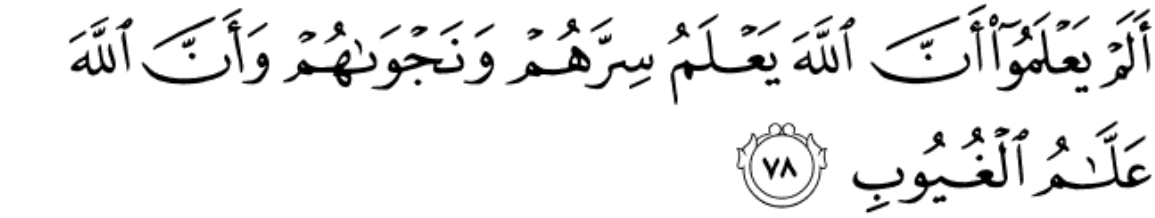

9-78. Ne savent-ils pas qu'Allah connaît leur secret et leurs conversations confidentielles et qu'Allah connaît parfaitement les (choses) inconnaissables.

Autrement dit, parmi ces hypocrites, certains ont fait une promesse et un pacte avec Allah :

« **S'Il nous donne de Sa grâce** » en ce monde et nous accorde une vie de facilité et d'abondance

« **Nous payerons, certes, la Zakāt, et serons du nombre des gens de bien** » ; c'est pourquoi nous maintiendrons les liens de parenté, honorerons les invités, aiderons ceux qui sont frappés par le malheur et accomplirons des actes bons et justes.

« **Mais, lorsqu'Il leur donna de Sa grâce**, » ils ne tinrent pas parole ; au contraire, ils devinrent avares et se détournèrent de l'obéissance et de la soumission.
« …**et tournèrent le dos en faisant volte-face** » c'est-à-dire, ne prêter aucune attention au fait de faire le bien.

Comme ils n'ont pas tenu la promesse qu'ils avaient faite à Allah, Il les a punis :
« **Il a donc suscité l'hypocrisie dans leurs cœurs** » de façon permanente
« **Et cela jusqu'au jour où ils Le rencontreront, pour avoir violé ce qu'ils avaient promis à Allah et pour avoir menti**. »

Le croyant doit donc se méfier de cette attitude abominable qui consiste à promettre à son Seigneur que s'il obtient ce qu'il désire, il fera telle ou telle chose, mais qu'ensuite il ne tient pas sa promesse, car Allah pourrait le punir pour son hypocrisie, comme Il a puni ces gens-là.

Le Prophète (sallallahou 'aleyhi wa sallam) a dit, dans le Hadith qui est prouvé dans *As-Sahihayn* (les deux recueils de Hadiths authentiques de l'Imam Boukhari et de l'Imam Mouslim) :
« *Le signe de l'hypocrite est triple : lorsqu'il parle, il ment ; lorsqu'il conclut une alliance, il la trahit ; et lorsqu'il fait une promesse, il la rompt*. » (Boukhari et Mouslim)

Cet hypocrite, qui avait fait une promesse solennelle à Allah, promettant que s'Il lui accordait une faveur, il ferait l'aumône et serait assurément parmi les vertueux, parla puis mentit, conclut un pacte puis le trahit, fit une promesse puis la rompit.

C'est pourquoi Allah avertit ceux qui agissent ainsi : « **Ne savent-ils pas qu'Allah connaît leur secret et leurs conversations confidentielles et qu'Allah connaît parfaitement les (choses) inconnaissables**. » Et Il les rétribuera pour ce qu'ils font, selon des actes qu'Allah, Exalté et Loué soit-Il, connaît parfaitement.

Ces versets furent révélés au sujet d'un homme parmi les hypocrites, nommé Tha'labah. Il vint trouver le Prophète (sallallahou 'aleyhi wa sallam) et le pria d'intercéder auprès d'Allah pour lui, afin qu'Il lui accorde une part de Sa grâce. Il affirma que s'Il le faisait, il donnerait l'aumône, maintiendrait les liens de parenté et aiderait les personnes frappées par le malheur. Le Prophète (sallallahou 'aleyhi wa sallam) pria donc pour lui. Tha'labah possédait des moutons, dont le nombre ne cessa de croître jusqu'à ce qu'il les emmène hors de Médine. Dès lors, il ne se rendit plus qu'à certaines des cinq prières quotidiennes. Puis, s'éloignant encore davantage, il ne se rendit plus qu'à la

prière du vendredi (joumou'ah). Son troupeau s'accrut encore, si bien qu'il l'emmena au loin et ne se rendit plus à la prière du vendredi (joumou'ah) ni à aucune autre prière en congrégation.

Le Prophète (sallallahou 'aleyhi wa sallam) remarqua son absence et fut informé de sa situation. Il envoya des gens collecter la zakât auprès de ceux qui la devaient mais lorsqu'ils arrivèrent chez Tha'labah, celui-ci dit : « Ceci n'est rien d'autre qu'une jizyah ; c'est assimilable à la jizyah. » Comme il refusait de la leur verser, ils revinrent en informer le Prophète (sallallahou 'aleyhi wa sallam), qui s'écria à trois reprises : « Malheur à Tha'labah ! Malheur à Tha'labah ! »

Lorsque ce verset fut révélé à son sujet et à celui d'autres personnes comme lui, des membres de sa famille allèrent le lui rapporter. Il apporta alors sa zakât mais le Prophète (sallallahou 'aleyhi wa sallam) ne l'accepta pas. Il l'apporta ensuite à Abou Bakr après la mort du Prophète (sallallahou 'aleyhi wa sallam) mais celui-ci ne l'accepta pas non plus. Puis, après la mort d'Abou Bakr, il l'apporta à 'Umar mais celui-ci ne l'accepta pas non plus. On dit qu'il mourut sous le règne de 'Uthman (radhiyallahou 'anhoum, lui et tous les Califes Bien Guidés).[1]

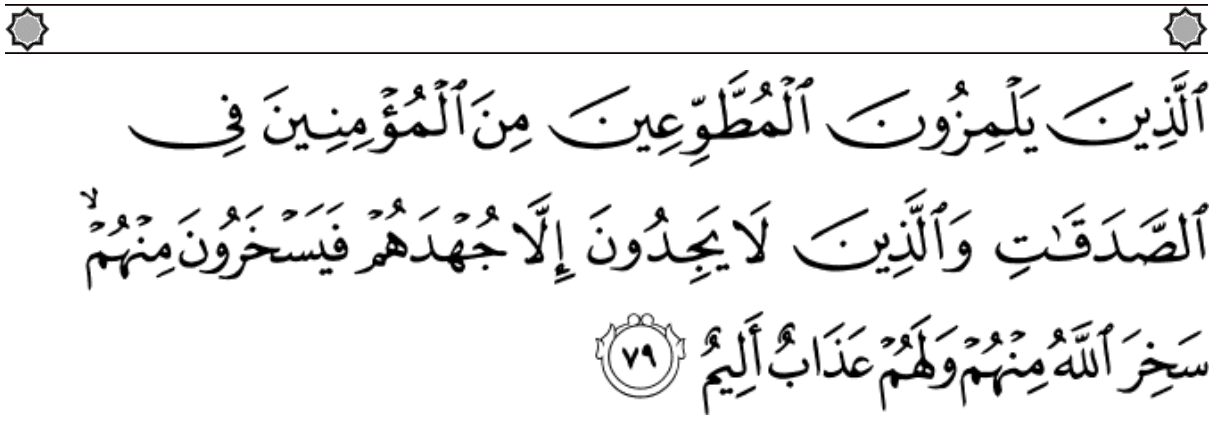

9-79. Ceux-là qui dirigent leurs calomnies contre les croyants qui font des aumônes volontaires et contre ceux qui ne trouvent que leurs faibles moyens (à offrir), et ils se moquent alors d'eux. Qu'Allah les raille. Et ils auront un châtiment douloureux.

[1] 6. Ce récit de Tha'labah a été mentionné par de nombreux commentateurs mais il a été classé comme faible (da'if) par d'éminents spécialistes du Hadith tels qu'Ibn Hazm, Al-Bayhaqi, Al-Qurtubi, Al-Haythami, Al-'Iraqi, Ibn Hajar, As-Souyouti, Al-Manawi et d'autres (qu'Allah leur fasse miséricorde). Ils ont expliqué que sa chaîne de transmission (isnad) inclut 'Ali Ibn Yazid, qui est faible. Parmi les autres narrateurs de ce récit figurent Ma'an Ibn Rifa'ah et Al-Qasim Ibn 'Abd Ar-Rahman, qui sont également faibles. De plus, Ibn Hazm a déclaré que le texte principal du récit était également faible.
Voir : *Al-Mouhalla*, 11 : 208 ; *Al-'Isâbah*, biographie de Tha'labah ; *Majma' az-Zawâ'id*, 7 : 32 ; *Al-Jâmi' li Ahkâm al-Qur'ân*, 8 : 210 ; *Fayd Al-Qadir*, 4 : 257 ; *Fath al-Bâri*, 3 : 8 ; As-Souyouti, *Loubâb an-Nouqoul*, 121 ; Al-'Iraqi, *Takhrij al-Ihyâ'*, 3 : 338.

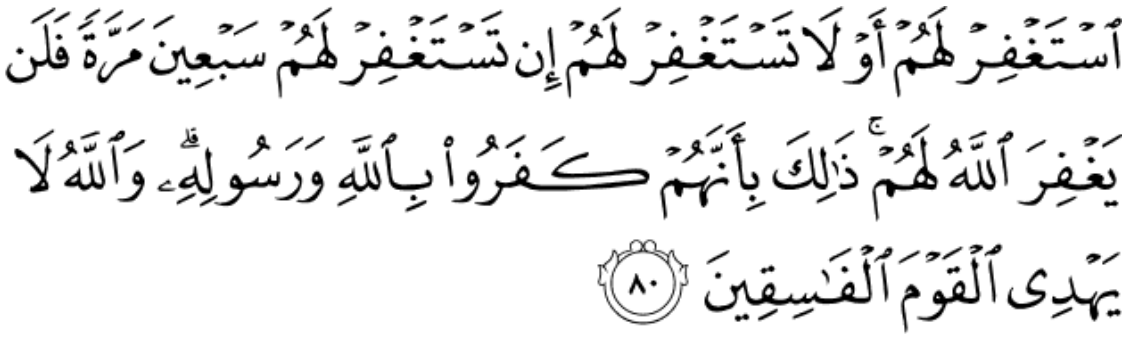

9-80. Que tu demandes pardon pour eux, ou que tu ne le demandes pas - et si tu demandes pardon pour eux soixante-dix fois - Allah ne leur pardonnera point. Et ce parce qu'ils n'ont pas cru en Allah et en Son Messager et Allah ne guide pas les gens pervers.

Voici un autre exemple de la conduite honteuse des hypocrites, qu'Allah les maudisse, qui ne manquaient aucune occasion de dénigrer l'Islam et les musulmans et de critiquer la foi, par hostilité et méchanceté. Lorsque Allah et Son Messager (sallallahou 'aleyhi wa sallam) ont encouragé l'aumône, les musulmans se sont empressés de donner, chacun selon ses moyens ; certains ont donné beaucoup, d'autres peu. Les hypocrites critiquaient celui qui avait donné beaucoup, prétendant que son seul but était de se mettre en avant et d'accroître sa réputation. Et ils disaient au pauvre qui avait donné peu : « Allah n'a que faire de l'aumône de celui-là. » Alors Allah, qu'Il soit Glorifié et Exalté, a révélé les paroles suivantes :

« **Ceux-là qui dirigent leurs calomnies**, » c'est-à-dire ce sont les hypocrites qui critiquent et dénigrent « **contre les croyants qui font des aumônes volontaires**, » disant : « Ils se vantent, ils ne recherchent que le statut et l'orgueil. »
« …**et** » ils critiquent aussi « **ceux qui ne trouvent que leurs faibles moyens (à offrir)**, » prétendant qu'Allah n'a nul besoin de leur aumône.
« …**et ils se moquent alors d'eux**, » ils les ridiculisent.

Mais Allah les a châtiés pour leurs actes, comme Il le dit : « **Qu'Allah les raille. Et ils auront un châtiment douloureux**, » car dans ces paroles, ils associent un certain nombre d'actions interdites :
• Ils recherchent des informations sur la situation des croyants dans l'espoir de trouver quelque chose de négatif à dire à leur sujet, alors qu'Allah dit :
« **Ceux qui aiment que la turpitude se propage parmi les croyants auront un châtiment douloureux, ici-bas comme dans l'au-delà**. » (An-Nour 24 : 19)
• Accuser les croyants en raison de leur foi constitue une mécréance en Allah, Exalté et Loué soit-Il, et reflète la haine de la religion.
• Il est interdit de critiquer autrui ; en fait, si cela concerne des affaires du monde, c'est un péché majeur ; si cela concerne des questions de culte, c'est encore pire.

• Si une personne obéit à Allah et accomplit des bonnes actions volontaires, alors notre rôle est de l'aider et de la soutenir dans son action ; mais ces gens-là cherchaient à les décourager en parlant négativement d'eux et en les critiquant.
• Leur jugement, considérant celui qui dépensait beaucoup d'argent comme un vantard, était une grave erreur et un jugement erroné fondé sur des spéculations. Quel mal peut être plus grand ?
• Leur commentaire concernant celui qui a donné peu, affirmant qu'Allah n'avait nul besoin de sa charité, était une remarque qui induisait en erreur. Car Allah n'a besoin de la charité de personne, quelle que soit sa valeur ; Il n'a besoin d'aucun des habitants des cieux et de la terre, mais Il a ordonné à Ses serviteurs de faire ce dont ils ont eux-mêmes besoin. Bien qu'Allah n'ait besoin d'aucun d'eux, ils ont besoin de Lui.
« **Quiconque fait un bien fût-ce du poids d'un atome, le verra**. » (Az-Zalzalah 99 : 7)
• Mais ces paroles des hypocrites découragent clairement de faire le bien ; c'est pourquoi leur châtiment fut qu'Allah les ridiculisa et qu'ils subissent une punition douloureuse.

« **Que tu demandes pardon pour eux, ou que tu ne le demandes pas - et si tu demandes pardon pour eux soixante-dix fois**…» ce nombre est mentionné par exagération et ne doit pas être pris au sens littéral.
« **Allah ne leur pardonnera point** » comme Il le dit ailleurs :
« **C'est égal, pour eux, que tu implores le pardon pour eux ou que tu ne le fasses pas : Allah ne leur pardonnera jamais, car Allah ne guide pas les gens pervers**. » (Al-Mounâfiqoun 63 : 6)

Puis Allah mentionne la raison pour laquelle Il ne leur pardonnera pas : « **Et ce parce qu'ils n'ont pas cru en Allah et en Son Messager**. » Aucune prière pour le pardon ni aucune bonne action ne profitera au mécréant tant qu'il restera mécréant.

Allah ne guide pas les vils, c'est-à-dire ceux pour qui la malveillance est devenue caractéristique, au point qu'ils ne choisissent rien d'autre et ne souhaitent aucune alternative ; la vérité leur parvient, mais ils la rejettent, alors Allah, à Lui les Louanges et la Gloire, les punira en ne les guidant plus vers elle.

فَرِحَ ٱلْمُخَلَّفُونَ بِمَقْعَدِهِمْ خِلَٰفَ رَسُولِ ٱللَّهِ وَكَرِهُوٓا۟ أَن
يُجَٰهِدُوا۟ بِأَمْوَٰلِهِمْ وَأَنفُسِهِمْ فِى سَبِيلِ ٱللَّهِ وَقَالُوا۟ لَا تَنفِرُوا۟ فِى ٱلْحَرِّ ۗ قُلْ
نَارُ جَهَنَّمَ أَشَدُّ حَرًّا ۚ لَّوْ كَانُوا۟ يَفْقَهُونَ ﴿٨١﴾

9-81. Ceux qui ont été laissés à l'arrière se sont réjouis de pouvoir rester chez eux à l'arrière du Messager d'Allah, ils ont répugné à lutter par leurs biens et leurs personnes dans la voie d'Allah, et ont dit : « Ne partez pas au combat pendant cette chaleur ! » Dis : « Le feu de l'Enfer est plus intense en chaleur. » - S'ils comprenaient !

فَلْيَضْحَكُوا۟ قَلِيلًا وَلْيَبْكُوا۟ كَثِيرًا جَزَآءًۢ بِمَا كَانُوا۟ يَكْسِبُونَ ﴿٨٢﴾

9-82. Qu'ils rient un peu et qu'ils pleurent beaucoup en récompense de ce qu'ils se sont acquis.

فَإِن رَّجَعَكَ ٱللَّهُ إِلَىٰ طَآئِفَةٍ مِّنْهُمْ فَٱسْتَـْٔذَنُوكَ لِلْخُرُوجِ فَقُل لَّن
تَخْرُجُوا۟ مَعِىَ أَبَدًا وَلَن تُقَٰتِلُوا۟ مَعِىَ عَدُوًّا ۖ إِنَّكُمْ رَضِيتُم بِٱلْقُعُودِ أَوَّلَ
مَرَّةٍ فَٱقْعُدُوا۟ مَعَ ٱلْخَٰلِفِينَ ﴿٨٣﴾

9-83. Si Allah te ramène vers un groupe de ces (gens-là), et qu'ils te demandent permission de partir au combat, alors dis : « Vous ne sortirez plus jamais en ma compagnie, et vous ne combattrez plus jamais d'ennemis avec moi. Vous avez été plus contents de rester chez vous la première fois ; demeurez donc chez vous en compagnie de ceux qui se tiennent à l'arrière. »

Ici, Allah, à Lui les Louanges et la Gloire, souligne la vantardise des hypocrites d'être restés en arrière, et le fait qu'ils ne s'en souciaient pas, ce qui est révélateur d'un manque de foi et du choix de l'incroyance plutôt que de la foi :

« **Ceux qui ont été laissés à l'arrière** [lors de la campagne de Tabouk] **se sont réjouis de pouvoir rester chez eux à l'arrière du Messager d'Allah**. » Ceci est pire que le simple fait de rester sur place car cela était interdit ; mais ce qui rendait la chose encore plus grave, c'était de se réjouir d'avoir commis un acte de désobéissance.

« **Ils ont répugné à lutter par leurs biens et leurs personnes dans la voie d'Allah**. » Cela contraste avec les croyants qui, s'ils restaient en arrière, même avec une excuse valable, éprouveraient de la

tristesse et du regret d'être restés en arrière, et qui aimeraient lutter, offrant leurs biens et leur vie, pour la cause d'Allah, en raison de la foi qui habite leur cœur et de l'espoir qu'ils ont de la générosité, de la bonté et de la bénédiction d'Allah.

« **Et ils ont dit**, » à savoir les hypocrites : « **Ne partez pas au combat pendant cette chaleur** ! » C'est-à-dire qu'ils disaient : « Il est trop difficile pour nous de sortir par cette chaleur. » Ils privilégiaient ainsi un confort bref et temporaire à un confort complet et éternel.

Ils craignaient la chaleur dont on peut se protéger en cherchant l'ombre, et qui disparaît tôt le matin et en fin d'après-midi mais ils ne craignaient pas la chaleur intense dont on ne peut mesurer la violence, à savoir le feu de l'enfer.

C'est pourquoi Allah a dit : « **Dis : « Le feu de l'Enfer est plus intense en chaleur. » S'ils comprenaient** ! » (Tel sera leur châtiment) pour avoir préféré ce qui est temporaire à ce qui est éternel ; ils ont tenté d'échapper à une épreuve légère et passagère, mais ils seront confrontés à une épreuve terrible et éternelle.

« **Qu'ils rient un peu et qu'ils pleurent beaucoup**, » c'est-à-dire qu'ils profitent de ce monde éphémère, qu'ils se réjouissent de ses plaisirs et s'amusent de ses divertissements ; ils pleureront beaucoup lorsqu'ils seront confrontés à un châtiment douloureux.
« …**en récompense de ce qu'ils se sont acquis** » de leur incrédulité et de leur hypocrisie, et de leur incapacité à se soumettre aux commandements de leur Seigneur.

« **Si Allah te ramène vers un groupe de ces (gens-là)**, » notamment ceux qui sont restés sans excuse et ne l'ont pas regretté, « **et qu'ils te demandent permission de partir au combat**, » pour une autre campagne, s'ils pensent que ce sera facile
« **Dis** » leur, en guise de punition :
« **Vous ne sortirez plus jamais en ma compagnie, et vous ne combattrez plus jamais d'ennemis avec moi**, » car Allah me suffit et je n'aurai nul besoin de vous.
« **Vous avez été plus contents de rester chez vous la première fois ; demeurez donc chez vous en compagnie de ceux qui se tiennent à l'arrière**. »
Ceci est semblable au verset dans lequel Allah, Exalté et Loué soit-Il, dit :
« **Parce qu'ils n'ont pas cru la première fois, nous détournerons leurs cœurs et leurs yeux ; nous les laisserons marcher aveuglement dans leur rébellion**. » (Al-An'âm 6 :110)

Celui qui hésite et se soustrait à une obligation lorsque l'occasion se présente de l'accomplir ne sera pas aidé par la suite et sera empêché de le faire à l'avenir.

C'est aussi un reproche à leur égard, car lorsque les musulmans réaliseront que ces personnes figuraient parmi celles qui furent empêchées de partir au jihad à cause de leurs péchés, cela leur servirait de reproche, de source de honte et dissuaderait quiconque d'agir comme eux.

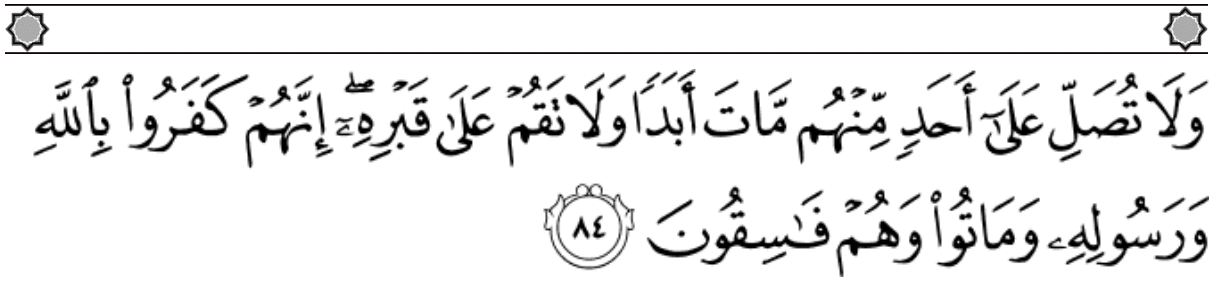

9-84. Et ne fais jamais la Ṣalāt sur l'un d'entre eux qui meurt, et ne te tiens pas debout auprès de sa tombe, parce qu'ils n'ont pas cru en Allah et en Son Messager, et ils sont morts tout en étant pervers.

« **Et ne fais jamais** [ô Muhammad] **sur l'un d'entre eux**, » la prière funéraire pour aucun des hypocrites

« …**qui meurt**, **et ne te tiens pas debout auprès de sa tombe** » après son enterrement, pour prier pour lui. C'est parce que le fait que si le Prophète (sallallahou 'aleyhi wa sallam) avait offert la prière funéraire ou s'était tenu près de leur tombe cela aurait été une forme d'intercession pour eux mais l'intercession ne leur sera d'aucun profit.

« **Parce qu'ils n'ont pas cru en Allah et en Son Messager, et ils sont morts tout en étant pervers**. » Quiconque meurt mécréant, aucune intercession ne lui sera profitable. Il y a là une leçon pour les autres et un reproche pour eux. De même, pour quiconque est connu pour être mécréant et hypocrite, aucune prière funéraire ne doit être accomplie pour lui.

Ce verset indique qu'il est prescrit d'accomplir la prière funéraire pour les croyants et de se tenir près de leurs tombes pour prier pour eux, comme le faisait le Prophète (sallallahou 'aleyhi wa sallam). Le fait que cette interdiction ne concerne que les hypocrites indique que ces actes sont confirmées et valides dans le cas des croyants.

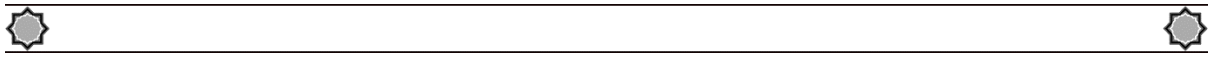

وَلَا تُعۡجِبۡكَ أَمۡوَٰلُهُمۡ وَأَوۡلَٰدُهُمۡۚ إِنَّمَا يُرِيدُ ٱللَّهُ أَن يُعَذِّبَهُم بِهَا فِي ٱلدُّنۡيَا وَتَزۡهَقَ أَنفُسُهُمۡ وَهُمۡ كَٰفِرُونَ ٨٥

9-85. Et que ni leurs biens ni leurs enfants ne t'émerveillent ! Allah ne veut par-là, que les châtier ici-bas, et qu'ils rendent péniblement l'âme en mécréants.

Autrement dit, ne vous laissez pas tromper par ce qu'Allah leur a accordé dans ce monde de richesses et d'enfants car ce n'est pas parce qu'ils Lui sont chers ; c'est plutôt pour les rabaisser.

« **Allah ne veut par-là, que les châtier ici-bas**, » afin qu'ils s'efforcent d'acquérir ces choses et craignent de les perdre ? Ainsi, ils n'en jouiront pas ; au contraire, ils subiront constamment des difficultés et des épreuves pour les acquérir et les conserver, ce qui les détournera d'Allah et de l'au-delà, jusqu'à leur départ de ce monde « **et qu'ils rendent péniblement l'âme en mécréants**. » L'amour de ces choses leur prendra tout et ils mourront le cœur encore attaché à elles, épris d'elles et en proie à la détresse à cause d'elles.

وَإِذَآ أُنزِلَتۡ سُورَةٌ أَنۡ ءَامِنُواْ بِٱللَّهِ وَجَٰهِدُواْ مَعَ رَسُولِهِ ٱسۡتَـٔۡذَنَكَ أُوْلُواْ ٱلطَّوۡلِ مِنۡهُمۡ وَقَالُواْ ذَرۡنَا نَكُن مَّعَ ٱلۡقَٰعِدِينَ ٨٦

9-86. Et lorsqu'une Sourate est révélée : « Croyez en Allah et luttez en compagnie de Son Messager, » les gens qui ont tous les moyens (de combattre) parmi eux te demandent de les dispenser (du combat), et disent : « Laisse-nous avec ceux qui restent. »

رَضُواْ بِأَن يَكُونُواْ مَعَ ٱلۡخَوَالِفِ وَطُبِعَ عَلَىٰ قُلُوبِهِمۡ فَهُمۡ لَا يَفۡقَهُونَ ٨٧

9-87. Il leur plaît, (après le départ des combattants) de demeurer avec celles qui sont restées à l'arrière. Leurs cœurs ont été scellés et ils ne comprennent rien.

Ici, Allah, Exalté et Loué soit-Il, explique comment les hypocrites étaient obstinément lents et réticents à accomplir des actes d'obéissance, et comment les Sourates et les versets du Qur'an n'avaient aucun impact sur eux.

« **Et lorsqu'une Sourate est révélée** » dans laquelle il leur est enjoint de croire en Allah et de lutter pour Sa cause dans le jihad.
« **Les gens qui ont tous les moyens (de combattre) parmi eux te demandent de les dispenser (du combat)** » C'est-à-dire les riches qui n'ont aucune excuse puisqu'Allah leur a accordé richesse et descendance. Pourquoi donc ne rendent-ils pas grâce à Allah et ne Le louent-ils pas, et n'accomplissent-ils pas ce qu'Il leur a prescrit et facilité ? Au lieu de cela, ils persistent dans la paresse et cherchent à se dispenser de leur présence.
« … **et disent : « Laisse-nous avec ceux qui restent**. »

« **Il leur plaît, (après le départ des combattants) de demeurer avec celles qui sont restées à l'arrière**. » Autrement dit, comment peuvent-ils se contenter de rester avec les femmes qui ne font pas le jihad ? Leur action repose-t-elle sur une interprétation ou une preuve rationnelle, ou bien Allah a-t-il scellé leurs cœurs au point qu'ils ne puissent discerner le bien et qu'ils soient incapables d'agir pour le bien et la réussite ? Car ils ne comprennent pas ce qui est dans leur intérêt. S'ils le comprenaient vraiment, ils n'accepteraient pas cet état qui les rend inférieurs aux hommes.

لَٰكِنِ ٱلرَّسُولُ وَٱلَّذِينَ ءَامَنُوا۟ مَعَهُۥ جَٰهَدُوا۟ بِأَمْوَٰلِهِمْ
وَأَنفُسِهِمْ ۚ وَأُو۟لَٰٓئِكَ لَهُمُ ٱلْخَيْرَٰتُ ۖ وَأُو۟لَٰٓئِكَ هُمُ
ٱلْمُفْلِحُونَ ﴿٨٨﴾

9-88. Mais le Messager et ceux qui ont cru avec lui ont lutté avec leurs biens et leurs personnes. Ceux-là auront les bonnes choses et ce sont eux qui réussiront.

أَعَدَّ ٱللَّهُ لَهُمْ جَنَّٰتٍ تَجْرِى مِن تَحْتِهَا ٱلْأَنْهَٰرُ خَٰلِدِينَ فِيهَا ۚ ذَٰلِكَ
ٱلْفَوْزُ ٱلْعَظِيمُ ﴿٨٩﴾

9-89. Allah a préparé pour eux des Jardins sous lesquels coulent les ruisseaux, pour qu'ils y demeurent éternellement. Voilà l'énorme succès !

Ici, Allah, à Lui les Louanges et la Gloire, dit : « Ces hypocrites se sont détournés du jihad et Allah n'a nul besoin d'eux. Il a des serviteurs d'exception, choisis parmi Ses créatures pour Sa grâce et qui accompliront cette tâche. Ce sont le « **Messager** » Muhammad (sallallahou 'aleyhi wa sallam) « **et ceux qui ont cru avec lui ont lutté avec leurs biens et leurs personnes**. » Ils ne sont ni réticents ni paresseux ; au contraire, ils sont joyeux et gais.
« **Ceux-là auront les bonnes choses** » c'est-à-dire, beaucoup de bonnes choses dans ce monde et dans l'au-delà
« …**et ce sont eux qui réussiront** » et atteindront les plus hauts objectifs et tout ce que l'on peut désirer.

« **Allah a préparé pour eux des Jardins sous lesquels coulent les ruisseaux, pour qu'ils y demeurent éternellement. Voilà l'énorme succès**, » le triomphe suprême. Malheur à celui qui n'aspire pas à ce à quoi aspirent les autres car il est perdant en matière de religion, dans ce monde et dans l'au-delà. Ceci est semblable aux versets où Allah, Exalté et Loué soit-Il, dit :
« **Dis : « Croyez-y ou n'y croyez pas. Ceux à qui la connaissance a été donnée avant cela,[1] lorsqu'on le leur récite, tombent, prosternés, le menton contre terre. »** » (Al-Isrâ' 17 : 107)
- Et :
« **C'est à eux que Nous avons apporté le Livre, la sagesse et la prophétie. Si ces autres-là n'y croient pas, du moins Nous avons confié ces choses à des gens qui ne les nient pas**. » (Al-An'âm 6 : 89)

وَجَآءَ ٱلْمُعَذِّرُونَ مِنَ ٱلْأَعْرَابِ لِيُؤْذَنَ لَهُمْ وَقَعَدَ ٱلَّذِينَ كَذَبُوا۟
ٱللَّهَ وَرَسُولَهُۥ ۚ سَيُصِيبُ ٱلَّذِينَ كَفَرُوا۟ مِنْهُمْ عَذَابٌ أَلِيمٌ ﴿٩٠﴾

9-90. Et parmi les Bédouins, certains [qui avaient des excuses] sont venus demander d'être dispensés (du combat). Et ceux qui ont menti à Allah et à Son Messager sont restés chez eux. Un châtiment douloureux affligera les mécréants d'entre eux.

[1] À savoir les gens du Livre (juifs et chrétiens).

لَّيْسَ عَلَى ٱلضُّعَفَآءِ وَلَا عَلَى ٱلْمَرْضَىٰ وَلَا عَلَى ٱلَّذِينَ لَا
يَجِدُونَ مَا يُنفِقُونَ حَرَجٌ إِذَا نَصَحُوا۟ لِلَّهِ وَرَسُولِهِۦ ۚ مَا عَلَى
ٱلْمُحْسِنِينَ مِن سَبِيلٍ ۚ وَٱللَّهُ غَفُورٌ رَّحِيمٌ ﴿٩١﴾

9-91. Nul grief sur les faibles, ni sur les malades, ni sur ceux qui ne trouvent pas de quoi dépenser (pour la cause d'Allah), s'ils sont sincères envers Allah et Son Messager. Pas de reproche contre les bienfaiteurs. Allah est Pardonneur et Miséricordieux.

وَلَا عَلَى ٱلَّذِينَ إِذَا مَآ أَتَوْكَ لِتَحْمِلَهُمْ قُلْتَ لَآ أَجِدُ مَآ
أَحْمِلُكُمْ عَلَيْهِ تَوَلَّوا۟ وَّأَعْيُنُهُمْ تَفِيضُ مِنَ ٱلدَّمْعِ حَزَنًا أَلَّا
يَجِدُوا۟ مَا يُنفِقُونَ ﴿٩٢﴾

9-92. (Pas de reproche) non plus à ceux qui vinrent te trouver pour que tu leur fournisses une monture et à qui tu dis : « Je ne trouve pas de monture pour vous. » Ils retournèrent les yeux débordant de larmes, tristes de ne pas trouver de quoi dépenser.

۞ إِنَّمَا ٱلسَّبِيلُ عَلَى ٱلَّذِينَ يَسْتَـْٔذِنُونَكَ وَهُمْ أَغْنِيَآءُ ۚ
رَضُوا۟ بِأَن يَكُونُوا۟ مَعَ ٱلْخَوَالِفِ وَطَبَعَ ٱللَّهُ عَلَىٰ قُلُوبِهِمْ فَهُمْ لَا
يَعْلَمُونَ ﴿٩٣﴾

9-93. Il n'y a de voie (de reproche à), vraiment, que contre ceux qui demandent d'être dispensés, alors qu'ils sont riches. Il leur plaît de demeurer avec celles qui sont restées à l'arrière. Et Allah a scellé leurs cœurs et ils ne savent pas.

« **Et parmi les Bédouins, certains sont venus demander d'être dispensés (du combat)**, » c'est à dire, ceux qui avaient été négligents et n'avaient pas fait d'efforts pour sortir sont venus afin qu'on leur donne la permission de s'abstenir de participer au jihad. Ils ne se soucièrent pas de demander excuse en raison de leur nature brutale et de leur manque de pudeur, et parce que leur foi était faible.

Quant à ceux qui ont menti à Allah, Exalté et Loué soit-Il, et à Son Messager (sallallahou 'aleyhi wa sallam) et sont restés sans donner la moindre excuse, il se peut que ce que l'on entend par « **[qui avaient des excuses]** » soit ceux qui avaient une raison valable ; ils sont venus voir le Messager (sallallahou 'aleyhi wa sallam) pour obtenir la permission de rester puisqu'il avait pour habitude d'accepter les excuses de quiconque en avait une.

« **Et ceux qui ont menti à Allah et à Son Messager sont restés chez eux** » en prétendant être croyants, alors que la foi les obligeait à sortir, ils ne firent pas ce qui était attendu d'eux et restèrent sur place. Allah les avertit alors en disant : « **Un châtiment douloureux affligera les mécréants d'entre eux**. »

Allah Exalté a mentionné ceux qui avaient des excuses, et les a classés en deux catégories : ceux qui avaient des excuses légitimes et ceux qui n'en avaient aucune. Cela se reflète dans les paroles :
« **Nul grief sur les faibles**, » Il n'y a pas lieu de blâmer les faibles c'est-à-dire les personnes physiquement faibles et les malvoyants qui n'avaient pas la force de sortir et de se battre.
« …**ni sur les malades** » cela inclut tous les types de maladies qui empêchent une personne de sortir et de participer au jihad, notamment la claudication, la cécité, la fièvre, la pleurésie, la paralysie, etc.
« **ni sur ceux qui ne trouvent pas de quoi dépenser (pour la cause d'Allah)**, » c'est-à-dire qui n'ont pas pu trouver de provisions ni de montures pour atteindre leur destination. Ils ne sont pas blâmables, pourvu qu'ils soient sincères envers Allah et Son Messager (sallallahou 'aleyhi wa sallam), en ce sens qu'ils sont vrais dans leur foi et qu'ils ont la ferme intention et la résolution de partir au jihad s'ils en avaient les moyens, et qu'ils font tout leur possible pour le soutenir et l'encourager.
« **Pas de reproche contre les bienfaiteurs** » et qui accomplissent leurs devoirs envers Allah et Ses serviteurs. Il ne devrait y avoir aucun blâme sur eux. Si une personne fait ce qu'elle peut, alors ce qu'elle ne peut pas faire est levé pour elle.

Ce verset est cité comme preuve du principe selon lequel celui qui fait du bien à autrui (avec de bonnes intentions) en prenant soin de lui et de ses biens, etc., mais que sa bonne volonté entraîne un préjudice ou une perte, n'en est pas responsable car il a agi avec bienveillance et il n'y a pas lieu de blâmer ceux qui font le bien. Ce verset indique également que celui qui ne fait pas le bien, ou qui agit mal, par exemple par négligence, est responsable.

« **Et Allah est Pardonneur et Miséricordieux**. » Par Son pardon et Sa miséricorde, Il pardonne à ceux qui n'en ont pas les moyens et, pour leurs intentions sincères et fermes, Il leur accorde la récompense de ceux qui en ont les moyens et qui agissent.

« **Pas de reproche) non plus à ceux qui vinrent te trouver pour que tu leur fournisses une monture**, » mais qui n'ont rien trouvé chez toi qui puisse les aider à en obtenir.
« **Et à ceux à qui tu as dit**, » en t'excusant, « **« je ne trouve pas de monture pour vous. » Ils retournèrent les yeux débordant de larmes, tristes de ne pas trouver de quoi dépenser**. » Car ils en étaient incapables, bien qu'ils fussent disposés à contribuer, et ils exprimèrent chagrin et détresse, comme Allah les décrit.

Ces personnes ne sont pas à blâmer, et puisqu'elles ne sont pas à blâmer, la question revient au principe initial, selon lequel quiconque a de bonnes intentions, accompagnées d'une ferme résolution en ce sens qu'il essaie de faire tout son possible mais n'y parvient pas, est considéré comme semblable à celui qui a tout fait et obtenu des résultats.

« **Il n'y a de voie (de reproche à), vraiment**, » c'est-à-dire qu'il y a matière à blâmer ceux qui ont demandé la permission de rester alors qu'ils étaient riches et capables de partir, et qu'ils n'avaient aucune excuse. Ces personnes « **il leur plaît, »** se contentent et acceptent pour elles-mêmes « **de demeurer avec celles qui sont restées à l'arrière**, » d'être avec ceux qui restent, comme les femmes, les enfants, les vieillards et autres.

Ils ne s'en contentaient que parce qu'Allah avait scellé leurs cœurs afin qu'aucune bonté ne puisse y entrer et qu'ils ne puissent voir ce qui était dans leur meilleur intérêt, tant sur le plan religieux que temporel
« …**et ils ne savent pas**, » que cela est en guise de punition pour ce qu'ils avaient fait.

يَعْتَذِرُونَ إِلَيْكُمْ إِذَا رَجَعْتُمْ إِلَيْهِمْ ۚ قُل لَّا تَعْتَذِرُوا لَن نُّؤْمِنَ
لَكُمْ قَدْ نَبَّأَنَا اللَّهُ مِنْ أَخْبَارِكُمْ ۚ وَسَيَرَى اللَّهُ عَمَلَكُمْ
وَرَسُولُهُ ثُمَّ تُرَدُّونَ إِلَىٰ عَالِمِ الْغَيْبِ وَالشَّهَادَةِ
فَيُنَبِّئُكُم بِمَا كُنتُمْ تَعْمَلُونَ ﴿٩٤﴾

9-94. Ils vous présentent des excuses quand vous revenez à eux. Dis : « Ne présentez pas d'excuses : nous ne vous croyons pas. Allah nous a déjà informés de vos nouvelles. Et Allah

verra votre œuvre, ainsi que Son Messager. Puis vous serez ramenés vers Celui qui connaît bien l'invisible et le visible, et alors, Il vous informera de ce que vous faisiez. »

سَيَحْلِفُونَ بِٱللَّهِ لَكُمْ إِذَا ٱنقَلَبْتُمْ إِلَيْهِمْ لِتُعْرِضُوا۟ عَنْهُمْ ۖ
فَأَعْرِضُوا۟ عَنْهُمْ ۖ إِنَّهُمْ رِجْسٌ ۖ وَمَأْوَىٰهُمْ جَهَنَّمُ جَزَآءًۢ بِمَا كَانُوا۟
يَكْسِبُونَ ﴿٩٥﴾

9-95. Ils vous feront des serments par Allah, quand vous êtes de retour vers eux, afin que vous passiez (sur leur tort). Détournez-vous d'eux. Ils sont une souillure et leur refuge est l'Enfer, en rétribution de ce qu'ils acquéraient.

يَحْلِفُونَ لَكُمْ لِتَرْضَوْا۟ عَنْهُمْ ۖ فَإِن تَرْضَوْا۟ عَنْهُمْ فَإِنَّ ٱللَّهَ لَا
يَرْضَىٰ عَنِ ٱلْقَوْمِ ٱلْفَٰسِقِينَ ﴿٩٦﴾

9-96. Ils vous font des serments pour se faire agréer de vous, même si vous les agréez, Allah n'agrée pas les gens pervers.

Après avoir mentionné les riches hypocrites restés en arrière, et déclaré qu'ils n'avaient aucune excuse, Allah nous dit ensuite qu'ils « **vous présentent des excuses quand vous revenez à eux**. »

« **Dis** » leur : « **Ne présentez pas d'excuses : nous ne vous croyons pas** » c'est-à-dire, nous n'accepterons jamais vos fausses excuses.
« **Allah nous a déjà informés de vos nouvelles** » et Il dit la vérité. Dès lors, il n'y avait plus aucun intérêt à chercher des excuses car celles-ci contredisaient ce qu'Allah avait dit à Son Messager (sallallahou 'aleyhi wa sallam) à leur sujet. Il leur était impossible de dire la vérité en affirmant le contraire de ce qu'Allah avait dit car Sa parole est la vérité suprême.

« **Et Allah verra votre œuvre, ainsi que Son Messager**, » en ce monde. Car ce sont les actes qui distinguent la sincérité de l'hypocrisie. Quant aux paroles, elles ne signifient rien.

« **Puis vous serez ramenés vers Celui qui connaît bien l'invisible et le visible**, » de Qui rien n'est caché.
« …**et alors, Il vous informera de ce que vous faisiez**, » bons ou mauvais, et vous rétribuera selon Sa justice et Sa grâce, sans vous léser le moins du monde. Il est à noter que le malfaiteur et le pécheur

connaîtront l'un des trois destins suivants : soit ses excuses seront pleinement acceptées et il sera pardonné, de sorte qu'il sera comme s'il n'avait jamais péché ; soit le châtiment de son péché lui sera infligé ; soit il sera ignoré et son acte restera impuni.

La troisième option est celle qu'Allah a prescrite à l'égard des hypocrites. C'est pourquoi Il a dit : « **Ils vous feront des serments par Allah, quand vous êtes de retour vers eux, afin que vous passiez (sur leur tort). Détournez-vous d'eux**. » Autrement dit, ne les réprimande pas, ne les frappe pas et ne les tue pas.
« **Ils sont une souillure**, » c'est-à-dire qu'ils sont mauvais et trop insignifiants pour qu'on s'en soucie, et les réprimander ou les punir ne leur apportera aucun bénéfice. Le châtiment de l'au-delà leur suffira, « **et leur refuge est l'Enfer, en rétribution de ce qu'ils acquéraient** »

« **Ils vous font des serments pour se faire agréer de vous**, » autrement dit, une autre chose qu'ils essaieront d'obtenir de toi, c'est qu'ils ne se contentent pas de vouloir que tu les laisses tranquilles ; ils veulent plutôt que tu sois satisfait d'eux, comme s'ils n'avaient rien fait de mal.

« **Même si vous les agréez, Allah n'agrée pas les gens pervers** » c'est-à-dire, ô croyants, ne vous réjouissez pas de ceux qui déplaisent à Allah ; suivez plutôt votre Seigneur en ce qui Lui plaît ou Lui cause de la colère.

Réfléchissez à la façon dont Allah dit : « **Allah n'agrée pas les gens pervers**, » et non « Allah n'est pas satisfait d'eux, » afin de souligner que la porte du repentir reste ouverte et que, dès lors qu'eux ou tout autre peuple se repentira, Allah acceptera leur repentir et sera satisfait d'eux.

Mais s'ils persistent dans la rébellion et la méchanceté, Allah ne sera pas satisfait d'eux car un obstacle à Son agrément est leur rejet de ce qu'Allah attend d'eux, à savoir la foi et l'obéissance, au profit de ce qui L'irrite : l'association de partenaires, l'hypocrisie et le péché.

En résumé, Allah Exalté nous dit que lorsque les hypocrites qui étaient restés en arrière du jihad sans excuse valable présentaient leurs excuses aux croyants, prétendant avoir des raisons légitimes de rester en arrière, le but était que les croyants les laissent tranquilles, soient satisfaits d'eux et acceptent leurs excuses.

Quant à accepter leurs excuses et à s'en réjouir, il ne faut jamais le faire. Quant à les laisser tranquilles, les croyants doivent les laisser tranquilles comme ils le font eux-mêmes, et se détourner de tout autre mal ou abomination.

Ces versets affirment qu'Allah, qu'Il soit Glorifié et Exalté, parle, comme Il l'a dit (dans le verset 9 : 94) : « **Allah nous a déjà informés de vos nouvelles**. » Ils confirment également qu'Allah fait ce qu'Il veut et décrète. Dans ces versets et dans les paroles « **Allah verra votre œuvre, ainsi que Son Messager**, » (9 : 94) Allah nous indique qu'Il les observera après coup. Ces versets confirment aussi qu'Allah est satisfait de ceux qui font le bien et qu'Il est courroucé contre les rebelles et les pervers.

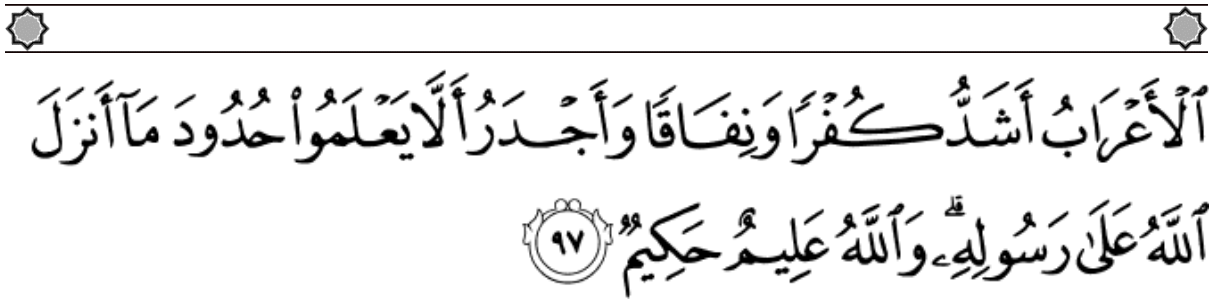

9-97. Les bédouins sont plus endurcis dans leur impiété et dans leur hypocrisie, et les plus enclins à méconnaître les préceptes qu'Allah a révélés à Son Messager. Et Allah est Omniscient et Sage.

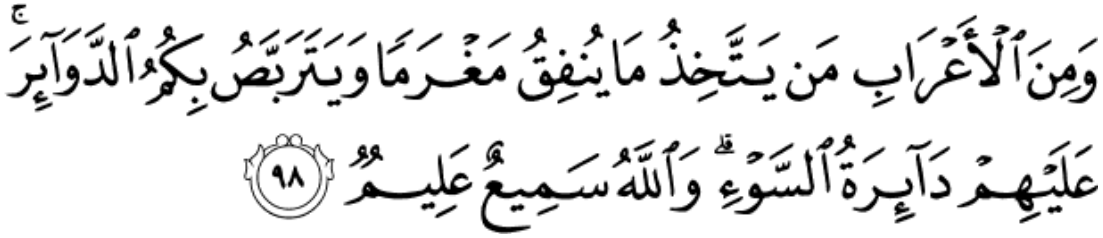

9-98. Parmi les bédouins, certains prennent leur dépense (en aumône ou à la guerre) comme une charge onéreuse, et attendent pour vous un revers de fortune. Que le malheur retombe sur eux ! Allah est Audient et Omniscient.

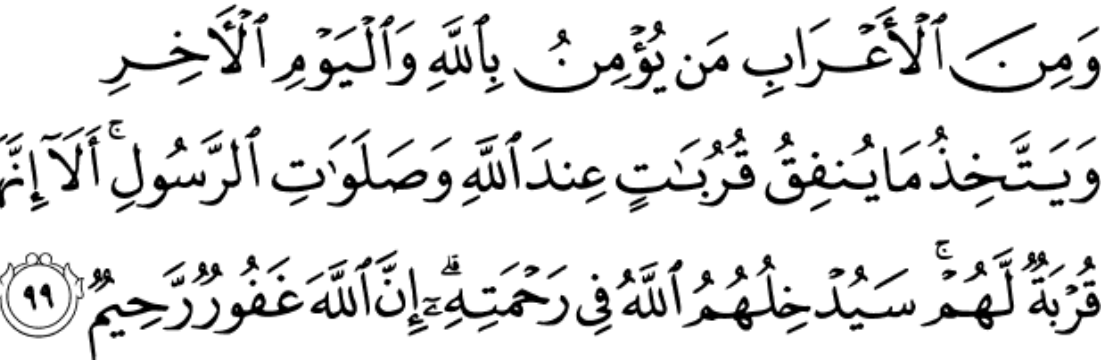

9-99. (Tel autre,) parmi les bédouins, croit en Allah et au Jour Dernier et prend ce qu'il dépense comme moyen de se rapprocher d'Allah et afin de bénéficier des invocations du Messager. C'est vraiment pour eux (un moyen) de se rapprocher (d'Allah) et Allah les admettra en Sa miséricorde. Car Allah est Pardonneur et Miséricordieux.

« **Les bédouins** » c'est-à-dire ceux qui habitent dans le désert et la nature sauvage « … **sont plus endurcis dans leur impiété et dans leur hypocrisie** » que les citadins, chez qui l'incrédulité et l'hypocrisie existent également. Ceci s'explique par plusieurs raisons, dont les suivantes :

• Leur méconnaissance des enseignements religieux, des bonnes actions et des préceptes islamiques. Par conséquent, ils sont plus susceptibles « **et les plus enclins à méconnaître les préceptes qu'Allah a révélés à Son Messager**, » telles que les fondements de la foi et les règles relatives aux commandements et aux interdictions, contrairement aux citadins, qui sont plus susceptibles d'en être conscients. Ainsi, grâce à cette connaissance, les citadins développent une compréhension juste et sont plus enclins à accomplir de bonnes œuvres dont ils sont mieux conscients. Rien de tout cela n'existe dans le désert. Les citadins ont une nature douce et une disposition à suivre celui qui appelle au bien, qualités absentes chez les habitants du désert ; ils fréquentent davantage les croyants et se mêlent à eux. Par conséquent, ils sont plus enclins à faire le bien. Bien qu'il y ait des mécréants et des hypocrites aussi bien dans le désert qu'en ville, la dureté et la rudesse sont plus présentes chez les habitants du désert.

• Les bédouins sont plus soucieux de leurs richesses et plus économes. Certains considèrent leurs dépenses (zakât, aumônes, etc.) comme une punition, c'est-à-dire qu'ils y voient une perte et un préjudice pour leurs intérêts. Ils n'en attendent aucune récompense, n'agissent pas par pur altruisme et ne donnent qu'à contrecœur.

« …**et attendent pour vous un revers de fortune**. » Autrement dit, par inimitié et ressentiment envers les croyants, ils souhaitent et espèrent que le malheur et les aléas de la vie s'abattent sur eux. Mais cela se retournera contre eux ; puisse le malheur les atteindre !

Quant aux croyants, ils auront la joie de voir leurs ennemis vaincus, et les conséquences favorables leur seront favorables. « **Allah est Audient et Omniscient**. » Il connaît les intentions des gens et leurs actes, qu'ils soient sincères ou non.

Tous les bédouins ne sont pas blâmables ; certains parmi eux, « **croient en Allah et au Jour Dernier**, » ils sont donc exempts d'incroyance et d'hypocrisie, et agissent comme l'exige la foi.

« **Et prennent ce qu'ils dépensent comme moyen de se rapprocher d'Allah** » et recherchent la récompense de leurs efforts, qu'ils consacrent à la cause d'Allah, Exalté et Loué soit-Il, afin de se rapprocher de Lui et « **afin de bénéficier des invocations du Messager** » c'est-à-dire, ses invocations et ses prières pour obtenir Sa bénédiction. Allah dit, expliquant le bienfait des prières du Messager (sallallahou 'aleyhi wa sallam) : « **C'est vraiment pour eux (un moyen) de se rapprocher (d'Allah)**, » ce qui les rapprochera d'Allah, fera croître leurs biens et attirera Sa bénédiction sur eux.

« **Allah les admettra en Sa miséricorde** » parmi Ses serviteurs vertueux « **car Allah est Pardonneur et Miséricordieux**. » Il pardonnera les plus grands péchés de ceux qui se repentent auprès de Lui. Il entoure Ses serviteurs de Sa miséricorde, qui embrasse toute chose, mais Il accorde une miséricorde particulière à Ses serviteurs croyants, les incitant à accomplir de bonnes œuvres et les préservant du péché. Par ce moyen, Il leur accordera une récompense abondante et de toutes sortes.

Ce verset indique que parmi les bédouins, comme parmi les citadins, certains sont louables et d'autres blâmables. C'est pourquoi Allah ne les critique pas simplement parce qu'ils sont bédouins ; Il les critique plutôt pour leur désobéissance à Ses commandements.

Ce verset nous enseigne également les choses suivantes :

• L'incrédulité et l'hypocrisie peuvent augmenter et diminuer, reculer et croître, selon les circonstances.

• La vertu de la connaissance ; celui qui manque de connaissance est plus proche du mal que celui qui possède la connaissance car Allah a critiqué les bédouins et a déclaré qu'ils sont plus obstinés dans l'incroyance et l'hypocrisie, et Il a dit que la raison en est qu'ils sont plus susceptibles d'ignorer les limites prescrites par Allah dans ce qu'Il a révélé à Son Messager (sallallahou 'aleyhi wa sallam).

• La connaissance la plus précieuse et la plus utile est celle des limites prescrites par Allah dans Ses révélations à Son Messager (sallallahou 'aleyhi wa sallam), à savoir les fondements et les aspects mineurs de la religion, tels que les définitions de la foi, de l'Islam, de l'ihsan (bienfaisance), de la piété, de la prospérité, de l'obéissance, de la droiture, du respect des liens de parenté, de l'incroyance, de l'hypocrisie, de la perversité, de la désobéissance, de l'adultère, de l'alcool, de l'usure, etc. La connaissance de ces choses permet de les accomplir lorsqu'elles sont prescrites ou de s'en abstenir lorsqu'elles sont interdites.

• Le croyant doit accomplir les devoirs qui lui sont demandés de bon cœur et en toute sérénité, et il doit considérer cela comme une opportunité et non comme une punition.

وَٱلسَّٰبِقُونَ ٱلْأَوَّلُونَ مِنَ ٱلْمُهَٰجِرِينَ وَٱلْأَنصَارِ وَٱلَّذِينَ
ٱتَّبَعُوهُم بِإِحْسَٰنٍ رَّضِىَ ٱللَّهُ عَنْهُمْ وَرَضُوا۟ عَنْهُ وَأَعَدَّ لَهُمْ
جَنَّٰتٍ تَجْرِى تَحْتَهَا ٱلْأَنْهَٰرُ خَٰلِدِينَ فِيهَآ أَبَدًا ۚ ذَٰلِكَ ٱلْفَوْزُ
ٱلْعَظِيمُ ﴿١٠٠﴾

9-100. Les tout premiers [croyants] parmi les Mouhajiroun (Émigrés) et les Ansar (Auxiliaires)[1] et ceux qui les ont suivis dans un beau comportement, Allah les agrée, et ils L'agréent. Il a préparé pour eux des Jardins sous lesquels coulent les ruisseaux, et ils y demeureront éternellement. Voilà l'énorme succès !

Les premiers à croire sont ceux de la première génération de cette Oummah, qui se sont empressés de croire, d'émigrer, de lutter dans le jihad et d'établir la religion d'Allah.
« …**les Mouhajiroun** » qui :
« … **qui ont été expulsés de leurs demeures et de leurs biens, tandis qu'ils recherchaient une grâce et un agrément d'Allah, et qu'ils portaient secours à (la cause d') Allah et à Son Messager. Ceux-là sont les véridiques**. » (Al-Hashr 59 : 8)

« …**et les Ansar** » qui :
« … **qui, avant eux, se sont installés dans le pays et dans la foi, qui aiment ceux qui émigrent vers eux, et ne ressentent dans leurs cœurs aucune envie pour ce que [ces immigrés] ont reçu, et qui [les] préfèrent à eux-mêmes, même s'il y a pénurie chez eux**… » (Al-Hashr 59 : 9)

« … **et ceux qui les ont suivis dans un beau comportement**, » c'est-à-dire en matière de croyances, de paroles et d'actions. Ceux-là sont irréprochables et méritent les plus grandes louanges et le plus grand honneur d'Allah.

« **Allah les agrée** » et Sa satisfaction est plus grande que les délices du Paradis

[1] Les Mouhajiroun (Émigrants) étaient les musulmans qui ont émigré de La Mecque à Médine. Les Ansar (Auxiliaires) étaient les musulmans de Médine qui ont aidé le Prophète (sallallahou 'aleyhi wa sallam) et les Mouhajiroun à leur arrivée à Médine et ont soutenu la cause de l'Islam.

« …**et ils L'agréent. Il a préparé pour eux des Jardins sous lesquels coulent les ruisseaux** » pour irriguer les jardins luxuriants et magnifiques, « **et ils y demeureront éternellement** » ils ne voudront jamais partir et ils ne demanderont jamais aucun changement car tout ce qu'ils souhaitent, ils l'obtiendront et tout ce qu'ils désirent, ils le trouveront.

« **C'est là le triomphe suprême,** » l'énorme succès par lequel ils atteindront tout ce qu'ils espèrent et tout ce qui leur apportera joie et plaisir, et tous les maux seront éloignés d'eux.

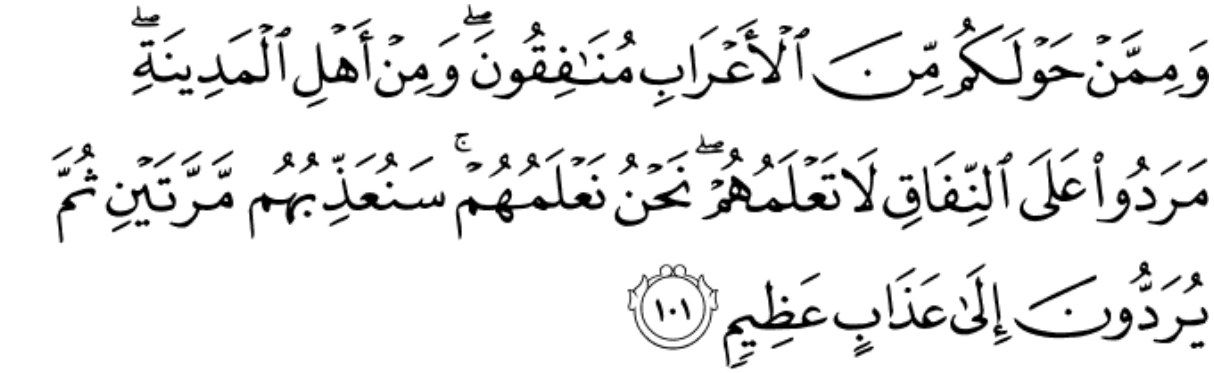

9-101. Et parmi les bédouins qui vous entourent, il y a des hypocrites, tout comme une partie des habitants de Médine. Ils s'obstinent dans l'hypocrisie. Tu ne les connais pas mais Nous les connaissons. Nous les châtierons deux fois puis ils seront ramenés vers un énorme châtiment.

« **Et parmi les bédouins qui vous entourent, il y a des hypocrites, tout comme une partie des habitants de Médine. Ils s'obstinent dans l'hypocrisie**, » c'est-à-dire qu'ils y ont persisté et sont ainsi devenus plus obstinés et arrogants.

« **Tu ne les connais pas** » par leur nom, de sorte que tu ne pourrais pas les punir ou les traiter comme ils le méritent en raison de leur hypocrisie, pour des raisons de grande sagesse qu'Allah a décrétées. « **Nous les connaissons. Nous les châtierons deux fois**. » Il se peut que le terme « **deux fois** » signifie ce qu'il semble signifier, et qu'ils soient punis une fois dans ce monde et une autre fois dans l'au-delà.

Dans ce monde, tel fut le sort qui les attendait : détresse, chagrin et ressentiment, lorsque les croyants remportèrent la victoire ; et dans l'au-delà, ils devront affronter le châtiment de l'enfer, quel lieu de repos misérable !

Ou bien il se peut que cela signifie que la punition sera intensifiée, en ce sens qu'elle sera doublée et répétée.

9-102. D'autres ont reconnu leurs péchés, ils ont mêlé de bonnes actions à d'autres mauvaises. Il se peut qu'Allah accueille leur repentir. Car Allah est Pardonneur et Miséricordieux.

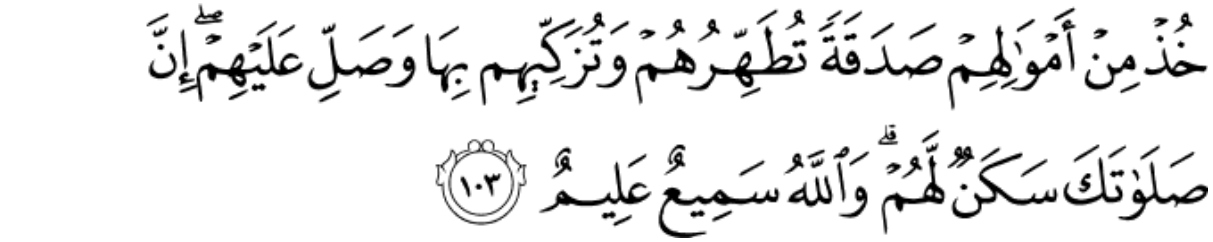

9-103. Prélève de leurs biens une Sadaqah par laquelle tu les purifies et les bénis, et prie pour eux. Ta prière est une quiétude pour eux. Et Allah est Audient et Omniscient.

Et il y en a « **d'autres**, » c'est-à-dire autres que ceux qui se trouvent à Médine et dans ses environs ; ils se trouvent plutôt dans d'autres pays musulmans.

« …**qui ont reconnu leurs péchés**, » c'est-à-dire qui les ont admis, les regrettent et s'efforcent de s'en repentir et de se purifier de leur souillure.

« **Ils ont mêlé de bonnes actions à d'autres mauvaises**. » Car une action ne peut être qualifiée de vertueuse que si la personne possède une foi en l'unicité d'Allah qui la libère de l'incroyance et du polythéisme ; telle est la condition d'acceptation de toute bonne action. Ainsi, ces gens ont mêlé de bonnes actions à d'autres qui étaient mauvaises, en transgressant les limites et en commettant des actes interdits, ou en manquant à certains devoirs obligatoires, tout en l'admettant et en espérant le pardon d'Allah. Dans leur cas,

« **Il se peut qu'Allah accueille leur repentir**, » car Sa miséricorde envers Ses serviteurs se manifeste de deux manières : d'abord en leur permettant de se repentir, ensuite en acceptant leur repentir.

« **Car Allah est Pardonneur et Miséricordieux**. » Autrement dit, Il possède les attributs du pardon et de la miséricorde dont nul être créé n'est exclu ; en effet, les mondes supérieur et inférieur ne pourraient exister sans ces deux attributs. Si Allah demandait des comptes aux hommes pour leurs méfaits, aucune créature ne subsisterait sur Terre.

« **Allah retient les cieux et la terre pour qu'ils ne s'affaissent pas. Et s'ils s'affaissaient, nul autre après Lui ne pourra les retenir. Il est Indulgent et Pardonneur.** » (Al-Fâtir 35 : 41)

Par Son pardon, ces transgresseurs qui se font du tort à eux-mêmes et passent leur vie à faire le mal, s'ils se tournent vers Lui et se repentent, même si cela se produit juste avant leur mort, quelques instants après, Il leur pardonnera leurs mauvaises actions. Ce verset indique que celui qui commet des actes répréhensibles, mais qui en a conscience et éprouve des remords sans pour autant se repentir sincèrement, est sujet à la fois à la crainte (du châtiment) et à l'espoir (d'en être protégé), mais il est plus proche du salut.

Quant à celui qui mélange ses actes sans les reconnaître ni éprouver le moindre remords pour ce qu'il a fait dans le passé, et qui persiste dans le péché, il y a une grande crainte que le châtiment ne l'atteigne.

Allah, à Lui les Louanges et la Gloire, dit à Son Messager (sallallahou 'aleyhi wa sallam) et à quiconque occupera une position d'autorité après son départ, lui ordonnant de faire ce qui purifiera les croyants et parachèvera leur foi :
« **Prélève de leurs biens une Ṣadaqāt** » c'est-à-dire l'aumône obligatoire (zakât)
« …**par laquelle tu les purifies**, » c'est-à-dire afin que vous puissiez les purifier de leurs péchés et de leurs mauvaises caractéristiques.
« …**et les bénis** » c'est-à-dire afin qu'ils se développent et progressent en qualités et en actions justes, et qu'ils reçoivent une récompense tant dans ce monde que dans l'au-delà, et que leurs richesses s'accroissent.
« …**et prie pour eux** » c'est-à-dire, offre des supplications pour eux, c'est-à-dire les croyants en général, et surtout lorsqu'ils te donnent la zakât de leurs biens.
« **Ta prière est une quiétude pour eux**, » c'est-à-dire une assurance pour leurs cœurs et une bonne nouvelle pour eux
« **Et Allah est Audient,** » Il entend ton invocation et y répond.
« …**et Omniscient** » c'est-à-dire qu'Il connaît la situation et les intentions de Ses serviteurs, et Il rétribue chaque personne selon ses actions, conformément à son intention.

Le Prophète (sallallahou 'aleyhi wa sallam) a obéi au commandement d'Allah et leur a ordonné de donner la zakât ; il envoyait ses employés la collecter, et lorsque quelqu'un lui apportait sa zakât, il offrait une supplication pour lui et priait pour la bénédiction.

Ce verset indique que la zakât est obligatoire sur tous les types de richesses. Cela s'applique aux richesses destinées au commerce, car ce sont des richesses qui, généralement, fructifient et permettent de réaliser des gains. Il est donc juste et équitable qu'une partie de ces richesses soit donnée aux pauvres, en s'acquittant de la zakât prescrite par Allah.

Hormis les biens destinés à l'échange, si la richesse est de nature productive, comme les céréales et les récoltes, ou le bétail élevé pour la reproduction, la zakât est obligatoire. En revanche, la zakât n'est pas obligatoire car si la richesse est destinée à être conservée (sans prospérer ni être échangée), elle ne relève pas de la catégorie des biens acquis pour générer un profit financier ; elle n'est plus considérée comme une richesse si elle est conservée à des fins personnelles.

Ce verset nous apprend également qu'une personne ne peut être purifiée et clarifiée qu'après avoir versé la zakât sur ses biens, et que rien ne peut compenser cette absence si ce n'est le versement de la zakât, car la purification et la clarification dépendent du versement de la zakât.

Nous apprenons également qu'il est recommandé au dirigeant ou à son adjoint d'offrir une prière de bénédiction pour celui qui donne sa zakât, et que cela doit être fait à haute voix afin que le donateur puisse l'entendre, afin qu'il puisse se taire et écouter.

Nous pouvons donc comprendre qu'il est bon d'essayer de rendre le croyant heureux en lui adressant des paroles douces, en priant pour lui et en faisant d'autres choses qui apportent réconfort et apaisement à son cœur.

Il est également bon d'encourager ceux qui donnent de leurs biens et accomplissent de bonnes œuvres, en priant pour eux, en les louant, etc.

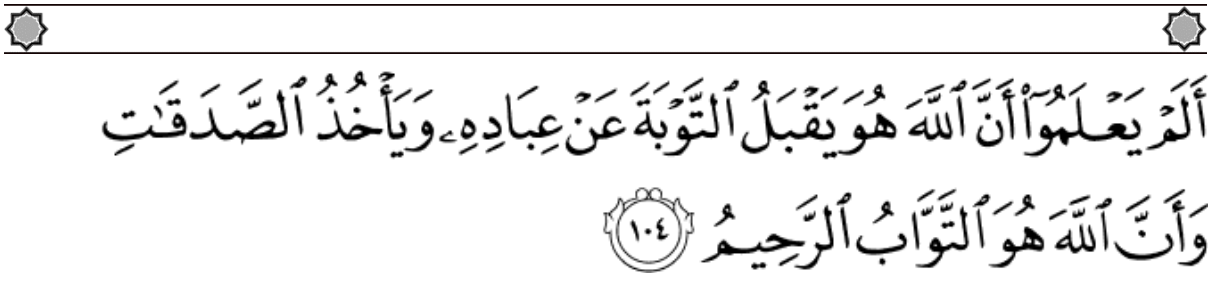

9-104. Ne savent-ils pas que c'est Allah qui accueille le repentir de Ses serviteurs, et qui reçoit les Ṣadaqāt, et qu'Allah est L'Accueillant au repentir et le Miséricordieux.

Autrement dit, ne réalisent-ils pas l'immensité de la miséricorde d'Allah et la nature infinie de Sa générosité ? Car Il accepte le repentir de Ses serviteurs qui se repentent, quel que soit leur péché. En vérité, Il se réjouit grandement du repentir de Son serviteur lorsqu'il se repent.

« …**qui reçoit les Ṣadaqāt**, » et Il la prend dans Sa Main Droite et la fait fructifier pour l'un d'eux comme un homme s'occupe de son poulain, à tel point qu'une simple aumône devient comme une immense montagne ; que dire alors d'une aumône plus grande encore ?
« …**et qu'Allah est L'Accueillant au repentir**, » c'est-à-dire qu'Il accepte abondamment le repentir de ceux qui se repentent. Quiconque se repent auprès de Lui, Il accepte son repentir, même s'il commet des péchés à répétition (et se repent à chaque fois). Allah ne se lasse jamais d'accepter le repentir de Ses serviteurs, jusqu'à ce qu'ils se lassent eux-mêmes et se détournent.
« **Le Miséricordieux**. » Sa miséricorde embrasse toute chose, et Il l'a décrétée pour ceux qui Le craignent, s'acquittent de la zakât, croient en Ses révélations et suivent Son Messager (sallallahou 'aleyhi wa sallam).

وَقُلِ ٱعۡمَلُواْ فَسَيَرَى ٱللَّهُ عَمَلَكُمۡ وَرَسُولُهُۥ وَٱلۡمُؤۡمِنُونَۖ وَسَتُرَدُّونَ إِلَىٰ عَٰلِمِ ٱلۡغَيۡبِ وَٱلشَّهَٰدَةِ فَيُنَبِّئُكُم بِمَا كُنتُمۡ تَعۡمَلُونَ ١٠٥

9-105. Et dis : « Œuvrez, car Allah va voir votre œuvre, de même que Son Messager et les croyants, et vous serez ramenés vers Celui qui connaît bien l'invisible et le visible. Alors Il vous informera de ce que vous faisiez. »

« **Et dis** » à ces hypocrites : « **Œuvrez** » et continuez votre mensonge, et ne pensez pas que cela sera caché à Allah.
« **Allah va voir votre œuvre, de même que Son Messager et les croyants** » ; autrement dit, vos actes seront inévitablement mis en lumière
« **Vous serez ramenés vers Celui qui connaît bien l'invisible et le visible. Alors Il vous informera de ce que vous faisiez**, » bon comme mauvais. Ceci est un avertissement et une menace pour ceux qui persistent dans le mensonge, la transgression, l'égarement et le péché.

Il se peut que cela signifie : quoi que vous fassiez, bien ou mal, Allah vous observe et Il informera Son Messager (sallallahou 'aleyhi wa sallam) et Ses serviteurs croyants de vos actes, même s'ils étaient cachés.

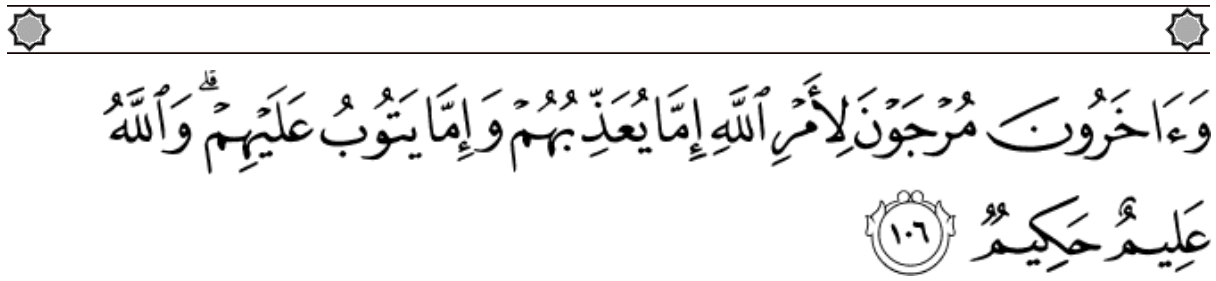

9-106. Et d'autres sont laissés dans l'attente de la décision d'Allah, soit qu'Il les punisse, soit qu'Il leur pardonne. Et Allah est Omniscient et Sage.

« **Et** » Il y en a encore « **d'autres** » dont le sort sera décidé ultérieurement.

« …**sont laissés dans l'attente de la décision d'Allah, soit qu'Il les punisse, soit qu'Il leur pardonne**. » Ceci vise à effrayer ceux qui sont restés en arrière (lors de la campagne de Tabouk) et à les inciter à se repentir et à éprouver du remords.

« **Allah est Omniscient** » de la situation et des intentions des gens
« **Et Sage** » et Il fait ce qui convient. Si Sa sagesse lui dicte de leur pardonner et d'accepter leur repentir, alors Il leur pardonnera et acceptera leur repentir ; mais si Sa sagesse lui dicte qu'Il doit les abandonner et ne pas leur permettre de se repentir, alors Il le fera.

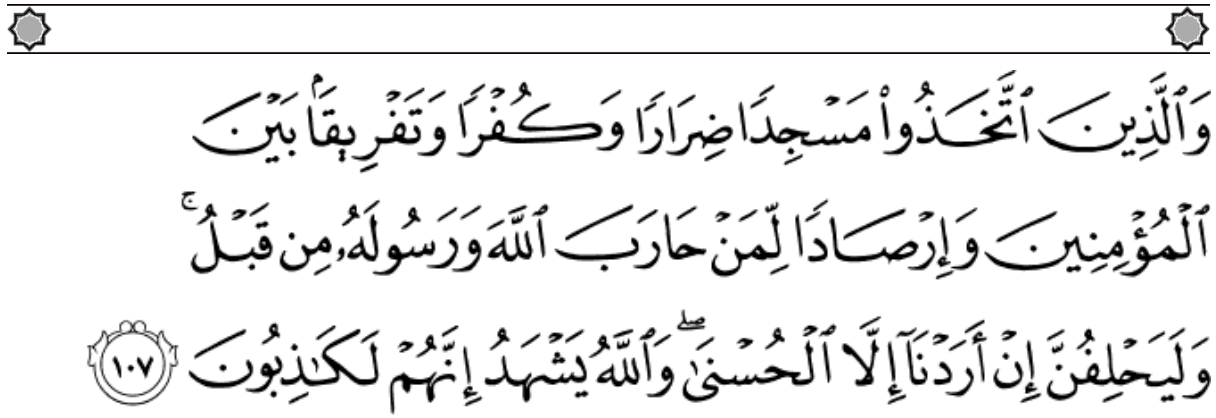

9-107. Ceux qui ont édifié une mosquée pour en faire [un mobile] de rivalité, d'impiété et de division entre les croyants, qui la préparent pour celui qui auparavant avait combattu Allah et

son Envoyé et jurent en disant : « Nous ne voulions que le bien ! » [Ceux-là], Allah atteste qu'ils mentent.

لَا تَقُمْ فِيهِ أَبَدًا ۚ لَّمَسْجِدٌ أُسِّسَ عَلَى التَّقْوَىٰ مِنْ أَوَّلِ يَوْمٍ أَحَقُّ أَن
تَقُومَ فِيهِ ۚ فِيهِ رِجَالٌ يُحِبُّونَ أَن يَتَطَهَّرُوا ۚ وَاللَّهُ يُحِبُّ
الْمُطَّهِّرِينَ ﴿١٠٨﴾

9-108. Ne te tiens jamais dans (cette mosquée). Car une Mosquée fondée dès le premier jour, sur la piété, est plus digne que tu t'y tiennes debout [pour y prier]. On y trouve des gens qui aiment bien se purifier, et Allah aime ceux qui se purifient.

أَفَمَنْ أَسَّسَ بُنْيَانَهُ عَلَىٰ تَقْوَىٰ مِنَ اللَّهِ وَرِضْوَانٍ خَيْرٌ أَم
مَّنْ أَسَّسَ بُنْيَانَهُ عَلَىٰ شَفَا جُرُفٍ هَارٍ فَانْهَارَ بِهِ فِي نَارِ جَهَنَّمَ ۗ
وَاللَّهُ لَا يَهْدِي الْقَوْمَ الظَّالِمِينَ ﴿١٠٩﴾

9-109. Lequel est plus méritant ? Est-ce celui qui a fondé son édifice sur la piété et l'agrément d'Allah, ou bien celui qui a placé les assises de sa construction sur le bord d'une falaise croulante et qui croula avec lui dans le feu de l'Enfer ? Et Allah ne guide pas les gens injustes.

لَا يَزَالُ بُنْيَانُهُمُ الَّذِي بَنَوْا رِيبَةً فِي قُلُوبِهِمْ إِلَّا أَن تَقَطَّعَ
قُلُوبُهُمْ ۗ وَاللَّهُ عَلِيمٌ حَكِيمٌ ﴿١١٠﴾

9-110. La construction qu'ils ont édifiée sera toujours une source de doute dans leurs cœurs, jusqu'à ce que leurs cœurs se déchirent. Et Allah est Omniscient et Sage.

Certains hypocrites parmi les habitants de Qouba' construisirent une mosquée à côté de la mosquée principale de Qouba', dans le but de nuire et de semer la division parmi les croyants. Ils la préparèrent pour ceux qu'ils espéraient voir combattre Allah, à Lui les Louanges et la Gloire, et Son Messager (sallallahou 'aleyhi wa sallam), afin qu'elle puisse leur servir de forteresse en cas de besoin. Allah, Exalté et Loué soit-Il, révéla alors leur intention honteuse et dévoila leur secret.

« **Ceux qui ont édifié une mosquée pour en faire [un mobile] de rivalité**, » c'est-à-dire de nuire aux croyants et à leur mosquée, où ils se réunissaient.
« …**d'impiété, »** c'est-à-dire que leur but était de promouvoir l'incrédulité, tandis que le but des autres était de promouvoir la foi.
« …**et de division entre les croyants**, » c'est-à-dire qu'ils se diviseraient et s'opposeraient les uns aux autres
« …**qui la préparent pour celui qui auparavant avait combattu Allah et son Envoyé**, » c'est-à-dire qu'elle fut préparée pour aider ceux qui avaient déjà un précédent de guerre contre Allah et Son Messager (sallallahou 'aleyhi wa sallam), et dont l'hostilité était devenue très forte. Cela concerne des personnes comme Abou 'Amir ar-Rahib, un habitant de Médine. Lorsque le Prophète (sallallahou 'aleyhi wa sallam) vint et émigra à Médine, Abou 'Amir ne crut pas en lui ; il avait été un adorateur fervent (d'idoles) durant la jâhiliyah. Il se rendit auprès des polythéistes, cherchant leur aide pour faire la guerre au Messager d'Allah (sallallahou 'aleyhi wa sallam). N'ayant pas obtenu ce qu'il voulait d'eux, il partit pour César, pensant qu'il le soutiendrait, cependant ce maudit mourut en chemin. Il avait été en contact avec les hypocrites, avait conspiré avec eux, et ils avaient préparé pour lui cette mosquée, construite dans le but de semer le trouble. Une révélation fut envoyée à ce sujet, alors le Prophète (sallallahou 'aleyhi wa sallam) envoya des gens pour la démolir et la brûler, ce qui fut fait, et après cela le site devint une décharge.

Après avoir expliqué leurs objectifs maléfiques en construisant cette mosquée, Allah, à Lui les Louanges et la Gloire, dit : « **et jurent en disant : « Nous ne voulions que le bien !, »** » en la construisant, et qu'elle a été construite pour aider les faibles, les handicapés et les aveugles.

« **[Ceux-là], Allah atteste qu'ils mentent** » et le témoignage d'Allah contre eux est plus vrai que leurs serments.

« **Ne te tiens jamais dans (cette mosquée)**, » c'est-à-dire, ne prie jamais dans cette mosquée qui a été construite dans le but de répandre le mal, car Allah te suffit et tu n'en as pas besoin.

« **Car une mosquée fondée dès le premier jour, sur la piété** » et où l'Islam a prévalu. Il s'agit de la mosquée de Qouba', construite sur le fondement d'une dévotion sincère envers Allah, dans le but d'établir le souvenir d'Allah et des symboles de Sa religion, et qui a une longue histoire en ce sens. Cette belle mosquée « **est plus digne que tu t'y tiennes debout [pour y prier]**, » adorer et vous souvenir d'Allah, à Lui les Louanges et la Gloire, car elle est convenables et ses fidèles sont bons. C'est pourquoi Allah les a loués en disant : « **On y trouve des gens qui aiment bien se purifier**, » et qui se purifient de toute souillure.

Il est bien connu que celui qui aime une chose s'efforcera inévitablement de l'obtenir ; il est donc inévitable qu'il cherche à se préserver du péché, de la souillure et des impuretés. C'est pourquoi ils furent parmi les premiers à se convertir à l'Islam ; ils instituèrent la prière, combattirent sans relâche dans le jihad aux côtés du Messager d'Allah (sallallahou 'aleyhi wa sallam), établirent les enseignements de l'Islam et furent parmi ceux qui veillèrent à ne pas transgresser les commandements d'Allah et de Son Messager (sallallahou 'aleyhi wa sallam).

Après la révélation de ce verset les louant pour leur pureté, le Prophète (sallallahou 'aleyhi wa sallam) les interrogea à ce sujet, et ils lui dirent qu'après avoir utilisé des pierres pour se nettoyer (après avoir fait leurs besoins), ils utilisaient également de l'eau, et il les loua pour ce qu'ils faisaient.

« …**et Allah aime ceux qui se purifient** » ceci fait référence à la pureté métaphorique, comme le rejet de toute attribution d'associés à Allah et de mauvaises caractéristiques, ainsi qu'à la pureté physique, comme l'élimination de la saleté et des impuretés mineures et majeures.

Puis Allah met en évidence la différence entre ces mosquées, selon les objectifs de leurs fidèles et selon que ces objectifs sont conformes à ce qui plaît à Allah :
« **Lequel est plus méritant ? Est-ce celui qui a fondé son édifice sur la piété**, » c'est-à-dire sur les bonnes intentions et la sincérité ?
« …**et l'agrément d'Allah**, » en faisant ce qui est conforme à Ses commandements, alliant ainsi la sincérité à l'obéissance aux commandements d'Allah
« …**ou bien celui qui a placé les assises de sa construction sur le bord d'une falaise croulante**, » c'est-à-dire sur le bord d'un précipice sur le point de s'effondrer
« …**et qui croula avec lui dans le feu de l'Enfer ? Et Allah ne guide pas les gens injustes**, » vers ce qui est dans leur meilleur intérêt, tant sur le plan religieux que temporel.

« **La construction qu'ils ont édifiée sera toujours une source de doute dans leurs cœurs** » c'est-à-dire des doutes qui s'enracineront dans leurs cœurs
« …**jusqu'à ce que leurs cœurs se déchirent** » par un regret profond, qu'ils se repentent auprès de leur Seigneur et Le craignent grandement, et qu'Allah leur pardonne. Autrement, leur attitude ne fera qu'accroître leur doute et leur hypocrisie.
« **Et Allah est Omniscient** » et a connaissance de toutes choses, apparentes et cachées, secrètes et publiques, et de tout ce que les gens peuvent dissimuler ou révéler.
« …**et Sage** » ne fait, ne crée, n'ordonne ni n'interdit rien qui ne soit conforme à Sa sagesse. Louange à Allah.

De ces versets, nous apprenons un certain nombre de choses, notamment les suivantes :

• Il est interdit de construire une mosquée dans le but de nuire à une mosquée voisine, et la mosquée construite dans un but malfaisant doit être démolie si les intentions de ses constructeurs sont connues.
• Même si un acte est bon, il peut être modifié par l'intention qui le sous-tend et devenir ainsi quelque chose d'interdit, comme l'intention de ceux qui ont construit cette mosquée dans un but malfaisant a transformé leur acte, comme vous pouvez le constater.
• Tout acte qui conduit à la division parmi les croyants relève de la catégorie des péchés qu'il faut éviter et faire cesser.
De même, toute action visant à rassembler les croyants et à instaurer l'harmonie entre eux doit être suivie, recommandée et encouragée, car Allah les a réprimandés pour avoir construit cette mosquée dans un but malfaisant, et c'est pourquoi elle est devenue interdite. Cela impliquait également qu'ils étaient des mécréants qui projetaient de faire la guerre à Allah et à Son Messager (sallallahou 'aleyhi wa sallam).
• Il est interdit de prier dans les lieux de péché ; nous devons nous en éloigner et ne pas nous en approcher.
• Le péché a un impact sur les lieux, comme le péché des hypocrites a eu un impact sur cette mosquée construite dans un but malfaisant, et il était donc interdit d'y prier. De même, l'obéissance a un impact sur les lieux, comme ce fut le cas pour la mosquée de Qouba', dont Allah a dit : « **Une mosquée fondée dès le premier jour, sur la piété, est plus digne que tu t'y tiennes debout [pour y prier]**. » (9 : 108)
Par conséquent, la mosquée de Qouba' jouit d'un statut particulier qu'aucune autre mosquée ne partage, car le Prophète (sallallahou 'aleyhi wa sallam) avait l'habitude de visiter Qouba' chaque samedi pour y prier, et il encourageait les musulmans à y prier.
• Des raisons d'interdiction mentionnées dans ce verset, nous tirons un principe important : tout acte nuisible à un musulman ou impliquant la désobéissance à Allah est interdit. Les péchés sont des branches de l'incroyance ; or ils impliquent de diviser les croyants, ou d'aider ceux qui sont hostiles à Allah et à Son Messager (sallallahou 'aleyhi wa sallam), est interdit et prohibé.
• Les actes matériels qui découlent de la désobéissance à Allah continueront d'éloigner celui qui les commet, tout comme c'est le cas pour la persistance dans le péché, à moins qu'il n'y renonce et ne s'en repente complètement, au sens où son cœur sera déchiré par le regret et le remords.
• Si la mosquée de Qouba' est décrite comme une mosquée fondée sur la piété, cette description est encore plus appropriée dans le cas de la Mosquée du Prophète (sallallahou 'aleyhi wa sallam) qu'il a fondée de ses propres mains bénies et à la construction de laquelle il a participé, et qu'Allah a choisie pour lui.
• Un acte accompli avec sincérité et en suivant les commandements d'Allah est un acte fondé sur la piété et la crainte d'Allah, qui aidera celui qui l'accomplit à entrer au Paradis.

Mais l'acte fondé sur de mauvaises intentions, l'innovation et l'égarement est celui qui repose sur le bord d'un précipice instable, qui s'effondrera avec lui dans le feu de l'enfer, et Allah ne guide pas les injustes.

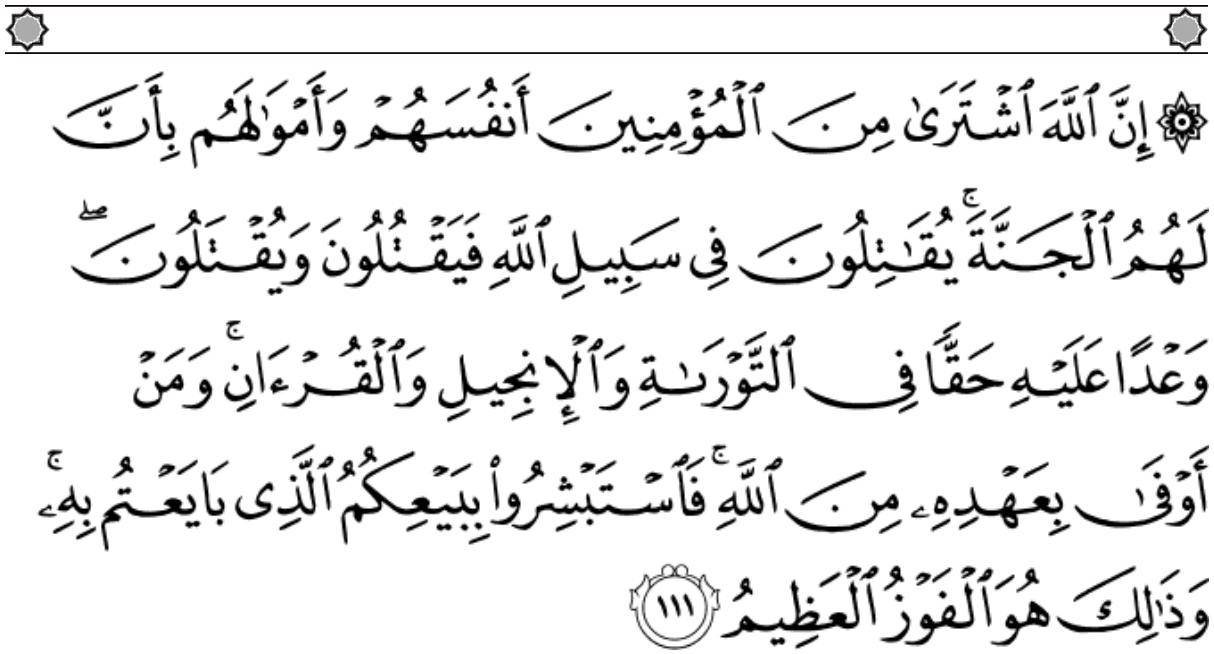

9-111. Certes, Allah a acheté des croyants, leurs personnes et leurs biens en échange du Paradis. Ils combattent dans la voie d'Allah : ils tuent, et ils se font tuer. C'est une promesse authentique qu'Il a prise sur Lui-même dans la Torah, l'Injil et le Qur'an. Et qui est plus fidèle qu'Allah à son engagement ? Réjouissez-vous donc de l'échange que vous avez fait : Et c'est là le très grand succès.

Ici, Allah, Exalté et Loué soit-Il, nous révèle une vérité et nous fait une promesse véridique d'une grande transaction : « **Allah a acheté des croyants, leurs personnes et leurs biens**. » Et l'objet dont ce prix est annoncé n'est rien de moins que le Paradis.

« …**en échange du Paradis** » où se trouvent tout ce que les cœurs peuvent désirer et qui peut ravir les yeux, toutes sortes de plaisirs, de joies, de bonheurs, de beaux conjoints et de splendides demeures. Ce pacte implique qu'ils offrent leur vie et leurs biens à Allah, menant le jihad contre Ses ennemis, proclamant la suprématie de Sa parole et soutenant Sa religion. « **Ils combattent dans la voie d'Allah : ils tuent, et ils se font tuer**. » Cette transaction est offerte par Allah avec une certitude absolue et toutes sortes de garanties.

« **C'est une promesse authentique qu'Il a prise sur Lui-même dans la Torah, l'Injil et le Qur'an**, » qui sont les Livres les plus nobles, les plus sublimes et les plus parfaits jamais envoyés au monde, révélés aux Messagers les plus nobles et les plus grands, les Messagers à la volonté inébranlable. Tous s'accordent à dire qu'il s'agit d'une promesse véridique.

« **Et qui est plus fidèle qu'Allah à son engagement ? Réjouissez-vous donc** » Ô croyants qui avez répondu à l'appel et à la promesse d'Allah « **de l'échange que vous avez fait**, » c'est-à-dire, réjouissez-vous de cela ! Annoncez-vous de bonnes nouvelles et encouragez-vous les uns les autres. « **C'est là le très grand succès** » et il n'y a pas de triomphe plus grand ni meilleur car il est la garantie d'un bonheur éternel, d'une félicité perpétuelle et de l'agrément d'Allah, qui est plus grand que tous les délices du Paradis.

Si vous voulez comprendre la valeur de cette transaction, considérez qui en est l'acquéreur : Allah, qu'Il soit Glorifié et Exalté. Considérez le prix car il est le plus grand des prix, les jardins de la félicité éternelle. Considérez ce que vous payez en échange : vos vies et vos biens, ce qu'il y a de plus précieux pour l'homme. Considérez Celui par qui cette transaction a été accomplie, car Il est le plus noble des Messagers (sallallahou 'aleyhi wa sallam). Considérez les Livres dans lesquels cela a été consigné car ce sont les Livres sacrés d'Allah révélés aux meilleurs de la création.

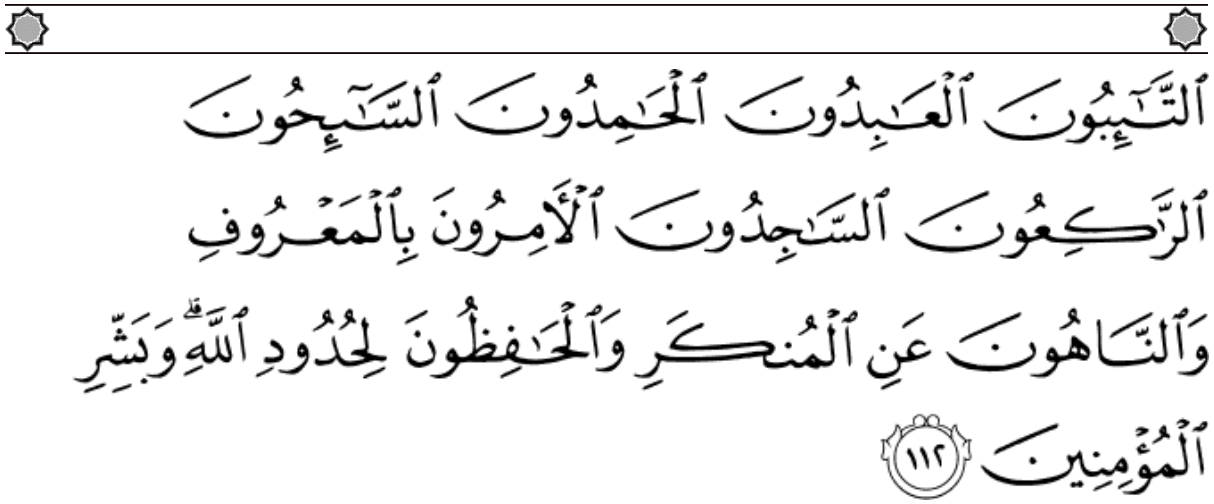
التَّٰٓئِبُونَ ٱلْعَٰبِدُونَ ٱلْحَٰمِدُونَ ٱلسَّٰٓئِحُونَ
ٱلرَّٰكِعُونَ ٱلسَّٰجِدُونَ ٱلْأَمِرُونَ بِٱلْمَعْرُوفِ
وَٱلنَّاهُونَ عَنِ ٱلْمُنكَرِ وَٱلْحَٰفِظُونَ لِحُدُودِ ٱللَّهِ ۗ وَبَشِّرِ
ٱلْمُؤْمِنِينَ ١١٢

9-112. Ils sont ceux qui se repentent, qui adorent, qui louent, qui parcourent la terre (ou qui jeûnent), qui s'inclinent, qui se prosternent, qui commandent le convenable et interdisent le blâmable et qui observent les lois d'Allah... et fais bonne annonce aux croyants.

C'est comme si l'on demandait : « Qui sont les croyants qui reçoivent d'Allah la bonne nouvelle de leur admission au Paradis et de l'obtention de l'honneur ? » Il répondit : « **Ce sont ceux qui se repentent** » constamment et en tout temps de tout péché. »
« …**qui L'adorent** » c'est-à-dire que leur caractéristique est la servitude envers Allah et l'obéissance constante envers Lui en accomplissant des actes obligatoires et recommandés en tout temps ; ainsi une personne devient l'une de celles qui adorent Allah,

« …**qui Le louent** » dans les moments difficiles et faciles, et elles reconnaissent les droits qu'Allah a sur elles en raison des bénédictions qu'Il accorde, apparentes et cachées ; elles louent Allah en se souvenant de Ses bénédictions et elles se souviennent de Lui pendant la nuit et pendant le jour.
« …**qui parcourent la terre (ou qui jeûnent)** » le mot traduit ici par « jeûne » peut aussi désigner un voyage en quête de connaissance ; il est alors compris comme un cheminement spirituel du cœur pour connaître Allah et L'aimer, un retour constant vers Lui. Cependant, l'interprétation correcte est qu'il s'agit de voyager dans le but d'accomplir de bonnes actions, telles que le Hajj et la 'Oumrah, le jihad, la recherche du savoir, le maintien des liens familiaux, etc.
« …**qui s'inclinent, qui se prosternent** » c'est-à-dire qu'ils prient beaucoup puisque la prière comprend l'inclinaison et la prosternation
« …**qui commandent le convenable**, » ce qui inclut tous les actes obligatoires et recommandés
« …**et interdisent le blâmable** » ce qui inclut tout ce qu'Allah et Son Messager (sallallahou 'aleyhi wa sallam) ont interdit.

« … **et qui observent les lois d'Allah** » en apprenant le contenu de ce qu'Allah a révélé à Son Messager (sallallahou 'aleyhi wa sallam) et ce qu'elle comprend en termes de commandements, d'interdictions et de décisions, et ce qu'elle ne comprend pas, afin qu'ils s'y conforment en faisant ce qu'elle prescrit et en s'abstenant de ce qu'elle interdit.

« …**et fais bonne annonce aux croyants**. » Aucune précision n'est donnée sur la nature de cette bonne nouvelle ; elle englobe donc tout ce qui découle de la foi en la récompense dans ce monde et dans l'au-delà. Par conséquent, cette bonne nouvelle s'adresse à tous les croyants.

Quant à la quantité et à la nature de cette récompense, cela dépend du degré de foi de chaque croyant, de sa force ou de sa faiblesse, et de la mesure dans laquelle il agit en conséquence.

مَا كَانَ لِلنَّبِيِّ وَٱلَّذِينَ ءَامَنُوٓاْ أَن يَسۡتَغۡفِرُواْ لِلۡمُشۡرِكِينَ وَلَوۡ
كَانُوٓاْ أُوْلِي قُرۡبَىٰ مِنۢ بَعۡدِ مَا تَبَيَّنَ لَهُمۡ أَنَّهُمۡ أَصۡحَٰبُ
ٱلۡجَحِيمِ ١١٣

9-113. Il n'appartient pas au Prophète et aux croyants d'implorer le pardon en faveur des associateurs, fussent-ils des parents alors qu'il leur est apparu clairement que ce sont les gens de l'Enfer.

وَمَا كَانَ ٱسْتِغْفَارُ إِبْرَٰهِيمَ لِأَبِيهِ إِلَّا عَن مَّوْعِدَةٍ وَعَدَهَآ
إِيَّاهُ فَلَمَّا تَبَيَّنَ لَهُۥٓ أَنَّهُۥ عَدُوٌّ لِّلَّهِ تَبَرَّأَ مِنْهُ ۚ إِنَّ إِبْرَٰهِيمَ لَأَوَّٰهٌ
حَلِيمٌ ١١٤

9-114. Abraham ne demanda pardon en faveur de son père qu'à cause d'une promesse qu'il lui avait faite. Mais, dès qu'il lui apparut clairement qu'il était un ennemi d'Allah, il le désavoua. Abraham était certes plein de sollicitude et indulgent.

Il n'est ni convenable ni bon pour le Prophète (sallallahou 'aleyhi wa sallam) ni pour ceux qui croient en lui de prier pour le pardon des polythéistes, c'est-à-dire de ceux qui mécroient en Allah et adorent un autre que Lui, même s'il s'agit de proches parents, après qu'il leur soit apparu clairement qu'ils sont voués à l'Enfer. Prier pour le pardon en leur faveur dans ce cas est une erreur et n'apporte aucun bénéfice. Il n'est donc pas approprié que le Prophète (sallallahou 'aleyhi wa sallam) et les croyants agissent ainsi car s'ils meurent en associant des partenaires à Allah, ou s'il est établi qu'ils sont morts avec cette croyance, alors ils méritent le châtiment et sont condamnés à demeurer en Enfer pour l'éternité ; l'intercession de ceux qui intercèdent et les prières de ceux qui prient pour eux seront vaines.

De plus, le Prophète (sallallahou 'aleyhi wa sallam) et ceux qui ont cru avec lui sont tenus de suivre leur Seigneur en ce qui Lui plaît ou Lui déplaît, de prendre pour alliés ceux qu'Allah prend pour alliés et pour ennemis ceux qu'Allah prend pour ennemis. Leurs prières pour le pardon d'une personne manifestement damnée à l'enfer sont donc contraires à cela. Même si Ibrahim (sallallahou 'aleyhi wa sallam), ami proche du Tout Miséricordieux, l'a fait, c'était uniquement en raison d'une promesse qu'il lui avait faite, comme Allah nous le rapporte ailleurs : Ibrahim a dit :
« **J'implorerai mon Seigneur de te pardonner car Il m'a toujours comblé de Ses bienfaits**. »
(Maryam 19 : 47)

C'était avant qu'il ne connaisse le sort de son père puis, lorsqu'il devint clair pour Ibrahim que son père était un ennemi d'Allah qui mourrait dans l'incroyance, et qu'aucune exhortation ni admonition ne serait d'aucune utilité, il le renia afin d'être en harmonie avec la volonté de son Seigneur et de Lui témoigner du respect.

« **Ibrahim était certes plein de sollicitude et indulgent**, » c'est-à-dire qu'il se tournait constamment vers Allah dans toutes ses affaires, se souvenant fréquemment de Lui, L'invoquant, Lui demandant pardon et se tournant vers son Seigneur. Il était indulgent, c'est-à-dire compatissant envers les gens, pardonnant à ceux qui avaient commis des erreurs à son égard, ne s'irritant pas de l'ignorance des ignorants et ne répondant pas de la même manière à ceux qui l'offensaient. Son père lui dit :
« ...**Je te lapiderai**... » (Maryam 19 : 46)
Mais il lui dit :
« **« Paix sur toi, » dit Ibrahim. « J'implorerai mon Seigneur de te pardonner**... » » (Maryam 19 : 47)

Vous devriez donc l'imiter et suivre la voie d'Ibrahim en toutes choses :
« ... **Exception[1] faite de la parole d'Abraham [adressée] à son père : « J'implorerai certes, le pardon [d'Allah] en ta faveur bien que je ne puisse rien pour toi auprès d'Allah**. »... » (Al-Moumtahinah 60 : 4)

- Comme Allah te l'a indiqué, ainsi que d'autres choses. C'est pourquoi Il dit :

وَمَا كَانَ ٱللَّهُ لِيُضِلَّ قَوْمًۢا بَعْدَ إِذْ هَدَىٰهُمْ حَتَّىٰ يُبَيِّنَ لَهُم
مَّا يَتَّقُونَ ۚ إِنَّ ٱللَّهَ بِكُلِّ شَىْءٍ عَلِيمٌ ﴿١١٥﴾

9-115. Allah n'est point tel à égarer un peuple après qu'Il les a guidés, jusqu'à ce qu'Il leur ait montré clairement ce qu'ils doivent éviter. Certes, Allah est Omniscient.

إِنَّ ٱللَّهَ لَهُۥ مُلْكُ ٱلسَّمَٰوَٰتِ وَٱلْأَرْضِ ۖ يُحْىِۦ وَيُمِيتُ ۚ وَمَا لَكُم مِّن
دُونِ ٱللَّهِ مِن وَلِىٍّ وَلَا نَصِيرٍ ﴿١١٦﴾

9-116. À Allah appartient la royauté des cieux et de la terre. Il donne la vie et Il donne la mort. Et il n'y a pour vous, en dehors d'Allah, ni allié ni protecteur.

[1] Il n'est pas permis aux croyants de prier pour le pardon des mécréants. Ibrahim ('aleyhi salam) l'a fait en raison d'une promesse faite à son père, jusqu'à ce qu'il devienne évident que ce dernier était un ennemi d'Allah. Par conséquent, sur ce point précis, son exemple n'est pas à suivre.

Cela signifie que si Allah, Exalté et Loué soit-Il, accorde aux gens la guidance et leur ordonne de suivre le droit chemin, Il complétera Sa grâce envers eux et leur expliquera tout ce qu'ils ont besoin de savoir ; Il ne les laissera pas égarés, ignorants des préceptes de leur religion. Ceci témoigne de la perfection de Sa miséricorde et du caractère exhaustif des enseignements de Sa religion, qui couvrent tous les aspects fondamentaux et mineurs de la religion.

Il se peut que ces paroles : « **Allah n'est point tel à égarer un peuple après qu'Il les a guidés, jusqu'à ce qu'Il leur ait montré clairement ce qu'ils doivent éviter**, » signifient qu'une fois ce dont ils doivent se prémunir clairement révélé, s'ils ne suivent pas cette guidance, Il les punira en les laissant s'égarer, en guise de rétribution pour leur rejet de la vérité manifeste. Cependant, la première interprétation est plus probable.

« **Allah est Omniscient**. » Allah possède la connaissance de toute chose car Sa science est parfaite et omniprésente. Il vous a enseigné ce que vous ne saviez pas et Il vous a expliqué ce qui vous est profitable.

« **À Allah appartient la royauté des cieux et de la terre. Il donne la vie et Il donne la mort**. » Autrement dit, Il est le Souverain de tout cela et Il contrôle Ses serviteurs en matière de vie, de mort et pour tous les autres aspects relevant de Sa souveraineté divine. Étant donné Sa perfection dans la manière dont Il contrôle l'univers, comment pourrait-Il faillir en matière religieuse, qui relève de Sa divinité, et abandonner Ses serviteurs à leur propre sort, les négliger ou les laisser s'égarer dans leur ignorance, alors qu'Il prend tant soin d'eux ?

C'est pourquoi Il dit : « **Et il n'y a pour vous, en dehors d'Allah, ni protecteur** » pour vous préserver du mal.
« …**ni allié** » pour prendre soin de vous en vous apportant ce qui vous sera bénéfique.

لَّقَد تَّابَ ٱللَّهُ عَلَى ٱلنَّبِيِّ وَٱلْمُهَٰجِرِينَ وَٱلْأَنصَارِ
ٱلَّذِينَ ٱتَّبَعُوهُ فِى سَاعَةِ ٱلْعُسْرَةِ مِنۢ بَعْدِ مَا كَادَ يَزِيغُ
قُلُوبُ فَرِيقٍ مِّنْهُمْ ثُمَّ تَابَ عَلَيْهِمْ ۚ إِنَّهُۥ بِهِمْ رَءُوفٌ
رَّحِيمٌ ﴿١١٧﴾

9-117. Allah a accueilli le repentir du Prophète, celui des Emigrés et des Auxiliaires qui l'ont suivi à un moment difficile, après que les cœurs d'un groupe d'entre eux étaient sur le point de dévier. Puis Il accueillit leur repentir car Il est Compatissant et Miséricordieux à leur égard.

وَعَلَى ٱلثَّلَٰثَةِ ٱلَّذِينَ خُلِّفُوا۟ حَتَّىٰٓ إِذَا ضَاقَتْ عَلَيْهِمُ ٱلْأَرْضُ بِمَا
رَحُبَتْ وَضَاقَتْ عَلَيْهِمْ أَنفُسُهُمْ وَظَنُّوٓا۟ أَن لَّا مَلْجَأَ مِنَ ٱللَّهِ إِلَّآ
إِلَيْهِ ثُمَّ تَابَ عَلَيْهِمْ لِيَتُوبُوٓا۟ ۚ إِنَّ ٱللَّهَ هُوَ ٱلتَّوَّابُ ٱلرَّحِيمُ ﴿١١٨﴾

9-118. Et [Il accueillit le repentir] des trois qui étaient restés à l'arrière si bien que, toute vaste qu'elle fût, la terre leur paraissait exiguë ; ils se sentaient à l'étroit, dans leur propre personne et ils pensaient qu'il n'y avait d'autre refuge d'Allah qu'auprès de Lui. Puis Il agréa leur repentir pour qu'ils reviennent [à Lui], car Allah est l'accueillant au repentir, le Miséricordieux.

Ici, Allah, Exalté et Loué soit-Il, nous informe que, par Sa miséricorde, Il a accordé Sa miséricorde au Prophète Muhammad (sallallahou 'aleyhi wa sallam), aux Mouhajirin et aux Ansar, et Il leur a pardonné leurs erreurs et a préservé leurs bonnes actions (afin qu'elles ne soient pas vaines), et Il les a élevés aux plus hauts rangs. Cela fut dû à leurs actes difficiles, c'est pourquoi Il dit : « **qui l'ont suivi à un moment difficile**, » c'est-à-dire ceux qui sont partis avec lui combattre l'ennemi lors de la campagne de Tabouk, qui eut lieu à une époque où il faisait très chaud, où les vivres et les montures étaient rares, et où l'ennemi était très nombreux, ce qui incita certains à rester en arrière.

Ils implorèrent donc l'aide d'Allah, à Lui les Louanges et la Gloire, et ils agirent en conséquence « **après que les cœurs d'un groupe d'entre eux étaient sur le point de dévier**. » Leurs cœurs étaient enclins à rechercher le confort et une vie facile mais Allah les affermit, les soutint et leur

donna de la force. Se décourager signifie s'éloigner du droit chemin. Si cet éloignement concerne les fondements de la foi, il s'agit d'incroyance ; s'il s'agit d'un éloignement relatif à des points mineurs ou à certains enseignements, la question se pose alors en fonction de la nature de ces enseignements et de la manière dont la personne s'est écartée : soit elle a manqué à ses obligations et n'a pas accompli une tâche, soit elle l'a accomplie d'une manière non prescrite.
« **Puis Il accueillit leur repentir** » c'est-à-dire avant qu'ils ne se repentent « **car Il est Compatissant et Miséricordieux à leur égard** » et par Sa bonté et Sa miséricorde, Il les a bénis en leur permettant de se repentir, en acceptant leur repentir et en les rendant fermes dans cette voie.

« **Et [Il accueillit le repentir] des trois qui étaient restés à l'arrière** » et n'avaient pas participé à cette campagne avec les musulmans. Il s'agissait de Ka'b Ibn Malik et de ses deux compagnons, dont l'histoire est bien connue dans les *Sahihayn* et les *Sounan*.

« **Si bien que, toute vaste qu'elle fût, la terre leur paraissait exiguë ; ils se sentaient à l'étroit, dans leur propre personne**, » qui leur était plus chères que tout le reste. Ainsi, les vastes espaces et leurs âmes bien-aimées, qui d'ordinaire ne s'ouvrent pas aux êtres humains, se refermèrent sur eux, et cela ne pouvait résulter que d'un trouble profond d'une ampleur indicible. C'était le signe de leurs regrets pour leurs actes.

« **Et ils pensaient qu'il n'y avait d'autre refuge d'Allah qu'auprès de Lui**. » ; Autrement dit, ils prirent pleinement conscience de leur situation désespérée, du fait que nul ne pouvait les sauver de cette épreuve et qu'ils n'avaient d'autre recours qu'Allah, sans associé ni partenaire. Ils se détachèrent alors de tout homme et placèrent toute leur espérance en Allah, leur Seigneur. Ils se réfugièrent auprès de Lui et demeurèrent dans cette situation pénible pendant cinquante jours.

« **Puis Il agréa leur repentir**, » c'est-à-dire qu'Il leur donna la permission de se repentir et leur permit de le faire
« …**pour qu'ils reviennent [à Lui]**, » et Allah a accepté leur repentir,
« ...**car Allah est l'accueillant au repentir**, » c'est-à-dire qu'Il est très miséricordieux et indulgent, et qu'Il pardonne les erreurs et les péchés.
« **Le Miséricordieux**. » Il est caractérisé par une grande miséricorde qu'Il répand constamment sur Ses serviteurs, afin que leurs affaires religieuses et temporelles soient bien ordonnées.

Ces versets indiquent que le pardon d'Allah est l'un des objectifs les plus importants auxquels on puisse aspirer car Allah en a fait le but ultime auquel l'élite de Ses serviteurs peut aspirer, et Il les en a comblés lorsqu'ils accomplissent les actes qu'Il aime et qui Lui plaisent.
Parmi les autres enseignements que nous pouvons tirer de ces versets, citons :

• Allah est bienveillant envers eux, car Il les affermit dans leur foi au moment des épreuves et des calamités.
• Le culte difficile à pratiquer possède une vertu incomparable ; plus grande est la difficulté, plus grande est la récompense.
• La miséricorde d'Allah envers Son serviteur est proportionnelle à son remords et à son profond regret. Si une personne est indifférente au péché et n'éprouve aucune honte à le commettre, alors on peut douter de l'acceptation de son repentir, même si elle prétend qu'il est valable.
• Le signe du soulagement et de la fin des épreuves est celui où une personne place tout son espoir en Allah et perd tout espoir en toutes les créatures.
• Dans Sa bienveillance envers les trois, Allah s'est exprimé à leur sujet en des termes qui ne les ont pas humiliés, en disant : « **Ceux qui ont été laissés en arrière**. » Cela suggère que les croyants les ont laissés en arrière, ou qu'ils ont été laissés en arrière au sens où leur excuse a été retardée, et que le fait qu'ils aient été laissés en arrière n'était pas dû à un manque de désir de faire le bien. C'est pourquoi Allah n'a pas dit qu'ils étaient « restés en arrière ».
• Allah, à Lui les Louanges et la Gloire, les a bénis lorsqu'ils ont dit la vérité, et Il a donc enjoint de suivre leur exemple, comme Il l'a dit :

يَٰٓأَيُّهَا ٱلَّذِينَ ءَامَنُواْ ٱتَّقُواْ ٱللَّهَ وَكُونُواْ مَعَ ٱلصَّٰدِقِينَ ﴿١١٩﴾

9-119. Ô vous qui croyez ! Craignez Allah et soyez avec les véridiques.

C'est-à-dire, « **ô vous qui croyez** » en Allah et en ce qu'Allah vous ordonne de croire, faites ce que la foi exige, c'est-à-dire craindre Allah, Exalté et Loué soit-Il, et évitez et tenez-vous à l'écart de ce qu'Allah interdit.

« …**et soyez avec les véridiques**. » C'est-à-dire ceux qui sont véridiques en paroles, en actes et en conduite, ceux dont les paroles sont vraies et dont les actes et la conduite ne peuvent être que fondés sur la vérité, exempts de paresse et d'apathie, libres de mauvaises intentions, et fondés sur la sincérité et les bonnes intentions. Car la véridicité conduit à la justice, et la justice conduit au Paradis.

Allah, à Lui les Louanges et la Gloire, dit ailleurs :
« **Allah dira : « Voilà le jour où leur véracité va profiter aux véridiques… »** » (Al-Mâ'idah 5 : 119).

مَا كَانَ لِأَهْلِ ٱلْمَدِينَةِ وَمَنْ حَوْلَهُم مِّنَ ٱلْأَعْرَابِ أَن يَتَخَلَّفُوا۟ عَن
رَّسُولِ ٱللَّهِ وَلَا يَرْغَبُوا۟ بِأَنفُسِهِمْ عَن نَّفْسِهِۦ ۚ ذَٰلِكَ بِأَنَّهُمْ لَا
يُصِيبُهُمْ ظَمَأٌ وَلَا نَصَبٌ وَلَا مَخْمَصَةٌ فِى سَبِيلِ ٱللَّهِ وَلَا
يَطَـُٔونَ مَوْطِئًا يَغِيظُ ٱلْكُفَّارَ وَلَا يَنَالُونَ مِنْ عَدُوٍّ نَّيْلًا
إِلَّا كُتِبَ لَهُم بِهِۦ عَمَلٌ صَٰلِحٌ ۚ إِنَّ ٱللَّهَ لَا يُضِيعُ أَجْرَ
ٱلْمُحْسِنِينَ ﴿١٢٠﴾

9-120. Il n'appartient pas aux habitants de Médine, ni aux bédouins qui sont autour d'eux, de traîner loin derrière le Messager d'Allah, ni de préférer leur propre vie à la sienne. Car ils n'éprouveront ni soif, ni fatigue, ni faim dans la voie d'Allah, ils ne fouleront aucune terre en provoquant la colère des incroyants, et n'obtiendront aucun avantage sur un ennemi, sans qu'il ne leur soit écrit pour cela une bonne action. En vérité Allah ne laisse pas perdre la récompense des bienfaiteurs.

وَلَا يُنفِقُونَ نَفَقَةً صَغِيرَةً وَلَا كَبِيرَةً وَلَا يَقْطَعُونَ وَادِيًا
إِلَّا كُتِبَ لَهُمْ لِيَجْزِيَهُمُ ٱللَّهُ أَحْسَنَ مَا كَانُوا۟ يَعْمَلُونَ ﴿١٢١﴾

9-121. Ils ne supporteront aucune dépense, minime ou importante, ne traverseront aucune vallée, sans que (cela) ne soit inscrit à leur actif, en sorte qu'Allah les récompense pour le meilleur de ce qu'ils faisaient.

Ici, Allah, qu'Il soit Glorifié et Exalté, dit, encourageant les habitants de Médine, les Mouhajirin et les Ansar, et ceux qui vivaient à proximité, les bédouins qui étaient entrés dans l'Islam et étaient devenus de bons musulmans : « **Il n'appartient pas aux habitants de Médine, ni aux bédouins qui sont autour d'eux, de traîner loin derrière le Messager d'Allah**, » c'est-à-dire qu'ils n'auraient pas dû le faire et ce n'était pas approprié dans les circonstances.

« **Ni de préférer leur propre vie à la sienne** » en restant chez eux, à l'abri du besoin. Le Prophète (sallallahou 'aleyhi wa sallam) est plus cher aux croyants qu'eux-mêmes, et chaque musulman doit être prêt à se sacrifier pour lui et à lui accorder la priorité. Le signe de vénération et d'amour pour le Messager (sallallahou 'aleyhi wa sallam), ainsi que la foi absolue en lui, est de ne pas rester après son départ.

Puis Allah mentionne la récompense qui devrait les inciter à partir : « **Car ils n'éprouveront** … » c'est-à-dire les moudjahidines qui luttent pour la cause d'Allah,
« …**ni soif, ni fatigue**, » c'est-à-dire d'épuisement et de difficultés
« …**ni faim pour la cause d'Allah et ils ne fouleront aucune terre en provoquant la colère des incroyants »**, en pénétrant sur leur territoire ou en s'emparant de leurs terres
« …**et n'obtiendront aucun avantage sur un ennemi** » comme la défaite d'une armée ou d'un détachement, ou la capture de leurs richesses comme butin
« …**sans qu'il ne leur soit écrit pour cela une bonne action** » car tel est le résultat de leurs actes.
« **En vérité Allah ne laisse pas perdre la récompense des bienfaiteurs.** » Cela fait référence à ceux qui font le bien en s'empressant d'obéir au commandement d'Allah et de faire ce qui leur incombe en matière de devoirs envers Lui et envers les autres.

« **Ils ne supporteront aucune dépense, minime ou importante, ne traverseront aucune vallée** » sur leur chemin pour affronter leur ennemi
« …**sans que (cela) ne soit inscrit à leur actif, en sorte qu'Allah les récompense pour le meilleur de ce qu'ils faisaient** » cela inclut ces actes, s'ils sont sincères envers Allah dans leur intention.

Ces versets offrent le plus fort encouragement et l'inspiration pour partir au jihad pour la cause d'Allah et pour rechercher Sa récompense pour toutes les épreuves qu'ils endurent car c'est un moyen d'atteindre un rang supérieur, et le fruit de leurs actes leur apportera une grande récompense.

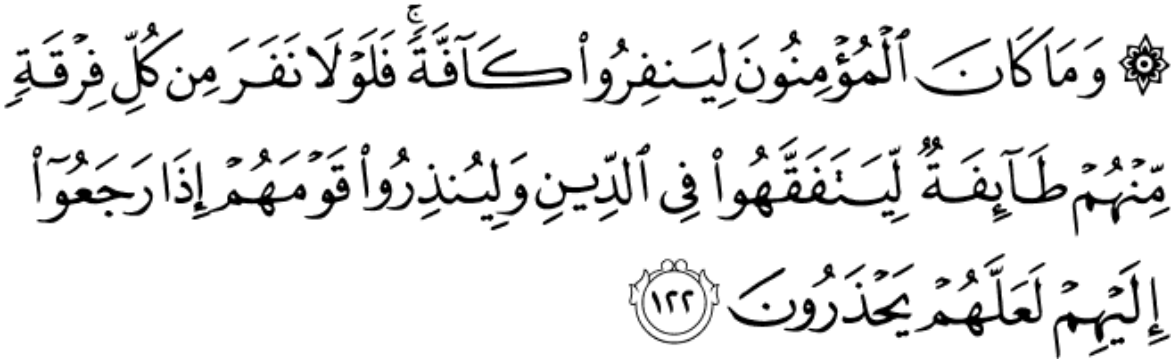

9-122. Les croyants n'ont pas à quitter tous leurs foyers. Pourquoi de chaque clan quelques hommes ne viendraient-ils pas s'instruire dans la religion, pour pouvoir à leur retour, avertir leur peuple afin qu'ils soient sur leur garde.

Ici, Allah, Exalté et Loué soit-Il, indique à Ses serviteurs croyants ce qu'ils doivent faire : « **Les croyants n'ont pas à quitter tous leurs foyers**, » c'est-à-dire qu'ils sortent tous pour combattre leur ennemi car cela pourrait leur causer des difficultés et être préjudiciable à de nombreux autres intérêts.

« **Pourquoi de chaque clan** » c'est-à-dire de chaque ville, tribu et clan « **quelques hommes ne viendraient-ils pas s'instruire dans la religion** » qui pourrait atteindre l'objectif, et ce serait préférable.

Allah souligne ensuite que si certains restent et ne partent pas, cela servira des intérêts qui seraient manqués s'ils partaient, car Il dit que ceux qui restent « **pour pouvoir à leur retour, avertir leur peuple afin qu'ils soient sur leur garde**, » c'est-à-dire acquérir la connaissance islamique, en comprendre le sens et l'étudier en profondeur, afin de pouvoir enseigner aux autres et exhorter leur peuple à leur retour.

Cela souligne la vertu du savoir, en particulier la compréhension des religions, et nous montre qu'il s'agit de la chose la plus importante. Quiconque acquiert le savoir doit le partager et le diffuser autour de lui, et il doit le faire avec sincérité, car la diffusion du savoir par une personne instruite lui apportera bénédiction et récompense croissantes.

Mais s'il garde ce savoir pour lui seul, et n'appelle pas les gens au chemin d'Allah avec sagesse et une belle exhortation, et s'il omet d'enseigner aux ignorants ce qu'ils ignorent, quel bénéfice cela apportera-t-il aux musulmans ? Quel fruit tirera son savoir ? Finalement, il mourra, et son savoir et les bienfaits qu'il recèle disparaîtront avec lui ; c'est là la plus grande perte pour celui à qui Allah a accordé la grâce du savoir et de la compréhension.

Ce verset offre également une preuve, un conseil et une recommandation subtile qui pourrait s'avérer très utile : les musulmans devraient désigner, pour chaque intérêt public, une personne qui s'en occupera, y consacrera son temps et son énergie, sans se laisser distraire par d'autres activités. Ainsi, tous les intérêts publics seront préservés et leurs bienfaits exploités. De cette manière, ils œuvreront ensemble à un objectif commun : la satisfaction de leurs intérêts religieux et matériels, même si chacun a un rôle et une approche différents. Les actions peuvent différer, mais le but est unique. C'est une approche judicieuse qui permet d'atteindre tous les objectifs.

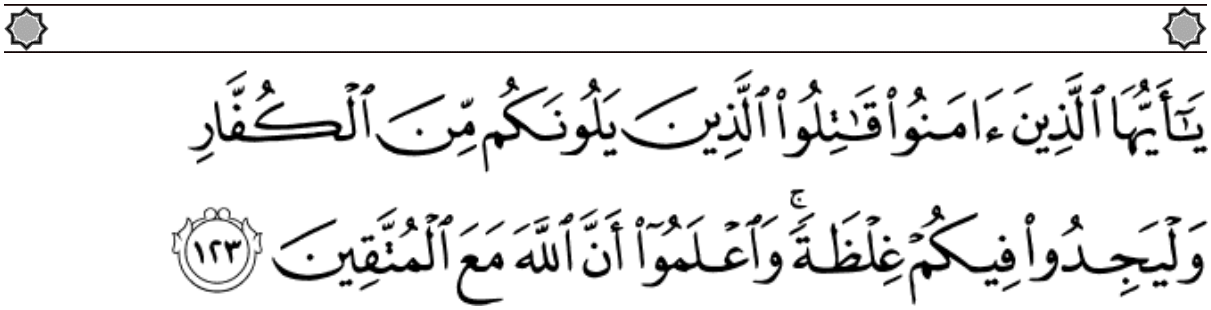

9-123. Ô vous qui croyez ! Combattez ceux des mécréants qui sont près de vous ; et qu'ils trouvent de la dureté en vous. Et sachez qu'Allah est avec les pieux.

Ce verset offre un conseil supplémentaire : après leur avoir indiqué qui il devait combattre, Allah leur recommande de commencer par les mécréants les plus proches, puis par ceux qui viennent ensuite, et de se montrer fermes et impitoyables au combat, courageux et inébranlables.

« **Et sachez qu'Allah est avec les pieux**. » C'est-à-dire que vous devez savoir que l'aide d'Allah est proportionnelle à votre niveau de piété et à la mesure dans laquelle vous Le craignez, vous devez donc adhérer à la crainte d'Allah, et Il vous aidera et vous soutiendra contre vos ennemis.

L'instruction générale donnée dans ce verset : combattre les mécréants qui sont les plus proches de vous, peut être restreinte s'il y a un intérêt plus grand à servir en combattant ceux qui ne sont pas proches et les types d'intérêts qui peuvent être servis par cela sont nombreux.

وَإِذَا مَآ أُنزِلَتْ سُورَةٌ فَمِنْهُم مَّن يَقُولُ أَيُّكُمْ زَادَتْهُ هَٰذِهِۦٓ إِيمَٰنًا ۚ
فَأَمَّا ٱلَّذِينَ ءَامَنُوا۟ فَزَادَتْهُمْ إِيمَٰنًا وَهُمْ يَسْتَبْشِرُونَ ﴿١٢٤﴾

9-124. Et quand une Sourate est révélée, il en est parmi eux qui dit : « Quel est celui d'entre vous dont elle fait croître la foi ? » Quant aux croyants, elle fait certes croître leur foi, et ils s'en réjouissent.

وَأَمَّا ٱلَّذِينَ فِى قُلُوبِهِم مَّرَضٌ فَزَادَتْهُمْ رِجْسًا إِلَىٰ رِجْسِهِمْ
وَمَاتُوا۟ وَهُمْ كَٰفِرُونَ ﴿١٢٥﴾

9-125. Mais quant à ceux dont les cœurs sont malades, elle ajoute une souillure à leur souillure, et ils meurent dans la mécréance.

أَوَلَا يَرَوْنَ أَنَّهُمْ يُفْتَنُونَ فِى كُلِّ عَامٍ مَّرَّةً أَوْ مَرَّتَيْنِ
ثُمَّ لَا يَتُوبُونَ وَلَا هُمْ يَذَّكَّرُونَ ﴿١٢٦﴾

9-126. Ne voient-ils pas que chaque année on les éprouve une ou deux fois ? Malgré cela, ils ne se repentent, ni ne se souviennent.

Ici, Allah, à Lui les Louanges et la Gloire, décrit les attitudes des hypocrites et des croyants lorsque le Qur'an est révélé, et la différence dans les réactions de chaque groupe.

« **Et quand une Sourate est révélée**, » contenant des commandements et des interdictions, ou dans laquelle Allah parle de Lui-même ou de choses invisibles, ou exhorte les musulmans à s'engager dans le jihad,
« **Il en est parmi eux qui dit : « Quel est celui d'entre vous dont elle fait croître la foi ? »** »
Autrement dit, cette question vise à savoir qui, parmi les deux groupes, a vu sa foi renforcée et lequel en a tiré profit.

Puis Allah décrit ce qui se passe réellement :
« **Quant aux croyants, elle fait certes croître leur foi**, » en apprenant cela, en le comprenant, en y croyant et en agissant en conséquence, en cherchant à faire le bien et en s'abstenant de faire le mal.
« **Et ils s'en réjouissent**. » Autrement dit, ils partagent la bonne nouvelle des révélations dont Allah les a comblés et de la capacité qu'Il leur a donnée de les comprendre et de les mettre en pratique. Cela

indique que leurs cœurs sont ouverts aux révélations d'Allah et qu'ils sont rassurés et s'empressent de se conformer aux versets.

« **Mais quant à ceux dont les cœurs sont malades**, » à savoir le doute et l'hypocrisie
« …**elle ajoute une souillure à leur souillure**, » c'est-à-dire ajouter la maladie à leur maladie, le doute à leur doute, en ce sens qu'ils n'y croient pas, s'y opposent obstinément et s'en détournent. Ainsi, la maladie dans leurs cœurs s'aggrave et les conduit à leur perte.
« **Et** » Allah scelle leurs cœurs « **ils meurent dans la mécréance**. »

Ceci est une punition pour eux, car ils ne croient pas aux versets d'Allah et ils désobéissent à Son Messager (sallallahou 'aleyhi wa sallam), c'est pourquoi Il les punit en semant l'hypocrisie dans leurs cœurs, pour y demeurer jusqu'au jour où ils Le rencontreront (« **Il a donc suscité l'hypocrisie dans leurs cœurs, et cela jusqu'au jour où ils Le rencontreront, pour avoir violé ce qu'ils avaient promis à Allah et pour avoir menti**. » 9 : 77).

Allah dit donc, les réprimandant pour leur persistance dans l'incroyance et l'hypocrisie :
« **Ne voient-ils pas que chaque année on les éprouve une ou deux fois ?** » Par les calamités et les maladies physiques qui les frappent, et par les commandements divins destinés à les éprouver.
« **Malgré cela, ils ne se repentent** » de leurs mauvaises voies.
« …**ni ne se souviennent** » et ils ne prêtent pas attention à ce qui leur serait bénéfique, de sorte qu'ils le font, ou à ce qui leur serait nuisible, de sorte qu'ils s'en abstiennent.

Allah, Exalté et Loué soit-Il, les met à l'épreuve ; comme Il le fait avec toutes les nations, par la facilité et la difficulté, par les commandements et les interdictions, afin qu'ils reviennent à Lui, mais ils ne se repentent pas et n'y prêtent pas attention.

Ce verset indique que la foi peut croître et diminuer et que le croyant doit vérifier le niveau de sa foi et y prêter attention, afin de la renouveler et de la faire croître, et de s'assurer qu'elle soit toujours en expansion.

وَإِذَا مَآ أُنزِلَتْ سُورَةٌ نَّظَرَ بَعْضُهُمْ إِلَىٰ بَعْضٍ هَلْ يَرَىٰكُم
مِّنْ أَحَدٍ ثُمَّ ٱنصَرَفُوا۟ ۚ صَرَفَ ٱللَّهُ قُلُوبَهُم بِأَنَّهُمْ قَوْمٌ لَّا
يَفْقَهُونَ ﴿١٢٧﴾

9-127. Et quand une Sourate est révélée, ils se regardent les uns les autres [et se disent] : « Quelqu'un vous voit-il ? » Puis ils se détournent. Qu'Allah détourne leurs cœurs, puisque ce sont des gens qui ne comprennent rien.

Les hypocrites craignent qu'une Sourate soit révélée, mettant en lumière ce qui se trouve dans leurs cœurs. Aussi, lorsqu'une Sourate est révélée afin qu'ils y croient et la mettent en pratique,
« **Ils se regardent les uns les autres**, » décidant de ne pas agir ; ils cherchent plutôt une occasion de se cacher aux yeux des croyants et disent :
« **Quelqu'un vous voit-il** ? » Puis ils détournent le regard. Ils s'éclipsent et partent, détournant le regard. Allah les châtiera d'une punition à la mesure de leur acte : de même qu'ils se sont détournés de l'action, « **Qu'Allah détourne leurs cœurs**, » c'est-à-dire qu'Il les a éloignés de la vérité et les a abandonnés.
« **Puisque ce sont des gens qui ne comprennent rien** » qui leur soit profitable, car s'ils comprenaient, alors lorsqu'une Sourate serait révélée, ils y croiraient et la mettraient en pratique.

L'objectif ici est d'expliquer à quel point ils étaient réfractaires au jihad et aux autres enseignements de l'Islam, comme Allah, à Lui les Louanges et la Gloire, dit à leur sujet ailleurs :
« ... **Ceux qui ont cru disent : « Ah ! Si une Sourate descendait ! » Puis, quand on fait descendre une Sourate explicite et qu'on y mentionne le combat, tu vois ceux qui ont une maladie au cœur te regarder du regard de celui qui s'évanouit devant la mort**…. » (Muhammad 47 : 20)

لَقَدْ جَآءَكُمْ رَسُولٌ مِّنْ أَنفُسِكُمْ عَزِيزٌ عَلَيْهِ مَا
عَنِتُّمْ حَرِيصٌ عَلَيْكُم بِٱلْمُؤْمِنِينَ رَءُوفٌ
رَّحِيمٌ ﴿١٢٨﴾

9-128. Certes, un Messager pris parmi vous, est venu à vous, auquel pèsent lourd les difficultés que vous subissez, qui est plein de sollicitude pour vous, qui est compatissant et miséricordieux envers les croyants.

فَإِن تَوَلَّوْا۟ فَقُلْ حَسْبِىَ ٱللَّهُ لَآ إِلَٰهَ إِلَّا هُوَ ۖ عَلَيْهِ تَوَكَّلْتُ ۖ وَهُوَ
رَبُّ ٱلْعَرْشِ ٱلْعَظِيمِ ﴿١٢٩﴾

9-129. Alors, s'ils se détournent dis : « Allah me suffit. Il n'y a de divinité que Lui. En Lui je place ma confiance ; et Il est le Seigneur du Trône immense. »

Ici, Allah, Exalté soit-Il, rappelle à Ses serviteurs croyants comment Il leur a envoyé le Prophète (sallallahou 'aleyhi wa sallam), illettré et issu des leurs ; ils le connaissaient, pouvaient apprendre de lui et le suivaient sans hésiter. Il était sincère envers eux et s'efforçait constamment de les aider.

« …**auquel pèsent lourd les difficultés que vous subissez** » le contrarie aussi.
« …**qui est plein de sollicitude pour vous**. » Il aime votre bien, fait tout son possible pour vous l'offrir et tient à ce que vous soyez guidé vers la foi. Il déteste le mal pour vous et s'efforce de vous en éloigner.
« …**qui est compatissant et miséricordieux envers les croyants**, » c'est-à-dire qu'il est extrêmement bienveillant envers eux et plus compatissant que leurs propres parents. Par conséquent, ses droits prévalent sur ceux de tous les autres. L'Oummah est tenue de croire en lui. De le vénérer, respecter et honorer.

S'ils croient, alors ils sont assurément bienheureux, par la grâce d'Allah.
Mais « **s'ils se détournent** » de la foi et de la pratique qui en découle, alors poursuis ton chemin et continue ta prédication, en disant : « **Allah me suffit**. » et m'aidera pour tout ce qui me préoccupe
« **Il n'y a de divinité que Lui** » c'est-à-dire, il n'y en a aucun qui soit légitimement adorés sauf Lui
« **En Lui je place ma confiance**, » c'est-à-dire que je compte sur Lui et que je m'appuie sur Lui pour qu'Il m'apporte ce qui me sera bénéfique et me protège de ce qui me sera nuisible.
« …**et Il est le Seigneur du Trône immense** », qui est la plus grande de toutes les choses créées

Puisqu'Il est le Seigneur du Trône immense qui englobe toute la création, il est plus approprié de dire qu'Il est assurément le Seigneur de tout ce qui est inférieur au Trône.

Ceci conclut le commentaire de la Sourate At-Tawbah.

Louange à Allah, et que la paix et les bénédictions d'Allah soient abondamment sur le Prophète Muhammad (sallallahou 'aleyhi wa sallam), sa famille et ses Compagnons jusqu'au Jour du Jugement.

10

Sourate Younous

Jonas

(Makki sauf versets 40, 94, 95, 96 Madani)

109 versets

Révélation N°51

بِسْمِ ٱللَّهِ ٱلرَّحْمَٰنِ ٱلرَّحِيمِ

Au nom d'Allah, le Tout Miséricordieux, le Très Miséricordieux.

الٓرٰ تِلْكَ ءَايَٰتُ ٱلْكِتَٰبِ ٱلْحَكِيمِ ١

10-1. Alif, Lām, Rā. Voici les versets du Livre plein de sagesse.

أَكَانَ لِلنَّاسِ عَجَبًا أَنْ أَوْحَيْنَآ إِلَىٰ رَجُلٍ مِّنْهُمْ أَنْ أَنذِرِ ٱلنَّاسَ وَبَشِّرِ ٱلَّذِينَ ءَامَنُوٓا۟ أَنَّ لَهُمْ قَدَمَ صِدْقٍ عِندَ رَبِّهِمْ ۗ قَالَ ٱلْكَٰفِرُونَ إِنَّ هَٰذَا لَسَٰحِرٌ مُّبِينٌ ٢

10-2. Est-il étonnant pour les gens, que Nous ayons révélé à un homme d'entre eux : « Avertis les gens, et annonce la bonne nouvelle aux croyants qu'ils ont auprès de leur Seigneur une présence méritée [pour leur loyauté antérieure] ? Les mécréants dirent alors : « Celui-ci est certainement un magicien évident. »

«**Alif, Lām, Rā. Voici les versets du Livre plein de sagesse**, » à savoir le Qur'an qui contient la sagesse et dont les versets établissent des règles sur les faits fondamentaux de la foi et les commandements et interdictions de l'Islam, auxquels toute l'humanité doit croire, qu'elle doit accepter et respecter.

Malgré cela, la plupart d'entre eux se détournent, ils ne comprennent donc pas et trouvent étrange « **Est-il étonnant pour les gens, que Nous ayons révélé à un homme d'entre eux : « Avertis les gens** » du châtiment d'Allah et rappelle-leur les signes d'Allah.

« …**et annonce la bonne nouvelle aux croyants**, » sincèrement.
« …**qu'ils ont auprès de leur Seigneur une présence méritée [pour leur loyauté antérieure]** » c'est-à-dire qu'ils auront une récompense abondante qui est accumulée auprès de leur Seigneur, en raison de ce qu'ils ont envoyé avant les actes pieux et sincères.
Les mécréants trouvèrent étrange qu'une révélation ait été envoyée à ce grand homme, et cela les amena à ne pas croire en lui. C'est pourquoi ils dirent de lui : « **Celui-ci est certainement un magicien évident** ! », c'est-à-dire que le fait qu'il soit magicien était évident pour tous, du moins, c'est ce qu'ils affirmaient. Cela témoignait de leur folie et de leur obstination car ils trouvaient étrange une chose qui n'avait rien d'étrange. Ce qui est étrange, c'est plutôt leur ignorance et leur incapacité à comprendre ce qui était dans leur intérêt. Comment pouvaient-ils ne pas croire en ce noble Messager (sallallahou 'aleyhi wa sallam) qu'Allah avait envoyé de leur propre camp et qu'ils connaissaient pourtant très bien ? Pourtant, ils rejetèrent son appel et s'empressèrent de saper sa religion mais Allah parachève Sa lumière, même si les mécréants le détestent.

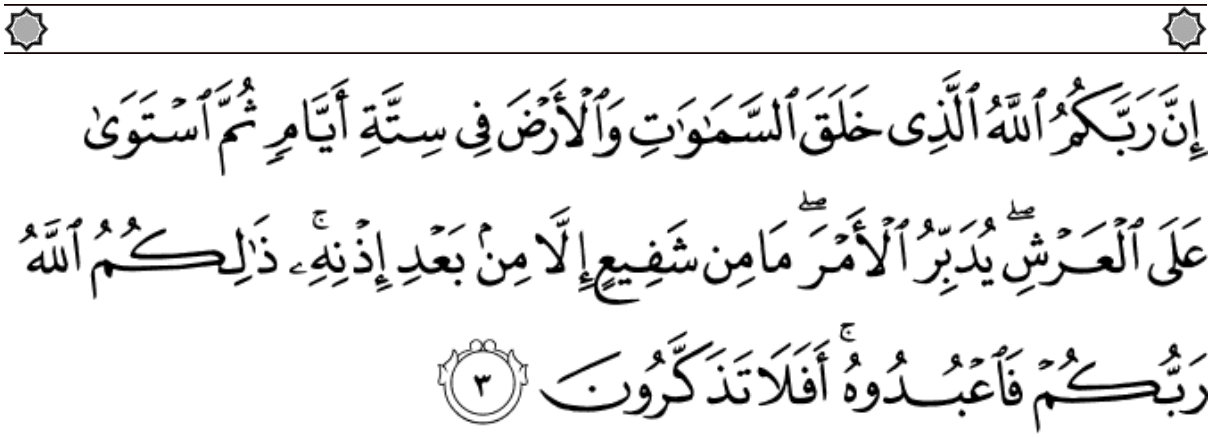
إِنَّ رَبَّكُمُ ٱللَّهُ ٱلَّذِى خَلَقَ ٱلسَّمَٰوَٰتِ وَٱلْأَرْضَ فِى سِتَّةِ أَيَّامٍ ثُمَّ ٱسْتَوَىٰ
عَلَى ٱلْعَرْشِ ۖ يُدَبِّرُ ٱلْأَمْرَ ۖ مَا مِن شَفِيعٍ إِلَّا مِنۢ بَعْدِ إِذْنِهِۦ ۚ ذَٰلِكُمُ ٱللَّهُ
رَبُّكُمْ فَٱعْبُدُوهُ ۚ أَفَلَا تَذَكَّرُونَ ٣

10-3. Votre Seigneur est, Allah qui créa les cieux et la terre en six jours, puis S'est établi «Istawā» sur le Trône, administrant toute chose. Il n'y a d'intercesseur qu'avec Sa permission. Tel est Allah votre Seigneur. Adorez-Le donc. Ne réfléchissez-vous pas ?

إِلَيْهِ مَرْجِعُكُمْ جَمِيعًا ۖ وَعْدَ اللَّهِ حَقًّا ۚ إِنَّهُ يَبْدَؤُا الْخَلْقَ ثُمَّ يُعِيدُهُ
لِيَجْزِيَ الَّذِينَ آمَنُوا وَعَمِلُوا الصَّالِحَاتِ بِالْقِسْطِ ۚ وَالَّذِينَ كَفَرُوا
لَهُمْ شَرَابٌ مِنْ حَمِيمٍ وَعَذَابٌ أَلِيمٌ بِمَا كَانُوا يَكْفُرُونَ ﴿٤﴾

10-4. C'est vers Lui que vous retournerez tous, c'est là, la promesse d'Allah en toute vérité ! C'est Lui qui fait la création une première fois puis la refait (en la ressuscitant) afin de rétribuer en toute équité ceux qui ont cru et fait de bonnes œuvres. Quant à ceux qui n'ont pas cru, ils auront un breuvage d'eau bouillante et un châtiment douloureux à cause de leur mécréance !

Ici, Allah, à Lui les Louanges et la Gloire, souligne Sa Seigneurie, Sa divinité et Sa grandeur : « **Votre Seigneur est, Allah qui créa les cieux et la terre en six jours**, » alors qu'Il est capable de les créer en un seul instant, en raison de la sagesse divine qui sous-tend cela car Il n'est pas précipité dans Ses actions.

Un autre aspect de Sa sagesse est qu'Il les a créés sur la base de la vérité et pour la vérité, afin qu'Il soit connu par Ses Noms et Attributs et que le culte Lui soit consacré à Lui seul.

« … **puis**, » après avoir créé les cieux et la terre, Il « **S'est établi «Istawā» sur le Trône** » d'une manière qui convient à Sa grandeur.
« … **administrant toute chose** » dans les royaumes supérieurs et inférieurs, comme causer la mort, donner la vie, envoyer des provisions, donner tour à tour aux gens des jours de fortune diverse, accorder du secours à ceux qui ont subi un préjudice et répondre aux supplications de ceux qui le sollicitent.

Il exerce un contrôle absolu à tous égards ; toute la création est soumise à Sa puissance et à Son autorité.

« **Il n'y a d'intercesseur qu'avec Sa permission** » ; ainsi, aucun d'eux ne peut intercéder, même la meilleure des créatures, sans la permission d'Allah, et Il n'accorde Sa permission qu'à celui qui L'agrée, et Il n'agrée que ceux qui Lui sont sincères et qui affirment Son unicité.

« **Tel** » c'est-à-dire, Celui qui est comme cela « **Allah votre Seigneur**. » C'est-à-dire, Il est Allah, le Divin qui possède tous les attributs de perfection, tous les attributs de Seigneurie, tous les attributs qui reflètent Ses actions.

« **Adorez-Le donc**, » c'est-à-dire, consacrez-Lui seul tout ce que vous pouvez sous diverses formes d'adoration.
« **Ne réfléchissez-vous pas** ?, » aux preuves qui indiquent que Lui seul est digne d'adoration et de louange, Possesseur de majesté et d'honneur.

Après avoir mentionné Son décret universel, qui concerne le contrôle de toute chose, et Son décret religieux, qui concerne Ses lois et Ses enseignements, qui convergent tous vers une seule chose, à savoir qu'Il est le seul digne d'adoration, sans associé ni partenaire, Allah mentionne ensuite Son décret de rétribution, qui fait référence à Sa rétribution des actes accomplis après la mort :
« **C'est vers Lui que vous retournerez tous**. » C'est-à-dire qu'Il vous rassemblera après votre mort à un moment fixé, un jour précis.

« **C'est là, la promesse d'Allah en toute vérité** ! » C'est-à-dire que Sa promesse se réalisera inévitablement.
« **C'est Lui qui fait la création une première fois puis la refait (en la ressuscitant)**, » car Celui qui est capable d'initier la création est capable de la répéter. Par conséquent, celui qui reconnaît qu'Il est à l'origine de la création mais nie qu'Il puisse la répéter, manque de raison et nie l'une de deux choses similaires tout en croyant à l'autre. Ceci constitue une preuve rationnelle et manifeste du Jour de la Résurrection.

Puis Allah mentionne la preuve textuelle, en disant : « **C'est là, la promesse d'Allah en toute vérité** » c'est-à-dire que Sa promesse doit inévitablement se réaliser.

« **Afin de rétribuer en toute équité**, » c'est-à-dire de les récompenser pour leur foi et leurs œuvres, une récompense qu'Il a expliquée à Ses serviteurs, et en leur disant que nul ne sait quelles délices leur sont réservés.
« …**ceux qui ont cru** » de tout leur cœur en ce qu'Allah leur a ordonné de croire
« …**et fait de bonnes œuvres** » c'est-à-dire des actes physiques, à la fois obligatoires et encouragés.
« **Quant à ceux qui n'ont pas cru** » aux signes d'Allah et rejettent les messages d'Allah
« …**ils auront un breuvage d'eau bouillante**, » c'est-à-dire de l'eau très chaude qui leur brûlera le visage et leur perforera les intestins.
« **Et un châtiment douloureux** » qui comprendra toutes sortes de tourments

« …**à cause de leur mécréance** ! » C'est-à-dire, à cause de leur mécréance et de leurs méfaits. Allah ne leur fait pas de tort ; ils se font du tort à eux-mêmes.

هُوَ ٱلَّذِى جَعَلَ ٱلشَّمْسَ ضِيَآءً وَٱلْقَمَرَ نُورًا وَقَدَّرَهُۥ مَنَازِلَ
لِتَعْلَمُوا۟ عَدَدَ ٱلسِّنِينَ وَٱلْحِسَابَ ۚ مَا خَلَقَ ٱللَّهُ ذَٰلِكَ إِلَّا بِٱلْحَقِّ ۚ
يُفَصِّلُ ٱلْـَٔايَٰتِ لِقَوْمٍ يَعْلَمُونَ ﴿٥﴾

10-5. C'est Lui qui a fait du soleil une clarté et de la lune une lumière, et Il en a déterminé les phases afin que vous sachiez le nombre des années et le calcul (du temps).Allah n'a créé cela qu'en toute vérité. Il expose les signes pour les gens doués de savoir.

إِنَّ فِى ٱخْتِلَٰفِ ٱلَّيْلِ وَٱلنَّهَارِ وَمَا خَلَقَ ٱللَّهُ فِى ٱلسَّمَٰوَٰتِ وَٱلْأَرْضِ
لَـَٔايَٰتٍ لِّقَوْمٍ يَتَّقُونَ ﴿٦﴾

10-6. Dans l'alternance de la nuit et du jour, et aussi dans tout ce qu'Allah a créé dans les cieux et la terre, il y a des signes, certes, pour des gens qui craignent (Allah).

Après avoir affirmé Sa Seigneurie et Sa divinité, Allah mentionne ensuite des preuves rationnelles dans l'univers qui le confirment, ainsi que la perfection de Ses noms et attributs, tels que le soleil et la lune, les cieux et la terre, et toutes les créatures qu'Il y a créées. Il nous dit qu'ils sont des signes « **pour les gens doués de savoir** » (10 : 5) et « **pour des gens qui craignent (Allah)** » (10 : 6).

La connaissance permet de reconnaître les preuves (à travers ces choses) et d'en déduire la preuve de la manière la plus directe. La crainte d'Allah engendre dans le cœur le désir de faire le bien et l'aversion pour le mal, qui découlent de la reconnaissance des preuves et des éléments de preuve, ainsi que de la connaissance et de la certitude.
En effet, la simple création de ces choses de cette manière est révélateur de la puissance, de la connaissance et de la vie parfaites d'Allah, Exalté et Loué soit-Il, et indique qu'Il est le Soutien.

Ce que nous y voyons : précision, conception brillante et beauté, témoigne de la sagesse parfaite d'Allah, de la beauté de Sa création et de l'immensité de Son savoir.

Ce que nous y voyons comme bienfaits : comme le fait de faire du soleil une lumière rayonnante et de la lune une lumière réfléchie, grâce auxquels nous obtenons des bienfaits essentiels et autres, témoigne de la miséricorde et de la sollicitude d'Allah envers Ses serviteurs, ainsi que de l'immensité de Sa bonté et de Ses bénédictions.

Leurs variations témoignent de la volonté d'Allah, qui est toujours accomplie.

Cela indique que Lui seul est digne d'adoration, d'amour et de louanges, Possesseur de majesté, d'honneur et de tous les attributs les plus nobles. Il n'est pas convenable de placer ses espoirs en quiconque d'autre que Lui, ni de craindre qui que ce soit d'autre. Il n'est pas convenable d'adresser des supplications sincères à quiconque d'autre que Lui ; elles ne doivent être adressées à personne d'autre que Lui, notamment aux créatures qui sont soumises à Sa Seigneurie et qui ont besoin d'Allah pour toutes leurs affaires.

Ces versets nous exhortent à méditer sur la création d'Allah, à l'examiner et à en tirer des enseignements. Ainsi, notre compréhension s'approfondira, notre foi et notre savoir s'accroîtront, et notre raison se fortifiera. Négliger cela revient à prendre ce commandement d'Allah à la légère, ce qui ferme la porte à tout accroissement de la foi et entraîne la stagnation de l'esprit.

إِنَّ ٱلَّذِينَ لَا يَرۡجُونَ لِقَآءَنَا وَرَضُواْ بِٱلۡحَيَوٰةِ ٱلدُّنۡيَا وَٱطۡمَأَنُّواْ بِهَا
وَٱلَّذِينَ هُمۡ عَنۡ ءَايَٰتِنَا غَٰفِلُونَ ٧

10-7. Ceux qui n'espèrent pas Notre rencontre, qui sont satisfaits de la vie présente et s'y sentent en sécurité, et ceux qui sont inattentifs à Nos signes [ou versets],

أُوْلَٰٓئِكَ مَأۡوَىٰهُمُ ٱلنَّارُ بِمَا كَانُواْ يَكۡسِبُونَ ٨

10-8. leur refuge sera le Feu, pour ce qu'ils acquéraient.

« **Ceux qui n'espèrent pas Notre rencontre**, » c'est-à-dire ceux qui n'aspirent pas à rencontrer Allah, qui est le Plus Grand et le Plus Sublime que l'on puisse souhaiter ; Ils s'en détournent plutôt et peuvent même y renoncer complètement.

« **Qui sont satisfaits de la vie présente et s'y sentent en sécurité** » au lieu de l'au-delà ; ils s'en contentent et en ont fait leur but et leur aspiration ultimes, c'est pourquoi ils s'efforcent de l'atteindre et se concentrent sur ses plaisirs et ses désirs, peu importe comment ils les obtiennent, et quelles que soient les opportunités qui se présentent, ils s'empressent de les saisir, et ils concentrent leurs pensées, leurs intentions, leurs idées et leurs actes sur l'obtention de cet objectif.
C'est comme s'ils avaient été créés pour demeurer éternellement dans ce monde, et comme si celui-ci n'était pas un royaume temporaire d'où ils puisent les provisions nécessaires pour atteindre le royaume éternel vers lequel eux, les premiers et les derniers, voyageront, et pour y atteindre les délices et les plaisirs auxquels les hommes doivent aspirer.

« **Et ceux qui sont inattentifs à Nos signes [ou versets]**, » et ne tirent donc aucun profit des versets du Qur'an, des signes présents dans l'univers ou en eux-mêmes. Se détourner des preuves revient à se détourner de ce qu'elles révèlent et à le négliger.

« **Leur refuge**, » c'est-à-dire la demeure de ces gens et de ceux qui leur ressemblent
« …**sera le feu**. » C'est-à-dire, ce sera l'endroit où ils s'installeront et resteront, et qu'ils ne quitteront jamais.
« … **pour ce qu'ils acquéraient**, » à cause de ce qu'ils faisaient auparavant de mécréance, en attribuant des associés à Allah et en commettant toutes sortes de péchés.

Après avoir évoqué leur châtiment, Allah mentionne ensuite la récompense de ceux qui sont obéissants :

إِنَّ ٱلَّذِينَ ءَامَنُواْ وَعَمِلُواْ ٱلصَّٰلِحَٰتِ يَهۡدِيهِمۡ رَبُّهُم
بِإِيمَٰنِهِمۡۖ تَجۡرِي مِن تَحۡتِهِمُ ٱلۡأَنۡهَٰرُ فِي جَنَّٰتِ ٱلنَّعِيمِ ٩

10-9. Ceux qui croient et font de bonnes œuvres, leur Seigneur les guidera à cause de leur foi. À leurs pieds les ruisseaux couleront dans les Jardins des délices.

دَعۡوَىٰهُمۡ فِيهَا سُبۡحَٰنَكَ ٱللَّهُمَّ وَتَحِيَّتُهُمۡ فِيهَا سَلَٰمٞۚ وَءَاخِرُ
دَعۡوَىٰهُمۡ أَنِ ٱلۡحَمۡدُ لِلَّهِ رَبِّ ٱلۡعَٰلَمِينَ ١٠

10-10. Là, leur invocation sera « Gloire à Toi, Ô Allah, » et leur salutation : « Salām, » [Paix !] et la fin de leur invocation : « Louange à Allah, Seigneur de l'Univers. »

« **Ceux qui croient et font de bonnes œuvres** » c'est-à-dire qui allient la foi à la mise en pratique des actes justes, incluant les actes du cœur (croyances) et les actions concrètes faites avec sincérité et conformément aux enseignements du Messager d'Allah (sallallahou 'aleyhi wa sallam).

« **Leur Seigneur les guidera en raison de leur foi**, » c'est-à-dire qu'en raison de la foi qu'ils ont, Allah leur accordera la plus grande récompense, à savoir la guidance. Il leur enseignera ce qui leur sera profitable, les bénira en leur permettant d'accomplir les actes conformes à la guidance et les guidera dans la contemplation de Ses signes. Dans ce monde, Il les guidera sur le droit chemin et dans l'au-delà, Il les guidera sur le chemin qui mènera aux jardins des délices. C'est pourquoi Il dit :
« **À leurs pieds les ruisseaux couleront**. »
« …**dans les Jardins des délices.** » Allah, Exalté et Loué soit-Il, les décrit ainsi car ils recèlent toutes sortes de délices, emplissant le cœur de joie, de bonheur et d'allégresse : la joie de voir le Tout Miséricordieux et d'entendre Ses paroles, d'obtenir Son agrément et d'être proche de Lui ; la joie de retrouver ses proches et ses frères et sœurs et de profiter de leur compagnie ; d'écouter des voix agréables et des mélodies plaisantes ; de contempler des scènes joyeuses ; les plaisirs physiques tels que toutes sortes de mets et de boissons, et l'intimité avec les époux ; et d'autres choses encore, des plaisirs indescriptibles que nul ne connaît et n'a jamais effleuré l'esprit de personne.

« **Là, leur invocation sera « Gloire à Toi, ô Allah. »** » C'est-à-dire que leur adoration sera dédiée à Allah, commençant par Le glorifier et Le déclarer exempt de toute imperfection, et se terminant par Ses louanges. Toute obligation leur sera dispensée dans le domaine de la récompense, et il ne leur restera que le plaisir suprême, plus grand encore que les mets les plus délicieux : le souvenir d'Allah, source de paix pour les cœurs et de joie pour les âmes. Ce sera pour eux comme respirer, sans effort ni difficulté.

« **Et leur salutation : « Salām, » [Paix !]** » » ; c'est-à-dire une parole exempte de tout bavardage futile ou de péché. Elle est décrite comme salam (paix) ; il a été dit dans le commentaire des mots « **Là, leur invocation sera « Gloire à Toi, ô Allah**..., » » jusqu'à la fin du verset, que lorsque les gens du Paradis auront besoin de nourriture, de boisson, etc., ils diront : « **Gloire à Toi, ô Allah** ! » et cela leur parviendra aussitôt. Puis, une fois rassasiés, ils diront : « **Louange à Allah, Seigneur de l'Univers** ! » »

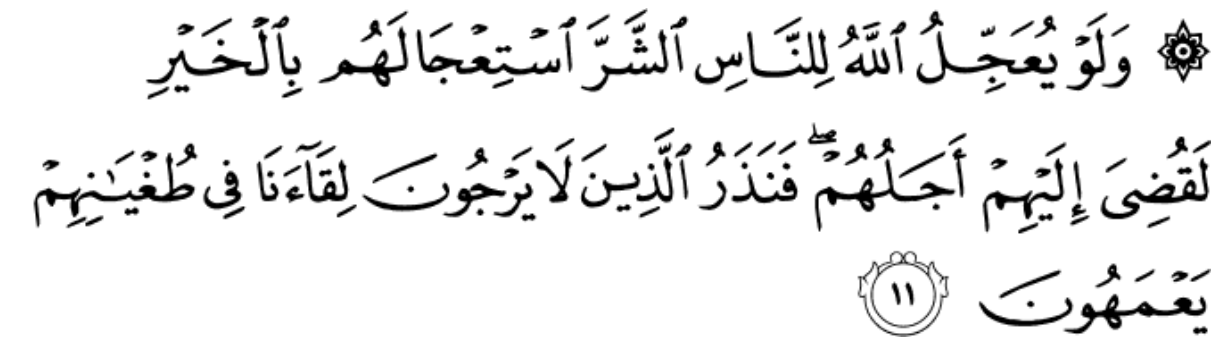

10-11. Et si Allah hâtait le malheur des gens avec autant de hâte qu'ils cherchent le bonheur, le terme de leur vie aurait été décrété. Mais Nous laissons ceux qui n'espèrent pas Notre rencontre confus et hésitants dans leur transgression.

Ceci est dû à Sa bonté et à Sa grâce envers Ses serviteurs. Car s'Il les punissait aussitôt qu'ils commettraient l'acte qui y conduit, comme ils s'empressent d'obtenir la récompense dès qu'ils accomplissent l'acte qui y conduit, « **le terme de leur vie aurait été décrété**. » Autrement dit, le châtiment les aurait anéantis. Mais Allah, à Lui les Louanges et la Gloire, leur accorde un délai, sans pour autant les oublier, et Il pardonne abondamment. Si Allah devait réprimander les hommes pour leurs méfaits, Il n'aurait laissé aucune créature en vie sur la terre.

Cela inclut le cas d'un homme qui, se mettant en colère contre ses enfants, sa famille ou ses biens, pourrait prier contre eux une seule fois. Si cette prière était exaucée, ils seraient voués à la ruine et cela leur causerait un grand tort. Mais Allah, Exalté et Loué soit-Il, est le Très Clément, le Très Sage.

« **Mais Nous laissons ceux qui n'espèrent pas Notre rencontre**, » c'est-à-dire ceux qui ne croient pas à l'au-delà, et par conséquent ils ne s'y préparent pas et ne font rien qui puisse les préserver du châtiment d'Allah.
« …**confus et hésitants**, » trébuchant et désorientés ; ils ne sont pas guidés sur le droit chemin et ne reçoivent aucune aide pour trouver des preuves solides. C'est là un châtiment pour leurs fautes et leur incrédulité envers les révélations d'Allah.
« …**dans leur transgression**, » c'est-à-dire leur mensonge dans lequel ils ont franchi les limites de la vérité.

وَإِذَا مَسَّ ٱلْإِنسَٰنَ ٱلضُّرُّ دَعَانَا لِجَنۢبِهِۦٓ أَوْ قَاعِدًا أَوْ قَآئِمًا فَلَمَّا
كَشَفْنَا عَنْهُ ضُرَّهُۥ مَرَّ كَأَن لَّمْ يَدْعُنَآ إِلَىٰ ضُرٍّ مَّسَّهُۥ كَذَٰلِكَ زُيِّنَ
لِلْمُسْرِفِينَ مَا كَانُوا۟ يَعْمَلُونَ ﴿١٢﴾

10-12. Et quand le malheur touche l'homme, il fait appel à Nous, couché sur le côté, assis, ou debout. Puis quand Nous le délivrons de son malheur, il s'en va comme s'il ne Nous avait point imploré pour un mal qui l'a touché. C'est ainsi que furent embellies aux outranciers leurs actions.

Ici, Allah Exalté nous révèle la nature de l'homme tel qu'il est : si un malheur le frappe, comme la maladie ou une calamité, il s'efforce de supplier Allah en toutes circonstances, debout, assis ou couché, et il persiste à implorer Allah de le soulager de son malheur.

« **Puis quand Nous le délivrons de son malheur, il s'en va comme s'il ne Nous avait point imploré pour un mal qui l'a touché**. » Autrement dit, il persiste dans son insouciance, se détournant de son Seigneur comme si aucun malheur ne l'avait jamais atteint et qu'Allah ne l'avait ensuite soulagé. Quel péché plus grand peut-on craindre ? Il demande à Allah de subvenir à ses besoins, puis, lorsqu'Il le lui accorde, il ne pense pas aux droits de son Seigneur ; c'est comme si Allah n'avait aucun droit sur lui. Cette attitude que Shaytân lui fait paraître acceptable est, selon la raison et le bon sens, tout à fait étrange et répréhensible.

« **C'est ainsi que furent embellies aux outranciers leurs actions** » qui dépassent les limites.

وَلَقَدْ أَهْلَكْنَا ٱلْقُرُونَ مِن قَبْلِكُمْ لَمَّا ظَلَمُوا۟ وَجَآءَتْهُمْ
رُسُلُهُم بِٱلْبَيِّنَٰتِ وَمَا كَانُوا۟ لِيُؤْمِنُوا۟ كَذَٰلِكَ نَجْزِى ٱلْقَوْمَ
ٱلْمُجْرِمِينَ ﴿١٣﴾

10-13. Nous avons fait périr les générations d'avant vous lorsqu'elles eurent été injustes alors que leurs messagers leur avaient apporté des preuves. Cependant, elles n'étaient pas disposées à croire. C'est ainsi que Nous rétribuons les gens criminels.

ثُمَّ جَعَلْنَٰكُمْ خَلَٰٓئِفَ فِى ٱلْأَرْضِ مِنۢ بَعْدِهِمْ لِنَنظُرَ كَيْفَ تَعْمَلُونَ ﴿١٤﴾

10-14. Puis nous fîmes de vous des successeurs sur terre après eux, pour voir comment vous agiriez.

Ici, Allah, Glorifié et Loué soit-Il, nous enseigne qu'Il a anéanti les nations antérieures pour leurs transgressions et leur incrédulité, après que les signes leur eurent été transmis par les Messagers et que la vérité leur fut révélée. Elles refusèrent de s'y soumettre et ne crurent pas. C'est pourquoi Il leur infligea Son châtiment, auquel nul ne peut échapper lorsqu'il transgresse les limites sacrées d'Allah. Tel est Son dessein envers toutes les nations.

« **Puis nous fîmes de vous**, » vous qui êtes ici appelés, « **des successeurs sur terre après eux**, » afin de voir comment vous agirez. Si vous êtes attentifs et tirez les leçons de ceux qui vous ont précédés, si vous suivez les révélations d'Allah et croyez en Ses Messagers, vous serez sauvés dans ce monde et dans l'au-delà.

Mais si vous faites comme les malfaiteurs qui vous ont précédés, vous subirez le même sort qu'eux, et Celui qui lance un avertissement n'a laissé aucune excuse.

وَإِذَا تُتْلَىٰ عَلَيْهِمْ ءَايَاتُنَا بَيِّنَٰتٍ قَالَ ٱلَّذِينَ لَا يَرْجُونَ لِقَآءَنَا ٱئْتِ بِقُرْءَانٍ غَيْرِ هَٰذَآ أَوْ بَدِّلْهُ ۚ قُلْ مَا يَكُونُ لِىٓ أَنْ أُبَدِّلَهُۥ مِن تِلْقَآئِ نَفْسِىٓ ۖ إِنْ أَتَّبِعُ إِلَّا مَا يُوحَىٰٓ إِلَىَّ ۖ إِنِّىٓ أَخَافُ إِنْ عَصَيْتُ رَبِّى عَذَابَ يَوْمٍ عَظِيمٍ ﴿١٥﴾

10-15. Et quand leur sont récités Nos versets en toute clarté, ceux qui n'espèrent pas notre rencontre disent : « Apporte un Qur'an autre que celui-ci » ou bien « Change-le. » Dis : « Il ne m'appartient pas de le changer de mon propre chef. Je ne fais que suivre ce qui m'est révélé. Je crains, si je désobéis à mon Seigneur, le châtiment d'un jour terrible. »

قُل لَّوۡ شَآءَ ٱللَّهُ مَا تَلَوۡتُهُۥ عَلَيۡكُمۡ وَلَآ أَدۡرَىٰكُم بِهِۦۖ فَقَدۡ
لَبِثۡتُ فِيكُمۡ عُمُرٗا مِّن قَبۡلِهِۦٓۚ أَفَلَا تَعۡقِلُونَ ١٦

10-16. Dis : « Si Allah avait voulu, je ne vous l'aurais pas récité et Il ne vous l'aurait pas non plus fait connaître. Je suis bien resté, avant cela, tout un âge parmi vous. Ne raisonnez-vous donc pas ? »

فَمَنۡ أَظۡلَمُ مِمَّنِ ٱفۡتَرَىٰ عَلَى ٱللَّهِ كَذِبًا أَوۡ كَذَّبَ بِـَٔايَٰتِهِۦٓۚ
إِنَّهُۥ لَا يُفۡلِحُ ٱلۡمُجۡرِمُونَ ١٧

10-17. Qui est plus injuste que celui qui invente un mensonge contre Allah, ou qui traite de mensonges Ses versets (le Qur'an) ? Vraiment, les criminels ne réussissent pas.

Ici, Allah, Exalté et Loué soit-Il, évoque l'obstination de ceux qui ont mécru en Son Messager Muhammad (sallallahou 'aleyhi wa sallam), et rapporte que lorsque les révélations Qur'aniques d'Allah leur furent récitées, exposant la vérité, ils s'en détournèrent et exigèrent, avec obstination, audace et perversité : « **Apporte un Qur'an autre que celui-ci** » ou bien « **Change-le. »** » Qu'Allah les maudisse pour leur audace envers Lui, leur perversité et leur rejet de Ses révélations.

Allah, Exalté et Loué soit-Il, a ordonné à Son grand Messager (sallallahou 'aleyhi wa sallam) de leur dire : « **Il ne m'appartient pas**, » c'est-à-dire qu'il ne m'est ni convenable ni approprié de « **de le changer de mon propre chef.** » Car je ne suis qu'un Messager et je n'ai absolument aucun contrôle sur la situation.
« **Je ne fais que suivre ce qui m'est révélé**, » c'est-à-dire que je ne peux rien faire d'autre car je suis un serviteur qui obéit aux ordres.
« **Je crains, si je désobéis à mon Seigneur, le châtiment d'un jour terrible.** » Telles sont les paroles du meilleur de la création (le Prophète Muhammad (sallallahou 'aleyhi wa sallam)) et son attitude face aux commandements et aux révélations de son Seigneur. Qu'en est-il donc de ces insensés, égarés, qui mêlent ignorance et égarement, méfait et obstination, et qui tentent de duper le Seigneur des mondes ? Ne craignent-ils pas le châtiment d'un jour funeste ?!

S'ils prétendent que leur but est de faire éclater la vérité au moyen des signes qu'ils ont exigés, ils mentent puisqu'Allah leur a déjà montré des signes sur la base desquels d'autres ont cru et c'est Lui qui envoie des signes comme Il le veut, selon Sa sagesse divine et Sa miséricorde envers Ses serviteurs.

« **Dis : « Si Allah avait voulu, je ne vous l'aurais pas récité et Il ne vous l'aurait pas non plus fait connaître. Je suis bien resté, avant cela, tout un âge parmi vous. »** » C'est-à-dire avant de vous le réciter et avant que vous n'en ayez connaissance, cela ne m'a jamais effleuré l'esprit ni ne m'est jamais venu à l'esprit.

« **Ne raisonnez-vous donc pas ?** » Je n'ai jamais rien inventé de tel auparavant, je n'ai jamais rien dit de cette nature, comment aurais-je pu l'inventer maintenant ? J'ai passé toute ma vie parmi vous et vous me connaissez bien ; vous savez que je suis illettré, que je ne sais ni lire ni écrire, et que je n'ai étudié ni appris de personne. Pourtant, je vous ai apporté ce Livre extraordinaire, que même les plus éloquents et les plus savants sont incapables d'égaler. Dès lors, comment aurais-je pu le produire de moi-même ? N'est-ce pas là la preuve irréfutable qu'il s'agit d'une révélation du Très Sage, Digne de toute louange ?

Si vous réfléchissez en vous basant sur la raison et la compréhension, et que vous méditez sur ma situation et sur celle de ce Livre, vous atteindrez un niveau de certitude, bien au-delà de tout doute, qu'il s'agit de la vérité, au-delà de laquelle il n'y a que pure égarement. Mais si vous persistez à ne pas y croire, alors vous êtes sans aucun doute dans l'erreur.

« **Qui est plus injuste que celui qui invente un mensonge contre Allah, ou qui traite de mensonges Ses versets (le Qur'an) ?** »

Si j'avais menti, je serais le plus pervers des hommes et je n'aurais jamais réussi. Ma véritable situation ne vous aurait jamais été cachée. Or, je vous ai apporté les révélations d'Allah, et vous n'y avez pas cru. C'est pourquoi vous êtes dans l'injustice et, sans aucun doute, vous échouerez et ne réussirez jamais tant que vous persisterez dans cette voie.

Les mots « **ceux qui n'espèrent pas notre rencontre disent: « Apporte un Coran autre que celui-ci » ou bien « Change-le »**… » (10 : 15) indiquent que leur obstination résidait dans leur propre incroyance quant à la rencontre avec Allah car ils ne s'attendaient pas à Le rencontrer. Celui qui s'attend à rencontrer Allah se soumettra inévitablement à ce Livre et croira en lui, car il conduit aux meilleurs résultats.

وَيَعْبُدُونَ مِن دُونِ ٱللَّهِ مَا لَا يَضُرُّهُمْ وَلَا يَنفَعُهُمْ
وَيَقُولُونَ هَٰٓؤُلَآءِ شُفَعَٰٓؤُنَا عِندَ ٱللَّهِ ۚ قُلْ أَتُنَبِّـُٔونَ ٱللَّهَ بِمَا
لَا يَعْلَمُ فِى ٱلسَّمَٰوَٰتِ وَلَا فِى ٱلْأَرْضِ ۚ سُبْحَٰنَهُۥ وَتَعَٰلَىٰ عَمَّا
يُشْرِكُونَ ﴿١٨﴾

10-18. Ils adorent au lieu d'Allah ce qui ne peut ni leur nuire ni leur profiter et disent : « Ceux-ci sont nos intercesseurs auprès d'Allah. » Dis : « Informerez-vous Allah de ce qu'Il ne connaît pas dans les cieux et sur la terre ? » Pureté à Lui, Il est Très élevé au-dessus de ce qu'Ils Lui associent !

« **Ils** » à savoir les polythéistes qui ne croient pas au Messager d'Allah (sallallahou 'aleyhi wa sallam) « …**adorent au lieu d'Allah ce qui ne peut ni leur nuire ni leur profiter**, » C'est-à-dire que ces faux dieux n'ont aucun pouvoir pour leur être le moins bénéfique ni pour les protéger du moindre mal.

« …**et disent** » sans aucune preuve.
« **Ceux-ci sont nos intercesseurs auprès d'Allah**, » c'est-à-dire qu'ils les adorent afin qu'ils se rapprochent d'Allah et intercèdent en leur faveur auprès de Lui. Mais cela est une invention de leur propre chef. C'est pourquoi Allah, Exalté et Loué soit-Il, dit, déclarant ces paroles mensongères : « **Dis : « Informerez-vous Allah de ce qu'Il ne connaît pas dans les cieux et sur la terre ? »** » Allah, Exalté et Loué soit-Il, est l'Omniscient, dont la science embrasse tout ce qui est dans les cieux et sur la terre, et Il vous a informés qu'Il n'a point d'associé ni de divinité en dehors de Lui. Ô polythéistes, prétendez-vous donc qu'Il a des associés dans les cieux ou sur la terre ? Osez-vous Lui révéler ce qui Lui est caché mais que vous connaissez ? Êtes-vous plus savants qu'Allah ? Existe-t-il des paroles plus mensongères que celles-ci, qui insinuent que ces gens égarés, ignorants et insensés sont plus savants que le Seigneur des mondes ?!

Toute personne sensée parviendra à la bonne conclusion en essayant simplement de comprendre cette affirmation et elle sera certaine qu'elle est fausse et invalide.

« **Pureté à Lui, Il est Très élevé au-dessus de ce qu'Ils Lui associent** ! » Autrement dit, qu'Il soit glorifié car Il est infiniment au-dessus de tout associé ou égal ; Il est Allah, l'Unique, l'Incomparable, l'Éternel, l'Absolu, en dehors de qui il n'y a de divinité ni dans les cieux ni sur la terre. Tout ce qui est adoré en dehors de Lui, dans les mondes supérieurs ou inférieurs, est illusoire selon la raison, les enseignements religieux et le bon sens.

« **Il en est ainsi parce qu'Allah est la Vérité, et que tout ce qu'ils invoquent en dehors de Lui est le Faux, et qu'Allah, c'est Lui le Haut, le Grand**. » (Louqmân 31 : 30)

وَمَا كَانَ ٱلنَّاسُ إِلَّآ أُمَّةً وَٰحِدَةً فَٱخْتَلَفُوا۟ ۚ وَلَوْلَا
كَلِمَةٌ سَبَقَتْ مِن رَّبِّكَ لَقُضِىَ بَيْنَهُمْ فِيمَا فِيهِ
يَخْتَلِفُونَ ﴿١٩﴾

10-19. Les gens ne formaient (à l'origine) qu'une seule communauté. Puis ils divergèrent. Et si ce n'était une décision préalable de ton Seigneur, les litiges qui les opposaient auraient été tranchés.

وَيَقُولُونَ لَوْلَآ أُنزِلَ عَلَيْهِ ءَايَةٌ مِّن رَّبِّهِۦ ۖ فَقُلْ إِنَّمَا ٱلْغَيْبُ لِلَّهِ
فَٱنتَظِرُوٓا۟ إِنِّى مَعَكُم مِّنَ ٱلْمُنتَظِرِينَ ﴿٢٠﴾

10-20. Et ils disent : « Que ne fait-on descendre sur lui (Muhammad) un miracle de son Seigneur ? » Alors, dis : « L'inconnaissable relève seulement d'Allah. Attendez donc ; je serai avec vous parmi ceux qui attendent. »

« **Les gens ne formaient (à l'origine) qu'une seule communauté**, » unanime sur la vraie religion mais ensuite ils divergèrent. Allah envoya alors les Messagers porteurs de bonnes nouvelles et d'avertissements, et Il fit descendre avec eux le Livre pour trancher entre les peuples sur les points de divergence.

« **Et si ce n'était une décision préalable de ton Seigneur** » accordant un délai aux pécheurs et ne se hâtant pas de les punir pour leurs péchés.

« **Les litiges qui les opposaient** » cependant, Sa volonté était de les mettre à l'épreuve, en testant certains par l'intermédiaire d'autres, afin de distinguer les véridiques des menteurs.
« …**auraient été tranchés.** » Nous sauverions alors les croyants et anéantirions les mécréants ; c'est ce qui les a différenciés.

« **Ils** » les menteurs invétérés

« …**disent : « Que ne fait-on descendre sur lui (Muhammad) un miracle de son Seigneur ?** » Ils faisaient référence aux signes précis qu'ils exigeaient, comme lorsqu'ils disaient :
« ... **Que n'a-t-on fait descendre vers lui un Ange qui eût été avertisseur en sa compagnie** ? » (Al-Fourqân 25 : 7)
- Et :
« ...**Et ils dirent : « Nous ne croirons pas en toi, jusqu'à ce que tu aies fait jaillir de terre, pour nous, une source ; ou que tu aies un jardin de palmiers et de vignes, entre lesquels tu feras jaillir des ruisseaux en abondance; ou que tu fasses tomber sur nous, comme tu le prétends, le ciel en morceaux ; ou que tu fasses venir Allah et les Anges en face de nous ; ou que tu aies une maison [garnie] d'ornements ; ou que tu sois monté au ciel. Encore ne croirons-nous pas à ta montée au ciel, jusqu'à ce que tu fasses descendre sur nous un Livre que nous puissions lire. » Dis-[leur] : « Gloire à mon Seigneur ! Ne suis-je qu'un être humain-Messager ?»** » (Al-Isrâ' 17 : 90-93)

« **Dis** » leur, s'ils te demandent un signe : « **L'inconnaissable relève seulement d'Allah**, » c'est-à-dire qu'Il embrasse tous les hommes de Sa connaissance et qu'Il prend soin de leurs affaires en fonction de ce qu'Il sait de leur situation et de Sa grande sagesse.

« **Attendez donc; je serai avec vous parmi ceux qui attendent**. » Autrement dit, chacun de nous attend de voir ce qui arrivera à l'autre et s'il obtiendra ce qu'il mérite. Alors, attendons de voir qui aura la meilleure fin.

وَإِذَآ أَذَقْنَا ٱلنَّاسَ رَحْمَةً مِّنۢ بَعْدِ ضَرَّآءَ مَسَّتْهُمْ إِذَا لَهُم مَّكْرٌ فِىٓ ءَايَاتِنَا ۚ
قُلِ ٱللَّهُ أَسْرَعُ مَكْرًا ۚ إِنَّ رُسُلَنَا يَكْتُبُونَ مَا تَمْكُرُونَ ﴿٢١﴾

10-21. Et quand Nous faisons goûter aux gens une miséricorde après qu'un malheur les a

touchés, voilà qu'ils dénigrent Nos versets. Dis : « Allah est plus rapide en fait de stratégie. » Car Nos anges enregistrent vos dénigrements.

« **Et quand Nous faisons goûter aux gens une miséricorde après qu'un malheur les a touchés**, » comme la bonne santé après la maladie, la richesse après la pauvreté, et la sécurité après la peur, ils oublient les épreuves qu'ils ont traversées, et ils ne remercient pas Allah pour leurs soulagements et Sa miséricorde ; au contraire, ils persistent dans leurs transgressions et leurs complots.

C'est pourquoi Allah, à Lui les Louanges et la Gloire, dit : « **voilà qu'ils dénigrent**, » c'est-à-dire qu'ils s'efforcent, sur la base du mensonge, d'invalider la vérité.

« **Dis : « Allah est plus rapide en fait de stratégie. »** » Le mauvais plan ne peut que nuire à ses auteurs, et ce qu'ils tentent d'accomplir se retournera contre eux. Ils ne seront pas exempts de responsabilité ; au contraire, les anges consignent leurs actes et Allah en est pleinement conscient. Puis Il les châtiera pleinement.

هُوَ ٱلَّذِى يُسَيِّرُكُمْ فِى ٱلْبَرِّ وَٱلْبَحْرِ ۖ حَتَّىٰٓ إِذَا كُنتُمْ فِى ٱلْفُلْكِ وَجَرَيْنَ بِهِم
بِرِيحٍ طَيِّبَةٍ وَفَرِحُوا۟ بِهَا جَآءَتْهَا رِيحٌ عَاصِفٌ وَجَآءَهُمُ ٱلْمَوْجُ مِن
كُلِّ مَكَانٍ وَظَنُّوٓا۟ أَنَّهُمْ أُحِيطَ بِهِمْ ۙ دَعَوُا۟ ٱللَّهَ مُخْلِصِينَ لَهُ ٱلدِّينَ لَئِنْ
أَنجَيْتَنَا مِنْ هَٰذِهِۦ لَنَكُونَنَّ مِنَ ٱلشَّٰكِرِينَ ﴿٢٢﴾

10-22. C'est Lui qui vous fait aller sur terre et sur mer, quand vous êtes en bateau. [Ces bateaux] les emportèrent, grâce à un bon vent. Ils s'en réjouirent jusqu'au moment où, assaillis par un vent impétueux, assaillis de tous côtés par les vagues, se jugeant enveloppés [par la mort], ils prièrent Allah, Lui vouant le culte [et disant] : « Certes, si Tu nous sauves de ceci, nous serons parmi les reconnaissants ! »

فَلَمَّآ أَنجَىٰهُمۡ إِذَا هُمۡ يَبۡغُونَ فِي ٱلۡأَرۡضِ بِغَيۡرِ ٱلۡحَقِّۗ يَٰٓأَيُّهَا ٱلنَّاسُ
إِنَّمَا بَغۡيُكُمۡ عَلَىٰٓ أَنفُسِكُمۡ مَّتَٰعَ ٱلۡحَيَوٰةِ ٱلدُّنۡيَاۖ ثُمَّ إِلَيۡنَا مَرۡجِعُكُمۡ
فَنُنَبِّئُكُم بِمَا كُنتُمۡ تَعۡمَلُونَ ٢٣

10-23. Lorsqu'Il les a sauvés, les voilà qui, sur terre, transgressent injustement. Ô gens ! Votre transgression ne retombera que sur vous-mêmes. C'est une jouissance temporaire de la vie présente. Ensuite, c'est vers Nous que sera votre retour, et Nous vous rappellerons alors ce que vous faisiez.

Après avoir mentionné le principe général concernant la réaction des gens face à la miséricorde après l'adversité et à la facilité après l'épreuve, Allah donne ensuite un exemple pour le confirmer : leur comportement en mer lorsque la mer se déchaîne et qu'ils craignent les conséquences.

« **C'est Lui qui vous fait aller sur terre et sur mer**, » par les moyens de transport qu'Il a mis à votre disposition et vers lesquels Il vous a guidés.
« …**quand vous êtes en bateau** » sur la mer
« …**grâce à un bon vent** » qui souffle selon leurs souhaits, sans causer ni désagréments ni troubles, et qui les rassure. Puis, alors qu'ils sont ainsi, ils sont « **assaillis par un vent impétueux**, » soufflant avec force.
« …**assaillis de tous côtés par les vagues, se jugeant enveloppés [par la mort]**, » c'est-à-dire qu'ils se croient condamnés. À ce moment-là, tout attachement aux êtres créés disparaît et ils comprennent que nul ne peut les sauver de ce désastre, si ce n'est Allah seul. Alors ils L'invoquent, concentrant toute leur dévotion sur Lui, et ils font une promesse solennelle envers eux-mêmes, disant : « **Certes, si Tu nous sauves de ceci, nous serons parmi les reconnaissants** ! »

« **Lorsqu'Il les a sauvés, les voilà qui, sur terre, transgressent injustement**. » Autrement dit, ils ont oublié l'épreuve, la supplication et l'engagement solennel qu'ils avaient pris, et ils ont associé à Allah ceux qui, ils le reconnaissent, n'ont pu ni les sauver de l'épreuve ni les préserver du mal. Pourquoi ne manifestent-ils pas une dévotion sincère envers Allah dans l'aisance, comme ils l'ont fait dans l'épreuve ?

Mais cette transgression se retournera contre eux. C'est pourquoi Allah dit :

« **Ô gens ! Votre transgression ne retombera que sur vous-mêmes. C'est une jouissance temporaire de la vie présente**. » Autrement dit, le mieux que vous puissiez espérer en transgressant et en vous détournant de la dévotion à Allah est d'acquérir des gains terrestres sans valeur, qui disparaîtront bientôt et appartiendront au passé.

« **Ensuite, c'est vers Nous que sera votre retour** » le Jour de la Résurrection

« **Et Nous vous rappellerons alors ce que vous faisiez**. » C'est l'avertissement le plus grave qui leur soit adressé afin qu'ils ne persistent pas dans leurs agissements.

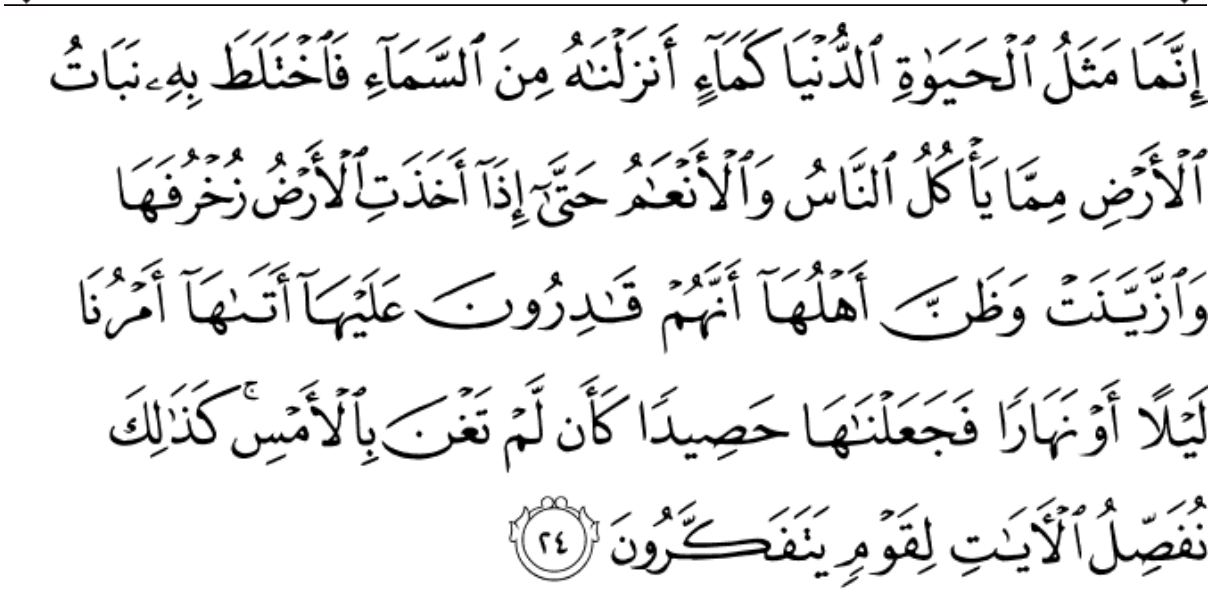
إِنَّمَا مَثَلُ ٱلْحَيَوٰةِ ٱلدُّنْيَا كَمَآءٍ أَنزَلْنَٰهُ مِنَ ٱلسَّمَآءِ فَٱخْتَلَطَ بِهِۦ نَبَاتُ
ٱلْأَرْضِ مِمَّا يَأْكُلُ ٱلنَّاسُ وَٱلْأَنْعَٰمُ حَتَّىٰٓ إِذَآ أَخَذَتِ ٱلْأَرْضُ زُخْرُفَهَا
وَٱزَّيَّنَتْ وَظَنَّ أَهْلُهَآ أَنَّهُمْ قَٰدِرُونَ عَلَيْهَآ أَتَىٰهَآ أَمْرُنَا
لَيْلًا أَوْ نَهَارًا فَجَعَلْنَٰهَا حَصِيدًا كَأَن لَّمْ تَغْنَ بِٱلْأَمْسِ ۚ كَذَٰلِكَ
نُفَصِّلُ ٱلْءَايَٰتِ لِقَوْمٍ يَتَفَكَّرُونَ ﴿٢٤﴾

10-24. La vie présente est comparable à une eau que Nous faisons descendre du ciel et qui se mélange à la végétation de la terre dont se nourrissent les hommes et les bêtes. Puis, lorsque la terre prend sa parure et s'embellit, et que ses habitants pensent qu'elle est à leur entière disposition, Notre Ordre lui vient, de nuit ou de jour, c'est alors que Nous la rendrons toute moissonnée, comme si elle n'avait pas été florissante la veille. Ainsi exposons-Nous les preuves pour des gens qui réfléchissent.

C'est là une des meilleures formes de ressemblance et une description juste de la nature de ce monde : on peut en acquérir les plaisirs, les désirs, le statut social, etc., et prospérer ; si tant est qu'on y parvienne, pendant un court laps de temps, puis, elles s'amenuisent et disparaissent rapidement, ou bien celui qui les a acquises meurt et les laisse derrière lui ; il se retrouve ainsi les mains vides, le cœur rempli d'inquiétude, de chagrin et de regret.

C'est pourquoi elle est semblable à « **une eau que Nous faisons descendre du ciel et qui se mélange à la végétation de la terre**, » c'est-à-dire qu'elle fait pousser toutes sortes de belles plantes (« **De**

même tu vois la terre desséchée : dès que Nous y faisons descendre de l'eau elle remue, se gonfle, et fait pousser toutes sortes de splendides couples de végétaux. » 22 : 5).
« …**dont se nourrissent les hommes** » mangent, comme les céréales et les fruits
« …**et les bêtes**, » comme différents types de végétation.

« **Puis, lorsque la terre prend sa parure et s'embellit**, » c'est-à-dire lorsqu'elle devient magnifique et ravit les spectateurs, et qu'elle est un signe pour les personnes intelligentes, et qu'elles le contemplent, elles voient un spectacle étonnant, empli de couleurs vertes, jaunes, blanches et autres.
« …**et que ses habitants pensent qu'elle est à leur entière disposition**, » c'est-à-dire qu'ils nourrissent l'espoir qu'elle continue et dure car c'est tout ce qu'ils veulent et c'est là toute l'étendue de leurs aspirations.

Mais tant qu'ils sont ainsi, « **Notre Ordre lui vient, de nuit ou de jour, c'est alors que Nous la rendrons toute moissonnée, comme si elle n'avait pas été florissante la veille**. » Ceci est une parfaite image de l'état de ce monde.

« **Ainsi exposons-Nous les preuves**, » en leur donnant des images pour les clarifier et les rendre faciles à comprendre pour les hommes.
« …**pour des gens qui réfléchissent. »** C'est-à-dire pour ceux qui utilisent leur esprit de manière à leur être bénéfique.

Quant à celui qui est insouciant et se détourne, les versets ne lui sont d'aucun profit et l'explication ne dissipe pas ses doutes.

Après avoir décrit ce monde et la joie suprême qu'il peut offrir, Allah évoque ensuite l'au-delà, afin d'inciter les gens à y aspirer.

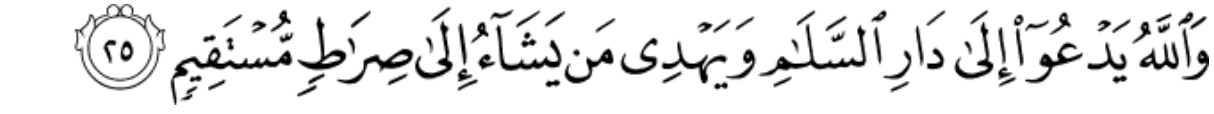

10-25. Allah appelle à la demeure de la paix et guide qui Il veut vers un droit chemin.

10-26. À ceux qui agissent en bien est réservée la meilleure (récompense) et même davantage. Nulle fumée noircissante, nul avilissement ne couvriront leurs visages. Ceux-là sont les gens du Paradis, où ils demeureront éternellement.

Allah, à Lui les Louanges et la Gloire, appelle tous Ses serviteurs à la demeure de la paix et les encourage à la rechercher. Il guide ceux qu'Il choisit. Telle est Sa grâce et Sa générosité. Allah accorde Sa miséricorde à qui Il veut. Telle est Sa justice et Sa sagesse. Nul ne peut s'excuser après qu'Il a clarifié les choses et envoyé Ses Messagers.

Allah appelle le Paradis la « **demeure de la paix** » car il est exempt de tout problème et de toute imperfection. En effet, ses délices sont parfaits et complets, éternels et d'une beauté absolue.

Quand Allah Exalté appelle Ses serviteurs à la demeure de la paix, c'est comme si le cœur des hommes aspirait à elle et voulait connaître les actes qui y mènent ; alors Il nous les révèle :

« **À ceux qui agissent en bien est réservée la meilleure (récompense) et même davantage**. » C'est-à-dire ceux qui font le bien en adorant le Créateur, en sachant qu'Il les observe et en faisant preuve d'une sincérité totale dans leur dévouement. Ils accomplissent donc tout ce qu'ils peuvent en matière d'adoration et témoignent autant de bienveillance, en paroles et en actes, envers les serviteurs d'Allah, par exemple en leur donnant de l'argent, en les aidant matériellement, en leur inculquant le bien et en leur interdisant le mal, enseignent les ignorants, conseillent les insouciants et autres actes de bonté.

Ceux-là sont ceux qui font le bien, et pour eux sera « **la meilleure (récompense)** » : le Paradis, d'une beauté parfaite,
« ….**et même davantage**. » Il s'agit de contempler le noble Visage d'Allah, d'écouter Ses paroles, d'obtenir Son agrément et de goûter à la joie d'être proche de Lui. Ainsi, ils auront atteint tous leurs désirs et toutes leurs demandes.

Puis Allah nous explique comment le mal leur sera éloigné :
« **Nulle fumée noircissante, nul avilissement ne couvriront leurs visages**, » c'est-à-dire qu'aucun mal ne leur arrivera d'aucune manière, car lorsqu'un mal arrive à une personne, cela se voit sur son visage, qui change et devient sombre.

Mais dans le cas de ces personnes, comme Allah nous dit :

« **Tu reconnaîtras sur leurs visages, l'éclat de la félicité**. » (Al-Moutaffifin 83 : 24)

« **Ceux-là sont les gens du Paradis, où ils demeureront éternellement** » d'où ils ne bougeront jamais, ni ne partiront ni ne changeront.

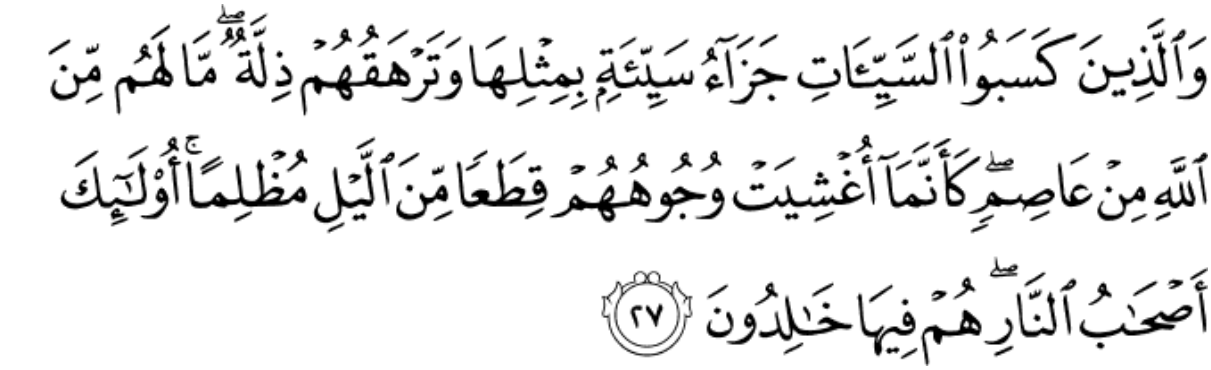
وَٱلَّذِينَ كَسَبُوا۟ ٱلسَّيِّـَٔاتِ جَزَآءُ سَيِّئَةٍۭ بِمِثْلِهَا وَتَرْهَقُهُمْ ذِلَّةٌ ۖ مَّا لَهُم مِّنَ
ٱللَّهِ مِنْ عَاصِمٍ ۖ كَأَنَّمَآ أُغْشِيَتْ وُجُوهُهُمْ قِطَعًا مِّنَ ٱلَّيْلِ مُظْلِمًا ۚ أُو۟لَٰٓئِكَ
أَصْحَٰبُ ٱلنَّارِ ۖ هُمْ فِيهَا خَٰلِدُونَ ﴿٢٧﴾

10-27. Et ceux qui ont commis de mauvaises actions, la rétribution d'une mauvaise action sera l'équivalent. Un avilissement les couvrira, - pas de protecteur pour eux contre Allah -, comme si leurs visages se couvraient de lambeaux de ténèbres nocturnes. Ceux-là sont là les gens du Feu où ils demeureront éternellement.

Après avoir évoqué les habitants du Paradis, Allah mentionne maintenant les habitants de l'enfer et nous dit que ce qu'ils ont acquis en ce monde, ce sont des actes mauvais qui attirent la colère d'Allah, à savoir toutes sortes d'incroyance et de péché.

« …**la rétribution d'une mauvaise action sera l'équivalent** » c'est-à-dire une rétribution qui les contrariera en fonction de leurs mauvaises actions.
« **Un avilissement les couvrira** » et leurs cœurs seront emplis de la crainte du châtiment d'Allah. Nul ne pourra les en éloigner ni les en protéger ; leur innocence et leur honte seront extirpées d'eux et les ténèbres obscurciront leurs visages.

« …**comme si leurs visages se couvraient de lambeaux de ténèbres nocturnes**. » Ils seront les habitants du Feu ; ils y demeureront à jamais. Quelle différence entre les deux groupes !

« **Ce jour-là, il y aura des visages resplendissants qui regarderont leur Seigneur ; et il y aura ce jour-là, des visages assombris, qui s'attendent à subir une catastrophe**. » (Al-Qiyâmah 75 : 22-25)

« **Ce jour-là, il y aura des visages rayonnants, riants et réjouis. De même qu'il y aura, ce jour-là, des visages couverts de poussière, recouverts de ténèbres. Voilà les infidèles, les libertins**. » ('Abassa 80 : 38-42)

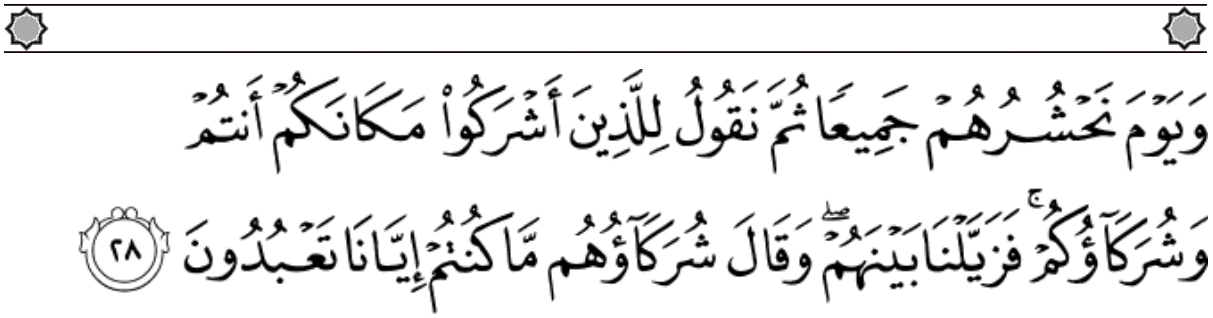

10-28. (Et rappelle-toi) le jour où Nous les rassemblerons tous. Puis, Nous dirons à ceux qui ont donné [à Allah] des associés : « A votre place, vous et vos associés. » Nous les séparerons les uns des autres et leurs associés diront : « Ce n'est pas nous que vous adoriez. »

10-29. Allah suffit comme témoin entre nous et vous. En vérité, nous étions indifférents à votre adoration. »

10-30. Là, chaque âme éprouvera (les conséquences de) ce qu'elle a précédemment accompli. Et ils seront ramenés vers Allah leur vrai Maître ; et leurs inventions (idoles) s'éloigneront d'eux.

« **(Et rappelle-toi) le jour où Nous les rassemblerons tous** » c'est-à-dire, Nous rassemblerons toutes les créatures au moment fixé du Jugement Dernier et Nous réunirons les polythéistes et ce qu'ils adoraient en dehors d'Allah.

« **Puis, Nous dirons à ceux qui ont donné [à Allah] des associés : « A votre place, vous et vos associés. »** » C'est-à-dire, restez où vous êtes afin que votre jugement ait lieu et que le verdict entre vous et eux soit prononcé.
« **Nous les séparerons les uns des autres**, » c'est-à-dire physiquement et émotionnellement, et une haine féroce s'installera entre eux, eux qui ne s'étaient témoigné que de l'amour pur en ce monde. Cet amour et cette loyauté se mueront en ressentiment et en inimitié.

Leurs prétendus partenaires les renieront et diront : « **Ce n'est pas nous que vous adoriez**, » car nous déclarons qu'Allah est bien au-dessus de tout partenaire ou égal.

« **Allah suffit comme témoin entre nous et vous. En vérité, nous étions indifférents à votre adoration**. **»** » Nous ne vous l'avons ni ordonné ni appelé ; vous avez adoré Celui qui vous y a incités, à savoir Shaytân, comme Allah, à Lui les Louanges et la Gloire, dit ailleurs.
« **Ne vous ai-Je pas engagés, enfants d'Adam, à ne pas adorer le Diable ? Car il est vraiment pour vous un ennemi déclaré**. » (Yâ Sin 36 : 60)

« **Et un jour Il les rassemblera tous. Puis Il dira aux Anges : « Est-ce vous que ces gens-là adoraient ? » Ils diront : « Gloire à Toi ! Tu es notre Allié en dehors d'eux. Ils adoraient plutôt les djinns, en qui la plupart d'entre eux croyaient. »** » (Saba' 34 : 40-41)

Les nobles anges, les Prophètes, les proches d'Allah (awliyâ', les saints) et d'autres encore, le Jour de la Résurrection, renieront ceux qui les ont adorés et nieront les avoir jamais appelés à les adorer. Ils diront alors la vérité. À ce moment-là, les polythéistes éprouveront un remords indicible et prendront conscience de la gravité des actes qu'ils ont propagés et de leurs méfaits. Ce jour-là, il leur apparaîtra clairement qu'ils ont forgé des mensonges contre Allah car leur adoration était vaine et leurs objets de vénération leur seront perdus ; ils se retrouveront isolés et impuissants.

C'est pourquoi Allah dit : « **Là** » c'est-à-dire, ce jour-là
« **Chaque âme éprouvera (les conséquences de) ce qu'elle a précédemment accompli**, » c'est-à-dire qu'elle réalisera la nature de ses actes et de ses récoltes, et cela sera suivi d'une rétribution où chacun sera rétribué selon ses actes : s'ils ont été bons, il sera récompensé, et s'ils ont été mauvais, il sera puni.
« …**et leurs inventions (idoles) s'éloigneront d'eux**. » Leur conviction qu'ils agissaient correctement en associant des partenaires à Allah, et que ce qu'ils adoraient en dehors de Lui leur serait bénéfique et les préserverait du châtiment, sera réduite à néant.

قُلْ مَن يَرْزُقُكُم مِّنَ ٱلسَّمَآءِ وَٱلْأَرْضِ أَمَّن يَمْلِكُ ٱلسَّمْعَ وَٱلْأَبْصَٰرَ
وَمَن يُخْرِجُ ٱلْحَىَّ مِنَ ٱلْمَيِّتِ وَيُخْرِجُ ٱلْمَيِّتَ مِنَ ٱلْحَىِّ وَمَن يُدَبِّرُ ٱلْأَمْرَ ۚ
فَسَيَقُولُونَ ٱللَّهُ ۚ فَقُلْ أَفَلَا تَتَّقُونَ ﴿٣١﴾

10-31. Dis : « Qui vous attribue de la nourriture du ciel et de la terre ? Qui détient l'ouïe et la vue, et qui fait sortir le vivant du mort et fait sortir le mort du vivant, et qui administre tout ? » Ils diront : « Allah. » Dis alors : « Ne Le craignez-vous donc pas ? »

فَذَٰلِكُمُ ٱللَّهُ رَبُّكُمُ ٱلْحَقُّ ۖ فَمَاذَا بَعْدَ ٱلْحَقِّ إِلَّا ٱلضَّلَٰلُ ۖ فَأَنَّىٰ
تُصْرَفُونَ ﴿٣٢﴾

10-32. Tel est Allah, votre vrai Seigneur. Au-delà de la vérité qu'y a-t-il donc sinon l'égarement ? Comment alors pouvez-vous, vous détourner ? »

كَذَٰلِكَ حَقَّتْ كَلِمَتُ رَبِّكَ عَلَى ٱلَّذِينَ فَسَقُوٓا۟ أَنَّهُمْ لَا يُؤْمِنُونَ ﴿٣٣﴾

10-33. C'est ainsi que s'est réalisée la parole de ton Seigneur contre ceux qui sont pervers : « Ils ne croiront pas. »

« **Dis** » ô Muhammad à ces gens qui ont associé à Allah des partenaires pour lesquels Il n'a révélé aucune preuve, en fondant ton argument contre eux sur ce qu'ils affirment de l'unicité de la Seigneurie divine, afin de prouver ce qu'ils nient de l'unicité de la divinité :

« **Qui vous attribue de la nourriture du ciel et de la terre** » en envoyant des provisions du ciel, en faisant sortir de la terre toutes sortes de provisions, et en les mettant à votre disposition ?

« **Qui détient l'ouïe et la vue** ? » Qui les a créées et les contrôle ? Il a mentionné ces choses en particulier pour souligner d'autres bénédictions inférieures, en évoquant celles qui sont supérieures, car elles sont si importantes et bénéfiques.

« …**qui fait sortir le vivant du mort**, » comme faire sortir toutes sortes d'arbres et de plantes des graines et des noyaux, et faire sortir le croyant du mécréant, l'oiseau de l'œuf, etc.,

« …**et fait sortir le mort du vivant** ? » En faisant le contraire de ce qui a été mentionné précédemment.

« …**qui administre tout** » dans les royaumes supérieurs et inférieurs ; cela inclut toutes sortes de contrôle divin. Si vous les interrogez à ce sujet,
« **Ils diront : « Allah !, »** » car ils reconnaissent tout cela et savent qu'Allah n'a aucun associé dans aucune des choses mentionnées ici.

« **Dis** » leur, afin d'établir une preuve irréfutable : « **Ne Le craignez-vous donc pas** ? **»** Et ne l'adorerez-vous Lui seul sincèrement, sans Lui attribuer aucun associé, et abandonnez tout ce que vous adorez en dehors de Lui, parmi vos rivaux et les idoles. »
« **Tel** » est donc Celui qui se décrit Lui-même en ces termes : « **est Allah, votre vrai Seigneur**, » c'est-à-dire le Divin, digne d'adoration et de louanges, qui prend soin de toute Sa création et la comble de bienfaits.
« **Au-delà de la vérité qu'y a-t-il donc sinon l'égarement** ? »

Car Il est le seul Créateur et le seul Maître de toutes choses ; les hommes ne reçoivent aucune bénédiction si ce n'est de Lui, et nul ne peut leur accorder le bien si ce n'est Lui, ni les préserver du mal si ce n'est Lui, le Détenteur des plus beaux noms et des attributs les plus grands et les plus parfaits, Possesseur de majesté et d'honneur.

« **Comment alors pouvez-vous, vous détourner [de la vérité]** ? » C'est-à-dire que vous adoriez Celui qui possède de tels attributs, et que vous adoriez à la place ce qui n'existe pas et qui ne peut rien faire par lui-même pour apporter des bienfaits, repousser le mal, donner la mort, la vie ou la résurrection.
Puisqu'elles (les fausses divinités) ne possèdent pas la moindre puissance et n'ont aucune association avec Allah ; elles ne peuvent intercéder auprès de Lui sans Sa permission. Malheur donc à celui qui Lui associe des associés ! Malheur à ceux qui ne croient pas en Lui car ils sont dépourvus de raison autant que de croyance ; ils sont certes perdants ici-bas et dans l'au-delà.

C'est pourquoi Allah, Exalté et Loué soit-Il, dit à leur sujet : « **C'est ainsi que s'est réalisée la parole de ton Seigneur contre ceux qui sont pervers : « Ils ne croiront pas, »** » après qu'Allah leur eut montré des signes évidents et une preuve éclatante. Il y a là un enseignement pour les gens doués d'intelligence, un avertissement pour ceux qui craignent Allah et un guide pour tous les hommes.

قُلْ هَلْ مِن شُرَكَآئِكُم مَّن يَبْدَؤُا۟ ٱلْخَلْقَ ثُمَّ يُعِيدُهُۥ ۚ قُلِ ٱللَّهُ يَبْدَؤُا۟ ٱلْخَلْقَ
ثُمَّ يُعِيدُهُۥ ۖ فَأَنَّىٰ تُؤْفَكُونَ ﴿٣٤﴾

10-34. Dis : « Parmi vos associés, qui donne la vie par une première création et la redonne [après la mort] ? » Dis : « Allah [seul] donne la vie par une première création et la redonne. Comment pouvez-vous vous écarter [de l'adoration d'Allah] ? »

قُلْ هَلْ مِن شُرَكَآئِكُم مَّن يَهْدِىٓ إِلَى ٱلْحَقِّ ۚ قُلِ ٱللَّهُ يَهْدِى لِلْحَقِّ ۗ أَفَمَن
يَهْدِىٓ إِلَى ٱلْحَقِّ أَحَقُّ أَن يُتَّبَعَ أَمَّن لَّا يَهِدِّىٓ إِلَّآ أَن يُهْدَىٰ ۖ فَمَا لَكُمْ
كَيْفَ تَحْكُمُونَ ﴿٣٥﴾

10-35. Dis : « Est-ce qu'il y a parmi vos associés un qui guide vers la vérité ? » Dis : « C'est Allah qui guide vers la vérité. Celui qui guide vers la vérité est-il plus digne d'être suivi, ou bien celui qui ne se dirige qu'autant qu'il est lui-même dirigé ? Qu'avez-vous donc ? Comment jugez-vous ainsi ? »

وَمَا يَتَّبِعُ أَكْثَرُهُمْ إِلَّا ظَنًّا ۚ إِنَّ ٱلظَّنَّ لَا يُغْنِى مِنَ ٱلْحَقِّ شَيْـًٔا ۚ إِنَّ ٱللَّهَ عَلِيمٌۢ
بِمَا يَفْعَلُونَ ﴿٣٦﴾

10-36. Et la plupart d'entre eux ne suivent que conjecture. Mais, la conjecture ne sert à rien contre la vérité ! Allah sait parfaitement ce qu'ils font.

Ici, Allah, Exalté et Loué soit-Il, souligne l'impuissance des dieux des polythéistes et le fait qu'ils ne possèdent aucune qualité qui leur permette de mériter d'être considérés comme des dieux aux côtés d'Allah :

« **Dis : « Parmi vos associés, qui donne »** qui peut initier

« …**la vie par une première création et la redonne [après la mort]** ? » Créer puis répéter. Cette question implique à la fois une négation et une affirmation. Autrement dit, nul parmi eux ne pourrait créer puis répéter le processus ; ils sont trop faibles et impuissants pour cela.

« **Dis : « Allah [seul] donne la vie par une première création et la redonne, »** » sans aucun associé ni assistant.

« **Comment pouvez-vous vous écarter [de l'adoration d'Allah]** ? » C'est-à-dire, comment pouvez-vous vous détourner et dévier du culte de Celui qui est unique dans Son initiation et Sa répétition de la création, et adorer à la place ceux qui ne peuvent rien créer et qui sont eux-mêmes créés ?

« **Dis : « Est-ce qu'il y a parmi vos associés un qui guide vers la vérité ?, »** » en l'expliquant, en la mettant en évidence, en inspirant les gens ou en les aidant à la suivre.
« **Dis : « C'est Allah qui guide vers la vérité, »** » par le biais de preuves et d'éléments de preuve, et en inspirant, en permettant et en aidant les gens à suivre le droit chemin.

« **Celui qui guide vers la vérité est-il plus digne d'être suivi, ou bien celui qui ne se dirige qu'autant qu'il est lui-même dirigé** ? » Cela concerne leurs prétendus associés qui ne peuvent ni guider ni être guidés sans recevoir la guidance.
« **Qu'avez-vous donc ? Comment jugez-vous ainsi** ? » Qu'est-ce qui vous a conduits à ce jugement erroné et à penser qu'il est convenable d'adorer qui que ce soit en dehors d'Allah, alors que la preuve et l'évidence sont devenues claires : nul n'est digne d'adoration si ce n'est Allah seul ?

S'il est clair que leurs dieux ne possédaient aucun attribut ni aucune capacité qui les rende dignes d'être adorés aux côtés d'Allah, mais qu'ils possédaient plutôt des attributs d'imperfection qui mènent à la conclusion qu'ils ne peuvent être divins, alors pour quelle raison ont-ils été érigés en dieux en dehors d'Allah ?

La réponse est que c'est un exemple de la façon dont Shaytân fait paraître juste aux yeux de l'homme le mensonge et l'égarement les plus abjects, à tel point qu'ils y ont cru et s'y sont habitués, et qu'ils ont pensé que c'était vrai, alors qu'en fait cela ne l'est pas.

C'est pourquoi Allah dit : « **Que suivent donc ceux qui invoquent, en dehors d'Allah, [des divinités] qu'ils Lui associent ? Ils ne suivent que la conjecture et ne font que mentir**, » (10 : 66) c'est-à-dire qu'ils ne suivent pas réellement les prétendus associés d'Allah puisqu'Allah n'a point d'associés, ni selon la raison ni selon les textes. Ils ne font que suivre des conjectures.
« … **ils ne suivent que la conjecture, alors que la conjecture ne sert à rien contre la vérité**. » (An-Najm 53 : 28)

Ils les appellent des dieux et les vénèrent aux côtés d'Allah, mais :
« **Ce ne sont que des noms que vous avez inventés, vous et vos ancêtres. Allah n'a fait descendre aucune preuve à leur sujet. Ils ne suivent que la conjecture et les passions de [leurs] âmes**... » (An-Najm 53 : 23)

« **Allah sait parfaitement ce qu'ils font** » et Il les rétribuera pour cela par un châtiment sévère.

وَمَا كَانَ هَٰذَا ٱلْقُرْءَانُ أَن يُفْتَرَىٰ مِن دُونِ ٱللَّهِ وَلَٰكِن تَصْدِيقَ ٱلَّذِى
بَيْنَ يَدَيْهِ وَتَفْصِيلَ ٱلْكِتَٰبِ لَا رَيْبَ فِيهِ مِن رَّبِّ ٱلْعَٰلَمِينَ ﴿٣٧﴾

10-37. Ce Qur'an n'est nullement à être forgé en dehors d'Allah mais c'est la confirmation de ce qui existait déjà avant lui, et l'exposé détaillé du Livre en quoi il n'y a pas de doute, venu du Seigneur de l'Univers.

أَمْ يَقُولُونَ ٱفْتَرَىٰهُ ۖ قُلْ فَأْتُوا۟ بِسُورَةٍ مِّثْلِهِۦ وَٱدْعُوا۟ مَنِ ٱسْتَطَعْتُم مِّن
دُونِ ٱللَّهِ إِن كُنتُمْ صَٰدِقِينَ ﴿٣٨﴾

10-38. Ou bien ils disent : « Il (Muhammad) l'a inventé ? » Dis : « Composez donc une Sourate semblable à ceci, et appelez à votre aide n'importe qui vous pourrez, en dehors d'Allah, si vous êtes véridiques. »

بَلْ كَذَّبُوا۟ بِمَا لَمْ يُحِيطُوا۟ بِعِلْمِهِۦ وَلَمَّا يَأْتِهِمْ تَأْوِيلُهُۥ ۚ كَذَٰلِكَ كَذَّبَ ٱلَّذِينَ
مِن قَبْلِهِمْ ۖ فَٱنظُرْ كَيْفَ كَانَ عَٰقِبَةُ ٱلظَّٰلِمِينَ ﴿٣٩﴾

10-39. Bien au contraire : ils ont traité de mensonge ce qu'ils ne peuvent embrasser de leur savoir, et dont l'interprétation ne leur est pas encore parvenue. Ainsi ceux qui vivaient avant eux traitaient d'imposteurs (leurs Messagers). Regarde comment a été la fin des injustes !

وَمِنْهُم مَّن يُؤْمِنُ بِهِۦ وَمِنْهُم مَّن لَّا يُؤْمِنُ بِهِۦ ۚ وَرَبُّكَ أَعْلَمُ
بِٱلْمُفْسِدِينَ ﴿٤٠﴾

10-40. Certains d'entre eux y croient, et d'autres n'y croient pas. Et ton Seigneur connaît le mieux les fauteurs de désordre.

وَإِن كَذَّبُوكَ فَقُل لِّي عَمَلِي وَلَكُمْ عَمَلُكُمْ ۖ أَنتُم بَرِيئُونَ مِمَّا أَعْمَلُ وَأَنَا۠ بَرِيٓءٌ مِّمَّا تَعْمَلُونَ ﴿٤١﴾

10-41. Et s'ils te traitent de menteur, dis alors : « À moi mon œuvre, et à vous la vôtre. Vous êtes irresponsables de ce que je fais et je suis irresponsable de ce que vous faites. »

« **Ce Qur'an n'est nullement à être forgé en dehors d'Allah** » c'est-à-dire que cela est impossible et inimaginable que ce Qur'an ait pu être produit par quelqu'un d'autre qu'Allah, à Lui les Louanges et la Gloire, car il s'agit du Grand Livre qui :
« **Le faux ne l'atteint [d'aucune part], ni par devant ni par derrière : c'est une révélation émanant d'un Sage, Digne de louange**. » (Foussilat 4l : 42)

C'est le Livre dont, même si toute l'humanité et les djinns s'unissaient pour produire un ouvrage semblable à ce Qur'an, ils ne pourraient jamais égaler la qualité, même en s'entraidant (« **Dis : « Même si les hommes et les djinns s'unissaient pour produire quelque chose de semblable à ce Qur'an, ils ne sauraient produire rien de semblable, même s'ils se soutenaient les uns les autres. »** » 17 : 88).
C'est le Livre d'Allah, prononcé par le Seigneur des mondes. Comment quiconque dans la création pourrait-il alors prononcer un Livre semblable, ou même s'en approcher ? Car ces paroles témoignent de la grandeur de Celui qui les a prononcées et de Ses attributs.

Si quelqu'un pouvait égaler Allah en grandeur et en perfection, il lui serait possible de produire un ouvrage semblable au Qur'an. Si quelqu'un attribuait faussement un Livre au Seigneur des mondes, Il s'empresserait de le châtier sévèrement.

Mais Allah Exalté a révélé ce Livre comme une miséricorde pour les mondes et comme une preuve qui ne laisse aucune excuse à quiconque.

Il l'a révélé comme « **la confirmation de ce qui existait déjà avant lui**, » parmi les Livres divinement révélés d'Allah puisqu'il est en harmonie avec eux, confirme ce qu'ils ont mentionné et ce qu'ils ont prédit, ce qui s'est réalisé comme cela avait été prédit.
« …**et l'exposé détaillé du Livre** » c'est-à-dire ce qui est interdit et ce qui est licite, les règles et décrets religieux, et d'autres choses qu'Il nous a révélées sur le passé.

« …**en quoi il n'y a pas de doute, venu du Seigneur de l'Univers**, » c'est-à-dire qu'il n'y a absolument aucun doute ; c'est une vérité certaine. Cela a été révélé par le Seigneur des mondes qui prend soin de toute sa création par sa grâce.

L'une des manières les plus significatives dont Il prend soin d'eux est qu'Il leur a envoyé ce Livre qui parle de leurs intérêts religieux et matériels et qui contient toutes les qualités nobles et les bonnes actions.

« **Ou bien** » à savoir ceux qui n'y croient pas « **disent-ils**, » par obstination et ressentiment : « **Il l'a inventé** », c'est-à-dire que Muhammad (sallallahou 'aleyhi wa sallam) l'a inventé et l'a faussement attribué à Allah ?
« **Dis** » leur, ô Muhammad (sallallahou 'aleyhi wa sallam), les obligeant à produire quelque chose de semblable s'ils le peuvent, auquel cas il se peut que leur affirmation soit vraie, sinon elle est fausse :

« **Dis : « Composez donc une Sourate semblable à ceci, et appelez à votre aide n'importe qui vous pourrez, en dehors d'Allah, si vous êtes véridiques. »** » Autrement dit, invoquez-les pour qu'ils vous aident à composer une Sourate semblable. Mais cela est impossible ; si c'était possible, ils auraient annoncé leur capacité à le faire et ils auraient composé une sourate semblable.

Mais comme ils n'y parvinrent pas, il devint évident que leurs affirmations étaient fausses et qu'ils n'en avaient aucune preuve. Ce qui les a conduits à ne pas croire au Qur'an, qui renferme la vérité suprême, c'est leur incompréhension. S'ils l'avaient compris, ils auraient eu l'humilité d'y croire. Mais jusqu'à présent, ils n'ont pas reçu le châtiment qu'Allah leur avait promis. Leur incrédulité est de même nature que celle de ceux qui les ont précédés. C'est pourquoi Allah dit : « **Ainsi ceux qui vivaient avant eux traitaient d'imposteurs (leurs Messagers). Regarde comment a été la fin des injustes** !, » : une destruction totale qui n'épargna aucun d'eux.

Que ces gens prennent donc garde de persister dans leur incroyance, de peur qu'il ne leur arrive ce qui est arrivé aux nations incrédules et condamnées.

Cela indique qu'il convient d'être prudent en toutes choses et de ne pas se précipiter pour accepter ou rejeter quoi que ce soit avant de l'avoir pleinement compris.

« **Certains d'entre eux y croient**, » c'est-à-dire au Qur'an et à ce qu'il dit.
« **Et d'autres n'y croient pas. Et ton Seigneur connaît le mieux les fauteurs de désordre**. » Ce sont ceux qui ne croient pas en Lui par obstination, méchanceté et perversité ; Il les châtiera pour leur méchanceté d'un châtiment terrible.

« **Et s'ils te traitent de menteur**, » poursuit ton appel, et tu n'es absolument pas responsable de leur décision ; chacun est responsable de ses propres actes.
« **Dis alors : « À moi mon œuvre et à vous la vôtre. Vous êtes irresponsables de ce que je fais et je suis irresponsable de ce que vous faites. »** » Ceci est semblable au verset dans lequel Allah, Exalté et Loué soit-Il, dit :

« **Quiconque fait le bien, le fait pour lui-même ; et quiconque agit mal, agit contre lui-même. Puis vous serez ramenés vers votre Seigneur**... » ? (Al-Jâthiyah 45 : 15)

وَمِنْهُم مَّن يَسْتَمِعُونَ إِلَيْكَ ۚ أَفَأَنتَ تُسْمِعُ الصُّمَّ وَلَوْ كَانُوا لَا يَعْقِلُونَ ﴿٤٢﴾

10-42. Et il en est parmi eux qui te prêtent l'oreille. Est-ce toi qui fais entendre les sourds, même s'ils sont incapables de comprendre.

وَمِنْهُم مَّن يَنظُرُ إِلَيْكَ ۚ أَفَأَنتَ تَهْدِي الْعُمْيَ وَلَوْ كَانُوا لَا يُبْصِرُونَ ﴿٤٣﴾

10-43. Et il en est parmi eux qui te regardent. Est-ce toi qui peux guider les aveugles, même s'ils ne voient pas ?

إِنَّ اللَّهَ لَا يَظْلِمُ النَّاسَ شَيْئًا وَلَٰكِنَّ النَّاسَ أَنفُسَهُمْ يَظْلِمُونَ ﴿٤٤﴾

10-44. En vérité, Allah n'est point injuste à l'égard des gens, mais ce sont les gens qui font du tort à eux-mêmes.

Ici, Allah, à Lui les Louanges et la Gloire, nous parle de certains de ceux qui n'ont pas cru au Messager (sallallahou 'aleyhi wa sallam) et au message qu'il a apporté.
« **Et il en est parmi eux qui te prêtent l'oreille**, » c'est-à-dire qu'ils écoutaient le Prophète (sallallahou 'aleyhi wa sallam) lorsqu'il récitait la révélation, non pas pour rechercher la guidance

mais pour passer le temps, en étant incrédules et en cherchant à critiquer. Ce genre d'écoute est inutile et ne mène à rien de bon. Il n'est donc pas étonnant que la porte du succès leur soit restée fermée et qu'ils aient été privés du bienfait de l'écoute. C'est pourquoi Allah dit :
« **Est-ce toi qui fais entendre les sourds, même s'ils sont incapables de comprendre** ? » Ceci apparaît sous la forme d'une question mais établit en fait une négation ; autrement dit, cela confirme qu'on ne peut pas faire entendre les sourds, qui ne peuvent rien entendre de ce qui leur est dit, même si on crie fort, surtout s'ils sont également dépourvus de raison.

S'il est impossible de faire entendre les sourds, qui ne comprennent pas ce qui leur est dit, alors il t'est impossible de faire entendre ces incrédules de telle sorte qu'ils puissent tirer profit de ce qu'ils entendent.

Quant à leur faire entendre des preuves (qui les priveraient de toute excuse), ils ont déjà entendu ce qui établit la preuve d'Allah contre eux. Ainsi, ce moyen essentiel d'acquérir la connaissance, à savoir l'écoute, leur est inaccessible.

Allah nous révèle ensuite qu'un autre moyen d'apprentissage qui leur est interdit est la vue, comme Il le dit :
« **Et il en est parmi eux qui te regardent** » ; mais ce regard ne leur apporte aucun profit, et ils ne tirent aucun bénéfice à te connaître. De même qu'on ne peut guider un aveugle s'il ne veut pas voir, de même on ne peut guider ces gens. Si leur esprit, leur ouïe et leur vue, moyens d'acquérir la connaissance et d'apprendre les faits, ne fonctionnent pas, comment peuvent-ils parvenir à la vérité ?

Les mots « **Et il en est parmi eux qui te regardent**..., » indiquent que le fait de regarder le Prophète (sallallahou 'aleyhi wa sallam) et ses enseignements, son caractère, ses actes et son message est la plus grande preuve de sa véracité et de la justesse de ce qu'il a apporté ; cela suffit à celui qui a la vue, et il n'a besoin d'aucune autre preuve.

« **En vérité, Allah ne lèse personne en aucune façon**. » Il n'ajoute donc rien à leurs mauvaises actions et ne retranche rien à leurs bonnes.

« **Mais ce sont les gens qui se font du tort à eux-mêmes** » : la vérité leur parvient, mais ils ne l'acceptent pas ; alors Allah les punit en scellant leurs cœurs, leur ouïe et leur vue.

وَيَوْمَ يَحْشُرُهُمْ كَأَن لَّمْ يَلْبَثُوٓا۟ إِلَّا سَاعَةً مِّنَ ٱلنَّهَارِ يَتَعَارَفُونَ بَيْنَهُمْ ۚ قَدْ
خَسِرَ ٱلَّذِينَ كَذَّبُوا۟ بِلِقَآءِ ٱللَّهِ وَمَا كَانُوا۟ مُهْتَدِينَ ﴿٤٥﴾

10-45. Et le jour où Il les rassemblera, ce sera comme s'ils n'étaient restés [dans leur tombeau] qu'une heure du jour et ils se reconnaîtront mutuellement. Perdants seront alors ceux qui auront traité de mensonge la rencontre d'Allah, et ils n'auront pas été bien guidés.

Ici, Allah, Exalté soit-Il, nous révèle la rapidité avec laquelle ce monde prendra fin. Lorsqu'Il rassemblera les hommes en un jour certain, il leur semblera n'avoir séjourné ici-bas que brièvement, comme s'ils n'avaient jamais connu ni joie ni souffrance, et ils se reconnaîtront les uns les autres tout comme c'était le cas en ce monde. Ce jour-là, ceux qui craignent Allah seront les vainqueurs, et ceux qui n'ont pas cru en la rencontre avec Allah seront les perdants, car ils n'ont pas été guidés vers le droit chemin et la vraie religion ; ils ont ainsi manqué les bienfaits et mériteront d'entrer en Enfer.

وَإِمَّا نُرِيَنَّكَ بَعْضَ ٱلَّذِى نَعِدُهُمْ أَوْ نَتَوَفَّيَنَّكَ فَإِلَيْنَا مَرْجِعُهُمْ ثُمَّ ٱللَّهُ شَهِيدٌ
عَلَىٰ مَا يَفْعَلُونَ ﴿٤٦﴾

10-46. Que Nous te fassions voir une partie de ce dont Nous les menaçons, ou que Nous te fassions mourir, (en tout cas), c'est vers Nous que sera leur retour. Allah est en outre, témoin de ce qu'ils font.

En d'autres termes, ne t'afflige pas, ô Messager (sallallahou 'aleyhi wa sallam), pour ces mécréants, et ne cherche pas à hâter leur châtiment car le châtiment que Nous leur avons préparé les atteindra inévitablement, soit dans ce monde, afin que tu le voies de tes propres yeux et que tu en aies la satisfaction, soit dans l'au-delà, après la mort, puisqu'ils retourneront vers Allah et Il les informera de leurs actes passés. Allah a conservé la trace de leurs actions mais ils les ont oubliées, et Allah est témoin de toute chose. Ceci est un avertissement sévère pour eux et une consolation pour le Messager (sallallahou 'aleyhi wa sallam) dont le peuple a obstinément mécru en lui.

وَلِكُلِّ أُمَّةٍ رَّسُولٌ ۖ فَإِذَا جَاءَ رَسُولُهُمْ قُضِيَ بَيْنَهُم بِالْقِسْطِ وَهُمْ لَا يُظْلَمُونَ ﴿٤٧﴾

10-47. À chaque communauté un Messager. Et lorsque leur Messager vint[1], tout se décida en équité entre eux et ils ne furent point lésés.

وَيَقُولُونَ مَتَىٰ هَٰذَا الْوَعْدُ إِن كُنتُمْ صَادِقِينَ ﴿٤٨﴾

10-48. Et ils disent : « A quand cette promesse, si tu es véridiques ? »

قُل لَّا أَمْلِكُ لِنَفْسِي ضَرًّا وَلَا نَفْعًا إِلَّا مَا شَاءَ اللَّهُ ۗ لِكُلِّ أُمَّةٍ أَجَلٌ ۚ إِذَا جَاءَ أَجَلُهُمْ فَلَا يَسْتَأْخِرُونَ سَاعَةً وَلَا يَسْتَقْدِمُونَ ﴿٤٩﴾

10-49. Dis : « Je ne détiens pour moi rien qui peut me nuire ou me profiter, excepté ce qu'Allah veut. À chaque communauté un terme. Quand leur terme arrive, ils ne peuvent ni le retarder d'une heure ni l'avancer. »

« **À chaque communauté** » du passé, fut envoyé
« …**un Messager** » qui les appela à affirmer l'unicité d'Allah et à suivre sa religion.

« **Et lorsque leur Messager vint**, » apportant des preuves, certains crurent et d'autres mécrurent. Allah jugera donc équitablement entre eux, en sauvant les croyants et ent anéantissant les mécréants, « …**et ils ne furent point lésés** » soit en les punissant avant l'envoi du Messager et l'explication des preuves, soit en les punissant pour des crimes qu'ils n'ont pas commis. Que ceux qui ne croient pas en toi (ô Muhammad) prennent garde de se comporter comme ces nations persécutées, de peur qu'il ne leur arrive le même sort.

Ils ne doivent pas penser que le châtiment tarde à venir et dire : « **A quand cette promesse, si tu es véridiques** ? »

[1] 11 Cela peut faire référence à :
(A) Soit dans ce monde, lorsque leurs Messagers sont venus, et que certains ont cru en eux tandis que d'autres n'y ont pas cru ; ces derniers ont été punis et les premiers ont été sauvés ;
(B) Ou dans l'au-delà, lorsque les Messagers viendront témoigner au sujet de leurs nations le Jour de la Résurrection.

C'était une erreur de leur part, lorsqu'ils exigeaient cela du Prophète (sallallahou 'aleyhi wa sallam) puisqu'il n'avait aucun contrôle sur la question ; tout ce qu'il devait faire était de transmettre le message et de l'expliquer au peuple.

Quant au jugement et à l'envoi du châtiment sur eux, cela ne pouvait venir que d'Allah, à Lui les Louanges et la Gloire, qui l'envoie sur eux lorsque le temps ordonné arrive, le temps où il a été décrété, conformément à Sa divine sagesse.

Lorsque ce moment viendra, ils ne pourront ni le retarder d'une seule heure ni l'avancer. Que les mécréants prennent donc garde à vouloir hâter le châtiment, car ils cherchent ainsi à hâter le châtiment d'Allah qui, lorsqu'il survient, est inévitable pour les malfaiteurs (« **Puis, s'ils te traitent de menteur, alors dis : « Votre Seigneur est Détenteur d'une immense miséricorde cependant que Sa rigueur ne saura être détournée des gens criminels. »** » 6 : 147). C'est pourquoi Allah dit :

قُلْ أَرَءَيْتُمْ إِنْ أَتَىٰكُمْ عَذَابُهُۥ بَيَٰتًا أَوْ نَهَارًا مَّاذَا يَسْتَعْجِلُ مِنْهُ ٱلْمُجْرِمُونَ ﴿٥٠﴾

10-50. Dis : « Voyez-vous ! Si Son châtiment vous arrivait de nuit ou de jour, les criminels pourraient-ils en hâter quelque chose ? »

أَثُمَّ إِذَا مَا وَقَعَ ءَامَنتُم بِهِۦٓ ءَآلْـَٰٔنَ وَقَدْ كُنتُم بِهِۦ تَسْتَعْجِلُونَ ﴿٥١﴾

10-51. « Est-ce au moment où le châtiment se produira que vous croirez ? [Il vous sera dit : « Inutile. »] Maintenant ! Autrefois, vous en réclamiez [ironiquement] la prompte arrivée ! »

ثُمَّ قِيلَ لِلَّذِينَ ظَلَمُوا۟ ذُوقُوا۟ عَذَابَ ٱلْخُلْدِ هَلْ تُجْزَوْنَ إِلَّا بِمَا كُنتُمْ تَكْسِبُونَ ﴿٥٢﴾

10-52. Puis il sera dit aux injustes : « Goûtez au châtiment éternel ! Etes-vous rétribués autrement qu'en rapport de ce que vous acquériez ? »

« **Dis : « Voyez-vous ! Si Son châtiment vous arrivait de nuit**, » alors que vous êtres endormis « …**ou de jour** » au moment où vous êtes insouciant

« …**les criminels pourraient-ils en hâter quelque chose** ? » Autrement dit, quel bien y a-t-il à ce qu'ils cherchent à hâter ? Au contraire, quel châtiment cherchent-ils à avancer !

« **Est-ce au moment où le châtiment se produira que vous croirez ?** » Car la foi ne sera d'aucun secours lorsque le châtiment d'Allah se sera accompli, et il leur sera dit, en guise de réprimande, au moment où ils prétendront croire :
« **Maintenant !**, » au moment des épreuves et de la douleur ?
« **Autrefois, vous en réclamiez [ironiquement] la prompte arrivée** ! » C'est la manière dont Allah traite Ses serviteurs : Il leur pardonne s'ils Lui demandent pardon avant que le châtiment ne survienne mais une fois le châtiment survenu, il n'est d'aucun profit de croire alors, comme Allah, Exalté et Loué soit-Il, l'a dit de Pharaon, lorsqu'il était sur le point de se noyer : « **Puis, quand la noyade l'eut atteint, il dit : « Je crois qu'il n'y a d'autre divinité que Celui en qui ont cru les enfants d'Isra-il. Et je suis du nombre des soumis. »** » (10 : 90).
Mais on lui dit : « **Maintenant ? Alors qu'auparavant tu as désobéi et que tu as été du nombre des corrupteurs** ! » (10 : 91).

Et Allah dit :
« **Mais leur croyance, au moment où ils eurent constaté Notre rigueur, ne leur profita point ; Telle est la règle d'Allah envers Ses serviteurs dans le passé. Et c'est là que les mécréants se trouvèrent perdants.** » (Al-Ghâfir 40 : 85)

Et Allah dit :
« **Est-ce au moment où le châtiment se produira que vous croirez ? [Il vous sera dit : « Inutile. »] Maintenant !**, » prétendez-vous croire, alors qu'« **autrefois, vous en réclamiez [ironiquement] la prompte arrivée !** » Voilà ce que vos mains ont accompli et voilà ce que vous cherchiez à hâter.

« **Puis il sera dit aux injustes** » lorsqu'ils seront rétribués pour leurs actes au Jour de la Résurrection : « **Goûtez au châtiment éternel**, » c'est-à-dire le châtiment que vous subirez pour l'éternité, sans aucun répit pas même une heure.
« **Êtes-vous rétribués autrement qu'en rapport de ce que vous acquériez** ?, » » de mécréance du rejet et du péché.

۞ وَيَسْتَنۢبِـُٔونَكَ أَحَقٌّ هُوَ ۖ قُلْ إِى وَرَبِّىٓ إِنَّهُۥ لَحَقٌّ ۖ وَمَآ أَنتُم
بِمُعْجِزِينَ ﴿٥٣﴾

10-53. Et ils s'informent auprès de toi : « Est-ce vrai ? » - Dis : « Oui ! Par mon Seigneur ! C'est bien vrai. Et vous ne pouvez-vous soustraire à la puissance d'Allah.

وَلَوْ أَنَّ لِكُلِّ نَفْسٍ ظَلَمَتْ مَا فِى ٱلْأَرْضِ لَٱفْتَدَتْ بِهِۦ ۗ وَأَسَرُّوا۟
ٱلنَّدَامَةَ لَمَّا رَأَوُا۟ ٱلْعَذَابَ ۖ وَقُضِىَ بَيْنَهُم بِٱلْقِسْطِ ۚ وَهُمْ لَا
يُظْلَمُونَ ﴿٥٤﴾

10-54. Si chaque âme injuste possédait tout ce qu'il y a sur terre, elle le donnerait pour sa rançon. Ils dissimuleront leur regret quand ils verront le châtiment. Et il sera décidé entre eux en toute équité, et ils ne seront point lésés.

أَلَآ إِنَّ لِلَّهِ مَا فِى ٱلسَّمَٰوَٰتِ وَٱلْأَرْضِ ۗ أَلَآ إِنَّ وَعْدَ ٱللَّهِ حَقٌّ وَلَٰكِنَّ
أَكْثَرَهُمْ لَا يَعْلَمُونَ ﴿٥٥﴾

10-55. C'est à Allah qu'appartient, certes, tout ce qui est dans les cieux et sur la terre. Certes, la promesse d'Allah est vérité. Mais la plupart d'entre eux ne (le) savent pas.

هُوَ يُحْىِۦ وَيُمِيتُ وَإِلَيْهِ تُرْجَعُونَ ﴿٥٦﴾

10-56. C'est Lui qui donne la vie et qui donne la mort ; et c'est vers Lui que vous serez ramenés.

Ici, Allah, à Lui les Louanges et la Gloire, dit à Son Prophète (sallallahou 'aleyhi wa sallam) : « **Ils s'informent auprès de toi** : « **Est-ce vrai** ? » C'est-à-dire que les mécréants te poseront la question par obstination et non pour chercher des éclaircissements et une guidance.
« **Est-ce vrai** ? » Autrement dit, est-il vrai que les gens seront rassemblés et ressuscités après leur mort pour le jour fixé, et qu'ils seront rétribués pour leurs actes, s'ils ont été bons, ils seront récompensés et s'ils ont été mauvais, ils seront punis ?
« **Dis**, » en jurant que c'est vrai et en apportant des preuves et des éléments de preuve clairs à l'appui :

« **Oui, par mon Seigneur. C'est tout à fait vrai**, » et il n'y a aucun doute ni aucune confusion à ce sujet.
« **Et vous ne pouvez-vous soustraire à la puissance d'Allah**. » Vous ne pourrez jamais y échapper et ne pourrez jamais échapper à Allah puisqu'Il vous ressuscitera inévitablement. De même qu'Il a initié votre création alors que vous n'étiez rien, Il vous recréera afin de vous récompenser pour vos actes.

« **Si chaque âme injuste possédait tout ce qu'il y a sur terre,** , » lorsque viendra le Jour de la Résurrection, si chaque âme qui a mal agi en mécréant et en commettant le péché possédait tout ce qui est sur terre, d'or, d'argent et d'autres richesses, afin de se racheter du châtiment d'Allah,
« …**elle le donnerait pour sa rançon**, » mais cela ne lui serait d'aucun bénéfice ; au contraire, le bénéfice et le mal, la récompense et le châtiment, seront conformes aux actes, qu'ils soient justes ou mauvais.
« **Ils dissimuleront leur regret quand ils verront le châtiment**. » Ils regretteront ce qu'ils ont fait, mais il sera trop tard.
« **Et il sera décidé entre eux en toute équité, et ils ne seront point lésés**. » C'est-à-dire avec une équité parfaite, sans aucune injustice ni iniquité d'aucune sorte.

« **C'est à Allah qu'appartient, certes, tout ce qui est dans les cieux et sur la terre**. » Ils sont soumis à Ses décrets religieux et universels, et Il les rétribuera (le Jour de la Résurrection). C'est pourquoi Allah dit :
« **Certes, la promesse d'Allah est vérité. Mais la plupart d'entre eux ne (le) savent pas**, » et c'est pour cette raison qu'ils ne se préparent pas à rencontrer Allah ; ils peuvent même ne pas croire en Lui malgré l'abondance de preuves irréfutables, textuelles et rationnelles.

« **C'est Lui qui donne la vie et qui donne la mort**, » c'est-à-dire qu'Il est Celui qui a le contrôle sur la vie et la mort, et qu'Il a le contrôle sur toutes choses, et qu'Il n'a aucun associé en cela.
« …**et c'est vers Lui que vous serez ramenés**. » Au Jour de la Résurrection, et Il vous rétribuera pour vos actes, bons ou mauvais.

يَٰٓأَيُّهَا ٱلنَّاسُ قَدْ جَآءَتْكُم مَّوْعِظَةٌ مِّن رَّبِّكُمْ وَشِفَآءٌ لِّمَا فِى
ٱلصُّدُورِ وَهُدًى وَرَحْمَةٌ لِّلْمُؤْمِنِينَ ﴿٥٧﴾

10-57. Ô gens ! Une exhortation vous est venue, de votre Seigneur, une guérison de ce qui est dans les poitrines, un guide et une miséricorde pour les croyants.

قُلْ بِفَضْلِ ٱللَّهِ وَبِرَحْمَتِهِۦ فَبِذَٰلِكَ فَلْيَفْرَحُوا۟ هُوَ خَيْرٌ مِّمَّا
يَجْمَعُونَ ٥٨

10-58. Dis : « [Ceci provient] de la grâce d'Allah et de Sa miséricorde ; Voilà de quoi ils devraient se réjouir. C'est bien mieux que tout ce qu'ils amassent. »

Ici, Allah, Exalté et Loué soit-Il, encourage les gens à se concentrer sur ce Noble Livre, en mentionnant ses belles qualités qui leur sont essentielles : « **Ô gens ! Une exhortation vous est venue, de votre Seigneur** » : il vous exhorte et vous met en garde contre les actes qui encourent la colère d'Allah et entraînent Son châtiment ; il vous en avertit en soulignant leurs conséquences néfastes et leurs effets pernicieux,
« …**une guérison de ce qui est dans les poitrines**. » Ce Qur'an est un remède pour les maux qui, dans les cœurs des hommes, les maladies des caprices et des désirs, qui les empêchent de se conformer aux enseignements islamiques et les maladies du doute qui pourraient miner certaines connaissances. Il contient des exhortations, des encouragements et des avertissements, des promesses et des menaces, qui constituent autant de motivations que de dissuasions dans les cœurs.

Si le cœur de l'un trouve dans le Qur'an la motivation de faire le bien et un frein au mal, et s'il est façonné par la compréhension qu'on en a lors d'une lecture régulière, cela conduira à donner la priorité à la volonté d'Allah plutôt qu'à celle de son propre nafs et ce qui plaît à Allah deviendra plus cher à l'individu que ses propres caprices et désirs.

De même, les preuves et les témoignages qu'Allah Exalté a présentés de différentes manières et expliqués avec la plus grande éloquence dissiperont les doutes sur la vérité ; grâce à cela, les cœurs atteindront le plus haut degré de certitude.

Une fois que le cœur aura guéri de sa maladie et aura retrouvé une bonne santé, toutes les autres facultés suivront car elles deviennent saines si le cœur est sain et elles se corrompent si le cœur est corrompu.

« **Un guide et une miséricorde pour les croyants**. » : La guidance consiste à connaître la vérité et à la mettre en pratique, et la miséricorde est le bien et la récompense que l'on obtient dans ce monde et dans l'au-delà pour celui qui est guidé par le Qur'an. La guidance est le moyen le plus sublime

(d'atteindre ce que l'on désire) et la miséricorde le but le plus sublime toutefois, le Qur'an ne sera une source de guidance et de miséricorde que pour les croyants.

Si une personne reçoit les conseils avisés et, en conséquence, la miséricorde lui est accordée, elle atteindra le bonheur, la prospérité, le gain, le succès et la joie.

C'est pourquoi Allah, Exalté et Loué soit-Il, a enjoint aux croyants de s'en réjouir, comme Il dit : « **Dis : « [Ceci provient] de la grâce d'Allah, »** à savoir le Qur'an, qui est la plus grande bénédiction et la plus grande grâce qu'Allah ait accordée à Ses serviteurs
« … **et de Sa miséricorde** » à savoir l'Islam et la foi, et l'adoration, l'amour et la connaissance d'Allah.
« **Voilà de quoi ils devraient se réjouir. C'est bien mieux que tout ce qu'ils amassent** » de biens et de plaisirs terrestres.

Il ne saurait y avoir de comparaison entre la bénédiction de la foi qui conduit au bonheur dans ce monde et dans l'au-delà, et tout ce que ce monde contient puisque ce dernier est temporaire et disparaîtra bientôt.

Allah, Exalté et Loué soit-Il, nous enjoint plutôt de nous réjouir de Sa grâce et de Sa miséricorde car cela nous procure sérénité, énergie et gratitude envers Allah, à Lui les Louanges et la Gloire, et nous insuffle force et ardeur pour la connaissance et la foi, nous incitant ainsi à approfondir nos recherches. Cette joie est louable, contrairement à celle qui se réjouit des désirs et des plaisirs de ce monde, ou de l'illusion, car cela est blâmable, comme Allah, à Lui les Louanges et la Gloire, dit :
« …**Ne te réjouis point. Car Allah n'aime pas les arrogants**… » (Al-Qassas 28 : 76)

Et Allah, Exalté et Loué soit-Il, dit à propos de ceux qui se réjouissent de ce qu'ils possèdent de mensonge, ce qui est contraire au message apporté par les Messagers :
« **Lorsque leurs Messagers leur apportaient les preuves évidentes, ils exultaient des connaissances qu'ils avaient. Et ce dont ils se moquaient les enveloppa**.... » (Al-Ghâfir 40 : 83)

قُلْ أَرَءَيْتُم مَّآ أَنزَلَ ٱللَّهُ لَكُم مِّن رِّزْقٍ فَجَعَلْتُم مِّنْهُ حَرَامًا
وَحَلَٰلًا قُلْ ءَآللَّهُ أَذِنَ لَكُمْ أَمْ عَلَى ٱللَّهِ تَفْتَرُونَ ٥٩

10-59. Que dites-vous de ce qu'Allah a fait descendre pour vous comme subsistance et dont vous avez alors fait des choses licites et des choses interdites ? – Dis : « Est-ce Allah qui vous l'a permis ? Ou bien forgez-vous (des mensonges) contre Allah ? »

وَمَا ظَنُّ ٱلَّذِينَ يَفْتَرُونَ عَلَى ٱللَّهِ ٱلْكَذِبَ يَوْمَ ٱلْقِيَٰمَةِ ۗ إِنَّ ٱللَّهَ
لَذُو فَضْلٍ عَلَى ٱلنَّاسِ وَلَٰكِنَّ أَكْثَرَهُمْ لَا يَشْكُرُونَ ٦٠

10-60. Et que penseront, au Jour de la Résurrection, ceux qui forgent le mensonge contre Allah ? - Certes, Allah est Détenteur de grâce pour les gens, mais la plupart d'entre eux ne sont pas reconnaissants.

Ici, Allah, Exalté et Loué soit-Il, dénonce les polythéistes qui ont interdit des choses qu'Il avait permises et permis des choses qu'Il avait interdites.

« **Que dites-vous de ce qu'Allah a fait descendre pour vous comme subsistance** » : ceci fait référence aux différentes espèces animales permises qu'Allah leur avait accordées comme subsistance et comme miséricorde.
« …**et dont vous avez alors fait des choses licites et des choses interdites** ?, » leur demande-t-il, en guise de réprimande pour cet acte répréhensible :
« **Dis : « Est-ce Allah qui vous l'a permis ? Ou bien forgez-vous (des mensonges) contre Allah ? »** » Il est bien connu qu'Allah ne leur en a pas donné la permission ; il est donc connu qu'ils mentaient.

« **Et que penseront, au Jour de la Résurrection, ceux qui forgent le mensonge contre Allah** ? » Quelle punition croient-ils qu'Allah leur infligera ? Allah, qu'Il soit Glorifié et Exalté, dit :
« **Et au Jour de la Résurrection, tu verras les visages de ceux qui mentaient sur Allah, assombris. N'est-ce pas dans l'Enfer qu'il y aura une demeure pour les orgueilleux** ? » (Az-Zoumar 39 : 60)

« **Certes, Allah est Détenteur de grâce pour les gens** » et Il leur accorde d'innombrables bienfaits. Pourtant, la plupart des gens ne lui rendent pas grâce. Soit ils ne manifestent aucune gratitude pour ces

bienfaits, soit ils les utilisent à des fins impies, soit ils les considèrent comme interdits, et ils rejettent ainsi les faveurs qu'Allah a accordées à Ses serviteurs. Rares sont ceux qui sont reconnaissants, reconnaissent le bienfait, louent Allah et l'utilisent pour Lui obéir.

Ce verset est cité comme preuve du principe fondamental selon lequel tous les aliments sont permis, à l'exception de ceux pour lesquels il existe un texte indiquant qu'ils sont interdits car Allah a dénoncé ceux qui interdisaient la subsistance qu'Il accordait à Ses serviteurs.

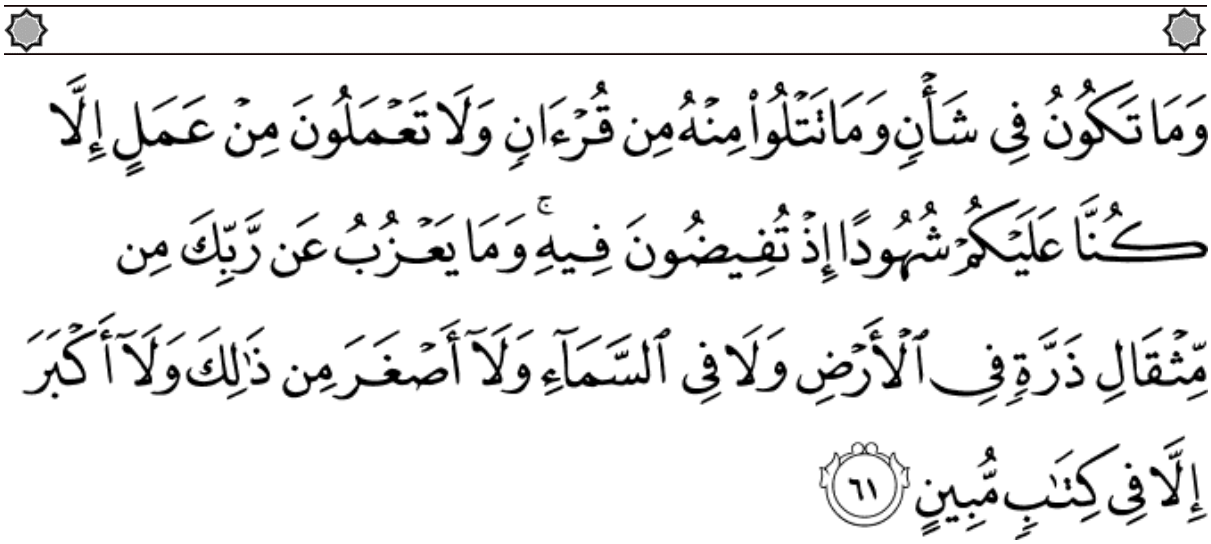
وَمَا تَكُونُ فِي شَأْنٍ وَمَا تَتْلُوا مِنْهُ مِن قُرْءَانٍ وَلَا تَعْمَلُونَ مِنْ عَمَلٍ إِلَّا
كُنَّا عَلَيْكُمْ شُهُودًا إِذْ تُفِيضُونَ فِيهِ ۚ وَمَا يَعْزُبُ عَن رَّبِّكَ مِن
مِّثْقَالِ ذَرَّةٍ فِي ٱلْأَرْضِ وَلَا فِي ٱلسَّمَآءِ وَلَآ أَصْغَرَ مِن ذَٰلِكَ وَلَآ أَكْبَرَ
إِلَّا فِي كِتَٰبٍ مُّبِينٍ ٦١

10-61. Tu ne te trouveras dans aucune situation, tu ne réciteras aucun passage du Qur'an, vous n'accomplirez aucun acte sans que Nous soyons témoin au moment où vous l'entreprendrez. Il n'échappe à ton Seigneur ni le poids d'un atome sur terre ou dans le ciel, ni un poids plus petit ou plus grand qui ne soit déjà inscrit dans un livre évident.

Ici, Allah, à Lui les Louanges et la Gloire, nous dit qu'Il observe et voit tout ce que font les gens, qu'ils soient en mouvement ou au repos. C'est un appel implicite à se souvenir qu'Il veille constamment.

« **Tu ne te trouveras dans aucune situation**, » c'est-à-dire quelle que soit ta situation, qu'il s'agisse de questions religieuses ou temporelles
« …**tu ne réciteras aucun passage du Qur'an**, » c'est-à-dire tout ce que vous récitez du Qur'an qu'Allah vous a révélé
« …**vous n'accomplirez aucun acte**, **»** petits ou grands
« …**sans que Nous soyons témoin au moment où vous l'entreprendrez** » c'est-à-dire au moment où vous commencez et lorsque vous êtes encore en train de le faire.

N'oubliez donc pas qu'Allah observe tous vos actes, et accomplissez-les avec sincérité et en faisant preuve de diligence. Prenez garde à ne pas faire ce qu'Allah, Exalté et Loué soit-Il, désapprouve, car Il vous observe et Il sait ce que vous révélez et ce que vous dissimulez.

« **Il n'échappe à ton Seigneur ni le poids d'un atome sur terre ou dans le ciel** » ; rien n'échappe à Sa connaissance, à Son ouïe, à Sa vue ni à Sa conscience.
« …**ni un poids plus petit ou plus grand qui ne soit déjà inscrit dans un livre évident** » c'est-à-dire que Sa connaissance l'embrasse et que Sa plume l'enregistre.

Allah évoque souvent ensemble ces deux aspects de la volonté et du décret divins : Sa science qui embrasse toute chose et Son enregistrement de tout ce qui arrive. C'est semblable au verset où Il dit : « **Ne sais-tu pas qu'Allah sait ce qu'il y a dans le ciel et sur la terre ? Tout cela est dans un Livre, et cela est pour Allah bien facile**. » (Al-Hajj 22 : 70)

أَلَآ إِنَّ أَوْلِيَآءَ ٱللَّهِ لَا خَوْفٌ عَلَيْهِمْ وَلَا هُمْ يَحْزَنُونَ ﴿٦٢﴾

10-62. En vérité, les bien-aimés d'Allah seront à l'abri de toute crainte, et ils ne seront point affligés,

ٱلَّذِينَ ءَامَنُوا۟ وَكَانُوا۟ يَتَّقُونَ ﴿٦٣﴾

10-63. ceux qui croient et qui craignent [Allah].

لَهُمُ ٱلْبُشْرَىٰ فِى ٱلْحَيَوٰةِ ٱلدُّنْيَا وَفِى ٱلْـَٔاخِرَةِ ۚ لَا تَبْدِيلَ لِكَلِمَٰتِ ٱللَّهِ ۚ ذَٰلِكَ هُوَ ٱلْفَوْزُ ٱلْعَظِيمُ ﴿٦٤﴾

10-64. Il y a pour eux une bonne annonce dans la vie d'ici-bas tout comme dans la vie ultime. - Il n'y aura pas de changement aux paroles d'Allah. - Voilà l'énorme succès !

Ici, Allah, à Lui les Louanges et la Gloire, nous parle de Ses amis proches et de Ses êtres chers, et mentionne leurs actes, leurs caractéristiques et leur récompense.

« **En vérité, les bien-aimés d'Allah seront à l'abri de toute crainte** » quant à l'avenir et à ce qui les attend (le Jour de la Résurrection).

« …**et ils ne seront point affligés** » de leurs actions passées car ils n'auront accompli que de bonnes œuvres. N'ayant ni crainte ni affliction, ils seront assurément en sécurité et heureux, et jouiront d'un bien abondant, tel que nul ne le connaît si ce n'est Allah, Exalté et Loué soit-Il.

Puis Il les décrit ainsi ce sont : « **ceux qui croient** » en Allah et en Ses anges, en Ses Livres, en Son Messager, au Jour Dernier et au décret divin, bon ou mauvais ; et ils confirment leur foi en craignant Allah et en se prémunissant contre le mal, en se conformant à Ses commandements et en respectant Ses interdictions.

Quiconque est croyant et se préserve du mal, Allah, Exalté et Loué soit-Il, sera son allié, et « **Il y a pour eux une bonne annonce dans la vie d'ici-bas tout comme dans la vie ultime**. »

Dans ce monde, la bonne nouvelle se manifeste par le fait d'être apprécié, loué et aimé des croyants. Elle inclut également les beaux rêves et la bienveillance d'Allah qui lui permet d'accomplir les meilleures actions, d'acquérir les meilleures qualités et de se prémunir contre les mauvaises.

Dans l'au-delà, la première bonne nouvelle que reçoivent les croyants survient au moment de leur mort, comme Allah, à Lui les Louanges et la Gloire, dit :
« **Ceux qui disent : « Notre Seigneur est Allah, » et qui se tiennent dans le droit chemin, les Anges descendent sur eux. « N'ayez pas peur et ne soyez pas affligés ; mais ayez la bonne nouvelle du Paradis qui vous était promis. »** » (Foussilat 41 :30)

Après cela, dans la tombe, ils reçoivent la bonne nouvelle de l'agrément d'Allah, Exalté et Loué soit-Il, et du bonheur éternel.

Alors, dans l'au-delà, ils recevront l'ultime bonne nouvelle : l'admission aux jardins de la félicité et le salut du châtiment douloureux.

« **Il n'y aura pas de changement aux paroles d'Allah. Voilà le triomphe suprême** ! » ; Tout ce qu'Allah promet est vrai et ne peut être changé ou altéré car Il est véridique dans tout ce qu'Il dit et personne ne peut aller à l'encontre de ce qu'Il veut et décrète.

« **Voilà le triomphe suprême**, » car il comprend la délivrance de toutes les peurs et l'obtention de tout ce que l'on désire et aime. Ce triomphe se limite à cela car il n'y a de triomphe que pour les personnes de foi et de piété.

En résumé : la bonne nouvelle englobe tous les bienfaits et les récompenses qu'Allah a associés, dans ce monde et dans l'au-delà, à la foi et à la piété. C'est pourquoi Il s'est exprimé en termes généraux, et non spécifiques.

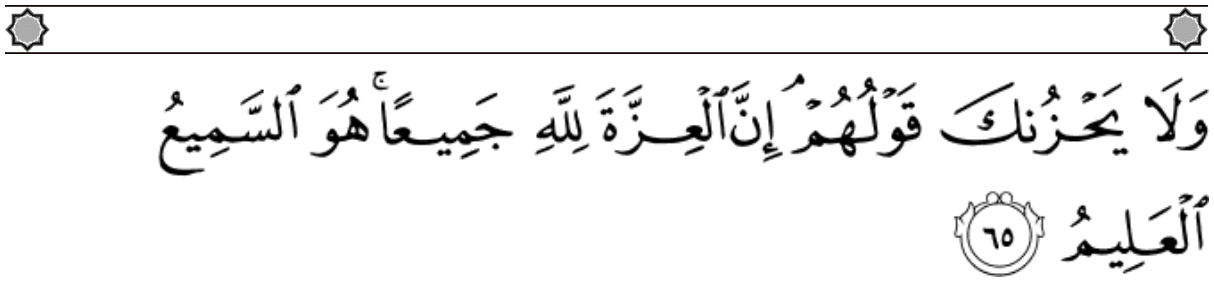

10-65. Que ce qu'ils disent ne t'afflige pas. La puissance toute entière appartient à Allah. C'est Lui qui est l'Audient, l'Omniscient.

Autrement dit, ne te laissez pas affliger par les paroles de ceux qui ne croient pas en toi, dont le but est de te discréditer, toi et ta religion car leurs paroles ne leur apporteront aucun honneur et ne te nuiront en rien.

« **La puissance toute entière appartient à Allah** » Il l'accorde à qui Il veut et la refuse à qui Il veut. Allah, à Lui les Louanges et la Gloire, dit :

« **Quiconque veut la puissance (qu'il la cherche auprès d'Allah) car la puissance tout entière est à Allah**… » (Al-Fâtir 35 : 10)

Autrement dit, qu'il la recherche en Lui obéissant. Cela se fonde sur le fait qu'Allah dit ensuite : « **vers Lui monte la bonne parole, et Il élève haut la bonne action**. » (Al-Fâtir 35 : 10)

Il est bien connu que tu obéis à Allah et que la puissance et l'honneur te viendront, ainsi qu'à tes fidèles, de la part d'Allah :

« ...**En vérité, la puissance appartient à Allah, à Son Messager et aux croyants**...» (Al-Mounâfiqoun 63 : 8)

« **C'est Lui qui est l'Audient, l'Omniscient,** » c'est-à-dire que Son ouïe englobe toutes les voix, et rien ne Lui est caché.

Sa connaissance embrasse toutes choses, apparentes et cachées ; pas même le poids d'un grain de poussière, sur terre ou au ciel, ne lui échappe, ni rien de plus petit ou de plus grand.

Allah, Exalté et Loué soit-Il, entend ce que vous dites et ce que vos ennemis disent de vous, et Il le sait parfaitement. Soyez donc assurés de la science d'Allah et de Sa sollicitude envers vous ; quiconque craint Allah, Il lui suffira.

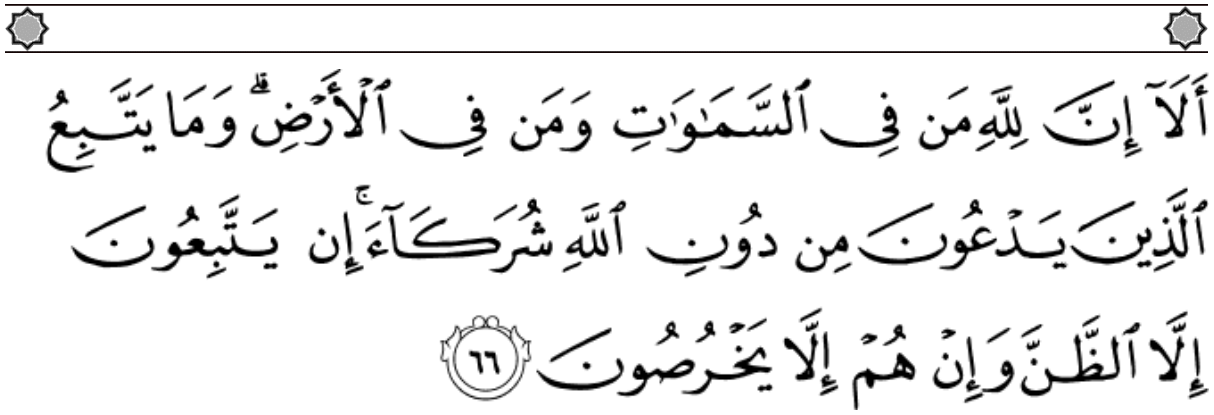

10-66. C'est à Allah qu'appartient, ce qui est dans les cieux et ce qui est sur la terre. Que suivent donc ceux qui invoquent, en dehors d'Allah, [des divinités] qu'ils Lui associent ? Ils ne suivent que la conjecture et ne font que mentir.

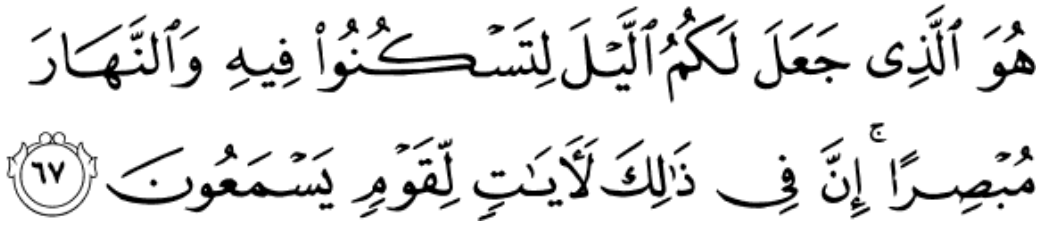

10-67. C'est Lui qui vous a désigné la nuit pour que vous vous y reposiez, et le jour pour vous permettre de voir. Ce sont en vérité des signes pour les gens qui entendent !

Ici, Allah, Exalté et Loué soit-Il, nous enseigne que tout ce qui est dans les cieux et sur la terre Lui appartient puisqu'Il en est le Créateur et le Maître unique, et toutes les créatures sont Ses serviteurs. Il les contrôle par les décrets et les ordonnances qu'Il veut. Elles sont toutes soumises à Allah, à Son autorité et à Son contrôle, et ne méritent donc aucune forme d'adoration. Elles ne sont en aucun cas des associés à Allah. C'est pourquoi Allah dit : « **Que suivent donc ceux qui invoquent, en dehors d'Allah, [des divinités] qu'ils Lui associent ? Ils ne suivent que la conjecture**. »
« **Et ils ne font que mentir** » et inventer des histoires sur de tels sujets.

S'ils disaient vrai et qu'ils étaient associés à Allah, qu'ils mettent en avant la moindre de leurs qualités et attributs qui les rendrait dignes d'une adoration ne serait-ce que d'un atome. Mais ils en seront incapables. Y a-t-il parmi eux quelqu'un qui ait jamais créé quoi que ce soit, qui ait pourvu à la subsistance, qui possède une créature ou qui contrôle la nuit et le jour qu'Allah a accordés aux hommes pour gagner leur vie ?

« **C'est Lui qui vous a désigné la nuit pour que vous vous y reposiez** » en dormant et en vous reposant, à cause des ténèbres qui couvrent la face de la terre ; si la lumière restait, ils ne pourraient pas s'installer et se détendre.

Et Allah Exalté a créé « **le jour pour vous permettre de voir**, » c'est-à-dire, Il l'a rendu lumineux afin que les gens puissent voir et vaquer à leurs occupations, gagner leur vie et s'occuper de leurs intérêts religieux et matériels.

Il y a là, en vérité, des signes pour ceux qui écoutent attentivement les révélations d'Allah, cherchant à comprendre, à accepter et à être guidés, et non par obstination ou rejet. Il y a là des signes pour ceux qui écoutent attentivement et y voient la preuve qu'Allah seul est digne d'adoration et qu'Il est le Dieu véritable, et que la prétendue divinité de tout ce qui n'est pas Lui est illusoire. Il est le Miséricordieux, le Très Miséricordieux, l'Omniscient, le Très Sage.

قَالُوا اتَّخَذَ اللَّهُ وَلَدًا سُبْحَانَهُ هُوَ الْغَنِيُّ لَهُ مَا فِي
السَّمَاوَاتِ وَمَا فِي الْأَرْضِ إِنْ عِنْدَكُمْ مِنْ سُلْطَانٍ بِهَذَا
أَتَقُولُونَ عَلَى اللَّهِ مَا لَا تَعْلَمُونَ ﴿٦٨﴾

10-68. Ils disent : « Allah S'est donné un enfant, » Gloire et Pureté à Lui ! Il est Le Riche par excellence. A Lui appartient tout ce qui est aux cieux et sur la terre ; - vous n'avez pour cela aucune preuve. Allez-vous dire contre Allah ce que vous ne savez pas ?

قُلْ إِنَّ الَّذِينَ يَفْتَرُونَ عَلَى اللَّهِ الْكَذِبَ لَا يُفْلِحُونَ ﴿٦٩﴾

10-69. Dis : « En vérité, ceux qui forgent le mensonge contre Allah ne réussiront pas. »

مَتَاعٌ فِي الدُّنْيَا ثُمَّ إِلَيْنَا مَرْجِعُهُمْ ثُمَّ نُذِيقُهُمُ الْعَذَابَ
الشَّدِيدَ بِمَا كَانُوا يَكْفُرُونَ ﴿٧٠﴾

10-70. C'est une jouissance (temporaire) dans la vie d'ici-bas ; puis ils retourneront vers Nous et Nous leur ferons goûter au dur châtiment, à titre de sanction pour leur mécréance.

Ici, Allah, qu'Il soit Glorifié et Exalté, nous révèle les mensonges des polythéistes au sujet du Seigneur des mondes :
« **Ils disent : « Allah S'est donné un enfant, »** » Puis Allah se déclare au-dessus de cela, en disant : « **Gloire et Pureté à Lui !** » Autrement dit, Il se déclare infiniment supérieur à ce que les injustes prétendent en Lui attribuant l'imperfection. Puis Il explique pourquoi ils ont tort, en s'appuyant sur la preuve suivante :

Premièrement, Il dit : « **Il est Le Riche par excellence**, » c'est-à-dire qu'Il est le seul à être pleinement parfaitement suffisant. Il est complétement et parfaitement suffisant et indépendant en tout point. Étant donné qu'Il est pleinement parfaitement suffisant et indépendant en tout point, pourquoi aurait-Il engendré un fils ? Est-ce parce qu'Il en a besoin ? Cela est contraire à Son autosuffisance car nul n'engendre de fils sans qu'il lui manque quelque chose.

Deuxièmement, Il dit : « **À Lui appartient tout ce qui est dans les cieux et sur la terre**. » Il s'agit d'une formule globale, de sens général, qui n'exclut aucun être vivant parmi les habitants des cieux et de la terre ; tous sont des créatures et des serviteurs (d'Allah).

Il est bien connu que cette description générale exclut l'idée qu'Allah puisse avoir un fils parmi eux car un fils est de même nature que son père ; un soi-disant « fils de Dieu » ne saurait donc être créé, ni un serviteur. Par conséquent, le fait qu'Allah possède tout dans les cieux et sur la terre exclut le concept qu'Il puisse avoir un fils.

Troisièmement, Il dit : « **vous n'avez pour cela aucune preuve** ! » Autrement dit, avez-vous la moindre preuve permettant d'affirmer qu'Allah a un fils ? S'ils en avaient eu, ils l'auraient produite comme Il les y avait mis au défi mais ils furent incapables d'en apporter la moindre. Il est donc établi que leurs propos sont mensongers et qu'ils parlent sans connaissance. C'est pourquoi Allah dit : « **Allez-vous dire contre Allah ce que vous ne savez pas** ? » Car cela est le plus grave des actes interdits.

« **Dis : « En vérité, ceux qui forgent le mensonge contre Allah ne réussiront pas, »** » c'est-à-dire qu'ils n'atteindront jamais leur but ni n'obtiendront ce qu'ils recherchent. Au contraire, ils jouiront un court instant de leur mécréance et de leurs mensonges en ce monde, puis ils retourneront vers Allah, et Il leur fera subir un châtiment sévère pour leur mécréance.

« ...**Ce n'est pas Allah qui leur a fait du tort, mais ils se sont fait du tort à eux-mêmes**. » (Al-'Imrân 3 : 117)

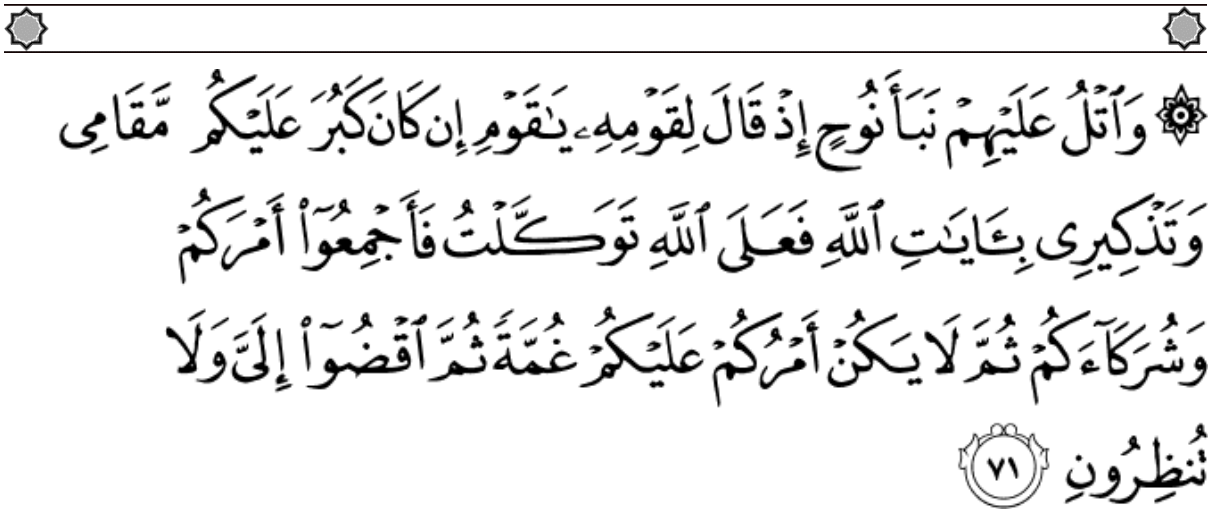

10-71. Raconte-leur l'histoire de Noé, quand il dit à son peuple : « Ô mon peuple, si mon séjour (parmi vous), et mon rappel des signes d'Allah vous pèsent trop, alors c'est en Allah que je place (entièrement) ma confiance. Concertez-vous avec vos associés, et ne cachez pas vos desseins. Puis, décidez de moi et ne me donnez pas de répit.

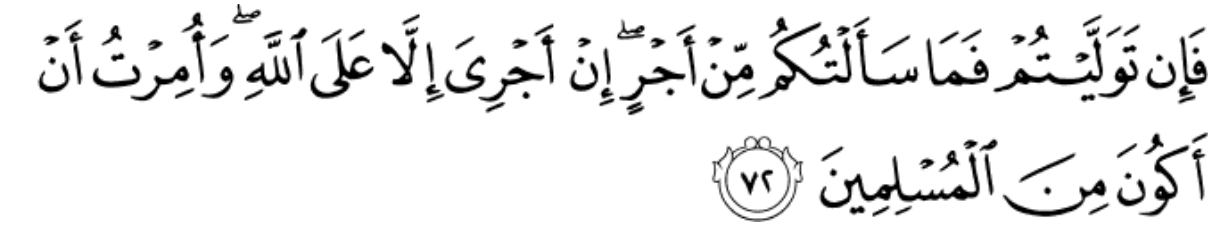

10-72. Si vous vous détournez, alors je ne vous ai pas demandé de salaire... Mon salaire n'incombe qu'à Allah. Et il m'a été commandé d'être du nombre des soumis. »

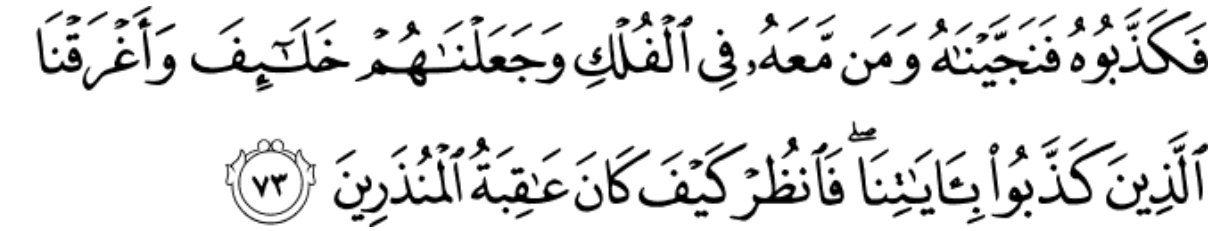

10-73. Ils le traitèrent de menteur. Nous le sauvâmes, lui et ceux qui étaient avec lui dans l'arche, desquels Nous fîmes les successeurs (sur la terre). Nous noyâmes ceux qui traitaient de mensonge Nos preuves. Regarde comment a été la fin de ceux qui avaient été avertis !

Ici, Allah, Exalté et Loué soit-Il, dit à Son Prophète (sallallahou 'aleyhi wa sallam) : « Raconte à ton peuple « **l'histoire de Nou<u>h</u>** » et de son appel. Il les appela à Allah pendant longtemps et demeura parmi eux mille ans moins cinquante, mais son appel ne fit qu'accroître leur transgression. Ils se

lassèrent de lui et ne purent plus le supporter mais il ne relâcha jamais ses efforts et ne fut jamais négligent dans son appel. Il leur dit :

« **Ô mon peuple, si mon séjour (parmi vous) et mon rappel des signes d'Allah vous pèsent trop, alors c'est en Allah que je place (entièrement) ma confiance**, » c'est-à-dire si je demeure avec vous et vous rappelle ce qui vous est bénéfique, vous serez comblés de bonheur.

« …**et mon rappel des signes d'Allah,** » c'est-à-dire une preuve claire et évidente ; si cela vous paraît trop difficile et que vous le trouvez pesant, et que vous voulez me nuire ou rejeter la vérité,

« …**c'est en Allah que je place (entièrement) ma confiance**, » c'est-à-dire que je compte sur Allah pour me protéger de tout mal qui pourrait m'être destiné, ainsi que du message auquel j'appelle les gens. Cette confiance est ma force et mon arme, alors rassemblez tous les hommes et toutes les armes dont vous disposez.

« **Concertez-vous avec vos associés**, » décidez donc tous ensemble de votre ligne de conduite afin que nul ne reste en arrière et que vous ne ménagiez aucun effort, vous et vos prétendus partenaires. Amenez donc vos prétendus partenaires que vous adorez et prenez pour alliés au lieu d'Allah, le Seigneur des mondes.

« …**et ne cachez pas vos desseins** » c'est-à-dire, ne soyez pas confus à ce sujet et ne le dissimulez pas ; faites-le plutôt ouvertement.

« …**puis décidez de moi**, » c'est-à-dire, infligez-moi toutes les punitions et tous les dommages que vous êtes capable de me faire subir.

« …**et ne me donnez pas de répit**. » C'est-à-dire, ne le retardez pas, même d'une heure.

Ceci constitue une preuve irréfutable et un signe majeur de la justesse de son message, et une confirmation de celui-ci. Car il était seul, sans clan pour le protéger ni troupes vers lesquelles se tourner. Mais il engagea la discussion avec son peuple en déclarant leurs croyances insensées et leur religion corrompue, et en critiquant leurs dieux. C'est pourquoi ils lui nourrissaient une rancune et une inimitié plus hautes que les montagnes. C'étaient des gens puissants et agressifs. Mais il leur dit : « Réunissez-vous, vous et vos prétendus complices, et tous ceux que vous pourrez, et préparez tous les complots possibles, puis mettez-les à exécution contre moi si vous le pouvez. » Mais ils n'y parvinrent pas.

On sut donc qu'il disait vrai et qu'ils mentaient sur leurs affirmations. C'est pourquoi il dit :

« **Mais si vous vous détournez** » de ce à quoi je vous appelle, il n'y a aucune raison pour que vous vous détourniez car il vous est devenu clair que vous ne vous détournez pas du mensonge pour aller à la vérité ; mais vous vous détournez de la vérité pour laquelle toutes les preuves ont été établies, pour aller au mensonge qui a été prouvé faux.

De plus, « **je ne vous ai pas demandé de salaire**, » ni pour mon appel, ni pour que vous l'ayez accepté. Vous dites : « Cet homme est venu nous dépouiller de nos biens », et vous refusez pour cette raison. « **Mon salaire n'incombe qu'à Allah**, » c'est-à-dire que je ne recherche de récompense auprès de personne d'autre que Lui.

« **Et** » de plus, je ne vous ai pas enjoint de faire quelque chose pour ensuite ne pas le faire moi-même ; au contraire « **il m'a été commandé d'être du nombre des soumis**. » Je suis donc le premier à faire ce que je vous ai enjoint de faire.

« **Ils le traitèrent de menteur**, » après qu'il les eut appelés nuit et jour, en privé et en public. Son appel ne fit qu'accroître leur aversion.
« **Nous le sauvâmes, lui et ceux qui étaient avec lui dans l'arche** » que Nous lui avions ordonné de construire sous Notre supervision (« **Et construis l'arche sous Nos yeux et d'après Notre révélation. Et ne M'interpelle plus au sujet des injustes, car ils vont être noyés**. » 11 : 37),
Et Nous lui avons dit, lorsque l'eau jaillit de la terre :
« .. . **Puis, lorsque Notre commandement vint et que le four se mit à bouillonner [d'eau], Nous dîmes : « Charge [dans l'arche] un couple de chaque espèce ainsi que ta famille - sauf ceux contre qui le décret est déjà prononcé - et ceux qui croient. » Or, ceux qui avaient cru avec lui étaient peu nombreux**. » (Houd 11 : 40)

Et il l'a fait.

Puis Allah ordonna au ciel d'envoyer de l'eau en torrents et fit jaillir de la terre des sources, puis les eaux se rencontrèrent dans un but qui avait déjà été décrété (« **et fîmes jaillir la terre en sources. Les eaux se rencontrèrent d'après un ordre qui était déjà décrété dans une chose [faite]**. » 54 : 12).

« **Et Nous le portâmes sur un objet [fait] de planches et de clous [l'arche]**… » (Al-Qamar 54 : 13)

- qui a navigué sous Notre œil vigilant.
« …**desquels Nous fîmes les successeurs** » sur la terre, après la destruction des mécréants.
Puis Allah a béni sa descendance et a fait de sa descendance ceux qui ont survécu, et Il les a fait se répandre sur toute la terre
« **Nous noyâmes ceux qui traitaient de mensonge Nos preuves** » après qu'elles soient devenus claires et que la preuve ait été établie.

« **Regarde comment a été la fin de ceux qui avaient été avertis** ! » Ce sort fut la destruction et l'humiliation, et des malédictions incessantes lancées contre eux par chaque génération après eux. On n'entend personne parler d'eux sans les blâmer et les critiquer.

Que ces mécréants prennent donc garde de ne pas subir le même sort que celui qui a frappé ces incroyants : destruction, humiliation et châtiment.

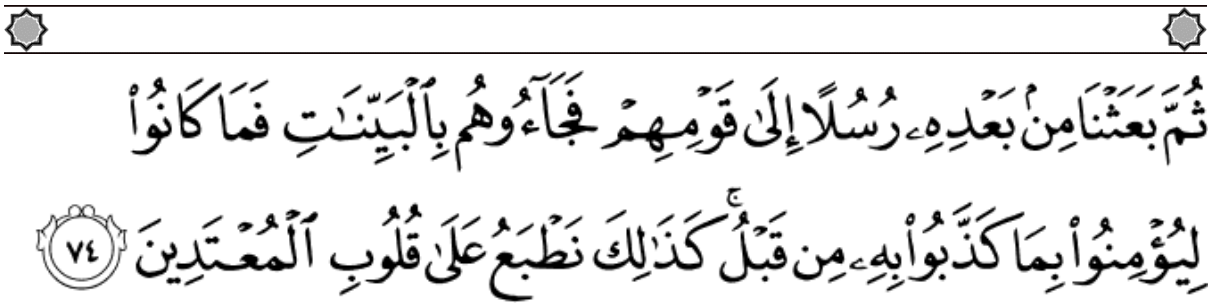
ثُمَّ بَعَثْنَا مِنۢ بَعْدِهِۦ رُسُلًا إِلَىٰ قَوْمِهِمْ فَجَآءُوهُم بِٱلْبَيِّنَٰتِ فَمَا كَانُوا۟
لِيُؤْمِنُوا۟ بِمَا كَذَّبُوا۟ بِهِۦ مِن قَبْلُ ۚ كَذَٰلِكَ نَطْبَعُ عَلَىٰ قُلُوبِ ٱلْمُعْتَدِينَ ٧٤

10-74. Puis Nous envoyâmes après lui des Messagers à leurs peuples. Ils leur vinrent avec les preuves. Mais (les gens) étaient tels qu'ils ne pouvaient croire à ce qu'auparavant ils avaient traité de mensonge. Ainsi scellons-Nous les cœurs des transgresseurs.

« **Puis Nous envoyâmes après lui** » c'est-à-dire après Nouh (‘aleyhi salam)
« …**des Messagers à leurs peuples »** à leurs peuples respectifs, c'est-à-dire à leurs peuples incroyants, pour les appeler à la guidance et les avertir contre ce qui pourrait conduire à leur perte.

« **Ils leur vinrent avec les preuves. »** Ils vinrent à eux avec des signes clairs, c'est-à-dire que chaque Prophète fut soutenu dans son appel par des signes qui attestaient de la justesse du message qu'il apportait.

« **Mais (les gens) étaient tels qu'ils ne pouvaient croire à ce qu'auparavant ils avaient traité de mensonge**. » C'est-à-dire qu'Allah, à Lui les Louanges et la Gloire, les châtia lorsque le Messager leur vint, mais ils s'empressèrent de ne pas croire en lui. Allah scella alors leurs cœurs et les empêcha de croire après qu'ils eurent eu la possibilité de croire, comme Allah, Exalté et Loué soit-Il, dit ailleurs :
« **Parce qu'ils n'ont pas cru la première fois, nous détournerons leurs cœurs et leurs yeux ; nous les laisserons marcher aveuglement dans leur rébellion**. » (Al-An'âm 6 : 110)

C'est pourquoi Allah dit ici : « **Ainsi scellons-Nous les cœurs des transgresseurs**. » C'est-à-dire que Nous les scellons, de sorte qu'aucun bien ne peut y entrer. Allah ne leur a pas fait de tort ; ils se sont

fait du tort à eux-mêmes en rejetant la vérité lorsqu'elle s'est présentée à eux et en raison de leur rejet initial.

ثُمَّ بَعَثْنَا مِنۢ بَعْدِهِم مُّوسَىٰ وَهَٰرُونَ إِلَىٰ فِرْعَوْنَ وَمَلَإِيْهِۦ بِـَٔايَٰتِنَا فَٱسْتَكْبَرُوا۟ وَكَانُوا۟ قَوْمًا مُّجْرِمِينَ ﴿٧٥﴾

10-75. Ensuite, Nous envoyâmes après eux Moïse et Aaron, munis de Nos preuves à Pharaon et ses notables. Mais (ces gens) s'enflèrent d'orgueil et ils étaient un peuple criminel.

فَلَمَّا جَآءَهُمُ ٱلْحَقُّ مِنْ عِندِنَا قَالُوٓا۟ إِنَّ هَٰذَا لَسِحْرٌ مُّبِينٌ ﴿٧٦﴾

10-76. Et lorsque la vérité leur vint de Notre part, ils dirent : « Voilà certes, une magie manifeste ! »

قَالَ مُوسَىٰٓ أَتَقُولُونَ لِلْحَقِّ لَمَّا جَآءَكُمْ ۖ أَسِحْرٌ هَٰذَا وَلَا يُفْلِحُ ٱلسَّٰحِرُونَ ﴿٧٧﴾

10-77. Moïse dit : « Dites-vous à la Vérité quand elle vous est venue : Est-ce que cela est de la magie ? Alors que les magiciens ne réussissent pas... »

قَالُوٓا۟ أَجِئْتَنَا لِتَلْفِتَنَا عَمَّا وَجَدْنَا عَلَيْهِ ءَابَآءَنَا وَتَكُونَ لَكُمَا ٱلْكِبْرِيَآءُ فِى ٱلْأَرْضِ ۖ وَمَا نَحْنُ لَكُمَا بِمُؤْمِنِينَ ﴿٧٨﴾

10-78. Ils dirent : « Est-ce pour nous écarter de ce sur quoi nous avons trouvé nos ancêtres que tu es venu à nous, et pour que la grandeur appartienne à vous deux sur la terre ? Et nous ne croyons pas en vous ! »

« **Ensuite**, » c'est-à-dire après ces Messagers qu'Allah a envoyés aux mécréants et aux gens voués à la perdition,

« **Nous envoyâmes après eux Moussa** » Ibn 'Imran, celui à qui le Très Miséricordieux a parlé directement, l'un des Messagers à la volonté forte et l'un des grands chefs dont l'exemple est suivi, à qui de grandes et complètes lois ont été révélées.

Nous avons envoyé avec lui son frère « **Haroun** » comme conseiller. Nous les avons envoyés avec Nos signes qui attestaient la véracité de leur message, à savoir l'unicité d'Allah et l'interdiction d'adorer autre qu'Allah, Exalté et Loué soit-Il.
« …**munis de Nos preuves à Pharaon et ses notables**, » c'est-à-dire aux dirigeants et aux hauts responsables de son état, car leur peuple suivait les dirigeants.
« **Mais (ces gens) s'enflèrent d'orgueil** » et ont fait preuve d'arrogance envers les signes, à tort et par vanité, après en avoir acquis la certitude.
« …**et ils étaient un peuple criminel**, » c'est-à-dire que leurs caractéristiques principales étaient la vilénie et la mécréance.

« **Et lorsque la vérité leur vint de Notre part** » qui était la plus grande des vérités puisqu'elle venait d'Allah à la grandeur duquel toute la création est soumise, et Il est le Seigneur des mondes qui dispense des bénédictions à toute Sa création.

Lorsque la vérité leur parvint d'Allah par l'intermédiaire de Moïse, ils la rejetèrent et refusèrent de l'accepter, disant : « **Voilà certes, une magie manifeste** ! » Ils ne se contentèrent pas de s'en détourner ou de la rejeter ; ils la considérèrent comme le pire des mensonges à savoir la magie, qui est par essence une forme de tromperie ou d'illusion. Ils la considéraient d'ailleurs comme de la magie manifeste, alors qu'il s'agissait clairement de la vérité.

C'est pourquoi « **Moussa leur dit**, » les réprimandant pour leur rejet de la vérité que seul le plus vil des hommes rejette : « **Dites-vous à la Vérité quand elle vous est venue** : » Autrement dit, dites-vous qu'elle est manifestement de la magie ?
« Est-ce que cela est de la magie ? » Autrement dit, examinez-le, ainsi que son contenu, car une fois que vous l'aurez fait, vous serez certain qu'il s'agit de la vérité.
« **Alors que les magiciens ne réussissent pas**... » Ceux qui pratiquent la magie ne prospéreront jamais ni dans ce monde ni dans l'au-delà. Attendez de voir qui connaîtra une fin heureuse, qui prospérera et par qui le succès sera obtenu. Ils apprirent ensuite, et il devint clair pour tous, que c'était Moussa (‘aleyhi salam) qui avait prospéré et triomphé dans ce monde et dans l'au-delà.

« **Ils dirent** » à Moussa, rejetant ses propos et citant un argument fragile :
« **Est-ce pour nous écarter de ce sur quoi nous avons trouvé nos ancêtres que tu es venu à nous** ? » Autrement dit, es-tu venu à nous pour nous éloigner du polythéisme et de l'adoration d'autre chose qu'Allah, et pour nous dire que nous devons adorer Allah seul, sans associé ? Ils prirent ainsi pour preuve les croyances de leurs ancêtres égarés et rejetèrent la vérité que Moussa (‘aleyhi salam) leur avait apportée.

« **Et pour que la grandeur appartienne à vous deux sur la terre** ? » Autrement dit, êtes-vous venus pour devenir les chefs et nous expulser de nos terres ? C'était là une parole trompeuse de leur part, une tentative pour duper leur peuple ignorant, les inciter à se dresser contre Moussa et les amener à douter de lui.

Mais ceci n'est ni un argument ni une preuve. Quiconque connaît la réalité et possède une grande perspicacité sait qu'on ne peut réfuter un argument qu'au moyen de preuves et d'éléments concrets.

Si une personne apporte la vérité et que son message est contré par des arguments aussi fallacieux, cela indique que celle qui présente ces arguments est incapable de réfuter les propos de son adversaire. Si elle disposait de preuves solides et d'arguments robustes, elle les exposerait sans recourir à des affirmations telles que « votre intention est…, votre but est…, » que son accusation soit fondée ou non. Or, quiconque connaissait Moussa et était au fait du message auquel il appelait les gens comprendrait qu'il n'avait aucune ambition de domination. Son but, comme celui de ses compagnons Messagers, était de guider le peuple et de lui montrer ce qui lui serait bénéfique.

Mais la vérité était telle qu'ils l'avaient dit : « **Nous ne croirons jamais en vous**, » c'est-à-dire par arrogance et obstination, non pas parce que le message apporté par Moussa et Haroun ('aleyhim salam) était faux, ni parce qu'ils avaient des doutes à son sujet, ni pour aucune autre raison semblable. Il s'agissait uniquement d'actes répréhensibles, d'inimitié et d'un désir de domination, ce dont ils accusaient Moussa et Haroun.

وَقَالَ فِرْعَوْنُ ٱئْتُونِى بِكُلِّ سَٰحِرٍ عَلِيمٍ ﴿٧٩﴾

10-79. Et Pharaon dit : « Amenez-moi tout magicien savant ! »

فَلَمَّا جَآءَ ٱلسَّحَرَةُ قَالَ لَهُم مُّوسَىٰٓ أَلْقُوا۟ مَآ أَنتُم مُّلْقُونَ ﴿٨٠﴾

10-80. Puis, lorsque vinrent les magiciens, Moïse leur dit : « Jetez ce que vous avez à jeter. »

فَلَمَّآ أَلْقَوْا۟ قَالَ مُوسَىٰ مَا جِئْتُم بِهِ ٱلسِّحْرُ ۖ إِنَّ ٱللَّهَ سَيُبْطِلُهُۥٓ ۖ إِنَّ ٱللَّهَ لَا يُصْلِحُ عَمَلَ ٱلْمُفْسِدِينَ ﴿٨١﴾

10-81. Lorsqu'ils jetèrent, Moïse dit : « Ce que vous avez produit est magie ! Allah l'annulera. Car Allah ne fait pas prospérer ce que font les fauteurs de désordre.

وَيُحِقُّ ٱللَّهُ ٱلْحَقَّ بِكَلِمَٰتِهِۦ وَلَوْ كَرِهَ ٱلْمُجْرِمُونَ ﴿٨٢﴾

10-82. Et par Ses paroles, Allah fera triompher la Vérité, quelque répulsion qu'en aient les criminels. »

« **Et Pharaon dit**, » en défiant la vérité que Moussa avait apportée, et essayant d'induire en erreur ses chefs et son peuple :
« **Amenez-moi tout magicien savant**, » c'est-à-dire ceux qui sont versés dans la magie.

Il envoya donc quelqu'un dans les villes d'Égypte pour lui ramener toutes sortes de magiciens, qui connaissaient différents types et niveaux de magie.

« **Puis, lorsque vinrent les magiciens**, » pour rivaliser avec Moussa
« **Moussa leur dit : « Jetez ce que vous avez à jeter, »** » je ne préciserai pas ce que vous devez faire. C'est parce qu'il était certain de la victoire et ne se souciait ni d'eux ni de ce qu'ils avaient apporté.

« **Lorsqu'ils jetèrent** » leurs cordes et leurs bâtons, ils devinrent comme des serpents en mouvement.
« **Moussa dit : « Ce que vous avez produit est magie, »** » c'est-à-dire qu'il s'agit d'une magie réelle et puissante mais malgré son retentissement, « **Allah l'annulera. Car Allah ne fait pas prospérer ce que font les fauteurs de désordre**, » puisqu'ils ont l'intention par-là de soutenir le mensonge contre la vérité, et quel mal peut être plus grand que celui-ci ?

Cela s'applique à tout fauteur de troubles qui entreprend et projette quoi que ce soit. Ses actions seront vaines et vouées à l'échec. Même si ses entreprises peuvent connaître un certain succès à un moment donné, celui-ci finira par s'estomper et être anéanti.

Quant à ceux qui font le bien, recherchant ainsi l'agrément d'Allah, à Lui les Louanges et la Gloire, et qui accomplissent des œuvres méritoires et prescrites, Allah les guidera, purifiera leurs actions et fera croître leur récompense. Moussa jeta alors son bâton, et celui-ci engloutit tout ce qu'ils avaient accompli. Ainsi, leur magie échoua et leur mensonge s'évanouit.

« **Et par Ses paroles, Allah fera triompher la Vérité, quelque répulsion qu'en aient les criminels**. » C'est pourquoi les magiciens se prosternèrent lorsque la vérité leur apparut clairement. Pharaon

menaça de les crucifier et de leur couper les mains et les pieds, cependant, ils n'y prêtèrent aucune attention et restèrent fermes dans leur foi.

Quant à Pharaon, à ses chefs et à leurs partisans, aucun d'eux ne crut ; ils persistèrent dans leur égarement. C'est pourquoi Allah dit :

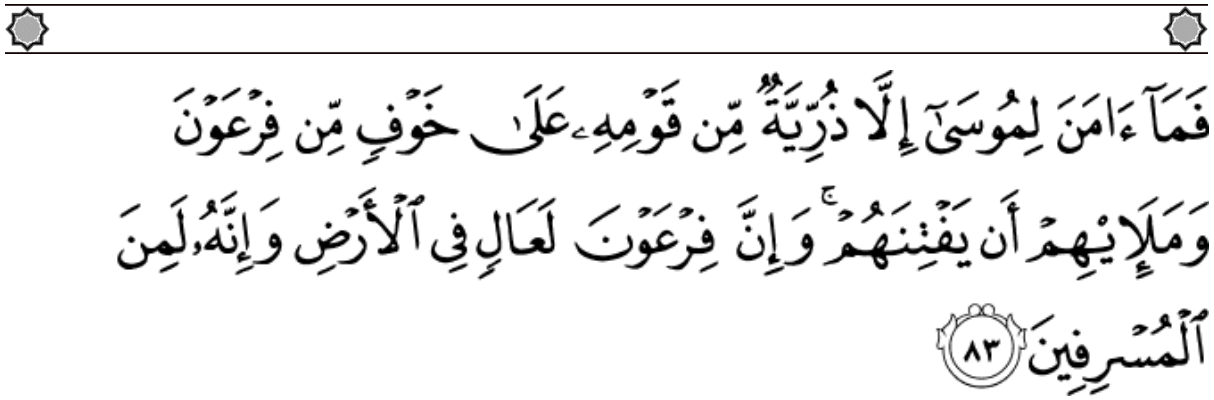

فَمَآ ءَامَنَ لِمُوسَىٰٓ إِلَّا ذُرِّيَّةٌ مِّن قَوْمِهِۦ عَلَىٰ خَوْفٍ مِّن فِرْعَوْنَ
وَمَلَإِيْهِمْ أَن يَفْتِنَهُمْ ۚ وَإِنَّ فِرْعَوْنَ لَعَالٍ فِى ٱلْأَرْضِ وَإِنَّهُۥ لَمِنَ
ٱلْمُسْرِفِينَ ﴿٨٣﴾

10-83. Personne ne crut (au message) de Moïse, sauf un groupe de jeunes gens de son peuple, par crainte de représailles de Pharaon et de leurs notables. En vérité, Pharaon fut certes superbe sur terre et il fut du nombre des extravagants.

« **Personne ne crut (au message) de Moïse, sauf un groupe de jeunes gens de son peuple**, » c'est-à-dire quelques jeunes Isra-ilites qui restèrent fermes face à la peur du fait que la foi était fermement enracinée dans leur cœur.

« …**par crainte de représailles de Pharaon et de leurs notables** » et n'essaient de les faire renoncer à leur religion.
« **En vérité, Pharaon fut certes superbe sur terre**, » en effet, Pharaon était autoritaire dans le pays et avait le dessus. Il n'est donc pas étonnant qu'ils aient craint sa persécution et les mauvais traitements qu'il leur infligeait.
« …**et**, » en particulier, il « **fut du nombre des extravagants** » c'est-à-dire qu'il a dépassé la limite dans la transgression et l'inimitié.

La sagesse, et Allah est plus Savant, qui explique que personne n'ait cru en Moussa, à l'exception de quelques jeunes de son peuple, réside dans le fait que les jeunes sont plus réceptifs à la vérité et plus prompts à la suivre, contrairement à leurs aînés qui ont grandi dans la mécréance et de ceux qui conservent dans leur cœur des croyances erronées sont plus éloignés de la vérité que les autres.

وَقَالَ مُوسَىٰ يَٰقَوْمِ إِن كُنتُمْ ءَامَنتُم بِٱللَّهِ فَعَلَيْهِ تَوَكَّلُوٓا۟ إِن كُنتُم مُّسْلِمِينَ ﴿٨٤﴾

10-84. Et Moïse dit : « Ô mon peuple, si vous croyez en Allah, placez votre confiance en Lui si vous (Lui) êtes soumis. »

فَقَالُوا۟ عَلَى ٱللَّهِ تَوَكَّلْنَا رَبَّنَا لَا تَجْعَلْنَا فِتْنَةً لِّلْقَوْمِ ٱلظَّٰلِمِينَ ﴿٨٥﴾

10-85. Ils dirent : « En Allah nous plaçons notre confiance. Ô notre Seigneur, ne fais pas de nous une cible pour les persécutions des injustes.

وَنَجِّنَا بِرَحْمَتِكَ مِنَ ٱلْقَوْمِ ٱلْكَٰفِرِينَ ﴿٨٦﴾

10-86. Et délivre-nous, par Ta miséricorde, des gens mécréants. »

« **Moussa dit** » cela, conseillant à son peuple d'être patient et leur rappelant ce qu'ils pouvaient faire pour atteindre cet objectif.

« …**si vous croyez en Allah**, » alors agissez comme on attend des croyants.

« …**placez votre confiance en Lui si vous (Lui) êtes soumis.** » C'est-à-dire, comptez sur Lui, tournez-vous vers Lui et cherchez Son aide.

« **Ils dirent**, » se conformant à cela

« **En Allah nous plaçons notre confiance. Ô notre Seigneur, ne fais pas de nous une cible pour les persécutions des injustes**. » C'est-à-dire, ne leur donne pas de pouvoir sur nous afin qu'ils nous détournent de la foi et disent : « S'ils avaient suivi la vérité, ils n'auraient pas été vaincus. »

« **Et délivre-nous, par Ta miséricorde, des gens mécréants**, » afin que nous soyons à l'abri de leur mal et que nous puissions adhérer à notre religion de telle sorte que nous puissions pratiquer ses enseignements ouvertement, sans que personne ne s'y oppose ni n'objecte.

وَأَوْحَيْنَآ إِلَىٰ مُوسَىٰ وَأَخِيهِ أَن تَبَوَّءَا لِقَوْمِكُمَا بِمِصْرَ بُيُوتًا وَٱجْعَلُوا۟
بُيُوتَكُمْ قِبْلَةً وَأَقِيمُوا۟ ٱلصَّلَوٰةَ ۗ وَبَشِّرِ ٱلْمُؤْمِنِينَ ﴿٨٧﴾

10-87. Et Nous révélâmes à Moïse et à son frère : « Prenez pour votre peuple des maisons en Egypte, faites de vos maisons un lieu de prière et soyez assidus dans la prière. Et fais la bonne annonce aux croyants. »

وَقَالَ مُوسَىٰ رَبَّنَآ إِنَّكَ ءَاتَيْتَ فِرْعَوْنَ وَمَلَأَهُۥ زِينَةً وَأَمْوَٰلًا فِى
ٱلْحَيَوٰةِ ٱلدُّنْيَا رَبَّنَا لِيُضِلُّوا۟ عَن سَبِيلِكَ ۖ رَبَّنَا ٱطْمِسْ عَلَىٰٓ أَمْوَٰلِهِمْ
وَٱشْدُدْ عَلَىٰ قُلُوبِهِمْ فَلَا يُؤْمِنُوا۟ حَتَّىٰ يَرَوُا۟ ٱلْعَذَابَ ٱلْأَلِيمَ ﴿٨٨﴾

10-88. Et Moïse dit : « Ô notre Seigneur, Tu as accordé à Pharaon et ses notables des parures et des biens dans la vie présente, et voilà, ô notre Seigneur, qu'avec cela ils égarent (les gens loin) de Ta voie. Ô notre Seigneur, anéantis leurs biens et endurcis leurs cœurs, afin qu'ils ne croient pas, jusqu'à ce qu'ils aient vu le châtiment douloureux».

قَالَ قَدْ أُجِيبَت دَّعْوَتُكُمَا فَٱسْتَقِيمَا وَلَا تَتَّبِعَآنِّ سَبِيلَ ٱلَّذِينَ
لَا يَعْلَمُونَ ﴿٨٩﴾

10-89. Il dit : « Votre prière est exaucée. Restez tous deux sur le chemin droit, et ne suivez point le sentier de ceux qui ne savent pas. »

« **Et Nous révélâmes à Moussa et à son frère** » lorsque la persécution du Pharaon et de son peuple contre les Isra-ilites s'intensifia et qu'ils cherchaient à les faire renoncer à leur religion.

« **Prenez pour votre peuple des maisons en Egypte**, » c'est-à-dire dites-leur de se construire des maisons où ils pourront se cacher et de faire en sorte que leurs lieux de culte soient orientés vers la qibla, c'est-à-dire qu'ils soient des lieux où ils pourront prier, car ils ne peuvent pas établir la prière dans les lieux de rassemblement habituels ou les lieux publics ;

« …**et soyez assidus dans la prière** » car cela vous aidera dans toutes vos affaires

« **Et fais la bonne annonce aux croyants** » : l'aide et le soutien, ainsi que la victoire de leur religion. Car, en vérité, la facilité succède à la difficulté, et la facilité succède à la difficulté. Quand les choses

deviennent trop difficiles, Allah accorde le soulagement. Lorsque Moussa (‘aleyhi salam) vit l'endurcissement du cœur de Pharaon et de ses chefs, et comment ils se détournaient de la vérité, il pria contre eux, et Haroun répondit « Amine » à sa supplication.

« **Moussa dit : « Ô notre Seigneur, Tu as accordé à Pharaon et ses notables des parures**, » dont ils se sont parés de bijoux, de vêtements, de demeures somptueuses, de montures de grande valeur et de serviteurs (et de richesses) en abondance.
« …**et des biens dans la vie présente et voilà, ô notre Seigneur, qu'avec cela ils égarent (les gens loin) de Ta voie**.. » Autrement dit, ils n'utilisent leurs richesses que pour détourner les gens de Ta voie et ainsi ils se sont égarés et égarent les autres.
« **Ô notre Seigneur, anéantis leurs biens**, » c'est-à-dire, enlève-les-leur, soit en les ruinant, soit en les transformant en pierres inutiles.
« **Et endurcis leurs cœurs**, » afin qu'ils ne croient pas avant d'avoir vu le châtiment douloureux.

Il déclara cela par colère envers eux car ils avaient transgressé les limites sacrées d'Allah, semé la discorde parmi Ses serviteurs et détourné les gens de Son chemin. Fort de sa connaissance parfaite de Son Seigneur, il savait qu'Allah les punirait pour leurs actes en leur fermant la porte de la foi.

Allah dit : « **Votre prière est exaucée**. » Le mot traduit ici par « **votre** » apparaît au duel en arabe, ce qui indique que Moussa invoquait Allah et qu'Haroun acquiesçait à ses paroles en disant « amine », et que celui qui dit « amine » participe à l'invocation avec celui qui l'invoque.

« **Restez tous deux sur la voie droite**, » c'est-à-dire, demeurez fermes dans votre pratique religieuse et poursuivez votre vocation.
« …**et ne suivez point le sentier de ceux qui ne savent pas**, » c'est-à-dire, ne suivez pas le chemin des ignorants et des égarés qui se sont écartés du droit chemin et suivent des chemins qui mènent à l'enfer.

Allah ordonna à Moussa de partir de nuit avec les Enfants d'Isra-il et l'informa qu'ils seraient poursuivis. Pharaon envoya des hérauts dans les villes pour rassembler des troupes et dit : « **Ceux-ci**, » à savoir Moussa et les Enfants d'Isra-il :
« **Ce sont, en fait, une bande peu nombreuse mais ils nous irritent, tandis que nous sommes tous vigilants**. » (Ash-Shou'arâ' 26 : 54-56)

Alors Pharaon rassembla ses troupes venues de près et de loin, et les poursuivit avec son armée, animé d'un esprit de haine et d'inimitié. Autrement dit, ils se mirent en route pour transgresser les

commandements de Moussa et de son peuple et répandre le mal dans le pays. Lorsque la transgression atteint une telle ampleur et que le péché s'enracine si profondément, il faut s'attendre au châtiment.

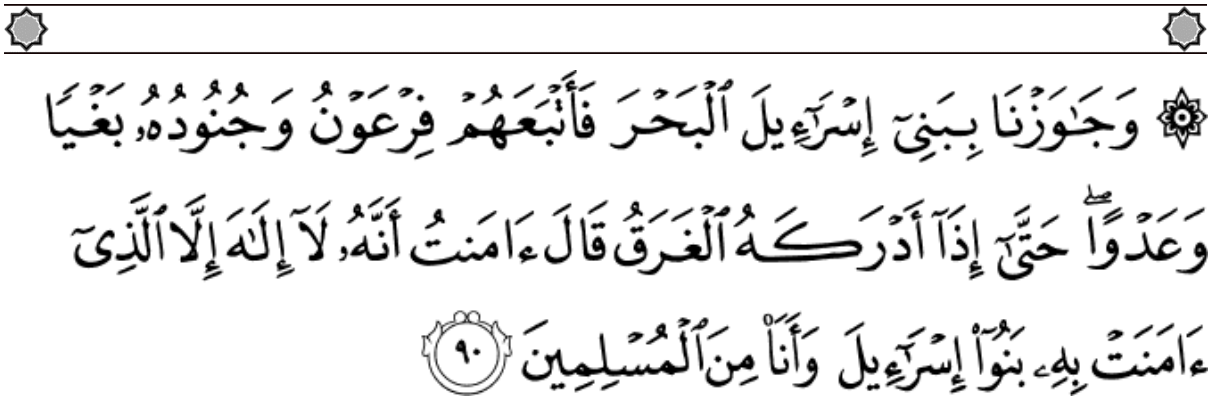

10-90. Et Nous fîmes traverser la mer aux Enfants d'Isra-il. Pharaon et ses armées les poursuivirent avec acharnement et inimitié. Puis, quand la noyade l'eut atteint, il dit : « Je crois qu'il n'y a d'autre divinité que Celui en qui ont cru les enfants d'Isra-il. Et je suis du nombre des soumis. »

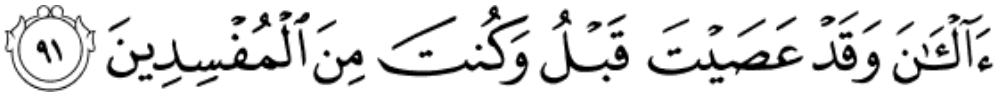

10-91. [Allah dit] : Maintenant ? Alors qu'auparavant tu as désobéi et que tu as été du nombre des corrupteurs !

10-92. Nous allons aujourd'hui épargner ton corps, afin que tu deviennes un signe à tes successeurs. Cependant beaucoup de gens ne prêtent aucune attention à Nos signes (d'avertissement).

« **Et Nous fîmes traverser la mer aux Enfants d'Isra-il**. » Allah révéla à Moussa, lorsqu'il atteignit la mer, qu'il devait la frapper de son bâton. Il la frappa donc, et douze chemins s'ouvrirent. Les Enfants d'Isra-il les empruntèrent tandis que Pharaon et ses troupes se jetèrent à leur poursuite dans la mer.

Lorsque Moussa et son peuple furent tous sortis de la mer et que Pharaon et ses troupes se trouvaient au milieu d'elle, Allah ordonna à la mer de se refermer sur Pharaon et ses troupes, et ils se noyèrent tous sous les yeux des Isra-ilites.

Alors que Pharaon était sur le point de se noyer et qu'il était certain de périr, il dit : « **Je crois qu'il n'y a d'autre divinité que Celui en qui ont cru les enfants d'Isra-il**, » qui est Allah, le Vrai Dieu, en dehors duquel il n'y a pas d'autre dieu.
« **Et je suis du nombre des soumis** ! **»** C'est-à-dire ceux qui se soumettent à la religion d'Allah et au message que Moussa a apporté.

Allah, Exalté et Loué soit-Il, explique alors que cette foi, dans cette situation, ne lui a servi à rien :
« **[Allah dit] : Maintenant ?** » Crois-tu et affirmes-tu le Messager d'Allah ?
« **Alors qu'auparavant tu as désobéi** ? » Et commis des péchés avec audace, tu as douté et menti ?
« …**et que tu as été du nombre des corrupteurs** ! » Croire maintenant ne te sera d'aucun profit. Telle est la voie d'Allah : une fois que les mécréants sont contraints de croire, la croyance ne leur sera d'aucun bénéfice car elle repose sur ce qu'ils voient de leurs propres yeux, à l'instar de la croyance du ressuscité. La seule croyance qui soit véritablement profitable est la foi en l'invisible.

« **Nous allons aujourd'hui épargner ton corps, afin que tu deviennes un signe à tes successeurs**. » Les commentateurs ont dit que, terrifiés par Pharaon, les Enfants d'Isra-il semblaient incapables de croire à sa noyade et doutaient de la réalité de l'événement. Allah ordonna alors à la mer de rejeter son corps sur une colline, afin que cela leur serve d'exemple et de signe.

« **Cependant beaucoup de gens ne prêtent aucune attention à Nos signes (d'avertissement)**. » Ils peuvent donc croiser (faire face, attester) des signes à plusieurs reprises, mais ils n'en tirent aucun profit car ils n'y portent aucun intérêt.

En revanche, celui qui est vigilant et attentif perçoit parmi les signes d'Allah la preuve la plus éclatante de la véracité des enseignements des Messagers.

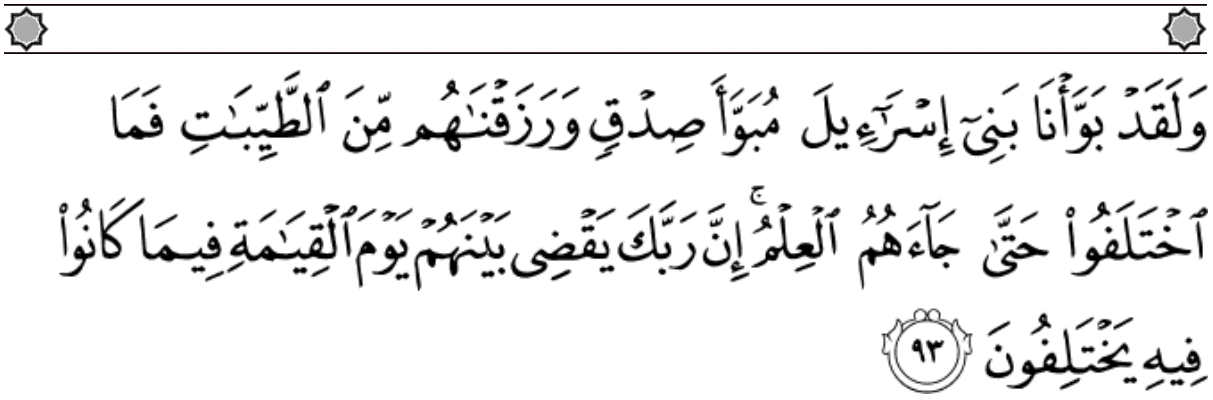
وَلَقَدْ بَوَّأْنَا بَنِيٓ إِسْرَٰٓءِيلَ مُبَوَّأَ صِدْقٍ وَرَزَقْنَٰهُم مِّنَ ٱلطَّيِّبَٰتِ فَمَا ٱخْتَلَفُوا۟ حَتَّىٰ جَآءَهُمُ ٱلْعِلْمُ ۚ إِنَّ رَبَّكَ يَقْضِى بَيْنَهُمْ يَوْمَ ٱلْقِيَٰمَةِ فِيمَا كَانُوا۟ فِيهِ يَخْتَلِفُونَ ﴿٩٣﴾

10-93. Certes, Nous avons établi les Enfants d'Isra-il dans un endroit honorable, et leur avons attribué comme nourriture de bons aliments. Par la suite, ils n'ont divergé qu'au moment où

leur vint la science. Ton Seigneur décidera entre eux, au Jour de la Résurrection sur ce qui les divisait.

« **Certes, Nous avons établi les Enfants d'Isra-il dans un endroit honorable**, » c'est-à-dire qu'Allah les a fait s'installer dans les maisons du peuple de Pharaon et leur a fait hériter de leur terre et de leur territoire.
« …**et leur avons attribué comme nourriture de bons aliments**, » c'est-à-dire de la nourriture, des boissons et d'autres choses
« **Par la suite, ils n'ont divergé** » quant à la vérité
« …**qu'au moment où leur vint la science** » qui les obligeait à s'unir et à vivre en harmonie. Mais ils se sont révoltés les uns contre les autres et nombre d'entre eux développèrent des désirs et des motivations cachées contraires à la vérité. C'est ainsi que la dissension se répandit parmi eux à grande échelle.

« **Ton Seigneur décidera entre eux, au Jour de la Résurrection sur ce qui les divisait**, » selon Sa juste décision, fruit de Sa science parfaite et de Sa puissance infinie. Tel est le problème auquel sont confrontés les adeptes de la vraie religion : si Shaytân ne parvient pas à les contraindre à l'obéissance par l'abandon total de la religion, il s'efforce de semer la discorde parmi eux, d'y créer l'inimitié et le ressentiment, afin de provoquer des différends qui les amènent à se traiter mutuellement d'égarés et à nourrir des rancunes les uns envers les autres, ce qui réjouira Iblis.

Autrement, puisque leur Seigneur est unique, leur Messager est unique, leur religion est unique et leurs intérêts publics sont les mêmes, pourquoi différeraient-ils d'une manière qui les divise, les affaiblit, dissout les liens qui les unissent et nuit ainsi à leurs intérêts religieux et matériels, et qui compromet leur engagement religieux ?

Nous Te demandons, ô Allah, de faire preuve de bienveillance envers Tes serviteurs croyants, de les unir, de combler les fossés qui les séparent et de les rassembler tous, proches et lointains, ô Possesseur de majesté et d'honneur.

فَإِن كُنتَ فِي شَكٍّ مِّمَّآ أَنزَلۡنَآ إِلَيۡكَ فَسۡـَٔلِ ٱلَّذِينَ يَقۡرَءُونَ ٱلۡكِتَٰبَ مِن قَبۡلِكَۚ لَقَدۡ جَآءَكَ ٱلۡحَقُّ مِن رَّبِّكَ فَلَا تَكُونَنَّ مِنَ ٱلۡمُمۡتَرِينَ ٩٤

10-94. Et si tu es en doute sur ce que Nous avons fait descendre vers toi, interroge alors ceux qui lisent le Livre Révélé avant toi. La vérité certes, t'est venue de ton Seigneur : ne sois donc point de ceux qui doutent.

وَلَا تَكُونَنَّ مِنَ ٱلَّذِينَ كَذَّبُواْ بِـَٔايَٰتِ ٱللَّهِ فَتَكُونَ مِنَ ٱلۡخَٰسِرِينَ ٩٥

10-95. Et ne sois point de ceux qui traitent de mensonge les versets d'Allah. Tu serais alors du nombre des perdants.

Ici, Allah, à Lui les Louanges et la Gloire, dit à Son Prophète Muhammad (sallallahou 'aleyhi wa sallam) : « **Et si tu es en doute sur ce que Nous avons fait descendre vers toi, interroge alors ceux qui lisent le Livre Révélé avant toi**, » c'est-à-dire les gens du Livre intègres et les savants érudits, car ils te confirmeront la véracité de ce qui t'a été dit (du Qur'an) et ils te confirmeront que cela est conforme à ce qu'ils ont reçu.

Si l'on demande : beaucoup, sinon la plupart, des gens du Livre, à savoir les juifs et les chrétiens, ont obstinément nié le Messager d'Allah (sallallahou 'aleyhi wa sallam) et ont rejeté son appel, mais Allah, Exalté et Loué soit-Il, a ordonné à Son Messager (sallallahou 'aleyhi wa sallam) de les citer et a décrit leur témoignage comme une preuve du message qu'il a apporté et une preuve de sa véracité ; comment cela peut-il être ?

On peut répondre à cette question en tenant compte des points suivants :

• Si un témoignage est attribué à un groupe, une école de pensée, un pays, etc., il ne concerne que les témoignages des personnes justes et véridiques parmi eux. Quant aux autres, même s'ils sont plus nombreux, leurs témoignages doivent être ignorés car un témoignage doit reposer sur la justice et l'honnêteté. C'était le cas lorsque de nombreux rabbins et savants, tels que 'AbdAllah Ibn Salam et ses compagnons, ainsi que nombre de ceux qui se sont convertis à l'Islam à l'époque du Prophète (sallallahou 'aleyhi wa sallam), ses successeurs (les Califes) après lui, ont cru.

• Le témoignage des gens du Livre en faveur du Messager (sallallahou 'aleyhi wa sallam) était fondé sur leur Livre, la Torah, qu'ils prétendent suivre. S'il y a dans la Torah ce qui est en harmonie avec le Qur'an, le confirme et atteste de sa justesse, même si tous, du premier au dernier, accepter de le nier ne saurait saper le message apporté par le Messager (sallallahou 'aleyhi wa sallam).
• Allah, qu'Il soit Glorifié et Exalté, a enjoint à Son Messager (sallallahou 'aleyhi wa sallam) de solliciter le témoignage des gens du Livre quant à la véracité du message qu'il apportait, ce qu'il fit ouvertement, en le proclamant devant le peuple. Il est notoire que nombre d'entre eux étaient les plus prompts à réfuter l'appel du Messager Muhammad (sallallahou 'aleyhi wa sallam). S'ils avaient possédé des arguments permettant de réfuter ce qu'Allah mentionne, ils les auraient proclamés publiquement et expliqués clairement. Or, rien de tel ne s'étant produit, le fait que les hostiles n'aient pu le réfuter et que ceux qui y ont répondu l'aient confirmé constitue la preuve la plus convaincante de la véracité et de la justesse du Qur'an.
• La plupart des gens du Livre n'ont pas rejeté l'appel du Messager (sallallahou 'aleyhi wa sallam) ; au contraire, la plupart y ont répondu et se sont soumis de bon gré. Le Messager (sallallahou 'aleyhi wa sallam) fut envoyé à une époque où la majorité des peuples de la terre suivaient la religion des gens du Livre. Rapidement, la plupart des habitants de la Syrie, de l'Égypte, de l'Irak et des régions voisines se convertirent à l'Islam, dans cette région qui constituait le cœur même des religions des gens du Livre. Seuls les dirigeants, préférant leur position à la vérité, et leurs disciples issus des masses ignorantes, restaient fidèles à cette religion. Enfin, certains n'étaient chrétiens que de nom, à l'instar des Européens qui, en réalité, ne croient pas à la vie après la mort et n'ont aucun lien avec une quelconque religion révélée par Dieu (Allah). Ils prétendent suivre la religion du Christ pour des raisons politiques et pour dissimuler leur mensonge, comme quiconque les côtoie peut le constater aisément.

« **La vérité** » au sujet de laquelle il ne peut y avoir aucun doute ; c'est pourquoi Allah dit : « **t'est venue de ton Seigneur : ne sois donc point de ceux qui doutent**. » Ceci est semblable au verset dans lequel Allah, à Lui les Louanges et la Gloire, dit :
« **C'est un Livre qui t'a été descendu ; qu'il n'y ait, à son sujet, nulle gêne dans ton cœur ; afin que par cela tu avertisses, et (qu'il soit) un Rappel aux croyants**. » (Al-A'râf 7 : 2)

« **Et ne sois point de ceux qui traitent de mensonge les versets d'Allah. Tu serais alors du nombre des perdants**. » Dans ce verset, Allah interdit deux choses : le doute concernant ce Qur'an et la confusion à son sujet.

Plus grave encore est le déni car il s'agit des révélations claires d'Allah, incontestables. Allah décrit le résultat du déni comme une perte, c'est-à-dire l'absence de tout bénéfice, la privation de la récompense ici-bas et dans l'au-delà, et l'exposition à un châtiment ici-bas et dans l'au-delà. Interdire

une chose revient implicitement à prescrire son contraire ; c'est donc un commandement de croire pleinement au Qur'an, de s'en contenter, de l'apprendre et de le mettre en pratique.

En agissant ainsi, une personne deviendra l'un des gagnants qui atteindront les buts les plus sublimes, les objectifs les plus ambitieux et les plus hautes réussites, et évitera toute perte.

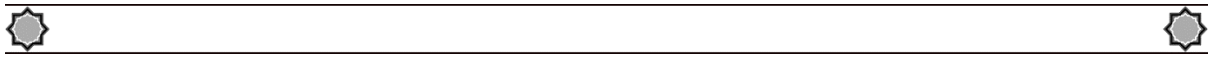

إِنَّ ٱلَّذِينَ حَقَّتْ عَلَيْهِمْ كَلِمَتُ رَبِّكَ لَا يُؤْمِنُونَ ﴿٩٦﴾

10-96. Ceux contre qui la parole (la menace) de ton Seigneur se réalisera ne croiront pas,

وَلَوْ جَآءَتْهُمْ كُلُّ ءَايَةٍ حَتَّىٰ يَرَوُا۟ ٱلْعَذَابَ ٱلْأَلِيمَ ﴿٩٧﴾

10-97. même si tous les signes leur parvenaient, jusqu'à ce qu'ils voient le châtiment douloureux.

« **Ceux contre qui la parole (la menace) de ton Seigneur se réalisera**, » c'est-à-dire ceux qui sont égarés et voués à l'Enfer, subiront inévitablement le sort qu'Allah a décrété. Ils ne croiront pas, même si tous les signes leur parviennent ; ces signes ne font qu'accroître leur transgression et leur égarement. Mais Allah ne leur fait pas d'injustice ; c'est eux qui se font du tort à eux-mêmes en rejetant la vérité dès qu'elle se présente à eux. Allah les châtie alors en scellant leurs cœurs, leur ouïe et leur vue, afin qu'ils ne croient pas avant d'avoir vu le châtiment douloureux qui leur a été promis.

À ce moment-là, ils comprendront avec certitude que la voie qu'ils suivaient était une erreur et que les Messagers leur ont apporté la vérité. Mais ce sera à un moment où la foi ne leur sera d'aucun secours. Ce jour-là, les excuses ne seront d'aucun secours pour ceux qui ont mal agi, et aucune excuse ne sera acceptée de leur part. Les révélations ne profitent qu'à celui qui a un cœur pur et qui écoute avec attention.

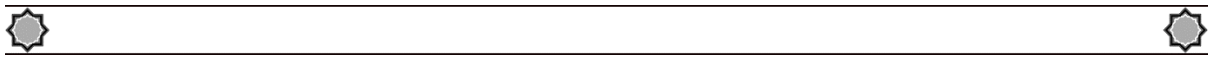

فَلَوْلَا كَانَتْ قَرْيَةٌ ءَامَنَتْ فَنَفَعَهَآ إِيمَٰنُهَآ إِلَّا قَوْمَ يُونُسَ لَمَّآ ءَامَنُوا۟
كَشَفْنَا عَنْهُمْ عَذَابَ ٱلْخِزْىِ فِى ٱلْحَيَوٰةِ ٱلدُّنْيَا وَمَتَّعْنَٰهُمْ إِلَىٰ حِينٍ ﴿٩٨﴾

10-98. Si seulement il y avait, à part le peuple de Younous (Jonas), une cité qui ait cru et à qui sa croyance eut ensuite profité ! Lorsqu'ils eurent cru, Nous leur enlevâmes le châtiment d'ignominie dans la vie présente et leur donnâmes jouissance pour un certain temps.

Il n'y avait aucune ville parmi les mécréants qui, après avoir vu le châtiment, ait tiré profit de sa foi. Autrement dit, aucune d'entre elles n'a tiré profit de sa foi après avoir vu le châtiment. Ceci est semblable à ce qu'Allah, Exalté et Loué soit-Il, nous dit à propos de Pharaon, lorsqu'il dit : « **Je crois qu'il n'y a d'autre divinité que Celui en qui ont cru les enfants d'Isra-il. Et je suis du nombre des soumis. » [Allah dit] : Maintenant ? Alors qu'auparavant tu as désobéi et que tu as été du nombre des corrupteurs** ! » (10 : 90-91).

Et cela ressemble aux versets dans lesquels Allah, Exalté et Loué soit-Il, dit :
« **Puis, quand ils virent Notre rigueur ils dirent : « Nous croyons en Allah Seul, et nous renions ce que nous Lui donnions comme associés. » Mais leur croyance, au moment où ils eurent constaté Notre rigueur, ne leur profita point ; Telle est la règle d'Allah envers Ses serviteurs dans le passé. Et c'est là que les mécréants se trouvèrent perdants**. » (Al-Ghâfir 40 : 84-85)

« **Puis, lorsque la mort vient à l'un d'eux, il dit : « Mon Seigneur ! Fais-moi revenir (sur terre), afin que je fasse du bien dans ce que je délaissais. » Non, c'est simplement une parole qu'il dit. Derrière eux, cependant, il y a une barrière, jusqu'au jour où ils seront ressuscités. »** » (Al-Mou'minoun 23 : 99-100)

La sagesse qui sous-tend cette idée est évidente : croire sous la contrainte ne constitue pas une foi véritable et si la punition qui l'a contraint à croire était évitée, il retournerait à l'incrédulité.

« **À part le peuple de Younous (Jonas), une cité qui ait cru et à qui sa croyance eut ensuite profité** ! » Après avoir vu le châtiment
« Lorsqu'ils eurent cru, Nous leur enlevâmes le châtiment d'ignominie dans la vie présente et leur donnâmes jouissance pour un certain temps. » Mais il s'agissait d'une exception à la règle générale, et il devait y avoir une sagesse derrière ce qui était connu du Connaisseur de l'invisible et du visible, mais qui ne nous est pas parvenu et que nous ne pouvons comprendre.

Allah, Exalté et Loué soit-Il, dit ailleurs :
« **Jonas était certes, du nombre des Messagers… et l'envoyâmes ensuite (comme Prophète) vers cent mille hommes ou plus. Ils crurent, et nous leur donnâmes jouissance de la vie pour un temps**. » (As-Sâffât 37: 139. 147-8)

La raison en est peut-être que si ceux qui furent anéantis avaient eu une seconde chance, ils auraient recommencé à faire ce qui leur était interdit. Quant aux habitants de Jonas, Allah savait que leur foi demeurerait inébranlable, et ils restèrent effectivement fermes. Et Allah est plus Savant.

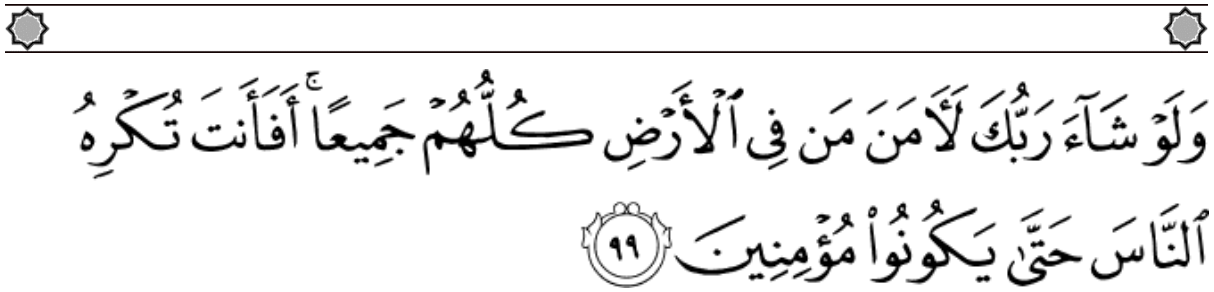

10-99. Si ton Seigneur l'avait voulu, tous ceux qui sont sur la terre auraient cru. Est-ce à toi de contraindre les gens à devenir croyants ?

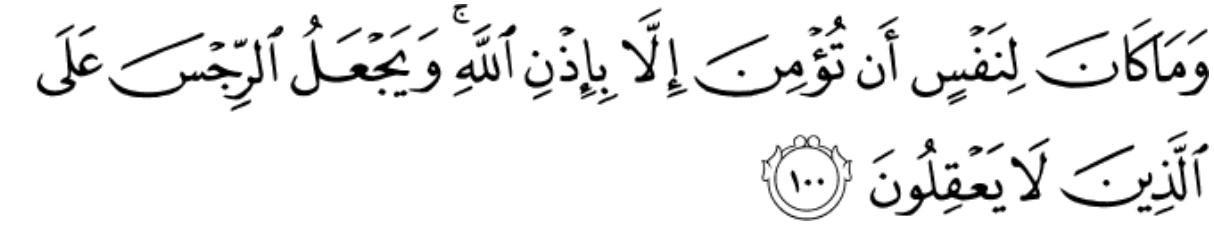

10-100. Il n'appartient nullement à une âme de croire si ce n'est avec la permission d'Allah. Et Il voue au châtiment ceux qui ne raisonnent pas.

Ici, Allah, Exalté et Loué soit-Il, dit à Son Prophète Muhammad (sallallahou 'aleyhi wa sallam) : « **Si ton Seigneur l'avait voulu, tous ceux qui sont sur la terre auraient cru**. » Il aurait en effet pu les inspirer à croire et insuffler la piété dans leurs cœurs car Il en est capable. Mais Sa sagesse a voulu que certains d'entre eux soient croyants et d'autres mécréants.

« **Est-ce à toi de contraindre les gens à devenir croyants** ? » Autrement dit, vous ne pouvez pas le faire et cela n'est pas en votre pouvoir ; seul Allah a le pouvoir de faire une telle chose.

« **Il n'appartient nullement à une âme de croire si ce n'est avec la permission d'Allah**, » c'est-à-dire par Sa volonté et Son autorisation. Quiconque est digne de croire, la foi s'enracinera dans son cœur et Allah le rendra capable et le guidera vers la foi.

« **Et Il voue au châtiment** » c'est-à-dire, Il laissera s'égarer « **ceux qui ne raisonnent pas** » et ne tiennent pas compte de Ses conseils et de Ses exhortations, des commandements et des interdictions d'Allah.

قُلِ ٱنظُرُوا۟ مَاذَا فِى ٱلسَّمَٰوَٰتِ وَٱلْأَرْضِ ۚ وَمَا تُغْنِى ٱلْـَٔايَٰتُ وَٱلنُّذُرُ عَن قَوْمٍ لَّا يُؤْمِنُونَ ﴿١٠١﴾

10-101. Dis : « Regardez ce qui est dans les cieux et sur la terre. » Mais ni les preuves ni les avertisseurs (Prophètes) ne suffisent à des gens qui ne croient pas.

فَهَلْ يَنتَظِرُونَ إِلَّا مِثْلَ أَيَّامِ ٱلَّذِينَ خَلَوْا۟ مِن قَبْلِهِمْ ۚ قُلْ فَٱنتَظِرُوٓا۟ إِنِّى مَعَكُم مِّنَ ٱلْمُنتَظِرِينَ ﴿١٠٢﴾

10-102. Est-ce qu'ils attendent autre chose que des châtiments semblables à ceux des peuples antérieurs ? Dis : « Attendez ! Moi aussi, j'attends avec vous. »

ثُمَّ نُنَجِّى رُسُلَنَا وَٱلَّذِينَ ءَامَنُوا۟ ۚ كَذَٰلِكَ حَقًّا عَلَيْنَا نُنجِ ٱلْمُؤْمِنِينَ ﴿١٠٣﴾

10-103. Ensuite, Nous délivrerons Nos Messagers et les croyants. C'est ainsi qu'il Nous incombe [en toute justice] de délivrer les croyants.

Ici, Allah, qu'Il soit Glorifié et Exalté, appelle Ses serviteurs à contempler ce qui est dans les cieux et sur la terre. Cela signifie qu'ils doivent réfléchir, méditer et contempler ce qu'ils contiennent et y penser profondément car il y a en cela des signes pour les croyants et des leçons pour les convaincus ; ces choses indiquent qu'Allah seul est digne d'adoration et de louange, Possesseur de majesté et d'honneur, et des plus grands noms et attributs.

« **Mais ni les preuves ni les avertisseurs (Prophètes) ne suffisent à des gens qui ne croient pas** » car ils ne profitent pas des signes parce qu'ils se détournent obstinément.

« **Est-ce qu'ils attendent autre chose que des châtiments semblables à ceux des peuples antérieurs** ? » Autrement dit, ces gens qui ne croient pas aux signes d'Allah espèrent-ils autre chose après que ces signes soient devenus clairs « **que des châtiments semblables à ceux des peuples antérieurs**, » à savoir la destruction et le châtiment, car ils ont fait de même que ces gens, et les lois d'Allah s'appliquent aux générations passées et futures.

« **Dis : « Attendez ! Moi aussi, j'attends avec vous. »**. » Puis vous saurez qui aura une fin heureuse et le salut dans ce monde et dans l'au-delà ; cela est réservé aux Messagers et à leurs disciples.

C'est pourquoi Allah dit : « **Ensuite, Nous délivrerons Nos Messagers et les croyants** » des épreuves et des difficultés de ce monde et de l'au-delà.

« **C'est ainsi qu'il Nous incombe [en toute justice] de délivrer les croyants**. » Cela relève de Sa protection des croyants car Allah protège ceux qui croient. Ainsi, selon son niveau de foi, chacun sera protégé des difficultés.

قُلْ يَٰٓأَيُّهَا ٱلنَّاسُ إِن كُنتُمْ فِى شَكٍّ مِّن دِينِى فَلَآ أَعْبُدُ ٱلَّذِينَ تَعْبُدُونَ مِن دُونِ ٱللَّهِ وَلَٰكِنْ أَعْبُدُ ٱللَّهَ ٱلَّذِى يَتَوَفَّىٰكُمْ ۖ وَأُمِرْتُ أَنْ أَكُونَ مِنَ ٱلْمُؤْمِنِينَ ﴿١٠٤﴾

10-104. Dis : « Ô gens ! Si vous êtes en doute sur ma religion, moi, je n'adore point ceux que vous adorez en dehors d'Allah ; mais j'adore Allah qui vous fera mourir. Et il m'a été commandé d'être du nombre des croyants. »

وَأَنْ أَقِمْ وَجْهَكَ لِلدِّينِ حَنِيفًا وَلَا تَكُونَنَّ مِنَ ٱلْمُشْرِكِينَ ﴿١٠٥﴾

10-105. Et (il m'a été dit) : « Oriente-toi exclusivement sur la religion en pur monothéiste ! Et ne sois pas du nombre des Associateurs ;

وَلَا تَدْعُ مِن دُونِ ٱللَّهِ مَا لَا يَنفَعُكَ وَلَا يَضُرُّكَ ۖ فَإِن فَعَلْتَ فَإِنَّكَ إِذًا مِّنَ ٱلظَّٰلِمِينَ ﴿١٠٦﴾

10-106. et n'invoque pas, en dehors d'Allah, ce qui ne peut te profiter ni te nuire. Et si tu le fais, tu seras alors du nombre des injustes. »

Ici, Allah, Exalté et Loué soit-Il, dit à Son Prophète Muhammad (sallallahou 'aleyhi wa sallam), le chef des Messagers, l'Imam de ceux qui craignent Allah et le meilleur de ceux qui ont une foi certaine :

« **Dis** » ô Muhammad : « **Ô gens ! Si vous êtes en doute sur ma religion**, » sachez que je n'en ai aucun ; j'ai la certitude qu'elle est la vérité et que ce que vous invoquez en dehors d'Allah est faux. J'en ai la preuve formelle. » C'est pourquoi il dit : « **moi, je n'adore point ceux que vous adorez en dehors d'Allah**, » tels que les rivaux, les idoles et autres, car ils ne créent rien, ne pourvoient à aucune subsistance et n'ont aucun pouvoir sur quoi que ce soit. Ils sont créés et soumis à la volonté d'Allah, et rien en eux ne justifie qu'on les adore.

« …**mais j'adore Allah qui vous fera mourir** » C'est Lui qui vous a créés ; c'est Lui qui vous fait mourir, puis Il vous ressuscitera afin de vous rétribuer selon vos œuvres. Il est le Seul digne d'adoration. Priez-Le, humiliez-vous devant Lui et prosternez-vous devant Lui.

« **Et (il m'a été dit) : « Oriente-toi exclusivement sur la religion en pur monothéiste !** » C'est-à-dire, accomplir mes actes, tant extérieurs qu'intérieurs, sincèrement pour Allah seul, et mettre en pratique tous les enseignements de l'Islam, en me tournant vers Allah seul et en me détournant de tout ce qui n'est pas Lui.

« **Et ne sois pas du nombre des Associateurs** » c'est-à-dire, ne pas être comme eux et ne pas être avec eux.

« …**et n'invoque pas, en dehors d'Allah, ce qui ne peut te profiter ni te nuire**. » Ceci décrit toute créature : elle ne peut ni être bénéfique ni nuisible ; seul Allah, Exalté soit-Il, peut apporter le bien ou causer le mal.

« **Et si tu le fais**, » en invoquant autre chose qu'Allah, cela ne peut ni vous être bénéfique ni vous être préjudiciable.

« …**tu seras alors du nombre des injustes**, » qui se nuiront à eux-mêmes en attirant leur propre malheur. Cette injustice consiste à associer à Allah des partenaires, comme Il dit :

« ... **ne donne pas d'associé à Allah, car l'association à [Allah] est vraiment une injustice énorme**. » (Louqmân 31: 13)

Il était le meilleur de la création mais s'il avait invoqué quelqu'un d'autre qu'Allah, il aurait été du nombre des injustes qui associent des partenaires à Allah ; qu'en est-il alors des autres ?

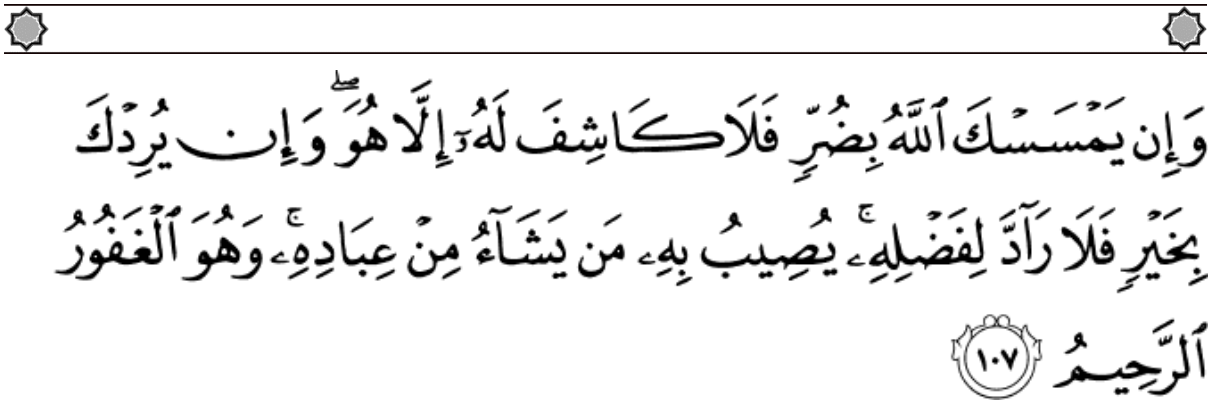
وَإِن يَمْسَسْكَ ٱللَّهُ بِضُرٍّ فَلَا كَاشِفَ لَهُۥٓ إِلَّا هُوَ ۖ وَإِن يُرِدْكَ
بِخَيْرٍ فَلَا رَآدَّ لِفَضْلِهِۦ ۚ يُصِيبُ بِهِۦ مَن يَشَآءُ مِنْ عِبَادِهِۦ ۚ وَهُوَ ٱلْغَفُورُ
ٱلرَّحِيمُ ﴿١٠٧﴾

10-107. Et si Allah fait qu'un mal te touche, nul ne peut l'écarter en dehors de Lui. Et s'Il te veut un bien, nul ne peut repousser Sa grâce. Il en gratifie qui Il veut parmi Ses serviteurs. Et c'est Lui le Pardonneur, le Miséricordieux.

Ceci est l'un des arguments les plus convaincants en faveur de l'adoration d'Allah seul, car Il est Celui qui accorde le bienfait et le mal, qui donne et qui refuse. S'Il inflige une épreuve à une personne, telle que la pauvreté ou la maladie, « **nul ne peut l'écarter en dehors de Lui**. » Même si toute la création s'unissait pour tirer profit de quelque chose, elle ne pourrait en bénéficier que conformément à la volonté d'Allah. Et si elle s'unissait pour nuire à quelqu'un, elle ne pourrait lui nuire que par la volonté d'Allah.

C'est pourquoi Il dit : « **Et s'Il te veut un bien, nul ne peut repousser Sa grâce** » c'est-à-dire que personne parmi la création ne peut détourner Sa grâce et Sa bonté, comme Allah, à Lui les Louanges et la Gloire, dit ailleurs :
« **Ce qu'Allah accorde en miséricorde aux gens, il n'est personne à pouvoir le retenir. Et ce qu'Il retient, il n'est personne à le relâcher après Lui. Et c'est Lui le Puissant, le Sage**. » (Al-Fâtir 35 : 2)

« **Il en gratifie qui Il veut parmi Ses serviteurs**. » C'est-à-dire qu'Il choisit pour Sa miséricorde qui Il veut parmi Ses créations, et Allah est Possesseur d'une grâce abondante.
« **Et c'est Lui le Pardonneur**, » Celui qui pardonne toutes les fautes, Celui qui permet à Son serviteur d'entreprendre les démarches nécessaires pour obtenir Son pardon. Si une personne agit en conséquence, Allah lui pardonnera ses péchés, grands et petits.

« Le **Miséricordieux** » dont la miséricorde embrasse toutes choses et dont la générosité atteint tous les êtres existants, et ils ne peuvent se passer de Sa bonté ne serait-ce qu'un instant.

Dès lors qu'une personne comprend, preuves à l'appui, qu'Allah est le Seul à accorder le bien et à dissiper les difficultés et les détresses, et que nul être créé n'a le pouvoir d'agir sur ces choses sans la permission d'Allah, elle sera certaine qu'Allah est la Vérité et que tout ce qu'ils invoquent en dehors de Lui est mensonge. Après avoir mis en lumière cette preuve manifeste, Allah poursuit en disant :

قُلْ يَٰٓأَيُّهَا ٱلنَّاسُ قَدْ جَآءَكُمُ ٱلْحَقُّ مِن رَّبِّكُمْ ۖ فَمَنِ ٱهْتَدَىٰ
فَإِنَّمَا يَهْتَدِى لِنَفْسِهِۦ ۖ وَمَن ضَلَّ فَإِنَّمَا يَضِلُّ عَلَيْهَا ۖ وَمَآ أَنَا۠ عَلَيْكُم
بِوَكِيلٍ ﴿١٠٨﴾

10-108. Dis : « Ô gens ! Certes la vérité vous est venue de votre Seigneur. Donc, quiconque est dans le bon chemin ne l'est que pour lui-même ; et quiconque s'égare, ne s'égare qu'à son propre détriment. Je ne suis nullement un protecteur pour vous.

وَٱتَّبِعْ مَا يُوحَىٰٓ إِلَيْكَ وَٱصْبِرْ حَتَّىٰ يَحْكُمَ ٱللَّهُ ۚ وَهُوَ خَيْرُ ٱلْحَٰكِمِينَ ﴿١٠٩﴾

10-109. Et suis ce qui t'est révélé, et sois constant jusqu'à ce qu'Allah rende Son jugement car Il est le meilleur des juges.

« **Dis** » Ô Messager, une fois la preuve établie :
« **Ô gens, la vérité vous est parvenue de la part de votre Seigneur**, » c'est-à-dire le message véritable, étayé par des preuves et ne laissant aucun doute. L'un des plus grands signes de Sa sollicitude envers vous est la révélation du Qur'an, qui contient l'explication de toute chose, ainsi que toutes sortes de règles, la guidance divine et l'enseignement des bonnes mœurs. C'est là Sa plus grande sollicitude et Sa plus grande bienveillance à votre égard, car Il a mis en évidence la voie de la rectitude, la distinguant ainsi de l'égarement, et il n'y a plus place pour la confusion ni le doute.

« **Donc, quiconque est dans le bon chemin** » et suit la guidance d'Allah en sachant qu'elle est la vérité, la comprend et lui accorde la priorité sur toute autre chose.

« …**ne l'est que pour lui-même**, » car Allah, Exalté et Loué soit-Il, n'a pas besoin de Ses serviteurs ; au contraire, le bénéfice de leurs bonnes actions leur revient.
« **Et quiconque s'égare** » du vrai chemin en se détournant de la connaissance de la vérité ou en agissant en conséquence
« …**ne s'égare qu'à son propre détriment** » et il ne nuit en rien à Allah au contraire, il ne nuit qu'à lui-même.
« **Je ne suis nullement un protecteur pour vous**. » Je ne tiens pas compte de vos actes et ne vous en demande pas compte. Je ne suis qu'un avertisseur clair pour vous et Allah est votre gardien. Prenez donc garde à vous-mêmes durant ce temps de répit.

« **Et suis ce qui t'est révélé**, » ô Muhammad, en l'apprenant, en le mettant en pratique, en l'intégrant à ta personnalité et en appelant les autres à le faire.
« …**et sois constant** » en agissant ainsi, car c'est la plus sublime des patiences et ses conséquences sont bénéfiques. Ne te relâche donc pas et ne te lasses pas ; persévère plutôt et reste ferme.
« ….**jusqu'à ce qu'Allah rende Son jugement** » entre vous et ceux qui ne croient pas en vous
« …**car Il est le meilleur des juges.** » Son jugement est fondé sur une justice et une équité parfaites, pour lesquelles Il mérite d'être loué.

Le Prophète (sallallahou 'aleyhi wa sallam) s'est conformé au commandement de son Seigneur et est resté ferme sur le droit chemin jusqu'à ce qu'Allah fasse prévaloir sa religion sur toutes les autres religions et lui accorde la victoire sur ses ennemis au combat, après l'avoir fait prévaloir sur eux en termes d'argument et de preuve.

Ceci conclut le commentaire sur la Sourate Younous.
Louange à Allah, et que la paix et les bénédictions d'Allah soient abondamment sur le Prophète Muhammad (sallallahou 'aleyhi wa sallam), sa famille et ses Compagnons jusqu'au Jour du Jugement.

TOME 2

INTERPRÉTATION DU QUR'AN

Facilitation du Magnanime, le Miséricordieux dans l'Interprétation des Paroles du Bienfaisant